This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

33729 c 13

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE

VILLE DE MACON

# INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

## ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

MACON

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE PROTAT FRÈRES

1878

Digitized by Google

Digitized by Google

# COLLECTION

DES

# INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

## ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

Publiée sous la direction du Ministre de l'intérieur.

---

## SAONE-&-LOIRE

---

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE

VILLE DE MACON

# INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

MACON

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE PROTAT FRÈRES

1878

Digitized by Google

BODLEIAN
9 AUG 1958
LIBRARY

Digitized by Google

# INTRODUCTION.

Malgré des pertes irréparables, des soustractions de pièces trop nombreuses, nos archives communales forment encore aujourd'hui l'un des dépôts les plus remarquables par l'âge, l'importance et la diversité des documents qui y sont conservés.

En 1346, le roi Philippe de Valois permit aux habitants de Mâcon de choisir entre eux un conseil de six prud'hommes, pour administrer les affaires de la ville, laissées jusqu'alors aux mains des agents du fisc et des officiers royaux. Un des premiers soins des *échevins* fut de recueillir tous les titres qui intéressaient la cité, les chartes originales ou les copies authentiques, qui garantissaient ou confirmaient les priviléges accordés autrefois par les comtes héréditaires, les concessions plus récentes faites par les rois de France, les droits, les prérogatives des habitants, etc. Ils constituèrent ainsi, dès le principe, un dépôt d'archives que, chaque année, ceux qui sortaient de charge transmettaient fidèlement à la garde de leurs successeurs.

La collection de nos registres secrétariaux remonte à l'an 1351, et, sauf quelques lacunes regrettables, embrasse toute la suite des siècles, jusqu'à 1790; c'est une des plus riches que l'on connaisse. On y trouve consignés les procès-verbaux des élections municipales, les délibérations prises dans les assemblées publiques, les comptes des échevins chargés du maniement des deniers patrimoniaux, les actes, les

Digitized by Google

lettres patentes, les arrêts qui intéressent la localité; un grand nombre de lettres missives adressées par les souverains de France, les ducs de Bourgogne et une foule d'éminents personnages, aux échevins, manants et habitants de Mâcon; les entrées solennelles des rois, des reines, des princes, des gouverneurs, des baillis, des évêques; enfin le récit détaillé de tous les événements qui avaient impressionné les esprits des citoyens, ou interrompu la monotonie de leur existence. Les secrétaires chargés de la tenue de ces registres étaient nommés, comme les échevins, à la pluralité des suffrages; c'étaient presque toujours des notaires ou des jurisconsultes d'une habileté reconnue; quelques-uns d'entre eux ont écrit de véritables mémoires, sobres de réflexions, mais riches de faits entièrement inédits, qu'on chercherait vainement ailleurs.

Les cahiers ou rôles des impositions, des tailles, des dons gratuits, des subsides de guerre, des subventions multipliées sous des noms différents, forment une série importante, qui peut fournir de précieux renseignements à la statistique et à l'histoire financière de notre pays.

Les comptes des échevins-receveurs offrent une mine inépuisable de détails instructifs ou curieux, de traits caractéristiques pour toutes les époques. Sans ces comptes, que de faits resteraient inexplicables, que de circonstances intéressantes n'auraient jamais été connues! Que de petites misères ils dévoilent! Que de petites passions ils mettent à découvert! Nulle part on ne saurait trouver une image plus vivante ni plus fidèle de cet ancien état de choses qu'on est convenu d'appeler *le bon vieux temps*.

Plus de quatre cents portefeuilles sont remplis de pièces qui se rapportent aux sujets les plus variés, au droit de pâturage dont les habitants de Mâcon jouissaient dans la prairie de Bresse, aux édifices publics; dont la plupart sont aujourd'hui malheureusement détruits, à la voirie urbaine, aux affaires militaires, aux garnisons et aux passages de troupes, à l'administration de la justice, aux rapports souvent fort tendus entre la ville et le clergé, aux écoles publiques, aux établissements de charité, au commerce, à l'industrie, aux corporations d'arts et métiers, etc., etc.

Si rien ne nous peut faire connaître la première origine du pont construit sur la Saône, des liasses de titres attestent avec quelle sollicitude on cherchait à le maintenir en bon état. L'entretien de ce pont resta longtemps à la charge de la ville, ainsi que celui des fortifications : lourde charge sous laquelle vingt fois les habitants auraient succombé, sans l'intervention bienveillante des rois. Et comment intervenaient-ils? En accordant des octrois ordinaires et extraordinaires, dont les produits mêmes ne pouvaient suffire aux constructions ou reconstructions des murailles, des bastions, des tours, des portes, etc. Les devis de ces différents travaux remplissent de nombreux cartons et sont loin d'être sans intérêt pour l'histoire locale.

Les pièces relatives aux événements militaires abondent et constituent de riches matériaux, surtout pour les guerres des Bourguignons et des Armagnacs au commencement du quinzième siècle, et les troubles de la Ligue à la fin du seizième.

Digitized by Google

D'énormes dossiers de procédure, conservés dans le dépôt, prouvent le soin jaloux avec lequel les échevins défendaient les intérêts qui leur étaient confiés, la ténacité qu'ils apportaient dans la conduite des affaires, et, en même temps, les sacrifices au prix desquels ils achetaient la reconnaissance de leurs droits. Ils avaient obtenu de bonne heure et, malgré les tentatives d'empiétement souvent renouvelées par les officiers du bailliage, ils surent conserver jusqu'à la fin une juridiction de police assez étendue. Les sentences par eux rendues, sur toutes espèces de matières, ne sont pas les documents les moins utiles à consulter.

Les registres de baptêmes, de mariages et de décès remontent jusque vers l'an 1600, et sont incontestablement de la plus haute importance pour l'histoire et la généalogie des familles.....

J'ai parlé de disparitions de pièces ; qu'il me soit permis d'ajouter un mot.

A ceux qui trafiquent de tout, même des vieux parchemins, aux *amateurs* indélicats qui, sans scrupule ni vergogne, dépouillent les dépôts publics au profit de leurs collections particulières, il n'y a rien à dire.

Mais il est une classe de *chercheurs*, gens honorables et bien placés dans la hiérarchie sociale, souvent très-éclairés, probes toujours ; passionnés pour l'archéologie, ils scrutent partout, partout ils exhument pieusement les débris du passé. Ils ne déroberaient rien, certes ; qui oserait les soupçonner ? Il a pu arriver néanmoins qu'ayant *découvert* des chartes ou des manuscrits qui se rapportaient spécialement à la nature de leurs travaux, ils aient demandé et obtenu la permission de les emporter chez eux, pour les étudier à loisir, dans le silence de leur cabinet. A eux je voudrais m'adresser et leur dire : « Cherchez bien » dans vos papiers ou dans vos bibliothèques ; peut-être y retrouverez-vous un registre, une liasse, une » pièce qui doit faire partie de nos archives communales. »

Mâcon, le 30 novembre 1864.

L. MICHON,

Archiviste de la ville.

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES DE MACON

ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE AA.

### ACTES CONSTITUTIFS ET POLITIQUES DE LA COMMUNE.

**( Priviléges et franchises ; cartulaires de la cité ; correspondance des souverains, corps d'État, gouverneurs et autres personnages avec la Commune ; cérémonies, entrées solennelles des princes, etc. ; nomination de députés aux États généraux ou provinciaux.)**

AA. 1. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin ; 21, papier. — Sceaux enlevés, hors un seul, qui est brisé.

**1317-1682.** — Priviléges généraux de la ville de Mâcon : Charte (en français, comprenant 30 articles) renouvelée en 1317 et approuvée par Gilles de Maubuisson *(de Malo Duno)*, Sr de Montigny, bailli de Mâcon ; confirmations de ces priviléges par Philippe de Valois et par ses successeurs, rois de France, jusqu'à Henri III ; — érection du comté de Mâcon à la pairie, en faveur du comte Jean, frère du roi Charles V (septembre 1359) ; — la ville de Mâcon choisie pour siége du bailliage royal, au lieu de Saint-Gengoux (juin 1373) ; — les Etats du Mâconnais ne peuvent tenir leurs assemblées ailleurs (avril 1485) ; — Louis XI, en prenant possession du comté, après la mort de Charles-le-Téméraire, promet l'oubli de toutes injures ou offenses, et confirme les priviléges et les franchises des citoyens de Mâcon (mars 1476) ; — articles accordés par Henri IV, lors de la réduction de la ville de Mâcon à son obéissance (mai 1594) ; — reconnaissance faite par la cour des aides « des droits, priviléges, prérogatives, » franchises, libertés, octrois, statuts, coutumes et usages » des habitants de Mâcon, consistant en « la faculté de rachat » des amendes de la prévôté, police, maîtrise des foires » froides et chaudes, exemptions de tous droits d'aides, » péages, barrages, etc. » (26 octobre 1682).

AA. 2. (Portefeuille.) — 8 pièces ; 7, parchemin ; tous les sceaux enlevés.

**1346-1502.** — Privilége de l'échevinage : — lettres patentes de Philippe de Valois, permettant aux citoyens de Mâcon de nommer chaque année six échevins, qui devront être *nés du royaume* (février 1346) ; — le roi Jean confirme ce privilége (octobre 1362) ; — lettres patentes du même roi Jean, qui portent que quatre échevins pourront administrer les affaires de la commune, en l'absence des deux autres ; — permission accordée par Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Mâcon, d'élire pour échevins des habitants de la ville qui seraient nés hors du royaume. — *Vidimus* de ces différentes lettres.

AA. 3. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier, couverture en peau.

**1466-1482.** — Cartulaire ou recueil de pièces diverses, intitulé *Le Despourveu :* — installation du bailli Jean de Damas ; — rente due à Louis Chevrier, écuyer, sur le péage du pont de Mâcon ; — Nicolas Le Jaul, nommé lieutenant général du bailli, garde du scel commun du bailliage ; — lettres de Charles le Téméraire, tendant à



Digitized by Google

réprimer les excès des troupes logées dans le Mâconnais ; — droit de *glandée* dans le bois de Malessart (entre Nancelle et Verchizeuil) ; — ordonnance rendue par Nicolas Le Jaul sur la vente des toiles ; la place de la Filaterie, à Mâcon, doit au roi deux sols parisis de rente annuelle ; — lieux saints déclarés asiles inviolables (1468) ; — procès divers ; — exploits de justice de la prévôté de Mâcon mis en ferme ; — droits de *rève* (droit sur les importations ou exportations) ; les marchands qui fréquentent les foires de Mâcon en sont exempts ; — convocation du ban ; ordonnance du duc Charles sur l'équipement des hommes d'armes ; — lettres de trêve ; — manifeste de Charles le Téméraire au sujet de la mort du duc de Guyenne ; — ordonnances royales et mémoires sur la garde des ports ou passages des rivières, et sur les droits d'exportation ; — l'hôtel de la Monnaie de Mâcon (abandonné depuis 1435) cédé par le duc Charles aux religieux du couvent de St-Pierre (1474) ; — déclaration du roi Louis XI sur la mort de Guillaume Hugonet, Sr de Saillant, chancelier de Bourgogne ; — publications pour la mise en ferme de la Monnaie de Dijon ; — *gros à la croix St-André* et *grands blancs* frappés à Auxonne pour 20 et 10 deniers tournois, réduits au cours de 16 et 8 deniers ; — teneur du serment de fidélité prêté à Louis XI entre les mains de Jacques d'Amanzé, lieutenant au gouvernement du Mâconnais, par les habitants de Mâcon, les membres du clergé et de la noblesse convoqués à cet effet ; — Louis de Feurs, Sr d'Estours, est pourvu de la charge de capitaine châtelain de Mâcon ; — Guy d'Uzie, Sr de Villette et de Vauldrey, est nommé bailli et gouverneur du Mâconnais ; — lettres patentes du roi Louis XI contre les religieux quêteurs et mendiants ; — montres et assemblées de gens de guerre, etc.

AA. 4. (Registre.) — In-4°, 228 feuillets, papier, couverture parchemin.

**1474-1485.** — « Livre servant pour plusieurs affaires » publicques, mesmes pour le faict de la police : » — mémoires et doléances des trois Etats du Mâconnais ; — requêtes et procédures au sujet du droit de pâture dans le pré du Breuil, que les habitants de Mâcon et ceux de Flacé possèdent par indivis ; — cahiers pour la taille ; — logis de la compagnie du Sr d'Aubigny ; exigences des soldats ; — procès divers ; — pièces de comptabilité ; — ordonnance de Louis du Bois, Sr de Prissia, lieutenant de Jean de Damas, bailli et gouverneur du Mâconnais, sur les réparations à faire aux murs d'enceinte et sur la garde de la ville de Mâcon ; — ordonnance du roi Louis XI, concernant la levée et la conduite des troupes ; — plaintes et griefs des habitants de Mâcon contre le chapitre de St-Vincent ; — visite des armes possédées par les citoyens ; inventaire des arbalètes appartenant à la ville et des pièces d'artillerie ; — mémoire sur l'administration des échevins ; — état des fournitures que les villages voisins doivent faire à la garnison de Mâcon, composée de 40 lances et 80 archers, sous l'enseigne du Sr de Vaulx, lieutenant du bâtard de Bourgogne ; — griefs des habitants contre Louis de Feurs, Sr d'Estours ; — plaintes et enquêtes contre les soldats de la garnison, etc.

AA. 5. (Portefeuille.) — 52 pièces ; 4, parchemin.

**1393-1760.** — Lettres missives de rois et reines de France : — une (signée) de Charles VI au sujet de la charge de capitaine de la ville de Mâcon qu'il avait donnée au bailli Jean de Fontaines ; une (non signée) du même, où il remercie de la vaisselle d'argent qu'on lui a envoyée ; une (non signée) d'Isabelle de Bavière, annonçant la naissance d'un de ses fils ; une (signée) de Charles VII, donnant avis qu'il envoie à Mâcon, en mission spéciale, son conseiller Nicolas Raoulin ; trois (signées) de Charles VIII, relatives au logement des gens d'armes commandés par le marquis de Rothelin, maréchal de Bourgogne ; deux (signées) de Louis XII, l'une ordonnant d'envoyer au chancelier les priviléges de la ville, l'autre annonçant que le duc de Bourbon est envoyé pour visiter les villes, places et forteresses, à l'occasion de la guerre contre les Suisses (31 octobre 1513) ; une (signée) de la régente Louise de Savoie, donnant ordre de laisser passer sur le pont de Mâcon une bande de lansquenets qu'elle a cassée, « dix à » dix ou autre petit nombre, que adviserez, en manière » que vous soyez tousjours en la ville les plus fors ; » deux (signées) de François Ier, l'une recommandant de faire bonne garde contre les pillards qui désolent le pays (15 juillet 1536), l'autre concernant 3,000 livres de salpêtre qu'il veut être portées à Auxonne (26 juillet 1542) ; deux (signées) d'Henri II, demandant des *ormes* pour le service de l'artillerie et un subside de 300 livres tournois ; une (copie) de François II, demandant un état de tous les officiers du bailliage et une copie des priviléges de Mâcon, qu'il veut confirmer ; cinq (signées) de Charles IX, entre autres, une approuvant le règlement donné à la ville de Mâcon par les commissaires *ad hoc*, le maréchal de Vieilleville et les Srs de Lamoignon et du Blanc-ménil, maîtres des requêtes ; vingt-deux (signées) d'Henri III, sur les troubles du royaume, la garde de la ville de Mâcon, etc. ; six (5 signées, 1 copie) d'Henri IV, relatives à la soumission de la ville de Mâcon à son autorité (1594) ; une (signée) de Louis XIII, annonçant que le régiment d'infanterie italienne du cardinal Mazarin va loger à Mâcon ; une (copie) de Louis XIV, ordonnant un *Te Deum*

Digitized by Google

pour la prise de la ville de Condé; deux (signées) de Louis XV, au sujet d'une demoiselle Boucher, enfermée à Mâcon, dans l'hospice de la Charité.

Nota. Toute une liasse de lettres originales a disparu. Un assez grand nombre de lettres missives des rois de France sont insérées ou cousues dans les registres secrétariaux.

AA. 6. — (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

**1444-1595.** — Lettres missives de baillis, gouverneurs et autres personnages, relatives aux affaires générales du royaume ou à l'état politique de la ville de Mâcon : entre autres, de Louis de Chantemerle, Sr de La Clayette, et de Jean de La Roche, Sr de Chabanes, baillis de Mâcon; du sire de Craon, de La Trémouille et de Claude de Guise, gouverneurs de Bourgogne; de Charles, cardinal de Lorraine, abbé de Cluny; de Gaspard de Saux, de Tavanes, maréchal de France, et de ses fils Guillaume de Saux, comte de Tavanes, lieutenant pour le roi en Bourgogne, et Jean de Saux, vicomte de Tavanes, ligueur acharné; du comte Chabot-Charny, du sire de Fervaques, lieutenants au gouvernement de Bourgogne, etc.

AA. 7. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1575-1596.** — Lettres missives sur les affaires générales et l'état particulier de la ville de Mâcon pendant les troubles de la Ligue, savoir : une de François, duc d'Anjou, où il prie les habitants de Mâcon d'accorder le passage et de fournir des vivres aux troupes qu'il envoie dans le comté de Bourgogne; quarante-sept, toutes fort curieuses, signées par Charles de Lorraine, duc de Mayenne; huit de son fils, Henri de Lorraine, prince de Mayenne; deux de Claude de Lorraine, duc du Maine; trois de Charles de Savoie, duc de Nemours, gouverneur de Lyon; autres de François de Mandelot et de Gadagne de Bouthéon, gouverneurs du Lyonnais; du Sr du Châtelard, gouverneur du pays de Bresse.

AA. 8. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

**1568-1789.** — Lettres missives de gouverneurs, lieutenants et autres personnages, concernant les affaires générales du royaume et l'état politique de la ville de Mâcon : entre autres, de Claude de Guise, abbé de Cluny; du colonel Alphonse d'Ornano; du connétable Henri, duc de Montmorency; de Gabriel et de Philibert de La Guiche, baillis de Mâcon; de Philibert Barjot, Sr de La Salle et de La Vernette, lieutenant général au bailliage; du comte de Cruzilles, des Srs de Gondras, de Varennes-Nagu, de St-Angal, gouverneurs de Mâcon; du duc de Biron, d'Henri de Bourbon, prince de Condé, de Louis de Bourbon, gouverneurs de Bourgogne; du duc de La Vrillère, du comte de Montrevel, du comte de Bourbon-Busset, du marquis de Gouvernet, etc.

AA. 9. (Portefeuille.) — 67 pièces; 2, parchemin.

**1548-1778.** — Cérémonies, entrées solennelles des rois, des princes, etc. : — entrée d'Henri II et de Catherine de Médicis; — *catalogue* des habitants catholiques de Mâcon, désignés pour aller à la rencontre du roi Charles IX, en 1563; — réceptions du duc de Mayenne, du comte de Charny, du cardinal Cajetan, légat et nonce du pape; — cérémonial pour l'entrée des évêques de Mâcon; — serment prêté par les ecclésiastiques après la mort d'Henri IV; — entrées de Louis XIII, de Louis XIV et de sa cour, d'Henri de Bourbon, de Louis de Bourbon, princes de Condé, du duc d'Epernon, du marquis de Sennecey, gouverneur de Mâcon; — passages de grands seigneurs; — *Te Deum*, réjouissances, obsèques, processions, etc.; — rangs et séances des échevins dans les cérémonies, etc.

AA. 10. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 47, papier (2 imprimées).

**1412-1770.** — Etats généraux et Etats de Bourgogne : — commission et lettres de Charles VI pour faire répartir sur les villes de Mâcon, Tournus, Cluny et St-Gengoux les dépenses de Pierre Dupré et Pierre Daussoir, envoyés par la ville de Mâcon à l'assemblée des Etats du royaume, en 1412; — procuration passée par les habitants de Mâcon à Jean Mercier, Gui de La Roche, Antoine de Carlat et Gilet Lanon, pour aller à Troyes entendre ce que la reine Isabelle et le duc de Bourgogne auront à leur proposer. — Etats généraux tenus à Orléans en 1560 : Philippe Gayaud, chanoine et official du chapitre de St-Vincent de Mâcon, messire Antoine de Semur, chevalier, Sr de Sancenier, Trémont et Cercy; Gilbert Régnaud, juge de la prévôté de St-André-le-Désert, députés des trois Etats du Mâconnais; mémoires, doléances, etc., du tiers-état et en particulier des habitants de Mâcon; harangue du chancelier Michel de L'Hospital; autre de Jean Delange, avocat de Bordeaux. — Cahier général du tiers-état de France, présenté au roi Charles IX, dans la séance des Etats généraux tenus à St-Germain-en-Laye, le 27 août 1561; — lettre du roi Henri III aux échevins de Mâcon, pour la convocation des Etats généraux à Blois, en 1576; — cahiers de remontrances pour le tiers-état du Mâconnais; — passeport donné par Henri IV aux députés des catholiques se rendant à Orléans, en 1590; — mémoire pour la noblesse du Mâconnais à

Digitized by Google

présenter aux Etats généraux, en 1615; — nominations de députés aux Etats de Bourgogne; copie de lettres patentes contenant les droits et les priviléges de ces Etats; mémoires, propositions, remontrances, etc.

AA. 11. (Portefeuille.) — 58 pièces; 1, parchemin; 1, imprimée.

**1459-1789.** — Etats particuliers du Mâconnais : — mémoires sur leur origine et leur ancienneté, l'époque de leur union avec la Bourgogne pour les finances et le gouvernement militaire, leurs droits et leurs priviléges; — copie de lettres patentes des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, portant que, pour les subsides ou impositions extraordinaires, les gens des trois Etats du Mâconnais seront convoqués, comme ceux des trois Etats de Bourgogne; — le roi Charles VIII permet aux gens des trois Etats du Mâconnais de lever des impositions particulières pour les besoins du pays; il les dispense d'assister aux Etats de Bourgogne, et de contribuer aux dons ou octrois qui y seront votés pour lui et ses successeurs; — ordonnances du roi Charles IX, portant que tous les frais de convocations, de voyages, de députations, de départements d'impôts, etc., ne seront plus supportés exclusivement par le tiers-état, qu'ils seront recouvrés au moyen d'impositions particulières; — avis des corporations de la ville de Mâcon, consultées en 1789 « sur la meilleure » forme à donner à la chambre d'administration des Etats » particuliers du Mâconnais, en ce qui concerne le tiers-» état; » — plan de réforme présenté par la noblesse, etc.

AA. 12. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier (7 imprimées).

**1789.** — Convocation des Etats généraux en 1789 : — lettre du roi Louis XVI, règlement, instructions, etc.; — feuilles des députations des corps de métiers pour nommer des commissaires; élection des membres qui devront composer la chambre du tiers-état; — ordonnance du maire de Mâcon (Marie-André Merle), qui admet les habitants de *la levée de St-Etienne* à fournir des députés; — opérations préliminaires; députations des communautés et des corps de métiers, pour procéder à la rédaction des cahiers de doléances; pétitions, plaintes, etc., du tiers-état de la ville de Mâcon; — nomination des douze députés du tiers-état, qui furent les sieurs Merle, Sausset, Rubat, Morin (négociant), Terrel, Cajon, Reignier, Gortambert, Saulnier, Pollet, Morin (notaire) et Petitjean.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES DE MACON

ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE BB.

### ADMINISTRATION COMMUNALE.

**(Délibérations des Conseils de la ville; élections, nominations des maires, échevins, officiers de la ville, etc.; dénombrements de la population.)**

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, couverture en peau; mauvais état.

**1351-1369.** — Registre tenu par Guyot Gratier (procureur-syndic et secrétaire, dont les gages furent réglés à 12 livres tournois) : — comptes de plusieurs impositions, auxquelles les habitants de Mâcon s'étaient librement soumis, pour mettre la ville en état de défense; commission de cinq membres, citoyens de Mâcon, délégués par le bailli Falcon de Moras, pour entendre ces comptes; — autre commission de sept membres nommée par le bailli Nicolas Oyn, maintenue et portée à douze membres par Guillaume Baroli, successeur de Nicolas Oyn, pour surveiller les travaux, faire lever les taxes imposées et apurer les comptes des receveurs; (de 1356 à 1367, il n'y a rien); — procès-verbal de l'élection des échevins pour 1367, faite par ordre d'Etienne du Fay, lieutenant de Chatard du Péchin, bailli de Mâcon; y joint la transcription des lettres patentes de Philippe de Valois et de Jean le Bon portant privilége de l'échevinage; — autres élections d'échevins faites devant Etienne du Fay, devenu bailli de Mâcon, pour Jean, duc de Berri et d'Auvergne, à qui le roi Charles V, son frère, avait cédé le Mâconnais; — mandats, comptes, prix faits, travaux de fortification; — présents faits au duc Jean et à sa suite, lors de sa première entrée à Mâcon; — accords passés avec les habitants des villages d'Hurigny, Flacé, Sancé, Mouhy, Monceaux, Nancelle et Charnay, qui consentent à payer certaines sommes pour être exemptés du *guet* dans la ville; — inventaire des titres et papiers déposés au *trésor* de la commune; — procès soutenu par les habitants de Mâcon contre les habitants de Lyon, au sujet des otages envoyés par ceux-ci en Angleterre pour la délivrance du roi Jean; — règlement pour le salaire des meuniers; autre règlement sur la fabrication, le poids et le prix du pain, etc.

BB. 2. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, sans couverture.

**1365-1369.** — *Minute* du livre secrétarial qu'on négligea de transcrire au registre précédent : — élection des échevins de Mâcon, de l'autorité du bailli Chatard du Péchin; — mémoire des « besoignes qui sont à faire pour » la ville en France; » — comptes et mandats : on paya à Hugue Marin, curé de St-Pierre, 8 francs d'or pour le luminaire de la paroisse et 10 francs pour le loyer de sa maison; — au bailli, 20 francs pour le poisson fourni à ses gens d'armes pendant le carême, et 100 francs « pour



Digitized by Google

» le travail qu'il a heu en garder la ville contre les » ennemis du royaume et pour despens qu'il y a faiz; » Chatard du Péchin exigea, en outre, 250 livres tournois de gages, comme capitaine de la ville, et fit emprisonner les échevins pour avoir payement de cette somme; — commission donnée par Philippe, duc de Bourgogne, lieutenant du roi en Lyonnais, à Jean Ogier, clerc des offices de son hôtel et lieutenant de son trésorier Huet Hanon, par laquelle il le chargea de recueillir toutes les sommes dues au roi; la ville de Mâcon compta 183 francs et demi qui restaient dus sur une imposition extraordinaire de 3 livres par *feu*; — on avait composé avec un chef de bande surnommé l'Archiprêtre; on fournit aux dépenses faites par lui, ses compagnons et même par le légat du pape, qui vint exprès à Mâcon pour leur donner une absolution générale; — inventaire des papiers de la ville, etc.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, couverture en peau; assez bon état.

**1369-1372.** — Registre de Guyot Gratier : — inventaire des titres, papiers, etc., appartenant à la ville de Mâcon; — élection des échevins; — comptes des receveurs; mandats, quittances; emprunts; continuation des travaux de défense; — 6 livres de gages payées à Me Baudet, maître d'école; 12 livres à Geoffroy Maréchal, curé de St-Pierre, pour le loyer de sa maison; — le bailli Etienne du Fay se démet de la charge de capitaine en faveur des habitants de la ville, moyennant 150 livres une fois payées; — épidémie, mortalité; messager envoyé à Avignon pour obtenir du pape une « absolucion de peyne et de coulpe, » avec 10 francs d'or, savoir : « 3 pour sa poine et 7 pour » obtenir ladicte absolucion; » Jean Clairval, médecin *(fisicien)*, logé aux frais de la ville (17 février 1372); — continuation du procès contre les bourgeois de Lyon; — présents faits à la reine de Navarre qui passa à Mâcon; — émotions causées par le passage des armées anglaises; nouvelles conventions faites avec les habitants des villages d'Hurigny, Flacé, St-Clément, Sancé, Sennecé, Charnay et Monceaux; — Charles V envoie le sergent d'armes Jean Gorremont, pour reprendre en son nom possession du comté de Mâconnais; le siége du bailliage royal est transféré de St-Gengoux à Mâcon, et Etienne du Fay est maintenu dans sa charge de bailli (29 décembre 1372), etc.

BB. 4. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, couverture en peau; mauvais état.

**1372-1375.** — Registre de Guyot Gratier : — procès-verbaux des élections des échevins, faites de l'autorité du bailli Etienne du Fay; l'assemblée des citoyens pour ces élections se tint d'abord le jour de la fête de Noël, puis fut fixée au jour de la fête de St Thomas (21 décembre); — comptes des receveurs des deniers patrimoniaux : mandats, payements de l'imposition des fouages; — fin du procès avec les bourgeois de Lyon, au sujet des otages qu'ils avaient envoyés en Angleterre, et dont ils voulaient que le Mâconnais supportât une partie des dépenses (les habitants de Mâcon consentirent à payer 792 francs d'or); — travaux neufs et réparations faites aux murailles, aux tours, aux portes, etc.

BB. 5. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, couverture en peau.

**1375-1382.** — Registre tenu par Barthélemy Bourgeois, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins faites devant Oudard d'Attainville, successeur d'Etienne du Fay; — comptes des receveurs, mandats, quittances, etc.; — réparations faites à l'église paroissiale de St-Pierre, aux murailles et aux pavés de la ville; les villages voisins contribuent aux dépenses faites pour les fortifications; — construction d'une horloge publique; — entrée de Jean de Boissy, évêque de Mâcon, admis dans l'intérieur de la ville, après avoir, selon l'usage, juré d'en respecter les coutumes, les droits et les priviléges, et de faire entretenir et garder à ses frais la première porte du pont (22 mai 1382), etc.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, couverture en peau.

**1382-1389.** — Registre tenu par Guillaume Beraud, procureur-syndic et secrétaire : — lettre de la reine Isabelle, donnant avis de la naissance de son premier enfant; — élections des échevins faites en présence d'Hugonin du Luyat, prévôt de Mâcon, puis du bailli Guillaume de Bourbon, Sr de Claissé, puis de son successeur Girard de Thurey, Sr de Noyers; — impositions réparties sur les habitants; — comptes, mandats, etc.; — réparations aux murs de Mâcon; les villages voisins y contribuent; — arsenal construit dans l'église de St-Nizier (20 novembre 1383); — envoi fait au roi Charles VI de quinze arbalétriers équipés et habillés aux frais de la ville de Mâcon; — cotisations des habitants pour fournir aux frais d'une nouvelle horloge; — passage du roi Charles VI; fêtes et cérémonies; présents faits aux princes du sang; trente plats d'argent, valant 600 livres, offerts au roi par la ville (14 octobre 1389), etc.

BB. 7. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, couverture en peau.

**1389-1395.** — Registre d'Odet Bourgeois, procureur-syndic et secrétaire : — entrée de l'évêque de Mâcon, Thibaud de Rougemont (17 mars 1390); — élections des

Digitized by Google

échevins par-devant les baillis Jean Chauveron et Jean de Fontaines ; — procès soutenus par les échevins, au nom de la ville, contre Jean de Verneuil, hôtelier, qui se prétendait exempt des tailles en qualité de noble ; contre les boulangers qui refusaient de se soumettre à la *taxe* ; contre les ouvriers de la monnaie de Mâcon ; contre l'évêque et le chapitre de St-Vincent, pour les forcer de contribuer aux charges de la ville ; contre le bailli Jean de Fontaines, qui exigeait 100 livres de gages comme capitaine de Mâcon, bien que les habitants eussent disposé de cette charge en faveur d'Antoine Chuffaing, puis de Jean François ; — impositions ; — comptes des receveurs ; mandats délivrés par les échevins, etc. ; — présents faits à Louis, duc de Touraine, Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc de Bourbon, qui passèrent à Mâcon ; — lèpre, mortalité ; — testament d'Isabelle de Franchelins en faveur de la fabrique de l'église St-Pierre ; — taxe du vin à 8 deniers le pot (1), faite par les échevins et signifiée au prévôt Jean d'Andrié (6 novembre 1395).

BB. 8. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, couverture en peau.

**1400-1402.** — Registre tenu par Antoine Fustaillier, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins faites de l'autorité du bailli Karados des Quesnes, Sr de Saresvilliers ; — réparations au clocher de l'église St-Pierre ; projet de refondre les grosses cloches, achat de métal ; — procès contre l'évêque, le doyen et le chapitre de St-Vincent, le prieur et le couvent de St-Pierre-hors-les-Murs, au sujet des réparations du pont sur la Saône et des chaussées ; accords et transactions ; — continuation du procès contre les ouvriers de la monnaie ; — impositions réparties entre les habitants ; — Jean Tardi et Olivier Berthoud envoyés à Paris pour obtenir révocation d'une aide demandée par le roi Charles VI, et d'une augmentation de deux deniers par livre sur l'impôt du sel ; les frais de cette députation répartis sur les villages du Mâconnais ; — lettre du roi supprimant l'aide ; — lépreux séparés de la compagnie des gens sains ; Guillaume Régnart, médecin aux gages de la ville ; — alarmes causées par certains hommes d'armes qui avaient pris et pillé la ville de Romenay ; visite des porches ouvrant sur la Saône ; — défense d'exporter les grains, les pluies continuelles empêchant de semer ; — Antoine Berchard, capitaine de la ville, etc.

BB. 9. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, couverture en peau. (Les feuillets 146 et 147 ont été arrachés).

**1402-1408.** — Registre de Pierre Baillet, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins de l'autorité du bailli Karados des Quesnes ; — travaux de fortifications, entretien des chaussées ; les villages voisins y contribuent ; — établissement d'une léproserie en dehors de la ville, entre le chemin tendant à St-Clément et la Saône ; — réparations faites au pont de Mâcon ; — passages du duc d'Orléans, d'Amé VIII, comte de Savoie, de Louis, roi de Sicile, de Jean de Montaigu, vidame et grand maître d'hôtel du roi de France ; présents offerts par la ville ; — requête au roi Charles VI pour l'allégement de la taille, attendu les mortalités, le débordement des rivières et les orages qui ont dévasté le pays ; — taxes des vins faites par les échevins et signifiées aux prévôts de Mâcon Martin de Champefroy, Jean de St-Pierre, Jean Maréchal et Jean Peyssonnat, savoir : à 6 deniers tournois le pot en 1404, à 10 deniers en 1405, à 6 deniers en 1407 et à 8 deniers en 1408 ; — blé tiré de Bourgogne ; — les excommuniés enterrés dans le cimetière de l'hôpital Notre-Dame (ou de Bourgneuf) ; — nouvelles aides demandées par le roi ; — quittance de 1,000 florins donnés autrefois par la ville de Mâcon pour la rançon du roi Jean ; — révocation de Jean de Pesmes, recteur de l'hôpital Notre-Dame, auquel hôpital appartient le pré appelé *de Nugue Blondel ;* — divers travaux exécutés dans l'église paroissiale de St-Pierre ; refonte des cloches, détails des opérations et de la dépense ; les orgues sont réparées ; — troubles dans le couvent des Cordeliers ; — continuation du procès contre les ouvriers de la monnaie, etc.

BB. 10. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, couverture en peau.

**1408-1412.** — Registre de Pierre Baillet : — élections des échevins de l'autorité des baillis Jean de Chastelux *(de Castro Lucio)*, Sr de Vivant, Amé de Viry et Philibert de St-Léger ; — achat d'armes et de munitions de guerre ; artillerie et anciennes machines réparées ; prix faits pour la façon de plusieurs bombardes ; — *collectes* faites chaque semaine pour fournir aux dépenses les plus urgentes ; — nouvelles aides ; — comptes des receveurs des deniers patrimoniaux ; — contestations avec le curé et les vicaires de la paroisse St-Pierre, touchant le *droit d'épousailles ;* — le comte de Tonnerre, à la tête d'une bande de pillards, menace la ville de Mâcon et ravage le plat pays ; précautions prises ; troupes envoyées de Mâcon au port de Farges pour s'opposer au passage d'autres bandes venant de Bresse ; frais de cette *expédition* répartis sur les villages du Mâconnais ; — lettres patentes du roi Charles VI, ordonnant la dissolution de tout corps d'armée assemblé sans son ordre ; autres défendant de recevoir dans Mâcon des gens de guerre, *de quelque état qu'ils soient ;* — le 22 mai 1411, Jean de Châtelmorant succède, comme bailli de Mâcon et

(1) Le pot ou demi-pinte mâconnaise équivalait à la pinte de Paris.

Digitized by Google

sénéchal de Lyon, à Jean de Chastelux, révoqué; il est remplacé lui-même, le 24 novembre suivant, par Amé de Viry, qui meurt quelques mois après; — sentences de l'official contre des lépreux; — ordonnance sur la garde de la ville; Jean de Verneuil élu capitaine par les habitants; — lettres du roi demandant secours contre les Armagnacs (14 octobre 1411); autres ordonnant d'envoyer deux députés aux Etats de Paris; — mortalité; agrandissement du cimetière de la paroisse St-Pierre; les deux grosses cloches cassées et refondues; — entrée de l'évêque de Mâcon, Jean Christini (21 mars 1412); — chambre de conseil pour les échevins, établie dans l'église de St-Nizier, etc.

BB. 11. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, couverture en peau.

**1413-1415.** — Registre de Pierre Baillet : — élections des échevins de l'autorité du bailli Robert de Bonnay; — comptes des receveurs des collectes; continuation des travaux de défense; — aides, tailles; — incursions de bandes de gens d'armes; précautions contre toute surprise; — les clefs de la ville données en garde à plusieurs notables; — premières tentatives pour transférer l'hôtel de la monnaie de Mâcon à Lyon; les habitants de Mâcon s'y opposent; accords et conventions avec les ouvriers de la monnaie, qui consentent à contribuer aux dépenses pour les fortifications de la ville, etc.

BB. 12. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, couverture en peau.

**1415-1419.** — Registre de Jean Crochat, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins de l'autorité des baillis Robert de Bonnay, Philippe de Bonnay et Girard de La Guiche; — impositions; — comptes, mandats; — lépreux; — lettre du roi demandant une aide en forme d'emprunt; — révision des cahiers pour la taille; — lettre de Jean, dauphin de Vienne, annonçant la descente des Anglais à Calais; autre lettre du même demandant un emprunt de 1,200 écus; — lettre du roi demandant une nouvelle aide; le dauphin en presse le payement : « ladicte « collecte fu non paié, par l'obeyssance et adeicion qui fu » faite au bon et saint propos de monseigneur de Bour- » gogne; » — prédications du frère Vincent Ferrier; — lettre que la duchesse de Bourgogne joint au *manifeste* de son mari; réponse des échevins de Mâcon, protestations de dévouement; — lettres patentes du roi Charles VI, déclarant le duc de Bourgogne traître et déloyal; — lettre de la reine Isabelle contre les Armagnacs, lettre du duc de Bourgogne, qui explique comment et pourquoi la reine s'est jointe à lui; — la duchesse envoie 300 hommes d'armes pour résister aux entreprises du sire de La Fayette et de Pierre de Chales, qui, à la tête de partisans beaujolais, fait des courses jusque sous les murs de Mâcon; — les habitants de Mâcon entreprennent le siége du château de Solutré, occupé par les Armagnacs; échec subi, déroute, perte de l'artillerie de siége; trêve entre le Mâconnais et le Beaujolais; — entrée de l'évêque de Mâcon, Geoffroy de St-Amour (4 avril 1418); — passage d'une bande de bohémiens; — meurtre du duc de Bourgogne; défense faite par le roi d'obéir au dauphin Charles; — reprise des hostilités, etc.

BB. 13. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, couverture en peau; mauvais état.

**1419-1424.** — Registre de Jean Crochat : — élections des échevins de l'autorité des baillis Antoine de Toulonjon, Sr de Traves, et Philibert de St-Léger; — vers français sur la prise de Tournus par les Armagnacs; — comptes, mandats, etc.; continuation des hostilités; visite des murs; achat de munitions de guerre; ravages exercés par les Armagnacs; le prince d'Orange vient tenir garnison à Mâcon; argent pris à l'hôtel de la monnaie pour la solde des gens d'armes; nouvelle trêve entre le Mâconnais et le Beaujolais, conclue par l'entremise du duc de Savoie; — cérémonies funèbres à la mort de Charles VI; — fin de la trêve; nouvelles alarmes; — le comte de Suffolk vient à Mâcon (13 septembre 1423); il reprend sur les Armagnacs les châteaux de Germolles, de Vinzelles et de Leynes; il veut lever un impôt; plaintes des habitants de Mâcon, qui envoient une ambassade au duc de Bourgogne; — chute d'une arche du pont de Mâcon; le capitaine Jean de Verneuil est noyé (19 octobre 1423); — ordonnance sur la garde de la ville, etc.

BB. 14. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, couverture en peau.

**1424-1447.** — 1re partie (1424-1426), tenue par Guyonnet Berchard : — élections des échevins par-devant le bailli Lancelot, Sr de Luyrieu et de Montfort; — ressources dont on dispose pour les réparations du pont; devis des travaux; — les ouvriers de la monnaie contribuent aux charges de la ville; — ambassade envoyée au duc de Bourgogne, pour le saluer comme nouveau seigneur du comté de Mâconnais, et pour obtenir secours contre les ennemis qui ravagent le pays; — procès contre les boulangers, au sujet de la taxe du pain; — nouveau siége du château de Solutré; reddition de la place (4 octobre 1424); vers français sur ce fait et sur la destruction du château de La Bussière; — entrée de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Mâcon; les habitants lui prêtent serment de fidélité (15 octobre 1424); — impôts, aides, etc.; — continuation des hostilités, etc.

Digitized by Google

2e partie (1443-1447), tenue par Guillaume Rosseau : — élections des échevins de l'autorité du bailli Louis, Sr de Chantemerle et de La Clayette ; — sommes données aux Ecorcheurs pour les éloigner du Mâconnais ; — visite des murs et de l'artillerie ; réparations diverses ; — entrée du sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, avec cent hommes d'armes ; — aide accordée au duc Philippe ; don fait au dauphin Louis ; — passage de troupes ; — lettres du duc accordant modération des tailles et restitution de 400 livres que la ville de Mâcon lui avait prêtées ; — copie de l'ordonnance sur la boulangerie, faite en 1368 ; — guet et garde de la ville ; — comptes des receveurs, etc.

BB. 15. (Registre.) — In-4e, 57 feuillets, sans couverture ; feuilles détachées ; incomplet.

**1430-1434.** — Minute de registre des délibérations municipales : — distribution faite aux habitants, par les échevins de Mâcon, de poudre et de traits d'arbalète ; — les ennemis, maîtres des places de Mazille et de Château, ravagent le Mâconnais et empêchent de faire les récoltes ; — plaintes contre le Sr de Varembon et ses hommes d'armes en garnison dans la ville ; — entrée d'Antoine de Toulonjon, maréchal de Bourgogne ; — les ouvriers de la monnaie contribuent aux dépenses communes ; — le recteur de la léproserie dite *la Maladière* est présenté par les habitants et institué par l'évêque ; — demandes de secours ; — propositions de trêves ; — les ennemis du duc de Bourgogne reprennent par surprise le château de Solutré ; alarmes dans la ville de Mâcon ; mesures de sûreté ; — les négociations pour une nouvelle trêve traînent en longueur ; — Humbert de Chontaigne, neveu du bailli Lancelot de Luyrieu, insulte à Dijon un envoyé de la ville de Mâcon ; Guillaume Bourrelier, procureur général de Bourgogne, vient à Mâcon pour informer sur cette affaire ; la charge de bailli est ôtée à Lancelot de Luyrieu et donnée à Girard Rolin, Sr de Fontenay ; — lettre de la duchesse de Bourgogne ; conclusion de la trêve, etc.

BB. 16. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, couverture en peau ; incomplet. Les feuillets de 86 à 137 sont détachés et d'un format plus petit que le reste du registre.

**1434-1442.** — Registre tenu par Jean Denis, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins de l'autorité des baillis Girard Rolin et Louis, Sr de Chantemerle et de La Clayette ; — lettre de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant la démolition du château de Solutré (22 décembre 1434) ; après cette démolition, les habitants des villages de Vergisson, Solutré, Pouilly et Davayé viennent faire guet à Mâcon ; — requête du maître des écoles ; — entrée de l'évêque de Mâcon, Jean Macet (11 avril 1435) ; — réparations du pont ; — passage de la duchesse de Bar et de ses enfants ; — inventaire des ornements, linges, vases, reliques, etc., de l'église paroissiale de St-Pierre ; dédicace de cette église ; — ordonnance sur la garde des vignes ; — publication de la paix conclue à Arras ; — premières tentatives pour établir un grenier à sel dans la ville de Mâcon ; vive opposition des habitants ; le projet est abandonné ; — ravages des Ecorcheurs ; on traite avec eux ; — aides demandées par le duc de Bourgogne ; assemblée des trois Etats du Mâconnais ; — réparations des chaussées ; — legs faits aux hôpitaux, etc.

BB. 17. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, couverture en peau.

**1441-1442.** — Registre de Jean Denis : — élections des échevins de l'autorité du bailli Louis, Sr de Chantemerle et de La Clayette ; — passage du duc Charles de Bourbon et du comte de Clermont, son fils ; — requêtes des échevins pour obtenir concession d'un octroi et réduction des impôts ; — nouvelle assemblée des trois Etats du Mâconnais ; taille mise sur le pays ; — les Ecorcheurs reparaissent ; le capitaine Thibaud de Neuchâtel, Sr de Blamont, envoyé contre eux, entre, à la tête de cent hommes d'armes, dans la ville de Mâcon, malgré les protestations des habitants ; lourdes charges imposées à la ville ; vexations de toutes sortes faites par la garnison ; les Ecorcheurs s'étant emparés de Vimy (aujourd'hui Neuville), le Sr de Blamont et ses troupes passent en Bresse, reviennent à Mâcon, puis se dirigent sur le Charollais ; — plaintes portées au duc de Bourgogne, qui promet de ne plus mettre de garnison dans Mâcon ; — entrée d'Isabelle, fille du roi de Portugal, duchesse de Bourgogne ; — l'évêque Jean Macet refuse de faire garder la première porte du pont, prétendant que cela était *munus sordidum ;* il y est contraint par sentence du bailli ; — retour du Sr de Blamont, devenu maréchal de Bourgogne ; les habitants refusent d'admettre ses troupes dans la ville, vu le départ des Ecorcheurs ; il répond brutalement à un envoyé de la ville ; grande rumeur ; il vient s'expliquer et dément ses paroles ; il s'éloigne, etc.

BB. 18. (Registre.) — In-folio, 380 feuillets, couverture en peau.

**1466-1475.** — Registre tenu par Antoine de Lyon, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins par-devant les baillis Michel de Changy, Sr de Chissey et Châteauvieux, et Jean de Damas, Sr de Clessy et St-Amour ; — lépreux ; — corvées imposées aux habitants des villages voisins pour les fortifications de la ville de Mâcon ; nouveau boulevard fait à la porte de la Barre ; — requêtes touchant



Digitized by Google

les gabelles; autres sur le droit de chasse, dont les bourgeois de Mâcon ont usé de temps immémorial; — bruits de guerre; garnison commandée par Claude Dommartin, Sr de Bellefont; plaintes contre les gens de guerre chargés de la défense du pays; — lettre de Charles le Téméraire sur le prétendu attentat de Baudoin, bâtard de Bourgogne; procession à ce sujet; lettre du duc louant la ville de Mâcon de son dévouement; — les troupes royales entrent dans le Mâconnais, prennent les châteaux d'Estours, de Vinzelles, de Leynes, etc. (février 1471); soupçons conçus par les habitants de Mâcon contre les religieux du couvent de St-Pierre-hors-les-Murs; le couvent est rasé; la ville de Mâcon sommée de se rendre; les ennemis n'osent en entreprendre le siége; ils se dirigent sur le Charollais; reprise et démolition de tous les châteaux forts à deux lieues autour de la ville; — trève; — requête de Philippe de Salornay pour ravoir son artillerie emmenée dans Mâcon après que son château fut rasé; — reprise des hostilités; — peste; — mémoires contre les gens d'armes logés dans le pays; — dénombrement des feux des villages du Mâconnais; — inventaire des armes offensives et défensives trouvées chez lès habitants de Mâcon; — lettres de Charles le Téméraire, mémoires, requêtes, etc., sur le commerce du sel; — procès contre les religieux de St-Pierre admis dans la ville et dont le couvent est annexé à la paroisse, etc.

BB. 19. (Registre.) — In-4°, 219 feuillets, couverture parchemin.

**1482-1485.** — Registre tenu par Etienne Touillon, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins de l'autorité du bailli Jean de La Roche, Sr de Chabanes; — députation aux Etats d'Orléans; — exemption des droits de péage confirmée aux citoyens de Mâcon; — lettres et mémoires sur la fourniture du sel au Mâconnais; — procès soutenu par les échevins de Mâcon contre les religieux de St-Pierre; — peste; — différends entre les officiers du bailliage de Mâcon et ceux d'Autun, touchant les ressorts de l'élection; — testament de Claude Penet, procureur du roi, contenant legs pour les hôpitaux de Mâcon; — règlement pour le service divin dans l'église paroissiale de St-Pierre; les chapelains en sont nommés alternativement par le prieur et par les échevins (de là leur nom de chapelains du Tour ou *Tournistes*); — éclipse de soleil; — élection de Nicolas de Sagie pour capitaine; — lettres de Charles VIII, décidant que les Etats du Mâconnais ne peuvent s'assembler ailleurs qu'à Mâcon; — griefs contre les Etats de Bourgogne; — députation envoyée à Dijon sur le fait des monnaies; — confirmation du droit patrimonial du *huitième* et du *seizième*, sur le vin vendu en détail dans la ville; — comptes des receveurs, etc.

BB. 20. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, couverture parchemin.

**1485-1487.** — Registre de Jean Ayguet, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins de l'autorité du bailli Jean de La Roche; inventaire de l'artillerie et des armes des citoyens; — assemblées des trois Etats du Mâconnais; procès qu'ils soutiennent contre l'abbé de Cluny au sujet des impositions; — serment prêté par les nobles de ne prendre les armes qu'avec le consentement exprès du roi; — lettres patentes ordonnant le décri de certaines monnaies; requête pour que cette mesure ne s'applique pas au Mâconnais; — autres requêtes pour qu'il n'y ait point de troupes logées dans la ville de Mâcon; différends entre les habitants de Mâcon et le maréchal de Bourgogne, Philippe de Hochberg, comte de Charollais, Sr de Baudeville, de Seurre et de St-Georges; — ordonnance du roi Charles VIII sur la conduite des gens de guerre; — lettres patentes prohibant l'importation des draps d'or et de soie; — lettre du roi recommandant de faire bonne garde, et de ne laisser entrer dans la ville aucune personne en armes, sans son consentement; — lettres et mémoires sur le sel; — priviléges de l'hôpital St-Jacques; — entrée du duc de Lorraine; — copie de la lettre envoyée au roi Charles VIII par le duc d'Autriche, avec la réponse du roi; — bail du luminaire de la paroisse St-Pierre; inventaire des ornements de l'église appartenant aux habitants; — nomination d'un chapelain du Tour; — procès divers; — copies de lettres missives; — impositions; — comptes, etc.

BB. 21. (Registre.) — In-folio, 379 feuillets, couverture en peau.

**1498-1500.** — Registre de Jean Ayguet : — élections des échevins, de l'autorité du bailli Jean de La Roche; — Ecossais logés dans la ville de Mâcon, sous la charge du Sr d'Oyson; Henri Marchand, Sr de Bermont, et le sire d'Aumont, commis par le roi afin de pourvoir au fait des vivres et de la police des troupes logées dans Mâcon; plaintes et griefs des habitants; la ville est exemptée de garnison pendant six ans; — inventaire des meubles de l'hôpital de Bourgneuf et institution d'un recteur; — inventaire des titres et papiers de la Maladière; — peste; construction d'une maison pour loger les pestiférés; — assemblées des échevins de Mâcon tenues à Prissé à cause de la peste; — réparations faites à l'église paroissiale de St-Pierre, moitié aux frais de la ville, moitié aux frais du couvent; — inventaire des ornements d'église; — lettres de trève; — don gratuit accordé au roi Louis XII; — commerce du sel; gabelles; mesures échantillonnées; — assemblées des Etats du Mâconnais; doléances; — entrée

Digitized by Google

de la reine de France, Anne de Bretagne, venant d'un pèlerinage fait à St-Claude; — impôts; — comptes; — procès; — copies de lettres missives, etc.

BB. 22. (Registre.) — In-folio, 347 feuillets, couverture en peau.

**1500-1502.** — Registre tenu par Philippe de Corcelles, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins par-devant le bailli Jean de La Roche; — mémoire sur les affaires que la ville de Mâcon doit faire poursuivre à Paris; — présents faits au comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne; — continuation de la peste; requête du chirurgien qui soigne les pestiférés; gardes établies aux portes de la ville, pour empêcher l'entrée des pauvres étrangers; mesures prises contre le fléau; — lettre du roi Louis XII, recommandant de faire bonne garde, à cause de certains pillards qui menacent la contrée; — malfaiteurs jugés par une assemblée des citoyens (9 février 1501); — police de la voirie exercée par les échevins; — entrée de Louis XII (6 juin 1501); — la chasse est interdite aux bourgeois; protestation des habitants de Mâcon; — gabelles mises exclusivement sur le sel; — réparations faites aux murailles; — lettre de la comtesse de Nevers, recommandant ses chevaux qu'elle envoyait loger à Mâcon; — procès contre Nicole Dauphin, procureur du roi, au sujet du droit de justice reconnu aux habitants de Mâcon par leurs anciens priviléges; — lettre du roi annonçant la paix faite avec l'Espagne; — assemblées des Etats du Mâconnais; remontrances; don gratuit; — impositions; — comptes, etc.

BB. 23. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets, couverture parchemin.

**1502-1504.** — Registre de Guillaume Gratier, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins, de l'autorité du bailli Jean de La Roche; — procès divers; — alignements donnés par les échevins; — sentences du prévôt, Antoine Chuffaing, contre des malfaiteurs, après jugements des citoyens; — permissions de résider dans la ville accordées ou refusées; — le corps du Sr de Ligny est ramené d'Italie; cérémonies funèbres lors de son passage à Mâcon; — Pierre de Grandis, *ministre provincial de la province de St-Bonaventure*, vient à Mâcon pour réformer le couvent des Cordeliers; — chute d'un pan de mur, remplacé provisoirement par une clôture de bois; cotisations pour faire construire une muraille neuve; — clocher fait à l'église St-Nizier; suppression de l'ancienne chambre de conseil établie dans cette église; — Antoine Chuffaing, prévôt royal, est adjoint comme lieutenant à Jean Descrivieux, capitaine de la ville; — comptes, etc.

BB. 24. (Registre.) — In-4°, 387 feuillets, couverture en bois.

**1508-1511.** — Registre de Louis de Lyon, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins devant François Tanel, lieutenant-général au bailliage, la charge de bailli étant vacante; — assemblées des Etats du Mâconnais; procès-verbaux des délibérations qui y sont prises; nominations de députés aux Etats de Bourgogne; — réparations faites au pont; — entrée de Louis XII, accompagné de Georges d'Amboise, légat du pape (15 mai 1510); — peste dans les villages; précautions prises; — chapitre général des Dominicains tenu à Mâcon; — on décide, dans une assemblée générale des citoyens, qu'on informera le roi des excès commis par les Bressans, qui troublent les habitants de Mâcon dans leur droit de pâture sur la prairie de St-Laurent, appelée *Bois-Chétif;* — police de voirie exercée par les échevins; — les citoyens de Mâcon continuent à jouir du privilége de juger les malfaiteurs; — nominations de chapelains tournistes; — plaintes au sujet des gabelles; — impositions; — comptes, etc.

BB. 25. (Registre.) — In-4°, 293 feuillets, couverture en bois.

**1515-1519.** — Registre tenu par Jean Girarde, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins, de l'autorité du bailli Pierre de La Guiche, Sr de Chaumont; — indulgences accordées à ceux qui donnent pour les réparations du pont; — garnison de lansquenets; — impositions; — deux voleurs condamnés à avoir une oreille coupée, à être fouettés et bannis; — alignements donnés par les échevins; — entrée de l'évêque de Mâcon, Claude de Longvic (16 mars 1516); — passage du duc et de la duchesse de Lorraine; — nouvelles mesures matrices pour le sel, le blé, etc., faites en cuivre et marquées à la fleur de lys; — bail de la Maladière; — peste; — ménétriers payés sur les deniers communs de la ville, pour jouer pendant l'Avent et les fêtes de Noël; — assemblées des Etats du Mâconnais; don gratuit accordé au roi, etc.

BB. 26. (Registre.) — In-4°, 377 feuillets, couverture en bois.

**1519-1521.** — Registre de Jean Girarde : — élections des échevins, de l'autorité du bailli Pierre de La Guiche; — procès intenté par les échevins aux gens d'église, qui se prétendaient exempts des droits du 8e et du 16e sur le vin vendu en détail; — autre procès contre les bouchers de Mâcon, qui refusaient de donner aux hôpitaux de la ville les *corées* des bœufs, vaches, veaux, moutons, etc., selon l'ancien usage; — l'évêque est contraint de payer le nouveau pavé mis à la porte de Bourgneuf; — peste; les pestiférés bannis de la ville ou *barrés* dans leurs maisons;

Digitized by Google

— Antoine Dauphin, curé de Sennecé, est institué recteur de l'hôpital St-Jacques ; inventaire des meubles, linges, titres et immeubles de cet hôpital ; — immeubles de l'hôpital de Bourgneuf ; — jugements de criminels ; — police de la voirie ; — différend avec le commandeur de la commanderie de St-Antoine, au sujet d'un puits ; — emplacement concédé aux arbalétriers de la ville pour leurs exercices ; — approvisionnement de sel ; — comptes, etc.

BB. 27. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, couverture en peau.

**1525-1528.** — Registre de Jean Mercier, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins, de l'autorité du bailli Pierre de La Guiche ; — l'évêque de Mâcon commence à prendre la qualité de chef des Etats du Mâconnais (23 mai 1526) ; — procès divers : — plaintes contre les Lombards en garnison dans Mâcon ; le garde du bois de Malessart contraint de faire guet dans la ville ; — lettres du roi François Ier à son retour d'Espagne ; convocation à Dijon des Etats qui refusent d'adhérer au traité de Madrid ; — peste ; lèpre ; — défense aux bouchers de vendre de la chair soufflée ; — police de la voirie faite par les échevins ; — nomination d'un chapelain tourniste ; — bail et inventaire des meubles de la Maladière ; — pavé refait sur les chaussées ; — suivant une fondation faite par ses ancêtres, Georges de Feurs, Sr d'Estours, présente et les échevins nomment un *réveille-matin*, chargé d'aller tous les lundis, après minuit, crier par les rues : *Dites vos patenostres et priez Dieu pour les trespassez ;* — impositions ; — comptes, etc.

BB. 28. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, couverture enlevée.

**1542-1544.** — Registre de Pierre Demeaux, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins devant Jean de Tyard, Sr de Bissy, lieutenant-général au bailliage, et Robert Chandon, vice-gérant le bailliage et judicature royale de Mâconnais ; — visite des tours, etc. ; réparations ; les gens d'église contraints d'y contribuer ; — garnisons ; — inventaire de l'artillerie ; — nomination d'un chapelain tourniste ; — Henri de Jaucourt, Sr du Vaulx de Lugny et de Villernoux, est nommé bailli de Mâcon ; — entrée du duc de Guise, gouverneur de Bourgogne ; détail des cérémonies ; on lui fait présent d'un drageoir d'argent doré pesant 13 marcs et valant 246 livres ; — mesures prises pour subvenir aux besoins des pauvres de la ville ; — peste ; — impositions ; — comptes, etc.

BB. 29. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, couverture enlevée ; rongé en partie par les rats.

**1546-1547.** — Registre de Simon Girarde, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins devant Jean de Tyard, lieutenant du bailli ; — approvisionnement de sel pour le Mâconnais ; — location faite à quelques particuliers des tours principales de l'enceinte de Mâcon, au profit de la ville ; — permission de manger de la viande le lundi et le mardi après le dimanche gras, du lait et du beurre pendant le carême, accordée par l'évêque de Mâcon à ceux qui contribuent aux réparations du pont de cette ville ; — essais faits par les échevins pour constater le prix moyen de la viande ; — copie des lettres patentes du roi François Ier, exemptant le clergé de Mâcon du logement des gens de guerre ; réclamations des habitants fondées sur ce que les gens d'église possèdent la plus grande partie des maisons de la ville ; — mort de François Ier ; cérémonies funèbres célébrées à Mâcon dans l'église cathédrale de St-Vincent ; — lettre de Claude de Guise, duc de Bourgogne, relative à l'artillerie de Mâcon ; inventaire des fauconneaux, des arquebuses, des poudres et des boulets ; — 250 pionniers fournis par le bailliage de Mâconnais pour travailler aux fortifications de Chalon, etc.

BB. 30. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, couverture en peau.

**1549-1550.** — Registre de Jean Descrivieux, procureur-syndic et secrétaire : — élections des échevins devant Jean de Tyard, lieutenant du bailli ; — visite des fortifications ; la 1re tour du pont réparée aux frais de l'évêque ; le clergé consent à être compris aux rôles des tailles, pour les biens ruraux qu'il possède dans la banlieue de Mâcon ; — inventaire des poudres ; — police de la voirie ; les échevins donnent les alignements pour les constructions nouvelles, ordonnent la démolition des édifices menaçant ruine, accordent ou refusent la permission d'attacher des moulins sous le pont ; — aides au roi ; les élus commencent à donner les commissions pour imposer au lieu du bailli ; — nomination d'un chapelain du tour ; — préparatifs pour l'entrée du duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, etc.

BB. 31. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, couverture en peau.

**1550-1551.** — Registre de Jean Descrivieux : — élections des échevins devant Jean de Tyard, lieutenant-général au bailliage ; — le clergé refuse de contribuer aux frais que la ville doit faire pour l'entrée du duc d'Aumale, à la somme de 400 livres qu'il faudra payer pour la suppression de l'office de tabellion, et à la somme de 500 livres imposée sur Mâcon pour la solde de la gendarmerie ; procès à ce sujet ; — officiers du roi compris dans les impositions ; — suppression des confréries du St-Esprit et de Notre-Dame des Vignes ; vente, au profit de la ville, de meubles et des linges qui en proviennent ; — entrée dans

Digitized by Google

les assemblées interdite à un échevin, qui avait révélé à un habitant la cote à laquelle il devait être imposé ; — maison inhabitée cédée au bourreau ; il prélève certains droits sur les denrées qu'on apporte au marché ; — nomination d'un concierge de l'hôtel de ville ; — projet de sécularisation du couvent de St-Pierre ; copie des lettres patentes du roi Henri II, enjoignant à l'évêque de Mâcon ou à ses vicaires d'informer des *scandales*, *abus et dissolutions* qui se commettent par le prieur et les religieux de ce couvent ; — exemptions de tous droits accordées au *roi du jeu de l'arc ;* — montres et logement de la compagnie de gens d'armes du duc de Guise, etc.

BB. 32. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, couverture en peau.

**1551-1552.** — Registre de Jean Descrivieux : — élections des échevins devant Jean de Tyard ; — visite des halles faite par les officiers du roi, qui y ordonnent des réparations ; — la compagnie de 100 lances du duc de Guise est dirigée sur la Champagne ; troupes de passage logées dans le cloître de St-Vincent et dans les maisons canoniales ; gens d'armes de la compagnie du maréchal d'Annebaud, amiral de France, en garnison dans Mâcon ; — copies de lettres patentes du roi Henri II et commissions des élus pour impositions diverses ; requêtes en modération de cotes ; rôles ; le clergé y est compris, ainsi que les officiers du roi, excepté le bailli et le lieutenant-général ; — ferme du *seizième* sur le vin et de la pêche des fossés délivrée au prix de 164 livres ; — procès touchant la prairie de Bresse ; — *descentes sur les lieux* et ordonnances des échevins concernant la voirie ; — nomination d'un chapelain tourniste, etc.

BB. 33. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, couverture en peau.

**1552-1554.** — Registre d'Antoine Tralier, procureur-syndic et secrétaire : — modification dans le mode d'élection pour les échevins ; assemblée des citoyens, présidée par Jean Boyer, lieutenant-général au bailliage, où l'on décide que chaque *cinquantaine* (il y en avait sept) s'assemblera séparément et désignera quatre prud'hommes, « lesquels preudhommes de chacune cinquantaine accordés » esliront et auront pouvoir de eslire des eschevins et » procureur-scindicq ; » — ferme des toiles, fils, etc., acquise par la ville ; — François Bulyon, Sr de Tramayes, nommé capitaine de Mâcon à la place d'Etienne Tramard, mort à Paris ; offres d'argent pour obtenir cette place repoussées par les échevins ; — locations de tours ; — contestations avec le chapitre de St-Vincent au sujet du droit de banvin ; — peste ; gardes mises aux portes de la ville pour empêcher l'entrée des mendiants ; — inventaire des meubles de la Maladière ; autre des meubles, servis, héritages et rentes de l'hôpital Notre-Dame ; — rôles d'impositions, etc.

BB. 34. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, couverture enlevée.

**1554-1555.** — Registre de Simon Girarde, procureur-syndic et secrétaire : — procès-verbal dressé par Jean Boyer, Sr de Trémolles, lieutenant-général au bailliage, à la requête de Jacques Descrivieux, avocat du roi, et Guillaume Barjot, Sr de La Palud, procureur du roi, qui demandaient que l'élection des échevins fût annulée parce qu'elle avait été faite sans leur participation ; contestations, plaintes, etc. ; l'élection est confirmée ; — détail des affaires concernant l'administration des échevins ; — droit de lever 10 deniers par quarté de sel vendu dans le Mâconnais, accordé à la ville de Mâcon ; — ordonnances des échevins sur la voirie ; — procès divers ; — impositions ; — chaque habitant doit 3 *blancs* par an au marguillier de St-Pierre, pour la fabrique ; — procession faite par le clergé de St-Pierre ; désignation des rues où cette procession doit passer ; — nomination d'un chapelain du tour, etc.

BB. 35. (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, couverture parchemin.

**1558-1559.** — Registre de Pierre Michelet, secrétaire (Simon Girarde resta procureur-syndic, et ces deux charges furent depuis toujours distinctes) : — détail des affaires et des procès que la ville a à soutenir ; — état du sel déchargé soit à Mâcon, soit à St-Laurent, soit au port d'Arciat en Bresse, sur lequel sel la ville de Mâcon prélève un impôt de 10 deniers par quarte ; — Jean Dagoneau, frère d'Olivier Dagoneau, receveur pour le roi en Mâconnais, est nommé receveur particulier des impositions de Mâcon ; — Philibert Burnet, un des échevins, élu par ses collègues receveur des deniers communs de la ville, est contraint de remplir cette fonction qu'il voulait décliner ; — proclamation de la paix avec l'Espagne ; réjouissances publiques ; — remontrances et propositions d'arbitrage faites par les échevins au chapitre de St-Vincent ; — sécularisation du couvent de St-Pierre ; bulle du pape Paul IV et lettres patentes du roi Henri II qui en permettent l'exécution (17 juin 1559) ; protestations et réserves faites par les échevins ; — passage d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie ; — rôles d'impositions, etc.

BB. 36. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, couverture parchemin.

**1559-1560.** — Registre de Pierre Michelet : — Michel Dille est nommé *receveur des deniers du pont* aux gages de 5 livres par mois ; — ferme du seizième du vin et de la

Digitized by Google

pêche des fossés délivrée au prix de 250 livres ; — nominations de chapelains ; — rentes et pensions dues à l'hôpital Notre-Dame sur des maisons, jardins, etc., sis au Pertuis-de-Levigny ; — impositions ; requêtes en exemption ou en modération de cotes ; — procès soutenu par les échevins contre Vincent Quadre, fermier du *tirage du sel*, et Claude Bulyon, *Sr de Layé, marchand, demeurant à Mâcon*, à cause des 10 deniers par quarte de sel prélevés au profit de la ville ; accords, transactions ; — résolution de faire guet et bonne garde à cause « des assemblées qui se font à » présent par le royaume ; » — entrée de l'évêque de Mâcon, Baptiste Alamani (1er novembre 1560), etc.

BB. 37. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, couverture parchemin.

**1560-1561.** — Registre de Pierre Michelet : — élections des échevins ; — compagnie de messire Francisque d'Este, puis celle du duc de Savoie logées dans Mâcon ; — visite et locations des tours ; — procès intenté par les habitants de Grièges et de Replonges au sujet du droit de pâturage dans la prairie de Bresse ; — observations de Gratien Chandon, lieutenant particulier au bailliage, sur les assemblées que les protestants font dans la ville de Mâcon ; requête des protestants pour établir leur prêche dans les halles ; on les renvoie au roi à qui les halles appartiennent (17 novembre 1561) ; — Antoine Brunet, échevin, commis pour assister aux Etats de Bourgogne ; — impôts, taillon ; — délibérations pour remettre la marguillerie aux mains des chapelains tournistes, les habitants ne voulant plus payer au marguillier chacun 3 blancs ou 15 deniers par an, etc.

BB. 38. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, couverture parchemin.

**1562-1563.** — Registre de Pierre Michelet : — élections des échevins de 1563, en présence de Guillaume de St-Point, gouverneur de Mâcon ; — procès soutenu contre le clergé pour les fortifications et la garde de la ville ; — approvisionnement de blé en prévision d'un siége, des troupes sorties de Lyon et de Genève s'étant réunies dans la Dombes, à cinq lieues de Mâcon ; — fournitures aux troupes royales qui tiennent la ville ; — copies des lettres écrites en 1562 aux échevins et aux protestants qui occupaient Mâcon, par le comte Gaspard de Tavanes, lieutenant-général en Bourgogne, par le roi Charles IX et par la reine-mère Catherine de Médicis ; — bail de la maladière ; — nomination d'un chapelain tourniste ; — publication de l'édit de la paix ; — Georges de Dyo, Sr de Montperroux, gouverneur de Mâcon, à la place de Claude de Saux, Sr de Vantoux, qui la même année avait remplacé Guillaume de St-Point ; — mesures prises pour empêcher que Mâcon ne retombe aux mains des rebelles ; — habitants *suspects* doivent être signalés au gouverneur ; — prisonniers protestants demandent à être élargis ; — inventaire des meubles de l'hôpital St-Jacques ; — le recteur des écoles en est chargé, etc.

BB. 39. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, couverture parchemin.

**1563-1565.** — Registre de Pierre Michelet : — élection des échevins en présence du Sr de Montperroux et de Jean Boyer, lieutenant-général au bailliage ; — grandes remontrances sur les bienfaits de l'union et de la paix, sur la nécessité de choisir des hommes de bien, actifs et éclairés, de quelque religion qu'ils soient. Protestations de Gabriel Dagoneau et de Jean Bulyon, au nom des autres habitants de la religion réformée, prétendant que des prêtres armés se trouvaient dans l'assemblée, que des sentinelles avaient été mises aux portes de l'hôtel de ville, pour les intimider, qu'en conséquence l'élection devait être nulle et sans effet. Les échevins nommés n'en sont pas moins admis, et prêtent serment. Nouvelles protestations ; — préparatifs pour recevoir le roi Charles IX ; les habitants des villages voisins sont convoqués. Entrée du roi, de la reine-mère et de la cour ; détail des cérémonies, vers composés en l'honneur du roi (3 juin 1564) ; — impositions ; — exemption des péages confirmée aux habitants de Mâcon ; — octrois ; — peste ; Barthélemi Girard, chirurgien, reçoit dix écus de gages par mois ; on lui fournit ses drogues ; lui et son aide sont habillés de drap blanc aux frais de la ville ; — procès divers ; — l'année 1565 commença au 1er janvier, etc.

BB. 40. (Registre.) — In-4°, 234 feuillets, couverture parchemin.

**1569-1570.** — Registre de Pierre Michelet : — élection des échevins devant Gratien Chandon, lieutenant particulier au bailliage ; — inventaire des armes et des munitions appartenant à la ville de Mâcon ; — présent de six aunes et demie de velours fait par la ville à Jean Boyer, Sr de Trémolles et Champlecy, ci-devant lieutenant-général ; — les cordeliers demandent la permission de rebâtir une maison pour six religieux (leur couvent avait été détruit par les protestants en 1567) ; — ordonnance d'Antoine de Semur, Sr de Trémont, gouverneur de Mâcon, pour faire travailler les villageois aux réparations de la ville ; — les échevins font démolir les maisons qui menacent ruine ; — foires franches ; — exactions des gens de guerre ; — inventaire du vin et du blé trouvés chez les habitants ; rôle de ceux à qui l'on doit distribuer des mousquets ; — originaux de plusieurs cahiers d'impositions, etc.

Digitized by Google

BB. 41. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, couverture parchemin.

**1571.** — Registre de Pierre Michelet : — élection des échevins devant Philibert Barjot, lieutenant-général au bailliage ; — divers emplacements cédés par les échevins pour bancs ou étaux ; — seizième du vin et pêche des fossés délivrés au prix de 180 livres ; — le maréchal de Vieilleville passe à Mâcon ; il ordonne que le gouverneur soit logé aux frais de la ville avec douze soldats ; — gardes mises aux portes de la ville pour en interdire l'entrée aux mendiants ; — lettre missive du roi Charles IX, commissions adressées au bailli et aux échevins de Mâcon, pour répartir sur le pays diverses impositions particulières ; — originaux des cahiers, etc.

BB. 42. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, couverture parchemin.

**1572.** — Registre de Pierre Michelet : — noms et prénoms des arquebusiers de Mâcon au nombre de 130, sous la charge de Nicolas Bernard, Sr de Marbé, capitaine de la ville. Rôle des notables élus dans une assemblée présidée par le gouverneur, Girard de Fougères, pour faire des rondes de nuit et inspecter le guet. Mesures prises pour la garde des portes. Le comte Gaspard de Tavanes écrit au gouverneur « que l'on se donne garde pour cause des sur-» prinses qu'entendent faire ceulx de la religion, que, » Dieu grace ! le duc d'Anjou n'a esté que ung peu de la » peau blessé au col et à la main ; » — commission « du » gouvernement de la ville et citadelle de Mascon et garde » des clefs du pont, » donnée par Charles IX à Gilbert des Serpens, Sr de Gondras ; — disette ; le pain taxé à 13 deniers la livre ; approvisionnement de blé ; — peste ; — place acquise pour y transporter la grande boucherie ; — impôts, etc.

BB. 43. (Registre.) — In-4°, 255 feuillets, couverture en peau.

**1574.** — Registre de Pierre Michelet : — ordonnances de police ; — visites faites chez les habitants professant la religion réformée, pour les désarmer et faire sortir de la ville ceux qui sont étrangers ; — lettre du roi Charles IX, ordonnant de surveiller ceux de *la nouvelle opinion* ; — le Sr de Magny, lieutenant du gouverneur de Mâcon ; — entrée du duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne (24 août) ; — passage de Catherine de Médicis ; elle écrit aux échevins de faire chanter un *Te Deum* pour célébrer l'entrée en France du roi Henri III, venant de Pologne ; — élections de six officiers de police renouvelables tous les six mois ; — Jean Pollet, nommé recteur de l'hôpital Notre-Dame ; — lettres patentes d'Henri III exemptant des tailles Abel Guérin, greffier au bailliage, secrétaire et valet de chambre ordinaire du roi ; — diverses impositions, entre autres « pour le fait de la munition des reytres passans » par le pays de Masconnais, » etc.

BB. 44. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, couverture parchemin.

**1575.** — Registre de Pierre Michelet : — Philippe de Paffy, Sr de Néronde, baron de la Bussière, nommé bailli et juge royal de Mâcon ; — charges ordinaires de la ville : messe du St-Esprit, 50 sols au prédicateur de l'Avent, 5 livres aux joueurs d'instruments pour Noël, 5 livres au réveil-matin, etc. ; — délivrance de la *boucherie de carême* : permission accordée à un boucher de vendre pendant le carême de la chair pour les malades, à condition de payer 67 livres aux pauvres ; — la viande taxée à 2 sols 10 deniers ; — lettre du Sr de Mandelot, gouverneur de Lyon, au sujet des entreprises des religionnaires ; — grandes précautions prises. Réparation de la brèche faite par le canon du comte de Tavanes en 1562 ; — lettres du roi Henri III et du comte Chabot-Charny, grand écuyer, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, concernant la défense de la ville de Mâcon contre toute surprise. Soldats payés et logés par les habitants, pour éviter une garnison ; — nomination de députés aux Etats de Bourgogne ; — réparations faites au pont ; — cahier des impôts, etc.

BB. 45. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, couverture parchemin.

**1576.** — Registre de Pierre Michelet : — noms des habitants des villages qui sont venus faire le guet dans la ville pendant le passage des reîtres ; — continuation des troubles ; le clergé s'engage à entretenir 15 soldats sur une compagnie de cent hommes, levée aux frais de la ville ; craintes inspirées par les troupes catholiques, logées dans le château de Lourdon ; — élection de neuf coadjuteurs des échevins ; — publication de l'édit de pacification ; on continue à faire bonne garde ; — prix fait pour les réparations du pont ; — subsides extraordinaires ; — députés aux Etats de Blois, etc.

BB. 46. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, couverture enlevée.

**1577.** — Registre de Pierre Michelet : — Nicolas Bernard, Sr de Marbé, capitaine de la ville, offre sa démission qui n'est pas acceptée ; il remet les clefs de la ville, les échevins les lui reportent ; — précautions prises en cas de guerre. Notables désignés pour veiller aux portes ; les protestants sont tenus d'envoyer des catholiques pour garder à leur place ; — serment d'union et de fidélité au roi prêté

Digitized by Google

par les habitants de l'une et de l'autre religion ; — réparations faites au pont et aux murailles ; — formation de la ligue ; subvention demandée par Henri III ; remontrances et mémoires dressés par 23 notables désignés à cet effet ; — la peste est dans les villes voisines ; mesures sanitaires ; ordonnances de police, etc.

BB. 47. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, couverture parchemin.

**1578.** — Registre de Pierre Michelet : — exemption de tailles accordée à Brice Bauderon, médecin de l'Hôtel-Dieu ; — interdiction de toutes monnaies étrangères ; — nomination d'un recteur des écoles ; — plaintes du Sr de Marbé, capitaine, au sujet de la négligence que mettent les habitants dans leur service pour le guet et la garde de la ville ; — préparatifs pour recevoir le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne ; son séjour dans la ville de Mâcon (octobre) ; il signe diverses ordonnances sur les mesures à prendre pour éviter tout péril, sur la réception des nouveaux habitants, sur les réparations les plus urgentes, etc. ; — les halles tombent en ruines ; démarches faites pour qu'elles soient réparées aux frais du roi, à qui elles appartiennent ; — lettre d'Henri III concernant l'administration des hôpitaux ; — déclaration des biens ruraux possédés par le clergé de Mâcon ; — impôts divers, etc.

BB. 48. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, couverture parchemin.

**1579.** — Registre de Pierre Michelet : — lettres du duc de Mayenne relatives aux troubles civils ; — le Sr de Rochebaron, député de la noblesse du Mâconnais aux Etats de Blois, veut faire supporter au tiers-état les frais de son voyage ; vives réclamations ; — police de la voirie, alignements, etc. ; — réparations diverses ; — refonte des cloches de l'église paroissiale et collégiale de St-Pierre ; — les échevins de Mâcon s'opposent à l'entérinement des lettres patentes, obtenues par François de Nanton, Sr de *Pizay, Tanay, Les Debvans, Noble, Estours* et *Crèches*, lesquelles portaient création de quatre foires annuelles et d'un marché hebdomadaire à Crèches ; — entrée de Charles de Busseuil, Sr de St-Sernin et Ecoles, bailli de Mâcon ; — impositions, etc.

BB. 49. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, couverture enlevée.

**1583-1584.** — Registre d'Antoine de La Rochette, secrétaire de la ville de Mâcon : — un capitaine Lagneau avait fait don d'une horloge à l'hôpital Notre-Dame ; Jean de l'Aubespin, Sr de Chigy, la réclama au nom des habitants de St-Laurent-de-la-Roche, comme leur ayant été enlevée « au sac et pillage nagueres fait au Comté par aul-» cuns soldats de ce païs de France non advouez par le » roy. » Les échevins de Mâcon consentirent à la rendre, moyennant quelques aumônes faites aux pauvres ; — présents faits au comte de Charny, à l'occasion du mariage de sa fille ; — arrivée de commissaires royaux « pour infor-» mer sur les plaintes du peuple, et réformation tant de » l'esglise, de la justice, que noblesse ; » — le Sr de Gondras ayant vendu au Sr de Bauffremont, comte de Cruzilles, le gouvernement de la ville et de la citadelle de Mâcon, les habitants s'opposèrent formellement à la prise de possession de cette charge ; ils ne cédèrent qu'à un ordre exprès du roi. Le nouveau gouverneur voulut se faire livrer les clefs de la ville ; énergiques protestations des échevins ; — réparations faites au pont ; — les habitants de Mâcon refusent de consentir à l'établissement d'une verrerie dans la ville ; — nomination d'un recteur de l'hôpital Notre-Dame ; — entrée de l'évêque Luc Alamani (15 janvier 1584) ; — peste, etc.

BB. 50. (Registre.) — In-4°, 228 feuillets, couverture parchemin.

**1585.** — Registre de François Vallier, secrétaire de la ville de Mâcon : — grandes plaintes contre le comte de Cruzilles ; — nomination d'un chapelain du tour, d'un recteur des écoles ; — les partis s'agitent ; lettres du roi Henri III, du duc de Mayenne et du comte de Charny, engageant les habitants de Mâcon à rester fidèles à *la bonne cause ;* — le gouverneur exige les clefs de la ville ; grande rumeur. Arrivée du duc de Mayenne, qui fait droit aux réclamations des habitants ; — édit du roi ; serment d'union ; — troubles et divisions dans les assemblées ; — peste ; mesures sanitaires ; — l'armée des protestants menace Mâcon ; les seigneurs voisins viennent défendre la place ; l'abbé de Cluny fournit cent arquebusiers ; la ville de Lyon en envoie 300 avec 40 *salades ;* — on acquiert la preuve que le gouverneur est d'intelligence avec les ennemis ; irritation croissante des habitants ; le comte de Charny accourt ; le comte de Cruzilles est contraint de partir ; la citadelle est démolie, etc.

BB. 51. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, couverture parchemin ; feuilles mouillées.

**1586.** — Registre de François Vallier : — impositions diverses ; — rôle des habitants pauvres assistés par les *aisés*, vu la cherté des vivres ; — peste et famine ; — continuation des troubles ; correspondance des échevins de Mâcon avec le comte de Charny, le Sr de Mandelot, gouverneur de Lyon, et divers autres personnages ; — passage

Digitized by Google

de troupes conduites par le Sr Hardi de La Mothe ; — administration des hôpitaux contrôlée par les échevins ; inventaire des meubles, linges, etc., de l'hôpital Notre-Dame ; — l'emplacement et les matériaux de la citadelle de Mâçon donnés par Henri III au comte de Charny ; — le Sr de Marbé, capitaine de la ville, offre de nouveau sa démission, qui n'est pas acceptée ; — comptes, etc.

BB. 52. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, couverture parchemin; feuilles mouillées.

**1587.** — Registre de François Vallier : — chaque jour douze laboureurs des villages voisins viennent monter la garde dans la ville de Mâcon, apportant chacun un fagot de bois, *attendu le froid ;* — visite faite par les échevins dans l'hôpital Notre-Dame ; expulsion des mendiants étrangers ; — peste ; 1,100 à 1,200 personnes en meurent dans l'espace de 18 mois ; — impositions ; les villages de Viré, Vérizet, St-Albain, Péronne, Fleurville, Montbellet, etc., doivent contribuer aux dépenses de Mâcon et non à celles de Tournus ; — acquisition d'une maison pour agrandir le collége établi dans les bâtiments de l'hôpital St-Jacques, cet hôpital ayant été supprimé après 1567 (1) ; — édit du roi Henri III, contenant appréciation des marchandises sujettes aux traites foraines, *domaine*, *rève* et *haut passage ;* réclamations des échevins de Mâcon ; — procès contre le clergé, qui refuse de contribuer aux charges publiques ; — passage des reîtres se retirant du royaume, et conduits par le Sr de Sessac, au nombre d'environ 4,000 ; — comptes, etc.

BB. 53. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, couverture parchemin.

**1588.** — Registre de François Vallier : — lettres d'Henri III, du duc de Mayenne et du comte de Charny, recommandant de faire bonne garde. Avis divers sur les nouvelles entreprises des ennemis contre la ville de Mâcon ; détails curieux ; — liste des villages *corvéables et guettables de Mâcon ;* — le duc de Mayenne vient plusieurs fois dans la ville ; — François de Mandelot, Sr de Savigny, est nommé bailli de Mâcon ; — transactions amiables proposées par les échevins au chapitre de St-Vincent ; — le comte de Charny offre de vendre à la ville l'emplacement et les matériaux de la citadelle ; — Philibert Barjot, lieutenant-général au bailliage, député du tiers-état du Mâconnais aux Etats de Blois ; — mémoires et doléances à présenter au roi ; — la nouvelle du meurtre du duc de Guise est apportée par le duc de Mayenne, etc.

BB. 54. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, couverture en peau.

**1587-1588.** — Double des deux registres précédents mis au net et transcrits par François Vallier, secrétaire de la ville.

BB. 55. (Registre.) — In-4°, 388 feuillets, couverture parchemin.

**1589.** — Registre secrétarial de François Vallier : — lettres des échevins de Lyon et du gouverneur de la même ville, Gadagne de Bouthéon, qui promettent aide et secours en cas de besoin ; — instructions données par le roi Henri III au Sr Alphonse d'Ornano, et relatives au meurtre du duc de Guise ; — lettres du duc de Mayenne, défendant de laisser entrer personne dans la ville, sans son exprès consentement ; — préparatifs de guerre ; avis des entreprises dirigées contre Mâcon ; — lettres du roi ; — lettres du duc de Mayenne et du comte de Charny ; — Philippe Baillet, Sr de Vaulgrenant, président aux requêtes du palais à Dijon, est chargé par Henri III de convoquer à Mâcon les nobles du bailliage ; les habitants, craignant une surprise, s'y opposent. Tentatives pour mettre garnison dans la ville avec le Sr de Rochebaron pour gouverneur ; grand émoi ; Philippe Baillet est contraint de partir ; — serment de vivre en l'obéissance du roi, *sous le commandement du duc de Mayenne ;* — les échevins de Lyon retiennent prisonnier le comte de Cruzilles ; son frère, le Sr de Bauffremont, baron de Sennecey, en écrit aux échevins de Mâcon, qui autorisent l'élargissement du comte ; — troubles et divisions dans la ville de Mâcon ; menées des ecclésiastiques ; entrée du duc de Nemours, qui, de concert avec eux, prend de violentes mesures, met une garnison avec Jean de Nagu, Sr de Varennes, pour gouverneur, et fait jurer union et obéissance exclusive aux *princes catholiques ;* — impositions et subsides de guerre ; — troubles à Tournus ; — sac de cette ville ; — fournitures faites aux Suisses, sous la conduite des colonels Fiffer et Tannais ; — prise du château de Cruzilles (25 septembre) ; — passage du cardinal Cajetan, etc.

BB. 56. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, couverture parchemin.

**1590.** — Registre secrétarial de François Vallier : — nomination d'un chapelain tourniste ; — passage des reîtres ; — déclaration de Charles de Bourbon, cardinal, roi de France ; — jubilé ; processions ; détails curieux ; — confrérie de pénitents établie à Mâcon ; — péage sur la Saône au

(1) Il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui. Cet hôpital touchait aux murs de la ville du côté de la Saône ; plus tard, les Jésuites y furent établis, et la place Saint-Ignace leur dut son nom. Après la construction de leur collége près des Minimes, ils cédèrent les ruines du vieil édifice aux religieuses de la Visitation pour agrandir leur monastère (aujourd'hui maison de M. Piot).



Digitized by Google

profit de la Ligue; — accord entre le Mâconnais et le Lyonnais, d'une part, et le pays de Dombes, d'autre part; — lettres intéressantes du duc de Mayenne; — prise et sac de Charlieu par les ligueurs; — renouvellement du serment d'union; — dépenses et emprunts pour l'entretien de la garnison; — processions et réjouissances à l'occasion des succès de la Ligue, etc.

BB. 57. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, couverture parchemin.

**1591.** — Registre secrétarial de François Vallier : — lettre du duc de Mayenne, et passeport du roi Henri IV, pour la tenue des Etats généraux à Orléans; — le président Jeannin, envoyé par le duc de Mayenne, « pour re» cognoistre l'estat de son gouvernement, » recommande aux habitants de Mâcon de rester fidèles au parti de la Ligue; — dépenses extraordinaires; nouveaux impôts; nouveaux subsides; — les paysans de Grièges, poussés à bout par les violences des soldats, se révoltent contre le régiment du Sr de Ratelier et sont battus; — encore un jubilé; — le Sr d'Aumont, tenant le parti du roi, entre en Bourgogne, échoue devant Chalon et Autun. Le duc de Nemours vient protéger le Mâconnais; violences et pillages exercés par ses soldats. Il prend à composition la ville de Romenay, qui est mise à sac (2 août); — reddition du château de Berzé (6 août); — le Sr d'Aumont se rend maître de Louhans, de Cuiseaux, de St-Julien-sur-Reyssouse et de Romenay; modération de ses soldats. Reprise de ces places par les troupes de la Ligue, qui y commettent les plus affreux excès; — grandes pluies; inondations, etc.

BB. 58. (Registre.) — In-folio, 337 feuillets, couverture en peau.

**1590-1591.** — Double des deux registres précédents mis au net et transcrits par François Vallier.

BB. 59. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, couverture parchemin; feuilles mouillées.

**1592.** — Registre de François Vallier : — droits de péage sur la Saône triplés; — lettres du duc de Mayenne donnant des nouvelles de la guerre; — le Mâconnais est ravagé par les troupes des deux partis; deux paisibles bourgeois sont tués près des murs de la ville; — réparations faites à la porte St-Antoine; — le vicomte de Tavanes, *maréchal général des armées catholiques et lieutenant-général en Bourgogne,* vient à Mâcon; il demande des munitions et de l'artillerie, qu'on lui expédie sur des bateaux, pour mettre le siége devant Verdun-sur-le-Doubs. Il retient prisonnier un envoyé de Mâcon; plaintes des habitants. Levée du siége; — les pièces de six blancs, appelées *nesles*, décriées à Lyon, ont cours dans le Mâconnais, à l'exclusion des pièces nouvelles; — remarques pleines d'amertume sur les charges du tiers-état; — tailles multipliées; — Aimé de Rymon, nommé par le duc de Mayenne, lieutenant-général au bailliage, Philibert Barjot ayant été banni; — vie licencieuse des membres du clergé; règlements de police, etc.

BB. 60. (Registre.) — In-4°, 247 feuillets, couverture parchemin.

**1593.** — Registre de François Vallier : — tailles excessives; — griefs contre les habitants de Chalon; — cherté des vivres; — remontrances sur le fait de la police; — troupes de pillards infestent le pays; le médecin Brice Bauderon, entre autres, est fait prisonnier par eux, en revenant de Cluny; — le château de Dondin, en Charollais, est pris par les royalistes, le 11 mars; le Sr de Champerny, lieutenant de Jean de Nagu, gouverneur de Mâcon, en entreprend le siége qu'il est forcé de lever; — le comte de Cruzilles est battu et fait prisonnier, entre Charolles et Paray, par le Sr de Merlon, de la maison de Foudras-Courcenay; — lettres d'Henri de Lorraine, prince de Mayenne, gouverneur de Bourgogne; il vient à Mâcon avec le vicomte de Tavanes, son lieutenant; il a, à Cormoranches, une conférence secrète avec le duc de Nemours et le marquis de St-Sorlin; — la garnison de St-Jean-de-Losne fait des courses jusqu'aux portes de Mâcon; — siége et prise du château de Dondin, par le vicomte de Tavanes (26 juillet); — règlement sur les monnaies; — trêve; — nouvelles alarmes; — le duc de Nemours est arrêté à Lyon (18 septembre); — assemblée des Etats du Mâconnais, etc.

BB. 61. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, couverture en peau; mauvais état.

**1592-1593.** — Double des deux registres précédents transcrits par François Vallier, secrétaire.

BB. 62. (Registre.) — In-4°, 387 feuillets, couverture parchemin.

**1594.** — Registre de François Vallier : — les habitants de Mâcon veulent reconnaître l'autorité du roi; le gouverneur et le clergé s'y opposent; — arrivée du prince de Mayenne, du vicomte de Tavanes et du président Jeannin. La garnison est renforcée; murmures; barricades; — on apprend l'entrée d'Henri IV dans Paris; nouvelles instances des habitants pour se soumettre; hésitations du gouverneur. Lettres du prince de Mayenne. Lettre du roi. Le Sr de Nagu cède enfin; il est conservé dans sa charge de gouverneur. Allégresse des habitants, qui députent au roi Vincent Bernard, élu, et Lazare Duchassaing, bourgeois.

Digitized by Google

Abstention du clergé. Retour des députés apportant déclaration du roi en faveur de la ville ; — les ligueurs, maîtres de Tournus, ravagent le pays. Le colonel Alphonse d'Ornano, venu de Lyon avec ses troupes, se retire sans avoir rien exécuté. Victoires et triomphes des ligueurs ; pilleries et cruautés commises par les soldats du prince de Mayenne ; — troubles et menées dans la ville de Mâcon ; — traité de neutralité entre le Mâconnais et la Bresse ; — le comte de Cruzilles bat les ligueurs à Uchizy ; griefs des habitants de Mâcon contre lui ; lettres du connétable de Montmorency, qui cherche à les réconcilier ; — Pierre Dormy, baron de Vinzelles, est nommé bailli de Mâcon ; — lettre du roi donnant des détails sur l'attentat de Pierre Châtel, etc.

BB. 63. (Registre.) — In-4°, 333 feuillets, couverture parchemin.

**1595.** — Registre de François Vallier : — guerre entre la France et la Savoie ; — le duc de Nemours entre dans Thoissey et menace Mâcon ; précautions prises ; — contestations entre les échevins et Louis Laurent, prévôt royal ; — exemptions de tailles accordées aux rois des jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse ; — plaintes excitées par les violences du comte de Cruzilles ; — lettres du maréchal de Biron et du connétable de Montmorency ; — cruautés des gens de guerre ; — à l'approche de l'armée royale, les habitants des campagnes, redoutant les excès des *carabins*, se réfugient dans Mâcon ; — prise du château de Dulphey ; — entrée du maréchal ; il invite les citoyens à l'union et à l'oubli de leurs torts réciproques ; — passage de ses troupes. Conquête de la Bresse, qui est ravagée par les pillards faisant partie de l'armée du roi ; — nouvelle députation à Henri IV ; — préparatifs pour recevoir le roi ; il refuse d'entrer dans la ville ; — le Sr de St-Angel est nommé gouverneur de Mâcon ; — nouveaux subsides, — comptes des receveurs, etc.

BB. 64. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, couverture parchemin.

**1597.** — Registre de François Vallier : — élection des échevins, des électeurs du *tour*, des officiers de police et des administrateurs des hôpitaux ; — peste ; — disette ; — impôts et subsides ; — procès contre le clergé ; — entrée du Sr de St-Angel : on lui fait présent de confitures et d'une chaîne d'or valant cent écus ; on donne à *madame la gouvernante* 2 aiguières, 2 écuelles, 2 salières, 12 cuillères et 12 fourchettes, le tout d'argent, pesant 13 marcs et 6 onces, au prix de 113 écus ; — lettres du maréchal de Biron et du baron de Lux, lieutenant en Bourgogne ; — moulins établis sous le pont ; — règlement pour la garde de la ville ; — feux de joie et *Te Deum* pour la paix d'Amiens ; — procès soutenus par les échevins contre les sieurs Chandon, Descrivieux et De Rymon, au sujet de leurs prétentions à la noblesse ; — institution d'un recteur du collége ; — inventaire des meubles, linges, etc., de l'hôpital Notre-Dame ; — comptes, etc.

BB. 65. (Registre.) — In-4°, 183 feuillets, couverture parchemin.

**1598.** — Registre de François Vallier : — élection des échevins, des officiers de police, des électeurs du *tour*, etc. ; — étrennes au gouverneur : 12 assiettes, un vinaigrier, un moutardier et un *poudrier*, le tout pesant 15 marcs d'argent à 24 livres le marc ; — répartition des tailles modifiée ; — édit du roi Henri IV, révoquant les titres de noblesse usurpés ou acquis à prix d'argent, et les priviléges attachés à toute espèce de charges ; — dépenses faites pour la garnison ; — lettres du maréchal de Biron ; — le Sr de Feillens est soupçonné d'intelligence avec le duc de Savoie pour surprendre Mâcon ; — publication de la paix conclue à Vervins ; réjouissances ; — nouveaux subsides ; démarches faites pour en obtenir modération ; — règlements pour l'administration du collége ; — comptes, etc.

BB. 66. (Registre.) — In-4°, 183 feuillets ; couverture parchemin ; les 23 premiers feuillets lacérés.

**1599.** — Registre de François Vallier : — élection des échevins, des officiers de police et des électeurs du *tour* (les administrateurs des hôpitaux sont nommés pour trois ans) ; — inventaire des biens immeubles et bail des revenus de l'hôpital St-Clerc, ou maladière ; — passage du maréchal de Biron ; il rend une ordonnance pour la garde de la ville ; — cent écus de prébende préceptoriale accordés annuellement au recteur du collége par le chapitre de St-Vincent ; — inventaire de l'artillerie et des munitions de guerre appartenant à la ville ; — fin de la trêve entre la France et la Savoie ; gardes mises aux portes de Mâcon ; — cahiers d'impositions ; — comptes, etc.

BB. 67. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, couverture parchemin.

**1599.** — Transcription du registre précédent faite par François Vallier.

BB. 68. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, couverture parchemin.

**1600.** — Registre d'Hiérémie Perrier, élu par les habitants, secrétaire de la ville de Mâcon : — élection des officiers municipaux ; — entrée de l'évêque de Mâcon, Gaspard Dinet ; détail des cérémonies (13 février) ; — guerre contre le duc de Savoie. Lettres d'Henri IV et du maréchal de Biron, recommandant de faire bonne garde. Le maréchal passe plusieurs fois à Mâcon ; il promet de parler au

Digitized by Google

roi touchant les réparations à faire aux murailles de la ville ; — prise de Bourg ; — canons de l'armée royale mis en dépôt à Mâcon, puis envoyés à Lyon ; — prise de Montmeillan ; — mort du Sr de Marbé, capitaine de la ville depuis 40 ans ; ses obsèques ; son éloge. Vincent Bernard, son frère, élu à sa place ; — requête des boulangers pour ériger leur métier en maîtrise ; elle est rejetée par les échevins ; — la charge de prévôt de Mâcon est supprimée et réunie à celle de lieutenant-général, civil et criminel, etc.

BB. 69. (Registre.) — In-4°, 269 feuillets, couverture parchemin.

**1601.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élection des officiers municipaux ; — ouverture d'une maison de *blanque* ou loterie interdite par les échevins et les officiers de police ; — prise de la citadelle de Bourg ; — tailles de Bresse sont déclarées personnelles ; — Antoine de La Fontaine nommé recteur de l'hôpital Notre-Dame ; — diverses ordonnances de police et de voirie ; — vol commis à Villars en Bresse, de 7,000 écus destinés à la solde des troupes royales ; — procès soutenus par les échevins ; — revue générale des habitants sous les armes, à l'occasion de la foire de St-Laurent ; ordre observé dans les marches ; — visite de l'église de St-Pierre ; représentations des échevins ; réponses des chanoines ; — le clergé consent à supporter la cinquième partie des dépenses de la ville, etc.

BB. 70. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, couverture parchemin ; les feuillets de 46 à 79 sont en partie lacérés ; de 79 à la fin, ils sont presque entièrement rongés.

**1604.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élection des officiers municipaux ; — peste ; — continuation du procès contre Charles Descrivieux ; — charge de jaugeur acquise par la ville et délivrée à un tonnelier au prix de 25 livres par an ; — plaintes contre le principal du collége ; — établissement des capucins dans Mâcon ; l'emplacement de la citadelle leur est accordé pour bâtir leur monastère ; les échevins leur cèdent une maison dite *sur Pont-jeu*, où se tenaient autrefois les écoles, etc.

BB. 71. (Registre.) — In-4°, 310 feuillets, couverture parchemin.

**1605.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections municipales ; — changements dans le personnel du collége ; — on retire de la maison cédée aux capucins les tuiles, les portes, les fenêtres et les cheminées pour les faire servir dans la maladrerie ; — messe célébrée dans l'église des capucins ; prédication du père Archange ; festin des habitants dans le réfectoire, *chacun y ayant fait apporter son dîner ;* — distribution des *offrandes de Pâques* s'élevant à 25 livres 11 sols : on donna 7 livres 10 sols au sieur Féron, vicaire de l'église St-Pierre, et le reste au clerc du vicaire, au prêtre qui avait aidé à communier, au marguillier, aux enfants de chœur, au *paramentier* de l'église, aux Jacobins, aux Cordeliers, aux prisonniers et aux *chasse-coquins ;* — « profits, revenus et émoluments des foires froides et » chaudes de Mascon, prévosté dudit lieu et chastellenie de » Vérizet, » achetés par les échevins de Mâcon, au profit de l'hôpital Notre-Dame ; — Charles Descrivieux et ses héritiers condamnés comme roturiers à payer les tailles ; — entrée du Sr de Trémont, gouverneur à la place du Sr de St-Angel ; — comptes, etc.

BB. 72. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, couverture parchemin.

**1606.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections municipales ; — les tuiliers de St-Laurent reconnaissent qu'ils sont tenus de livrer la tuile et la chaux pour les fortifications de Mâcon, aux trois quarts du prix courant ; — mémoire pour que la franchise des foires de Mâcon soit maintenue ; — l'évêque est contraint de contribuer aux dépenses de la ville ; — diverses ordonnances de voirie ; — mesures prises pour éviter la peste ; — transactions entre les échevins et Thomas Chandon, lieutenant particulier au bailliage ; — impositions ; — rôles ; — comptes, etc.

BB. 73. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, couverture parchemin.

**1607.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections municipales ; — lettre du baron de Lux, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, ordonnant de *rendre grâces* pour la naissance d'un second fils du roi Henri IV ; — lettres des échevins de Mâcon au président Jeannin touchant la franchise des foires ; — demandes de deniers pour réparer les murailles de la ville ; — requêtes des chevaliers de l'arc, représentant qu'ils ont fait bâtir une chapelle dédiée à St-Sébastien, dans l'église des Cordeliers, et qu'ils n'ont plus d'argent pour acheter un drapeau : la ville leur en accorde un ; — délibérations pour reconstruire la maladrerie ; — cahiers d'impositions ; — comptes, etc.

BB. 74. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets, couverture parchemin.

**1608.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections ; — reconstruction de la maladrerie ; les habitants des villages voisins appelés pour charrier les matériaux ; — règlement des officiers de police, décidant que chaque ânée de blé, avant d'être portée au moulin, serait pesée au poids de l'hôpital, et la farine également pesée au retour, que chaque fois il serait perçu un droit de six deniers pour pesage, et

Digitized by Google

que le salaire des meuniers serait de 9 sols par ânée ; — mémoire sur les affaires et les procès de la ville ; — dédicace et consécration de l'église des Cordeliers nouvellement reconstruite ; — François Leclerc est nommé par les échevins recteur des écoles (ou principal du collége) ; le Sr de Pise, chantre de St-Vincent, refuse de l'instituer, prétendant que la nomination devait être faite par lui ; sommation lui est donnée ; — impositions ; — comptes, etc.

BB. 75. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, couverture parchemin.

**1608.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections ; — le principal du collége est institué par le chantre de St-Vincent ; — Jubilé accordé par le pape Paul V ; processions générales ; précautions pour éviter la confusion dans les églises ; — nomination d'une hapelain tourniste ; — mesures prises contre les mendiants ; — passage du baron de Lux ; — le Sr de Martel, commandeur de la commanderie de Mâcon, veut faire contraindre les habitants de la ville à reconstruire une chapelle, démolie pendant les guerres de la Ligue, dans l'île Notre-Dame (près de St-Jean-le-Priche) ; les échevins s'y opposent ; — aumônes faites aux capucins ; — comptes, etc.

BB. 76. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, couverture parchemin.

**1611.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections ; — requête des Jacobins au sujet d'un legs que leur avait fait le sieur Lambertod, archidiacre ; — entrée de Roger, duc de Bellegarde, grand écuyer de France ; — réparations faites à l'église St-Pierre ; — quêtes pour les pauvres étrangers ; le montant leur en est distribué aux portes de la ville ; — cérémonies pour l'anniversaire de la mort d'Henri IV ; — règlements de voirie ; — jeu de l'arquebuse ; contestations au sujet du prix : — nomination d'un député aux Etats de Bourgogne ; — passage du chevalier de Vendôme ; — François Perreaud, ministre de la religion réformée, s'établit dans Mâcon, avec le consentement des échevins ; — comptes, etc.

BB. 77. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, couverture parchemin.

**1612.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections municipales ; — mort et obsèques de Pierre Quinson, dit le capitaine Paradis, enseigne de la ville de Mâcon ; — le capitaine Vincent Bernard veut nommer à sa place l'avocat Arcelin ; contestations ; élection de Claude Foillard, faite par les échevins et les habitants, confirmée par le Sr de Trémont, gouverneur ; — ordonnance de l'évêque et règlement pour le service de la paroisse St-Pierre ; inventaire de l'argenterie et des ornements d'église ; — opposition des échevins de Mâcon à l'établissement d'un nouveau droit sur les blés ; — passage du connétable de Montmorency ; — Hugues Foillard est pourvu de la charge de lieutenant-général à la place de Philibert Barjot ; — revue générale ; petite guerre ; il y a du sang versé ; — emplacements divers désignés aux protestants pour l'établissement de leur prêche ; — impositions ; — comptes, etc.

BB. 78. (Registre.) — In-4°, 406 feuillets, couverture parchemin ; mauvais état.

**1614.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections municipales ; — Joachim Grillet, receveur du roi, est blessé à la porte de l'église St-Vincent, à cause de certains propos tenus contre la femme du Sr de Grandmaison (François de Bessac), lieutenant du gouverneur de Mâcon ; correspondance à ce sujet avec le duc de Bellegarde et le Sr de Trémont ; lettre pleine d'aigreur et de violence écrite aux échevins par le Sr de Grandmaison ; — procès contre les officiers de l'élection, qui se prétendent exempts des tailles ; — lettre de la reine-régente, Marie de Médicis, sur les troubles de la cour et le *départ* du prince de Condé ; — ordonnance royale, prohibant le commerce des armes et des munitions de guerre ; — règlement pour la garde de Mâcon ; — procès contre le Sr de Rochebaron, au sujet du péage de Charnay, hameau de Berzé-le-Châtel ; — le baron (puis marquis) de Sennecey, nommé lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Mâconnais ; — députation aux Etats généraux ; mémoires ; — mort et obsèques du capitaine Vincent Bernard, Sr de Vaux et Varanges ; Antoine de Pise, président en l'élection, est nommé à sa place ; — les fermiers des Aides et gabelles établissent leur bureau dans Mâcon ; émeute, scènes de violence, poursuites judiciaires exercées contre les échevins et les habitants, par Guillaume Marescot, maître des requêtes ; — comptes, etc.

BB. 79. (Registre.) — In-4°, 305 feuillets, couverture parchemin.

**1615.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections des échevins et autres officiers municipaux ; — continuation des procédures dirigées par Guillaume Marescot ; démarches actives des échevins ; arrangement conclu avec Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, engagiste des aides du Mâconnais ; — le Sr de La Roche-Bannains est nommé lieutenant du gouverneur de Mâcon, François de Bessac, Sr de Grandmaison et Varennes, étant démissionnaire ; — lettres du roi Louis XIII et du Sr de Trémont, gouverneur de Mâcon, sur les troubles de la cour, les menées du prince de Condé, etc. ; — garde rétablie dans Mâcon ; distribution

Digitized by Google

des quartiers de la ville aux différents corps de la milice; — la peste est à Genève; mesures sanitaires; — réjouissances pour le mariage du roi, etc.

BB. 80. (Registre.) — In-4°, 266 feuillets, couverture parchemin.

**1616.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections; — continuation du procès contre le Sr de Rochebaron; — mémoires sur le péage de Charnay, etc.; — lettre du roi Louis XIII sur les conférences de Loudun; — craintes inspirées par le passage de quelques troupes isolées se rendant en Piémont; — les Ursulines s'établissent à Mâcon; — taxes et règlements pour les hôteliers et les boulangers; — nouveaux troubles : lettre du roi annonçant l'arrestation du prince de Condé; lettre du duc de Bellegarde, donnant l'éveil contre toute surprise; — requêtes diverses; — comptes; — Abraham Vallier, conseiller en la sénéchaussée de Lyon et parlement de Dombes, cède aux échevins de Mâcon le « droit des halles et vendages, vin d'aoust et » plat bourgeois de la dicte ville de Mascon, » etc.

BB. 81. (Registre.) — In-4°, 268 feuillets, couverture parchemin.

**1618.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections municipales; — entrée de Jean de Boyer, bailli de Mâcon; — défense d'abattre le pilier qui marque la place de l'ancienne église St-Etienne, hors les murs; — les habitants sont tenus de fournir le pain bénit, chacun à son tour; — le gouverneur est logé aux frais de la ville; — les Srs de Thevin et de Rouvray, maîtres des requêtes, envoyés par le roi Louis XIII, pour entendre les plaintes des catholiques et celles des protestants; — Claude Mathoud, élu et député triennal du tiers-état (les Etats du Mâconnais ne se réunissaient que tous les trois ans); mémoires; — voirie; alignements donnés par les échevins; — réception de nouveaux habitants; — nomination d'un chapelain tourniste; — comptes; — inventaire des meubles, titres, papiers, etc., des hôpitaux, etc.

BB. 82. (Registre.) — In-4°, 392 feuillets, couverture parchemin; mauvais état.

**1619.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections municipales; — visite du collége et de l'hôpital de Bourgneuf, faite, selon l'usage, par les nouveaux échevins; — Pierre Chesnard, l'un d'eux, envoyé à Paris, pour soutenir le procès contre le Sr de Rochebaron; Jacques Verjus, autre échevin, y va à sa place; — inquiétudes causées par les gens tenant le château de Lourdon, pour le cardinal de Guise; — jeu de paume établi à Mâcon, dans un jardin entre la rue de la Barre et la partie de la place de la Porcherie où fut plus tard bâti le collége des Jésuites; — les halles sont cédées par le roi à la ville; on décide d'y transporter la boucherie; les droits des halles, vendages, etc., rachetés par les communautés et corps de métiers au prix de 500 livres payées à l'hôpital; — procès contre les officiers de l'élection; — décès et obsèques de l'évêque Gaspard Dinet (3 décembre); — concession d'un nouvel octroi; tarif; — impositions; — comptes, etc.

BB. 83. (Registre.) — In-4°, 249 feuillets, couverture parchemin.

**1620.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections; cérémonies et visites ordinaires; — les Jacobins vendent à la ville une partie de l'emplacement où fut leur monastère; ils bâtissent un nouveau couvent; — démarches inutiles auprès de la duchesse d'Elbeuf pour régler la question des Aides; — le cardinal de Guise demande 66,000 livres pour démolir le château de Lourdon; — lettre du roi Louis XIII, adressée au Sr Rochefort de Pluvault, gouverneur de Mâcon, contenant des détails sur les nouveaux troubles de la cour; — arrêt du parlement de Dijon, interdisant l'entrée en Bourgogne des vins du Languedoc, de la Provence, du Lyonnais et du Beaujolais; — impositions; — comptes, etc.

BB. 84. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, couverture parchemin.

**1621.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc.; — passage du cardinal de La Valette; — le Sr de Trémont reprend la charge de gouverneur; — entrée de l'évêque de Mâcon, Louis Dinet (28 mai); réception des dames Carmélites; — *charité chrétienne*, établie sur les *formes* indiquées par un « religieux, prêtre de M. le gé- » néral des galères, mehu de piété et dévotion, qui est en » ceste ville » (c'était saint Vincent de Paul); — procès divers; — impositions; — comptes, etc.

BB. 85. (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, couverture parchemin.

**1622.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc.; — épidémie; fièvre pourprée; établissement d'un *capitaine de la santé;* — délivrance de la boucherie de carême au prix de 81 livres; — création des directeurs de la charité; règlement pour leurs fonctions; ils seront nommés annuellement, comme les autres officiers municipaux; — lettre de Gabrielle de Gadagne, veuve de Jacques de Miollans, sur l'introduction des dames de la Visitation dans la ville; consentement des échevins (11 mai); — inventaire de l'artillerie fait par Jean Mariette, Sr du Mesnil; — projet d'établir une nouvelle tuerie près de la tour Marandon; — impositions; — comptes, etc.

Digitized by Google

BB. 86. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, couverture parchemin.

**1624.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — état de la recette et de la dépense de la charité ; — procès soutenus par les échevins contre le chapitre de St-Vincent, au sujet de la prébende préceptoriale et théologale, du droit de coponage, du ban d'août, du payement des tailles, etc. ; — inventaire des titres et papiers concernant les affaires de la ville, de 1600 à 1624 ; — entrée du connétable duc de Lesdiguières ; — établissement des Minimes ; les échevins leur désignent le lieu où ils devront bâtir leur monastère (9 août), etc.

BB. 87. (Registre.) — In-4°, 206 feuillets, couverture parchemin.

**1625.** — Registre d Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — le comte d'Alais, colonel général de la cavalerie légère, séjourne à Mâcon avec son train ; — transactions entre les échevins et le chapitre de St-Vincent ; — compte des deniers d'octroi ; — lettre du roi Louis XIII et du duc de Bellegarde, sur la réception à faire au cardinal Barberin, légat du Pape ; il passe à Mâcon, en retournant à Rome ; — cérémonies funèbres pour le Sr de Trémont, mort à Asti ; Jacques de Pluviers, Sr de St-Michel, est nommé à sa place ; entrée du nouveau gouverneur, etc.

BB. 88. (Registre.) — In-4°, 306 feuillets, couverture parchemin.

**1626.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc ; — recherches d'un emplacement pour bâtir le couvent des Carmélites, logées provisoirement dans une maison de la rue de la Barre ; — 300 livres données aux Minimes pour subvenir à leurs dépenses ; — expulsion des étrangers professant la religion réformée ; — alignements donnés aux Jacobins ; — construction d'une grenette à la place de l'ancienne boucherie, dans la rue qui s'appela d'abord rue de l'Ecorcherie, puis rue des Magnins (nom d'une famille bourgeoise), et aujourd'hui rue Franklin ; — mémoires et doléances à présenter dans l'assemblée des Etats du Mâconnais, par le Sr Alamartine, député du tiers-état ; — lettre du roi Louis XIII, prohibant la traite des grains ; — cahiers d'impositions ; don gratuit ; — comptes, etc.

BB. 89. (Registre.) — In-4°, 311 feuillets, couverture parchemin.

**1627.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — disette ; approvisionnement de blé ; — les dames Carmélites construisent leur couvent dans la place dite *sur Pont-jeu ;* — décès et obsèques d'Antoine de Pise, capitaine de la ville ; élection de Salomon Chesnard, receveur du roi, pour capitaine, de Claude Demeaux, Sr de Marbé, pour lieutenant, et de François Paisseaud, pour enseigne ; — passage du prince de Condé ; — vol fait, dans l'église St-Pierre, d'une lampe d'argent pesant 26 marcs 2 onces ; — construction de nouvelles murailles, pour renfermer dans l'enceinte de la ville le cimetière de cette église, etc.

BB. 90. (Registre.) — In-4°, 436 feuillets, couverture parchemin.

**1628.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — entrée du roi Louis XIII (6 février) ; harangue du lieutenant-général Foillard. Le cardinal de Richelieu arrive le même jour ; — peste ; — chapelle construite aux frais de la ville dans l'église des Jacobins ; vœu des habitants d'aller en procession, chaque année, le jour de la St-Roch, y entendre la messe ; détail des mesures sanitaires ; le fléau fait de nombreuses victimes ; mort du sieur Foillard ; — les Jésuites veulent s'établir à Mâcon ; on décide qu'on s'y opposera, attendu que la ville n'est composée que de 1,200 feux, que les diverses maisons religieuses fondées depuis 20 ans ont déplacé plus de 200 ménages, qu'enfin un évêque, 32 chanoines, un théologal, 50 prêtres séculiers, 30 capucins, 8 minimes, 12 jacobins, 15 cordeliers, 6 pères de l'Oratoire, 25 ursulines et 15 carmélites suffisaient amplement pour tous les besoins de la religion ; — lettres du roi Louis XIII, demandant canons, poudre, boulets, etc. ; — ordre du maréchal de La Force, pour faire loger dans Mâcon la compagnie de chevau-légers du marquis de Canillac ; remontrances des échevins au sujet de la peste ; les chevau-légers sont logés à Prissé, et la ville de Mâcon leur fournit les vivres et le fourrage, etc.

BB. 91. (Registre.) — In-4°, 445 feuillets, couverture parchemin.

**1629.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — deux compagnies d'infanterie sont logées dans Mâcon ; — disette ; — continuation de la peste ; nouvelles mesures prises ; huttes construites hors de la ville, pour les pestiférés ; — ordres signés par le cardinal de Richelieu, pour retirer les poudres et les boulets laissés en dépôt à Mâcon ; — lettres du roi Louis XIII, mandant de faire monter des bateaux à Auxonne, et d'envoyer à Lyon les canons, affûts, etc., déposés à Mâcon, dans l'arsenal de l'évêché ; — St-Laurent déclaré faubourg de Mâcon ; — passage du roi, de la reine, de la reine-mère et de la cour (1er, 2 et 3 mai) ; — ordonnance contre les Français au service du duc de Savoie ; — passage du duc de Bellegarde ; — Antoine Grillet pourvu de la charge de lieutenant-général, à la place du sieur Foillard, son beau-père, etc.

Digitized by Google

BB. 92. (Registre.) — In-4°, 498 feuillets, couverture parchemin.

**1631.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — continuation de la peste ; — étape fournie aux gens de guerre conduisant le maréchal de Marillac (arrêté par ordre du roi) ; — institution d'un maître d'école ; — alignement donné à l'évêque Louis Dinet, pour la clôture du nouvel évêché, aujourd'hui hôtel de la Préfecture ; — passage d'Henri de Bourbon, prince de Condé ; copie des lettres patentes qui le nomment gouverneur de Bourgogne ; — cahiers d'impositions ; — comptes, etc.

BB. 93. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets, couverture parchemin.

**1632.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — fin de la peste ; — la compagnie de chevau-légers du Sr de Brouilly logée à Mâcon ; revue ; — ordre du roi Louis XIII pour fermer les portes de la ville au duc d'Orléans, s'il s'y présente, et pour faire bonne garde ; — lettres du maréchal de camp de Lagrange et de l'abbé de Coursan, demandant des hommes et des munitions pour la défense de Cluny, — entrée du prince de Condé (4 décembre). (On a relié avec le registre un exemplaire de l'ARC-EN-CIEL DE LA VILLE DE MASCON, REPRÉSENTANT PAR L'ESCLAT DE SES COULEURS LES RARES PERFECTIONS DE HENRY DE BOURBON, etc., par Gaspar Maconay, jésuite. *Bourg, Jean Tainturier*, 1633, in-4°), etc.

BB. 94. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, couverture parchemin.

**1633.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — état des frais d'étapes et de garnison ; — lettre de la marquise de Sennecey, en faveur des dames de la Visitation ; — Claude-Charles-Roger de Bauffremont, marquis de Sennecey, est nommé lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Mâconnais, et gouverneur de Mâcon ; — la peste est aux environs de Chalon ; mesures de précaution ; — Georges de Chanay, pourvu de la charge de *clerc du guet ;* Jean Chaulmont, nommé garde des clefs des chaînes du pont de Mâcon ; — nouvelles tentatives pour l'établissement des Jésuites, etc.

BB. 95. (Registre.) — In-4°, 247 feuillets, couverture parchemin.

**1635.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — nomination de quatre portiers aux gages de 6 livres, et d'un valet chargé de nettoyer les porches ouvrant sur la rivière, aux gages de 12 livres par an ; — déclaration des échevins sur les droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts ; — guerre contre l'Espagne ; passages de troupes ; ordonnances pour la garde de Mâcon ; — *Te Deum*, réjouissances et feu de joie pour la victoire d'Avein ; — passage du prince de Condé ; — accord avec les Jésuites pour la direction du collége de Mâcon ; ajournement du projet ; — procès au sujet des droits de laods ; — place demandée par les dames de la Visitation pour y construire leur couvent, etc.

BB. 96. (Registre.) — In-4°, 383 feuillets, couverture parchemin.

**1638.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — échange de reliques entre l'église St-Vincent de Mâcon et l'abbaye de Cluny ; — lettre du roi Louis XIII, donnant avis aux échevins de Mâcon que le duc d'Enghien commande en Bourgogne, en l'absence de son père ; — Ordre aux officiers de l'armée d'Italie de rejoindre leurs corps ; — décès et obsèques du Sr de La Roche, lieutenant du gouverneur ; — revêtissement du bastion de St-Antoine ; pose de la première pierre ; — logement de cinq compagnies de cavalerie à Mâcon ; — la peste est à Lyon ; — naissance du Dauphin ; réjouissances, etc.

BB. 97. (Registre.) — In-4°, 354 feuillets, couverture parchemin.

**1639.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — règlement pour le commerce des blés ; — le lieutenant-général Grillet nommé président au bailliage et prévôté royale de Mâcon ; — les dames de la Visitation s'établissent dans la rue de Gravière ; — bénédiction du nouveau cimetière de la paroisse St-Pierre ; — passage du duc d'Enghien ; — *Te Deum* pour les succès obtenus en Roussillon et en Picardie ; — défense de tirer à balle dans les réceptions et les réjouissances publiques ; — entrée du roi Louis XIII ; — Pierre Millot, laïque, nommé principal du collége ; — ordre d'arrêter le prince palatin, s'il passe à Mâcon (il fut arrêté à Moulins) ; — Claude Demaux, Sr de Marbé et St-Léger, nommé lieutenant du gouverneur, etc.

BB. 98. (Registre.) — In-4°, 420 feuillets, couverture parchemin.

**1640.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — dettes actives et passives de la ville de Mâcon ; — instruction sur les affaires que les nouveaux échevins auront à traiter ; — rôles d'impositions ; exempts et privilégiés ; — *Te Deum* pour la prise d'Arras ; autre pour la naissance d'un second fils du roi ; — passage de la marquise de Sennecey ; — compagnie de gens d'armes du duc d'Angoulême en garnison dans Mâcon ; — passage du prince de Condé ; — comptes, etc.

Digitized by Google

BB. 99. (Registre.) — In-4°, 242 feuillets, couverture enlevée; mauvais état.

**1642.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — lettre du roi Louis XIII, pour la convocation des Etats de Bourgogne; mémoires; — passage du duc d'Enghien, puis du prince de Condé; — le comte de Fley nommé gouverneur de Mâcon; — cloche pesant 2,100 livres, mise au clocher de l'église St-Pierre, pour servir à la *guette* et donner l'alarme; — lettre du Sr de Tourville, donnant avis qu'il a reçu du roi l'ordre de faire garder tous les passages de la Saône; — funérailles de la reine-mère; — passage de l'infanterie du comte de Grancey; — le régiment d'infanterie italienne du cardinal Mazarin est logé à Mâcon; — comptes; — impôts, etc.

BB. 100. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, couverture parchemin.

**1643.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — le Sr de Campi, lieutenant-colonel du régiment du cardinal Mazarin, veut faire monter la garde aux citoyens de Mâcon et donner le mot du guet; le prince de Condé fait droit aux réclamations des échevins; — cavalerie du Sr de Praslin, logée aussi dans la ville; régiment du duc d'Enghien, campé aux environs; — la peste est à Lyon et à Villefranche; — passage du Sr de Villeroy, gouverneur de Lyonnais; — lettres signées de Louis XIV, annonçant la mort de Louis XIII; cérémonies funèbres; — *Te Deum* pour la victoire de Rocroy et pour la prise de Thionville; — comptes; — impôts, etc.

BB. 101. (Registre.) — In-4°, 344 feuillets, couverture parchemin.

**1645.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — les officiers de l'élection, cotisés à la 19e partie des impôts mis sur la ville; — François Lhuilier, rayé du rôle des tailles, comme gentilhomme ordinaire de la maison du roi; — Claude Petit, reçu maître chirurgien après examen public; — Claude Rigaud, procureur-syndic, député aux Etats de Bourgogne; — Thomas Chesnard, élu triennal du tiers-état du Mâconnais; — lettres du roi Louis XIV, ordonnant de faire chanter le *Te Deum* pour la prise de la ville de La Mothe, pour celle de Bourbourg, etc., et pour la victoire de Nortlingue; — premières démarches pour introduire des religieuses dans l'hôpital de Bourgneuf; — impôts, etc.

BB. 102. (Registre.) — In-4°, 113 feuillets, couverture parchemin.

**1646.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — on décide de recevoir deux ou trois religieuses hospitalières de Paris; Pierre Desbois, élu et secrétaire du roi, l'un des administrateurs de l'hôpital, est chargé d'en écrire à *monsieur l'évêque* de Paris; — exemption du logement des gens de guerre, accordée pour trois ans aux échevins sortant de charge; — passage du prince de Condé; — traité avec Pierre Millot, recteur du collége; — *Te Deum* pour la prise de Dunkerque; — présents du jour de l'an, etc.

BB. 103. (Registre.) — In-4°, 223 feuillets, couverture parchemin; mauvais état.

**1648.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc.; — étrennes; — convocation des Etats de Bourgogne; — *Te Deum* pour la victoire de Lens; — démarches des échevins pour empêcher la suppression du *présidial*; — le comte de Montrevel, gouverneur de Bresse, s'oppose à la perception de l'octroi sur la Saône; ordonnance contre lui; — règlement pour les fournitures au régiment du prince de Condé, logé dans Mâcon, etc.

BB. 104. (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, couverture parchemin.

**1649.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — entrée du grand Condé ; — des religieuses bénédictines demandent à s'établir à Mâcon; on s'y oppose; — désordres chez les Jacobins; intervention des échevins; discours de l'un d'eux, François Desvignes, avocat du roi; lettre du père général de l'ordre; — achat de grains pour les pauvres; — transactions avec les dames Carmélites, pour le pavé des rues qui joignent leurs clôtures; — mort et obsèques de Thomas Bulyon, Sr de Tramayes, capitaine de la ville; lettres du grand Condé et de Gaston de Foix, comte de Fley, gouverneur de Mâcon; François Paisseaud, élu capitaine, et Antoine de Pise, enseigne; — six compagnies du régiment du prince de Condé logées à Mâcon; — étrennes, etc.

BB. 105. (Registre.) — In-4°, 262 feuillets, couverture enlevée.

**1650.** — Registre d'Hiérémie Perrier : — élections, etc. ; — règlement pour la garnison; ordonnance pour la garde de la ville; — le régiment du prince de Condé est licencié; le régiment d'infanterie du Languedoc, logé à sa place, excite des plaintes et est dirigé sur Beaune; — blé pour l'approvisionnement de Lyon; — fournitures à l'armée assiégeant Bellegarde (Seurre); — lettre de la reine-régente (signature autographe), invitant les échevins de Mâcon à recevoir les Jésuites; transaction avec eux; le collége leur est confié; le père Gaspard Maconay, recteur; — lettres sur divers sujets du duc de Vendôme, gouverneur de Bourgogne, etc.



Digitized by Google

BB. 106. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, couverture enlevée.

**1651.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — *Te Deum* pour la victoire de Réthel ; — passages de troupes ; désordres et violences des gens de guerre ; — règlement pour le rétablissement de l'ancienne jauge ; — mémoires et remontrances pour les Etats généraux qui devaient se tenir à Tours ; — lettres du duc d'Epernon, gouverneur de Bourgogne, demandant de l'artillerie ; le Sr de Montconseil visite l'arsenal de Mâcon ; il n'y trouve que quelques petites pièces de 4 livres de balles et une grosse, appelée *le Mouton*, de 16 livres ; — lettres au comte de Fley et à sa mère, pour que la ville n'ait point de garnison, etc.

BB. 107. (Registre.) — In-4°, 353 feuillets, couverture parchemin.

**1652.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — règlement pour le *pain bénit ;* — traité pour la subsistance de deux compagnies et de l'état-major du régiment de cavalerie du maréchal du Plessis-Praslin ; — inquiétudes causées par la garnison de Seurre ; — Brice Bauderon, Sr de Sennecé et Condemines, lieutenant-général au bailliage, est nommé conseiller d'Etat ; — épidémie ; — traité pour les *quartiers d'hiver* ; — entrée du duc d'Epernon ; — lettres et ordonnance pour la garde de la ville ; — comptes, etc.

BB. 108. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, couverture parchemin.

**1653.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — distribution des aumônes de Pâques ; — quatre prisonniers faits sur la garnison de Seurre, envoyés à Mâcon ; l'un d'eux est remis aux mains du sieur Carlot, *gentilhomme du comte de Montrevel*, les autres sont envoyés à Tournus ; — convocation des Etats de Bourgogne ; mémoires ; Simon Dumont, un des échevins de Mâcon, y est député ; — fournitures de matériaux pour la construction d'un pont de bateaux à Seurre ; le Mâconnais fournit cent hommes de pied armés, pour le siége de cette ville ; blessés amenés dans l'hôpital de Mâcon ; prise de la place ; — impositions ; — comptes, etc.

BB. 109. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, couverture parchemin.

**1654.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — les Jésuites ne permettent point aux échevins de visiter le collége ; — l'ancien usage de distribuer du vin aux communiants, le jour de Pâques, est interdit par l'évêque Jean de Lingende ; — Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crémeaux, marquis d'Entragues et St-Trivier, gouverneur de Mâcon ; son entrée ; — passage du prince de Conti ; — *Te Deum* pour le sacre du roi Louis XIV ; autre pour la levée du siége d'Arras ; — passage du duc d'Epernon, etc.

BB. 110. (Registre.) — In-4°, 229 feuillets, couverture parchemin.

**1655.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — nouveau règlement pour le pain bénit ; — visite des ornements de l'église St-Pierre ; la ville fournit 2,600 livres pour les réparer ou en acheter d'autres ; — achat de seaux de cuir servant aux incendies ; — le gouverneur reçoit 200 livres par an, comme indemnité de logement ; — règlement sur la jauge ; — *Te Deum* pour la prise des villes de Landrecies, Castillon et Cadequié ; — réparations à l'église St-Etienne ; — impositions ; — comptes, etc.

BB. 111. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, couverture parchemin.

**1656.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc ; — achèvement des bastions de St-Antoine et de Crèvecœur ; — Alexandre de La Porte, avocat du roi, échevin de Mâcon, choisi pour élu et député triennal du tiers-état du Mâconnais ; mémoires à présenter aux Etats de Bourgogne ; — achat d'une tapisserie pour la chambre consulaire ; — opposition à l'établissement des pères Récollets au faubourg St-Laurent ; — passage de Christine, reine de Suède ; — entrée solennelle du duc d'Epernon ; — levée de 250 hommes de milice sur le Mâconnais ; — ornements pour l'église St-Pierre, achetés par la ville 5,028 livres 13 sols ; — *Te Deum* pour la prise des villes de Valence et La Capelle, etc.

BB. 112. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, couverture parchemin.

**1657.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — achat de *boites*, à la place de canons, pour tirer, les jours de cérémonies ; — Louis Emiliand Ducoudret est nommé recteur-économe de l'Hôtel-Dieu ; — *Te Deum* pour la prise de Montmédy ; — Requête des échevins pour l'établissement d'un quai ; réponse favorable du duc d'Epernon ; — impositions ; — comptes, etc.

BB. 113. (Registre.) — In-4°, 266 feuillets, couverture parchemin.

**1658.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — le duc de Candale (fils du duc d'Epernon) meurt à Lyon ; cérémonies funèbres ; — passage du prince de Marsillac, du prince de Conti et autres grands personnages ; — *Te Deum* pour la victoire de Dunkerque, pour la convalescence du roi, pour la prise des villes de Gravelines, Oudenarde, Meneim, Ypres et Mortare ; — convocation des

Digitized by Google

Etats de Bourgogne ; — entrée du roi Louis XIV, accompagné de la reine-mère, du cardinal Mazarin, de Monsieur d'Anjou et Mademoiselle d'Orléans (22 novembre) ; logement de la cour dans les villages circonvoisins ; — passage du chancelier (Pierre Séguier), etc.

BB. 114. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, couverture parchemin.

**1659.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — lettre du père général de l'ordre des Jésuites, portant ratification du traité passé pour le collége de Mâcon ; — travaux du quai ; — place accordée aux Ursulines pour l'agrandissement de leur église ; — exportation du blé défendue ; — procession faite pour obtenir de la pluie ; — projet de construction d'une tuerie ; — lettre du roi Louis XIV, demandant un subside à l'occasion de son mariage et de son voyage sur les frontières, etc.

BB. 115. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, couverture parchemin.

**1660.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc., — publication de la paix ; réjouissances ; ivresse générale ; détail des cérémonies ; — violences commises par les Bressans sur des bouchers de Mâcon ; — plaintes contre les commis aux aides ; — liberté rendue au commerce ; — étrennes du jour de l'an ; — impositions ; — comptes, etc.

BB. 116. (Registre.) — In-4°, 268 feuillets, couverture parchemin.

**1661.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — décès de dame Péronne de Grillet de Gondy, comtesse d'Entragues, mère du gouverneur de Mâcon ; — gain du procès contre les Bressans ; — inutiles démarches pour avoir modération de la taxe de 2,500 livres, imposée sur le Mâconnais à cause du mariage du roi et de son voyage dans le midi ; — octrois de la ville de Mâcon donnés au Sr de Villequiers ; vives réclamations ; — jeu de l'arc-à-jalet établi dans le bastion de St-Antoine ; — inventaire de l'artillerie de Mâcon, fait par le Sr Deshayes : total 10 canons, un fauconneau, 4 *sacrez* (1), 8 arquebuses à croc, deux pétards de bronze, 30 boulets ; — *Te Deum* et feux de joie pour la naissance du Dauphin, etc.

BB. 117. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, couverture parchemin.

**1662.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — jouissance des octrois rendue à la ville de Mâcon, moyennant 50,000 livres payées au Sr de Villequiers ; — traité passé avec Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, touchant les droits d'aides ; — *Te Deum* pour la naissance d'une fille du roi ; — un fortin, entre la tour Marandon et celle des Serpents, sert de tuerie provisoire ; — impositions ; — comptes, etc.

BB. 118. (Registre.) — In-4°, 222 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1663.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections ; délibérations, etc. ; — bail des octrois, au prix de 27,600 livres ; vérifications des dettes de la ville, s'élevant à 102,347 livres 6 sols 6 deniers ; dépenses ordinaires fixées à 6,952 livres ; — ordonnances de Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, permettant le transport des blés ; — passage du cardinal d'Este ; — établissement dans l'hôpital Notre-Dame de trois religieuses dites de Notre-Dame de la Charité, sous la règle de saint Augustin ; — ordres des échevins pour démolir les *saillies* des maisons sur les rues ; — procession générale faite chaque année le jour de sainte Symphorose (18 juillet), selon un vœu des habitants, « pour qu'il plaise à Dieu nous » conserver d'aucuns accidens ; » amende de 10 livres contre ceux qui refuseraient de s'y rendre ; — mort de François Paisseaud, capitaine de la ville ; lettres du prince de Condé et du marquis d'Entragues ; élection d'Antoine de Pise pour capitaine, de Philippe Moisson pour lieutenant, et de Pierre Chesnard, Sr de Salornay, pour enseigne ; — requête des Jésuites ; leur pension est augmentée de 500 livres ; — les échevins permettent au marquis d'Entragues de faire construire une remise sur une place publique, près de l'église St-Pierre ; — passage du prince de Conti, etc.

BB. 119. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, couverture enlevée.

**1664.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — quête pour la construction d'un hospice de la Charité sur la place du bastion St-Jean ; — plaintes relatives aux dépenses pour le logement des gens de guerre ; — cérémonies pour la bénédiction d'un drapeau ; — précautions prises à cause de la peste qui règne à Toulon et à Aix ; — impositions ; — comptes, etc.

BB. 120. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1665.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — état des officiers municipaux envoyé à l'intendant de Bourgogne, le Sr Bouchu, avec notes sur le commerce de Mâcon et plaintes contre les commis aux aides ; —

(1) *Sacre* ou *sacret*, oiseau de fauconnerie.

Digitized by Google

nouvel inventaire de l'artillerie, fait par le Sr d'Aussy ; les pièces laissées à la garde des échevins pour en rendre compte au roi et au grand maître d'artillerie ; — convocation des Etats de Bourgogne ; Léonard de Chevriers de St-Mauris, trésorier et chanoine de St-Pierre, le Sr Montchanin de La Garde Marzac et Louis Narboud, procureur du roi à St-Gengoux, députés des trois états du Mâconnais ; — passage du prince et de la princesse de Conti, accompagnés de leurs fils et du *prince* de Longueville ; — mort de Jean de Lingende, évêque de Mâcon ; — legs de 30,000 livres fait à l'Hôtel-Dieu par l'abbé Charles de Lingende, frère de l'évêque, etc.

BB. 121. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1668.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — nouvel inventaire de l'artillerie de Mâcon, fait par ordre du duc Mazarini, grand maître de l'artillerie de France ; — mort de la reine-mère ; service funèbre ; — passage de la princesse de Conti et de *monseigneur* de Longueville ; — passage du duc de Chaune, ambassadeur français à Rome ; — Michel de Colbert, abbé de Pouange, est promu à l'évêché de Mâcon ; — nomination d'un chapelain tourniste ; — devis de diverses réparations ; — ordonnance pour assister, sous peine de 10 livres d'amende, à la procession générale faite en l'église du couvent de la Visitation, « pour honorer la sanctification du bienheureux » saint François de Salle ; » — étrennes consistant « tant en confitures que ypocraz ; » — comptes, etc.

BB. 122. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1667.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — règlement pour les incendies ; — *Te Deum* pour la naissance d'une fille du roi, pour celle d'un fils du prince de Condé, pour la prise de Tournay, Douay, Courtray, etc. ; — comptes des deniers de l'octroi ; — rixe entre les portefaix de Mâcon et ceux de St-Laurent ; — revue générale de la milice ; — entrée de Michel de Colbert, — Le conseiller Antoine Magnin, député aux Etats de Bourgogne ; — mort de Philippe Moisson, lieutenant de la milice, etc.

BB. 123. (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, couverture enlevée.

**1668.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — mémoires à présenter aux Etats de Bourgogne ; — douze boulangers envoyés de Mâcon à Chalon pour le service de l'armée ; — chevaux de trait conduits à Dijon ; — conflit d'attributions entre les échevins et les officiers de police ; — *Te Deum* pour la conquête de la Franche-Comté, pour la proclamation de la paix, pour la naissance d'un second fils du roi ; — arrêt contre les Jansénistes ; — bail de l'octroi au prix de 42,100 livres ; — Pierre Chasnard est nommé lieutenant de la milice ; Pierre Desvignes, enseigne, etc.

BB. 124. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, couverture enlevée.

**1669.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — exemption des péages contestée aux habitants de Mâcon par le sieur Boussières, fermier des aides ; — arrêt du conseil d'Etat concernant l'amodiation des octrois et les charges fixes de la ville de Mâcon ; — revue générale de la milice à l'occasion de la foire de St-Laurent ; — le marquis d'Entragues prétend à la jouissance des tours, bastions et fossés de la ville ; les échevins réclament ; l'intendant Bouchu leur conseille de transiger, etc.

BB. 125. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1670.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — réparations faites à l'Hôtel de ville, à l'église paroissiale de St-Etienne ; — délibérations pour l'établissement d'un hospice général de la Charité ; — feux de joie à l'avénement du pape Clément X ; — les officiers de l'élection compris dans le rôle des tailles ; ils réclament et obtiennent d'être taxés, comme avant, sur les impôts de la ville, à la dix-neuvième partie, qu'ils répartissent entre eux ; — transaction avec le marquis d'Entragues ; on lui paye 250 livres par an ; — requête des Jésuites pour la construction de leur collége sur la place de la Porcherie, etc.

BB. 126. (Registre.) — In-4°, 146 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1671.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — travaux divers ; — les chevaliers de l'arquebuse de Mâcon proposent un prix à ceux des villes voisines ; on leur accorde 500 livres pour subvenir à leurs dépenses ; — alignement donné aux Jésuites ; on les invite à enseigner la philosophie ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — ordonnance du prince de Condé donnant aux officiers de l'élection le pas sur les échevins dans les cérémonies ; — mort de Pierre Desvignes, enseigne ; Thomas Vallier, Sr d'Ecoles, élu à sa place ; — le marquis de Bâgé a l'exercice de la police dans tout le bourg de St-Laurent, etc.

Digitized by Google

BB. 127. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, couverture enlevée.

**1674.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — règlements disciplinaires pour la milice ; — ordonnance du Sr Varennes-Grandmaison, lieutenant du gouverneur de Mâcon, portant de faire cesser la garde aux portes de la ville ; — ordonnance du comte du Lude, grand maître de l'artillerie ; remise des canons de la ville (il y en avait sept) au Sr d'Harteloire, commissaire ; — *Te Deum* pour la prise de Gray, de Besançon, de Dôle, pour la victoire de Senef ; — les chevaliers de l'arquebuse, invités le même jour aux prix de Dijon et de Lyon, vont à Dijon ; on leur recommande de ne céder le *rang* qu'aux chevaliers de cette ville ; — mort de Thomas Vallier ; Claude Moisson élu enseigne à sa place, etc.

BB. 128. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1675.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — *Te Deum* et feux de joie pour les victoires du vicomte de Turenne ; — place à l'est de l'église St-Pierre cédée au marquis d'Entragues pour y bâtir une maison ; — contestations et procès entre le chapitre de St-Pierre et le vicaire de la paroisse, touchant la nomination des chapelains ; — alignement donné aux Ursulines ; — Antoine Pollet, nommé médecin des pauvres à la place de François Pollet, son père ; — accord passé entre les échevins et les officiers du bailliage, réglant les questions de préséances et les cas où les officiers du roi doivent être appelés aux assemblées générales, etc.

BB. 129. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1676.** — Registre de Philippe Bourdon : — élections, etc. ; — clefs de la ville de Mâcon remises, en temps de guerre, aux mains du gouverneur, d'après un ordre exprès de Louis XIV ; protestations des échevins ; — *Te Deum* pour diverses victoires ; — mort et obsèques du marquis d'Entragues ; — lettres du roi et du Sr Bellecombe de Chasselas, bailli de Mâcon, pour la convocation des États de Bourgogne ; Louis Narboud, échevin de St-Gengoux, député du tiers-état du Mâconnais, etc.

BB. 130. (Registre.) — Petit in-folio, 117 feuillets, couverture parchemin.

**1677.** — Registre de Jean Bourdon, notaire royal, élu secrétaire de la ville : — élections, etc. ; — ordonnance de l'intendant Bouchu sur les exemptions des logements militaires ; — l'abbé Michel de Tilladet, promu par le roi à l'évêché de Mâcon ; — Camille-Joseph de Crémeaux, comte (puis marquis) d'Entragues, fils du précédent gouverneur, est nommé à sa place ; — Jean-Baptiste Pernaton, clerc du guet ; — lettre d'anoblissement pour Claude de Rymon, lieutenant particulier, et Charles de Rymon, avocat ; — exportation du blé interdite ; — chanson contre les échevins ; — lettres du roi Louis XIV et *Te Deum* pour diverses victoires, etc.

BB. 131. (Registre.) — Petit in-folio, 97 feuillets, couverture enlevée.

**1678.** — Registre de Jean Bourdon : — élections, etc. ; — établissement de la promenade du rempart ; devis des travaux ; adjudication au prix de 5,200 livres ; — *Te Deum* ; — règlement pour le logement des gens de guerre ; — proclamation de la paix avec les Pays-Bas ; lettre de Louis XIV ; — réduction de l'armée ; — édit signé du roi contre le duel ; — rôle d'imposition, etc.

BB. 132. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, couverture enlevée.

**1679.** — Registre de Jean Bourdon : — élections, délibérations, etc. ; — *Te Deum* pour la paix conclue avec l'Espagne et avec l'Allemagne ; — Philibert Barthelot d'Ozenay, Sr de Rambuteau, lieutenant du gouverneur ; — arrêt du conseil d'État et règlement sur les pièces de 4 sous et les sous marqués ; — passage d'Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, gouverneur de Bourgogne ; — Antoine Magain, élu et député triennal du tiers-état du Mâconnais ; — Brice Bauderon, lieutenant-général, nomme François Chapuis secrétaire de la ville, malgré la pluralité des voies acquise à Jean Bourdon ; réclamations et pourvoi des échevins, etc.

BB. 133. (Registre.) — Petit in-folio, 55 feuillets, couverture parchemin.

**1680.** — Registre de François Chapuis : — élections, etc. ; — procès-verbaux contre les commis aux aides ; griefs ; attroupements de paysans ; émeute ; — établissement de la Charité ; nomination de 8 directeurs ; — passages de gens de guerre ; — 4 compagnies de cavalerie, commandées par le Sr Thomassin, logées à Mâcon ; — lettre du prince de Condé invitant à nommer Jacques de La Porte, avocat, premier échevin ; Pierre Biolay, procureur-syndic, et Jean Bourdon, secrétaire, etc.

BB. 134. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets, couverture parchemin.

**1681.** — Registre de Jean Bourdon : — délibérations, etc. ; — ordonnance de Louis XIV, portant que les officiers des troupes de passage payeront les charrois faits par

Digitized by Google

les habitants ; — suppression des octrois sur la Saône ; — état des charges de la ville de Mâcon ; — notes sur les offices municipaux et le mode de leur élection ; liste des exempts et privilégiés ; — élections faites d'après les avis du prince de Condé, etc.

BB. 135. (Registre.) — Petit in-folio, 91 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1682.** — Registre de Jean Bourdon : — délibérations, etc. ; — règlement entre l'Hôtel-Dieu et la Charité ; — procès soutenu contre les fermiers des aides ; droits d'aides payés par abonnement ; — mémoire pour être présenté aux Etats de Bourgogne ; — *Te Deum* pour la naissance du duc de Bourgogne ; — ordonnance de Louis XIV, déterminant les mesures qui devront servir aux distributions d'avoine pour les troupes, etc.

BB. 136. (Registre.) — Petit in-folio, 61 feuillets, couverture parchemin.

**1683.** — Registre de François Chapuis : — délibérations, etc. ; — lettre de Louis XIV demandant les canons de la ville (il n'y en avait plus) ; — cérémonies funèbres pour la reine Marie-Thérèse ; — alignement donné aux Jacobins ; arrêt du conseil d'Etat contre les protestants ; — mort du capitaine Antoine de Pise ; Pierre Chesnard élu capitaine, Claude Moisson, lieutenant, et Claude Chambre, enseigne, etc.

BB. 137. (Registre.) — Petit in-folio, 56 feuillets, couverture parchemin.

**1684.** — Registre de François Chapuis : — délibérations, etc. ; — *Te Deum* pour la naissance du duc d'Anjou ; pour la prise de Luxembourg ; — lettres de Nicolas-Auguste de Harlay, Sr de Bonneuil, intendant de Bourgogne ; ordonnances et instructions sur les logements militaires ; — on fait droit à une requête des Cordeliers, pour la clôture de l'espace entre leur couvent et les murs de la ville, où se commettaient « quantité d'actions indécentes, » et mesmes d'abominables, » etc.

BB. 138. (Registre.) — Petit in-folio, 189 feuillets, couverture enlevée.

**1685.** — Registre de Jean Bourdon : — élections, délibérations, etc. ; — le nombre des échevins est réduit de six à quatre (le gouverneur de Bourgogne continue chaque année de désigner ses candidats) ; — les ministres protestants compris aux rôles des tailles ; — mort et obsèques de François Paisseaud, lieutenant-général au bailliage ; — passage de gens de guerre ; — état des juments et des chevaux entiers qui sont dans la ville ; — lettre de Louis XIV, pour la convocation des Etats de Bourgogne, etc.

BB. 139. (Registre.) — Petit in-folio, 204 feuillets, couverture enlevée ; mauvais état.

**1686.** — Registre de Jean Bourdon : — élections, etc. ; — arrêt du Conseil portant que les curés donneront le baptême aux enfants des religionnaires et des nouveaux convertis ; — lettre de Louvois, concernant les étapes ; passages de gens de guerre ; ordonnance de l'intendant de Harlay sur les abus commis par les officiers ; — le Sr de Rambuteau, lieutenant du gouverneur, oblige les échevins à lui faire visite, quand il revient de voyage ; — arrêt du Conseil réglant les charges de la ville de Mâcon et les fixant à 6,031 livres 14 sols par an ; — ferme des droits patrimoniaux au prix de 5,700 livres ; — *Te Deum* pour la naissance du duc de Berry, etc.

BB. 140. (Registre.) — Petit in-folio, 198 feuillets, couverture papier.

**1687.** — Registre de Philibert Roux : — élections, etc. ; — mort du grand Condé ; cérémonies funèbres ; — *Te Deum* pour la *reconvalescence* du roi ; — Henri de Macet, Sr de Davayé, député de la noblesse du Mâconnais, prétend que les nobles sont exempts des droits sur le vin vendu en détail ; ils y sont soumis par ordonnance de l'intendant de Harlay ; — mesures prises pour la nourriture des mendiants ; — manière de donner le quinquina aux pauvres ; — Pierre Desvignes, avocat, député à Paris pour le procès que la ville de Mâcon soutient contre le comte d'Armagnac, engagiste des aides du Mâconnais ; — cavalerie campée sur les bords de la Saône ; dragons logés à Mâcon ; exemptions de logement accordées à ceux qui tiennent des chevaux de louage, à Pierre Grenelle, économe des biens des religionnaires ; — arrêt du Conseil pour le rétablissement des haras dans le royaume ; — construction de deux petits ponts à l'entrée de la prairie du Breuil ; — requête des chirurgiens de la ville sur le service de l'hôpital, etc.

BB. 141. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, couverture papier ; mauvais état, incomplet.

**1688.** — Registre de Philippe Roux : — élections, etc. ; — pièces servant à établir la noblesse de Claude Desbrosses, Sr d'Escrots ; — dépenses pour les dragons logés dans la ville ; — le comte d'Armagnac et les habitants de la basse Bresse, contraints de contribuer aux réparations du pont de Mâcon ; — peines portées contre les chefs de famille qui ne se rendent point aux assemblées ; — *Te Deum* pour la prise de Philisbourg ; — ordre de désarmer les nouveaux convertis, etc.

BB. 142. (Registre.) — Petit in-folio, 63 feuillets ; mauvais état.

**1689.** — Registre de Benoît Poncet : — élections, délibérations, etc. ; — Jean-Baptiste de Lamartine, conseiller,

Digitized by Google

nommé premier échevin, fait toutes réserves en sa qualité d'écuyer et de gentilhomme ; — Mâcon fournit huit hommes de milice ; — Antoine Magnin, nommé subdélégué de Mâcon ; — association libre de femmes, pour servir les pauvres honteux et les malades ; — passage du cardinal Ranucci, nonce du Pape, etc.

BB. 143. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets; mauvais état.

**1690.** — Registre de Benoît Poncet : — élections, délibérations, etc. ; — nouvelle levée de soldats de milice ; — *Te Deum* pour les succès des armées du roi sur terre et sur mer ; — construction d'une écurie pour servir aux troupes de passage ; — étapes et fournitures aux régiments de Sailly et de Bourbon, etc.

BB. 144. (Registre.) — Petit in-folio, 108 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1691.** — Registre de Jean Bourdon : — élections, délibérations, etc. ; — tirage au sort pour les soldats de milice ; — convention entre les échevins de Mâcon et le major du régiment d'Alligny, pour le logement des troupes ; — Jean-Baptiste de Lamartine, subdélégué de Mâcon ; — *Te Deum* pour la prise de Nice et pour celle de Mons ; — marque des marchandises ; — impôt sur les farines ; — lettre du roi Louis XIV, pour la convocation des Etats de Bourgogne ; mémoires, etc.

BB. 145. (Registre.) — Petit in-folio, 152 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1692-1694.** — Registre de Jean Bourdon : — élections, délibérations, etc. ; — *Te Deum* pour la prise de Montmeillan, pour celle de Namur, etc. ; — les villages voisins de Mâcon contraints de fournir des chars attelés pour les équipages des troupes ; — établissement de casernes ; — nomination d'un *étapier* ; — élection des échevins différée par ordre d'Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne ; les mêmes continués pendant trois ans ; — impositions proposées pour le rachat de la charge de maire, nouvellement créée ; — disette ; ordonnance pour la nourriture des pauvres, etc.

BB. 146. (Registre.) — Petit in-folio, 69 feuillets, couverture parchemin.

**1695.** — Registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, tenu par Jean Bourdon, qui acheta 8,300 livres la charge de greffier-secrétaire ; — nouveaux officiers de la milice bourgeoise nommés par le roi : Pierre Chesnard de Salornay, colonel ; Claude Moisson, major ; huit capitaines, neuf lieutenants ; — Claude Grenelle de Pimont, *procureur du roi de l'Hôtel de Ville*, en titre d'office, moyennant 10,000 livres ; — Pierre Desvignes, conseiller du roi, pourvu de la charge de maire perpétuel ; — passages de troupes ; — présents du jour de l'an et repas des échevins supprimés ; — contestations entre les officiers du présidial et les échevins ; règlement pour les séances dans les cérémonies, etc.

BB. 147. (Registre.) — Petit in-folio, 119 feuillets, couverture parchemin.

**1696.** — Registre des délibérations tenu par Jean Bourdon : — la charge de juré-crieur acquise par Jean Chardon au prix de 1,300 livres ; — nouvel octroi pour racheter les charges de receveur, de contrôleur et de substitut du procureur ; — *Te Deum* pour la paix conclue entre la France et la Savoie ; — impositions, etc.

BB. 148. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, couverture parchemin.

**1697.** — Registre des délibérations tenu par Jean Bourdon : — nouvel octroi ; — *Te Deum* et publication de la paix conclue entre la France, l'Espagne et l'Angleterre ; — emplacement désigné pour la vente des vins ; — lettre de Louis XIV ; convocation des Etats de Bourgogne ; assemblées des députés des villes du Mâconnais ; — déclaration du roi en faveur des maires, etc.

BB. 149. (Registre.) — Petit in-folio, 69 feuillets, couverture enlevée.

**1698.** — Registre des délibérations tenu par Jean Bourdon : — état des nobles, exempts et privilégiés domiciliés à Mâcon, au nombre de 52, plus 26 officiers du bailliage, 16 de l'élection, 9 des traites foraines, 7 du grenier à sel, etc. ; — publication de la paix entre la France et l'Allemagne ; grandes réjouissances ; — ordonnances de voirie ; — suppression des priviléges ci-devant accordés aux officiers de justice ; — modifications dans le service de l'Hôtel-Dieu ; — brevet des armoiries de Mâcon, signé d'Hozier, etc.

BB. 150. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, couverture parchemin.

**1699.** — Registre des délibérations de Jean Bourdon : — bail des droits patrimoniaux passé à Jacques Aubel, au prix de 5,700 livres ; — pavé mis devant les Minimes et les Jésuites ; — plusieurs officiers de la milice vendent leurs charges ; — requêtes présentées à l'intendant Ferrand par les filles majeures et les veuves de Mâcon, pour être

Digitized by Google

déchargées du logement effectif des gens de guerre ; — Guillaume Rigaud, *cartier* de la ville de Mâcon ; — cahier d'imposition, etc.

BB. 151. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1700.** — Registre de Jean Bourdon : — sommes exigées par le roi, des propriétaires, possesseurs et détenteurs de places sur les fossés et dans les fortifications de Mâcon ; — réparations au clocher de St-Pierre, devis et plan ; — mesures prises pour empêcher la mendicité ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — nouveaux impôts, etc.

BB. 152. (Registre.) — Petit in-folio, 86 feuillets, couverture parchemin.

**1701.** — Registre de Jean Bourdon : — ordonnance royale pour la levée de la milice ; — suppression des officiers de police, dont les attributions sont données au maire et aux échevins ; — relation de l'entrée des princes de Bourgogne et de Berri ; grandes dépenses ; taxe des vivres et des denrées pendant le séjour des princes ; harangues, etc.

BB. 153. (Registre.) — Petit in-folio, 43 feuillets, couverture parchemin.

**1702.** — Registre de Jean Bourdon : — passage de troupes ; — *Te Deum* pour les succès obtenus par les armées du roi en Italie et en Allemagne ; — Antoine Laborier nommé conseiller-lieutenant du maire ; — tirage au sort pour les soldats de milice ; — projet d'établissement de casernes pour les troupes de passage, etc.

BB. 154. (Registre.) — Petit in-folio, 71 feuillets, couverture parchemin.

**1703.** — Registre de Jean Bourdon : — création de quatre assesseurs de l'Hôtel de Ville ; ces charges, rachetées par les Etats, furent supprimées la même année, ainsi que celle de lieutenant du maire ; — *Te Deum* pour les victoires remportées en Allemagne et en Flandre ; — le maire Pierre Desvignes, député du tiers-état ; — ordonnance des Etats du Mâconnais pour les réparations des grands chemins ; — Jean-Adrien Desaint, imprimeur-libraire de la ville, à la place des sieurs Bonnard et Piget, etc.

BB. 155. (Registre.) — Petit in-folio, 95 feuillets, couverture parchemin.

**1704.** — Registre de Jean Bourdon : — lettres du roi Louis XIV, pour le logement de 50 hommes de milice et de 38 officiers allemands, prisonniers de guerre ; liste de ces officiers ; — *Te Deum* pour diverses victoires, pour la naissance du duc de Bretagne ; — Jean Solvy est reçu contrôleur des greffiers de l'Hôtel de Ville et de *l'Ecritoire*, et commissaire aux revues ; — la charge de premier échevin créée héréditaire en faveur de Jean Grandjean, et celle de troisième échevin en faveur de Jean Dondin ; — lettre de l'intendant Ferrand au sujet de Jacques Cavalier, commandant 110 hommes du pays des Cévennes, logé avec toute sa troupe à Mâcon ; — Jean François Conte nommé subdélégué, etc.

BB. 156. (Registre.) — Petit in-folio, 62 feuillets, couverture parc emin.

**1705.** — Registre de Jean Bourdon : — troubles dans la ville causés par des officiers recruteurs ; — suppression des charges héréditaires de premier et troisième échevin ; élections ; — *Te Deum* pour victoires diverses ; — permission d'établir des octrois pour le payement des charges réunies à la Commune ; — lettre de Louis XIV, pour le logement de dix officiers faits prisonniers en Italie ; — mort et obsèques de Pierre Chesnard, Sr de Salornay, colonel de la milice, etc.

BB. 157. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, couverture parchemin.

**1706.** — Registre de Jean Bourdon : — *Te Deum* pour diverses victoires ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — établissement d'un *boueur* aux frais de la ville ; — lettre du roi relative à l'échange des prisonniers de guerre ; — requête de deux chirurgiens touchant le servie de l'Hôtel-Dieu, etc.

BB. 158. (Registre.) — Petit in-folio, 49 feuillets, couverture enlevée.

**1707.** — Registre de Jean Bourdon : — *Te Deum* pour la naissance d'un fils du duc de Bourgogne, pour la victoire d'Almanza, etc., pour la naissance du prince des Asturies ; — prisonniers piémontais renvoyés à Suze ; — lettre de Louis XIV, relative à 18 officiers anglais, prisonniers de guerre, internés à Mâcon ; — traité entre la ville et les officiers de milice, pour le remboursement de la finance de leurs charges, etc.

BB. 159. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, couverture enlevée.

**1708.** — Registre de Jean Bourdon : — les jeunes gens désignés pour la milice refusent de tirer au sort ; ils sont incorporés par force ; l'un d'eux s'échappe ; enquête à ce sujet ; — *Te Deum* pour la prise de Tortose ; — Claude Barthelot d'Ozenay, Sr de Rambuteau, lieutenant du gouverneur de Mâcon ; — nomination d'un chapelain, etc

Digitized by Google

BB. 160. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, couverture parchemin.

**1709.** — Registre de Jean Bourdon : — François Avenat, nommé avocat du roi de l'Hôtel de Ville; — grande famine; mesures prises; épidémie; — cérémonies pour la mort du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne; — tenue des Etats du Mâconnais, etc.

BB. 161. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, couverture parchemin.

**1710.** — Registre de Jean Bourdon : — décision d'Anne Pinon, intendant de Bourgogne, déclarant les officiers de milice de Mâcon propriétaires incommutables de leurs charges; — *Te Deum* pour la naissance du duc d'Anjou; — Claude Trambly reçu colonel de la milice; — lettres de l'intendant Charles Trudaine, Sr de Montigny, concernant les étapes, etc.

BB. 162. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, couverture parchemin.

**1711.** — Registre de Jean Bourdon : — *Te Deum* pour divers succès en Espagne; — ordonnance de l'intendant Trudaine sur le passage des troupes; — suspension d'armes entre la France et l'Angleterre; — le sieur Laberthe, commis à la perception des droits sur les jeux de cartes; — mort du dauphin; cérémonies funèbres; — refus d'admettre trois religieux, pères de la doctrine chrétienne ou de saint Joseph, que le chanoine Joseph de Berthet de Gorze avait introduits à Mâcon pour tenir école, etc.

BB. 163. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, couverture parchemin.

**1712.** — Registre de Jean Bourdon : — arrêt du Conseil défendant l'impression et la vente d'un livre intitulé : *Nouveau Testament en français*, etc. (par le P. Quesnel); — mort du dauphin et de la dauphine; — *Te Deum* pour la victoire de Denain, pour la prise de Douai, etc.; — lettres de Louis XIV, pour l'internement à Mâcon de neuf officiers faits prisonniers en Flandres, et de neuf autres pris au Quesnoy; — convocation des Etats de Bourgogne; assemblée des députés des villes du Mâconnais, etc.

BB. 164. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1713.** — Registre de Jean Bourdon : — *Te Deum* pour la paix d'Utrecht, pour la prise de Landau, pour celle de Fribourg; — les gardes du corps de Louis-Henri, duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, exempts des tailles et du logement militaire; — lettre du sieur Voisin, secrétaire d'Etat de la guerre, ordonnant d'envoyer à Tours un des officiers prisonniers, le Sr Messé, lieutenant dans les troupes de Hesse; — délibération sur le service de l'Hôtel-Dieu et le choix d'un chirurgien, etc.

BB. 165. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, couverture enlevée.

**1714.** — Registre de Jean Bourdon : — état des revenus et des charges de la ville de Mâcon; — *Te Deum* pour la conclusion de la paix avec l'Allemagne; — le Sr de Rambuteau, lieutenant-colonel au régiment de cavalerie de Villeroy, vend un jardin et dépendances, près de la porte de la Barre, aux directeurs de la Charité (il s'agit du jardin de *La Moussière*, où fut bâti ensuite l'hôpital actuel), etc.

BB. 166. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1715.** — Registre de Jean Bourdon : — ordonnance de Louis-Henri de Bourbon et du Sr de La Briffe, intendant de Bourgogne, pour la reddition des comptes des villes et des communautés; — Pierre Desvignes, maire de Mâcon, élu triennal du tiers-état du Mâconnais; — les chevaliers de l'arquebuse vont assister au grand prix de Dijon; — diminution des droits d'octroi; — liste des chirurgiens jurés de la ville (au nombre de sept), etc. (pas un mot sur la mort de Louis XIV).

BB. 167. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, couverture enlevée.

**1716.** — Registre de Jean Bourdon : — nomination d'un chapelain du tour; — règlement pour le logement des gens de guerre; — port d'armes défendu aux habitants du plat pays et aux soldats réformés; — marque des bas et de tous autres ouvrages faits au métier, etc.

BB. 168. (Registre.) — Petit in-folio, 77 feuillets, couverture enlevée.

**1717.** — Registre de Jean Bourdon : — le nombre des *cinquantaines* de la ville réduit de sept à six pour les rôles d'impositions; — Gabriel Guérin, secrétaire des Etats du Mâconnais, et les officiers de la milice, exemptés des logements militaires; — mort et obsèques de Claude Grenelle de Pimont, procureur du roi de l'Hôtel de Ville; sa charge est donnée à son fils Jacques; — pèlerinages en pays étrangers interdits; — lettres des princes du sang au maire de Mâcon, l'engageant à donner lecture de leur requête pour faire révoquer l'édit de 1714 en faveur des bâtards de Louis XIV, etc.



Digitized by Google

BB. 169. (Registre.) — Petit in-folio, 37 feuillets, couverture parchemin détachée.

**1718.** — Registre de Jean Bourdon : — convocation des Etats de Bourgogne ; — discussions pour la préséance entre les échevins Louis Roland, apothicaire, et Aubin Trécourt, procureur ; — suppression des droits d'octroi sur le bois à brûler, le charbon, le foin et la farine ; — requêtes d'Antoine Brac et de Simon Marin, pour la place de chirurgien de l'Hôtel-Dieu, tenue par François Bourdon, etc.

BB. 170. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, couverture enlevée ; les quatre premiers feuillets rongés en partie.

**1719.** — Registre de Jean Bourdon : — déclaration de guerre avec l'Espagne ; — concession faite par la ville aux Srs de St-Mauris d'un chemin près des remparts ; — Charles-Henri-Gaspard de Saux, vicomte de Tavanes, gouverneur de Mâcon, nomme le sieur Trécourt son procureur et premier secrétaire, et se choisit quatre gardes dans la ville ; — nomination d'un chapelain, etc.

BB. 171. (Registre.) — Petit in-folio, 9 feuillets, couverture parchemin.

**1720.** — Registre de Jean Bourdon : — précautions prises contre la peste qui est à Marseille ; — nomination d'un chapelain ; — le sieur Ollier, commis revendeur de sel à petites mesures pour les pauvres, etc.

BB. 172. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, couverture parchemin.

**1721.** — Registre de Jean Bourdon : — continuation des mesures contre la peste ; délibérations des différents corps à ce sujet ; — le vicomte de Tavanes demande un logement ; — tenue des Etats du Mâconnais ; — *Te Deum* pour le rétablissement de la santé du roi ; — Claude Chambre élu capitaine de la ville ; Antoine Tondu, lieutenant ou major ; — passage de l'ambassadeur turc ; cérémonies, etc.

BB. 173. (Registre.) — Petit in-folio, 29 feuillets, couverture parchemin.

**1722.** — Registre de Jean Bourdon : — ordonnance d'Henri-Charles de Saux, comte de Tavanes, lieutenant-général pour le roi en Bourgogne, relative aux précautions à prendre contre la contagion ; ordre observé pour la garde des portes de Mâcon ; — charge de colonel de la milice vendue au plus offrant ; le Sr Bauderon de Condemines l'acquiert au prix de 1,840 livres ; — lettres de *vétérance* accordées à Jacques de La Porte, Sr de Marnay, pour sa charge de secrétaire du roi ; — *Te Deum* pour le sacre de Louis XV, etc.

BB. 174. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, couverture parchemin.

**1723.** — Registre de Jean Bourdon : — *Te Deum* pour la cessation de la peste dans le royaume ; — Jean de la Porte des Islards nommé enseigne de la ville ; — état des officiers municipaux de Mâcon ; finances auxquelles leurs charges ont été fixées ; édit du roi Louis XV concernant le rachat fait par la province de Bourgogne des offices municipaux et de diverses autres charges, etc.

BB. 175. (Registre.) — Petit in-folio, 21 feuillets, couverture parchemin.

**1724.** — Registre de Jean Bourdon : — convocation des Etats de Bourgogne ; — Joseph Lhuilier nommé par le duc de Bourbon secrétaire des Etats du Mâconnais, à la place de Gabriel Guérin ; — procession pour obtenir de la pluie ; — Claude Chapotin, commissaire aux revues, à la place de Pierre Desburnay ; — Louis Bourdon remplace son père comme secrétaire de la ville, etc.

BB. 176. (Registre.) — Petit in-folio, 17 feuillets, couverture parchemin.

**1725.** — Registre de Louis Bourdon : — le vicomte de Tavanes, gouverneur de Mâcon, demande la jouissance des remparts et des fossés ; représentations des échevins ; — priviléges accordés à Antoine Tondu, ancien aide-major au régiment d'Alligny, major de la milice de Mâcon, pour ses bons services pendant la peste ; — Hubert Chandon, marchand, pourvu de l'office de changeur ; — état des juments possédées par les habitants de la ville ; — procession pour obtenir du beau temps ; — bail à ferme des droits patrimoniaux au prix de 6,700 livres par an, etc.

BB. 177. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, couverture parchemin.

**1726.** — Registre de Louis Bourdon : — procès contre les sieurs Roch, Verrier et Truchet, marchands de Lyon, au sujet de bateaux de charbon arrêtés par ordre des échevins, pour l'approvisionnement de la ville ; — Louis Chevrier nommé receveur des deniers patrimoniaux ; — 1,874 livres payées pour le *joyeux avénement* du roi ; — procession pour obtenir de la pluie ; — tirage au sort des soldats de milice ; — escorte de sept hommes armés fournie au courrier, etc.

BB. 178. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, couverture parchemin.

**1727.** — Registre de Louis Bourdon : — écuries construites pour les chevaux des troupes de passage ; — tenue des Etats du Mâconnais ; — lettre des échevins au vicomte

Digitized by Google

de Tavanes, sur la jouissance des fossés et des tours ; — mort et obsèques de Pierre Desvignes, maire perpétuel ; Emiland Vallier de Baleine est pourvu de la charge de maire et de lieutenant-général de la police ; — règlement pour les étapes, etc.

BB. 179. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, couverture parchemin.

**1728.** — Registre de Louis Bourdon : — Antoine Trécourt nommé secrétaire du gouverneur ; — nobles et privilégiés compris dans le rôle d'une imposition faite pour payer les gages des officiers de milice ; — démolition de la Maladière ; — nouvel octroi ; clauses du bail ; — les chevaliers de l'arquebuse vont au prix de Chalon ; Claude Cadot, l'un d'eux, y remporte le 1er prix ; ils reviennent accompagnés des chevaliers de Chalon ; réceptions ; réjouissances ; — concession d'une ruelle aux dames Carmélites ; — Antoine Pâtissier, bourgeois de Mâcon, nommé secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie du Parlement de Grenoble, etc.

BB. 180. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets, couverture parchemin.

**1729.** — Registre de Louis Bourdon : — Claude Lavarenne reçu maître d'école aux gages de 200 livres ; — ordonnance royale pour le remplacement des miliciens congédiés ; — procès contre le clergé, à cause des droits d'octroi ; — état des troupes qui ont passé en 1728 ; — construction d'une glacière ; — réjouissances et *Te Deum* pour la naissance du dauphin ; — 300 livres données par la ville pour la construction d'un puits devant la maison du Sr de Lamartine, etc.

BB. 181. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, couverture parchemin.

**1730.** — Registre de Louis Bourdon : — convocation des États de Bourgogne ; — accord par lequel le gouverneur reçoit 450 livres par an pour son logement et le louage des fossés et des tours ; — *Te Deum* pour la naissance du duc d'Anjou ; — règlement qui porte que les chevaliers de l'arquebuse doivent céder le pas à la milice bourgeoise, etc.

BB. 182. (Registre.) — Petit in-folio, 25 feuillets, couverture parchemin.

**1731.** — Registre de Louis Bourdon : — Philibert Bernard, Sr de La Vernette, lieutenant du gouverneur à la place du Sr de Rambuteau, démissionnaire ; — délibération sur le projet de réunir la Charité à l'Hôtel-Dieu ; — grand prix donné à Mâcon par les chevaliers de l'arquebuse ; — mort et obsèques de l'évêque Michel Cassagnet de Tilladet (10 septembre) ; — préséance donnée au maire et aux échevins sur les officiers de l'élection, etc.

BB. 183. (Registre.) — Petit in-folio, 23 feuillets, couverture parchemin.

**1732.** — Registre de Louis Bourdon : — grand procès contre le chapitre de St-Pierre, au sujet d'une *litre* mise par les échevins et enlevée par les chanoines, lors des obsèques de l'évêque ; — chapitre général des Cordeliers ; — procession pour avoir du beau temps ; — Henri de Valras promu à l'évêché de Mâcon, etc.

BB. 184. (Registre.) — Petit in-folio, 25 feuillets, couverture enlevée.

**1733.** — Registre de Louis Bourdon : — Emmanuel-Aimé-Marie Chesnard des Nuguets, maire et lieutenant-général de la police, au lieu du Sr Vallier de Baleine, démissionnaire ; — état des maisons religieuses établies à Mâcon et de leurs ressources ; — prétentions du Sr Bernard de La Vernette, lieutenant du gouverneur ; règlement sur ses attributions fait par le gouverneur de Bourgogne, etc.

BB. 185. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets, couverture parchemin.

**1734.** — Registre de Louis Bourdon : — *Te Deum* pour la prise du château de Milan et pour divers succès en Italie et en Allemagne ; — état des revenus et des charges de la ville de Mâcon ; — bail des droits patrimoniaux au prix de 7,090 livres ; — Pierre Roche, étapier ; — requête des officiers du bailliage ; ordonnance de l'intendant de La Briffe qui les exempte du logement des gens de guerre, si ce n'est en cas *d'absolue nécessité*, etc.

BB. 186. (Registre.) — Petit in-folio, 11 feuillets, couverture en carton.

**1735.** — Registre de Louis Bourdon : — les secrétaires du roi près des chancelleries autres que celle du Parlement de Paris, domiciliés à Mâcon, sont assujettis aux droits d'octroi ; — lettre des échevins au cardinal de Fleury, pour faire restituer à la ville l'écurie ou remise, construite autrefois par le marquis d'Entragues, et usurpée depuis par le chapitre de St-Pierre, etc.

BB. 187. (Registre.) — Petit in-folio, 29 feuillets, couverture en carton.

**1736.** — Registre de Louis Bourdon : — priviléges accordés aux Suisses établis en France ; — convocation des États de Bourgogne ; — Jacques-Marie Barjot de La Combe,

Digitized by Google

nommé maire après la démission du Sr Chesnard; — mémoire sur les logements militaires; — lettre et mémoire sur l'écurie usurpée par le chapitre de St-Pierre; — élection d'officiers de milice; — ordre signé Louis-Henri de Bourbon, portant que les procureurs ne peuvent se dispenser d'assister en armes aux assemblées de la milice, etc.

BB. 188. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, couverture en carton.

**1737.** — Registre de Louis Bourdon : — passage de la reine de Sardaigne; cérémonial observé; présents faits (24 mars); — nomination d'un chapelain tourniste; — requête pour la continuation des octrois; lettre et observations de l'intendant de La Briffe; nouveau tarif; bail au prix de 6,470 livres; — élection des officiers municipaux (le gouverneur de Bourgogne désigne chaque année les candidats de son choix), etc.

BB. 189. (Registre.) — Petit in-folio, 17 feuillets, couverture en carton.

**1738.** — Registre de Louis Bourdon : — Antoine Trécourt nommé procureur perpétuel de l'Hôtel-Dieu; — délibération touchant l'emplacement où se devront bâtir les maisons de la Charité et de l'Hôtel-Dieu, réunies; — lettre de Louis-Henri de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, désignant le sieur Gelin, lieutenant des eaux et forêts, pour remplir la place d'enseigne de la milice, vacante par la démission du sieur Chambre; — les gages du bourreau fixés à cent livres; — contestations entre les échevins et les officiers du bailliage, etc.

BB. 190. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, couverture en carton.

**1739.** — Registre de Louis Bourdon : — arrêt du Conseil d'État fixant le nombre des imprimeurs dans le royaume; — convocation des Etats de Bourgogne; — tenue des Etats du Mâconnais; le Sr Barjot, maire de Mâcon, élu du tiers-état du Mâconnais; — requête des épiciers contre les marchands forains; — *Te Deum* pour la conclusion de la paix avec l'Empereur; — élections municipales, etc.

BB. 191. (Registre.) — Petit in-folio, 11 feuillets, couverture en carton.

**1740.** — Registre de Louis Bourdon : — Pierrette Buy et Marianne Pernot, nommées étapières; — alignement donné à messire François-Louis de Lamartine, capitaine au régiment de Monaco; — lettres du Sr de St-Florentin, secrétaire d'Etat, sur les droits que les villes de Bourgogne ont d'élire leurs magistrats, et sur le droit de préséance confirmé aux échevins sur les officiers de l'élection; — nomination d'un chapelain tourniste; — Jean-Adrien Desaint maintenu seul imprimeur de la ville de Mâcon, etc.

BB. 192. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, couverture en carton.

**1741.** — Registre de Louis Bourdon : — compte de la fabrique de St-Pierre; — achat d'une maison pour agrandir l'Hôtel de Ville; — François Rubat, l'un des directeurs de l'Hôtel-Dieu, révoqué par ordre signé de Louis XV; — Claude-Antoine Tondu des Jonchères, élu major de la milice à la place de son père; — mort et obsèques du Sr Bernard de La Vernette, lieutenant du gouverneur de Mâcon; — passage de l'ambassadeur turc; — exemption du logement militaire accordée à Etienne Brosse, père de douze enfants vivants, etc.

BB. 193. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, couverture en carton.

**1742.** — Registre de Louis Bourdon : — convocation des Etats de Bourgogne; — le Sr Barjot, maire, et Pierre Siraudin, échevin, députés à Dijon pour saluer le duc de St-Aignan, gouverneur de Bourgogne; — Claude-Philibert Bernard de La Vernette pourvu de la lieutenance du roi au gouvernement de Mâcon; — le Sr Milliet élu médecin de l'Hôtel-Dieu; — les élections municipales sont soumises à l'approbation du roi, etc.

BB. 194. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, couverture en carton.

**1743.** — Registre de Louis Bourdon : — brevet de maître des postes de St-Albain accordé à Philibert Merle; — délibération pour l'achat de pompes à incendie et pour l'organisation d'une compagnie de pompiers; — bail des octrois passé à Pierre Cortay pour 7,000 livres; Philibert Garnier, fermier des droits patrimoniaux au prix de 7,500 livres par an; — Jean Desaint, reçu imprimeur à la place de Marguerite Cadot, sa mère, veuve de Jean-Adrien Desaint; — cahiers d'imposition pour la taille et la capitation, etc.

BB. 195. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, couverture en carton.

**1744.** — Registre de Louis Bourdon : — lettre du Sr de St-Contest, intendant de Bourgogne, portant que la ville de Mâcon contribuera chaque année pour 300 livres à l'augmentation des appointements du comte de Tavanes, lieutenant-général pour le roi; — *Te Deum* pour divers succès en Italie et en Flandres; — le Sr Vallier d'Ecoles, élu capitaine de la ville (ou colonel de la milice); — les

Digitized by Google

maisons de la Charité et de l'Hôtel-Dieu tombent en ruine ; délibération pour les rebâtir hors de la ville et dans un même emplacement, etc.

BB. 196. (Registre.) — Petit in folio, 35 feuillets, couverture en carton.

**1745.** — Registre de Louis Bourdon : — service de patrouilles pour la police de la ville, organisé d'après une ordonnance du comte de Tavanes ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — *Te Deum*, douze fois chanté, mandements de l'évêque Henri de Valras, pour les succès obtenus en Flandres et en Italie ; — lettre du chancelier d'Aguesseau sur les prétentions des secrétaires du roi, etc.

BB. 197. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, couverture en carton.

**1746.** — Registre de Louis Bourdon : — lettre du Sr Rigoley, secrétaire des Etats de Bourgogne ; délibération de ces Etats, par laquelle la taille des échevins est fixée à cinq livres ; — mandements de l'évêque et *Te Deum* pour la prise de Bruxelles, pour celle d'Anvers, de Mons, de Charleroy, de Namur, etc. ; — lettre du Sr de Chartraire de Montigny, trésorier général de Bourgogne, relative à un bataillon de trois à quatre cents Hollandais, prisonniers de guerre, internés à Mâcon, etc.

BB. 198. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, couverture en carton.

**1747.** — Registre de Louis Bourdon : — adjudication des étapes générales de la Bourgogne ; — Claude Dandelot reçu maître écrivain et grammairien de la ville de Mâcon ; — les prisonniers hollandais demandent la permission de se promener pendant le jour aux environs de la ville ; lettre du comte de Tavanes à ce sujet ; — déclaration de Louis XV aux Etats généraux des Provinces-Unies ; — *Te Deum* ; — disette ; emprunts ; blé tiré de l'Orléanais ; — Joachim Gauthier, contrôleur des insinuations ecclésiastiques, exempt du logement militaire, etc.

BB. 199. (Registre.) — Petit in-folio, couverture en carton ; manquent les 7 premiers feuillets et tous ceux qui suivaient le 13e.

**1748.** — Registre de Louis Bourdon : — Philibert Vaillant nommé maire de Mâcon, après la démission du Sr Barjot (parmi les pièces enlevées se trouvait, d'après la table, une requête des échevins à l'évêque, tendant à la réduction du nombre des fêtes), etc.

BB. 200. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, couverture en carton.

**1749-1750.** — Registre de Louis Bourdon : — *Te Deum*, cérémonies et feux de joie pour la conclusion de la paix avec la reine de Hongrie ; — nomination d'un chapelain du tour ; — glace vendue par la ville 9 deniers la livre ; — marché passé avec Claude Couturier et Jean Goyon, pour approvisionner la ville de charbon, au prix de 36 sols le voyage (ou voie) ; — passage de la comtesse de Toulouse ; — ordonnance royale sur le logement des troupes et sur la milice bourgeoise ; — élections municipales, etc.

BB. 201. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, couverture en carton.

**1751-1752.** — Registre de Louis Bourdon : — arrêt du Conseil, qui maintient les maires dans le droit de connaître de toutes les contraventions aux statuts et règlements sur les arts et métiers ; — tenue des Etats du Mâconnais ; le Sr Vaillant, maire de Mâcon, élu triennal du tiers-état ; — arrêt du Conseil réglant l'emploi des revenus patrimoniaux de Mâcon ; — délibération sur l'emplacement où se construira l'Hôtel-Dieu ; — mémoire des échevins de Mâcon, et réponse de l'intendant Joly de Fleury sur les exemptions des logements militaires ; — prorogation des octrois ; — *Te Deum* et dotation de quatre filles pauvres pour la naissance d'un fils du dauphin ; — Jeanne Doré, étapière ; — passages du marquis de Paulmy, du maréchal de Belle-Ile, du duc de Richelieu, etc.

BB. 202. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, couverture en carton.

**1755-1756.** — Registre tenu par Louis Bourdon, puis par Claude-Joseph Mioland : — Philippe-Christofle-Amateur, comte de Gallifet, baron de Dampierre, est nommé gouverneur de Mâcon et du pays du Mâconnais, capitaine de la tour du pont ; — passages du duc de Penthièvre, du cardinal de La Rochefoucaud, archevêque de Bourges ; — *Te Deum* pour la naissance du comte de Provence et pour celle du duc de Bourbon ; — procession pour demander du beau temps ; — Nicolas Bodin, pourvu de la charge de maire et lieutenant-général de police après la démission du sieur Vaillant ; — Georges Clairautet nommé médecin ordinaire du roi en la ville de Mâcon ; — *Te Deum* pour la prise de Mahon, etc.

BB. 203. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, couverture enlevée.

**1757.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — arrêts et lettres patentes en faveur des chirurgiens ; brevets de docteur-médecin pour Nicolas Bouchard, Joseph Milliet et Jean-Baptiste Brosse ; — *Te Deum* pour la conservation du roi, après l'attentat de Damiens ; — requête pour une nouvelle prorogation des octrois ; — décès de François de Lamartine, doyen de St-Vincent ; — passages du comte de

Digitized by Google

Tavanes et du maréchal de Mirepoix ; — *Te Deum* pour la naissance du comte d'Artois ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — Jean-Philippe Goery reçu imprimeur-libraire de la ville, etc.

BB. 204. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, couverture enlevée.

**1758.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — terrain hors de la porte St-Antoine concédé à François Rey, pour y établir sa fabrique de faïence ; — passage du maréchal de Thomont ; — tarif des octrois ; — *Te Deum* pour les succès obtenus contre les Anglais ; — réparations faites à l'église St-Pierre ; contestations avec le chapitre ; — le jardin de La Moussière est définitivement choisi pour l'emplacement du nouvel Hôtel-Dieu, etc.

BB. 205. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, couverture en carton.

**1759.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — Claude-Joseph Pavallier nommé par le roi receveur de la ville de Mâcon ; — la ville est imposée à 16,000 livres par an, pendant six ans, pour le don gratuit ; — mesures prises dans le cas où le roi passerait à Mâcon ; — *Te Deum* pour la victoire de Bergen ; — démission de Jacques Grenelle de Pimont, procureur-syndic de la commune ; il est remplacé par Denis Aulas, nommé par le roi sur trois candidats choisis dans une assemblée des habitants ; — installation d'un régisseur et de six commis pour la perception des droits mis sur le vin et la viande de boucherie, à l'occasion du don gratuit ; tarif, etc.

BB. 206. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, couverture en carton.

**1760.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — modifications au tarif des droits du don gratuit ; les habitants des faubourgs y sont assujettis ; — Jules-César de Crémeaux, marquis d'Entragues, nommé gouverneur de Mâcon, etc., après le décès du comte de Gallifet ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — Louis-Aimé Aujas est nommé maire et lieutenant-général de police, après la démission du sieur Bodin, etc.

BB. 207. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, couverture en carton détachée.

**1761.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — règlement pour la sonnerie de St-Pierre ; — attributions de police confirmées au maire ; — Pierre-Etienne Chalandon, chevalier de l'arquebuse, exempt de toutes charges, pour avoir abattu l'oiseau trois ans de suite ; — mort du Sr Aujas, maire ; — alignement donné à François Goyon, acquéreur des bâtiments du vieil Hôtel-Dieu (dont le personnel avait été provisoirement installé dans le couvent des Cordeliers) ; — reprise des travaux du quai ; — Jean-Baptiste Gelin nommé maire de Mâcon ; — élections municipales, etc.

BB. 208. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, couverture enlevée.

**1762.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — expulsion des Jésuites ; mémoires et arrêts contre leur compagnie ; le maire et les échevins de Mâcon prennent possession des bâtiments que les Jésuites avaient fait construire pour leur collége ; l'instruction de la jeunesse est confiée aux Dominicains ; — maladie épidémique ; — processions générales pour obtenir de la pluie ; — *Te Deum* pour les avantages remportés dans la Hesse, etc.

BB. 209. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, couverture en carton.

**1763.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — lettre du comte de La Guiche, commandant en chef en Bourgogne, pour la publication de la paix ; — mémoire sur les avantages que l'achèvement du quai doit procurer à la ville ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — taxe du charbon ; — le porche St-Etienne est désigné pour l'embarquement et le débarquement des coches ou diligences ; — brevet du roi Louis XV, permettant la démolition des anciens murs le long de la Saône ; — instructions de l'intendant Dufour de Villeneuve, sur les dépenses et les comptes de la ville de Mâcon, etc.

BB. 210. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, couverture en carton.

**1764-1765.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — résolution prise pour faire passer la route par le quai ; — procès relatif à la pompe du sieur Goyon ; — entrée de l'évêque François-Gabriel Moreau (24 juillet 1764) ; — mandement, prières publiques et processions pour obtenir de la pluie ; — projet de confier le collége à des maîtres ecclésiastiques séculiers ; arrêt du Parlement de Paris qui s'y oppose ; — passage de l'intendant Amelot de Chailloux ; — état des présents donnés pour étrennes ; — procès contre les officiers du bailliage au sujet de la police ; — procès contre le marquis de Chevriers pour alignement ; — nomination de 14 notables, chargés seuls de l'élection des officiers municipaux, etc.

BB. 211. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, couverture en carton.

**1765-1768.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — nouvel octroi sur la boucherie ; — passage de la chaîne des galériens ; — élection des notables ; — présentation de

Digitized by Google

trois candidats pour la place de maire, devenue élective par suite d'un édit royal (Jean-Baptiste Gelin n'assiste plus aux séances) ; — lettre de l'intendant Amelot sur l'étape due pour les chevaux des officiers de cavalerie ; instruction sur les voitures à fournir aux troupes ; — continuation des travaux du quai ; arrêt du Conseil qui les approuve et fixe l'alignement des maisons ; — la police sur le quai, prétendue par le chapitre de St-Pierre, est attribuée aux échevins ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — Etienne Merle, receveur des émolutions du sceau en la chancellerie établie près le présidial de Mâcon ; — passage du Sr de La Tour-du-Pin, commandant en chef en Bourgogne ; — priviléges accordés aux gardes du corps du feu roi de Pologne ; — bail des revenus patrimoniaux au prix de 7,700 livres ; — élections municipales ; — nominations de chapelains, etc.

BB. 212. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, couverture en carton ; feuilles rongées en partie.

**1769.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — étape fournie aux cavaliers de la maréchaussée ; — prétentions des curés de la ville dans l'administration de l'Hôtel-Dieu ; les échevins s'y opposent ; — acquisition de la maison du sieur Lagrange, attenant à la boucherie ; elle est démolie ; — apurement des comptes du receveur ; — soumission de Jean Boutaric, entrepreneur, pour la continuation des travaux du quai ; — honneurs rendus au comte de La Baume de Montrevel, qui vient résider à Mâcon, après son mariage avec Mlle de Grammont ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — élections, etc.

BB. 213. (Registre.) — Petit in-folio, 23 feuillets, couverture en carton.

**1771-1772.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — reconnaissance des travaux du quai ; — opposition des échevins à certains empiétements faits sur le quai par le comte de Montrevel ; — construction d'une tuerie dans le bastion St-Jean ; — André-Placide Daugy pourvu de la charge de maire (office vacant) ; — élections municipales, etc.

BB. 214. (Registre.) — Petit in-folio, 29 feuillets, couverture en carton.

**1773.** — Registre de Claude-Joseph Mioland : — Claude Pollet est nommé procureur-syndic ; — délibération pour l'éclairage de la ville ; — contestations entre les échevins et les officiers du bailliage pour la préséance dans les cérémonies ; arrêt du Conseil portant règlement sur cette matière ; — les faubourgs de la Barre, de Bourgneuf et de St-Antoine sont réunis à la ville ; — les droits du seizième et du huitième sur le vin vendu en détail sont réglés à 3 livres par tonneau, etc.

BB. 215. (Registre.) — Petit in-folio, 27 feuillets, couverture en carton.

**1774.** — Registre tenu par Claude-Joseph Mioland, puis par Antoine Petit : — élection de quatre commissaires et d'un inspecteur de police ; — lettre de cachet du roi Louis XVI, donnant avis de son avénement au trône ; — nouvelles entreprises des officiers du bailliage sur les attributions de police ; — requête au roi pour démolir les tours et la porte de la Barre ; — pavage du quai, etc.

BB. 216. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, couverture en carton.

**1775.** — Registre d'Antoine Petit : — lettres patentes obtenues par la communauté des cordonniers et savetiers ; — brevet du roi Louis XVI autorisant la démolition et la reconstruction de la porte de la Barre ; — *Te Deum* pour le sacre du roi ; — acquisition faite par la ville du jardin de la Charité dans le bastion St-Jean (aujourd'hui promenade du quai sud) ; — élections, etc.

BB. 217. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, couverture en carton.

**1776.** — Registre d'Antoine Petit : — lettre de l'intendant Dupleix, portant que désormais tout mandat devra être visé par lui ; — procès contre le chapitre noble de Saint-Pierre, au sujet de la fabrique ; — les sergents et caporaux de la mairie habillés aux frais de la ville ; — achat de deux boîtes fumigatoires pour secourir les noyés ; — les officiers du bailliage s'opposent à l'exercice des fonctions de police par les échevins ; — procès-verbal sur la qualité du pain fourni aux troupes, etc.

BB. 218. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, couverture en carton.

**1777.** — Registre d'Antoine Petit : — nouvelles modifications dans le mode des élections municipales ; — rétablissement du droit sur les farines ; — passage de Monsieur, frère du roi ; — résolution de transférer le cimetière hors de la ville ; ordonnance de l'évêque Moreau, qui en détermine l'emplacement dans une terre près de St-Brice, appartenant à la demoiselle Dumont Du Sordet (projet ajourné, voir BB 220) ; — démolition des anciennes boucheries ; — ordonnance de police contre les chiens errants, etc.

Digitized by Google

BB. 219. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, couverture en carton.

**1778.**—Registre d'Antoine Petit : — élection des officiers municipaux, faite par une assemblée générale des citoyens ; — convocation des Etats de Bourgogne ; — délibération sur le lieu où doivent être mis le poteau du carcan, qui était vers les anciennes boucheries, et le gibet, mal placé sur la promenade du rempart ; — constitutions de rentes au profit des copropriétaires des anciennes boucheries ; — prorogation et régie des octrois ; — établissement de lanternes à réverbère ; — reconstruction de l'Hôtel de Ville, sis dans la rue des Celliers ; canon trouvé dans les fondations et mis sur le rempart pour servir aux fêtes publiques ; — bail des étapes passé à Pierre Pardon, etc.

BB. 220. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, couverture en carton.

**1779.** — Registre d'Antoine Petit : — rue Bacquencourt établie sur l'emplacement des anciennes boucheries (aujourd'hui place Poissonnière) ; — délibération pour faire lever le plan général de la ville ; — vigne dans le faubourg St-Antoine, choisie définitivement pour le cimetière ; — Thomas Nazaret, de Mâcon, est nommé capitaine de la frégate *le duc d'Enghien ;* — entreprise générale des convois militaires, etc.

BB. 221. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, couverture en carton.

**1780.** — Registre d'Antoine Petit : — brevet du roi Louis XVI, qui accorde à la ville de Mâcon les bastions, tours, fossés, etc., et la décharge de la rente de 250 livres payée au gouverneur ; — lettres patentes portant établissement d'un marché aux veaux, moutons, etc., le jeudi de chaque semaine, le long du mur du bastion St-Jean ; — procès entre les habitants de la levée de St-Etienne et ceux de Sancé, pour la propriété d'un pâquier, etc.

BB. 222. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets, couverture en carton.

**1781.** — Registre d'Antoine Petit : — arrêt intervenu entre la ville de Mâcon et le chapitre noble de St-Pierre ; — naissance du dauphin ; feux de joie, etc. ; — prétentions du Sr de La Vernette, lieutenant du roi, sur la milice bourgeoise ; mémoire des échevins ; — compte des sommes payées au sieur Mailly, entrepreneur du quai ; — *Te Deum* pour les succès obtenus en Amérique contre les Anglais ; — mémoire contre les chanoines de St-Pierre, seigneurs du faubourg de la Barre, qui s'opposaient à la réunion de ce quartier au corps de la ville, etc.

BB. 223. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, couverture en carton.

**1782.** — Registre d'Antoine Petit : — le Sr de La Vernette prétend à une place réservée dans le sanctuaire de la cathédrale ; les échevins s'y opposent ; — mémoire sur la milice bourgeoise ; — corvées à la charge de la ville ; ouverture d'un chemin contournant les fossés et allant de la porte St-Antoine à celle de la Barre ; — achat d'une romaine à cadran ; — visite des casernes ; — enregistrement des lettres de noblesse accordées à Joseph de La Balmondière, brigadier des gardes du roi, etc.

BB. 224. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, couverture en carton.

**1783.** — Registre d'Antoine Petit : — armes fournies au sergent-major et aux douze caporaux de l'Hôtel de Ville ; — établissement d'un cours gratuit d'accouchement ; — publication de la paix avec l'Angleterre ; — les Bressans troublent les habitants de Mâcon dans leurs droits de pâture ; — arrêts qui maintiennent les officiers municipaux dans les fonctions de police ; — traité avec le chapitre de St-Pierre sur tous les procès qu'il soutenait contre la ville, etc.

BB. 225. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, couverture enlevée ; feuilles détachées ; les 31 premiers feuillets manquent.

**1784.** — Registre d'Antoine Petit : — augmentation de la taille ; — arrêt concernant les colléges ; — travaux à exécuter à la porte de la Barre ; — promenade à établir dans le pré Rambeau ; — suppression d'une mare près de la tour du Collége ; — canal pour l'écoulement des eaux qui croupissent dans la rue des Moutons ; — requête d'Antoinette Poncet, veuve de Claude Dumont, secrétaire du roi, pour être exemptée des droits d'octroi ; ordonnance de l'intendant Amelot, qui l'en déboute ; — bail pour l'entretien des réverbères, etc.

BB. 226. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, couverture en carton.

**1785.** — Registre d'Antoine Petit : — Jean-Baptiste Crespin, nommé quartier-maître-adjudant de la garde de Mâcon ; Joseph Perreaud, sergent-major ; règlement pour cette garde ; — *Te Deum* pour la naissance du duc de Normandie ; — requête des merciers-drapiers, relative aux droits de réception dans leur maîtrise ; — requête d'Antoine Petit, secrétaire ; ses gages augmentés de 200 livres ; — arrêt du Conseil et lettres patentes qui accordent à l'Hôtel-Dieu de Mâcon un octroi sur la viande de boucherie, etc.

Digitized by Google

BB. 227. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

**1786.** — Registre d'Antoine Petit : — mesures prises en cas d'incendie ; — nouvelles constructions à la place des anciennes tours et portes de la Barre : — ordonnance de l'abbé Sigorgne, vicaire général de l'évêque, modifiant l'ordre des processions de la Fête-Dieu ; — ordonnance de l'intendant Amelot pour la perception en nature des droits du huitième et du seizième sur le vin ; — lettres patentes qui placent Mâcon dans la classe des villes de second ordre, relativement aux communautés d'arts et métiers ; — arrêt qui supprime l'exemption des droits de navigation et d'octroi pour les bois et charbons provenant des forêts royales, etc.

BB. 228. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

**1787.** — Registre d'Antoine Petit : — la ville de Mâcon cède aux Etats du Mâconnais ses droits du huitième et du seizième sur le vin vendu en détail, moyennant une rente annuelle de 10,000 livres ; — entretien des pavés du quai donné à bail, au prix de 300 livres par an ; — convocation des Etats de Bourgogne, dont la tenue est deux fois ajournée par Louis XVI ; — nomination d'un chapelain tourniste ; — tirage au sort des soldats provinciaux ; — règlement pour la perception des octrois ; tarif ; — liquidation des comptes du receveur jusqu'à la fin de 1782 ; — démolition de la porte du pont ; — achat d'un nouveau matériel pour les incendies, etc.

BB. 229. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

**1788.** — Registre d'Antoine Petit : — l'office de maire donné à Marie-André Merle, après la démission du sieur Daugy, nommé syndic des Etats du Mâconnais ; — canal creusé sous la rue Bacquencourt ; — arrêt du Conseil, concernant la convocation des Etats généraux ; — exportation des grains interdite ; — patrouilles pour empêcher les vols qui se commettent la nuit ; — projet pour l'établissement d'une société de bienfaisance ; — les étrennes du jour de l'an converties en secours pour les pauvres, vu la rigueur de la saison.

BB. 230. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

**1789.** — Registre d'Antoine Petit : — achat et approvisionnement de blé et de farine ; — pétitions du tiers-état de Mâcon, tendant à faire répartir les impôts sur tous les ordres et à donner une meilleure forme à l'administration du Mâconnais ; lettre des représentants de la noblesse du Mâconnais, signée par le comte de Montrevel, le comte de Drée, le grand bailli Desbois, et les Srs de Montrouge, de Lamartine, secrétaire de la noblesse, et Laborier fils, par laquelle ils font abandon de leurs priviléges pécuniaires ; — le régiment de Lorraine-Dragons est envoyé à Mâcon ; — les habitants se forment en milice bourgeoise ; — ordonnance royale concernant la main forte à donner par les troupes contre les malfaiteurs ; — troubles dans la ville à cause du prix du blé ; dégâts commis dans la maison du sieur Daugy, à Flacé ; — drapeau offert à la municipalité par les dames de la ville, etc.

BB. 231. (Portefeuille.) — 2 pièces parchemin ; 74, papier.

**1363.-1788.** — Pièces diverses concernant l'administration municipale de Mâcon : — le bailli Ymbaud du Peschin se fait remplacer par quatre notables dans les assemblées de la commune ; — lettre de sauvegarde donnée aux échevins de Mâcon par le bailli Jean de Damas ; — charges de receveurs municipaux créées par François Ier ; Jacques Farget pourvu de cette charge à Mâcon ; opposition des échevins ; il est révoqué ; — ordre du bailli Gabriel de La Guiche pour une assemblée des citoyens ; — les protestants troublent les échevins dans l'exercice de leurs fonctions ; — Simon Girarde refuse la charge de procureur-syndic ; Antoine Desvignes, celle d'échevin ; requêtes de François Vallier, secrétaire ; — François Pelletrat, échevin, est déchargé de la recette des deniers communs, en qualité d'élu en l'élection ; — édits du roi Louis XIV, portant création des offices de procureur du roi de l'Hôtel de Ville, de secrétaire et de greffier ; — Jean Chardon, juré crieur, remet sa charge à la communauté ; — maires perpétuels ; — lettre du comte de St-Florentin, portant que le roi trouve bon que la ville continue à élire ses magistrats ; — lettre du contrôleur général de l'Averdy, annulant le choix de trois notables pour la charge de maire ; — lettres et mémoires sur les élections municipales ; — procès-verbaux d'élections, etc.

BB. 232. — (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

**1615-1718.** — Feuilles de délibérations pour les *cinquantaines* dans les assemblées générales, concernant : les nominations *d'impositeurs* (répartiteurs) ; les exemptions



Digitized by Google

de tailles et de logement militaire accordées ou refusées ; la délivrance de la boucherie de carême ; les droits de l'inspecteur des boucheries ; la réunion de divers offices au corps de la communauté, etc.

BB. 233. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

**1761.** — Liste des propriétaires des maisons de Mâcon (au nombre de 864), avec l'indication des rues où les maisons sont situées, du domicile des propriétaires, et de leurs articles de tailles et de vingtièmes, etc.

BB. 234. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

**1774.** — Dénombrement des citoyens de Mâcon, indiquant pour chaque feu le nom du chef de famille, le nombre des hommes, des femmes, des garçons, des filles, des ecclésiastiques et des religieuses. Total 7,111 habitants.

BB. 235. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

**1781-1785.** — Registre contenant par ordre alphabétique les noms des habitants de Mâcon, avec leurs qualités, les rues qu'ils habitent, les nos de leurs maisons, leurs cinquantaines, les articles de leurs tailles et de leurs vingtièmes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Département de Saône-et-Loire.

## VILLE DE MACON.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE CC.

**(Impôts et Comptabilité.)**

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier. Manquent les feuillets 32 à 74 et 83 à 92.

**1360.** — « C'est le papier du commun du vin, livré à » Perrenin Bochiers, clerc, pour un an, encommencié à » lever le mardi après Pâques, VII[e] jour d'avril, l'an » mil CCCLX. » — Détail des sommes perçues ou à percevoir; — au verso du premier feuillet la note suivante est écrite en caractères de l'époque : « En ce papier n'a » que les receptes de certain truage sur le vin, et n'y a » chose digne de veoir. » — Au verso du feuillet 82 on lit : « L'an mil CCCLX, le lundi après Kareymentrant, qui » fut VIII jours en fevrer, feurent apportées et vehues » unes lettres royaux faites sus le fait du treszein du vin » et des XII deniers pour livre au profit du Roy et pour sa » rehenczon, par Jehan Guillon et mons. Andrier de » Charrolle, commissaires à ce deputez; par vertu des- » quelles il firent crier à Mascon, ès lieux acoustumés, » le dit trezein du vin et les XII deniers pour livre et le » V[e] de la sal *(du sel)*, et furent pour la dicte crie adnul- » lées toutes autres impositions. » — Le feuillet 93 porte : « Nous avons affermé Richert Odet de Muysons *(Mouhy,* » *hameau de Prissé)* et Arduyn de Villers, à garder le » port de Biez *(de By, à l'embouchure de la Veyle)*, par » mois, les deux, quatre florins, » etc.

CC. 2. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 170 feuillets; 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1354-1356.** — Impositions faites sur les maisons des habitants de Mâcon; — cahiers pour les fouages; — requête adressée à Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Mâcon, remontrant que le Roi s'était contenté de deux cents feux payants dans la ville, et que mal à propos le receveur Jean de La Garde voulait exiger un tiers en sus; — convention faite avec Jacques de Vienne et Robert Chevrel, trésorier des guerres du duc de Bourgogne, par laquelle le nombre des feux fut porté à trois cents; — arrêt des « generalx conseillers sur le fait des aides, » ordonnant de rayer des rôles des fouages les mendiants et tout laboureur qui ne pourra payer un franc et demi par feu; — lettres du roi Charles V et du duc Jean, défendant aux receveurs d'exiger de chaque citoyen plus qu'il ne doit pour sa part; — requête des habitants de Mâcon, pour être déchargés du tiers des fouages, attendu qu'un grand nombre d'entre eux se sont retirés en Bresse, où il ne se lève aucun subside, qu'une mortalité a emporté le tiers de la population de la ville, qu'il reste à peine vingt personnes en état de payer, etc.; — lettres patentes du roi Charles VI, supprimant les aides et les subsides imposés depuis Philippe de Valois; — lettre de Charles VI, ordonnant un impôt de 3,500 livres parisis sur les diocèses de Chalon et de Mâcon, pour subvenir à l'armement qu'il prépare contre les Anglais, etc.



Digitized by Google

CC. 3. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, papier, 226 feuillets; 2 pièces, parchemin.

**1387-1396.** — Imposition du fouage dans la ville de Mâcon, s'élevant à 347 livres 2 sols 11 deniers tournois; — autre imposition de 1 denier par livre, mise sur les meubles et les maisons des habitants pour être employée aux fortifications et aux réparations de la ville; elle produisit 1,219 livres 3 sols 8 deniers. Les cahiers de ces deux impositions sont divisés en trois parties : 1° quartier de Bourgneuf; 2° quartier de la *Fruiterie*, comprenant la place de la Cour-au-Prévôt, la rue de la Barre, celle de la Paroisse, etc.; 3° quartier de la rue Franche et du bourg Saveron. — Commission d'Antoine Chuffaing, lieutenant de Girard de Thurey, seigneur de Noyers, bailli de Mâcon, pour contraindre les redevables à payer leurs cotes; — commission des élus de Chalon et Mâcon aux fins d'imposer de nouveau 714 livres sur les habitants de Mâcon, qui avaient déjà payé la même somme au roi Charles VI « pour le mariage de sa fille, la royne d'Angleterre; » — cahier pour cette « collecte, laquelle a esté baillie à cuillir et lever à Jehan de Montbon et Barthelemi de La Porte. »

CC. 4. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-folio, papier, 186 feuillets.

**1398.** — Imposition de 300 livres faite sur les habitants de Mâcon, de l'autorité et du consentement d'Étienne Berardet, lieutenant du bailli Karados Des Quesnes, seigneur de Saresvilliers, pour subvenir aux réparations du pont sur la Saône, et aux frais du procès soutenu contre Jean de Fontaines, au sujet de la charge de capitaine de la ville; — estimation de la valeur des biens meubles et immeubles que les habitants possèdent hors de la ville; — imposition du fouage, s'élevant à 357 livres 2 sols 11 deniers; — dénombrement des maisons de la ville, et taxes mises sur chacune d'elles.

CC. 5. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 168 feuillets.

*Sans date* (fin du XIV^e^ siècle ou commencement du XV^e^). — Rôles incomplets pour l'impôt du fouage et collectes diverses; l'un s'élève à 339 livres 6 sols, un autre à 466 livres 2 sols 5 deniers, un autre à 1,537 livres 10 sols.

CC. 6. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-folio, papier, 182 feuillets.

*Sans date* (fin du XIV^e^ siècle ou commencement du XV^e^). — Rôles incomplets pour diverses impositions, dont l'une s'éleva à 605 livres 15 sols 11 deniers, une autre à 251 livres 2 sols 1 denier 1 obole, une autre à 978 livres 9 sols 8 deniers, une autre à 71 livres 5 sols 10 deniers, etc.; une autre, dans laquelle étaient compris les ouvriers de la Monnaie, « fu revoquée par le Roy, notre seigneur, et par ainsi ne fu pas receue. »

CC. 7. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 178 feuillets.

*Sans date* (fin du XIV^e^ siècle ou commencement du XV^e^). — Imposition du fouage, à proportion du prix de chaque maison, déduction faite des pensions et des rentes qui y sont affectées; total, 458 livres 14 sols 10 deniers, « rabatu tous mal paieurs; » — cahier des *arrérages;* — autres cahiers d'impositions, sans date et incomplets.

CC. 8. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 152 feuillets; 2 pièces, parchemin.

**1401-1404.** — Imposition de 4 deniers par livre mise par les échevins de Mâcon, de l'autorité du bailli Karados des Quesnes, sur les « maisons, rentes et autres possessions » et biens que les forieins étrangers (tous ceux qui n'étaient » pas *citoyens)* ont en la ville; » dans le nombre figurent Guy de Grolée, et les seigneurs de Chevriers, de Pierreclos, de Genost, de Serrières et Du Parc; cette imposition produisit 141 livres 10 deniers, qu'on employa aux fortifications de la ville; — commission du bailli pour contraindre les redevables au payement de leurs cotes; — saisie de trois bottes de vin faite sur Imbaud de Bletterens, qui refusait de payer les sept livres auxquelles il avait été taxé. — Autre imposition de deux deniers par livre, mise sur « tous » meubles, maisons et héritages » des habitants; elle s'éleva à 668 livres 18 sols 4 deniers.

CC. 9. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-folio, papier, 104 feuillets; 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1408-1473.** — Impositions sur la ville de Mâcon : l'une s'éleva à 491 livres 5 sols 7 deniers, déduction faite des cotes des officiers et ouvriers de la Monnaie, qui se prétendaient exempts; — une autre monta à 700 livres : — la ville de Mâcon fut taxée à 600 livres sur les 600,000 livres que le roi Charles VI fit lever dans tout le royaume, pour reprendre la ville d'Harfleur; — lettres patentes du même Roi, ordonnant une imposition de 700 livres sur les gens d'église, bourgeois, manants et habitants de la ville et de l'élection de Mâcon, pour secourir la ville de Rouen, assiégée par les Anglais; — tailles ou collectes par semaine; une de 45 livres 7 deniers fut établie pour un an, en 1421, par le bailli Philibert de Saint-Léger, et consentie par les habitants, « pour obvier ès eminens perilz et à la » male volonté des ennemis qui de jour en jour se perfor- » cent de domagier et grever la ville et le païs de Mas- » connois; » — aides accordées par les États du Mâconnais

Digitized by Google

à Philippe, duc de Bourgogne ; — don fait à la duchesse, de 265 livres imposées sur les habitants : — lettre du dauphin Louis, qui se contente de 1,200 livres, au lieu de 1,800 que lui avaient accordées les États du Mâconnais ; — opposition des étrangers possédant maisons et redevances dans la ville, à la levée du cinquième des loyers et du quart des redevances, accordée par le duc Philippe pour les réparations des murailles ; — diverses impositions pour même objet, etc.

CC. 10. (Registre.) — In-folio, papier, 232 feuillets.

**1442-1455.** — Relevé des tailles extraordinaires imposées sur la ville de Mâcon : — pour les réparations des chaussées ; — « pour faire vuidier certains nombres de » gens d'armes, appelez les Escorcheurs, lesquelx desja » estoient logié à Cresche et ou pays environ, et avoyent » entencion de séjourner et vivre et y porter et faire » pluseurs grans maulx et dommages ; » — pour aides diverses octroyées au duc et à la duchesse de Bourgogne ; — pour réparations et fortifications de la ville ; — impôt mis sur la ville et les villages du Mâconnais « pour la » pache faicte avec les gens du Roy, estans en la compaignie » de Flocy et des Escosses, l'an IIII^c XLV, » etc.

CC. 11. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 122 feuillets ; 4 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1477-1510.** — Impositions diverses mises sur la ville de Mâcon : — impôts « par manière d'emprumpt ; » — 567 livres payées pour le joyeux avénement de Charles VIII ; — don gratuit de 510 livres ; — imposition de 500 livres, faite de l'autorité du bailli Jean de La Roche, seigneur de Chabanes, pour la subsistance des gens de guerre en garnison dans la ville ; — don de 743 livres 12 sols 6 deniers sur 40,000 livres accordées au roi Louis XII par les Etats de Bourgogne ; — impôts consentis par les habitants, pour la poursuite des affaires de la ville, pour les dépenses faites à l'entrée de la reine, etc. ; — autre don de 875 livres 2 sols fait au roi Louis XII ; — autre de 812 livres 8 sols 6 deniers, etc.

CC. 12. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 128 feuillets ; 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 1 sceau.

**1512-1549.** — Impositions diverses : — quittance signée de Jean Sapin, receveur général des finances en Bourgogne, pour 3,000 écus prêtés par les habitants de Mâcon, à la suite du traité fait avec les Suisses par le sire de La Trémouille ; — lettres patentes des rois Louis XII et François I^er^, pour recouvrer cette somme et les intérêts au moyen d'un impôt dont le clergé fut contraint de fournir le tiers, par sentence du bailli Pierre de La Guiche, seigneur de Chaumont ; un procès-verbal d'assemblées des habitants et de protestations du clergé, signé dudit bailli, est annexé au premier cahier de cet impôt ; — dons gratuits faits à François I^er^, de 480 livres 1 sol 6 deniers en 1515, de 560 livres en 1518, de 1,000 livres en 1521, de 570 livres en 1522, de 288 livres 9 sols 6 deniers en 1523, et de 820 livres en 1524 ; — édits et arrêts du Conseil, portant réunion au domaine du Roi et à la Couronne, de toutes les terres aliénées précédemment, et vérification des droits, rentes et redevances appartenant au Roi ; — répartition sur les habitants des dépenses faites pour obtenir la franchise des foires ; — subside de 4,000 écus demandé au Mâconnais pour fournir à la solde de 50,000 hommes ; les habitants de la ville de Romenay et baronnie des Barres refusent d'y contribuer ; l'évêque Pierre Du Châtel prend fait et cause pour eux ; requêtes à ce sujet ; arrêt du Conseil qui les condamne à payer leur quote-part, avec dépens, etc.

CC. 13. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 160 feuillets ; 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 sceau.

**1549-1566.** — Impositions diverses : — de 8,000 livres sur le Mâconnais, pour l'augmentation de la solde de 150 lances, par ordonnance de Joachim de La Baume, comte de Châteauvilain, seigneur de Grancey, lieutenant général en Bourgogne ; — de 620 livres 1 sol 1 denier, puis de 649 livres 2 sols, de 1,131 livres, de 416 livres 13 sols 6 deniers, de 400 livres, etc., sur la ville de Mâcon pour la solde de 50,000 hommes de pied ; — lettres patentes du roi Henri II, portant permission de faire contribuer les villes closes du bailliage au payement de 3,000 livres imposées pour le même sujet ; — impôt de 338 livres 4 sols 3 deniers pour la suppression de plusieurs offices nouvellement créés ; — en 1557, les sommes imposées sur la ville de Mâcon s'élevèrent à 9,800 livres ; — emprunts pour le Roi sur les *aisés* de la ville ; — impôts pour l'augmentation de la gendarmerie ; — dons gratuits, etc.

CC. 14. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-folio, papier, 214 feuillets ; 11 pièces, papier.

**1566-1570.** — Impositions diverses : — « remons- » trances faites sur lectres du Roy envoyées aux eschevins » de Mascon, aux fins de prendre charge de lever les » tailles et impostz du Masconnois ; » les échevins déclarent que, « combien que ladite charge soit grande, » ils l'acceptent sous certaines conditions ; — cahiers du taillon, variant de 350 à 500 livres par an ; — les mineurs reconnus exempts des tailles pendant leur minorité ; — projet de lettres patentes pour la rectification des rôles ; — commissions des élus ; — dons gratuits ; — augmentation de la solde des gens d'armes, etc.

Digitized by Google

CC. 15. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 152 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1571-1578.** — Impositions diverses sur la ville de Mâcon : — lettres signées Delatourrete, Maillard et Régnier, receveurs et contrôleurs généraux des finances en Bourgogne, pressant le payement d'une subvention extraordinaire de 3,217 livres, et menaçant de contraintes ; le clergé refuse de payer sa quote-part ; — lettres du roi Charles IX demandant 1,000 livres pour fournir au voyage du duc d'Anjou en Pologne ; — cahiers de la grande taille, du taillon et autres impositions, entre autres de 474 livres 14 sols pour « la munition des Suisses et Reystres passans par le pays, » et une de 110 écus sol sur 2,000 écus destinés à l'acquisition d'une maison pour servir d'auditoire, de prison et de chambre des États ; — taxe de 4,000 livres sur 24,000 que le roi Henri III demande à la Bourgogne ; lettres missives du roi pour en presser la levée ; remontrances des échevins ; lettres patentes modérant la somme de 4,000 livres à 2,200 et imposant 800 livres sur la ville de Cluny ; — don gratuit ; — subvention ; — cotes des huguenots absents ; — requête des officiers de l'élection, qui se prétendent exempts ; ils sont maintenus sur les rôles, etc.

CC. 16. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-4°, papier, 216 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier (1 imprimée).

**1579-1584.** — Rôles du taillon ; — impôts ou subventions diverses, pour la solde de 50,000 hommes, extinctions d'offices, tenue des Grands Jours à Troyes, don gratuit, etc. ; — taxe de 179 écus 3 sols tournois pour le rachat du greffe des tailles et levées des deniers royaux.

CC. 17. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-4°, papier, 63 feuillets ; 4 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier (1 imprimée) ; 3 sceaux.

**1585-1594.** — Rôles du taillon ; — commissions des élus pour subventions diverses ; — lettres patentes du roi Henri III portant défense à tous receveurs, « grènetiers, fermiers, collecteurs, » etc., de remettre les deniers de leurs recettes à d'autres qu'aux officiers comptables par lui commis ; — emprunt de 1,500 écus pour le Roi ; remontrances à ce sujet ; lettres du sieur Le Compasseur, trésorier de Bourgogne ; — requête des échevins, pour avoir permission d'imposer sur les habitants les dépenses extraordinaires faites pendant la peste, les frais d'un procès soutenu contre le chapitre de Saint-Vincent, la pension du recteur des écoles, etc. ; lettres d'assiette accordées par le Roi Henri III ; — taxe de 400 écus pour le remboursement de l'office de receveur des deniers communs ; — emprunts faits sur les *aisés* de la ville pour payer les soldats du gouverneur Nagu de Varennes, etc.

CC. 18. (Portefeuille). — 3 cahiers in-4°, papier, 58 feuillets ; 8 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier (24 imprimées) ; 2 sceaux.

**1595-1599.** — Commissions des élus pour impositions diverses sur la ville de Mâcon ; — ordonnance de Claude Le Compasseur, seigneur de La Motte d'Ahuy et Belleneuve, premier président et trésorier général de France au bureau des finances de Dijon, pour l'établissement d'un subside de 10 sols par queue de vin ; requête au Roi pour faire décharger le pays de ce subside ; — les fermes des deniers communs et d'octroi augmentées d'un sol par livre au profit du Roi ; — lettres patentes et lettres d'assiette pour imposer diverses sommes dues par la ville ; — édit du roi Henri IV, réglant « les exemptions et les affranchissements de la » taille, au soulagement du pauvre peuple ; » — taillon et entretien des prévôts des maréchaux ; — dénombrement des maisons de la ville ; — don gratuit, etc.

CC. 19. (Portefeuille). — 14 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 7 sceaux.

**1600-1603.** — Lettres d'assiette imposant sur les habitants de Mâcon diverses sommes, pour rembourser les avances faites successivement par les receveurs de la ville, Philibert Berruyer (978 écus 54 sols 10 deniers), Maurice Préaud (1,900 livres 5 sols 2 deniers), François Chambre (1,947 livres 5 deniers) et Laurent Boyvin (2,733 livres) ; — enregistrement et lettres d'attache ; — consentements donnés par les habitants, vu l'insuffisance des ressources ordinaires, etc.

CC. 20. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-4°, papier, 270 feuillets ; 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1604-1612.** — Lettres d'assiette pour rembourser les avances des receveurs de la ville, Hector Morel (1,458 livres 14 sols) et Valentin Siraudin (2,236 livres) ; — répartement sur le Mâconnais de la somme de 3,808 livres accordée aux officiers de l'Élection pour qu'ils renoncent à leurs priviléges d'exemptions des tailles ; — cahiers d'impositions diverses ; — les rois des jeux de l'arc-à-jalet, de l'arbalète et de l'arquebuse rayés comme exempts dans l'année de leur royauté, etc.

CC. 21. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-4°, papier, 218 feuillets ; 5 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1613-1618.** — Rôles d'impositions diverses sur les habitants de Mâcon ; — élections des *impositeurs* (répartiteurs) faites par les sept cinquantaines de la ville ; — impôt de 2,760 livres consenti par les habitants pour rembourser les avances du receveur Jacques Boyvin et pour

Digitized by Google

le logement du seigneur de Trémont, gouverneur ; lettres de validation de cet impôt, avec défense aux échevins d'en lever d'autres à l'avenir avant d'en avoir obtenu l'autorisation ; — les sept cinquantaines consentent à s'imposer 900 livres pour les affaires urgentes de la ville ; — lettres d'assiette pour rembourser 4,917 livres 13 sols au receveur Abraham Noblet, etc.

CC. 22. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-4°, papier, 264 feuillets ; 14 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier (8 imprimées).

**1618-1626.** — Rôles d'impositions diverses sur la ville de Mâcon ; — arrêts du Conseil d'État pour répartir sur les habitants différentes sommes à recouvrer, celle de 6,737 livres 5 sols due au receveur de la ville, Valentin Siraudin, celle de 3,693 livres 8 sols à Philibert Picolier, celle de 4,627 livres 16 sols à Jean Desvignes et Antoine de Lafontaine ; — impôts pour le rachat des offices de général-surintendant des deniers communs et patrimoniaux, et de contrôleur général des octrois de Bourgogne ; — arrêt de la Cour des Aides par lequel les échevins de Mâcon « sont renvoyez de certain adjournement personnel, et » neanlmoings ordonné qu'ilz seront imposez aux tailles à » raison de leurs facultez, et deffenses à eulx d'assister » aux despartemens des dictes tailles ; » — commissions des élus pour la subvention, l'entretien des garnisons et des prévôts des maréchaux, la suppression des offices de conseillers au bailliage, le don gratuit, etc.

CC. 23. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-4°, papier, 158 feuillets ; 4 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier (49 imprimées.)

**1627-1635.** — Lettres d'assiette pour rembourser 1,716 livres 3 sols au receveur Jean Chambre, et pour la somme de 13,603 livres avancée par le receveur Claude Descrivieux pendant la peste de 1629 ; — commissions des élus ; — arrêt du Conseil d'État portant « que les habitans » du pays de Masconnois qui possedent des fonds et heri- » tages dans le pays de Beaujollois, demeureront imposez » aux roolles des tailles dudit pays de Beaujollois à raison » desdits biens, » et réciproquement ; — impôts divers pour la démolition du château de Lourdon, pour les dépenses faites à l'entrée du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, pour le don gratuit, le taillon, la suppression d'offices, etc. ; — déclaration du roi Louis XIII, « portant confirmation des immunitez en faveur des eccle- » siastiques, avec défenses de les comprendre à l'advenir » aux roolles des tailles, eux, leurs commis et fermiers, » pour raison de leurs biens, domaines et autres revenus » de leurs bénéfices. »

CC. 24. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-4°, papier, 208 feuillets ; 81 pièces, papier (59 imprimées).

**1635-1644.** — Commissions des élus pour impositions diverses, subvention, don gratuit, entretien des garnisons, etc. ; — la somme de 900 livres est imposée annuellement sur les habitants pour subvenir aux charges et aux affaires communes de la ville ; — taxe de 4,000 livres pour les travaux à faire aux fortifications ; — autre de 1,000 livres pour la clôture du cimetière de Saint-Pierre ; — les officiers de justice et tous autres exempts et privilégiés sont compris aux rôles pour la subsistance des gens de guerre ; — diverses sommes payées pour l'abolition du droit de subvention ; — assemblée générale des habitants, qui consentent à un impôt de 9,401 livres 18 sols 7 deniers, pour rembourser aux receveurs des octrois les avances qu'ils ont faites, etc.

CC. 25. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, papier, 144 feuillets ; 54 pièces, papier (23 imprimées).

**1630-1696.** — Relevé des impôts mis sur la ville de Mâcon de 1630 à 1661 : total, 603,652 livres 13 sols 4 deniers, ce qui donne en moyenne par an 18,865 livres ; — taxe de 997 livres « pour la composition faite avec » M. Toussaint Belot, des taxes du droit de confirmation, » à cause de l'advénement à la couronne ; » — taillon, don gratuit, entretien des garnisons, subsistance des troupes, frais extraordinaires de la guerre ; — sommes imposées pour rembourser les receveurs de leurs avances, pour recouvrement des dépenses faites à Paris dans la poursuite d'un procès contre le comte d'Armagnac, engagiste des aides du Mâconnais ; — délibérations des cinquantaines « touchant les taxes faites sur les maisons de la ville » pour l'exemption et affranchissement des droits seigneu- » riaux et de laods et ventes ; » — remboursement de la finance des offices de mouleurs de bois et mesureurs de charbon, etc.

CC. 26. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-folio, papier, 244 feuillets ; 4 pièces, papier (2 imprimées).

**1700-1708.** — Rôles des tailles mises sur les habitants de Mâcon ; — en 1700, les impositions s'élevèrent à 31,881 livres 16 sols 7 deniers ; — édit du roi Louis XIV, portant création d'un droit de 18 deniers « sur chaque jeu » de cartes et tarrots qui se débiteront dans toute l'étendue » du royaume ; » — le corps des marchands de la ville de Mâcon taxé à 6,000 livres ; — établissement du vingtième d'industrie ; — rôles de la capitation, etc.

Digitized by Google

CC. 27. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-folio, papier, 276 feuillets; 2 pièces, papier (1 imprimée).

**1700-1724.** — Cahiers des rôles pour la taille, avec la liste des exempts et privilégiés domiciliés à Mâcon, au nombre de 102, y compris les officiers du bailliage et présidial, ceux de l'Élection, ceux de l'Hôtel de Ville, ceux des traites foraines et ceux du grenier à sel; — lettre de l'intendant de Bourgogne, Charles de Trudaine, sur l'établissement du dixième d'industrie; — rôles de la capitation.

CC. 28. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-folio, papier, 280 feuillets.

**1725-1729.** — Rôles d'impositions tant pour la taille que pour les gages de Jacques Grenelle de Pimont, procureur du Roi de l'Hôtel de Ville, ceux de Louis Bourdon, secrétaire, ceux du sieur Roland, lieutenant de la milice bourgeoise, etc.; — rôles de la capitation. En 1725, les impôts sur la ville de Mâcon s'élevèrent à 23,183 livres 15 sols; en 1729, ils ne furent que de 17,445 livres 17 sols 2 deniers.

CC. 29. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-folio, papier, 300 feuillets.

**1730-1734.** — Rôles d'impositions pour la taille, comprenant certaines sommes pour le remboursement de la finance au sieur Tondu, major de la milice, pour *la confection du chemin de la levée de Saint-Etienne*, pour la construction d'une glacière, etc.; on y ajoutait chaque année 80 livres « pour la beuvette pendant la confection » dudit impôt; » — cahiers pour la capitation; rôles des habitants taillables et domiciliés en la ville de Mâcon, autres que les officiers des corps et compagnies et leurs veuves.

CC. 30. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-folio, papier, 296 feuillets; 2 pièces, papier (1 imprimée).

**1735-1740.** — Lettre du sieur Rigoley de Mypon concernant les sommes que la ville de Mâcon paye en exécution de l'édit de 1724; — délibération des élus généraux des États de Bourgogne, pour le recouvrement annuel de 6,649 livres 13 sols 3 deniers sur les villes et communautés de la province, en exécution de l'édit du mois d'avril 1735, contenant le traité pour les charges municipales et pour le payement de 388,700 livres par la voie des octrois; — cahiers d'impositions; — rôles des habitants taillables.

CC. 31. (Portefeuille.) — 12 cahiers in-folio, papier, 276 feuillets; 2 pièces, papier.

**1741-1745.** — Cahiers pour la taille, le remboursement des finances des offices municipaux, etc., contenant la liste des exempts et privilégiés; — rôles des habitants taillables pour la capitation; — répartitions du dixième des revenus et du dixième d'industrie; — lettre de l'évêque de Mâcon, Henri de Valras, au sujet du dixième imposé sur la ville; — contrainte sur le maire et les échevins de Mâcon exercée à la requête de Jean Rouget, procureur-syndic des États de Bourgogne.

CC. 32. (Portefeuille.) — 12 cahiers in-folio, papier, 244 feuillets; 2 pièces, papier, imprimées.

**1746-1750.** — Abonnement du dixième sur la ville de Mâcon, s'élevant à 4,476 livres pour les revenus et à 1,116 livres pour l'industrie; — rôles et répartitions; — rôles des habitants taillables; — cahiers pour les tailles, auxquelles on ajoutait chaque année diverses sommes, entre autres 120 livres pour la *beuvette;* — édit du roi Louis XV, portant suppression du dixième, l'établissement d'une caisse générale des amortissements et la levée du vingtième; — rôles du vingtième s'élevant à 4,938 livres.

CC. 33. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-folio, papier, 152 feuillets; 15 pièces, papier.

**1750-1753.** — Lettre du maire et des échevins de Mâcon à l'intendant de Bourgogne, Joly de Fleury, pour qu'il lui plaise faire lui-même les répartitions du vingtième; — les apothicaires taxés à 60 livres, que le sieur Arcelin, l'un d'eux, est chargé de recouvrer; — requêtes des différentes corporations, pour qu'il leur soit permis de répartir leurs taxes; les plus imposées étaient celle des commissionnaires (843 livres), celle des marchands de vin (415 livres 10 sols), celle des épiciers (243 livres 15 sols), celle des quincailliers (159 livres 12 sols), celle des cafetiers (159 livres 7 sols), etc.; — échelles des cinquantaines; — rôles du dixième d'industrie, des deux sols par livre en sus du dixième des maisons, du vingtième d'industrie, de la capitation et des tailles.

CC. 34. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-folio, papier, 168 feuillets; 12 pièces, papier (1 imprimée).

**1754-1758.** — Rôles d'impositions diverses sur la ville de Mâcon; — arrêt du Conseil portant que, chaque année, durant la vie du duc de Saint-Aignan et pour lui tenir lieu de pension, la somme de 20,000 livres serait imposée sur les contribuables à la capitation en Bourgogne; — requête du maire et des échevins à l'intendant Joly de Fleury, qui leur permet de dresser l'état de répartition pour le vingtième d'industrie, fixé à 2,900 livres; — requêtes diverses, entre autres celle de Philibert Moiroud, garde du prince de Condé, qui avait été taxé comme marchand de vin, etc.

Digitized by Google

CC. 35. (Portefeuille.) — 10 cahiers in-folio, papier, 164 feuillets; 8 pièces, papier (1 imprimée).

**1758-1771.** — Commissions pour l'impôt du vingtième d'industrie; — listes des marchands et des artisans de Mâcon, chargés du recouvrement des taxes; — rôles de la capitation, des tailles, etc.; — arrêt du Conseil d'État pour la revente et aliénation, à titre d'engagement, des *bancs, coupons, vinage et ventes* de Mâcon, non compris ce qui appartient à l'église de Saint-Vincent; — lettres du marquis de La Tour-du-Pin, commandant en Bourgogne, où il annonce qu'il a chargé le sieur Seguin de Brouin, caissier des États, de recevoir les sommes que toutes les villes de la province lui doivent pour supplément de ses appointements, etc.

CC. 36. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-folio, papier, 84 feuillets; 1 pièce, parchemin; 60 pièces, papier (8 imprimées).

**1758-1784.** — Rôles d'impositions; — 4,800 livres réparties sur le Mâconnais, au profit des villes de Mâcon et de Tournus, pour les frais de voitures des troupes; — procès contre les procureurs du bailliage qui se plaignent d'être surchargés dans les rôles des tailles; — déclaration du roi Louis XV concernant le cadastre général; — édit sur la libération des dettes de l'État. — Don gratuit : — arrêt du Conseil qui en exempte les ecclésiastiques; — autre, qui commet Jean Faydi régisseur général; — règlement et tarif pour la perception des droits sur les vins et la viande; — Henri Chuffaing nommé régisseur à Mâcon; — arrêt du Conseil, portant suppléments aux droits établis; — nouveau tarif; — bail du droit sur les boucheries délivré à Bernard Geoffroy; — prolongation du don gratuit; — lettres du sieur Rigoley, trésorier des États de Bourgogne, du seigneur de L'Averdy, contrôleur général des finances; — requêtes, observations, mémoires, etc.

CC. 37. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier (1 imprimée).

**1602-1787.** — Droits de contrôle, d'amortissement et de nouvel acquêt : — arrêt du Conseil concernant les délibérations et autres actes des villes assujettis au contrôle; — procès-verbal de la recherche de tous les actes non contrôlés, faite dans les registres secrétariaux par Joseph Bonnard, contrôleur à Mâcon; — observations des échevins; — lettres patentes du roi Louis XIV, portant rachat des droits d'amortissement pour les immeubles possédés par les communautés laïques de Bourgogne; — extrait de l'arrêt du Conseil qui sert de règlement pour le recouvrement de ces droits; — ils sont exigés pour la location de plusieurs boutiques formant le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville; — le droit de nouvel acquêt est demandé pour la tour Marandon, louée à divers particuliers; — correspondance au sujet de ces droits divers avec l'administration générale des domaines, avec le sieur Saulo de Bospin, administrateur général, et le sieur Tiffet, directeur à Dijon, etc.

CC. 38. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier (9 imprimées).

**1574-1771.** — Droits de péage : — Vincent Gratier, fermier du péage pour le Roi sur le pont de Mâcon, demande la résiliation de son bail, attendu que la guerre et les troubles du royaume empêchent tout commerce en ce pays; enquête faite à ce sujet par Prudent Chabut, trésorier de France en Bourgogne; — passeport pour foin et bois appartenant à messire François de Mandelot, et conduits de Saint-Loup-de-Varennes à Lyon; — adjudication de la ferme dudit péage au prix de 1,750 écus; — le péage de Mâcon engagé, avec les aides du Mâconnais, à la duchesse d'Elbeuf et à la marquise de Varambon, filles et héritières du comte de Charny; — les citoyens de la ville sommés de présenter leurs titres d'exemption; — règlements sur les droits de péage sur le pont cédés aux États du Mâconnais par le comte d'Armagnac, qui en était propriétaire-engagiste, et sur les portions qui en appartiennent aux seigneurs de Chevriers de Saint-Mauris, à l'ordre de Malte et au sieur Pelleterat, seigneur de Branges; — droits de péage sur le pont confirmés à l'évêque de Mâcon. — Le péage de La Salle appartient au chapitre de Saint-Vincent, celui de La Bussière au seigneur de Châteautiers; — procès soutenu contre le seigneur de Rochebaron au sujet du péage de Charnay, près de Berzé, etc.

CC. 39. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 92 pièces, papier; 1 sceau.

**1461-1619.** — Gabelles et aides : — amodiation des gabelles levées à Mâcon pour le duc de Bourgogne, au prix de 2,400 livres par an; — lettres patentes du roi Louis XI, supprimant les gabelles en Mâconnais; — ferme des aides; — François de Dormy, président de la chambre des Domaines, acquiert pour 1,310 livres 14 sols la ferme de l'imposition sur le vin vendu en gros à Mâcon, à Vérizet, à La Salle, à Lugny, à Bissy et à Clessé; — les habitants d'Uchizy exempts de payer le sol pour livre sur les vins qu'ils vendent en foires franches; — la duchesse d'Elbeuf, engagiste des aides du Mâconnais; — lettres du comte de Trémont, gouverneur de Mâcon, du marquis de Sennecey, son lieutenant, de l'évêque Gaspard Dinet, du seigneur d'Uxelles, lieutenant du Roi en Chalonnais, du cardinal de La Rochefoucauld, du marquis de Ragny, lieutenant en Bresse, etc., au sujet d'une émeute excitée à

Digitized by Google

Mâcon par les violences des fermiers des aides, et des poursuites rigoureuses qu'exerça contre les habitants de la ville le maître des requêtes, Guillaume de Marescot, etc.

CC. 40. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 50 pièces, papier (1 imprimée).

**1619-1659.** — Aides du Mâconnais : — Jean Caillant, fermier des aides, veut imposer les vins qui se vendent en détail dans la ville de Mâcon; — arrêt du Conseil qui l'en déboute par suite des protestations des échevins; — entraves apportées au commerce, vexations et violences de la part de ce fermier, qui conteste aux habitants la franchise des foires et l'exemption des droits de péage; — requêtes, mémoires, etc.; — arrêt du Conseil qui condamne les échevins, intervenant pour divers particuliers, à payer le droit du gros sur la vente des vins; — la duchesse d'Elbeuf désavoue les prétentions injustes de Jean Caillant; — inventaire des pièces fournies devant la Cour des Aides par le syndic des États du Mâconnais, contre Étienne Chartier, fermier des aides à Mâcon; — lettres du duc d'Elbeuf et du comte d'Harcourt, engagistes, etc.

CC. 41. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

**1600-1680.** — Aides du Mâconnais : — les échevins de Mâcon assignés devant la Cour des Aides pour apporter les titres concernant le droit du huitième sur le vin vendu en détail et la franchise des foires; — établissement d'un bureau dans chaque paroisse du Mâconnais; — sommation faite par le fermier des aides aux échevins et aux habitants de Mâcon d'apporter dans son bureau les titres de propriété de leurs vignobles, et de déclarer la quantité et la qualité tant de leurs vins que d'autres marchandises sujettes aux droits; — inventaires des vins trouvés dans les caves des habitants; — la comtesse d'Harcourt prétend que le droit du huitième doit être compris dans les droits d'aides; — saisies de vins faites par les fermiers; — mémoires, requêtes, consultations, pièces de procédures, etc.

CC. 42. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 56 pièces, papier (4 imprimées).

**1680-1682.** — Aides du Mâconnais : — la franchise des foires de Mâcon est maintenue, malgré les prétentions des fermiers; — établissement de nouveaux droits; — arrêt du Conseil qui défend de faire l'inventaire des vins entrés dans la ville; — les piquettes, *boissons* et *dépenses*, non assujetties aux droits, ne peuvent être mises en vente, sous peine de confiscation; — les habitants sont contraints de prendre des billets de congé avant le transport de leurs vins; — procès intentés par les fermiers des aides à divers particuliers, et dans lesquels les échevins interviennent, etc.

CC. 43. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 58 pièces, papier (7 imprimées).

**1691-1780.** — Aides du Mâconnais : — procès intentés et perdus par le fermier Louis Dubois; — procès soutenu par la ville de Mâcon contre le comte d'Armagnac; lettres du sieur Caboud, avocat au Conseil, mémoires, factums, etc.; arrêt du Conseil en faveur des échevins; — les États du Mâconnais subrogés aux droits de la comtesse d'Armagnac; — mémoires pour les premiers engagistes contre les fermiers généraux; — lettres de l'abbé Brissard et mémoires concernant l'exemption des droits d'aides, le gros du vin, etc.; — les aides du Mâconnais, avec les droits du péage sur le pont de Mâcon, sont réunies au domaine de la Couronne et abonnées aux États, moyennant la rente annuelle de 80,000 livres; — lettres patentes de Louis XVI, qui suppriment les aides du Mâconnais et déchargent les États de cette rente, etc.

CC. 44. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin; 150 pièces, papier.

**1694-1764.** — Requêtes adressées aux échevins de Mâcon par divers habitants de la ville, pour obtenir exemption ou modération de cotes; — décisions motivées des échevins; — Pierre Pule, procureur du Roi, et Jean Valée, sergent d'armes, sont déclarés sujets aux tailles; — sentence de Jean de La Roche, bailli de Mâcon, qui déboute Guillaume Bailly de ses prétentions à la noblesse; — les échevins consentent à ce que Claudine de Chanay, tutrice de Philiberte de Sagie, sa fille, soit exempte des tailles; — ils s'opposent à l'entérinement des lettres de noblesse d'Aimé de Rymon, et obtiennent plusieurs arrêts de la Cour des Aides contre lui et Jeanne Bernardin, sa veuve; — Palamède Bourgeois et Hippolyte, sa fille, sont reconnus nobles; — requête de Gabrielle de Tardy, femme d'Honoré de Chevriers, seigneur du Thil et Saint-Mauris; — autre d'Anne Chanal, veuve de François Gratier, seigneur de Condemines; — lettre de légitimation de Claude de Crémeaux, seigneur de Brullioles, fils naturel du comte d'Entragues, et, par suite, radiation de ses cotes; — Claude Desbrosses, seigneur d'Escrots, porte-manteau du Roi, est exempt de tailles; — priviléges d'exemption accordés aux secrétaires du Roi, etc.

CC. 45. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

**1506-1608.** — Requêtes pour obtenir modération de cotes adressées aux échevins de Mâcon, qui accordent ou refusent, selon les cas; — motifs allégués : grand nombre d'enfants, infirmités, vieillesse, misère, ravages des ennemis, pillage lors de la prise de Mâcon par les huguenots, etc.; — requêtes en surtaux de François Porchier,

Digitized by Google

avocat au Bailliage; de Charles Descrivieux, avocat du Roi; de Blaise Ducrot, notaire royal; de Guillaume Barjot, procureur du Roi; d'Abel Guérin, secrétaire de la Chambre du Roi; de François Vineret, contrôleur pour le Roi en Mâconnais; de Grégoire Guichenon, docteur en médecine (père de l'historien Samuel Guichenon); de Benoît Alamartine, avocat au Bailliage; d'Antoine de La Rochette, notaire royal; de Benoît Mathoud, notaire et procureur; de la veuve de François de Remilly, prévôt des maréchaux, etc.

CC. 46. (Portefeuille.) — 177 pièces, papier.

**1604-1608.** — Requêtes en modération ou radiation de cotes adressées aux échevins de Mâcon par divers particuliers, entre autres celles de Suzanne Mayssonnier, veuve d'André Gratier; de François de La Forest, avocat; de Gilles Deville, notaire; de Jeanne Bernardin, veuve d'Aimé de Rymon et femme de François Vineret; d'Henri de La Roche, notaire; de Philibert Picolier, bourgeois; d'Abel Poncet, procureur; de Pierre Duperron, notaire et procureur; de Georges Descombes, notaire; d'Antoine Descrivieux, garde-scel au Bailliage; de Pierre Botôn, président en l'Élection; de Pierre Pelleterat, élu en l'Élection; de Jacques Boyvin, bourgeois; de Jacob Perrier, notaire, etc.

CC. 47. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

**1609-1614.** — Requêtes en modération ou radiation de cotes adressées aux échevins par divers habitants de Mâcon, entre autres celles de la veuve de Denis Mercier, prévôt des maréchaux; de Claude Soldat, bourgeois; de Jacques de Lacharme, procureur; de Jacques Jacques, notaire et greffier en la Maréchaussée; de Philibert Chanorrier, bourgeois; de Thibault Hunier, apothicaire, père de douze enfants; de Jean Large, procureur; de Grégoire Guichenon, médecin; d'Antoine Barjot, procureur au Bailliage, etc.

CC. 48. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

**1615-1619.** — Requêtes adressées aux échevins de Mâcon par divers particuliers, pour obtenir modération ou radiation de cotes, entre autres celles de François Carteron, praticien à Feillens; de Jean de Milleville, ex-principal du Collège; de Catherine Chanal, veuve de Vincent de Saint-Loup, garde-scel au Bailliage; de Marie Bergier, veuve d'Antoine Desvignes, notaire royal; de Michel Gabriel, notaire; d'André Gratier, avocat; de Valentin Siraudin, bourgeois; de Baptiste Mathoud, procureur; de Jacques Pelerin, docteur en médecine, etc.

CC. 49. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

**1620-1628.** — Requêtes de divers particuliers s'adressant aux échevins de Mâcon pour obtenir modération ou radiation de leurs cotes, entre autres celles de Chrestienne Bernard, veuve de Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon; de Philiberte Mazoyer, veuve de Pierre Boton, président en l'Élection; d'Henri de Milleville, docteur en médecine; de Jonas Perraudin, notaire; de Marc de La Croix, apothicaire; de Gabriel Prudhomme, chirurgien; de Claude de La Roue, bourgeois; de Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin et de Dulphey; de Vincent Dusollier, notaire et procureur, etc.

CC. 50. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1630-1679.** — Requêtes et pièces diverses relatives aux cotes des tailles dans les rôles de la ville de Mâcon : — exemption prétendue par Antoine Pollet, bourgeois, père de treize enfants vivants; opposition des échevins, attendu que sa fortune s'élève à plus de 8,000 livres de rente; — procédures contre Claude Aymard, bourgeois; Antoine Viard, avocat; Hélie Perret, procureur; Isaac et Abraham Poncet, François et Henri Dondin, marchands, demandeurs en surtaux; — la cote d'Antoine Grillet, lieutenant-général au Bailliage, est réglée sur le pied de cinq livres par mille livres d'impositions sur la ville; — requêtes en surtaux d'Henri Olivier, marchand; de François Sévert, conseiller du Roi; d'Hugues Foillard, conseiller au Bailliage; d'Anne Foillard, veuve de Jacques Demeaux, conseiller du Roi, lieutenant-criminel au Bailliage; d'Anne de Lamartine, veuve de Simon Dumont, conseiller du Roi en l'Élection; d'Antoinette Mathoud, veuve d'Hugues Demeaux, président au Présidial, etc.

CC. 51. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 93 pièces, papier.

**1680-1788.** — Pièces diverses relatives aux taxes des particuliers dans les impositions de Mâcon : — requêtes en surtaux de Pierrette Siraudin, veuve de Philibert Machoud, procureur; de Barthélemie Poncet, veuve de Pierre Dubois, avocat; de Marguerite Préaud, veuve de Louis Noly, greffier en l'Élection de Bresse; de Christine Machoud, veuve d'Antoine Lachard, avocat en parlement, etc.; — Antoine Bouchacourt, greffier de la Maréchaussée, demande à être rayé du rôle d'industrie; — Jean-Étienne Demeaux, premier président au Présidial, requiert que sa mère soit rayée du rôle des tailles; — requêtes en modération de cotes adressées aux échevins par Claude Dandelot, grammairien, Jean-Baptiste Condeminal, notaire, Jean-Baptiste Brosse, docteur en médecine, Henri Puthod, notaire, etc.



Digitized by Google

CC. 52. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin ; 1 cahier in-folio, papier, 25 feuillets.

**1367-1452.** — Droits patrimoniaux de la ville de Mâcon : — Bail du droit de *travers*, du seizième du vin et de la pêche des fossés, dont les revenus sont spécialement affectés aux fortifications et aux réparations de la ville ; — le droit du seizième est confirmé aux habitants par plusieurs lettres patentes des Rois Charles V et Charles VI ; — information prise de l'autorité de Louis de Chantemerle, seigneur de La Clayette, bailli de Mâcon, touchant le seizième du vin ; les nombreux témoins cités s'accordèrent à reconnaître que « anciennement, certains princes avoyent donné, » onctroyé et concédé aux bourgeois et habitans de la ville » de Mascon droit de prandre, lever et percevoir de et sur » toutes personnes, nobles, ecclésiastiques et séculières, » vendans vin à détail et à menu en ladicte ville et cité de » Mascon, la seziesme partie du vin par eulx vendu à » détail, et que ce droit notoirement s'appelloit le sezein ; » et que ce don avoit esté fait à ladicte ville pour icellui » droit de sezein convertir et employer ès fortiffications, » reparations et aultres affaires de ladicte ville ; et aussi » que pour occasion dudit don, et pour deschargier les » vendeurs de vin en ladicte ville à détail, les mesures » ausquelles l'on vendoit vin à détail en ladicte ville avant » ledit don avoyent et ont esté appetissées et amoindries » de la seziesme partie d'icelles ; et qu'encoures pour ceste » cause dit-l'on que pour ledit appetissement ceulx qui » vendent vin à détail en ladicte ville et cité de Mascon ne » payent point ledit droit de sezein, ains le payent ceulx » qui achatent et boyvent ledit vin, car ilz n'ont pas tant » de vin comme l'on en souloit avoir avant la concession » et auctroy dudit sezein. » — Confirmation de ce droit par lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne.

CC. 53. (Portefeuille.) — 32 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 3 sceaux.

**1464-1539.** — Droits patrimoniaux de la ville de Mâcon : — le droit du huitième du prix du vin vendu en détail dans la ville est concédé aux habitants par les ducs de Bourgogne ; — lettres patentes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, confirmant aux habitants de Mâcon le droit du huitième et celui du seizième ; — arrêt du Parlement, qui ordonne que le juge ordinaire aura la connaissance du droit du seizième, et les Élus aux Aides celle du huitième ; — lettre missive de François Ier, déclarant que ces droits ne sont pas de son domaine, mais qu'ils appartiennent en propre à la ville de Mâcon ; — lettre par laquelle Jacques Hurault, Général des finances, ordonne à Antoine Bernard, receveur pour le Roi en Mâconnais, de relâcher aux habitants les deniers provenant de ces droits ; — mémoires sur les entreprises des Élus en l'Élection ; — lettres patentes de François Ier, accordant à la ville de Mâcon le droit de prélever dix deniers par quarte sur le sel vendu dans tout le Mâconnais ; — certificat des officiers du Bailliage attestant que le droit du huitième produit annuellement environ 320 livres, celui du seizième 130 livres, et les dix deniers par quarte de sel 340 à 350 livres tournois, etc.

CC. 54. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

**1551-1585.** — Droits patrimoniaux de la ville de Mâcon : — lettres patentes d'Henri II, de François II, de Charles IX et d'Henri III, confirmant aux habitants le droit du huitième, celui du seizième et les dix deniers par quarte de sel ; — procédures contre Claude Bulyon, seigneur de Layé, marchand et bourgeois de Mâcon, qui avait fait décharger du côté de la Bresse 695 bennes de sel, contenant chacune deux quartes, et refusait d'en payer les dix deniers par quarte ; — mémoires contre Olivier Dagoneau, receveur pour le Roi en Mâconnais, qui s'était fait remettre les titres portant priviléges des droits patrimoniaux et refusait de les rendre, ce qui empêchait d'en obtenir confirmation ; — requête du fermier du seizième et modération du prix de son bail, attendu le passage de troupes étrangères et l'occupation du château de Lourdon, etc.

CC. 55. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

**1581-1617.** — Droits patrimoniaux de la ville de Mâcon : — déclaration des trésoriers généraux de France qui maintient aux habitants la jouissance des deniers provenant du droit du huitième ; mainlevée de la saisie qui en avait été faite ; — arrêt de la Chambre des Comptes de Dijon, qui condamne Olivier Dagoneau à restituer aux habitants de Mâcon la somme de 894 livres 12 sols 6 deniers, montant de la ferme du huitième en 1566 et 1567, dont il n'avait pu justifier l'emploi ; — lettres patentes des rois Henri IV et Louis XIII, confirmant à la ville de Mâcon les droits du huitième et du seizième sur le vin vendu en détail, et le carolus par quarte de sel ; — déclaration des revenus patrimoniaux de la ville, consistant en ces différents droits, le louage des tours, la pêche des fossés et quelques petits servis ; — abonnements des cabaretiers pour les droits du huitième et du seizième ; — baux, etc.

Digitized by Google

CC. 56. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin; 48 pièces, papier (2 imprimées).

**1620-1682.** — Droits patrimoniaux de la ville de Mâcon : — les officiers de l'Élection annulent les baux du huitième et du seizième, passés par les échevins, selon l'usage, et se réservent exclusivement à l'avenir le droit de les délivrer et de choisir les fermiers; — arrêt du Conseil et lettres patentes du roi Louis XIII, qui confirment aux habitants de Mâcon la perception du huitième sur le vin, contre les prétentions de la duchesse d'Elbeuf, engagiste des Aides, et de Jean Caillant, son fermier; — abonnement des cabaretiers; — lettres patentes de Louis XIV, accordant aux habitants de Mâcon les droits du huitième et du seizième sur le vin vendu en détail dans la ville, cinq sols par minot de sel vendu dans le grenier de Mâcon, et un sol par minot vendu dans les autres greniers du Mâconnais; — nouvelles prétentions du fermier des Aides; arrêt du Conseil en faveur des échevins; — emprisonnement de Jacques Dumont, fermier des droits du huitième et du seizième, et saisie de ses biens, pour avoir payement du prix de son bail; — contraintes exercées contre les redevables de ces droits; — baux; — mémoires, requêtes, etc.

CC. 57. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier (4 imprimées).

**1682-1774.** — Droits patrimoniaux de la ville de Mâcon : — les droits réunis du huitième et du seizième sont réglés à 5 livres par mois et 12 livres par quartier pour chaque marchand de vin en détail; — bail des revenus patrimoniaux passé par les échevins à Antoine Ducher, au prix annuel de 5,700 livres; — remontrances de l'évêque, des chapitres de Saint-Vincent et de Saint-Pierre, des secrétaires du Roi et d'Henri de Macet, seigneur de Davayé, en son nom et au nom des autres nobles, qui tous se prétendent exempts des droits sur le vin vendu en détail; — autres baux passés par devant l'intendant de Bourgogne, à Jacques Aubel, pour 5,700 livres, à Jacques Moreau, pour 7,090 livres, à Philibert Garnier, pour 7,500 livres; — répartition annuelle de la somme de 3,000 livres faite par les échevins sur 40 principaux aubergistes ou cabaretiers de la ville, pour tenir lieu de huitième et seizième; — état des charges ordinaires de la ville de Mâcon, réglées à 9,290 livres 18 sols par an, et de ses revenus patrimoniaux consistant en lesdits droits, les cinq sols par minot de sel vendu dans la ville, 1 sol par minot vendu dans le reste du Mâconnais, enfin en le loyer de six petites boutiques situées sous la grenette, dans la rue du Change; — requête pour obtenir augmentation de revenus; — mémoire touchant l'origine des droits sur le vin; — réunion au corps de la ville des faubourgs de Bourgneuf et de la Barre; les cabaretiers de ces faubourgs assujettis aux droits; — ces droits réglés provisoirement à 3 livres par tonneau, etc.

CC. 58. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 45 pièces, papier (4 imprimées).

**1774-1788.** — Droits patrimoniaux de la ville de Mâcon : — état des aubergistes, traiteurs et cabaretiers tant de la ville que des faubourgs; — appointements du directeur et des commis préposés à la régie des droits patrimoniaux sur le vin; — mémoire touchant les revenus de la ville envoyé à l'intendant Dupleix; — propositions, mémoires, observations, etc., au sujet d'un nouveau mode de perception des droits sur le vin vendu en détail; — ordonnances de l'intendant Amelot, portant que les droits du huitième et du seizième seront perçus en nature, et réglant la forme de l'exercice; — attroupements des cabaretiers, procédures et condamnations prononcées contre plusieurs d'entre eux; — arrêt du Conseil qui confirme les ordonnances de l'intendant Amelot; — cession faite par la ville aux États du Mâconnais des droits patrimoniaux sur le vin vendu en détail, moyennant une rente annuelle de 10,000 livres, payable par quartier, etc.

CC. 59. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 16 feuillets; 6 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

**1395-1691.** — Cens, servis, rentes et droits divers dus à la ville de Mâcon : — recette incorporée et terrier des cens et servis dus sur différents fonds, à Senozan, à Hurigny, à Davayé et à Romanèche; ces servis, s'élevant en tout à la somme de 12 sols parisis et 3 deniers tournois, étaient exclusivement affectés aux réparations du pont; — droits de laods et rentes sur diverses maisons de la ville; — servis de 12 deniers tournois dû par les pères Minimes pour une petite place devant leur église; — titres et pièces de procédure concernant un *barreau* (baril) de vin dû sur une vigne sise à Saint-Clément, lieu dit au Moncel, et qui devait être distribué aux habitants chaque année, le jour de Pâques, après la communion; — cens, rentes et servis portant laods sur les moulins attachés au-dessous du pont, etc.

CC. 60. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin; 47 pièces, papier (2 imprimées).

**1388-1633.** — Droits d'octrois et autres accordés à la ville de Mâcon par les Rois de France ou les ducs de Bourgogne : — lettre ou bref de Philippe de Valois accordant « à trois ans, barrage à lever et à esploiter dedens » la dicte ville et ès appartenances d'icelle, en la maniere

Digitized by Google

» que l'en a autrefois accoustumé à lever barrage en tel cas « ou en semblable; » le Bailli devait y commettre « certains » prudomes et convertir le émolument d'ycelui barrage es » repparations de l'yglese parrocheal de Saint-Pierre, » mout ancienne et ruyneuse, pour eschever les perilz qui » pourroient escheoir en faisant le devin office ou autre- » ment, et des chemins et chaussées des entrées de la dicte » ville, mout dégastées et dérompues, non obstant que » autrefois ait esté octroyez barrages pour la reffection du » pont de la dicte ville; » — lettre de Charles VI, permettant aux échevins d'imposer, pendant un an, 10 deniers tournois à l'entrée ou à la sortie de chaque queue de vin, pour aider aux réparations et aux fortifications de la ville; — droit accordé pour dix ans, par Philippe, duc de Bourgogne, de prélever le quart des rentes dues aux étrangers sur les maisons de la ville, et de percevoir aux entrées 20 deniers par ânée de blé, 5 sols par queue de vin, 20 deniers par caque de harengs et par charge de toutes autres denrées; — don fait par Louis XI de 3,000 livres à prendre en six ans sur la recette du Mâconnais; — rachat de la ferme des toiles et de l'imposition du gros ou vingtième sur le vin; — concession faite par Louis XIII d'un octroi sur les marchandises passant sous le pont, sur les blés employés par les boulangers et sur les vins entrant dans la ville; — délivrance de la ferme de cet octroi au prix de 3,201 livres; — rabais fait au fermier à cause de la peste, etc.

CC. 61. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

**1637-1661.** — Droits d'octrois accordés à la ville de Mâcon : — lettres patentes de Louis XIII et de Louis XIV, confirmant l'octroi sur la Saône et en réglant le tarif; enregistrement de ces lettres à la Chambre des Comptes, au bureau des finances de Dijon et au Bailliage; — sommes payées au Trésor pour obtenir continuation de cet octroi; — les habitants de la Bresse s'en prétendent exempts; procédures et condamnations prononcées contre eux; le comte de Montrevel, lieutenant pour le Roi en Bresse, intervient en leur faveur et soutient que les droits ne sont dus que pour les marchandises qui passent sous le pont, et non pour celles qui, allant à Lyon, sont chargées au port de Bief ou By; ordonnance de Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, portant que les droits d'octroi seront perçus dans ce port; — exemption accordée aux acquéreurs des bois du Roi, etc.

CC. 62. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 79 pièces, papier (5 imprimées).

**1661-1737.** — Droits d'octrois accordés à la ville de Mâcon : — Baptiste Berthon est commis à la recette des octrois par l'intendant de Bourgogne, attendu les malversations imputées aux échevins; — procédure contre Alexandre de Guyot, seigneur de Saint-Mamert, fondé de pouvoir du sieur Berthon; — prélèvement annuel de 1,400 livres sur les octrois de Mâcon, pour subvenir aux dettes de la ville de Verdun-sur-le-Doubs; — bail des octrois sur la Saône au prix de 42,100 livres par an; — suppression générale des octrois; — déclaration du roi Louis XIV, permettant de lever 2 sols par ânée de farine consommée dans la ville, et 3 livres par botte de vin étranger; — bail de ces droits au prix annuel de 500 livres; — droits d'entrée mis sur le bois et le charbon; — concession de nouveaux octrois affermés au prix de 6,470 livres par an; — exemptions accordées aux Secrétaires du Roi; — franchise des bois et des charbons provenant des forêts royales, etc.

CC. 63. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 68 pièces, papier (15 imprimées).

**1739-1778.** — Droits d'octrois accordés à la ville de Mâcon : — requête des cavaliers de la Maréchaussée; ils continuent à être assujettis à ces droits; — mémoire et requête du fermier Pierre Corteys, au sujet de la franchise des bois du Roi et des fraudes commises par les boulangers de la ville; ordonnance de l'intendant Jean-François Joly de Fleury, qui lui accorde 12,000 livres d'indemnité. — Arrêts du Conseil et lettres patentes des Rois Louis XV et Louis XVI, portant continuation des octrois; — tarifs; — règlements pour la perception; — Claude-Joseph Pavallier est nommé receveur des octrois de la ville; — le charbon de *pierre* est taxé à 10 sols par queue; procès-verbal constatant qu'un tonneau ou demi-queue contient sept voyages ou voies de charbon; — plaintes du fermier Nicolas Moussière au sujet de la démolition des murs de la ville le long de la Saône; ordonnance de l'intendant Antoine-Jean Amelot, seigneur de Chaillou, qui le déboute de sa demande en indemnité; — baux; — condamnations prononcées contre ceux qui contreviennent aux règlements ou qui entrent des marchandises *en fraude*, etc.

CC. 64. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 69 pièces, papier (2 imprimées).

**1778-1789.** — Droits d'octrois concédés à la ville de Mâcon : — lettres patentes du roi Louis XVI portant continuation des octrois; — ordonnance de l'intendant Guillaume-Joseph Dupleix, seigneur de Bucy, Bacquencourt, etc., qui permet de les mettre en régie; — Marc Michaud en est nommé régisseur; — exemption de la moitié des droits sur le charbon en faveur de la fabrique de faïence établie par François Rey hors de la porte Saint-Antoine; —

Digitized by Google

procès soutenu par la ville contre Pierre Couvert, adjudicataire des bois du Roi : — requêtes et mémoires des échevins pour la suppression de la franchise de ces bois ; — diminution des droits sur le charbon de terre refusée aux taillandiers de la ville ; — les octrois sont remis en ferme ; — exemption des droits d'octroi accordée par les échevins à Pascal-Jean Lenot, professeur de l'école gratuite de dessin, et confirmée par l'intendant Antoine-Léon-Anne Amelot de Chaillou ; — indemnité demandée par le fermier Pierre Robert, à cause de l'interruption apportée dans son exercice par les troubles populaires ; — mémoire sur les abus commis dans la perception des droits, etc.

CC. 65. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin ; 179 pièces, papier ; 1 sceau.

**1364-1382.** — Comptabilité communale : — reconnaissance de 64 francs d'or prêtés par Guyenon Dombeys aux échevins de Mâcon, pour acheter 4 bottes ou 16 ânées (1) de bon vin *(de bono et excellenti vino)* que l'on devait offrir à Louis d'Aquitaine, frère de Charles V ; — état des recettes et des dépenses de Pierre Bodin, receveur d'un fouage de 3 livres par feu, pour deux termes qui devaient monter à 663 francs d'or 8 gros vieux ; mais la « somme des deffaulx » fut de 112 francs 6 gros vieux, ce qui réduisit la recette à 551 francs 2 gros ; sur quoi Jean de Luiseys, receveur pour le Roi en Mâconnais, reçut 413 francs 4 gros ; le reste fut absorbé par les frais de perception ; — on donna 8 gros vieux « à Ogier Rigotat et Vincent Petit, sergens, » pour amener et arrester ou chastel et adjourner sur peine » de X marz d'argent ceulx qui n'avoient paié ledit fouage, » et estoient VI$^{xx}$ (120) personnes ; » — les échevins passèrent quittance à Pierre Bodin. — Mandats et pièces justificatives détachées des comptes des receveurs de la ville, Thevenet Boisson, Guillaume Berchard, Humbert de Montagnat, Perronin *Qui-Dort*, Gauteron Coille, Odet Bourgeois et Guillaume Tabellion : — vin et poissons présentés à la reine de Navarre ; — sommes payées à divers messagers, envoyés « pour voir en quelz païs n'en quelz » marches li Bretons sont logié au bailliage, » « pour » savoir se Bernart de La Saule et ses gens avoient passé » Loyre, » « pour savoir en quel partie li Angleis sont ne » quel chemin il yront, » « pour savoir le nouvel des diz » annemis, » etc. ; — frais de procès contre les bourgeois de Lyon, au sujet des otages envoyés en Angleterre pour la rançon du Roi Jean ; — loyer de la maison de Hugues Marin, curé de Saint-Pierre ; — quittances de Jean de Luiseys et de Jean de La Garde, receveurs des aides, et de Colin Odde, receveur des fouages levés au nom du duc de Berri ; — exemptions ou modérations des taxes du fouage accordées à divers particuliers par le bailli Oudard d'Attainville ; — dépenses pour les travaux de fortifications, constructions de tours, etc.

(1) L'ânée de vin équivalait donc à une feuillette.

CC. 66. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin ; 180 pièces, papier.

**1382-1395.** — Comptabilité communale : — mandats délivrés par les échevins de Mâcon, pièces justificatives détachées des comptes des receveurs Pierre Dubief, Amé Pule, Jean de Mazilles, Pierre de Sagie, Odet Bourgeois, Antoine Fustaillier, François de Pise, Guillaume de Lyon, Jean de Saint-Quentin et Nicolas Baconiau ; — travaux de fortifications ; — réparations faites aux chaussées, à l'église de Saint-Pierre, aux pavés, aux ponts, etc. ; — gages du procureur-syndic, du crieur, du sergent au service de la ville, etc. ; — grandes dépenses faites à l'entrée du roi Charles VI ; construction d'une fontaine avec sujets mythologiques, d'un cerf-volant, etc. ; vaisselle d'argent présentée au Roi ; vins, torches de cire, poissons, etc., offerts aux princes du sang ; — payé 25 sols, « sauf le plus, pour » la despense faicte par les procureur et eschevins de » ladicte ville, ou chastel de Mascon, lesquelx furent » arrestez ou dit chastel par un jour à la requeste de Guil- » lemot de La Garde, lors receveur des aydes pour le Roy » en ladicte ville de Mascon ; » — payé 12 livres à Pierre Colomb, archevêque de Tarentaise, pour le loyer de la maison « où il demoroit ou temps qu'il estoit curé de la » parroche de Saint-Pierre de Mascon ; » — frais de procès divers soutenus par les échevins contre les ouvriers de la Monnaie, les boulangers de la ville, l'évêque et le chapitre de Saint-Vincent, etc.

CC. 67. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 188 pièces, papier.

**1396-1404.** — Comptabilité communale : — mandats délivrés par les échevins de Mâcon, pièces justificatives détachées des comptes des receveurs municipaux Jean de Saint-Pierre, Jean de Montbon, Barthélemy de La Porte, Jean Subtillet, François de Pise, Perret Roux, Pierre Baillet, Perret Thomas, Pierre Buyer, François Tyrant et Perceval de Champanel ; — réparations faites au pont, aux portes, aux chaussées, etc. ; — payé 30 sols tournois à Thevenin Crotet, notaire public, « pour un rescript qu'il » a empétré du Roy, pour avoir rabat d'une amende de » XX livres parisis en laquelle Oddet Bourgeois fu ja pieça » condempnez comme procureur de la dicte ville par » messeigneurs les Esleuz à Mascon, à cause d'une frivole » appellacion qu'il fit ou nom de la dicte ville à l'encontre

Digitized by Google

» de Gauthier Musart; » — achat d'étain pour faire les orgues de l'église Saint-Pierre; — détail des dépenses faites pour la refonte des cloches de cette église; — payé 100 livres au bailli Jean de Fontaines, comme capitaine de la ville; — pension annuelle de 10 livres accordée à Guillaume Régnart, *physicien* (médecin); — pension de cinq livres faite à Barthélemy Destorbes, procureur au Parlement de Paris; — présents offerts au duc de Bourbon, baron de Beaujeu, qui était venu à Mâcon « pour veoir » mâdame de Savoie, sa suer, » etc.

CC. 68. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 219 pièces, papier.

**1404-1409.** — Comptabilité communale : — mandats délivrés par les échevins de Mâcon, pièces justificatives détachées des comptes des receveurs municipaux Jean Lestienne, Jean de Verneuil, Guyonnet de Chalamont, Guillaume de Montaudry, Pierre Baillet, Jean Bercaut, Girard Lemaire et Pierre Buyer; — quittance de 360 livres signée par Antoine Haudri, receveur de l'aide ordonnée par Charles VI. « pour résister aux emprises de Henry de » Lancastre, qui se dit roy d'Angleterre; » — payé 40 sols « à Jehan Peysson, messagier de pié demorant à Mascon, » pour ses despens fere de porter à monseigneur de » Savoye, quelque part qu'il le porra trouver, certaines » lettres closes que li envoye monseigneur le Bailli de » Mascon, touchans le fait des pasquiers assis par de là » l'Empire, esquelx l'en empesche les bourgois, bochiers » et habitants de la dicte ville, d'y pastorgier leurs bestes, » et aussi la deffense que l'en dit qu'il a fait fere que les » gens de son païs ne viegnent point merchander en la dicte » ville ne ailleurs ou royaume, au moins qu'ils n'appor- » tent vendre nulles de leurs danrées; » — réparations faites aux murailles, au pont, à la fontaine de l'Heyritan; — achats de bois, de tuiles et de plomb, pour couvrir la tour Marandon; — achat de pierres et de sable pour réparer la chaussée du bourg Savoureux, tendant du pont de *Mal-Beth* (Marbé) à la porte dite de Charolles (plus tard porte Saint-Antoine); — pension de 10 livres continuée à Annequin Besuts, *physicien*, etc.

CC. 69. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 220 pièces, papier.

**1408-1411.** — Comptabilité communale : — mandats délivrés par les échevins de Mâcon, pièces justificatives détachées des comptes des receveurs municipaux Humbert Prévost, Jean de La Coppe et Guillaume Berchard; — réparations faites aux murailles, aux ponts-levis, etc.; — achat de pierres et de sable, corvées imposées aux habitants des villages voisins, pour réparer la chaussée tendant de la porte de Bourgneuf à la forteresse de Saint-Clément; — dépenses faites à l'occasion de la guerre entre le duc de Bourbon et le comte de Savoie; — payé à Jean de Piromont, garde du scel au Bailliage, 50 sols « pour ses « despens qu'il a fait pour estre alé à Saint-Han-en- » Roennois, avec discrès hommes Ymbaut de Bleterans, » messire Guillaume de La Roche, chanoyne de Saint- » Vincent, et messiré Aymart de Dronvent, chanoyne de » Saint-Pierre de Mascon, pour supplier, pour la diete » ville et l'église, à très-excellent et puissant prince, » messire le duc de Borbon, qui lors illec estoit, qu'il lui » pleust de non prandre passage par la dicte ville, pour » fere guerre à messire de Savoye, ne aussi de mettre » aucune garnison de gens d'armes en la dicte ville; » — approvisionnement de traits ou *viretons*; acquisition de bombardes, de salpêtre, de pierres de bombardes; — gages de Jean de Verneuil, capitaine de la ville, fixés à 20 livres; — gages d'un trompette, d'une *guette* (sentinelle) mise au clocher de Saint-Pierre; — frais de procès soutenu contre les ouvriers de la Monnaie; — vin présenté à Jean de Montaigu, grand-maître d'hôtel du Roi, à son passage à Mâcon; — 40 sols accordés à la requête de « seur » Katherine, chandeliere de l'ordre des Frères Meneurs » (Cordeliers), » pour lui procurer un habit, attendu sa grande misère « depuis que ledit couvent a esté en division » et desroy (discorde), car elle est quasy toute nue, » etc.

CC. 70. (Portefeuille.) — 181 pièces, papier.

**1409-1419.** — Comptabilité communale : — mandats délivrés par les échevins de Mâcon, pièces justificatives détachées des comptes de Robin Potel, Jeanin Corrier, Jean Dubief, Pierre et Barthélemy Fornier, fermiers du droit du seizième sur le vin; d'Étienne Perrenin, Hugonin Béquillon et Pierre Dupré, échevins-receveurs; de Jean Lestienne, Geoffroy de Laiz, Jean de Verneuil, Guillaume Montaudry et Jean Crochat, receveurs des collectes extraordinaires qui se levaient chaque semaine pour subvenir aux travaux des fortifications; — reconstruction de vieux murs derrière les Cordeliers, « jusques à la tour qui » est à l'endroit de la ruete du Four, lesquelx viez murs » sont en peril de chooir ès fossés; » — payé 10 sols pour trois journées au manœuvre « qui vaca à tourner l'engin, » à quoy l'on planta les vernes, devant la Pescherie, pour » fonder et fere une angive (contre-fort); » — payé « à » Humbert Prevost, espicier, vint sols tournois, pour trois » livres de confiture qui furent données à maistre Jehan » Joye, secrétaire de messeigneurs les Généraulx de France; » quarante-sept sols six deniers, pour six livres de confi- » ture, deux de sucre en table, deux de *manus christi* en

Digitized by Google

» aigue rose, et deux d'oistes (hosties); et cinquante sols » dix deniers pour six torches de cire, chescune du pois de » deux livres et demie, qui furent données à messire le » prince de La Morée; » — payé « à Barthelemi Fornier, » garde des prisons du chastel de Mascon, la somme de » six sols six deniers pour les despens de Jehanin Morinet » et Pierre Atie, gardes des clefz des portes de Bourgneuf » et de Charrole, qui nagueres furent mis en prison pour » ce qu'il n'avoyent voulu baillier à Monseigneur le Bailli » les dictes clefz; » — réparations faites à l'artillerie et aux arbalètes; — gages de Jean Besutz et Pierre Hervey, *physiciens*, commis pour la visite des gens suspects de *meselleríe* (lèpre), etc.

CC. 71. — (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 24 feuillets; 1 pièce, parchemin; 144 pièces, papier.

**1426-1451.** — Comptabilité communale : — compte rendu par Barthélemy de La Porte, « l'un des eschevins et » receveur général des deniers appartenans ou commun de » La ville de Mascon, » en 1526; — les recettes consistèrent en *aumônes* diverses données pour la reconstruction d'une partie du pont, en la ferme du *pontanage*, en celle du seizième sur le vin, en le produit d'une « collecte forieine » mise en la dicte ville pour la fortification d'icelle, » et en les arrérages d'une autre collecte « mise sur la ville » pour le Roy, ou temps du bailli de Alenson, en » mil CCCC et XXIIII; » elles s'élevèrent à 153 livres 2 sols 4 deniers; — les dépenses montèrent à 156 livres 12 sols 10 deniers; — on donna 7 livres 2 sols 6 deniers à 3 *chapuis* (charpentiers) « pour chapoter le pont de bois » qui est sur le pont de Sone et pour le mectre à son » devoir; » — 6 livres 15 sols à deux maçons « pour adober » le passage de la saillie de la tour de la porte de Bornuef, » qui estoit tout ruynous, et lever les duex pans de mur » sur que l'on a mis une chanal de pierre pour dévier » l'aigue d'une chanal qui cheysoit sur ledit mur; » — 30 sols pour deux moutons donnés à l'évêque « quand il » reconcelia le cimictere de la parroche; » — 32 livres pour six bottes de vin données « ès enfans de Monseigneur le » duc de Savoy, » etc. — Apurement des comptes de Jean Du Monnay, receveur d'une collecte montant à 636 livres 13 sols 9 deniers, en 1430, et d'une autre montant à 485 livres 3 sols 4 deniers, en 1432; — pièces justificatives détachées des comptes de Jean de Montotrier et Jean de Saint-Trivier, receveurs d'une aide pour le duc de Bourgogne, « à cause des vuidanges faictes de Marcigny » et du chasteaul de la roche de Sulitrye (Solutré) » en 1435; d'Antoine de Sagie, fermier du seizième de 1433 à 1436. — Compte de Pierre Hugonet, échevin-receveur en 1439 : recette, 92 livres 15 sols; dépenses, 95 livres 18 sols 6 deniers; — payé 10 livres douze moutons gras donnés « ès ambassadeurs de Messeigneurs les ducs de » Bourbon et de Savoye, qui furent assemblés en ceste » ville pour traicter entre lesdits seigneurs et princes paix » et accort, » etc. — Mandats délivrés par les échevins sur la caisse des receveurs Jean de Carlat, Martin Vijault, Jean de Corcelles, Pierre de La Porte et Perrin Gastellier : — dépenses pour mesures de sûreté prises contre les Ecorcheurs; *apatiz* (traités) faits avec Paul d'Estrat, un de leurs capitaines; — vaisselle d'argent valant 200 livres, donnée à la duchesse de Bourgogne; — donné « au duc » Pierre, duc de Tresves, lez le païs de Ungrie et Turquie, » lequel vient de son païs et s'en va devers Monseigneur » de Bourgogne et Madame, de laquelle il se dit estre » parant bien prouchain, la somme de trois livres, par » maniere de présent, pour passer son chemin; » — vin et poissons donnés au maréchal de Blamont; — quittances de Louis de Chantemerle, seigneur de La Clayette, bailli de Mâcon, pour diverses sommes qu'il avait prêtées à la ville, etc.

CC. 72. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

**1452-1476.** — Comptabilité communale : — pièces justificatives détachées des comptes de Philibert Pelletier, Colin Dubois, Jean Trinité, Claude Butaud, fermiers des droits du huitième et du seizième; de Jean Bernard, Martin Vijault, Jean Cathelot, Vincent Perraud, Olivier Roy et Jean de Lyon, échevins et receveurs des deniers communs de la ville de Mâcon; — un droit de *quatrayme* (du quart) fut levé sur le vin en 1452 et produisit 171 francs 8 gros 3 blancs; la même année le droit du seizième produisit 90 francs 1 gros 1 blanc; — payé dix écus d'or « à noble » homme Loys Sachet, seigneur de Chanvigy, pour ce qu'il » a demeuré en ceste ville, par ordonnance de monseigneur » le duc, en l'absence de Monseigneur le Bailli, par » l'espace d'ung mois que la guerre a esté entre Monsei- » gneur le Dauphin et Monseigneur de Savoye; » — quittance de Jean Perraton, clerc de Jean Gorremont, capitaine de Tournus et receveur du Mâconnais, pour les aides accordées aux duc de Bourgogne; — payé 9 livres 5 sols pour « deux torches de ciere à baston, pesant cinq » livres, et deux livres et quatre onces de confitures » données à Monseigneur de Navilly, pour sa bien venue » en ceste ville, et aussi pour IX torches à baston, pesans » deux livres et demie la pièce, et IX livres de toutes » confitures données à Madame la princesse de Pyémont, » seur du Roy; » — réparations faites aux murs, aux tours, au pont, à l'église Saint-Pierre, etc.; — frais de

Digitized by Google

procès contre Louis de Feurs, seigneur d'Estours, qui voulait obliger les habitants de Crèches à faire guet et garde dans son château; contre le prieur et les religieux du couvent de Saint-Pierre, au sujet des fortifications; — payé 60 francs 11 gros à Étienne de Joux, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne et son juge de Charollais, et à Josserand Thyard, écuyer d'écurie du duc et son châtelain de Saint-Gengoux, commis à visiter les fortifications des villes dans le bailliage du Mâconnais et celui du Charollais; — pension de 100 sols tournois due sur l'Hôtel de Ville au curé et aux chapelains de la paroisse de Saint-Pierre, etc.

CC. 73. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin; 111 pièces, papier.

**1476-1485.** — Comptabilité communale : — mandats à l'ordre de Jean de Damas, seigneur de Digoine, Clessy et St-Amour, gouverneur et bailli de Mâcon, adressés à Claude Pennet, receveur d'un impôt extraordinaire « pour fournir à la despense de l'ambassade que l'on » envoye devers le Roy. nostre seigneur, de par les trois » Estas du pays de Masconnois; » — 3,000 livres pour les *ambassadeurs* Jean de Mathafelon, grand prieur du couvent de Saint-Pierre, Charles Descrivieux, Mathelin de Pise et Jean de Lyon, bourgeois de la ville de Mâcon; — 500 livres pour Jean de Damas lui-même, « comme chief de l'ambassade; » — 390 livres pour les commissaires du roi Louis XI, chargés de recevoir les serments de soumission et d'obéissance. — Pièces justificatives détachées des comptes d'Antoine Cathelot, Humbert Margot, Antoine Dumoulin, Vincent Perraud et Guillaume Burgat, échevins et receveurs des deniers patrimoniaux de la ville de Mâcon; — rente de 4 livres, au capital de 60 livres tournois, constituée en faveur du curé de Flacé; — dépenses pour tirer des pierres et du *repous* (décombres) du couvent de Saint-Pierre, récemment démoli, et les amener sur le boulevard de la Barre; — payé 6 francs 1 gros « pour » cognys *(lapins)*, perdrix et aultre veneyson donnée à » Monseigneur d'Alby, à Monseigneur le gouverneur d'Os- » tunoys et à Monseigneur Lescuyer, commis à recepvoir » les Alemans; » — 31 francs 10 blancs « pour la despense » de huit jours de vingt-neufz chevaulx, quinze chiens et » troys oyseaulx appartenans à Monseigneur de Saint- » Pierre, grant seneschal de Normandie; » — 291 livres 10 sols « pour avoir deffrayé Monseigneur le mareschal de » Bourgogne à sa nouvelle venue; » — 6 écus « pour le » deffrayement de la despense de Monseigneur de Aman- » zié; » — 40 écus « pour une bague de perrerie enchassée » en or, en laquelle a une M faicte de six pierres de » dyament, et troys escus pour une chayne pour pandre » ladicte bague, donnée à Madame la gouvernante, fille » de Monseigneur de Vinzelles; » — 10 livres pour six moutons gras donnés au cardinal Hugonnet, évêque de Mâcon; — vin, poisson, avoine, etc., donnés au seigneur de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, etc.

CC. 74. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 12 feuillets; 161 pièces, papier.

**1486-1503.** — Comptabilité communale : — compte, avec pièce à l'appui, rendu par Laurent Pelletier, échevin-receveur en 1486; — recette, 139 livres 8 sols 9 deniers 1 obole; — dépense, 176 livres 7 sols 7 deniers 1 obole; — frais de procès divers; — donné 10 livres à un messager « pour porter lectre à Monseigneur le maréchal, » à Neufchastel, touchant les excès et violances que les » gens d'armes de la garnison faisoient journellement en » ceste ville et au pays aviron; » — payé 4 livres « pour » certains chauffaulx pour jouer la passion Nostre-Seigneur » le jour du vendredy saint, » etc.; — pièces détachées des comptes des échevins-receveurs Guillaume de La Porte, en 1488, et Humbert Margot, en 1491; — remboursement du capital de la rente due au curé de Flacé; — vin et poisson donnés au seigneur de Maulevrier, « capitaine de gens » d'armes qui a receu les monstres en ceste ville de » Mascon; » — réparations faites à l'Hôtel de Ville; — quittance de Magdeleine de Montalembert, femme du bailli Jean de La Roche, pour 20 écus d'or que celui-ci avait déboursés pour la ville; — payé 10 livres à Nicolas Bernardin, bourgeois de Mâcon, envoyé à Dijon « fere » certaines remonstrances touchant les foins, aveynes et » fourages des gens de guerre estant en garnison en ladicte » ville, et obvier que iceulx gens de guerre ne voisent » (aillent) aux villaiges querre les dits vivres et forraiges » et faucher les prez; » — payé 11 livres 10 sols pour la dépense de « noble homme Loys, seigneur de L'Estang, » commissaire à fere les logis en ceste ville de la compai- » gnie de Monseigneur de Serve; » — donné 40 livres à Jean de Lyon, procureur-syndic de la ville, qui alla à Paris « par devers le Roy, pour obvier à ce que les gens de » guerre du seigneur de Serve ne soyent logez en ceste » ville; » — payé 22 livres 15 sols pour vin et avoine donnés audit seigneur « capitayne de cinquante lances, » estant présentement en garnison en ceste ville, affin qu'il » aye la dicte ville et pays pour recommandez; » — autres présents en vin, torches de cire, hypocras, etc.; — passage de gens de guerre, etc. — Compte des deniers produits depuis 25 ans par le droit du huitième (5,500 livres) et exclusivement employés aux travaux des fortifications, rendu par les échevins de l'an 1500 devant Robert Berand,

Digitized by Google

lieutenant-général du bailli. — Pièces détachées des comptes des échevins-receveurs Guillaume de La Porte, en 1501, et Philippe Margot, en 1503 ; — torches, dragées, hypocras, etc., donnés à l'évêque-duc de Langres et au doyen d'Autun, abbé de Saint-Martin ; — grandes dépenses faites pour l'entrée et le séjour du roi Louis XII ; on lui offrit, entre autres présents, un lys d'or valant 200 écus ; — vins, avoine, etc., donnés au comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne, aux princes du sang et autres seigneurs ; — frais et démarches pour obtenir l'abolition des gabelles, etc.

CC. 75. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, papier, 16 feuillets; 1 pièce, parchemin; 192 pièces, papier.

**1506-1514.** — Comptabilité communale : — pièces détachées des comptes des échevins-receveurs François de Pise, en 1506, Philibert Trama, en 1507 et 1510, Guillaume Hugand, en 1508, et Bertrand Fornier, en 1511 ; — payé 15 livres 15 sols pour 6 poinçons ou tonneaux de vin, et 4 livres 10 sols pour quatre ânées d'avoine, dont on fit présent au bailli Jean de La Roche ; — quittance de Philippe de Coursant, doyen de Saint-Vincent, pour 20 écus sol qu'il avait prêtés à la ville, et qui avaient été donnés à Barthélemy de Chanorrier, seigneur du Fief, « lequel a esté » envoyé en court à Paris fere remonstrances servans au » bien du Roy, de la ville et la chose publique ; » — dépenses pour plusieurs autres députations à Dijon et à Paris, au sujet des « foules et molestes que ceulx du pays » soustiennent au moyen des gens d'armes qui sont à » Mascon ; » — payé 9 livres 10 sols pour la dépense du sieur Castille, prévôt des maréchaux, « lequel estoit venu » à Mascon pour soy informer de la forme et maniere que » ceulx de la garnison et autres passans traitoient ceulx du » pays ; » — 7 livres « pour fournir à la despense de » noble homme Pierre de Salornay, commissaire à loger » partie des gens d'armes ès lieux de Cusery et le Bois-» Sancte-Marie, lesquieulx estoient logez à Mascon ; » — sept pièces de vin données au capitaine Carquelevaut, en garnison dans la ville ; vingt au sire de La Trémoille, gouverneur de Bourgogne ; six à son lieutenant, le capitaine Cornillon, etc. ; — divers autres présents en hypocras, en torches de cire, en avoine, etc. ; — diverses sommes prêtées à la ville par le seigneur Jean de La Guiche ; — 60 sols donnés aux « menestriers de hault-boys, doycine » et musete, pour avoir joué tout l'advent et les festes de » Noël tant de nuy que de jour, Noël ; » — le prédicateur de carême recevait 100 sols ; — « donné à Guillaume » Burgat deux escus de Roy, pour estre aller, venir et » sejourner à Dijon et pays de Bourgoigne au devant des » piétons et gens de guerre, sçavoir qu'ils faisoient et où » ils alloient, pour obvier aux pilleries qu'ils faisoient ; » — réparations à l'église de Saint-Pierre, aux orgues, etc. ; — payé 9 livres 5 sols 10 deniers pour deux pièces de vin clairet et deux ânées d'avoine « baillées à Monseigneur le » lieutenant-général, maistre Philibert Florette, pour son » joyeulx advénement. » — Compte de François de Pise, échevin-receveur en 1513 : — recette, 590 livres 4 sols 7 deniers ; dépense, 626 livres 8 sols 9 deniers ; — donné 51 livres 16 sols à un messager qui alla « en poste devers » le Roy à Bloys luy porter lectres pour déloger les lans-» quenois qui estoient logés en grant nombre en la ville ; » — autres messagers pour le même sujet envoyés à Dijon au prince de Talmont ; — vin offert au seigneur de Florenges et au seigneur de La Mark, son père ; — dépenses pour la garnison et les troupes de passage, etc. — Pièces détachées du compte d'Étienne Touillon, échevin-receveur en 1514 : — dépenses pour l'entrée du duc de Bourbon, lieutenant pour le Roi en Bourgogne ; — achat d'un *paille* (poêle ou dais) en taffetas bleu, semé de 227 fleurs de lys en or et bordé de franges de soie ; — distributions de vin, d'avoine, etc. ; — donné 20 sols en aumône à « l'homme » qui, par pugnicion divine, comme il dit, ne se peut tenir » ferme sur terre, et quant il faut qu'il alle par terre, il » court à cause que la terre ne le peut soustenir ; » — réparations diverses, construction de nouvelles murailles vers la place de la Porcherie, etc.

CC. 76. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 24 feuillets; 203 pièces, papier.

**1515-1519.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus devant les échevins de Mâcon par les échevins-receveurs Guillaume de La Porte, en 1515 (recette, 589 livres 19 sols 6 deniers ; dépense, 792 livres 6 deniers), et Archambaud Chanuet, en 1517 (recette, 381 livres 9 sols 4 deniers ; dépense, 282 livres 14 sols 4 deniers) ; — pièces détachées des comptes d'Antoine Bernard, en 1516, et Claude Bulyon, dit de Lyon, en 1519 ; — payé 12 livres à Jean Fustaillier « pour faire la » despense avec le sieur François de Pise et leurs serviteurs, » pour aller aux Estats à Dijon comparoir pour Messei-» gneurs des Estats de Masconnois ; » — dépenses pour le logement de la garnison ; — fournitures aux troupes de passage, aux lansquenets logés à Saint-Romain, à Saint-Verand, à Romanèche et à Prissé ; — réparations à la maison d'école, aux pavés, aux verrières de l'église paroissiale de Saint-Pierre, etc. ; — présents en vin, hypocras, confitures, torches, etc. ; — frais de plusieurs procès soutenus par la commune, entre autres contre les habitants de Crottet-en-Bresse, au sujet de la prairie appelée *Bois-*



Digitized by Google

*Chétif*, et contre les boulangers de la ville, qui refusaient de donner les *corées* dues aux pauvres de l'Hôtel-Dieu ; — payé 4 livres « aux menestriers qui ont menez Noël ; » — achat de 42 pintes de vin, à 10 deniers la pinte, « pour » la table Dieu du jour de Pasques ; » — payé 10 sols aux bateliers « qui menarent les bapteaulx à Nostre-Dame de » l'Isle (île près de Saint-Jean-le-Priche), pour passer » Messeigneurs des esglises et aultres gens qui furent à la » procession générale pour la disposition du temps et pour » avoir de l'eau ; » — payé 2 livres au messager « qui » appourta les lectres et bonnes nouvelles de la nativité de » Monseigneur le Daulphin ; » — acquisitions de chasubles, de chappes, etc., pour l'église paroissiale de Saint-Pierre ; — 5 livres de gages payées au concierge de l'Hôtel de Ville, etc.

CC. 77. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, papier, 12 feuillets ; 204 pièces, papier.

**1520-1526.** — Comptabilité communale : — pièces justificatives des comptes des échevins-receveurs Claude Bulyon, dit de Lyon, et Guillaume Hugand ; — compte rendu par ce dernier pour 1523 (recette, 1,586 livres 10 sols 3 deniers, y compris un impôt pour le Roi de 820 livres ; dépense, 1,590 livres 18 sols 2 deniers) ; — logement de la compagnie du duc d'Alençon ; — vin et hypocras donnés aux *quatre Généraux de France* et à un grand nombre de seigneurs passant par Mâcon ; — dépense de bouche du seigneur de Joyeuse, capitaine de la compagnie du seigneur de Tournon, et du seigneur de Magny, commis à la conduite de 6,000 lansquenets, « lequel fismes sejourner » en ceste ville, affin de garder que les lancequenoys » y logés ne fissent des oultraiges ; » — fournitures faites aux troupes de passage ; — payé 4 livres à Guillaume Rosson, dit Baudet, apothicaire, pour dix pintes d'hypocras, tant blanc que rouge, offert partie aux *ambassadeurs des Suisses*, partie à Madame de Lautrec ; — présenté à l'abbé de Cluny « 12 ponsons (poinçons ou tonneaux) de vin » clairet, des meilleurs vins de ce pays, valant 12 livres » 10 sols la quehue (queue, double tonneau) ; » — dépenses du seigneur de Foudras, lieutenant de la compagnie du seigneur de Rochepot, venu pour tenir garnison dans la ville ; — fournitures de vivres pour le camp d'Avignon ; — guette établie au clocher de l'église Saint-Pierre, « pour » obvier à la surprinse des gens d'armes et avanturiers » voulans entrer en ceste ville ; » — réparations diverses ; — gratifications aux menétriers de Noël, au prédicateur de carême ; — gages des échevins, du procureur-syndic, du concierge, etc.

CC. 78. (Portefeuille.) — 15 cahiers in-folio, papier, 132 feuillets ; 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1535-1559.** — Comptabilité communale : — comptes en recette et dépense des deniers communs de la ville de Mâcon, rendus par les échevins devant le Bailli ou son lieutenant, et portés tous les trois ans à la Chambre des Comptes de Dijon, suivant ordonnance du roi François Ier (les recettes annuelles varièrent de 300 à 900 livres, les dépenses, de 465 à 1,162 livres) ; — suppression de l'office de receveur des deniers patrimoniaux de Mâcon, impétré par Jacques Farget ; — « fraiz faicts et soubstenus par » Jehan Coppe et aultres eschevins de la ville de Mascon, » pour le faict et affaires du pays et bailliaige de Mascon- » nois, par ordonnance de Messieurs des Estats, » en 1544 (les dépenses s'élevèrent à 7,990 livres 10 deniers). — Comptes présentés aux échevins par Jean Pelletier, receveur en 1547 et 1548 ; — réparations diverses ; — achat de poudre et de plomb « pour faire des bolez pour » petis bastons (fusils de remparts) ; » — portes sur la rivière murées, « pour ce que les lansquenets soubz la » charge du duc de Vistamberg se firent ouyr qu'ilz » vouloyent entrer dedans la ville et y sejourner, comme » de fait se efforsarent y entrer, combien que l'en leur » heust fait pont sur la Saosne ; » — fournitures aux troupes de passage ; — maison et jardin acquis au prix de 52 livres « pour la retraicte des escoliers ; » — 5 livres de gages à chaque échevin, 30 livres au receveur, 30 au procureur-syndic, 5 au concierge ; — don de deux coupes et d'une aiguière d'argent valant 134 livres 10 sols, fait à Hardi de Jaucourt, Bailli de Mâcon ; — entrée du duc de Guise, gouverneur de Bourgogne ; on lui offrit, entre autres présents, un *drague* (drageoir ?) d'argent doré, pesant 12 marcs 6 onces 15 deniers et valant 246 livres 7 sols ; — 1,401 livres dépensées pour l'entrée du roi Henri II et de la reine Catherine de Médicis ; — François Dormy, président du Parlement de Paris, commis pour la révision des comptes des villes de Bourgogne ; — lettres patentes du roi Henri II, permettant aux échevins de Mâcon de traiter avec Claude d'Urfé, gouverneur des enfants de France, à qui il avait fait don de tout ce que les villes de Bourgogne pouvaient devoir au Trésor ; — quittance de 600 écus accordés à ce seigneur pour décharge de tout arriéré de compte dû par la ville de Mâcon, etc.

CC. 79. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, papier, 25 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 140 pièces, papier.

**1562-1577.** — Comptabilité communale : — compte en recette et dépense, avec pièces à l'appui, présenté aux échevins de Mâcon par Claude Dille, receveur des deniers communs et d'octroi depuis le 20 août 1562 « que la ville,

Digitized by Google

» occupée par ceulx de la nouvelle opinion, fust reduicte » à l'obéissance du Roy, » jusqu'au 31 décembre 1563 ; — recette, 921 livres 19 sols 10 deniers ; dépense, 1,300 livres 8 sols 8 deniers ; — dépenses faites pour le logement et la table du comte de Tavanes, entre autres 11 livres 10 sols pour l'achat de 7 chapons, 7 perdreaux, 8 poules, un dindon, 14 cailles, 28 poulets, un bécasson et 18 pigeons ; — bois, farine, vin, etc., fournis aux soldats de la garnison ; — réparations faites aux murailles, derrière l'église Saint-Pierre, vers la tour Marandon et derrière les Jacobins ; — réparations à la maison d'école ; — vente des meubles de l'hôpital Saint-Jacques ; — frais de procès contre le chapitre de Saint-Vincent, etc. (ce compte ne fut apuré que le 2 septembre 1577). — Copie de lettres patentes du roi Charles IX, par lesquelles il exempte les habitants du Mâconnais du don gratuit s'élevant à 11,000 livres, en considération des « grans travaulx, ruynes, pertes et » dommaige que ilz ont soustenu au moyen des esmotions » dernières, mesmes durant le siege tenu devant Mascon, » qui sont telles et si grandes que il leur est impossible, » ou à la plus part, plus subsister, n'ayans de quoy vivre, » n'y consequemment nous subvenir et ayder en quelque » sorte que ce soit. »

CC. 80. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, papier, 28 feuillets ; 81 pièces, papier.

**1566-1577.** — Comptabilité communale : — compte en recette et dépense, avec pièces à l'appui, rendu en 1577 devant les échevins de Mâcon et les auditeurs élus *ad hoc* dans une assemblée des habitants, par noble Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, échevin et receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Mâcon, pour tout l'an 1566 et l'an 1567 jusqu'à la veille de la fête de Saint-Michel (29 septembre, jour où les huguenots s'emparèrent une seconde fois de la ville) ; — recette, 1,957 livres 19 sols, y compris 771 livres 12 sols 6 deniers d'impositions ou subsides dus au Roi ; — dépense, 2,186 livres 9 sols 9 deniers ; — réparations aux pavés, aux murs, aux ponts-levis, à l'église Saint-Pierre ; — payé 87 livres 11 sols aux échevins Charles Descrivieux, Antoine Desvignes et Philibert Panetier, envoyés à Dijon « par devers Monseigneur » de Tavanes et par devers maistre Bernard de Pagalde, » commissaires des vivres et envitaillemens des places » fortes, pour transiger avec les dits commissaires sur le » fait des dits envitaillemens ; » — quittance de 300 livres pour le taillon, signée par Olivier Dagoneau, receveur du Roi ; — vin offert au seigneur de Vantoux, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Bourgogne, et au seigneur de Saint-Vincent, tous deux venus à Mâcon « exprès pour » faire vuyder le grand nombre des estrangiers qui y estoient ; » — fournitures faites aux gens d'armes du prince de Savoie et aux gens de pied sous la charge du capitaine de La Rivière, logés à Mâcon ; — payé 4 livres 16 sols aux six tambours et aux deux fifres de la ville, pour la montre générale des habitants en armes, la veille de la foire de Saint-Laurent ; — achat d'ormes pour monter l'artillerie de la ville, etc.

CC. 81. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, papier, 48 feuillets ; 114 pièces, papier.

**1567-1576.** — Comptabilité communale : — compte, avec pièces à l'appui, mémoires, mandats, quittances, etc., rendu, en 1576, devant les échevins et auditeurs, par Pierre Blanchard, échevin et receveur des deniers communs de la ville de Mâcon depuis le 9 décembre 1567, jusqu'au 24 décembre 1568 ; — recette, 2,477 livres 18 sols, y compris 950 livres 3 sols 6 deniers d'impositions pour le Roi ; — dépense, 3,138 livres 6 sols 9 deniers ; — dépenses « pour l'entretenement des feuz des corps de garde des « gens de guerre, chandoilles et guette de la ville ; » — payé 884 livres 12 sols 8 deniers pour les réparations faites à la muraille « qui tumba fortuitement au dernier des » (derrière les) Jacobins ; » — reconstruction du grand arc du pont qui avait été démoli « par ceulx de la religion prétendue réformée ; » — bois de chauffage tiré de Romenay ; — 10 livres de gages payées chaque mois à Didier de Sancé, « commis à la guette et ayant charge de » sonner la cloche appelée tocquesain ; » — « desmolisse- » ment de la grange où l'on tenoit l'escole de ceste ville ; » — dragées musquées, hypocras blanc et clairet, cotignac, gelée de coings, etc., donnés au seigneur de Trémont, gouverneur de la ville, à Madame de Trémont et autres personnages ; — payé 300 livres pour la part des habitants de Mâcon sur les « dix mil frans promis à Monseigneur de » Nevers pour la reddition de la dicte ville à l'obéissance » du Roy ; » — le procureur-syndic reçoit 15 livres de gages, le secrétaire de la ville 20 livres, etc. Le dernier article porte : « pour beuvettes et fraiz faictz à clourre et » dresser ce présent compte, ce qu'il vous plaira ; » 30 livres furent allouées pour cet objet.

CC. 82. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 28 feuillets ; 3 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

**1569-1577.** — Comptabilité communale : — compte, avec pièces à l'appui, présenté en 1571 à Charles Lamoignon et Nicolas Potier, seigneur de Blancmesnil, maîtres des requêtes, surintendants en la justice de Champagne et Bourgogne, et rendu en 1577 devant les échevins de

Digitized by Google

Mâcon et autres auditeurs désignés *ad hoc*, par Claude de Lyon, échevin et receveur des deniers communs et d'octroi en l'an 1569; — recette, 693 livres 12 sols 6 deniers; dépense, 1,236 livres 9 sols 9 deniers; — montant des impositions, 1,522 livres 10 sols 7 deniers; — bois, charbon, chandelles, etc., fournis à la garnison commandée par le capitaine Girard de Fougères; — guette continuée à l'occasion des guerres civiles; — réparations diverses; — pierre tirée « des ruynes des Cordeliers pour » aider à hausser la muraille vers la tour de Cresvecueur; » — 34 arquebuses à croc mises en état et chargées, la veille de la foire du 10 août ou de Saint-Laurent; — payé 5 livres 14 sols pour des fascines servant aux fortifications de la ville; — acheté 5 livres 10 sols soixante fourches de fer, « pour servir sur la muraille; » — munitions et pain menés à Beaune, « au camp conduict par Monseigneur d'Aumale; » — vin donné à l'ambassadeur d'Espagne; — poudre fournie à la compagnie du capitaine Lachaux, « estant en ceste ville pour le service du Roy pendant le passage du duc de Deux-Ponts; » — payé 43 livres 4 sols à « noble Gengoulx Laprat, lieutenant du seigneur de » Trémont, gouverneur de la ville, pour un voyage qu'il » a fait à Dijon, aux fins que la compagnie de gens de pied » estant pour la garde de la ville ne abandonne la dicte » ville, » etc.

CC. 83. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

**1570.** — Comptabilité communale : — mandats, mémoires, quittances, etc., servant de pièces justificatives du compte de Claude Guérin, échevin et receveur des deniers communs de Mâcon; — fournitures faites aux corps de garde; — gages de la guette fixés à 10 livres par mois; — payé 7 livres 4 sols pour monter douze mousquets « amenés de Lyon pour le service de ceste ville » au temps de la surprinse de Cuisery et Romenay par les » huguenauds; » — messager envoyé à Dijon « pourter » lettres à Monseigneur de Vantoux, pour cause des » avertissemens survenus sur le chemyn et passaige que tient » l'admiral et ses troupes; » — quittances de Jean Jaquot, conseiller du Roi, receveur de ses finances en Bourgogne, pour 900 livres qui avaient été imposées sur la ville de Mâcon; — vin présenté au duc de Nevers; — vin, sucre, huile d'olive, câpres de Gênes, grosses olives, muscade, safran, épices, etc., fournis pour la cuisine du seigneur de Vantoux, qui séjourna à Mâcon au mois de juin; — offert à « Madame la lieutenande générale (femme de » Philibert Barjot) pour son joyeulx avénement, » deux livres de confitures sèches (50 sols), une livre et demie de grosses dragées (27 sols), une livre de cannelas de Milan (30 sols), une livre et quart de dragées musquées (31 sols 3 deniers), vingt-quatre boîtes de gelée de coings (4 livres); — hypocras, griottes et noix confites, dragées, cannelas, etc., donnés pour étrennes au seigneur de Trémont, gouverneur, et au lieutenant-général; — achat de douze torches à bâton pour les obsèques de Madame de Trémont, décédée dans la ville, puis de douze autres portées à Cerey « pour la quarantaine de la dicte dame, » etc.

CC. 84. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, papier, 28 feuillets; 89 pièces, papier.

**1571-1577.** — Comptabilité communale : — compte, avec pièces à l'appui, rendu en 1577 devant les échevins et les notables députés *ad hoc*, par Nicolas Deciergues, échevin et receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Mâcon en 1571; — recette, 988 livres 11 sols 8 deniers; dépense, 939 livres 16 sols 11 deniers; — montant des impositions ou subventions, 3,737 livres 10 sols; — guette; — bois, charbon et chandelles fournis aux corps de garde; — réparations faites au porche du More, aux murailles, à l'église Saint-Pierre, aux pavés, etc.; — achat de « ramées de may et de cordes pour parer, » le jour de feste de Dieu, au devant des maisons de ceulx » de la religion prétendue réformée; » — loyer d'une maison servant au logement de douze soldats; — mémoires de Michel Acquary, serrurier de la ville; — ordonnances du bailli Philibert de La Guiche, seigneur de Chaumont, et du lieutenant-général Philibert Barjot, seigneur de La Salle, contre François Correlier, marchand, fermier de la Maladière et débiteur de la ville; — passages et séjours de divers personnages; — vin présenté au seigneur de Vieilleville, maréchal de France, et aux seigneurs de Lamoignon, Du Mesnil et de Miron, commissaires députés par le Roi pour l'exécution de son édit de pacification; au cardinal de Lorraine, au président de La Tourette, au comte de Bennes, capitaine de cinquante hommes d'armes; au seigneur de Rochefort, son lieutenant; aux seigneurs de Saint-Sateur et de Saint-Gérand, au comte de Pompadour, au seigneur de Saint-Vincent, contrôleur des guerres en Bourgogne; aux Généraux des finances Claude Thénard et Robert, etc.

CC. 85. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 30 feuillets; 2 pièces, parchemin; 93 pièces, papier (5 imprimées).

**1572-1577.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces justificatives, rendus en 1577 devant les échevins et autres auditeurs, par les échevins-receveurs des deniers communs et d'octroi de la ville de Mâcon, Philibert

Digitized by Google

Boyvin, en 1572 (recette, 874 livres 5 sols; dépense, 804 livres 3 sols 4 deniers; impositions, 3,512 livres 6 sols), et Antoine de Pise, en 1573 (recette, 614 livres 7 sols 6 deniers, « ne faict recepte des deniers de la ferme » du huictiesme comme estant mise soubz la main du Roy; » dépense, 636 livres 9 sols; impositions, 4,334 livres 16 sols); — fournitures faites aux corps de garde et à la guette; — réparations diverses; — gardes mis aux portes de la ville et chargés spécialement d'interdire le passage aux pauvres étrangers, « pour quelque bruit de peste; » — envoyé à Monseigneur le Grand (le comte de Charny, grand écuyer, gouverneur de Bourgogne) huit poinçons de vin qui coûtèrent 160 livres; — payé 4 livres 8 sols « au » dit Detournes, orphèvre, pour avoir fait quelques fuzées » et lances à feu lorsque Monseigneur le Grand fust en » ceste ville; » — quittance signée par Olivier Dagoneau, receveur du Roi, de 2,500 livres, montant de la subvention « ordonnée par Sa Majesté pour le paiement des reistres et » estrangiers; » — dépenses faites par le seigneur des Noyers et ses serviteurs, le capitaine Lachaux et ses soldats, le seigneur de L'Escluse « et autres gentilshommes » mandés pour la tuition de ceste ville, à cause de l'entre- « prise faite sur elle en juillet (1573); » — lettres de commission « sur le fait des francs-fiefs et nouveaux » acquests, » données à Albin Trudelle, huissier, sergent à cheval au Châtelet de Paris, pour se faire rendre compte des revenus de l'Hôtel-Dieu, de la Maladière, de la fabrique de Saint-Pierre, « des usaiges, marestz, pastures, deniers » commungs, rentes, revenuz et droits de communaulté » de la ville de Mascon, » etc.

CC. 86. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, papier, 26 feuillets; 110 pièces, papier.

**1574-1575.** — Comptabilité communale : — compte rendu en 1575, devant les échevins et autres auditeurs, par Claude Lorrin, échevin et receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Mâcon en 1574; — mandats, mémoires, quittances, etc., servant de pièces à l'appui; — recette, 742 livres 13 sols 7 deniers; dépense, 763 livres 3 sols 1 denier; montant des impositions, 3,882 livres 2 sols; — payé 273 livres 16 sols « pour les francs-fiefs et » nouveaux acquests; » — 474 livres imposées sur Mâcon, « pour le passaige des deux cornettes reystres du seigneur » comte Charles de Mansfeld, tirans en bas pour le service » de Sa Majesté; » — réparations diverses; — porches sur la Saône murés « à cause de quelques desseings » dressez sur ceste ville; » — acheté au prix de 22 livres « une fillette vin clairet, vin viel, pour la venue de » Monseigneur le Grand, qui vint pourveoir à la seurté de » la ville; » — payé 40 livres 10 sols « au trésorier de » Chabeu pour la visitation du pont, affin d'y donner son » advis sur les urgentes réparations du dit pont; » — messager envoyé au comte de Tavanes, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, « pour luy porter lettres d'advis « d'aulcungs soldats prins prisonniers, sur la surprinse » que l'on entendoit faire de la ville de Mascon; » — autre messager envoyé en Bresse « pour descouvrir les gens » de guerre que l'on disoit y estre au préjudice de la » ville; » — achat de sept paires de roues « pour monter » de petites pieces estant en la citadelle, actendu la pro- » messe faicte par Monseigneur de Gondras, gouverneur, » de fournir et ayder la ville des dictes pièces, » etc.

CC. 87. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, papier, 30 feuillets; 1 pièce, parchemin; 98 pièces, papier.

**1575-1576.** — Comptabilié communale : — compte rendu en 1576 par Vincent Gratier, échevin et receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Mâcon en 1575, pardevant les échevins et sept notables, « esleuz par » les habitants de la dicte ville en pleine assemblée et par » suffrages, à la manière accoustumée pour l'audition et » clousture dudit compte; » — mandats et pièces justificatives; — recette, 1,141 livres 15 sols; dépense, 1,699 livres 15 sols 4 deniers; — impositions pour le Roi, 2,180 livres 11 sols; — grandes réparations aux murailles, aux portes de la ville, aux ponts-levis, à l'église Saint-Pierre, etc.; — porches sur la Saône murés « à cause des dangiers de » guerre; » — bois, charbon et chandelles fournis aux corps de garde; — gages du tambour ordinaire de la ville, à raison de 30 sols par mois; — maison mise en état et décorée pour loger le roi Henri III, « venant de Poloigne » et passant par ceste ville; » — vin distribué aux princes et grands personnages de la cour, « aux ambassadeurs de » Venise et aultres seigneurs; » — achat de torches « pour » accompaigner le corps de Monseigneur le cardinal de » Lorraine; » — de « douze douzaines potz de pommades » que feurent présentez à Madame la Grand; » — dépensé 328 livres 14 sols pour la reconstruction de l'hôpital des pestiférés (hôpital Saint-Clair ou Maladière); — payé 54 livres pour les dépenses des seigneurs de Tenay, de Brisolles et Aimé d'Oncieux, « venus en ceste ville pour le » service du Roy et conservation d'icelle, au moys de » jung » (pendant le passage des reîtres); — cent livres imposées sur Mâcon pour vivres et munitions fournis aux reîtres; — commissions des Élus généraux de Bourgogne pour impositions diverses, etc.

Digitized by Google

CC. 88. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 42 feuillets; 3 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

**1576-1578.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus devant les auditeurs et les échevins par Jean Noblet, échevin, receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Mâcon en 1576 (recette, 1,191 livres 12 sols 10 deniers; dépense, 1,835 livres; impositions, 3,152 livres 9 sols 4 deniers), et en 1577 (recette, 1,243 livres 6 sols 5 deniers; dépense, 1,552 livres 3 sols 10 deniers; impositions, 4,080 livres 14 sols); — fournitures aux corps de garde; — achat de pierres, chaux, sable, etc., pour réparations diverses et reconstructions de murs; — gages des échevins, du procureur-syndic, du secrétaire, etc.; — poudre achetée des consuls de Lyon, « attendu que l'armée des reystres approchoit; » — payé 10 livres 16 sols pour les dépenses du seigneur de Montrevost, qui vint offrir sa compagnie; — vin donné au seigneur de Chevrières, commandant la place de Mâcon « lors du passage de l'armée du prince de Condé et des » reistres; » au cardinal d'Este et aux gentilshommes de sa suite; au seigneur de Lurcinge, gentilhomme de la maison de Monseigneur le Grand; au seigneur de Myttre, homme d'armes de la compagnie du comte de Bennes, etc.; — sergents envoyés pour contraindre le seigneur de Chasselas et ses officiers à laisser venir les habitants dudit lieu fairé guet et garde dans la ville; — quittances de Jean Bourlier et Pierre Maillard, receveurs généraux des finances en Bourgogne, pour deux subventions extraordinaires, une de 2,200 livres et l'autre de mille écus; — payé 83 livres 4 sols pour les dépenses d'Abel Guérin, secrétaire de la chambre du Roi et greffier du Bailliage de Mâcon, qui alla en cour solliciter les affaires du pays; — payé 13 livres 15 sols à Marin Arcelin, commis à la recette des aides pour le Roi, « à cause du surhaulsement de la » gabelle de l'imposition du vin en gros, toiles, fils et » appartenances, délivrée aux eschevins d'icelle ville, » etc.

CC. 89. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, papier, 20 feuillets; 2 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

**1578-1579.** — Comptabilité communale : — compte rendu devant les auditeurs et les échevins par André de Germolles, échevin, receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Mâcon en 1578; — pièces à l'appui; — recette, 1,220 livres 15 sols 7 deniers; dépense, 1,432 livres, 11 sols 4 deniers; — taillon, 1,305 livres 19 sols; — fournitures aux corps de garde; — réparations diverses; — payé 12 livres 5 sols, montant de la dépense de maître Pierre Bissoinnes, « passant avec sa femme, qui » fut retenu pour recteur des escoles de ceste ville; » on lui acheta pour 57 livres de meubles; — payé 12 livres une feuillette de vin clairet « pour la communion des » habitans le jour de Pasques; » — vin offert au seigneur de Mandelot, gouverneur de Lyon, et aux gentilshommes de sa suite; — entrée du duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne; dépenses de Philibert Barjot, lieutenant-général; Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville; des échevins et autres notables qui allèrent au-devant du duc jusqu'à Tournus; on lui donna en diverses fois sept tonneaux de vin qui coûtèrent 126 livres; on fournit du foin, de la paille et de l'avoine aux 40 chevaux de sa suite; on acheta du bois pour son logis, et pour sa table des poissons et du gibier, entre autres choses 9 coqs d'Inde à 25 sols 8 deniers la pièce, 36 chapons à 7 sols, 6 levrauts à 16 sols, 12 perdrix à 12 sols, 24 cailles à 8 sols, 24 tourterelles à 9 sols, 12 pigeons à 2 sols; — donné 21 livres 12 sols à un exprès « pour la dépense par » lui faicte avec ung gentilhomme, pour aller vers Monsei- » gneur de Montfort, estant près d'Auxonne, pourtant » lettre de Monseigneur le duc du Mayne (de Mayenne); » — remboursé 56 livres à Humbert Moisson, échevin, « pour avoir fait le voyage à Dijon, aux États Généraux » de Bourgogne, » etc. — Lettres patentes du roi Henri III, qui déchargent les habitants de Mâcon des amendes et des peines prononcées contre eux par les officiers de la Chambre des Comptes de Dijon, et ordonnent qu'à l'avenir les comptes des deniers d'octroi soient rendus devant cette Chambre.

CC. 90. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 30 feuillets; 75 pièces, papier.

**1579-1580.** — Comptabilité communale : — compte rendu devant les échevins de Mâcon et les auditeurs, par Philibert Foillard, échevin-receveur de l'an 1579; — pièces à l'appui; — recette, 1,936 livres 4 sols 8 deniers; dépense, 2,212 livres 18 sols 6 deniers; — taillon et don gratuit, 2,385 livres 9 sols; — réparations diverses; — fournitures aux corps de garde; — gages et gratifications; — « payé à Symon Hugonin, *alias* Berthet, cordonnier de » Mascon, la somme de deux escuz sol, pour entretenir et » tenir nets les pontz-levys des portes, ensemble le pont » sur Saosne et porches d'icelle ville, au long de l'année; » — mémoire de Gratian Chandon, lieutenant particulier au Bailliage, qui, l'année précédente, était allé à Lyon acheter les présents destinés au duc et à la duchesse de Mayenne : dépense de bouche (détails curieux), 37 livres 13 sols; pour faire un poêle ou dais, sept aunes et demie de taffetas cramoisi-incarnat payées 39 livres 7 sols 6 de-

Digitized by Google

niers ; deux livres de soie blanche, bleue et oranger pour les franges, 28 livres ; cinq écussons aux armes du duc, 22 livres 10 sols ; un vase et une coupe en vermeil ciselé et taillé, du poids de 7 marcs 3 onces 21 deniers, 317 livres 7 sols ; « ung miroir de cristal de roche, garny d'argent » vermeil, d'ouvraige cyzelé bien achevé, auquel y a ung » pied de relief en paysaige garny de bastions, au millieu » duquel y a ung trône contre lequel est appuyé ung satyre » soubztenant sur son col ung compartiment enrichy d'ung » Neptune, de Nymphes et monstres marins environnans » la lune de cristal fin de roche, le tout de fort belle » œuvre, qui a cousté 169 livres ; » l'étui dudit miroir, en velours vert, 11 livres 17 sols 6 deniers, etc. (le duc ne reçut ni le vase, ni la coupe, ni le miroir, qui furent revendus en tout 390 livres) ; — 36 boîtes de gelée de coings, 36 boîtes de cotignac et 12 pots de pommade offerts au duc à son retour du Dauphiné ; — fonte de deux grosses cloches de l'église Saint-Pierre ; — payé 45 livres, montant de la dépense de Philibert Barjot et Humbert Moisson, envoyés à Lyon pour saluer la Reine-Mère au retour de son voyage en Languedoc, etc. — Double du compte des deniers d'octroi rendu par les échevins devant la Chambre des Comptes à Dijon.

CC. 91. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, papier, 50 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 113 pièces, papier.

**1580-1582.** — Comptabilité communale : — comptes rendus devant les échevins de Mâcon par les échevins-receveurs Jacques Demeaux, en 1580 (recette, 1,261 livres 15 sols 6 deniers ; dépense, 1,924 livres 16 sols 3 deniers ; impositions, 3,609 livres 15 sols), et Guyot Fornier, en 1581 (recette, 1,749 livres 2 sols 6 deniers ; dépense, 1,688 livres 19 sols 2 deniers ; impositions, 1,434 livres 10 sols 6 deniers) ; — pièces à l'appui ; — refonte de la cloche de la guette ; — fournitures aux corps de garde ; — réparations diverses ; — dépenses des soldats commis à la garde de l'artillerie du duc de Mayenne, menée à Lyon sur des bateaux ; — porches sur la Saône murés par ordre du duc, « pour la seureté de la ville ; » — gages et gratifications ; — frais de procès soutenus par les échevins contre le chapitre de St-Vincent et les chanoines de St-Pierre ; — vin présenté au trésorier de Chabeu, au baron de Brouillat, au baron de Perès, au seigneur de Châteauvieux, au comte de Pont-de-Vaux, au seigneur de Gondras, au seigneur de Magny, etc. ; — bois et linges fournis pour la cuisine et la table du duc de Mayenne pendant son séjour à Mâcon ; on lui expédie à Grenoble pour 54 livres de confitures ; — 25 livres 14 sols 6 deniers remboursés à Philibert Barjot et Claude Lorrin, députés à Lyon pour faire la révérence au duc ; 72 livres 18 sols à Jacques Demeaux et François de Saint-Loup, procureur-syndic de la ville, députés à Dijon ; enfin, 58 livres 10 sols à Jacques Demeaux et Vincent Bernard, députés à Vienne, toujours pour le même sujet ; — payé 7 livres 18 sols « pour avoir envoyé aux champs » descouvrir quelques menées que l'on tramoyt contre » ceste ville de Mascon ; » — quittance de Jean Bourlier, receveur général des finances en Bourgogne, pour une subvention de 1,860 livres, etc.

CC. 92. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 48 feuillets ; 2 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

**1582-1585.** — Comptabilité communale : — comptes rendus devant les échevins de Mâcon et autres auditeurs par les échevins-receveurs Louis Pollet, Claude Chambre et François Dufour ; — comptes des deniers d'octroi et comptes des deniers communs séparés ; — deniers d'octroi : en 1582, recette, 658 livres 15 sols ; dépense, 873 livres 16 sols 3 deniers ; en 1583, recette, 713 livres 2 deniers ; dépense, 1,160 livres 12 sols 11 deniers ; en 1584, recette, 916 livres 1 sol 3 deniers ; dépense, 1,499 livres 9 sols 3 deniers ; deniers communs : en 1582, recette, 730 livres 3 sols 4 deniers ; dépense, 403 livres 9 sols ; en 1583, recette, 1,197 livres 14 sols 4 deniers ; dépense, 598 livres 16 sols 3 deniers ; en 1584, recette, 1,597 livres 4 sols 1 denier ; dépense, 598 livres 11 sols 11 deniers ; — impositions : en 1582, 2,668 livres 2 deniers ; en 1583, 1,474 livres 4 sols ; en 1584, 5,436 livres 11 sols 11 deniers ; — pièces à l'appui de ces comptes ; — réparations diverses, notamment au collége établi dans les bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Jacques ; — 14 livres payées par an au manœuvre qui avait charge de nettoyer les portes, les porches et le pont ; — dépensé 102 livres 15 sols pour vin, gibier, poisson, fagots, charbon, beurre, œufs, hypocras, torches, etc., donnés au duc de Mayenne, revenant du Dauphiné ; — matelas fournis aux soldats du comte de Cruzilles, gouverneur et capitaine de la citadelle de Mâcon, auquel on fit présent d'une botte de vin payée 35 livres 10 sols ; on lui donna un logement dans la ville ; — vin et hypocras offerts aux sieurs Chastellier et Michon, commis par le Roi pour informer sur les plaintes du peuple ; — confitures envoyées au comte de Charny, à Pagny, où plusieurs fois on lui expédia des paquets ou des messages aux frais de la ville ; — députation envoyée à Lyon pour saluer le Roi Henri III ; — buvettes pendant la vérification des comptes, etc. — Lettres patentes du roi Henri III, qui dispensent les habitants de Mâcon de rendre compte à la Chambre de Dijon des deniers produits par le seizième sur le vin.

Digitized by Google

CC. 93. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-folio, papier, 70 feuillets; 107 pièces, papier.

**1585-1587.** — Comptabilité communale : — comptes rendus devant les échevins de Mâcon et autres auditeurs, par les échevins-receveurs Antoine Olivier et Philibert Grangier ; — deniers d'octroi provenant tant des dix deniers par quarte de sel, que du huitième sur le vin, et destinés exclusivement aux réparations et aux fortifications de la ville : recette de 1585, 750 livres 17 sols 6 deniers ; dépense, 1,933 livres 15 sols 11 deniers ; recette de 1586, 596 livres 17 sols 6 deniers ; dépense, 2,340 livres 7 sols 5 deniers ; — deniers communs provenant du seizième sur le vin, des revenus de la Maladière, des locations de tours, celliers, emplacements, etc., et de quelques petits cens, rentes ou servis : recette de 1585, 1,715 livres 17 sols ; dépense, 713 livres 4 sols 11 deniers ; recette de 1586, 1,888 livres 11 sols ; dépense, 1,283 livres 12 sols ; — impositions, dont les comptes restent joints à ceux des deniers communs, en 1585, 1,856 livres, et l'année suivante 4,479 livres 10 sols ; — pièces à l'appui ; — chute et reconstruction d'un pan de mur ; — achat de poudre ; — fournitures de vivres aux soldats du comte de Cruzilles ; — deux hommes commis à la guette « pendant les troubles » advenuz entre le gouverneur et les habitans ; » — dépenses du capitaine Lagneau et de 25 arquebusiers qui escortèrent jusqu'à Belleville « l'artillerie envoyée au pays » bas pour le service du Roy ; » — démarches faites pour trouver un recteur des écoles ; — le duc de Mayenne séjourne dans Mâcon ; on lui fournit du bois pour sa cuisine, du linge pour sa table, du vin, etc. ; — payé 582 livres au comte de Cruzilles « pour le remboursement du gouverne- » ment de la citadelle et de la ville ; » — dépenses faites pour la démolition de la citadelle ; — messagers envoyés à La Clayette « pour descouvrir des troupes de gendarmes » que l'on disoit y estre pour la surprinse de Mascon, » au Bois-Sainte-Marie, à Cluny et à Saint-Gengoux, « pour » descouvrir quelques troupes de gendarmerie qui mar- » choient et logeoient la nuict ; » — gardes mis aux portes de la ville pour en interdire l'entrée aux pestiférés, aux gueux et aux vagabonds ; — achat de blé pour la munition des lansquenets conduits par le seigneur Hardi de La Motte, à qui l'on donna 192 livres, moyennant quoi les pains préparés restèrent à la ville, etc.

CC. 94. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 104 feuillets; 1 pièce, parchemin; 90 pièces, papier (1 imprimée).

**1587-1589.** — Comptabilité communale : — comptes rendus devant les échevins de Mâcon et autres auditeurs, par les échevins-receveurs Claude Bugnon et François Gratier ; — deniers d'octroi : recette de 1587, 462 livres 15 sols ; dépense, 2,680 livres 16 sols 5 deniers ; recette de 1588, 3,547 livres 5 sol 2 deniers, y compris le montant d'une imposition extraordinaire pour rembourser Claude Bugnon de ses avances ; dépense, 4,377 livres 17 sols 10 deniers ; — deniers communs : recette de 1587, 1,106 livres 2 sols ; dépense, 1,575 livres 15 sols 10 deniers ; recette de 1588, 515 livres 9 sols 3 deniers ; dépense, 1,360 livres 7 sols 10 deniers ; — tailles, subventions, don gratuit, etc. : en 1587, 8,490 livres 5 sols 4 deniers, et en 1588, 3,753 livres 9 sols 4 deniers ; — pièces à l'appui ; — guette ; — fournitures aux corps de garde ; — réparations diverses ; — grands frais à cause de la peste ; — messagers envoyés à Pagny, vers le comte de Charny, et à Dijon, vers le duc de Mayenne ; — confitures offertes à la duchesse de Mayenne, passant à Mâcon ; — dépenses faites pour les précautions prises à l'occasion du passage des reîtres ; — messagers envoyés « pour descouvrir quelques entreprinses » faictes par les Huguenaulx sur ceste ville ; » — achat de « flambeaux pour gecter aux fossés de la ville en cas de » neccessité ; » — Claude Thoaillier, recteur du collége, reçoit 400 livres de gages par an ; — frais d'un procès perdu contre le chapitre de Saint-Vincent ; — vin, poissons, etc., offerts au duc de Mayenne ; payé 20 écus au batelier qui le conduisit de Mâcon à Chalon ; — cotignac et gelée de coings envoyés au seigneur de Mandelot, « aux nopces de sa fille, » etc. Ces comptes furent arrêtés en présence de Philibert Barjot, lieutenant-général, et Vincent Paisseaud, avocat du Roi au Bailliage. — Doubles des cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon, présentés et clos en 1599 ; — assignations données par cette Chambre « aux » officiers comptables ressortissans en icelle, » avec un calendrier à son usage.

CC. 95. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 96 feuillets; 64 pièces, papier.

**1589-1599.** — Comptabilité communale : — comptes rendus devant les échevins de Mâcon par les échevins-receveurs François Vineret et Henri Olivier ; — deniers d'octroi : recette de 1589, 675 livres 19 sols 7 deniers ; dépense, 2,473 livres 6 sols 2 deniers ; recette de 1590, 635 livres 17 sols 1 denier ; dépense, 3,862 livres 5 sols 6 deniers ; — deniers communs : recette de 1589, 496 livres ; dépense, 1,858 livres 4 sols 9 deniers ; recette de 1590, 463 livres ; dépense, 674 livres 12 sols ; — impositions, taillon, etc. : en 1589, 4,094 livres ; en 1590, 2,742 livres 10 sols ; — pièces à l'appui ; — réparations diverses ; — guette ; — artillerie mise en bon état ; — achat de poudre, de balles, de grenades, etc. ; — jardin près de la porte de

Digitized by Google

la Barre acquis au prix de 90 livres pour les besoins des fortifications ; — dépenses pour la garde de la ville ; — vin offert au seigneur Nagu de Varennes, gouverneur de Mâcon (à qui l'on fournit ses meubles) ; au duc de Nemours, au commandeur de L'Aumusse, au seigneur de Saint-Vidal, au commandeur de Dyo, à l'ambassadeur du duc de Ferrare, au seigneur de Fougères, au seigneur de Vaulgrenan, etc. ; — confitures données à Madame la gouvernante ; — donné 5 livres à un soldat « pour le faire » médicamenter de plusieurs coups d'espée qu'il avoyt heu » de son cappitaine ; » — munitions fournies aux Suisses qui escortaient l'argent envoyé par la ville de Lyon au duc de Nemours, en Bourgogne, et aux soldats qui allèrent de Mâcon au port d'Uchizy « pour recouvrer ung bapteaul » de bled qu'avoit esté prins à ung marchant de Lyon par » le comte de Cruzilles, » etc. — Doubles des cahiers dressés pour la Chambre des Comptes de Dijon, où ils ne furent présentés qu'en 1599.

CC. 96. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-folio, papier, 102 feuillets ; 111 pièces, papier.

**1591-1599.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus devant les échevins de Mâcon et autres auditeurs, par les échevins-receveurs Étienne Robert, Antoine Dille et Philippe Pillon ; — deniers d'octroi : recette de 1591, y compris le montant d'impositions extraordinaires mises sur la ville pour rembourser les précédents receveurs, 4,616 livres 13 sols 6 deniers ; dépense, 4,706 livres 19 sols 9 deniers ; recette de 1592, 647 livres 11 sols 10 deniers ; dépense, 874 livres 9 sols ; recette de 1593, 675 livres 12 sols 2 deniers ; dépense, 1,022 livres 7 sols 2 deniers ; — deniers communs : recette de 1591, 600 livres 2 sols ; dépense, 1,200 livres 2 sols 6 deniers ; recette de 1592, 995 livres 6 deniers ; dépense, 1,544 livres 10 sols ; recette de 1593, 918 livres 19 sols 6 deniers ; dépense, 1,818 livres 1 sol 6 deniers ; — tailles, subsides, etc. : en 1591, 11,006 livres 18 sols ; en 1592, 6,917 livres 19 sols ; en 1593, 10,164 livres 1 sol ; — reconstruction d'un pan de muraille vers la tour de Charolles ; — fournitures aux corps de garde et à la guette ; — réparations diverses ; — acheté 75 livres deux coupes d'argent données à Madame la gouvernante pour ses étrennes, puis un drageoir et deux salières d'argent valant 126 livres, puis deux chandeliers d'argent payés 180 livres ; — bois, vin, linges de table, etc., fournis au duc de Nemours, ainsi qu'au prince Henri de Mayenne, pendant leurs séjours dans Mâcon ; — vin offert au président Jeannin, au seigneur de Chevrières, au marquis de Treffort, au marquis de Sennecey, au seigneur de Thianges, au baron de Tenise, au vicomte de Tavanes, etc. ; — Jean de Milleville nommé recteur des écoles, aux gages annuels de cent écus ; — dépenses faites pour amener de Lyon et y reconduire les PP. Jésuites Changet et Arnoud, et Pierre Debolo, prieur des Jacobins de Lyon, prédicateurs ; — payé 19 livres 4 sols 6 deniers pour un dîner offert par les échevins de Mâcon à ceux de Tournus, de Cluny et de Saint-Gengoux, etc. — Doubles des cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon, où ils furent présentés en 1599.

CC. 97. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 80 feuillets ; 149 pièces, papier (1 imprimée).

**1592-1599.** — Comptabilité communale : — état au vrai présenté devant Claude de Bury, trésorier général de France, par Claude Bonnet, commis à la recette et à la dépense des deniers provenant soit du *tiercement* du péage du pont de Mâcon, soit d'un écu par botte de vin traversant la Saône, soit d'une imposition extraordinaire mise sur les villages de la banlieue, le tout pour fournir aux réparations de la ville et à la solde des troupes tenues en garnison, de 1592 à 1594 ; — comptes rendus par Joachim Grillet, échevin-receveur de l'an 1594, devant Philibert Barjot, lieutenant-général au Bailliage, les échevins et autres auditeurs : recette des deniers communs, 1,224 livres 5 sols ; dépense, 2,024 livres 8 sols 6 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 712 livres 16 sols 8 deniers ; dépense, 1,873 livres 17 sols 4 deniers ; — comptes rendus par Pierre Frangey, échevin-receveur de l'an 1595, devant le bailli Pierre Dormy, seigneur de Vinzelles, le lieutenant-général, le prévôt Louis Laurent, les échevins et autres auditeurs : recette des deniers communs, 2,060 livres 3 sols 6 deniers ; dépense, 3,420 livres 15 sols 2 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 1,608 livres 13 sols ; dépense, 2,458 livres 6 sols 8 deniers ; — pièces à l'appui ; — réparations diverses ; — portes de Saint-Antoine et de Bourgneuf murées à cause des guerres civiles ; — fournitures aux corps de garde et à la guette ; — achats de poudre à canon ; — donné en étrennes à Madame la gouvernante une fois un bassin d'argent valant 218 livres, et l'autre fois six assiettes d'argent payées 145 livres 10 sols ; — quatre tonneaux de vin achetés pour le prince de Mayenne ; — dépenses faites lors de la réduction de la ville à l'obéissance du Roi ; — payé la dépense de bouche du comte de Cruzilles et du seigneur de Saint-Ferréol ; — soldats blessés devant Tournus soignés aux frais de la ville de Mâcon ; — gages de Jean de Milleville, recteur des écoles ; — avoine envoyée à Igé pour le maréchal de Biron ; — frais de procès soutenus à Paris contre les sieurs Chandon et Descrivieux, à cause de leurs prétentions à la



Digitized by Google

noblesse ; — préparatifs pour recevoir le roi Henri IV, qui s'arrêta à Saint-Laurent ; — vin offert aux seigneurs de Roquerolle, de Villeroy, de La Guiche, etc. — Doubles des cahiers présentés en la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 98. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 74 feuillets ; 157 pièces, papier.

**1596-1599.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par les échevins-receveurs Mathieu Deschamps et Pierre Garnier, devant Philibert Barjot, lieutenant-général au Bailliage ; Thomas Chandon, lieutenant particulier ; Vincent Paisseaud, avocat du Roi ; Benoît Buchet, procureur du Roi ; Louis Laurent, prévôt royal ; les échevins et autres auditeurs ; — deniers communs : recette de 1596, 1,709 livres 1 sol 8 deniers ; dépense, 3,266 livres 13 sols 8 deniers ; recette de 1597, 423 livres ; dépense, 1,750 livres 6 sols 10 deniers ; — deniers d'octroi : recette de 1596, 1,277 livres 11 sols 10 deniers ; dépense, 2,000 livres 8 sols 8 deniers ; recette de 1597, 407 livres 17 sols 10 deniers ; dépense, 1,770 livres 1 sol 11 deniers ; — impositions : en 1596, 8,775 livres 11 sols ; — fournitures aux corps de garde ; — réparations diverses ; — 15 livres de gages au manœuvre chargé de nettoyer le pont, les porches et les portes ; — payé 200 livres pour de la poudre que les échevins de 1590 avaient prise à deux marchands de Lorraine ; — offert au seigneur de Saint-Angel, gouverneur de Mâcon, pour ses étrennes, un bassin d'argent payé 127 livres et une botte de vin ; on lui compta 200 écus pour meubler son logis ; — confitures données à Madame la gouvernante ; — vin présenté au maréchal de Biron ; — gardes établis aux portes de la ville pour empêcher l'entrée des mendiants étrangers, tant pour éviter la contagion, qu'à cause de la disette et de la cherté des vivres, etc. — Doubles des cahiers présentés en la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 99. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 62 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 128 pièces, papier.

**1598-1604.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus devant les officiers du Bailliage, les échevins et autres auditeurs, par les échevins-receveurs de la ville de Mâcon, Michel Mothion et Philibert Berruyer ; — deniers communs : recette de 1598, 481 livres 18 sols 9 deniers ; dépense, 745 livres 13 sols 6 deniers ; recette de 1599, 564 livres 10 sols 2 deniers ; dépense, 2,315 livres 17 sols ; — deniers d'octroi : recette de 1598, 364 livres 3 sols 4 deniers ; dépense, 1,091 livres 8 sols 8 deniers ; recette de 1599, 505 livres 5 sols ; dépense, 1,600 livres 13 sols ; — impositions, tailles, etc. : en 1598, 10,387 livres 1 sol ; en 1599, 9,363 livres 10 sols ; — réparations à la porte de Bourgneuf, au collége, etc. ; — emprunt fait pour donner en étrennes au seigneur de Saint-Angel, gouverneur, « unze » assiettes, ung vinaigrier, ung moutardier et ung poul- » drier, le tout d'argent bourdé d'or, » pesant 15 marcs, au prix de 367 livres 10 sols ; — vin, fruits, confitures, linges, etc., fournis au maréchal de Biron, qui séjourna sept jours à Mâcon ; — payé 45 livres au prévôt Louis Laurent, qui alla à Dijon « faire entendre à Monseigneur » de Biron le désordre que les soldars de la garnison de » ceste ville faisoient en icelle et aux villages circonvoi- » sins ; » — donné à un manœuvre 8 livres, puis 10 livres par mois « pour expulser de ceste ville les pouvres estran- » giers qui se veullent arrester en icelle plus de vingt- » quatre heures ; » — 354 livres 18 sols 3 deniers dépensés pour la « réjouissance de la publication de la paix ; » — payé 69 livres 16 sols pour les dépenses des sieurs Foillard et Picolier, échevins, et François Vallier, secrétaire, qui allèrent à Lyon « retirer de Madame de Lestang les papiers » que feu Monsieur de Lestang avoit prins et emportés de » la chambre du trésor de la maison commune de ceste » ville, à la prinse d'icelle au mois d'aoust l'an mil cinq » centz soixante-deux ; » Madame de Lestang se fit compter 336 livres ; — frais énormes pour soutenir divers procès à Paris ; — Étienne Vallier, recteur du collége aux gages de 400 livres par an ; Jean Le Riche, son successeur, ne reçoit plus que 100 livres de la ville, le chapitre de Saint-Vincent ayant consenti à une prébende préceptoriale de 300 livres, etc. — Cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon, où ils furent présentés en 1604.

CC. 100. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 86 feuillets ; 121 pièces, papier.

**1600-1606.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus par les échevins-receveurs Maurice Préaud et François Chambre, devant le bailli Pierre Dormy, baron de Vinzelles, les officiers du Roi au Bailliage, les échevins de Mâcon et autres auditeurs ; — deniers communs : recette de 1600, 945 livres 4 deniers ; dépense, 2,216 livres 12 sols 3 deniers ; recette de 1601, 594 livres 4 deniers ; dépense, 2,145 livres 1 sol 6 deniers ; — deniers d'octroi : recette de 1600, 876 livres 18 sols ; dépense, 1,106 livres 13 sols ; recette de 1601, 963 livres 12 sols 3 deniers ; dépense, 1,159 livres 11 sols 6 deniers ; — impositions pour le Roi, tailles, etc. : en 1600, 4,332 livres 4 sols ; en 1601, 7,564 livres 3 sols 10 deniers ; — reconstruction d'un pan de mur tombé vers la porte Saint-Antoine ; — réparations et fournitures diverses ; —

Digitized by Google

loyer d'une écurie *dressée* pour les chevaux du duc de Biron, qui se fit plusieurs fois mener en bateau, soit à Chalon, soit à Lyon, aux dépens de la ville de Mâcon ; — gages du manœuvre chargé de l'expulsion des pauvres étrangers ; — dépenses faites pour l'entrée de l'évêque Gaspard Dinet et pour les obsèques de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville ; — envoyé à Bourg, aux seigneurs de Lux et de Saint-Angel, deux bottes de vin payées 68 livres 14 sols ; — donné au seigneur de Saint-Angel, gouverneur de Mâcon, deux autres bottes de vin payées 72 livres, et pour ses étrennes de l'an 1601, quatre chandeliers d'argent qui coûtèrent 347 livres 2 sols 6 deniers ; — frais de procès contre les sieurs Chandon et Descrivieux ; — acheté sept douzaines et demie de serviettes blanches pour servir au duc de Biron, au baron de Lux « et autres seigneurs séjournant dans la ville ; » — payé 75 livres par an pour le loyer de la maison occupée par le seigneur de Saint-Angel, etc. — Cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon, où ils furent présentés en 1606 ; y sont transcrites les lettres patentes du roi Henri IV, portant confirmation des octrois accordés à la ville de Mâcon.

CC. 101. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 86 feuillets ; 145 pièces, papier.

**1602-1605.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par les échevins-receveurs Laurent Boyvin et Hector Morel, devant Philibert Barjot, seigneur de Leynes et La Vernette, lieutenant-général, prévôt en garde et juge royal de Mâcon ; Thomas Chandon, seigneur de Davayé et de Chanceau, lieutenant particulier ; les officiers du Roi au Bailliage ; les échevins et autres auditeurs (l'évêque Gaspard Dinet, Jacques Sévert, official et vicaire général ; François de Pise, chantre de Saint-Vincent ; Daniel Laurent, archidiacre ; François de Rébé, prévôt et chanoine de Saint-Pierre, assistèrent à la reddition des comptes d'octroi, comme députés du clergé) ; — deniers communs : recette de 1602, 1,642 livres 10 sols 2 deniers, y compris 1,200 livres empruntées de François Chambre ; dépense, 3,768 livres 11 sols 9 deniers ; recette de 1603, 482 livres 10 sols 2 deniers ; dépense, 1,935 livres 4 deniers ; — deniers d'octroi : recette de 1602, 865 livres 13 sols ; dépense, 1,503 livres 12 sols 10 deniers ; recette de 1603, 660 livres 6 deniers ; dépense, 666 livres 5 sols ; — impositions, tailles, etc. : en 1602, 5,754 livres ; en 1603, 9,677 livres 10 sols 7 deniers ; — réparations diverses ; — payé 75 livres aux bateliers qui menèrent à Lyon et en ramenèrent le maréchal de Lavardin, auquel la ville de Mâcon fit divers présents ; — frais de procès soutenus, tant à Paris qu'à Rouen, contre les sieurs Descrivieux et Chandon ; — 400 livres comptées au capitaine seigneur de La Roche, lieutenant du seigneur de Saint-Angel, gouverneur de la ville, pour le logement de sa compagnie ; — Pierre Morestel, principal du collége, reçoit cent livres par an sur la caisse municipale ; — les dépenses pour l'entrée de Roger, duc de Bellegarde, grand écuyer, lieutenant-général de Bourgogne, s'élevèrent à 2,164 livres 12 sols 7 deniers, sans compter le vin, le linge, le bois, etc., qu'on lui fournit, ni les confitures qui furent offertes à *Madame la Grande*, etc. — Doubles des cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 102. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 110 feuillets ; 69 pièces, papier.

**1604-1613.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus par les échevins-receveurs Valentin Siraudin et Paul Préaud, devant le lieutenant-général, Jacques de La Porte, avocat du Roi ; Benoît Buchet, procureur du Roi au Bailliage ; les échevins et autres auditeurs (à la reddition des comptes d'octroi assistèrent, en 1604, l'évêque Gaspard Dinet ; Jean de Noblet, archidiacre et chanoine de Saint-Vincent ; Philibert de Varennes, chanoine de Saint-Pierre ; et en 1605, Jacques Sévert, vicaire général ; Daniel Laurent, archidiacre ; Claude d'Oncieux, trésorier et chanoine de Saint-Pierre. Protestation écrite de la main de l'évêque, contenant que s'il consent à contribuer avec le clergé à la cinquième partie des dépenses pour les réparations de la ville, c'est à la condition de ne plus être tenu d'entretenir à ses frais les tours et la porte de Bourgneuf, ni la première porte du pont) ; — deniers communs : recette de 1604, 536 livres 10 sols 2 deniers ; dépense, 2,229 livres 1 sol ; recette de 1605, 752 livres 5 sols 2 deniers ; dépense, 1,562 livres 4 sols 10 deniers ; — deniers d'octroi : recette de 1604, 646 livres 7 sols ; dépense, 1,324 livres 8 sols 6 deniers ; recette de 1605, 935 livres 6 deniers ; dépenses, 1,565 livres 7 sols 2 deniers ; — impositions : en 1604, 6,481 livres, et en 1605, 8,909 livres 19 sols 4 deniers ; — gardes mis aux portes de la ville pour empêcher l'entrée des pauvres étrangers, et en même temps gages du manœuvre commis à l'expulsion de ceux qui séjournaient plus de 24 heures dans la ville ; — réparation de la brèche « advenue à la » muraille, proche le boulevard de Bourgneuf ; » — frais du procès soutenu contre Charles Descrivieux ; — payé 80 livres « ung garde-robbe sapin, ayant trente-sept liettes » (layettes) et deux armoires en dessoubz, » pour la conservation des archives de la ville ; — rachat de l'office de jaugeur au prix de 157 livres 10 sols ; — location d'écuries pour les chevaux de Monseigneur le Grand ; — frais à l'occasion d'une indulgence de 40 heures, commencée

Digitized by Google

en l'église cathédrale, le 2 décembre 1604; — dépensé 668 livres 7 sols pour la réparation des cimetières des deux églises paroissiales; — Arnaud Delamarque, nouveau principal du collége, reçoit 45 livres d'indemnité pour transporter de Lyon à Mâcon sa famille, ses régents et ses meubles, etc. — Cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 103. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 106 feuillets; 65 pièces, papier.

**1605-1613.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus par les échevins-receveurs Claude Gratier et Nicolas Picolier, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, les échevins et autres auditeurs; — deniers communs : recette de 1606, 551 livres 2 deniers; dépense, 854 livres 8 deniers; recette de 1607, 772 livres 13 sols 2 deniers; dépense, 1,292 livres 4 sols 6 deniers; — deniers d'octroi : recette de 1606, 935 livres 18 sols; dépense, 886 livres; recette de 1607, 1,005 livres 15 sols; dépense, 465 livres 11 sols 6 deniers; — impositions pour le Roi : en 1606, 8,169 livres 4 sols 6 deniers, et en 1607, 9,937 livres 14 sols 2 deniers; — état au vrai de la recette et de la dépense des deniers d'octroi pour les années 1605 et 1606, présenté par les échevins à Claude de Tournay, trésorier général de France en Bourgogne (à qui l'on fit don de confitures et de cotignac), puis à Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et grand-voyer de France, qui, par des modifications ou des retranchements, ramena les dépenses au chiffre des recettes; — réparations aux pavés, au collége, à l'église Saint-Pierre, etc.; — achat d'ornements d'église; — acquisition de trois maisons sises rue Chapuyset (aujourd'hui partie de la place d'Armes entre l'église nouvelle de Saint-Vincent et la rue de la Préfecture), lesquelles maisons furent démolies pour dégager le mur d'enceinte de la ville; — payé 95 livres 14 sols 6 deniers le vin et les confitures présentés au seigneur de Trémont, gouverneur, et à sa femme; — 30 livres 12 sols pour bois, cuir et toile donnés en aumône aux PP. Capucins; — dépenses à l'occasion « des réjouissances faites sur la naissance d'un » second fils du Roy; » — vin offert à « Madame de Guise, » Messieurs ses filz et autres seigneurs, » etc. — Cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 104. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 122 feuillets; 30 pièces, papier.

**1608-1613.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus par les échevins-receveurs Pierre Préaud et Étienne de Lyon, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, les échevins et autres auditeurs (Jacques Sévert, grand-vicaire de l'évêque, et Daniel Laurent, archidiacre, assistèrent à la reddition des comptes d'octroi); — deniers communs : recette de 1608, 566 livres 1 sol 11 deniers; dépense, 1,104 livres 10 sols; recette de 1609, 713 livres 2 deniers; dépense, 729 livres 9 sols 6 deniers; — deniers d'octroi : recette de 1608, 1,571 livres 6 sols 9 deniers, y compris les reliquats des comptes précédents; dépense, 769 livres 16 sols; recette de 1609, 2,132 livres 1 sol 6 deniers; dépense, 1,600 livres 5 sols 9 deniers; — impositions pour le Roi : en 1608, 7,488 livres 14 sols; en 1609, 5,256 livres 3 sols 4 deniers; — reconstruction du porche de l'Épée; — payé 40 livres pour faire mener à Paris « certains cri- » minels de Mascon, appelans et condampnés aux gallaires » pour avoir commis plusieurs larrecins et volleries, bapta » et blessé diverses personnes la nuict, mesme vollé le » manteau et coppé le poulce de la main dextre à ung » paouvre eclésiastique de l'église Saint-Pierre, lequel, » par ce moyen, est privé de célébrer la messe; » — donné 25 livres aux Cordeliers pour subvenir aux frais de la dédicace et de la consécration de leur église nouvellement rebâtie; — flambeaux portés par les échevins aux processions générales de la Fête-Dieu; — payé 24 livres une feuillette de vin donnée au P. de Barra, prédicateur du carême; — gages de François Clerc, principal du collége après la mort d'Arnaud Delamarque; — charbon, bois et chandelles donnés en aumône aux Capucins; — vin offert au cardinal de Randan et au baron de Lux, etc. — Cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 105. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 178 feuillets; 54 pièces, papier.

**1610-1613.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés comme à l'ordinaire, par les échevins-receveurs Philippe Garnier et Claude Hugand; — deniers communs : recette de 1610, 1,003 livres 18 sols 10 deniers, y compris 300 livres données par les habitants de la rue des Celliers pour l'alignement de cette rue; dépense, 1,413 livres 13 sols 7 deniers; recette de 1611, 745 livres 1 denier; dépense, 1,745 livres 17 sols 4 deniers; — deniers d'octroi : recette de 1610, 2,660 livres 17 sols 6 deniers, y compris les reliquats des comptes précédents; dépense, 2,403 livres 13 sols 9 deniers; recette de 1611, 1,630 livres 8 sols 10 deniers; dépense, 1,930 livres 1 sol; — impositions : en 1610, 6,292 livres 14 sols; en 1611, 5,764 livres 10 sols; — acheté 150 livres un jardin près de la tour Marandon, pour y établir une plate-forme; — tranchée faite depuis cette tour jusqu'à la Saône; vin distribué aux laboureurs corvéables qui y vinrent travailler;

Digitized by Google

— guette mise au clocher de l'église Saint-Pierre et garde rétablie pour la sûreté de la ville après la mort d'Henri IV; — achat de poudre; — payé 66 livres à un batelier qui prit dans trois grands bateaux et conduisit de Saint-Jean-le-Priche à Villefranche deux compagnies du régiment de Navarre, avec leurs charrettes et leurs bagages, pour empêcher le séjour de ces troupes dans les villages voisins de Mâcon; — cérémonies funèbres; — chapelle ardente élevée dans l'église Saint-Vincent au prix de 85 livres; — dépensé 703 livres pour le reculement de trois maisons près du puits de la Filaterie, dans la rue des Celliers; — vin et confitures présentés au seigneur de Trémont, gouverneur de la ville; au chevalier de Vendôme, au baron de Lux, au P. Bazile, prédicateur, etc.; — arrivée et séjour du duc de Bellegarde à Mâcon; on lui fournit du bois, du charbon, du vin, des confitures, etc.; on paye 150 livres 2 sols pour le louage des chevaux employés à son service et à celui du seigneur de Termes, son frère; — réparations à l'église Saint-Étienne, etc. — Doubles des cahiers dressés pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 106. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, 80 feuillets; 41 pièces, papier.

**1612-1616.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus par Pierre de Sagie, échevin-receveur de l'an 1612, devant Thomas Chandon, lieutenant particulier, les officiers du Roi au Bailliage, les échevins et autres auditeurs (Jacques Sévert, Daniel Laurent et François de Rébé, députés du clergé, assistèrent à la reddition du compte d'octroi); — recette des deniers communs, 677 livres 8 sols 10 deniers; dépense, 817 livres 13 sols; — recette des deniers d'octroi, 1,352 livres 7 sols 4 deniers; dépense, 1,798 livres 19 sols 6 deniers; — impositions pour le Roi, tailles, etc., 9,504 livres 9 deniers; — réparations et fournitures diverses; — reconstruction d'un pan de mur entre le porche de l'Épée et celui de Saint-Étienne; — gages accoutumés; — acheté 50 sols un vieux mousquet de fer, *en façon de fauconneau;* — artillerie remise en bon état; — canon amené à Mâcon de la citadelle de Bourg, démolie; — dépenses occasionnées par le passage du connétable de Montmorency et par celui du seigneur d'Alincourt, gouverneur de Lyonnais; — donné 60 livres à François Gervais, canonnier de la ville, qui se blessa en tirant le canon dans les cérémonies, et à qui l'on fut obligé de couper la jambe; — payé 34 livres 1 sol le poisson et la viande fournis aux PP. Capucins pendant leur chapitre provincial; — donné 40 livres au chapitre de Saint-Pierre pour le luminaire de l'église, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon, contenant copie des lettres patentes par lesquelles Louis XIII confirme aux habitants de Mâcon les droits de huitième et de seizième, et les dix deniers par quarte de sel vendu en Mâconnais.

CC. 107. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 82 feuillets; 88 pièces, papier.

**1613-1616.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Jacques Boyvin, échevin-receveur de l'an 1613, devant Hugues Foillard, lieutenant-général au Bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon; Benoît Buchet, procureur du Roi; les échevins et autres auditeurs (l'évêque Gaspard Dinet; Gratian Bernard, archidiacre et chanoine de Saint-Vincent; Claude de Salornay, trésorier et chanoine de Saint-Pierre, députés du clergé, assistèrent à la reddition du compte d'octroi); — recette des deniers communs, 833 livres 7 sols 10 deniers; dépense, 1,810 livres 1 sol; — recette des deniers d'octroi, 1,385 livres 17 sols 4 deniers; dépense, 2,467 livres 13 sols 2 deniers; — impositions pour le Roi, tailles, etc., 9,563 livres 10 sols 7 deniers; — réparations aux murs, aux portes, aux ponts-levis, au pont sur la Saône, aux pavés, au collége, à l'église Saint-Pierre, à l'église Saint-Nizier, etc.; — frais causés par le passage du duc de Bellegarde, accompagné du comte de Ragny; on leur fournit des chevaux pour se rendre à Bourg; — passage du cardinal de Randan, venant de Lyon; — 447 livres 18 sols 6 deniers dépensés pour la poursuite du procès soutenu contre le seigneur de Roche-baron, au sujet du péage de Charnay, près de Berzé, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 108. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 106 feuillets; 108 pièces, papier.

**1614-1616.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Abraham Noblet, échevin-receveur de l'an 1614, devant Hugues Foillard, lieutenant-général; Nicolas Moisson, avocat du Roi; Benoît Buchet, procureur du Roi au Bailliage; les échevins et autres auditeurs (Jacques Sévert, official et grand-vicaire; Nicolas Chandon, doyen de Saint-Vincent; François de Rébé, prévôt de Saint-Pierre, députés du clergé pour l'audition du compte d'octroi); — recette des deniers communs, 567 livres 2 deniers; dépense, 3,980 livres 9 sols; — recette des deniers d'octroi, 1,376 livres 2 sols 6 deniers; dépense, 3,256 livres 8 sols 6 deniers; — impositions pour le Roi, tailles, etc., 9,838 livres 5 sols 10 deniers; — réparations aux murailles de la ville, à la porte Saint-Antoine, etc.; — payé 10 livres *certaines balles à canon* et un pétard pesant 11 livres; — donné 10 livres 1 sol à Nicolas Sorbier, lieutenant du prévôt des maréchaux,

Digitized by Google

« pour avoir fait venir tous les bapteaux qui estoient sur » les ports, de Tournus jusques en ceste ville, pour la » garde et conservation d'icelle ; » — fournitures aux corps de garde et à la guette ; — payé 27 livres « trois paires » roues communes servans aux pièces de canon appelées » de campagne ; » — 883 livres 18 sols dépensés à la poursuite de divers procès à Paris ; — autres frais énormes pour le procès intenté par Guillaume Marescot, maître des requêtes, à la suite d'une émeute ; — emprisonnement des échevins de Mâcon dans la ville de Chalon ; on alloua 750 livres d'indemnité au comptable, qui resta six mois en prison, tant à Chalon qu'à Paris ; — gages accoutumés, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 109. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 64 feuillets ; 34 pièces, papier.

**1615-1619.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Valentin Siraudin, échevin-receveur de l'an 1615, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, les échevins et autres auditeurs (Jacques Sévert, Gratian Bernard, archidiacre, et Jean de Rébé, chanoine de Saint-Pierre, députés du clergé pour entendre le compte d'octroi) ; — recette des deniers communs, 575 livres 2 deniers ; dépense, 2,319 livres 16 sols ; — recette des deniers d'octroi, 1,419 livres 9 sols 10 deniers ; dépense, 1,835 livres 4 sols 2 deniers ; — réparations aux porches ouvrant sur la Saône ; quelques-uns sont murés par mesure de sûreté ; — fournitures aux corps de garde et à la guette ; — assignations données aux *retrayans* (villageois qui se retiraient dans la ville dans les moments de périls) et corvéables pour venir travailler aux fortifications ; — *chevalets* et *rateliers* mis sur les murailles pour empêcher l'escale ; — messager envoyé « aux fins de s'informer quel chemin » tiendroient certaines troppes et gens de guerre, que l'on » tenoit avoir passé deça Loire ; » — payé 12 livres 5 sols une feuillette de vin donnée en aumône aux PP. Capucins ; — louage de chevaux employés au service du baron de Sennecey, qui séjourna dans Mâcon et dont les dépenses de bouche coûtèrent à la ville 80 livres 3 sols 6 deniers ; sa femme reçut pour 110 livres de confitures ; — payé 43 livres 6 sols « feuz de joie, fuzées, tappereaux (espèce de pétards) et feuz artificiels » pour le mariage du Roi et celui de sa sœur ; — emprunté 967 livres des administrateurs de l'hôpital Notre-Dame, moyennant une rente annuelle de 60 livres 8 sols 9 deniers, et 800 livres de Suzanne Gratier, veuve de Gratian Bauderon, seigneur de Sennecé, moyennant la rente annuelle de 50 livres, etc. — Double du cahier présenté à la Chambre des Comptes de Dijon en 1619.

CC. 110. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, papier, 110 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 57 pièces, papier.

**1616-1619.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Abel Guérin, échevin-receveur de l'an 1616, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, les échevins et autres auditeurs (Jacques Sévert, Gratian Bernard et François de Rébé, députés du clergé pour entendre le compte d'octroi) ; — recette des deniers communs, 1,502 livres 2 deniers, y compris 900 livres, somme que la ville s'imposa dès lors chaque année pour ses besoins ordinaires ; dépense, 3,358 livres 12 sols 6 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 1,445 livres 6 sols 6 deniers ; dépense, 2,632 livres 2 sols 5 deniers ; — impositions pour le Roi, tailles, etc., 18,367 livres 4 sols ; — fournitures aux corps de garde et à la guette ; — acheté 40 sols un canon d'arquebuse à croc ; — nouveau corps de garde construit entre les deux portes de Bourgneuf ; — ravelins faits au porche de l'Écorcherie et à celui de Saint-Jean-de-l'Ile ; — 12 livres distribuées comme étrennes aux trois régents du collége ; — six pièces vin clairet, valant 135 livres, et six pièces vin blanc, valant 87 livres, envoyées à Seurre « pour présenter à Monseigneur le Grand ; » la voiture coûta 26 livres 10 sols ; — fourniture de robes en drap tanné et violet, avec des chapeaux, aux deux *paramentiers*, serviteurs de l'Hôtel de Ville ; — dépensé 2,091 livres 13 sols à la poursuite de divers procès devant le Parlement de Paris, notamment contre le seigneur de Rochebaron ; — donné en aumône aux PP. Capucins un demi-cuir de bœuf, trente livres de chandelles et quatre pots d'huile de noix, le tout payé 18 livres 2 sols, plus cinquante livres d'huile d'olive payées 12 livres 10 sols ; — requête de sœur Marie Ruyllat, abbesse du couvent de Sainte-Claire à Bourg ; les échevins de Mâcon lui accordent une aumône de 3 livres, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 111. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 83 feuillets ; 63 pièces, papier.

**1617-1619.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Pierre Chesnard, échevin-receveur de l'an 1617, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, les échevins et autres auditeurs (l'évêque Gaspard Dinet, Gratian Bernard, archidiacre, et Jean de Seyturier, chanoine de Saint-Pierre, députés du clergé pour l'audition du compte d'octroi) ; — recette des deniers communs, 1,551 livres 4 sols 11 deniers ; dépense, 1,949 livres 16 sols 3 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 1,409 livres 2 sols 6 deniers ; dépense, 3,227 livres 15 sols 2 deniers ; — impositions pour le Roi,

Digitized by Google

tailles, etc., 12,630 livres 3 sols 6 deniers; — bois, charbon et chandelles fournis aux corps de garde; — réparations diverses; — corps de garde et pont-levis refaits à neuf à la porte Saint-Antoine; — acheté 8 livres « ung » chevalet et chassis sur lequel sont montez en forme » d'orgues six petis canons de fer, ayans autres fois servi » d'arquebus à croc; » — grandes dépenses faites à la poursuite de divers procès; — le seigneur de Termes séjourne à Mâcon avec sa femme; la ville paye ses dépenses de bouche et autres; — gages ordinaires; — étrennes et gratifications; — aumônes aux PP. Capucins, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 112. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 88 feuillets; 75 pièces, papier.

**1617-1619.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Jacques Verjus, échevin-receveur de l'an 1618, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, les échevins et autres auditeurs (l'évêque Gaspard Dinet, Gratian Bernard, archidiacre, et Renaud de Varennes, chanoine de Saint-Pierre, députés du clergé pour entendre le compte d'octroi); — recette des deniers communs, 1,973 livres 2 sols; dépense, 2,385 livres 4 sols 3 deniers; — recette des deniers d'octroi, 1,719 livres 9 sols 6 deniers; dépense, 2,041 livres 7 sols 4 deniers; — impositions pour le Roi, tailles, etc., 6,001 livres 6 sols 6 deniers; — réparations diverses; — dépenses faites pour l'arrivée, le séjour et le logement du seigneur de Pluveau, gouverneur de la ville; — payé 9 livres à un batelier qui conduisit à Lyon le père Archange Dupuys, provincial des Capucins; — loyer d'une maison annexée au collége, 21 livres; — payé 40 livres au prédicateur de l'Avent; — nouveaux frais pour la poursuite du procès contre le seigneur de Rochebaron, toujours au sujet du péage de Charnay; — gages, étrennes, aumônes, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon, où sont transcrites les lettres patentes du roi Louis XIII, en date du 7 juin 1617, portant continuation des octrois accordés aux habitants de Mâcon, savoir : le huitième et le seizième sur le vin, et les dix deniers par quarte de sel.

CC. 113. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 96 feuillets; 71 pièces, papier.

**1619-1625.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus par Philibert Picolier, échevin-receveur de l'an 1619, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, etc. (Jacques Sévert, Gratian Bernard et François de Rébé, députés du clergé pour le compte d'octroi); — recette des deniers communs, 1,073 livres 9 sols 6 deniers; dépense, 2,408 livres 19 sols 2 deniers; — recette des deniers d'octroi, 1,437 livres 1 sol 4 deniers; dépense, 4,274 livres 2 deniers; — impositions, tailles, etc., 13,705 livres 2 sols 7 deniers; — réparations aux murailles; — fournitures aux corps de garde et à la guette; — le porche des Halles est muré, les autres sont fermés par des chaînes; — pilotis mis dans la Saône, au pied de la tour Crévecœur, « pour empescher le passage; » — refait à neuf le portail de la porte de la Barre du côté de la ville; — grandes sommes déboursées pour l'obtention de nouveaux octrois; — payé 80 livres au prédicateur de carême; — aumônes faites aux PP. Capucins; — réparations à la maison du seigneur de Moleron, occupée par le gouverneur de la ville; — vin offert au marquis de Sennecey; — dépensé 1,421 livres à la poursuite de divers procès; — payé 373 livres une maison en ruine, rue de la Tavernerie, pour en faire une place de la Filaterie, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes, présenté en 1625.

CC. 114. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-folio, papier, 130 feuillets; 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier.

**1620-1625.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Jean Desvignes, échevin-receveur de l'an 1620, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, etc. (Gratian Bernard, official; Nicolas Chandon, doyen de Saint-Vincent; Jean de Rébé, chanoine de Saint-Pierre, assistèrent à la reddition du compte d'octroi); — recette des deniers communs, 1,574 livres 4 sols; dépense, 2,752 livres 18 sols; — recette des deniers d'octroi, 1,383 livres 7 sols 6 deniers; dépense, 3,806 livres 3 sols 10 deniers; — impositions, 9,216 livres 3 sols 7 deniers; — porches murés pour éviter toute surprise; — construction d'une palissade tirant du porche de Saint-Jean-de-l'Ile à la Saône; — dépenses faites pour la publication de la paix; — réparations aux pavés, etc.; — poursuite du procès contre Jean Caillant, fermier des Aides, au sujet du droit du huitième sur le vin; — payé 12 livres 10 sols les flambeaux donnés pour le luminaire de l'église des PP. Capucins, pendant l'indulgence plénière qui commença le 24 mai; — payé 46 livres 7 sols dix ânées d'avoine, et 54 livres 16 sols quatre feuillettes de vin *chanay* (nom d'un plant estimé alors dans le pays) données au marquis de La Boulaye, gouverneur de Mâcon; — payé 60 livres à un batelier qui employa 14 hommes et trois chevaux pour mener à Lyon le seigneur de Guise, le seigneur de Termes

Digitized by Google

et leurs gens ; — payé 110 livres pour la dépense de bouche des officiers du marquis de Sennecey, qui se fit conduire à Lyon aux frais de la ville de Mâcon ; — présentations de vins à divers seigneurs ; — Claude Jannel, principal du collége aux gages de cent livres, etc. — Lettres patentes de Louis XIII, permettant aux échevins de Mâcon de ne présenter leurs comptes d'octrois à la Chambre des Comptes de Dijon que de six ans en six ans ; — cahiers pour les années 1620, 1621 et 1622.

CC. 115. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, 162 feuillets ; 33 pièces, papier.

**1620-1627.** — Comptabilité communale : — compte en recette et dépense des deniers que produisirent en cinq ans (1620-1624) les octrois extraordinaires accordés aux habitants de Mâcon, et consistant : 1° en droits de péage sur le fer, le bois et le charbon ; 2° en 5 sols par minot de sel débité dans la ville ; — recette, 16,749 livres 14 sols 6 deniers ; dépense, 16,780 livres 5 sols 11 deniers, qui furent exclusivement employés aux fortifications construites entre la tour Marandon et la Saône, sous la direction de Charles Gay et Étienne Michalet, architectes de Lyon. — Quelques mandats payés par Jean Dumont, échevin-receveur de l'an 1626 ; — clôture de son compte des deniers communs arrêté, en recette, à la somme de 2,445 livres 3 sols 2 deniers, et en dépense, à celle de 3,854 livres 10 deniers. — Compte des deniers communs présenté par François de Rimon, lieutenant en l'Élection, échevin-receveur de l'an 1627 ; — recette, 1,955 livres 6 sols 6 deniers ; dépense, 2,907 livres 2 sols 6 deniers ; — travaux « à la grenette et boutiques sous icelle, naguères » construicte au lieu et place où estoit l'ancienne bou- » cherie ; » — messager envoyé à Lyon « tant pour lever » la mauvaise impression qu'on avoit donnée à Monsieur » d'Arlincourt de quelque petite quantité de bled qu'on » avoit arresté pour mettre en la grenette de ceste ville, » que pour s'informer des orfèvres s'il pourroit avoir » quelque nouvelle de la lampe d'argent qui fut desrobbée » en l'église Saint-Pierre ; » — autres messagers envoyés vers le marquis de Ragny et le seigneur de Tavanes, « pour faire lever les deffenses sur la liberté de commerce » et traicte de bledz du Charrolois en ce pays de Mascon- » nois ; » — députés envoyés à Dijon « pour obtenir de » Messieurs du Parlement permission de tirer quatre cens » esmines de froment pour le soulagement du paouvre » peuple, à cause de la disette régnant en ce pays ; » — construction d'un puits devant la grenette ; — aumônes faites aux Cordeliers et aux PP. Capucins ; — gages, etc. — Cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon, contenant transcription d'arrêts du Conseil, de lettres patentes, etc., concernant les octrois.

CC. 116. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 102 feuillets ; 41 pièces, papier.

**1628-1633.** — Comptabilité communale : — pièces justificatives des comptes de Philibert Bernard, échevin-receveur de l'an 1628, entre autres : — mandat de 14 livres en faveur de Guillaume Perrier, peintre, « pour le pourtraict du Roy placé en l'hostel commung » de ceste ville, » avec quittance dudit Perrier. — Cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon, où ils furent présentés en 1633 ; — réparations et fournitures diverses ; — poudre d'arquebuse distribuée « à certains » habitans de la ville pour faire une sortie, affin d'em- » pescher le logement d'une compagnie de gens de guerre » à Charnay. » — État au vrai des deniers d'octroi, avec pièces justificatives, présenté par Claude Descrivieux, échevin-receveur de l'an 1629 ; — 4,577 livres 11 sols 6 deniers dépensés pour le passage du roi Louis XIII ; achats d'avoine, de vin, etc. ; cotignac présenté au cardinal de Richelieu ; bateaux préparés pour le Roi et pour le cardinal, avec plancher, châssis en verre, etc. ; sommes payées aux bateliers qui menèrent séparément, jusqu'à Trévoux, le Roi, ses officiers de bouche, ses officiers du *goubelet*, sa *fruicterie*, son *porte-arquebusè*, sa fauconnerie, sa chapelle, ses gardes du corps, ses carrosses, les chevaux, les bagages, etc. ; « Monseigneur le cardinal partit dans sa » litière pour se rendre à Belleville, à cause du grand » vent ; » — chapelle dite de santé construite en l'église des Jacobins au prix de 785 livres ; — huttes élevées hors de la ville pour les pauvres atteints de la peste ; — charnier établi dans une terre, près de la porte de Bourgneuf ; — achats de vivres et de médicaments pour les pauvres ; — meubles, habits, linges, etc., fournis aux religieux et aux chirurgiens qui assistaient les pestiférés ; — achat de parfums pour purifier l'air ; — gages du *capitaine de la santé*, des « courbeaulx ou maugouguets » commis à la sépulture des pestiférés, des chirurgiens, des parfumeurs, etc. ; — emprunts faits par les échevins pour subvenir à toutes ces dépenses ; — constitution d'une rente de 187 livres 10 sols, pour un principal de 3,000 livres, au profit de Gratian Bernard, official ; autre de 250 livres, pour un principal de 4,000 livres, au profit de Claude Desbrosses, seigneur d'Escrots, élu en l'Élection ; autre de 100 livres, pour un principal de 1,600 livres, au profit du comptable Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières, etc.

Digitized by Google

CC. 117. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-folio, 170 feuillets; 90 pièces, papier.

**1630-1640.** — Comptabilité communale : — ordonnance des élus en l'Élection, portant que les échevins rendront compte des deniers d'octroi par-devant eux et non par-devant autres, sous peine de 500 livres d'amende. — Compte des octrois ordinaires rendu par François Chambre, échevin-receveur de l'an 1630, devant Antoine Grillet, lieutenant-général, prévôt en garde, etc. ; Nicolas Moisson et Benoît Buchet, officiers du Roi au Bailliage ; Gratian Bernard, official ; Nicolas Chandon, doyen ; Aimé Demeaux, chanoine de Saint-Vincent ; Renaud de Varennes, chanoine de Saint-Pierre ; les échevins et autres auditeurs ; — recette, 2,051 livres 6 deniers ; dépense, 11,205 livres 13 sols 9 deniers ; — messager envoyé à Bourg, au maréchal de La Force, pour obtenir l'éloignement de deux compagnies du régiment du marquis de Longjumeau, vu que la compagnie colonelle des chevau-légers de France était déjà logée à Mâcon ; — grands frais à cause de la peste ; — bois, charbon et paille fournis aux pestiférés et aux *quarantains ;* — 4,396 livres 10 sols dépensés en achats de vivres ; — six cierges de quatre livres chacun « employés au luminaire du vœu que l'on a fait au devant » l'autel Saint-Charles-Borromée, en la chapelle des PP. » de l'Oratoire de ceste ville ; » — gages des chirurgiens Paul Boussin, Guillaume Pascal, Jean Ponsard, etc. ; — rente annuelle de 100 livres constituée à Pierre Chesnard, grènetier du grenier à sel, pour 1,600 livres prêtées aux échevins ; — autre de 112 livres à Philippe Villod, contrôleur au grenier à sel, pour un principal de 1,800 livres ; — autre de 150 livres à François Sévert, avocat au Bailliage, pour 2,400 livres, etc. — Comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Jean Garin, échevin-receveur de l'an 1631, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi, etc. ; — recette des deniers communs, 2,373 livres 14 sols 8 deniers ; dépense, 1,049 livres 3 sols 6 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 1,728 livres 17 sols ; dépense, 4,230 livres 7 sols ; — tailles, 13,414 livres 17 sols 10 deniers ; — réparations diverses ; — continuation de la peste ; — aumônes aux PP. Capucins ; — gages, etc. — Cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon, où ils furent présentés en 1640.

CC. 118. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 104 feuillets; 63 pièces, papier.

**1632-1640.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, rendus par Abraham Poncet, échevin-receveur de l'an 1632, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi, etc. (Gratian Bernard, Nicolas Chandon, Aimé Demeaux et Renaud de Varennes, députés du clergé pour l'audition du compte d'octroi) ; — recette des deniers communs, y compris plusieurs impositions extraordinaires, 5,470 livres 1 sol ; dépense, 1,097 livres 14 sols 3 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 1,750 livres 1 sol ; dépense, 5,807 livres 8 sols 3 deniers ; — tailles, 9,375 livres 3 sols ; — les loyers des tours furent distraits de la recette des deniers communs et portés à celle des deniers d'octroi ; — réparations diverses ; — payé 45 livres 10 sols pour la dépense de bouche du seigneur de Lagrange, maréchal de camp, « venu pour la garde, secours et assis- » tance de ceste ville, au subject du passage par ceste » province des troupes de Monsieur le duc d'Orléans ; » — dépensé 4,463 livres 17 sols 6 deniers pour l'entrée du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne (cette somme fut portée au compte d'octroi, malgré les vives réclamations du clergé, qui contribuait à la dépense dudit compte pour la cinquième partie) ; — portiques, arcs de triomphe, etc. ; — payé 1,815 livres 15 sols un flacon d'or ciselé, aux armes du prince et de la princesse de Condé, contenant environ trois chopines et pesant six marcs 2 onces moins un treizeau ; — le poêle ou dais présenté au prince par les échevins fut ensuite racheté de ses valets de pied au prix de 84 livres 4 sols ; — loyer d'une écurie pour les chevaux du seigneur de Survillers, lieutenant en la compagnie de chevau-légers du seigneur de Brouilly, en garnison dans la ville ; — gages, aumônes, etc. — rente de 100 livres pour un principal de 1,600 livres, constituée à Jean Du Rochay-Quengo, seigneur de La Roche et de Banains, lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville de Mâcon. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 119. (Portefeuille.) — 3 cahier in-folio, 98 feuillets; 139 pièces, papier.

**1632-1640.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Étienne Antoine, échevin-receveur de l'an 1633, devant Antoine Grillet, lieutenant-général ; les officiers du Roi au Bailliage, etc. (Gratian Bernard, Nicolas Chandon, Aimé Demeaux et Charles de Besseret, chanoine de Saint-Pierre, députés du clergé pour l'audition du compte d'octroi) ; — recette des deniers communs, 3,164 livres 11 sols 2 deniers, y compris les reliquats des comptes précédents ; dépense, 4,322 livres 18 sols 6 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 1,678 livres 3 sols ; dépense, 714 livres 8 deniers ; — impôts pour le Roi, 10,639 livres 16 sols ; — nouveaux frais à cause de la peste ; — 60 livres remboursées au chapitre de Saint-Vincent pour avoir logé dans le cloître « le sieur Desréaux conduisant prisonnier Monsieur de



Digitized by Google

» Marillac ; » — passage du régiment de Rébé ; — employé 862 livres 10 sols à la poursuite d'un procès contre le chapitre de Saint-Vincent ; — dépensé 1,613 livres 10 sols pour l'entrée du marquis de Sennecey, gouverneur de Mâcon : feux d'artifice, joutes sur la Saône, etc. ; on lui fournit douze tourterelles payées 6 livres 12 sols, trente-six cailles, 11 livres 8 sols ; dix-huit perdreaux, 17 livres 2 sols ; six dindonneaux, 7 livres ; trois levrauts, 4 livres 5 sols ; du poisson pour 28 livres 11 sols ; des œufs et du beurre pour 7 livres 5 sols 6 deniers ; des confitures pour 25 livres 16 sols ; deux queues de vin de Chanay payées 100 livres, etc. ; on lui offrit, mais il refusa d'accepter, un bassin pesant dix marcs trois onces, et une aiguière pesant six marcs trois onces, « le tout de fin argent vermeil au poinçon de Paris, » qui furent payés 593 livres 5 sols 9 deniers ; — pavés *remués* et pavés neufs ; — gages ordinaires ; — aumônes aux PP. Capucins, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 120. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, papier, 76 feuillets ; 3 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

**1634-1640.** — Comptabilité communale : — assignation à comparoir donnée aux échevins de Mâcon par les gens de la Chambre des Comptes de Dijon, pour rendre compte de tous leurs deniers patrimoniaux et des impôts particuliers affectés au remboursement des avances faites par les receveurs municipaux ; — requêtes des échevins au Roi ; — arrêt du Conseil qui les en décharge et règle que les comptes des deniers d'octroi seulement seront rendus en ladite Chambre, de six ans en six ans ; — comptes, avec pièces à l'appui, rendus par Jacob Poncet, échevin-receveur de l'an 1634, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi, etc. ; — recette des deniers communs, 1,807 livres 3 sols 8 deniers ; dépense, 2,857 livres 19 sols 5 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 1,671 livres 2 sols 3 deniers ; dépense, 2,050 livres 12 sols 6 deniers ; — impositions pour le Roi, 10,396 livres 1 sol ; — huile d'olive, cuir, bois, charbon, chandelles, etc., donnés en aumône aux PP. Capucins ; — payé 48 livres 10 sols pour du poisson offert au prince de Condé, « estant en ceste ville au mois de mars, » sans compter le vin et autres fournitures ; — 40 livres accordées à la requête d'Isaac Devaugré, écrivain, « pour luy donner subject d'instruire la jeunesse ; » — payé 13 livres une pièce de vin donnée aux PP. Minimes ; — frais de logement des gens de guerre ; — vin offert au baron de Thianges, au marquis de Bâgé et à plusieurs autres seigneurs passant par la ville ; — gages et gratifications ; — réparations diverses, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 121. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 136 feuillets, 27 pièces, papier.

**1625-1640.** — Comptabilité communale : — compte rendu, d'abord devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, les députés du clergé, etc., puis à la Chambre des Comptes de Dijon, des deniers produits en dix ans (de 1625 à 1634) par les octrois extraordinaires perçus en forme de péage sur la Saône ; — total des recettes, 38,461 livres 10 sols ; — payé 2,528 livres 6 sols 8 deniers pour la continuation de la muraille et des fortifications élevées entre la tour Marandon et la Saône ; — 13,428 livres 12 sols « pour les murailles et fortifications encommencées hors la porte de la Barre de ceste » ville, pour clorre l'église paroissiale Saint-Pierre dans » icelle ville » (un *ingéniaire* de Lyon, nommé Maupin, en fit le dessin ou plan ; l'entrepreneur fut Clément Boysvier, architecte d'Orléans) ; — 850 livres « pour la cons» truction d'un ravelin et fortification pour la garde du » pont de ceste ville et des porches au dessoubz ; » — 500 livres pour huit quintaux de poudre de mousquet achetés à Lyon ; — 3,521 livres 1 sol « pour l'obtention » desdits octrois, vérification, reddition des comptes, » etc. ; — 5,725 livres 10 sols 6 deniers pour subvenir aux frais occasionnés par la peste, etc. — Pièces justificatives de l'emploi de la somme de 18,737 livres 19 sols 9 deniers provenant d'impositions extraordinaires levées sur la ville pour indemniser de ses avances Claude Descrivieux, échevin-receveur de l'an 1629, payer les arrérages et rembourser les principaux de diverses rentes constituées, etc.

CC. 122. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 86 feuillets ; 66 pièces, papier.

**1635-1640.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Claude Boyvin, échevin-receveur de l'an 1635, devant le lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, etc. ; — recette des deniers communs, 2,885 livres 15 sols 10 deniers ; dépense, 4,074 livres 11 sols 4 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 2,719 livres 10 sols 10 deniers ; dépense, 1,349 livres 9 sols 3 deniers ; — impositions pour le Roi, 10,422 livres ; — acheté d'Augustin Chiras, procureur du couvent et monastère royal de Brou en Bresse, mille dix-neuf livres de plomb en lames pour faire des balles, au prix de 2 sols la livre ; — fournitures aux corps de garde et à la guette ; — feux d'artifice et feux de joie pour célébrer l'heureux succès des armes du Roi ; — réparations diverses ; — députations envoyées au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, à qui l'on expédia plusieurs fois du cotignac ; — payé 13 livres 13 sols aux bateliers

Digitized by Google

qui, à cause du débordement de la Saône, passèrent du Bon-Arrivoir (hameau de la Madeleine, sur la route de Bourg) jusqu'à Mâcon, les trois compagnies de chevau-légers des seigneurs de Tavanes, de Régnien et de Chamereau, ainsi que les régiments du seigneur de Choing et du baron de Coursant; — à ce dernier on offrit pour 15 livres 18 sols de confitures, et sa troupe fut logée à Saint-Clément; — on compta 50 livres à un envoyé qui alla à Dijon porter plainte au prince de Condé « des déportements du régiment » de Monsieur de Choing; » — passages de prisonniers condamnés aux galères; frais de leurs transports jusqu'à Lyon; — alloué 24 livres au sieur Gaucher, premier régent du collége, « tant pour ses peynes en l'action représentée » en publicq par les escoliers, que pour luy donner » subject de continuer le soin qu'il a d'instruire la jeu- » nesse; » — gratifications accordées à Isaac Devaugré, maître écrivain; — passage du prince de Condé; on lui fournit du vin, du gibier, des fruits, du cotignac, etc.; — acheté 34 sols un chapon, une poule, deux poulets et deux pigeons « pour le père prédicateur, estant malade ès Cordeliers; » — vin offert au comte de Miolans, « menant une compagnie au régiment des gardes du Roi; » — gages, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 123. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, 128 feuillets; 2 pièces, papier.

**1636-1640.** — Comptabilité communale : — comptes rendus par Pierre Bruyn, échevin-receveur de l'an 1636, devant Pierre de Rymon, lieutenant particulier au Bailliage; Nicolas Moisson, avocat du Roi; Claude Buchet, procureur du Roi; les échevins et autres auditeurs (Gratian Bernard, doyen, official et grand-vicaire; Aimé Demeaux, archidiacre, et Alexandre de Seyturier, chanoine de Saint-Pierre, députés du clergé pour l'audition du compte d'octroi); — recette des deniers communs, 2,398 livres 1 sol 2 deniers; dépense, 4,237 livres 12 sols 8 deniers; — recette des deniers d'octroi, 6,709 livres 16 sols 9 deniers (y compris une imposition extraordinaire de 5,000 livres consentie dans une assemblée des citoyens pour subvenir aux frais de la guerre et à la défense de la ville, vu l'approche de l'armée du général Gallas); dépense, 6,385 livres 18 sols 6 deniers; — impositions pour le Roi, 16,078 livres 12 sols 6 deniers; — fournitures aux corps de garde et à la guette; — alloué 100 livres au sieur Lebeault, *ingéniaire* de Lyon, « mandé exprès pour » recognoistre et marquer les fortifications nécessaires en » ceste ville; » — achat de cent une pioches au prix de 51 livres 19 sols 9 deniers; — canons mis en état; — donné 7 livres à Nicolas Sorbier, lieutenant du prévôt des maréchaux, chargé de faire amener à Mâcon tous les bateaux qui se trouvaient sur la Saône jusqu'à Tournus; — on se prémunit de deux moulins à bras pour s'en servir au besoin, en cas de siége; — achats de poudre; — barricades mises aux portes de la ville; — messagers envoyés pour être au courant des mouvements de l'ennemi; — payé 44 livres 11 sols pour la dépense de bouche « de Monsieur » de Rabutin, venant de Bourg, qui séjourna cinq jours » sur la prière que luy en fust faicte d'assister les habitans » à cause de divers avis receuz des mauvais desseings et » approches des ennemis; » — achat de huit coignées « pour couper les arbres nuisibles à la garde et conserva- » tion de ceste ville; » — dépenses pour la nourriture des galériens et des soldats prisonniers détenus dans les prisons de Mâcon; — passage du prince de Condé; on lui présente du vin et du gibier « préparé et prest à mettre à la broche, » le tout payé 145 livres 11 sols; plus du poisson pour 15 livres 10 sols; plus « seize douzaines de boîtes cotignac » présentées à Monseigneur le prince et à Monsieur de » Machault, estant en ceste ville, » payées 235 livres 12 sols; — dépensé 280 livres « pour l'armement et solde » de quinze hommes nommés, présentés et remis pour le » service du Roy soubz la conduicte de Monsieur de » Rabutin, député de la noblesse de ce pays; » — payé 8 livres au charretier qui conduisit à Saint-Jean-de-Losne deux tonneaux remplis de linges usés pour le pansement des blessés; — acheté 550 livres des étoffes pour ornements d'église; — gages, aumônes, etc. — Cahier pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 124. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, 90 feuillets; 54 pièces, papier.

**1637-1640.** — Comptabilité communale : — comptes rendus par Henri Olivier, échevin-receveur de l'an 1637, devant Antoine Grillet, lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, etc.; — impositions pour le Roi, 18,371 livres 19 sols 4 deniers; — recette des deniers communs, 1,843 livres 11 sols 2 deniers; dépense, 4,438 livres 4 sols 7 deniers; — recette des deniers d'octroi, 1,696 livres 11 sols 3 deniers; dépense, 5,075 livres 2 sols 10 deniers; — fournitures aux corps de garde et à la guette; — payé 107 livres 14 sols pour la dépense de bouche de Louis de Machault, intendant de Bourgogne, et des sieurs Gauthier et Sarrazin, ingénieurs du Roi, venus pour le fait des fortifications; — députation au baron de Longepierre, grand-maître des eaux et forêts en Bourgogne, afin de savoir de quel bois on pourra se servir pour les palissades; — payé 835 livres 1 sol 9 deniers le pain et le vin fournis à quarante-quatre prisonniers comtois, qu'on employa

Digitized by Google

aux travaux de terrassement derrière l'église Saint-Pierre ; — donné 321 livres 4 sols aux gardiens desdits prisonniers ; — dépensé 2,876 livres 14 sols 7 deniers à l'occasion de la peste ; distributions de vivres et de médicaments, achats de parfums, construction de huttes, etc. ; — passages de galériens ; — payé 58 livres 8 sols trente-six bouteilles de vin portées à Pont-de-Vaux, au duc de Longueville, général de l'armée de Bourgogne, au vicomte d'Arpajon, maréchal de camp, et au seigneur de Miroménil, intendant de ladite armée ; — expédié à Saint-Amour en Comté des boulets, des pelles, des sacs, des prolonges, etc., sur l'ordre du duc de Longueville ; — messager envoyé au seigneur de Thianges, commis par le Roi à la garde de la ville, port et passage de Trévoux, « pour par sa bouche estre informé » des volontés de Sa Majesté sur le subject de l'esloigne- » ment de Monsieur ; » — vin, poisson, confitures, cotignac, etc., offerts au prince de Condé ; — dépense de bouche du seigneur d'Orgemont, capitaine au régiment de Normandie ; — passage d'un grand nombre d'officiers et de gens de guerre ; — bois fourni au seigneur de Guitry, maréchal de camp de l'armée de Bourgogne, « détenu malade en ceste ville, » etc.

CC. 125. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 172 feuillets ; 43 pièces, papier.

**1635-1645.** — Comptabilité communale : — compte des octrois ordinaires rendu par Hélye Perret, échevin-receveur de l'an 1638 ; — recette, 1,690 livres 12 sols 6 deniers ; dépense, 896 livres 5 sols 3 deniers ; — pièces justificatives du compte des deniers communs ; — cahiers présentés en 1645 à la Chambre des Comptes de Dijon ; — dépenses pour les garnisons et les passages de troupes, pour la peste qui continuait à sévir, pour les réjouissances à l'occasion de la naissance du Dauphin ; — gages, aumônes, etc. — Compte des deniers provenus de l'octroi extraordinaire ou péage sur la Saône, de 1635 à 1638 inclusivement ; — recette, 34,700 livres 8 deniers ; dépense, 24,229 livres 10 sols 3 deniers ; — « continuation » de la muraille et fortification hors la porte de la Barre, » pour clorre la ville derrière l'église Saint-Pierre, » ensemble le desdommagement de la vigne des enfants » du chœur du dit Saint-Pierre, occupée par les dictes » fortifications ; construction des barricades des quatre » portes de ceste ville, tant en maçonnerie que charpen- » terie ; ravelin et réparations faictes au pont ; achat de » poudre ; conduicte à Lyon de vingt et cinq prisonniers » de guerre condampnez aux peynes des gallaires par ordre » de Monsieur de Machault, intendant de la province, etc. » — Compte sommaire rendu par Jacques Desvignes, commis à la recette du nouvel octroi depuis le 21 juin 1637, jusqu'à la fin de 1639 ; — recette, 42,117 livres 5 sols 9 deniers ; — la dépense, qui monta à 39,563 livres 10 sols, fut entièrement consacrée aux travaux de défense.

CC. 126. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 206 feuillets ; 53 pièces, papier.

**1639-1645.** — Comptabilité communale : — comptes de François Pelleterat, échevin-receveur de l'an 1639 ; — impositions pour le Roi, 27,054 livres 9 sols 6 deniers ; — recette des deniers communs, 4,682 livres 17 sols 9 deniers 1 obole, y compris plusieurs impositions particulières ; dépense, 4,134 livres 7 sols 9 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 2,041 livres 18 sols 9 deniers ; dépense, 703 livres 14 sols 10 deniers ; — acheté 38 livres 6 sols vingt flambeaux de cire jaune, « employez pour » esclairer Sa Majesté arrivant en ceste ville par eau, » le lundy douziesme de septembre, sur la nuict tum- » bante ; » — grandes dépenses pour la nourriture et le logement des gardes du corps, pour les canons et les *orgues*, qu'on fit porter de l'arsenal sur les murs et jouer à l'entrée du roi, pour les tambours qu'on fit venir de Belleville, de Châtillon, de Saint-Trivier et autres lieux, etc. ; — présentation de vin au Roi, au cardinal de Richelieu, etc. ; — vin, confitures, gibier, poisson, bois, etc., fournis au duc d'Enghien ; — réparations diverses ; — aumônes aux PP. Capucins ; — gages de Pierre Millot, principal du collége à la place de Claude Jannel, etc. — Comptes de Benoît Aujas, échevin-receveur de l'an 1640 ; — montant des impôts pour le Roi, 19,298 livres 6 deniers ; — recette des deniers communs, 1,934 livres 12 sols 10 deniers ; dépense, 3,039 livres 18 sols 2 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 1,754 livres 5 sols 4 deniers ; dépense, 486 livres 5 sols 3 deniers ; — payé 120 livres la dépense de bouche de la marquise de Sennecey, de la comtesse de Channite (ou mieux Champlitte) et leur train, pendant trois jours, sans compter les confitures présentées à la marquise ; — vin et poissons offerts au marquis de Villeroy, commandant en Bourgogne ; — payé 204 livres 11 sols 6 deniers le gibier, les fruits, le vin, etc., fournis au prince de Condé, plus 403 livres 11 sols de confitures ; — gages accoutumés, etc. — Cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 127. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-folio, 164 feuillets ; 18 pièces, papier.

**1641-1651.** — Comptabilité communale : — sommaire de la recette faite par Thomas Chesnard, échevin-receveur de l'an 1641, et de celle de Pierre Lhuilier,

Digitized by Google

échevin-receveur de l'an 1644; — doubles des cahiers présentés en la Chambre des Comptes de Dijon. — Comptes des deniers communs rendu par Philibert Couchoud, échevin-receveur de l'an 1642, devant Brice Bauderon, lieutenant-général, prévôt en garde, etc.; François Desvignes, avocat du Roi; Claude Buchet, procureur du Roi, et autres auditeurs; — montant des impôts pour le Roi, 22,448 livres 6 sols; — recette, 2,381 livres 7 sols 10 deniers; dépense, 4,122 livres 2 sols 9 deniers; — fourni au duc d'Enghien pour 95 livres de poisson, 51 livres 16 sols de gibier, 31 livres de confitures, 10 livres 10 sols de pâtisserie, 114 livres 14 sols de vin; on paya 158 livres de dépenses faites par lui dans les hôtels de la ville; on lui fournit des chevaux de poste, etc.; — vin présenté au comte de Grancey, dont la compagnie était logée à Saint-Clément; — passages de gens de guerre, etc. — En 1642, on expédia à Dijon pour 320 livres de confitures, en 1643 pour 282 livres, et en 1644 pour 348 livres, « tant au prince de Condé, qu'à d'autres personnes de qualité; » — pièces à l'appui des comptes de Jacques Desvignes, receveur de l'octroi sur la Saône, etc.

CC. 128. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-folio, papier, 154 feuillets; 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1637-1657.** — Comptabilité communale : — pièces détachées des comptes de François Rubat, échevin-receveur de l'an 1645; — quittance du trésorier des parties casuelles signée Housset, pour la somme de 6,940 livres, à laquelle les habitants de Mâcon furent taxés au Conseil « pour estre deschargez, tant pour le passé que pour » l'advenir, du retranchement du quartier et demy de » leurs deniers d'octroy, tant anciens que nouveaux, et » pour l'advenir des *deux six deniers* pour livre cy-devant » attribuez aux controlleurs conservateurs des aydes et » leurs lieutenans, qui ne font partie des deux sols dont » l'on a traicté avec Sa Majesté, et pour estre aussi main- » tenus en la continuation de leurs dits nouveaux octroys » pendant six années. » — État sommaire de la recette des échevins-receveurs Claude Aymard, en 1646, et François Buffet, en 1647. — Doubles des cahiers présentés à la Chambre des Comptes de Dijon; — réparations et fournitures diverses; — payé 63 livres pour un souper et un dîner du seigneur de Machault, intendant de Bourgogne; — 22 livres « pour avoir fait jouer le canon et les orgues » tant à l'entrée de Monseigneur le Prince, que autres » occurrences; » — bois, huile d'olive, cuir, etc., donnés en aumônes aux PP. Capucins; — 100 livres de gages à Jean Jannel, enseignant la lecture, l'écriture et l'arithmétique, etc. — Compte des deniers du nouvel octroi ou péage sur la Saône pour 10 ans (1637 à 1647), rendu par les échevins devant Brice Bauderon, lieutenant-général, François Desvignes, avocat du Roi, etc.; — total des recettes, 196,035 livres 11 sols 8 deniers; — total des dépenses, 165,943 livres 2 sols 8 deniers; — achat « des » terres et héritages occupés pour la construction des » bastions de Saint-Pierre, de Saint-Antoine et de Crève- » cœur; » — revêtissement desdits bastions; — dépenses et salaires des ingénieurs Gauthier et Maupin; — construction d'une horloge publique; — payé 3,824 livres pour la suppression de l'office de receveur des deniers d'octroi, etc.

CC. 129. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 174 feuillets; 2 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

**1648-1657.** — Comptabilité communale : — quittance du trésorier des parties casuelles, signée Samson, pour 6,000 livres payées par les habitants de Mâcon « pour » estre deschargez, tant pour le passé que pour l'advenir, » du retranchement du demy-quartier de leurs octrois, » tant anciens que nouveaux, et deniers communs, avec » faculté de commettre à la recepte et administration » desdits octrois et deniers communs qui bon leur sem- » blera; » — état sommaire des recettes faites par les échevins-receveurs Jean Laborier, en 1648, Jean Goujon, en 1649, et Claude Rigaud, en 1650; — doubles des cahiers présentés en la Chambre des Comptes de Dijon; — dépenses faites à l'arrivée « de Monseigneur le prince de Condé, revenant de la Catalogne; » — présents de confitures s'élevant, une fois à 806 livres 18 sols 6 deniers, une autre fois à 952 livres 10 sols; — réparations diverses; — gages, aumônes, etc. — Comptes, avec pièces à l'appui, présentés par Valentin Siraudin, échevin-receveur de l'an 1651; — recette des deniers communs, 1,983 livres 7 sols 10 deniers; dépense, 3,385 livres 6 sols 10 deniers; — recette des deniers d'octroi, 4,959 livres 14 sols, y compris 3,125 livres, reliquat de l'exercice précédent; dépense, 809 livres 6 deniers; — payé 38 livres au sieur Pellerin, chirurgien de Mâcon, qui alla à La Clayette, à Charlieu, à Paray, à Charolles, « s'informer des maladies présumées contagieuses; » — guet et garde de la ville, « à cause des guerres de la province, » — payé 10 livres « à Jean » Mitaine, canonnier de ceste ville, pour avoir faict » conduire le canon et les orgues hors de l'arsenal, et le tout » faict jouer en resjouissance du retour de Monseigneur le » Prince du Havre-de-Grâce en la ville de Paris; » — refonte de deux cloches de l'église Saint-Pierre; achat de métal; — payé 500 livres aux PP. Jésuites qui tiennent le collége, etc.

Digitized by Google

CC. 130. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 194 feuillets; 24 pièces, papier.

**1650-1657.** — Comptabilité communale : — comptes rendus par Balthazar Tondu, échevin-receveur de l'an 1652, devant Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier au Bailliage ; François Desvignes, avocat du Roi ; Claude Buchet, procureur du Roi, etc. (Jean Dinet, doyen de Saint-Vincent ; Aimé Demeaux, grand-archidiacre ; Léonard de Chevriers de Saint-Mauris, chanoine de Saint-Pierre, députés du clergé pour l'audition du compte d'octroi) ; — recette des deniers communs, 1,918 livres 13 sols 8 deniers ; dépense, 2,784 livres 11 sols 2 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 5,942 livres 9 sols 6 deniers, y compris 4,151 livres, reliquat du compte précédent ; dépense, 4,843 livres 15 sols 6 deniers ; — continuation du guet et de la garde, « à cause des guerres de la province ; » — distribution de mille livres de pain, payées 75 livres, et d'une somme de 100 livres en liards et douzains, faite aux mendiants, sur les fossés de la Barre, « pour attirer les pauvres estrangiers hors de ceste » ville et en après les expulser, à cause des fiebvres et » autres maladies qui reignoient pour lors ; » — dépensé 2,424 livres 1 sol pour la première entrée du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne ; on lui présenta quatorze grands brochets et seize grosses carpes, valant 100 livres ; gibier et volaille, 310 livres ; vin, 150 livres ; cotignac, confitures, etc., 342 livres 13 sols, etc. ; gratifications à ses officiers, à son secrétaire et à ses domestiques, 839 livres, etc. — Comptes, avec pièces à l'appui, rendus par Claude Berruyer, échevin-receveur de l'an 1653 ; — recette des deniers communs, 1,860 livres 11 sols 2 deniers ; dépense, 3,656 livres 2 sols ; — recette des deniers d'octroi, 2,799 livres 2 sols 6 deniers ; dépense, 1,686 livres 14 sols 6 deniers ; — fournitures aux corps de garde et à la guette ; — 500 livres payées annuellement aux PP. Jésuites ; — Simon Parizet, maître d'école, aux gages de 60 livres ; — — réparations diverses ; — gages, gratifications, aumônes, etc. — Doubles des cahiers présentés à la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 131. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-folio, 216 feuillets; 11 pièces, papier.

**1648-1657.** — Comptabilité communale : — compte en recette et dépense des octrois extraordinaires sur la Saône pour six années (1648-1653) ; recette, 95,894 livres 11 sols 10 deniers ; dépense, 72,697 livres 13 sols 5 deniers ; — taxe de 13,380 livres prélevée sur ces octrois au profit du trésor royal ; — travaux de fortifications, réparations aux murailles, etc. ; — passages de troupes ; — logement d'une compagnie de chevau-légers, commandée par le comte de Bussy, du régiment du prince de Conti ; de six compagnies d'infanterie du régiment de Condé, commandées par le seigneur de Messé ; — achat de vingt-une *bourguignotes* (espèce de casque) et d'un *pot d'assaut ;* — approvisionnement de poudre à canon ; — frais de procès, etc. — Comptes de Nicolas Picolier, échevin-receveur de l'an 1654 ; — recette des deniers communs, 1,846 livres 11 sols 2 deniers ; dépense, 3,600 livres 13 sols 6 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 2,806 livres 17 sols 6 deniers ; dépense, 3,181 livres 13 sols 5 deniers ; — artillerie remise en bon état ; — la somme de 1,753 livres 9 sols 3 deniers dépensée pour l'entrée du marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon, et portée au compte d'octroi malgré les vives réclamations du clergé ; on fournit au marquis pour 771 livres 2 sols de viandes, fruits et vins, pour 217 livres 4 sols de confitures, etc. ; — les réjouissances pour le sacre du Roi et pour la levée du siége d'Arras coûtèrent 358 livres 13 sols ; — le prince de Conti reçut pour 103 livres de viande, poisson, etc., à un premier passage, et à un second, pour 146 livres 2 sols ; — le duc d'Épernon en reçut une fois pour 150 livres, et une autre fois pour 92 livres 6 sols ; — on paya 749 livres 9 sols 6 deniers les confitures, le cotignac, l'hypocras, le vin, etc., qui furent présentés à divers seigneurs passant par la ville ; — les gages de Simon Parizet, maître d'école, furent portés à 90 livres ; — on continue de payer une pension annuelle de 500 livres aux PP. Jésuites, etc. — Double du cahier présenté à la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 132. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 196 feuillets; 10 pièces, papier.

**1655-1659.** — Comptabilité communale : — comptes de Philibert Machoud, échevin-receveur de l'an 1655 ; — recette des deniers communs, 1,830 livres 13 sols 2 deniers ; dépense, 3,147 livres 14 sols 2 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 1,737 livres 10 sols 3 deniers ; dépense, 1,609 livres 1 sol 11 deniers ; — réparations diverses ; — payé annuellement 60 livres au prédicateur de carême, et 40 livres à celui de l'Avent ; — payement des rentes dues, savoir : 166 livres 13 sols 4 deniers au conseiller Verjux ; 210 livres 7 sols 8 deniers à Vincent Pelletier, recteur de l'Hôtel-Dieu ; 150 livres à François Chambre, fils du président au grenier à sel ; 75 livres 5 sols à la veuve de Jacob Poncet, ancien échevin ; 61 livres 8 sols à François Verjus, archidiacre ; 294 livres 6 sols 8 deniers au conseiller Bernard, et 111 livres 2 sols 2 deniers aux sieurs Antoine de Pise, François Buffet et Jean Laborier ; — gages ordinaires ; — aumônes aux PP. Capucins, etc.

Digitized by Google

— Comptes d'André Gauthier, échevin-receveur de l'an 1656; — recette des deniers communs, 4,878 livres 5 sols 1 denier, y compris une imposition extraordinaire de 3,400 livres; dépense, 10,629 livres 3 sols 10 deniers; — recette des deniers d'octroi, 1,857 livres 1 sol 1 denier; dépense, 8,453 livres 14 sols 6 deniers; — dépensé 1,850 livres 18 sols 6 deniers pour le passage de la Reine de Suède; les frais de bouche seuls s'élevèrent à 991 livres 5 sols; la Reine était venue de Lyon en bateau jusqu'au port de Saint-Romain, où elle débarqua; la ville de Mâcon y envoya trente-six hommes à cheval avec des flambeaux « pour esclairer aux quatre carosses dans » lesquels Sa Majesté, Monseigneur le prince de Guise, les » dames et gentilshommes du train sont entrés, accom- » pagnés de plusieurs nobles et autres cavaliers au nombre » de deux cents, conduits par Monsieur le comte d'Amanzé, » lieutenant du Roy; » — dépensé 5,367 livres 5 sols 9 deniers pour l'entrée du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne; grandes solennités; la ville de Mâcon paya de moitié avec celle de Chalon-sur-Saône un bassin d'or pesant 9 marcs 5 onces et valant 4,000 livres, présenté, au nom des deux villes, « à son Altesse, en recognoissance de » l'honneur qu'elles ont receu par les entrées solennelles » qu'elle a eu à gré d'icelles; » — protestations signées des députés du clergé, qui refusaient de contribuer aux dépenses de ces deux entrées; — payé 200 livres par an au marquis d'Entragues « par forme de gratification; » — louage d'écuries pour les chevaux des troupes de passage; — maison contiguë à l'Hôtel de Ville achetée 1,422 livres; — payé 2,600 livres divers ornements d'église pour la paroisse de Saint-Pierre; — employé 3,020 livres 18 sols 9 deniers en réparations à l'église Saint-Étienne, etc. — Doubles des cahiers pour la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 133. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 158 feuillets; 36 pièces, papier.

**1657-1659.** — Comptabilité communale : — comptes de Philibert Pollet, échevin-receveur de l'an 1657; — recette des deniers communs, 2,120 livres 11 sols 2 deniers; dépense, 2,736 livres 18 sols 11 deniers; — recette des deniers d'octroi, 1,717 livres 14 sols 9 deniers; dépense, 7,193 livres 9 sols 1 denier, y compris 6,596 livres 13 sols 5 deniers remboursés à André Gauthier, receveur de 1656, malgré les protestations du clergé; — feux de joie, revue de la milice, salves d'artillerie, etc., pour la prise de Montmédy; — Claude Duvivier, maître d'écriture, aux gages de 50 livres par an; — réparations aux pavés, à l'église Saint-Pierre, etc. — Comptes de François Préaud, échevin-receveur de l'an 1658; — recette des deniers communs, 1,973 livres 3 sols 8 deniers; dépense, 3,805 livres 14 sols 2 deniers; — recette des deniers d'octroi, 1,830 livres 5 sols 6 deniers; dépense, 10,370 livres 10 deniers, y compris 5,475 livres 14 sols 4 deniers remboursés à Philibert Pollet; — dépensé 352 livres 12 sols pour les cérémonies funèbres faites au passage du corps du duc de Candale, fils du duc d'Épernon; — payé 135 livres 17 sols pour les *Te Deum*, les feux de joie, etc., au sujet des victoires des armées françaises; — dépensé 3,585 livres 17 sols pour l'entrée du roi Louis XIV et de la Reine-Mère, accompagnés du duc d'Anjou, de Mademoiselle d'Orléans, du cardinal Mazarin et autres seigneurs de la cour; — protestations du clergé contre toutes ces dépenses auxquelles il refusait de contribuer; — payé 10 livres à Jean Lolive, « maistre escripvain, pour son establissement » en ceste ville et luy donner moyen d'y enseigner la » jeunesse tant à l'escripture, qu'arithmétique; » — payé 57 livres 10 sols pour vin et poisson présentés au prince de Marsillac et au chevalier de Lorraine; 74 livres 8 sols pour vin, poisson et fruits offerts au prince de Conti; 358 livres 18 sols pour mêmes présents faits au duc d'Épernon, etc. — A chaque fin de compte se trouvait toujours un article ainsi conçu : « Pour les beuvettes » fournies à vous, Messieurs les officiers et auditeurs, » procédants à l'audition, vérification et closture de ce dit » compte, ce qu'il vous plaira; » depuis longtemps la somme de 80 livres était invariablement allouée pour cet article. — Doubles des cahiers présentés à la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 134. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 252 feuillets.

**1659-1660.** — Comptabilité communale : — compte en recette et dépense rendu d'abord devant Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant-général au Bailliage, les officiers du Roi et autres auditeurs, puis en la Chambre des Comptes de Dijon, des deniers produits par les octrois extraordinaires ou péage sur la Saône « et augmentation d'iceux, » de 1652 à 1659; — recette, 119,128 livres 10 sols 11 deniers; dépense, 99,157 livres 16 sols 5 deniers; — payé 29,571 livres 1 sol 6 deniers pour la fourniture des étapes aux gens de guerre; — remboursé 8,539 livres 15 sols 4 deniers à François Préaud, receveur des octrois ordinaires en 1658; — dépensé 11,112 livres 13 sols 1 denier « pour l'obtention, » vérification et enregistrement des lettres desdits octrois » sur la Saône et reddition de compte; » — taxes fixées au Conseil et prélevées pour le Roi, 8,781 livres; — employé 15,078 livres 1 sol à la maçonnerie des bastions de Saint-Antoine et de Crèvecœur; — acheté de la poudre

Digitized by Google

pour 3,500 livres, et trois *boites* de fer ou de fonte payées 179 livres 10 sols ; — quai entrepris le long de la Saône ; dépensé 16,576 livres pour les murs et revêtissements, etc. — Comptes de Philibert Barjot, échevin-receveur de l'an 1659 ; — recette des deniers communs, 2,067 livres 1 sol 2 deniers ; dépense, 4,663 livres 17 sols 5 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 2,036 livres 2 sols ; dépense, 1,247 livres 17 sols 6 deniers ; — à la vérification du compte d'octroi assistèrent Claude Tixier, grand-archidiacre ; François de La Porte, chanoine de Saint-Vincent, et Léonard de Chevriers de Saint-Mauris, trésorier du chapitre de Saint-Pierre, députés du clergé ; — réparations aux murs, aux tours, aux ponts-levis, aux pavés, etc. — gages ordinaires, etc. — Doubles des cahiers présentés en 1669 à la Chambre des Comptes de Dijon.

CC. 135. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-folio, 136 feuillets ; 48 pièces, papier.

**1660-1663.** — Comptabilité communale : — état sommaire de la recette faite par Pierre Desvignes, échevin-receveur de l'an 1660 ; — doubles des cahiers pour 1660 et 1661, présentés en 1669 à la Chambre des Comptes de Dijon ; — détail des dépenses faites « au subject du feu » de joye dressé et tiré en réjouissance de la paix générale » entre les couronnes de France et d'Espagne, et au subject » du mariage du Roy ; » ces frais s'élevèrent à 1,032 livres 11 sols ; — payé 33 livres à Claude Chevillard, peintre de Mâcon, « pour avoir faict en grand volume le portraict » de Son Altesse serenissime Monseigneur le Prince, gou- » verneur de Bourgogne, garny de son quadre façon » d'ébène, qui a esté joinct à ceux de ses prédécesseurs » audit gouvernement, en la salle de l'hostel commun de » la dicte ville de Mascon ; » — Simon Parizet et Gaspard Jannel, tous deux « enseignant la jeunesse à la lecture, » escripture, arithmétique et principes de la langue latine, » aux gages annuels, l'un de 90 livres, et l'autre de 120 livres ; Antoine Reboud, maître écrivain et arithméticien aux gages de 30 livres par an ; — feux de joie pour la naissance du Dauphin ; — distribué pour 820 livres de confitures au prince de Condé, au prince et à la princesse de Conti et autres seigneurs, etc. — Comptes, avec pièces à l'appui, rendus par François Viard, échevin-receveur de l'an 1663 ; — recette des deniers communs, 2,547 livres 7 deniers ; dépense, 3,797 livres 1 sol 6 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 6,400 livres 6 sols, y compris 3,894 livres 13 sols 3 deniers dont Louis Duvernay, échevin-receveur de 1662, était reliquataire ; dépense, 490 livres 16 sols 9 deniers. — Un arrêt du Conseil, en date du 3 avril 1663, accorda aux habitants de Mâcon un fonds fixe et annuel de 2,966 livres 14 sols pour les dépenses imputables sur les deniers d'octroi, et un autre de 3,985 livres pour les dépenses imputables sur les deniers communs ; ces fonds devaient se recouvrer « partie par imposition sur les habi- » tants, et l'autre partie sur et en tant moings du provenu » des octroys et biens patrimoniaux ; » la moitié de ces fonds figure dans les recettes de cette année.

CC. 136. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-folio, 174 feuillets ; 44 pièces, papier.

**1659-1663.** — Comptabilité communale : — compte en recette et dépense des deniers provenus en quatre années (1659-1663) des octrois extraordinaires, ou péage sur la Saône, rendu par les échevins de Mâcon d'abord, devant Brice Bauderon, lieutenant-général ; Claude Buchet, procureur du Roi ; Jean-Baptiste Colin, avocat du Roi, etc., puis en la Chambre des Comptes de Dijon ; — recette, 78,870 livres 12 sols, y compris 19,970 livres 14 sols 6 deniers, reliquat du dernier compte rendu ; dépense, 78,914 livres 10 sols 7 deniers ; — frais de reddition de compte, 5,147 livres 4 sols 6 deniers ; — déboursé pour l'obtention, la vérification et l'enregistrement des lettres patentes, avec les frais de voyage, 15,988 livres 10 sols 8 deniers ; — maçonnerie du bastion de Crèvecœur, 3,447 livres 17 sols 6 deniers ; — « ouvrages et revestisse- » ment du quay servant de closture le long de la rivière » de Saosne, » 25,700 livres ; — autres menues réparations, 838 livres 2 sols ; — gages ou salaires des commis à la perception, 2,369 livres 16 sols 7 deniers ; — remboursement des principaux des rentes dues à divers particuliers, 25,087 livres 19 sols 4 deniers ; — frais divers, 335 livres. — Dans cette dépense ne figure pas la somme de 50,000 livres que les habitants de Mâcon durent verser dans la caisse du Roi, en janvier 1662, « pour estre confirmés et continués en la jouissance de leurs octroys, » comme l'attestent deux quittances signées Estienne Jehannot de Bartillat, trésorier de l'Épargne. — Comptes, avec pièces à l'appui, rendus par Philibert Tondu, échevin-receveur de 1664 ; — recette des deniers communs, 3,985 livres ; dépense, 4,829 livres 1 sol 11 deniers ; — recette des deniers d'octroi, 8,876 livres 3 sols 3 deniers, y compris 5,909 livres 9 sols 3 deniers dont François Viard était reliquataire ; dépense, 5,247 livres 1 sol ; — payé 44 livres 7 sols « pour emplantement de *tillotz* (tilleuls) en la place » publique et au long les murs nouvellement construits » derrière l'église Saint-Pierre ; » — dépensé 4,600 livres pour faire recouvrir à neuf les tours des portes de la ville, et pour quelques autres réparations ; — l'allocation annuelle faite aux Jésuites est portée de 500 à 1,000 livres ; —

Digitized by Google

distribué pour 400 livres de vin à divers seigneurs, entre autres au duc de Beaufort, au maréchal Du Plessis-Praslin, au comte de Montrevel, au comte de Chamilly et aux officiers des troupes qui passaient ou séjournaient dans la ville, etc.

CC. 137. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 160 feuillets; 78 pièces, papier.

**1665-1668.** — Comptabilité communale : — comptes, avec pièces à l'appui, présentés devant Brice Bauderon, lieutenant-général, les officiers du Roi au Bailliage, etc., par François Rubat, échevin-receveur de l'an 1665; — recette des deniers communs, 3,985 livres; dépense, 4,957 livres 2 sols 2 deniers; — recette des deniers d'octroi, 6,595 livres 16 sols 3 deniers, y compris le reliquat de l'exercice précédent; dépense, 6,114 livres 17 sols 10 deniers; — réparations aux pavés, etc.; — dépensé 1,502 livres 5 sols à la poursuite d'un procès contre le sieur Boussière, commis de Jean Guérin, fermier général des Aides, « lequel s'entremettoit à la levée et perception » du droit de huitiesme des vins, qui se vendent en détail » en ceste ville; » — employé 3,700 livres à refaire un mur « dans la brèche arrivée au moyen de la cheutte de » la tour de Charolles, » et à quelques autres ouvrages de fortification; — gages de Simon Parizet, de Gaspard Jannel et d'Antoine Reboud, maîtres écrivains et mathématiciens, etc. — Comptes, avec pièces à l'appui, présentés par François Chambre, échevin-receveur de l'an 1666 : — recette des deniers communs, 3,985 livres; dépense, 4,870 livres 14 sols 2 deniers; — recette des deniers d'octroi, 3,447 livres 12 sols 5 deniers; dépense, 1,678 livres 6 sols; — dépensé 555 livres 12 sols « pour les cérémonies et pompes funèbres de la défunte Reyne-mère; » — réparations à l'église Saint-Pierre, à l'Hôtel de Ville, etc.; — trois cloches fondues pour l'église Saint-Étienne; — quatre feuillettes de vin envoyées à Dijon « pour gratifications à quelques particuliers, » etc.; — cahiers où sont registrées et transcrites les pièces justificatives de la dépense de ces comptes.

CC. 138. (Portefeuille.) — cahier in-folio, 56 feuillets; 66 pièces, papier.

**1667-1674.** — Comptabilité communale : — « état des » papiers et deniers recogneus en la caisse du thrésor par » Messieurs les échevins de 1667, pour servir à la recepte » et despense que les sieurs Daulphin et Tuppinier en feront » comme gardes des clefs dudit thrésor pendant la dicte » année; » — montant de l'encaisse et des recettes, recouvrements des étapes, etc., 73,335 livres 10 sols 6 deniers; dépense, 50,818 livres 15 sols 6 deniers; — logements des gens de guerre; — achats de fourrage; — vingt-quatre perdreaux présentés à « Monsieur l'abbé Le Tellier; » — distributions de vin et de cotignac, etc.; — même état pour l'an 1668; — recette, 58,855 livres 16 sols 1 denier; dépense, 31,300 livres; — passages de troupes; — achats de paille, de foin et d'avoine; — dépenses faites à Dijon pour la délivrance du bail des octrois; — travaux exécutés dans le bastion de Crèvecœur; — réparations au puits de Saint-Nizier, etc.; — « livre où sont registrées les pièces » justificatives de la dépense concernant les payements faicts » pour l'acquittement des debtes des communautés, suivant » l'arrest du Conseil d'Estat du 30 janvier 1669; » — quittances de Denis Rigoley, greffier en chef des États de Bourgogne et commis-greffier en la vérification des dettes de la province, lequel, à ce dernier titre, recevait 1,400 livres par an sur les octrois de la ville de Mâcon; — quatre quittances, s'élevant ensemble à 109,052 livres 10 sols, signées par Charles Cochet, receveur des deniers royaux au Bailliage de Beaune, chargé de recouvrer sur les octrois de Mâcon les sommes affectées au payement des dettes des communautés de Bourgogne; — autres quittances des commis à l'audition et révision des comptes desdites communautés, savoir : de Jacob Lemulier, lieutenant-général au Bailliage de Semur-en-Auxois, pour 300 livres; de Daniel Siredey, lieutenant-général au Bailliage de Châtillon-sur-Seine, pour 395 livres, et de Louis Blondeau, avocat à Chalon, pour 900 livres; — prélevé chaque année 14.000 livres pour l'acquittement des dettes de Semur, 1,500 livres pour celles de Châtillon, et 4,000 livres pour celles de Cuiseaux; quittances des receveurs de ces villes; — les échevins de Mâcon ne recevaient sur ces octrois qu'environ mille livres par an.

CC. 139. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 98 feuillets; 67 pièces, papier.

**1672-1675.** — Comptabilité communale : — Comptes présentés devant Brice Bauderon, lieutenant-général; Claude Buchet, seigneur de Royer, procureur du Roi; Jean-Baptiste Colin et Claude Berruyer, avocats du Roi, etc., par les échevins-receveurs, Pierre Barjaud, en 1673 (recette des deniers communs, 3,998 livres; dépense, 4,954 livres 17 sols 6 deniers; recette des deniers d'octroi, 3,300 livres 3 deniers, y compris 333 livres 6 sols 3 deniers, dont Thomas Viard, échevin-receveur de 1672, était reliquataire; dépense, 3,436 livres 3 sols), et Antoine Laborier, en 1674 (recette des deniers communs, 3,998 livres; dépense, 4,953 livres 11 sols 6 deniers; recette des deniers d'octroi, 2,966 livres 14 sols; dépense,



Digitized by Google

3,004 livres 18 sols 9 deniers); — tilleuls plantés dans la place publique, derrière l'église Saint-Pierre (aujourd'hui place d'Armes); — rétablissement des murs et des tours le long de la Saône, depuis le bastion de Crévecœur au nord, jusqu'au bastion Saint-Jean au sud; — réparations aux ponts-levis, aux pavés, aux églises paroissiales de St-Pierre et de St-Étienne, etc.; — donné 100 livres à Jean Gauthier, « pour avoir abattu l'oyseau du noble » jeu de l'arquebuze; » — payé chaque année 200 livres au marquis d'Entragues, gouverneur de la ville, comme indemnité de logement; — gages ordinaires; — aumônes aux PP. Capucins; — feux de joie pour diverses victoires; — vin et cotignac offerts aux seigneurs passant par Mâcon, etc.; — cahiers où sont transcrites les pièces justificatives de la dépense de ces comptes.

CC. 140. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 84 feuillets; 103 pièces, papier.

**1675-1679.** — Comptabilité communale : — comptes présentés par Brice Gratier, échevin-receveur de l'an 1675; — recette des deniers communs, 5,457 livres 7 sols; dépense, 6,208 livres 6 sols 6 deniers; — recette des deniers d'octroi, 2,966 livres 14 sols; dépense, 2,981 livres 13 sols 9 deniers; — ordonnance de Claude Bouchu, intendant de Bourgogne, autorisant une imposition extraordinaire de 1,459 livres 7 sols, pour rembourser à Thomas Viard, avocat et échevin, ses dépenses faites à Paris, où il avait été envoyé pour la poursuite d'un procès contre le comte d'Armagnac, engagiste du péage de Mâcon; — payé 240 livres vingt-quatre feuillettes de vin blanc expédiées à Dijon « à des personnes de considération; » la voiture et la conduite de ce vin coutèrent 200 livres; le *barrage* et le *reliage*, 30 livres; — feux de joie pour divers succès du vicomte de Turenne, etc. — Comptes de Joachim Lhuilier, échevin-receveur de l'an 1676; — recette des deniers communs, 3,998 livres; dépense, 4,863 livres 17 sols; — recette des deniers d'octroi, 2,966 livres 14 sols; dépense, 2,979 livres 4 sols 9 deniers; — réparations aux pavés, à l'église St-Étienne, etc.; — employé 1,320 livres à la construction d'un mur derrière l'Hôtel de Ville, pour soutenir le terrain de la rue de La Rochette; — 600 livres pour le terrassement de la promenade ménagée derrière l'église Saint-Pierre; — compté 100 livres à François Teyras, maître chirurgien de Mâcon, qui avait abattu l'oiseau du jeu de l'arquebuse; — gages des maîtres d'école, écrivains et mathématiciens, savoir : 120 livres à Gaspard Jannel, 90 livres à Simon Parizet, 60 livres à Antoine Reboud, 60 livres à François Burtin; — les Jésuites continuent à recevoir une allocation annuelle de mille livres; — vin présenté aux seigneurs passant par Mâcon, etc.; — cahiers où sont transcrites les pièces justificatives de la dépense de ces comptes.

CC. 141. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 62 feuillets; 102 pièces, papier.

**1677-1688.** — Comptabilité communale : — comptes des échevins-receveurs, Claude Lachard, en 1677 (recette des deniers communs, 7,577 livres; dépense, 4,377 livres 18 sols 6 deniers; recette des deniers d'octroi, 2,966 livres 14 sols; dépense, 2,972 livres 4 sols 5 deniers); François Dauphin, en 1678 (recette des deniers communs, 5,010 livres; dépense, 6,142 livres 10 sols 6 deniers; recette des deniers d'octroi, 2,966 livres 14 sols; dépense, 2,975 livres 11 sols 5 deniers), et Jean Poncet, en 1679, époque où le clergé cessa d'envoyer des députés à l'audition des comptes d'octroi (recette des deniers communs, 5,010 livres; dépense, 5,840 livres 10 sols; recette des deniers d'octroi, 2,966 livres 14 sols; dépense, 3,045 livres 18 sols 11 deniers); — réparations au puits commun de la rue des Minimes et « à celui estant en la place, vis-à-vis l'ancien collége, rue Saint-Antoine; » — constructions et réparations dans l'Hôtel de Ville; — curement des fossés sous les portes de la ville et autour des murailles; — grandes dépenses pour l'établissement de la place ou promenade des remparts, derrière l'église Saint-Pierre; — impositions extraordinaires pour le remboursement de la somme de 3,036 livres, qui restait due à Thomas Viard; — lettre de remerciement adressée aux échevins par le sieur Cottin, secrétaire de l'intendant de Bourgogne, pour deux feuillettes de vin blanc, « qui se trouve excellent cette année; » — 100 livres données à François Bernard, avocat, qui avait abattu l'oiseau du jeu de l'arquebuse; — Joseph Lamy, maître écrivain et mathématicien, aux gages de 90 livres, etc.

CC. 142. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-folio, 52 feuillets; 26 pièces, papier.

**1675-1688.** — Comptabilité communale : — comptes présentés en 1688, devant Jacques Grenelle, lieutenant particulier au Bailliage, les officiers du Roi, etc., par les échevins-receveurs, Pierre Siraudin, pour l'an 1680, et François Sévert, pour les six premiers mois de 1681; — continuation des travaux pour l'établissement de la place ou promenade du rempart; — achat d'une tapisserie payée 1,500 livres, pour orner le chœur de l'église paroissiale de Saint-Pierre, etc. — Procès-verbal contenant un état des charges fixes de la ville de Mâcon, s'élevant à 7,604 livres 14 sols, et une liste des exempts et privilégiés, comprenant 50 chanoines ou chapelains dans l'église Saint-Vincent, 32

Digitized by Google

à Saint-Pierre, cinq couvents d'hommes et quatre de filles, « qui composent plus de la moitié de la ville, » et 46 chefs de famille, entre autres, Madame d'Entragues, le seigneur de Rambuteau, lieutenant du roi, le comte de St-Mauris, les seigneurs de Bessac, de Gorze, de Lamartine, de Rymon, de Rousset-Malfontaine, de Paule, de Pierreclos, de Montmartin, d'Escrots, porte-manteau du Roi, de Sennecé, premier valet de chambre de la Reine, etc. — Compte des octrois sur la Saône, pour six années, de 1675 à 1681; — recette, 252,600 livres; dépense, 249,407 livres 17 sols 1 denier; — sur cette somme la ville de Semur-en-Auxois reçut 87,108 livres 18 sols 4 deniers; celle de Châtillon-sur-Seine, 10,500 livres; celle de Cuiseaux, 24,000 livres; celle de Beaune, 15,000 livres; — on compta 53,449 livres 13 sols 9 deniers au sieur Melchior Cochet, et 2,800 livres au sieur Rigoley, greffier des États de Bourgogne; — la ville de Mâcon ne retira de ses octrois pendant ces six années que la somme totale de 6,990 livres; — la réduction de la valeur des pièces de 4 sols, des réales, des monacos et autres monnaies étrangères, fit perdre 1,310 livres sur la recette; — les frais de reddition de compte s'élevèrent à 4,015 livres 5 sols, etc.

CC. 143. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio, papier, 44 feuillets; 1 pièce, parchemin; 117 pièces, papier.

**1682-1686.** — Comptabilité communale : — pièces justificatives de la dépense de Philibert Tondu, échevin-receveur de 1682 et 1683; — réparations diverses; — élargissement de la rue tendant de la place du rempart à l'évêché (aujourd'hui rue de la Préfecture); — payé 144 livres, vingt-quatre carpes envoyées vivantes à Dijon, pour le duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne (quinze de ces carpes furent renvoyées comme n'étant pas de grandeur raisonnable); — location d'écuries pour les chevaux des troupes de passage; — achats de foin, paille, avoine; — dons de vin et de cotignac, etc. — Compte des deniers levés sous forme de contributions volontaires sur les habitants de Mâcon, et employés à la poursuite d'un procès contre Louis Dubois, fermier des Aides du Mâconnais, et Clément de Boussières, « intéressé dans ladite ferme; » — recette, 3,534 livres 4 sols; dépense, 3,190 livres 15 sols 9 deniers. — Compte de Pierre Grenelle, échevin-receveur de l'an 1684; — recette, 5,086 livres 17 sols 9 deniers; dépense, 4,957 livres 13 sols; — frais pour les funérailles de la reine; — ports de lettres et de paquets; — payé 350 livres 16 sols à Edme Lamy, receveur des épices de la Chambre des Comptes de Bourgogne, etc. — Arrêt du Conseil réglant les charges de la ville de Mâcon, savoir : gages des quatre portiers, 198 livres; de l'horloger, 24 livres; pour le nettoiement des porches, 24 livres; pour l'offertoire de la messe, le jour de Saint-Roch, 5 livres 14 sols; au prédicateur de l'Avent et du Carême, 100 livres; au gouverneur, pour son logement, 200 livres; aux Jésuites, 1,150 livres; à deux maîtres d'école, 200 livres; pour les *emparements* (réparations), 1,500 livres; pour feux de joie, vins d'honneur, etc., 1,300 livres; aux quatre échevins et au syndic, 25 livres; au secrétaire, 60 livres; au receveur des droits sur le sel, 45 livres; aux deux valets de ville, 200 livres; à la fabrique de Saint-Pierre, 400 livres; à celle de Saint-Étienne, 200 livres; pour location d'écuries, 200 livres; total, 6,031 livres 14 sols, « laquelle somme » Sa Majesté ordonne estre prise et levée au moyen des » deniers provenans du patrimoine de la ville, consistant » en les droits du huitiesme et du seiziesme du vin, dont » les produits sont estimés 5,000 livres, le droit d'un sol » par minot de sel qui se vend dans les greniers du Mas- » connois et de 5 sols par minot de sel vendu à Mascon, » 600 livres par estimation, six petites boutiques produisant » annuellement 90 livres, et le surplus par impositions sur « ladite communauté. »

CC. 144. (Portefeuille.) — 5 cahiers in-folio, 78 feuillets; 4 pièces, papier.

**1687-1761.** — Comptabilité communale : — comptes des échevins-receveurs, Antoine Laborier, pour l'an 1687, Claude Soldat, pour 1688, Jean Gauthier, pour 1690, Antoine Viard, pour 1691, et Antoine Périer, pour 1692 à 1694; — Antoine et François Portanier frères, maîtres d'école, aux gages de 100 livres chacun; — frais des cérémonies funèbres pour le grand Condé; — accordé 100 livres aux chevaliers de l'arquebuse, allant au prix de Dijon; — compté 272 livres d'honoraires au sieur Caboud, avocat au Conseil du Roi; — état des sommes avancées par la ville aux particuliers pour les étapes de l'an 1691; — payé 333 livres 10 sols à Jean Rogier, huissier de Dijon, qui était venu établir garnison, « assisté d'un témoin, » chez Antoine Viard, receveur des deniers communs, pour avoir payement de 10,000 livres plus 2 sols par livres, montant de la finance de l'office de procureur du Roi en l'Hôtel de Ville; — constitution d'une rente de 150 livres, au principal de 3,000 livres, en faveur des dames religieuses de la Visitation; — logement de troupes de passage, des miliciens, etc.

CC. 145. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-folio, papier, 126 feuillets; 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1695-1714.** — Comptabilité communale : — comptes des deniers patrimoniaux de la ville de Mâcon, rendus par les échevins-receveurs, Louis Trambly, pour l'an 1695,

Digitized by Google

François Poncet, pour 1698, René Vuiron, pour 1699, et Vincent Solvy, pour 1701 et 1702; — réparations diverses à l'église Saint-Pierre, aux murailles, aux pavés, etc.; — dépenses pour le passage de « Messeigneurs les Princes; » — étapes, fournitures faites à plusieurs compagnies de troupes irlandaises; — le sieur Dupont, puis le sieur Carpe, maîtres d'écoles aux gages de 200 livres; — étrennes, etc. — Compte rendu en 1714 à la Chambre des Comptes de Dijon, pour six années (1696-1702), d'un octroi accordé à la ville de Mâcon, pour l'aider à acquitter les finances de plusieurs offices récemment créés, puis incorporés à la commune, entre autres, celui du receveur des deniers patrimoniaux; — remboursé 7,000 livres, principal d'une rente de 388 livres 17 sols 9 deniers, créée en 1697 en faveur de Messire Jean de Thésut, seigneur de Ragy et Vessey, ancien conseiller au Parlement de Metz; — 6,000 livres, principal d'une rente de 300 livres, constituée en 1696, au profit de Jean Villemot, chanoine de Saint-Nizier et promoteur général en l'archevêché de Lyon, etc.

CC. 146. (Portefeuille.) — 11 cahiers in-folio, papier, 126 feuillets; 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1705-1722.** — Comptabilité communale : — comptes des deniers patrimoniaux de la ville de Mâcon, rendus par les échevins-receveurs, Nicolas Focard (1705-1707), Claude Trambly (1708-1710), Charles Hubert (1711), et François Goyet (1712-1713); — achats de lits et de couvertures pour les casernes; — payé 50 livres « pour trois chaises » roulantes, attelées chacune de deux chevaux, une char- » rette et deux chevaux de selle, fournis jusqu'à Tournus « à un lieutenant-colonel d'infanterie allemand et toute sa » famille; » — Louis Dubois, maître d'école, aux gages de 200 livres; — dépense pour la levée des soldats de milice; la ville en fournissait annuellement trois, à qui l'on donnait 150 livres; — menus d'un dîner maigre, offert par les échevins aux sieurs Rigoley et Thierry, de Dijon; — de deux dîners portés en l'Hôtel de Ville le dimanche et le jeudi de la Fête-Dieu, etc. — Compte présenté en 1722 à la Chambre des Comptes de Dijon, d'un octroi sur la farine, le bois, le charbon et le foin, pour neuf années (1706-1715); — recette, 56,250 livres; — rente annuelle de 450 livres payée à l'Hôtel-Dieu; de 100 livres, à l'hôpital général de la Charité; de 100 livres à Louis Chesnard, chanoine de Saint-Vincent; de 50 livres à Philibert Rossignol, bourgeois, demeurant à Saint-Jean-le-Priche; de 100 livres aux dames Ursulines; — de 60 livres à Pierre Desvignes, maire perpétuel; — remboursement des principaux de ces rentes empruntés pour les besoins de la ville; — payé 31,115 livres 8 sols 7 deniers pour les finances des charges de premier et de troisième échevin, de contrôleur des greffes de l'Hôtel de Ville et de l'Écritoire, de commissaire aux revues et logements des gens de guerre, d'auditeurs et examinateurs des comptes de la communauté, de receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi, etc.

CC. 147. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 96 feuillets; 9 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

**1716-1735.** — Comptabilité communale : — comptes des deniers patrimoniaux et d'octroi rendus par les échevins-receveurs, Claude Siraudin (1716-1717), Jacques Chavannes (1720-1721), Thomas Forest (1722-1723), Claude-Joseph Pavallier (1724-1725), Zacharie Chamboux (1726-1727), et Arnaud Laplatte (1728-1729); — menus de différents repas pris en l'Hôtel de Ville; — dépenses des échevins, en café, chocolat, eau cordiale, ratafia, sirop, liqueurs et eau-de-vie; — ports de lettres et de paquets; — détail des dépenses faites par le seigneur de Pimont et Hugues Collet, échevin, qui allèrent aux États de Bourgogne; — passages de troupes; — rente de 250 livres constituée en faveur de la veuve de François Arcelot, écuyer, de Châtillon-sur-Seine, et de Marie-Cécile de Noinville, fille majeure, demeurant à Dijon, qui prêtèrent 5,000 livres; — sommes payées annuellement pour l'extinction de diverses charges; — rentes provinciales dues à la ville de Mâcon; — quittances à l'appui, etc.

CC. 148. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 136 feuillets; 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1725-1762.** — Comptabilité communale : — comptes des échevins-receveurs, Arnaud Laplatte (1730-1731), Nicolas Dondin (1732-1733), Claude Cadot (1734-1735), Claude Focard (1736-1737), Pierre Barjaud (1738-1739), et Joseph Bourdon (1740-1741); — imposition de 1,857 livres 19 sols 3 deniers pour la construction d'une glacière, la démolition de la maladrerie, etc.: — rente de 100 livres au profit de Jean-Claude Loppin, seigneur de Gemeaux, conseiller honoraire au Parlement de Bourgogne, qui prêta 2,000 livres; — sommes payées « pour les arrérages des » gages des offices d'états-majors, réservés au profit des » hôpitaux de cette province; » — présent annuel de vingt-six livres de sucre et huit livres de café, à l'évêque; d'une livre de café et de six livres de sucre, au prédicateur de l'Avent, et autant à celui du Carême; — une quantité énorme de pots de confitures, gelées, etc., étaient chaque année envoyés au gouverneur de Bourgogne, à l'intendant, à leurs secrétaires, au greffier des États, au trésorier-

Digitized by Google

général, etc. ; — menu d'un repas pris en l'Hôtel de Ville pour les Rogations, etc. — Compte des octrois non patrimoniaux pour 8 ans et 9 mois (1728-1737), rendu par les échevins-receveurs de 1762, à la Chambre des Comptes de Dijon ; — copie du bail passé à Jean-Baptiste Cottin ; — recette, 43,960 livres ; dépense, 44,829 livres 1 denier ; — payé 23,960 livres pour le rachat des offices supprimés ; — 19,000 livres pour la construction d'un corps de garde et de neuf écuries destinées aux chevaux des troupes de passage ; — 1,869 livres pour l'apurement du compte.

CC. 149. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-folio, papier, 164 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 151 pièces, papier.

**1742-1751.** — Comptabilité communale : — comptes rendus par Claude-Joseph Pavallier, receveur en titre d'office des deniers patrimoniaux de la ville de Mâcon ; — délibération prise dans une assemblée générale des habitants, qui consentent à un emprunt pour subvenir au payement du dixième imposé sur les octrois et les deniers patrimoniaux ; ordonnance de l'intendant François-Dominique Barberie de Saint-Contest, qui permet d'emprunter 6,000 livres ; le seigneur de La Porte de Marnay prêta 3,112 livres 10 sols ; — passages de troupes ; — achats de foin, de paille, etc. ; — acquisition de la maison de Louis Descombes, joignant l'Hôtel de Ville, et que l'on démolit pour en agrandir la cour ; payé 315 livres 2 deniers 8 sols pour droits d'amortissement ; — chaque année on donnait 300 livres au comte de Tavanes, commandant en Bourgogne ; 50 livres à François Potier, commissaire de la marine, demeurant à Auxonne, pour indemnités de logement, et 450 livres au gouverneur de Mâcon, pour son logement et le loyer des tours de la ville ; — les gages du maire furent réglés à 150 livres ; ceux de chaque échevin, à 50 livres ; tous les trois ans, le maire et les échevins allant aux États de Bourgogne recevaient 360 livres ; — 100 livres étaient allouées par an à l'exécuteur de la haute justice ; — les étrennes de l'évêque furent portées à 14 livres de café et 42 livres de sucre ; — vingt-cinq feuillettes de vin blanc étaient chaque année envoyées partie à Dijon, partie à Versailles, etc. ; — un arrêt de Conseil, en date du 8 juin 1751, fixe à 9,290 livres les dépenses ordinaires de la ville de Mâcon.

CC. 150. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, 106 feuillets ; 4 pièces, papier.

**1737-1764.** — Comptabilité communale : — compte des octrois extraordinaires pour douze années (1737-1749), rendu à la Chambre des Comptes de Dijon, en 1764, contenant copies de délibérations de l'Hôtel de Ville de Mâcon, d'arrêts du Conseil d'État, de baux, d'ordonnances, etc. ; — recette, 82,322 livres 5 sols 8 deniers ; — sur cette somme il fut fait remise de 12,000 livres au fermier Pierre Corteys ; 21,000 livres furent versées à la caisse de la recette générale des États de Bourgogne ; on paya 5,686 livres 16 sols pour l'impôt du dixième, etc. — Comptes des deniers patrimoniaux rendus par Claude-Joseph Pavallier, receveur de l'Hôtel de Ville de Mâcon ; — gages ordinaires ; — réparations ; — vins d'honneur ; — dépensé 1,051 livres 4 sols « pour les frais des courriers, chevaux d'ordonnance, » chevaux et voitures qui ont fait des mouvements au » sujet de la poursuite des contrebandiers (Louis Mandrin » et sa troupe), pour la fourniture de bois tantôt à six » tantôt à cinq corps de garde, et ce, jour et nuit, du 5 » au 31 décembre 1754 ; » — payé 2,274 livres 14 sols pour dépenses extraordinaires des troupes logées dans la ville et aux environs ; — lettres de l'intendant Jean-François Joly de Fleury, contenant des observations sur la comptabilité, etc.

CC. 151. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, 124 feuillets ; 33 pièces, papier.

**1749-1766.** — Comptabilité communale : — compte des octrois extraordinaires de Mâcon pour huit années (1749-1757), rendu en la Chambre des Comptes de Dijon en 1766 ; — recette, 53,372 livres 19 sols 6 deniers ; — sur quoi l'on paya 629 livres 6 sols 4 deniers pour l'obtention et l'enregistrement des lettres de concession ; — 621 livres 7 sols 3 deniers pour les impôts du dixième et du vingtième ; — 19,637 livres 2 sols 9 deniers pour remboursement des finances des offices de procureur du Roi, de secrétaire de l'Hôtel de Ville, et de lieutenant en la milice bourgeoise ; — 1,050 livres pour réparations à la tour dite du collége, où logeait l'exécuteur de la haute justice ; — 672 livres pour la dotation de quatre filles pauvres, à la naissance du duc de Bourgogne ; — 5,724 livres 2 sols 8 deniers pour le payement des arrérages et le remboursement du capital de la rente de 180 livres, constituée en faveur de Louis Descombes, et pour l'acquit des lods dus sur sa maison ; — 1,604 livres pour la levée du plan général de la ville de Mâcon et de ses faubourgs ; — 13,343 livres 4 sols pour la construction d'un mur sur le quai, etc. — Comptes de Claude-Joseph Pavallier, receveur des deniers patrimoniaux ; — payé chaque année 50 livres pour le logement de François Potier, commissaire général de la marine, en Bourgogne, 250 livres pour celui du comte de Tavanes, commandant en chef dans la province, et de ses successeurs, le marquis d'Anlezy, puis le comte de La Guiche ; — fournitures de bois aux salpêtriers ; — 1,150 livres de gages accordés aux Dominicains, pour la tenue du collége, après

Digitized by Google

l'expulsion des Jésuites; — épidémie ; payé 1,200 livres aux médecins envoyés par l'intendant Dufour de Villeneuve ; — menu d'un repas donné par les échevins aux officiers de la milice, lors de la publication de la paix; — quatre députés de la ville allèrent présenter au comte de La Guiche, dans son château de Chaumont, douze poulardes, vingt-quatre bouteilles de liqueurs, du vin et des confitures ; — lettre du sieur Coindé, procureur en la Chambre des Comptes de Dijon, etc.

CC. 152. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, papier, 164 feuillets; 5 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

**1759-1774.** — Comptabilité communale : — compte de l'octroi du don gratuit pour six ans (1759-1765), rendu par les échevins de Mâcon en la Chambre des Comptes de Dijon, contenant copie d'édits et de déclarations du roi Louis XV, de délibérations de l'Hôtel de Ville, du tarif, des procès-verbaux d'installation de cinq commis et d'un régisseur, de la délivrance des droits de boucherie, attribués au don gratuit, d'un arrêt du Conseil, portant augmentation des droits, etc. ; — recette, 70,615 livres 1 sol 1 denier ; — le trésor royal reçut 63,769 livres 18 sols 6 deniers, les frais de régie absorbèrent le reste. — Compte des octrois extraordinaires, rendu en 1774 pour neuf ans (1758-1766) ; — recette, 77,611 livres 2 deniers ; dépense, 103,877 livres 9 sols 10 deniers ; — payé pour l'obtention et l'enregistrement des lettres de concession, 542 livres 8 sols 6 deniers ; — pour la construction d'un mur sur le quai, 80,010 livres 5 sols ; — au sieur Saint-André, ingénieur, qui dressa les plans et conduisit les travaux, 5,448 livres ; — pour autres menues réparations, 5,379 livres ; — versé à la caisse du patrimoine, 9,407 livres 19 sols 3 deniers; — le reste fut dépensé en frais de régie et pour l'apurement du compte. — Comptes des revenus patrimoniaux rendus par le receveur Claude-Joseph Pavallier ; — cinq contrats de rentes et intérêts sur les tailles, au profit de la ville de Mâcon, s'élevant ensemble à 316 livres 18 sols 3 deniers; — lettre du comte de La Guiche, ordonnant de payer aux mains du sieur Drouin les 350 livres qui lui sont annuellement dues par la ville ; la même somme continuée à son successeur, le marquis de La Tour-du-Pin ; — entrée de l'évêque Gabriel-François Moreau ; on lui offre des confitures et 30 livres de bougies ; — lettre de Clément-Charles-François de L'Averdy, contrôleur général des finances, sur la comptabilité municipale ; — lettre de l'intendant Antoine-Jean Amelot, seigneur de Chaillou, engageant le maire et les échevins de Mâcon à adresser au contrôleur-général un placet ou mémoire, « où ils lui feront » sentir d'une manière touchante que les dépenses et les » charges ordinaires auxquelles la ville est assujettie, excè- » dent de beaucoup ses revenus ; » mémoires, observations, etc.

CC. 153. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 68 feuillets; 4 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

**1765-1779.** — Comptabilité communale : — compte de l'octroi particulier attribué au don gratuit, pour 2 ans 10 mois (1765-1768), rendu en 1779 par le maire et les échevins de Mâcon, en la Chambre des Comptes de Dijon; — recette, 29,423 livres 2 sols 11 deniers; — Joseph Mirault d'Harvelay, garde du trésor royal, reçut 20,000 livres ; les frais de régie et de reddition de compte ne s'élevèrent qu'à 634 livres 1 sol 4 deniers ; — les comptables restèrent débiteurs du reste. — Comptes des revenus patrimoniaux présentés aux échevins par Claude-Joseph Pavallier, receveur-syndic ; — état des revenus consistant en les droits du huitième et du seizième sur le vin vendu en détail, le droit de 5 sols par minot de sel vendu dans le grenier de Mâcon, et de 1 sol par minot vendu dans les autres greniers du Mâconnais ; le louage de six petites boutiques situées en la rue du Change (aujourd'hui rue Dombey) et dépendant de l'ancienne grenette ; tous ces droits étaient affermés au prix de 8,510 livres ; — charges ordinaires, étrennes, etc. ; — lettres de remerciement du sieur Peigné, procureur au parlement de Dijon, et du sieur Aubineau, secrétaire en chef du commandement de Bourgogne ; — menu d'un « repas d'honneur » pris en l'Hôtel de Ville ; — lettres du comte de Clugny pour avoir payement d'une rente constituée autrefois en faveur de la veuve Arcelot, de Châtillon-sur-Seine, laquelle rente il céda ensuite à la Charité de Notre-Dame de Dijon ; — correspondance avec l'intendant Amelot, au sujet de la comptabilité ; — lettres patentes autorisant la ville de Mâcon à emprunter 30,000 livres pour l'acquittement du don gratuit et la construction du quai, etc.

CC. 154. (Portefeuille.) — 11 cahiers in-folio, papier, 70 feuillets; 2 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

**1772-1784.** — Comptabilité communale : — comptes des deniers patrimoniaux de la ville de Mâcon, rendus devant le maire, les échevins et les auditeurs des comptes, par le receveur Claude-Joseph Pavallier ; — état des revenus s'élevant à 11,882 livres, et des dépenses annuelles qui atteignent 15,845 livres 4 sols ; — payé 400 livres pour le droit de marc d'or des lettres patentes qui permettent la réunion des faubourgs à la communauté ; — 350 livres par an pour supplément d'appointements et le logement du marquis de La Tour-du-Pin, commandant en Bourgogne ;

Digitized by Google

— 9 livres à l'abbé Deray, secrétaire de l'évêché, pour les droits de l'extrait de l'ordonnance qui crée un second vicaire dans la paroisse de Saint-Pierre ; — 24 livres, pour abonnement aux *Édits, arrêts, lettres patentes*, etc. ; — dépensé 1,411 livres 18 sols 6 deniers pour le passage de Monsieur, le 14 juillet 1777 ; — requête de Jacques Coindé, procureur à la Chambre des Comptes de Dijon, pour avoir payement de la somme de 495 livres 14 sols 6 deniers, et ordonnance de l'intendant Dupleix, qui la lui alloue ; — correspondance avec ce même intendant au sujet de la comptabilité municipale, etc. — Comptes de l'octroi faisant partie des revenus patrimoniaux, rendus par Claude-Antoine Berruyer, receveur des droits mis en régie, qui versait sa recette dans la caisse du sieur Pavallier.

CC. 155. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets; papier.

**1767-1788.** — Comptabilité communale : — compte pour douze années de l'octroi extraordinaire de la ville de Mâcon « et doublement d'icelui, » rendu en la Chambre des Comptes de Dijon, par Jacques-Benoît Pavallier, receveur, délégué de l'administration municipale ; — on y a inséré de nombreuses copies de délibérations de l'Hôtel de Ville, d'arrêts du Conseil, de lettres patentes relatives à cet octroi, de délivrances de baux, d'une ordonnance de Guillaume-Joseph Dupleix, intendant de Bourgogne, concernant la liquidation et le payement des créances sur les boucheries supprimées en 1769, etc. ; — recette, 206,866 livres 19 sols 9 deniers ; dépense, 201,620 livres 7 sols 7 deniers ; — remboursé la somme de 26,744 livres qui restait due aux comptables du dernier compte de ce même octroi ; — rentes annuelles de 300 livres payées aux religieux de la Chartreuse de Sélignat en Bugey, qui avaient prêté 6,000 livres ; — de 1,000 livres pour un principal de 20,000 livres prêté par les religieux de la Chartreuse d'Arvière-en-Valromey ; — autre rente de 150 livres, due à Antoine Pollet, procureur, pour 3,000 livres de principal, portée ensuite à 200 livres, en faveur de Claude Pollet, avocat, fils du précédent, qui ajouta 1,000 livres à la somme prêtée ; — dépensé 114,538 livres pour la construction du quai ; — payé 240 livres d'honoraires à Jean-Thomas Dumorey, ingénieur en chef, qui vint visiter les travaux, et 6,400 livres au sieur Aubry, ingénieur des ponts et chaussées de Bresse et Bugey, qui conduisit l'ouvrage ; — indemnités payées aux propriétaires d'étaux ou de bancs dans l'ancienne boucherie, 6,810 livres 7 sols 3 deniers ; — acquisition de la maison de Gilbert Lagrange, contiguë à ladite boucherie, 3,906 livres 9 sols 6 deniers ; — construction d'une tuerie dans le bastion de Bourgneuf, 9,370 livres 10 sols ; — autres menus travaux, remblais du quai, etc., 13,135 livres 16 sols 6 deniers ; — le reste fut dépensé pour l'obtention et l'enregistrement des arrêts et des lettres patentes, les frais de régie et la reddition du compte.

CC. 156. (Portefeuille.) — 7 cahiers in-folio, papier, 60 feuillets; 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1779-1787.** — Comptabilité communale : — comptes des deniers patrimoniaux de la ville de Mâcon, rendus par les héritiers de Claude-Joseph Pavallier ; — dépensé 130 livres pour les réjouissances au sujet de l'accouchement de la reine, et 174 livres 14 sols à cause des succès obtenus contre les Anglais ; — 870 livres 5 sols 5 deniers pour frais de procès contre le chapitre de Saint-Pierre ; — reconstruction de l'Hôtel de Ville ; le sieur Franchizet fils, adjudicaire, au prix de 21,000 livres ; — bail de l'entretien des réverbères au prix de 1,150 livres par an ; — achat d'une romaine à cadran qui fut payée 843 livres à l'inventeur privilégié, Guillaume-Emmanuel Hanin ; — rente annuelle de 100 livres constituée en faveur de Bénigne Fardel, seigneur de Daix, président honoraire aux Requêtes du Palais de Dijon, puis de son fils, Félix-Marie Fardel de Verrey, écuyer, élève dans le corps royal d'artillerie ; — vins de présents, étrennes, etc. ; — procès-verbal de vérification de ces comptes fait par Adrien Bigonnet, subdélégué de Mâcon ; les comptables furent reliquataires de 7,412 livres 9 sols 4 deniers. — Comptes de Claude-Antoine Berruyer, receveur des octrois patrimoniaux, dont les produits nets étaient versés dans la caisse du patrimoine ; — correspondance avec le sieur Coindé, procureur à Dijon, sur la comptabilité.

CC. 157. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio, 66 feuillets; 36 pièces, papier.

**1782-1789.** — Comptabilité communale : — comptes des deniers patrimoniaux et des octrois de la ville de Mâcon, présentés par Jacques-Benoît Pavallier, receveur, et approuvés par l'intendant Amelot ; — rente annuelle de 2,000 livres payée pour un principal de 40,000 livres que Claude Dumont, écuyer, avait prêtées à la ville pour subvenir aux travaux du quai ; cette créance fut cédée par Antoinette Poncet, veuve de Claude Dumont, et Jean-Baptiste Dumont de Sermaise, leur fils, moitié à Pierre-Bernard Nardot, administrateur général des domaines à Paris, et moitié à Étienne Parent, bourgeois de Tournus ; — payé 20 livres à l'exécuteur de la haute justice de Chalon, chaque fois qu'on le faisait venir pour exécuter des criminels, « attendu l'état de vieillesse et de maladie de celui de Mâcon ; » — grandes sommes dépensées à la

Digitized by Google

poursuite des procès que le maire et les échevins eurent à soutenir contre les officiers du Bailliage et contre le chapitre de Saint-Pierre ; — payé 1,222 livres 2 sols 4 deniers au sieur Bonnard, contrôleur, pour les droits de contrôle sur les délibérations et autres actes de l'Hôtel de Ville, depuis 1763 jusqu'en 1784 ; — réparations aux pavés ; — entretien des réverbères, etc. — Correspondance avec le sieur Coindé et l'intendant Amelot sur la comptabilité.

CC. 158. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-folio, 32 feuillets ; 107 pièces, papier.

**1787-1789.** — Comptabilité communale : — comptes des revenus patrimoniaux de la ville de Mâcon, présentés par Jacques-Benoît Pavallier, receveur ; — recette de 1787, 19,851 livres 7 sols 8 deniers, y compris les 7,412 livres 9 sols 4 deniers versés dans la caisse par les héritiers de Claude-Joseph Pavallier ; dépense, 37,690 livres 1 sol 10 deniers ; — recette de 1788, 9,736 livres 1 sol 4 deniers ; dépense, 36,055 livres 17 sols 7 deniers ; — fournitures faites aux corps de garde de la milice ; — charges ecclésiastiques (collége, fabrique, etc.) ; — gages ordinaires ; — entretien des toits, des pavés, des réverbères ; — achat de seaux et d'échelles pour les incendies ; — réparations aux édifices communaux ; — vins de présents, étrennes, etc. — Comptes des octrois présentés par le même receveur ; — recette annuelle, 10,900 livres, plus 29,459 livres 19 sols dont le comptable était reliquataire sur les exercices précédents ; dépense de 1787, 8,781 livres 4 sols 5 deniers ; dépense de 1788, 4,504 livres 1 sol 8 deniers ; — payement des rentes dues aux sieurs Fardel, Nardot, Parent, Pollet, aux chartreux d'Arvière et de Sélignat, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Mâcon, à ceux de la Charité de Dijon ; — indemnités aux copropriétaires des anciennes boucheries, etc. — Mandats de l'an 1789, visés par l'intendant Amelot ; — achats de bois distribués aux pauvres ; approvisionnement de blé ; — fournitures à la milice et aux troupes envoyées en garnison dans la ville, etc.

Digitized by Google

Département de Saône-et-Loire.

## VILLE DE MACON.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE DD.

**(Propriétés communales, Eaux et Forêts, Mines, Édifices, Travaux publics, Ponts et Chaussées, Voirie.)**

DD. 1. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 83 pièces, papier; 1 cahier in-folio, 54 feuillets; 3 plans.

**1292-1789.** — Propriétés communales de la ville de Mâcon : — commission du bailli Karados Des Quesnes, seigneur de Saresvilliers, exécutée par le sergent Robin Potel, pour reconnaître l'empiétement des Cordeliers sur une place ou rue entre leur église et les murs de la ville, et faire enlever les clôtures qu'ils y avaient mises; — ordonnance du bailli Jean de Damas, seigneur de Clessy et Saint-Amour, pour la démolition des murs que les religieux du couvent de Saint-Pierre-hors-les-Murs avaient fait élever autour d'une place appartenant à la ville, près et hors de la porte de la Barre; — baux de plusieurs celliers et boutiques, formant le rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel de Ville (rue des Celliers, aujourd'hui rue Philibert-Laguiche); de sept boutiques sises dans la rue du Change (rue Dombey), sous la grenette, « où souloit estre l'an-» cienne boucherie; » de divers emplacements, jardins, chantiers, baraques, etc., autour des murs, entre les portes, dans les bastions, etc.; — visites et reconnaissances desdites boutiques; réparations diverses; — les échevins accordent à Thomas Genevoys, sergent royal, la jouissance du dessus d'une maison, sise rue de Chavanes, à condition qu'il sera tenu « de faire toutes criées et pro-» clamations à son de trompe, par ceste ville de Mascon, » pour les affaires de ladicte ville et des échevins; » — plans et bail d'une terre, « qui estoit autrefois une place au-» devant de la porte Saint-Antoine, » contenant environ quatre coupées et trois quarts, au prix de dix livres par an; cette terre fut ensuite cédée à François Rey, entrepreneur de la fabrique de faïence, moyennant une rente annuelle de 15 livres, et 1 denier de servis portant lods; — autorisations pour passer différents baux accordées aux échevins par les intendants de Bourgogne, Dupleix, Feydeau et Amelot.

DD. 2. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1365-1491.** — Droit de pâturage dans la prairie de Bresse : — Lettres du roi Charles V, de Philippe, son frère, duc de Bourgogne, et des gens de la Chambre des Comptes de Paris, ordonnant au receveur pour le Roi en Mâconnais de fournir à toutes les dépenses faites ou à faire par le doyen de Chalon et le seigneur de Sombernon, commis pour traiter avec le comte de Savoie, au sujet d'un différend élevé entre les habitants de Mâcon et ceux de Bâgé, touchant le pâturage dans la prairie le long de la Saône; — « accords des hommes afforestés ou Bois » Chetif en la parroiche de Crotey, » avec leurs noms et leurs redevances en argent et en avoine; — reconnaissance des chemins qui sont dans la prairie du Bois-Chétif (*Nemus captivum*), faite par ordre du Chapitre de Saint-Vincent; — procès-verbal de délimitation et de plantation de bornes



Digitized by Google

dans cette prairie ; — procès et enquêtes contre différents particuliers pris en mésus ; — transaction entre les habitants de Flacé et ceux de Crottet ; — lettres de sauvegarde données aux habitants de Flacé et de Mâcon par Jacques de La Baume, seigneur de l'Abergement et de Marboz, lieutenant du duc de Savoie et son bailli de Bresse ; — traités entre le duc de Savoie et le Chapitre de Saint-Vincent ; — édit du roi Charles VII, maintenant sa souveraineté sur les biens possédés en Bresse par l'Église de Mâcon ; — faits articulés par le duc de Savoie, pour prouver que le roi de France n'a pas le droit de faire planter un pilier à ses armes dans la prairie du Bois-Chétif ; — procès au sujet du droit de pâture que les habitants de Replonges contestaient à ceux de Mâcon ; — lettre du bailli Jean de Damas et requête des habitants de Mâcon au duc de Savoie ; — provisions accordées par le duc ; — transaction par laquelle Claude de Gorrevod, vice-bailli de Bresse, et autres officiers du duc reconnaissent aux habitants de Mâcon et de Flacé le droit de mener paître leur bétail dans la prairie de Bresse, le long de la Saône, une fois la première herbe coupée.

DD. 3. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; deux cahiers in-folio, 60 feuillets.

**1502-1510.** — Droit de pâturage dans la prairie de Bresse : — lettres d'Engilbert de Clèves, comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne, et de Guy de Rochefort, seigneur de Pluvault, chancelier de France, adressées aux officiers du duc de Savoie ; — ordonnance du roi Louis XII, enjoignant au prévôt de Mâcon de mettre fin à « plusieurs » insolances, prinses de bestes et voyes de faict que ont » faict et font par chacun jour les chastellains de Baugé et » du Pont-de-Veyle, officiers du duc de Savoye, aussi les » habitans de Crotay-en-Bresse, aux habitans de Mascon » et Flacé, et ce, à cause des vaynes pastures de prez » appellez le Boys-Chetifz et autres prez estant delà la » rivière de Soosne, lesquelz prez sont appartenans aus- » dictz habitans de Mascon ; » — informations prises contre les officiers de Pont-de-Veyle ; — arrêt du même Roi, adressé au duc de Savoie, à qui il mande de faire respecter par ses officiers les traités et accords faits au sujet du Bois-Chétif ; — informations contre les habitants de Crottet, qui commettaient les plus grands excès dans la prairie, où ils venaient en grand nombre, « tous embas- » tonnés de fourches de fer, goyards et autres bastons » invasibles, » et qui s'étaient vantés « que avant que le » roy heust joissance, ne ses subgectz, dudit bois chetiz, » il cousteroit autant de sang que l'on vendit jamaiz de » vin en la plus grant taverne de Mascon, et que le pre- » mier officier du Roy qu'ilz trouveroient audit bois chetiz, » qu'ilz le mettroient en lieu qu'il ne verroit ses pieds » d'un an ; » — arrêts du grand Conseil et lettres patentes du roi Louis XII en faveur des habitants de Mâcon ; — informations contre les Bressans qui avaient arraché un pilier aux armes du Roi, planté dans la prairie, et avaient exercé de grandes violences ; — Maurice Sève, juge-mage de Lyon, commis pour faire enquête ; — Jean de Baulat, conseiller au grand Conseil, chargé du récolement ; — les officiers de Mâcon récusent Maurice Sève, comme gagné à la cause des Bressans, attendu qu'il était « allié en Savoye » à cause de sa première et présente femme, extraites » dudit pays de Savoye, » et que son greffier, Pierre Fournier, était du même pays, etc.

DD. 4. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1511-1532.** — Droit de pâturage dans la prairie de Bresse : — inventaire des titres produits devant Jean de Baulat, par Nicolas Dauphin, procureur du Roi au Bailliage de Mâcon ; — requêtes et mémoires de « ce qu'il convient » faire en la cause pendant au grand Conseil ; » — minutes de lettres écrites par les échevins de Mâcon au sieur Coutereau, trésorier, au sieur Desmoulins, greffier du grand Conseil, etc. ; — arrêt du Conseil en faveur des habitants de Mâcon, et procès-verbal de l'enlèvement fait par Jean de Bâgé, prévôt royal et juge ordinaire de Mâcon, d'un pilier ou panonceau aux armes de Savoie, nouvellement planté dans la prairie de Bresse, sur le bord de la Saône ; — appointement rendu par le chancelier Antoine Du Prat, et le bailli Pierre de La Guiche, commissaires pour le Roi de France, et François Maréchal, baron de Messimy, commissaire du duc de Savoie, portant « que tous actemptatz » faictz d'ung costé et d'aultre seront tollis et ostez, et le » pilier qui est à présent, sans préjudice des droictz pré- » tenduz par le duc de Savoye, et rendront iceulx de » Mascon le pilier osté par le prévost dudit Mascon ; » que provisoirement les deux parties jouiront également du droit de pâturage, etc. ; — arrêt du grand Conseil qui homologue cet appointement ; — lettre de Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse ; — enquête faite par Philibert de La Ferté, premier président au Parlement de Bourgogne ; — copie des lettres de sauvegarde et de maintenue accordées aux habitants de Replonges par les ducs de Savoie ; — « deffenses et adjournemens faictz sur la levée » oultre le pont de Mascon, du costé de l'Empire, contre » ceulx qui arrestent les bouviers et bourrettes chargées » deuement ; » — pièces produites par les habitants de Pont-de-Veyle et de Griéges, desquelles il résulte que la plus grande partie de la prairie est de la justice de Saint-

Digitized by Google

Vincent de Mâcon, et que la *mère-rivière* de la Veyle tombe au port de By ; — condamnations prononcées contre des habitants de Mâcon par la cour de Bâgé ; — commission du bailli Pierre de La Guiche, pour mettre à exécution une sentence qui condamne Théode Lauvergne, « soy » disant chastellain de Pont-de-Veyle, » et les habitants de Crottet, à restituer le bétail pris à ceux de Flacé ou le prix équivalent, à payer 200 livres de dommages-intérêts et 100 livres d'amende au Roi, etc.

DD. 5. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1538-1540.** — Droit de pâturage dans la prairie de Bresse : — lettres patentes du roi François Ier, ordonnant une enquête sur la propriété de la partie nord de cette prairie, appelée Bois-de-Bâgé, à laquelle les habitants de Replonges prétendaient exclusivement ; — Etienne Berbisey, seigneur de Belleneuve, conseiller au Parlement de Bourgogne, commis à cet effet; les Mâconnais le récusent comme incompétent et en appellent au grand Conseil, qui renvoie l'appel au Parlement de Paris ; — Hugues Du Puy, seigneur de La Mothe et de Vigneux, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon, vient sur les lieux pour s'enquérir dans quelle juridiction est ladite partie de la prairie ; les Mâconnais le récusent ; — lettres patentes de François Ier, remettant l'affaire au Parlement de Paris et en interdisant la connaissance au grand Conseil ou à tout autre juge ; — permettant d'imposer 200 livres sur les habitants de Mâcon, « et aultres prétendans droict esdictz pasturaiges, » pour soutenir le procès à Paris ; — commission du bailli Pierre de La Guiche, pour faire cette imposition ; — verbal de présentation de titres, et enquête faite par Pierre Noytolon, enquesteur pour le Roi en la sénéchaussée de Lyon : les témoins s'accordèrent dans leurs dépositions à déclarer que toute la prairie qui s'étend depuis la vieille Veyle et le port de By, au sud, jusqu'au lieu dit Malmaison ou port du Barlet, au nord, et depuis la rivière de Saône jusqu'au bois appelé de Ripeneuve et aux terres de Crottet et de Replonges, a toujours été de la justice de Saint-Vincent de Mâcon, et de la souveraineté du Roi de France ; que de temps immémorial les habitants de Mâcon y ont mené paître leurs troupeaux ; que cette prairie est dans l'étendue du comté de Mâconnais, et que, sur le grand chemin de Mâcon à Bâgé, il y avait, depuis Saint-Laurent jusqu'au Bon-Arrivoir (hameau de la Magdeleine), des fondations de piles en pierre, attribuées à un comte de Mâcon, qui avait eu l'intention de continuer le pont jusqu'au Bon-Arrivoir, à cause des fréquentes inondations de la Saône ; — requêtes, mémoires, etc.

DD. 6. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier ; 1 sceau.

**1541-1545.** — Droit de pâturage dans la prairie de Bresse : — compulsoire accordé aux Mâconnais par le grand Conseil, pour rechercher tous titres servant au procès qu'ils soutiennent contre les habitants de Replonges ; — requêtes ; — lettres patentes du roi François Ier, interdisant la connaissance de ce procès au Parlement de Chambéry, et la remettant au grand Conseil ; — arrêts en faveur des habitants de Mâcon ; — informations prises par ordre de Pierre de Sagie, prévôt de Mâcon, contre le châtelain de Pont-de-Veyle qui avait fait enlever, à deux heures après minuit, le bétail des Mâconnais paissant dans la prairie, exercé des violences, rançonné les propriétaires, etc., et contre un prévôt des maréchaux de Bresse, qui avait arrêté à Pont-de-Vaux, un jour de foire, trois bouchers de Mâcon, toujours au sujet du droit de pâture ; — correspondance entre les officiers du Roi et ceux de Bourg ; — Pierre Bachet, lieutenant-général au Bailliage de Bresse, refuse de rendre les prisonniers ; — requête à Claude, duc de Guise, gouverneur de Bourgogne ; — lettre du duc à Jean de La Baume, comte de Montrevel, gouverneur de Bresse ; — réponse du comte, où il annonce qu'il a écrit aux officiers de Bourg d'élargir les prisonniers arrêtés sans son ordre ; — néanmoins les détenus restèrent dans la prison de Bourg où les échevins de Mâcon leur envoyèrent de l'argent ; — requêtes au chancelier, puis au comté de Montrevel qui élargit les prisonniers sous caution donnée par les échevins ; — relief d'appel au grand Conseil ; — requêtes, mémoires, etc. ; — lettre signée de François Ier adressée aux gens du grand Conseil, « pour qu'il soit mis » au procès la plus prompte fin que faire se pourra ; » — lettres missives du duc de Guise, du comte de Montrevel, de Pierre Du Châtel, évêque de Mâcon ; — compromis entre les Mâconnais et les Bressans.

DD 7. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 2 plans.

**1547-1549.** — Droit de pâturage dans la prairie de Bresse : — commission donnée par le roi Henri II à Claude, duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, et à Gabriel de La Guiche, seigneur de Chaumont et de Saint-Géran, bailli de Mâcon et gouverneur de Bresse, pour terminer le différend entre les Bressans et les Mâconnais, de concert avec dix officiers de robe longue ; — prolongations successives du compromis ; — mémoire par lequel les Mâconnais soutiennent que la *vieille et mère rivière* de la Veyle tombe au port de By et non au bief *Encombroux* ou d'*Encombre*, comme le prétendent les Bressans ; — Pâris Jaquot, sei-

Digitized by Google

gneur de Nully et du Magny, conseiller du Roi au grand Conseil, et Jean Le Marlet, seigneur de Gemeaux, gouverneur de la Chancellerie de Bourgogne, délégués par les commissaires du Roi pour entendre les deux parties; — deux cartes ou plans (dont un colorié) du cours de la rivière de la Veyle, depuis le village de Saint-Jean-des-Aventures jusqu'à la Saône, comprenant les fonds que les deux bras arrosent, les moulins qu'ils font mouvoir, l'enceinte de la ville de Pont-de-Veyle, etc.; — dits et contredits; — compulsoires, etc.

DD. 8. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, 120 feuillets; 21 pièces, papier.

**1438-1542.** — Droit de pâturage dans la prairie de Bresse : — extraits de plusieurs titres qui prouvent que la mère-rivière de la Veyle tombe au port de By; entre autres, reconnaissances de cens et servis faites en 1438 au profit du duc de Savoie, dans l'une desquelles il est parlé d'un droit de faire deux *combres* (rangées de pieux pour tendre des filets) dans la Veyle, près du bief de Gions; amodiations de pêche; cession de rente faite par Guillaume Burtin, de Saint-Laurent, à la commanderie de Saint-Antoine; ventes ou échanges de prés, etc.; — mémoires divers; — lettre des échevins de Mâcon à l'évêque Pierre Du Châtel, le priant de parler au Roi des vexations que les Bressans font supporter aux Mâconnais; — noms des témoins cités à la requête des deux parties; — demandes de délai et de communication de pièces; — reproches fournis par les habitants de Mâcon contre les témoins produits par ceux de Griéges et de Pont-de-Veyle; — ordonnances préparatoires; — les échevins protestent de ne reconnaître les sieurs Jaquot et Le Marlet, subdélégués par le duc de Guise et Gabriel de La Guiche, commissaires du Roi, que pour l'instruction de l'affaire et non pour le jugement définitif; ils demandent que les chaussées et les barrages faits sur la Veyle soient démolis, pour que le cours de l'eau soit rendu libre, et que la direction naturelle en soit ainsi reconnue; — les parties renvoyées par devant les commissaires du Roi.

DD. 9. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 26 pièces, papier (1 imprimée); 1 cahier in-folio, 40 feuillets.

**1552-1665.** — Droit de pâturage dans la prairie de Bresse : — arrêt du grand Conseil qui commet le duc d'Aumale, pour juger en dernier ressort, conjointement avec dix officiers de robe longue à son choix, le procès pendant entre les habitants de Mâcon et ceux de Griéges et de Pont-de-Veyle, attendu la mort du duc de Guise, et le seigneur de La Guiche s'étant départi de la connaissance de cette affaire; — requête adressée au Roi par les Mâconnais, pour qu'il pourvoie aux entreprises faites par le duc de Savoie sur sa souveraineté en la prairie de Saint-Laurent; — arrêt du sénat de Chambéry en faveur des habitants de Replonges; mémoire pour établir les droits des habitants d'Uchizy sur les bois et les prés d'Arbigny, droits conformes à ceux des habitants de Mâcon sur la prairie de Bresse; — lettre missive de l'évêque de Mâcon, Jean-Baptiste Alamanni, annonçant que la reine-mère a traité favorablement les députés de Mâcon, et a promis de parler au chancelier pour maintenir la souveraineté du Roi sur cette prairie; — mémoire à présenter au duc de Savoie, requêtes au Roi, copies de lettres missives adressées au duc par le roi Charles IX et la reine-mère Catherine de Médicis, touchant les droits des habitants de Mâcon et la souveraineté royale sur les prés de Bâgé, du Bois-Chétif et de Veyle, dont les neuf dixièmes appartiennent aux églises et aux particuliers de Mâcon; — invitation faite au duc d'envoyer un député à Lyon, pour régler tous différends à ce sujet avec le sieur Seguier, président en la cour du Parlement de Paris, député par le Roi; — information prise par Nicolas de Lyon, prévôt de Mâcon, au sujet d'une entreprise faite par le châtelain de Bâgé sur la juridiction royale; — arrêt du grand Conseil portant défense aux Mâconnais de comparoir aux assignations indûment données par le sénat de Chambéry; — requêtes, mémoires, arrêts divers en faveur des Mâconnais, etc.

DD. 10. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin (1 cahier in-folio, 30 feuillets); 18 pièces, papier (3 cahiers in-folio, 48 feuillets.

**1665-1789.** — Droit de pâturage dans la prairie de Bresse : — arrêt du conseil d'État, par lequel le Roi se réserve la connaissance du procès pendant entre les Mâconnais et les Bressans, et décide que l'intendant Bouchu enverra son avis avec les enquêtes et les extraits des titres compulsés, « cependant toutes choses demeurant en état; » — avertissements, mémoires instructifs, requêtes, etc.; — correspondance avec le sieux Roux, avocat au conseil; — ordonnances et lettres de l'intendant Amelot; — arrêt du conseil d'État, qui porte que « les parties seront entendues » devant le sieur intendant et commissaire départi en » Bourgogne, et lui remettront leurs requêtes, pièces et » mémoires, à l'effet d'être par lui dressé procès-verbal » de leurs réquisitions, dires, contestations et moyens » respectifs, pour le tout vu et rapporté au Conseil, avec » son avis, être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appar- » tiendra; » — ordonnance de l'intendant Amelot, qui commet le sieur Bigonnet, son subdélégué de Mâcon, pour entendre les parties; — assignations données par le sieur

Digitized by Google

Bigonnet ; — requête des habitants de Replonges, récusant le subdélégué de Mâcon, et demandant que l'affaire soit portée devant le sieur Riboud, subdélégué de Bourg ; — ordonnance de l'intendant qui nomme à cet effet le sieur Delaval, subdélégué de Tournus ; — mémoire dressé par les habitants de Replonges ; — réponse des habitants de Mâcon.

DD. 11. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 2 plans.

**1398-1789.** — Prairie de Saint-Clément et pré du Breuil : — sentence du bailli Karados des Quesnes, qui maintient les habitants de Mâcon dans le droit de pâturage sur le pré d'Hugonin Dinet, sis entre le pré du doyenné de Saint-Martin-des-Vignes et le bief ou ruisseau de Bioux, avec droit de passage à chars et charrettes dans le chemin qui longe ledit pré ; exécution de cette sentence par le sergent royal Robin Potel, qui fit enlever les clôtures indûment mises par Hugonin Dinet ; — lettres patentes du roi Charles VI, confirmant aux habitants de Mâcon le droit immémorial de mener paître leurs troupeaux, après la première herbe coupée, dans le pré de l'hôpital de Bourgneuf, appelé Pré-Blondel, sis à Saint-Clément, et d'aller, les jours de fêtes et tous autres jours, y jouer, s'y promener et danser *(causa joci et spatiamenti et tripodiendi)*, malgré les prétentions contraires de Jean de Pesmes, recteur dudit hôpital ; — lettres patentes du roi Charles VIII, reconnaissant aux habitants de Mâcon le droit de pâture dans les prés dits des Marans, dépendant de la justice du Chapitre de Saint-Vincent, qui voulait les troubler dans l'exercice de ce droit ; — pièces de procédure ; — requêtes, enquêtes, etc. ; — plans géométriques de la prairie du Breuil, dont les habitants de la levée de Saint-Étienne possédaient une partie et en contestaient une autre aux habitants de Sancé ; ces derniers obtinrent gain de cause, avec dommages-intérêts.

DD. 12. (Portefeuille) — 11 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 1 plan.

**1368-1782.** — Routes et chaussées : — ordonnances du roi Charles V et de Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Mâcon, pour le rétablissement d'un chemin à chars et charrettes, entre les fossés de la ville et la forteresse du prieuré de Saint-Pierre ; — l'abbé de Cluny, seigneur temporel de Berzé-la-Ville, et les habitants dudit lieu, interjettent appel devant Jean Boville, lieutenant du bailli Jean de Fontaines, d'une imposition faite sur eux pour la réparation des chemins et chaussées autour de la ville de Mâcon ; réponses des échevins ; — autre appel porté devant le Parlement de Paris par Marguerite de Beaujeu, princesse d'Achaïe, dame de Berzé-le-Châtel ; arrêt du Parlement qui met les parties hors de cour et leur permet de transiger ; — ordonnance du roi Charles VI, pour la réparation des routes près de la ville de Mâcon, « lesquelles chaucées, depuis le temps des guerres, sont » cheues en si grant ruyne, que à grant paine l'en y peut » passer, et est advenu que pour le mauvays chemin » d'icelles chaucées, noz gens et officiers et autres qui s'en » vont le grant chemin d'Avignon trebuschent jus, atout » leurs chevaux et bestes, et aussi les charettes avec les » marchandises de vin et d'autres choses trebuschent et » sont périclitées, et y advient de moult grans dommaiges » et esclandres ; » — réparation de la chaussée de la fontaine de l'Heyritan ; — plan et pièces constatant l'existence d'un chemin tendant de la porte de Bourgneuf à la chapelle de Notre-Dame-des-Vignes ; — informations touchant certains empiétements sur le chemin tendant de Mâcon à Sancé et joignant les vignes des Perrières ; — ordre donné aux habitants de Saint-Clément de réparer le grand chemin, depuis le moulin de la Tour jusqu'à Mâcon, à cause de la venue du roi Henri III ; — requête des marchands « voiturans sur la rivière de Saosne, » pour l'établissement de deux petits ponts au Breuil ; — prix fait à 600 livres ; — liste des habitants taillables de la ville de Mâcon, sujets à la corvée des chemins ; — les habitants des villages compris dans la châtellenie de Vérizet, assignés par Jean de Lyon, procureur du Roi au Bailliage, devant le châtelain Georges Enjorrant, « au faict de la » réparation des pontz, passaiges et grans chemins » royaulx ; » — devis de l'entretien des chaussées de la Barre et de Bourgneuf, adjugé à François Froment ; — mémoire par lequel les habitants de Montrevel-en-Bresse demandent un chemin tendant de Bâgé au moulin des Ponts, passant par Montrevel, Etrez, Marboz, etc.

DD. 13. (Registre.) — In-folio, papier, 74 feuillets, couverture en peau rouge.

**1401-1405.** — Pont sur la Saône : registre contenant les réparations faites en 1403 et 1404 ; — copies des transactions passées par les échevins avec le prieur et le couvent de Saint-Pierre, avec l'Évêque et le Chapitre de Saint-Vincent, pour les réparations des chaussées, des fortifications de la ville et particulièrement du pont ; — devis des travaux reconnus les plus indispensables ; — l'Évêque et le Chapitre contribuent pour la somme de 500 livres ; — copies des mandats délivrés par les échevins et qui justifient de l'emploi de cette somme ; — achats de pierres, de chaux, de sable, etc. ; — façon d'un mouton, « à quoy

Digitized by Google

» l'en plantera des vernes pour faire l'angive (contre-fort) » de la pile du pont, qui est joste la Pescherie; » — démarches faites pour chercher des vernes, dont on ne trouva de convenables que dans le bois du Fay, commune de Vecours-en-Bresse; — on donna 10 sols à Philibert Jugler, curé de Vecours, « pour ung chaperon pour sa » poine de porchacier lesdictes vernes; » — « ledit curé » envoya son clerc à Mascon, avec une lettre missoire » contenant qu'il avoit trouvé des vernes..... pour ce que » ledit clerc n'avoit nulz soliers et afin que ledit curé » eust milleur cuer au fait desdictes vernes, Pierre Baillet, » procureur de la ville, acheta ungs soliers (une paire de » souliers) audit clerc, et costarent 2 sols 1 denier; » — 150 vernes furent achetés sur pied au prix total de 13 sols 4 deniers; les frais de transport furent comparativement énormes; — façon d'une *estanche* ou estacade; — journées des maçons, des charpentiers et des manœuvres employés aux réparations du pont; — chaque maçon ou charpentier recevait 4 sols 2 deniers par jour; un manœuvre, 2 sols 6 deniers, etc.

DD. 14. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin; 63 pièces, papier (1 imprimée).

**1401-1636.** — Pont sur la Saône : — réparations diverses; — fournitures de matériaux; — mémoires d'ouvriers; — ordonnance d'Amé VIII, comte de Savoie, enjoignant à tous ses sujets des châtellenies de Bâgé et de Pont-de-Veyle de faire gratuitement un jour de corvée avec leurs bœufs et leurs charrettes, sur le pont de Mâcon; — quittance donnée par les échevins devant le prévôt Antoine Mercier, de 400 livres qui complétaient la somme de mille livres accordée par le roi Charles VII pour les réparations du pont; — compte de l'emploi de cette somme rendu par Guillaume d'Aubepierre, receveur ordinaire du Bailliage; — mandement par lequel l'évêque Geoffroy de Saint-Amour affecte à ces réparations le legs fait aux pauvres par Hennequin Doisy, citoyen de la ville, s'élevant à 116 livres 16 sols 7 deniers 1 obole; — acte par lequel les habitants de Mâcon sont maintenus dans la possession du pont et dans le droit de permettre ou d'empêcher l'établissement de moulins au-dessous; — indulgence de quarante jours, avec permission de manger des œufs et du lait pendant le carême, la semaine sainte exceptée, accordée par l'évêque Claude de Longvic à tous ceux qui voudront contribuer aux réparations du pont; — lettre des échevins aux curés ou vicaires du diocèse, les priant de publier cette indulgence à leurs prônes, et leur promettant le quart des deniers qu'ils auront recueillis (les produits nets s'élevèrent, en 1524, à 97 livres 18 sols 10 deniers, et, en 1525, à 102 livres 10 sols 4 deniers); — même indulgence et même permission accordées en 1540 par le Chapitre de Saint-Vincent, qui administrait le diocèse pendant la vacance du siége épiscopal, et, en 1549, par François Margot, vicaire général de l'évêque Pierre Du Châtel; — ordres donnés par les échevins de Mâcon aux habitants de Crêches, Davayé, Solutré et Vergisson, de voiturer des pierres sur le pont; — visites et constatations des travaux à exécuter faites par les officiers du Bailliage; — devis, etc.; — les adjudications s'élevèrent à 16,450 livres en 1611, et à 30,200 livres en 1635, etc.

DD. 15. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier (2 imprimées).

**1479-1767.** — Quai de Mâcon : délibération des habitants, en 1659, au sujet de l'établissement d'un quai, le long de la Saône; — cession faite par Claude de Rymon, lieutenant particulier au Bailliage, d'une place dans le bastion Saint-Jean; — ordonnance d'Antoine-François Ferrand, intendant de Bourgogne, qui demande une expertise pour savoir si l'île Saint-Jean, appelée plus tard jardin de la Charité (aujourd'hui promenade du quai Sud), appartient à l'hôpital général de la Charité; — pièces concernant cette île, entre autres un acte par lequel André Gratier reconnaît, en 1479, la tenir en fief de Guillaume d'Aubusson, commandeur de Mâcon et d'Épinacy, et vente faite par Jean Dulion, premier président de la cour des Monnaies de Paris, à Jean Ligeret, archidiacre, chanoine et official de Mâcon, en 1575; — travaux de déblai; — requête aux Etats de Bourgogne pour la reprise des travaux du quai, en 1756; — toisé et détail estimatif; — devis; — adjudication tranchée à Jean-Baptiste Boutaric, entrepreneur de Bourg, au prix de 76,000 livres; — droits prétendus par le Chapitre de Saint-Vincent sur l'emplacement du quai, mémoire, etc.; — reconnaissance des ouvrages exécutés faite par Michel Minoya, architecte; — rapport de Thomas Dumoret, ingénieur en chef des États de Bourgogne; — réception des travaux après certificat du sieur de Saint-André, directeur des ponts et chaussées de Bresse; — défense de faire des puits perdus sur le quai, d'y entreposer des marchandises ou d'y établir des baraques; — arrêt du Conseil qui détermine l'alignement à suivre pour la construction des maisons sur le quai, et décide que la route de Paris à Lyon y passera au lieu de suivre les anciennes rues; — correspondance avec les intendants, lettre de l'évêque Moreau, etc.

Digitized by Google

DD. 16. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier; 2 plans.

**1767-1786.** — Quai de Mâcon : — devis des ouvrages à faire en continuation du quai, depuis le porche du Maure jusqu'au bastion de Crévecœur, toisé et estimation ; le tout dressé par le sieur Aubry, ingénieur des ponts et chaussées en Bresse ; — délibération et devis pour l'établissement de trottoirs ; — plans pour l'escalier des pêcheurs ; — procès-verbal de réception et décompte des ouvrages faits pour cet escalier ; — soumission de Jean Mailly, entrepreneur, et gendre du sieur Boutaric ; — délibérations, requêtes des échevins, etc ; — lettre de l'intendant Amelot sur un accident arrivé au coche, qui s'était heurté contre des pilotis laissés dans le lit de la rivière ; — états des travaux, procès-verbaux de réception, décomptes, états des matériaux, requêtes et quittances de l'entrepreneur ; — empierrements ; — délibération des officiers municipaux, portant que les habitants corvéables de la ville et des villages circonvoisins seront employés au pavé du quai ; — autre délibération suivant laquelle la ville consentit à une contribution annuelle de 1,500 livres pendant vingt ans, moyennant quoi les États du Mâconnais s'engagèrent à faire établir le pavé du quai dans un délai de cinq ans ; l'entreprise en fut donnée à Antoine Rolland ; — propositions faites par la ville pour l'acquisition du jardin de la Charité ; — construction d'un abreuvoir ; — alignements donnés par les échevins ; — reconnaissance du pavé ; — requête de l'ingénieur Aubry, pour le payement de ses honoraires, qui furent réglés à 1,500 livres ; — entretien du pavé du quai adjugé à Jean-Baptiste Édouard, paveur, au prix de 6 sols par toise carrée, etc.

DD. 17. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1459-1751.** — Hôtel de Ville : — acquisition faite par les échevins, au prix de 400 livres, d'une maison sise rue des Celliers, pour en faire la *maison commune;* quittance passée par les vendeurs, Etienne Bastier, seigneur de Villers, et Jeanne Bastière, sa sœur, dame du Fief et de Magny-sur-Thille, veuve de Girard de Plemme, président au Parlement de Bourgogne ; — réparations diverses, prix faits, etc. ; — construction d'un escalier ; — logement du concierge ; — aménagement d'une chambre de Conseil ; — acquisition d'une maison attenant à l'Hôtel de Ville, vendue par Claude Dagalier, *pérolier* (chaudronnier), au prix de 1,400 livres et 22 livres d'étrennes, plus 44 livres « données à M. Descombes, secrétaire de MM. de Saint-Pierre, » en recognoissance de l'investure gratuitement donnée » par MM. de Saint-Pierre à la ville de l'acquest faict de » ladite maison ; » — subrogation d'amazage et remise d'une autre maison, aussi attenant à l'Hôtel de Ville, par Louis Descombes, marchand, moyennant 300 livres d'étrennes, une rente annuelle perpétuelle et foncière de 60 livres payable à Jean Gaspard, marchand de Chalon ; une autre rente de 120 livres, au vendeur, rachetable au prix de 2,400 livres ; enfin 1,000 livres payées au chapitre de Saint-Pierre, pour les lods et droits de laods ; — protestation d'Étienne Aubel, élu en l'Élection, de rendre le maire et les échevins responsables de tout dommage que pourrait causer à sa maison la chute d'un vieux mur de l'Hôtel de Ville ; — sommation faite par Louise Desmigneux, veuve de Denis Deshaires, marchand, « de faire » rétablir l'hôtel commun de la ville qui par son extérieur » paroit fort caduc par sa vétusté, menaçant ruine journellement, et même dans le cas de tomber du côté de la » maison de la requérante. »

DD. 18. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 5 plans.

**1759-1788.** — Hôtel de Ville : — devis des réparations les plus urgentes, fait par Jacques Meunier, entrepreneur, expert nommé par Claude Dumont, subdélégué ; — autre devis, toisé et estimation, détail des ouvrages, plans, profil, coupe, élévation, etc., dressés par l'ingénieur Aubry ; — requête des échevins et ordonnance de l'intendant Dupleix, qui les autorise à recevoir les soumissions des entrepreneurs ; — celle de Barthélemy Franchizet, s'élevant à 23,532 livres, est acceptée ; — augmentations consenties, de 3,279 livres pour la construction de voûtes sous le rez-de-chaussée, puis de 2,720 livres pour une nouvelle façade et des distributions intérieures ; — lettre de l'intendant Feydeau sur les payements faits à l'entrepreneur ; — procès-verbal de reconnaissance des travaux ; — ameublement de la salle du Conseil ; — réparations à l'escalier autorisées par l'intendant Amelot, etc. — Pièces concernant l'hôtel de Montrevel (aujourd'hui Hôtel de Ville) : — vente de l'immeuble faite en 1767, au prix de 75,000 livres, par Pierre-Anne Chesnard de Layé, président à mortier au Parlement de Bourgogne, et Antoinette Normand, sa femme, à Florent-Alexandre-Melchior de La Baume, d'Occors, d'Agous, de Vesq, comte de Montrevel et du Saint-Empire, etc., etc. ; — remise, à titre d'amazage et d'arrentement perpétuel, faite au comte de Montrevel par Marie Montangerand, veuve de Louis Testenoire, négociant, de trois maisons jointes ensemble et confinant l'hôtel au sud, moyennant 500 livres de rente foncière et 2,000 livres *d'introge ;* — acquisition faite par le comte, au prix de 16,600 livres, de la maison des mariés Pierre Belouze et Marie-Antoinette Chassipolet, et, au prix de 20,000 livres, d'une partie de la maison de Jean-Baptiste Reyssié, négociant ; le tout confinant l'hôtel au nord.

Digitized by Google

DD. 19. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 46 pièces, papier; 2 plans.

**1271-1789.** — Ancienne église paroissiale de Saint-Pierre (détruite et remplacée par la nouvelle église de Saint-Vincent) : — permission accordée par Étienne du Fay, bailli de Mâcon, aux habitants de cette ville, d'abattre certains murs, appelés murs Sarrasins, compris dans l'intérieur de la nouvelle enceinte, pour en faire servir les matériaux à la reconstruction d'une partie de l'église Saint-Pierre, construite et entretenue aux frais des citoyens; — même permission accordée par le roi Charles V, sur la requête des échevins, vu la complète inutilité et l'état de ruines de ces vieilles murailles, pour continuer les réparations de l'église, dont l'une des parois latérales faisait corps avec les murs de la ville (*cujus muri a latere uno longitudinis ejusdem faciunt clausuram dicte ville*); — autres réparations partielles; — fournitures de matériaux; — prix faits, etc.; — façon de siéges ou stalles, au prix de 84 livres, somme qu'on se procura au moyen d'une collecte; — après la sécularisation du couvent de Saint-Pierre-hors-les-Murs, l'entretien de l'église paroissiale fut moitié à la charge de la ville, moitié à celle du Chapitre; — grands frais pour restaurer le vieil édifice, ruiné par les protestants; — dépenses pour les orgues, l'horloge, les cloches, etc.; — plans du clocher; — achat de quatre chandeliers et d'une grande lampe de cuivre ciselé, au prix de 220 livres; — ornements divers en brocart d'or et de soie, payés 5,200 livres; — entretien des *couverts* de l'église donné à Sébastien Frippier, couvreur, moyennant 20 livres par an, etc.

DD. 20. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-folio, papier, 50 feuillets; 25 pièces, papier.

**1756-1760.** — Ancienne église paroissiale de Saint-Pierre : — assignation donnée par les fabriciens au prévôt et au Chapitre, pour assister à la prestation de serment de Joseph Maréchal, architecte de Cluny, expert chargé par l'intendant Joly de Fleury de procéder à la visite de l'église; — rapport dudit expert et devis estimatif des réparations les plus urgentes; — délibérations, remontrances, etc.; — adjudication tranchée, moyennant 21,999 livres, à Joseph Roch, Bernard Franchizet, Antoine Zolla, André Jugiane et Jérôme Poizat; — requête des fabriciens à l'évêque de Mâcon, pour être autorisés à changer le maître-autel de place et à abattre le jubé; — l'abbé de Bussy, vicaire général, y donne son consentement, après avis favorable d'Antoine Plassard, curé de Saint-Vincent, promoteur commis *ad hoc;* — rapports et procès-verbaux concernant les caveaux de l'église, dressés par Michel Minoya, architecte, et Michel Varenne, entrepreneur; — reconnaissance des travaux faite par Joseph Maréchal; — ordonnance de l'intendant, portant que les dépenses, qui s'élevèrent à 23,014 livres 16 sols, y compris certains ouvrages d'augmentation, seraient acquittées moitié par le Chapitre et moitié par les habitants possédant fonds et domiciliés dans la paroisse; — délibérations; — cahiers des rôles de répartition, etc.

DD. 21. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier.

**1664-1770.** — Eglise paroissiale de Saint-Étienne (aujourd'hui détruite) : — réparations faites à la chapelle Saint-Étienne, devenue église paroissiale, après que les protestants eurent détruit celle qui se trouvait hors de la porte Saint-Antoine; — requête adressée aux échevins par Claude Marchand, curé, Nicolas Aubel et Philibert Aurat, fabriciens; — autre requête, signée par vingt paroissiens, qui exposent que leur église est complétement dénuée de toute espèce d'ornements; — prix faits pour des lambris, des vitraux, la reconstruction et la couverture du clocher, les fonts baptismaux, etc.; — requête du curé Louis Desportes à l'évêque Michel de Tilladet, lui représentant que son église est trop petite, que les sépultures qu'on y a faites « causent dans les grandes chaleurs une infection qui pro» duit des effets funestes, » que les eaux de la Saône y pénètrent fréquemment, etc.; — l'évêque commet Jean-Baptiste Laurent, supérieur de l'Oratoire et vicaire général, pour faire une reconnaissance des lieux; — visite faite par un tapissier, un menuisier, un serrurier et deux maçons, qui constatent que tout l'édifice est dans un très-mauvais état (il y avait quatre chapelles dédiées à la Sainte Famille, à saint Maurice, à la Sainte Vierge et à saint Nicolas); — délibérations des habitants de la paroisse qui votent 500 livres pour les réparations les plus urgentes; — devis des travaux à exécuter; — prix fait de 300 livres pour une chaire à prêcher; — requête du curé Simon Marin à l'intendant de Bourgogne, où il reproduit textuellement les allégations de son prédécesseur, Louis Desportes; — ordonnance de l'intendant Amelot, qui charge le sieur Aubry, ingénieur en chef pour la Bresse, de visiter l'église Saint-Étienne, et de lui adresser son rapport; — procès-verbal de la visite; le sieur Aubry conclut à la démolition du vieil édifice et à la reconstruction de l'église sur un autre emplacement.

Digitized by Google

DD. 22. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1563-1780.** — Ancienne maladrerie ou hôpital Saint-Clair (dans la prairie des Marans) : — vente des bois provenant de la *Maladière*, démolie par ordre du comte de Tavanes, qui, pour éviter toute surprise, fit raser toutes les maisons, abattre les murs des jardins et couper les arbres aux approches de la ville de Mâcon ; — lettres patentes du roi Charles IX, qui ordonne le remboursement des avances faites par André Gratier, pour la reconstruction de l'hôpital des pestiférés ; — réparations diverses, prix faits, etc. ; — devis pour la reconstruction complète de cet hôpital ; — achats de matériaux ; — payements faits aux ouvriers, prix faits, etc. ; — délivrance de la taille des pierres au prix de 880 livres, plus une botte de vin et trois ânées de blé *blandonné* (méteil, mélange de froment et de seigle) ; — puits creusé pour 40 livres ; — toisé des murailles, etc. ; — emprunt de deniers et vente faite, par l'hôpital Notre-Dame, d'un petit jardin sis près de la porte de Bourgneuf, contenant environ une coupée (4 ares), au prix de 70 livres, pour subvenir aux frais de construction de la maladrerie ; la dépense totale s'éleva à 7,200 livres 8 sols 3 deniers, sur quoi il resta dû 1,084 livres 18 sols à Antoine de La Fontaine, recteur de l'hôpital Notre-Dame, qui avait été chargé du maniement des deniers ; — réparations à la couverture ; — démolition de la maladrerie.

DD. 23. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio, 116 feuillets ; 57 pièces, papier.

**1562-1770.** — Maison d'école et collége : — réparations à la maison d'école sise sur *Pont-Jeu* (elle fut ensuite comprise dans la citadelle, puis cédée aux Capucins) ; — réparations aux bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Jacques, où les écoles furent transférées ; — inventaire des meubles ; procès-verbaux de remise du mobilier, à chaque changement de recteur ou principal ; — maison appartenant à Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, acquise pour agrandir la maison d'école ou collége ; la ville donna en échange une partie du pâquier de Saint-Antoine ; — requête des échevins au prince de Mayenne, gouverneur de Bourgogne ; — ordonnance, signée Henri de Lorraine, qui permet de prélever sur le péage du pont 666 écus 2 tiers (2,000 livres) « pour estendre et agrandir ledit col-» lége ; » — prix faits, etc. ; — grandes réparations pour l'établissement des Jésuites, qui se trouvèrent bientôt à l'étroit dans le vieil édifice ; — livres des dépenses pour la construction du nouveau collége, tenu par le révérend père François Roland, recteur ; — détails curieux : — 3 livres d'aumônes « afin qu'il pleut à Dieu d'inspirer Mes-» sieurs les magistrats et habitants de Mâcon de nous » donner la place appelée communément la Porcherie ; » — 39 livres 18 sols 6 deniers « pour le disner de Messieurs » les échevins, syndic et secrétaire de la ville, le 14 » janvier 1671, que les écholiers de toutes les classes leur » récitèrent, en action de grâce du don de ladite » place, » etc. — « J'ay commencé à bastir avec 271 » livres en bourse ; Dieu, par sa providence qui ne m'a » jamais délaissé, m'a tousjours envoyé de l'argent sans » aucune peine ; je l'ai receu d'où je l'attendais le moins ; » on m'a pressé pour le recevoir..... quelques-uns des » nostres, par je ne sçay quel esprit, m'ont voulu faire de » peine, et bien loin de m'ayder m'auroient désencouragé, » si Dieu ne m'avoit donné assez de force pour mépriser » leur malice..... Messieurs les consuls de la ville furent » invités pour prendre part à cet honneur (la pose de la » 1re pierre), qui se sont si froidement comportez en cette » occasion et en toute autre, que je ne croy pas qu'il faille » les nommer, etc. ; » — observations sur la construction d'un puits placé près de la cuisine ; — 50 livres données par les échevins pour l'établissement de l'horloge ; — après l'expulsion des Jésuites, le collége fut temporairement transféré chez les pères Jacobins ; — observations de l'intendant Amelot sur le projet émis par les échevins d'acheter du collége le jeu de paume qui se trouvait en face, du côté de la rue de la Barre, et une maison y attenant.

DD. 24. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier ; 1 plan.

**1665-1782.** — Puits publics : — requête adressée aux échevins par les habitants des rues Saint-Antoine et Saint-Étienne, pour faire réparer le puits placé devant le collége des Jésuites ; il fut comblé dans la suite, « les » diligences et guimbardes ne pouvant passer sans qu'il » n'arrive des naufrages, » et remplacé par un autre « dans la même place, joignant le mur des dames de » Sainte-Marie, appelé le bâtiment de Saint-Ignace ; » — un autre puits près de la porte de Bourgneuf, rapproché des maisons pour le même motif ; — sommes payées pour le creusement du puits de la Barre ; — construction d'un autre près des remparts, devant la maison de M. de Lamartine ; — sommation faite par les échevins à Philippine Bruyn, veuve de Benoît Lorin, procureur, de faire démolir le mur qui fermait un puits dans la rue de la Barre ; — réparations au puits de la Sigonnière ou de la Baille, à ceux de la Boucherie et du Pont (qui furent ensuite comblés pour laisser le passage libre), à ceux de Bourgneuf (près de la Charité), de l'hôpital (aujourd'hui pompe Goyon, dans la rue Municipale), de la Nourrice (près de l'Hôtel



Digitized by Google

de Ville actuel), des Hirondelles (près de la porte Saint-Antoine), de la maison commune (rue Philibert-Laguiche), des Pères Minimes, d'Égypte (rue des Gîtes), du Maure, du Change, du grenier à sel (pompe de la place de l'Herberie), des Pénitents (rue Saint-Nizier), de Saint-Pierre (en haut de la rue Lamartine), de la cour au Prévôt, etc.; — devis estimatif d'une pompe à construire dans la rue Bourgneuf, devant la maison du sieur Zolla, avec plan dressé par Quenot, architecte; — rétablissement de la fontaine de l'Héritan et lavoir bâti à côté.

DD. 25.— 2 pièces, parchemin; 42 pièces, papier; 3 plans.

**1586-1705.** — Halles, boucherie, tuerie et grenette : copie des lettres patentes du roi François Ier, pour l'aliénation de son domaine, et de la commission donnée sur ce fait à Jacques Godran, seigneur de Villesablon, conseiller au Parlement de Bourgogne, et à Bénigne Serre, seigneur de Daix, président de la Chambre des Comptes de Dijon, à l'occasion du rachat fait par Thibaud de Viju, apothicaire, et Catherine Botte, sa femme, d'une rente de 40 sols tournois due au Roi sur sa boutique *joignant aux halles*, moyennant 50 livres; — acquisition faite par ledit Viju d'une petite place dans les halles, au prix de 56 livres 5 sols; quittance de cette somme donnée par Étienne Noblet, receveur du Roi; — Gabriel Marlau, seigneur de Montpont, trésorier et général des finances en Bourgogne, accompagné des officiers du Bailliage, vient constater l'état de ruine des halles de Mâcon, qui appartiennent au Roi et ne rapportent au trésor que 40 à 50 livres par an; — elles sont cédées à la ville; — compte rendu par Antoine Ducarruge, recteur des hôpitaux, des deniers employés à convertir les halles en boucherie, après que les échevins eurent acquis, au profit de l'hôpital Notre-Dame, les droits de vendago, etc., dus par les marchands, et cédés par le Roi à Claude Bulyon, seigneur de Layé, puis par celui-ci à Abraham Vallier, conseiller au présidial de Lyon, qui en voulut 600 livres; — les dépenses s'élevèrent à 3,776 livres 7 sols 3 deniers; — construction d'une « grenette et boutiques soulz icelle, au lieu et place où souloit estre » l'ancienne et grande boucherie » (à l'angle nord de la rue du Change et du porche de l'Écorcherie, appelé plus tard porche des Magnins, aujourd'hui rue Franklin); — devis et prix faits pour la maçonnerie, la taille des pierres, la charpente et la couverture; — procès-verbal de reconnaissance des travaux; — plans et devis pour la construction d'une nouvelle tuerie « qui sera jointe et attachée à » la tour appelée des Serpens; » — prix faits, toisage, etc.; — bancs de boucherie appartenant à divers particuliers; — *amazage* de ces bancs, etc.

DD. 26. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier; 4 plans.

**1765-1789.** — Reconstruction de la tuerie, démolition de la boucherie : — arrêt du Conseil portant que la tuerie et la boucherie seront supprimées pour faciliter la communication de la rue Tupinerie (rue Sigorgne) avec le nouveau quai; — délibération pour reconstruire la tuerie sur une place appartenant à la Charité, dans le bastion Saint-Jean ou de Bourgneuf; — lettre de l'ingénieur Aubry, proposant de l'établir dans le bastion de Crévecœur, ce qui n'est pas adopté; — plans, devis, toisé, etc., dressés par l'ingénieur Compin; — soumission du sieur Rolland, entrepreneur, au prix de 9,214 livres 13 sols; — reconnaissance des travaux. — Plans de la boucherie; — liste des propriétaires de bancs ou étaux; — requête adressée par eux à l'intendant; — observations des officiers municipaux; — ordonnance de l'intendant Guillaume-Joseph Dupleix, seigneur de Bucy, Bacquencourt, etc., qui fixe les indemnités « à la somme de 21,766 livres au profit des » propriétaires purs et simples, à celle de 7,480 livres au » profit des bailleurs en amazage ou rentes foncières, et à » celle de 2,160 livres au profit des amazataires ou » payeurs de rentes foncières, à la charge par eux de » donner leur désistement pur et simple desdits bâtiments, » bancs et étaux; » — délivrance des démolitions au prix de 1,575 livres, etc.

DD. 27. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 52 pièces, papier; 1 plan.

**1492-1780.** — Cimetières : — placet de « messire » Antoine Fombon et messire Jean Bras-de-Fert, lesquels, » commis par monseigneur l'official de Mascon, reconsil- » liarent le cimetière de l'église parrochiale de Saint-Pierre, » lors pollu pour certaine bapture, et de leurs peines et » labeurs n'ont receu ung seul denier; » — dépenses pour réparations aux cimetières de Saint-Pierre et de Saint-Étienne; — *proclamats* par lesquels « les sieurs marguilliers » et fabriciens de l'église paroissiale Sainct-Pierre font » sçavoir à tous ceux qui ont et prétendent droict de » sépulture dans le cimetière qui est devant ladicte église » (partie haute de la rue Lamartine), qu'ilz ayent à se » représenter et treuver audit cimetière, estant saysis de » leurs titres et enseignements, » pour le transférement des tombes dans le nouveau cimetière, établi derrière l'église (partie de la place d'Armes); — délibération de l'Hôtel de Ville touchant l'agrandissement de ce cimetière; — projet de le transporter « entre les édifices de la porte » de la Barre et le jeu de l'arquebuse, » et d'y faire un caveau voûté de 18 pieds de long sur dix de large, « à » cause de la difficulté d'ouvrir la terre dans les grandes

Digitized by Google

» gelées; » — brevet du roi Louis XV, permettant au maire et aux échevins d'ouvrir une porte dans le mur de la ville, « pour l'entrée et sortie du nouveau cimetière; » — procès-verbal de visite des lieux dressé par Antoine-Gaspard Du Sou de Saint-Amour, trésorier du chapitre de Saint-Pierre et vicaire-général de l'évêque Henri-Constance de Valras; — consentement donné par Henri Chaverot, curé de la paroisse; — décret de l'évêque; — devis, adjudication des travaux au prix de 2,260 livres; — les cimetières de Saint-Pierre, de Saint-Étienne et de l'Hôpital sont supprimés et remplacés par un autre établi « dans une » vigne faisant partie des fonds curiaux de la paroisse de » Saint-Étienne, située à l'angle des chemins tendant à Tournus et à Flacé; » — observations de l'abbé Laplatte « sur la destruction illégale du cimetière de Saint-» Étienne; » — requêtes des curés des deux paroisses pour l'agrandissement du nouveau cimetière, reconnu tout à fait insuffisant.

DD. 28. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier; 3 plans.

**1618-1789.** — Places publiques : — acquisition au prix de 373 livres d'une maison et d'une étable pour agrandir la place de la Filaterie; les particuliers payèrent 50 livres sur cette somme; — « état des ouvrages à faire » à la rue de Saint-Étienne, qui communique sur le quai, » et pour former une place devant le bureau des coches » et diligences; » — acquisition de deux maisons : l'une, à l'angle de la rue de Bourgneuf et du porche de la Boucherie, en face de la rue Tupinerie (rue Sigorgne), appartenant à Gilbert Lagrange, perruquier, qui l'avait achetée des consorts Jacques Grenelle de Pimont, et Marie-Charlotte Uchard des Gadrossons, au prix de 4,643 livres 1 sol; l'autre, à l'angle de la rue du Change, de Jean-Baptiste Pontdevaux, marchand, au prix de 8,000 livres; ces deux maisons furent démolies avec les anciennes boucheries pour l'établissement d'une place publique ou rue Bacquencourt (place Poissonnière); — ordonnances de l'intendant Dupleix; — procès-verbal de l'ingénieur Aubry, qui fixe les alignements; — délibération portant « que les propriétaires des maisons donnant sur ladite rue seront obligés » d'en élever les façades suivant une architecture uniforme » et bourgeoise; » — plan et façade de la maison que le sieur Chambard, épicier, eut à reconstruire au nord de ladite place, etc. — Canaux ou aqueducs creusés pour l'écoulement des eaux dans diverses parties de la ville : — requête de madame Pelleterat de La Balmondière, grand'-mère et tutrice de mademoiselle de La Balmondière (mariée ensuite au marquis de Doria), pour faire pratiquer un canal depuis sa maison située rue du Change et aboutissant au quai, jusqu'à l'aqueduc de la rue du Pont; — requête de Jacques Ratton, seigneur de Condemines, pour un canal qui irait de sa maison, faisant l'angle de la rue Châtillon et de la place Saint-Étienne, dans l'aqueduc creusé par la ville sous cette place, etc.

DD. 29. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier; 1 plan.

**1668-1780.** — Promenades : — plantation de tilleuls dans la place du Rempart (qu'on appela quelque temps place Dauphine); — devis des réparations jugées nécessaires pour en faire une promenade, par cette considération « que, d'une part, toutes les autres villes du royaume tra-» vaillent à se faire des lieux publicqs pour le plaisir des » particuliers, et que, de l'autre, Sa Majesté semble » mesme en donner l'exemple par les soins qu'elle prend » des grands et fameux monumens qu'elle fait eslever dans » tous les endroicts de son royaume, » et après avoir été reconnu « que c'estoit le lieu le plus propre à faire quelque » chose de considérable, soit à cause de sa situation, soit à » cause de la pureté de l'air qu'on y respire; » — pieux ou pilotis enfoncés pour retenir les terrains de remblai; — construction d'un mur; — enquête sur un bris de bancs commis par des écoliers. — Pré Rambeau : — transports de terre et nivellement; — délibération pour l'établissement d'une promenade « qui doit contourner les murs de » la ville, depuis le chemin tendant de la porte de la » Barre à Saint-Clément (aujourd'hui rue Saint-Brice), » jusqu'à la porte de Bourgneuf; » et pour la plantation d'arbres (tilleuls de Hollande à larges feuilles) dans le pré Rambeau); — le sieur Matégotte, jardinier, fut chargé de cette plantation, moyennant 700 livres; — « états et » contrôles des ouvrages faits par économie dans la pro-» menade du pré Rambeau et dans celle du cours l'Évê-» que; » — emplacement à l'entrée du pré Rambeau cédé à Claude Rébé, à condition de bâtir suivant un plan indiqué, « et sous la rente foncière de cinq coupes de froment, » payable en argent sur le pied des mercuriales de la » Saint-Martin, et d'un denier de cens et servis emportant » lods et vente; » — ordonnance de l'intendant Amelot, qui déboute Benoît Rivat de ses prétentions sur le terrain amazagé à Claude Rébé; — autre partie cédée pour alignement à Joachim Tuffet, négociant, sous le cens et servis d'un denier, etc.

DD. 30. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1393-1561.** — Alignements, voirie urbaine : — appel interjeté par les échevins au sujet d'un édifice gênant la circulation, que Pierre de L'Aubepierre, receveur du Roi, avait fait élever sur la place des Azines (plus tard

Digitized by Google

place Maubert, aujourd'hui carrefour à l'entrée de la rue du Pont); — procédure contre Jean Maréchal, pour empiétement sur la place de la Porcherie, « en laquelle place » l'en a accoustumé tous les jeudis, jour de marchié, » vendre beufs, vaches, porceaulx et tout autre bestiail; » — permission accordée par les échevins à Jean Nugue de faire reconstruire sa maison dans la rue Pavée, à condition de laisser libre la ruelle allant au *treuil* (pressoir) de l'hôpital de Bourgneuf; — *descendues* faites par les échevins pour ordonner la démolition des maisons menaçant ruine, donner les alignements pour les constructions nouvelles, régler les contestations entre voisins, faire curer les fosses d'aisances, etc.; — sentence du bailli Pierre de La Guiche, seigneur de Chaumont, qui condamne Thibaud de Viju, apothicaire, à abattre un auvent qu'il avait mis devant sa boutique, sans la permission des échevins; — délibération portant « que la coustume et usance » de la ville de Mascon et suburbes est de pouvoir appuyer » l'ung sur l'autre, en paiant la moitié de la muraille; » —retranchement des bancs qui avancent sur la voie publique; — ordonnance du bailli Philibert de La Guiche, rendue à la requête des échevins, pour ajourner devant lui « plusieurs habitans ayans maisons prochain les murs près » et au long la rivière de Soosne, et dès le pont jusques » au porche Saint-Estienne, qui ont des latrines qui tombent au long lesdites murailles en le grand chemin estant » entre icelles et la rivière, qui ruynent et gastent lesdites » murailles, causent et rendent grande infection, tellement » que l'en n'y peult passer ny descharger marchandise; » — enquête faite à ce sujet par Gratian Chandon, lieutenant particulier; — démolition desdites latrines, etc.

DD. 31. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 66 pièces, papier; 1 sceau.

**1561-1689.** — Alignements, voirie urbaine : — lettres patentes du roi Charles IX, enjoignant « à ceulx qui » ont saillies et maisons appuyées ou assises sur les » murailles de la ville de Mascon, de faire abattre icelles » saillies et maisons de sorte que l'on puisse passer et » asseoir le guet et artillerie sur lesdictes murailles, et aux » aultres habitants de faire aussi abattre lesdictes saillies, » faulces portes, haulxvens et galleries, » permettant en outre aux échevins de faire agrandir les places de la ville, en indemnisant les propriétaires dépossédés; — ordonnance de Philibert Barjot, lieutenant général, qui prescrit « à tous manans et habitants de ceste ville, de quelque » qualité ou condition qu'ilz soyent, ayant avancement en » leurs maisons tant sur grandz rues que abbotissans sur » les murailles de ceste ville, qu'ils ayent à les faire » retrancher et retyrer chacun endroyct soy; » — procédure au sujet d'une maison avançant sur la voie publique, dans la rue de Bourgneuf, et que Simon Picolier, marchand, avait fait reconstruire sans la permission des échevins; — requêtes de divers particuliers pour alignements ou autorisations de bâtir; — requête des habitants de la rue de Bourgneuf tendant à obliger Philibert Pelletier, prêtre, à clore un emplacement qui lui appartenait en cette rue, « car se y jectent et mettent toutes meschantes immondi- » citez et bestes mortes, qui causent une grande puan- » teur; » — requête d'un cordonnier pour qu'il lui soit permis de travailler de son état au pied du pont, ce qui lui est accordé, « à la charge de soy comporter modeste- » ment, » etc.

DD. 32. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1642-1768.** — Alignements, voirie urbaine : — requêtes en alignement de Claude Ynard, porche du Maure; d'Abraham Billion, tuteur d'Abraham-Thomas Vallier d'Écoles, rue Pavée; de Philibert Bulyon, seigneur de Serrières, rue de Bourgneuf; de Catherine-Charlotte de Reyrolles, femme de Brice Barjot de La Combe, capitaine de milice, pour deux maisons sur la place de la Cour-au-Prévôt, etc.; — délibération des échevins au sujet d'une remise que le marquis d'Entragues, gouverneur de la ville, avait fait construire pour ses carrosses, sur la place Saint-Pierre, sans tenir compte de l'alignement, ce qui causait « une difformité visible et apparente; » il est décidé « que ladite remise sera soufferte dans l'estat auquel » elle est, » et que le gouverneur sera prié de reconnaître par écrit « que si bien la ville approuve et consent à la » saillie de ladite remise de ladite place, elle ne le fait » qu'à sa considération et pour luy témoigner le respect et » la déférance qu'elle a pour ses volontés, sans que néant- » moins par cy après le mesme droict puisse estre pré- » tendu par aucun titre ni droit de possession par telle » autre personne à qui elle pourroit appartenir; » — consentement donné par le marquis; — permission accordée à François de La Porte, conseiller au présidial, de placer un banc de pierre devant sa maison, rue de la Noisaterie (partie supérieure de la rue Sigorgne); — alignements donnés : aux Jacobins, sur la rue qui les sépare des Capucins et de l'évêché; à François Goyon, sur l'emplacement du vieil Hôtel-Dieu, rue de Bourgneuf; au seigneur de Chevriers de Saint-Mauris, pour son hôtel près des remparts (acquis ensuite par le seigneur Labletonnière d'Igé, aujourd'hui Palais de justice); — requête des habitants du porche des Magnins (rue Franklin) s'opposant à la fermeture d'une arcade ou voûte « qui fut autrefois l'écorcherie; » — ordre écrit par le marquis de La Tour du Pin,

Digitized by Google

commandant en Bourgogne, de numéroter chaque maison de la ville et d'inscrire au coin de chaque rue le nom qu'elle porte; — démolition de la maison de la dame Lhuilier, sise rue du Pont, « sur la tête des arches qui ont été comblées anciennement, etc.

DD. 33. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, 30 feuillets; 30 pièces, papier.

**1738-1774.** — Alignements, voirie urbaine : — mémoire signé par le comte de La Baume de Montrevel, où il demande aux échevins deux alignements sur le quai, l'un pour ses écuries, l'autre pour une salle de spectacle, formant annexes à son hôtel, et en outre la concession d'un emplacement le long de la Saône, entre le porche Chesnard (rue Rameau) et le porche Saint-Jean, pour en faire un jardin d'agrément, à la condition qu'il retournerait à la ville, comme promenade publique, dans le cas où s'éteindrait la famille Montrevel (cet emplacement ne lui fut pas accordé); — lettres de l'intendant Amelot, qui recommandent de faire exécuter les règlements en matière d'alignement et de voirie; — ordonnance dudit intendant, qui enjoint à Étienne Lemoine de reconstruire dans un délai fixé le mur de sa maison de la rue Franche, faisant façade sur le quai; — cahier où sont transcrits les procès-verbaux d'alignement dressés par les échevins depuis 1738, entre autres : à messire François de Lamartine, capitaine au régiment de Monaco, pour sa maison de la rue Thomas (rue Bauderon de Sennecé), près de la place du Rempart; au seigneur de Marnay, rue Tupinerie (rue Sigorgne); au sieur Humbert, receveur des péages de la Saône, porche de la Sirène; au sieur Pallier, apothicaire, porche de la Pêcherie (rue supprimée qui allait de la rue du Change à la *pêcherie* au-dessous du pont); au sieur Dutroncy, aubergiste, place Saint-Étienne, etc.; — procès-verbal qui fixe l'alignement du jardin de la Charité dans le bastion Saint-Jean, etc.

DD. 34. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier; 3 plans.

**1772-1787.** — Alignements, voirie urbaine : — ordonnance des échevins portant « défense à tous particuliers d'entreposer sur le quay aucun bois, pierres, sable, graviers, cendres et autres matériaux; » — requête de Claude Vondière, négociant; observations des échevins; il lui est permis « de faire rétablir les croizées de sa maison, du côté du quai, à la moderne, » à condition de ne faire aucune autre réparation extérieure; — lettre de M. de Christol, voyer de Lyon, donnant son avis sur la manière d'exécuter les règlements de voirie; — alignements donnés : au sieur Burtin, porche du Maure; aux demoiselles Rubat, rue de Vinzelles; à Abraham Genty, rue de Bourgneuf; à Louis-Amable Guillet, procureur, pour les murs de son jardin, « confiné de bize par l'ancien chemin public tendant de la porte de Bourgneuf à Saint-Martin-des-Vignes, et de soir par autre chemin tendant de la porte de la Barre à Saint-Clément (ce jardin était autrefois le cimetière de Notre-Dame-des-Vignes); au sieur Poncet, chanoine, rue de la Baille; au seigneur de Marigny, rue Pavée; à Vincent Courtois, porche Chesnard; au sieur Michel, avocat, rue de La Rochette; à la veuve Rolland, rue Châtillon; à Pierre Mathias, près de la porte Saint-Antoine; aux frères Guyonnet, faubourg de Bourgneuf, etc.; — ordonnance de l'intendant Dupleix, enjoignant à la demoiselle Quiclet, rue de la Barre, de se conformer à l'alignement donné par les échevins; — délibération pour la levée d'un plan général de la ville, approuvée par l'intendant; le sieur Girard, géographe, en fut chargé moyennant 400 livres, etc.

DD. 35. (Portefeuille.) — 1 cahier in-folio, 56 feuillets; 28 pièces, papier; 2 plans.

**1775-1789.** — Alignements, voirie urbaine : — délibération portant « qu'il ne sera accordé aucun dédommagement aux propriétaires qui sont dans le cas de reculer, ni exigé aucune somme de ceux qui seront dans le cas d'avancer; » — plan des baraques « concédées verbalement sur l'emplacement du quai, à condition de les démolir au premier ordre; » — alignements donnés par les échevins : à dame Belouze, veuve Bourdon; à François-Marie Rubat du Mérac, avocat en Parlement; à Jean-Baptiste Bierson, architecte; à Léonard Cornier, négociant, etc., sur le quai; — à Victor Rivet, commissaire ès droits seigneuriaux; à Etienne Blondel; à André-Placide Daugy, maire de la ville, rue de la Barre; — aux sieurs Dufour, commissionnaire en vin; Testenoire, docteur; Pellissier, chirurgien, rue de Bourgneuf; — au Chapitre de Saint-Pierre; au sieur Berruyer, receveur des États du Mâconnais, rue Croix-Saint-Girard (rue Lamartine); — à l'abbé Rolland, confrère d'Arbigny, rue de la Baille et rue des Anes (petite rue Traversière); au sieur Dumont, conseiller, cul de sac de la Baille; à Claude Buchalet, rue Franche; aux sieurs Cortambert, procureur; Bodin, conseiller, rue Tupinerie; à Marie Revol, rue Saint-Nizier; à Claude Pollet, avocat, rue Sirène; à Augustin Comoy, contrôleur des octrois sur la Saône, place Saint-Étienne; à Claude Lacourtablaise; au sieur Lacharme, directeur des chemins du Mâconnais, rue de la Paroisse; à Philibert Buy, rue de Vinzelles; à dame Siraudin, veuve Dondin,

Digitized by Google

rue Tourniquet; à maître Focard, avocat, rue de la Filaterie; au seigneur Patissier de La Forestille, rue du Change, etc.

DD. 36. — (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 62 pièces, papier; 1 plan.

**1297-1787.** — Pavage de la ville : — ordonnance du bailli Karados des Quesnes, pour faire paver la rue « assise joste la hale de Mascon, tendant à la rivière de » Sone et ou portal de la Greneterie; » — *convenances* faites pour paver le porche de l'écorcherie; — prix fait pour le pavage de toutes les rues de Mâcon, à 25 sols la toise carrée de sept pieds et demi; — requête des habitants des rues de Loché et de Boulemard (rue Dufour-Loché) pour que ces rues soient pavées; — requêtes des paveurs tendant à l'augmentation des prix, qui furent successivement portés à 3 livres 10 sols, à 4 livres et à 4 livres 5 sols la toise pour le pavé neuf, à 3 livres 5 sols et 3 livres 10 sols pour le pavé *remué;* — transaction entre les échevins et les dames Carmélites pour le pavage de la rue qui sépare leur couvent de celui des Capucins; — prix fait pour deux rangs de pavés à l'est et à l'ouest de l'église Saint-Pierre, à 5 livres 10 sols la toise; — pavage de la rue de l'Évêché, de la rue Gravière, des rues des Moutons et du Bout-du-Monde (impasse dans la rue des Moutons), de la rue Bacquencourt (place Poissonnière), etc.; — visites des pavés à rétablir devant les maisons et aux frais des particuliers; — toisé général de la surface du pavé des rues de Mâcon, fait par François Compin, ingénieur; total, 5,532 toises carrées un tiers, plus 322 toises un onzième pour le cloître de Saint-Vincent; — bail de l'entretien des pavés du quai au prix de 300 livres par an, etc.

DD. 37. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier (1 imprimée).

**1777-1789.** — Éclairage de la ville : — correspondance avec le maire de Bourg, qui envoie un double des conventions par lui faites pour l'éclairage public avec Vincent Serre, marchand poêlier et pompier de cette ville; — délibération de l'Hôtel de Ville de Mâcon tendant à l'établissement de soixante lanternes pour éclairer la ville pendant les nuits d'hiver, — souscriptions des habitants pour subvenir aux premiers frais; — instructions sur le mode d'éclairage à Lyon, mémoires, etc.; — « ta- » bleau de l'illumination de Paris pour l'année 1789, » contenant les jours et heures que l'on doit éclairer, et » ceux de cessation, etc., » présenté par les entrepreneurs au sieur Lenoir, lieutenant général de police; — devis pour la construction d'un réverbère estimé en tout 55 livres 2 sols; — désignation des lieux « où il convient de » placer des lanternes, » dont le nombre fut d'abord de vingt-sept; — « tableau pour l'illumination de Mâcon en » décembre et en janvier, diminution faite des temps de lune; » — du 15 novembre 1778 au 15 avril 1779, les frais s'élevèrent à 1,458 livres 8 sols; — requête des échevins et ordonnance de l'intendant Amelot, permettant de délivrer au rabais l'entretien des réverbères dont le nombre était de 38 en 1784; — conditions du bail passé à Pierre Bachelard, pour neuf années, au prix de 1,917 livres par an; — état des sommes dues pour additions aux anciens réverbères, etc.

DD. 38. — (Portefeuille.) — 16 pièces, papier (2 imprimées).

**1742-1788.** — Pompes à incendie : — requête des échevins de Mâcon, et ordonnance de l'intendant François-Dominique Barberie de Saint-Contest, qui autorise l'achat de pompes et de seaux en nombre suffisant pour servir en cas d'incendie, et décide que la dépense sera couverte par une imposition répartie sur les propriétaires et les locataires des maisons composant la ville; — on emprunta du seigneur de Marnay 3,000 livres et l'on acheta une grande pompe et une petite; — lettre de Jean-François Compasson, *artiste* fondeur et pompier à Morteau en Franche-Comté, sur l'usage de nouvelles pompes de son invention, avec tarif des prix selon les calibres; — arrêt de la Cour du Parlement de Paris qui approuve les règlements établis par l'administration municipale de Mâcon pour prévenir les incendies et procurer les secours nécessaires en cas de besoin; articles de l'ordonnance du maire et des échevins; — délibérations de l'Hôtel de Ville pour l'achat de boyaux en cuir, d'une autre grande pompe estimée 800 à 900 livres, de douze échelles de 18 à 30 pieds de long, à raison de 12 sols le pied courant, de douze crocs à 26 sols la pièce, de soixante seaux à 3 livres l'un, enfin de quatre tonneaux contenant chacun environ deux muids, cerclés en fer, garnis d'un robinet de cuivre, et montés sur des voitures à brancards, estimés 161 livres chacun; — la ville de Mâcon fournit à la nourriture et à l'entretien (3 livres par jour) du sieur Bernard, ferblantier, inscrit au nombre des élèves pompiers de Paris; — certificat élogieux accordé à l'élève Bernard par le sieur Morat, commandant de la compagnie des gardes-pompes du Roi, en la ville de Paris; — réparations aux pompes, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Département de Saône-et-Loire.

## VILLE DE MACON.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE EE.

**(Affaires militaires.)**

EE. 1. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

**1355-1589.** — Ban et arrière-ban; montres militaires; troupes à la solde de la ville : — quittance du bailli Falcon de Moras, pour la somme de 300 florins que les habitants de Mâcon lui accordèrent, au lieu de lui fournir 50 hommes de pied pour les armées du Roi, comme ils l'avaient fait précédemment; ils firent stipuler que ce ne devait point porter atteinte à l'article de leurs priviléges, en vertu duquel ils n'étaient tenus de suivre le Roi qu'un seul jour et de manière à pouvoir rentrer chez eux le soir du même jour; — appointement pris avec les gens du Conseil de Philippe, duc de Bourgogne, par lequel Jean Furet, maître particulier de la Monnaie de Mâcon, devait « faire délivrance du payement de cent hommes » d'armes, pour ung mois, pour la garde de ladicte ville » de Mascon et seurté du pays d'environ; » — lettre du bailli Antoine de Toulonjon, seigneur de Traves, ordonnant de ne payer que pour 80 hommes d'armes, et de réserver la solde des 20 autres, montant à 300 livres, pour subvenir à la dépense des habillements de guerre, faits au compte de la ville; — montres faites par Jean Bernard, châtelain de Davayé, « des subjects de la chas- » tellenie dudit Davayé, au lieu de Suletrier (Solutré), » habillés et embatonnés de batons et arnoys à eulx aultre » foys ordonnés; » — présentation d'un homme « abillé » d'ung ocqueton et pourtant en ses bras certaines pièces » d'arnoys, appelées guardes, » pour servir dans les armées de Charles, duc de Bourgogne, au nom d'Hugues Perrière, chanoine de Saint-Vincent; refus de l'admettre signifié par Claude de Chaintré, lieutenant général de Jean de Damas, gouverneur, bailli et capitaine général du Mâconnais, « pour ce qu'il estoit bien informé que ledit » maistre Hugues portoit et tenoit, tient, pourte et pos- » sède rentes, biens et chevances, issues et issus de mez » (maisons) nobles et estant de fie (fief) de monseigneur » le Duc; il enjoignit audit maistre Hugues de luy presenter » ou fere presenter ung homme d'armes armé de bons » arnoys, monté et accompaigné ainsi qu'il appartient, ou » au lieu dudit homme d'armes deux archers ou trois » custelliers; » — députation envoyée au duc Charles, pour qu'il exempte le Mâconnais de fournir « certain » nombre de francs archiers qui se lieve sur le plat pays, » en ceste maniere assavoir que trente feuz sont contrains » à faire un franc archier, et le fournir d'abillemens, » arnoys et bastons de guerre; » — lettres du bâtard de Bourgogne et du seigneur de Saint-Joard, président du Conseil du Duc, portant que, si des troupes sont levées dans le Mâconnais, c'est pour la défense du pays et de la ville, et non pour les envoyer ailleurs; — état des hommes d'armes et des archers de la compagnie de Ludovic de Costa, comte de Benne, seigneur de Pont-de-Veyle et de Châtillon-les-Dombes, « venus pour faire monstre en » la ville de Mascon; » — levée de 89 soldats (sans



Digitized by Google

compter 26 autres à la charge des ecclésiastiques) pour former une compagnie employée à la garde de la ville, sous le commandement de Jean Bernard, seigneur de Châtenay; ces soldats étaient nourris et logés comme domestiques par les plus aisés des citoyens; — contrôle des hommes de cette compagnie; — rôle des habitants qui doivent les loger; — Philiberte Bernard, veuve de Gratian Chandon, offre un de ses valets pour servir la ville en qualité de soldat; — montres de 30 soldats venus de Lyon sous le commandement de Pierre Quinson, dit capitaine Paradis, enseigne de la ville de Mâcon, et entretenus à raison de 450 livres par mois, « lesquels soldats voulurent » faire un corps de garde à part et garder l'une des portes » de la ville, à cause qu'ilz ne se vouloient mesler avec » les habitans, pour rayson de l'infection et contagion » dont la ville estoit grandement affligée; » — autres soldats entretenus par les citoyens à l'occasion des troubles de la Ligue.

EE. 2. (Registre.) — In-folio, papier, 57 feuillets; 17 pièces jointes, papier (3 imprimées).

**1778-1789.** — Enrôlements militaires, comprenant le nom des régiments, le nom et le prénom des engagés, leur signalement, leur profession, le lieu de leur naissance, etc.; — lettres patentes du roi Louis XV concernant les recrues; — ordonnance de l'intendant Antoine-Jean Amelot, seigneur de Chaillou; — lettre de l'intendant Feydeau, donnant des instructions sur le recrutement; — ordonnance de Philippe-Antoine-Gabriel-Victor de La Tour-du-Pin de Gouvernet, marquis de Gouvernet, etc., lieutenant général de la province de Bourgogne et commandant en chef dans cette province, enjoignant « à tous » soldats, cavaliers et dragons, venant à Mâcon en semestre ou autrement par congé, de porter leurs sabres ou » épées à leur arrivée en ladite ville, chez le sieur Maire » d'icelle, pour y rester déposés et ne leur être rendus » qu'au moment de leur départ pour rejoindre leurs » régimens, » à l'exception seulement de ceux qui seront munis d'une commission de leur régiment pour recruter; — ordre de rejoindre signé par le seigneur de La Rocque, major commandant le régiment de Condé-infanterie, et signifié à Germain Lallemant, chasseur, en semestre à Mâcon, contre lequel des plaintes avaient été portées par le Maire; — minutes d'engagements volontaires; — certificat de congé absolu accordé à Claude Jobredeau, dragon au régiment de Deux-Ponts, et signé Lescure, capitaine de la compagnie; le chevalier de Prisque, major; Guillaume de Deux-Ponts, commandant; Larminat, commissaire des guerres, et le comte de Talleyrand, lieutenant général des armées du Roi.

EE. 3. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1367-1410.** — Milice bourgeoise : — ordonnance de Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Mâcon, portant nomination du bailli Étienne Du Fay comme capitaine de la ville de Mâcon, aux gages de 250 livres, dont le clergé devait payer le tiers; — démission donnée par Étienne Du Fay, « pour ce que le péril des ennemis n'est » point de présent si grant comme il soloit, et n'est » besoing de capitain avoir en ladicte ville; » — provision de la charge de capitaine de Mâcon accordée par le roi Charles VI à Pierre de Genelay; — relief de l'appel interjeté par les habitants qui avaient élu pour cette charge Jean François, l'un d'eux, avec 25 livres de gages; — « mémoyres baillés à Odet Bourgeois, pour pourter en » France, comme li bourgeis et habitans de Mascon aient » acostumé le temps passé de eslir entr'eulx un bon et » loial homme pour estagier (épargner) les frais et gaiges » que prendroit un aultre estrangier capitaine qui ne » saroit esli pour lesditz bourgeys; comme aussi messire » Amphour de Saint-An (Saint-Haon) occupe ledit office » de capitaine en ladicte ville, pour vertu de certainnes » lectres royales pour li surrepticement impétrées, à grans » frais, desquelz ladicte ville est mout grevée et ne les » puet plus bonnement surpourter; ne aussi ledit messire » Amphor ne puet bonnement exercir ledit office en la » ville de Mascon, attendu qu'il tient et exerceit l'office » de la capitanerie de Chastel-Nuef, à six vins livres de » gaiges, et ha aussi à garder sa forteresse de Verprest, » dont il est sire; » — lettres patentes de Charles VI qui retire la charge à Amphore de Saint-Haon et la réunit à l'office de bailli; — le bailli Girard de Thurey veut exiger des gages comme capitaine; réclamations énergiques des habitants; — lettres de provision, par lesquelles Charles VI dispose de la charge de capitaine de Mâcon en faveur de Barthélemy Du Bois, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne; — appel des habitants qui avaient élu Antoine Chuffaing, et qui soutiennent que ces lettres sont subreptices et contraires à leurs priviléges; — Barthélemy Du Bois est condamné à 18 livres 12 sols de dépens; — requêtes au Roi et correspondance avec Pierre Baillet, procureur-syndic de la ville, envoyé à Paris pour s'opposer aux prétentions du bailli Jean de Fontaines, qui s'était fait donner par le Roi la charge de capitaine de Mâcon et demandait 100 livres de gages; — acte d'appel; — arrêt du Parlement qui s'oppose à l'entérinement des lettres de provision; — requête des habitants pour qu'Antoine Chuffaing soit maintenu dans sa charge; — lettres de provision obtenues par le bailli Karados Des Quesnes; — écritures à ce sujet, mémoires, actes d'appel, etc.; — acte constatant

Digitized by Google

que le bailli Jean de Chastelux ayant fait arrêter prisonniers le capitaine Jean de Verneuil et plusieurs autres citoyens, dépositaires des clefs de la ville, qui avaient refusé de les lui remettre, Pierre Baillet, procureur-syndic, alla lui représenter que la garde des clefs appartenait aux citoyens et au capitaine par eux nommé ; sur quoi le Bailli fit relâcher les prisonniers.

EE. 4. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 2 cahiers in-folio, papier, 12 feuillets ; 35 pièces, papier.

**1419-1599.** — Milice bourgeoise : — sentence de Pierre Marchand, lieutenant du bailli Antoine de Toulonjon, qui condamne l'évêque Geoffroy de Saint-Amour à faire garder à ses frais la première tour du pont (du côté de la ville) et celle de la porte de Bourgneuf, sous peine de 1,000 marcs d'argent et de 500 livres d'amende envers le Roi ; — dénombrement des habitants de Mâcon en état de porter les armes, au nombre de 836 ; — rôle de ceux qui composent la milice (commandée en sous-ordre par sept cinquanteniers et trente dizeniers), établi sur la demande du bailli Philibert de Saint-Léger ; — requête de Jean Dupré, capitaine de la ville, pour être payé de ses gages ; — Jacques Maréchal, seigneur de Senozan, élu capitaine, conjointement avec Jean Dupré et Jean Fustaillier ; — procès-verbal par lequel François Bulyon, seigneur de Tramayes, capitaine de la ville de Mâcon, déclare que, « faisant sa ronde sur la place de la Cour-au-Prévost, » destinée pour les gens d'esglise de ladicte ville à faire » guet et garde, n'y auroit trouvé aulcuns d'iceulx gens » d'esglise ny aultre pour eulx, combien qu'il leur fust » esté commandé ; » — sommation faite par ce capitaine à Louis Montaudry, « facteur, négociateur et recepveur de » l'évesque dudit Mascon, » pour la garde de la tour du pont et de celle de la porte de Bourgneuf ; — montre des habitants de Saint-Clément, au nombre de 67, « catholi- » ques et juridicz de messieurs les vénérables doyen, » chanoines et chappitre de l'église de Mascon ; » — quartiers assignés à chacune des sept cinquantaines, et distribution des postes, « pour s'y trouver à ung alarme ou » pour aultre affaire ; » — « à la place de la Court-au- » Prévost se retyreront messieurs les gens d'esglise de » Saint-Vincent, Saint-Pierre, Cordeliers et Jacobins » d'icelle ville, avec les anciens desdictes cinquantaines » qui ne pourroient courir à la muraille ; » — remise des clefs du porche du Maure, « anciennement appelé porche » de l'Ange, » faite par l'échevin Philibert Panetier à Claude Poupon, teinturier, qui « s'en obligea au Roy et » aux eschevins de la ville pour la seurté d'icelle ; » — requête de Claude Sangouard, pour être nommé cinquantenier à la place de feu Philibert Duplan, l'usage observé de tout temps dans la ville étant de donner la cinquantaine vacante au plus ancien dizenier ; — requête des habitants de Mâcon au duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, pour que les ecclésiastiques soient tenus de faire guet et garde en cas d'éminent péril ; — ordonnance du Duc qui les y contraint ; — démission offerte par Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville ; mémoire à ce sujet ; — visite chez les habitants pour constater les armes et les munitions de guerre et *de gueule* qu'ils ont en leur possession ; — rôle des notables qui doivent faire les rondes ; — requête de Louis Janyoire, guette au clocher de l'église Saint-Pierre, pour avoir du charbon, etc.

EE. 5. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

**1614-1789.** — Milice bourgeoise : — correspondance avec Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, le seigneur de Saint-Angel, gouverneur de Mâcon, et les seigneurs de Lux et de Sennecey, lieutenants pour le Roi, au sujet de la mort de Nicolas Bernard, capitaine de la ville, et du droit qu'ont les habitants de nommer son successeur ; — Claude Foillard élu enseigne de la ville à la place de Pierre Quinson, décédé ; — délibération portant « que doresenavant la création des capitayne, lieutenant » et enseigne demeurera à libre nomination du peuple, et » que pour les autres officiers subalternes, comme ser- » gens, cinquanteniers et dizeniers, sera faicte par les » sieurs eschevins et capitaine conjointement les ungs avec » les autres ; » — élection de Salomon Chesnard, lieutenant, à la place d'Antoine de Pise, nommé capitaine ; — lettre du seigneur de Saint-Michel, gouverneur de Mâcon, sur le choix du successeur à donner au capitaine de Pise, décédé ; — élection de Salomon Chesnard, capitaine, Claude Demeaux, seigneur de Marbé, lieutenant, et François Paisseaud, enseigne ; — obsèques de François Paisseaud, qui était parvenu à la charge de capitaine ; — emprunt de 337 livres 10 sols, pour l'entretien des soldats de milice servant dans les armées du Roi ; — tirage au sort pour cinq de ces soldats que la ville de Mâcon était tenue de fournir ; — charges d'un colonel, d'un major, de huit capitaines et de neuf lieutenants créées par le roi Louis XIV, et érigées en titre d'offices, puis rachetées par la communauté ; — état des citoyens notables de Mâcon présenté au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, pour faire choix de ceux qui doivent remplir les places d'officiers de la milice ; — habillements fournis au sergent-major, aux douze sergents et caporaux et aux tam-

Digitized by Google

bours ; — réorganisation de la milice bourgeoise, en 1789 ; — vœu des cinquantaines pour la formation d'une compagnie de volontaires, qui sera chargée de veiller à la sûreté des campagnes voisines ; — rapports des chefs de patrouilles ; — bénédiction d'un drapeau, etc.

EE. 6. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier (1 imprimée).

**1549-1720.** — Chevaliers de l'*arcangelet* ou arc-à-jalet (1), de l'arbalète et de l'arquebuse : — cédule par laquelle Guy Cochet, *roi* des arbalétriers de Mâcon, reconnaît avoir reçu des échevins 60 piques ferrées, qu'il s'engage à rendre dans huit jours ; — noms et surnoms de ceux qui se sont présentés, en 1560, pour tirer à l'oiseau et à la butte ; — requête des échevins au comte de Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, pour avoir permission de faire tirer au mois de mai, suivant la coutume et par un ancien privilége, « troys oyseaulx, assavoir, l'ung à l'arc, l'aultre à l'arbaleste et le tier à l'arquebutte ; » le comte défend le tir à l'arquebuse ; — lettres patentes de Charles IX qui lèvent cette interdiction ; — délibération portant que dorénavant celui qui aura abattu un oiseau, autrement dit le roi de chaque arme, sera exempt de tailles et de tous subsides pendant l'année de sa royauté ; — requêtes pour jouir de ce privilége adressées aux échevins par Nicolas Villon, roi de l'arc, par Mathieu Deschamps, André Samion et Claude Achaintre, rois de l'arbalète ; par Gabriel Samion et Nicolas Larme, rois de l'arquebuse (ce privilége fut ensuite converti en un prix de cent livres donné par la ville) ; — Claude Bonnet, ayant abattu, trois ans de suite, l'oiseau de l'arquebuse, demande et obtient, en vertu de lettres patentes accordées par le roi Henri IV, l'exemption pour toute sa vie des tailles, des subsides, du guet et du logement des gens de guerre ; — la place de Gravière, près de la tour de Crèvecœur, demandée par les nobles chevaliers du jeu de l'arc-à-jalet, qui s'établirent ensuite dans le bastion Saint-Antoine ; — requête des nobles chevaliers de l'arquebuse, invitant les échevins à fournir comme prix, le premier dimanche de chaque mois, six pièces de vaisselle d'une valeur totale de trois à quatre livres, et s'engageant à fournir eux-mêmes les prix des autres dimanches ; — requête par laquelle les chevaliers de l'arquebuse prient les échevins de subvenir aux dépenses qu'ils se proposent de faire pour rendre le prix qu'ils ont gagné à Bourg ; — contrôles des noms de ceux qui ont tiré aux deux cibles du grand prix royal, donné à Mâcon en 1671 ; il s'y présenta 5 chevaliers de Lons-le-Saunier, 22 de Chambéry, 17 de Grenoble, 14 de Dijon, 37 de Lyon, 8 de Langres, 27 de Bourg, 8 de Villefranche, 9 de Montluel, 8 d'Autun, 13 de Beaune, 15 de Chalon, 6 d'Auxonne, 3 d'Arnay-le-Duc, 9 de Tournus, 3 de Couches, 10 de Louhans, 4 de Pont-de-Vaux, 4 de Verdun, 5 d'Anse, 9 de Montrevel, 7 de Cluny et 24 de Mâcon ; — lettre du sieur Forest, donnant des détails sur le grand prix donné à Dijon en 1715 ; — lettre du sieur Gauthier, maire de Chalon, qui demande si le Maire a le droit de tirer le premier coup à l'oiseau de l'arquebuse ; — la ville de Mâcon donne 200 livres à ses chevaliers de l'arquebuse qui se rendent au prix de Chalon, en 1728 ; — ordonnance de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, qui donne le pas à la milice bourgeoise sur les chevaliers de l'arquebuse.

(1) Le projectile de cette espèce d'arc était un *jalet* (galet, caillou rond), ou plus communément une balle de terre cuite ; cette arme, de petite portée, mais d'une précision remarquable, est encore en usage dans une partie du Mâconnais.

EE. 7. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1359-1454.** — Fortifications de la ville : — ordonnance du bailli Jean de Grolée, seigneur de Morestel, qui prescrit la démolition d'une maison appartenant à la communauté, et où logeait Gauthier de Sornay, curé de la paroisse de Saint-Pierre, pour faciliter la construction d'un nouveau mur d'enceinte ; — taxes mises sur « la stan- » nerie, la pescherie, les toyles, la saunerie, blez et » farine, bestes vives et mortes, bois ouré et non ouré » (travaillé), la papeterie, noys et oyle (huile), huez » (œufs) et fromages, pierre ouré et non ouré, chenevе » (chanvre) et cordeille, feyn, paille et verres, la drap- » perie, tupins et oure de terre (poterie), les haberjeurs, » l'espicerie, le commun du vin, raisins et verjus ; » les produits en furent exclusivement employés à la construction d'un mur, « deis la maison Butillon (plus tard » tour Marandon) jusques au pont sur la Soosne ; » — ordonnance du bailli Étienne Du Fay pour la garde de la ville et l'achèvement des travaux de fortification ; — note sur « la manière comme les Cordeliers de la ville de » Mascon feront fere le mur de la clousure de Mascon » qu'il entendent à fere derrière leur eglese ; » — ordonnance d'Étienne Berardet, lieutenant du bailli Jean de Fontaines, qui enjoint aux Jacobins de laisser libre le chemin qui sépare leur couvent des murs de la ville ; — assignation donnée par le bailli Karados Des Quesnes à quinze notables, « adjornez à comparoir en personne ou » claustre des Freres Prescheurs, pour conseiller et donner » advis sur le fait de la fortification ; » — lettres patentes

Digitized by Google

du roi Charles VI maintenant les citoyens de Mâcon en possession d'un emplacement que Barthélemy de La Porte avait fait clore, et où se trouvaient des degrés pour monter sur les murs d'enceinte ; — les religieux du couvent de Saint-Pierre-hors-les-Murs, le curé et les chapelains de l'église paroissiale de Saint-Pierre, l'évêque et le chapitre de Saint-Vincent, sont obligés de contribuer aux dépenses à faire pour les fortifications ; — réparations diverses ; — prix-faits, mémoires d'ouvriers, etc.

EE. 8. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1457-1465.** — Fortifications de la ville : — construction de deux grosses tours neuves vers la porte de Bourgneuf, du boulevard Boulimard et de la tour Paradis, derrière le couvent des Cordeliers ; du boulevard de la Porcherie, de celui de la Barre, enfin de deux tours et d'un boulevard à la porte de Charolles (1) (autrement dite porte Saint-Antoine) ; — réparations diverses à la tour des Halles, aux murs d'enceinte, aux ponts-levis, aux corps de garde, aux machicoulis, etc. ; — les habitants du village d'Asnières, en Bresse, sont « mandez à la requeste de la » ville, » pour aider au transport des pierres ; — ceux de Replonges y viennent « par courtesye ; » — charrois faits par les habitants des villages corvéables, Flacé, Sancé, Sennecé, Hurigny, Blany, Chevagny-les-Chevrières, Nancelle, Vaux, Verzé, Écoles, Saint-Sorlin, Prissé, Collonges, Montceau, Mouhy, Charnay, Levigny, Saint-Clément, Davayé, Solutré, Vergisson, Saint-Léger, Loché, Vinzelles, Chânes, Dracé-les-Ollières, Crêches, Varennes, etc. ; — visite des fortifications de Mâcon et travaux ordonnés par Étienne de Saint-Martin, dit Chenevière, écuyer panetier du duc de Bourgogne, commis à cet effet par le maréchal de Bourgogne, Thibaud, seigneur de Neufchâtel, d'Épinal et de Châtel-sur-Mezelles ; — mémoire par lequel les religieux du couvent de Saint-Pierre prétendent n'être point tenus de contribuer aux fortifications de la ville, leurs bâtiments étant en dehors et formant une véritable forteresse garnie de tours qu'ils entretiennent à leurs frais ; — signification leur est donnée par ordre du bailli Michel de Changy, seigneur de Chissé et Châteauvieux, qui leur enjoint de cesser tous travaux de fortification et de n'élever aucune construction qui puisse nuire à la défense de la ville.

(1) La porte n'ouvrant nullement sur la route qui mène à Charolles, cette ancienne dénomination pourrait sembler au moins singulière ; mais il résulte de titres anciens que c'était le nom d'une famille bourgeoise domiciliée à Mâcon ; on lit en plusieurs endroits : tour ou porte *vers chiez Charole, derre la maison de Charole.*

EE. 9. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 1 cahier in-folio, 78 feuillets.

**1466-1565.** — Fortifications de la ville : — Étienne de Goux, maître des requêtes, et Josserand Tyard, écuyer d'écurie, châtelain de Saint-Gengoux, commis par Philippe, duc de Bourgogne, pour visiter les fortifications des villes du Mâconnais et du Charollais ; — ordonnance de Louis Du Bois, seigneur de Prissia, lieutenant du bailli Jean de Damas, portant que la poterne derrière l'église paroissiale de Saint-Pierre sera supprimée et murée ; — sentence de Jean de Damas, ordonnant la démolition de certain édifice que les religieux du couvent de Saint-Pierre avaient commencé hors de la porte de la Barre, comme étant nuisible à la défense de la ville ; — palissades rétablies à neuf autour du mur d'enceinte ; le bois en était fourni par les habitants des villages circonvoisins ; — comptes des deniers employés aux fortifications de Mâcon, « depuis la prinse de Clugny et journée de Bussy ; » la dépense s'éleva à 25,300 livres en quinze ans, de 1471 à 1486 ; — lettres patentes du roi Charles VIII, accordant aux habitants de Mâcon une somme de 1,500 livres à prélever sur le don gratuit, pour réparer diverses parties de murailles, tombées par suite d'une inondation ; — ordre signé par Louis de La Trémoille, comte de Guines, prince de Talmont, gouverneur de Bourgogne, qui enjoint aux officiers du Bailliage de faire lever, sur les nobles et les ecclésiastiques résidant dans la ville de Mâcon, la somme de 400 livres, pour fournir aux frais des fortifications ; — devis des réparations reconnues urgentes et de la construction de plusieurs tours, fait par le bailli Pierre de La Guiche ; — contributions volontaires des habitants de la ville, et charrois faits par les villageois pour réparer un pan de muraille entre la tour de Damas et celle de la Porcherie ; — fossé creusé entre les murs et le lit de la Saône ; — ordre donné aux Jacobins et à divers particuliers d'abattre les édifices qui peuvent gêner la défense et l'approche des remparts ; — sentence de Jean de Tyard, seigneur de Bissy, lieutenant général au Bailliage, qui ordonne le rétablissement de la porte-coulisse, des canonnières et des meurtrières de la tour du pont, et reconnaît aux habitants le droit d'y entrer jour et nuit pour faire le guet, sans que le sieur Sans-Baron, *soy disant* capitaine de cette tour, puisse les en empêcher ; — imposition de la somme de 4,022 livres sur les villes et les villages du Mâconnais, « pour la fortiffication et emparement de la ville de » Mascon, depuys la réduction d'icelle ville ; » — mémoires et journées d'ouvriers ; — tours mises en location par les échevins, etc.

Digitized by Google

EE. 10. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

**1562-1572.** — Fortifications de la ville : — ordre donné par Claude de Saux, seigneur de Vantoux, gouverneur de Mâcon, aux habitants des villages de Varennes, Chasselas, Leynes, Saint-Amour, Saint-Léger, Solutré, Vergisson, Prissé, Saint-Sorlin, Serrières et Sologny, d'envoyer trois hommes par paroisses, « garnys de pelles, » pioches et bacholes (hottes servant à porter de la terre), » avec vivres nécessaires pour quinze jours, pour estre » employés aux fortifficatious et réparations de la ville de » Mascon; » — permission accordée par le comte Gaspard de Saux, seigneur de Tavanes, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, de prendre des pierres « en l'église » ruynée et démolye de Sainct-Anthoine, » pour réparer les murailles de la ville; — requête des échevins adressée à Jean Boyer, seigneur de Trémolles et Champlecy, lieutenant général au Bailliage, pour procéder à la visite des murs; — renvoi de la requête au seigneur de Tavanes, après constatation faite par Jean Boyer « des ruynes » y mentionnées, notamment la muraille tumbée de fond » à sime du costé de la porte de la Barre; » — requêtes adressées au seigneur de Tavanes et à Antoine de Semur, seigneur de Trémont, Sancenay et Cercy, gouverneur de Mâcon, pour obtenir des secours en argent; — « estat au vray des fraiz, mises et despens, faicts et » soubstenus par les eschevins de la ville de Mascon, pour » la réparation de la bresche fortuitement advenue au » dernier du couvent des Frères-Prescheurs, estant de » vingt toises de long renversée par le pied; » la dépense s'éleva à 810 livres 4 sols 10 deniers; — ordre signé par le seigneur de Tavanes, permettant d'employer aux réparations des murailles les matériaux « de l'église et couvent » des Cordelliers, l'église parrochialle Saint-Estienne, » hors et proche ladicte ville, lesquelz couvent et églises » avoyent esté construictz des légatz, libéralitez et au- » mosnes des habitants; » — ordonnance de Claude de Saux, seigneur de Vantoux, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, pour faire curer les fossés de la ville de Mâcon; — « roolle des curées de trois cens toises pour le » reparement et fortification de la ville de Mascon, » fait par Gratian Chandon, lieutenant particulier au Bailliage, et réparti sur tous les villages du Mâconnais; — prix-faits, mémoires d'ouvriers, fournitures de matériaux pour réparations diverses, etc.

EE. 11. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 60 pièces, papier; 3 plans.

**1575-1606.** — Fortifications de la ville : — tours et corps de garde loués au profit de la communauté; — requête des échevins au comte de Charny, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, pour obtenir 400 livres sur les deniers destinés aux fortifications des villes de la province; — ordonnance du comte de Charny, qui permet « de » prendre des pierres des ruynes des chapelles et esglises » estant dedans et au-dehors et envyron de ladicte ville, » pour estre employées au fait de la réparation d'une » grosse tour appelée de Charolles et une courtine de mu- » raille y joignante, jettées par terre à coups de canon » (par le comte de Tavanes, en 1562); » — « roolle et » despartement des villages du basty de Mascon, imposez » pour les toises des curées que l'on fait presentement lez » la tour de Marandon et en l'isle Saint-Jehan; » — autre distribution de 200 toises de *curées* à faire au pied du pont, du côté de la Bresse; — prix-faits, mémoires d'ouvriers, etc.; — lettre du roi Henri III, adressée au comte de Charny, « pour faire rompre et abattre la citadelle de » Mascon (construite depuis quelques années seulement)... » et je desire que la chose soit à demy faicte avant que » l'on sçache icy que je l'ay résolu; » — lettres patentes par lesquelles le Roi avoue et approuve cette démolition; — noms des particuliers qui ont pris des matériaux provenant de la citadelle; — ordre du comte de Charny, portant que les clefs des chaines du pont seront remises à la garde des échevins, comme elles l'étaient avant que la citadelle ne fût construite; — requête des échevins et ordonnance de Charles de Savoie, duc de Nemours, qui permet de recouvrer par une imposition la somme de 558 écus 31 sols, dépensée pour la réparation des murailles; — jardin près de la porte de la Barre, acquis au prix de 30 écus, pour servir aux fortifications; — plan pour la reconstruction de la porte de Bourgneuf; — visite des tours et des murs, avec prix estimatif des réparations les plus urgentes, montant de 13 à 14 mille écus; — acquisition et démolition de cinq petites maisons qui s'appuyaient sur le mur d'enceinte, etc.

EE. 12. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier; 12 plans.

**1608-1629.** — Fortifications de la ville : — requêtes adressées aux échevins par divers particuliers, pour avoir en location des tours, des corps de garde, des emplacements entre les portes, etc.; — procès-verbaux de plusieurs visites et descentes sur les lieux, faites par Hugues Foillard, lieutenant général au Bailliage, pour constater l'état des fortifications et indiquer les modifications qu'il convient d'y apporter; — réparations faites à la porte de Bourgneuf; — plans et dessins proposés par François de Traytorens, ingénieur d'Yverdun, au pays de Vaud; — autres plans dressés par le sieur Carpentier, ingénieur de Bourgogne, pour les nouvelles murailles à construire vers

Digitized by Google

la tour Marandon, et l'établissement d'un bastion dans l'île Saint-Jean ; — prix-faits ; — devis estimatifs ; — toisage des travaux, etc. ; — la dépense s'éleva à 11,987 livres 6 sols 8 deniers ; — reconnaissance des réparations exécutées au porche de la Pêcherie ; — conditions sous lesquelles le chapitre de Saint-Pierre propose aux échevins de céder le jardin du prévôt, celui du seigneur de Villemoustier, chanoine, et la vigne des enfants de chœur, pour enclorè l'église paroissiale et collégiale dans de nouvelles fortifications ; — proclamats pour la mise des travaux en adjudication ; — devis estimatifs, prix-faits, etc. : — lettre du sieur Lefebvre, ingénieur d'Orléans, dans laquelle il conseille de construire derrière l'église Saint-Pierre un simple mur d'enceinte, sans y joindre les trois bastions proposés par l'ingénieur Maupin, de crainte qu'il ne prenne un jour envie à quelque gouverneur de la ville d'y établir une citadelle, « et y gecter une morte-paye, à la foulle de tous les habitants ; » — pièces de procédure contre Clément Boysvier, architecte d'Orléans, entrepreneur des fortifications de Mâcon, etc.

EE. 13. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier ; 3 plans.

**1621-1630.** — Fortifications de la ville : — requête du chapitre de Saint-Pierre et ordonnance des échevins, portant qu'il sera payé au maître des enfants de chœur une rente de 7 livres 10 sols au principal de 120 livres, prix de deux ouvrées de vigne occupées par les nouvelles fortifications ; — continuation des travaux entrepris pour enclore l'église Saint-Pierre ; — payé 650 livres à Pierrette Chanorrier, veuve de Philibert de La Forest, marchand de chaux à Saint-Laurent ; — procès-verbaux des visites des nouvelles constructions, faites par Bernard de Berbisey, seigneur de Vantoux, trésorier général de France en Bourgogne ; — nouveaux devis ; — prix-fait du parachèvement des fortifications d'après de nouveaux plans de l'ingénieur Maupin ; — autres réparations faites aux anciennes tours, aux porches, etc. ; — panonceaux aux armes du Roi et de la ville, mis sur les pointes des corps de garde ; — palissades en dehors des murs remises à neuf ; — sommation faite aux habitants de Mâcon par André Anselme, receveur et agent du marquis de Bâgé, d'arrêter la construction d'une muraille qu'ils avaient fait commencer hors de la porte du pont ; — procès-verbal de visite d'une brèche qui s'était produite près de la tour de Crèvecœur ; — devis estimatif ; — réparation de cette brèche ; — protestations signifiées par Jean Decrozet, procureur du comte de Berzé, et par Honoré de Chevriers, *libre seigneur* de Saint-Mauris, au sujet de leurs justiciables requis par les échevins de Mâcon pour travailler au transport des terres, aux charrois, etc. ; — sommes payées par chaque village du Mâconnais, pour le curage des fossés de Mâcon ; — « mémoire de ceulx qui ont presté » volontairement à la ville, et roolle de ceulx qui ont » fourni des hommes pour travailler aux fortifications, » etc.

EE. 14. (Portefeuille.) — 1 plan sur parchemin ; 79 pièces, papier.

**1626-1650.** — Fortifications de la ville : — toisage du rehaussement de la muraille vers la porte de la Barre ; — lettres, plans et devis de l'ingénieur Jean Gauthier, « pour fortifier la ville de Mascon en peu de temps et à » peu de frais ; » — villageois mandés pour le curage des fossés et le transport des terres employées aux travaux nouvèllement entrepris ; — ordonnance d'Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, portant que les notables résidant à Mâcon doivent contribuer de leurs bourses aux fortifications de la ville et y faire travailler leurs gens, et que les paroisses dépendant de la justice de l'abbaye de Cluny, excepté la ville de Cluny, « y contribueront aussi médiocrement ; » — dispense accordée par le duc d'Enghien aux habitants de La Chapelle-de-Bragny, qui avaient travaillé déjà aux fossés de la citadelle de Chalon ; — le R. P. Rozet, prêtre de l'Oratoire, prête 5,000 livres pour le fait des fortifications ; — acquisition de la vigne des enfants de chœur de Saint-Pierre, contenant douze ouvrées moins un huitième, au prix de 712 livres 10 sols ; — les honoraires de l'ingénieur Gauthier furent taxés à 90 livres par mois ; — *reconnaissance* des fondations du bastion de Saint-Antoine ; — le toisage détaillé des murs de ce bastion donna 691 toises cubes trois septièmes, à 64 livres 8 sols la toise, ce qui revint à 44,528 livres ; — « devis du revestissement que » l'on veut faire devant la tour de Crèvecœur ; » — proclamats publiés à Mâcon, à Chalon, à Lyon et à Dijon ; — Laurent Manger et Jacques Caillat, adjudicataires des travaux ; — le bastion de Crèvecœur coûta, tant pour la maçonnerie que pour le pilotage, grillage, etc., la somme de 132,153 livres ; — « verbal et rapport concernant la » guette qu'il convient desmolir et refaire sur le clocher » de l'église Saint-Pierre ; » — réparations aux portes de la ville ; — lettre de l'ingénieur Maupin sur la reconstruction de la porte Saint-Antoine, etc.

EE. 15. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 3 plans.

**1651-1696.** — Fortifications de la ville : — tours et corps de garde donnés en location à divers particuliers ; — visites faites par les échevins des tours, des portes, des murs, des guérites, etc. ; — lettre de l'ingénieur

Digitized by Google

Maupin et plans de certains ouvrages de fortification qu'il propose de faire entre la porte de la Barre et l'église de Saint-Pierre ; — arrêt du Conseil d'État qui accorde aux habitants l'espace laissé vide entre le mur du quai à construire et l'ancienne courtine, « pour y establir un marché » publicq, une place d'armes, ou employer à tel autre » usage que le service de Sa Majesté et la commodité de » la ville le pourroit requérir ; » — réparations diverses ; — devis, toisage, etc. ; — tours des portes recouvertes à neuf ; — 210 pieds d'arbres pour refaire les ponts-levis, vendus au prix de 1,200 livres par Gaspard de Laglace, seigneur de Chavy, chargé de l'exploitation de la forêt de Lessard (en Bresse), suivant procuration de dame Claire-Françoise de Saux-Tavanes, veuve de messire Charles-François de La Baume, marquis de Saint-Martin, Montrevel, Lugny, Lessard, etc. ; — plan des fortifications depuis la porte de Bourgneuf jusqu'au pont, etc.

EE. 16. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier (1 imprimée) ; 2 plans.

**1705-1789.** — Fortifications de la ville : — réparations diverses ; — brevet du roi Louis XV, qui accorde à Philibert-Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, chanoine et trésorier de l'église Saint-Pierre, une ruelle pratiquée entre le mur d'enceinte de la ville et trois jardins contigus qu'il avait achetés des Jacobins, « et, en outre, » lui permet d'y faire une terrasse et d'abaisser à cet effet » les courtines desdits murs de la ville ; » — devis et adjudication de travaux tranchée en vertu d'une ordonnance de l'intendant Joly de Fleury, « qui permet de faire « détruire l'ancienne porte de Bourgneuf, pour en cons» truire une nouvelle, par laquelle on entrera en ligne » droite dans la ville, » et d'un « brevet du Roy, qui « permet aussy de faire une ouverture au mur de la ville » dans l'endroit qui sera jugé nécessaire pour communi» quer en ligne droite de la porte au chemin de Lyon ; » — état de la dépense faite « pour enlever tout ce qui » se trouve joint aux murs de la ville du costé de la » rivière et qui peut en faciliter l'escalade ; » — réparations au bastion de Crèvecœur ; — construction d'un mur pour soutenir la terre de la place du Rempart ; — démolition de la vieille muraille le long de la Saône, pour l'établissement du quai ; — remblai du bastion de Saint-Antoine ; — brevet du roi Louis XVI, qui permet la suppression des anciennes tours et portes de la Barre, « à la » charge que l'une des portes sera replacée dans l'endroit » indiqué ; » — « reconstruction du mur faisant séparation » de l'ancien cimetière de Saint-Étienne d'avec une partie » du bastion de Saint-Antoine ; » — brevet du Roi confirmant aux habitants de Mâcon la propriété « des murs, » tours, remparts, glacis et fortifications de la ville ; » — tours, corps de garde, etc., loués à divers particuliers, etc.

EE. 17. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin ; 1 cahier in-folio, 92 feuillets.

**1364-1409.** — Banlieue de Mâcon : — Les habitants de Mouhy, de Prissé et de Montceau refusent de faire guet à Mâcon, prétendant que, comme justiciables de l'évêque, ils doivent garder le château-fort qu'il a fait nouvellement construire à Prissé ; — ordonnances sur ce sujet rendues par Humbert de Bletterens, lieutenant du bailli Ymbaud Du Péchin ; — lettres patentes des rois Charles V et Charles VI, qui décident que tous les villages indistinctement, qui ne sont pas éloignés de plus d'une bonne lieue de Mâcon, sont tenus de contribuer à la garde de la ville et aux travaux des fortifications ; — commissions données en ce sens par les baillis Oudard d'Attainville ; Guillaume de Bourbon, seigneur de Clessé ; Girard de Thurey, seigneur de Noyers ; Jean Chauveron, seigneur de Ris, et Jean de Fontaines ; — accords passés entre les habitants des villages et les échevins de Mâcon ; — cotisations payées par chaque communauté ; — longue enquête par suite de laquelle il est prouvé que de toute ancienneté et dans tous les cas d'éminents périls, les habitants du village de Montceau se sont réfugiés avec leurs biens dans la ville de Mâcon, et non dans le château de Saint-Sorlin, qui appartient au sire de La Bussière, ni dans celui de Berzé, ni dans celui de Chevignes, ni dans celui de Salornay ; — sentences des baillis Karados Des Quesnes et Jean de Chastelux contre les habitants de Varennes qui avaient manqué au guet.

EE. 18. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, cousues ensemble.

**1405-1410.** — Banlieue de Mâcon : — Procès soutenu par les échevins de la ville devant le bailli Karados Des Quesnes, seigneur de Saresvilliers, puis devant son successeur Jean de Chastelux, seigneur de Vivant, contre les nommés Groillet, Garnier, Duc, Proussard, Roux, Guichard, Perrenon, Bouillard, Patoud, Ponceau, Boutelier, Béatrix, Frachet, Faraud, Chaneys, Guionnet, Patin, Leclerc, Simonnin, Favre, Giroud, Buffard et Maistre-Martin, tous habitants de Montceau, qui refusaient de faire guet et garde dans la ville et de contribuer aux fortifications, et soutenaient qu'en temps de guerre ils avaient toujours fait garde soit dans la tour de Saint-Sorlin, soit dans le château de Chevignes, soit dans celui de Salornay,

Digitized by Google

où il leur était plus facile de se rendre qu'à Mâcon, en se cachant dans les bois; — Geoffroy, seigneur de Salornay, intervenant en leur faveur, appuyait leurs assertions de son témoignage; — dits, contredits, etc.

EE. 19. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**1410-1469.** — Banlieue de Mâcon. — Sentence rendue par Ymbaud de Bletterens, lieutenant du bailli Jean de Chastelux, qui condamne les habitants de Montceau à faire guet et garde à Mâcon et non ailleurs; — acte par lequel lesdits habitants renoncent à tout appel et s'engagent à payer pour les fortifications 200 livres en dix ans, après quoi ils y contribueront dans la même proportion que les autres villages de la banlieue; — contestations entre Humbert de Saint-Amour, seigneur de Vinzelles, Gauthier de Vaux, seigneur de Layé, et le prieur de Saint-Pierre-hors-les-Murs, au sujet des habitants de Loché que chacun d'eux voulait contraindre à la garde de son château ou couvent; — ordonnance du bailli Philippe de Bonnay, décidant, par provision, que lesdits habitants feront guet et garde pour leurs seigneurs respectifs, et que dix d'entre eux, qui prétendent être sujets immédiats du Roi, contribueront à la garde de la ville de Mâcon; — sentence du bailli Girard de La Guiche qui condamne les habitants de Montceau, de Colonges et de Prissé à venir faire guet dans la ville, nonobstant leur appel au Parlement de Paris; — lettres patentes du roi Charles VI, décidant en dernier ressort qu'ils y sont tenus et doivent y être contraints; — procès contre les habitants de Levigny, qui soutenaient ne devoir faire garde que dans le couvent de Saint-Pierre, dont ils étaient justiciables; — commission du bailli Lancelot de Luyrieu, seigneur de Montfort, pour les contraindre à venir à Mâcon; — lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant, après la démolition du château de Solutré, que les habitants de Pouilly, Vergisson, Solutré et Davayé seront *guettables* et *corvéables* dans la ville de Mâcon; — acte par lequel Guillaume Pilles, habitant de Chaintré, déclare qu'il a toujours fait guet et garde à Mâcon, contrairement aux prétentions de Louis de Feurs, seigneur d'Estours, etc.

EE. 20. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

**1510-1615.** — Banlieue de Mâcon. — Information prise contre les nommés Bouchard et Jobert, du hameau de Colonges, qui avaient insulté et battu Antoine Chuffaing, capitaine de la ville; il était entré dans leur maison et avait voulu se saisir de deux pots d'étain, sur leur refus de payer les cinq sols qu'ils lui devaient comme ayant manqué à la garde de la ville (les amendes avaient été réglées à 2 sols 6 deniers pour chaque défaut, au profit du capitaine); — ordres donnés par les échevins aux habitants de Milly et La Chise, de Saint-Sorlin, de Serrières, de Sennecé, etc., de venir travailler aux fortifications avec pelles, pioches « et bacholes à porter terre; » — à ceux de Vinzelles et de Chaintré, d'amener de la pierre; — à ceux de Fleurie et de Lancié, « d'apporter vernes et autre » boys propre à faire fascynes pour convertir et employer » aux fortifications de ceste ville, » etc.; — assignation devant le Parlement de Paris donnée à Antoine de Rougemont, seigneur de Pierreclos, pour entendre déclarer que les habitants de Pierreclos, de Bussy et Bussières doivent venir, en temps de guerre, faire guet et garde dans la ville de Mâcon; — « roolle des hommes qui ont comparuz des » villages du bastil de la ville de Mascon, selon les commissions à eulx envoyées par ordonnance de Monseigneur » le Gouverneur et eschevins de ladicte ville, pour le guet » et garde d'icelle et service du Roy, en l'an VcLXII, » après la reprise de Mâcon sur les protestants; les commissions portaient que dans chaque village les hommes devaient être choisis « des plus catholiques et gens de bien; » — lettres écrites aux échevins de Mâcon par René de Rochebaron, seigneur de Berzé; par François de Nanton, seigneur de Pizay et d'Estours; par le sire de Châlles, seigneur de Chasselas, au sujet de leurs justiciables mandés pour la garde de la ville; — procédures contre François de Nanton, puis contre Jean de La Chambre, baron de Savigny, Montfort et Branges, seigneur d'Estours, lesquels voulaient contraindre les habitants de Crêches et de Chânes à la garde du château d'Estours, etc.

EE. 21. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

**1418-1789.** — Artillerie et armes de guerre. — Mémoire du fer fourni pour garnir les bombardes de la ville de Mâcon, ainsi qu'une autre prêtée par la ville de Bâgé, qui furent employées au siége du château de Solutré; — divers dénombrements des armes possédées par les particuliers; — « noms et surnoms des personnes esquelles » ont esté bailliez les colovrines, lesquelles la ville a heu » de Saint-Pierre (après la démolition du couvent), au » nombre de dix-huit, les colovrines du chappitre (de » Saint-Vincent), signées à la marque de Saint-André, au » nombre de sept, et les douze colovrines de la ville; » — artillerie « enfustée en boys nouve (neuf); » — « inventaire » de l'artillerie trouvée en la ville de Mascon, appartenant » aux habitants de ladicte ville, en 1543: » 1 demi-canon, 16 fauconneaux, 2 gros mortiers et 4 petits, 2 couleuvrines, 1 esmérillon, 32 arquebuses, 1,318 boulets de plomb, 72 piques ferrées, etc.; — plusieurs vieilles pièces, des mousquets et des fers de piques, pesant en tout 1,660



Digitized by Google

livres, furent envoyés à Lyon pour les échanger contre douze fauconneaux pesant 1,583 livres; on paya 211 livres 2 sols de surplus; — lettre des échevins de Lyon réclamant douze mousquets et cinquante piques qu'ils avaient prêtés aux habitants de Mâcon; — « inventaire de l'artillerie » retirée en la citadelle en l'année 1572, avec la monition » de guerre, qu'estoit en l'arcenac de la maison de la » ville de Mascon : » 40 pièces diverses, 2 mortiers, 46 arquebuses, 14 mousquets, 2,075 livres de poudre, 1,968 boulets et plusieurs pièces de bois d'orme; reconnaissance signée par Girard de Fougères, « lieutenant en la garde » de la citadelle soubz Monsieur de La Guiche, bailli et » gouverneur de ladicte citadelle et ville de Mascon; » — décharge donnée par les échevins à Jacques de Peysselay, lieutenant du gouverneur, pour six pièces de fer, douze arquebuses à croc et un mousquet de fonte, qu'il leur avait livrés; — ordre du duc de Mayenne de visiter les arquebuses possédées par les citoyens, et de contraindre ceux qui n'en ont pas à s'en fournir; — requête des échevins au comte de Charny, pour retirer en l'arsenal de la ville l'artillerie de la citadelle qui vient d'être démolie; — « état de ce qui est nécessaire faire préparer à Mascon » pour le tiraige et esquipage de deux canons qu'on a » ordonné estre menez de Lyon, avec une collevrine qui » est audit Mascon : » 99 paires de bœufs, 12 tombereaux, 26 charrettes, 3 paires de roues, 300 pionniers avec 200 pioches et 100 pelles, 50 haches, 20 serpes, 200 sacs « à » porter terre, » 4 sacs « pour porter pouldre en bat- » terie, » et 6 sacs de cuir pour amorces; — 538 livres payées pour un demi-mois de gages aux officiers d'artillerie, « nécessaires pour l'exécution des deux canons et » une coullevrine destinez pour l'armée de Masconnoys; » — ordre du gouverneur Jean de Nagu, seigneur de Varennes, pour faire conduire à Chalon les trois pièces d'artillerie que le duc de Nemours avait laissées en dépôt à Mâcon; — quittance signée Nagu de Merzé pour 18 piques prêtées par les échevins; — lettres du sieur Lemenestrier, contrôleur de l'artillerie de Bourgogne, pressant les échevins de Mâcon de livrer sans délai au seigneur de Chabanes, commissaire de l'artillerie, tous les canons qui sont dans la ville; — mené à Lyon onze vieilles pièces dont dix fauconneaux éventés, pour en faire des boîtes « propres à tirer dans les réjouissances publiques; » — un vieux canon, trouvé dans les fondations de l'ancien Hôtel de Ville, est placé sur la place du Rempart pour servir aussi dans les grandes solennités; — 29 fusils prêtés par les habitants de Mâcon au sieur Dombey, capitaine des milices de Bresse; — « visite chez les différents chapitres » et couvents de Mâcon, pour s'assurer des fusils qu'ils » pourroient avoir, » etc.

EE. 22. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

**1474-1780.** — Poudre et munitions de guerre. — Achats de salpêtre et de soufre au compte de la ville de Mâcon; — ordre donné par « Jehan Amydieu dit Lyon, » commis par le Roy (François Ier) au faict de recovrer » les salpestres en Bourgongne, de prester aux salpestriers » ayde de gens, boys, chauldières, tonneaulx, cendres et » aultres choses nécessaires servant à la composition, en » paiant raysonnablement; » — lettres patentes du roi Henri II, réglant que la ville de Mâcon fournira deux milliers de salpêtre sur 800 milliers qu'il fait lever dans tout le royaume; — approvisionnements de poudre et de boulets, et distributions faites par les échevins aux particuliers; — ordre signé par le duc de Mayenne d'ouvrir le magasin de la ville de Mâcon, « pour veoir en quel estat » sont les munytions qui sont dedans; » — ordonnance de Jean de Nagu, portant que deux charrettes de poudres, qu'on soupçonnait être destinées aux ennemis de l'Union, seraient retenues jusqu'à nouvel ordre dans le magasin de la ville; — requête de Louis Tholon et Marguerite Rozier, sa femme, *poudriers* de Mâcon, et permission à eux accordée par les échevins « de faire perquisition des terres » requises à faire pouldres à canon, à l'effect de quoy sera » appellé l'ung des sieurs eschevins pour assister et faire » ouvrir les maisons où se treuveront les dictes terres, au » moingtz donmageable que faire se pourra; à la charge de » bien et dheument faire les dictes poudres, pour servir » au général et particulier de ceste ville; » — les bois employés par les salpêtriers ne sont pas exempts des droits d'octroi; — arrêt du Conseil d'État, contenant règlement sur la recherche du salpêtre et la fabrication de la poudre; — salpêtriers établis au village de Sancé; — lettres de l'intendant Antoine-Jean Amelot, concernant l'entrepôt des poudres à Mâcon, et ordonnance qui enjoint au sieur Moiroud, entreposeur, de retirer ses poudres de la tour du bastion Saint-Jean, et de les transporter dans la tour de Crèvecœur; — le dessous de ladite tour de Crèvecœur loué par les échevins à l'entreposeur Joseph Muneret, au prix de 24 livres par an; — visite faite dans la boutique dudit sieur Muneret, pour savoir la quantité de poudre qu'il y tient pour son débit journalier.

EE. 23. (Portefeuille.) — 19 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

**1515-1772.** — Garde de la tour du pont de Mâcon; gouverneurs de la ville. — Provision de l'office de garde de la tour du pont accordé à Claude de La Porte, après la démission de Pierre de Germolles; — réception de Georges de Bauffremont, comte de Cruzilles, en la charge de gou-

Digitized by Google

verneur de la ville et de la citadelle de Mâcon; il promit de respecter les priviléges des habitants et de leur laisser la garde des clefs de la ville, promesse qu'il ne tarda guère à oublier; — lettres des échevins au duc de Mayenne, lui exposant « la misérable servitude en laquelle M. le » comte de Cruzilles s'efforce de réduire les habitants; » — règlement fait par le Duc; — lettres patentes du roi Henri III, ordonnant d'imposer 4,000 écus pour dédommager le comte de Cruzilles après la démolition de la citadelle; — sauvegarde royale accordée aux habitants contre le Comte, à qui elle fut signifiée par six sergents; — fourniture de lits garnis faite au nouveau gouverneur Jean Nagu de Varennes, baron de Lurcy, nommé par le duc de Nemours et maintenu dans sa charge par le roi Henri IV; — Charles de Rochefort, seigneur de Saint-Angel, son successeur, est logé aux frais de la ville dans la maison d'Antoine de Vauriou, chanoine de Saint-Pierre; — la maison de Charles de Busseuil, puis celle de Claude de Salornay, aussi chanoine de Saint-Pierre, louées par les échevins pour le seigneur de Trémont; — réparations faites à la maison du seigneur de Molleron, destinée à servir de logement aux gouverneurs de la ville; — le marquis d'Entragues se fait donner, chaque année, 200 livres pour indemnité de logement, puis 250 autres livres « pour » la jouissance des murs, tours, bastions, fossés et rem- » parts de la ville, » — un corps de garde est établi près de son hôtel; — lettre missive du roi Louis XIV, qui ordonne la remise des clefs de la ville au gouverneur, mais *pendant la guerre seulement;* — obsèques de Claude Demeaux, seigneur de Marbé, lieutenant du gouverneur; — mort et obsèques du marquis d'Entragues; — la rente annuelle de 450 livres est continuée à ses successeurs; — quittances signées par Françoise de Courtavel, comtesse d'Entragues, *gouvernante*; par Henri de Saux, vicomte de Tavanes, « lieutenant général pour le Roy des provinces » de Charolois et de Mâconnois, gouverneur particulier de » la ville de Mâcon; » par Philippe-Christophe-Amateur, comte de Galliffet; par Jules-César de Crémeaux, marquis d'Entragues.

EE. 24. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 1 sceau.

**1733-1788.** — Gouverneurs de la ville de Mâcon et lieutenants de Roi. — Mémoire contenant les réclamations de Philibert Bernard de Lavernette, lieutenant de Roi au département de Mâconnais; — règlement de ses attributions fait par le duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne; — provision de la charge de lieutenant de Roi donnée à Claude-Philibert Bernard, seigneur de Lavernette, fils du précédent; — lettres patentes du roi Louis XVI, portant que le gouvernement de Mâcon ne peut être assimilé aux gouvernements des villes closes; que la finance de 30,000 livres payée par le marquis d'Entragues ne peut tirer à conséquence pour l'avenir; que, pour tenir lieu de remboursement, il lui sera payé une rente viagère au pied de huit pour cent; qu'à l'égard de la lieutenance de Roi, et pour indemniser le seigneur de Lavernette de la finance de 6,000 livres payée pour sa charge, une rente viagère de 480 livres sera payée à son fils Abel-Michel Bernard de Lavernette, capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, son successeur désigné; — brevet qui décharge les habitants de Mâcon de la rente de 250 livres qu'ils payaient au gouverneur, pour la jouissance des tours, bastions, fossés, etc.; — contestations entre les échevins et Claude-Philibert Bernard de Lavernette, au sujet de la milice bourgeoise, mise sous les armes pour le *Te Deum* qui fut chanté à la naissance du dauphin; — billet où le lieutenant de Roi prétend avoir seul le droit de donner les ordres pour convoquer la milice; — délibération où il est décidé qu'on ne lui fera aucune réponse, vu « qu'il seroit difficile de » répondre avec les égards que les officiers municipaux » ont coutume d'avoir, attendu qu'il n'a pas même con- » servé ceux de simple usage dans le stile épistolaire; » — lettre où il offre pour major de la milice un de ses fils, officier au régiment de Navarre; — réponse par laquelle on le remercie, en lui faisant connaître que cette charge appartient de droit au sieur Pavallier fils; — nouveaux conflits d'attributions; — le seigneur de Lavernette fait mettre une sentinelle devant sa porte; — requête par lui adressée au lieutenant de Roi en Bourgogne, dans laquelle il se plaint du sieur Michel, avocat, officier dans la milice bourgeoise; — emprisonnement du sieur Michel; — mémoires, correspondances, consultations, etc., à ce sujet.

EE. 25. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

**1470-1551.** — Garnisons, logements militaires. — Étienne de Saint-Martin de Chenevière, « commis par » Messieurs les Président et gens du Conseil de Dijon pour » venir en ceste ville et cité de Mascon, pour y amener » des gens à feu; » — logement de la compagnie du grand bâtard de Bourbon, composée de 50 à 60 lances; — ordonnances de Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, portant que les villages circonvoisins devront fournir blé, avoine et fourrage pour cette compagnie; — déchargeant les habitants de Mâcon d'une partie de la garnison, « à » cause des grans pertes et dommaiges qu'ilz ont eues et

Digitized by Google

» ont encoures de présent, à cause des influances des eaux, » tellement que tous les prez sont perduz, » et commettant les seigneurs de Chaintré et d'Estours pour faire les logis de 40 lances au plus, de concert avec les échevins; — rôle des villages qui doivent fournir foin et paille à la garnison; — plaintes portées contre les archers de la compagnie du marquis de Rothelin, maréchal de Bourgogne; — logis et ustensiles fournis à la compagnie du sire de La Trémoille, commandée par le seigneur de Cornillon, capitaine; — à celle du capitaine Carquelevaut; — à celle du seigneur de Foix, sous la charge du baron de Biez, etc.; — ordre donné par Charles de Bourbon aux habitants de Mâcon, pour fournir 25 queues de vin aux lansquenets logés à Cuisery et à Louhans; — liste détaillée des meubles ou ustensiles qui doivent être mis à la disposition de chaque homme d'armes; — information secrètement prise par Jean de Bâgé, prévôt royal et juge ordinaire de la ville de Mâcon, contre les gens d'armes lombards de la compagnie du sieur Théode; — ordonnances de Claude de Guise, gouverneur de Bourgogne, relatives au logement des gens de guerre; — requête des chapelains habitués en l'église de Mâcon, tendant à être exempts de contribuer aux charges de la garnison; — lettres patentes du roi Henri II, portant que les particuliers ne seront plus tenus de fournir aux gens de guerre du sel, du verjus ni du vinaigre; — lettres patentes et règlement qui décident que les gens d'armes et les archers devront traiter avec les habitants et payer de gré à gré, pour le logis et les ustensiles dont ils auront besoin.

EE. 26. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1551-1570.** — Garnisons, logements militaires. — Commission de Pierre d'Épinac, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, pour faire loger cent hommes d'armes de la compagnie du duc de Guise à Mâcon, à Tournus et à Saint-Gengoux; — lettre par laquelle ledit seigneur d'Épinac ordonne que la compagnie du seigneur d'Annebault, logée à Mâcon, et composée de 40 lances « avec suyte d'archers, » sera répartie entre Le Bois-Sainte-Marie, Marcigny, Château-Neuf et La Clayette; — requêtes des échevins pour que les gens d'église, propriétaires de maisons dans l'intérieur de la ville, contribuent au logement de la garnison; — logis fournis à la compagnie du comte de Varax, seigneur de Rolle, formée de 50 hommes d'armes et de 100 archers; — aux gentilshommes du ban et de l'arrière-ban du Bailliage de Mâcon, ayant le seigneur de Saint-Point pour capitaine; — à la compagnie du baron de Wassey; à celles du duc de Guise, du duc de Nemours, de Francisque d'Este, des capitaines Guillaume de Canteperdrix et Geoffroy Du Boys; — à celle du duc de Savoie, commandée par le marquis de La Chambre; — à celle du capitaine La Rivière, au nombre de 200 hommes de pied, etc.; — requêtes des échevins et ordonnances du comte de Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, relatives au logement des troupes mises en garnison dans la ville, après la reddition qui en fut faite par les protestants; — fournitures de bois et de chandelles pour les corps de garde; — les compagnies de Girard de Fougères et du seigneur de Saule sont logées à Saint-Laurent et entretenues aux frais des huguenots, etc.

EE. 27. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

**1571-1598.** — Garnisons, logements militaires. — Requêtes des habitants de Mâcon et lettre du roi Charles IX qui recommande au seigneur de Vantoux, gouverneur de la ville, de ne conserver que trente hommes pour la garde de la citadelle et de licencier « la bande du capitaine Lagarde; » — ustensiles demandés aux habitants pour les soldats logés dans la citadelle; — remontrances adressées par les échevins à Philibert de La Guiche, bailli et gouverneur de Mâcon; — fourniture de meubles et de vivres faite d'après une ordonnance du duc de Mayenne; — requêtes de Jean Quiclet, dit le capitaine La Saône, « et » aultres ayant esté soldatz cy-devant en la citadelle, » pour être reçus au nombre des habitants; — sommation leur est faite par les officiers du Roi et par les échevins « de vuyder hors la ville; » — logements fournis aux troupes qui tinrent successivement garnison dans la ville, savoir : au capitaine La Chaulx et à sa suite; à la compagnie du gouverneur Jean Nagu de Varennes; à celles du capitaine Montgriffon, de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé; du seigneur de Rochebonne, auquel les échevins reprochèrent la licence de ses soldats; du capitaine de Vanterol, du prince de Mayenne, du seigneur de Rohier; aux deux compagnies de chevau-légers et d'arquebusiers à cheval, sous la charge du seigneur Du Bellier, dont les lieutenants étaient Mathieu de Rostaing et le seigneur de L'Isle; aux compagnies du maréchal de Biron, commandées par les seigneurs de Saint-Angel et d'Oncieux; à celles des seigneurs de Grandmaison, de Beauregard et de Roques, etc.; — solde des troupes composant la garnison, avancée par les habitants sous forme d'emprunts remboursables tant sur le don gratuit que sur le doublement du péage du pont ou sur les tailles; — quittances et autres pièces justificatives; — ordonnances, requêtes, etc., relatives aux logements des gens de guerre.

Digitized by Google

EE. 28. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1628-1650.** — Garnisons, logements militaires. — Subsistances et logements fournis, par ordre du seigneur de La Motte, maréchal de camp de l'armée du duc de Longueville, à cinq compagnies du régiment de cavalerie du duc d'Enghien, commandées par le chevalier de Tavanes, le baron de Couppet, le seigneur de Livry, le seigneur de Lange et le comte de Chastelux; — emprunts de deniers et approvisionnements de fourrages faits par la ville pour l'entretien de ces troupes, « à cause de la » disette des denrées; » — Louis de Feillens, seigneur de Montiernoz, vend aux échevins de Mâcon mille quintaux de foin, à 22 sols le quintal; ce foin est livré aux cavaliers au prix de 15 sols, et l'avoine, qui coûte 15 sols, à 9 sols la coupe, « pour evicter la ruyne des prairies, » les soldats menaçant d'y envoyer leurs chevaux; — logements fournis à la compagnie de chevau-légers du seigneur de Brouilly; — le régiment d'infanterie du cardinal Mazarin, au nombre de 974 hommes, prend ses quartiers d'hiver à Mâcon; — taxes des denrées à fournir aux soldats, savoir: le pot de vin, « s'adjustant à la pinte de Paris, » 2 sols; le pain de vingt-quatre onces, 19 deniers; la viande de boucherie, 3 sols la livre; le foin, 15 sols le quintal, et l'avoine, 5 sols la coupe; — garnison tenue par la compagnie colonelle du régiment de Condé-cavalerie, sous la charge du baron de Lanques, ayant pour lieutenants Claude de Briord, Jacques de Fussey, puis Claude de La Tour; — contestations au sujet de la fourniture des fourrages, etc.

EE. 29. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier; 11 plans.

**1687-1741.** — Garnisons, logements militaires, casernes et écuries. — Garnisons tenues successivement par seize compagnies de Picardie, par trois compagnies du régiment d'infanterie d'Aligny, par deux compagnies du régiment de Villeroy; — acquisition d'une écurie, avec fenil et jardin, sise rue Tourneloup, au prix de 1,550 livres; — location, moyennant 80 livres par an, d'une autre écurie et de deux greniers à foin, appartenant à Claude Soldat; — écurie ménagée entre les deux portes de Bourgneuf; — fournitures de draps, de lits, de matelas, etc., pour les casernes établies au-dessus des portes de Bourgneuf, de la Barre et de Saint-Antoine. — Construction de neuf écuries et d'un corps de garde pour le service des troupes: — prestation de serment des experts Jean-Baptiste Rubat et Charles Hubert par-devant Jean-François Conte, seigneur de Grevilly, subdélégué de Mâcon; — plans et devis estimatifs; — adjudication tranchée à Jean-Baptiste Cottin, commissionnaire en vin, sur sa mise à prix de 19,000 livres; — contestations entre la ville et l'adjudicataire, les travaux n'ayant pas été exécutés dans les délais prescrits; — sentences de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, et de l'intendant Pierre-Arnaud de La Briffe, en faveur du maire et des échevins; — transaction passée entre ceux-ci et Pierre Desburnay, caution du sieur Cottin qui avait été déclaré en faillite.

EE. 30. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier; 2 plans.

**1740-1789.** — Garnisons, logements militaires, casernes et écuries. — Réparations aux casernes de Bourgneuf et à l'écurie de la rue des Moutons; — démolition d'une écurie placée près de la Saône, derrière le couvent des dames de Sainte-Marie, et construction d'une autre, vers le collége; — baux des écuries de la ville louées à divers particuliers; — mise en location d'un grenier dépendant des casernes de Saint-Antoine; — fournitures aux corps de garde; — garnison tenue par le régiment de Montmorin, logé chez les particuliers « avec place au feu » et à la chandelle; » — ordonnance d'Henri-Charles de Saux, comte de Tavanes, commandant en chef en Bourgogne, pour le casernement à Mâcon des fusiliers de la compagnie de Dombey (bataillon des milices de Bresse); — le régiment royal étranger est logé à Mâcon, ainsi que 150 hommes du régiment de La Fère, du corps royal de l'artillerie, et 100 hommes du régiment des chasseurs d'Alsace, pour réprimer les troubles populaires, tant dans la ville que dans les campagnes, de concert avec la milice bourgeoise; — lettres du marquis de Gouvernet relatives aux divers mouvements de ces troupes; — le régiment de dragons de Monsieur est envoyé en garnison à Mâcon, par suite d'émeutes; — plaintes et correspondance à ce sujet; — lettre du comte de Saint-Priest, qui annonce que ce régiment a reçu une autre destination.

EE. 31. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 73 pièces, papier (3 imprimées).

**1485-1638.** — Étapes fournies aux troupes de passage. — Ordonnance du roi Charles VIII, concernant la conduite, le logement et la nourriture des gens de guerre; — défense faite par Claude de Guise, gouverneur de Bourgogne, « à tous cappitaines, leurs lieuxtenans, » portenseignes, guidons, mareschaulx des logis, four- » riers, chefz et conducteurs de gens de guerre, tant » lansquenetz, adventuriers, Françoys, gens d'ordon-

Digitized by Google

» nance que aultres, tant de cheval que de piedz, d'entrer, » ne s'efforcer entrer, passer, ne faire passer eulx ne leurs » dictes bandes par la ville de Mascon, attendu mesme- » ment les grandz foulles et despenses qu'ilz *(sic)* ont eu » par cy-devant et supporté par les passaiges desdictes » gens de guerre; » — logements et vivres fournis aux troupes de passage, savoir : au régiment du seigneur de Lagrange ; — à celui du seigneur de Clavaison ; — « aux rey- » tres se retirans hors le royaume de France, » sous la conduite du seigneur de Sessac ; — aux troupes allant en Dauphiné pour le service du roi Henri III ; — aux régiments de vingt-neuf enseignes Suisses, commandés par les colonels Fiffer et Tannais, et venus pour le service de l'Union sous la conduite d'Amery de Villars, seigneur de Richeville ; — à la compagnie du baron de Vaulx ; — à l'armée du marquis de Treffort revenant d'Auvergne ; — aux compagnies de gens de pied des seigneurs de Coudreau, Lapasse, de Persy, Fouquerolles et Gignan, du régiment du seigneur de Chappes ; — « à une partie des gens de guerre qui ont passé » sur la rivière de Soosne, pour le service de Sa Majesté » en la guerre d'Italie et de Piedmont, en 1630, » entre autres au régiment du vicomte de Turenne, à cent hommes du régiment du seigneur du Féron ; aux compagnies de chevau-légers des seigneurs de Saint-Mégrin, de Maugeron, de Couppet, de Gamaches et de Fabert ; au régiment du chevalier d'Alincourt ; aux recrues des régiments de Castelmoron et du seigneur de Saubeuf ; à la compagnie des gens de pied du seigneur de Montpesant ; au régiment de Florinville ; — correspondances, délibérations, règlements, etc., relatifs aux passages des troupes.

EE. 32. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1617-1619.** — Étapes fournies aux corps qui se rendaient en Catalogne ou qui en revenaient, savoir : à la compagnie de chevau-légers servant de garde au prince de Condé ; à la gendarmerie et au régiment d'infanterie dudit prince ; à la recrue des compagnies des seigneurs de Tasniot, Des Essarts, Des Fourneaux, de Pousange, de Fémigny et du chevalier de Tressan, formant le régiment de Conti ; à cinq compagnies de cavalerie du régiment du duc d'Enghien ; aux équipages du marquis de La Moussaye et du seigneur Arnault, maréchaux de camp, du comte de Tavanes et du seigneur de Champlatreux ; au régiment de cavalerie du seigneur de Persan, sous la conduite du seigneur de Versoris ; à deux compagnies du régiment de cavalerie étrangère de Balthazar ; au régiment du comte de Meylle ; à deux compagnies de chevau-légers du régiment de Créqui ; aux recrues du régiment du marquis de Gesvres, des compagnies de chevau-légers des seigneurs de Vincheguerre et de Malpierre, du régiment de cavalerie du seigneur de Marsin, etc. ; à la compagnie colonelle de la cavalerie légère de France ; aux recrues du régiment d'infanterie italienne commandé par le cardinal Mazarin, de la garnison de Mayence, du régiment d'infanterie de Bourgogne sous le commandement du seigneur de Saint-Paul, capitaine ; au régiment de cavalerie du marquis Du Plessis-Praslin ; à la compagnie des gendarmes du prince Thomas de Savoie ; aux compagnies de chevau-légers du seigneur de Miremont, régiment du duc d'Anjou, et du seigneur de Montarby, régiment Le Féron, etc.

EE. 33. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

**1650-1651.** — Étapes fournies aux troupes de passage : — au seigneur de Harle, capitaine au régiment de Condé ; — à la compagnie des gardes du duc de Vendôme ; — à la compagnie de chevau-légers du seigneur de Rossey, du régiment de Valois ; — « à la maistre de camp » du régiment de la Reine ; — aux régiments d'infanterie du seigneur de Persan, du marquis d'Uxelles, du cardinal Mazarin, du seigneur de Ville, de Lyonnais, de Saulx, de Vendôme, du prince de Condé et de Bourgogne ; — aux régiments de cavalerie d'Aligre, du cardinal Mazarin, de Romainville, de Monsieur, de Créqui, de Beaujeu, Du Féron, de Féquières, Des Ternes, de Noailles, de Château-Neuf et de Condé. — Lettres du seigneur de La Balme, adjudicataire général des étapes de Bourgogne ; — contrôles des logements pour les officiers et les soldats, etc.

EE. 34. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 106 pièces, papier.

**1659-1693.** — Étapes fournies aux troupes de passage. — Arrêt du Conseil d'État portant que la somme de 6,000 livres sera imposée sur tout le Mâconnais, pour rembourser les villes de Mâcon et de Tournus des fournitures d'ustensiles qu'elles ont faites aux gens de guerre ; — arrêts de la Cour des Comptes de Dijon relatifs au remboursement des étapes ; — logements fournis à la compagnie de Lussan, du régiment d'infanterie d'Auvergne ; — à celle des gendarmes de la Reine ; — aux chevau-légers ayant pour capitaine le seigneur de Lauziers ; — à la compagnie de La Roque, du régiment de Piémont ; — à celles de Revillac et d'Aigremont, du régiment de Navarre ; — aux régiments de cavalerie de Condé et du maréchal Du Plessis-Praslin ; — au régiment royal de cavalerie étrangère ; — aux régiments d'infanterie de Caramani, de Lyonnais, du Dauphin, de Saint-Vallier, de La Ferté, etc., etc. — Proclamat des échevins

Digitized by Google

de Mâcon, enjoignant « à tous les habitants de la présente » ville de se tenir en estat de souffrir le logement des gens » de guerre, le plus commodément qu'il se pourra, sans » prétendre s'en excuser par aucun prétexte d'incommo- » dité ; et, à deffault d'y satisfaire, est ordonné que tous » ceux qui feront refus d'exécuter le présent règlement » vuideront la ville dans quinzaine, à peyne d'en estre » contraintz par toutes voyes deubes et raisonnables ; » — convention passée avec Bonaventure Logerot, procureur spécial de Pierre Ballet, adjudicataire général des étapes de Bourgogne ; — lettres du sieur Mallogé, procureur en la Chambre des Comptes de Dijon, au sujet des comptes des étapes ; — avis des échevins de Villefranche et de Tournus, annonçant l'arrivée de divers corps ou détachements, etc.

EE. 35. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier (8 imprimées).

**1691-1714.** — Étapes fournies aux troupes de passage. — Lettres d'avis des échevins de Chalon et de Tournus, des étapiers de Villefranche et de Beaujeu, du sieur Argenteuil, commis à l'intendance de Dijon, annonçant le passage d'un très-grand nombre de troupes, notamment des régiments de dragons de Senneterre, de Wartigny et de Breteuil, dont les habitants de Mâcon eurent beaucoup à se plaindre, et de plusieurs régiments espagnols ; — comptes des étapes arrêtés par Antoine Chartraire, trésorier général des États de Bourgogne ; — ordonnance de l'intendant Antoine-François Ferrand, seigneur de Villemilan, qui condamne la ville de Mâcon à payer 159 livres 7 sols 6 deniers aux habitants de Feillens, de Replonges et de Bâgé, pour les voitures qu'ils ont fournies aux troupes de passage ; — conventions faites par les échevins avec Jacques Cottier, orfévre, qui est chargé pendant six ans de la fourniture des fourrages pour l'étape ; — réquisition de cinquante quintaux de foin adressée aux habitants de Sennecé, avec certificat signé par le marquis de Gorze, portant « que ledit foin a esté deslivré au » camp des dragons, campé au Breuil, en 1714 ; » — autres réquisitions de foin adressées par les échevins et le sieur Conte, subdélégué, aux villages de Sancé, de Saint-Jean-le-Priche, de Senozan, de Saint-Martin-de-Senozan, de Saint-Albain, de Chaintré et de Dracé-les-Ollières, pour les troupes qui se rendent au camp de la Saône, près de la ville de Mâcon ; — état des dépenses occasionnées par le passage des régiments de cavalerie et des dragons qui composaient ce camp ; — correspondance avec les élus des États de Bourgogne, les intendants, etc., au sujet des étapes.

EE. 36. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier (10 imprimées).

**1715-1789.** — Étapes fournies aux troupes de passage. — Billets des échevins de Chalon, de Tournus, etc., annonçant l'arrivée de divers corps ; — lettres des intendants de Bourgogne, de La Briffe, de Saint-Contest, Joly de Fleury, Dufour de Villeneuve, Amelot (Antoine-Jean), Dupleix, Feydeau et Amelot (Antoine-Léon-Anne), des seigneurs de Rambuteau et de Lavernette, lieutenants de Roi en Mâconnais, des sieurs Voituret, greffier, et Rigoley, secrétaire en chef des États de Bourgogne, concernant les marches des troupes, les fournitures qu'il convient de leur faire, le remboursement des étapes, etc. ; — ordres du sieur Conte, subdélégué, au sujet des logis à donner aux officiers ou aux soldats passant isolément ; — ordonnance du gouverneur de Bourgogne, réglant les indemnités de logement dues au seigneur de Marlou, inspecteur de la milice de la province, au sieur Michel, sous-inspecteur, et au sieur Gagneraux, commissaire des guerres et de ladite milice ; — 100 livres payées par an au seigneur de La Teyssonnière, « capitaine invalide employé à la suite » de Mâcon ; » — ordonnance du roi Louis XV, portant règlement des voitures qui doivent être fournies aux troupes ; — comptes des étapiers ; — Joachim Dandelot, boucher, fournisseur militaire de la viande au prix de 20 livres 12 sols 6 deniers le quintal ; — certificats délivrés en faveur des échevins par A. de L'Homme de Courbière, commandant du régiment de Vanleyden, et par le baron de Bergh, colonel du régiment de Bergh ; — « état des » voitures fournies pour le passage des troupes à l'occasion » des contrebandiers ; » — mémoire sur le prix des denrées ; — rôles des habitants des faubourgs de la Barre, de Bourgneuf et de celui de Saint-Antoine, autrement appelé levée de Saint-Étienne, assujettis aux logements militaires, etc.

EE. 37. (Registre.) — In-folio, papier, 173 feuillets ; 4 pièces jointes.

**1752-1762.** — Transcription des ordres de routes donnés aux troupes qui ont passé par Mâcon, avec l'indication du nombre des officiers, des chevaux, des cavaliers, des fantassins, des soldats de milice, etc., dont se composaient les régiments, les compagnies ou les simples détachements, auxquels ont été fournis les logis, l'étape et le fourrage ; — certificats et signatures des chefs de corps, entre autres Lacoudray, aide major du régiment de Normandie ; Flahault, aide major du régiment d'Harcourt ; Freybert, lieutenant de l'hôtel royal des Invalides ; le chevalier de Rochebrune, capitaine d'une compagnie de carabiniers ; de Foudras, capitaine au régiment de Bouil-

Digitized by Google

lon ; Marsonnat, capitaine d'une compagnie des milices de Bresse ; Pascal, aide major du régiment d'infanterie d'Eu ; Moreton, major du régiment de cavalerie de Chabrillant ; de Barville, cornette au même régiment, etc.; — mémoire et lettres de l'intendant de La Briffe, concernant les voitures à fournir aux troupes.

EE. 38. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier (1 imprimée).

**1506-1778.** — Exemptions du logement militaire. — Ordonnance de Louis, sire de La Trémoille, gouverneur de Bourgogne, portant défense « à tous capitaines, lieutenans, gens d'armes, archiers, arbelestiers et autres gens de guerre, de prendre logement es hostelz, maisons, granges et appartenances de nostre aimé maistre Guillaume Goyon, presbtre, chappellain et habitué de la grant église de Mascon, » lequel était proche parent d'André Verjus, conseiller au Parlement de Paris ; — lettre de l'intendant Bouchu, invitant les échevins de Mâcon à exempter du logement effectif les commis des fermiers des octrois établis sur la Saône ; — ordonnance du roi Louis XIV, qui exempte du logement militaire les maîtres, les contrôleurs et les commis des bureaux des postes, ainsi que les courriers ordinaires ; — arrêt du Conseil d'État qui confirme le même privilége aux officiers des Élections ; — lettre de l'évêque Henri de Valras, demandant cette faveur pour le sieur Joseph Pegut ; — exemption du logement des gens de guerre réclamée par Thomas Enjorrant, commis du receveur des consignations au Bailliage ; — par Claude Duprez, premier huissier-audiencier en la maîtrise particulière des eaux et forêts ; — par Jacques Burlot, arpenteur, et par Pierre Franqueville, sergent-garde de ladite maîtrise ; — par Madame de Beaumont, veuve du seigneur de Givry, capitaine d'infanterie ; — par le sieur Pidoux, directeur de la manufacture de faïence, etc.; — lettre de l'intendant Antoine-Jean Amelot, demandant qu'on fasse jouir de cette exemption les gardes du corps du feu roi de Pologne, et le seigneur de La Balmondière, ancien garde du corps du roi de France ; — protestations signifiées aux échevins par Pierre Sigorgne, archidiacre, chanoine, vicaire-général et official, par le doyen et le chapitre de Saint-Vincent, alléguant qu'ils ne sont tenus de loger des troupes « qu'en cas de foule. »

EE. 39. (Portefeuille.) — 35 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1356-1404.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Captivité du roi Jean : articles des délibérations des États généraux assemblés par ordre de Charles, fils aîné du roi de France, duc de Normandie et dauphin de Vienne, aux fins de pourvoir à la délivrance du roi Jean et à la réformation du royaume ; — lettres patentes de Charles, régent de France, exposant les conditions auxquelles il a conclu la paix avec l'Angleterre, et demandant un emprunt destiné à parfaire les 600 mille écus exigés pour la rançon du Roi ; — Jean de La Porte, commis par le roi Jean pour recevoir l'aide de mille florins promise par la ville de Mâcon ; — commission donnée par Charles V à Nicolas Du Plancy, qui a charge de vérifier si les aides accordées pour la rançon du feu Roi ont été exactement payées ; — contrainte pour le payement de 173 florins 9 gros décrétée contre les habitants de Mâcon, qui prouvèrent que cette somme avait été payée aux commissaires royaux Jean de La Porte et André de Charolles, archidiacre ; — saisie de meubles faite sur les échevins pour un autre arriéré de 153 florins 8 gros ; — main-levée des objets saisis et décharge générale des mille florins donnée aux habitants. — Les villes de Mâcon, de Cluny et de Tournus sont sommées de contribuer aux dépenses des otages envoyés en Angleterre par la ville de Lyon ; — appel interjeté par le sergent d'armes Jean Vicet, venu pour exécuter les habitants de Mâcon et mis en prison par ordre du prévôt royal Guyonnet de Berzé ; — ordonnance du roi Charles V permettant de répartir les sommes à payer sur toutes les villes du Bailliage de Mâconnais ; — contraintes décernées au nom de Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Mâcon ; — traité entre les habitants de Lyon et ceux de Mâcon, par lequel ceux-ci s'obligèrent à payer 792 livres pour le fait des otages ; — quittances de cette somme dont les habitants de Lyon firent présent à Jean, duc de Berri. — La ville de Mâcon est imposée à 300 livres sur 4,000 livres levées dans les diocèses de Chalon et de Mâcon « pour obvier à la male volunté de..... (Bajazet), empereur des Turqs, qui s'efforce de destruyre l'empereur de Constantinople, le païs de Gresse et plusieurs autres païs de la chrestianté. »

EE. 40. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 1 sceau.

**1364-1414.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Ravages des Grandes Compagnies : permission accordée par Charles V aux habitants de Mâcon, de se défendre contre une grande troupe de pillards qui commettaient les plus affreux excès, de leur courir sus et de les chasser du pays ; — commission de « capitaine généraul des gens d'armes ordenés à prandre es dyoceses de Lyon, de Langres, d'Ostun, de Chalon et de Mascon, » donnée par Philippe, duc de Bourgogne, à Jacques de Vienne, sire de Longwic ; — ordonnance de

Digitized by Google

Charles V contre les gens de guerre appelés « gens de campaigne; » — ordre de Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Mâcon, prescrivant aux échevins de cette ville de venir à Lyon pour se concerter avec lui sur les moyens de « pourvoir à la garde, seurté et deffense du » païs; » — imposition d'un quart de franc d'or sur chaque feu de Mâcon, de Saint-Gengoux et de Charlieu, pour rembourser les sommes payées par le duc d'Anjou à Seguin de Badefol et à ses gens, troupe de pillards qui s'étaient établis à Anse, près de Lyon; — lettre des habitants de Lyon qui refusent de contribuer à cette dépense, « car le » fait n'estoit point leurs, mais de l'iglise; » — lettres patentes du roi Charles VI, ordonnant une information sur les ravages « de grant quantité de gens d'armes, arbalests, » archis et autres pillars, qui soubz umbre de ce qu'ilz se » dient estre venuz à nostre mandement ou aler en nostre » service en noz guerres, se sont transportés et trans- » portent en plusieurs lieux et villes de plat païs, là où ilz » pillent, robent et emportent les biens de nostre poure » peuple, leur gastent et dissipent leurs vivres et sustance, » ostent et enmennent leurs chevaux et jumens dont ilz se » deussent aidier à fere leurs labours, raençonnent gens » et bestes, ravissent et efforcent femmes mariées et » autres, violent pucelles, batent, mutilent et tuent plu- » seurs créatures, espient les chemins pour rober les bons » mercheans et autres passant par le païs, et font tant de » malx, de griefs et dommages en touz lieux et places où » ilz vont que un chacun en doit avoir pitié; » — ordre dudit Roi portant « que les forteresses qui sont fortes et » nécessaires à tenir pour le bien et seurté du royaume, » soient tost réparées, mises en estat de défense et garnies » de vivres, artilleries et autres abillemens nécessaires; » que guet et garde y soient fait de jour et de nuit; et que » les autres forteresses qui ne sont mie tenables soient » abatues et démolies; » — « translation de latin en » françois » de la bulle du pape Urbain V, lançant l'excommunication contre les Grandes Compagnies; — la ville de Mâcon prend à sa charge les dépenses faites par le commandeur de L'Aumusse, par les enfants du seigneur de Genoux (en Bresse) et leurs gens, « qui feurent à Mascon » en armes pour servir la dicte ville à l'encontre du conte » de Tonnerre et pluseurs autres capitaynes de gens » d'armes, qui estoient logiez ou païs de Masconnois et se » vantoyent d'assaillir la dicte ville; » — fournitures de pain et d'avoine à la compagnie d'Ymbaud de Bletterens, envoyée au port de Farges, « pour obvier au passage des » gens d'armes qui voloient passer audit port de l'Empire » au Royaume; » — lettres patentes et arrêt du Conseil déchargeant les habitants de Mâcon d'une partie de leurs impôts, vu la ruine du pays causée par les pluies, les gelées, les orages, et principalement par les horribles déprédations « des gens de Loys de Chalon, jadis comte de » Tonnerre, lesquelx tindrent environ ledit lieu de Mascon » de huit à dix mille chevaux. »

EE. 41. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin; 23 pièces, papier; 1 sceau et fragments de plusieurs autres.

**1405-1417.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Troubles civils, guerres contre les Anglais: lettres de Jean, duc de Bourgogne, donnant avis qu'il a ramené au Louvre le duc de Guyenne, dauphin, que l'on avait voulu éloigner de Paris; — du duc d'Orléans sur ce fait; — réponses des habitants et du clergé de Mâcon qui protestent de leur fidélité au Roi; — lettres patentes ou manifestes de l'un et de l'autre duc; — ordonnance du duc de Bourgogne, pour mettre en état de défense les villes fermées, les châteaux et les forteresses de son duché, pour y transporter tous les vivres et les moulins à bras du plat pays, et y entretenir bonne garde; — lettre missive du roi Charles VI, demandant secours contre les Anglais qui venaient de s'emparer de la ville d'Harfleur; — lettre de Jean de Montbon, envoyé à Robert de Bonnay, bailli de Mâcon, par les habitants de cette ville, pour expliquer l'impossibilité où ils se trouvaient de venir en aide au Roi; il apprend aux échevins que Robert de Bonnay a été tué à la bataille d'Azincourt, et qu'il s'est adressé au nouveau bailli, Guillaume de Roussillon, seigneur Du Bouchage, lequel lui a conseillé de ne donner aucune suite à sa mission; — aides et emprunts demandés par le Roi; — lettres de Jean, duc de Berri, dauphin, annonçant la descente des Anglais à Calais et demandant un emprunt de 12,000 écus; — manifeste de Jean, duc de Bourgogne, où il expose le déplorable état du royaume, et déclare qu'il veut travailler de tous ses efforts à la réformation du gouvernement; — lettres patentes du Roi, qui défendent d'obéir au duc de Bourgogne et de recevoir ses lettres; — déclaration par laquelle les habitants et les gens d'église de Mâcon embrassent le parti du Duc et s'engagent à l'aider dans ses projets; tout en protestant de rester les fidèles sujets du Roi; — lettres patentes de Marguerite, duchesse de Bourgogne, promettant à la ville de Mâcon une protection efficace, en cas de besoin; — lettres du Duc, par lesquelles Philippe de Bonnay, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, qui avait embrassé le parti des Armagnacs et transporté le siége du Bailliage à Saint-Just-lès-Lyon, est déclaré « inhabile et indigne à avoir et tenir le- » dit office et autre quelconque, » et Pierre Marchand,



Digitized by Google

juge mage de Mâcon, est établi « régent, gouverneur et » administrateur en tous cas de la justice desdiz Bailliage » et Sénéchaulcié, jusques à ce que autrement y soit pour- » veu ; » — manifestes, lettres et déclarations de la reine Isabelle, en faveur du duc de Bourgogne.

EE. 42. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 sceau.

**1417-1419.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Troubles civils, guerre contre les Anglais : lettre de la reine Isabelle, donnant avis qu'elle a transféré le Parlement de Paris à Troyes ; — propositions ou remontrances faites au roi Charles VI par l'Université, les échevins et les bourgeois de Paris dans l'assemblée tenue en cette ville pour la réformation du royaume ; — lettres de la Reine mandant « à tous seigneurs, chevaliers, » escuiers, cappitaines de gens d'armes et autres vassaux, » subgiez, amiz, aliez et bien vueillans du Roy, » de se rendre en toute hâte à Paris pour se joindre à Guy de Bar, bailli d'Auxois, et aux seigneurs de L'Isle-Adam et de Chastelux ; — lettres patentes de Charles VI, informant les gens d'église, bourgeois, manants et habitants de Mâcon que les Anglais ont mis le siége devant la ville de Rouen, et leur demandant une aide de 7,000 livres, payable en trois termes ; — lettres des recteurs et des maîtres de l'Université de Paris, qui appuient la demande du Roi ; — lettres patentes du Roi adressées au dauphin Charles, qu'il instruit du traité d'amitié qu'il vient de faire à Saint-Maur-des-Fossés avec le duc de Bourgogne et à qui il mande de se rendre auprès de lui et de l'aider à combattre les Anglais ; — articles du traité conclu à Pontoise entre Charles VI, la Reine, le dauphin, les princes du sang et Jean, duc de Bourgogne ; — lettres patentes du Roi, demandant secours contre les meurtiers du duc de Bourgogne, et défendant d'obéir au Dauphin ; — copie de la lettre adressée par la reine Isabelle au roi d'Angleterre, au sujet du meurtre commis à Montereau sur la personne du duc Jean ; — lettre de la duchesse Marguerite aux habitants de Mâcon, leur donnant les plus amples détails sur ce meurtre et leur demandant de l'aider dans sa vengeance ; — billets de Jean de Saint-Hilaire, bailli de Chalon, qui invite les habitants de Mâcon à témoigner de leur bonne volonté envers le nouveau duc Philippe ; — lettre des échevins de Mâcon au bailli Antoine de Toulonjon, seigneur de Traves, lui donnant avis que les maîtres de la Monnaie refusaient de fournir l'argent nécessaire pour la solde des gens d'armes et de trait qui avaient été envoyés pour la défense du pays.

EE. 43. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; fragments de sceaux.

**1417-1421.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Bourguignons et Armagnacs, guerres et trèves entre le Mâconnais et le Beaujolais : lettres du bailli Philippe de Bonnay, pressant les Mâconnais, par prières et par menaces, de suivre le bon parti (celui des Armagnacs) et annonçant qu'il a mis garnison dans le château de la roche de Solutré, pour le conserver en l'obéissance du Roi ; — articles de la trève ou « abstinence » de guerre » signée à Mâcon entre le Mâconnais, la Bourgogne et le Charollais, d'une part, le Bourbonnais, le Forez, le Beaujolais et Château-Chinon, d'autre part ; — ordres donnés par le lieutenant du Bailli aux châtelains d'Hurigny, de Prissé et de Davayé d'envoyer à Mâcon « deux ou trois des plus souffisans et notables de chacun » des villaiges des dites chastellenies, ayans puissance pour » les autres habitans d'iceulx, pour avoir advis avec eulx » et mectre provision et ordonnance sur la garde, tuicion » et deffense du païs, et résister à la male voulenté des » ennemis estant à la Roche et autre part, afin que seure- » ment l'on puisse recuillir les fruis et faire les autres » labouraiges neccessaires ; » — « mémoyre des excès et » inconvéniens fais par les subgiez de monseigneur de » Bourbon contre les subgiez du Roy, en son Bailliage et » païs de Masconnoys, non obstant et depuys l'abstinence » de guerre faicte et promise entre lesdiz pays ; » — lettres sur l'observation de la trève écrites par Philibert de Cromorant, seigneur de L'Espinasse ; Guichard d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux ; Jean Pelletier, procureur du duc de Bourbon ; Régnaud de La Bussière, bailli de Beaujolais, et par le bailli de Forez, à Jacques de Cortiambles, seigneur de Cormarin, et à Régnauld de Choisy, « gens » du Conseil du Roy, estans à Mascon ; » — réponses de ceux-ci ; — lettres d'Humbert de Grolée, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon, des gens du Conseil du Roi à Lyon, de l'archevêque et du chapitre, engageant les habitants de Mâcon à se soumettre au régent Charles, seul fils et légitime successeur du Roi ; — lettres patentes de Charles VI, adressées à Antoine de Toulonjon, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, par lesquelles il accorde, à l'instance de Marie, duchesse de Bourbon, prolongation de la trève entre le Mâconnais et le Beaujolais ; — articles arrêtés à Pont-de-Veyle entre Philibert de Saint-Léger, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon ; Guillaume de La Chenal, doyen ; Guy de La Roche, chantre de l'église de Mâcon ; Humbert de Saint-Amour, seigneur de Vinzelles ; Guillaume de Veyre ; Morelet, seigneur de Salornay ; Jacques de Saint-Point ; Jean Bouchier, conseiller ; Antoine

Digitized by Google

Fustaillier, procureur du Roi, et Jean de Laforest, receveur au Bailliage de Mâcon, d'une part; Régnaud de La Bussière, bailli de Beaujolais; Louis de Gleteyns; Damas de La Porte, seigneur de Chavagne; Guichard de Gleteyns; Pierre Jaillet; Pierre de Bourdeaux, juge ordinaire de Beaujolais; Jean Tenet, licencié en lois; Philippe de Rancé, trésorier; Meraud de Bourg, procureur général du duc de Bourbon; Verain de La Bécie et Jean Blanc, bourgeois habitants de Villefranche, d'autre part; — nouvelles prolongations de la trêve successivement accordées.

EE. 44. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1477-1486.** — Événements politiques, faits de guerre, ravages des Écorcheurs, etc. — Quittance donnée par Mathieu Régnault, receveur général de Bourgogne, de la somme de 500 livres, « pour convertir ou paiement de l'armée mise sus pour le fait de Mailli-le-Chastel; » — commission de Girard Rolin, bailli de Mâcon, aux fins d'imposer sur les diocèses de Mâcon et de Chalon la somme de 2,000 francs, « pour aidier à payer et fournir prestement à Perronnet Gressart, escuier, capitaine de La Charité-sur-Loire, certaine grosse somme de deniers à lui accordée par monseigneur le duc de Bourgoigne, par certain traictié nagueres fait avec lui pour lui faire tenir la paix derrierement faicte à Arras; » — emprunt de 364 livres fait au nom du duc de Bourgogne sur les habitants aisés de la ville de Mâcon, « pour la conduite et paiement des gens d'armes que mondit seigneur le Duc a en sa compaignie en son siége qu'il a mis devant Calaiz sur la mer, qui est de son ancien héritaige; » — ordonnance rendue par Pierre, dit Morelet, seigneur de Salornay, lieutenant du Bailli, pour la garde et la sûreté de la ville de Mâcon, vu les incursions des Écorcheurs; — une taille de 400 saluts est mise sur la ville et le plat pays, « pour une pache accordée par les gens d'esglise, bourgeois et habitans de la ville de Mascon, pour le bien et utilité de la dicte ville et du pays, et consenty estre payée à messire Charles de Boqueaux et à certains autres capitaines de certain nombre de gens d'armes picars qui ont esté logiez à Virizet et Montbelet, affin que ne gatissent le demourant du dit plat pays de Masconnois; » — édit du roi Charles VII contre les Écorcheurs, rendu dans l'assemblée des États à Orléans; — ordonnance de Jean, comte de Fribourg et de Neuchâtel, gouverneur et capitaine général de Bourgogne, défendant de traiter avec les Écorcheurs et de leur fournir des vivres; — lettres des habitants de Mâcon, où ils s'excusent de ne pouvoir payer la somme qui leur est demandée, « pour convertir au fait de l'armée que monseigneur le Duc fait présentement à l'encontre des Escorcheurs; » — requête au sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, pour qu'il n'y ait point de garnison dans la ville, vu qu'elle est assez forte « pour bien résister à tout assaut que pourroient faire les Escorcheurs, et sont bien garniz les habitans dudit Mascon d'arneys, colovrines, bombardes, d'aubelestes, de trait et autre artillerie; » — supplique dans le même sens adressée au duc Philippe; — « collecte mise sus pour une seurté faicte avec Paul de Lestrat, capitaine de gens d'armes lors estant à Cresche logiez; » — autres dépenses « faictes par les gens du Roy, dis Escorcheurs; » — guerre entre Louis XI, roi de France, et Charles, duc de Bourgogne; — trêve; — mémoire contre Louis de Feurs, seigneur d'Estours, qui avait intenté un procès à la ville, parce que son château, qu'il avait ouvert aux troupes françaises, avait été rasé par ordre du seigneur de Bellefont, chef de la garnison de Mâcon; — diverses dépenses à l'occasion de la guerre qui suivit la mort du duc Charles; — articles extraits du traité d'Arras, conclu en 1482; — protestation de messire Jean de La Guiche, qu'on avait invité à sortir de la ville, le Roi ayant expressément défendu d'y laisser séjourner aucun homme de guerre, etc.

EE. 45. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

**1513-1559.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Quittance donnée par Jean Sapin, receveur général des finances en Bourgogne, de 3,000 écus prêtés au roi Louis XII par les gens d'église et les habitants de Mâcon, « pour ayder à fournir certaine grant somme à quoy monseigneur de La Trémoille, gouverneur dudit pays, a appoincté à messeigneurs des Ligues de Souysse, par le traicté de paix fait entre le Roy et mes dits seigneurs des Ligues; » — commission donnée par le sire de La Trémoille à Pierre de Salignac, seigneur de Rochegandon, pour contraindre les habitants de Mâcon à payer leur portion des sommes promises aux Suisses; — « messaige envoyé à diligence à Saint-Albain, Fleurville et Montbelet, pour faire retirer les bateaulx de çà la rivière de Saosne, afin que les avanturiers ne passassent au royaulme, lesquelz estoient du cousté de l'Empire, à quoy fust obvyé par le moïen des missives escriptes par monseigneur de La Trémoille à monseigneur le maréchal de La Paliise; » — état des dépenses de Claude Guyard, chargé de conduire en Provence, au camp du roi François Ier, les munitions fournies par la ville de Mâcon, savoir : 60 queues de vin, 40 ânées de farine, 20 ânées

Digitized by Google

d'avoine, 40 moutons, 6 bœufs et 6 quintaux de lard; — compte rendu par Jean Quillon, chargé d'acheter et de conduire audit camp la même quantité de farine, de vin et d'avoine; — résolution prise sur une lettre reçue « touchant les nouvelles du Roy (fait prisonnier à la bataille » de Pavie), de faire guet, mectre à poinct l'artillerie, » garder les portes et faire provision de pouldre, afin que » chacun soit prest, s'il vient quelque affaire; » — ordonnance pour la garde de la ville; — « mémoire de ce que » aura à faire le commissaire qui est commis pour conduire les compagnies ytaliennes (en 1537); » — sentence qui condamne les États du Mâconnais à indemniser Jean Coppe et autres bourgeois de Mâcon de la perte de leurs chevaux et des avances d'argent qu'ils ont faites par ordre du seigneur de Villefrancon, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, « par le temps que Paulevilliers » descendit en Bresse avec son armée pour assiéger la ville » de Bourg; » — traité de paix entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne.

EE. 46. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

**1562.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Mémoires des sommes payées par les Huguenots dans le temps qu'ils occupaient la ville de Mâcon (du 1er mai au 19 août) : dépenses faites par dix arquebusiers venus de Chalon; — canonniers « mis sur les » tours et lieux propres à servir au Roy, nostre sire, pour » luy maintenir et soubstenir sa dicte ville de Mascon, des » cauteleuses surprinses d'aucunes gens faisant semblant » estre des siens, et neanlmoings pourtoient l'escharpe » rouge; » — achats de poudre, de cordes d'arquebuse, de plomb, de farine; — camphre, arsenic blanc et rouge, vitriol, souffre, etc., employés à faire la poudre des pots à feu; — donné 3 livres à Henriette Maillet, veuve de Jean Charavet, « occis en ceste ville, la deffendant contre le » camp du seigneur de Tavanes; » — 48 sols à Jean Darras et Claude Chapuys, « pour sonner les presches et » retraites en ceste ville; » — 9 livres 12 sols à Alexandre Jacodard, « cirurgien et barbier, pour ses peines, salaires » et vacations d'avoir fourni plusieurs médicamentz pour » la garison de ceux lesquelz ont esté blessez à la brèche » et aux murailles de ceste ville; » — dépenses du seigneur de Maugiron, des capitaines Entraige, Labaume, Després, Desvignes, Boyvin; — artillerie établie sur la porte de la Barre, « depuys le lundi 30 juin que Maugyron » vint en la prayrie devant Mascon ravir le bestail; » — vin « pour faire et célébrer la cène le jour de Penthecoste; » — achat de pioches et de « bacholles à porter terre; » — donné 7 livres 10 sols à Pierre Bruyère, « souldard ayant » demeuré l'espace d'environ deux moys au couvent des » Frères Prescheurs, pour se prendre garde que rien ne se » dépérisse au dit couvent; » — « mémoyre des journées « qu'a faictes Anthoine Mollin, masson, Jehan, son fils, « et ung sien serviteur, au démolissement des idoles, » édiffices d'icelles, que à abattre maisons et murailles » tant dedans la ville que hors icelle; » — rôles des villageois mandés pour travailler aux dites démolitions; — gabions mis sur le boulevard des Cordeliers et derrière les Jacobins. — Pain fourni par les boulangers de la ville aux soldats du camp des assiégeants. — Mémoire contre les protestants, d'où il résulte qu'ils avaient fait venir dans la ville de Mâcon deux ministres, Raymond et Pâquier (ce dernier avait été Jacobin et épousa une jeune religieuse amenée de Genève); qu'ils établirent leur prêche dans les halles; qu'ils s'entendirent entre eux pour faire nommer échevins ceux de leur religion, se rendirent maîtres des portes de la ville, firent fermer les églises, chassèrent les religieux; qu'ils nommèrent gouverneur de la ville César de Guillerant, dit Entraige, et introduisirent des soldats étrangers; qu'ils allèrent dans les villages voisins prendre les cloches et les ornements d'église, et brûlèrent le château de Pierreclos; qu'ils donnèrent passage au baron des Adrets, « qui allait contre Chalon, » refusèrent d'écouter les avertissements du comte de Tavanes, qui vint mettre le siége devant la ville, y fit une brèche par le canon et se retira, « craignant une effusion de sang; » qu'ils mirent toutes les reliques des églises dans un bateau pour les aller vendre à Lyon, lequel bateau fut surpris en chemin par les soldats du comte de Tavanes (qui s'approprièrent le butin); et enfin qu'ils allèrent piller les églises de Cluny et de Tournus; « et comme ilz se abusoient à ce » pillage, les gens dudit seigneur de Tavanes entrarent en » la ville, s'en saisirent et y furent les plus fortz, et, par » la providence dudit seigneur de Tavanes, furent establiez » garnisons en la dicte ville. »

EE. 47. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 57 pièces, papier.

**1562-1598.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Reprise de Mâcon par les troupes catholiques : requête au comte de Tavanes, pour obtenir restitution des papiers de l'Hôtel de Ville enlevés par le seigneur de L'Estang, gentilhomme de la suite du seigneur de Maugiron; — ordre du comte, déclarant que ces papiers n'étaient pas de bonne prise et devaient être rendus; — mémoire à présenter au Roi, exposant qu'après la reprise de la ville « tous les eschevins qui lors estoient et

Digitized by Google

» aulcungs autres participans de la sédition ou se saulve-
» rent ou furent prins prisonniers, tellement que en peu
» d'heures la ville en fut purgée ; » qu'on nomma d'autres échevins au nombre desquels furent deux ecclésiastiques ; mais qu'alors il se trouva que tous les meubles et les papiers de l'Hôtel de Ville avaient été saisis par le seigneur de L'Estang ; qu'il refusa de les rendre, si on ne lui donnait une grosse somme ; que « semblablement les soldatz
» et gens de guerre usarent de la dicte ville comme de ville
» prinse par force, se misrent au pilliaige en tel estat que
» c'est aujourd'huy une ville désolée et si très pouvre qu'il
» n'y a marchandise quelconque ny habitant qui puysse
» subvenir d'argent ny denrée ; car oultre le butin, plu-
» sieurs habitans ont esté mis en rançon, et dure encores
» le sac tant dehors que dans la ville ; » — ordre du roi Charles IX, pour obliger le seigneur de L'Estang à restituer les papiers de la ville de Mâcon ; — inventaire fait par Jean Boyer, seigneur de Champlecy et Tremolles, lieutenant général au Bailliage, « des meubles et papiers
» mis sous la main du Roy en la maison du seigneur
» Guillaume de Contour, desquels meubles et papiers
» estoit en différent entre le seigneur de Trotedant, ensei-
» gne de la compagnie de monseigneur de Tavanes, et le
» seigneur de L'Estang ; » — avis donnés aux échevins de Mâcon que les papiers de la ville sont au château de L'Estang, près de Beaurepaire, en Dauphiné (ils ne furent restitués qu'en 1598, par la veuve du seigneur de L'Estang, qui se fit payer 112 écus). — « Mémoires et instructions
» pour dresser la requeste qu'il convient présenter au Roy
» et à son Conseil privé pour les eschevins et habitans
» de la ville de Mascon, aux fins d'avoir remboursement
» sur tout le pays de plusieurs despenses neccessaires faictes
» par eulx ; » il y est exposé qu'au mois de janvier 1563, « seize ou dix-sept enseignes de gens de pied et quatre
» ou cinq cornettes de cavallerie, avec munitions, es-
» chielles, artillerie et aultre équipaige, » vinrent de Lyon pour attaquer Mâcon ; que les habitants, pour retenir quatre compagnies qui étaient logées dans la ville, leur donnèrent par jour six tonneaux de vin et 1,360 pains de 9 onces, ce qui dura cinquante-un jours ; « que le douziesme
» de janvier, lesdiz pouvres habitans de Mascon soustin-
» drent le dur assault que leur fust baillé et l'escallade
» que fut portés de toutes pars à leurs murailles, où l'en-
» nemi, aiant deffailly à son entreprinse, se retira à deux
» lieues de la dicte ville, non plus loing, aiant faict illec
» sejour, actendant, comme il se jactoit, aultres plus
» grandes forces pour retourner contre la dicte ville, etc. »
— Édit de pacification ; — requête au seigneur de Dyo de Montperroux, gouverneur de Mâcon, pour que les portes de la ville soient rouvertes ; — récriminations réciproques des deux partis ; — lettres du roi Charles IX au comte de Tavanes, portant que la ville de Mâcon ne sera point désarmée ; — fournitures diverses aux troupes composant la garnison, etc. — Pièces relatives à la seconde occupation de la ville par les huguenots (du 29 septembre au 4 décembre 1567) : — ordres divers donnés par Olivier Dagoneau, receveur du Roi en Mâconnais, et par le capitaine de Poncenac, chef protestant ; — distributions de poudres ; — lettre du seigneur de Chaintré, priant le sieur Dagoneau de donner un passeport à un tailleur dont il a besoin, attendu que sa malle est restée à Lyon, et que sa femme elle-même « n'a apporté de Paris que sa personne, » etc.

EE. 48. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

**1566-1570.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Approvisionnements de vivres pour les armées en campagne, pendant les guerres de religion : commission donnée par le roi Charles IX à Bernard de Pagalde, commissaire des vivres, et à Jean Le Marlet, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, pour obliger tous les marchands munitionnaires à déposer dans les places désignées tous les blés dont ils sont détenteurs, et pour confier la garde de ces blés aux échevins des villes, qui seront tenus « de les entretenir, garder, raffraischir
» et renouveller en temps et lieu ; » — délibération prise en l'assemblée générale des habitants de Mâcon, où il est décidé que Charles Descrivieux, Antoine Desvignes et Philibert Panetier seront délégués à Dijon, pour porter les deniers provenant de la vente de blés anciens ; — commission, en date du 1er mai 1569, signée Chailly, Archambault et de L'Isle, imposant sur la ville de Mâcon une contribution de cent mille pains de 13 onces, pour le camp établi à Beaune sous le commandement des ducs d'Aumale et de Nemours ; — lettre, en date du 8 mai, par laquelle Antoine de Châtenay, seigneur de Saint-Vincent, commissaire du Roi au fait des munitions, presse l'envoi de ces pains et annonce que le duc d'Aumale en exige trente mille de plus ; — le même écrit le lendemain une lettre pleine de reproches et de menaces : « ... les propos que
» m'en a dict monseigneur d'Aumalle sont véritables, qui
» est, quand l'on vous faict commandement pour le ser-
» vice du Roy, vous faictes les sourdz, et s'il y a quelque
» entreprise contre luy, vous n'estes pas des derniers ; »
— cependant les échevins et les officiers du Roy avaient déployé toute l'activité désirable en cette circonstance ; du blé fut requis dans tous les villages de la banlieue ; malgré « la basseur des eaux, » l'on obtint de la farine en toute

Digitized by Google

diligence, on en tira 6,165 livres des magasins du Roi, tous les boulangers de la ville furent employés ; « tous les » charretiers et ayans chevaulx contraincts à se tenir prestz » pour la conduicte des dictes munitions ; » un bateau contenant un premier envoi de seize mille pains arriva à Chalon le 12 mai ; le 13, le seigneur de Saint-Vincent déclara aux notables qui en avaient la conduite que le camp était levé, et que leur meilleur parti était de ramener les pains à Mâcon et de les employer de la manière la plus avantageuse possible ; ils furent distribués en payement aux boulangers et aux villageois ; — pièces de comptabilité et mémoires à ce sujet ; — lettres patentes du roi Charles IX, ordonnant aux échevins de Mâcon d'envoyer au sieur Robert, général des finances établi à Dijon, tous les acquits ou récépissés des commissaires généraux des vivres, etc.

EE. 49. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1569-1576.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Guerres de religion : arrêt du Sénat de Chambéry, qui condamne à dix ans de galères Étienne et Jean-Philibert Repey, Vincent Rolin, Philibert Ferrand et un certain nombre d'habitants de Pont-de-Veyle, de Bâgé et de Pont-de-Vaux, atteints et convaincus « d'avoir » contrevenu directement aux édictz de Monseigneur et » arrestz du Sénat, ayantz portés les armes en l'assistance » d'ung grand nombre de gens assemblés pour invahir, » piller et saccager les villes de Cuisery et Romenay, » villes du Roy Très-Chrestien ; » — lettres des échevins de Tournus, de Chalon et de Lyon, ainsi que de plusieurs particuliers, donnant avis des mouvements des protestants et des complots qui se trament pour surprendre la ville de Mâcon ; — liste des habitants qui avaient quitté la ville à cause des troubles et qui y sont rentrés depuis que Claude de Dyo, comte Palatin, seigneur de Montperroux, en est gouverneur ; — ordonnance pour la garde de la ville, publiée par ordre du gouverneur Antoine de Semur, seigneur de Cercy et Trémont ; — dénombrement des munitions de guerre et de bouche trouvées chez les particuliers ; — remontrances faites aux États du Mâconnais sur la misère et la ruine des habitants de Mâcon, par suite des guerres civiles ; — mémoire à présenter au maréchal de Vieilleville et aux seigneurs de Lamoignon et de Blancménil, envoyés par le Roi pour concilier les partis ; — serment prêté par les échevins « d'observer de point en point l'édict de pacif- » fication dernièrement faict par le Roy ; » — frais occasionnés par les guerres, achats de munitions, entretien de soldats, etc. ; — lettre missive du roi Charles IX, recommandant de faire bonne garde dans Mâcon, pour éviter toute surprise, et de retirer en lieu sûr tous les bacs et les bateaux qui sont sur la Saône ; — lettres des échevins de Lyon : donnant avis du décès du roi Charles IX, et invitant à servir fidèlement la Reine régente ; — informant « de » l'arrivée de nostre Roy en la ville de Venise, ayant par » ce moyen Sa Majesté eschappé toutes les fortunes qu'il a » courues despuys son despart inopiné de Poloigne ; » — requêtes et lettres des échevins de Mâcon au comte de Charny, gouverneur et lieutenant général de Bourgogne, aux fins de pourvoir à la sûreté de la ville et de presser la venue du seigneur de Gondras, qui en est le gouverneur ; — lettre adressée au comte de Charny par le bailli Philippe de Paffy, seigneur de Néronde, baron de La Bussière, donnant avis que « trois charrettes, chargées » d'eschelles de corde, au bout desquelles il y a de grandz » crochetz de fer, » sont arrivées à Cormoranche, en Bresse, pour être conduites de là au château de Lourdon ; que la ville de Mâcon pourrait difficilement résister à une attaque sérieuse, les habitants étant fatigués de la garde continuelle qu'ils sont obligés de faire jour et nuit, et d'ailleurs mal disposés à l'égard des membres du clergé, « lesquels en façon que ce soit ne veulent aller ny envoyer » à la garde des portes, mesmement de jour ; » — commission donnée par le duc de Mayenne au seigneur d'Émery, maître de camp d'un régiment français d'infanterie, pour s'opposer par tous les moyens à la marche de « l'armée estrangere, laquelle poursuyvant ses dessaings, » prend le chemyn de Cluny et Roanne ; » — précautions prises à Mâcon ; — lettre du seigneur d'Émery, offrant des troupes pour la garde de la ville ; — réponse des échevins, portant que la compagnie des gens de pied du seigneur de Beaufort, deux compagnies d'arquebusiers à cheval, la compagnie des gendarmes du comte de Tavanes et celle du comte de Benne « temporisent à l'entour de » ceste ville pour y entrer si le besoing le requiert, oultre » cent arquebousiers que avons desjà receu en la ville ; » — lettre des échevins au comte de Charny, pour le remercier de ce que par ses soins ils ont échappé « à la furie des » reistre menés par monseigneur de Condé, » et pour obtenir « licence des cent soldats estrangers, soubz la charge » du seigneur de Chastenay, dont les habitants de la dicte » ville, pour l'éminent péril, se seroient accreuz volun- » tairement et souldoiez pour ung mois ; » — mémoires et lettres contre les huguenots qui tiennent le château de Lourdon ; — lettre de François de Valois au seigneur de Pizay, commandant la garnison de Lourdon, lui enjoignant de mettre fin aux excès dont ses soldats se rendent coupables, etc.

Digitized by Google

EE. 50. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier (1 imprimée).

**1577-1588.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Guerres de la Ligue : « déclaration de » l'intention du Roy, nostre sire, envoyée aux gouver- » neurs et lieutenans généraux du royaume de France, » pour contenir tous et ung chacun dessouz son obéis- » sance ; » — lettre des échevins de Mâcon au duc de Mayenne, lui donnant « advys que l'on prépare estappes » et monitions pour les Espagnolz à Poncin, deux lieues » par delà Bourg-en-Bresse, » et le priant de faire retirer les compagnies du comte Martinando, « qui font infinies » insolences ; les pauvres villageois s'en pleignent fort ; » ilz exemptent les villages de Cluny et de tant plus sont » chargez et vexez ceulx du bastil de ceste ville ; » — lettres des échevins de Lyon, de Chalon, de Belleville et de Tournus, d'Abel Guérin, greffier du Bailliage, et de divers autres particuliers, ainsi que plusieurs lettres anonymes, dont deux signées *Vox Dei*, invitant les habitants de Mâcon à faire bonne garde, et leur donnant des détails sur les événements politiques ou militaires, sur les mouvements des troupes protestantes, etc.; — ordonnances du duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, pour la garde de la ville de Mâcon ; — plaintes excitées par les exigences des troupes catholiques qui passent par le Mâconnais ; — griefs des habitants de la ville contre Georges de Bauffremont, comte de Cruzilles ; — règlement établi par le duc de Mayenne, « pour estre observé cy-après par monsei- » gneur le comte de Cruzilles, gouverneur de la ville et » citadelle de Mascon, et par les officiers de Sa Majesté, » eschevins, capitaine, manans et habitans de ladicte ville, » pour obvier aux difficultés et différens meus cy-devant » entre eulx ; » — nouvelles difficultés, nouveau règlement fait par Éléonor Chabot, comte de Charny, gouverneur de Bourgogne en l'absence du duc de Mayenne ; — lettres de Philibert Barjot, lieutenant général au Bailliage, touchant les prétentions du comte de Cruzilles, qui avait été contraint d'abandonner la citadelle et la ville de Mâcon ; — lettres patentes du roi Henri III, portant ordre d'imposer sur le Mâconnais 4,000 écus, pour indemniser ledit comte de la perte de son gouvernement, après la démolition de la citadelle ; — lettres missives du Roi, ordonnant de s'opposer au passage du prince de Condé ; — ordre du comte de Charny pour faire retirer à Mâcon tous les bateaux qui sont sur la Saône depuis Tournus, « et en bas jusqu'à » l'issue de ce pays de Masconnois, » etc.

EE. 51. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

**1588-1589.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Guerres de la Ligue : copie de la lettre adressée par le roi Henri III au seigneur de Mandelot, gouverneur de Lyonnais, pour l'informer des troubles survenus à Paris (journée des Barricades) ; — « association » faicte entre les princes, seigneurs, gentilzhommes et » autres tant de l'estat ecclésiastique que de la noblesse et » du Tiers-Estat ; » — serment prêté par les ecclésiastiques de la ville de Mâcon ; — lettres des échevins de Lyon : donnant des détails sur la prise de la ville de Carmagnolles par le duc de Savoie ; — promettant à ceux de Mâcon aide et secours en cas de besoin ; — les engageant à faire bonne garde ; — leur proposant de faire union avec eux ; — articles proposés par le Conseil de l'Union à Dijon « pour » empescher les ravages et entreprinses de ceulx qui se sont » emparez de la ville de Flavigny ; » — lettre des « gens » tenans le Conseil général de l'Union catholique estably » à Paris, » engageant les échevins de Mâcon à entrer dans la Ligue ; — avis donné par les échevins de Lyon que le seigneur de Bauffremont, comte de Cruzilles, a été enfermé au château de Pierre-Encize ; — avertissement donné par le seigneur de Lartusye, gouverneur de la citadelle de Chalon, d'une entreprise dirigée contre la ville de Mâcon ; — serment d'union prêté par tous les habitants de la ville ; — délibération des États du Mâconnais pour supplier Charles de Savoie, duc de Nemours, de modérer l'impôt de 600 écus mis sur le plat pays par le seigneur de Fervaques, commandant en Bourgogne ; — ordre donné aux échevins de Mâcon par le gouverneur Jean de Nagu, seigneur de Varennes, de préparer 4,000 pains, 2 bœufs, 4 bottes de vin, 150 livres de poudre, 100 livres de balles d'arquebuse, 100 livres de mèches, 24 pelles et 24 pioches, pour fournir aux troupes envoyées par le marquis de Saint-Sorlin, lieutenant au gouvernement de Lyonnais, contre les habitants de Tournus, « qui se sont eslevez re- » belles et prins les armes au préjudice de l'Union et contre » les religieux de l'abbaye de la dicte ville ; » — « remons- » trances qui seront faictes de la part des depputez du » Masconnois à monseigneur de Nemours, et à messieurs » du Conseil d'Estat estably à Dijon ; » — requête adressée au Conseil de l'Union pour que les frais de la réduction de Tournus et du passage des Suisses soient répartis sur la généralité de Bourgogne, ou au moins sur tout le Mâconnais ; — la ville de Mâcon est contrainte de payer 770 écus « pour trois mois du payement des gens de guerre levés » pour la tuition et deffense du pays de Bourgongne ; » — ordre donné par Jean de Nagu de préparer l'artillerie de la ville avec munitions de guerre et de bouche, pour aider à l'armée levée contre le comte de Cruzilles, « lequel se « seroit emparé cy-devant de la ville de Tournus, de » laquelle il auroit esté expulsé par monseigneur de » Nemours, et despuis se seroit saisy et emparé du chastel

Digitized by Google

» d'Uchizy, de la tour de Dulphé et prieuré Du Villars, et » en iceulx auroit ramassé plusieurs gens de guerre et » aultres ennemis de la Sainte-Union, contraignant les villages circonvoisins à luy fornir munitions de bled, vin, » bœuf, moutons et aultres choses nécessaires à la guerre; et » avec les ditz gens de guerre fait plusieurs ravages et » courses sur le pays; estant à craindre, comme il se » jacte, qu'il ne fasse dégast et combustion jusques aux » portes de ceste ville; » — détail des fournitures et des dépenses faites par la ville; — lettre des échevins de Saint-Gengoux, demandant du secours contre le chevalier de La Chapelle, Robert de La Sarre et plusieurs autres partisans; — livré 163 livres de poudre au seigneur de Venières, capitaine de Tournus; — renfort envoyé par les échevins de Lyon; — fournitures faites à la garnison mise dans le château de Cruzilles, après qu'on s'en fut emparé ainsi que des autres places occupées par le comte; — payé 8 écus 1 sol à Jean Gueysin, canonnier, chargé de la conduite d'une « fergatte » qu'on avait fait venir de Lyon, « pour voic- » turer sur la rivière de Sone en assurance, et rendre la » dicte rivière libre, qu'estoit empeschée par le comte de » Cruzilles et ses adhérans; » — frais de voyages remboursés à Jean de La Garde, seigneur de Varenges, etc.

EE. 52. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

**1590-1594.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Guerres de la Ligue : avis donné par les officiers du Roi au Bailliage, qu'ils ont reçu « arrest de » la Cour pour recognoistre monseigneur le cardinal de » Bourbon pour Roy souverain et légitime prince, ores » qu'il soit détenu en captivité; » — état des munitions fournies par les habitants de Cluny à l'armée agissant en Charollais sous les ordres du baron de Sennecey, lieutenant général en Bourgogne : — lettres par lesquelles le duc de Nemours nomme Claude Mazoyer commissaire général des vivres en son armée « levée et mise sus pour » la conservation de la religion catholicque et de la loy » fondamentale de France, contre l'usurpation des héréticques et leurs associez; » — ordre aux habitants de Mâcon de préparer pour cette armée 6,000 pains, 6 bottes de vin et 30 bichets d'avoine; — commission donnée à Aimé Rosset par le duc de Nemours, pour le charroi de l'artillerie qu'il envoie contre le château de Berzé; — Fabien Campan, nommé contrôleur des vivres; — lettres des échevins de Lyon, s'excusant de ne pouvoir fournir la poudre que la ville de Mâcon leur demande; — de Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon, pour faire afficher la bulle du Pape qui ordonne à tous catholiques de quitter le parti du Roi de Navarre; — 15,000 pains et 15 queues de vin réclamés pour l'armée du duc de Nemours; — autres munitions de guerre et de bouche menées devant le château de Berzé; — reddition dudit château; articles de la capitulation; — envoyé à Chalon, au duc de Nemours, 2 milliers de poudre et 50 « basles de collevrines, » pour battre le château de Montaigu; — poudres, balles, mèches, etc., menées à Romenay; — bateaux, pain, vin, etc., fournis à une compagnie de cent arquebusiers allant garder Tournus, sous le commandement du capitaine La Forge; — un canon, deux coulevrines, une bâtarde, deux milliers de poudre, avec cent boulets pour chaque pièce, cordes, pelles, pioches, pain, vin, etc., fournis par la ville de Mâcon, pour mener devant Louhans, Cuisery, Romenay et autres châteaux voisins occupés par les ennemis de l'Union; — fournitures faites à l'armée du marquis de Treffort, « passée de Bresse au royaulme; » — requête de Louis de Franc, seigneur d'Essertaux et de Loyse, pour qu'il lui soit permis de se retirer avec sa famille dans la ville de Mâcon; on le lui accorde à condition qu'il prêtera le serment de l'Union catholique; — délibération portant que l'on fera recherche de ceux qui n'ont pas prêté ledit serment, et indiquant certaines mesures pour la défense de la ville et du pays; — Pierre Quinson, dit capitaine Paradis, est fait prisonnier à Verdun; — provision de la charge de lieutenant-général en Bourgogne donnée par le duc de Mayenne à Jean de Saux, vicomte de Tavanes; — lettre des échevins de Lyon, donnant avis de la prise de Vienne par le duc de Nemours; — état des dépenses faites pour les munitions fournies par la ville de Mâcon à l'armée du vicomte de Tavanes qui assiégeait Verdun; — lettres du vicomte; — Joachim Grillet est chargé de la conduite de ces munitions; — levée du siége; — ordre du capitaine La Tour aux habitants de Sancé, Charbonnières et Senozan d'amener au château de Cruzilles des vivres et du fourrage; — taxes, emprunts, etc., pour payer les soldats de l'Union; — ordre d'Henri de Lorraine, prince de Mayenne, de ne laisser entrer dans Mâcon aucun gentilhomme ou capitaine qui ait un train ou une suite de plus de trente hommes; — fournitures faites à l'armée qui assiége le château de Dondin, en Charollais, etc.

EE. 53. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 134 pièces, papier (3 imprimées).

**1594-1598.** — Événements politiques, faits de guerre, etc. — Guerres de la Ligue : arrêt de la Cour du Parlement de Paris, « contenant la révocation de ce » qui a esté faict au préjudice de l'auctorité du Roy et » des loix du Royaume; » — assemblée des habitants

Digitized by Google

de Mâcon, où il est délibéré que l'on doit se soumettre à l'obéissance du Roi, qui s'est fait catholique ; — brevet d'Henri IV, qui promet d'oublier tout le passé et de conserver à la ville de Mâcon tous ses droits, prérogatives ou priviléges ; — lettres du prévôt des marchands et des échevins de Paris, expliquant pourquoi ils se sont soumis au Roi et engageant ceux de Mâcon à les imiter ; — les gens du Parlement de Paris écrivent dans le même sens ; — assemblée générale des habitants, où est reconnue par acclamation l'autorité légitime du roi Henri IV ; — ivresse générale, *Te Deum*, etc. ; — députation envoyée au Roi ; — articles accordés par Henri IV ; — propositions de trèves ; — 2 écus donnés à Martin Baril, habitant de Mâcon, blessé à la reprise du château de Saint-Léger, « qu'avoit » esté surprins par voleurs pour ravager jusques en noz » portes ; » — lettres des échevins de Cluny, demandant des renforts et des munitions de guerre ; — fournitures faites à l'armée du colonel Alphonse d'Ornano, qui assiége inutilement Tournus ; — emprunt de mille écus pour subvenir aux frais de la guerre ; — assemblée générale, où l'on remercie le colonel Alphonse d'Ornano de ce qu'il consent à laisser la compagnie du seigneur de Bellier, moyennant une solde de 300 écus par mois, « pour la » conservation de la ville et pour donner moyens aux » laboureurs de faire la recuillette en seurté ; » — le gouverneur Nagu de Varenne s'oppose à l'expulsion de la ville des sieurs de Rymon, de Goy, de Clessé, Montchanin, Mothion et Jean Pavallier, que l'on accusait d'intelligences avec les ennemis ; — lettre du seigneur de La Tour, enseigne en la compagnie de gendarmes du vicomte de Tavanes, établie à Tournus, demandant 800 écus et menaçant de tout mettre à feu s'il ne les obtient ; on méprise ses menaces ; — trèves entre Mâcon et Tournus, entre les troupes royales et celles du duc de Mayenne ; — les soldats des deux partis n'en continuent pas moins leurs ravages dans la campagne ; — plaintes adressées par les habitants de Mâcon au connétable de Montmorency, au sujet d'un fort construit dans l'île d'Uchizy par le comte de Cruzilles ; — mémoire présenté au connétable sur le besoin qu'on a de secours pour résister à l'armée que le duc de Mayenne a réunie à Tournus ; — requête présentée au Roi et ordonnances pour le soulagement du pays de Mâconnais ; — état des frais supportés par la ville de Mâcon à cause de la guerre ; — ordre de Charles de Gontault de Biron, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne, portant imposition de 600 écus sur la ville de Mâcon, pour subvenir à la construction des forts qu'il élève devant Seurre, à l'effet de bloquer cette place, où commande le capitaine La Fortune ; — lettre des élus des États de Bourgogne, annonçant qu'on a traité « avec le dit sieur de La Fortune, » de la récompense qu'il a désirée pour sortir de la place » et la réduire au service de Sa Majesté ; » — délibérations des habitants de Mâcon qui décident qu'avant de payer les 800 écus demandés au Mâconnais pour la reddition de Seurre, on doit attendre des lettres patentes du Roi et une commission régulièrement adressée ; — ordonnance des élus en l'Élection, pour faire rapporter par les échevins de Mâcon les rôles des tailles imposées sur la ville pendant les troubles, et pour entendre leurs plaintes ; — « estat au vray de ce qu'est deu à messieurs les esche- » vins de la ville de Mascon, au profit et descharge des » habitans de la dicte ville, » etc.

EE. 54. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier (9 imprimées).

**1594-1781.** — Événements politiques, guerres, etc. — Articles de neutralité signés entre la Bresse et le Mâconnais ; — ordre du maréchal de Biron adressé aux échevins de Mâcon pour fournir à son armée, passant en Bresse, 30,000 pains, 15 bottes de vin et 30 ânées d'avoine ; — requête des échevins tendant à être remboursés du prix de cette fourniture ; — certificat du seigneur de Born, lieutenant général de l'artillerie de France, constatant que les habitants de Mâcon ont fourni des vivres et autres munitions à ceux qui ont mené l'artillerie du maréchal de Biron devant Bâgé et devant Pont-de-Veyle ; — ordonnance du roi Henri IV, pour la publication de la paix conclue entre la France, l'Espagne et la Savoie ; — 60 livres comptées par la ville de Mâcon au chapitre de Saint-Vincent pour le logement du sieur Desréaux, « conduisant » prisonnier monsieur de Marillac ; » — « achat de vingt- » deux manettes (menottes), pour la seurté et garde des » prisonniers Contoys envoyez en ceste ville par monsei- » gneur le duc de Longueville (au nombre de 44) ; » — fourniture de paille pour ces prisonniers ; — construction d'une « loge proche la tour de Crèvecœur, pour la retraicte » tant de jour que de nuict des gardes establyes aux dits » prisonniers ; » — procès-verbal dressé au sujet de l'évasion de plusieurs d'entre eux ; — dépenses pour contribuer à l'établissement d'un hôpital au village de La Truchère, suivant les ordres du duc de Longueville ; — soldats suisses reçus malades dans l'hôpital de Mâcon ; — ordres pour le licenciement de six compagnies du régiment de Condé qui tiennent garnison dans Mâcon, « le » Roy ayant avec desplaisir esté obligé de s'assurer de la » personne de monseigneur le Prince ; » — feux de joie, *Te Deum*, etc., pour diverses victoires ; — « manifeste de



Digitized by Google

» Guillaume II, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, » pour servir d'ouverture de paix; » — prisonniers hollandais logés à Mâcon, en 1746; — « frais de courriers » et d'exprès et voitures extraordinaires fournies aux » troupes à l'occasion des contrebandiers (la bande de » Mandrin); » — ordonnance du roi Louis XV pour la publication de la paix du 3 juin 1763, etc. — Marine : — tarif pour servir à établir le prix des bois; — lettre du duc de Choiseul, concernant les approvisionnements faits à Toulon, pour la construction des vaisseaux; — avis sur l'armement de la frégate *Le duc d'Enghien*; — engagements volontaires pour la marine royale contractés à Mâcon devant Louis-Marie de Kerimel, commissaire aux classes de la marine; — ordonnance du roi Louis XVI, « portant réunion des dépôts de recrues des colonies, de » celui de l'Inde et des trois compagnies d'infanterie » affectées à la garde du port de Lorient, pour ne » former ensemble qu'un seul et même corps sous la dé- » nomination de bataillon auxiliaire des régiments des » colonies. »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Département de Saône-et-Loire.

## VILLE DE MACON.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE FF.

**(Justice ; Procédures ; Police.)**

FF. 1. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier (3 imprimées).

**1367-1789.** — Bailliage de Mâcon. — Lettres patentes de Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Mâcon, ordonnant que les habitants de son comté ne pourront être distraits en d'autres juridictions extérieures, ainsi que l'ont fait « plusieurs religieux et autres gens qui se » dient avoir privileges et autres lettres du Pape ; » — arrêt des « généraux esleux sur le fait des Aides, » pour contraindre les sergents à restituer ce qu'ils auraient pris de trop pour leur salaire ; — ordonnance dudit duc de Berri portant défense de se servir d'autres sergents que ceux du Bailliage ; — arrêts du Conseil portant que les sergents d'armes du Châtelet de Paris, exploitant dans le Bailliage de Mâcon, ne pourront exiger plus de 40 sols par jour ; — que les sergents du Bailliage ne recevront que 4 deniers pour chaque ajournement fait dans la ville et 5 sols par jour pour les exécutions faites au-dehors ; — ordonnance d'Antoine Chuffaing, lieutenant du Bailli, qui commet le notaire Pierre Bercaud pour recevoir et enregistrer tous les actes des ventes aux enchères, qui se font par autorité de justice sur la place publique dite des Azines ; — opposition des échevins, prétendant que, de temps immémorial, les sergents ont eu le droit de choisir, pour la vente des objets par eux saisis, parmi les cent notaires qui habitent ou séjournent dans la ville et sont attachés soit au Bailliage, soit à la Prévôté royale ; — lettres patentes du roi Charles VI, défendant de « mectre » et baillier à ferme les escriptures civiles qui se font ès » Bailliage de Mascon et Seneschaucée de Lyon, voulans » que tous clers et notaires reçoivent, facent et expédient » dez lors en avant les escriptures des cours et auditoires » desdiz Bailliage et Seneschaucée ; » — verbal constatant que la châtellenie de Château-Neuf dépend du Bailliage de Mâcon ; — différends entre le Parlement de Bourgogne et les officiers du Bailliage de Mâcon, ressortissant au Parlement de Paris ; — conflits d'attributions entre le Bailliage et l'Officialité ; — arrêt du Parlement de Paris, condamnant les habitants de Préty et Lacrost à payer 43 écus d'or pour contribuer à l'achat d'une maison de la ville, qui servira d'auditoire et de prison. — Assignation donnée aux échevins de Mâcon, pour assister à l'installation du Présidial ; — Benoît Blondel est reçu « clerc commis à l'au- » dience, receveur des émolumens du sceau de la chan- » cellerie établie près le Présidial de Mascon, » après la démission de Jean-Baptiste Larme. — Édit du roi Louis XV, « portant attribution aux officiers des bailliages et » sénéchaussées du ressort du Parlement de Paris, de la » connoissance en dernier ressort des causes pures person- » nelles qui n'excéderont pas 40 livres ; » — arrêt du Conseil d'État concernant les amendes de condamnation arbitraire ; — correspondance au sujet des nouvelles divisions administratives et judiciaires, etc.



Digitized by Google

FF. 2. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

**1324-1624.** — Prévôté royale de Mâcon. — Procès-verbal dressé par Raymond Saguet, Gaucelin *de Campanis* et Francon d'Avenières, bailli de Mâcon, commissaires *ad hoc*, constatant les usurpations ou empiétements faits par les nobles et par les ecclésiastiques sur la juridiction de la Prévôté royale, qui comprenait dans son ressort la châtellenie de Crêches, excepté les terres appartenant à l'abbaye de Tournus et au seigneur de Vinzelles, homme lige et vassal du Roi, les châtellenies de Davayé, d'Hurigny, d'Igé et de Vérizet; injonction est faite au prévôt Étienne Raymond de remettre toutes choses dans leur ancien état, et de faire abattre toutes les fourches patibulaires indûment élevées; — recette de la prévôté, consistant en servis dus sur certaines maisons ou places de la ville, sur les bancs de boucherie, sur la chapelle Saint-Étienne, qui devint plus tard église paroissiale, etc. — Antoine Chuffaing, prévôt royal, reçoit 60 sols pour avoir fait exécuter un criminel condamné à être pendu par sentence du Bailliage; — lettres patentes de Charles IX, supprimant la charge de prévôt de Mâcon, après le décès de Nicolas de Lyon, qui en était pourvu, et la réunissant à celle de lieutenant général du Bailliage, qu'exerçait Jean Boyer, seigneur de Champlecy et de Trémolles; — protestation des échevins que cette réunion ne doit porter aucune atteinte au privilége de police, dont leurs prédécesseurs ont toujours joui; — Claude Bulyon acquiert, au prix de 626 livres 9 sols 3 deniers, les émoluments de la prévôté, des foires chaudes et froides de la ville de Mâcon, et les rentes de la châtellenie de Vérizet; — il les cède à Antoine Morin, au prix de 750 livres; — Jean-Baptiste Chevillard-Morin, dernier acquéreur, les cède à la ville, au profit des hôpitaux, moyennant la somme de 1.000 livres; — proclamat pour la vente de la châtellenie de Crêches, de la prévôté de Saint-André-le-Désert, des exploits de justice de la prévôté de Mâcon, des rentes dues au Roi dans la ville sous le nom de vin d'août et plat bourgeois, du revenu des halles, de la châtellenie libre et de la seigneurie de Château-Neuf, des châtellenies Du Bois-Sainte-Marie, de Prissé, d'Hurigny, etc.

FF. 3. (Registre.) — In-4°, papier; 261 feuillets.

**1408-1410.** — Recette incorporée des rentes, cens ou servis dus au Roi, à cause de sa châtellenie de Vérizet, et consistant en redevances soit en argent, soit en avoine ou en cire, sur des biens immeubles sis aux territoires de Farges, Grevilly, Plottes, Villars, Uchizy, Jugy, Boyer, Ozenay, Burgy, Clessé, Banson, Bassy, Viré, Fissy, La Chapelle-de-Fissy, Champvent, Chardonnay, Lugny, Montbellet, Saint-Oyen et Tournus.

FF. 4. (Cahier.) — In-4°, papier, 30 feuillets.

**1460.** — Recette des droits de garde dus au Roi à cause de sa châtellenie de Vérizet, consistant en redevances payées par divers habitants de Farges, de Grevilly, de Plottes, etc.

FF. 5. (Cahier.) — In-4°, papier, 28 feuillets.

**1538.** — Recette manuelle des servis et droits de garde dus au Roi à cause de sa châtellenie de Vérizet.

FF. 6. (Cahier.) — In-4°, papier, 18 feuillets.

**1467.** — Assises de la châtellenie royale de Vérizet, tenues sur le Molard de Vérizet par noble homme Jean de Lugny, châtelain; — ajournements, défauts, etc.

FF. 7. (Cahier.) — In-4°, papier, 106 feuillets; incomplet.

**1467-1471.** — Assises de la châtellenie royale de Vérizet tenues ordinairement sur le Molard de Vérizet, quelquefois à Corcelles, sous un noyer qui se trouvait dans un carrefour ou chemin public, ou à Viré, dans la maison de Jean Bagay, soit par le châtelain, Jean de Lugny, soit par ses lieutenants, Jean Guietain, procureur en la châtellenie, Guillaume Delacroix, notaire; Jean Dumonceau, Jean Fusier, ou par son successeur, Jean Donat; — ajournements en matières civiles; — jugements par défaut, etc.

FF. 8. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1364-1407.** — Procès soutenus par la ville de Mâcon contre la famille de Verneuil. — Lettres patentes du roi Charles V affranchissant de toutes tailles et de tous subsides Pierre de Verneuil, écuyer et châtelain de Mâcon, sa femme et sa postérité, « considérans que pour la défense de nostre royaume il nous a bien et loyaument servi » en noz guerres, esquelles il a souffert moult de peines » et de travaulx, moult frayé et despendu du sien, tant » en ce qu'il a esté prins par noz ennemis par plusieurs » foiz et mis à grans et excessives raençons, comme à la » garde de nostre chastel de Mascon de jour et de nuit; et » aussi, en recompensation des services qu'il fist ja pieça » à nostre très-chier seigneur et ayeul le roy Philippe » (que Dieux absoille!) comme son escuier de cuisine; » — accord par lequel Pierre de Verneuil s'engage, pour lui

Digitized by Google

et sa postérité, à contribuer aux frais des fortifications de la ville et à faire guet et garde, comme les autres citoyens; — procédures où les habitants et les échevins de Mâcon contestent audit Pierre de Verneuil son titre d'écuyer et prétendent l'assujettir aux tailles, attendu qu'il tient par lui-même, sa femme et ses enfants, l'hôtellerie de l'Épée, la plus grande et la plus importante de toute la ville; — gages saisis chez lui pour le payement de sa cote; — lettres patentes de Charles VI, ordonnant la suspension de tous procès mus ou à mouvoir contre Jean de Verneuil, « es- » cuier, lequel se dit estre retenus souffisamment montés » et armés de chevaulx pour aler en ces présentes guerres » là où nous le voudrons emploier soubz le gouvernement » de nostre amé et féal Édouard de Beaujeu; » — certificat délivré par le sire de Beaujeu; — cession de tous ses biens faite par Philippe, veuve de Pierre de Verneuil, en faveur de Jean, leur fils; — sentence rendue par Jean Marin et Jean Hazart, « esleux à Mâcon sur le fait des Aides pour » la guerre, » par laquelle Jean de Verneuil est condamné au payement de sa cote, « considérans que ledit Jehan de » Verneuil est nez de la dicte ville de Mascon et conti- » nuelment demorant en ycelle, et que son père, quant » il vivoit, estoit aussy continuelment demorant en ycelle; » et que les ditz Jehan et son père et sa mère ont esté et » est encores le dit Jean marchans, fermiers, péageurs et » hosteliers; et se sont tenus et portés comme habitans de » la dicte ville, en faisant et exerceant merchandises et » oeuvres que les autres nobles du païs n'ont point à cous- » tume de faire; » — appel de Jean de Verneuil; — arrêt des « généraulz conseillers sur le fait des Aides, » confir- mant la sentence des Élus; — sentence qui condamne Jean de Verneuil à rembourser aux échevins 48 livres 11 sols parisis, pour les dépens du procès; — saisies et ventes de biens meubles; — accords par lesquels ledit Jean se reconnaît contribuable de la ville.

FF. 9. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 1 sceau et fragments de plusieurs autres.

**1366-1506.** — Procès soutenus par la ville de Mâcon. — Commission donnée par Étienne Du Fay, lieutenant du bailli Chatard Du Péchin, à Guyonnet de Berzé, prévôt royal de Mâcon, et à tous justiciers du Bailliage, d'arrêter partout où ils le trouveront, hors des lieux saints, le ser- gent d'armes Jean Vicet, qui, venu pour exploiter les habitants de Mâcon, s'était indûment emparé de certaines marchandises mises sous la sauvegarde du Roi pendant la franchise des foires; — lettres patentes de Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Mâcon, qui condamne le bailli Étienne Du Fay et les habitants de la ville à payer 660 livres à Jean Vicet, en dédommagement « de plusieurs » injures et villenies, excès et rebellions faites contre ledit » sergent d'armes; » — procès contre l'évêque, contre le doyen et le chapitre de Saint-Vincent, contre le prieur et le couvent de Saint-Pierre, contre les ouvriers de la Mon- naie, au sujet des réparations de la ville; — sentence du bailli Karados des Quesnes, qui condamne les échevins à rembourser à Jean Bercaud 26 francs d'or 15 deniers, dépensés dans un voyage qu'il avait fait à Paris pour les affaires de la ville, notamment pour le procès soutenu contre le bailli Jean de Fontaines, au sujet de la charge de capitaine, que ledit bailli voulait exercer et dont il exigeait les gages; — différends entre les habitants de Mâcon et Philippe de Hochberg, comte de Charollais, maréchal de Bourgogne; exposé des griefs, correspondance à ce sujet. — Les religieux de Saint-Pierre prétendent avoir la juri- diction du lieu qu'ils occupent dans l'intérieur de la ville: — appel interjeté par eux de l'opposition formée par les habitants aux lettres que ces religieux avaient obtenues pour renvoyer leurs causes au siége de Lyon, parce qu'ils tenaient pour suspects le bailli Jean de La Roche, son lieutenant et les conseillers du Bailliage; — enquête faite pour prouver que la nouvelle maison desdits religieux, cédée par le dernier duc de Bourgogne, est l'ancien hôtel de Monnaie, et, par conséquent, a toujours été dans le ressort de la justice du Roi. — Procès entre les États du Mâconnais et Guillaume Létisse, receveur du Roi; les par- ties assignées à comparoir à Igé, où Jean de La Roche a transporté provisoirement le siége du Bailliage, à cause de la peste qui règne à Mâcon, etc.

FF. 10. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1452-1545.** — Procès soutenus par la ville de Mâcon. — Différend entre les échevins et les élus en l'Élection Antoine Périer, Jean Petit et Jean Carrel, qui voulaient s'attribuer la délivrance de la ferme du huitième du vin; — « mémoires au cappitaine Trama, qui va à la court » pour les affaires du pays de Masconnois et de la ville de » Mascon: » — pour l'affaire des Élus, qui voulaient en outre faire le département du don gratuit, au préjudice des députés des États; — pour celle des pâturages contre les Bressans, etc.; — « ledit Trama remontrera au sei- » gneur évesque de Mascon que le peuple sien est si » pouvre qu'il est contrainct de manger de gland et de » fougère, estant la famine si grande en ce pays que beau- » coup de pouvres gens meurent par les champs comme » bestes, où il y a grant pitié; qu'il luy plaise parler là » où il verra, afin de exempter ledit pays de garnisons; »

Digitized by Google

— « aura souvenance, quant il sera à Paris, de faire » vuyder le procès des bolangiers; car, non obstant la » stérilité et famine, lesdiz bolangiers ne cessent à faire » petit pain, qui est la ruyne du pouvre public. » — Les échevins prennent fait et cause pour Antoine Desbrosses, fermier du seizième, contre Guy de La Corne, Olivier Saulvaige et Philibert Chasoy, prêtres de l'église Saint-Pierre de Mâcon, qui refusaient de rendre compte du vin qu'ils avaient vendu en détail: — transcriptions des lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, décidant que le droit du seizième sera levé « sur toutes personnes, de » quelque estat ou condicion qu'ilz soient, ecclésiastiques » ou séculiers; » — des lettres patentes du roi François Ier, confirmant aux habitants de Mâcon le droit du huitième sur le vin; — jugement du Bailliage en faveur des échevins et du fermier; — appel des ecclésiastiques; — arrêt de « messieurs tenans les Grands Jours à Moulins, » qui renvoie la cause devant le Bailli de Mâcon. — Information secrète prise contre Huguet, laboureur de Gions (hameau de Grièges); Robin, serviteur du prévôt des maréchaux de Bresse, et Chalenda, châtelain de Pont-de-Veyle, qui avaient battu, outragé et emmené prisonnier Jean Bouchoux, commis à la garde du passage des blés, etc.

FF. 11. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 1 sceau.

**1549-1559.** — Procès soutenus par la ville de Mâcon. — Plainte des habitants d'Uchizy, qui avaient été compris dans l'imposition pour la solde de 50,000 hommes, laquelle imposition ne se devait lever que sur les villes closes; — procès-verbal dressé par Antoine Vivier, enquesteur en la sénéchaussée de Lyon; — les échevins de Mâcon assignés devant le Grand Conseil; — Bertrand de La Mothe, seigneur de Montbérard, conseiller du Roi, député à Mâcon pour procéder en cette affaire; — arrêt du Grand Conseil, en faveur des habitants d'Uchizy; — ceux de Mâcon condamnés à payer 204 livres 17 sols 3 deniers pour tous dépens, dommages et intérêts, et à restituer les sommes indûment perçues; — exécutoires; — quittance pour la somme totale de 315 livres passée aux échevins de Mâcon par Clément Chagrin et Philibert Mathieu, « cohabitans, » parrochiens, eschevins et procureurs de Hucheusi, par » l'advis et conseil de noble Jullian de Gaillon, escuyer, » seigneur de La Gaillardière, demeurant audit lieu de » Hucheusi. » — Lettres missives de Jean Musset, procureur à Paris, et de Thibault Correlier, échevin de Mâcon député à Paris pour les procès que la ville soutient contre le chapitre de Saint-Vincent; — contre Mathieu Bernard, habitant de Lyon; — contre Antoine Desfosses; — contre les habitants de Bourg, touchant les étapes, etc. — Commission donnée à Jean Béguat, conseiller au Parlement de Bourgogne, et à Nicole Legrand, maître extraordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon, pour la révision des rôles d'impositions en Mâconnais, attendu que les élus des États avaient « imposé et levé sur eulx plus » grandes sommes de deniers qu'il ne leur estoyt mandé, » et aultres sommes sans aulcun mandement, et faict plu- » sieurs exactions, concussions, pilleries, et commys » aultres abbuz et malversations; » — procuration passée par les États à Simon Girarde, pour demander audit Béguat copie de sa commission et restitution des clefs de leur coffre, ainsi que de plusieurs papiers dont il s'est emparé; — arrestation de François Touillon, élu pour le Roi au pays de Mâconnais; de Nicolas de Lyon, procureur des États, et de Jean Coppe, marchand de la ville de Mâcon; — les commissaires récusés et déclarés incompétents par Jean Coppe, attendu que le Mâconnais est pays de droit écrit et ressortissant au Parlement de Paris; attendu d'ailleurs que Jean Béguat, avec une animosité inouïe, a agi dans cette affaire à l'instigation de son parent Jean de Pise et des autres chanoines de Saint-Vincent, « ennemis » anciens des aultres habitans de la dicte ville. » — Procès contre les habitants de Cluny: lettres patentes du roi Henri II, permettant à ceux de Mâcon de faire contribuer les autres villes closes du Bailliage à la somme de 3,000 livres imposée sur eux; — répartition faite par Jean Boyer, lieutenant général au Bailliage, savoir: Mâcon, 1,150 livres; Tournus, 620 livres; Cluny, 515 livres; St-Gengoux, 370 livres; Le Bois-Sainte-Marie, 170 livres; Marcigny, 250 livres; Romenay, 25 livres; — les habitants de Cluny refusent de payer; — emprisonnement de plusieurs d'entre eux; — quittance des 515 livres, y compris 83 livres 14 sols 6 deniers, montant de la vente de 5 juments et d'un cheval hongre qui avaient été saisis; — appel au Roi; — lettres patentes de François II, ordonnant restitution desdits animaux ou de leur valeur; — opposition, répliques des échevins de Mâcon, etc.

FF. 12. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

**1559-1573.** — Procès soutenus par la ville de Mâcon. — Lettres sur les affaires de la ville, écrites par Simon Girarde, procureur syndic, Étienne Régnault, Thibault Correlier, Claude Culat, Jacques de La Rochette, Pierre Michelet, François de La Porte, etc., envoyés à Paris pour divers procès; — correspondance avec Baptiste Billet, procureur, et Maître Bulyon, avocat à Paris; — instruc-

Digitized by Google

tions, mémoires, etc.; — procédures contre François Correlier, fermier de la maladrerie Saint-Clair; — contre le chapitre de Saint-Vincent; — contre François Porchier, avocat au Bailliage, etc.; — sentence rendue par le lieutenant général Philibert Barjot, en faveur des échevins de Mâcon, contre Jean Corraud, maréchal, demeurant dans la ville, au sujet d'un baril de vin rouge, dû sur une vigne ou terre sise à Saint-Clément, lieu dit au Montcel, lequel vin se distribuait chaque année aux paroissiens de Saint-Pierre, après la communion du jour de Pâques.

FF. 13. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

**1572-1606.** — Procès soutenus par la ville de Mâcon. — Arrêt du Présidial de Lyon, qui renvoie Claude Dille, ancien échevin de Mâcon, d'une plainte portée contre lui par le chapitre de Saint-Vincent; — appel interjeté par les échevins d'une sentence rendue par Philibert Barjot, lieutenant général, qui accordait aux religieux de Saint-Pierre toute justice, haute, moyenne et basse, dans l'intérieur de l'église, du cimetière et de leurs maisons, avec droit d'avoir leurs poids et leurs mesures; — procédures contre Claude Bonnet, fermier du péage sur la Saône, etc. — Procès contre Gratian Chandon, puis Thomas, son fils, tous deux lieutenants particuliers au Bailliage, qui voulaient se faire rayer des rôles des tailles, en qualité de nobles : — « prétendue généalogie de la famille des Chan» don, originaires du chasteau et maison seigneurialle de » la paroisse de Chandon, près la ville de Charlieu, en » Lionnois; » — écritures des échevins, exposé de leurs motifs, etc... « c'est une maxime que aucun ne peult estre » quallifié noble, sinon par charte du Prince ou par pos» session; que n'aiantz les dictz Chandon justifié ny de l'un » ny de l'autre, c'est chose ridiculle de se voulloir attri» buer tel tiltre; » — examen et réfutation des pièces produites par les sieurs Chandon; — requête des échevins au roi Henri IV, pour faire retirer la cause de la juridiction de la Cour des Aides de Paris, dont le premier président était le propre oncle de Thomas Chandon, et pour la porter soit au Conseil d'État, soit à la Cour des Aides de Montferrand, soit au Parlement de Grenoble; — les parties assignées devant le Grand Conseil; — requête adressée aux échevins par Nicolas Chandon, archidiacre et chanoine de Saint-Vincent, et Pierre Chandon, conseiller au Parlement de Dijon, frères de Thomas, tendant à être effacés du rôle des tailles pour les biens qu'ils tiennent de Philiberte Bernard, leur mère; — arrêt interlocutoire de la Cour des Aides de Rouen, devant laquelle l'affaire avait été portée; — délibération des échevins qui consentent à une transaction, « sur les propositions, remonstrances et » offres faictes par maistre Thomas Chandon, tant en son » nom que de ses frères. »

FF. 14. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 23 pièces, papier.

**1428-1604.** — Procès soutenu par la ville de Mâcon contre Charles Descrivieux, ancien avocat au Bailliage, qui se prétendait noble et en conséquence demandait sa radiation du rôle des tailles. — Pièces produites par les échevins pour prouver qu'il descendait, non de la maison noble d'Escrivieux, en Bugey, mais de Jean Descrivieux, qui, en 1441, était citoyen, fermier et marchand de la ville de Mâcon; — examen critique de sa généalogie; — préambule du terrier de la seigneurie d'Escrivieux à la date de 1428; — *amazage* (bail emphytéotique) de l'hôtellerie de l'Épée, sise rue Franche et rue de Châtillon, passé à Jean Descrivieux par Étienne Hugonet, archidiacre, tant en son nom qu'en celui de Guillaume et de Philibert Hugonet, ses neveux; — copie du testament de noble Jean d'Escrivieux, seigneur dudit lieu; — extrait d'une transaction passée entre Jean Chambon, bourgeois de Cluny, et Jean Descrivieux, fils et cohéritier de feu Jean Descrivieux, citoyen de Mâcon; — extraits d'assemblées générales des habitants de cette ville, de comptes des receveurs municipaux, de rôles des tailles, etc.; — contrat de mariage de Hugues Descrivieux, citoyen de Mâcon, avec Philippe, sœur d'Étienne de Branges, notaire royal; — copie du testament de noble et puissant seigneur Guigue, fils de feu noble et puissant seigneur Jean d'Escrivieux; — reconnaissances de rentes, cens et servis passées par Jean Descrivieux, au profit du couvent de Saint-Pierre, pour des biens sis à Sennecé et à Saint-Jean-le-Priche, et au profit de la chapelle Saint-Benoît de Somméré, membre du prieuré de Perrecy, pour des biens sis audit Somméré, hameau de Saint-Sorlin; — partage fait entre nobles Guillaume d'Escrivieux, Claude d'Escrivieux et leurs sœurs, enfants de noble Guigue d'Escrivieux; — acte passé entre noble Guillaume d'Escrivieux et plusieurs habitants de Belley, etc.

FF. 15. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier.

**1505-1607.** — Procès soutenu par la ville de Mâcon contre Charles Descrivieux. — Pièces produites par les échevins : — testament de Jeanne Cacheboud, femme de Jean Descrivieux, citoyen de Mâcon; — extraits des comptes de la ville, des élections municipales, d'assemblées des habitants, etc.; — cession de droits faite par



Digitized by Google

Guigonne, dite Huguette, d'Escrivieux, abbesse de Bons, en faveur de Claude, sa nièce, mariée à noble Amédée d'Amblard, et seule héritière du nom d'Escrivieux, attendu que Guillaume et Claude d'Escrivieux sont morts sans enfants mâles; — asservisages (baux à cens ou servis) de l'hôtellerie de l'Épée passés par Jacques Descrivieux; — cession de la maison seigneuriale d'Escrivieux faite par Benoît de Peyrieu, seigneur de Corcelles, au pays de Dombes, à Claude de Mareste, seigneur de Loissey. — Inventaire des pièces produites par Charles Descrivieux; — réfutations des échevins; — contredits fournis par les deux parties; — requête adressée aux échevins par ledit Charles Descrivieux pour être rayé du rôle des tailles, en qualité de noble, et parce qu'il se propose d'envoyer aux armées du Roi son fils aîné Claude; — les échevins décident « que » ils n'apreuvent la qualité de noblesse au dit exposant, » en estant en conteste avec luy, qui n'est vuidée; que si » son filz est en délibération de faire service à Sa Majesté, » lorsqu'il leur aparoistra d'acte de bon service, ilz y » auront esgard; ». — mémoires, salvations, etc.; — requêtes des échevins à la Cour des Aides de Paris; — arrêt de cette Cour qui ordonne que « Charles Descrivieux » sera taxé et imposé ès roolles des tailles de la ville de » Mascon, comme les aultres roturiers d'icelle, et sy, le » condamne ès despens de l'instance; » — état des frais; — quittance générale de 2,000 livres passée par les échevins à Claude, fils de Charles Descrivieux.

FF. 16. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

**1614-1635.** — Procès soutenus par la ville de Mâcon. — Lettres de Philibert Bernard, avocat, faisant mention du procès contre le seigneur de Rochebaron, au sujet du péage que les seigneurs de Berzé percevaient au hameau de Charnay, et annonçant la mort de l'avocat Pierre Desbois, qui avait la conduite dudit procès; — d'Hugues Foillard, lieutenant général au Bailliage; de l'évêque Gaspard Dinet; du seigneur de Trémont, gouverneur de la ville; de Jean Laurent, avocat à Paris; de Claude Villedieu, procureur à Chalon; de Salomon Chesnard et Joachim Grillet, receveurs du Roi en Mâconnais, etc., touchant les différentes phases du grand procès intenté à la ville, à cause d'une émeute, par la duchesse d'Elbeuf, engagiste des Aides du Mâconnais, et par Guillaume Marescot, maître des requêtes; touchant l'arrestation de plusieurs particuliers et la condamnation infamante prononcée contre Abraham Noblet, l'un des échevins, qu'on put à grand'peine faire sortir de prison; la transaction conclue à prix d'argent avec la duchesse d'Elbeuf et ses fermiers. — Continuation du procès contre le seigneur de Rochebaron: — lettres des sieurs Rigault et Foilland, procureurs au Parlement de Paris; du sieur Mareschal, avocat en Parlement, etc. — Procédures faites à la requête des échevins de Mâcon et des États du Mâconnais contre les élus en l'Élection; — articles de l'accord fait par le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, portant que les élus seront assujettis aux tailles et seront imposés à la vingt-troisième partie des rôles de la ville; que la finance de 1,000 livres, qu'ils avaient payée pour obtenir exemption, leur sera remboursée par un impôt sur tout le pays; que les échevins se départiront des récusations proposées contre les élus, et consentiront qu'ils connaissent du fait des Aides, etc.; — sommations et requêtes en surtaux produites par Philibert Bernard, élu, et Marie Boyer, sa veuve; par Claude Boton, président de l'Élection, et Henriette Barthelot, sa veuve. — Résultat par lequel les élus des États du Mâconnais promettent d'intervenir en l'instance que les échevins de Mâcon doivent faire, pour empêcher la perception de certain subside prétendu par le marquis de Bâgé sur les marchandises qui entrent dans la ville par la porte du Pont, etc.

FF. 17. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 83 pièces, papier (3 imprimées).

**1416-1679.** — Lettres patentes et sentences servant à prouver que dans le Mâconnais l'usage est d'exiger les intérêts des obligations personnelles. — Procès entre Claude Demeaux, seigneur de Marbé, et Jean Siraudin, seigneur de Saint-Léger, au sujet du droit de lods que le premier refusait de payer pour un contrat d'échange passé entre lui et Antoine Barjot, procureur au Bailliage; — intervention des États du Mâconnais, les députés du clergé et de la noblesse d'un côté et le syndic du Tiers-État de l'autre; — extraits d'anciens terriers de la terre de Saint-Léger et du doyenné de Chevignes, où le droit de lods est spécifié en cas de vente seulement; — arrêt du Parlement de Paris, qui « maintient et garde tous les seigneurs directs et » censiers, tant ecclésiastiques que séculiers, du pays de » Masconnois, en la possession et jouyssance de percevoir » le droict de lots *(sic)* en matière d'eschange d'héritage » avec rentes constituées; comme pareillement en la pos- » session et jouyssance des mi-lots en matière d'eschange » d'héritage à héritage de différentes directes, ensemble » en eschange d'héritages avec rentes foncières. » — Procès soutenus par la ville de Mâcon: — contre les habitants de Cluny, qui se prétendaient surchargés dans la répartition des tailles du Mâconnais; — contre Madame d'Harcourt et le comte d'Armagnac, engagistes des Aides (lettres

Digitized by Google

de Thomas Viard, avocat et échevin, envoyé à Paris pour soutenir ce procès); — contre le marquis d'Urfé, seigneur de Bâgé, pour le fait de la police; — contre Philiberte Blanchard, veuve de Claude de La Roche, seigneur du Villars, qui alléguait la prétendue noblesse de son mari, pour être mise au rôle des exempts et privilégiés; — contredits, factums, mémoires, moyens d'opposition des échevins; — arrêt du Conseil privé qui confirme la noblesse de Claude de La Roche, et condamne les échevins à tous dépens, etc.

FF. 18. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

**1681-1707.** — Procès soutenus par la ville de Mâcon: — contre Jean Nolly, « soy disant sommier de la chapelle de Mademoiselle, » et contre Archambaud Monnier, seigneur de Boisfranc et de Lessard, garde du corps de Monsieur, frère du Roi, qui refusaient de contribuer aux charges de la ville, bien qu'ils y fussent domiciliés; — contre le comte d'Armagnac, sur le fait des Aides (lettres du sieur Caboud, avocat au Conseil); — contre Jean Chardon, commis à la charge de Juré-Crieur. — Exploits d'huissiers, garnisaires mis chez les échevins, dont tous les meubles et les effets furent saisis, pour le payement des finances de diverses charges nouvellement créées, puis réunies à la communauté, entre autres celles de procureur et de substitut du procureur du Roi en l'Hôtel de Ville, de contrôleur des deniers patrimoniaux, de mouleur de bois et mesureur de charbon, de conseiller garde-scel, etc — Arrêts du Conseil d'État: ordonnant que Pierre Vallier, seigneur d'Écoles, sera maintenu dans ses priviléges d'exemptions, comme conseiller au Bailliage; — condamnant les échevins de Mâcon à restituer à Marie de Bury, veuve de François Dumont, garde du corps du duc d'Orléans, et mariée en secondes noces à Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas, les sommes auxquelles elle avait été indûment taxée dans les rôles des tailles. — Procédures contre les bourgeois de Lyon, qui se prétendaient exempts des tailles pour les biens qu'ils possédaient dans le Mâconnais; — lettres à ce sujet du sieur Delavigne, avocat au Conseil; — requêtes des échevins au seigneur d'Herbigny, marquis de Thibouville, intendant de Lyonnais, commissaire en cette partie; — dits, contredits, etc. — Les échevins de Mâcon assignés devant les « commissaires députés » par Sa Majesté pour la vérification des dettes des communautés de Bourgogne, » par Thomas Malherbe et André Machinot, fermiers des droits d'entrée sur les bois et les charbons, qui demandaient 31,700 livres de dommages-intérêts à cause de la franchise accordée aux bois apportés à dos d'homme et aux bois ou charbons provenant des forêts royales; — contredits des échevins, plaidé responsif, etc.

FF. 19. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

**1708-1732.** — Procès soutenu par la ville de Mâcon contre Jacques Cottier, fermier des octrois, qui demandait des indemnités; contre le sieur Soldat, syndic du clergé du diocèse, agissant au nom de tous les ecclésiastiques et des maisons religieuses « qui occupent plus de la moitié » de la ville, » et contre messire François-Léonard de Saint-Mauris, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des Échelles, qui demandaient l'exemption des droits d'octrois; — sentence de l'intendant de La Briffe, qui déboute les demandeurs de leurs prétentions; — appel au Conseil du Roi; — inventaires et productions; — requêtes des échevins; — certificats fournis par les maires des villes de Dijon, de Châtillon-sur-Seine, de Chalon et de Tournus, portant que les ecclésiastiques de ces villes étaient assujettis aux droits d'octrois; — arrêt du Conseil qui condamne « ledit syndic et ledit sieur commandeur de » Saint-Mauris en l'amende, chacun à leur égard, et en » tous les dépens envers les dits Cottier, maire et eschevins de Mascon; » — requêtes des échevins contre le sieur Cottier, qui différait de payer les sommes portées dans son bail; saisie de ses biens, etc. — Procédures contre Jacques Grenelle de Pimont, procureur du Roi en l'Hôtel de Ville, et Jean Bourdon, secrétaire, qui voulaient que leurs gages fussent payés au denier vingt-cinq de leurs finances; — contre la veuve de Pierre Videt, hôtelier, qui refusait de payer le dernier quartier de son abonnement, bien qu'elle n'eût pas fait signifier en temps utile la fermeture de son établissement. — Ordonnance du roi Louis XV, donnant gain de cause au chapitre de Saint-Pierre contre le maire Vallier de Baleine, dans le procès qui s'était élevé au sujet d'une litre posée par les soins des officiers municipaux devant la chapelle « où se fait l'annuel de feu » sieur de Tilladet, évêque de Mâcon, » et enlevée par ordre des chanoines, etc.

FF. 20. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 53 pièces, papier; (2 imprimées).

**1720-1733.** — Procédures contre Gérard Perrier, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi en la Chancellerie près la Chambre et Cour des Comptes de Dôle, puis contre son fils Thomas, seigneur de Marigny, qui voulaient jouir de l'exemption des droits d'octrois établis à Mâcon. — Grand procès soutenu contre les sieurs Verrier, Roch et

Digitized by Google

Truchet, marchands de Lyon, qui avaient été mis en prison, par ordre des échevins, pour avoir tenté d'enlever par la force et par rebellion ouverte deux bateaux de charbon, que la municipalité avait fait arrêter au passage pour l'approvisionnement de la ville : — requête desdits marchands au lieutenant général du Bailliage ; — observations des échevins ; — arrêt du Conseil d'État qui commet Philibert Durand, chevalier, seigneur d'Auxy, grand maître des Eaux et Forêts de Bourgogne, ou, en son absence, les officiers de la Maîtrise de Chalon-sur-Saône, pour procéder à une enquête et juger le différend ; — arrêts des officiers de la Maîtrise en faveur des marchands de Lyon ; — le maire et les échevins de Mâcon récusent ces juges et les déclarent incompétents ; — arrêt interlocutoire du Conseil d'État, devant lequel l'affaire avait été reportée : — dits et contredits ; — nomination de François Rubat, avocat en Parlement, comme syndic de la communauté pour la poursuite de ce procès, qui fut renvoyé à la Maîtrise de Chalon ; — mémoires et consultations ; — assignations et réassignations ; — requêtes d'emploi, etc. ; — arrêt du Conseil d'État qui confirme une sentence rendue par les officiers de la Maîtrise contre les habitants de Mâcon, et déboute ceux-ci de leur appel, avec dépens ; — contestations et réclamations nouvelles ; — inventaire de production, requêtes, etc. ; — nouveau jugement des officiers de la Maîtrise, condamnant les échevins et les habitants de Mâcon, qui en appellent au Roi.

FF. 21. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier (1 imprimée).

**1733-1741.** — Continuation du procès contre les sieurs Pierre Verrier, Jacques Roch et Thomas Truchet : — assignations au Conseil d'État ; — arrêt interlocutoire dudit Conseil, qui ordonne l'élargissement de Claude Vailly, marchand et bourgeois de Mâcon, que maître Antoine Griseaud, receveur des amendes de la Maîtrise de Chalon, avait fait constituer prisonnier pour avoir payement de l'amende de 500 livres prononcée contre la communauté ; — requêtes de Claude Vailly en dommages-intérêts ; — mémoire responsif des échevins ; — observations d'Antoine Griseaud ; — pièces produites par les marchands de Lyon ; — dits et contredits, requêtes, etc. ; — « mémoire signifié pour les habitants, corps et communauté » de la ville de Mâcon, appelans, intimés, demandeurs et » défendeurs, » contre : 1° Roch, Truchet et Verrier, intimés, appelants et défendeurs : 2° François-Joseph Desvignes de La Cerve, fils et héritier du feu sieur Desvignes, maire perpétuel ; la veuve de Thomas Forest, ancien échevin, et Jacques Grenelle de Pimont, procureur du Roi en l'Hôtel de Ville, intimés et défendeurs ; 3° Joachim Chapuis, procureur au Présidial de Mâcon, aussi intimé et défendeur ; 4° le sieur Griseaud ; 5° le sieur Vailly ; — arrêt du Conseil d'État qui « renvoie les parties aux » Requêtes de l'Hôtel, pour y être l'instruction du procès » criminel dont il s'agit parachevée contre lesdits habitans et communauté de Mâcon, avec son syndic et les » sieurs Grenelle de Pimont et Chapuis, accusés, et être » procédé avec les héritiers ou représentans les sieurs » Desvignes et Forest, ainsi qu'il appartiendra ; le tout en » dernier ressort jusqu'à jugement définitif inclusivement ; » les dépens de la cause d'appel compensés, ceux faits devant les juges de la Maîtrise réservés, dans lesquels » n'entreront point les dépens de la procédure qui a été » cassée ; condamne les dits habitants et communauté de » Mâcon aux frais et coût du présent arrest envers les dits » Roch, Verrier et Truchet ; et en ce qui concerne ledit » Vailly, déclare l'emprisonnement fait de sa personne ès » prisons de Chalon nul ; condamne ledit Griseaud en cent » livres de dommages et intérêts envers ledit Vailly, et en » tous les dépens tant envers ledit Vailly que les dits » habitans et communauté de Mâcon ; et sur toutes les » autres fins et conclusions met les parties hors de cour ; » — quittance de 450 livres passée par Jacques Roch et Pierre Verrier au Maire et aux échevins de Mâcon, sous toutes réserves.

FF. 22. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier ; 9 plans.

**1640-1785.** — Différends entre la ville de Mâcon et le chapitre de Saint-Vincent, au sujet de la police de voirie que les chanoines ne voulaient point laisser exercer par les échevins dans l'intérieur du cloître ; — au sujet des prétentions dudit chapitre sur un emplacement laissé vide entre le lit de la Saône et les murs de la ville, au-dessous du pont ; cette affaire fut portée devant le juge de la terre et seigneurie de Saint-Clément, appartenant au chapitre, puis devant l'intendant de la province ; — conclusion attribuant ledit emplacement au Roi qui en fit don à la ville pour l'établissement du quai. — Procès soutenus contre le chapitre noble de Saint-Pierre pour divers sujets, entre autres : 1° pour une écurie et une remise, que le marquis d'Entragues, gouverneur de la ville, avait autrefois fait construire près de l'hôtel de la Prévôté de Saint-Pierre, en dehors de l'alignement (les échevins d'alors n'avaient pas jugé à propos de s'y opposer), et que ledit chapitre, prétendant en avoir possession, refusait de laisser démolir ; 2° pour un emplacement vague, entre les maisons du faubourg de la Barre et les fossés de la ville,

Digitized by Google

que le chapitre réclamait comme sa propriété et sur lequel il s'opposait à l'établissement d'un chemin pour le service du nouvel Hôtel-Dieu ; 3° pour certain empiétement commis par l'abbé d'Absac, chanoine de Saint-Pierre, sur une petite place au sud-ouest des bâtiments de la Prévôté, près de la porte de la Barre, où la municipalité avait fait construire une glacière ; — traité par lequel, tous les autres sujets de division ayant été réglés à l'amiable, il fut convenu : 1° que le sol de ladite écurie et de ladite remise serait laissé au chapitre, à condition d'y rebâtir en se conformant à l'alignement donné ; 2° que le chapitre abandonnerait à la ville le terrain en litige entre le faubourg et les fossés (c'est aujourd'hui le quartier de L'Heyritan) ; 3° que les échevins souffriraient, près de la glacière, un passage de desserte pour le jardin de la Prévôté et y permettraient la construction d'un mur aux frais du chapitre. — Procédures contre Léonard-François de Chevriers, marquis de Chevriers, vicomte du Thil, libre seigneur de Saint-Mauris et autres lieux, au sujet de la terrasse de son jardin établie sur une courtine dépendant des murs de la ville, et d'un autre emplacement qu'il avait fait clore de murs pour en former la cour de son hôtel (aujourd'hui Palais de justice).

FF. 23. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier (3 imprimées).

**1767-1789.** — Procès soutenu par la ville de Mâcon, à la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Chalon-sur-Saône, contre François Frène, marchand de Verdun-sur-Saône, adjudicataire des forêts du Roi, au sujet des droits d'octrois qu'on avait exigés sur le bois vendu à Mâcon par Jean-Baptiste Bourdon, marchand, fondé de procuration du sieur Frène ; — consultations de plusieurs avocats favorables à la cause de la ville ; — permission de plaider accordée par l'intendant de Bourgogne ; — requêtes, etc. ; — sentence qui condamne les échevins au remboursement de 22 livres 18 sols 6 deniers, indûment perçus sur le bois vendu par le sieur Bourdon, au payement de mille livres de dommages-intérêts envers le sieur Frène et à tous les dépens de l'instance. — Affaire du faubourg de la Barre : — requête de quatre habitants de ce faubourg adressée à l'intendant de Bourgogne et tendant à ce qu'il soit ordonné au Maire et aux échevins de Mâcon : 1° de laisser les portes de la ville ouvertes pendant la nuit ; 2° de placer aux limites des faubourgs des barrières et des bureaux pour la perception des droits d'octrois ; 3° de faire établir des lanternes dans les faubourgs comme dans la ville ; 4° de décharger les suppliants d'une surtaxe de 6 deniers qu'ils payent pour chaque lettre ; 5° de les faire jouir du bénéfice des tambours, du crieur, de la marechaussée et du guet ; 6° enfin de leur accorder les mêmes droits, priviléges et prérogatives qu'aux habitants de la ville ; — observations des échevins pour « démontrer que » toutes les conclusions de la requête doivent être rejetées, » soit par défaut de qualité des réclamants, soit comme » mal fondés dans tous les articles de leurs réclamations ; » — ordonnance de l'intendant Antoine-Léon-Anne Amelot, qui déclare le faubourg de la Barre non recevable dans les fins de sa requête ; — nouvelles pétitions de onze habitants de ce faubourg, adressées aux officiers municipaux ; — délibération portant « qu'il n'échet de statuer sur la » requête des suppliants. » — Affaire des cabaretiers : — opposition des cabaretiers de Mâcon à un arrêt du Conseil d'État, qui homologue le traité passé entre les États du Mâconnais et les officiers municipaux de cette ville, touchant la cession faite auxdits États des droits patrimoniaux du huitième et du seizième sur les vins vendus en détail ; — requête d'Augustin Comoy, receveur de ces droits « et » des dix sols pour livre perçus en sus au profit de Sa » Majesté, » contenant un état des sommes qui lui sont dues par chaque cabaretier, traiteur ou aubergiste ; — ordonnance de l'intendant autorisant les contraintes contre les débiteurs ; — requêtes et mémoires ; — dits et contredits ; — observations sur le droit de huitième en particulier ; — résolution de terminer par un arbitrage le procès pendant au Conseil.

FF. 24. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

**1317-1619.** — Juridiction exercée par les bourgeois de Mâcon ; police attribuée aux échevins. — Copie des priviléges de la ville dont plusieurs articles assurent aux citoyens le droit de juger ceux qui se seront rendus coupables de vol ou de meurtre dans l'enceinte de la ville ; — acte par lequel il appert que le bailli Louis de Chantemerle, seigneur de La Clayette, livra aux mains des habitants un prisonnier accusé de meurtre ; que les citoyens assemblés dans les halles firent le procès au criminel et le condamnèrent à être pendu ; que le prévôt du Roi fut chargé de faire exécuter cette sentence ; — diverses sentences rendues par les habitants contre des coupeurs de bourses et autres malfaiteurs, qui furent condamnés au fouet, au bannissement, quelques-uns à la perte d'une oreille ; — assemblée générale où l'on décide qu'on enverra remercier le roi Charles IX, qui avait confirmé le droit de police aux échevins ; — réserves faites par ceux-ci pour que la suppression de l'office de prévôt royal et l'incorporation de cet office à la charge de lieutenant général au Bailliage ne puissent porter aucun préjudice à leurs priviléges ; — appointement de Jean Boyer, lieutenant

Digitized by Google

général, par lequel il s'attribue la connaissance de la police; — opposition des échevins; — ordonnance de Philibert Barjot, lieutenant général, pour faire assembler les habitants aux fins de nommer les officiers de police, qui, selon un édit de Charles IX, devaient être réélus tous les six mois et avaient puissance de juger sans appel jusqu'à la somme de 20 livres parisis; — arrêt du Parlement de Paris qui donne gain de cause aux échevins contre le lieutenant général, au sujet d'une fabrique de verrerie, dont celui-ci avait permis l'établissement dans la ville, sans l'autorisation de la municipalité, qui s'y opposa; — consultations qui décident qu'un avocat du Bailliage, à qui le lieutenant général avait vendu l'office de prévôt en garde, ne peut connaître des faits de la police attribuée aux échevins et exercée par les officiers élus; — feuilles d'élections desdits officiers.

FF. 25. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier (4 imprimées).

**1668-1789.** — Juridiction de police. — Conflits d'attributions entre les échevins et les officiers élus ou députés de police; violences de Nicolas Chanuet, un de ces derniers; — arrêts du Conseil: maintenant les officiers de police dans le droit d'exercer sur toute l'étendue du faubourg Saint-Laurent; — décidant que les contestations au sujet de la garde bourgeoise doivent être jugées non par le Présidial, mais par le Maire et les échevins (officiers de police supprimés); — ordonnance du roi Louis XIV, qui accorde au maire et aux échevins le droit de connaître en première instance des plaintes en surtaux, ainsi que des contraventions aux règlements des manufactures, aux statuts des corps d'arts et métiers; d'accorder ou de refuser aux marchands forains la permission d'étaler et débiter leurs marchandises; aux opérateurs, de distribuer leurs médicaments, etc.; — édits: portant création des lieutenants généraux de police et définissant leurs attributs; — créant les charges de procureur du Roi, de greffier, de commissaire et d'huissier de police; — supprimant toutes ces charges et les incorporant aux communautés; — mémoires sur les appels des ordonnances et des jugements rendus par le maire et les échevins de Mâcon, juges de police, et sur la nécessité que ces appels soient portés immédiatement au Parlement de Paris; — établissement d'une prison particulière ou dépôt de l'Hôtel de Ville; — édit du roi Louis XV concernant le rachat des offices municipaux de la province de Bourgogne, et confirmant la juridiction de police aux maires et aux échevins; — mémoire sur la perception des amendes; — délibération portant établissement de quatre commissaires de police; — différends entre les échevins et les officiers de la Maîtrise particulière des eaux et forêts du Mâconnais, touchant la police du port établi sur la Saône; — fournitures d'armes et d'habillements aux quatre sergents de ville, etc.

FF. 26. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 71 pièces, papier (5 imprimées).

**1761-1788.** — Juridiction de police. — Conflits d'attributions et procès soutenus par le Maire et les échevins contre les officiers du Bailliage: — mémoires; — assignations au Parlement de Paris; — arrêt en faveur des officiers du Bailliage; — opposition des échevins; — violences exercées par lesdits officiers contre Denis Aulas, procureur du Roi au siége de la police et syndic de la ville; — intervention des États de Bourgogne; — autorisation de plaider accordée aux échevins par l'intendant Dufour de Villeneuve; — appel; — mémoires, instructions, observations, causes et moyens d'appel; — lettres du contrôleur général de L'Averdi, déclarant que le procureur du Roi au Bailliage a le droit d'assister, non aux assemblées ordinaires du corps de la ville, mais seulement aux assemblées des notables, et qu'il doit faire les fonctions du ministère public dans la juridiction de la police; — correspondance avec maître Petitjean, procureur au Parlement de Paris; — arrêt qui accorde la police au Bailliage et condamne aux dépens les officiers municipaux de Mâcon et les États de Bourgogne; — demande en cassation; — arrêt du Conseil d'État, qui, « sans s'arrêter à l'arrêt du Parle» ment, lequel sera regardé comme nul et non avenu, » garde et maintient les Maire et échevins de la ville de » Mâcon dans l'exercice et la juridiction de la police de » la dite ville, circonstances et dépendances; » — appel des officiers du Bailliage; — nouveaux conflits d'attributions; — mémoires; — nouvel arrêt du Conseil d'État en faveur de la ville; — nouveaux mémoires; — consultations, etc.; — intervention des États du Mâconnais en faveur des officiers municipaux; — arrêt définitif qui maintient le Maire et les échevins dans toutes les fonctions de la police, fait défense aux officiers du Bailliage d'en connaître et de s'y immiscer sous aucun prétexte, et les condamne en tous les dépens; — mémoire des frais s'élevant à 2,599 livres 6 sols 6 deniers.

FF. 27. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

**1508-1668.** — Police. — Ordonnances: de François Tanel, lieutenant général au Bailliage, défendant aux habitants de Mâcon « de faire aucune assemblée, monstres, ne » eulx desguiser pour aller par la ville, ne jouer jeux ou » faire jouer en quelque lieu publicque de ceste ville, sans

Digitized by Google

» congié de monseigneur le Bailli ; » — de Gabriel de La Guiche, gouverneur de Bresse et bailli de Mâcon, portant défense aux Mâconnais d'insulter les Bressans faisant la garde à Saint-Laurent pendant la foire du mois d'août ; — du Prévôt, du Bailli ou des échevins, défendant « de jurer » le nom de Dieu, de la Vierge Marie, ny de ses saincts et » sainctes de Paradis ; » — « de porter aulcungs bastons » invasifz, par la ville, soient espéez, dagues ou pistol- » letz, si ne sont les officiers de justice ; » — de sortir la nuit sans chandelle ; — de donner congé aux serviteurs étrangers à la ville, sans en faire la déclaration au greffe de la Prévôté ; — de laisser des dépôts de fumier dans les rues ; — de tenir dans la ville des pourceaux, des oies ou des lapins ; — de faire couler de l'eau sale ou infecte devant les maisons, « ny gecter eaues claires par les fenestres, » sans cryer par troys foys : Gare l'eaue! » — aux hôteliers et aux cabaretiers, de donner à boire la nuit, de « tenir les jeux, soyent de paulme, queilles, quartes et » dez, » pendant les offices des dimanches et des jours de fête, de recéler les vagabonds ; — aux bouchers « de tuer » aulcunes bestes bouvines ailleurs que sur l'escorcherie » ou au long la rivière de Saosne, » de souffler la chair, « de vendre ny exposer en vente la vache pour beufz, ny » les brebis pour motton ; » — aux boulangers, d'acheter du bled en la grenette ; — aux marchands revendeurs, « d'aller au devant des victuailles, » d'acheter sur le marché avant neuf heures ; — aux bateliers, « de passer » ny repasser l'eaue du Royaume à l'Empire, de nuict, » sans autorité de justice ; » — à tous marchands, de tenir leurs boutiques ouvertes les dimanches et les jours de fêtes ; — aux pêcheurs, « de faire entre eulx association » pour acheter poisson ou revendre, ny d'aller au devant » des marchans pescheurs, ny exposer en vente ne détenir » en leurs bacheux, en quelque temps que ce soit, norrins » de carpes, brocheteaulx, barbillons et brammes, sinon » que les diz poissons soient de la longueur d'ung tour » de main d'homme, entre queue et teste, » etc. ; — expulsion des étrangers qui se sont introduits dans la ville, sans permission des échevins ; — requêtes de divers particuliers pour être reçus habitants ; — permission accordée aux frères Régnoud « de jouer de leurs instruments musi- » caux pendant l'Avent, par ceste ville, et chanter les » cantiques accoustumez pour la feste Nativité Nostre Sei- » gneur ; » — ordonnance pour la tenue des foires, etc.

FF. 28. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

**1601-1612.** — Police. — Consultations de trois avocats de Paris, portant que les échevins de Mâcon ont droit de s'opposer à l'établissement d'une blanque autorisée par le lieutenant général au Bailliage ; — requêtes des habitants de la rue Franche et de la rue de Châtillon pour que le porche de l'Epée soit démuré, « attendu qu'il n'y » a aucun péril de guerre, et que, à l'occasion de la dicte » fermeture, il s'y amasse grande quantité de immondices » et puanteurs ; » — permission de résider dans la ville accordée ou refusée par les échevins à divers particuliers ; — listes des étrangers qui se sont introduits sans permission, et qui sont expulsés ; — requête de Denis Gromon, exécuteur de la haute justice, pour être pourvu d'un logement ; — plaintes portées contre certains habitants qui causent du trouble ou du scandale ; — « les ordonnances » du Roy, nostre sire, ordonnées en sa conté de Mascon, » qui se publient annuellement à la porte du Pont, du » cousté de Bresse, la veille Saint-Laurent, » portant diverses prescriptions de police ; — défendant d'acheter ailleurs qu'aux lieux indiqués, savoir : « le bled en la » greneterie, eufz et fromaiges en la fromaigerie, les » poullailles en la poullaillerie, les noys en la noysaterie, » le fil en la filaterie, etc. ; » — ordonnant aux boulangers, « incontinent qu'ilz auront cuyt leur pain, qu'ilz le » mectent sur leurs bans et fenêtres, sans les *(sic)* receler ; » — à tous marchands, de vendre « à bonnes et loyalles me- » sures, à bons et loyaulx pois ; » — à tous les habitants, de balayer, chaque samedi, devant leurs maisons ; — portant » que aux jours que les processions seront menées, l'ung » des chiefz de chascun hostel (maison ou famille) soit à » ladicte procession, allant, demourant et retournant ; » — prescrivant la jauge des tonneaux, la longueur des échalas ; — défendant de « fondre ne faire fondre en la » dicte ville seing (saindoux), sifz (suif) ne autres gresses, » depuis Pasques jusques à la Sainct-Michel, sans licence » du sieur prévost ; » — aux cordonniers, « de vendre » soliers où il y ait de deux manieres de cuyrs en l'em- » paigne, non compris la languette et contre-fort ; » — ordonnant « à toutes manieres de gens, que toutes et » quantes foiz qu'ilz ourront ou pourront ouyr crier à » l'ayde aux officiers du Roy ou autres, soit de jour ou de » nuyt, que ung chascun aille au cry et ayde pour donner » confort auxditz officiers, si mestier (besoin) est ; » — interdisant aux vendangeurs d'apporter des raisins en revenant le soir, et « à toutes manieres de gens demourans en » la ville, qu'ilz ne aillent point grumeter (grappiller) ès » vignes du finage de Mascon ne environ, jusques à ce » qu'il soit partout vendengé ; » — enjoignant aux femmes » de maulvais gouvernement et ayans maulvais nom, qu'elles » saillent hors des bonnes rues et aillent résider sur les » fossés de la ville ; » — défendant aux femmes du peuple « de pourter courroyes ferrées d'argent, ne patenostres de » coral, ny d'argent, ne verges d'or, » etc.

Digitized by Google

FF. 29. (Registre.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

**1624-1627.** — Carnet de la police tenu par Philibert Larme, greffier, ou par Étienne Chuffin, son commis. — Mercuriales des marchés tenus chaque samedi (le prix de la coupe (1) du beau blé varia de 10 à 15 sols, excepté en 1627, année de disette, où il s'éleva à 26 sols); — procédures et condamnations prononcées par les officiers de police contre ceux qui étaient convaincus d'avoir, les dimanches ou les jours de fêtes, travaillé ou tenu leurs boutiques ouvertes, fait décharger des bateaux de marchandises, mené des voitures chargées par les rues, etc.; — ordonnances générales de police; — le bois, le foin et autres marchandises sur chars ou charrettes ne peuvent être exposés en vente que sur la place de la Porcherie; — délivrance de la boucherie de Carême; — les tavernes doivent être fermées les jours ouvrables, aux heures des prédications; — taxes du prix du pain; — la franchise des foires dure trois jours; — tous les jeux sont prohibés, sur les représentations des directeurs de la Charité; — défense de vendre en gros des futailles, des cercles, des bois merrains; — d'en conduire dans le Beaujolais; — visite des cuirs mis en vente; — défense aux bouchers d'acheter les peaux apportées par les villageois; — de mêler de la graisse à leur suif; — de le vendre aux marchands forains; — de se servir de crochets ou de romaines au lieu de balances; — de tuer ailleurs que « sur le gravier et proche » la rivière; » — nomination de quatre inspecteurs de la boucherie; — injonction faite aux cabaretiers de ne vendre le vin que dans des mesures portant la marque de la ville; — défense à toutes personnes, les ecclésiastiques exceptés, d'envoyer du blé au moulin sans l'avoir fait peser au poids de l'hôpital; — de tenir en magasin des *pattes* ou *pastes* (chiffons à mettre en pâte pour faire le papier), « pour » éviter aux maladies contagieuses; » — de passer des bateaux de charbon sous le pont et de les conduire ailleurs « sans en donner advis, aux fins d'estre ordonné sur la » vente d'iceluy pour la fourniture de la ville; » — tarif: du charbon de bois à 4 sols 9 deniers la benne (environ un demi-hectolitre); — des fagots de Bourgogne à 32 sols le cent; — des cercles pour tonneaux à 5 sols 6 deniers le quarteron; — défense de vendre du vin nouveau, soit blanc, soit clairet, « attendu les malladies qui courent; » — de débiter de la viande de porc; — visites des poids et des mesures; — alignements et ordonnances de voirie; — ordre d'assister à la procession générale, à la prédication et à la grand'messe, le jour de la fête de Saint-Symphorien, selon un ancien vœu de la ville, pour « prier Dieu qu'il » luy plaise continuer ses grâces sur nous et sur les fruictz » qui sont en terre et advancer la maturité d'iceux, » etc.

(1) La coupe mâconnaise contenait à peu près la sixième partie d'un hectolitre.

FF. 30. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

**1628-1632.** — Carnet de la police tenu par Larme, greffier, et Chuffin, son commis: — mercuriales (le prix de la coupe de beau blé descendit de 25 sols à 16 sols, en 1628; il remonta à 26 sols, en 1629; à 52 sols, en 1630; il descendit de 54 sols à 16 sols, en 1631; à 10 sols, en 1632); — ordonnances générales; — jugements et condamnations des délinquants; — visites faites par les officiers de police dans les ouvroirs des boulangers; amendes prononcées contre ceux dont les pains n'avaient pas le poids requis; — défense à tous habitants de tenir des jeux de cartes, de dés, de quilles, de billards « et de trincquetz, aultrement » jeux de clefz; » — ordonnances pour la vente du charbon; — emprisonnement de Denis Burtin, marchand, qui avait tenté d'en passer un bateau sous le pont, « en furte; » — tarif du charbon de bois à 5 sols la benne, du charbon de terre à 8 sols 6 deniers; — procès et condamnation à l'amende d'un boucher qui avait vendu de la chair corrompue; — amodiation de la boucherie de carême; — amendes contre ceux qui achètent de la viande ailleurs qu'au banc désigné à cet effet, pendant le carême; — défense de « faire feux par la ville, par formes de bordes, » ny aultres assemblées; » — d'acheter en gros des fûts, des cercles, du merrain; — « de vendre et distraire aul- » cuns bledz hors l'enclos et estendue de ceste ville; » — procédures contre les marchands de blés en gros; — ordonnance pour l'enlèvement des fumiers; — plaintes contre les bouchers de Saint-Laurent qui vendent de la chair de porc et d'autres viandes de mauvaise qualité; — ordres aux cabaretiers, aux boulangers, aux bouchers, aux marchands de charbon, etc., de se tenir fournis des vivres et des denrées nécessaires pour la venue du roi Louis XIII; — visite des écuries propres à recevoir les chevaux de la suite du Roi; — taxe de la viande à 2 sols la livre de bœuf et de veau, à 3 sols celle de mouton; requête des bouchers pour que le mouton soit taxé à 5 sols la livre; — prix du foin fixé à 16 sols puis à 20 sols le quintal; de l'avoine, à 16 sols la coupe; — visites des greniers des habitants, qui sont contraints de porter en la grenette leurs provisions de blé, de fèves, etc., « la ville estant à présent despourveue » de toutes graines, à cause des divers passages qu'il a » convenu supporter; » — les bateliers qui conduisent des bateaux de céréales contraints d'en vendre une partie pour

Digitized by Google

l'approvisionnement des pestiférés et des *quarantains* ; — les boulangers tenus de ne cuire que du pain bis, à 2 sols 6 deniers la livre, un d'eux ayant seul le droit d'en faire du blanc pour les malades, au prix de 3 sols les 13 onces ; — après la diminution du prix du blé, la livre du pain blanc fut taxée à 1 sol, celle du pain *eupherin* ou bourgeois à 9 deniers, et celle du pain bis à 6 deniers ; — vente des raisins et des pêches prohibée, etc.

FF. 31. (Registre.) — In-4°, papier, 202 feuillets.

**1650-1652.** — Carnet de la police de la ville de Mâcon, tenu par Larme, greffier. — Mercuriales (le prix de la coupe de beau blé varia de 20 à 39 sols) ; — ordonnances générales ; — procédures contre les délinquants ; — le suif taxé à 22 livres 10 sols le quintal ; — la chandelle, à 5 sols 6 deniers la livre ; — le charbon, à 6 sols 6 deniers la benne ; « les porteurs ne pourront exiger pour » leur salaire de chasque voyage composé de deux bennes » plus hault que 2 sols, pour le plus esloigné endroict de la » ville, qu'ils partageront, les mesureurs y prenant part ; » — les fagots, à 40 sols le cent ; — défense aux hôteliers ou cabaretiers de la ville et des faubourgs « de retirer ou » héberger aulcunes femmes ni filles débauchées et disso- » lues, gredins et vagabons ; » — ordonnances pour la tenue des foires ; — pour l'enlèvement des fumiers ; — amodiation de la boucherie de carême ; — police de la voirie ; — saisie de blés avariés et mis en vente ; — procès contre les marchands et les revendeurs qui accaparent l'huile de noix, la volaille, les œufs, le beurre, etc., et emmènent ces marchandises à Lyon ; — les marchands de poissons ou pêcheurs de Saint-Laurent doivent s'installer, non sur la place Maubert, mais le long du porche de la Pêcherie ; — défense aux tanneurs de vendre leurs cuirs à d'autres qu'aux cordonniers de la ville ; — emprisonnement de Barthélemy Guyot, charron, accusé par ses voisins de « faire de jour et de nuict des actions de mauvais exemple, » baptre et excedder incessamment Michelette Garnier, sa » femme, estre adonné au vin en telle sorte que tous les » soirs il retourne yvre en sa maison, » etc.

FF. 32. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 49 pièces, papier.

**1612-1659.** — Police. — Requêtes de divers particuliers pour obtenir permission de séjourner dans la ville ; — « mémoire de ceulx qui ont esté receuz pour habitans ; » — noms de ceux qui doivent « faire attester de leurs vies, » mœurs et desportemens par gens dignes de foy ; » — de ceux qui ont reçu l'ordre de sortir de la ville ; — alignement donné pour la construction d'un jeu de paume entre la rue de La Barre, la ruette Morin (aujourd'hui petite rue du Tourniquet) et la place de la Porcherie ; — défense aux cabaretiers de « loger plus que d'une nuict les paouvres » estrangiers et passans ; » — publication des ordonnances de police faite au pied du pont, la veille de la foire de Saint-Laurent, les habitants étant assemblés en armes et les portes de la ville fermées ; — ordre du duc de Longueville aux échevins de Mâcon, de recevoir dans la ville le seigneur d'Orgemont, capitaine au régiment de Normandie, » pour se faire traicter de la maladie de laquelle il est » attainct, jusques à parfaicte guérison, attendu qu'il n'y » a marque quelconque de venin ou malignité ; » — jugement des officiers de police qui condamne Jean Petitgounet, laboureur d'Aines (ou Vésines), en Bresse, à être fouetté dans les carrefours de la ville, banni pour six ans, et à payer 150 livres d'amende, pour avoir exposé en vente de la chair corrompue ; appel ; arrêt du Parlement de Paris qui, supprimant le fouet et le bannissement, modère l'amende à 8 livres parisis ; — Pierre Bourguignon, « marchand de ceste ville, voyturant sur la rivière de » Saosne, » condamné à 50 livres d'amende pour avoir conduit à Lyon un bateau chargé de fagots, malgré l'ordre qu'il avait reçu de débiter ces fagots dans la ville de Mâcon, au prix de 50 sols le cent ; — plaintes contre Laurent Pizay, logé en la rue de La Campane, dont la femme « seroit esté cause que pour sa mauvaise vie l'on » auroit jetté le prestre de Milly dans un puits ; » — requêtes contre les poissonniers de Saint-Laurent, qui s'obstinent à vendre sur la place Maubert ; — « visite » faicte par les eschevins de la ville de Mascon des habi- » tants qui se sont introduicts en icelle sans adveu ny per- » mission, et généralement de tous les autres habitans ; » — condamnation à l'amende honorable et à trois jours de prison prononcée par les échevins contre Henri Raverot, boucher, qui avait insulté et frappé un sergent d'armes dans l'exercice de ses fonctions, etc.

FF. 33. (Registre.) — In-4°, papier, 236 feuillets.

**1656-1659.** — Carnet de police de la ville de Mâcon, tenu par Quinson, greffier, et Guyenet, son commis. — Mercuriales (le prix de la coupe du beau blé varia de 11 à 28 sols) ; — ordonnances générales ; — publications pour la tenue des foires ; — condamnations prononcées contre les délinquants, notamment contre les boulangers ; — emploi des deniers provenant des amendes ; — défense aux patrons-mariniers de passer aucun bateau sous le pont sans le congé des officiers de police ; — le charbon est taxé à 8 sols la benne ; — la chair de bœuf à 2 sols, le veau et le mouton à 3 sols la livre ; — saisie de viandes étalées



Digitized by Google

sur le pont ; — de mesures ou de poids non *escandillés* (étalonnés) ; — règlement pour la largeur et la profondeur de la coupe de Mâcon, « dont les dix-huit, la dernière » estant comble, font l'asnée de Mascon ; » — défense aux cabaretiers de recevoir les écoliers dans leurs tavernes ; — « à toute sorte de personnes, d'achepter aucuns effets, » soit linges, habits, vaisselles, ny autres de quelque » nature que ce soit, des personnes à eulx incogneues et » suspectes ; » — procédures contre « les forains vollail- » liers ; » — contre ceux qui vendent ou achètent toutes espèces de marchandises hors des portes de la ville ; — contre des marchands de Thoissey qui avaient acheté de l'huile de noix en gros ; — défense aux bouchers d'étaler leurs viandes les dimanches et les jours de fêtes ; — aux cabaretiers de donner à boire aux habitants de la ville, le matin des fêtes et des dimanches, avant la fin des messes paroissiales ; — requête de Claude Aujas, notaire royal, contre la veuve Perrier, qui laissait ses pigeons en liberté malgré les ordonnances de police, etc.

FF. 34. (Registre.) — In-4°, papier, 72 feuillets.

**1659.** — Carnet de police tenu par François Dumont, greffier. — Mercuriales (le prix de la coupe du beau blé varia de 25 à 18 sols) ; — ordonnances générales ; — « dé- » fense à tous les hostes et cabarestiers d'aller à la ren- » contre des vivres et marchandises hors les portes de la » ville, et de se trouver au marché avant l'heure de neuf » du matin ; » — visites faites chez les cabaretiers pendant les heures des offices ; — enquête sur le commerce de la boucherie ; — plaintes des bouchers de Mâcon contre ceux de Saint-Laurent, qui vendent à bas prix des viandes de qualité inférieure ; — amodiation de la boucherie de carême, au prix de 240 livres, à condition que l'adjudicataire vendra la livre de toute viande 3 sols 6 deniers aux bourgeois et 2 sols 6 deniers à l'hôpital ; — défense d'emporter hors de la ville, sans permission, de l'huile de noix et des fagots d'osiers ; — ordre aux pêcheurs ou marchands de poissons de se retirer de la pêcherie et de s'installer sur la place dite de la Vieille-Tuerie ; — confiscation de marchandises au profit de l'hôpital, pour cause de mauvaise qualité, de faux poids, etc. ; — requête présentée par les directeurs-administrateurs de l'Hôtel-Dieu, conjointement avec Jacques Laurent, propriétaire du jeu de paume, Valentin Siraudin, avocat, et les PP. Minimes, pour empêcher les habitants de la rue de la Barre de déposer leurs fumiers ou ordures dans la ruette Morin, où ledit Hôtel-Dieu possédait des maisons ; — défense de vendre ou d'acheter en gros les œufs, le beurre et les poulets ; — ordonnance et jugement de mainlevée des poudres saisies à la requête de Claude Laroche, commissaire des poudres et salpêtres en Mâconnais, Beaujolais et Bresse, attendu que ces poudres avaient été amenées pour être vendues à la foire de Mâcon, et que la saisie en avait été faite au préjudice de la franchise des foires, etc.

FF. 35. (Cahier.) — In-4°, papier, 36 feuillets.

**1660.** — Carnet de la police de la ville de Mâcon, tenu par François Dumont, greffier. — Taxe du prix du pain, savoir : le blanc à 1 sol 3 deniers, le bourgeois à 1 sol, et le bis à 9 deniers la livre ; — condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police ; — visites faites chez les cabaretiers les jours de fêtes ; — chez les boulangers ; confiscation des pains qui n'ont pas le poids requis ; — boucherie de carême ; — taxe de la viande, savoir : le bœuf à 2 sols 6 deniers, le veau et le mouton à 3 sols la livre ; — ordonnance pour le balayage des rues et l'enlèvement des fumiers ; — jugement qui condamne à une amende de 40 livres deux habitants de Feillens, qui avaient acheté du chanvre à la porte de Mâcon et avaient fait rébellion contre les officiers de police ; — saisie de faux poids, etc.

FF. 36. (Cahier.) — In-4°, papier, 36 feuillets.

**1662.** — Carnet de la police tenu par Dumont, greffier. — Mercuriales (le prix de la coupe du beau blé varia de 26 à 18 sols) ; — les boulangers sont tenus d'imprimer sur leurs pains chacun une marque particulière ; — condamnations prononcées contre ceux qui se servent de faux poids ; — contre les cabaretiers qui achètent de la volaille avant l'heure indiquée ou qui servent à boire pendant les offices ; — produits des amendes remis à l'économe de l'Hôtel-Dieu ; — publication portant que les bans d'août qui appartiennent au chapitre de Saint-Vincent commencent le 14 août, « au soir, heure de sero du couvre feu, et » durent quinze jours entiers ; c'est pourquoi inhibitions » et deffenses sont faictes à tous les habitans, marchandz, » bourgeois, hostelliers, cabarestiers et toutes autres per- » sonnes indifféremment de la dicte ville, de vendre » et débiter vin pendant les quinze jours du présent mois » d'aoust, sy ce n'est en payant aux sieurs du chappitre ou » à leur agent, fermier ou commis, vingt sols pour » chascune maison, taverne ou cave de ceux qui voudront » vendre vin ; et en iront demander permission aux dits » sieurs ou à leur agent ; » — taxe du charbon à 7 sols la benne ; — défense à tous patrons de passer des bateaux sous le pont sans y être autorisés ; — ordre à ceux qui ont des pigeons « de ne relascher les dits pigeons, ains les » retenir dans la vollière, » etc.

Digitized by Google

FF. 37. (Cahier.) — In-4°, papier, 30 feuillets.

**1608.** — Carnet de police tenu par Deroche, greffier. — Ordonnances générales en 26 articles, dont le dernier porte : « défenses sont faites à toutes personnes de se » trouver ni courir par les rues la nuit, tant en hyvert » qu'en esté, si ce n'est pour cause légitime, portant » flambeaux ou lanternes, à peine de prison et de vingt » livres d'amendes contre chaque contrevenant, dont la » moitié sera adjugée au dénonciateur; » — mercuriales (le prix de la coupe du beau blé varia de 11 à 13 sols); — taxe du charbon à 20 sols le voyage; — différends entre les échevins et les officiers de police, relativement à la délivrance de la boucherie de carême; — visites faites dans les cabarets et les tripots pendant les sermons, et ordre intimé à ceux qui s'y trouvent de se rendre auxdits sermons; — approvisionnement de charbon; — ordonnance portant que les porte-faix ou crocheteurs ne pourront prendre plus de 3 sols pour le portage d'une ânée de blé, etc.

FF. 38. (Cahier.) — In-4°, papier, 32 feuillets.

**1671.** — Carnet de police tenu par Larme, greffier. — Résolution prise par les six députés ou élus juges sur le fait de la police, de se réunir tous les mardis, jours fériés ou non fériés, pour vaquer aux devoirs de leur charge; — expulsion des gens sans aveu et des femmes de mauvaise vie; — visites faites chez les habitants « vendans marchan- » dises sujettes à poids et aulnages; » confiscation des faux poids et des fausses mesures; — défense « de se masquer, » desguiser ny travestir de l'un à l'autre sexe; » — à tous cabaretiers, de donner à crédit aux artisans, « affin de » pourvoir à l'advenir à ce que lesdits artisans tiennent » coup au travail et que leur gain soit employé à la nour- » riture de leur famille, et que les marchands qui leur » donnent à travailler soient satisfaits; » — à tous habitants, « de faire des feux de bordes ou brandons le pre- » mier et le second dimanche de carême, lesquels feux » estoient au grand deshonneur de Dieu et préjudice du » salut de ceux qui les faisoient, et veu les dissolutions » qui se passoient à l'occasion de ces feux et bordes, tant » en actions qu'en paroles; » — aux bouchers, d'acheter les cuirs apportés par les habitants de la campagne, à cause des maladies contagieuses qui sévissaient sur les bestiaux, etc.

FF. 39. (Cahier.) — In-4°, papier, 38 feuillets.

**1672-1673.** — Carnet de police tenu par Poncet et Rossignol, greffiers. — Mercuriales (le prix de la coupe du beau blé varia de 15 à 11 sols); — Alexandre de La Porte, conseiller au Bailliage, l'un des députés au fait de la police, prétend avoir seul le droit de prendre la qualité de juge; — protestations et réserves faites par ses collègues; — condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police; — délivrance de la boucherie de carême; — ordonnance portant que les meuniers seront payés en espèces, à raison de 6 deniers par coupe de blé ou de 9 sols par ânée; que ceux à qui le blé appartient devront le faire peser au poids de l'hôpital avant de l'envoyer au moulin; que la farine sera également pesée au retour; que chaque fois un droit de 6 deniers par ânée sera perçu au profit dudit hôpital, mais que, pour quatre coupes et au-dessous, il ne sera exigé aucun droit de pesée; — saisie et vente de beurre, au préjudice de ceux qui en achètent en gros; — publications pour le balayage des rues et l'enlèvement des fumiers; — ordre aux pêcheurs et aux marchands de poissons de s'installer en dehors des murs et le long de la rivière, etc.

FF. 40. (Registre.) — In-4°, papier, 96 feuillets.

**1692-1695.** — Carnet de la police tenu par Larme, greffier. — Visites faites chez les boulangers; amendes contre ceux dont les pains ne sont pas de poids ou sont mal conditionnés; — jugement condamnant à 24 heures de prison un porte-faix qui avait dit publiquement que les marchands de charbon « engraissoient la main » de Jacques Bourdon, un des officiers de police, pour obtenir l'autorisation de passer leurs bateaux sous le pont et de les mener ailleurs; — la chandelle est taxée à 6, puis à 8 sols la livre; — le bois de chauffage, à 4 livres 15 sols, puis à 6 livres 5 sols le moule; — le charbon, à 16 sols le voyage; — le foin, à 27 sols 6 deniers le quintal; — la viande de bœuf, à 6 blancs ou 2 sols 6 deniers; le veau et le mouton, à 3 sols 6 deniers la livre; — le pain blanc à 19 deniers, le pain bourgeois ou miche à 17 deniers, le pain bis à 13 deniers; mais ces prix furent successivement élevés par suite de la disette; enfin l'on ne fit plus que deux sortes de pain : le bourgeois, qui valut jusqu'à 5 sols la livre, et le bis, 3 sols; — jugement portant qu'une femme de mauvaise vie sera fustigée par les domestiques de la Charité, dans la cour de ladite maison, puis rasée et chassée de la ville; — saisie d'une caisse d'oranges mise en vente un dimanche; — procès et condamnations prononcées contre des marchands qui avaient acheté du blé en gros sur le marché; — visites faites dans les greniers des habitants et dans les magasins des marchands de blé; — les bateliers qui conduisent du blé sur la Saône sont forcés d'en vendre pour l'approvisionnement de la ville; — distribution de ces blés aux habitants et aux boulangers; —

Digitized by Google

mendicité interdite aux pauvres valides ; — expulsion des mendiants étrangers ; — ordre signifié aux échevins par l'intendant de Bourgogne, de laisser passer les bateaux de blé jusqu'à concurrence de 4,276 ânées, pour l'approvisionnement de la ville de Lyon ; — état des bateaux qui ont passé sous le pont ; — diminution du prix du blé et par suite de celui du pain, etc.

FF. 41. (Cahier.) — In-4°, papier, 36 feuillets.

**1697.** — Carnet de la police tenu par Larme, greffier, et par Bruyn, son commis. — Déclarations des marchands de bois qui veulent passer leurs bateaux sous le pont ; — requêtes des boulangers pour obtenir une augmentation du prix du pain qui est fixé, savoir : le blanc à 17 deniers, le bourgeois à 14 deniers et le bis à 10 deniers la livre ; — délivrance de la boucherie de carême ; — visites faites chez les boulangers et saisie des pains qui ne sont pas de poids ; — le charbon est taxé à 16 sols 6 deniers le voyage ; — la viande de boucherie à 3 sols la livre ; — amendes prononcées contre les bouchers qui vendent à plus haut prix ; — procédure contre un hôtelier qui avait servi du gras un samedi ; — ordonnance portant que « toutes les coupes, » demi-coupes et autres mesures seront rapportées à » l'Hostel-Dieu, pour estre de nouveau mesurées et estal- » lonnées sur la matrice dudit Hostel-Dieu et contremar- » quées ; » — défenses publiées « sur ce qui a esté » remontré que depuys quelques jours il se faict en la » place de la Cour-au-Prévost de ceste ville, environ sur » les huit heures du soir et jusques à unze heures ou » minuit, une assemblée tumultueuse de lacquais, écoliers, » fainéants et vagabonds, laquelle ils qualifient de foire » de Charabara, et cherchent à se surprendre les uns les » autres en demandant à trocquer les hardes, habits et » nippes qu'ils ont, sans examiner la qualité du trocq, » disant que c'est l'ordre de la dite foire, et soubs ce pré- » texte se querellent et se battent, etc. ; » — condamnation au banniscement et à une amende de 20 livres prononcée contre un batelier et sa femme, pour vols et débauche, etc.

FF. 42. (Cahier.) — In-4°, papier, 32 feuillets.

**1700.** — Carnet de la police tenu par Larme, commis greffier. — Procès et condamnation à 10 livres d'amende et à 24 heures de prison prononcée contre un cabaretier qui avait insulté un officier de police dans l'exercice de ses fonctions ; — marchands, dont les boutiques sont trouvées ouvertes le dimanche, condamnés à 20 sols, et, en cas de récidive, à 5 livres d'amende ; — les cabaretiers qui donnent à boire à heures indues, les jeunes gens qui se déguisent et commettent du désordre pendant la nuit, sont punis de l'amende et de la prison ; — sommations faites à Philippe Pelleterat de Borde, avocat, et à Brice Gratier, aussi avocat, « de faire incessamment quitter à leurs enfants les » épées qu'ils portent de jour et de nuict, ou de justifier » qu'ils ont droict de la porter ; » — ceux qui refusent de faire enlever leurs amas de fumier sont condamnés à 5 livres d'amende ; — taxe du pain, savoir : le blanc à 2 sols 6 deniers, le bourgeois à 2 sols et le bis à 15 deniers la livre ; — injonction à « un chacun qui ont des advances, saillies, » pierres, pailliers, escalliers, bancs, tables, tonneaux, » ouvertures de caves dans les rues, de les retrancher, à » la réserve des rues où il y a seize pieds de largeur ou plus, » dans lesquelles on a souffert de laisser un pied deux » poulces de saillie seulement ; » — Pierre Berard, archer de la maréchaussée et huissier royal, est nommé huissier de police et chargé de recouvrer les amendes ; — défense aux pauvres de la ville de mendier aux portes, dans les rues et dans les églises ; ordre à certains d'entre eux de se retirer dans la maison de la Charité ; — expulsion des pauvres étrangers, etc.

FF. 43. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier (1 imprimée).

**1658-1706.** — Police. — Permission accordée aux sieurs Du Croisy, Hubert, « et aultres comédiens de Sa » Majesté, de réciter leurs comédies en ceste ville de » Mascon, pendant un mois, et dans le lieu le plus com- » mode qu'ilz pourront treuver ; » — appel interjeté par Thomas Bé, « marchand trafiquant sur la rivière de » Saône, » d'une sentence rendue par les officiers de police qui le condamnait à 30 livres d'amende ; — déclarations de ceux qui amènent des bateaux de charbon ; — publications pour la tenue des foires ; — requêtes des boulangers pour obtenir augmentation du prix du pain ; — marchands condamnés à l'amende, pour avoir mis en vente des cercles de tonneaux qui n'étaient point de la qualité requise ; — ordonnances générales de police ; — procédures contre les délinquants ; — jugements rendus sur les discussions d'intérêts ou les rixes survenues entre particuliers ; — filles débauchées enfermées dans la maison du Bon-Pasteur ; — affaires concernant les communautés des arts et métiers, les rôles des taxes mises sur chacune d'elles, l'exercice illicite de certaines professions, notamment de la chirurgie ou de la médecine, etc.

FF. 44. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier (1 imprimée).

**1707-1717.** — Police. — Jugements rendus par Pierre Desvignes, maire perpétuel, exerçant la charge de lieutenant général de police, et par les échevins, sur les affaires concernant les communautés d'arts et métiers, la

Digitized by Google

répartition des taxes imposées sur chacune d'elles; sur les différends entre ouvriers et patrons, entre maîtres et domestiques, etc.; — plaintes et requêtes pour règlements de créances, rixes, injures, etc., entre particuliers; — procès-verbal dressé contre le sieur Marchet, huissier de Dijon, qui avait usé de voies de fait contre certains habitants de Mâcon; — condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui tiennent leurs boutiques ouvertes pendant les saints offices; — ordonnance « touchant l'observation » des dimanches et fêtes, et la punition des blasphéma- » teurs; » — règlements de salubrité et de voirie, etc.

FF. 45. (Cahier.) — In-folio, papier, 120 feuillets.

**1700-1719.** — Carnet de la police tenu par Bourdon, greffier, et Étienne Chuffain, son commis. — Renvoi au Bois-Sainte-Marie d'une femme mendiante et de son enfant, que les frères Alacoque, l'un maire et l'autre curé de cette commune, avaient fait conduire à Mâcon; — amendes contre les cabaretiers qui donnent à manger ou à boire pendant les saint offices, et contre les marchands qui tiennent leurs boutiques ouvertes les dimanches et les jours de fêtes; — procès-verbal sur l'exposition d'un enfant; — déclaration de Marie Vallier, veuve de Joseph Paisseaud, avocat, constatant, pour satisfaire à l'édit du Roi sur les dorures, qu'elle a une table ou bureau, avec tiroir par-dessous, dont les pieds sont dorés, ainsi que les écussons de cuivre qui garnissent les serrures; on lui accorde la permission de s'en servir; — boucherie de carême; — amendes contre certains confrères de la confrérie des maîtres cordonniers et savetiers, qui refusent de payer les 5 sols qu'ils doivent chaque année aux procureurs de ladite confrérie; qui ont pris des apprentis sans en faire déclaration, ou employé des compagnons sans les recevoir de la main de l'embaucheur, ou qui n'ont pas versé 15 livres pour le droit de tenir boutique; — autres affaires de communautés et de confréries; — ordonnance portant que « les habitans de ceste ville, chez qui le feu se prendra » aux cheminées, seront pour chaque fois condamnés en » vingt livres d'amende; » — expulsion des femmes de mauvaise vie; filles débauchées enfermées en la maison du Bon-Pasteur; — tapage nocturne fait par des soldats qui voulaient entrer de force dans cette maison, pour en tirer Avoie Burtin, dite la Belle-Blonde; — taxes du prix du pain qui fut en moyenne de 16 deniers la livre de pain blanc, 13 deniers le bourgeois et 9 deniers le bis; mais, en 1709 et en 1710, la disette fut si grande qu'on ne fit plus que du pain bourgeois qui se vendit jusqu'à 6 sols la livre, du bis à 3 sols 9 deniers et du pain d'orge à 1 sol 6 deniers; en 1714 et 1715, le blanc valut 3 sols 6 deniers, le bourgeois 2 sols 8 deniers, le bis 20 deniers, et les boulangers furent contraints d'acheter le blé que les élus des États du Mâconnais avaient fait venir pour l'approvisionnement du pays; — contestations entre les potiers d'étain et Charles Hubert, contrôleur et visiteur des ouvrages du même métal; — droits sur les jeux de cartes ou tarots qui se fabriquent chez les maîtres cartiers de la ville; — office d'inspecteur de la boucherie réuni à la municipalité moyennant 24,000 livres, plus 2 sols pour livre, qu'avança Jean-Claude Rosset, notaire à Saint-Rambert, à la condition que, pendant treize ans consécutifs, il percevrait sur les bouchers de la ville 40 sols par bœuf ou vache, 12 sols par veau ou génisse et 4 sols par mouton, brebis ou chèvre; — saisie d'une pièce d'étoffe, à la requête des gardes-jurés des marchands de drap, attendu que cette pièce ne leur avait pas été présentée pour être marquée de leur plomb; — opposition aux prétentions des officiers des Traites foraines, qui réclamaient ladite pièce comme étant un droguet d'Angleterre, marchandise défendue et de contrebande; — établissement d'un boueur; —, ordonnance portant que, vu le grand nombre des malades, tous les habitants, chacun devant sa maison, feront brûler, en même temps et pendant une heure, du genévrier ou autre bois odoriférant, de la poudre et du soufre; — expulsion des pauvres étrangers; — la livre de viande de boucherie, qui s'était vendue jusqu'à 6 sols, est ramenée au prix de 3 sols 6 deniers, « à la réserve des jarrets, pièces » de col et autres bas endroits, qui seront vendus à la » main; » — défense aux bouchers de peser la viande avec des romaines ou des crochets; — amendes contre les cabaretiers qui se servent de bouteilles de verre ou d'autres mesures non étalonnées; — Pierre Desburnay, marchand de vin, condamné à 300 livres d'amende pour avoir voulu faire construire un canal malgré les défenses des échevins, etc.

FF. 46. (Cahier.) — In-folio, papier, 70 feuillets.

**1719-1727.** — Carnet de la police tenu par Bourdon, greffier. — Taxes du prix du pain qui valut en moyenne: le blanc 21 deniers, le bourgeois 18 et le bis 13; — les bas morceaux de la viande sont vendus 6 deniers au-dessous de la taxe; — prix du suif fixé à 27 livres le quintal, avec défense aux bouchers de le vendre en dehors de la ville; — la chandelle est taxée à 7 sols la livre; — boucherie de carême; — condamnations prononcées contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police; — règlements qui fixent le salaire des porte-faix et des charretiers; — beurre de marchands en gros confisqué au profit de l'Hôtel-Dieu; — expulsion des mendiants étrangers et de toutes

Digitized by Google

personnes non pourvues de « certificats de santé ; » — vente des melons interdite ; — autres mesures prises « touchant la maladie contagieuse ; » — filles débauchées, fustigées dans la cour de la Charité, puis conduites hors de la ville ; — le sieur de La Balmondière fils est condamné à 5 livres d'amende et à un mois de prison, pour avoir insulté ceux qui montaient la garde devant l'Hôtel de Ville ; — information prise contre les bouchers qui refusent de se soumettre à la taxe ; — défense de vendre ou d'acheter des raisins ; — injonction faite aux cafetiers de fermer leurs cafés à 10 heures du soir, et de ne donner à jouer aucun jeu de hasard ; — ordonnance pour le balayage des rues ; — défense à toutes personnes de donner asile aux gens inconnus, aux vagabonds, mendiants ou invalides ; d'insulter, injurier ou maltraiter les gardes préposés par les administrateurs de la Charité pour empêcher la mendicité dans la ville, et ordre à tous sergents, caporaux, portiers, valets de ville et autres agents de la municipalité, de prêter main forte auxdits gardes, quand le cas le requerra, sous peine de destitution, etc.

FF. 47. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier (1 imprimée).

**1719-1785.** — Police. — Affaires des communautés d'arts et métiers ; — sentences rendues par le maire et les échevins sur contestations entre voisins, discussions d'intérêts entre particuliers, etc., — jugement qui décharge Pierre Desburnay, contrôleur des fortifications de Bourgogne et Bresse, commissaire aux revues des troupes et logements des gens de guerre, des condamnations précédemment portées contre lui au sujet d'un canal qu'il prétendait faire creuser depuis sa maison, sise rue Franche, jusque dans le lit de la Saône ; permission lui est accordée de construire ledit canal, en se conformant aux instructions y relatives ; — condamnations à l'amende contre un mégissier, demeurant rue du Change (rue Dombey), pour avoir exposé des peaux qui exhalaient une mauvaise odeur ; — contre un bourgeois qui avait refusé de monter la garde ; — commissions et lettres d'offices présentées pour obtenir exemption des tailles, des logements militaires, de guet et de garde, par Jean-Baptiste Larme, receveur en la chancellerie près le présidial de Mâcon ; — par Henri Puthod, commis à la recette du sceau de ladite chancellerie ; — par Claude Soldat, chauffe-cire en la chancellerie près la Cour des Comptes de Dôle ; — par Claude Perret, porteur de cuisine du duc d'Orléans ; — par Nicolas Hubert, garde honoraire du duc de Bourbon ; — par Benoît Préaud et Étienne Burdeau, huissiers audienciers en la maîtrise des eaux et forêts de Mâcon ; — par Jean Jourdan, Charles Darus et Jean-Baptiste Jusseaud, gardes, et Simon Burlot, arpenteur en ladite maîtrise ; — par François Guénebault et Joseph Morat, commis à la revente du sel à petites mesures ; — par Étienne Varillat, débitant de poudre ; — par Pierre Piquand, greffier en la communauté des maîtres chirurgiens ; — procès contre les bouchers qui vendent au-dessus de la taxe ; — ordonnances qui règlent les salaires des porte-faix et des charretiers ; — saisie de livres hérétiques, etc.

FF. 48 (Cahier.) — In-folio, papier, 56 feuillets.

**1728-1738.** — Carnet de la police tenu par Bourdon, greffier. — Taxes du prix du pain (la livre de pain blanc valut de 18 à 26 deniers) ; — de la viande, qui varia de 3 sols 6 deniers à 4 sols 3 deniers (la livre des bas morceaux toujours vendue 6 deniers au-dessous de la taxe) ; — permission de donner des bals publics accordée puis retirée à Louis Tardet, cafetier, l'un des gardes du vicomte de Tavanes, gouverneur de la ville ; — interdiction des jeux de hasard ; — boucherie de carême ; — amendes contre ceux qui tiennent leurs boutiques ouvertes pendant les saints offices ; — prix de la toise du pavé neuf fixé à 6 puis à 7 livres ; celle du pavé remué à 4 livres 10 sols, puis à 5 livres ; — ordonnance qui enjoint à tous ceux qui ont des chiens de les tenir fermés, surtout la nuit ; — expulsion des mendiants valides ; — il est accordé aux meuniers deux livres de déchet par sac de blé ; — défense aux habitants de Saint-Clément, Charnay, Les Perrières et autres lieux, qui mènent paître leur bétail dans la prairie de Bresse, de passer par les grandes rues de la ville et notamment sur la place de la Cour-au-Prévôt ; — « à tous cabaretiers, hosteliers, vivandiers, bourgeois et autres personnes, de quelles qualité et conditions qu'ils puissent estre, de laisser errer aucune espèce de volaille dans les rues de cette ville, ny de mettre aucune cage au-dehors de leurs maisons dans les dites rues, d'y jeter aucunes plumes ny intestins des animaux qu'ils auront tués ; » — de conduire des cochons pour les vendre dans la place des Halles ; — aux maçons et aux boulangers de puiser de l'eau aux puits publics ; — d'acheter du foin en gros ; — d'exposer en vente des baquets de fromage fort, pendant les chaleurs de l'été ; — réception d'Honoré Portanier, perruquier, en l'office de lieutenant dans la communauté des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes de Mâcon ; — de Guillaume Gaborie, greffier, et de Jean-Joseph Dallavoine, maître en ladite communauté ; — règlement fait par les maîtres cloutiers pour le salaire de leurs compagnons ; — délibération des maîtres maréchaux-ferrants, au sujet de la confrérie de Saint-Éloi et de leurs statuts ; — gages du boueur fixés à 150 livres par an, etc.

Digitized by Google

FF. 49 (Cahier.) — In-folio, papier, 138 feuillets.

**1738-1756.** — Carnet de la police tenu par Bourdon, greffier. — Il est enjoint aux tripiers de la rue du Fou, de porter leurs eaux grasses dans la Saône pendant la saison des chaleurs; — à tous les habitants d'enlever les amas de fumier qu'ils ont dans la ville; — taxes du prix de la viande qui varia de 3 sols 9 deniers à 5 sols la livre; — du prix du pain (la livre de pain blanc valut de 20 à 38 deniers); — du charbon à 50 sols le voyage, « rendu chez » le bourgeois; » — réception de Pierre Saint-Didier, Jean Mareschal et Jacques Cerclet, maîtres dans la communauté des barbiers; — de Jean Humbert et Charles Fourat, receveur des droits sur le cuivre et sur les cartes; — de Claude Margue, inspecteur et contrôleur de la communauté des maîtres chirurgiens; — règlements, délibérations, statuts des maréchaux-ferrants, des maîtres boulangers, des maîtres vitriers, des marchands et maîtres tissiers, des maîtres tonneliers, serruriers, cordonniers et savetiers; — gages du boueur portés à 200 puis à 290 livres; — salaire des charretiers; — ordonnance concernant les démolitions et les reconstructions; — amendes contre les bouchers et les boulangers qui vendent au-dessus de la taxe; — injonctions faites aux bouchers et aux tanneurs au sujet de l'épizootie qui règne dans les campagnes; — taxe du suif à 31 livres le quintal; — de la chandelle à 10 sols la livre; — requête des boulangers pour avoir augmentation des *droits d'avarie;* nouveaux tarifs du prix du pain calculé sur celui du blé; — règlements pour les boulangers; marque de leurs pains et de leurs sacs; déclaration des greniers dont ils se servent; reconnaissance par des experts du pain qu'ils font et dont il n'y a plus que deux qualités, le blanc et le bis-blanc; — ordonnances portant « défense à toutes sortes de personnes de blas- » phémer et jurer le saint nom de Dieu et de proférer » aucune parolle contre l'honneur dû à la très-sainte » Vierge et aux saints; » — concernant l'observance des dimanches et des fêtes; — interdisant les jeux de hasard, les bals publics; — l'accaparement du beurre, des œufs, de la volaille et du gibier; — l'usage de poids non étalonnés; — portant « qu'aucuns bois de quartier ou rondin » ne seront deschargés ny vendus, qu'après avoir esté » visités et reconnus de la longueur et qualité requises; » — condamnations des délinquants; — remise des amendes entre les mains du receveur de l'Hôtel-Dieu; — ordre à tous les bouchers de tuer leurs chiens dont plusieurs ont été mordus par des chiens enragés; — amendes contre ceux qui refusent de se mettre sous les armes quand ils sont convoqués; — expulsion des manœuvres qui n'ont pas de domicile fixe dans la ville, attendu le grand nombre des vols qui se commettent la nuit; — le sieur Farget, marchand de fer, est condamné à dix livres d'amende pour avoir refusé de fournir le pain bénit à son tour; — « défense » à tous garçons propres au service, depuis l'âge de seize » ans jusques à quarante ans, de taille de cinq pieds, » robustes et sans infirmités, de s'absenter de la ville et » du faubourg de Saint-Étienne, jusques à ce que l'on ait » fait tirer au sort pour faire les miliciens; » — marque d'une nouvelle benne à mesurer le charbon; — défense de jeter des boules de neige, etc.

FF. 50. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier (5 imprimées).

**1745-1757.** — Police. — « Liste des crocheteurs de » la ville de Mâcon destinés pour la décharge des coches » et diligences; » — affaires concernant les communautés d'arts et métiers; — sentences rendues par le Maire et les échevins sur procès entre particuliers, entre maîtres et domestiques, entre comédiens et directeurs de troupes, etc.; — emprisonnement de deux habitants qui s'étaient mal conduits au corps de garde; — commissions et lettres d'office présentées pour jouir de l'exemption des tailles et du logement des gens de guerre, par Claude Cerclet, huissier audiencier en la maîtrise des eaux et forêts, et par Jacques-Étienne Moreau, ancien prévôt de la maréchaussée de Mâcon; — une balle de chapons et de poulardes, saisie par les valets de ville au préjudice d'une marchande de Villefranche, est vendue 18 livres, dont douze sont remises au receveur de l'Hôtel-Dieu et les six autres aux valets de ville; — autres saisies d'œufs et de poulets; — ordonnances générales de police; — jugements contre les délinquants; — publications pour le balayage des rues et l'enlèvement des fumiers; — mesures prises contre les colporteurs; — procès-verbal dressé contre le seigneur de Montrond, du Vivarais, logé dans une hôtellerie d'où il ne sortait que la nuit, etc.

FF. 51. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 90 pièces, papier (5 imprimées).

**1758-1770.** — Police. — Ordonnances concernant: l'observance du dimanche et des fêtes; — la police des cafés et des cabarets; — le balayage des rues; — la police de voirie; — enjoignant « à tous mandians, colporteurs, » vendeurs de chansons, porteurs de lanternes magiques » et autres de cette espèce, non domiciliés, de sortir de la » ville dans le jour; » — drogues fournies par Pierre-Nicolas Arcelin, apothicaire, pour empoisonner les chiens errants; — affaires concernant les communautés d'arts et métiers; — sentences du maire et des échevins sur diffé-

Digitized by Google

rends entre particuliers ; — réquisitoire d'Antoine-Nicolas Focard, échevin, faisant fonction de procureur du Roi, contre certains laquais qui s'étaient attroupés pour attaquer les clercs du palais ; — information ; — arrestation de deux laquais, par ordre du Maire ; — expulsion des filles de mauvaise vie ; — condamnation d'un boulanger à la prison jusqu'à parfait payement de 150 livres d'amende, pour avoir spéculé sur l'augmentation du prix du blé ; — « état des » forains établis à Mâcon ; » — différends entre les marchands de bois de la ville et Nicolas Moussière, directeur des postes de Chagny et adjudicataire des droits d'octrois de Mâcon ; — plainte signée par Jean-Baptiste de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny ; Jean-Salomon Bernard, écuyer, seigneur de Joux et Le Vignaux ; François-Charles-Albert de La Bletonnière, seigneur d'Igé, Satonay, Espierres, Chevagny et Salornay ; Aymard de Franchelins, président au Présidial ; Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier au Bailliage, etc., portant qu'il soit défendu aux marchands de vin « de faire aucuns barrages, sousti- » rages ny autres ouvrages relatifs dans les rues de Tour- » neloup, Saint-Nizier, des Pénitents et des Minimes, » où le bruit fait par les tonneliers empêche les voisins de dormir ; — quartiers de la ville distribués entre dix jardiniers qui se chargent gratuitement de l'enlèvement des boues ; — procédure contre Joseph Arnaud, libraire forain, « accusé de commerce secret de livres contraires aux » mœurs et à la religion ; » — ordonnances contre l'association des ouvriers dits garçons du Devoir ; — instructions concernant la délivrance des passeports pour l'étranger ; — ordonnances et lettres du marquis de La Tour du Pin, commandant en Bourgogne, relatives aux jeux de hasard ; — lettres de directeurs de troupes de comédiens, demandant permission de venir jouer à Mâcon, etc.

FF. 52. (Cahier.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

**1757-1772.** — Carnet de police. — Taxes du charbon dont le prix varia de 55 à 36 sols le voyage ; — de la viande, qui valut de 4 à 5 sols 6 deniers la livre ; — du pain (le blanc se paya de 23 à 39 deniers et le bis-blanc de 14 à 24 deniers la livre) ; — expulsion des mendiants ; — ordonnances : contre les attroupements d'ouvriers et de domestiques ; — pour l'enlèvement des neiges ; — la police de la voirie ; — la construction du quai ; — l'approvisionnement du marché ; — le commerce de la boucherie ; — « enjoignant à toutes personnes sujettes au logement des » gens de guerre, de se pourvoir d'un lit pour eux, sinon » de leur donner le leur ou de quitter la ville ; » — prescrivant de tenir les chiens enfermés ou muselés ; — concernant les communautés d'arts et métiers ; — l'étalonnage des mesures de grains d'après une nouvelle matrice en fonte ; — contre « les tapageurs déguisés ou armés, caril- » lonneurs de nuit, arracheurs et briseurs de hauts-vents ; » — fixant les droits de passage sur la Saône en bateaux, pendant la réparation du pont ; — ordre de prendre les armes pour l'arrivée du maréchal de Mirepoix ; — défenses de prendre de l'eau dans les puits pour faire des lessives, du mortier et le pain des boulangers ; — de faire des charivaris ; — de vendre des raisins ; — de prendre pour ouvriers des compagnons du Devoir ; — au sieur Goery, libraire imprimeur, « de recevoir aucune souscription pour » la réimpression des ouvrages de M. Arnaud ; » — aux cabaretiers, de donner à crédit aux soldats ; — de tirer dans les rues des coups de fusil, des fusées ou autres feux d'artifice ; — délibérations de la communauté des maîtres bouchers et tripiers ; — statuts des maîtres menuisiers en 28 articles ; — des maîtres tonneliers (16 articles) ; — des maîtres tailleurs d'habits (41 articles) ; — règlements entre les boulangers et le fermier des droits d'octroi ; — entre les maîtres charbonniers et les porte-faix ; — permission d'imprimer l'almanach de Mâcon ; — enregistrement des lettres de doctorat de Charles Sancy, médecin ; — ordre aux médecins de la ville de « faire ouverture de » quelques cadavres, pour reconnoître l'essence et le » caractère de la maladie régnante par la disposition des » organes ; » — procès-verbal sur les expériences de pharmacie faites par Jean-Baptiste Dumonet, pour être reçu maître apothicaire ; — sur la composition de l'orviétan de Joseph Scipion, opérateur ; — réception de Jean-François-Victor Flandin et d'Étienne Guérin, barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes ; — enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État qui maintient les officiers municipaux de Mâcon « en l'exercice et juridiction de police, » etc.

FF. 53. (Cahier.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

**1772-1774.** — Carnet de police. — Alignements et règlements de voirie ; — taxe du prix du pain (la livre du blanc à 3 sols 3 deniers, du bis-blanc à 1 sol 10 deniers) ; — du charbon à 48 sols le voyage ; — jugements sur différends entre particuliers ; — procès-verbal et enquête sur querelles entre certains habitants de la rue d'Égypte (aujourd'hui des Gîtes) ; — condamnation à 10 jours de prison et à 10 livres d'amende contre un habitant qui avait insulté et battu les sergents de ville ; — procès-verbaux dressés contre ceux qui contreviennent aux ordonnances de police ; — qui troublent le repos public, etc. ; — défense aux conducteurs de voitures et de carrosses de passer dans la rue Saint-Jean, les jours de spectacle, de cinq heures à dix

Digitized by Google

heures du soir; — ordre au directeur de la comédie de donner le répertoire des pièces qu'il veut faire jouer; « de » ne louer aucune des premières loges; d'ouvrir la salle à » quatre heures pour les premières places, et de commen- » cer le spectacle à cinq heures et demie; » — ordonnance portant que le marché des provisions de bouche se tiendra rue Tupinerie (rue Sigorgne), et que les voitures chargées de bois, de ceps ou de sarments seront menées sur le quai; — confiscations et amendes contre les marchands-revendeurs d'œufs, de beurre, de poulets; — tarif et règlement pour les manœuvres; — règlement concernant la boucherie et les bouchers, qui sont mis en possession de la nouvelle tuerie; — fermeture de l'ancienne boucherie; — défense à toutes personnes de se baigner nues dans la Saône, depuis le bastion de Grèvecœur jusqu'à celui de Bourgneuf; — ordre à tous propriétaires d'adapter à leurs maisons des tuyaux de descente pour les eaux pluviales et les eaux de ménage; — vente des raisins prohibée, etc.

FF. 54. (Cahier.) — In-folio, papier, 35 feuillets.

**1775.** — Carnet de police. — Sentences sur différends entre particuliers; — ordonnant la restitution ou la vente d'objets donnés en nantissement; — taxes du prix du pain (la livre du blanc descendit de 43 à 30 deniers, celle du bis-blanc de 28 à 17 deniers); — du charbon à 55 sols le voyage; — condamnations à la prison et à l'amende contre des soldats du régiment d'Enghien, pour injures, mauvais traitements, rixes dans les cabarets, etc.; — peine de 24 heures de prison et de cent livres d'amende prononcée contre un boulanger qui avait fait du pain « com- » posé de recoupes, de *pezettes* (graines de vesce), mé- » langé d'un peu de terre; » — amendes contre ceux qui tiennent des maisons de débauche; — boucherie de carême délivrée au prix de 960 livres; — procès-verbal sur les difficultés survenues entre le fermier de l'octroi et les maîtres serruriers, au sujet de la mesure du charbon de terre; — permission de jouer la comédie accordée à la troupe du sieur Saint-Gérand, à la charge de se conformer aux ordonnances ou règlements de police, et de ne percevoir que 36 sols pour chaque première place, 24 sols pour les secondes, 12 sols pour le parterre et le paradis; — ordonnances concernant les entrepôts sur le quai; — contre les compagnons du Devoir et les gavots; — enregistrement des lettres patentes obtenues par la communauté des maîtres cordonniers et savetiers de Mâcon, et comprenant seize articles de statuts; — état des cordonniers ou savetiers de la ville, au nombre de 90; — défense d'entrer des raisins dans la ville; — ordre « à tous garçons de Mâcon ou étrangers, » travaillant en boutiques, de se retirer chez leurs mar- » chands, bourgeois ou maîtres, tous les jours avant dix » heures du soir, et défense à eux de se rassembler en » aucun temps, de courir les rues en chantant, et de trou- » bler en aucune manière le repos public, » etc.

FF. 55. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

**1776.** — Carnet de police. — Taxe du prix du pain (le blanc à 30 deniers, le bis-blanc à 17 deniers la livre); — du charbon à 57 sols le voyage; — boucherie de carême délivrée au prix de 2,200 livres; — le droit de vendre de la volaille et du gibier pendant le carême est affermé à un coquetier moyennant 44 livres; — condamnations pour contraventions aux ordonnances de police, pour injures ou voies de fait, pour débauche ou vie scandaleuse; pour charivaris, tapage nocturne, etc.; — sentences sur différends entre particuliers; — défense aux revendeurs, « de » se charger de marchandises à vendre de la part de per- » sonnes sous puissance et autorité d'autrui; » — ordonnance concernant les secours à donner à ceux qui tombent dans l'eau, et les récompenses accordées pour sauvetages; — opposition au tirage d'une loterie de meubles que Benoît-Jean-Baptiste Puthod, avocat et échevin, avait indûment autorisée au nom de la municipalité, etc.

FF. 56. (Cahier.) — In-folio, papier, 25 feuillets.

**1778.** — Carnet de police. — Boucherie de carême délivrée au prix de 1,850 livres; — taxe de la viande à 5 sols 9 deniers la livre; — du pain à 37 et à 23 deniers la livre, selon la qualité; — du charbon à 4, puis à 3 livres la voie; — sentences sur différends entre particuliers; — condamnations pour contraventions aux ordonnances, pour injures, scandale public, etc.; — permission de jouer la comédie dans la salle du comte de Montrevel (qui avait droit de prélever le sixième de la recette), accordée à la troupe de la dame Nicety, à la condition, suivant l'usage, de donner une représentation pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu et de la Charité; — ordonnance en 15 articles, concernant la police des spectacles; — saisies de la recette, pour payer les créanciers des comédiens; — ordres: d'apporter au greffe de la police les objets trouvés sur la voie publique; — d'arroser devant les maisons pendant la saison des chaleurs; — à ceux qui ont des chiens, de leur faire mettre des colliers portant le nom et la demeure des maîtres; — délibération portant « que les eaux de la » Saône étant plus basses qu'on ne les avait vues depuis » bien des années, il sera fait, à l'arrière-bec de la pre- » mière arche du pont, une échelle dont la base sera » exactement placée à la hauteur actuelle de l'eau; qui » sera continuée jusqu'au niveau du cintre de la dite



Digitized by Google

» arche, et sera divisée par pieds, demi-pieds, quarts de » pieds et pouces; » — ordre aux soldats en semestre de déposer leurs armes à l'Hôtel de Ville, etc.

FF. 57. (Cahier.) — In-folio, papier, 28 feuillets.

**1780.** — Carnet de police. — Condamnations pour troubles dans la salle de spectacle, contraventions aux ordonnances, tapage nocturne, bris des cloches des particuliers, débauche, exposition et vente de marchandises les jours de fêtes et les dimanches, etc.; — bail de la boucherie de carême au prix de 2,450 livres; — taxe du pain à 35 et à 21 deniers la livre; — du charbon à 3 livres le voyage; — ordonnances concernant la voirie; — permission de placer une enseigne au-dessus de sa porte, accordée à Claude Thevenet, maître d'écriture et d'arithmétique; — autorisation de jouer la comédie donnée à la troupe du sieur Valville; — défense de se servir d'autres poids que de ceux de 16 onces à la livre, etc.

FF. 58. (Cahier.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

**1781.** — Carnet de police. — Condamnations pour injures, rixes, tapage nocturne, bruit à la comédie, contraventions aux règlements de police, vente à faux poids, inobservance du dimanche, tenue inconvenante à l'église, etc.; — sentences sur différends entre particuliers; — taxe du pain à 32 et à 18 deniers la livre; — du charbon à 3 livres 10 sols le voyage; — ordonnance portant qu'il sera procédé à un nouveau dénombrement des habitants de la ville, etc.

FF. 59. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

**1782.** — Carnet de police. — Permission de jouer la comédie accordée aux troupes de René Desplaces et du sieur Valmont; — bail de la boucherie de carême au prix de 2,110 livres; — taxe de la viande à 6 sols 3 deniers; — du pain à 38 et à 23 deniers la livre; — condamnations pour contraventions, tapage nocturne, insultes, mauvais traitements, rixes au spectacle, etc.; — règlements de comptes entre particuliers, etc.

FF. 60. (Cahier.) — In-folio, papier, 42 feuillets.

**1783.** — Carnet de police. — Permission de jouer la comédie donnée aux troupes de Jean-Baptiste Caumont et du sieur Boissier de Saint-Georges; — sentences sur différends entre particuliers; — procès-verbaux contre les boulangers qui fabriquent du pain de mauvaise qualité; — condamnations pour tapage nocturne, injures, voies de fait, attroupements, achats de marchandises offertes par des femmes en puissance de mari, par des enfants de famille, des gens inconnus, etc.; — règlement contre les manœuvres et les portefaix qui veulent opérer par force le chargement et le déchargement des marchandises sur le port; — ordre de faire tuer les chiens qui ont été mordus par un chien enragé; — avis favorable de la chambre de police sur l'établissement d'un cours gratuit d'accouchement aux frais des États du Mâconnais; — défense aux pêcheurs de vendre du poisson mort, etc.

FF. 61. (Cahier.) — In-folio, papier, 68 feuillets.

**1784.** — Carnet de police. — Taxe du pain à 38 et à 22 deniers la livre; — bail de la boucherie de carême au prix de 2,450 livres; — condamnations pour blessures par imprudence; pour logements loués à des étrangers sans déclaration préalable; pour jeux prohibés, troubles dans la salle de spectacle, débauche, querelles, etc.; — ordre aux aubergistes « et à toutes personnes tenant appartements » ou chambres garnies au mois, d'inscrire sur un registre » les noms, surnoms et qualités de ceux qui logeront chez » eux pendant plus de vingt-quatre heures; » — expulsion des femmes débauchées; — règlements de comptes entre particuliers; — défense de jeter des boules de neige; — procès-verbaux dressés contre Pierre Canoby, capitaine général des gardes de sel, qui avait insulté Nicolas Chapuys, premier échevin, et opéré chez lui des visites vexatoires par esprit de vengeance; — copie d'une lettre du Contrôleur général, annonçant que le sieur Canoby a été dégradé et éloigné de Mâcon; — déclarations de Pierre Burtin, de Jean-Baptiste Saulnier et de Nicolas Varillat, pour tenir bureaux de commissionnaires chargeurs et courtiers; — règlement pour les revendeurs de provisions de bouche, etc.

FF. 62. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets.

**1785.** — Carnet de police. — Bail de la boucherie de carême au prix de 1,800 livres; — taxe du pain à 35 et à 19 deniers la livre; — du charbon à 3 livres 12 sols le voyage; — condamnations pour contraventions aux ordonnances, injures, etc.; — défense aux bouchers de tuer des veaux ou des moutons dans leurs boutiques; — ordonnance indiquant des mesures de précaution pour prévenir les incendies, et portant que les propriétaires des maisons de la ville devront faire faire à leurs frais et déposer à l'Hôtel de Ville des seaux d'osier, doublés en dedans de peau de mouton passée à l'huile, savoir : pour chaque maison de 50 à 250 livres de revenu, un seau; pour une maison de 250 à 500 livres de revenu, deux seaux, et au-dessus de 500 livres, trois seaux; chaque communauté religieuse, aussi trois seaux, etc.

FF. 63. (Cahier.) — In-folio, papier, 32 feuillets.

**1786.** — Carnet de police. — Boucherie de carême délivrée au prix de 2.700 livres; — taxe du pain à 34 et 18 deniers; — de la viande à 6 sols 9 deniers la livre; — permission de jouer la comédie accordée aux sieurs

Digitized by Google

Moyseau et Olivier Saint-Gérand, directeurs de troupes ; — règlements de comptes entre particuliers ; — enregistrement d'un arrêt de la Cour du Parlement de Paris, concernant les droits de la juridiction de police ; — déclaration du Roi contre les jeux de hasard ; — condamnations pour injures, voies de fait, tapage, etc. ; — ordonnances : pour la réparation des pavés à la charge des propriétaires ; — contre les chiens errants ; — portant suppression de toutes les poulies qui servent à monter dans les greniers les sacs de farine et autres marchandises ; — prestation de serment d'Augustin Comoy, préposé à la visite et à la marque des étoffes, etc.

FF. 64. (Cahier.) — In-folio, papier, 26 feuillets.

**1787.** — Carnet de police. — Bail de la boucherie de carême, au prix de 2,450 livres ; — taxe du pain à 36 et 21 deniers ; — de la viande à 7 sols 6 deniers la livre ; — règlements de comptes entre particuliers ; — permission de jouer la comédie donnée aux directeurs de troupes Borsary, de Saint-Léger et Desplaces ; — condamnations pour tapage, rixes dans les cabarets, insultes aux agents de police, etc. ; — procès-verbaux sur les désordres qui se commettent la nuit ; — ordonnance contre les chiens errants, etc.

FF. 65. (Cahier.) — In-folio, papier, 34 feuillets.

**1788.** — Carnet de police. — Boucherie de carême délivrée au prix de 2,400 livres ; — taxe du pain à 41 et 26 deniers la livre ; — ordonnances : contre les chiens enragés ; — portant défense de tenir les boutiques ouvertes le dimanche et les jours de fêtes ; — permission de donner des bals appelés *redoutes*, accordée au sieur Ernfeld, musicien pensionnaire du prince de Condé ; — condamnations pour tapage, voies de fait, contraventions aux ordonnances, etc. ; — arrêt du Conseil d'État portant établissement d'un bureau d'adresse pour les directeurs de spectacles ; — règlements de comptes entre particuliers ; — ordre du marquis de La Tour-du-Pin, commandant en Bourgogne, pour que, chaque nuit, il y ait à Mâcon garde bourgeoise avec patrouilles, etc.

FF. 66. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier (2 imprimées).

**1772-1789.** — Police. — Affiche de spectacle annonçant que les comédiens du prince de Condé donneront à Mâcon, dans la salle du comte de Montrevel, une représentation du *Déserteur*, drame en trois actes de M. Sedaine, musique de M. Monsigny, et de la *Pupille*, comédie en un acte et en prose de Fayun (défense aux gens de livrée d'y entrer même en payant) ; — ordonnances générales de police ; — jugements sur affaires concernant les communautés d'arts et métiers ; — privilége accordé par le marquis de La Tour-du-Pin à Gailler de Saint-Gérand, directeur d'une troupe de comédiens, de jouer dans toutes les villes placées sous son commandement, d'y donner des redoutes et d'y établir des vauxhalls ; — procédure contre le nommé Charvet, soldat au régiment royal Roussillon-cavalerie, qui avait insulté et battu des agents de police ; — condamnations contre les tapageurs, les filles débauchées, etc. ; — mémoire des drogues fournies par Revillon, apothicaire, pour l'empoisonnement des chiens ; — procès-verbal sur un attroupement des cabaretiers de la ville, dont plusieurs furent condamnés à la prison ; — gratifications accordées aux brigades de maréchaussée qui furent appelées à Mâcon pour le maintien du bon ordre pendant la foire de Saint-Laurent ; — aux sergents de ville, qui montèrent la garde sur le quai, « pour fermer le passage à » tous les bateaux de grains qui descendroient par la » Saône, et les arrêter au port de Mâcon ; » — plaintes diverses ; — lettres des sieurs Le Breton et de Clairanson, directeurs de troupes, etc.

FF. 67. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier (2 imprimées).

**1789.** — Pièces relatives aux insurrections de paysans qui ravageaient les campagnes et brûlaient les châteaux. — Lettres adressées aux officiers municipaux de Mâcon par ceux de Chalon, de Bourg, de Tournus, de Saint-Gengoux, de Lugny, de Cluny, de Bâgé, de Pont-de-Vaux, de Villefranche, de Charolles ; — par le comité des volontaires et celui des Électeurs-Unis de Lyon ; — par l'évêque Gabriel-François Moreau ; — par les sieurs Méziat, curé de Satonnay ; Michel, curé de Vérizet ; Chaverot, curé de Viré ; Bracognié, curé de Clessé ; Fouinat, curé d'Azé ; Clerc, curé de Châne ; — par les seigneurs de Lamartine, de La Balmondière, Pâtissier de La Forétille, Brutet de Champlevard, Palerne de Chaintré, etc. ; — par l'intendant et le commandant de Bourgogne ; — « relation de la résis- » tance que les habitants de Cormatin ont faite contre les » brigands ; » — arrestations et emprisonnements dans la Charité et dans la maison des Cordeliers ; — interrogatoires faits par les commissaires du Comité de Mâcon, installés dans l'Hôtel de Ville ; — Jean Verseau, Dominique Ducosse, Cyprien Michalet et Antoine Protat, pendus sur une potence à quatre branches ; — autres condamnations à mort, aux galères, à la prison.

Digitized by Google

Digitized by Google

Département de Saône-et-Loire.

## VILLE DE MACON.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE GG.

**(Cultes ; Instruction et Assistance publique.)**

GG. 1. (Registre.) — In-4° oblong, papier, 91 feuillets.

**1602-1612.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Duchassaing, prêtre ; Mathey Belouet dit Braggard, curé ; Antoine Péricault, vicaire ; Guy Mesplyer, vicaire et censier de tout le revenu de la cure. — Décès (1605-1607) au nombre de 41 ; sépultures soit dans le cimetière, soit dans les caveaux de l'église, entre autres de Jacqueline Chesnal, femme d'Antoine Delacroix, notaire royal, et de Claudine Repey, femme de Vincent Clamart, teinturier. — Naissances (1603-1612) au nombre de 482 : — actes de baptême de Jeanne, fille de Nicolas Aubel, hôtelier ; — de Claude, fils de Salomon Chesnard, receveur ; — de Chrestienne, fille de Pierre Chesnard, grènetier pour le Roi ; — de Jeanne, fille de Denis Mercier, prévôt des maréchaux ; — de Philibert, fils de Philibert Desvignes, procureur ; — de Philiberte, fille de Michel Gabriel, notaire royal ; — de Jacques, « fils de maistre Denis Clochard, chorial en » l'esglise Sainct-Pierre, et de Thoine Burtin, sa ser- » vante ; » — de Claude, fils d'Arnaud Delamarque, principal du grand collége ; — d'Antoine, fils de Claude Perreau, chirurgien, etc.

GG. 2. (Registre.) — In-4° oblong, papier, 130 feuillets.

**1612-1625.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Lazare Duchassaing, curé : — 681 actes de baptême, entre autres de Nicolas, fils de Claude Béchet, notaire royal ; — de Thomas, fils de Philibert Desvignes, bourgeois ; — de Gabriel, fils de François Clerc, recteur des écoles ; — de Jean-Gaspard, fils de Claude Jannel, recteur des écoles ; — de Jacques, fils de Geoffroy Rey, praticien ; — d'Abel, fils de Charles Namarin, notaire royal ; — de Thomas, fils de Pierre Poncet, notaire royal ; — de Denise, fille de Pierre de Pise, conseiller, etc. — 18 décès, entre autres de Jean Teste, « dont le corps « a esté levé par le sieur curé de Saint-Estienne, pour « estre inhumé en l'église des Pères Jacobins, où le corps » a esté receu par le sieur prieur, qui vouloit s'attribuer « l'honneur d'enlever ledit corps, » et de Michelette Degojeat, morte à 90 ans, après avoir abjuré l'hérésie et fait profession de la foi catholique.

GG. 3. (Registre.) — In-folio oblong, papier, 150 feuillets.

**1625-1639.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par les curés Duchassaing et Bazan. — 369 naissances (1625-1631) : — actes de baptême de Guillaumine, fille de Nicolas Dubief, praticien ; — de Marguerite, fille de Louis Noly, notaire royal ; — de Georges, fils de Ferdinand Cajon, teinturier ; — de Timothée, fils de Claude Jannel, recteur des écoles ; — d'Abel, fils de Philibert Jobert, commissaire ordinaire de l'artillerie de France ; — de Louise, fille de Guillaume Repey, bourgeois ; — de Nicolas, fils d'Abraham Delacroix, contrôleur du grenier à sel ; —



Digitized by Google

de Jean, fils de Jean Berto, bourreau ; — de Benoît et Mie, fils et fille de « noble Jean de Marrillac, comte de » Saint-Jean de Lyon et chanoine de Saint-Pierre de » Mascon, la mère Benoiste Chauchepoullet ; » — d'Abel, fils de Thomas Jobert, prévôt des maréchaux : — de François, fils de Louis Nobis, notaire royal ; etc. — 216 mariages de 1626 à 1639 (en tête se trouvent des notes du curé Bazan sur les pensionnaires ou clercs qu'il tenait chez lui, et un poëme manuscrit en 382 vers latins, intitulé *Poema de bello accenso inter Romanos et Sabinos ob virgines raptas)* : — entre Pierre Penet, chirurgien, et Claude Gerbet ; — entre Philibert Chrestien, avocat au Bailliage, et Claude Pollet ; — entre Moïse de Rymon, lieutenant en l'Élection, et Claudine Blanchard : — entre Jean Samyon, hôtelier, et Catherine Aubel ; — entre Louis Roslin, avocat en Parlement, et Madeleine Chesnard, etc. — 721 décès et inhumations de 1626 à 1639 (en tête est un petit traité en latin, *Appendix in Pontanum de arte poetica, per modum interrogationis)* : — de Lazare Duchassaing, curé ; — de Pernette Toulonjon, mère de Jean Repey, teinturier ; — de Pierre Merly, curé de Saint-Symphorien ; — de Robert Demolins, capitaine, neveu du maréchal de Marrillac ; — de Marguerite Clerc, femme de Claude Jannel ; — de Simon Joyeuse, capitaine de la santé de Mâcon ; — de Benoît Noly, receveur ; — de Thomas Jobert, etc.

GG. 4. (Registre.) — In-folio oblong, papier, 258 feuillets.

**1631-1652.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par le sieur Bazan, curé. — 694 actes de baptême (1631-1642) : — de Pierre, fils de Jean de La Balme, marchand sur Saône ; — de Simon, fils de Philibert Delaforest, bourgeois ; — de Marie, fille de Jean Ponsard, chirurgien ; — d'Anne, fille de Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin et du Villars ; — de Thomas, fils de Moïse de Rymon, avocat au Bailliage et lieutenant en l'Élection de Mâconnais ; — de Louis, fils de Benoît Noly, greffier en l'Élection de Bresse ; — de Jean, fils de Benoît Testenoire, teinturier ; — de Simon, fils de Joseph Gris, pêcheur ; — de Benoîte, fille de Claude Chasy, notaire royal ; — de Jacques, fils d'Antoine Rochette, notaire ; — de Nicolas et Louise, fils et fille d'Antoine Aubel, chirurgien ; — d'Abraham, fils de Guy Burtin, marchand sur Saône ; — de Claude, fille de Philibert Réty, notaire royal, etc. — 161 mariages (1640-1652) : — entre Pierre Fournier, praticien, et Françoise Millot ; — entre Guillaume Gervais, *tacquier* (charpentier de bateau), et Julianne Moreau ; — entre Claude Chanorrier, bourgeois, et Hélie (Eulalie) Béchet ; — entre Hélie Revol, praticien, et Louise Jacquet ; — entre Jacques de La Roue, bourgeois, et Louise Repey ; — entre Antoine Dumont, avocat au Présidial, et Jeanne Joubert ; — entre Louis Colas, apothicaire, et Pierrette Galay, etc. — 874 décès de 1640 à 1652 (en tête, notes du curé Bazan sur ses pensionnaires) : — de Philippe Guillot, notaire royal ; — de Michel Repey, blanchisseur ; — de François de Royer, marchand sur Saône ; — de Claude Jannel, maître écrivain ; — de Philibert Aurat, hôtelier ; — de Claude Rat, blanchisseur ; — de Louis Grillet, sergent royal ; — de Salomon Chesnard, capitaine de la ville ; — de Charlotte Clément, femme de Nicolas Jacques, greffier de la Prévôté ; — d'Antoinette Gratier, veuve de Salomon Chesnard, etc.

GG. 5. (Registre.) — In-folio oblong, papier, 97 feuillets.

**1642-1652.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par le sieur Bazan, curé. — 614 actes de baptême : — de Marie, fille de Charles Descrivieux ; — de Nicolas, fils de Nicolas Aubel, marchand sur Saône ; — de Claude, fille de Pierre Girardot, commis au péage de Mâcon ; — de Mathieu, fils de Jacques Babillon, distillateur *d'eau ardent ;* — de Pierre, fils de Benoît Després, marchand sur Saône ; — de Pierre, fils de Charles Michel, pâtissier ; — de Vincent, fils de François Burtin, marchand sur Saône ; — de Pierre, fils de Denis Burtin, marchand sur Saône ; — de Françoise, fille d'Antoine Dumont, avocat au Présidial ; — de Nicole, fille de Pierre Repey, praticien ; — de Claude, fils de Léonard Villaulme, drapier drapant ; — de Claude, fils d'Antoine de La Rochette, chirurgien ; — de Pierre, fils de César Burtin, pêcheur ; — de Marie, fille de Claude Jarre, marchand ; — de Claude, fils de Pierre Chesnard, conseiller au Présidial, etc.

GG. 6. (Registre.) — In-folio oblong, papier, 150 feuillets.

**1652-1679.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Nicolas Baillif, curé (1653-1664). — 714 naissances : — de Catherine, fille de Simonin, comédien du Roi ; — d'Emmanuel, fils de Pierre Chesnard, conseiller ; — de Philippe, fils de Vincent Perrachon, marchand ; — de Jean, « fils d'Hiérosme Guénebaud, » prestre habitué dans Saint-Vincent, et de Philiberte » Chauderon, fille de Jean Chauderon, tonnelier ; » — de Pierre, fils de Louis Pâtissier, marchand ; — de Jacques, fils de Jean Raclet, bourgeois ; — de Joseph, fils de Jean Cordier, notaire royal de Fleury ; — de Claude, fils naturel de Nicolas Denamps, apothicaire ; — de Claudine, fille d'Antoine Lorain, marchand ; — de Jacques, fils de Benoît Chamonard, boulanger ; — de Louise, fille de Pierre Larmerat, bourgeois, etc. — 224 mariages : —

Digitized by Google

entre Louis Désir, avocat en Parlement, et Marguerite Aujas; — entre Michel Delagombaude, chirurgien, et Anne Tamiset; — entre Jean Jay, lieutenant en l'Élection de Mâconnais, et Marie Chesnard; — entre Jean Cajon, chirurgien, et Louise Aubel; — entre Charles Regnoud, notaire, et Thérèse Cajon; — entre Pierre Duc, marchand, et Claudine Jannel; — entre Pierre Normant, marchand, et Hélie Blandin, etc. — 329 décès (« le jardin Biret, hors » la porte Saint-Antoine, a esté bénit pour servir de » cimetière, celui qui est joignant l'église estant rempli de » corps »): — de Jean Gris, pêcheur; — de François, fils de Nicolas Leroy, sieur de La Mare; — de Suzanne de Lyon, veuve de Bastien Barau, notaire; — de Jean Berthelon, bourgeois de Lyon; — de Michel Sauvet, seigneur de La Tour-Mailly; — de Claude Dubreuil, sculpteur; — de Pierre Dusoleil, prêtre du diocèse de Clermont; — de Marguerite Chaumont, femme de Claude Aujas, commissaire à terrier; — de Pierre-Joseph de Montespin, écolier; — de trois hommes attachés à la chaîne des galériens, etc. — A la fin se trouvent « un mémo- » rial du revenu fixe et casuel de la cure de Saint-Estienne, » de 1674 à 1679, et les noms des garçons et des filles de la paroisse qui se sont présentés en 1675 pour les legs de l'abbé de Lingendes.

GG. 7. (Registre.) — In-folio oblong, papier, 114 feuillets.

**1665-1673.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Nicolas Baillif, puis par son successeur, Michel Marin. — 576 actes de baptême : — de Marie-Angélique, fille de Toussaint Le Riche, seigneur d'Hautefeuille; — de Philibert, fils de Georges Chapuys, marchand; — d'Antoine, fils de Claude Aubel, marchand; — d'Antoine, fils de Thomas Aubel, bourgeois; — de Jeanne, fille de Guillaume Pepin, commis aux Aides; — de Marianne, fille de Pierre Dombey, bourgeois; — de Philibert, « fils » illégitime de Bonaventure Poulet, chanoine, et d'Antoinette Fichet; » — de Pierre, fils d'Antoine Duperron, bourgeois; — de Charles, fils de Léonard Charreton, chirurgien, etc. (A la suite, notes sur les rentes, cens et servis dus à l'église Saint-Étienne). — 74 mariages : — entre Jean Pavallier, marchand, et Henriette-Marie Aubel; — entre Gabriel Corraud, chirurgien, et Louise Chuffain; — entre Benoît Poncet, notaire royal, et Suzanne Chappon; — entre Claude Mollet, maître d'école, et Marie Thevenet, veuve de Claude Achary; — entre Claude Corsin, hôtelier, et Geneviève Goyon, etc. — 331 décès : — de Pierre Chesnard, avocat en Parlement; — du curé Baillif; — d'Antoine Raclet, bourgeois; — de Jeanne Joubert, veuve de Jacques Caillat, architecte; — de Philibert Machoud, procureur, etc.

GG. 8. (Registre.) — In-4°, papier, 40 feuillets.

**1674-1675.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Michel Marin, puis par Claude Marchand, son successeur. — 31 mariages : — entre Claude Odry, jardinier, âgé de 25 ans, et Estienna Mora, âgée de 50 ans; — entre Charles Girard, directeur des domaines, et Antoinette Girardot, etc. — 109 actes de baptême : — de Jean, fils de Jean-François Pélisson, hôtelier; — de Denis, fils d'Abel Fropier, bourgeois; — d'Anne, fille de Bonaventure Blandin, marchand, etc. — 136 décès : — de Françoise de Sauzay, tante d'Antoine Delacoste, bourgeois; — d'Isabeau Chappon, veuve de Jacques Grillet; — d'Antoine Bernard, marchand; — de Guillaume, fils de Gilbert de Champier, seigneur de Feillens, etc.

GG. 9. (Registre.) — In-folio oblong, papier, 150 feuillets (Quelques lacérations).

**1676-1692.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par le curé Claude Marchand. — 998 naissances : — de Claude, fils de François Joguet, teinturier; — de Pierre, fils de Mathieu Chapuis, receveur des octrois; — d'Émilien, fils de François Laporte, marchand de Lyon (qualifié de bourgeois de Mâcon, puis de fermier des péages, dans les actes de baptême d'autres enfants); — de Benoît, fils de Balthazar Decourt, marchand; — de Renée, fille de Marc de Crémeau, seigneur de Brulliolles; — de Richarde, fille d'Antoine Maniguet, cartier; — de Jean, fils d'Henri Simyan, marchand; — d'Antoine, fils de Claude Chuffin, marchand; — de Jean-Louis, fils de Philibert de Chambes, seigneur de Givry; — de François, fils de Claude Cajon, chirurgien; — d'Abel, fils d'Emmanuel Chesnard, conseiller du Roi, seigneur de Layé, Loché et Veyré; — d'André, fils de Pierre Martin, receveur du péage du Roi, etc. — 235 mariages : — entre Claude Lorin, confiseur, et Claudine, fille de Jean de Labletonnière, marchand; — entre Isaac-Thomas Anymé, tanneur, fils d'André Anymé, notaire et procureur à Cluny, et Antoinette, fille de Vincent Volant, tonnelier; — entre Adrien Goyon, maître sculpteur (dans l'acte de baptême de Geneviève, sa fille, il est qualifié d'excellent sculpteur en ivoire), et Aimée, fille de François Challemoux, marchand; — entre Charles Colas, chirurgien, fils d'un notaire de Leynes, et Claudine, fille de Philibert Aurat, marchand; — entre Charles Vuiron, bourgeois, et Françoise Burtin; — entre Michel de La Farge, praticien, et Sibille, fille d'Antoine Peytier, receveur du péage de Montbellet; — entre Antoine Cajon, chirurgien, et Catherine, fille de Pierre Roland, apothicaire; — entre César Gris, pêcheur de Saint-Laurent, et Claudine, fille de

Digitized by Google

Philibert Burtin, pêcheur de Mâcon; — entre Antoine-Joseph de La Pierre-Saint-Hilaire, bourgeois de Paris, et Marguerite Préaud, veuve de Louis Noly, greffier en l'Élection de Bresse, etc. — 1,130 décès : — d'Humberte Grillet, femme de Gabriel Viard, marchand; — de Catherine Burtin, veuve de Denis Grangié, marchand par eau; — de Gasparde Duretal, religieuse de la Visitation; — de Pierre Normant, marchand sur Saône; — d'Antoine Delacoste, bourgeois; — de Louis Dumont, archer de la maréchaussée; — de Juste Chapuis, bourgeois de Lyon; — de Richarde Salmon, veuve d'Antoine Aubel, bourgeois; — de Guillaume Peytier, bourgeois; — de Jeanne Girardot, femme de Mathieu Chapuis; — de Pierre de Chamberam, seigneur de La Bretonnière, capitaine et major au régiment de Conti; — de Jean Cajon, chirurgien; — de Charles-Louis de Seizeval, seigneur de Pissy et Rouananville, chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres; — de Pierre Chesnard, conseiller au Présidial; — de François Salmon, curé de Saint-Clément-sur-Guye; — de Françoise Janin, veuve de Blaise Dumont, bourgeois; — de Jacob Trambly, marchand, etc.

GG. 10. (Registre.) — In-folio, papier, 22 feuillets.

**1692-1693.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Jacques Garcin, vicaire. — 100 actes de baptême : — de Marie, fille de Guillaume Bruyn, notaire royal; — de Jacques, fils d'Antoine Maniguet, maître cartier; — de Marie, fille d'Antoine Joyeuse, tacquier, etc. (4 enfants illégitimes). — 15 mariages : — entre Alexis Versault et Marie Luquet; — entre Jacob Gaudeffroy et Girarde Chauderon; — entre Alexandre Bouton et Élisabeth Truchet, etc. (sans autres indications). — 127 décès : — de Jeanne Burtin, femme de Jean Repey, marchand; — de Jean-Claude Lheureux, commandant la brigade des gabelles de Bourg-en-Bresse; — de Pierre Truchet, marchand, etc.

GG. 11. (Registre.) — In-4°, papier, 117 feuillets.

**1694-1700.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Jacques Garcin, vicaire, puis curé. — 414 naissances : — de Claude, fils de Mathieu Chappuis, receveur des octrois; — de François, fils de Thomas Delaville, marchand sur Saône; — de Françoise, fille de Claude Delaval, tisserand; — de Laurent, fils de Pierre Martin, receveur des fermes du Roi; — de Joseph, fils de Louis Charlet, huissier; — de trois enfants, deux filles et un garçon, nés d'une seule couche; — de Denis, fils d'Étienne Pintard, marchand; — de Jean-Baptiste, fils de Daniel Perraud, bourgeois; — de Jean-Louis, fils de Martin Desahuc, distillateur; — de Claude, fils de Jean Cajon, apothicaire, etc. (21 enfants illégitimes). — Bénédiction d'une cloche. — 113 mariages : — entre Jean Machoud, bourgeois, et Antoinette Cajon; — entre Étienne Burdeau, procureur au Bailliage, et Nicole Jourdan; — entre messire Ferdinand de Salornay de Champerny et Françoise, fille de Brice Gratier, avocat en Parlement; — entre Simon Guillermin, sieur de L'Assurance, et Marie Guichard; — entre Jacques Valette, voiturier, et Benoîte Béranger; — entre Claude Siraudin et Marianne Vernier; — entre Philibert Rossignol et Marguerite, fille de Brice Gratier; — entre Claude Trambly et Jeanne Barjaud; — entre François Bourdon et Anne Brenot, etc. — 417 décès (nouveau cimetière derrière l'ancien couvent de la Visitation) : — de quatre forçats conduits à la chaîne; — d'Antoine Maniguet, cartier; — de « Marguerite Alacoque, âgée » d'environ dix-huit ans (27 juillet 1694); dame Louyse » Angèle Darpoix l'a toujours eslevée et en a pris un soin » particulier; » — de François Laporte; — de Jacqueline Pélissier, sa veuve; — de Claude Marchand, curé; — de Pierre Burtin, fabricien; — de Madeleine Noblet, sa veuve; — de Françoise Marmy, femme de Benoît Soldat, bourgeois; — de Charles Cibière, tisserand, âgé de 94 ans; — de dame Charlotte de Tardy-Saint-Pierre, âgée de 90 ans, etc.

GG. 12. (Registre.) — In-4°, papier, 147 feuillets.

**1701-1707.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Jacques Garcin, curé. — 519 naissances : — de Jean, fils de Nicolas Colon, chirurgien; — de Pierre, fils de Pierre Blandin, bourgeois, capitaine de la milice bourgeoise; — de Françoise, fille de Pierre Cornier, batelier; — de Joseph, fils de Claude Blanc, marchand; — de Marie, fille de Pierre Furtin, commissaire à terrier; — de Marie, fille d'Antoine Gabriel Desbois de Pise, écuyer, etc. (20 enfants illégitimes). — 87 mariages : — entre Jacques Jacquet, marchand de Bâgé, et Marie Cajon; — entre Laurent Cochard, avocat en Parlement, et Geneviève Goyon; — entre Hugues-François Collet, avocat au Bailliage, et Charlotte Trambly; — entre Joseph Chavane, avocat en Parlement, et Christine Colas, veuve de Pierre Martin, conseiller du Roi et receveur aux Traites foraines de Mâcon; — entre Théophile Brun, chirurgien, et Jeanne Dory, etc. — 449 décès : — d'Eulalie Béchet, veuve d'Emmanuel de Chambes, seigneur de Givry; — de Claude Perraud, bourgeois; — d'Étiennette Soldat, femme de René Pollet, marchand; — d'Antoine Chuffin, marchand sur Saône; — de Gabriel Viard, bourgeois; — de François Goujon, curé de Saint-Albain; — de Joseph Germain,

Digitized by Google

bourgeois de Lyon ; — de François Duperron bourgeois ; — de Jean Machoud, bourgeois ; — de Gilbert Perret, chanoine de Semur-en-Brionnais, etc. — 4 abjurations d'hérésie.

GG. 13. (Registre.) — In-folio, papier, 73 feuillets.

**1708-1710.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Jacques Garcin, curé. — 155 naissances : — de François, fils de Charles Richon, bourgeois ; — de François, fils de Guillaume Brondeau, marchand ; — de Jeanne, fille de Denis Chevrolat, marchand ; — de Marthe, fille de Simon Guillermin, seigneur de L'Assurance, capitaine-enseigne de la morte-paye de Mâcon ; — de Denis, fils de Denis Repey, marchand ; — de Jean, fils de Jean Dorey, marchand, etc. (19 enfants illégitimes). — 39 mariages : — entre Guillaume Hérot, marchand, et Antoinette Chuffain ; — entre Philibert Ligonet et Antoinette Merle ; — entre Jérôme Catin et Françoise Mioland ; — entre Humbert Legros, commissaire à terrier, et Antoinette Lesmars ; — entre Jean Margue et Suzanne Guyot, etc. — 487 décès : — d'Antoine Magnin, ancien conseiller au Bailliage et subdélégué de l'Intendant de Bourgogne ; — de Philibert Perret, marchand ; — de Clériade Guillermin de L'Assurance ; — de Pierre Itier, marchand ; — de Catherine de Roillet, veuve de Jérémie Curat, avocat au Parlement de Grenoble ; — de Claudine Siraudin, veuve du sieur Colas, procureur ; — d'Étienne Michel, aumônier des Carmélites ; — de Claude Laporte, bourgeois ; — de Joseph Rivat, âgé de 97 ans, etc. (un très-grand nombre de pauvres et d'enfants inconnus, *morts de misère*).

GG. 14. (Registre.) — In-4°, papier, 130 feuillets.

**1711-1716.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Jacques Garcin, curé. — 385 naissances : — d'Augustin-Julien, fils d'Antoine Foillard, hôtelier ; — de Jean, fils de Pierre Barolet, contrôleur des octrois ; — de Louis, fils d'André Martin, receveur des Traites foraines ; — de François-Arnaud, fils de Louis Laplatte, tonnelier ; — d'Antoine-Honoré, fils d'Antoine Charnay, marchand ; — de François, fils de Pierre Videt, hôtelier ; — d'Henri-Marie, fils de François Olivier, notaire royal ; — de Jean-Claude, fils de Jean Jourdan, marchand ; — d'Angélique, fille d'Antoine-Valois de Condette, etc. (25 enfants illégitimes ou trouvés). — 88 mariages : — entre Jean Chavet, avocat en Parlement, et Jeanne Cajon ; — entre Pierre Blandin, bourgeois, capitaine dans la milice bourgeoise, et Renée Guillermin de L'Assurance ; — entre Claude Chavanel, avocat en Parlement, procureur du Roi aux gabelles du Lyonnais, et Claudine-Philiberte, fille d'Antoine Prost, conseiller du Roi, contrôleur aux saisies réelles et procureur au Bailliage, etc. — 290 décès : — de François Bourdon, tanneur ; — de Claude Jacquet, marchand de Paris ; — de quatre forçats à la chaîne ; — de Jeanne Noblet, veuve de Clériade Guillermin de L'Assurance ; — d'Antoine Paisseaud, écuyer, seigneur de La Douze, enterré chez les Jacobins ; — d'Anne Lorrin, femme de François Legros, huissier royal ; — de Louis Trambly, bourgeois et fabricien ; — d'Emmanuel Chesnard de Layé, conseiller, secrétaire honoraire du Roi, baron de Vesvres, Neuvy et La Chapelle-au-Mans, etc. — Bénédiction d'une croix dite de Saint-Pierre, sur la route de Tournus. — Abjuration de Marie Dumoulin, née à Lausanne, âgée de 21 ans.

GG. 15. (Registre.) — In-4°, papier, 190 feuillets.

**1717-1724.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Jacques Garcin, curé. — 531 actes de baptême : — d'Antoinette, fille de Jean-Baptiste Cottin, marchand ; — de François-Marie, fils d'Abel-Michel Chesnard de Layé, chevalier, baron de Vesvres, conseiller du Roi, lieutenant général au Bailliage ; — de Marcel, fils de Jean-Baptiste Bourcier, praticien ; — d'Antoine-Marie, fils d'Étienne Desburnay, employé dans la recette des deniers royaux du Mâconnais ; — de Suzanne-Marie, fille de Jean Jourdan, maître des postes de Mâcon ; — de Joachim, fils de Thomas Gratier, bourgeois ; — de Joseph, fils de Louis Lagrange, marchand ; — de François, fils de Guillaume Dauphin, habitant de Lyon, etc. (19 enfants illégitimes). — 96 mariages : — entre Jean Berrichon, marchand, et Louise, fille de Joseph Mioland, notaire ; — entre Philibert Bernard de Lavernette, écuyer, et Jeanne Chesnard de Layé ; — entre Claude-Joseph Mioland, procureur, et Françoise Pintard ; — entre Antoine Goyon et Philiberte Carteron ; — entre Édouard-Esprit Lacroix, notaire à Lugny, et Marguerite-Nicole Richon, etc. — 492 décès : — de messire Jean-Baptiste Garron, chevalier, seigneur de Châtenay, conseiller du Roi au Parlement de Dijon ; — de Claude Blanc, bourgeois et fabricien ; — d'Abraham-Louis Husson, né à Metz, « peintre de Son Altesse » Électorale de Bavière ; » — de Louise Aubel, veuve de Jean Cajon, chirurgien, âgée de 88 ans ; — de Philiberte Corraud, veuve de Thomas Garcin, marchand, âgée de 84 ans ; — d'Abel Poncet de Blémont, etc. — Abjuration de Pierre-Nicolas Renaud (25 ans), d'Élisabeth Hébrard (18 ans) et de Pierre-Isaac Girard (45 ans), tous les trois nés en Suisse.

Digitized by Google

GG. 16. (Registre.) — In-4°, papier, 192 feuillets.

**1724-1731.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Jacques Garcin, curé, et par son successeur, Louis Desportes. — 574 actes de baptême : — d'Alexis, fils de Claude Lachaise, chapelier; — de Claude-Marie, fils de Pierre Girard, employé dans les fermes du Roi; — d'Antoine, fils d'Étienne Desburnay, marchand; — de Charles, fils de François Estaimbal, dit Grandmaison, maître d'armes; — de Charles, fils de Claude Vallier, marchand toilier, etc. (15 enfants illégitimes). — 95 mariages : — entre Jean-Baptiste Bruyn, marchand confiturier, et Claudine Louvant; — entre Antoine Pollet, marchand, et Marie-Philiberte Perret; — entre Claude Repey, maître perruquier, et Jeanne Françoise Donnet, etc. — 532 décès : — de Jeanne-Madeleine, fille de Louis Dumarest de La Pérouse, écuyer, seigneur de Glareins, gendarme de la garde du Roi : — de Nicolas Chanuet, aumônier de la Visitation, âgé de 80 ans; — d'Élisabeth Perrachon, veuve de Claude Berthet, âgée de 86 ans; — de Sibille-Dorothée Weberin, Suédoise, femme de Jean-Baptiste Ardax, chevalier du Saint-Sépulcre; — de Jacques Garcin, curé, syndic du clergé et promoteur de l'évêque, etc. — Abjuration de David Collon, Suisse, âgé de 52 ans, et de Marianne Lacroix, de Strasbourg, âgée de 21 ans.

GG. 17. (Registre.) — In-folio, papier, 182 feuillets.

**1731-1740.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Louis Desportes, curé, puis par Philibert Pic, prêtre commis. — 628 naissances : — de Claude, fils d'Emmanuel de Brou, contrôleur des octrois; — de Louis, fils de Charles Repey, marchand; — de François, fils d'Étienne Tournade, commissaire à terrier; — de Nicolas, fils de Charles Carteron, marchand, etc. (29 enfants illégitimes). — 105 mariages : — entre Louis Giraud, marchand tanneur, et Avoye Maniguet; — entre Jullien Collin, employé aux fermes du Roi, et Jeanne Joguet; — entre Pierre Paillier, apothicaire, et Marie Cajon; — entre Louis Blanchet, commissaire aux droits seigneuriaux, et Marie Curaillat; — entre François, fils de François Perraud, contrôleur au grenier à sel de Charlieu, et Philippe, fille d'Étienne Martin, bourgeois, etc. — 539 décès : — de Madeleine Faure, « et avec » elle une fille qui a été tirée de son sein après sa » mort; » — de Claude Guy, maître graveur; — de Thomasse Goyard, veuve de Louis Chevalier, âgée de 92 ans; — de Pierrette Burreau, femme de François Narbot, âgée de 92 ans; — de Marie-Anne Albert, veuve d'Emmanuel Chesnard de Layé; — de Louise Millet, femme de Joseph Mioland, notaire; — d'Anne de Labletonnière, veuve de Brice Bourgeois, procureur; — de Louis Desportes, curé, etc. — Acte contenant protestation du curé au sujet de la levée du corps de messire Philibert-Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, prévôt de Saint-Pierre, décédé dans sa maison qui dépendait de la paroisse de Saint-Étienne : « MM. les » Chanoines de Saint-Pierre ont reconnu le droit que » j'avois; par accomodement, ils ont payé les frais, » m'ont donné dix écus pour mes droits et six livres pour » la cire. »

GG. 18. (Registre.) — In-4°, papier, 171 feuillets.

**1741-1750.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par les curés Picquet, Chaverot et François Focard. — 628 naissances : — de Clément, fils de Claude Guillemin, marchand; — de Jérémie, fils de Charles Carteron, chamoiseur; — de Charles, fils de Charles Lambert, marchand; — d'Antoine, fils de Pierre Bourdon, marchand; — d'Antoine, fils d'Antoine Charnay, confiseur; — de Jean, fils de Jean Humbert, receveur des octrois de la Saône; — d'Étienne, fils de Pierre Picand, chirurgien; — d'Antoinette, fille de Georges Alabernarde, chirurgien; — de Louis Gérard, fils de François Pelletérat de Borde, écuyer; — d'Antoinette-Françoise, fille de Claude-Marie Defranc, seigneur de La Salle et Manziat; — de Philibert, fils d'Emmanuel-Bernard Merle, bachelier en droit; — de Marie-Jeanne, fille d'Étienne Aubel, conseiller en l'Élection; — d'Antoinette, fille de Jean-Baptiste Condeminal, notaire, etc. (34 enfants illégitimes). — Baptême d'une femme juive. — 110 mariages : — entre Claude-Joseph Pavallier, bourgeois, et Aimée Olivier; — entre Étienne Lagrange, marchand, et Philippe Drouhin; — entre Nicolas, fils de Claude Enjorrant, procureur, et Marie-Anne Berthet; — entre François-Joseph Desburnay, juge visiteur des gabelles du Lyonnais, et Françoise Petiot, veuve de Jean-Baptiste Gressier; — entre Benoît-Jean-Baptiste Puthod, avocat en Parlement, et Élisabeth-Françoise Laplatte, etc. — 629 décès : — de Nicolas Glatoux, procureur de Lyon; — de l'abbé Ferdinand Pellegrin; — de cinq galériens conduits à la chaîne; — de Louis Bertrand, marchand; — de François Mornand, bourgeois; — de Philiberte Tibert, veuve de Girard Dubois, âgée de 100 ans; — de Jean Mornand, bourgeois, âgé de 90 ans; — de Salomon Chesnard, prêtre, ancien chanoine et archidiacre, conseiller au Bailliage; — de François Olivier, notaire, etc.

GG. 19. (Registre.) — In-4°, papier, 176 feuillets.

**1751-1759.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par François Focard, curé, et par ses successeurs, Montrichard et Simon Marin. — 611 naissances : —

Digitized by Google

d'Edme, fils de Louis Debrie, ancien maître particulier des eaux et forêts ; — d'Étienne, fils de François Mathieu, marchand de boules d'acier ; — d'Anne, fille de Michel Ange, fabricant de cordes de violon ; — de Claude, fils de Joseph Duval, confiseur ; — de Claudine, fille de François Enjorrant, chirurgien ; — de François, fils de Jean-Baptiste Repey, teinturier, etc. (39 enfants illégitimes). — 113 mariages : — entre Claude Chevrolat, marchand, et Jeanne Rey ; — entre Nicolas Defranc, marchand, et Marie Repey ; — entre Jean-Baptiste Brosse, docteur en médecine, et Claudine Blanc ; — entre Jean Murgeon, contrôleur des octrois, et Marie-Élisabeth, fille de Jacques-François Macaire, bourgeois ; — entre François Rey, entrepreneur de la manufacture royale de faïence, et Antoinette Buissonat ; — entre François Lebault, contrôleur aux Aides du Mâconnais, et Françoise Reyssier ; — entre Claude Perraud, confiseur, et Marie Saint-Martin ; — entre Joseph-Marie de Moyrod, conseiller du Roi au Bailliage, et Marie-Anne Chapuys, etc. — 490 décès : — de Marie Galopin, femme de Pierre Picand, chirurgien ; — de François Focard, curé ; — d'Antoinette Vigoureux, veuve de Pierre Tête, âgée de 95 ans ; — de Marc Margeran, âgé de 95 ans ; — d'Anne Charnay, femme de Pierre Bourdon, receveur du péage du Roi ; — d'Huguette Villedieu, veuve du sieur Bruys, chirurgien ; — de Jacques Gallichon, bourgeois ; — d'Antoine de Léguat du Masso, écuyer, ancien capitaine au régiment de Bourgogne, etc. — Noms des enfants qui ont fait leur première communion, le mardi après Pâques de chaque année.

GG. 20. (Registre.) — In-4°, papier, 230 feuillets.

**1760-1767.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Simon Marin, curé. — 662 actes de baptême : — de Louis-Marie, fils de René Lagrange, commerçant ; — de Marie-Louise, fille de Laurent de La Font de La Role, seigneur de Chasselas ; — de Claude-François, fils de Nicolas Vaillant, receveur des octrois ; — de Gilbert, fils de Jean-Baptiste Repey, fabricien ; — de Joseph, fils d'Antoine Godard, employé dans les fermes ; — de Joseph, fils de Denis Dombey, bourgeois, etc. — Bénédiction des chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas. — Noms des enfants qui ont fait leur première communion, le mardi après Pâques de chaque année. — 135 mariages : — entre Théophile Testenoire, avocat en Parlement, et Claudine Humbert ; — entre Benoît-Marie de Lacoste-Dupuy, seigneur de Salornay-sur-Guye, président des traites foraines de Mâconnais, et Marie-Couronne Brosse ; — entre Étienne Chanorier, principal du collége de Pont-de-Veyle, et Jeanne-Louise Deschamps ; — entre Jean-Baptiste Jourdan, chirurgien, et Marie-Charles Macaire, etc. — 588 décès : — de Françoise Lièvre, femme de Nicolas Vaillant, receveur des octrois de Bourgogne ; — de Jean Jourdan, bourgeois ; — de Joseph Hugonet, négociant ; — d'André-Balthazar Chavy, huissier audiencier ; — de Jeanne-Thérèse Aymard de Franchelins, dame de chœur du couvent de la Visitation, etc.

GG. 21. (Registre.) — In-4°, papier, 306 feuillets.

**1768-1775.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Simon Marin, curé. — 630 naissances : — de François, fils d'Étienne Garadot, employé dans les fermes ; — de Claude, fils d'Antoine Chevrolat, chamoiseur ; — de Louis, fils de Léonard Macaire, marchand de bois ; — de Claude, fils de Benoît Chuffin, tanneur ; — d'Étienne, fils de Pierre Bourdon, marchand ; — de François, fils d'Étienne Durut, négociant, etc. — Abjuration de Jean-Germain Fangeau, garçon perruquier. — Noms des enfants qui ont fait leur première communion le mardi après Pâques de chaque année. — Bénédiction du château et du moulin de Marbé, appartenant à messire Mathieu Aymard de Montval ; — de la manufacture de faïence, appartenant à Antoinette Buissonat, veuve Rey. — 119 mariages : — entre messire Hugues de Lusignan de Lézay, maréchal de camp, et Marie-Anne-Catherine Couraud de La Roche-Chevreuse ; — entre Claude-Étienne Tonnelier, négociant de Paris, et Françoise, fille de Jacques Bellon, négociant de Porto en Portugal ; — entre Joseph Reverdy, notaire royal, greffier en chef de la Maîtrise des eaux et forêts de Chalon, et Jeanne-Baptiste Ducrot ; — entre Nicolas Gros, receveur et contrôleur aux saisies réelles de Mâconnais, et Pierrette Benoît ; — entre Claude Pollet, avocat en Parlement, procureur-syndic de la ville de Mâcon, et Claudine Humbert, veuve de Théophile Testenoire, etc. — 897 décès (nouveau cimetière « situé rière l'hôpital et dans son enceinte, » celui qui était près du couvent de la Visitation ayant été interdit pendant 17 mois, « parce qu'il étoit rempli » ) : — de François Rey, entrepreneur de la manufacture royale de faïence et fabricien ; — de Claude Maillet, entrepreneur et architecte ; — de Jean Humbert, bourgeois ; — de Bonaventure Blandin, bourgeois ; — d'Étienne Brosse, négociant ; — de Laurence Giroux, âgée de 96 ans ; — de Mathieu Aymard de Montval, de Marie-Thérèse Demeaux, sa femme, et de Jeanne-Françoise, leur fille, âgée de 19 ans, morts tous les trois dans la même semaine, etc. — Les pauvres de l'Hôtel-Dieu étaient enterrés sans bière. — Transcription de pièces de procédure entre le curé et le chapitre de Saint-Vincent, qui prétendait avoir seul qualité pour inhumer les corps des ecclésiastiques habitués dans la cathédrale, sur quelque paroisse qu'arrivât leur décès.

Digitized by Google

GG. 22. (Registre.) — In-4°, papier, 206 feuillets.

**1776-1780.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Simon Marin, curé, puis par son successeur, Henri Moreau. — 443 naissances : — de Claudine, fille d'Henri Lacombe, négociant en vins ; — de Jean-Claude, fils d'Antoine Gilet, marchand ; — de Barthélemy, fils de Claude Fichet, marchand ; — de Benoîte, fille de Jean-Baptiste Demiége, sous-ingénieur de la province et contrôleur général de la régie des droits patrimoniaux ; — de Louis, fils de François Defranc, marchand, etc. — Bénédiction de la statue de Saint-Nicolas, « transportée sous une » chapelle, rière les arches du pont. » — Noms des enfants qui ont fait leur première communion. — 104 mariages : — entre messire Gabriel Léguat Des Illettes et Marie-Claudine-Philiberte Bernard de Lavernette ; — entre Jacques Ducôté, dit Duval, marchand, et Élisabeth-Victoire, fille de Jean-François Vieille, bourgeois de Besançon ; — entre Antoine Crépet, négociant de Tournus, et Jeanne-Marie Virieux ; — entre Gabriel-Jean-Laurent Daupias, négociant à Porto en Portugal, et Françoise Ratton ; — entre Jean-Baptiste Mure, consul général de France en Egypte, et Anne Ratton ; — entre Étienne Rubat, avocat en Parlement, et Anne Ducrot, etc. — 647 décès : — de Benoît Corsin, bourgeois ; — de Philibert-Louis Massicot, commissaire ès droits seigneuriaux ; — de Louis Agut, prêtre, chevalier de l'église collégiale de Saint-Pierre et aumônier des Carmélites, âgé de 84 ans ; — d'Aimé Périer, voiturier, mort de la rage ; — de Claude-Emmanuel de Layé, ex-jésuite ; — de Simon Marin, curé et vicaire général ; — de Jacques Ratton, secrétaire du Roi, etc.

GG. 23. (Registre.) — In-4°, papier, 243 feuillets.

**1781-1785.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Henri Moreau, curé. — 351 naissances : — de Louis, fils de Jean Milon, parfumeur ; — de Claude-François, fils de Claude-François de Charassin, ancien officier des grenadiers royaux ; — d'André, fils de Philippe Cartillier, marchand ; — de Jean-Baptiste, fils de Jean-François Repey, bourgeois ; — de Vincent, fils de Pierre Lémonon, marchand ; — de Victoire, fille de Jean Morin, notaire royal ; — de Marie-Victoire, fille de Joseph-Marie Verchère de Corson, ancien officier de dragons, etc. (63 enfants illégitimes). — Bénédiction d'une cloche. — Noms des enfants qui ont fait leur première communion. — Abjuration de Jean-Jacques Kleits, de Strasbourg (21 ans). — 101 mariages : — entre Jean Jambon, maître grammairien, et Marie Toussaint Rey ; — entre François Chevalier, garde du corps du Roi, et Marie-Jeanne Aymard de Montval ; — entre Jean-Camille-Louis Chapuys, avocat en Parlement, et Jeanne-Marie Lagrange ; — entre Jean-Baptiste Moreau, praticien de Bâgé-le-Châtel, et Ursule Ray, etc. — 772 décès : — de Jeanne Lacharme, âgée de 94 ans ; — de Philiberte Noly, veuve de Simon Guillermin de L'Assurance ; — de Jean-François Descrivieux de Genoux, écuyer ; — de Jean Courtois, bourgeois ; — de Denis Marcoux, praticien ; — de Léonard-François, marquis de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, etc. — Grande épidémie en 1783 : « ce qui a augmenté le nombre » des morts, c'est la misere de la plus part qui n'avoient » pas même des licts pour se coucher. »

GG. 24. (Registre.) — In-4°, papier, 184 feuillets.

**1786-1789.** — Paroisse de Saint-Étienne. — Registre tenu par Henri Moreau, curé. — 369 actes de baptême : — de Marguerite, fille de Jean-Baptiste Pélissier, chirurgien ; — de Catherine, fille de Louis Malard, receveur des messageries royales au bureau de Paris, etc. — 84 mariages : — entre François-Marie Duruisseau, capitaine de dragons, inspecteur général des haras de Bourgogne, et Sophie Ratton ; — entre Jacques-Antoine Bernard de Lavernette, capitaine au régiment de Navarre-infanterie, et Marie-Thérèse-Claudine Aymard de Montval, veuve de messire Gérard-Anne Chesnard de Vesvres, etc. — 537 décès : — de Jean-Baptiste-François Barthelot d'Ozenay, ancien officier d'infanterie ; — de Marie-Catherine d'Arcis de Valadoux ; — de Claude Chesnard, ex-jésuite, âgé de 92 ans, etc.

GG. 25. (Registre.) — Petit in-4°, papier, 46 feuillets.

**1601-1602.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre de baptême tenu par Jacques Quiclet, chapelain, et par Antoine Ferron, vicaire. — 238 naissances : — de Jean, fils de Vincent de Saint-Loup, garde du scel au Bailliage ; — de Simon, fils de Simon Perret, procureur et notaire ; — de François, fils de noble Louis Laurent, avocat ; — de Nicolas, fils de Nicolas Larme, procureur ; — de François, fils de Jacques Verjus, greffier ; — de Jean, fils de François Chambre, marchand drapier ; — de Benoît, fils de Jean Testenoire, marchand ; — de Claude, fils de Philibert Berruyer, marchand drapier ; — de Thomas, fils de Pierre Duperron, procureur ; — de Philippe, fils de noble Antoine de Pise, président en l'Élection ; — d'Antoine et Jeanne, enfants jumeaux de Pierre de Sagy, adjoint royal au Bailliage ; — d'Antoine, fils de noble Hector Morel, enquesteur pour le Roi ; — de Placidas, fils de noble Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières ; — d'Antoine, fils de Nicolas Bayard, procureur ; — de Suzanne,

Digitized by Google

fille de noble Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay, avocat; — de Philibert, fils de Zacharie de Rébé, baron de Thizy et Amplepuy; — de Claude, fils de Benoît Alamartine, avocat; — d'Étienne, fils de noble messire Étienne Alamartine; — de Jean, fils « de messire Benoist » Desroches, prebtre et sociétaire en l'église cathédrale de » Mascon, et d'une concubine qu'il tient avec luy; » — de Jacques, fils de Claude Roland, apothicaire; — de Benotte, fille de Philibert Chanorrier, marchand, etc.

GG. 26. (Registre.) — In-4°, papier, 104 feuillets.

**1602-1606.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre de baptême tenu par Antoine Ferron, vicaire. — 620 naissances : — d'André, fils d'Antoine Perraud, marchand; — de Claude, fils de Claude Boton, avocat; — de Vincent, fils de Pierre Demeaux, avocat; — de Jacques, fils d'Abel Lambert, chirurgien; — de François, fils d'Hugues Foillard, avocat; — de Jean, fils de Claude Turrin, praticien; — de Pierre, fils de Simon Picolier, bourgeois; — de Philibert, fils de noble Palamède Bourgeois, seigneur de Moleron; — de Denis, fils de noble Pierre Pelleterat, élu en l'Élection; — de Pierre, fils de Laurent Boyvin, marchand; — de Michel, fils de Nicolas Descousu, apothicaire; — de Jacques, fils de Pierre Préaud, marchand; — d'Henri, fils de Guillaume Defranc, geôlier des prisons royales; — de Philippe, fils de Pierre Desbois, avocat; — de Jacques, fils de Nicolas Mothion, avocat; — de Lazare, fils de Pierre Duchassaing, procureur; — de François, fils d'Antoine Albert, praticien; — de Gabriel, fils de Jean Du Planet, seigneur de Bévy; — d'Antoine, fils de Jérémie Perrier, notaire royal et secrétaire de la ville; — d'Abraham, fils d'Abraham Frangy, apothicaire, etc.

GG. 27. (Registre.) — In-4°, papier, 168 feuillets.

**1606-1610.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre de baptême tenu par Antoine Ferron, vicaire. — 731 naissances : — d'Abraham, fils d'Abraham Noblet, marchand; — de Claude, fils de Nicolas Descombes, procureur; — de Claude, fils d'Antoine Pavallier, chapelier; — de Louis, fils de Louis Carra, bourgeois; — de Claude, fils de Jean Blanchet, bourgeois; — de Jean, fils de noble Pierre Chesnard, grènetier au grenier à sel; — de Jean, fils d'Antoine Descrivieux, seigneur de Genoux, garde du scel au Bailliage; — de Philibert, fils de Guillaume Clerc, apothicaire; — de Clémence, fille de Jacques de La Porte, avocat du Roi; — de Chrestienne, fille de Pierre de Pise, avocat; — d'Hélène, fille de noble André de Beauvoir, seigneur de Varassieu et de Chaintré; — de Claude, fils de noble Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay; — de Françoise, fille de Vincent Pelletier, bourgeois; — de Claude, fils de Jean Janichon, drapier drapant; — de Claude, fils de Philibert Raclet, procureur; — de Léonard, fils de Laurent de Chevriers, écuyer, seigneur de Saint-Mauris; — de Philibert, fils de Benoît Barjot, adjoint royal aux enquêtes du Bailliage; — d'Humberte, fille de noble Isaac Perrachon, prévôt des maréchaux; — de François, fils de Claude Aujas, notaire, etc.

GG. 28. (Registre.) — In-4°, papier, 309 feuillets.

**1610-1615.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre de baptême tenu par Antoine Ferron, vicaire. — 1,141 naissances : — d'Henri, fils d'Antoine Dondin, marchand; — de Vincent, fils de Gabriel Prudhomme, chirurgien; — d'Anne, fille de noble François de Bessac, écuyer, seigneur de Grandmaison et Varennes, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon; — de Nicolas, fils d'Émilian Charpy, procureur; — de Jean, fils de Benoît Goujon, marchand; — d'Antoine, fils de Philippe Charnay, notaire; — de Claude, fils « de messire Denys Cochard, » prebtre, habitué en l'église de Saint-Pierre; » — de Mathieu, fils de Claude Foillard, bourgeois, capitaine-enseigne de la ville; — d'Abel, fils de Philibert Quinson, praticien; — de Léonard, fils d'Antoine de Salornay, écuyer, seigneur du Fief et de Pruzilly; — de Brice, fils de Gratian Banderon, docteur en médecine, seigneur de Sennecé; — de Jacob, fils de Pierre Cajon, notaire; — de César, fils de Jean Du Rochay-Quengo, écuyer, seigneur de La Roche et Bannains; — de Claude, fils de Pierre de Rymon, lieutenant particulier au Bailliage, etc.

GG. 29. (Registre.) — In-4°, papier, 274 feuillets.

**1610-1622.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre de baptême tenu par Antoine Ferron, vicaire. — 1,256 naissances : — d'Antoine, fils de Claude Marlet, notaire; — de Jacques, fils de Mathieu Colon, avocat; — de Louis, fils de Louis Colas, notaire; — d'Abel, fils d'Abraham Poncet, marchand; — de Philibert, fils de Jean Buchet, avocat du Roi; — de Marcel, fils de Valentin Siraudin, avocat; — de Claude, fils de Claude Chanorrier, bourgeois; — de Philippe, fils de Pierre Bruyn, procureur; — de Claude, fils de François Chuffin, potier d'étain; — de Philibert, fils de Jacques Desvignes, procureur; — de Jean, fils d'Henri Olivier, bourgeois; — d'Aimée, fille de Louis de La Roue, avocat; — de Marie, fille de Jacques Guérin, avocat; — de François, fils de Claude Mathoud, avocat; — d'Angelin, fils de noble Dominique Fournier,



Digitized by Google

commissaire ordinaire des guerres ; — de Jacqueline, fille de Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas ; — de Gabrielle, fille de noble Hugues de Rougemont, écuyer, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussière, etc.

GG. 30. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 115 feuillets.

**1622-1626.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre de baptême tenu par Antoine Ferron, vicaire, et par son successeur, Antoine Faure. — 760 naissances : — de Jean, fils de Jean Perrier, chirurgien ; — de Gabriel, fils d'Étienne Chuffin, notaire ; — de Claude, fils de Philippe Chamonard, sergent royal ; — de Claude, fils de Jean Bouchard, notaire ; — de Nicolas, fils de François Paisseaud, avocat ; — de Philibert, fils de Jacques Pellerin, docteur en médecine ; — de Pierre, fils de Joachim Bonnet, docteur en médecine ; — de Louis, fils d'Antoine Albert, receveur des consignations du Mâconnais ; — de François, fils de Claude Verjus, assesseur criminel au Bailliage ; — de Pierre, fils de Jean Laborier, marchand ; — de Claude, fils d'André Gratier, avocat, etc.

GG. 31. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 186 feuillets.

**1626-1632.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre de baptême tenu par Antoine Faure, vicaire. — 1,132 naissances : — de Claude, fils de Philibert Achaintre, procureur ; — de Philibert, fils de Balthasar Tondu, marchand drapier ; — de François, fils de noble Thomas Bullyon, auditeur en la Chambre des Comptes à Dijon ; — d'Hugues, fils de noble Jacques Demeaux, lieutenant criminel au Bailliage ; — de Jacques, fils de Jean Chaumont, procureur ; — de Joachim, fils de Claude Brun, docteur en médecine ; — d'Henriette, fille de Philibert Bullyon, seigneur de Serrières ; — de Claude, fils de noble Jacques Dauphin, procureur du Roi en l'Élection ; — d'Antoine, fils de Claude Buffet, avocat ; — de Claude, fils de noble Jean Dauphin, exempt des gardes du corps du Roi ; — d'Aimé, fils de François Desvignes, avocat ; — de Philibert, fils de noble François Sévert, seigneur de Briandes, conseiller du Roi ; — de François, fils d'Antoine Viard, avocat, etc.

GG. 32. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 293 feuillets (Quelques lacérations).

**1632-1638.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre baptismal tenu par Antoine Faure, vicaire. — 1,274 naissances : — de Claudine, fille de noble Charles Quiny, lieutenant en l'Élection de Bresse ; — de Jean, fils de Pierre Noly, marchand ; — de Louis, fils de noble Louis de Pluviers, seigneur de La Roque, Saint-Michel et Banyol, gentilhomme ordinaire du Roi ; — d'Anne, fille de Philibert Réty, notaire ; — de Nicolas, fils de noble Nicolas Moisson, avocat du Roi ; — de Philibert, fils d'Emmanuel Bernard, avocat en l'Élection ; — de Jean, fils de Jean Ponsard, chirurgien ; — de Françoise, fille de Claude de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Montceau, Verdet et Versaugues ; — d'Henri, fils de François Rubat, marchand ; — de Philippe, fils de Philippe Villod, contrôleur au grenier à sel ; — de Nicolas, fils de noble François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine ; — d'Antoinette, fille de Claude Mathoud, président en l'Élection ; — de Jean, fils de Philibert Machoud, bourgeois ; — de Valentin, fils de Claude Lachard, procureur, etc.

GG. 33. (Registre.) — In-4°, papier, 137 feuillets.

**1638-1641.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre baptismal tenu par Antoine Faure, vicaire. — 494 naissances : — de Jean, fils d'Antoine Aubel, chirurgien ; — de Claude, fils d'Antoine de Pise, bourgeois ; — de Salomon, fils de Pierre Chesnard, avocat en Parlement et procureur-syndic des États du Mâconnais ; — d'Antoinette, fille de Jean Grenelle, élu en l'Élection ; — de Joachim, fils de Pierre Lhuilier, bourgeois ; — de Vincent, fils de Jean Carteron, tailleur d'habits ; — de Jean, fils d'Antoine Laborier, apothicaire ; — d'Hugues, fils de Jean Defranc, seigneur d'Essertaux et d'Anglure ; — de Nicolas, fils de Claude Trambly, notaire ; — d'Antoine, fils de François Chambre, président au grenier à sel, etc.

GG. 34. (Registre.) — In-folio, papier, 98 feuillets.

**1641-1644.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre baptismal tenu par Antoine Faure, vicaire. — 608 naissances : — de Claude, fils de François Pollet, docteur en médecine ; — de François, fils de Claude Chrestien, bourgeois ; — de Pierre, fils de Claude de Rymon, avocat en Parlement ; — de Louis, fils de Pierre Thévenin, orfévre ; — de Jean, fils de Claude Biolay, marchand ; — de Marie, fille de Claude Desbrosses, élu en l'Élection ; — de Jacques, fils de Thomas Dubois, prévôt des maréchaux ; — de Philibert, fils d'Abel Narbaud, bourgeois ; — de François, fils d'Abel Perrier, procureur et notaire ; — de Claude, fils de Pierre Vincent, seigneur de Marigny, etc.

GG. 35. (Registre.) — Grand in-folio oblong, papier, 137 feuillets.

**1644-1652.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre baptismal tenu par Antoine Faure, vicaire, puis par Jean Poullard, son successeur. — 1,365 naissances : — d'Henri, fils d'Henri Olivier, bourgeois ; — d'Alexandre, fils de Nicolas Bruyn, avocat ; — de Thomas, fils d'Émilian Tuppinier, lieutenant criminel ; — de François, fils d'Alexandre de La Porte, avocat du Roi ; — de Nicolas, fils de

Digitized by Google

Nicolas Denamps, apothicaire ; — de François, fils de Pierre Descrivieux, avocat; — d'Aimé, fils de François Vuiron, avocat ; — de François, fils de Philibert Lamyn, notaire ; — d'Abraham, fils de Claude Bernoud, chirurgien ; — de Claude, fils de Claude Desbrosses, seigneur d'Escrots, élu en l'Élection ; — de Claude, fils de Louis Bazin, huissier général ; — d'Anne, fille de Simon Dumont, avocat ; — de Louis, fils de Jacques de La Fage, seigneur de Clermont et de Vaux-sous-Targe, aide de camp des armées du Roi ; — de Jean, fils de Claude Rigaud, commissaire des saisies réelles ; — de Jean, fils de Louis Duvernay, receveur alternatif et triennal des consignations au Bailliage ; — d'Abraham, fils de Philippe Cadot, enquêteur ; — de Claudine, fille de Claude de La Roche, écuyer, seigneur du Villars ; — de Guillaume-Françoise, fille de noble Claude Du Marché, lieutenant de cavalerie, etc.

GG. 36. (Registre.) — Grand in-folio oblong, papier, 155 feuillets.

**1652-1659.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre baptismal tenu par Jean Poullard, puis par Antoine Garnoud, vicaires. — 1,216 naissances : — de Charles, fils de noble Anet de Charboz, seigneur de La Serrée et de Ferrière ; — de Claude-Catherine, fille de Claude Damas, seigneur du Rousset, Baubresson, Marillac, etc.; — de Jean-Baptiste, fils de Lazare Duchassaing, notaire et huissier royal ; — de Joseph, fils de Nicolas Chanuet, conseiller du Roi ; — d'Aimée, fille de Pierre Siraudin, marchand ; — d'Alexandre, fils d'Honoré de Chevriers, chevalier, libre seigneur de Saint-Mauris, etc.; — de François, fils de Pierre Barjaud, certificateur des criées et saisies réelles ; — de Gabriel, fils de Jean-Claude de Montferrand, seigneur de Thoiriat ; — de Marie, fille de Laurent de L'Aube, baron de Corcelles ; — de Claude, fils de Claude Damas, seigneur du Breuil, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, etc.; — de Claude, fille de Melchior de Pagez, écuyer, seigneur de Vitrac ; — de Thomas, fils d'Archambaud de Boyer, seigneur de Trades ; — de Jean-Baptiste, fils d'Étienne Tondu, marchand de drap de soie ; — de Brice, fils de Philibert Barjot, substitut du procureur du Roi ; — de Pierre, fils de François Gardon, huissier ; — de Charles, fils de Charles Guérin, avocat en Parlement ; — de Bernard, fils de Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crémeaux, marquis d'Entragues, comte de Saint-Trivier, etc., gouverneur de Mâcon ; — d'Anne, fille de Louis de Gadagne d'Autun, comte de Verdun, baron de Bouthéon, etc. ; — de Claude, fils de noble Claude Du Marché, écuyer, seigneur de La Tour, en Bresse ; — d'Henri, fils d'Henri Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay ; — d'Antoinette, fille de Jean-François Reyrolle, gentilhomme de la Chambre du Roi, etc. — Baptême de François Delaville, juif, âgé de 26 ans.

GG. 37. (Registre.) — Grand in-folio oblong, papier, 188 feuillets.

**1659-1669.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre baptismal tenu par Antoine Garnoud et Jean Poullard, vicaires, par Jean Ravachol, vicaire, puis curé, et par son successeur, Claude Antoine. — 2,117 naissances : — de Pierre, fils de Pierre Chesnard, seigneur de Salornay ; — de François, fils de Jacques Galopin, élu en l'Élection ; — de Françoise, fille de Nicolas Nazaret, notaire ; — de Pierre, fils de noble Gabriel Desbois, secrétaire du Roi ; — de Louise-Gabrielle, fille de Marc-Antoine de Boulery, seigneur de L'Hospital ; — de Clériade, fils de Claude de Crémeaux, seigneur de Brulliolles ; — de Louis, fils de Philibert Tondu, commissaire à terrier ; — d'Hugues, fils de Jean-Baptiste Mornand, notaire ; — de Claudine, fille de Salomon Chanorrier, élu en l'Élection ; — de Brice, fils de Jean Vaillot, chirurgien ; — de Philippe, fils de Pierre Roland, apothicaire ; — de Marie, fille de noble Antoine de Lamartine, secrétaire du Roi ; — de Nicolas, fils de Simon Bonnard, imprimeur et libraire ; — de Marc-Antoine, fils de François de Foudras, écuyer, seigneur de La Tour, de Morland et d'Ouilly ; — de Nicolas, fils de Nicolas Larme, receveur général des Aides du Mâconnais ; — de Jean-Baptiste, fils de Philibert de Brie, secrétaire ordinaire de la Reine ; — de Philiberte, fille de Jean Jay, lieutenant en l'Élection ; — de Philibert, fils de François Richepance, procureur ; — de Jacques, fils de François Chappuis, notaire ; — de Marguerite, fille de Jean-Léonor de Rochechouart, marquis de Montpipaud ; — de Gabrielle, fille d'Henri-François de Busseuil, seigneur de Saint-Sernin et Moulin-L'Arconce ; — de Philibert, fils de Jean Brac, docteur en médecine ; — de Thomas, fils de noble Maurice-François Vallier, seigneur de Baleine ; — de Claude-Anselme, fils de Léonard de Feillens, seigneur de Montiernoz, etc. (24 enfants illégitimes).

GG. 38. (Registre.) — Grand in-folio oblong, papier, 103 feuillets.

**1669-1673.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre baptismal tenu par Claude Antoine, curé. — 1,083 naissances : — de Gabriel, fils d'Antoine Paisseaud, conseiller au Présidial ; — de Pierre, fils de noble Abraham-Thomas Vallier, seigneur d'Écoles ; — d'Antoinette, fille de Claude Berruyer, avocat ; — de Simon, fils de Philibert Marin, tanneur ; — de Jacques, fils de François Préaud, avocat en Parlement ; — de Claude, fils de Charles-Joseph Uchard, avocat en Parlement ; — de Jean, fils de Jean Bernard, conseiller du Roi ; — de Paul, fils de Jean Aubel, marchand ; — de Claude-Baptiste, fils de Philippe Pelleterat, seigneur de Borde, avocat en Parlement ; — de Charles-Marie, fils de Charles-François Dormy, baron de Vinzelles ;

Digitized by Google

— d'André, fils d'Hugues Demeaux, seigneur de Châtillon, second président au Présidial; — de François, fils de Jean Laborier, procureur, etc. (13 enfants illégitimes).

GG. 39. (Registre.) — In-8°, papier, 139 feuillets.

**1605-1612.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des bénédictions nuptiales tenu par Antoine Ferron, vicaire. — 350 mariages : — entre Humbert Boyer, praticien, et Françoise, fille de Scipion Cajon, notaire; — entre noble Étienne Alamartine, avocat, et Aimée, fille d'Antoine de Pise, seigneur de Flacé, président en l'Élection; — entre Valentin Siraudin, marchand, et Jeanne Achaintre; — entre Pierre de Pise, avocat en Parlement, et Philiberte Bernard, veuve de Mathurin Bullyon, seigneur de Tramayes; — entre Philibert Raclet, procureur, et Claudine Dormy; — entre Pierre de Rymon, avocat, et Pierrette, fille de François Viveret, contrôleur; — entre Nicolas Sorbier, prévôt des maréchaux, et Étiennette Dondin; — entre Claude Aujas, notaire et greffier au grenier à sel, et Claudine Guérin; — entre Gratian Bauderon, seigneur de Sennecé, et Suzanne, fille de François Gratier, seigneur de Condemines; — entre Isaac Tillier, contrôleur général du Domaine à la Généralité de Lyon, et Philiberte, fille de Jean Pelleterat, bourgeois; — entre Philippe Dinet, écuyer, seigneur de Saint-Romain et de Montchanin, l'un des cent gentilshommes de la Chambre du Roi, et Lucrèce de Chabeu, veuve de François de La Forest, seigneur de Grammont; — entre Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas et Pouilly, et Françoise, fille de Louis de Butet, seigneur de La Bourdonnière, etc.

GG. 40. (Registre.) — In-4°, papier, 192 feuillets.

**1612-1622.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des bénédictions nuptiales tenu par Antoine Ferron et Antoine Faure, vicaires. — 485 mariages : — entre Pierre de La Poipe, écuyer, seigneur de La Serre, et Claude de Laye, dame de Messimieux; — entre Pierre de Cornon, écuyer, seigneur de Montferrand en Bugey, et Isabeau de Laye, dame d'Arbin; — entre Jean Du Rocher-Quengo, écuyer, seigneur de La Roche et de Bannains, et Françoise Bernard, veuve de Claude Dormy, seigneur de Loché; — entre Claude de Brancion, seigneur de Visargent, et Sébastienne, fille de Jean de Rougemont, seigneur de Pierreclos; — entre Antoine Barjot, procureur, et Jeanne Gratier; — entre Claude Chanorrier, praticien, et Charlotte, fille de Pierre Pelleterat, élu en l'Élection; — entre Antoine Pelleterat, bourgeois, et Anne Dubief, veuve de Claude Gondelain, laboureur de Sommeré; — entre Claude Desvignes, notaire, et Marguerite Bugnon; — entre noble François de Thibault, écuyer, seigneur de Saint-Simon, au diocèse de Toulouse, et Philiberte, fille de Pierre de Marcilly, seigneur du Costé; — entre noble François de La Porte, conseigneur d'Ameugny, élu en l'Élection, et Orianne, fille de Louis Laurent, seigneur de Beaulieu; — entre Claude Verjus, lieutenant particulier criminel et premier conseiller assesseur au Bailliage, et Françoise, fille de Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières; — entre Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin, et Marie Laurent; — entre Michel de Thomassin de Saint-Barthélemy, baron de Mirebel, etc., et Marguerite, fille de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau; — entre Thomas de Boyer, seigneur de Trades, avocat en Parlement, et Jeanne de Sagie, etc.

GG. 41. (Registre.) — In-4°, papier, 196 feuillets.

**1622-1640.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre tenu par Antoine Faure, vicaire. — 799 mariages : — entre Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, Chavanes et des Roches, et Jeanne de Pise; — entre François Pelleterat, élu en l'Élection, et Aimée Mothion; — entre Philibert Bullion, seigneur de Serrières, et Claude, fille de Claude Bouton, président en l'Élection; — entre Balthazar, fils de Philibert Tondu, de Saint-Jean-des-Aventures, et Hélie, fille de Jean Vionnet, marchand; — entre Jacques Demeaux, lieutenant criminel, et Anne, fille d'Hugues Foillard, lieutenant général; — entre Pierre Desbois, élu en l'Élection, et Chrestienne Demeaux; — entre François Rubat, marchand, et Louise Préaud; — entre Louis de Pluviers, chevalier, seigneur de Saint-Michel et La Roque, et Étiennette, fille de Joachim Grillet, receveur pour le Roi; — entre Philibert Pollet, avocat, et Henriette Laurent; — entre Jacques Dauphin, procureur du Roi en l'Élection et grenier à sel, et Marguerite, fille de Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières (pièces constatant qu'ils ont obtenu dispenses du Pape, étant cousins au quatrième degré); — entre Valentin Siraudin, bourgeois, et Jacqueline Clément, veuve de Claude Bolangier, mercier; — entre François Sévert, avocat en Parlement, et Chrestienne de Pise; — entre Jean de Macet, seigneur de Saulzey, et Marthe Perrachon, qui abjura l'hérésie; — entre Claude Demeaux, seigneur de Marbé, commissaire ordinaire des guerres, et Anne, fille de noble Philibert Bernard, contrôleur en l'Élection; — entre Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay, et Marie Dormy (les quatre filles dudit seigneur, Suzanne, Henriette, Antoinette et Marie, épousèrent à très-peu de distance, Nicolas et Emmanuel Bernard, frères, avocats en Parle-

Digitized by Google

ment, Thomas Chesnard, aussi avocat en Parlement, et Claude Buchet, procureur du Roi); — entre Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, et Françoise, fille d'Antoine Grillet, lieutenant général, etc.

GG. 42. (Registre.) — In-4°, papier, 101 feuillets.

**1640-1649.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre tenu par Antoine Faure, vicaire. — 412 mariages : — entre Aimé Morel, avocat en Parlement, et Nicole Buffet; — entre Jean Aujas, avocat, et Marguerite Picolier; — entre Salomon Chesnard, avocat en Parlement, et Jeanne Mothion; — entre Claude de Rymon, avocat en Parlement, et Claudine Ducrot; — entre Jean Tondu, marchand de soie, et Chrestienne Poncet; — entre Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Antoinette de Pise; — entre Jacques Guichenon, apothicaire de Châtillon-les-Dombes, et Esther Sion; — entre Thomas Dubois, prévôt des maréchaux, et Françoise Laurent; — entre Pierre Descrivieux, avocat, et Isabeau Chambre; — entre Alexandre de La Porte, avocat du Roi, et Pierrette Paisseaud; — entre Étienne Mathoud, avocat, et Chrestienne de Rymon; — entre Thomas Chesnard, contrôleur au grenier à sel de Cluny, et Humberte, fille de François Desvignes, avocat du Roi; — entre Philibert Machoud, bourgeois, et Pierrette Siraudin; — entre Claude Viard, greffier en chef de la ville de Saint-Gengoux-le-Royal, et Philippe, fille de Mathieu Colon, avocat en Parlement; — entre François Chambre, président au grenier à sel, et Claudine Desvignes; — entre Pierre Chesnard, grènetier au grenier à sel, et Marguerite, fille de Claude Bouton, seigneur de Salornay; — entre Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au Bailliage de Mâcon, et Claudine, fille de Charles Quiny, lieutenant particulier en l'Élection de Bresse; — entre Claude de Crémeaux, écuyer, seigneur de Brulliolles, et Renée, fille de Michel Guillermin, seigneur de L'Assurance, etc.

GG. 43. (Registre.) — In-4°, papier, 58 feuillets.

**1649-1656.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre tenu par Antoine Faure, Jean Poullard et Antoine Garnoud, vicaires. — 285 mariages : — entre Claude Du Marché, écuyer, seigneur de La Tour, et Philiberte Charpy; — entre Claude Belouze, bourgeois, et Aimée Villod; — entre Claude Faure, notaire, et Catherine Perceval; — entre Valentin Siraudin, avocat, et Benoîte Soldat, veuve d'Henri Mathoud, marchand; — entre François de La Poipe, chevalier, seigneur de Vertrieu, Messimieux, etc., et Claude-Louise-Marie, fille de Pierre de Seyturier, seigneur de La Vergonnière, baron de Cornoz, etc.; — entre François Vuiron, élu en l'Élection, et Marguerite, fille de Jacques Desvignes, receveur des Domaines; — entre Philibert Tondu, marchand, et Marie Préaud; — entre Abel Poncet, greffier au grenier à sel, et Suzanne Robert; — entre Philibert Bouton, écuyer, seigneur de Salornay, et Charlotte Moisson; — entre Nicolas Picolier, avocat, et Jeanne Olivier; — entre Claude Balay, procureur, et Marguerite Achaintre; — entre Pierre Desvignes, avocat et receveur des États du Mâconnais, et Marguerite Paisseaud; — entre Charles Guérin, avocat en Parlement, et Antoinette Chanorrier; — entre Claude Cajon, commissaire-enquêteur, et Françoise Olivier; — entre Nicolas Verjus, garde-scel, et Anne Blanchard; — entre Archambaud de Boyer, avocat en Parlement, et Anne, fille de Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, etc.

GG. 44. (Registre.) — In-folio oblong, papier, 76 feuillets.

**1656-1665.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre tenu par Antoine Garnoud et Jean Ravachol, vicaires. — 399 mariages : — entre Claude Aujas, notaire, et Marguerite Chaumont; — entre Claude Perrier, praticien, et Marguerite Morel; — entre Jean, fils de Thomas Boyer, seigneur de Ruffey, et Avoye, fille de Jean Chesnard, seigneur de Mercey; — entre Antoine Paisseaud, conseiller, et Françoise Chesnard; — entre Marc-Antoine de Boulery, chevalier, seigneur de L'Hospital, et Jeanne de Pluviers; — entre Louis-Éléonor-Gaspard de Marcilly, seigneur de Pommay et de Varanges, et Christine Buchet; — entre Antoine Magnin, avocat en Parlement, et Charlotte Moisson; — entre Hugues Demeaux, seigneur de Châtillon, et Antoinette Mathoud; — entre Jacques Galopin, élu en l'Élection, et Ursule Pelleterat; — entre Philippe Moisson, seigneur de Montceaux, et Thérèse Fournier; — entre Claude Bullion, seigneur de Tramayes et de Flacé, et Anne Blanchard, veuve de Nicolas Verjus; — entre Philibert Verjus, avocat, et Françoise Albert; — entre Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection, et Marie Chesnard; — entre Jean de Thibault, écuyer, seigneur de Bellefont, et Nicole Bayard, veuve de Pierre Chambre; — entre Philibert Delanayrie, chirurgien de Leynes, et Claudine Grandjean; — entre Nicolas Tondu, bourgeois, et Hélie Trambly; — entre Jean-Baptiste de Lamartine, et Françoise Albert; — entre Joseph Uchard, seigneur de Monspey, avocat en Parlement, et Marie Desbrosses; — entre Jean Bernard, seigneur de Châtenay, et Orianne Dubois; — entre Salomon Chesnard, avocat en Parlement, et Antoinette Aujas; — entre Claude Berruyer, avocat en Parlement, et Marguerite Desbrosses; — entre Maurice-François Vallier, seigneur de Baleine, et Marie Tuppinier, etc.

Digitized by Google

GG. 45. (Registre.) — In-folio, papier, 101 feuillets.

**1665-1673.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre tenu par Jean Ravachol et Claude Antoine, curés. — 450 mariages : — entre Louis, fils de Claude de La Rodde, seigneur de Fressiney, Condes et Charnay, et Jeanne-Philiberte, fille de Louis Dinet, écuyer, seigneur de Chassimpierre et Saint-Romain ; — entre Jean Laborier, procureur, et Marie Perret ; — entre Jean Daugy, praticien, et Jeanne Balay ; — entre Philibert Bernard, avocat, et Anne Albert ; — entre Abraham-Thomas Vallier, seigneur d'Écoles, et Anne Chesnard ; — entre Antoine Chambre, avocat en Parlement, et Marie Dumont ; — entre Amable-Antoine Mayneaud, avocat de Charolles, et Philiberte Bonet ; — entre Thomas Viard, avocat en Parlement, et Esther Poncet ; — entre Mathieu Foillard, avocat en Parlement, et Charlotte-Catherine Reyrolle ; — entre Pontus Berthauld, conseiller au siége présidial de Chalon, et Marianne Desbrosses ; — entre Gabriel Brunet, notaire, et Marie Achaintre ; — entre Joseph Mornand, praticien, et Claudine Cadot ; — entre Claude Aymar, avocat en Parlement, seigneur de Buyat, et Anne Dumont ; — entre René-Emmanuel de Chambes, seigneur de Givry, et Nicole Bayard, veuve en secondes noces de Jean-Chrysostôme de Thibault, seigneur de Bellefont ; — entre Alexandre de La Porte, conseiller, et Orianne Antoine, veuve de Pierre Poncet ; — entre Claude Desbrosses, avocat en Parlement, seigneur d'Escrots et Maleval, et Marie Chesnard ; — entre Gilbert de Champier, seigneur de Feillens, et Orianne Dubois, veuve de Jean Bernard, seigneur de Châtenay ; — entre Jean Machoud, avocat en Parlement, et Marie Moisson ; — entre Thomas Chanuet, avocat en Parlement, et Hélène Perrier ; — entre François Dauphin, avocat en Parlement, et Jeanne Viard ; — entre Marc de Crémeaux, écuyer, seigneur de Brulliolles, et Marie Aubeaufils, etc.

GG. 46. (Registre.) — In-8°, papier, 77 feuillets.

**1603-1608.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre mortuaire tenu par Antoine Ferron, vicaire. — 714 décès : — « de Jehan de Mascon, gentilhomme Bourguignon ; » — de Claude Bugnon, marchand ; — d'Isidore Girardot, chirurgien ; — d'Humbert Paisseaud, bourgeois ; — de Pierre Deville, notaire ; — de Michel Chevillard, orfévre ; — de Mathurin Bullion, seigneur de Tramayes et Serrières, élu en l'Élection ; — de Barthélemy Bayard, sergent royal ; — de Charles Descrivieux, seigneur de Charbonnières, avocat du Roi ; — de Barbe Dauphin, femme de Valentin Siraudin, bourgeois ; — de Vincent Gratier, marchand ; — de Claude, fils de Philibert Montot, tailleur d'habits, âgé de deux ans et demi, « aux deux plantes des » piedz duquel Claude, le jour de son trespas, ont esté » remarquées deux croix, sçavoir : une en chascune plante, » comme si la chair eust esté meurtrie, et quasi retirantes » au noir, lesquelles croix ont esté veues par le Révérend » Père Archange Dupuy, cappucin, par plusieurs hommes » d'Église et autres personnes premières en la justice et » authorité en ceste ville de Mascon ; » — de Lazare Duchassaing, procureur ; — de François Tortillier, curé de Nanccile ; — de Françoise Prisque, veuve de Jean Bernard, seigneur de Châtenay ; — de Théode de Foudras, chanoine de Saint-Pierre ; — de Claude Turin, notaire, etc.

GG. 47. (Registre.) — In-4°, papier, 189 feuillets.

**1609-1621.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre mortuaire tenu par Antoine Ferron, vicaire. — 2,013 décès : — d'Abraham Bernard, bourgeois ; — de François Duperron, procureur, centenaire ; — de Claude Dormy, seigneur de Loché, greffier en l'Élection ; — de Scipion Cajon, notaire ; — de Philibert Boyvin, bourgeois et échevin ; — de Mamert Prisque, bourgeois ; — de Pierre Galopin, capitaine de Vérizet ; — de François de La Porte, élu en l'Élection ; — de Gabriel de Chevriers, écuyer, seigneur de Saint-Mauris ; — d'Humbert Moisson, avocat ; — de François Delaforest, avocat ; — de François Viveret, contrôleur en l'Élection ; — de Louis Le Furet, écuyer, seigneur Des Mothes ; — d'Étienne Cochard, bourgeois ; — d'Orianne Bernard, femme de Nicolas Moisson, avocat ; — de Jeanne Noblet, femme de Philibert Grangier, bourgeois ; — de Simon Perret, notaire et procureur ; — de Claude Barthelot, seigneur d'Ozenay, contrôleur en l'Élection ; — de Pierre Chandon, conseiller du Roi au Parlement de Dijon ; — de Pierre Quinson, capitaine-enseigne de la ville ; — de Claude Barjot, femme de Palamède Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel ; — de Philiberte Bernard, femme de Pierre de Pise, conseiller ; — de Philippe Larme, greffier de la Prévôté ; — de Thoine Gaillard, centenaire ; — de Jeannette Coulland, centenaire ; — d'Alexandre Bruyn, notaire ; — de Vincent Paisseaud, avocat du Roi ; — de Nicolas Le Camus, soldat, « blessé par un sien compagnon » d'une bayonnette, au petit ventre ; » — de Philibert Mathoud, bourgeois ; — d'Abel Guérin, secrétaire de la Chambre du Roi et greffier au Bailliage ; — de Jacques Demeaux, seigneur de Marbé, Viré et Châtillon ; — de Jeanne Descrivieux, veuve de Jean Laurent, avocat ; — d'Antoine Pelleterat, bourgeois ; — de Philibert Barjot, seigneur de Leynes et Lavernette, lieutenant général au Bailliage ; — de messire Claude d'Oncieux, de la maison

Digitized by Google

de Montiernoz en Bresse, chanoine de Saint-Pierre ; — de Pierre Dinet, diacre, nommé évêque d'Hiérapolis et élu évêque de Mâcon ; — de Gaspard Dinet, évêque de Mâcon, conseiller et prédicateur ordinaire du Roi ; — de demoiselle Claude de Lugny, dame de Loyse et douairière d'Essertaux, etc.

GG. 48. (Registre.) — In-4°, papier, 275 feuillets.

**1621-1653.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre mortuaire tenu par Antoine Ferron, Antoine Faure et Antoine Garnoud, vicaires. — 4,514 décès : — de Jacques d'Amanzé, chanoine de Saint-Pierre ; — d'Antoine Ferron ; — de Guillaume Chandet, cloutier, âgé de cent dix ans ; — de Françoise Ravier, Jean Renoud, joueur d'instruments, Benoît Fornier, manœuvre, Simon Robin, Antoinette Labouron, Claude Desseignes et Claire Bernaton, centenaires ; — de Marie Bullion, femme de Philibert Barthelot ; — de Moïse de Pise, avocat ; — de François de Rébé, prévôt de Saint-Pierre ; — d'Antoine de Vaurion, chanoine ; — d'Hiéronyme d'Oncieux, veuve de Jean de Salornay ; — de Louis Laurent, juge de Bâgé ; — d'Antoine de Pise, capitaine de la ville de Mâcon ; — de Jean Buchet, avocat du Roi ; — de Thomas Chandon, lieutenant criminel ; — de Nicolas Dauphin, procureur du Roi ; — d'Hugues Foillard, lieutenant général ; — de Charles Barjaud, notaire ; — de Benoît Barjot, bourgeois ; — de Pierre de Pise, conseiller ; — de Jacques Verjus, bourgeois ; — de Claude de Salornay, chanoine ; — de Claude Bouton, président en l'Élection ; — de Renaud de Varennes, chanoine ; — de François Desbois, greffier de la juridiction de Tournus ; — de François de La Porte, élu en l'Élection ; — d'Alexandre de Seyturier, chanoine ; — de Jean Bauderon, apothicaire ; — de Gabrielle, fille d'Albert de Grillet, comte de Saint-Trivier ; — de François, fils de Guy-Georges de Sainte-Colombe, seigneur Du Poyet et de Saint-Priest ; — de Thomas de Bullyon, seigneur de Tramayes, capitaine de la ville et second président au Présidial ; — de Claude Mathoud, président en l'Élection ; — d'Antoine Grillet, président au Bailliage ; — de Pierre Bauderon, docteur en médecine ; — de François de Lettre, écuyer, contrôleur des vins à Paris ; — d'Antoine Faure, vicaire ; — de François Pelleterat, élu en l'Élection ; — de Moïse de Rymon, lieutenant en l'Élection ; — de François Chambre, président au grenier à sel, etc.

GG. 49. (Registre.) — In-folio oblong, papier, 172 feuillets.

**1653-1673.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre mortuaire tenu par Antoine Garnoud, vicaire, Jean Ravachol et Claude Antoine, curés. — 3,497 décès : — de Pierre Decourt, drapier drapant ; — de Nicolas Verjus, conseiller ; — de François Rubat, marchand et échevin ; — de Philibert Bouton, seigneur de Salornay ; — d'Archambaud Chanuet, bourgeois ; — de Jacques Desvignes, receveur des États du Mâconnais ; — de Marc-Antoine de Busseuil, chevalier, baron de Saint-Sernin, seigneur de Moulin-L'Arconce ; — de Nicolas Parisot, prêtre ; — d'Aimé Morel, conseiller ; — de Claude Corneloup, élu en l'Élection ; — de Jean Bouchard, notaire ; — de Joachim Bonnet, docteur-médecin ; — de Jean de Seyturier, chanoine ; — de Jacques Dauphin, procureur du Roi en l'Élection ; — de Péronne de Grillet de Gondy, comtesse d'Entragues ; — de Jean Pelleterat, chevalier de l'Ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Sainte-Colombe ; — d'Étienne Chuffin, procureur ; — d'Antoine Forest, avocat en Parlement ; — de François Paisseaud, receveur des États du Mâconnais et capitaine de la ville de Mascon ; — d'Albert de Lamartine, avocat en Parlement ; — d'Hugues Foillard, conseiller ; — de Jean-Baptiste Verjus, élu en l'Élection ; — de Benoît Pavallier, marchand ; — de Philippe Moisson, seigneur de Prissé, lieutenant de la ville de Mâcon ; — de François de La Porte, conseiller ; — de François Lhuilier, gentilhomme du Roi ; — d'Aimé Jannel, âgé de cent cinq ans ; — de François Desvignes, avocat du Roi ; — de Pierre de Rymon, lieutenant particulier au Présidial ; — de Gabrielle Des Serpents, veuve de Marc-Antoine de Busseuil ; — de Claude Demeaux, seigneur de Marbé, Saint-Léger et Fuissé, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon, capitaine des chasses royales et de la tour du pont dudit Mâcon, etc.

GG. 50. (Registre.) — In-folio, papier, 48 feuillets.

**1674.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé, ou le sieur Corent, vicaire. — 180 naissances : — d'Antoine, fils de Claude Lachard, bourgeois ; — de Thomas, fils de Claude Brenot, chirurgien ; — de Gabriel, fils de Nicolas Léguat, écuyer ; — de Claude-Joseph, fils de Claude Berruyer, avocat du Roi ; — de Claudine, fille de François Préaud, avocat en Parlement ; — d'Antoine, fils de François Achaintre, procureur ; — de Claude, fils de Claude Delavigne, greffier du Bailliage ; — de Balthazar, fils de Jean-Baptiste Colin, avocat du Roi ; — de Jean-Baptiste, fils de Philibert Tondu, bourgeois ; — de Françoise, fille de Gabriel Desbois, seigneur de Choiseau ; — de Gérard, fils de Thomas Chanuet, conseiller ; — de Madeleine et Christine, filles de Jean-Baptiste de Lamartine, conseiller ; — de Gabriel, fils de Pierre Guérin, secrétaire des États, etc. — 48 mariages : — entre Claude Cadot, bourgeois, et Anne Dondin ; — entre Claude Tup-

Digitized by Google

pinier, avocat en Parlement, et Anne Moisson; — entre François Barjot, avocat en Parlement, et Marguerite Dubois; — entre Louis Roland, apothicaire, et Catherine Thévenin, etc. — 215 décès : — de Claude de La Bastide, cadet et volontaire dans le régiment de Picardie; — de Claudine Blanchard, veuve de Moïse de Rymon; — de Marguerite Barthelot, veuve de Michel de Thomassin; — d'Hugues Demeaux, seigneur de Châtillon, président au Bailliage; — de Philiberte de Tenay, veuve de Claude de Besseret, seigneur de Marillac; — de Salomon Chanorrier, élu en l'Élection; — de Claudine Bouton, femme de Philibert Bullyon, président en l'Élection, etc.

GG. 51. (Registre.) — In-folio, papier, 60 feuillets.

**1674-1675.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé, et le sieur Corent, vicaire. — 188 naissances : — de Claude, fils de Marc de Crémeaux, écuyer; — de Pierre, fils de Léonard de Feillens, chevalier; — de Jacques, fils de Jacques Ray, procureur; — de Claude, fils de Jean-Baptiste Pavallier, marchand; — de Joseph, fils de François Poncet, procureur; — de Jeanne, fille de Louis Rigaud, avocat en Parlement; — d'Antoinette, fille de Mathieu Foillard, conseiller; — de Philibert-Joseph, fils de François Barjot, avocat en Parlement; — de Pierre, fils de Gabriel Desbois, écuyer, etc. — 41 mariages : — entre François, fils de Pierre Barjaud, receveur aux saisies réelles, et Marie Poncet; — entre Girard Perrier, avocat, et Marie Chanorrier; — entre Jacques, fils de Nicolas Aubel, marchand, et Marie, fille de Nicolas Pornay, directeur du bureau de la poste; — entre François Lamyn, docteur en médecine, et Anne, fille d'Antoine Viard, avocat, etc. — 184 décès : — de Pierre Cajon, notaire; — de Philibert Bullyon, président en l'Élection; — de Girard Perrier, avocat; — de Claude Buchet, procureur du Roi, etc.

GG. 52. (Registre.) — In-folio, papier, 34 feuillets.

**1675-1676.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé, et le sieur Corent, vicaire. — 96 naissances : de Claude, fils de Pierre Grenelle, procureur; — de François, fils d'Antoine Dondin, procureur; — de Marguerite, fille de Claude Desbrosses, seigneur d'Escrots et Maleval; — de Jean, fils de Jean-François Achaintre, notaire; — de Jean, fils de Jean Daugy, procureur; — d'Antoine, fils de Simon-Joseph Mornand, notaire, etc. — 20 mariages : — entre François Bernard, avocat en Parlement, et Philiberte Legrand, veuve de Louis Buffet; — entre Antoine Fornier, praticien, et Marie Delafougère, etc. — 137 décès : — de Pierre Duc, bourgeois; — d'André Gauthier, bourgeois; — d'Antoinette Picolier, veuve de Claude Brun, docteur en médecine; — de Claude de La Roche, écuyer, seigneur du Villars; — d'Anne Renibert, veuve de François de La Porte, conseiller, etc.

GG. 53. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

**1676-1678.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé. — 597 naissances : — de Philibert, fils d'Antoine Lachard, avocat en Parlement; — de Philibert, fils de Philippe Pelleterat, avocat en Parlement; — de Charles-François, fils d'Henri Rubat, bourgeois; — de Louis, fils de Jean-Baptiste de Lamartine, conseiller; — de Nicolas, fils de Jean Viard, certificateur au Bailliage; — de Pierre, fils de Gabriel Colas, avocat; — de Jean-Baptiste, fils de Claude Aymard, conseiller en l'Élection; — de Joseph, fils de Jean Bernard, conseiller; — de Jacques, fils de Claude Delavigne, principal commis du Bailliage et bailli de la basoche mâconnaise; — de François, fils de Jean Laborier, procureur; — d'Étienne, fils de Claude Dauphin, procureur; — d'Ursule, fille de Philippe-Étienne de Lamartine, seigneur d'Hurigny; — de Thomas, fils de Girard Perrier, avocat en Parlement; — de Jacques, fils de Jean Fricaud, procureur, etc. — 118 mariages : — entre Pierre Grenelle, procureur, et Claudine Bauderon, veuve de Pierre Duc; — entre Claude de Bessac, chevalier, seigneur de Grandmaison, et Renée-Louise de Rochechouart; — entre Archambaud Monnier, seigneur de Lessard, avocat en Parlement, et Henriette Lamyn; — entre Pierre Bernardon, commissaire à terrier de Cluny, et Christine Narbaud; — entre Jean Bourdon, notaire, secrétaire de la ville, et Catherine Gauthier; — entre Bruno de Paule, écuyer, capitaine au régiment de Picardie, et Suzanne Bauderon de Sennecé; — entre Louis de Labletonnière, avocat en Parlement, et Charlotte Albert; — entre Jacques Forest, avocat, et Nicole Picolier; — entre Philibert Barthelot, chevalier, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, et Marie de Rymon; — entre Claude Soldat, avocat en Parlement, et Marie Poncet; — entre Jean d'Ongny, chevalier, seigneur d'Origny, Bussières, etc., et Isabeau, fille de Claude de Thibaud de Noblet Des Prés, seigneur de Thulon, La Tour de Romanèche, etc. — 709 décès : — de Nicolas Préaud, marchand; — d'Antoine Pollet, bourgeois; — d'Antoinette, fille de Jean Desbrosses, trésorier de France, seigneur de Chaintré et Pouilly; — de Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crémeaux, marquis d'Entragues,

Digitized by Google

gouverneur de Mâcon; — de Louis Denamps, bourgeois; — de Claude Guérin, avocat; — de Nicolas Chanuet, conseiller; — de Nicole de La Coste, veuve de Michel Guillermin, seigneur de L'Assurance; — d'Antoine Viard, avocat, etc.

GG. 54. (Registre.) — In-folio, papier, 117 feuillets.

**1678-1680.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par Claude Antoine, curé, et Joseph Bernard, vicaire. — 403 naissances : — de Jean, fils de François Teyras, lieutenant des chirurgiens de Mâconnais; — de Philibert, fils de Benoît Poncet, notaire; — d'Emmanuel-Émilian, fils de Claude Tuppinier, conseiller; — de Claudine, fille de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Rambuteau, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâconnais, etc. — 100 mariages : — entre Claude Chambre, avocat en Parlement, receveur des États du Mâconnais, et Louise Moisson; — entre Philibert Chesnard, seigneur de Salornay, avocat en Parlement, et Marie Demeaux; — entre Jean Chuffain, bourgeois, et Eulalie Tondu; — entre Jacques de La Porte, avocat en Parlement. et Jeanne Dumont; — entre Gabriel Colas, avocat en Parlement, et Louise Picolier; — entre Jean Goujon, bourgeois, et Marie Michel; — entre Claude Grenelle, avocat en Parlement, et Françoise Tondu; — entre François Paisseaud, avocat en Parlement, et Nicole Bernard, etc. — 330 décès : — de Marie Testenoire, femme d'Antoine Patissier, juge de Beaujeu, seigneur de La Fayette; — de Jean-François Reyrolle, secrétaire ordinaire du Roi; — de Gabriel Desbois, écuyer; — de Philibert Pollet, avocat en Parlement, etc.

GG. 55. (Registre.) — In-4°, papier, 194 feuillets.

**1680-1684.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé; Joseph Bernard et Jean Crespin, vicaires. — 690 naissances : — de Marie, fille de Charles Girard, receveur des Domaines; — de François-Marie, fils de Philippe Pelleterat, seigneur de Borde; — de Philibert, fils de Jean Bourdon, chirurgien; — de Claudine, fille de Nicolas Chassipolet, commissaire à terrier; — de Jacques, fils de Gilbert de Champier, seigneur de Feillens, gouverneur de Châtillon-les-Dombes, etc. — 143 mariages : — entre Pierre Barjaud, commissaire aux saisies réelles, et Antoinette Tuppinier; — entre Philibert de Chambes, chevalier. seigneur de Givry, et Jeanne, fille de Michel de Thomassin de Barthélemy, baron de Montmartin; — entre François Laborier, écuyer, et Claudine Chesnard; — entre Philippe de Galland, seigneur de Chavannes, premier capitaine au régiment de Duplessis-Praslin, et Marguerite de Fontanes; — entre François Paisseaud, avocat en Parlement, et Antoinette, fille de Brice Bauderon de Sennecé, etc. — 586 décès : — de Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, secrétaire du Roi; — de Claude Du Puy, élu en l'Élection; — de Philibert Barjot, substitut du procureur du Roi; — de Simon Bonnard, libraire; — d'Antoine de Pise, capitaine de la ville, etc.

GG. 56. (Registre.) — In-4°, papier, 97 feuillets.

**1684-1685.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé. — 243 naissances : — de Claude-François-Joseph, fils de Claude-Joseph de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte Du Thil, seigneur de Sologny, La Cour, Le Soleil et en partie du péage de Mâcon; — de Nicolas, fils de Jacques Forest, avocat, etc. — 74 mariages : — entre Jacques Duvernay, écuyer, garde du corps du duc d'Orléans, receveur des consignations au Bailliage, et Marie Jay; — entre François Laborier, avocat en Parlement, et Marie Gimarey; — entre Émilian Tuppinier, avocat en Parlement, et Ursule Dubois; — entre François Dauphin, procureur du Roi en l'Élection, et Marie-Anne Poncet, etc. — 337 décès : — de Claude Bullyon, avocat; — de Claude Brenot, chirurgien; — de François Paisseaud, lieutenant général au Bailliage, etc.

GG. 57. (Registre.) — In-4°, papier, 109 feuillets.

**1685-1687.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé. — 356 naissances : — de François, fils de Jacques Bordet, avocat en Parlement; — de Pierre, fils de Julien Merle, premier huissier audiencier; — de Louis, fils d'Antoine Cajon, chirurgien; — d'Antoine, fils d'Aubin Trécourt, praticien; — de Marie, fille de Pierre Perreaud, « demeurant à Chasselas et faisant profession de » la religion prétendue réformée, laquelle fille a esté pré- » sentée, en exécution de l'édit du Roi, pour recevoir le » sacrement de baptême; » — d'Antoine, fils de Nicolas Chollois, directeur des Aides; — de Ferdinand, fils d'Hector Brun, commissaire à terrier, etc. — 104 mariages : — entre Charles Rodet, praticien, et Claudine Desmeures; — entre Jean de La Porte, avocat en Parlement. et Antoinette Dufour, veuve d'Antoine Dondin; — entre François Delafay, procureur, et Charlotte Chanorrier; — entre Louis, fils de Thomas Bridet, seigneur des Myards, juge mage et capitaine de la ville de Cluny, et Madeleine Bellouze; — entre Joseph de Vallin, chevalier,



Digitized by Google

seigneur d'Hyères, Bauriviers et Le Rousset, et Marie, fille d'Imbert de Grolier, chevalier, seigneur du Soleil et d'Albisse, etc. — 377 décès : — de Marguerite Picolier, veuve de Jean Aujas, avocat; — d'Henriette de Burnot, femme d'Antoine Bauderon de Sennecé, écuyer, premier valet de chambre de la feue Reine; — de François de La Porte, seigneur des Islars; — d'Anne Moisson, femme de Claude Montillet, conseiller; — de François Laborier, avocat; — de Charlotte Pelleterat, veuve de Claude Chanorrier, âgée de cent ans, etc.

GG. 58. (Registre.) — In-4°, papier, 94 feuillets.

**1687-1688.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé, et Jean Monteret, vicaire. — 286 naissances : — de Guy, fils de Joseph de Vallin, chevalier; — d'Antoine, fils de Catherin Chandon, marchand; — de François, fils de Brice Barjot, conseiller, etc. — 55 mariages : — entre Antoine Jacquelin, principal commis des greffes du Bailliage, et Constance Colas; — entre Louis Boyat, élu en l'Élection, et Marie Gimarey, veuve de François Laborier; — entre René Loisel, chirurgien, et Françoise Bonnet; — entre Antoine Laborier, avocat en Parlement, et Marie Bourdon; — entre Joseph de Monréol, chevalier, seigneur de Martel, capitaine de dragons, et Marianne Grolier, etc. — 298 décès : — de Jean Tuppinier, procureur; — de Françoise Descrivieux, veuve de Claude Verjus; — de Philibert Lamyn, procureur; — de Jean-Baptiste Mornand, notaire, etc.

GG. 59. (Registre.) — In-4°, papier, 64 feuillets.

**1688-1689.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé, et Jean Monteret, vicaire. — 168 naissances : — de François, fils de Jean Chuffain, receveur des deniers patrimoniaux de la ville; — de Charles, fils de Jacques Vaillot, chirurgien; — d'Antoinette, fille de Claude Dechat, écuyer, etc. — 49 mariages : — entre Mathieu Fichet, sculpteur, et Claudine, fille de Claude Faure, notaire; — entre Jean Uchard, marchand confiseur de Pont-de-Veyle, et Françoise, fille de Jean de Labletonnière, marchand, etc. — 161 décès : — de François de Franc, seigneur d'Anglure et d'Esserteaux; — de Marie Follin, femme de Daniel Galopin, écuyer, seigneur de Fleurville, etc.

GG. 60. (Registre.) — In-4°, papier, 66 feuillets.

**1689-1690.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé, et Jean Monteret, vicaire. — 190 naissances : — de François, fils de Claude Grenelle, écuyer, seigneur de Pimont; — de Louis, fils de Claude Chesnard, écuyer, seigneur des Nuguets; — de Louise, fille de Robert Piget, imprimeur et libraire; — de Pierre, fils de Jean Deschizeaux, conseiller, etc. — 55 mariages : — entre Philibert Paisseaud, praticien, et Françoise Deroche; — entre Jean Bourdon, bourgeois, et Aimée Poncet; — entre Charles Hubert, praticien, et Françoise Collet; — entre Jacques Deschizeaux, procureur, et Françoise Bonnet, etc. — 169 décès : — de Jean-François de Burnot, aumônier de la duchesse d'Angoulême; — de Louise Repey, veuve de François Dumont, élu en l'Élection; — de Suzanne Bauderon, femme de Jérôme Bruno de Paule, etc.

GG. 61. (Registre.) — In-4°, papier, 93 feuillets.

**1690-1691.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé, et Jean Monteret, vicaire. — 270 naissances : — de Joseph, fils d'Aimé de Salornay, seigneur de Champerny et Pruzilly; — de Louis, fils de Philibert Gelin, procureur; — de Pierre, fils de Claude Pollet, bourgeois; — de Charles, fils d'Antoine Baud, libraire, etc. — 52 mariages : — entre Claude Bellouze, bourgeois, et Marianne Réty; — entre François Berruyer, marchand, et Claudine Mollard; — entre Salomon Lejay, conseiller, et Marie Chesnard; — entre Claude Dauphin, conseiller, procureur du Roi en l'Élection, et Marianne Chambre, etc. — 293 décès : — d'Antoinette Charpy, veuve de Louis Duvernay, receveur des consignations; — de Robert Piget, imprimeur; — d'Aimée Poncet, veuve de Jacques Dondin, procureur, etc.

GG. 62. (Registre.) — In-4°, papier, 51 feuillets.

**1691-1692.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé, et Jean Monteret, vicaire. — 139 naissances : — de François, fils de Thomas Germanan, commissaire à terrier; — d'Emmanuel, fils de François Perraudin, bourgeois; — d'Antoine, fils de Nicolas Focard, marchand, etc. — 31 mariages : — entre Pierre Desmurs, procureur, et Anne Colas; — entre Brice Bourgeois, praticien, et Anne de Labletonnière; — entre Joseph Paisseaud, avocat, et Marie Vallier; — entre Claude Tuppinier, conseiller, et Marie Chesnard, veuve de Claude Dauphin, conseiller, etc. — 158 décès : — de Jeanne Joubert, femme d'Antoine Dumont, avocat; — de Nicolas Picolier, avocat en Parlement; — de Nicolas Pavallier, chirurgien, etc.

Digitized by Google

GG. 63. (Registre.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

**1692-1693.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Claude Antoine, curé, et Jean Monteret, vicaire. — 133 naissances : — de Salomon, fils d'Étienne Pic, marchand ; — de Jean, fils de Claude Cadot, bourgeois ; — de Jeanne, fille de François Laborier, écuyer ; — de Nicolas, fils de Claude Moisson, capitaine-enseigne de la ville, etc. — 29 mariages : — entre Jean Bonnard, imprimeur-libraire, et Marie Descombes ; — entre Jean de La Porte, avocat en Parlement, et Claudine Patissier ; — entre Antoine Lhuillier, juge-visiteur des gabelles, et Marie Delavigne, etc. — 139 décès : — de César de Vallin, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Blondet ; — de Claude Soldat, garde de Monsieur, etc.

GG. 64. (Registre.) — In-folio, papier, 251 feuillets.

**1693-1697.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Jean Monteret, vicaire, puis curé. — 906 naissances : — de Louis, fils de Joachim Bonnet, receveur aux saisies réelles ; — de Marie-Avoye, fille d'Archambaud de Boyer, seigneur de Ruffey et Merzé ; — de Charlotte-Françoise, fille de Jacques de Reyrolle, président en l'Élection ; — d'Emmanuel, fils de Claude Chappotin, commissaire aux revues ; — de Marguerite, fille de Jean-Baptiste Delavigne, seigneur de Gournay, avocat en Parlement ; — d'Antoine, fils de Catherin Chandon, marchand chamoiseur ; — de Marie, fille de Brice Barjot, conseiller ; — d'Antoine, fils de Pierre Vallier, seigneur d'École et Courtin ; — d'Emmanuel-Aimé-Marie, fils de Claude Chesnard, seigneur de Montrouge, gentilhomme de la vénerie du Roi ; etc. (38 enfants illégitimes). — 237 mariages : — entre Antoine Lorin, chirurgien, et Chrestienne Collet ; — entre Jean-Adrien Desaint, libraire-imprimeur, et Anne Bonnard, veuve de Robert Piget ; — entre Pierre Martin, bourgeois, et Christine Colas ; — entre Étienne Demeaux, premier président au Bailliage, et Suzanne Bernard ; — entre Claude Bernard, lieutenant particulier au Bailliage, et Claudine Demeaux ; — entre Étienne Guyon, cordonnier, et Jeanne Arcelin ; — entre Claude Picolier, marchand de soie, et Marie Tondu ; — entre Jean-François Conte, avocat en Parlement, et Marguerite Gauthier ; — entre Pierre Desvignes, maire de Mâcon, et Jeanne Bauderon de Sennecé ; — entre Jean-Baptiste de Lamartine, écuyer, et Éléonore Bernard de Lavernette ; — entre François de La Balmondière, lieutenant criminel en l'Élection, et Constance Chesnard ; — entre Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas, et Marie Burry, veuve de François Dumont ; — entre François Uchard, seigneur des Gadrossons, docteur en médecine, et Aimée Forest ; — entre Claude Chambre, avocat en Parlement, et Marguerite de La Balmondière ; — entre Jean-Joseph Berthet de Gorze, seigneur de La Salle, Germolles, etc., et Constance Bauderon de Sennecé ; — entre Antoine Desbois, seigneur de Choiseau, grand bailli d'épée du Mâconnais, et Ursule de Lamartine ; — entre Joachim Denamps, conseiller, et Hélène Bonnet, etc. — 1,118 décès : — d'Henri Rubat, bourgeois ; — de Claude Perraud, médecin ; — de Philibert Barthelot d'Ozenay, seigneur de Rambuteau et Chassaigne, lieutenant du Roi en Mâconnais ; — de Nicolas Brun, avocat en Parlement, — de Claudine Ducrot, veuve de Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier au Bailliage ; — de Claudine Desvignes, veuve de François Chambre, président au grenier à sel ; — de Salomon Chesnard, ancien receveur des États du Mâconnais ; — de Marguerite de Régnard de Montmoyen, veuve de Léonard de Feillens ; — de Claude Descrivieux, seigneur de Genost ; — d'Abel Albert, secrétaire du Roi ; — d'Abel Lhuillier, curé de Saint-Pierre ; — de Marc de Brulliolles, seigneur de Crémeaux, etc.

GG. 65. (Registre.) — In-folio, papier, 266 feuillets.

**1698-1762.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par Jean Monteret, curé ; Antoine Cambon, vicaire, et le sieur Montilliet, curé. — 1,108 naissances : — de François, fils de Claude Grenelle de Pimont, procureur du Roi en l'Hôtel de Ville ; — de Suzanne, fille de Pierre de La Souche, seigneur de Grury ; — de Pierre, fils de Claude Siraudin, marchand drapier ; — de Charlotte-Victoire, fille de René-Hubert, seigneur de Moissard, Bévier, etc., capitaine d'infanterie au régiment de Bresse ; — de Philibert, fils de François de La Balmondière, lieutenant criminel en l'Élection ; — d'Étienne, fils de Charles Demeaux, avocat en Parlement ; — de Pierre, fils de Valentin Siraudin, substitut du procureur du Roi au Bailliage ; — de Philibert, fils de Benoît Aucaigne, procureur ; — de Marie, fille de Jean-Baptiste Rubat, conseiller aux traites foraines, etc. (44 enfants illégitimes). — 255 mariages : — entre Antoine Tondu, aide-major du régiment d'infanterie d'Aligny, et Françoise Charnay ; — entre Claude Berruyer, avocat du Roi au Bailliage, et Anne Lambert ; — entre Claude-Joseph Noly, avocat en Parlement, et Henriette Viard ; — entre Jean-Baptiste de Macet, seigneur de Davayé, et Jeanne de Bafont ; — entre Salomon Galopin, avocat en Parlement, et Anne Charnay ; — entre Claude Langlois, chirurgien de Romanèche, et Marie Chanorrier ; — entre Claude Ches-

Digitized by Google

nard, procureur des gabelles du Lyonnais, et Thérèse Chanuet ; — entre Antoine-Gabriel Desbois de Pise, écuyer, et Marie de La Balmondière, etc. — 873 décès : — de Louis de Lableton nière, conseiller ; — de Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au Bailliage ; — de Claude Moisson, secrétaire du Roi ; — de Marguerite Chappuis, veuve d'Henri Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau ; — de Claude-Joseph de Chevriers, comte de Saint-Mauris, vicomte du Thil, etc.

GG. 66. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

**1703-1707.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par le sieur Trolieur, curé. — 1,054 naissances : — de Marie, fille de François Genestier, procureur ; — de Jean-Baptiste-Marie, fils de François Bourdon, chirurgien ; — de Marie-Anne-Antoinette, fille de Thomas Paisseaud, écuyer, seigneur de Chasselas, La Douze et La Mayolette ; — de Jean-Étienne, fils d'Étienne Demeaux, premier président au Bailliage ; — d'Antoine, fils de Charles Demeaux, seigneur de Bionne ; — de Marie, fille de Girard Billet, seigneur de Vaubresson ; — de Jean-Joseph, fils de Jean-Baptiste de Davayé, écuyer ; — de Pierre-Salomon, fils d'Antoine Desbois, grand bailli d'épée du Mâconnais ; — de Claude-Christophe-Constant, fils de Charles de Riccé, seigneur de Loize et Cornaton, etc. (47 enfants illégitimes). — 209 mariages : — entre Victor-Amédée de La Fage, seigneur de Vaux-sous-Targe, Péronne, etc., et Claudine Lachard ; — entre Catherin Chandon, marchand, et Claudine Buyat ; — entre Louis Poivre, avocat, et Jeanne Forest ; — entre Antoine Gallay, commissaire aux droits seigneuriaux, et Marie Viard ; — entre Jacques Barjot, avocat, et Marie-Anne Laborier ; — entre Hugues Foillard, premier président en l'Élection, et Philiberte Legrand, veuve de François-Bernard de Châtenay ; — entre Jean-Léonor de Damas, seigneur de Dompierre et d'Audour, et Claudine Barthelot de Rambuteau ; — entre Jean-Claude de La Salle, seigneur de Vigousset, et Jeanne Bauderon de Sennecé ; — entre Claude-François Laborier, seigneur en partie de Serrières, et Françoise de Lableton nière d'Igé ; — entre Thomas Perrier, seigneur de Marigny, élu en l'Élection, et Marie-Humberte Dessaignes ; — entre Antoine Dessaignes, écuyer, et Louise Gauthier ; — entre Antoine Condeminal, praticien, et Antoinette Chassipollet, etc. — 901 décès : — de Pierre Barjaud, bourgeois ; — d'Étienne Mathoud, président en l'Élection et au Présidial ; — de Claude Collet, commissaire aux droits seigneuriaux ; — de Claude Chesnard, procureur du Roi aux gabelles du Lyonnais ; — de Pierre Chesnard, seigneur de Salornay, colonel de la milice de Mâcon ; — de François Teyras, chirurgien ; — de Salomon Lejay, conseiller ; — de François Rubat, procureur du Roi aux traites foraines ; — de Claude Tuppinier, seigneur de Montillet, conseiller, etc.

GG. 67. (Registre.) — In-folio, papier, 254 feuillets.

**1708-1712.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par les curés Trolieur, Sandelion, Saint-Trivier et Morillon. — 876 naissances : — d'Aimé, fils de Guillaume Gabory, chirurgien ; — de Claude-Antoine, fils de Claude Bernard de Châtenay, lieutenant particulier au Bailliage ; — de Joseph, fils de Gabriel Guérin, secrétaire des États du Mâconnais ; — de Louis-François, fils de Philippe-Étienne de Lamartine ; — de Thérèse-Éléonore-Marie, fille d'Éléonor Du Maine, marquis du Bourg ; — d'Eulalie, fille de Claude Trambly, colonel de la milice bourgeoise ; — de Jacques, fils de Jean-Baptiste Larme, greffier de la Prévôté ; — de Jeanne, fille de Jacques Barjot de La Combe, lieutenant particulier au Bailliage ; — de Jean, fils de Pierre Barjaud, commissaire aux revues, etc. (68 enfants illégitimes). — 235 mariages : — entre Joseph de La Balmondière, écuyer, et Pierrette Joly ; — entre Geoffroy Arcelin, apothicaire, fils de Pierre Arcelin, apothicaire de Cluny, et Claudine-Marguerite, fille de Pierre Delespinasse, apothicaire de Mâcon ; — entre Étienne Dauphin, avocat, et Marguerite Dumont ; — entre Emmanuel Viard, procureur du Roi au Bailliage, et Marie-Anne Dauphin ; — entre Antoine Moisson, écuyer, et Marianne de Lableton nière ; — entre Étienne Chesnard, seigneur de Salornay, avocat en Parlement, et Aimée Joly ; — entre Claude Chambre, receveur des États du Mâconnais, et Marie-Anne de Lamartine ; — entre Jacques-Antoine Aymar, seigneur de Francheleins et Montval, et Françoise Bernard de Lavernette, etc. — 1,461 décès : — de Pierre Vallier, seigneur d'École ; — de François Lamyn, seigneur du Rompet ; — de Charles de Rymon, seigneur de La Moussière ; — de Claude Larme, avocat ; — d'Archambaud de Boyer, seigneur de Ruffey ; — de Claude Chesnard, seigneur de Montrouge ; — d'Antoine Laborier, avocat ; — (un grand nombre de pauvres trouvés morts dans les rues pendant l'année 1709) ; — de Jeanne Dumont, femme de Jacques de La Porte, seigneur de Marnay ; — de Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général au Bailliage, prévôt et juge royal de la ville de Mâcon ; — de Louis-Joseph, fils de Jean de Laurencin de Paffi, seigneur d'Avenas ; — de Charles-Louis de La Rochefoucauld de Gondras, etc.

Digitized by Google

GG. 68. (Registre.) — In-4°, papier, 275 feuillets.

**1718-1719.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par le sieur Morillon, curé. — 1,207 naissances : — de Benoît, fils d'Eustache Chanorrier, lieutenant en l'Élection ; — d'Antoine, fils de Claude Tuppinier, prévôt des maréchaux ; — d'Élisabeth, fille de Jean-François Conte, seigneur de Grevilly, subdélégué de Mâcon ; — d'Anne-Claudine, fille de François Janin, seigneur des Combes, secrétaire du Roi ; — de Léonard-François, fils de Claude-Joseph-François de Chevriers de Saint-Mauris ; — de Thomas, fils de Claude Enjorrant, procureur, etc. (60 enfants illégitimes). — 260 mariages : — entre Abel de Labletonnière, seigneur d'Espierres, Igé, Dommange, Azé et Verzé, secrétaire du Roi, et Marie-Anne Chesnard ; — entre Bénigne Dupré, chirurgien-major sur les vaisseaux du Roi, et Philiberte Carra ; — entre Jean-Baptiste Bernard, seigneur de Châtenay, et Françoise de La Porte ; — entre Henri Puthod, praticien, et Élisabeth Poncet ; — entre Jacques Grenelle de Pimont, avocat en Parlement, et Marie-Charlotte Uchard Des Gadrossons ; — entre Brice Bauderon de Sennecé, seigneur de Condemines, et Marie Chambre, etc. — 941 décès : — de Guy de Vallin, chanoine de Saint-Pierre ; — de Nicolas de La Porte, seigneur de Marnay ; — de Jean Machoud, élu en l'Élection ; — de Claude Grenelle de Pimont, procureur du Roi en l'Hôtel de Ville ; — de Jean Laborier, procureur ; — de Madeleine-Élisabeth de l'Hôpital, femme de Claude-Joseph de Chevriers de Saint-Mauris, comte Du Thil, etc.

GG. 69. (Registre.) — In-folio, papier, 235 feuillets.

**1719-1725.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par le sieur Morillon, curé. — 1,259 naissances : — de Claudine, fille de Laurent Robinet, greffier de la Prévôté ; — de Jacques, fils de Charles Viard, avocat en Parlement ; — de Pierre, fils de Claude Tuppinier, prévôt de la Maréchaussée ; — de Jean-Baptiste, fils de Henri-Bernard de Royer de Saint-Micaud, seigneur de Saint-Germain-du-Bois ; — de Joseph-Sébastien, fils de Jean-Augustin de L'Estang de Richemont, seigneur de Fontaines ; — de Claude, fils de Claude de Barthelot, seigneur de Rambuteau, Chassagne, La Moussière, etc., lieutenant de Roi en Mâconnais ; — de Claude-Philibert, fils de Philibert Bernard de Lavernette, etc. (81 enfants illégitimes). — 284 mariages : — entre Pierre, fils de Pierre Arcelin, apothicaire de Cluny, et Marie-Fleurie Bruland, — entre Jacques Royhier, avocat en Parlement, et Françoise Perrier ; — entre Hugues Foillard, président en l'Élection, et Marie-Charlotte de Labletonnière d'Igé ; — entre Hubert Chandon, marchand drapier, et Huberte Focard ; — entre Jean-Baptiste Laborier, avocat en Parlement, et Marie-Marguerite Berruyer ; — entre Abel de Labletonnière, seigneur d'Espierres, Igé, Dommange, Azé et Verzé, et Marie-Claudine Desvignes de Davayé ; — entre Claude-François Joseph Desvignes de La Cerve, et Marie-Suzanne, fille de Claude Bernard, seigneur de Joux, du Vignaux et Verneuil, lieutenant particulier au Bailliage ; — entre Claude Flachot, substitut du procureur du Roi au Présidial, et Marie Laborier ; — entre Claude de Beugre, seigneur de La Chapelle-de-Bragny, et Claudine-Catherine de Mollan ; — entre Jean-Philibert Chossat de Montburon, seigneur du Sougey, et Marie-Charlotte Bernard, etc. — 1,248 décès : — de Nicolas Giraud, avocat ; — de Claude Olivier, procureur ; — de Marguerite de Fontanes, veuve de Philippe de Galland, comte de Chavannes ; — de Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection ; — de Marie de Rymon, veuve de Philibert Barthelot de Rambuteau ; — de Joachim Lhuillier, bourgeois ; — de François de La Balmondière, ancien lieutenant criminel en l'Élection ; — de Claude Berruyer, avocat du Roi au Bailliage ; — de Jacques-Joseph de Feillens, lieutenant de vaisseau, gouverneur de Châtillon ; — de Jean-Éléonor Noblet, seigneur de Chénelette, etc.

GG. 70. (Registre.) — In-folio, papier, 240 feuillets (Quelques lacérations).

**1725-1734.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par le sieur Morillon, curé. — 1,728 naissances : — de Nicolas, fils de Jean-Baptiste Laborier, avocat du Roi au Bailliage ; — de Claude-Joseph-François, fils de Jacques de Valadous, marquis d'Arcis, baron d'Aloigné, seigneur de Saint-Julien, Saint-Mamez, etc. ; — de Jean-Baptiste, fils de Jean Bonnard, imprimeur-libraire ; — de Barbe, fille de Joseph Parisot, directeur des postes ; — de Claude, fils de François-Laurent Barthelot d'Ozenay ; — de Thomas, fils de Jean Barjaud, assesseur criminel en la Maréchaussée ; — de François, fils de Blaise Renauld, seigneur de Sérézin ; — de Michel-Chrétien, fils de Claude-Barthelot de Rambuteau ; — d'Antoine, fils de Claude Rouillet, dit Lavarenne, maître des écoles ; — d'André-Placide, fils de Benoît Daugy, procureur ; — de Pierre-Melchior, fils de Melchior Cochet de Saint-Vallier ; — de Claude, fils de François Laporte, procureur et greffier de la Prévôté, etc. (98 enfants illégitimes). — 400 mariages : — entre Jean-Baptiste Chevillard, praticien, et Marie-Suzanne Gallay ; — entre Jacques-Hugues de Sarron, lieutenant dans le régiment Dauphin-

Digitized by Google

étranger cavalerie, et Marie Desbois de Pise; — entre Louis Chesnard, seigneur de Montrouge, et Françoise Dondin; — entre Nicolas Poncet, avocat en Parlement, et Jeanne-Louise Bernard; — entre Gilbert Semeraire, commissaire aux droits seigneuriaux, et Claudine Quiclet; — entre Jean Bracognié, greffier, et Marie Burdeau; — entre Pierre-Albert Chesnard de Layé, et Claudine-Antoinette Perrier de Marigny; — entre François Cortambert, procureur du Roi en la Maîtrise des Eaux et Forêts du Mâconnais, et Marie-Louise Laborier; — entre François Rubat, avocat en Parlement, et Marie-Anne Noly; — entre Claude Chambre, écuyer, et Marie Dessaignes; — entre Étienne Uchard Des Garrossons, élu en l'Élection, et Marie-Philippe Pollet; — entre Pierre Vaillant, avocat en Parlement, et Jeanne-Nicole Poivre; — entre Étienne Tuppinier de Montillet, conseiller, et Françoise Prost, etc. — 1,358 décès : — d'Étienne Villejuif, lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie; — de Claude-Melchior-Balthazar de Riccé, seigneur de Loize; — de Jacques de La Porte, écuyer; — de François-Joseph de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, etc.; — de Léonard-François de Chevriers-Saint-Mauris, chevalier de Malte; — d'Eustache Chanorrier, lieutenant en l'Élection; — de Jeanne Bauderon de Sennecé, veuve de Pierre Desvignes; — d'Emmanuel-François Viard, procureur du Roi au Bailliage; — d'Éléonor Blot de Chouvigny, prévôt du chapitre de Saint-Pierre; — de Françoise Albert, veuve de Jean-Baptiste de Lamartine; — de Claude Buchet, seigneur de Royer; — de François Du Rousset, seigneur de Marfontaine, etc.

GG. 71. (Registre.) — In-folio, papier, 112 feuillets.

**1734-1737.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par le sieur Morillon, curé. — 680 naissances : — d'Hugues-Louis, fils d'Hugues Coutault, receveur des deniers royaux; — d'Antoinette, fille de Jacques Moreau, prévôt de la Maréchaussée; — de Jeanne-Aimée, fille de Jean-Claude Sevré, receveur général des États du Mâconnais; — de Charles-Louis, fils de Pierre-Albert Chesnard de Layé, seigneur de Mouhy et Marchus; — d'Antoine, fils de Philibert Patissier, seigneur de La Forestille, etc. (40 enfants illégitimes). — 157 mariages : — entre Jérôme Soldat, élu en l'Élection, et Anne Rubat; — entre François Noly, avocat en Parlement, et Jeanne-Marie Dumont; — entre Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny, et Anne de Lamartine de Montceau; — entre Claude-Marie Olivier, bourgeois, et Ursule Galopin; — entre Nicolas Bouchard, docteur en médecine de Pont-de-Vaux, et Marie-Antoinette Barjaud; — entre Antoine Circaud, avocat en Parlement, et Marguerite Declessy; — entre Pierre de Boyer, seigneur de Ruffey, Trades et Merzé, et Charlotte de Lamartine de Montceau; — entre François Poncet, bourgeois, et Claudine Tondu; — entre Claude-Marie Chevillard, procureur du Roi en la Maîtrise des Eaux et Forêts, et Suzanne Chavanel; — entre Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier au Bailliage, et Louise Guérin, etc. — 659 décès : — d'Étienne de Lamartine, ancien capitaine d'infanterie; — de Georges-Archambaud Boyer de Ruffey; — de Claudine Lachard, femme de Victor-Amédée de La Fage, seigneur de Saint-Huruge; — de Claude Desvignes, ancien capitaine de la marine, etc

GG. 72. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

**1738-1740.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par le sieur Morillon, curé. — 641 naissances : — de François-Aimé-Marie, fils d'Antoine Trécourt, procureur; — de Claude, fils d'André Perret, contrôleur général du taillon; — de Claude-Valentin, fils de Jean-Joseph Rodet, avocat en Parlement; — de Claude, fils de Jean-Baptiste Bouillet, procureur; — de Léonard, fils de Claude Focard, élu en l'Élection; — de Joachim, fils de Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier au Bailliage, etc. (37 enfants illégitimes). — 140 mariages : — entre Claude-Simon Guillermin de L'Assurance, et Philiberte Noly; — entre Louis Bourdon, secrétaire de la ville, et Françoise Viard; — entre Gérard Perrier de Marigny, et Marie-Charlotte Moisson de La Douze; — entre Louis Grosbuy, avocat en Parlement, et Suzanne Rossignol; — entre Antoine Vallier d'École, conseiller, et Jeanne Dumont; — entre Joseph Perrottin de Saint-Sulpice, capitaine au régiment de Tallard, et Marie, fille de Jacques Cottier, lieutenant des Maréchaussées de Bourgogne; — entre Pierre-Étienne Chalandon, marchand-commissionnaire, et Françoise Duplan; — entre Abel Bourdon, chirurgien, et Françoise Chapuys; — entre François Siraudin, lieutenant en l'Élection, et Anne Dumont, etc. — 542 décès : — de Louis-Salomon Chesnard Des Nuguets; — de Sibile de Montillet, veuve d'Étienne de Lamartine; — de Charles Viard, syndic des États du Mâconnais; — d'Esprit-Melchior de La Baume, comte de Montrevel (enterré à Lugny); — de Dom Georges Noblet de Chénelette, religieux de La Ferté, etc.

GG. 73. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

**1741-1745.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par le sieur Morillon, curé. — 1,008 naissances : — de Joseph, fils de Louis Sorbier, procureur du Roi aux Gabelles; —

Digitized by Google

de François, fils d'André Bourdon, apothicaire ; — de Jean-Baptiste, fils d'Aimé-Gabriel Michon, comte de Berzé, baron de Cenves, seigneur de Pierreclos ; — d'André, fils de Claude Chanuet, officier au régiment de Picardie ; — de Jean-Nicolas, fils de Jean Desaint, imprimeur-libraire, etc. (56 enfants illégitimes). — 227 mariages : — entre Étienne Aubel, élu en l'Élection, et Jeanne Grenelle de Pimont ; — entre Jean Berthaud, procureur en la châtellenie de Cuisery, et Jeanne Laborier ; — entre Étienne Henri, notaire à Crêches, et Marie Loysel ; — entre Jean-Salomon Bernard de Châtenay, et Jeanne-Marie Bauderon de Condemines ; — entre François Pelleterat de Borde, et Françoise Moisson ; — entre Gaspard-Eugène Conte, seigneur de Grevilly, et Marie Bernard de Châtenay ; — entre Claude Dumont, avocat du Roi au Bailliage, et Antoinette Poncet ; — entre Claude-Marie de Franc, seigneur de La Salle (Manziat), et Marie de La Fage ; — entre Claude-Philibert Bernard de Lavernette, et Marie-Charlotte de Labletonnière, etc. — 941 décès : — d'Émilian Dumont, écuyer ; — de Brice Bauderon de Sennecé, seigneur de Condemines, colonel de la milice bourgeoise ; — de Salomon Chesnard de Montrouge ; — de Pierre Chesnard de Sillery ; — d'Abel de Labletonnière d'Igé, etc.

GG. 74. (Registre.) — In-folio, papier, 220 feuillets.

**1746-1750.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par les sieurs Morillon et Chaverot, curés. — 1,012 naissances : — de Marie-Anne, fille de Pierre-Albert Chesnard de Vesvre ; — de Marie, fille de Jean-Baptiste Gelin, lieutenant en la Maîtrise des Eaux et Forêts ; — de Jean-Baptiste, fils d'Antoine Cadot, élu en l'Élection ; — de Claude-François, fils de Jean Monnéry, officier en la Maîtrise des Eaux et Forêts ; — de Louis, fils de Philibert Aucaigne, notaire, etc. (75 enfants illégitimes). — 208 mariages : — entre Abel-Louis de Laborier de Serrières, et Étiennette Tuppinier Des Murgers ; — entre Gilbert Delaval, procureur fiscal du bailliage de Tournus, et Henriette Conte ; — entre Laurent de La Font de La Rolle, et Françoise Barjaud ; — entre Abel-Hugues-Marie Foillard, écuyer, et Antoinette Dumont ; — entre Pierre-Salomon Desbois, seigneur de La Cailloterie et Choiseau, grand bailli d'épée du Mâconnais, et Marguerite Fabry ; — entre Claude-Marie-Hubert de Valadous, seigneur de Moulin-Neuf en Auvergne, et Ursule-Adélaïde-Renée, fille de Georges-Melchior de Champier, comte de Chigy ; — entre Brice Barjot, lieutenant particulier au Bailliage, et Avoye Cochet de Saint-Vallier ; — entre Georges Cornaton, notaire à Saint-Didier-en-Bresse, et Anne Romieux ; — entre Nicolas Arcelin, apothicaire, et Madeleine Solvy ; — entre Jacques-Antoine Cortambert, prévôt de la Maréchaussée, et Anne Dufresne ; — entre Sébastien-Ignace-Philibert Marinon de Rémondanges, et Pierrette Pelleterat de Borde, etc. — 1,048 décès : — d'Ursule de Lamartine, veuve du grand bailli Desbois ; — d'Antoine Aubel, élu en l'Élection ; — de Jacques Achaintre, bourgeois ; — de Philippe de Lamartine, seigneur d'Hurigny ; — de Jacques de Valadous d'Arcis, seigneur de Saint-Mamez ; — de Valentin Siraudin, contrôleur ordinaire des guerres ; — de Thomas Paisseaud, écuyer, audiencier en la chancellerie du Parlement de Dijon ; — d'Émilian de Baleine, lieutenant criminel au Bailliage ; — de Claude Bernard, ancien lieutenant particulier, etc.

GG. 75. (Registre.) — In-folio, papier, 144 feuillets.

**1751-1754.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par Henri Chaverot, curé. — 708 naissances : — de Françoise, fille de Pierre Pellissier, chirurgien ; — de Philibert-François, fils de Clériade Goyet, garde-marteau en la Maîtrise des Eaux et Forêts ; — de Zacharie, fils de François-Louis Froppier, avocat en Parlement ; — de Jean-Baptiste-François, fils de Louis-François de Lamartine, seigneur de Montceau, ancien capitaine au régiment de Monaco ; — de Gilbert-Godefroy, fils de Nicolas Arcelin, apothicaire ; — de François, fils de Joseph Milliet, docteur en médecine ; — de Louis, fils d'Antoine Bouchacourt, greffier, etc. (42 enfants illégitimes). — 148 mariages : — entre Claude-Antoine Laborier, avocat du Roi au Bailliage, et Marguerite Gauthier ; — entre Louis Viard, conseiller, et Marie-Claudine Foillard ; — entre Jean-François Rubat, avocat en Parlement, et Marie-Anne Martin ; — entre Jacques Dedieu, lieutenant en la Maréchaussée, et Marie-Constance Pollet ; — entre Jean Mioland, élu en l'Élection, et Marie-Louise Laborier ; — entre Claude-François Perruquet, procureur du Roi au Bailliage de Bresse, et Jeanne-Antoinette Sevré ; — entre Louis-Aimé Aujas, avocat en Parlement, et Jeanne Semeraire, etc. — 498 décès : — de Jacques de Villeneuve de Vence, ancien lieutenant de vaisseau ; — d'Abel-Henri-Hugues Foillard, président en l'Élection ; — de Louis de La Font de La Rolle, maître des Requêtes au Parlement de Dombes ; — de Marie-Sibile de Gaspard Du Sou de Saint-Amour ; — d'Hugues Foillard, correcteur en la Chambre des Comptes de Dôle ; — de Jean-Jacques Noblet de Chénelette, chanoine de Saint-Pierre, etc.

Digitized by Google

GG. 76. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

**1754-1757.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par Henri Chaverot, curé. — 699 naissances : — de Jean-Baptiste, fils de Philibert-Louis Massicot, archiviste et commissaire du chapitre de Saint-Vincent; — de Jean-Louis, fils de Claude Dumont, avocat du Roi et subdélégué de Mâcon; — de Jacques-Antoine, fils de Mathieu Aymar, seigneur de Montval, capitaine au régiment de cavalerie de Crussol; — de Jean-Adrien, fils d'Adrien Bigonnet, contrôleur des actes des notaires; — de Jacques-Louis, fils d'Abel-Louis de Laborier de Serrières, seigneur des Murgers, etc. (52 enfants illégitimes). — 173 mariages : — entre Claude de La Folye de Lorcy, et Marianne Chesnard de Loché; — entre Edme-Jean-Nicolas de Sevré, écuyer, trésorier des États du Mâconnais, et Jeanne-Marie Noly; — entre Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection, et Jeanne-Marie-Claudine Desvignes de Davayé; — entre Jean-Baptiste Monnot, conseiller, et Marie Dombey; — entre Gabriel Bozonier de L'Espinace, avocat général en la Chambre des Comptes du Dauphiné, et Jeanne-Aimée de Sevré; — entre Jean-Marie Cellard, avocat en Parlement, et Louise Dumont; — entre Pierre de Montherot, seigneur de Bellignieux, et Jeanne-Sibile-Philippine de Lamartine d'Hurigny; — entre Claude-Philibert Gacon, demeurant à Bâgé, et Marie-Philippe Chuffain, etc. — 592 décès : — de François Achaintre, procureur; — de François Clémencet, contrôleur des guerres; — de Claude Chamonard, marchand; — de Jean Desaint, imprimeur-libraire; — de François-Laurent Barthelot d'Ozenay, etc. — Translation de l'office canonial et du service de la paroisse dans l'église des Jacobins, attendu l'état de ruine de l'église paroissiale.

GG. 77. (Registre.) — In-folio, papier, 156 feuillets.

**1757-1759.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par Henri Chaverot, curé. — 762 naissances : — d'Étienne, fils de Jean-Baptiste Brosse, docteur en médecine; — d'Antoine, fils de Pierre-Nicolas Ligonnet, avocat en Parlement; — de Claude, fils de Benoît Moiroud, tanneur; — de Philibert, fils de Jean-Jacques Burlot, commissaire aux droits seigneuriaux; — de François-Philibert, fils de Jean-Marie Cellard, procureur du Roi au Bailliage; — de Philibert-Salomon, fils de Jean-Salomon Bernard, seigneur de Joux et Le Vignaux; — de Philippe-Auguste, fils de Pierre Beaumont, lieutenant principal dans les fermes du Roi; — de Joseph, fils de Simon Chassipollet, huissier-audiencier au Bailliage, etc. (63 enfants illégitimes). — 135 mariages : — entre René Milliet, avocat, et Françoise Mioland; — entre Jean-Philippe Goéry, imprimeur-libraire, et Madeleine Desgranges, veuve de Jean Desaint; — entre Joseph Quarré, seigneur de Champvigy, et Marie-Claudine de Boyer; — entre Antoine Michel, praticien, et Catherine Blampoix; — entre Pierre-Abel Desvignes de Davayé, et Marie-Anne de Lamartine d'Hurigny; — entre Claude-Louis Chamborre, procureur, et Marie Bouillet; — entre Émilian Noly, président en l'Élection, et Marie-Françoise de Boyer; — entre Joseph-Marie de Moyrod, conseiller, et Marie-Anne Chapuys, etc. — 673 décès : — de Claudine Barthelot, veuve de messire Damas d'Audour; — de Charlotte de Lamartine, femme de Pierre de Boyer; — d'Antoine Galopin, contrôleur des greniers à sel de Mâcon et Cluny; — d'Étienne Chesnard, seigneur de Salornay; — de Jacques-Marie Barjot, seigneur de La Combe, ancien lieutenant particulier au Présidial, etc. — Rétablissement du culte dans l'église paroissiale.

GG. 78. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

**1760-1762.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par Henri Chaverot, curé. — 518 naissances : — de Louis-Marie, fils de Jean Bertrand, procureur; — de Gilbert, fils de Louis-Anselme Garnier, lieutenant particulier en la Maîtrise des Eaux et Forêts; — de François, fils de François Rubat, avocat; — de Marie-Anne, fille de Valentin Machoud, procureur; — de Marie-Anne, fille d'Étienne de La Balmondière, écuyer; — de Joseph, fils de Charles Charbonnel, négociant; — d'Antoine-Aimé-Nicolas-Benoît, fils de Jean-Baptiste Pageaut, avocat en Parlement, etc. (47 enfants illégitimes). — 90 mariages : — entre Jean-Baptiste Fleutelot de Chasau, écuyer, demeurant à Dijon, et Marie Lemoyne, veuve de Jean-Claude de Sevré; — entre Claude-Marie-François Mantellier, demeurant à Bourg, et Marie-Anne-Louise Dondin; — entre Jacques-Rolland Bonnardel, négociant, et Catherine Faure; — entre Nicolas Vaillant, receveur au bureau des octrois de la Saône, et Marie-Philiberte Cajon; — entre Charles Sancy, médecin à Saint-Amour (en Comté), et Anne Soldat, etc. — 397 décès : — de Melchior-Joseph de Vallin de Beauvivier, chanoine; — de Gabriel-Étienne Vaulpré, procureur; — de Louis-Aimé Aujas, maire de la ville; — de Claude Enjorrant, procureur, etc.

GG. 79. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

**1763-1765.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements tenu par Henri Chaverot, curé. — 729 naissances : — de Louis, fils de Benoît Bleton, notaire; — de Léonard, fils de Charles Carteron, marchand; — d'Abel-Louis-Joseph, fils de Jean-

Digitized by Google

Baptiste Lhuillier, conseiller ; — de Brice, fils de Joseph Desburnay, contrôleur des péages du Roi ; — d'Antoine, fils de Jean-Baptiste Duvernay, receveur des consignations judiciaires ; — d'Angélique, fille de Joseph Chanorier, marchand ; — de Denis, fils de Jean-Baptiste Monot, lieutenant général au Bailliage, etc. (55 enfants illégitimes). — 184 mariages : — entre Pierre Lagrange, praticien, et Jeanne-Marie Aucaigne ; — entre Nicolas Vaillant, avocat en Parlement, et Jeanne-Louise Laborier ; — entre Antoine Patissier, conseiller au Présidial, et Marie Forest ; — entre Joachim Busseret, chirurgien, et Françoise Maillet ; — entre Pierre Pellissier, chirurgien, et Claudine Pontdevaux ; — entre Denis Dombey, bourgeois, et Eulalie Nazaret ; — entre Gilbert Semeraire, notaire royal, et Jeanne-Marie Dombey ; — entre Adrien Moreau, lieutenant particulier au Bailliage, et Marie-Anne Siraudin ; — entre Claude Sousselier, seigneur de La Tour-de-Bissey, et Marie-Constance Uchard Des Garrossons, etc. — 765 décès : — de Jeanne-Angélique de Bussière, veuve de Louis de Gaspard Du Sou de Saint-Amour ; — d'Antoine de Gaspard Du Sou de Saint-Amour, abbé de Belleville, trésorier du chapitre de Saint-Pierre ; — de Pierre-Salomon Desbois, grand bailli d'épée du Mâconnais ; — de Claude de Gaspard Du Sou de Fontereine, chanoine ; — de Claude-François-Joseph Desvignes de La Cerve ; — de Brice-Amable de Berthet de Gorze ; — de Salomon Pelleterat, seigneur de Borde ; — de Bruno-Ignace Colin de Serre, seigneur de Flacé, etc.

GG. 80. (Registre.) — In-folio, papier, 110 feuillets.

**1765-1767.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Henri Chaverot, curé. — 759 naissances : — de Claude-Alexis, fils d'Henri Olivier, bourgeois ; — de Charles, fils de Louis Cortambert, directeur des chemins royaux ; — de Jacques, fils de François Potier, procureur ; — d'Antoine-Jean-Baptiste, fils de Mathieu Aymar, seigneur de Montval, Châtillon, La Douze et Marbé, etc. (56 enfants illégitimes). — 145 mariages : — entre Henri Chuffain, receveur des gabelles, et Anne Bourdon ; — entre Joachim Guyenard d'Andelot, ancien prévôt de la maréchaussée de Bourg, et Anne Naudin ; — entre Étienne Robinet, greffier des gabelles, et Anne Violette ; — entre Antoine Pâtissier de Laforestille, ancien capitaine au régiment de Piémont, et Ursule de Lamartine d'Hurigny ; — entre Noël Serre, procureur, et Jeanne-Aimée Bourguignon, etc. — 667 décès : — de François Noly, assesseur criminel en la maréchaussée ; — d'Hubert Chandon, bourgeois ; — de Jean Bracognié, greffier en la Prévôté ; — de Catherine-Simonne de Choiseul, veuve de Claude-Nicolas de Fussey ; — de Nicolas Bodin, ancien maire de Mâcon ; — de Pierre-Albert Chesnard de Layé, seigneur de Vesvres ; — de Louis Morillon, ancien curé de la paroisse, etc.

GG. 81. (Registre.) — In-folio, papier, 152 feuillets.

**1768-1771.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Henri Chaverot, curé. — 789 naissances : — de Zozime-Jeanne, fille de Jean-Baptiste Michon, seigneur de Pierreclos, du comté de Berzé, Cenves et autres lieux ; — de Jean-François, fils de Jean-Marie Cellard, procureur du Roi au Bailliage ; — d'Aimé-Louis, fils de Joachim Denamps, lieutenant particulier au Bailliage ; — d'Antoine, fils d'Hugues-Marie Foillard, chevalier, etc. (43 enfants illégitimes). — 139 mariages : — entre Jean Bertrand, notaire, et Marie Georges ; — entre Bernard Tuffet, chamoiseur, et Christine Cointet ; — entre Guillaume-Louis de Murard, seigneur de Saint-Romain, et Marguerite-Jacqueline-Antoinette Aymar de Francheleins ; — entre Bernard Franciset, entrepreneur, et Benoîte-Françoise Meunier ; — entre François-Xavier Villars, notaire, et Jeanne-Louise Petit, etc. — 647 décès : — d'Henri Puthod, notaire ; — de Jean-Louis d'Anfrie d'Hunière, écuyer ; — de Nicolas Arcelin, apothicaire ; — de Charles Cajetan de Raincourt, prévôt du chapitre de Saint-Pierre ; — de Marie-Florence du Châtelet, veuve de Melchior-Esprit de La Baume, comte de Montrevel, etc. — Inauguration du nouvel Hôtel-Dieu.

GG. 82. (Registre.) — In-folio, papier, 207 feuillets.

**1771-1774.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Henri Chaverot, curé. — 1,021 naissances : — d'Hélène, fille de Jean Chamonard, garde-marteau en la Maîtrise des Eaux et Forêts ; — de Jean-Louis, fils de François-Alexis Deville, comte de La Croix, baron d'Espierres, seigneur de Travernay ; — de Jean-Marie, fils de Joseph Desrayaux, notaire ; — de Jean-Baptiste, fils de Claude Revillon, apothicaire ; — de Léonard-Aimé-Marie, fils de Claude Chandon, ancien avocat du Roi au Bailliage, etc. (61 enfants illégitimes). — 165 mariages : — entre Louis Chambosse, apothicaire, et Anne-Marie Arcelin ; — entre Jean-Baptiste Courenq, libraire, et Élisabeth Goy ; — entre Antoine Moiroud, notaire, et Denise-Pierrette Richepance ; — entre Joseph Matraire, juge-mage de Bâgé, et Anne Bracognié ; — entre Benoît-Charles de Maizières, docteur en médecine de Chalon, et Marguerite Soldat, etc. —



Digitized by Google

711 décès : — de Louis de Baleine, « prêtre de la ci-devant « société de Jésus ; » — de Claude de La Balmondière, ancien capitaine des grenadiers d'Aquitaine ; — de Claude-Antoine Laborier, conseiller, etc. — Institution d'un second vicaire de la paroisse.

GG. 83. (Registre.) — In-folio, papier, 240 feuillets.

**1775-1778.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Henri Chaverot, curé. — 956 naissances : — de Philibert-Jean-François, fils d'Antoine-Élisabeth Penet du Châtelard, seigneur de Chassignolle ; — de Joseph-François, fils de Jean-Baptiste Onfroy, dit Dutailly, de l'académie de musique ; — de Pauline-Élisabeth-Charlotte, fille de Louis-Philibert de Reynold de Chauvancy ; — d'Étienne-François, fils d'Hugues-François Genetet, notaire ; — de François-Louis, fils de Louis-Girard Pelleterat de Borde, ancien mousquetaire ; — de Joseph, fils de Pierre Garcin, libraire ; — de Claude-François-Nicolas, fils de Jean-Baptiste-Valentin Siraudin, procureur du Roi au Bailliage ; — de Pierre-Gabriel, fils de Claude Chandon, ancien avocat du Roi au Présidial, etc. (81 enfants illégitimes). — 209 mariages : — entre Nicolas Dondin et Jeanne-Marie Siraudin ; — entre Joseph-Marie Demarest, greffier et curial de la justice de Bourg, et Marie-Anne Lesne ; — entre Benoît Cointet, négociant et fabricant en cuivre, et Jeanne-Marie Lagarde ; — entre François Grenelle de Pimont, lieutenant-colonel d'infanterie, et Marie-Anne de La Balmondière ; — entre Alexandre Delucenay, lieutenant de la Maréchaussée, et Marie-Pierrette Bourdon ; — entre Gaspard-Eugène Delaval, subdélégué de Tournus, et Marie-Claudine Aulas ; — entre Henri-Louis Cortambert, ancien gendarme de la garde du Roi, et Marguerite Guillemardet ; — entre Jacques-André Châtelain d'Essertine de Belleroche, procureur du Roi en la sénéchaussée de Beaujolais, et Marie-Charlotte-Eugénie Bernard de Sennecé ; — entre Gabriel Leguat, seigneur des Illettes, et Marie-Claudine-Philiberte Bernard de Lavernette ; — entre Alexandre-Marie de Blévin, marquis de Penhoët, colonel d'état-major, et Anne-Françoise de Barthelot d'Ozenay, etc. — 744 décès : — de François-Marie, comte palatin de Dyo de Montmort, chanoine de Saint-Pierre ; — de Georges-François de Montel, « clerc tonsuré du diocèse d'Autun, âgé d'onze ans et demi ; » — de François Siraudin, ancien lieutenant en l'Élection ; — de Barbe-Charlotte Ferret de Fontice, femme de Nicolas-Maximilien de Montcrot, seigneur de Montsimon ; — de Pierre de Boyer, seigneur de Trades, Merzé, Ruffey, etc. ; — de Philibert de La Balmondière, ancien garde du corps ; — d'Antoine de Valadous, seigneur d'Arcy ; — de Nicolas-Théodore de Fussey, prévôt de Saint-Pierre ; — de Philibert Aymar de Francheleins, ancien président au Présidial, etc.

GG. 84. (Registre.) — In-folio, papier, 198 feuillets.

**1778-1782.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par le sieur Roberjot, puis par Nicolas Focard, curés. — 863 naissances : — de Pierre-Louis, fils de Philibert-Joseph de Thy, seigneur de Thoiriat ; — de Guillaume, fils d'Augustin Comoy, contrôleur des octrois de la Saône ; — de Claude-Philibert, fils de Claude Barthelot, marquis de Rambuteau, etc. (76 enfants illégitimes). — 181 mariages : — entre Antoine Bonne, marquis de Régnault de Parcieu, et Marie-Claudine-Gabrielle de Lableton nière d'Igé ; — entre Jean-Baptiste Bonnetain de Lessard, avocat en Parlement, et Marie-Antoinette-Françoise-Xavière Lemoine ; — entre Claude Dupasquier, négociant, et Louise Roberjot ; — entre Claude Quarré Du Plessis, seigneur de Corcelles, lieutenant général au Bailliage d'Autun, et Avoye-Marie-Thérèse Barjot de La Combe ; — entre Girard-Anne Chesnard de Vesvres, ancien capitaine au régiment de Bourbon, et Marie-Thérèse-Claudine Aymar de Montval ; — entre Jean-André Gaillot, seigneur de Saint-Éloy, et Marie-Louise Bernard de Lavernette ; — entre Claude-François-Nicolas Bouthillon de La Servette, avocat général à la Chambre des Comptes de Dijon, et Marie-Suzanne de Moyrod ; — entre François Aubel de La Genette, conseiller au Bailliage, et Anne-Philiberte Sorbier, etc. — 723 décès : — d'Henri Chaverot, curé ; — de Jean-Baptiste Puthod, avocat ; — de Philibert de Barthelot, seigneur de Rambuteau, capitaine au régiment de cavalerie de Conty, etc.

GG. 85. (Registre.) — In-4°, papier, 202 feuillets.

**1782-1786.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Nicolas Focard, curé. — 870 naissances : — d'Antoine-Louis-Gabriel-Emmanuel, fils d'Antoine Viard, seigneur de Sercy, Santilly, Molleron, etc., lieutenant général au Bailliage ; — de Marie-Victoire, fille de Louis Montpir, seigneur de Pouilly, avocat en Parlement ; — de Claude-François-Louis, fils d'Edme-François de Brie, maître particulier des Eaux et Forêts ; — de Gabriel-François, fils de Claude-François-Pierre Jamet, archiviste des États du Mâconnais ; — de François-Marie, fils de Jean-Baptiste Lachaume, entrepreneur, etc. (106 enfants illégitimes). — 224 mariages : — entre Pierre Pommier, avocat en Parlement, et Philiberte Pâtissier ; — entre François Chevalier, seigneur de Franclieu, garde du corps du Roi, et Marie-

Digitized by Google

Jeanne Aymar de Montval; — entre Louis-André de Courbon, seigneur du Mollard, et Marie-Agathe Cellard; — entre Jean-François Sausset, avocat, et Marie-Philiberte Belouze; — entre Jean-Joseph Bachey, lieutenant général au Bailliage de Beaune, et Marie-Caroline Pelleterat de Borde; — entre Étienne Cellard de Chasselas, avocat du Roi au Bailliage, et Jeanne-Marie-Joseph Noly; — entre Jean-Marie Cellard de Pruzilly, président en l'Élection, et Marie-Edme-Nicole Noly; — entre Jean-Cyr-Théodore de Simorre, capitaine des grenadiers du régiment de Berry, et Anne Laborier; — entre Aimé-Marie Berthelon de La Vennerie, garde du corps du Roi, et Claudine-Émilienne Saulnier de Curtieux, etc. — 682 décès : — de Jean-Salomon Bernard, seigneur de Sennecé; — de Dorothée de La Font de La Rolle, femme de Joachim Denamps, lieutenant particulier au Bailliage; — de Nicolas-Thomas Enjorrand, procureur, etc.

GG. 86. (Registre.) — In-folio, papier, 164 feuillets.

**1787-1789.** — Paroisse de Saint-Pierre. — Livre des baptêmes, des mariages et des enterrements, tenu par Nicolas Focard, curé. — 691 naissances : — d'Antoine-Gabriel, fils de François-Constance Aubel, conseiller; — de Marthe, fille de Louis Chaumet, procureur; — de François-Désiré, fils d'André Merle, avocat; — de Louis, fils de Jean-Baptiste Jarre, négociant; — de Victor-Augustin, fils de Pierre Despiney, notaire; — de Claude-Angélique-Constant, fils de François-Marie-Thérèse Trambly, lieutenant en l'Élection, etc. (86 enfants illégitimes). — 152 mariages : — entre Jean-Jacques Violette, orfévre, et Marie Morier; — entre Louis Lagrange, lieutenant particulier au Bailliage, et Marie-Jeanne Testenoire, veuve de Benoît Rozier de La Cardonnière; — entre Nicolas Bodin de Veydel, conseiller, et Jeanne Lhuillier; — entre Claude-Philibert Bernard de Lavernette, lieutenant de Roi en Mâconnais, et Marie-Suzanne-Pierrette Dauphin; — entre Lazare Rameau, organiste de l'église Saint-Vincent, et Laurence Nugue, etc. — 462 décès : — de Jeanne Semeraire, veuve de Louis-Aimé Aujás, maire de Mâcon; — d'Étienne de La Balmondière, écuyer; — de Joseph de La Balmondière, ancien brigadier des gardes du Roi; — de Pierre-Abel Desvignes de Davayé; — de Philibert Pâtissier de La Forestille; — de Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny, etc.

GG. 87. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

**1572-1632.** — Paroisse de Saint-Vincent. — Baptêmes, mariages et enterrements faits par les curés ou vicaires perpétuels de l'autel de la Croix, Jean Terraillon, Claude Janthod, Philippe Croysant, Claude Curueur, Léonard Tournus, Guillaume Bidoud et Jean Pelletier. (Ces actes ne concernent que les chanoines et les chapelains de la cathédrale, leurs domestiques ou leurs parents logés avec eux à l'intérieur du cloître; les prêtres et les membres de leurs familles étaient enterrés dans l'église ou les chapelles latérales; les domestiques « dans le préal de ladicte église du costé devers vent »). — 46 naissances : — de Philiberte, fille de noble Nicolas Bernard, bâtonnier en ladite église; — de Marie, fille de Louis Laurent, prévôt royal; — de Nicole, fille de Mathieu Colon, avocat, etc. — 22 mariages : — entre Claude Desbrosses, seigneur d'Escrots, élu en l'Élection, et Chrestienne Bernard; — entre Philippe de La Rousière, prévôt, juge ordinaire de Charlieu, et Chrestienne Chesnard; — entre Guillaume Perrier, peintre, et Nicole Nobis; — entre Claude Bernard, et Jeanne de Rymon, etc. — 209 décès : — d'Antoine de Rougemont, seigneur de Pierreclos; — de Jean de Pise, grand archidiacre; — de Baptiste Alamani, évêque; — de Françoise Bullion, femme de Nicolas Bernard; — de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville et bâtonnier (noyé dans la Saône, où il fut précipité par la chute d'une pile du pont); — de Pierre Arnoud, curé de Saint-Étienne; — d'Antoine de L'Aubespin, chanoine et chantre; — de Jean Ligeret, chanoine et chantre; — de Claudine de Rougemont, dame de Chandée; — de Philippe Bernard, doyen; — de Claude de Rymon, archidiacre; — de Béatrix de Grolée, dame de Pierreclos; — de Vincent Bernard, seigneur de Vaux et Varanges, élu en l'Élection, capitaine de la ville et bâtonnier; — de Pierre Dinet, élu évêque d'Hiéropolis, coadjuteur en l'évêché de Mâcon; — de Gaspard Dinet, évêque; — de François de Pise, chantre; — de Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay, avocat, etc.

GG. 88. (Portefeuille.) — Cahier in-8°, 59 feuillets; 29 pièces, papier.

**1633-1666.** — Paroisse de Saint-Vincent. — Baptêmes, mariages et enterrements enregistrés par Jean Pelletier, vicaire perpétuel de l'autel de la Croix. — 36 naissances : — d'Anne, fille de François Du Rousset, seigneur de Malfontaine et Burzy; — de Joseph, fils de Claude Bernard, secrétaire du Roi et bâtonnier en ladite église; — de Thomas, fils de Jean Chandon, conseigneur de Briailles, etc. — 28 mariages : — entre Nicolas Denamps, apothicaire, et Philiberte Pelletier; — entre Philibert Pollet, avocat, et Marie Tanuolt; — entre Philibert Tondu, praticien de Saint-Jean-des-Aventures, et Antoinette Gillet, etc. — 107 décès : — de Nicolas Chandon, doyen; — de Daniel Laurent, archidiacre; — d'Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur de

Digitized by Google

Pierreclos ; — de Louis Dinet, évêque (dont le cœur fut remis aux PP. Jésuites) ; — de Gratian Bernard, doyen ; — d'Aimé Demeaux, grand-archidiacre ; — de Jean Dinet, doyen ; — d'André Bernard, maître des comptes en la Chambre de Bourgogne ; — de Jean de Lingendes, évêque (dont le cœur fut déposé dans le couvent de la Visitation), etc.

GG. 89. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier.

**1666-1716.** — Paroisse de Saint-Vincent. — Baptêmes, mariages et enterrements faits par Pierre Machoud et Philibert Descombes, curés ou vicaires perpétuels de l'autel de la Croix. — 98 naissances : — d'André, fils de François Chappuis, notaire royal et bâtonnier ; — de Marguerite, fille d'Étienne Tondu, bourgeois et marchand ; — de Salomon-Claude, fils de Jacques Galopin, élu en l'Élection ; — de Bonaventure, fils d'Antoine Pollet, docteur en médecine, etc. — 72 mariages : — entre Jean Dumont, docteur en médecine, et Marguerite Boyvin ; — entre Mathieu Foillard, avocat en Parlement, et Charlotte-Catherine Reyrolle ; — entre Gabriel Arnoud, lieutenant en la justice de Louhans, et Henriette Morel ; — entre Antoine Machoud, apothicaire, et Thérèse Degoelles ; — entre Guillaume Brun, praticien, et Marie Villot, etc. — 169 décès : — de Jean de Noblet, chantre ; — de Philibert Morel, doyen ; — de Jean de Beaulieu, « gentilhomme, escuyer de Monseigneur I.-R. évesque de Mascon ; » — de François de La Porte, chantre, etc.

GG. 90. (Registre.) — In-folio, papier, 177 feuillets.

**1717-1792.** — Paroisse de Saint-Vincent. — Baptêmes, mariages et enterrements, enregistrés par Philibert Descombes, Claude Margnard, Jacques Lombard, Jean Lombard, Antoine Plassard, les sieurs Focart, Alzias et Charvet, curés ou vicaires perpétuels de l'autel de la Croix. — 317 naissances : — de Joachim, fils de François Poncet, conseiller au Bailliage ; — d'Antoine, fils de François-Emmanuel Viard, procureur du Roi au Bailliage ; — d'Alexis-Antoine, fils de Pierre Lagrange, notaire ; — d'Antoine, fils de Jean-Baptiste Poncet, capitaine au régiment de Berry-infanterie ; — de Christian, fils de Ferréol Moulin-Conte, négociant, etc. — 157 mariages : — entre Salomon Duvernay, receveur des consignations, et Henriette de La Porte Des Islars ; — entre Henri Aujas, notaire, et Marie-Françoise Quiclet ; — entre Antoine Pâtissier, écuyer, secrétaire du Roi, et Marie-Catherine Buteaud ; — entre Adrien Bigonnet, contrôleur des actes des notaires, et Marie-Anne Coutault ; — entre Hugues-François Genetet, notaire, et Marie-Charlotte Desgrets, etc. — 365 décès : — d'Étienne Pollet, docteur en médecine ; — de Jacques Charpy, archidiacre ; — de Pierre Arnoux, chantre ; — de François-Maurice Vallier de Baleine, ancien lieutenant criminel au Bailliage ; — d'Hugues Foillard, doyen ; — de Michel Cassagnet de Tilladet, évêque ; — d'Aimé de Salornay de Champerny, ancien major au régiment de Picardie ; — de Robert de Salornay de Champerny, chantre ; — de Jacques de La Porte, grand archidiacre et vicaire général ; — d'Élisabeth Joubert, veuve de Claude-Joseph de Berthet, marquis de Gorze ; — de Jean-Claude Cusset, archidiacre et official ; — de François de Lamartine, doyen ; — d'Antoine-Balthazar Colin de Serre, doyen, etc.

GG. 91. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier (5 imprimées).

**1449-1789.** — Clergé. — Affaires diverses. — Certificats constatant que Richard Levasseur, prêtre du diocèse de Coutances en Normandie, a accompli le pèlerinage de Jérusalem et celui de Saint-Jacques ; — programme des cérémonies observées à la réception de l'évêque Gaspard Dinet, lorsqu'il fit sa première entrée dans la ville de Mâcon ; — lettres de participation à tous les biens spirituels de l'Ordre des Chartreux, accordées par le prieur de la grande Chartreuse à Yvon Lambertod, prieur de Saint-Jean-des-Aventures ; — « ordre dressé par messieurs les » eschevins de la ville de Mascon, pour estre observé pen- » dant l'indulgence des quarante heures, en l'église cathé- » drale, qui commencera le dimanche vingt-sixiesme jour » de décembre 1604, et finira le mardy suyvant à quatre » heures du soir : » — « ordre qui s'observera au jubilé » général de Nostre-Saint-Père le pape Paoul, cinquiesme » du nom ; » — processions pour les quarante heures à la chapelle du séminaire, sous le vocable de Notre-Dame de Secours ; — requête de Nicolas Denamps, apothicaire, exposant à l'évêque de Mâcon, avec les plus grands détails, tous les symptômes qui lui font supposer que Françoise Rubat, sa femme, est véritablement possédée du démon ; — déclarations du roi Louis XIII, portant confirmation des immunités en faveur des ecclésiastiques ; — requête signée par les curés du diocèse de Mâcon, « aux fins d'ob- » tenir règlement et méthode de présenter l'eau bénite aux » seigneurs des paroisses ; » — sermons (non signés) prononcés de 1731 à 1743, l'un sur « l'opposition du service de Dieu et du monde, » l'autre sur la religion ; — édit du roi Louis XIV, concernant les établissements et les acquisitions des gens de mainmorte ; — remontrances adressées au roi Louis XV par le Parlement de Paris, « au sujet du

Digitized by Google

» refus que font certains prêtres d'administrer les sacre-
» mens, sans au préalable avoir justifié des billets de
» confession ; » — réponse de l'évêque Moreau à une lettre de compliments que lui avaient adressée les échevins de Mâcon, à l'occasion du jour de l'an ; — renonciation aux droits seigneuriaux signée par l'évêque, le chapitre de Saint-Vincent et celui de Saint-Pierre ; — lettre pastorale portant invitation « à tous préposés aux églises, séculières
» et régulières, de l'un et de l'autre sexe, chapelles, fabri-
» ques et confréries du diocèse, à faire porter à l'Hôtel des
» Monnoies le plus prochain, toute l'argenterie desdites
» églises, chapelles, fabriques et confréries, qui ne sera
» pas nécessaire à la décence du culte divin. »

GG. 92. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 49 pièces, papier.

**1592-1769.** — Église et fabrique de Saint-Étienne — Pension d'une livre assignée en faveur de la cure sur une maison de la rue de la Barre, appartenant à Henri Rubat, pâtissier, puis à Pierre Desvignes, receveur des États, puis à Jean Gauthier, procureur ; — procès-verbal de la visite faite par l'évêque Gaspard Dinet : à ses interrogations les paroissiens répondent que Lazare Duchassing, leur curé, s'acquitte bien de ses fonctions et qu'il n'a fait aucun mariage clandestin ; — le curé dépose que sa paroisse contient environ 800 communiants qui font tous leur devoir, qu'il ne s'y trouve que quatre familles de huguenots, et qu'il n'y connaît ni sorcière, ni excommunié, ni adultère public ; que le revenu temporel de la cure consiste en la moitié de la dîme sur toute la paroisse, l'autre moitié étant indivise entre l'évêque et le curé ; en une terre, un pré, un jardin, la maison presbytériale et deux autres maisons ; en quelques rentes, cens, servis et droits curiaux ; que dans l'église, outre le grand autel, il y a ceux de Malchus, de la Madeleine et de Saint-Sébastien, à chacun desquels sont attachées quelques fondations ; — détails sur la confrérie du Saint-Esprit ; — sentence du Bailliage fixant la quotité de la dîme de Saint-Étienne à la 11e gerbe de blé et à la 11e benne de vendange ; — union de la cure au séminaire tenu par les PP. de l'Oratoire ; — indulgences accordées par l'évêque Louis Dinet à tous ceux qui visiteront l'église de Saint-Étienne, le 13 avril de chaque année, jour anniversaire de la consécration du maître-autel ; — constitutions de rentes pour messes, requiem, etc. ; — délibérations des paroissiens pour obtenir un vicaire ; — inventaire des ornements et des autres objets du culte ; — état des titres et des papiers concernant la cure ; — amodiation des dîmes ; — transaction et plantation de bornes pour les limites des dîmeries de Saint-Étienne et de Sancé, etc.

GG. 93. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

**1692-1779.** — Église et fabrique de Saint-Étienne. — Amodiation des dîmes, au prix de 425 livres, 2 chars de paille et 12 poulets, puis de 550 livres et un char de paille ; — constitutions de rentes, legs, fondations pieuses ; — quittance de 99 livres, plus 2 sols pour livre, pour droit d'amortissement du jardin dépendant de la cure ; — testament de l'évêque Michel Cassagnet de Tilladet, portant legs de 1.000 livres aux pauvres de Saint-Étienne ; — consultation aux fins d'obtenir des héritiers dudit évêque les ornements et les vases qui manquaient lors de son décès et qui sont à la charge du décimateur ; — procès-verbal de plantation de bornes pour délimiter les dîmeries de Saint-Étienne, de Flacé et de Sancé, dont les décimateurs sont l'évêque, le chapitre de Saint-Vincent, les curés des paroisses et le seigneur Olivier de Senozan ; — fixation des droits curiaux, savoir : pour chaque publication de ban de mariage, 10 sols ; bénédiction des fiançailles, 30 sols ; célébration du mariage, 3 livres ; messe du mariage, 1 livre ; pour chaque extrait de baptême, mariage ou sépulture, 10 sols ; pour la purification des femmes, 10 sols ; messe de purification, 1 livre ; enterrements au cimetière, d'un petit corps, 30 sols ; d'un enfant au-dessus de sept ans, 3 livres ; d'un grand corps, 5 livres ; dans l'église, d'un petit corps, 2 livres 10 sols ; d'un enfant au-dessus de sept ans, 4 livres ; d'un grand corps, 7 livres ; messe d'obit, 30 sols, non compris les honoraires des ecclésiastiques assistants, des chapiers, du thuriféraire, des accolytes, du porte-bénitier, des porteurs, etc. ; « appar-
» tiendra en outre au sieur curé la cire qui sera mise sur
» l'autel et autour du corps, et généralement toute celle
» qui entrera dans l'église, comme faisant partie de l'appa-
» reil du convoi ; » — testament de l'évêque Henri-Constance de Lord de Sérignan de Valras, portant legs de 1,500 livres au profit des pauvres de la paroisse de Saint-Étienne ; — bénédictions des chapelles de la Vierge et de Saint-Nicolas ; — état des terres novales dont la dîme appartient au curé de Saint-Étienne, etc.

GG. 94. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

**1656-1789.** — Église et fabrique de Saint-Étienne. — Fondation d'une rente foncière et irrachetable, pour l'entretien d'une lampe devant le Saint-Sacrement, constituée par Jacques Bazan, curé, sur un domaine de Flacé ; — payé 159 livres 17 sols 3 deniers pour droit d'enregistrement et nouvel acquêt ; — les échevins Salomon Chesnard et Georges Dessaignes sont chargés d'acheter à Lyon « les
» estoffes et assortimens nécessaires pour deux ornemens

Digitized by Google

» complets destinés au service de l'esglize parroissiale » Saint-Estienne de ceste ville, sçavoir : l'un de damas » rouge et blanc, pour servir aux principalles festes de » l'année, et le second d'estoffe appellée ligature de Flan- » dre, de blanc et noir, pour servir à la célébration des » offices des morts; » — leur mémoire s'éleva à 614 livres 9 sols 9 deniers, y compris 36 livres payées aux dames de la Visitation pour la façon des chasubles, des chapes, des tuniques, etc.; — procès-verbal de la délivrance desdits ornements faite par les échevins au marguillier et aux principaux paroissiens de Saint-Étienne; — les cloches de ladite église sont refondues aux frais de la ville; — inscriptions gravées sur les quatre cloches; — 200 livres accordées chaque année à la fabrique et comprises dans les dépenses municipales; — rentes constituées en faveur de la cure et de la fabrique; — droit de la location des chaises affermé au prix annuel de 300 livres; — états de recette et de dépense; — nominations des fabriciens, etc.

GG. 95. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

**1769-1789.** — Église et fabrique de Saint-Étienne. — Constitutions et reconnaissances de rentes en faveur du curé ou de la fabrique; — nominations de fabriciens; — délibérations des paroissiens « pour parvenir au rétablissement et maintien du bon ordre de la fabrique; » — bail de la location des chaises, passé à Antoine Plomion et à sa femme, au prix annuel de 150 livres et aux conditions suivantes : 1° n'exiger qu'un liard par chaise, pour chaque office des dimanches et des jours ordinaires; deux liards, les jours de grandes fêtes et de sermon; 2° balayer et épousseter l'église; 3° sonner et carillonner, « autant qu'il sera nécessaire pour le service divin; » 4° monter et régler l'horloge; 5° entretenir à leurs frais la lampe du grand-autel; 6° couper et distribuer le pain bénit; 7° faire la quête pour la chapelle de la Sainte-Vierge; 8° « faire sortir » de la sacristie tous les jeunes gens et autres qui ne s'y » rendent que pour y commettre des irrévérences et » s'emparer du pain bénit; » 9° desservir la sacristie; 10° faire un reposoir, le jeudi saint, dans la chapelle de Saint-Nicolas; 11° enfin, allumer et éteindre les cierges et se trouver à tous les offices; — délibérations des fabriciens touchant l'emploi des deniers; — inventaire des vases sacrés, des ornements, des linges, etc.; — nouveau bail de la location des chaises, portant le prix annuel à 480 livres; — procédure contre le sieur Dutroncy, aubergiste du Palais-Royal, au sujet de la construction d'un mur mitoyen; — payé 509 livres six chandeliers et un christ « en argent hâché; » — projet de règlement en 32 articles concernant la fabrique, etc.

GG. 96. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1367-1400.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Clause du testament de Jean Boyvin, citoyen de Mâcon, portant que l'héritier à qui il lègue sa vigne dite du Chêne, sise à Sommeré, et tous ceux qui posséderont ladite vigne dans la suite, fourniront chaque année, le jour de Pâques, une ânée ou feuillette de vin à l'église paroissiale de Saint-Pierre, pour être distribuée à tous les paroissiens, aussitôt après la communion, souhaitant ledit testateur que chacun d'eux dise alors un *pater* à son intention; — testament de Jean Bussy, citoyen de Mâcon, par lequel, entre autres dispositions, il assigne sur une maison de Saint-Laurent une rente perpétuelle et irrachetable, devant être employée chaque année à fournir à ladite église deux torches de cire du poids de trois livres chacune, qui seront portées devant le Saint-Sacrement dans les rues de la ville, toutes les fois qu'un prêtre ira administrer les malades; — autres legs faits à ladite église, sans affectation particulière; — inventaire détaillé de tous les biens, meubles et immeubles, etc., formant la succession d'Isabelle de Francheleins, qui a institué ladite église son héritière universelle; — actes servant à prouver que le prieur du couvent de Saint-Pierre-hors-les-Murs a droit de patronage sur l'église paroissiale; — commission de l'Official, pour contraindre les paroissiens à payer leurs cotes de l'imposition répartie par les échevins et dont les deniers seront employés au pavement de l'église Saint-Pierre; — donation faite à la fabrique par Jean Arnaud, curé, et les chapelains au nombre de quatorze, de tous les arrérages des anniversaires qui leur sont dus depuis deux ans et demi.

GG. 97. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1400-1460.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Dons et legs faits par divers particuliers; — sommes payées par la fabrique ou par le receveur des deniers de la ville, sur l'ordre des échevins, pour achat de linges, réparations d'ornements, etc.; — ordonnance de l'Official, enjoignant aux paroissiens de Saint-Pierre d'acquitter leurs cotes d'une collecte de 200 livres, que lèvent les échevins pour acheter des vases sacrés et faire diverses réparations; — remboursement fait par les échevins à Jean Arnaud, curé, de la somme de 240 livres, formant le capital de la rente de 12 livres qu'ils payaient annuellement pour prix de la cure, qu'on avait été obligé de démolir, comme nuisible aux nouvelles fortifications; — 3 livres 7 sols 6 deniers payés par les échevins à Jean Masson, prêtre, pour avoir noté sur un psautier les hymnes des dimanches et l'office de la Fête-Dieu; — 10 sols pour la reliure d'un « *sacret* »; —

Digitized by Google

procédure entre le curé de Saint-Pierre et Antoine Fustaillier, citoyen de Mâcon, au sujet du payement de deux anniversaires, fondés par Guillaume de Valence, prêtre de ladite église ; — transaction entre les paroissiens et Antoine de Layé, curé de Saint-Pierre, par laquelle les droits curiaux sont fixés, savoir : pour l'enterrement d'un enfant au-dessous de sept ans à 1 blanc (5 deniers) ; pour celui d'un grand corps, à 7 blancs et demi, avec toute la cire, plus 4 blancs, chaque fois que le curé ou l'un de ses vicaires assistera au cortége ; pour la messe d'obit, à la volonté des parents du mort ; pour un mariage, à 3 sols 4 deniers ; si un paroissien se marie en dehors de la paroisse, 10 sols ; — règlement en 35 articles, rédigé par l'évêque Étienne Hugonet, pour le service intérieur de l'église paroissiale, contenant que le curé nomme les chapelains au nombre de 21, sur la présentation des échevins ; que lesdits chapelains doivent s'entendre entre eux pour la célébration des treize messes qui se disent chaque jour dans ladite église, plus celle qui se dit dans l'ancienne église de Saint-Nizier ; qu'ils doivent se comporter décemment aux offices et assister aux processions en bon ordre, sans rire, chuchoter ni se disputer ; qu'ils auront soin de préparer leur leçon avant les offices, afin de ne pas exciter le rire de l'assistance par leurs erreurs et leurs fautes, etc. — cens et servis attachés à la cure de Saint-Pierre ; — donation de 16 deniers parisis, valant 20 deniers tournois de servis portant lods et ventes, sur des fonds sis à Verneuil (paroisse de Charnay), faite par Pierre de La Porte, notaire royal, au luminaire de ladite église paroissiale, pour l'entretien de trois lampes, l'une devant le grand-autel, l'autre dans la chapelle de la Vierge et la troisième devant le grand crucifix.

GG. 98. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1455-1472.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Bail à ferme du luminaire et de la marguillerie, passé par les échevins à Jean Bailli, prêtre, qui s'engage à entretenir l'huile des lampes, à fournir les cierges et à sonner les cloches, à condition qu'il recevra annuellement 3 blancs de chaque chef de famille domicilié dans la paroisse et 2 blancs de chaque veuve ; que pour les morts, s'il sonne les grosses cloches, il se fera payer 4 gros, les moyennes 2 gros, et les petites 1 gros ; — requête de Jean Pétré, brodeur, tendant à être payé pour « avoir rapparaillié et » adoubé les chappes, chasubles, tuniques, dalmatiques » et autres ornements de ladicte église ; » les échevins lui accordent 34 gros vieux ; — différend entre les échevins et Antoine de Layé, curé de Saint-Pierre et doyen de Saint-Vincent, qui prétendait empêcher les cordeliers et les jacobins de dire la messe dans l'église, et de se servir des calices, bien que tous les vases sacrés appartinssent à la ville ; — présentations de chapelains faites par les échevins au curé de la paroisse ; — inventaires des meubles, des linges, des ornements, des vases, des tableaux, des reliques, etc. ; — différends entre les échevins et les religieux du couvent de Saint-Pierre-hors-les-Murs, qui avaient fermé par un mur une place appartenant à la ville, et interdisaient l'entrée de la chapelle Saint-André, comprise dans l'intérieur de leur monastère, aux habitants de Mâcon, qui, de temps immémorial, avaient usé du droit d'y aller faire leurs dévotions ; — information et dépositions des témoins sur la résistance qu'opposèrent les religieux à Jean de Vierde, sergent chargé de l'exécution d'une sentence rendue par le Bailli en faveur des échevins.... « Les » dis religieux coururent hastivement et furibundement en » jurant Dieu et les Sains que ledit sergent ne passeroit » point par là ; et lesquelx religieux dévestirent leurs » chappes et se misrent en défense en disant : Laissez-les » venir !... Nous vouldrions que la ville de Mascon feust » aussi bien abrasée què le mur que tu, Jehan de Vierde, » as abrasé..... Il vous en prendra comme des moynes de » Tournus ; nous devrions estre mis en pièces, nous nous » en vangerons (ce est assavoir, quant la ville de Tournus » fut prise par les ennemis, que ce fust par le moyen des » moynes qui misrent iceulx ennemis en leur abbaye et » d'icelle abbaye dedans la ville) ; » — mémoire contenant que ledit couvent fut rasé durant la guerre entre le duc Charles et Louis XI : « après ce que les Françoys heurent » invady et prins pluseurs chasteaulx, et s'approchassent » de la cité de Mascon, les gouverneur, cappitaine, et » communaulté d'icelle cité, doubtant que, se lesdis » Françoys venaient devant ladicte cité et prenoyent ledit » monastère, lequel esteyt beau et grand, lesdis Françoys » heussent grand commodité et espoir de impugner, assallyr et prendre ladicte cité, et que par adventure, après » pluseurs grandes occisions de gens, n'eussent iceulx » Françoys toutellement desruye et destruicte ladicte cité, » l'esglise et tous les édiffices dudit monastère misrent ou » feirent mectre lesdis gouverneur, cappitaine et commune » par terre et à toutelle ruyne et démolition ; » — bulle du pape Sixte IV, portant union dudit prieuré à la cure et à l'église paroissiale de Saint-Pierre ; — vive opposition des échevins et des habitants ; — sentence rendue par Guillaume Hugonet, seigneur de Saillant et d'Époisse, chancelier du duc de Bourgogne, réglant les difficultés qui s'opposaient à l'exécution de ladite bulle, et portant, entre autres articles, que le prieur et les religieux, vivant sous la règle de Saint-Augustin, construiront leur cloître en dedans des murs de la ville, sans nuire aux fortifications ; qu'ils commettront un vicaire pour faire les fonctions

Digitized by Google

curiales ; que les chapelains chargés de desservir l'église seront alternativement nommés par le prieur et par les échevins (de là leur nom de chapelains du tour, ou tournistes) ; que l'église sera entretenue à frais communs par les religieux et par la ville ; que lesdits religieux contribueront aux dépenses des fortifications, comme l'évêque et le chapitre de Saint-Vincent, etc.

GG. 99. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

**1478-1497.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Six *électeurs du tour* sont, chaque année, nommés dans une assemblée générale des habitants, en même temps que les autres officiers municipaux, et ont pour mission spéciale de choisir, de concert avec les échevins, les chapelains qui sont à la nomination des habitants ; — les tournistes doivent tous être natifs de la ville et de la paroisse ; — clause portant que le prieur aura, une seule fois en sa vie, le droit de nommer un chapelain étranger ; — donation de l'ancien hôtel de la Monnaie, placé devant la grande porte de l'église, y compris la grange qui en dépendait, aboutissant sur la rue de la Barre, faite aux religieux de Saint-Pierre par Charles, duc de Bourgogne, attendu qu'il leur était impossible de trouver dans l'intérieur de la ville un emplacement convenable pour bâtir leur monastère, et à la condition qu'il sera célébré dans l'église Saint-Pierre, perpétuellement et le 23 janvier de chaque année, un anniversaire solennel pour ledit duc, ses prédécesseurs et ses héritiers ; — procédures entre les habitants et les religieux qui appellent de la sentence rendue par feu le chancelier Hugonet ; — inventaire de l'argenterie, des ornements et des linges de l'église paroissiale de Saint-Pierre, dont la propriété est sauvegardée aux paroissiens ; — sentences du Bailliage, maintenant les religieux : dans la juridiction de l'église et du cimetière ; — dans le droit d'avoir leurs mesures et leurs poids autres que ceux dont se servent les habitants ; — de percevoir la dîme des poules et des récoltes dans la paroisse de Charnay ; — rentes, cens, servis assignés sur la cure ; — requêtes tendant à obtenir les places vacantes de chapelains à la nomination des échevins et des électeurs du tour, etc.

GG. 100. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

**1501-1559.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Procédure entre Louis de Branges et Mathieu Guyon, prêtres, au sujet d'une place de chapelain tourniste ; — quittance de cent sols passée aux échevins par Raymond de L'Espinasse, nommé prieur du couvent de Saint-Pierre, à la place d'Humbert de La Gelière, décédé, laquelle somme lui était due pour son joyeux avénement, d'après un droit immémorial ; — achats d'ornements aux frais de la ville ; — bail du luminaire et de la marguillerie passé par les échevins à Jean Reynoud ; — nominations des chapelains tournistes faites alternativement par le prieur et par les échevins ou les électeurs du tour ; — différends au sujet de ces nominations ; — quête faite dans l'église le jour de Pâques par le concierge de l'Hôtel de Ville et vente de chandelles que les fidèles portaient par dévotion dans la chapelle de La Grange-du-Bois ; sur le produit qui s'élevait annuellement de trois à quatre livres, on prélevait 10 sols pour le prêtre qui administrait la communion, le reste servait à acheter de 80 à 100 pots de vin que les paroissiens buvaient dans l'église même ; — procès-verbaux de l'ouverture du tronc de la fabrique ; — Claude de La Guiche, prieur commendataire de Saint-Pierre et évêque de Mirepoix, entreprend la réformation du prieuré, « pour » donner ordre aux malles et détestables versations d'aul- » cuns religieux dudict couvent qui ne observent leur reigle » et status, ains ont vacqué et discouru par ville, aux » champs et où bon leur a semblé, en telle liberté que » gens laiz, au moyen desquelles versations et libertez s'en » sont ensuyvis plusieurs homicides et aultres excès, au » grand scandale du peuple ; » — vive opposition du prieur claustral et des autres religieux, auxquels se joignent la plupart des nobles du pays ; — bulle du pape Paul IV, ordonnant la sécularisation dudit prieuré et remplaçant la dignité de prieur par celle de prévôt ; — lettres patentes du roi Henri II, permettant de mettre ladite bulle à exécution ; — avis favorable de l'évêque et du chapitre de Saint-Vincent ; — enquête dont le résultat est tout en faveur de la sécularisation, etc.

GG. 101. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

**1560-1610.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Inventaire des ornements et des linges qui appartiennent aux habitants ; — meubles et vêtements donnés aux chapelains tournistes ; — procès-verbal de la remise faite aux échevins par les chanoines et les chapelains de Saint-Pierre, durant l'époque où, pour la première fois, les protestants occupèrent la ville, « d'une croix d'argent qui se porte à » baston, pesant cinq marcz troys onces et demye, une » custode dicte syboire, pesant quatre marcz troys onces » et demye, ung encensier avec une navette, pesant troys » marcz troys onces six deniers, le tout d'argent, comme » estant et appartenant à la dicte ville ; » — quittance donnée par le receveur « de la grande recepte de Saint-Pierre, » de trois tonneaux de vin dus pour trois ans de servis par le recteur de l'hôpital de Bourgneuf ; — répara-

Digitized by Google

tions à l'église faites aux frais de la ville ; — nominations de chapelains du tour ; — requêtes des chanoines et des chapelains, tendant à obtenir deux petites cloches déposées dans la citadelle, « ne servans à rien, lesquelles pourroyent » servir pour accomplir le trézeau (carillon) et harmonie » d'icelle église, à la louange de Dieu ; » — consentement des échevins, qui se réservent la propriété desdites cloches ; — requête de Philibert Savoret, pour être commis à enterrer les morts et à sonner les cloches, ne demandant que 20 sols pour les sépultures dans l'église, 10 sols pour les enterrements faits dans le cimetière, et 10 sols pour les enfants ; — consentement des chanoines de Saint-Pierre à la transaction passée entre les autres gens d'église et les échevins, touchant les réparations des murailles, des chaussées, etc. ; un article porte que « lesdits ecclésiastiques ne payeront » aulcun droict du huictain et sezain pour les vins qu'ils » pourroient vendre en détail en leur maison, provenant » ledit vin de leur creu ; » — requête d'Antoine Thivert, marguillier, tendant à obtenir des échevins une augmentation de salaire, attendu qu'il est obligé d'employer plus de gens pour sonner, depuis qu'on a fait refondre les deux grosses cloches ; — propositions faites par les échevins au chapitre, de réduire à douze le nombre des tournistes ; de fixer à 25 livres par an les frais du luminaire à la charge de la ville, indépendamment du cierge pascal qu'elle doit fournir chaque année ; de réduire toutes les aumônes dues par le chapitre à 30 ânées, moitié froment, moitié seigle, qui se distribueront aux pauvres de la ville sur des billets délivrés par les échevins ; — produits des quêtes faites le jour de Pâques, distribués aux prêtres officiants, au marguillier, au fossoyeur, aux cordeliers, aux jacobins, aux prisonniers et aux pauvres de la ville, etc.

GG. 102. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1610-1619.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Transaction par laquelle il est dit que le chapitre fournira annuellement 20 ânées de blé pour les pauvres honteux de la ville ; que la ville ne supportera que la moitié des frais de toutes les réparations faites à l'église ; que le nombre des tournistes sera réduit à treize ; que les échevins donneront chaque année 40 livres pour le luminaire, outre le cierge pascal, etc. ; — distributions du produit des quêtes faites le jour de Pâques ; — visite de l'église faite par l'évêque Gaspard Dinet ; — bail des rentes et des pensions dues aux tournistes, passé au prix annuel de 934 livres 10 sols ; — prix faits : pour la façon de siéges ou stalles dans le chœur de l'église ; — pour la construction « d'une paire » d'orgues de huict pieds contenant unze registres, » dont se charge Henri Henrion, organiste de Besançon, moyennant 1,412 livres ; — détails des ornements, des sculptures, etc., contenus dans le devis ; — « estat au vrai du nombre des » jeux et tuyaux ; » — « mélange et mutations qui se » peult faire par le même organiste qui jouera des orgues » et pédalles ; » — réparations des vitraux ; — achats et réparations de vases et d'ornements ; — mandats délivrés par les échevins ou par les directeurs de la fabrique ; — comptes de l'emploi des deniers de ladite fabrique ; — permissions accordées à divers particuliers de placer des tombes et des bancs dans l'intérieur de l'église, etc.

GG. 103. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

**1620-1788.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Emploi des deniers provenant des quêtes faites le jour de Pâques ; — ordonnance des élus en l'Élection, permettant aux échevins de répartir sur tous les habitants de la ville une imposition de 600 livres, qui seront exclusivement employées en achat d'ornements pour l'église Saint-Pierre, à la charge d'en rendre compte par-devant les officiers de ladite Élection ; — bénédiction du nouveau cimetière ménagé derrière l'église (ce cimetière forma ensuite une partie de la place du Rempart, aujourd'hui place d'Armes) ; — sentence arbitrale entre le chapitre et les échevins, rendue par Pierre Leloup, avocat au Bailliage de Bresse, commissaire *ad hoc*, au sujet de divers échanges de terrains pour la construction du nouveau mur d'enceinte qui enclôt dans la ville l'église et le cimetière ; — convention par laquelle le sacristain s'engage à fournir le cierge pascal et quatre petits cierges allumés dans les chapelles où se donne la communion, moyennant 7 livres qui lui seront payées chaque année par le receveur de la ville ; — achats d'ornements ; — significations données par huissier aux habitants qui refusent de fournir le pain bénit à leur tour ; — requête des échevins au prévôt et au chapitre, pour contraindre les chapelains tournistes à se montrer plus assidus aux offices, et à dire chaque dimanche une messe basse dans l'ancienne église de Saint-Nizier, qui ne sert plus que de magasin et que les huguenots demandent pour y établir leur prêche ; — mémoire pour démontrer les droits de propriété que les habitants ont sur l'église Saint-Pierre ; — procès soutenu par le curé ou vicaire perpétuel contre le prévôt et le chapitre, au sujet des droits curiaux ; — fondations pieuses, etc.

GG. 104. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier (1 imprimée).

**1716-1760.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Assemblée du chapitre, où l'office de chevalier est conféré à François Cointet, prêtre distributaire et tourniste ; — sentence du Bailliage, condamnant le prévôt et les chanoi-



Digitized by Google

nes à payer à Louis Morillon, curé, 300 livres pour sa portion congrue, et 150 livres pour un vicaire ; — arrêt du Parlement de Paris, confirmant ladite sentence et déboutant les chanoines de leur appel ; — versement fait au trésor royal par les chapelains de Saint-Pierre, de la somme de 6,335 livres, « pour jouir de cent vingt-six livres quatorze » sols de rente annuelle et effective, faisant partie des huict » millions de livres de rentes au denier cinquante, pour les » avoir et prendre par les acquéreurs sur les deniers des » tailles et autres impositions ; » — requête des chanoines à l'évêque, pour obliger Louis Morillon à dire la messe de paroisse tous les dimanches et les jours de fêtes, « sans » qu'il puisse interrompre par des publications, prônes et » autres fonctions que ce soit, la messe et le service divin » des prévôt et chanoines du noble chapitre de Saint-» Pierre, qui commence tous les jours de l'année à dix » heures précises ; » — nominations de chapelains tournistes ; — délibération des paroissiens au sujet de deux portes qu'on est convenu de placer au tabernacle du maître-autel, « afin que quand MM. du chapitre ou du » chœur célébreront la messe, M. le curé puisse prendre » le ciboire par la porte orientale, sans déranger les offi-» ciants ; » — requête desdits paroissiens à l'évêque, pour que le grillage, fermant le chœur, soit à hauteur d'appui, de manière à pouvoir servir de table de communion ; — mandement de Pierre Sigorgne, vicaire général et official, enjoignant à toutes personnes de révéler ce que chacun peut savoir touchant un mémoire imprimé clandestinement et distribué la nuit par un homme déguisé, dans lequel mémoire « l'on fait parler les parroissiens de Saint-Pierre » et où on les fait consentir contre leur gré à la translation » de leur tabernacle hors du maître-autel et du chœur ; » — règlement en vingt articles, concernant les fonctions curiales et le service divin dans ladite église ; — différends entre le Maire et le Chapitre au sujet de la nomination des tournistes ; — ordonnance de l'évêque Henri de Valras, réglant les droits à percevoir par le curé pour les mariages, les enterrements, etc. ; — « état de ce qui est payé » ordinairement pour les enterrements dans l'église Saint-» Pierre de Mâcon : lorsque la croix d'argent marche et les » grosses cloches sonnent pour le chapitre, 300 livres ; pour » les enterrements où n'assistent que les tournistes du bas » chœur, le boursier se fait apporter 66 livres, » etc.

GG. 105. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier (1 imprimée).

**1761-1776.** — Église et paroisse de Saint-Pierre. — Assemblée des échevins où il est décidé « que les fabriciens » de la ville ou église de Saint-Pierre percevront les droits » de la sonnerie conjointement avec MM. les fabriciens du » chapitre, suivant le règlement et taxe qu'ils en auront » fait et qui sera homologué en cet hôtel de ville ; » — délibération portant « que MM. les fabriciens seront invités » de comprendre dans leur administration tout ce qui peut » regarder la sonnerie et le sonneur ; déclarant, en tant » que de besoin dès à présent, que le droit de choisir, » nommer et instituer, gager et destituer le sonneur, le » cas échéant, demeurera et appartiendra à ladite fabri-» que ; » — consentement donné par le chapitre ; — requête du curé Henri Chaverot, touchant la modicité de son casuel ; — consultation et mémoires sur le droit qu'a ledit curé d'assister aux réunions des fabriciens ; — délibération des échevins, qui appuient sa requête en ce sens ; — assignations données au chapitre, qui consent « que le sieur » curé et ses successeurs ayent entrée dans le bureau de la » fabrique et y ayent voix délibérative, sous la réserve » expresse de droit et possession de préséance en faveur » des fabriciens du chapitre ; » — requête de François d'Abzac de Marzac, chanoine, « touchant la fixation de » l'année ecclésiastique, et l'administration des biens et » des revenus du chapitre ; » — arrêt du Parlement de Paris qui confirme les statuts concernant la composition du chapitre, les nominations aux canonicats, les preuves de filiation de noblesse, les prises de possession ou installations, le droit d'introge, le stage, les rangs et la préséance, l'ordre du service divin, les options, la partition des revenus, les charges ordinaires et extraordinaires, les gros fruits et les distributions, la résidence, les chanoines mineurs ou étudiants, les assemblées capitulaires, la juridiction criminelle, les syndics, la caisse, les archives, la fabrique, la sacristie, etc. ; — requêtes du promoteur de l'évêque, du maire et des échevins, pour l'établissement d'un second vicaire dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Pierre ; — ordonnance de l'évêque Gabriel-François Moreau, autorisant ledit établissement et réglant que les deux vicaires recevront une allocation sur la caisse de la fabrique ; — mémoire contre les prétentions du chapitre sur le produit de la location des chaises ; — arrêt du Parlement de Paris, qui permet au curé de prendre rang et séance aux assemblées de la fabrique, tant publiques que particulières, et fait défense au prévôt et aux chanoines d'assister auxdites assemblées qui ne concernent que l'administration des biens et des revenus de la paroisse, etc.

GG. 106. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier (3 imprimées).

**1776-1783.** — Église et fabrique de Saint-Pierre. — Requête des fabriciens au Parlement de Paris, aux fins d'obliger le prévôt et les chanoines à rendre à la fabrique trente années de ses revenus, qu'ils ont indûment touchés

Digitized by Google

et appliqués à leurs dépenses personnelles; — arrêt interlocutoire; — « énumération des entreprises du monastère » et du chapitre sur les droits des paroissiens et des curés, » depuis l'an 1096, avec le précis des moyens qu'on a » opposés successivement à leurs prétentions; » — intervention du maire et des échevins; — griefs servant d'avertissement, présentés par le prévôt et les chanoines; — réponses des fabriciens et des officiers municipaux; — les échevins s'opposent à la levée des scellés mis après décès sur les meubles et les effets du sieur Chaverot, curé, demandant à assister à l'inventaire qui en sera fait, pour requérir la distraction de différents titres et papiers appartenant à la ville; — acte par lequel Joseph Laufrey de Lisle, docteur en théologie, se départ de la nomination de curé de Saint-Pierre, faite en sa faveur par le prévôt et le chapitre; — mémoires et observations; — arrêt du Parlement qui donne gain de cause au chapitre sur tous les points en litige; — appel comme d'abus présenté par les échevins; — arrêt du conseil d'État qui les en déboute; — transaction concernant le luminaire de la paroisse, les alignements à donner au jardin de la prévôté, le rétablissement aux frais du chapitre de la fontaine de l'Héritan, avec lavoir et abreuvoir, le payement à faire par la ville de 1,301 livres 9 sols 9 deniers, montant des dépens adjugés au chapitre par l'arrêt du Parlement; — certificat constatant que le sacristain emploie annuellement aux messes de douze ou treize prêtres qui officient chaque jour, « deux » pièces de vin et environ pour 24 livres de pain d'autel. »

GG. 107. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

**1475-1680.** — Gratifications accordées par la commune aux prédicateurs du carême et de l'Avent, qui ont prêché soit dans la cathédrale de Saint-Vincent, soit dans l'église Saint-Pierre: — 3 livres, à Pierre Chambon, cordelier et maître *Comestoris*, jacobin; — à Pierre Fabri, « beau-père des Frères Prescheurs de Mascon, qui a » presché les advans, 50 sols en aulmonne, pour luy » ayder à avoir ung habit; » — 100 sols, à Antoine Dames, jacobin; — 4 livres, à Pierre Lavynir, jacobin; — 5 livres, à François Desvernoys, prieur des Jacobins de Mâcon, pour avoir prêché le carême; — 50 sols, à Joseph Jobert, prieur desdits jacobins, prédicateur de l'Avent, sur ses humbles représentations qu'il est « comme père de famille » à qui il appartient de pourvoyr à ceulx qui sont soub sa » charge, pour les nourrir et entretenyr, mesmes en ces ans » (1573) tant malaisez à passer; » — 7 livres 10 sols, à Firmin Boullefroy, jacobin, à Jacques Foderé, cordelier, etc., pour avoir prêché l'Avent et le carême; — les gratifications demeurèrent longtemps fixées à 5 livres pour le carême et à 2 livres 10 sols pour l'Avent; en 1598, les prédicateurs commencèrent à recevoir chaque année 45 livres l'un et 30 livres l'autre. — Requêtes: de Simon Hugonin, tendant à obtenir le payement de ses gages en qualité de réveille-matin, « veu le grand labeur et fatigue qu'il souffre en » faisant ladicte charge; » — de Jacques Bertrand, demandant ledit emploi, après le décès de Simon Hugonin. — Mandats délivrés par les échevins en faveur de ménétriers et joueurs de violon, qui, de temps immémorial, allaient par la ville, toutes les nuits de l'Avent, jouant et chantant les cantiques de Noël; — ils étaient au nombre de trois ou quatre, et la somme qui leur était allouée annuellement s'éleva peu à peu de 25 sols à 10 livres.

GG. 108. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

**1478-1784.** — Chapelles. — Lettres patentes de Louis XI, ordonnant une information sur la requête présentée par Jean Galland, prêtre, chapelain de la chapelle Notre-Dame-des-Vignes, « près et hors les murs de la ville de » Mascon, en laquelle ha hostel, galleries, jardins et » plusieurs édiffices » (cette chapelle se trouvait à l'angle formé par le chemin tendant de la porte de la Barre à Saint-Clément, aujourd'hui rue Saint-Brice, et par le chemin tendant de la porte de Bourgneuf à Saint-Martin-des-Vignes, aujourd'hui rue Joséphine); ledit chapelain se plaignait de ce que les échevins y avaient « fait mectre » certains malades de maladie d'épidimie, tellement que » le peuple du pays qui soouloit affluer à grant multitude » en icelle chappelle, ont comme du tout délaissié à visiter » icelle; » — opposition des échevins « à l'édiffication » d'une chappelle au lieu où anciennement soulloit estre » l'église et doyenné de Saint-Martin-des-Vignes-lez-Mascon, considéré que ja cy-devant les bastimens dudit » doyenné avoient esté abbatus et desmollys pour le dommage et préjudice qu'ils pouvoient apporter à la conservation de ladicte ville de Mascon; ce que pourroit encore » faire ladicte chapelle, si elle estoit bastie, laquelle porroit » servir de retraicte aux ennemis et mal affectionnés à » ladicte ville pour la surprendre, soit la nuict ou aultrement, à cause que le lieu de ladicte chappelle n'est » eslongné de ladicte ville de deux portées d'arquebust » (1589); » — requête de Simon Marin, curé de Saint-Étienne, adressée à l'évêque, pour obtenir le rétablissement d'un autel dans la chapelle de la Sainte-Vierge, fondée en ladite église; — réparations faites à ladite chapelle, aux frais des demoiselles Laroche; — détail des ornements, etc.; — reconnaissances de rentes, pensions, cens ou servis en faveur de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Vielle et de celles de Saint-Étienne, de Saint-Sébastien, de La Cerve, érigées en l'église collégiale et paroissiale de Saint-Pierre.

Digitized by Google

GG. 109. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

**1002-1737.** — Capucins. — Lettre de l'évêque Gaspard Dinet, informant les échevins que le seigneur de Saint-Angel, gouverneur de Mâcon, consent à l'établissement des bons PP. Capucins dans la place de la citadelle, au lieu même où il s'est fait construire une écurie, pourvu que la ville lui procure un endroit convenable pour le logement de ses chevaux; — lettres patentes du roi Henri IV, permettant auxdits PP. Capucins « faire construire et bastir une église et couvent de leur ordre, avec » toutes les commodités, circonstances, habitations et » choses à eulx requises, en la place et appertenances de » l'ancien chasteau et citadelle de Mascon; et de tout, » selon son estendue et dépendances, ensemble des bastimens, masures, démolitions, matériaux et autres choses » généralement quelconques, leur avons à ceste fin faict » et faisons don; » — plaintes du seigneur de Saint-Angel, de ce qu'il n'a reçu aucun dédommagement, après la démolition de son écurie..... « L'heureux et bon temps que » Dieu et le Roy nous faict posséder, faict que vous espérez » plus d'ayde pour vos ames aux prières des Capuciens que » non aux armes des soldats pour conserver vos portes et » murailles; » — poissons et viande de mouton donnés par la ville au couvent des PP. Capucins, pendant la tenue du chapitre provincial; — lettre du père provincial, s'excusant de ne pouvoir envoyer le père Marcelin que les échevins de Mâcon demandent; — charbon, fagots, bois, chandelles, huile d'olive, cuir tanné et graissé, etc., accordés chaque année en aumône auxdits Capucins, et payés sur les deniers de la ville; — mandat de 30 livres délivré par les échevins à un boulanger qui fournira du pain auxdits religieux, sur leurs représentations que toutes les quêtes qu'ils font le mercredi et le samedi de chaque semaine, produisent à peine assez de pain et de vin pour deux de leurs repas; — secours en argent, etc.

GG. 110. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

**1476-1732.** — Cordeliers. — Requête de Jean Tisserand, de l'ordre des Frères-Mineurs, bachelier en théologie, requérant le secours des échevins, pour aller se faire recevoir docteur, « considéré aussy que de livres ha grant desir » d'avoer, aux quieulx est son trésort; » — on lui accorde cent sols en aumône; — requête d'Étienne Pariset, Cordelier, docteur en théologie, priant les échevins de lui accorder ce qui leur plaira, « enssi soit qu'il ait pris » peinne grande à prescher cy soixante-dix sermons pour » le saulvement des ames et il n'ait de quoy bonnement » estre vestus d'ung habit honeste à son degré; » — refus des échevins, motivé sur ce que « le suppliant a fait pendant » ceste caraime plusieurs questes montans à grande somme » de deniers, anssi que de coustume; » — payé par la ville 25 sols, « pour une toise et demye de pavement au » droit du portal des Cordeliers, en la grant rue de Bourneuf, en aulmone pour ceste foys, actendu leur poureté » et la grant charge qu'ilz ont heu des Frères-Mineurs qui » ont passé et repassé en alant et revenant du grant » chappitre de Lyon; » — 100 sols, « pour leur aider à » supporter les fraiz qu'il leur convient faire à mectre en » réparacion le clocher de leur esglise et y eslever ung » orologe; » — requêtes desdits religieux : pour obtenir quelque dédommagement de la pierre qu'ils ont fait tirer des ruines de leur couvent démoli par les protestants; — pour rentrer en possession « d'ung beau et gros orloge qui » servoit à toute la ville, lequel par les trobles seroit esté » mis bas, et à présent est en la maison de ville; » — pour que les échevins consentent à faire amener le bois destiné à la construction de leur église, « que lesdits supplians ne peuvent faire venir, tant par la chairté des » charrins que mauvaise affection que les laboureurs peuvent avoir à leur faire quelque charité; » — tendant à obtenir remboursement des frais qu'ils ont faits pour recevoir le général de leur ordre, venu à Mâcon, « accompaigné » par dessus son train du provincial et quatre diffiniteurs » et quelque nombre de gardiens de la province; » — pour être aidés de quelque argent dans la construction de bancs et de stalles dans le chœur de leur église; — protestation des cordeliers, que la permission par eux accordée au curé de Saint-Pierre, d'accompagner le corps d'Aimée, fille de Brice Bauderon, docteur en médecine, jusque dans l'intérieur de leur église, ne puisse préjudicier à leurs privilèges et à leur droit de possession exclusive sur leur dite église; — lettre du général des Cordeliers, au sujet de la réformation de l'ordre; — démarches faites par les échevins pour conserver à Mâcon le P. Palatin, gardien des Cordeliers; — aumônes auxdits religieux, etc.

GG. 111. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier; 5 plans.

**1485-1789.** — Jacobins ou Dominicains. — 4 livres payées par les échevins, « pour faire les chaffaulx de la » Passion jouée le jour de vendredi saint par ordonnance » de messire Jehan Guérin, docteur en théologie, prescheur » de l'ordre des Frères-Prescheurs; » — publication faite par le bailli Pierre de La Guiche, seigneur de Chaumont et de La Perrière, des lettres de sauvegarde accordées par François 1er au prieur et au couvent des Jacobins de Mâcon; — requête desdits religieux, tendant à obtenir des

Digitized by Google

secours d'argent pour ajouter un clocher à l'église Saint-Jean, que le chapitre de Saint-Vincent leur a cédée à titre provisoire, leur monastère ayant été détruit pendant les guerres de religion ; — la ville leur accorde six écus sol ; — verbal par lequel Jean Maillard, trésorier général de France en Bourgogne, met les jacobins en possession de vingt toises carrées dans la place de la citadelle, « où a » esté aultrefois basty le couvent desdits religieux, aupara- » vant la desmolition d'iceluy, pour estre restably sur les » anciens fondemens ; » — ils proposent de céder à la ville, pour quatre ou cinq cents écus, une place publique et un chemin tendant à la porte Saint-Antoine, qui avaient été ménagés sur l'emplacement de l'ancien monastère ; — de traiter pour les jardins qu'ils possèdent sur les remparts ; — vœu fait en l'Hôtel de Ville, pour préserver Mâcon de la peste, « de faire édiffier, bastir et entretenir » couverte et sur pied, en l'honneur de Dieu, une chap- » pelle en l'esglise des RR. PP. Prescheurs de ceste ville, » du costé qu'elle menace ruine, sous les noms et vocables » de Nostre-Dame, Saint-Roch, Saint-Sébastien et Saint- » Charles Borromée, en laquelle chappelle sera dicte et » célébrée annuellement une grande messe solennelle et » faicte une procession générale, le jour de feste Saint- » Roch ; et de présenter et bailler par forme d'offrande » un escu d'or pour le luminaire de ladicte messe ; à la » charge que personne ne pourra estre inhumé en ladicte » chappelle, sans permission des eschevins ; » — consente- ment donné par l'évêque Louis Dinet, le chapitre de Saint-Pierre et celui de Saint Vincent ; — plans et devis pour la construction de ladite chapelle de Saint-Roch, autrement appelée de la Santé ; — requête des Jacobins, tendant à obtenir l'emplacement nécessaire pour bâtir plusieurs chapelles et une sacristie sur le même aliguement ; — lettre des échevins, priant le provincial dudit ordre de n'accorder des lettres d'obédience pour le couvent de Mâcon, qu'à un nombre déterminé de religieux, qui devront tous être nés dans la ville ; — procès-verbal contenant : « que dez longues années, le couvent des Frères-Pres- » cheurs de ceste ville n'auroit esté remply et composé » que de religieux entièrement esloignés de la gloire et » service de Dieu, et qu'au lieu d'observer exemplairement » la saincteté de leurs reigles, s'en seroient absolument » relachez et dans ledit couvent abandonnez à plusieurs » dissolutions et desbauches, par jeux, festins et compota- » tions avec personnes laïques ; » que, sur les représenta- tions des échevins, les supérieurs de l'ordre y envoyèrent comme prieur le P. Grandjean, docteur en théologie, qui s'appliqua avec zèle à la réformation du couvent ; que les religieux, à force de cabales, le firent suspendre *a Divinis* ; que les échevins s'étant rendus audit couvent, pour savoir l'exacte vérité, certains religieux répondirent à l'un d'eux, François Desvignes, avocat du Roi au Bailliage, « qu'il « n'entendoit pas son mestier, qu'il estoit ung arrogant, » ung malhabile homme, ung impudent et ung fripon ; » — lettres : des échevins, sollicitant le consentement de l'évêque à la réforme dudit monastère, où le P. Grandjean, prieur, a été maintenu ; — du général de l'ordre, priant les échevins d'oublier le passé ; — assignations données à la ville, au sujet du testament d'Yves Lambertod, archidia- cre, qui a donné tous ses biens à l'hôpital de Bourgneuf, sous la condition, entre autres, qu'à perpétuité, deux jeunes Jacobins seront choisis par le couvent pour étudier pendant cinq ans à Paris, et recevront chacun 36 livres la première année, 27 livres la deuxième et 21 livres chacune des trois autres ; — 8 livres 6 deniers payés aux Jacobins, pour la rétribution de la messe de Saint-Roch ; — réparations à la chapelle de la Santé, etc.

GG. 112. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

**1624-1706.** — Minimes. — Requêtes des PP. Minimes nouvellement établis à Mâcon, tendant à obtenir des échevins la permission de faire deux fois par mois des quêtes dans la ville, pour fournir à leur subsistance, ce qui leur fut refusé ; — demandant une aumône, « qui sera » pour les aider à bastir leur esglise avec quelques deniers » qui leur sont desjà asseurez ; » — représentant « que » leur église se trouve dénuée de la seule marque extérieure » qui la doibt distinguer des bastimens prophanes, à sçavoir » d'un clocher, dont la construction ne peust qu'apporter » une utilité publique, donnant facilité non-seulement à » leurs voisins, mais encore aux personnes éloignées, » d'entendre leurs cloches, lorsqu'ils les sonnent, soit » pour les messes, soit pour les offices divins ; » — quit- tance de 200 livres, que les échevins fournirent pour la construction dudit clocher ; — sentence de l'Élection qui décharge les PP. Minimes de la cote de 6 livres, à laquelle ils avaient été taxés pour divers immeubles par eux acquis dans l'intérieur de la ville, avec défense aux échevins de les comprendre à l'avenir dans les rôles des tailles ; — plaintes desdits religieux contre une pauvre femme étran- gère, ayant avec elle un enfant de sept à huit ans, « laquelle s'est avisée de faire construire auprès et enjoi- » gnant la maison à eux appartenante, size en ceste ville » vis-à-vis leur couvent, un réduit de vieux bois fait en » espèce de petite chambre, qu'elle a fait poser contre » leur dite maison, à une distance d'environ trois pieds, » etc.

Digitized by Google

GG. 113. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

**1561-1686.** — Commanderie de Saint-Antoine. — Sentence de Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général au Bailliage, qui renvoie devant le Prévôt royal le procès pendant entre les échevins de Mâcon et les religieux de Saint-Antoine-de-Vienne, établis dans ladite ville de Mâcon, « et cependant, par provision, est défendu ausdictz » de Sainct-Anthoine de laisser courir les porceaux par la » ville; » — copie des priviléges confirmés par tous les Rois de France, depuis Charles VII, en vertu desquels il est permis auxdits religieux « de retraire en leurs maisons » et ailleurs, où bon leur semblera, et y avoir, tenir, » nourrir et gouverner toutes manières de bestail gros et » menu; » — écritures desdits religieux qui soutiennent qu'ils ont, de temps immémorial et sans aucun empêchement, joui du droit de laisser vaquer leur bétail par les rues de la ville de Mâcon, et se plaignent amèrement de ce que le Prévôt du Roi a ordonné la saisie de trois pourceaux leur appartenant. — Requête « des révérends » religieux, chanoynes et chappitre du monastère Saint- » Anthoine-de-Vyennois, » tendant à obtenir la permission de clore un petit emplacement qui leur sert de cour, moyennant quoi ils renoncent à tous droits sur une vigne de la contenance de sept coupées et demie environ, occupée pour la construction du nouveau bastion de Saint-Antoine; — arpentage de ladite vigne devenue propriété communale.

GG. 114. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier (1 imprimée).

**1622-1787.** — Ordres religieux de femmes. — Lettres : de Marie de Bauffremont, comtesse de Fley, priant les échevins de Mâcon de permettre à des Bénédictines réformées de s'établir dans leur ville (ce qui ne fut pas accordé); — de Marie-Louise de Pasquier, supérieure des Bernardines de Vienne, proposant d'établir à Mâcon, aux frais de son ordre, un couvent dont les religieuses, suffisamment dotées, ne feront jamais de quêtes par la ville, et se chargeront d'élever des jeunes filles en qualité de pensionnaires (les échevins ne crurent point devoir y consentir); — d'Antoinette de Rochefort, femme du seigneur de Trémont, gouverneur de Mâcon, demandant l'ancienne église de Saint-Nizier, pour y établir des Carmélites (à quoi il fut répondu que la confrérie des Pénitents blancs faisait ses exercices dans ladite église, où d'ailleurs se tenaient les assemblées de la Charité nouvellement fondée par François de Salle); — donnant avis qu'elle a obtenu de l'évêque et de son mari la permission de fonder à Mâcon un couvent de Carmélites, et remerciant les échevins d'y avoir consenti; — alignements pour la construction dudit couvent en la place dite *sur Pont-Jeu;* — lettres patentes de Louis XIII accordant aux Carmélites une petite ruelle menant aux murs de la ville, à la condition d'en ouvrir une autre en dehors de leur enceinte; — lettres missives de Charlotte-Marguerite de Montmorency, femme du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, pressant les échevins de donner toutes satisfactions auxdites religieuses; — visite du nouveau chemin qu'elles ont fait pratiquer; — transaction pour le pavage des rues autour de leur monastère; — requête où elles demandent la cession d'un galetas qui sert de logement au bourreau; — sentence de l'Élection qui décharge les Carmélites de la cote de tailles à laquelle les échevins les ont imposées pour raison de la terre de Charbonnières, léguée à leur couvent par Françoise Descrivieux; — appel des échevins qui obtiennent un arrêt de la Cour des Aides, condamnant les Carmélites au payement de leur cote, etc.

GG. 115. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

**1610-1718.** — Ordre religieux de femmes. — Requête des religieuses de Sainte-Claire, établies à Bourg-en-Bresse, pour obtenir quelque aumône des échevins de Mâcon; on leur accorde trois livres; — démarches de Gabrielle de Gadagne, veuve de Jacques de Miolans, lieutenant général au gouvernement de Lyonnais, pour avoir l'autorisation de fonder dans la ville de Mâcon un couvent des religieuses de la Visitation, autrement appelées dames de Sainte-Marie; — consentement donné par les échevins, sous les conditions de régler le nombre des religieuses, le chiffre de leur dot et l'emplacement de leur monastère; — lettres : de Marie de La Rochefoucauld, marquise de Sennecey, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, pressant ledit établissement, qui avait été retardé, on ne sait pour quel motif; — de Marie-Anne de Blonnay, supérieure du couvent de la Visitation de Lyon, donnant avis qu'elle envoie à Mâcon plusieurs de ses religieuses; — consentement donné par Henri de Bourbon, prince de Condé, à ce que lesdites religieuses, provisoirement établies dans une maison particulière, bâtissent leur couvent sur une place laissée vide derrière l'église Saint-Pierre; — représentations des échevins, portant que cette place a été réservée pour le cimetière de la paroisse; — traité concernant les limites dans lesquelles lesdites religieuses devront construire leur maison « sur les jardins » par elles acquis à cest effect, lieu dit en la Gravière; » — alignements pour leurs clôtures; — sommation donnée par les échevins, pour avoir les clefs du dessous de l'ancien collége, vendu par les Jésuites aux dames de la Visitation,

Digitized by Google

et où ils ont l'intention de loger les chevaux des troupes de passage ; — opposition desdites dames au projet d'établir le jeu de l'arquebuse derrière leur monastère, « dans une » place entre une tour appellée Marmite et le bastion » Crèvecœur ; » — quittances signées de Françoise-Aimée Dumont et de Françoise-Catherine Chanuet, supérieures de la Visitation de Mâcon, pour une rente de 150 livres due par la ville à leur cŏuvent ; — remboursement du capital de ladite rente. — Requête de Jacqueline de Montferrand, prieure du couvent du Villars, tendant à ce qu'il lui soit permis d'établir ses religieuses à Mâcon, pour y vivre conformément à leur règle.

GG. 116. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1382-1497.** — Confrérie du Saint-Esprit, fondée en l'église Saint-Pierre. — Acquisitions faites par ladite confrérie d'une vigne appelée le Clos-Bourgeois, sise à Chazoux, hameau d'Hurigny ; — donations en sa faveur ; — reconnaissances de rentes, redevances, cens et servis ; — sauvegarde accordée à tous les confrères et à leurs biens par les baillis de Mâcon, Amédée de Viré et Philibert de Saint-Léger ; — statuts de ladite confrérie contenant que chaque confrère doit fournir, chaque année, une coupe et demie de froment, pour l'aumône générale « que l'on a » accoustumé de faire ès ales (halles), la veille de la » feste de Penthecostes, en pain, à tous venans, » et pour le dîner annuel qui se prend en l'église Saint-Nizier ; assister à la messe solennelle qui se dit dans l'église Saint-Pierre, le jour de Pentecôte, aussitôt après la messe paroissiale, « par huict chappellains estans de ladite confré- » rie, et d'ilec, avec la croix et iceulx chappellains, venir » en procession dès ladicte esglise parrochiale jusques à » l'esglise Sainct-Nizier, et là dyner et prendre leur réfec- » tion tous ensemble, » sous peine d'une amende d'une livre de cire ; en cas d'empêchement légitime, chacun peut envoyer à sa place une personne pauvre qui dînera avec les treize mendiants ordinairement invités à la cérémonie ; — avant le repas chacun dit un *pater* et un *ave*, pour les confrères trépassés « et pour la prospérité de honorable » homme Jehan de La Rochette, clerc, notaire royal et » citoyen de Mascon, lequel a aidié à recouvrer le barreaul » de vin deu par ceulx de Chevaignie-La-Chevrière ; » — après dîner, on revient à Saint-Pierre « rendre graces au » benoit Sainct-Esperit ; » — « item, l'on a accoustumé » donner aux pouvres tout le reliqua dudit dyné, pour » l'amour de Dieu, excepté ce qui est néccessaire pour la » vie des serviteurs qui aident à faire ledit dyné ; » — tous les lundis, se dit à Saint-Nizier une messe de *requiem* et un *De Profondis*, « avec l'oroison : *Deus venit largiter*, » et avec aspercion d'eau bényte ; » — à chaque enterrement d'un confrère, chacun donne 6 deniers employés à des messes pour le repos de l'âme du défunt ; — les recteurs de ladite confrérie rendent leurs comptes le jour de la Pentecôte, et chaque confrère paye sa quote-part des dépenses faites dans l'année, « sans riens mectre à créan- » ce ; » — les recteurs sont au nombre de trois, et sont élus tous les ans ; « ils seront tenus prendre par inventaire la » veysselle, linges et autres meubles de ladicte confrérie, » etc.

GG. 117. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier (1 imprimée).

**1497-1592.** — Confrérie du Saint-Esprit, fondée en l'église Saint-Pierre. — Redevances de vin reconnues par divers habitants de Chevagny-les-Chevrières ; — acquisitions d'immeubles et donations ; — reconnaissances de rentes et servis ; — listes des confrères (on y comptait des bourgeois et des artisans de tous les métiers, un certain nombre de femmes et même quelques filles) ; en tout, 250 environ ; — inventaires des meubles ; — comptes en recette et dépense ; — vente faite par les échevins « de six » cens pesant de veysselle d'esteing, à raison de dix-sept » livres le cent, laquelle veysselle est provenue de la con- » frairie de Sainct-Esperit, laquelle l'on souloit fere en » l'esglise Sainct-Nizier, parce que ladicte confrairie ne se » faict plus ; » — ordre du roi Charles IX, portant « def- » fences à tous artisans, gens de mestier, et à toutes autres » personnes de quelque estat, qualité et condition qu'ilz » soyent, de ne s'assembler en quelque lieu que ce soit et » pour quelque cause ou occasion que se puisse estre, soit » soubz umbre de confréries accoustumées estres faictes ès » églises, ny moings faire lesdictes confréries, ny à cause » d'icelles lever aucuns deniers ; et ce, sur peine d'estre » penduz et estranglez sur le champ ; » — lettres des échevins de Chalon, invitant ceux de Mâcon à former une union des confrères du Saint-Esprit ; — requête des confrères de Mâcon, et ordonnance de Jean Boyer, lieutenant général au Bailliage, portant que tous les débiteurs de la confrérie seront contraints d'acquitter leurs dettes ; — prestations de serment pour le renouvellement de ladite confrérie ; — signatures d'un grand nombre d'adhérents ; — mandement de l'évêque Baptiste Alamani, qui accorde aux confrères quarante jours d'indulgences, à chaque fête de Pentecôte ; — Antoine de L'Aubespin, chanoine de Saint-Pierre, est nommé prieur ou recteur de ladite confrérie ; — procédures contre Jean de La Baume, seigneur du Martray, et Philiberte de Feurs, sa femme, au sujet d'une pension due à ladite confrérie et assignée sur une

Digitized by Google

maison de la rue du Change ; — mémoire des cérémonies religieuses que doivent pratiquer les confrères ; — édit et lettres patentes de Charles IX, révoquant toutes les confréries, notamment celles de Mâcon et de Tournus, relevant les confrères de leur serment, et défendant toute assemblée ; — requêtes des catholiques de Mâcon à ce sujet ; — assemblée des confrères du Saint-Esprit, où il est procédé à la nomination d'un prieur et d'un receveur ; — nouveaux articles jurés par lesdits confrères ; — mémoires sur les anciens statuts ; — inventaires : des meubles de la chapelle du Saint-Esprit ; — des papiers, titres et enseignements, qui avaient été dispersés pendant les troubles, etc.

GG. 118. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

**1566-1764.** — Confrérie du Saint-Esprit, fondée en l'église Saint-Étienne. — Recette manuelle et incorporée de redevances, cens et servis ; — reconnaissance d'une rente de deux pièces de vin, constituée sur une vigne sise aux Perrières, hameau de Flacé ; — transaction par laquelle ladite rente, payée par la famille Aujas, est convertie en la somme de dix livres par an ; — comptes en recette et dépense ; — requêtes des confrères, tendant à ce que leur association soit reconnue et régularisée, bien qu'ils ne puissent représenter les actes constitutifs de leur fondation ; — confirmation et approbation des règlements et des statuts de ladite confrérie, par les évêques Jean de Lingende, Michel Colbert, et par Claude Tixier, vicaire général de Michel Cassagnet de Tilladet, etc.

GG. 119. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

**1668-1774.** — Confréries du Saint-Nom de Dieu et de la Passion, érigées en l'église de Saint-Étienne ; des Pénitents de Notre-Dame du Gonfalon, dans l'église de Saint-Nizier ; de Notre-Dame de Lorette, dans l'église des Cordeliers. — Fondations pieuses et rentes en faveur de la confrérie du Saint-Nom de Dieu ; — bref du pape Benoît XIV, accordant des indulgences aux confrères de la Passion ; — ordonnance de l'évêque Gabriel-François Moreau, qui permet de donner la bénédiction du Très-Saint-Sacrement avec le Saint-Ciboire, deux fois par jour, pendant la neuvaine que font chaque année lesdits confrères, avant le dimanche de la Passion ; — requête des Pénitents, représentant qu'ils ont déjà fait de grandes réparations dans l'église de Saint-Nizier, « laquelle estoit » fort sombre, encavée et en estat de chasser ceux qui » avaient dévotion en icelle, par le moyen de sa trop » grande humidité ; » qu'ils ont épuisé toutes leurs ressources à en relever le sol dans toute la longueur, et qu'ils ne peuvent accomplir leur œuvre, si la ville ne leur vient en aide ; — les échevins leur accordent 300 livres ; — nomination de François Mitaine, marchand, et de Charles Aubeau, boulanger, comme procureurs de la confrérie de Notre-Dame de Lorette ; — traité et fondation pour le service de ladite confrérie, transférée dans une chapelle de l'église des PP. Jacobins ; — réceptions de confrères ; — donations ; — comptes en recette et dépense, etc.

GG. 120. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

**1450-1779.** — Confréries de corps de métiers. — Institution de la confrérie de Saint-Honoré faite, à la requête des boulangers de Mâcon, par Jean Vernus, official et grand vicaire d'Étienne Hugonet ; — règlements et statuts portant : que chaque semaine, une messe en l'honneur de saint Honoré sera célébrée dans l'église ou la chapelle qui conviendra le mieux aux confrères ; — que chaque maître boulanger déposera un niquet (ou 2 deniers) par semaine entre les mains du procureur de la confrérie, et chaque compagnon un denier ; — qu'il est défendu à tout maître de remettre à des personnes étrangères au métier, pour faire vendre ailleurs que dans leur ouvroir, « pains, ne corneaulx, radisses ne aultres ouvrages de » leurs mestiers, » si ce n'est aux hôteliers, pour les besoins de leurs hôtelleries, et ce, sous peine de deux livres de cire, au profit de la confrérie, pour chaque contravention ; — que nul ne sera admis dans ladite confrérie, s'il n'est boulanger, fournier ou meunier ; — que ceux qui renoncent à leur profession, ou les veuves qui se remarient avec des hommes d'un autre état, cesseront d'en faire partie et payeront une livre de cire ; — que chaque année il sera nommé un ou deux procureurs de ladite confrérie ; — que les confrères pourront se donner les uns aux autres des pains à vendre, etc. — Livre de recettes et de dépenses pour la confrérie de Saint-Eloi, fondée par les maîtres et les compagnons cloutiers ; — droits payés par les nouveaux confrères, par ceux qui ouvrent boutique, etc. — Établissement de la confrérie de Saint-Nicolas fondée par les mariniers de Mâcon ; — requête de Jacques Garcin, curé de Saint-Étienne, « pour obvier aux désor- » dres monstrueux de la confrérie ; » — ordonnance de l'évêque Michel de Tilladet, défendant d'employer les deniers de ladite confrérie « en festins qui sont toujours » suivis de quelque scandale ; » — rentes, donations et fondations pieuses ; — recettes et dépenses. — Reconnaissances de rentes au profit de la confrérie des merciers fondée en la chapelle Notre-Dame-de-la-Crèche, dans l'église Saint-Pierre. — Fondations de messes faites par les maîtres et les compagnons teinturiers et blanchisseurs de fil, confrères de la confrérie de Saint-Maurice.

Digitized by Google

GG. 121. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1379-1387.** — Juifs. — Requêtes des habitants de Mâcon, au bailli Oudard d'Attainville, pour qu'il lui « place de contraingdre les Juiz et Juires de paier cent » frans de présent, à cause de la fortiffication de la garde » de ladicte cité, et de faire commander esdiz Juiz et » Juires qu'il se logent en une charrière l'un joste l'autre, » à fin de ce que les christiens ne conversient avec eulx, » et qu'il ne praignent ne facent prandre aigue ès lieux » esquielx il ne doivent point prandre, fors que en un » lieux que vous leurs ordenneroys; » — assignations données aux deux parties; — plaidé des habitants chrétiens, qui soutiennent que les Juifs, irréconciliables ennemis de leur religion, doivent avoir à Mâcon, comme dans toutes les autres bonnes villes de France et même à Paris, un quartier particulier et bien distinct des autres habitations; — réponses des Juifs, qui allèguent les priviléges à eux accordés par le roi Jean, en vertu desquels ils sont exempts de tous subsides, de toutes contributions aux charges des villes, et ont néanmoins le droit de se loger dans l'intérieur desdites villes, où bon leur semble, et de puiser de l'eau à tous les puits indistinctement; — lettres patentes de Charles VI, défendant aux Juifs de Mâcon, et notamment à Agimonde de Monteil, l'un des principaux d'entre eux, de s'établir dans les quartiers les plus fréquentés de la ville.

GG. 122. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier.

**1561-1568.** — Protestants. — Procès-verbal au sujet d'un placard affiché pendant la nuit dans plusieurs quartiers de la ville, par lequel on accusait les officiers du Bailliage de favoriser « une très maulvaise, malheureuse et dampna- » ble secte dicte luthéricque; » on s'y élevait fort contre les hérétiques, « lesquielx font monoppolles et assemblées, » chantent haultement certains canticques faictz et impri- » mez à Genefve, font des presches sous la cheminée et » sèment leur faulse doctrine.... A la première assemblée » qu'ilz feront, nous leur courrons sus avec telle impé- » tuosité d'armes, que tel en souffrira que ne sçaura que » ç'est; » — enquête d'où il résulte que cet écrit est de la main d'un prêtre nommé Humbert Richard; qu'un autre prêtre aurait dit, en parlant des officiers de justice et des échevins, qui se rendaient auprès de l'évêque Alamani, pour le prier d'informer du fait : « Voilà de » gens de bien! il leur fauldroit donner tant de coups de » poings sur la teste que l'on les assommat tous; » — règlement par lequel les protestants, maîtres de la ville de Lyon, réduisent la dîme du clergé à la vingt-unième gerbe, et suppriment les droits qui se percevaient sur les denrées vendues aux marchés de ladite ville; — lettres des protestants de Lyon, de Belleville, de Thoissey et de Tournus, adressées à ceux qui occupent Mâcon, leur donnant des avis sur les mouvements des troupes catholiques, et leur promettant des secours; — arrêts du Parlement de Paris qui confisquent les biens des religionnaires, ordonnent d'informer contre eux et défendent de leur donner assistance; — lettres de pardon accordées par Charles IX à Nicolas de Franc, seigneur d'Essertaux, et à Louis Grandjean, son neveu, qui « ont estez aux assemblées et presches » de la nouvelle religion, faict la cène et assisté aux » saccagemens des esglises et romptures des ymages; » — différends entre les catholiques et les protestants de Mâcon au sujet de la nomination des échevins; — requête des habitants catholiques, et ordonnance du duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, défendant de chanter dans les rues « ou en bouticques ouvertes, les psalmes de David » translatez en françoys par Clément Marot, » de parler irrévérencieusement « de la messe et constitutions de » l'esglise catholicque romaine, » et enjoignant aux villageois de cesser leurs passages dans la ville de Mâcon, par troupes armées, pour aller aux prêches de Tournus; — déclaration faite par François Porchier, au nom de ses coreligionnaires, qu'ils livreront à la justice ceux d'entre eux qui chercheront à exciter des troubles; — donations et legs en faveur de la religion réformée; — requête des échevins de Mâcon, portant « que ceulx de la nouvelle » relligion, feignans n'avoir moïen de satisfaire en deniers » ez empruntz esquelz ilz sont cottisez, font venditions » simulées à tant vil pris qu'il est possible de leurs meubles, » mesmes de ceulx qui servent à fornir et loger les » soldatz, pour s'exempter desdits soldatz, et distraire » iceulx meubles hors ceste ville, par les mains de ceulx » esquelz frauduleusement lesdictes venditions sont faictes; » lesquelz achepteurs assez apertement contreviennent à » l'intention de Sa Majesté, laquelle entend que les meubles » desdits religieux et rebelles soient venduz publicquement » à l'incant, pièce après pièce et non aultrement; » — ordonnance du seigneur de Trémont, gouverneur de la ville, portant qu'il sera fait « perquisition ès maisons de » ceulx de la religion cottisez, des marchandises qui seront » à eulx, hors les meubles, ustancilles d'iceulx, bledz et » vins, pour estre premièrement débitez de gré et volunté » de ceulx à qui lesdictes marchandises seront, et à défault » de trouver icelles marchandises, sera procédé contre » lesdis cottisez par la vente de leurs ustancilles, qui se » vendront en plein marché et pièce à pièce, jusques à la » concurrance des sommes esquelles ilz seront cottisez; » — édit de pacification donné par Charles IX; — mémoires des catholiques de Mâcon contre les huguenots, etc.



Digitized by Google

GG. 123. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

**1568-1571.** — Protestants. — Placet d'un religionnaire, adressé à « Monsieur de Fougières, cappitaine d'une » compagnye d'infanterie, commandant pour le service de » Dieu et du Roy, en la ville de Mascon; » ledit suppliant, détenu prisonnier à Mâcon, « cognoit avoir grandement » erré et dezireroit voluntiers se retorner à son ancienne » religion; » — requête adressée par les échevins de Mâcon aux élus en l'Élection, pour s'opposer à ce qu'Olivier Dagoneau reprenne la recette des deniers royaux, attendu que ses frères et lui, ayant réuni entre leurs mains les revenus des fermes des gabelles et la caisse de la ville, s'en étaient servis pour favoriser de tout leur pouvoir les protestants, dont ils avaient embrassé le parti; — arrêt du Parlement de Paris, qui ne permet qu'aux catholiques de remplir les charges d'officiers de justice; — appointement rendu par le bailliage de Mâcon, « par lequel auroit esté » inhibé et deffendu à tous advocats qui auroient estez et » sont de la religion prétendue réformée, de signer aulcunes » escriptures pour aulcunes parties, ny moings plaider » pour eulx en jugement, ou particulièrement faire acte de » conseil et advocat; aux procureurs et postulans dudit » siége et notaires royaulx dudit Bailliage, de la susdicte » religion, de ne postuler ny recepvoir aulcuns contractz, » tiltres, censes, obligations et aultres chouses pour » aulcunes parties, à peine de la nullité du tout et de » l'amende; » — commission de Philibert Jacquot, premier président en la Chambre des Comptes de Dijon, « pour informer des biens que ceulx de la religion prétendue » réformée, portans les armes et absens, tiennent et » possèdent, et fere venir entre les mains du recepveur » général les deniers provenans de la vente de leurs biens » meubles et fruicts des immeubles saisiz et à saisir; » — « roolle de ceulx qui sont de la religion prétendue réformée, » tant absens que retournez en la ville de Mascon, que » aussi de ceulx qui ont faict les submissions de vivre en » la religion catholicque et romaine, et néanlmoings ne la » continuent; avec la faculté (la fortune) et pouvoir d'ung » chacun; » — « roolle de ceulx qui n'ont faict leurs » Pasques en l'an 1570; » — « estat des légatz faictz par » ceulx de la religion réformée, que se peulvent recepvoir » pour l'édification et réparation de l'église Saint-Pierre, » et aultres pies causes; » — remontrances faites par les échevins de Mâcon à François de Scepeaulx, seigneur de Vieilleville, maréchal de France, commissaire du Roi pour faire exécuter l'édit de pacification; — permission accordée par ledit commissaire à Claudine Vincent, femme de Claude Bulyon, seigneur de Layé et Sennecé, « de faire exercice » libre de sa religion en la mayson de Layé, pour elle et » sa famille seulement, sans que, s'il y survient de ses » amys jusques à nombre de dix, ou quelque baptesme » pressé en compaignye qui ne excède le nombre de dix, » ilz en puissent estre recherchez; » — nouveaux différends au sujet de la nomination des échevins; — requêtes des protestants : pour obtenir l'annulation des élections faites dans une assemblée où ils n'ont point été convoqués; — pour qu'il soit informé contre un jacobin qui, prêchant l'Avent dans l'église cathédrale de Saint-Vincent, « seroit » tumbé en telle malice et impudence que, en pleine » chaire, après avoir soubstenu qu'il ne falloit point » converser avec lesdiz de la religion, ains les fuyr comme » diables, il auroyt dict qu'il n'estoyt subject ny luy ny » ses semblables aux éditz du Roy; » — réponses et récriminations des échevins catholiques, etc.

GG. 124. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier (1 imprimée).

**1572-1669.** — Protestants. — Acceptation de l'offre faite par Jean Joubert, de payer les cotes mises sur les protestants, dans l'impôt de la subvention, si l'on consent à lui remettre la ferme de leurs biens amodiés au profit du Roi; — articles non compris dans l'édit de pacification et que le roi Henri III s'engage à exécuter en faveur des protestants; — lettres du comte de Charny, gouverneur de Bourgogne, défendant aux échevins de Mâcon de permettre l'entrée de la ville « à aulcun estranger, mesmement portant » armes, pour assister aux presches qui s'y font par ceulx » de la religion prétendue réformée, sinon au cas qu'ilz » fussent pour d'autres affaires en ladicte ville; » — lettres patentes du roi Henri III, portant qu'ayant « juré et promis » l'extirpation des hérésies et courir sur les héréticques » sans exception, tant qu'il y en aura en cestuy nostre » royaume, afin de réduire et remectre tous nos subjectz » au giron de la saincte église catholicque, appostolicque » et romaine, » il a mis sur pied deux armées, une en Poitou, l'autre en Dauphiné, et proposant divers moyens d'assurer la subsistance des troupes, « afin que noz subjectz » puissent librement et seurement demeurer en leurs » maisons, au lieu de s'absenter et retirer, comme ilz font » le plus souvent que nos gens de guerre approchent » d'eulx; » — clause du testament de Marie de Tillier, veuve de Mathieu Dumont, « au profit de Michel Repey, » diacre de l'église réformée de Mascon; » — arrêt du Parlement de Paris, qui permet aux protestants de faire assigner tous ceux qu'ils jugeront à propos, vu leur requête contenant « qu'encores qu'en exécution des édictz, ils » ayent esté en possession d'une place pour faire cimetière » à Mascon, de laquelle ils avoient tousjours jouy depuis » et y avoient ensevely leurs morts, et néanlmoingtz les

Digitized by Google

» eschevins de ladicte ville auroient contracté avec les » religieuses du monastère de la Visitation de Saincte-» Marie, et leur auroient permis de prendre la plus grande » partye dudict cimetière pour enclorre en leur couvent, » ensuitte duquel traicté lesdictes religieuses avoient mis » des ouvriers qui creusoient et fouilloient audict cimetière, » rompoient les bières et déterroient les morts; » — constitutions de rentes en faveur de l'église réformée de Mâcon; — ordonnance de Louis XIV, enjoignant aux nouveaux convertis de remettre entre les mains des échevins « tous les mousquets, fusils, mousquetons, carabines, » pistolets, épées, hallebardes et autres armes offensives, » même la poudre, le plomb et la mèche, qu'ils pourroient » avoir chez eux, » sous peine d'être conduits aux galères, « sans autre forme ni figure de procez et sans délai; » à tout gentilhomme nouvellement converti, de ne garder pour son usage particulier que deux épées, deux fusils et deux paires de pistolets, sous peine de prison et de 1,000 écus d'amende, etc.

GG. 125. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

**1490-1595.** — Écoles publiques. — Payé par les échevins : 14 livres tournois à maître Guillaume Broissant, « recteur des escoles de la ville de Mascon, et ce, pour le » louage de la maison en laquelle il a fait sa demourance » et tenu les escoules; » — « à mestre Gérard de Baillieul, » naguères recteur des escoles, la somme de vint et six » solz huit deniers qu'il a despendu et missionné du sien, » en aler quérir à la requeste des eschivins et pourveoir » autre recteur esdictes escoles; » — 60 sols pour une botte de vin et 30 sols pour une ânée de blé, données à Jacques Gabriel, nouveau recteur, « pour lui aydier à fere » sa despense à tenir et gouverner lesdictes escoles; » — requête de Hugues Micheaul, principal du collége (et, à ce titre, chargé d'administrer les revenus de l'ancien hôpital Saint-Jacques, dans les bâtiments duquel le collége est établi); dans ladicte requête, il cite tous les auteurs grecs et latins, sacrés et profanes, pour expliquer qu'il donne sa démission, et s'excuser de n'avoir pas mieux réussi; — Jean Hunsmann, recteur des écoles de Paray, se propose pour son successeur, si l'on veut lui assurer une prébende canoniale de Saint-Vincent, de la valeur de 140 à 200 livres; — réception de Pierre Misson aux gages de cent livres qui lui seront payées par le recteur de l'hôpital de Bourgneuf, administrant les revenus de l'hôpital Saint-Jacques, Hugues Micheaul, étant tenu quitte de toute reddition de comptes; « et demourera immuné et » exempt de toutes charges et fonctions publicques, tailles, » guet et garde, et pourra en oultre ledit Micheaul tenyr » six commensaulx ausquelz il ne fera leçon publicque, » ains iront à celle de l'escolle; » — requêtes de Pierre Misson, se plaignant de la concurrence que lui font un grand nombre de maîtres libres, prêtres ou laïques, et tendant à ce que lesdits maîtres soient pour le moins forcés de surveiller leurs élèves aux processions des Rogations, pour les empêcher de crier et hurler comme ils ont coutume de faire; — sommes accordées à des passants qui se disent maîtres d'école; — plaintes de Pierre Harson, nouveau principal, contre « plusieurs gens mécanicques et » autres qui s'ingèrent d'enseigner la jeunesse en parti-» culier, envoyant au collége gens desquelz ils n'espèrent » aulcun salaire, ce qui n'a esté par cy-devant enduré, » attendu la capacité et suffisance des deux régens qui sont » audit collége, lesquelz sont prestz et appareillez de » soubstenir telle dispute qu'il plaira leur présenter, tant » en gramaire que philosophie; » — démarches pour trouver un autre recteur; — traité passé par les échevins avec Claude Thoallier, bachelier en théologie, nommé principal et recteur des écoles avec 400 livres de pension annuelle; — « où (dans le cas où) par la contagion il fust » destitué de tous escolliers ou la plus grand part, ce » néanlmoins le payement de sa dicte pension ne cessera, » ains luy sera continuée, comme s'il vacquoit à ladicte » instruction; » — présentation dudit Thoallier faite par les échevins à noble Antoine de L'Aubespin, chantre et chanoine de Saint-Vincent, « auquel, à cause de sa » dignité cantorialle, l'institution de ladicte rectorerie en » appartient; » — rôle des habitants qui ont contribué libéralement « pour faire quattre-vint treize escudz et tiers, » pour la pension dudit recteur, jusques ad ce qu'on y ait » remédié » (la ville était alors en procès avec le chapitre de Saint-Vincent, au sujet d'une prébende préceptoriale); — on n'accorde que 300 livres à Jean de Milleville, son successeur, à qui il est enjoint de ne prendre que 10 sols par mois des écoliers étrangers, non pensionnaires audit collége, et 5 sols de ceux qui sont de la ville, etc.

GG. 126. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier.

**1597-1620.** — Écoles et collége. — Payé six écus « à » Monsieur Vallier, recteur au grand collége, » pour l'indemniser de son voyage de Vienne à Mâcon; — on lui accorde 400 livres de gages; — Jean Le Riche, son successeur, ne reçoit plus que 100 livres de la ville; mais il jouit d'une prébende préceptoriale de 300 livres, payée par le chapitre de Saint-Vincent; — réception faite par les échevins de Pierre Morestel, docteur en théologie, natif de Tournus, pour principal du collége, aux gages de 400 livres, dont 300 payées par le chapitre, à condition « qu'il » tiendra avec luy troys régens cappables et de doctrine » suffisante, pour y faire quatre classes; lesquelz régens

Digitized by Google

» seront agréez par lesdicts sieurs eschevins et par eulx » présentez au sieur chantre de l'église Sainct-Vincent, » pour y prester le serment, ainsi qu'il est accoustumé » faire ; lequel principal aura pareil soing des escoliers » urbains que de ses pensionnaires, pour l'instruction » desquelz urbains il ne pourra prendre que cinq solz » tournoys par moys, et ne prendra rien de ceulx qui sont » notoirement paouvres ; et pour le regard des pensions de » ses pensionnaires, il les prendra modérées selon la » neccessité des temps, et pourra faire deux tables, dont » les pensions seront diverses, selon les qualités des » escoliers ; » — permission accordée à Jean Moysy, maître écrivain, de tenir une école publique, « à condi- » tion qu'il se comportera modestement et ne commectra » chose qui soit de mauvais exemple, entretiendra sa » femme et enfans, sans les laisser aller mendier ; » — requêtes de Pierre Morestel : représentant « qu'il enseigne » trente pauvres enfants gratuitement ; » — priant les échevins d'ordonner la fermeture de plusieurs écoles particulières qui se sont établies sans autorisation dans la ville ; — se plaignant des calomnies dont il est l'objet, et offrant sa démission ; — traité passé par les échevins avec Arnault Delamarque, licencié en lois résidant à Lyon, pour la direction du collége ; — nomination de François Clerc, recteur du collége de Tournus, principal, en remplacement d'Arnault Delamarque, décédé ; — requête de Benoît Roussel, tendant à obtenir la permission « d'enseigner la » jeunesse à lire, escrire, l'arithméticque, à jouer du » luth, de la mandore et autres perfections ; sa femme, » aux filles en plusieurs sortes de poincts d'esguille et » principallement en nuances ; » — ordonnance des échevins portant « que le suppliant se pourvoyera ailleurs ; » — plaintes de François Clerc au sujet du grand nombre des maîtres libres qui tiennent école dans la ville ; — étrennes données par les échevins aux trois régents du collége ; — réception de Claude Jannel, principal, en remplacement de François Clerc, dont il a épousé la fille ; — « ledit principal prendra, sçavoir : des abécédaires et » estudians, cinq solz ; et de ceulx qui apprendront à lire » et escripre, dix solz et non plus ; et où aulcungs desdicts » escolliers vouldront apprendre l'arithméticque dudict » Jannel, sera loysible à icelluy Jannel prendre quinze » solz ; et ne prendra rien de ceulx qui sont notoirement » paouvres, » etc.

GG. 127. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1622-1651.** — Établissement des Jésuites. — Lettre de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, engageant les échevins de Mâcon à recevoir les Jésuites dans leur collége, « sans qu'il en couste rien... » Il y a longtemps que je désire voir les pères Jésuites » establis en vostre ville ; ils vous seront très-utilles, soit » pour enseigner vos enfans sans frais, soit pour la pré- » dication, confessions, instructions et catéchismes ; ce » sont personnes dont la probité est sans reproches ; » — mandements de l'évêque Louis Dinet, donnant son approbation au projet ; — proposition faite dans l'assemblée générale des habitants, de céder le collége aux Jésuites, et de leur accorder les six cents livres qu'on donne au principal laïque, à condition qu'ils entretiendront quatre maîtres et que, si leurs ressources s'augmentent par dons, legs ou autrement, ils ajouteront une classe de philosophie ; — refus des Jésuites alléguant que « ce fonds n'est suffisant » pour l'entretien des personnes de leur société à ce » nécessaires ; » — « Monseigneur le Prince estant en » ceste ville commanda aux sieurs eschevins de convoquer » une assemblée et faire cognoistre qu'il désiroit veoir » les pères Jésuistes establys en ceste ville, non par » forme de collége, tant à cause du peu de revenu » que nous avons que parce que le roi (Louis XIII) ne se » plaist pas en la multiplicité des colléges, mais que leur » accordant la résidance à la forme qu'ils l'ont en la ville » de Bourg, on luy feroit plaisir ; » — explication donnée par Pierre Bullioud, jésuite, que « résidance est une » prochaine disposition à ung collége ; » — les habitants élèvent leurs offres à mille livres par an ; — « considéré » que lesdicts pères Jésuistes n'ont voulu accepter lesdicts » offres, a esté résolu par les sieurs eschevins que le » collége de ceste ville sera régi et gouverné à la forme » qu'il a esté cy-devant et qu'à cest effect le principal qui » est de présent se pourveoira de régens suffisans et » capables ; » — lettre de Jean Filleau, père provincial de Lyon, proposant de remplacer le principal laïque par « deux pères et un frère coadjuteur » ; — traité par lequel la direction du collége est confiée à Pierre Millot, ancien principal du collége de Bourg, aux gages de 600 livres et à la condition qu'il entretiendra quatre régents capables ; — lettre de la reine Anne, exhortant les échevins de Mâcon à recevoir les Jésuites ; — harangue prononcée par Brice Bauderon, lieutenant général au Bailliage, « en l'assemblée » convoquée par l'ordre du roy (Louis XIV), en l'hostel de » ville de Mascon, pour délibérer sur la réception et éta- » blissement des RR. PP. Jésuites ; » l'orateur dit tout d'abord : « Si vous y apportiez de la résistance, vous en » auriez sans doute un ordre plus exprès, et vous verriez » forcés en peu de jours d'accepter par une honteuse néces- » sité ce que vous pouvez choisir à présent par une liberté » glorieuse ; » — transaction par laquelle les échevins remettent le collége aux Jésuites, à condition « que lesdicts » pères Jésuistes enseigneront par quatre régens de leur

Digitized by Google

» société et non par aultres, jusques à la rhétoricque inclu-
» sivement; qu'ils entretiendront ledit collége et les
» maisons qui en despendent en bonne et dheue réparation;
» que lesdictes maisons qui composent ledict collége leur
» seront remises, sans en pouvoir prétendre par cy-après
» d'aultres de cette dicte ville; qu'il leur sera payé
» annuellement, pour l'entretien dudict collége et person-
» nes nécessaires en icelluy, la somme de mil livres,
» sçavoir : celle de cinq cens livres dheue par les vénérables
» doyen, chanoynes et chappitre de l'église cathédralle de
» ladicte ville, à cause de la préceptorialle, et les aultres
» cinq cens livres par les sieurs eschevins; » — lettre de Jacques Dinet, jésuite, qui signa ladite transaction au nom de la société, expliquant aux Jésuites de Lyon qu'après de longs débats, il a conclu l'affaire, « poussé du
» désir de rompre la brigue des pères de l'Oratoire, qui
» s'estoient promis toute autre chose; » — lettres patentes du roi Louis XIV, approuvant ladite transaction.

GG. 128. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

**1652-1671.** — Collége des Jésuites. — Arrêt du Parlement de Paris portant enregistrement des lettres patentes, qui autorisent l'établissement des Jésuites à Mâcon, vu le consentement écrit de l'évêque et des échevins; — requête des échevins, tendant à faire imposer chaque année, sur tout le Mâconnais, les 500 livres que la ville a promises par le contrat passé avec les Jésuites; — arrêt du Conseil qui renvoie ladite requête aux élus des États du Mâconnais; — ratification dudit contrat accordée par Goswin Nickel, général de l'ordre des Jésuites, et par Laurent Grannon, provincial de Lyon; — « mémoires pour ce qui regarde le collége de Mâcon, » par Georges Galien, recteur dudit collége : « après avoir essuié la persécution de
» M. l'Évêque et des échevins, qui travailloient à nous
» chasser ignominieusement de cette ville, et les avoir
» réconciliés à notre compagnie, je pensay d'abord à nous
» loger; » — il constate qu'il était impossible de garder l'ancien collége, qui se trouvait dans le quartier le plus pauvre de la ville, ni d'en bâtir un autre sur le même emplacement; car, entre autres raisons, « tous nos amis
» alléguent que notre église sera tousjours désertée, tant
» que nous y demeurerons, à cause que la dévotion
» commode est celle qui est en vogue à Mâcon; » — il signale les inconvénients de divers autres emplacements qui lui avaient été proposés et se loue d'avoir acquis pour une somme relativement modique la maison bâtie par les évêques Gaspard et Louis Dinet; — il détaille les ressources dont il dispose pour payer ladite maison : « M. Quinson
» nous donne pour ce sujet 3,000 livres et promet d'aug-
» menter la doze; une bonne fille, nommée La Bergère,
» nous donne 3,000 livres dans son testament solennel, »
etc., etc., « outre ce que la Providence nous envoira jusques
» à la mort de M. l'Évêque (Jean de Lingendes), qui a de
» très-bonnes volontés pour nous; » — « il y a près de
» 3 années que ce contract est fait, et par la grâce de Dieu,
» le secret ne s'est point éventé; il est important qu'on le
» garde avec exactitude, puisque si M. de Mâcon vient à
» sçavoir ce traité, il en sera indigné contre nous, bien
» que ce prélat a cette maxime de ne s'en prendre jamais
» au corps mais au particulier qui l'a fâché; ainsy j'ay
» immolé l'amitié dont ce digne prélat m'a honoré aux
» avantages de notre compagnie; » — il dresse les listes : « des bienfaiteurs considérables de ce collége; » — « des
» amis qui tous les ans nous font quelque présent; » —
« des amis qui nous honorent, mais sans nous faire du
» bien; » — il indique « ce qu'il faut observer dans ce
» collége : — pour la mission de Romenay; — pour les
» classes; — pour la conduite domestique; — pour
» Monseigneur de Mâcon; — pour les religieuses : il est
» expédiant de n'y aller point sans être appelé; parlant
» en général, on profite beaucoup près des religieuses de
» cette ville, qui ne sont point coquettes, et qui ne s'entre-
» tiennent avec nous que pour leur avancement spirituel; »
— quittances des sommes payées aux PP. Jésuites par le receveur de la ville; — visite du collége faite par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au Bailliage; — actes de sommations signifiés par les échevins, pour faire augmenter le nombre des classes, etc.

GG. 129. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

**1650-1667.** — Collége des Jésuites. — Titres relatifs au palais épiscopal, dans lequel ils avaient résolu de s'établir; — extrait du testament de l'évêque Louis Dinet, qui constitue pour son héritier universel, son neveu, Louis de Génetoux, seigneur de Puyréel et Vallière; — clause qui oblige ledit héritier à remettre la maison bâtie par le testateur « à son successeur, évêque de Mâcon, s'il la veut
» acheter, soit pour lui, soit pour l'unir à l'évêché,
» moyennant le prix de 60,000 livres, ce que son dit
» successeur sera obligé de résoudre et effectuer deux ans
» après sa promotion; » — traité entre Charles de Lingendes, écuyer, maître-d'hôtel du Roi, nommé à l'économat du revenu de l'évêché de Mâcon, tombé en régale après la mort de Louis Dinet, et Claude Tixier, archidiacre, fondé de pouvoirs de Louis de Génetoux; — signification faite par Claude Tixier à Jean de Lingendes, nouvel évêque, qui refuse d'acheter la maison, et y réside

Digitized by Google

toutefois, en vertu d'un bail à vie passé par Louis de Génetoux; — ratification de l'achat de ladite maison, au prix de 30,000 livres, fait par Georges Galien, recteur du collége, accordée par Goswin Nickel, général de l'ordre des Jésuites; — mémoires pour les PP. Jésuites contre Guillaume Leboux, successeur de Jean de Lingendes, qui les avait sommés de lui céder ladite maison; — notes sur l'ancien évêché, que l'on soutient être très-habitable et pouvoir être réparé à peu de frais; — requête et assignation en retrait lignager, pour Marie-Madeleine Dinet, femme de Claude Charbonnier, lieutenant général au Bailliage de Bresse; — consultations pour les Jésuites; — arrêt du Conseil, qui ordonne « que ceulx des pères » Jésuistes qui se sont mis en possession de ladite maison, » seront tenus d'en vuider incessamment, sans rien innover » en icelle, jusques à ce que par justice il en ayt esté » autrement ordonné; » — opposition des Jésuites; — instructions et mémoires; — requête à Michel Letellier; — propositions de traité; — remboursement de 34,600 livres fait aux Jésuites par Michel Colbert, nommé en remplacement de Guillaume Leboux, qui passa à l'évêché de Périgueux, sans avoir pris possession du siége épiscopal de Mâcon.

GG. 130. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 108 pièces, papier; 1 sceau.

**1670-1758.** — Construction du nouveau collége des Jésuites. — Requête aux échevins pour obtenir la place de la Porcherie; — « a esté résolu que ladicte place sera » accordée auxdits RR. PP. Jésuistes, pour y bastir leur » esglize, maison et collége, en laissant par eux et autour » d'icelle place vingt pieds de chemin, et suivant l'ali- » gnement qui en sera donné; et à la charge qu'il sera » donné une autre place, dans l'enclos de ladicte ville, aux » chevalliers du noble jeu de l'arquebuze, et que lesdicts » RR. PP. Jésuistes y feront construire à leurs frais un » pavillon et retraicte, tant pour lesdicts chevalliers que » pour leur marqueur; » — requêtes des Jésuites tendant à obtenir la permission de prolonger leurs cours ou jardins jusqu'aux murailles de la ville, qui leur serviront ainsi de clôture à l'ouest, lesdits Jésuites s'engageant à ménager dans les murs qu'ils feront élever deux portes suffisantes pour le passage des canons; — arrêt du Conseil et lettres patentes qui leur accordent la jouissance d'une grosse tour et de tout le terrain contigu; — procès-verbal de prise de possession; — réception faite par les chevaliers de l'arquebuse, des ouvrages construits aux frais des Jésuites sur le nouvel emplacement qui leur a été accordé (au nord de la porte de la Barre et sur les fossés de la ville); — correspondance au sujet des travaux et de l'aménagement du nouveau collége; — indulgences accordées par le pape Innocent XI, à tous les fidèles qui iront, à certains jours de l'année, faire leurs dévotions dans la nouvelle église des Jésuites de Mâcon; — achat d'un *soleil* et de divers autres ornements du culte; — vente des bâtiments du vieux collége faite par les PP. Jésuites, moyennant la somme de 6,500 livres, aux religieuses de la Visitation dont le monastère était attenant; — mémoire relatif aux droits de lods prétendus par les administrateurs de l'hôpital Notre-Dame; — opposition à ladite vente signifiée au nom de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem; — correspondance à ce sujet; — arrêt du Conseil homologuant le désistement pur et simple fait par les directeurs dudit ordre, qui renoncent à tous les droits qu'ils pouvaient avoir à la propriété desdits bâtiments du vieux collége, où était primitivement l'hôpital Saint-Jacques; — baux de caves et de chambres louées par les Jésuites et dépendant de leur nouvelle maison; — quittances signées par les gouverneurs de Mâcon, comte et marquis d'Entragues, vicomte de Tavanes et comte de Galliffet, pour le pré Rambeau, que les Jésuites tenaient d'eux en location, aux prix de 35 livres par an, etc.

GG. 131. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 62 pièces, papier (1 imprimée).

**1651-1678.** — Collége des Jésuites. — Donation de 2,000 livres faite par Catherin Debrye, curé de Flacé, pour que les PP. Jésuites veuillent bien, si cela leur plaît, « prescher ou faire prescher la doctrine chrestienne, douze » dimanches de chacune année, en l'église dudit Flacé; » — testament de Jean Pâtissier de Raty, novice dans la compagnie de Jésus, léguant 1,150 livres à ladite compagnie, et disposant du reste de ses biens en faveur de Claudine Delafond, sa mère, mariée en secondes noces à noble Pierre Thevenon, seigneur de Souzy; — démarches des Jésuites, pour recevoir 1,050 livres dont ils se contentent par transaction; — lettres du sieur de Raty, qui s'est retiré de leur société, prétendant que, lorsqu'il a fait son testament, il a cédé à la contrainte de ses supérieurs, et demandant la restitution de 900 livres; — sentence du Bailliage de Mâcon, qui le déboute de sa réclamation; — lettres où il se plaint des procédés dont on a usé à son égard, et où il menace d'en appeler à Paris et de dévoiler à son avocat « certaines choses qui ne seront pas fort » avantageuses à la réputation de la compagnie; » — testament d'Aimé Demeaux, grand archidiacre et chanoine de Saint-Vincent, qui lègue cent livres « à la congrégation

Digitized by Google

» de la conception de Nostre-Dame, establie au collége » des RR. PP. Jésuistes de ceste ville, » plus 2,000 livres auxdits Jésuites, avec tous les ouvrages de théologie et de dévotion qui sont dans sa bibliothèque ; — quittance de 500 livres que ledit Aimé Demeaux avait confiées en secret aux Jésuites, pour être remises à une fille nommée Catherine, le jour de son mariage ; — rente de 650 livres constituée au profit des Missions de la Martinique et de Saint-Christophe, dont le procureur à Paris prête 13,000 livres à François Bertier, recteur du collége de Mâcon ; — remboursement dudit capital ; — dons et legs ; — rentes ordinaires et annuelles du collége, déclarées en 1672 : 500 livres, payées par les échevins ; 500 livres, par le chapitre de Saint-Vincent ; 500 livres, accordées par le Roi sur les deniers provenant des octrois de la ville ; une vigne acquise à Julliénas produit 90 livres ; la blanchisserie de Saint-Antoine, avec la vigne et le jardin contigus (legs de l'évêque de Lingendes), 190 livres et le blanchissage du linge de la maison ; rentes diverses, 141 livres 6 sols ; — nouvelles constitutions de rentes au profit des Jésuites ; — procédures contre Louis Mercier, précepteur des enfants du sieur Belouze, et Claude Lorrin, épicier, accusés d'avoir insulté les PP. Jésuites et de leur avoir jeté des pierres ; — plaintes des Jésuites contre certains jeunes gens débauchés et vagabonds, qui viennent faire tapage à leurs portes et casser leurs vitres, etc.

GG. 132. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier (3 imprimées).

**1676-1700.** — Collége des Jésuites. — Correspondance au sujet de la taxe des francs-fiefs et nouveaux acquêts ; — saisie faite entre les mains des échevins pour le payement de 558 livres, plus les 2 sols pour livre, que doivent les Jésuites de Mâcon, à cause des droits d'amortissements de leurs immeubles ; — requête aux États de Bourgogne, pour obtenir main-levée de ladite saisie ; — lettres patentes qui déchargent lesdits Jésuites des amendes qu'ils ont encourues ; — quittances des sommes payées annuellement par le receveur de la ville, pour la tenue du collége ; — dons et legs en faveur des Jésuites ; — procédures au sujet de deux vaches volées à leur vigneron de La Chapelle-de-Guinchay par Aimé Gonard, boucher de Châtes, qui les vendit à Louis Tardy, laboureur de Dompierre ; — requêtes au Roi, pour la continuation de la rente de 500 livres faite au collége sur les octrois de la ville ; — pièces de dépense ; — achats de médailles, de croix et d'images ; — requêtes tendant à faire exempter les Jésuites des droits d'octroi auxquels sont soumises les denrées qu'ils font venir de Lyon ; — mémoires de Louis Roland, apothicaire ; — déclaration du Roi et arrêt du Conseil d'État, portant règlement pour la perception des droits d'amortissement dus par les communautés ecclésiastiques ; — les Jésuites de Mâcon sont taxés à 968 livres 7 sols 4 deniers ; — déclaration des biens qu'ils possèdent, savoir : 3 vignes à Julliénas, une à Saint-Verand ; une vigne et une terre à La Chapelle-de-Guinchay ; etc. ; — ordonnance de l'intendant Ferrand qui les décharge de certaines sommes auxquelles ils ont été cotisés par les échevins ; — requête tendant à obtenir décharge de l'amende de 300 livres, à laquelle ils ont été condamnés pour n'avoir point fait enregistrer leurs armoiries ; — droits dudit enregistrement réglés à 39 livres ; — réparation d'injures faite par René Loisel, chirurgien, etc.

GG. 133. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier (2 imprimées).

**1678-1744.** — Collége des Jésuites. — Traité par lequel les échevins de Mâcon consentent à augmenter de 150 livres la pension annuelle de 1,000 livres qu'ils payent aux Jésuites, outre les 500 livres données par le chapitre de Saint-Vincent, et à leur accorder pour une fois la somme de 3,000 livres, à condition qu'ils entretiendront deux professeurs de plus au collége, l'un qui sera chargé de la cinquième et l'autre qui enseignera la philosophie ; — requêtes des Jésuites pour obtenir que le chapitre de Saint-Vincent soit contraint « de leur relâcher, dès à » présent et pour l'avenir, les revenus en entier d'une pré- » bende, en quoy qu'ils puissent consister, gros fruits, » distributions manuelles et journalières, obits, fondations » et autres, tout ainsy qu'ils sont perceus par les chanoines » actuellement résidants et desservants, avec restitution » des fruits de ladite prébende préceptoriale au delà des » 500 livres qui ont esté receues par chaque année, depuis » l'établissement dudit collége ; » — procès intenté devant le Bailliage de Mâcon, puis porté aux requêtes du Palais à Paris ; — procuration passée par les Jésuites au P. André Piajard, pour poursuivre l'instance jusqu'à sentence ou arrêt définitif ; — arrêts interlocutoires ; — avertissements ; — mémoires et factums ; — dits et contredits ; — requêtes et productions nouvelles ; — salvations, etc. ; — sentence qui déboute les Jésuites de leurs prétentions et les condamne à tous dépens ; — « messieurs du chapitre, pour » donner des marques de leur générosité aux RR. PP. » Jésuites et les exciter à redoubler leurs soins pour » l'éducation et l'instruction des jeunes gens de la ville de » Mâcon, ont fait don et remise auxdits RR. PP. Jésuites » de tous les frais et dépens adjugés, montans à la somme » de mille quarante-neuf livres ; » — consultations sur les moyens à prendre pour faire révoquer ladite sentence, etc.

Digitized by Google

GG. 134. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 53 pièces, papier (3 imprimées).

**1701-1784.** — Collége des Jésuites. — « lettres » d'amortissement général pour tous les bénéficiers et gens » de main-morte qui ont payé le droit d'amortissement; » — rente de 75 livres, au capital de 1,500 livres, constituée par les Jésuites au profit de Claude Tuppinier, seigneur de Montillet, qui en cède le contrat aux Jacobins de Mâcon; — quittance signée par Emmanuel Chesnard, receveur des décimes au diocèse de Mâcon, pour la cote de la capitation des Jésuites, fixée à 18 livres; — lesdits Jésuites sont taxés à 41 livres 18 sols 3 deniers, « pour être dispensés d'obtenir des lettres d'amortissemens; » — déclaration portant que le collége de Mâcon a acquis récemment une rente de 15 livres, au capital de 300 livres; une maison et les fonds qui en dépendent, à Saint-Martin-des-Vignes, vendus par Jean-Baptiste Delavigne, avocat, au prix de 4,800 livres, et une terre contiguë à ladite maison, achetée 800 livres; — ils sont taxés pour droit d'amortissement à 644 livres 12 sols; — quittances du sieur Marin, chirurgien, qui reçoit 15 livres par an « pour les barbes et les saignées faites dans le collége; » — garantie donnée à Louis Félix de Ruolz, recteur du collége de Mâcon, par Joseph de Galliffet, recteur du collége de la Sainte-Trinité de Lyon, pour trois capitaux faisant la somme totale de 6,800 livres; — legs de 5,000 livres fait au collége de Mâcon par Marguerite Verjus, veuve de Jacques Grenelle, lieutenant au Présidial, « pour l'en» tretien d'un Jésuiste qui preschera, jusques à Pasques » depuis la Toussaint, la dominicalle, et depuis Pasques » jusques à la fin des classes, les dimanches des morts; » — lettres de Michel-Ange Tamburini, général de l'ordre, qui autorise à transiger avec les héritiers de ladite testatrice; — testament de Claude-Emmanuel Chesnard de Layé, novice, léguant 1,000 livres au collége de Mâcon; — arrêts du Parlement : « ordonnant la suppression d'un » décret intitulé *Editto speciale del Santo Offizio*, et faisant » défense à tous religieux de quelque ordre, société ou » congrégation que ce soit, de sortir du royaume sans » permission du Roi, même sous prétexte d'aller aux cha» pitres généraux ou provinciaux de leur ordre; » — déclarant abusive la bulle Unigenitus, « faisant itératives » défenses de l'exécuter, vendre, imprimer, et ordonnant » la suppression d'une lettre du général des Carmes; » faisant défense de recevoir ni exécuter aucunes bulles ni » brefs de Cour de Rome, ny pareillement aucuns décrets, » rescrits, commissions, etc., soit en forme de lettres ou » autrement, des généraux d'ordre ou autres religieux » estans hors le royaume, sans lettres patentes enregistrées » en la Cour; » — signification donnée aux Jésuites de Mâcon d'un arrêt du Conseil d'État portant « qu'il sera » passé des baux par-devant notaires ou tabellions, de tous » les revenus des biens dépendans de tous les bénéfices; » de ceux des églises, commanderies, hôpitaux, univer» sitez, facultez, colléges, etc.; » — « arrêt du Conseil » qui établit des commissaires pour juger définitivement et » en dernier ressort, tous les procès mus et à mouvoir au » sujet des unions des bénéfices faites aux séminaires, » colléges et noviciats des Jésuites; » — déclaration des Jésuites de Mâcon, au sujet de l'exemption des tailles : « nous reconnoissons n'avoir, quant à présent, dans ce » pays, aucun privilége en vigueur accordé par nos Roys » pour la présente exemption, du moins autant qu'il est » venu en nostre connoissance, et que par conséquent nous » ne tenons maintenant ladite exemption que de la gratuite, » pure et raisonable libéralité, tant de MM. des États du » Mâconnois que de MM. les maire et échevins de cette » ville, » etc.

GG. 135. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

**1717-1761.** — Collége des Jésuites. — Procédures contre Ursule Verjus, veuve de Victor de Mizeret et sœur de Marguerite Verjus, qui a légué 5,000 livres audit collége; — intervention des administrateurs de l'hôpital général de la Charité et des autres cohéritiers de Marguerite Verjus, lesquels demandent l'annulation du testament; — assignation donnée par les Jésuites aux administrateurs de la Charité, chargés d'acquitter les legs contenus audit testament; — lesdits administrateurs refusent de payer lesdites 5,000 livres, prétendant qu'il y a eu captation de la part des Jésuites, dont le recteur était confesseur de la testatrice, et que d'ailleurs rien n'indique qu'ils aient l'intention d'exécuter la clause leur prescrivant d'entretenir un prédicateur durant toute l'année scolaire; — réponses des Jésuites, demandeurs en instance; — jugement de la Prévôté et justice royale de Mâcon, qui ordonne « que » sans avoir égard aux exceptions proposées, les sieurs » deffendeurs deffendront péremptoirement, dépens ré» servez; » — dits et contredits; — sentence du Bailliage » condamnant les deffendeurs à payer aux demandeurs la » somme de cinq mille livres pour le legs de question, » avec intérest dez le jour de la demande en instance, tous » dépens demeurans compensés; » — appel au Parlement de Paris; — requêtes; — arrêt qui appointe les parties au Conseil; — réponses aux causes et aux moyens d'appel proposés par les administrateurs de la Charité; — déclaration des Jésuites portant « qu'ils s'offrent de remplir la » fondation faite par Mme Grenelle par son testament,

Digitized by Google

» selon sa teneur ; » — arrêt qui déboute de leur appel les administrateurs de la Charité ; — accord par lequel François Mégevan, de Savoie, s'engage à servir toute sa vie les Jésuites de Mâcon, en qualité de « donné », à condition qu'il « ne pourra estre employé pour correcteur ; » — dons et legs ; — emprunts ; — constitution d'une rente de 75 livres, au capital de 1,500 livres, au profit des religieuses de la Visitation de la ville de Saint-Amour ; — don de 8,000 livres fait aux Jésuites de Mâcon par Philiberte de Champier, veuve de Jacques-Joseph de Feillens, pour l'entretien de cinq missionnaires Jésuites qui iront prêcher dans les campagnes voisines de la ville, pendant un mois de chaque année ; — lettre de l'évêque Henri de Valras, homologuant ladite fondation ; — pièces de dépense ; — mémoire du sieur Perrier, apothicaire ; — déclaration du R. P. Jacques-Marie Moreau, recteur, qui s'engage à faire prêcher, 15 fois l'an, dans l'église Saint-Pierre, « pour » répondre aux intentions d'une personne pieuse qui ne » veut point estre nommée ; » — consentement donné par le chapitre de Saint-Pierre ; — mémoire sur « la congré- » gation des nobles établie sous le titre de l'Immaculée » Conception de la Très-Sainte Vierge Marie, mère de » Dieu, au collége de la compagnie de Jésus de la ville de » Mâcon, » etc.

GG. 136. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

**1643-1762.** — Blanchisserie de Saint-Antoine appartenant aux Jésuites de Mâcon. — Contrat d'adjudication d'une maison, avec jardin et pré, sise hors de la porte Saint-Antoine, lieu dit aux Mariottes, acquise par l'évêque Louis Dinet, au prix de 1,510 livres ; — permission accordée par Jean Repey, de prendre l'eau sortant de son lavoir, pour l'entretien d'un vivier creusé dans ledit pré ; — acquisition faite par ledit évêque du clos Blanchet attenant à ladite maison, pour la somme de 2,400 livres ; — testament de Louis Dinet, léguant aux Jésuites de Mâcon son cœur, plus une rente de 150 livres et la propriété de tous lesdits immeubles, à la seule condition qu'il leur plaise « d'envoyer annuellement en mission quelques ungs de » leurs pères au lieu de Romenay, et là les entretenir à » leurs frais pendant trois sepmaines de l'Advent et festes de » Noël, et ung mois pendant les dernières sepmaines de » caresme et celles de Pasques, pour ayder aux vicaires » dudict lieu de Romenay à entendre les confessions des » parroissiens, prescher et catéchiser ; » — baux de la maison et du pré des Mariottes, passés par les Jésuites au prix de 36, puis 52, puis 60 livres par an, et à la condition que le locataire blanchira et savonnera tout le linge du collége ; — le clos Blanchet est donné à culture, moyennant 40 livres par an et la moitié de tous les fruits, blé, vin, etc., qui s'y récolteront, puis moyennant une redevance annuelle de 150 livres et « huict pigeons bons et de recette ; » — le tout est loué ensuite au prix de 258 livres par an ; — réparations diverses ; — requête des Jésuites et ordonnance de l'évêque Henri de Valras qui réduit la mission de Romenay à quinze jours, du mardi avant le dimanche des Rameaux au mardi après Pâques ; — saisie desdits immeubles au profit du collége, après l'expulsion des Jésuites, etc.

GG. 137. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

**1656-1762.** — Vignes de Julliénas appartenant aux Jésuites de Mâcon. — Contrat d'acquisition de trois vignes contenant ensemble 44 ouvrées, vendues par Claude et Antoine Durand, frères, au prix de 1,650 livres, payables aux plus anciens créanciers desdits vendeurs ; — requête des Jésuites aux officiers de l'Élection du Beaujolais, tendant à obtenir l'exemption des tailles, à raison desdites vignes ; — bail au prix annuel de 110 livres ; — instance de divers créanciers des frères Durand, pour obtenir de nouvelles criées et subhastation desdites vignes ; — traités et accords ; — moyens d'intervention d'autres créanciers ; — procédures ; — vente judiciaire desdites vignes adjugées, au même prix de 1,650 livres, à Pierre Blondet, qui fait élection d'ami en faveur de Claude Ravinet, marchand à Saint-Amour, et de Daniel Perret, huissier à Châtes ; — remise desdites vignes faite aux Jésuites par les nouveaux acquéreurs, moyennant la somme de 1,662 livres ; — sentence des élus du Beaujolais accordant l'exemption des tailles au collége de Mâcon pour les propriétés de Julliénas ; — acensement desdites vignes au prix annuel de 116 livres « et une feuillette de vin bon, pur et net, loyal et marchand ; » — ledit prix est ensuite réduit à 96 livres ; — quittances des servis dus à Eustache Charrier, seigneur de La Roche-Jullie ; — procédures contre les habitants de Julliénas, au sujet de l'exemption des tailles ; — acquisition de 9 ouvrées de vignes avec un pré « de la contenue d'en- » viron demy-char de foin, » à Julliénas, et d'une maison à Saint-Amour, le tout vendu par François Jacquard, au prix de 600 livres ; — requête en retrait lignager de Benoît Jacquard, frère du vendeur ; — procédures ; — sentence qui condamne les Jésuites à relâcher lesdits immeubles, moyennant indemnité réglée à 323 livres 10 sols, en sus du prix d'achat ; — vente au prix de 7,500 livres, faite auxdits Jésuites par Claude Janin, seigneur de Julliénas, Vaux, Taney, etc., « d'un domaine situé audit Julliénas, territoire » de Rizière, consistant en bâtiments, cours, jardin, pré » et vigne, le tout joint ensemble, de contenue de soixante



Digitized by Google

» et dix coupées ou environ ; » — sentence pour les Jésuites contre les habitants de Julliénas, qui veulent les comprendre dans leurs rôles d'impositions ; — acquisitions : d'une vigne sise à Julliénas, contenant environ 13 coupées, vendue par Benoît Pâtissier, de Saint-Amour, au prix de 975 livres ; — de deux vignes sises audit lieu, contenant 22 ouvrées, avec bâtiments, cuves, pressoirs, etc., le tout vendu au prix de 3,000 livres par Pierre Collabeau, baron de Châtillon, La Palud, seigneur de Julliénas, Vaux, etc. ; — quittance de 57 livres 3 sols pour servis dus audit seigneur ; — bail de tous les immeubles acquis par le collége à Julliénas, passé au prix de 460 livres par Thomas Enjorrand, « économe-séquestre des biens des soit disants » Jésuittes, » etc.

GG. 138. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

**1657-1762.** — Vignes de La Chapelle-de-Guinchay, lieu dit aux Blémonts, acquises par les Jésuites de Mâcon. — Rentes constituées par Philibert Champanay, habitant de Varennes, au profit d'Étienne Antoine, bourgeois de Mâcon, et de son fils Claude Antoine, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre ; — achat de ces rentes, fait par les Jésuites, au capital de 950 livres ; — obligations souscrites par François, fils de Philibert Champanay ; — transaction par laquelle il se reconnaît débiteur du collége de Mâcon, pour plus de 2,000 livres, « qu'il n'avoit moyen » d'acquitter qu'en délaissant et abandonnant le peu de » biens qui vient de son ancien, consistant en bastiments, » terres, vignes et prés, situés rière la parroisse de La » Chapelle-de-Guinchay et lieux circonvoisins ; » ce qui est accepté par les Jésuites pour la somme de 1,000 livres, « sans préjudice audit collége du surplus de ce qui luy est » deub tant en rentes échenes, obligations qu'autrement, » pour s'en faire payer ainsy comme les révérends pères » le verront bon estre ; » — requête des Jésuites aux fins « qu'il soit ordonné audit Champanay de vuider les » bastiments dans la huittaine, sinon, permis de le faire » expulser et mettre ses meubles sur carrault ; » — lesdits fonds sont remis à des métayers, puis donnés à ferme au prix de 100 livres par an ; — mémoires pour obtenir résiliation de l'amazage ou arrentement perpétuel desdits fonds, passé à Emilian Dumont, conseiller du Roi, sous la rente annuelle « de quatre bottes de vin, livrables en » futtes neuves ; » — procédures contre François Siraudin, lieutenant en l'Élection de Mâcon, et Philiberte Dumont, sa femme, pour les contraindre à relâcher lesdits biens ; — traité et accord réglant les indemnités à payer audit sieur Siraudin, pour frais de plantations de vigne, etc. ; — bail judiciaire passé au prix de 260 livres par an, après l'expulsion des Jésuites.

GG. 139. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

**1702-1762.** — Domaine de Saint-Martin-des-Vignes appartenant au collége de Mâcon. — Acte de vente, au prix de 4,800 livres, passé par Jean-Baptiste Delavigne, avocat, à François Rubat, procureur du Roi aux traites foraines, qui fait élection d'ami en faveur des Jésuites ; — ledit domaine consistant en maison, jardin, terre, vignes et prés, comprend en outre un pré de 15 coupées environ, sis en la prairie de Bresse, sur le territoire de Crottet ; — baux à culture ; — quittance de 60 livres, pour droits de lods payés à l'abbé de Cluny, à cause de son doyenné de Saint-Martin-des-Vignes, dont ledit domaine est mouvant, à l'exception de 3 coupées et demie de terre qui dépendent de la seigneurie de Condemines, appartenant à Antoine Bernard de Sennecé ; — servis annuels dus par les Jésuites : aux fermiers dudit doyenné, 7 sols 1 denier tournois et deux coupes et demie de froment, mesure de Mâcon ; — au seigneur de Condemines, deux deniers parisis et une demi-coupe de froment ; — droits d'amortissement, 970 livres 19 sols 5 deniers ; — acquisition, au prix de 750 livres, de 10 ouvrées de vigne et de 4 coupées de pré, le tout sis au hameau de Saint-Martin-des-Vignes ; — servis dus au chapitre de Saint-Pierre et à la rente noble de Sennecé, pour divers fonds acquis dans le même hameau ; — procédures, etc. ; — saisie de tous lesdits immeubles au profit du collége, après l'expulsion des Jésuites ; — bail judiciaire au prix de 355 livres par an.

GG. 140. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

**1408-1762.** — Tripot et jeu de paume sis entre la rue de la Barre et la place de la Porcherie, appartenant au collége de Mâcon. — Anciennes déclarations de cens et servis extraites des terriers du chapitre de Saint-Vincent, pour obliger les Jésuites à reconnaître le tripot comme mouvant de la directe dudit chapitre ; — contrat d'acquisition du jeu de paume et de ses dépendances, vendu aux Jésuites par Philiberte Laurent, fille de Jacques Laurent, avocat, pour le prix de 6,000 livres ; — requête en retrait lignager et assignation donnée par Henri Laborier (il ne paraît pas que l'affaire ait eu aucune suite) ; — quittance du prix d'achat ; — 500 livres payées au chapitre de Saint-Vincent, pour droits de lods ; — servis annuel dû audit chapitre, 8 sols 8 deniers 1 obole ; — exemption de taille accordée par les échevins, pour raison desdits immeubles ; — droit d'amortissement réglé à 1,088 livres ; — baux à loyer du jeu de paume, dont le prix est successivement porté à 200, à 250, à 300, à 460 livres par an ; — saisie desdits immeubles au profit du collége, après l'expulsion des Jésuites.

Digitized by Google

GG. 141. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 41 pièces, papier (14 imprimées).

**1761-1767.** — Expulsion des Jésuites. — Arrêts du Parlement de Paris et lettres patentes du roi Louis XV : ordonnant des enquêtes « touchant la doctrine morale et » pratique des prêtres et écoliers soit disants de la Société » de Jésus; » — interdisant la publication et la vente de plusieurs ouvrages composés par les Jésuites, « qui tendent » à inspirer aux jeunes gens des préjugés dangereux contre » la nature et les droits de la puissance royale; » — interdisant aux Jésuites l'instruction de la jeunesse; — portant que le maire et les échevins de Mâcon « s'assem- » bleront à l'effet de délibérer sur ce qu'ils estimeront » convenable pour la tenue du collége de ladite ville, par » autres que par les soit-disant Jésuites; » — traité par lequel les PP. Dominicains de Mâcon acceptent la direction du collége aux mêmes conditions que les Jésuites; — les officiers du Bailliage sont chargés, par arrêt du Parlement, « de veiller et pourvoir soigneusement et avec célérité à ce » qu'il ne se passe rien qui ne soit conforme au bon ordre » et à la tranquillité publique, soit lors de l'établissement » provisoire de nouveaux maîtres, soit en cas de discontinuation des études pendant quelques jours dans le » collége; » — protestations et mémoires du maire et des échevins qui réclament le droit de police sur cet établissement communal; — ordonnance du Bailliage qui nomme Thomas Enjorrand, économe-séquestre; — résiliation de différents baux passés par les Jésuites; — vente des objets mobiliers trouvés dans la chapelle, dans les appartements du collége et dans la maison de Julliénas; — requête de Jean-Philippe Goëry, « gardien établi aux effets saisis au » préjudice des cy-devant soit-disant Jésuites; » — on lui alloue 51 livres 10 sols; — compte rendu concernant le collége de Mâcon, présenté aux chambres assemblées du Parlement par M. Ronssel de La Tour, commissaire *ad hoc;* — arrêts du Parlement relatifs aux biens des Jésuites; — lettres patentes qui confirment l'établissement du collége de Mâcon, etc.

GG. 142. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 41 pièces, papier (10 imprimées).

**1762-1778.** — Collége. — Propositions faites par les Dominicains aux officiers municipaux, pour l'échange de leur maison, dont on pourrait faire un hôtel de ville, contre les bâtiments du collége et leurs dépendances; — procès-verbal d'estimation des deux immeubles, portant la valeur du collége à 78,000 livres, et à 36,000 livres seulement celle du couvent des Jacobins; — mémoire sur les droits des principaux des colléges, relativement aux fonctions ecclésiastiques; — délibération des échevins portant que l'évêque François-Gabriel Moreau sera prié « de procurer des maîtres ecclésiastiques et séculiers » auxquels l'on confiera l'éducation et l'instruction de la » jeunesse, et auxquels pour cet effet sera remise la maison » du collége; » — assemblée du chapitre de Saint-Vincent où il est délibéré « que le clergé se prêtera aux vœux de la » ville, et que par zèle pour le bien public il se chargera » du collége et de l'enseignement, pour le faire par des » ecclésiastiques séculiers, aux conditions convenables; » — comptes présentés par Thomas Enjorrand; — arrêts du Parlement de Paris : portant règlement pour les colléges qui ne dépendent pas des universités; — autorisant les bureaux d'administration des colléges à arrêter les comptes des économes; — ordonnant la remise aux archives des colléges, de tous les titres qui concernent les biens dont ils ont été envoyés en possession; — Simon Marin, curé de la paroisse de Saint-Étienne de Mâcon, est chargé par l'évêque d'assister en son absence aux assemblées et aux délibérations du bureau du collége; — « règlement pour » MM. les pensionnaires du collége royal de Mâcon; » — comptes des pensionnaires; — le sieur Bodin, curé de Bruailles, refuse la charge de principal du collége de Mâcon; — démissions : de Pierre Meynard, diacre, principal et maître du pensionnat; — du sieur Cabuchet, professeur de philosophie; — rente de 125 livres constituée au profit de la Charité de Sennecey-le-Grand, qui prête 2,500 livres; — baux, etc.

GG. 143. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 39 pièces, papier (6 imprimées).

**1773-1785.** — Collége. — Procès entre les administrateurs du bureau et le chapitre de Saint-Vincent, au sujet d'une prébende préceptoriale dont le collége devait jouir en entier, en vertu de lettres patentes de Louis XV (le chapitre avait consenti à payer 2,100 livres par an, à condition qu'une des prébendes canoniales, celle de l'abbé Nollin, demeurerait supprimée; l'abbé Martin, du diocèse de Lyon, s'étant fait donner par la cour de Rome la survivance de l'abbé Nollin, le chapitre y fit opposition, et voulait contraindre le collége à intervenir); — mémoires instructifs produits dans cette affaire; — démission du sieur Mordeille, prêtre, professeur de philosophie; — Joseph-Marie Charvet, curé de Saint-Vincent, est commis par l'évêque Moreau, pour le représenter, en cas d'absence, aux assemblées du bureau du collége, dont il est président; — programme de l'examen soutenu par quatre élèves de seconde, Laurent Duvernay, Georges Benoît, Valentin Paillot et Charles Revol : explications

Digitized by Google

d'auteurs latins; questions sur l'histoire du commerce et description géographique des Indes orientales; déclamations; — procès-verbal de la distribution des prix, faite en 1784; — arrêt de la cour du Parlement de Paris, portant règlement pour la nomination des notables dans les bureaux d'administration des colléges; — baux; — quittances, etc.

GG. 144. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

**1762-1791.** — Délibérations du bureau du collége. — Formation dudit bureau; — examen des titres des créanciers laissés par les Jésuites; — audition des comptes de l'économe-séquestre; — remise du collége aux Dominicains; — règlements; — états des revenus et des charges; — démission donnée par les Dominicains; — requête aux États du Mâconnais qui accordent une subvention annuelle de 2,000 livres; — correspondance avec M. Roussel de La Tour, conseiller au Parlement, touchant la nouvelle organisation du collége qui est remis à des prêtres séculiers; — règlement pour la nourriture des professeurs et des pensionnaires; — lettres patentes confirmant ledit établissement : « ledit collége sera composé » d'un professeur de réthorique, faisant fonction de prin» cipal, et cinq régents pour les seconde, troisième, » quatrième, cinquième et sixième classes; l'enseigne» ment y sera gratuit et conforme aux usages et méthodes » de l'université de Paris; il pourra être établi un » principal en titre et une chaire de philosophie pour en » professer le cours en une année et par un seul professeur, » lorsque les revenus dudit collége pourront y suffire; » les honoraires du principal et du professeur de philo» sophie demeureront fixés à 1,200 livres chacun; ceux » du professeur de rhétorique, à 900 livres; ceux du » régent de seconde, à 800 livres, du régent de troisième, » à 700 livres, et des régents de quatrième, cinquième et » sixième, à 600 livres chacun, le tout par an; il » pourra être accordé par les administrateurs dudit collége » auxdits principal, professeurs et régents, après vingt » années de service, une pension émérite qui ne pourra » excéder la somme de 300 livres; » — Pierre-François Thomas, prêtre, est nommé régent de seconde; — Pierre Meynard, diacre, professeur de rhétorique, est chargé des fonctions de principal et de maître du pensionnat; — démission de Jean-Baptiste Blampoix, prêtre, professeur de philosophie; — le revenu de la prébende préceptoriale est fixé à 2,800 livres par an; — aménagement de l'école gratuite de dessin dans les bâtiments du collége; — inventaire des instruments composant le cabinet de physique, etc.

GG. 145. (Registre.) — In-folio, papier, 91 feuillets.

**1761-1791.** — Journal de la recette et de la dépense du bureau du collége. — Pierre Vaillant, avocat en Parlement et l'un des membres dudit bureau, est chargé de la recette; — il est remplacé dans sa charge de receveur par le sieur Robert, auquel succède le sieur Desgranges; — reçu de Thomas Enjorrand, économe-séquestre, 277 livres 2 sols 3 deniers, dont il était reliquataire; — encaissement des sommes payées : par les fermiers de la maison et de la terre des Mariottes, des vignes de Julliénas et de La Chapelle, du domaine de Saint-Martin-des-Vignes : — par les locataires du jeu de paume, et de quelques chambres formant dépendances des bâtiments du collége; — par les échevins, pour l'allocation annuelle que fournit la ville; — par le chapitre de Saint-Vincent, pour la prébende préceptoriale; — par divers particuliers, pour rentes constituées, etc.; — sommes payées : pour réparations aux appartements du collége, aux maisons des vignerons, aux pressoirs, aux cuves, etc.; — pour achats de tonneaux; — pour les honoraires des Dominicains, puis des professeurs séculiers; — pour l'entretien du mobilier; — pour impressions et ports de lettres; — pour les prix décernés aux élèves; — pour ornements de la chapelle, etc.; — apurements des comptes des receveurs, vérifiés chaque année par l'assemblée du bureau.

GG. 146. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

**1625-1762.** — Maîtres d'école. — Requête d'Isaac de Vaulgré, dit Dumégny, tendant à obtenir de la ville un logement convenable, « pour instruire et enseigner la jeu» nesse, tant à l'escriture, arithmétique que lecture; » — délibération des échevins qui lui accordent une subvention annuelle de 32 livres 10 sols; — traité par lequel la ville s'engage à payer 100 livres par an à Jean Jannel, maître écrivain, du consentement de Pierre Millot, principal du collége, « sans qu'il puisse estre permis cy-après à aulcun » autre d'enseigner soit l'escripture ou arithméticque, si » ce n'est au maître que tiendra ledit sieur Millot, pour le » regard de ses pensionnaires tant seullement, et ceux qu'à » présent sont résidans audit Mascon et qui en ont faict et » font encores la profession; à la charge et condition que » ledit sieur Jannel ne pourra poinct aussi s'entremectre » d'enseigner les principes de grammaire et langue latine; » et afin que ceulx qui vouldront aller au collége se » puissent plus commodément treuver aux heures des » classes, il sera obligé de les monstrer entre les unze » heures du matin jusques à une heure et deux heures après » midy; il devra aussi suppléer le maître-écrivain, du col» lége en cas d'absence ou de maladie; il prendra par mois.

Digitized by Google

» cinq solz des urbains qui n'apprendront qu'à lire, dix solz » de ceulx qui s'addonneront à la lecture et escripture, et » quinze solz des aultres qu'il montrera tant à lire, escripre » et chiffrer, à la réserve de ceulx qui sont nottoirement » pauvres et seront certiffiez telz par les sieurs eschevins, » lesquelz il sera tenu d'instruire gratuittement, aultres » toutesfois que de l'esglize cathédralle, à cause que ledit » sieur Millot en est chargé ; » — après l'établissement des Jésuites, la ville paya jusqu'à trois maîtres écrivains à la fois, chargés d'apprendre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les principes de la langue latine ; — mandats, quittances, etc.

GG. 147. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin ; fragments de sceaux.

**1266-1360.** — Hôpital Saint-Jacques ou du Bourg-Saveron (Bourg savoureux, *burgum saporosum*). — Acquisition d'un pré sis en la prairie de Bresse, faite par Robelin de Nuits ; recteur dudit hôpital, au prix de 25 livres mâconnaises (la livre mâconnaise valait 24 sols tournois) ; — acquisition d'une rente de 15 sols assignée sur un domaine à Avenas, et d'une autre de 4 sols sur une vigne sise à Charbonnières, au prix total de 19 livres parisis ; — legs de 100 sols viennois fait par Humbert Julien, citoyen de Mâcon ; — achat d'une pièce de terre près de la prairie de Bourg-Saveron, sur laquelle terre il est accordé à un particulier droit de passage avec chars et charrettes, pour la desserte de ses fonds ; — transaction par laquelle ledit hôpital consent à payer, pour une vigne sise à Montceaux, un servis annuel de 18 deniers aux chapelains de la chapelle érigée par Guillaume, évêque d'Amiens, et de celle de Saint-Martin, en l'église cathédrale de Saint-Vincent, plus 5 sols parisis à chaque changement de recteur ; — acte par lequel Louis de Varey, citoyen de Lyon et de Mâcon, au nom et comme fondé de pouvoir de Catherine Dupuis, sa femme, qui a droit de patronage sur l'hôpital Saint-Jacques, accepte la donation générale qu'Aymonet Fournier fait de sa personne et de ses biens estimés au moins 100 livres tournois, à condition qu'il exercera la charge de recteur, et qu'il ne pourra être révoqué que pour cause de malversation ou de négligence ; — droits de lods perçus par ledit recteur et par Geoffroy de Charlieu, prieur du couvent de Saint-Pierre-hors-les-Murs, sur une vigne sise à Saint-Clément et mouvant de leur directe ; — reate de 7 moitiés de seigle, chaque moitié valant 4 coupes, reconnue par noble Jean de Vers, écuyer, sur son domaine de La Vieille-Bâtie (paroisse de La Chapelle-de-Guinchay) ; — quittance de lods passée par Barthélemy Chevrier, citoyen de Lyon, bouteiller du Roi, pour une vigne mouvant de sa directe, acquise par l'hôpital Saint-Jacques ; — permission accordée à un particulier d'élever un mur derrière ledit hôpital, du côté de la Saône, pour clore sa maison ; — ordonnance du prévôt royal Humbert Decrez, qui reconnaît que le recteur de l'hôpital a eu le droit d'établir une palissade, depuis le mur du pressoir jusqu'au lit de la Saône ; — convention par laquelle le possesseur d'une maison et d'une vigne à Charnay consent à donner annuellement une moitié ou 4 coupes de froment, au lieu de 12 deniers parisis de servis et le quart des produits de ladite vigne ; — achat d'une rente de 2 sols parisis au prix de 50 sols tournois, monnaie faible ; — nominations de recteurs faites par Jean de Varey, seigneur de Châtillon d'Azergue, patron de l'hôpital, etc.

GG. 148. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1362-1406.** — Hôpital Saint-Jacques. — Donation générale de tous leurs biens faite par Perronet Bret, étoffier, et Étiennette, sa femme, lesquels sont reçus par Étienne Teinturier, recteur, ayant procuration de Jean de Varey, maître et seigneur dudit hôpital, au nombre des confrères, pensionnaires de la maison, où ils seront convenablement nourris et habillés pendant leur vie, et recevront une sépulture honorable après leur mort ; — lettres patentes de Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Mâcon, portant défense de contraindre ledit recteur « à paier autres » tailles indehues que pour la réparacion, fortiffication et » garde de la ville, ne aussi autres fouages ou imposicions » que les autres maisons-Dieu ont accoustumez de paier ; » — ordonnance du bailli Étienne Du Fay, pour l'exécution desdites lettres patentes ; — exemption de l'impôt des fouages accordée par le bailli Oudard d'Attainville ; — traité par lequel une vigne de 40 coupées, sise à Prissé, est reprise, sur la demande de l'amazataire, par les échevins de Mâcon, agissant comme directeurs et administrateurs des biens de l'hôpital Saint-Jacques ; — reconnaissances de cens et servis au profit dudit hôpital ; — dons et legs ; — rachat, au prix de 3 francs d'or, d'une rente de 2 sols parisis sur un pré sis en Bresse, due à noble Étienne Rambuteau, écuyer, paroissien de Chânes ; — donation de tous biens faite par Jean Barbier et sa femme, pour être reçus confrères ou pensionnaires dans ladite maison ; — testament d'Antoinette, fille dudit Jean Barbier, femme de Perronet de Montagny, notaire et recteur dudit hôpital, instituant sondit mari pour son héritier universel, à la charge de faire dire, pour le repos de son âme, deux cents messes qui seront payées à raison de 10 deniers tournois chacune ; — reconnaissance faite par noble Bérard de Feurs, d'une redevance annuelle de 7 moitiés de seigle,

Digitized by Google

assignée sur le domaine de La Vieille-Bâtie, qu'il a acquis de noble Girard de Vers; — transaction entre ledit recteur et Guichard de Salornay, prieur du couvent de Saint-Pierre, au sujet d'une redevance due audit couvent sur une terre sise à Charnay; — inventaire des titres qui concernent l'hôpital Saint-Jacques et qui sont sous la garde des échevins; — lettres patentes de Charles VI, confirmant l'exemption de tous subsides en faveur dudit hôpital, etc.

GG. 149. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1416-1470.** —. Hôpital Saint-Jacques. — Bail emphytéotique d'une terre et d'une teppe sises en Bresse, sous le servis annuel de 8 deniers parisis; — achat, moyennant 6 livres tournois, d'un bois à défricher, sis aux Boutières de Saint-Clément; — déclaration faite par le recteur Mathelin Delachize, des servis dus à certains confrères de l'église Saint-Vincent, sur plusieurs terres sises à Marbé; — lettres patentes de Charles VII, donnant commission au Bailli de Mâcon, pour ajourner devant lui tous les débiteurs dudit hôpital, qui ne résident pas à plus de six lieues de la ville; — sentence de Louis de Chantemerle, seigneur de La Clayette, bailli et juge royal de Mâcon, qui maintient le recteur Jean Germain dans la possession d'une terre et d'une saulée situées à Saint-Clément; — inventaire des titres relatifs à plusieurs rentes qui se perçoivent à Crêches et lieux circonvoisins; — recette incorporée des pensions et des servis dus dans les villages de La Salle, Senozan, Dracé-les-Ollières, Crêches, Chânes, et dans l'intérieur de la ville de Mâcon; — état des revenus et des charges de l'hôpital Saint-Jacques, présenté aux échevins par le recteur Jacques Chivrolat : « il est de nécessité avoir audit hospital, pour tenir net » icellui, fere les litz, garder et penser les malades, et » fere les buées (lessives), une bonne et forte femme » gaignant chacun an un bon et grant salaire; item, fault » maintenir le linge qui se use fort pour les alans et venans » chacun jour, qui se pert par larrons contrefaisans les » pèlerins, qui vueillent pour enfouir les trespassés; item, » fault alimenter les poures pèlerins, leur donner du pain, » du potage, et tel fois est à boire, selon ce qu'ilz sont » gens de bien, etc.; » — traité par lequel les échevins permettent à un particulier d'élever une maison contiguë audit hôpital, moyennant une pension annuelle de 20 sols; — acquisitions de rentes ou d'immeubles; — dons et legs; — pièces de procédures, etc.

GG. 150. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1478-1501.** — Hôpital Saint-Jacques. — Reconnaissances de rentes, cens ou servis; — élections et institutions de recteurs faites par les échevins; — chaque nouveau recteur doit donner, en entrant en charge, une somme de cent livres ou constituer une pension annuelle de cent sols au profit de l'établissement; il est nommé à vie; il s'engage à faire sa résidence continuelle dans la maison, dont il administre les revenus et les biens en bon père de famille; à en acquitter toutes les dettes et toutes les charges; à entretenir les bâtiments en bon état; à recevoir tous les pèlerins qui se présentent, à leur fournir tous les secours nécessaires, et à distribuer les aumônes accoutumées; il rend ses comptes aux échevins; il a sous sa responsabilité les meubles, les ustensiles, les linges, les archives, etc.; — asservisage d'une vigne située à Prissé, passé par les échevins à Charles Descrivieux, avocat au Bailliage, moyennant une pension annuelle de 4 livres 5 sols; — inventaire des titres et des papiers qui sont déposés dans l'hôpital; — le recteur Amédée Bernard fait à Louis de Feurs, seigneur d'Estours et de La Bâtie-de-Vers, le serment de distribuer aux pauvres de l'hôpital Saint-Jacques et non à d'autres, les 7 moitiés de seigle qui sont dues sur la Vieille-Bâtie; lequel serment chaque nouveau recteur sera tenu de renouveler en entrant en charge, sans quoi il ne pourra exiger ni ladite redevance ni les arrérages qui pourront en être dus; — lettre de commission, accordée par le roi Charles VIII au recteur Pierre Gaillard, pour contraindre les débiteurs à l'acquittement des droits, cens, servis, rentes ou pensions; — sentence du Bailliage qui condamne le possesseur d'une vigne sur le territoire de Pouilly, à payer 8 livres 15 sols pour arrérages d'une pension annuelle de 3 livres 10 sols; — les échevins et ledit recteur remettent en amazage ou bail perpétuel un petit jardin, contenant environ le quart d'une coupée, sis au-dessous du lavoir et des prisons du château de Mâcon, et donnant sur la rue du B.... *(in itinere Lupanari)*, etc.

GG. 151. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

**1502-1533.** — Hôpital Saint-Jacques. — Reconnaissances de cens et de servis dans les paroisses de La Salle, de Senozan, de Saint-Martin-de-Senozan, etc.; — quittance de Jean Morel, peintre, à qui les échevins payent 25 sols sur la caisse de la ville, « pour avoir faict une » verriere et icelle posé en une fenestre estant en la » chambre où lougent les pèlerins à l'ospital Sainct-Jacques, » en laquelle verrière sont les armes de ladicte ville; » — procédure soutenue par ledit recteur contre Étienne Paris, curé de Saint-Étienne, qui veut s'attribuer les cierges de l'autel et les offrandes de deniers déposées dans la chapelle de l'hôpital, sous le prétexte que ledit hôpital est dans le ressort de sa paroisse; — sentence du Bailliage qui main-

Digitized by Google

tient les droits du recteur; — lettre de sauvegarde accordée par le roi Louis XII, qui exempte l'hôpital Saint-Jacques du logement des gens de guerre et de toutes fournitures de vivres ou de fourrages; — bail du rectorat dudit hôpital, consenti par les échevins et par l'assemblée générale des habitants, à Antoine Dauphin, curé de Sennecé, bénéficier dans les églises de Saint-Vincent et de Saint-Pierre, qui, outre les conditions ordinaires, s'engage à constituer en faveur de l'établissement une rente annuelle de 10 livres au principal de 200 livres; à donner 50 livres, pour aider à la construction d'un corps de garde sur le pont, et 30 livres pour l'achat d'une cloche semblable à celle de l'hôpital de Bourgneuf; « item, augmentera le repas d'un » chascun pouvre, allant et revenant et séjournant, de » deux deniers de pain, deux deniers de pitance et d'une » chopine de vin, lesquelz n'ont pour leur aulmonne que » du potaige et ung fagot, à celle fin qu'ilz n'ayent occasion » d'aller demander leur vie par la ville; item, fera faire » ung imaige, ou en pierre ou en paincture, de monsieur » Sainct-Jacques, pour mettre au front de ladicte maison, » pour cognoistre ledit hospital; » — inventaire des titres et des papiers, des meubles et des immeubles; — baux à culture de différents fonds de terre; — assignations aux débiteurs; — sentence qui condamne les échevins à payer audit recteur la pension annuelle de 5 livres, affectée sur les bâtiments de l'Hôtel de Ville; — requêtes de divers concurrents, pour obtenir la place de recteur, après la mort d'Antoine Dauphin; — Guillaume de Corcelles, curé de Saint-Clément-sur-Guye, est élu par l'assemblée générale des habitants; — serment prêté par ledit nouveau recteur à Georges de Feurs, seigneur d'Estours, au sujet de la redevance des 7 moitiés de seigle; — recettes de rentes et servis, etc.

GG. 152. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1527-1554.** — Hôpital Saint-Jacques. — Recettes de cens et servis; — baux à culture passés par le recteur et les échevins; — assignations aux débiteurs; — l'administration de l'hôpital est confiée par les échevins à Barthélemy Tixier et à Philiberte Gudin, sa femme, à la condition, entre autres, « qu'ilz améneront et rendront, deans huict » jours prouchains, la quantité de trante poinsons vin et » douze asnées bled froment, dont en sera vendu la » moitié, si bon semble à messieurs les eschevins, pour de » l'argent qui en proviendra de la vente convertir en » acquestz d'héritaiges ou rentes au prouffit dudit hospital, » ou bailleront deux hommes de labeur bons, et souffisans, » qui s'obligeront de deux cens livres tournois pour em- » ployer comme dessus; » — inventaire des titres, des meubles, des lits, des linges, des ustensiles, etc.; — état des objets mobiliers que ledit recteur a apportés avec lui, et desquels il a fait don à l'établissement; — rentes constituées au profit de l'hôpital Saint-Jacques et assignées sur diverses maisons de la ville; — vente faite par les échevins d'une maison en mauvais état dépendant dudit hôpital, moyennant la somme de cent livres, ou une rente annuelle de 5 livres, avec 1 sol de servis portant lods et ventes; — prix-fait des réparations les plus indispensables aux bâtiments de l'hôpital; — minutes de reconnaissances de rentes; — assignation donnée au recteur par-devant la cour du Bailliage, à la requête du doyen et du chapitre de Saint-Vincent, pour le payement d'arrérages de cens et servis dus audit chapitre sur différents fonds de terre, etc.

GG. 153. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

**1555-1592.** — Hôpital Saint-Jacques. — Baux; — asservissages; — constitutions de rentes; — droit de lods; — acquisitions d'immeubles à Saint-Clément; — procédures contre les censitaires; — commission du bailli Gabriel de La Guiche, seigneur de Chaumont, pour contraindre le recteur, Barthélemy Tixier, à payer les cens réclamés sur certaine terre de Marbé par Philibert de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris-des-Prés; — procès soutenu par ledit recteur contre Claude de Feurs, seigneur d'Estours, de La Bâtie-de-Vers, de Germolles et en partie de Serrières, qui est condamné à payer la redevance de 7 moitiés de seigle, reconnue par Georges de Feurs, son père; — mémoire des remèdes fournis par Philibert Chevrot, apothicaire; — certificats de payement des rentes; — inventaire des meubles trouvés dans l'hôpital Saint-Jacques, après le décès de Barthélemy Tixier; — vente aux enchères desdits meubles, qui produisit la somme totale de 208 livres 14 sols 6 deniers; — l'administration des biens dudit hôpital est confiée à Hugues Michault, recteur des écoles; — lesdits biens sont définitivement unis à ceux de l'hôpital de Bourgneuf; — état des débiteurs; — Benoît Guillon et Barthélemy Lorrin sont commis par les échevins pour faire la recette des servis et des droits de lods dus à La Salle, à Mouge, à Senozan, à Saint-Martin-de-Senozan, à Saint Albain, à Asnières, à Saint-Léger, à Dracé-les-Ollières, à Charnay et à Mâcon; desquels servis et droits de lods ils devront rendre compte, et ils en auront la moitié pour leur salaire; — inventaire des titres et des papiers qui concernent l'hôpital Saint-Jacques; — visite des terres dudit hôpital, aux Perrières de Flacé, faite par les échevins et les administrateurs des hospices; — délimitation desdites terres; — serment prêté par Claude Pollet,

Digitized by Google

recteur des hôpitaux réunis de Notre-Dame et de Saint-Jacques, à François de Nanton, chevalier, seigneur de Pizey, Nobles, etc., et à sa femme, Philiberte de Feurs, dame d'Estours et de La Bâtie-de-Vers, portant que ledit recteur ne distribuera l'aumône des 7 moitiés de seigle, dues sur le domaine de La Bâtie, qu'aux pauvres pèlerins passant et séjournant à Mâcon, et qu'il les invitera à prier pour le repos de l'âme des fondateurs de ladite aumône ; — reconnaissances de rentes, cens et servis, sur le territoire de Saint-Jean-sur-Veyle, etc.

GG. 154. (Portefeuille.) — 36 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 2 sceaux.

**1202-1293.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Cession faite par Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, et par Girard, son fils, de deux places sises devant les bâtiments de l'ancien hôpital et aboutissant à la Saône, à la condition que ledit emplacement sera employé à l'usage exclusif des pauvres dudit hôpital, et ne pourra jamais être aliéné (on y construisit l'édifice qui subsista jusqu'au milieu du 18e siècle; les constructions primitives se trouvaient de l'autre côté de la rue de Bourgneuf et s'étendaient par derrière jusqu'à la rue Pavée) ; — charte dudit comte, approuvant les dispositions en vertu desquelles les bouchers de Mâcon ont décidé que les *corées* (poumons, foie, cœur, etc.), de toutes bêtes, bœufs, vaches, moutons et chèvres, seront données aux pauvres de l'hôpital Notre-Dame et aux lépreux de la ville; quant aux corées de porc, chaque boucher ne sera tenu d'en fournir qu'une seule par semaine; — lettres patentes du roi Louis IX, confirmant cet acte de donation; — Guillaume Péageur, citoyen de Mâcon, cède audit hôpital « le peys » (poids public), qui lui appartient, à condition que ce poids restera la propriété inaliénable dudit hôpital, que tous les produits en seront exclusivement employés au soulagement des malades, et que les frères de la maison de Joug-Dieu (hôpital de Crêches, qui fut plus tard réuni à celui de Bourgneuf), dans laquelle il s'est retiré, jouiront à perpétuité du droit d'y peser leurs denrées sans aucune rétribution; — échange d'immeubles entre le recteur Jean de Montigny et noble Hugues de Bannens, chevalier; — acquisition de divers fonds de terre sis à Griéges, au prix de 14 livres mâconnaises; — vente d'un pré sis sur la levée du pont de Mâcon, faite, moyennant 60 livres viennoises, par Guillaume de Chandé et Alise, sa femme, à Guillaume Mostellier, recteur de l'hôpital de Bourgneuf, acquéreur pour les deux tiers, et à Josserand Aymard, prêtre de Mâcon, pour l'autre tiers; — pension de 10 sols viennois, assignée sur des fonds sis à Cormoranche; — legs d'une vigne à Saint-Clément, accepté par le recteur Jean de Replonges; — lettres patentes de Philippe-le-Hardi, permettant à maître Guillaume, chanoine de Saint-Vincent de Mâcon, d'acquérir des propriétés en fief ou arrière-fief, dans l'étendue du Mâconnais, jusqu'à la valeur de 20 livres parisis de rente, et de les convertir en biens de mainmorte, pour l'entretien de deux chapelles établies dans ledit hôpital; — acquisitions de rentes, cens et servis; — droits de lods sur diverses maisons de la ville; — remise, moyennant la somme de 10 livres 5 sols viennois, faite par Guillaume de Rabutin, chevalier, d'un cens annuel de 50 sols parisis et de 2 poules, qu'il possédait sur des terres sises à Replonges; — affranchissement d'un cens de 18 sols viennois, accordé, au prix de 10 livres, par Étienne de Layé, écuyer, fils de Sibille de Layé, etc.

GG. 155. (Portefeuille.) — 39 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; fragments de sceaux.

**1294-1316.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Transaction entre l'official de Saint-Vincent et le prieur du couvent de Saint-Pierre-hors-les-murs, touchant la juridiction ecclésiastique et le droit de patronage sur la chapelle dudit hôpital; — acquisitions d'immeubles, de cens, de servis, de rentes, etc., à La Chapelle-de-Guinchay, à Crêches, à Chânes, à Charnay, à Collonges, à Cormoranche, à La Salle, à Mâcon, à Romanèche, etc.; — acte de Nicolas de Bar, évêque de Mâcon, et lettres patentes du roi Philippe-le-Bel, confirmant le droit des corées en faveur des pauvres de l'hôpital Notre-Dame et des lépreux de la ville; — bail d'un domaine sis à Collonge-la-Mâconnaise (Cruzille), passé par Jean, dit bâtard de Nanton, chevalier, seigneur de Ruffey, sur lequel domaine certains servis sont dus audit hôpital; — transaction entre le recteur Jean d'Arconcey et Durand de Feurs, au sujet d'un pré sis à Crêches; — procédure poursuivie à la requête des recteurs de l'hôpital de Bourgneuf et de la maladrerie, contre un boucher de la ville qui s'était réservé la moitié d'un foie de bœuf; — sentence d'Humbert de Bletterens, prévôt de Mâcon, qui condamne ledit boucher à restituer ladite moitié de foie ou la valeur fixée à 4 deniers parisis, avec tous dépens; — condamnation prononcée par le prévôt Jean de Plottes, contre un autre boucher qui avait tué 9 moutons et n'avait livré que 7 corées; — jugement du bailli Gilles de Maubuisson, seigneur de Montagny, ordonnant main-levée de la saisie faite par le châtelain royal d'Igé, sur un domaine sis à Verzé et vendu audit hôpital par Guillaume de Merzé, écuyer, etc.

Digitized by Google

GG. 156. (Portefeuille.) — 31 pièces, parchemin ; fragments de sceaux.

**1317-1338.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Acquisitions de rentes ou d'immeubles ; — reconnaissances de rentes, cens ou servis à Dracé-le-Pannoux, à Dracé-les-Ollières, à Crêches, à Chânes, à Replonges, à Pont-de-Veyle, à Cormoranche, à Mâcon, à Saint-Clément, à Collonges, à Igé, à Sancé, etc. ; — vente d'un bois sis à La Chapelle-de-Guinchay, faite audit hôpital, moyennant 60 sols tournois, par Pierre de Layé, prieur de Thizy, exécuteur testamentaire d'Étienne de Layé, chevalier ; — sentence d'Humbert Chevrier, archidiacre de Mâcon, commissaire *ad hoc* nommé par le roi Philippe le Long, par laquelle il annule un jugement rendu par le bailli Gilles de Maubuisson, et décharge le recteur de l'hôpital des droits de garde prétendus par le châtelain royal de Vérizet ; — droit de vaine pâture dans le bois de Replonges, concédé par Ponce de Veyle, écuyer ; — transaction passée par le recteur Jean d'Arconcey, avec Louis de Virey, citoyen de Lyon, et Guichard de Mazornay, écuyer, au sujet des servis dus par l'hôpital sur différents fonds de terre sis audit Replonges ; — rescrit de la cour d'Avignon, promettant 40 jours d'indulgences à tous fidèles qui, se trouvant en état de grâce, viendront faire leurs dévotions dans la chapelle dudit hôpital ; — lettres patentes de Philippe de Valois, accordant exemption de tous subsides imposés sur les marchandises qui sortent du royaume, « à la supplicacion des poures rendus, des femmes gisans et des orphelins de l'ostel Dieu de Bourcnuef de Mascon, disans que, comme il aient une grange oultre le pont de Mascon, hors de nostre royaume, en laquelle il leur convient envoier blefs, vins, buefs, vaches, chevaux, berbis et autres choses neccessaires pour la substantacion et le vivre desdis supplians, lesquels biens ils n'envoient pas en leur dicte grange pour vendre, mais tant seulement pour gaaignier, labourer et cultiver les terres et biens appertenans à leur dicte maison, » etc.

GG. 157. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin.

**1340-1350.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Permission accordée par Jean de Saligny, évêque de Mâcon, pour céder en amazage ou bail perpétuel une petite ruelle longeant les bâtiments de l'hôpital, depuis la rue de Bourgneuf (aujourd'hui rue Municipale), jusqu'à la Saône, à condition que l'amazataire recevra les eaux du toit et des latrines dudit hôpital et leur donnera l'écoulement nécessaire ; — legs d'une terre à Charnay et d'une maison à Mâcon, rue Saint-Nizier ; — acquisition d'un jardin à Saint-Clément et de 12 deniers parisis de servis sur des prés à Crêches ; — sentence arbitrale qui adjuge aux pauvres dudit hôpital une maison de la rue de Bourgneuf, que le recteur Jean Ravier prétendait avoir été léguée auxdits pauvres par son dernier propriétaire, et injustement occupée par Étienne de Feurs, professeur de droit civil et canon ; laquelle sentence porte que sur la façade de ladite maison sera peinte l'image de la Sainte Vierge, et, à côté, celle dudit Étienne de Feurs, à genoux, présentant une maison dans sa main ; — délibération des confrères ou pensionnaires de l'Hôtel-Dieu, qui consentent à l'amazage d'une maison sise rue de Bourgneuf, à condition que l'amazataire donnera pour droit d'introge 100 livres tournois de monnaie forte, dont 15 deniers valent un gros tournois d'argent à la lettre O ; — ledit amazage est passé moyennant ledit droit d'introge et sous le servis annuel de 100 sols tournois, une demi-livre de poivre et une demi-livre de gingembre ; — amazages passés par lesdits confrères, à divers particuliers, de plusieurs autres maisons sises en face de l'Hôtel-Dieu et dont l'état de ruine a été dûment constaté (c'était l'hôpital primitif avec ses dépendances) ; — recette de servis dus sur diverses maisons de la ville, etc.

GG. 158. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1352-1370.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Sentence arbitrale adjugeant aux pauvres de cette maison un jardin sis à Mâcon, rue Tourneloup ; — clause du testament de Barthélemy Sancier, citoyen de Mâcon, portant que son héritier et tous ses successeurs seront tenus de présenter eux-mêmes, le samedi saint de chaque année, à chaque malade de l'hôpital de Bourgneuf, ainsi qu'à tout pauvre infirme trouvé gisant sur un grabat, dans les rues de la ville ou les faubourgs, un pain de pur froment de la valeur de 2 à 4 deniers, un pot ou une pinte de bon vin pur et un tronçon de carpe ou d'autre poisson, de l'épaisseur de deux doigts, avec l'assaisonnement nécessaire ; — commission donnée par Jean de Saligny, évêque de Mâcon, à André de Charolles, archidiacre de Vérizet, et à Laurent Sarie, chanoine, pour visiter l'intérieur dudit établissement et se faire rendre compte de l'administration des biens ; — inventaire et règlement d'hoirie entre les héritiers de Péronnet Lafève, citoyen de Mâcon, qui a légué la onzième partie de tous ses biens moitié aux Cordeliers de la ville, moitié aux pauvres de l'Hôpital Notre-Dame ; — acquisitions de cens ou rentes ; — legs fait par Jean Tardy, curé de Chânes, de 12 sols tournois, 12 draps de lit, une couette avec un coussin de plume, à l'hôpital de Bourgneuf ; de 6 sols et 6 draps à l'hôpital de Bourg-Saveron ; d'une couette, un coussin de



Digitized by Google

plume et 4 draps à l'hôpital de Crêches ; — bulle du pape Urbain V, confirmant les indulgences accordées à ceux qui visitent la chapelle de l'hôpital de Bourgneuf ; — servis dus à Crêches, à Chaintré, à Verzé, à Prissé, à Collonges-la-Mâconnaise, à Igé, à Charnay, à Mâcon, à Replonges, à Saint-Martin-le-Châtel, à Griéges, à Cormoranche, à Dracé-les-Ollières, à Romanêche et à Dracé-le-Pannoux ; — dons et legs, etc.

GG. 159. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; fragments de sceaux.

**1369-1390.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Échange entre le recteur Jean Macet et Bérard de Feurs, écuyer ; — acte par lequel Guillaume de Saint-Amour-en-Revermont, seigneur dudit lieu et de Vinzelles, renonce au droit de prélever le quart des fruits provenant d'une vigne dudit hôpital sise à Charnay, moyennant une redevance annuelle de deux ânées ou feuillettes de vin et 12 deniers parisis de servis ; — recette de cens et rentes ; — acquisitions de servis à Crêches, à Griéges, à Mâcon, à Replonges ; — mémoire et plaintes du recteur Pierre Jayat, prêtre ; — ordonnance des échevins à ce sujet : « comme » soit venu nouvellement à nostre notice que plusieurs » femmes et filles de petit gouvernement et de leurs corps » abandonnées à péchié, quant se treuvent grosses, et » approuche le temps de leur enfantement, viegnent en » l'ospital de Nostre-Dame, pour accouchier et estre » relevées et pansées en leurs gésines, avons ordonné et » ordonnons que doresenavant le recteur ne recepvra » aucunes femmes grosses, pour gésir et enfanter, s'il » n'est premièrement ordonné et expressément commandé » par nous et nos successeurs ; *item*, ledit recteur ne » recepvra ne sera tenuz de recepvoir aulcuns coquins ou » coquines que ne seront affolés, malades ou mahagniés » en corps ne en membres, ne aussi ceulx qui menront » malvais train et mesmement de ribaudise, et que » menront femmes ou filles que ne seront leurs femmes » esposées ou parantes bien prouchaines ; et n'abergeront les » passans estrangiers plus hault d'une nuyt, se lesdis » passans n'estoient si malades que ne peussent aler plus » avant et que les piés ne puissant pourter la teste ; *item*, » s'il vient aulcuns ou aulcunes coquins ou coquines que » facent maulvaise vie ou disant aulcunes choses deshonnestes ou injurieuses, et que ne veullent obéir ausdis » recteurs ou à leurs gens et depputés, que lesdis recteurs » les puissent mectre dehors, quelque heure que ce soit ; » et s'ilz ne vuillent partir et yssir dehors, quant y leur » sera commandé, lesdis recteurs appelleront leurs voysins, » pour leurs aydier, ou nous-mesmes ; ou s'en plaindra » au prévost, afin de les fere mectre en ung fond de crot » et en prison, pour en estre puniz selon l'exigence des » cas ; » — reconnaissances de rentes, cens et servis, sur divers fonds sis à Collonges-la-Mâconnaise ; — sentences du Bailliage contre les bouchers qui refusent les corées des bêtes qu'ils tuent, ou qui injurient les domestiques de l'Hôtel-Dieu, commis à recevoir lesdites corées ; — lettres de sauvegarde accordées par le bailli Jean de Fontaines, pour tous les biens que possède l'hôpital de Bourgneuf, notamment dans le village de Blanot ; — permission donnée par les grands vicaires de l'évêque pour la publication des indulgences, etc.

GG. 160. (Portefeuille.) — 34 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; fragments de sceaux.

**1390-1400.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Réceptions de confrères ou pensionnaires, qui font cession pure et simple de tous leurs biens entre les mains du recteur Jean de Pesmes ; — acquisition : d'un pré, dit pré Blondel, sis en la prairie de Saint-Clément ; — d'une maison dans la rue de Bourgneuf, etc. ; — indulgences accordées par le pape Clément VII, aux fidèles qui visiteront la chapelle de l'hôpital aux jours de fêtes indiqués, ou qui contribueront aux réparations et à la décoration de ladite chapelle ; — quittances données par ledit recteur, par Guillaume de Busseuil, écuyer, seigneur du Parc, et par Lancelot de Maumont, doyen de Chevignes, pour droits de lods dus sur une vigne sise à Davayé et mouvant de leurs directes ; — cens et servis ; — dons et legs ; — procédures contre les bouchers, au sujet des corées ; — sommations faites à Barthélemy Du Bois, écuyer, pour avoir payement des arrérages d'une redevance annuelle de 2 sols parisis et d'une poule, qu'il doit audit hôpital sur un pré sis à Dracé-les-Ollières ; — échange de servis entre ledit recteur et Pierre de Liéme, commandeur de la commanderie de Mâcon et de *Milleseys* (Mercey), du consentement de Robert de Châteauneuf, prieur du grand prieuré d'Auvergne ; — ordonnance de Martin de Champefroy, prévôt royal de Mâcon, enjoignant à un boucher d'enlever les bancs qu'il a mis devant la porte du cellier de l'hôpital, pour y exposer en vente de la viande de chèvre ; — sentence de l'Official condamnant Catherine La Garlandière, fille d'une pensionnaire de l'hôpital, à restituer tout ce qu'elle détient indûment de la succession de sa mère, attendu que les pensionnaires ne peuvent disposer d'aucune partie de leurs biens, qui appartiennent de plein droit à l'établissement ; — partage fait entre ledit Jean de Pesmes et Péronet de Montagny, recteur de l'hôpital Saint-Jacques, d'une vigne sise à Prissé et provenant de la succession de Jean de Saint-Verand, notaire royal et citoyen de Mâcon ; — recette manuelle des services dus à Charnay, à Crêches, à

Digitized by Google

Romanèche, à La Chapelle-de-Guinchay, à Dracé-le-Pannoux, à Lancié, à Chiroubles, à Villiers, à Chaintré, à Vinzelles, à Prissé, à Mouhy, à Collonges, à Bussières, à Esserteaux, à Berzé, à Igé, à Cormoranche, à Saint-Martin-le-Châtel, à Replonges, à Collonges-la-Mâconnaise, à Griéges, à Hurigny, à Chazoux, et dans la rue Pavée de Mâcon, etc.

GG. 161. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1402-1413** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Déclaration du recteur Jean de Pesmes, portant reconnaissance d'un servis de 8 deniers parisis, dû au comte de Savoie sur un pré appelé Farons, dans la prairie de Bresse ; — commissions d'Étienne Berardet, juge-mage, et de Pierre Marchand, lieutenant du bailli Karados Des Quesnes, seigneur de Saresvilliers, pour contraindre les possesseurs de certaines maisons sises rue de Bourgneuf, à payer les arrérages des rentes qu'ils doivent en argent, en épices, en poivre, etc. ; — droits de lods perçus sur une terre sise à Dracé-les-Ollières ; — mémoire justificatif dressé par Jean de Pesmes, tendant à prouver qu'il est tenu de rendre compte de sa gestion, non aux échevins mais à l'évêque ; qu'il est faussement accusé de s'être enrichi aux dépens des pauvres ; que ce n'est point par l'appât du gain qu'il s'est chargé de l'administration de l'hôpital, puisqu'auparavant il était pourvu de baux bénéfices comme curé de Pressy-sous-Dondin et chapelain de la chapelle de La Cerve, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Mâcon ; que pendant 18 ans, il a géré le bien des pauvres avec prudence et habileté ; qu'il n'a employé la force et les coups qu'à l'égard de certains passants ivres et débauchés, qui causaient du désordre et commettaient des actes déshonnêtes ou immoraux ; que, s'il n'a pas consenti à admettre certains estropiés, boiteux, teigneux, etc., c'est qu'il y a dans certaines rues de la ville des grabats à l'usage de telles gens, etc. ; — procédures poursuivies contre ledit recteur, à la requête de Pierre Baillet, procureur-syndic de la ville, par-devant la cour du prévôt Jean Maréchal, et celle du bailli Karados Des Quesnes ; — sentence obtenue par les échevins, portant qu'ils ont droit de choisir et de nommer le recteur de l'hôpital de Bourgneuf, et que l'institution en appartient à l'évêque diocésain ; — arrêt de la Cour des Requêtes, enjoignant à l'évêque d'exiger la reddition des comptes de Jean de Pesmes qui est prêtre de son diocèse ; — démission dudit recteur ; — main-levée du séquestre mis sur les biens dudit hôpital ; — acquisitions de rentes, pensions ou servis, à Mâcon, à Mouhy, etc., faites par Jean de Montbon, nouveau recteur ; — reconnaissance passée par Antoine Du Bois, écuyer, seigneur de Loise, d'un servis de 2 sols parisis et d'une poule, sur un pré sis à La Chapelle-de-Guinchay ; — testament d'Annequin Doisy, marchand de Mâcon, léguant la moitié de ses biens aux pauvres ; — conditions du bail de la grange de Crêches, passé par Jean Chalandat, curé de Dracé-le-Pannoux, nommé recteur de l'hôpital de Bourgneuf, etc.

GG. 162. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1416-1467.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Bail de la grange de Crêches, avec les terres, les prés et les bois qui en dépendent ; — dons et legs ; — partage de la succession de Jean Bachet, habitué de Saint-Vincent et curé de Vinzelles, entre le recteur et le chapelain de la chapelle dudit hôpital ; — asservisages de divers fonds ; — amazage de plusieurs terres sises à Saint-Jean-le-Priche, sous le cens annuel et perpétuel de 10 deniers ; — lettres de sauvegarde pour tous les biens meubles et immeubles appartenant aux pauvres, octroyées au recteur Jean Béquillon, par Girard Rolin, bailli pour le duc de Bourgogne et juge royal de Mâcon ; — indulgences accordées par l'évêque Jean Macet, et confirmées par Étienne Hugonet, son successeur, à tous les fidèles qui viendront une fois l'an visiter l'hôpital de Bourgneuf, et y feront quelque distribution d'aumônes ; — sentence du Bailliage et commission dudit Girard Rolin, pour contraindre les bouchers de Mâcon à livrer les corées qu'ils doivent aux malades et aux lépreux ; — monitoire obtenu par ledit Hugonin Béquillon contre tous ceux qui détiennent indûment des biens ou des titres appartenant à l'Hôtel-Dieu ; — institution faite par l'évêque Jean Macet, de Gauthier Colas, dit Picard, recteur nommé et présenté par les échevins ; — reconnaissances de rentes, cens et servis, dus en Bresse, dans les paroisses de Saint-Martin-le-Châtel, Curtafond, Cormoranche, Replonges, Griéges, Saint-Didier-d'Aussiat, etc. ; — commission du roi Louis XI, obtenue par le recteur Martin Vijaud, bourgeois de Mâcon, pour contraindre certains débiteurs à payer les arrérages d'une rente annuelle de 40 livres tournois ; — exécution sur ce faite par Jean de Damas, seigneur de Clessy et Saint-Amour, bailli et juge royal, etc.

GG. 163. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1473-1500.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Amazage d'une terre sise à Cormoranche, passé à Claude Burtin, pontonnier du port de By, sous le servis annuel et perpétuel de 2 deniers parisis ; — redevance de 8 deniers parisis, une mesure de seigle et un pain d'une coupe de seigle, reconnue par le recteur Martin Vijaud au

Digitized by Google

profit du comte de Savoie; — droits de lods perçus sur différents fonds de terre et sur une maison sise rue Pavée, contiguë aux maisons des héritiers du chancelier Hugonet; — asservisage d'une terre à Replonges, au cens de 6 deniers parisis, portant lods et ventes, passé par les échevins de Mâcon et par Pierre Jayat, prêtre, nouveau recteur de l'hôpital de Bourgneuf; — procédures contre les bouchers de la ville, au sujet du droit des corée; — recette des servis dus à Collonges-la-Mâconnaise; — servis de 6 sols 8 deniers reconnu sur une vigne sise à Nancelle; — donation d'immeubles dans les paroisses de Chardonnay et d'Uchizy; — reconnaissances de rentes, cens et servis, sur des terres sises à Saint-Didier-d'Aussiat, à Saint-Martin-le-Châtel, à Curtafond, à Varennes, à Saint-Jean-le-Priche, etc.; — le recteur Nicolas Vachier et Anne, sa femme, choisis et nommés par les échevins, sont institués par Léonard de Thézut, vicaire général de l'évêque Étienne de Longvic; — confirmation des indulgences accordées aux bienfaiteurs de l'hôpital de Bourgneuf; — échange d'immeubles entre ledit hôpital et Georges de Feurs, seigneur des Tours; — délibération des échevins portant qu'avant d'entreprendre un procès, on fera des remontrances aux religieux chanoines de Saint-Pierre, qui troublent les recteurs de l'hôpital Notre-Dame et de la Maladrerie, dans le droit qu'ils ont de temps immémorial « de prendre » quatre foiz l'an, et mesmement les deux festes des tres- » passés, sur l'aulmosne desdiz seigneurs de Sainct-Pierre, » assavoir : ledict hospital, pour chascune aulmosne, troys » myches et six meraulx de vin, avec la chaires et pictance » consonans selon lesdiz pain et vin, et en ladicte mala- » diere aultant, » etc.

GG. 164. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1502-1539.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Testament de noble Anne Du Saix, veuve de Perraudin de Fétigny, seigneur de Grenot, paroisse de Chardonnay (aujourd'hui d'Uchizy), portant legs, pour l'hôpital de Mâcon et pour celui d'Uchizy, d'un lit de plume, « des » moindres de ceux qui luy appartiennent, » avec coussins, oreillers et deux draps; — fondations de messes dans la chapelle de l'hôpital de Bourgneuf; — recette de servis dus à Collonges-la-Mâconnaise; — sentences du Bailliage portant sommations aux bouchers de la ville de porter audit hôpital et à la maladrerie les corées entières de toutes les bêtes qu'ils tuent; — assemblée desdits bouchers, au nombre de 21, « lesquieulx ont dit et respondu qu'ilz » ne payeront poinct lesdictes courées et qu'ilz sont » appelans; et ont protesté des actemptatz, demandant » acte de leur dicte appellacion; » — procédures; — déclaration des bouchers portant qu'ils veulent bien donner les corées, mais « sans y comprandre le polmon duquel ilz » ont esté *ab omni evo* en plaine liberté et franchise, sans » jamays en rien poyer; que s'il estoit par cy-après » spécifié et déclayré iceulx estre tenus poyer entièrement » lesdictes corées avec ledict polmon, que en ce cas ilz » entendent plustôt renuncer à leur mestier, *actenta servi-* » *tute enormi* et autres gros subsides de tailles et gabelles » qu'ils poyent journellement, voyre que la chose public- » que s'en troveroyt merveilleusement intéressée; » — arrêt du Parlement de Paris qui les condamne avec dépens; — transaction sur procès soutenu contre les religieux de Saint-Pierre, demandeurs : « a esté accordé que les recteurs » dudict hospital seront tenu et devront bailler, fournir et » ministrer chambre garnie et ustencilz neccessaires au » prebstre, qui se commectra par lesdiz demandeurs pour » confesser les infaictz (pestiférés), toutes et quantes foys » qu'il plaira à Dieu le cas advenir; et lesdiz demandeurs » seront tenus fournir, bailler et ministrer un prebstre » ydoine et souffisant, auquel bailleront et ministreront sa » vie ledit temps de peste durant; *item*, seront tenus » lesdiz recteurs permectre et souffrir, par cy-après, que » l'on mecte dans le ciboire et repositoire estant audit » hospital, *Corpus Domini* et tous les administracions né- » cessaires pour bailler et administrer aux malades de » peste qui seront esdiz hospitaulx, tant dedans que dehors » la ville, pour évicter les dangiers et inconvéniens, et » que ledit prebstre ne fréquente pas les rues de ladicte » ville, parce qu'il pourra prandre *Corpus Domini* et le » pourter par dernier dudit hospital au long des murailles » et aler audit hospital hors ladicte ville (la maladrerie), » et ailleurs ou besoing sera; *item*, et quant aux oblacions » qui se feront audit hospital tant dans ladicte chapelle » que devant icelle, seront lesdictes oblacions esdiz deman- » deurs; » — inventaire des meubles de l'hôpital de Bourgneuf; — reconnaissances de rentes, cens, servis, etc.

GG. 165. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1540-1556.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Assemblée générale des habitants de Mâcon, pour la nomination d'un recteur à la place de Louise Revillon, « jadis dernière rectrix puys n'a guère décédée; » — Richard Richard et Laurence Colombet, sa femme, sont admis, à la condition, entre autres, « qu'ilz seront tenuz » entretenir ung bon et expert sirurgien audit hospital, » pour servir et survenir par ledit cirurgien aux poures » malades de pestes qui viendront audit hospital, et ce, » durant temps de peste tant seulement, lequel cirurgien

Digitized by Google

» ne pourront mectre audit hospital, sans le sceu de » messieurs de la ville (les échevins), pour sçavoir s'il est » souffisant; *item*, seront tenuz fournir gens qui porteront » les corps en terre de ceulx qui mourront de peste, tant » audit hospital que par la ville, en les poyant toutesfoys » raisonnablement, quant à ceulx qui mourront hors ledit » hospital; » — reconnaissances de rentes, cens et servis; — procédures et sentence du Bailliage de Chalon, condamnant divers habitants de Crazilles à payer audit recteur certains arrérages de servis, s'élevant en tout à 41 sols 8 deniers parisis, à 2 bichets et une écuellée et demie de froment, mesure tierce de Tournus, à 11 coupes et demie d'orge et à 35 quarterons trois quarts d'avoine, mesure de Cluny; — recette des servis dus à Collonges-la-Mâconnaise et lieux circonvoisins; — donation générale de tous biens faite par Claude Dorrier, portier du château royal de Mâcon; — servis assignés : sur diverses maisons de la ville, en la rue Pavée et dans les rues de la Fromagerie (partie basse de la rue Sigorgne), de Saint-Nizier, du Four et de Bourgneuf; — sur des maisons sises à Chasoy (Chazoux), lieu dit en Alloignerey; — clause du testament d'Isabeau de Bourges, veuve d'Antoine Bernard, seigneur de Chaintré, receveur pour le Roi en Mâconnais, léguant à l'hôpital Notre-Dame une maison sise à Mâcon, rue de Bourgneuf, et une rente de 10 écus sur l'Hôtel de Ville de Lyon, à condition que le recteur donnera pour dot à dix filles qui lui seront indiquées par la testatrice ou ses héritiers, à chacune 10 livres, et à cinq autres filles, à chacune 5 livres; à condition, en outre, qu'une messe sera dite perpétuellement, le jeudi de chaque semaine, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, avec quêtes au profit des pauvres, pour le repos de l'âme de ladite testatrice; — dons et legs; — procédures contre les débiteurs, etc.

GG. 166. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1559-1577.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Reconnaissance d'un servis de 3 sols 4 deniers parisis sur un pré à Griéges, passée par le recteur Richard Richard, au profit du chapitre de Saint-Vincent; — accord par lequel ledit recteur et les échevins consentent, moyennant 200 livres, à admettre dans ledit hôpital, à nourrir, loger, habiller le fils d'un marchand de la ville, « le régir et » gouverner honnestement, attendu qu'il est aulcunement » simple d'esprit; » — droits de laods sur diverses maisons de la ville; — échanges d'immeubles; — testament de François Bulyon, seigneur de Châtenay, léguant 100 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu; — noms des débiteurs dudit Hôtel-Dieu; — commission donnée au Bailli de Mâcon par le roi Charles IX, pour faire assigner tous ceux qui sont assujettis à des rentes ou servis envers les hôpitaux de ladite ville, et en obtenir de nouvelles reconnaissances; — requête de Richard Richard, tendant à obtenir des échevins la permission de se remarier, à condition que sa nouvelle femme donnera 50 livres qui seront converties en rentes pour les pauvres; ce qui lui est accordé; — procédures contre les bouchers qui refusent de livrer les corées, alléguant que les recteurs de l'hôpital Notre-Dame et de la maladrerie les détournent à leur profit; — sentences du Bailliage qui enjoint aux bouchers de payer lesdites corées en espèces, « à l'extimation qui s'ensuit, » assavoir : pour chascune corée de bœuf, 7 solz; de » vache, 4 solz; de porteaulx, 2 solz, et de mouton, 10 » deniers; » — droits de garde sur le domaine de Replonges, et autres servis reconnus au profit du duc de Savoie; — bail à culture dudit domaine de Replonges, passé à la condition, entre autres, que les grangers livreront chaque année au recteur 12 chapons gras, 3 fromages valant chacun un testons ou 13 sols, un cent d'œufs; « *item*, lesdis grangiers seront tenus rendre et » bailler un porceau tous les ans audit recteur, de ceux » que lesdis grangiers norriront et engresseront en ladicte » grange, lequel porceau sera choisy par ledit recteur le » meilleur que sera en ladicte grange; et si le désastre et » injure du temps venoit qu'il n'y eust poinct de porceaux » en ladicte grange, et que ceux que lesdis grangiers » norriroient fussent mors, ne poyeront audit recteur que » cinq livres pour ledit lard; » — recette de servis à Replonges; — amazages d'immeubles sis à Saint-Clément; — commission du bailli de Mâcon, Charles de Busseuil, seigneur de Saint-Sernin, pour contraindre les débiteurs d'arrérages de rentes, etc.

GG. 167. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

**1576-1598.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Amazages passés par le recteur Jean Pollet; — sentences du Bailliage confirmant les servis dus sur diverses maisons de la rue de Bourgneuf; — requêtes de plusieurs habitants, pauvres ou infirmes, pour obtenir des secours ou être admis dans l'Hôtel-Dieu; — bail d'une maison et d'une terre, passé par ledit Hôtel-Dieu, à François Dormy, notaire royal de Mâcon, demeurant à Prissé; — accord entre les échevins et Marie de Labruyère, veuve de Denis Chuffaing, recteur des hôpitaux réunis de Notre-Dame et de Saint-Jacques; — requêtes d'Eustache Bourdon, docteur en médecine, et de François Correlier, marchand, pour obtenir la charge de recteur, qui est donnée à Claude Dudeau; — placet du capitaine Lagneau, priant les échevins de faire monter et mettre en point l'horloge qu'il leur

Digitized by Google

a donnée pour l'Hôtel-Dieu, sinon, de la lui rendre, son intention étant d'en faire don aux PP. Cordeliers; — rente d'une feuillette de vin assignée sur une maison de Fuissé; — dénombrement des immeubles appartenant à l'hôpital Notre-Dame, et sis à Crêches, à Replonges, à Griéges, à Varennes, à Saint-Clément; — quittances des servis dus par ledit hôpital au curé de Replonges, au châtelain de Bâgé, au chapitre de Saint-Vincent, à la Commanderie de L'Aumusse, etc,; — baux passés par le recteur Nicolas Millot; — requête dudit recteur, tendant à obtenir du lieutenant général au Bailliage de Chalon, commission pour renouveler les reconnaissances des servis dus dans la paroisse de Collonges-la-Mâconnaise (aujourd'hui hameau de Cruzilles); — poursuites contre les débiteurs; — exposé par lequel ledit recteur prétend que les revenus des hôpitaux de Mâcon ne s'élèvent annuellement qu'à 203 écus 12 sols; — « s'ensuyt la despense qu'il convient faire chacun an : » chair de boucherie, 100 écus; maigre, 40 écus; bois et charbons, 40 écus; gages des serviteurs, 25 écus; chaussures, 15 écus; sel, 13 écus 8 sols; noix pour huile, 8 écus; chandelles, 3 écus; lessives, 3 écus 12 sols; total 247 écus 20 sols, non compris l'achat des cendres pour lesdites lessives, les réparations des bâtiments, les frais de procès, les drogues des apothicaires ou des chirurgiens, « l'argent qu'il fault au curé pour ensepvellyr les morts, » et beaucoup d'aultres choses, » etc.

GG. 168. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

**1589-1599.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Baux de divers fonds de terre; — louage de bancs ou étaux, appartenant audit hôpital dans la boucherie de Mâcon; — procédures contre certains débiteurs de servis; — testament par lequel Nicolas Deciergues, bourgeois et marchand de ladite ville, lègue aux pauvres de l'Hôtel-Dieu la somme de 10 écus; — legs fait par Avoye Prisque, veuve de François Porchier, avocat au Bailliage, d'une rente de 2 écus 5 sols, assignée sur les Aides du Mâconnais; — inventaire des immeubles, des meubles, des ustensiles, « des tiltres, contractz, terriers, documens et enseignemens » du revenu d'icelluy hospital et de l'hospital Sainct-Jacques, » fait après la démission donnée par le recteur Nicolas Millot; — conditions du bail à vie passé au nouveau recteur Antoine Delabletonnière et à Étiennette Sordier, sa femme : ils devront chaque année rendre compte de leur gestion aux échevins et aux administrateurs nommés par l'assemblée générale des habitants; « *item*, où il advien- » droit à la cognoissance desditz sieurs eschevins et admi- » nistrateurs que lesditz mariés Delabletonnière ne manie- » roient et régiroient bien et deuement les biens desditz » hospitaux, soit par l'indisposition de leurs personnes, » vieillesse ou autrement, ilz pourront recevoir et admettre » autres recteurs sans figure de procès, » etc.

GG. 169. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

**1600-1607.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Rentes et pensions; — baux; — requêtes de divers particuliers pauvres et infirmes, tendant à obtenir des secours ou à être admis à l'Hôtel-Dieu; — ordonnances des échevins, renvoyant lesdites requêtes aux administrateurs des hôpitaux; — après la mort d'Antoine Delabletonnière, la charge de recteur est demandée : par Benoît Delaclef, marchand; — par Alexandre Bruyn, notaire; — par Jean Thomas, dit Labarre, marchand; — par Jean Poulain, maître cordonnier, et Marie Bouillet, sa femme; — contrat de réception en ladite charge d'Antoine Delafontaine, « hoste » du logis où pend pour enseigne sainct Nicolas d'icelle » ville, » et Mathie Margeret, sa femme; — requête d'Étiennette Sorbier, veuve d'Antoine Delabletonnière, tendant à obtenir l'apurement de ses comptes; — on lui accorde une somme de 200 livres et l'exemption des tailles, » moyennant quoy icelle vefve cedde, quicte et remect » audict hospital tous droicts, noms, raisons et actions qui » luy peuvent compecter; » — assignation signifiée aux échevins à la requête de l'évêque Gaspard Dinet, pour qu'ils soient tenus « d'appeler monseigneur l'évesque, ou » en son absence monsieur son grand vicaire, messire » Jacques Sévert, official, pour assister et présider à » l'audiction des comptes qui se rendent chascung an par » le recteur de l'hospital dudit Mascon, lorsqu'ils voul- » dront procedder à ladicte audition de compte; comme » aussy que l'hospitallier qui sera nommé par lesdictz » sieurs eschevins, soyt institué par mondit seigneur » l'évesque ou son grand vicaire; » — vente d'un petit jardin et d'une grange en ruine où était autrefois le treuil (pressoir) de l'hôpital de Bourgneuf, pour subvenir aux réparations dudit hôpital; — acte par lequel les administrateurs renoncent à un legs fait par François Margot, seigneur de La Villière; — procédures diverses, etc.

GG. 170. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

**1608-1618.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Baux à cens, amazages, etc.; — reconnaissances de rentes et de servis; — « estat au vray de la recepte, » despense et employ faict, concernant l'hoirie de feu véné- » rable messire Yves Lambertod, vivant docteur en » théologie, archidiacre de l'esglise de Mascon, prieur de » Sainct-Jehan-des-Adventures, en Bresse; » — ledit archidiacre avait légué tous ses biens audit hôpital à la

Digitized by Google

condition, entre autres, que chaque année le recteur donnerait pour dot 60 livres en espèces et une robe de serge blanche de la valeur de 15 livres, à une pauvre fille, ou parente du testateur (il s'en présenta plusieurs de la ville de Saint-Amour en Comté), ou née et baptisée à Mâcon, qui se marierait le jour de la Purification de la Sainte-Vierge; — requêtes aux échevins et aux administrateurs des hôpitaux, adressées par diverses filles ou par leurs parents, pour obtenir le legs dudit Yves Lambertod; — bail par lequel le droit de prélever les corées de toutes les bêtes tuées et vendues en détail dans la boucherie est remis à un boucher de la ville, moyennant le prix annuel de 180 livres; — testament de Richarde, fille de Baptiste Bocquin, notaire royal de Mâcon, léguant tous ses biens meubles et immeubles aux pauvres de l'hôpital Notre-Dame; — projet de lettres patentes, pour « annexer » audit hospital les biens et revenus d'ung hospital qui » estoyt au village de Sainct-Albain, distant de Mascon de » deux lieues; » — legs de 300 livres fait par Jacques Demeaux et Chrétienne Bernard, sa femme; — acquisitions, échanges, etc.

GG. 171. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 68 pièces, papier.

**1615-1625.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Baux; — emploi de 606 aunes de toile « en drapz, » chemises, doubleures d'habitz, coiffes et habitz des » petitz enfans; » — procédures poursuivies contre Claude de La Roche, seigneur de Jullié, puis contre François, son fils, seigneur de Cornon, pour avoir payement d'une somme de 30 livres qu'ils devaient à la succession d'Yves Lambertod; — requêtes de diverses filles se disant parentes dudit Yves et demandant, à l'occasion de leur mariage, les 75 livres allouées chaque année par une clause de son testament; — échanges de fonds consentis par les administrateurs dudit hôpital, avec Antoine Cajon et Abel Poncet, procureurs au Bailliage; — locations de bancs dans la grande boucherie de Mâcon; — acquisitions d'immeubles; — rentes constituées au profit dudit établissement; — bail du droit des corées, passé au prix annuel de 200 livres; — noms et surnoms des nombreux pèlerins, hommes, femmes, filles et enfants, qui, soit en allant à Saint-Jacques-de-Compostelle, soit à leur retour, ont été reçus à l'hôpital Notre-Dame, de 1618 à 1623; « leur est dheub à chascun » tant petit que grand : vin, une chopine; pain, une livre; » ung potage; de la viande, à jour de chair manger, » assez honnestement; le vendredy ou sabmedy, à chascun » deux œufz en beurre; en caresme, à chascun ung » harenc; » — procédures contre divers débiteurs de cens ou servis; — dons et legs, etc.

GG. 172. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

**1626-1632.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Baux et amazages; — acquisitions d'immeubles; — constitutions de rentes; — contrat d'apprentissage passé avec un boulanger, pour un enfant élevé dans l'hôpital; — cens et servis dus à Collonges-la-Mâconnaise, donnés à ferme moyennant 13 livres par an; — bail des cens dus à Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Cyr et lieux circonvoisins, passé à Pierre Cochet, notaire royal, au prix annuel de 40 sols, les droits de lods devant être partagés par moitié entre l'hôpital et ledit fermier; — procédures contre divers débiteurs; — testament par lequel Antoine Caillot, exécuteur de la haute justice à Mâcon, atteint de la peste, lègue 90 livres à l'hôpital Notre-Dame et le reste de ses biens à Léonarde Bourguignon, de Mazille, sa servante; — legs de 150 livres fait par Jean Raffet, bourgeois de Mâcon; — rôle des pauvres malades reçus dans l'établissement : 9, en 1618; 2, en 1620; 3, en 1621; 6, en 1622, sans compter 46 soldats malades ou blessés; de plus, « le 16 » octobre 1622, M. le duc d'Angoulesme, avec une armée » de quatorze mil hommes, est arrivé en ceste ville; a » esté remys à l'hospital, de ceulx de son armée, quatre-» vingtz personnes tout à une fois, mallades de la dyssen-» terie, fors quatre blessez; » 14, en 1623; 13, en 1624; 21, en 1625; 21, en 1626; 35, en 1627; 29, en 1628; 26, en 1629, dont 13 soldats faisant partie de la garde royale et reçus le 6 février, jour de l'entrée de Louis XIII dans la ville de Mâcon; 8, en 1630, et 15, en 1631 (de 1628 à 1632, la peste fit de grands ravages, et les malades atteints du fléau étaient portés dans des huttes construites en dehors de la ville); — location des bancs de boucherie, etc.

GG. 173. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1633-1639.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Baux à loyer de diverses maisons sises à Mâcon; — fonds à Saint-Clément, à Charnay, etc., donnés à ferme; — location de bancs de boucherie; — mémoire relatif aux servis dus à Mâcon; — dons et legs; — procédures poursuivies contre certains débiteurs; — constitutions de rentes au profit de l'hôpital; — déclaration faite « au commissaire » à la cherche des francz fiefz et nouveaux acquestz, » portant que la grange ou le domaine de Crèches est amodié pour vingt ânées tant froment que seigle, d'une valeur approximative de 150 livres, « sur laquelle somme est » nécessaire déduire les charges, sçavoir : l'entretien des » bastimentz, la réception des pauvres passantz malades et » en pécessité, affluantz en une chambre destinée à cest » effect, le payement des servis à divers personnes, etc., » en sorte que de ladicte grange ne se tire que fort peu; »

Digitized by Google

— testament par lequel dame Jacqueline Mathias, veuve de Jean Bayard, bourgeois de Mâcon, lègue tous ses biens meubles et immeubles aux pauvres de l'hôpital Notre-Dame, etc.

GG. 174. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

**1640-1645.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Baux ; — legs de 150 livres fait par Philibert Alleyné, chanoine de Saint-Vincent; — procédures diverses; — cens dus à Igé et à Verzé, affermés au prix de 10 sols par an, plus la moitié des droits de lods; — « mémoire concernant les affaires de l'hostel-Dieu de la ville de Mascon, fait par l'esleu Jean-Baptiste Verjus, l'un des administrateurs d'iceluy; » — rente de 61 livres 3 sols 2 deniers, au principal de 1,101 livres 17 sols 3 deniers, constituée au profit de l'hôpital par Claude Chanorrier, bourgeois de Mâcon ; — proposition de Jean Brideault, curé de Chevagny-les-Chevrières, tendant à être admis comme pensionnaire en l'Hôtel-Dieu, « aux offres qu'il fait, » pour la louange de Dieu, faire son salut, le bien » des pauvres et la descharge dudit hospital, y dire et » célébrer les trois messes qui y sont fondées par chascune » sepmaine, et encor confesser et administrer le Sainct-» Sacrement d'Heucaristie, en toute saison, aux malades » dudit hospital, en cas qu'il aye la santé, puissance et le » pouvoir de ce faire; et oultre ce, de donner audit » hospital, tant pour survenir à sa nourriture et entretien » que par charité, la somme de quattre cents livres; » — requêtes relatives à la somme de 75 livres destinée chaque année à servir de dot à une pauvre fille, selon une clause insérée dans le testament de l'archidiacre Yves Lambertod ; — liste des pauvres, des vieillards, des enfants orphelins ou abandonnés, reçus et nourris dans l'Hôtel-Dieu, de 1601 à 1645, indiquant ceux qui sont morts et ceux qui ont été placés ailleurs (le nombre des pauvres, sans compter les malades, était de quarante en moyenne), etc.

GG. 175. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

**1646-1651.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Transaction par laquelle les directeurs de l'Hôtel-Dieu acceptent un don de 2,400 livres, offert par Antoine Delafontaine, bourgeois de Mâcon, à la condition qu'ils acquitteront les cotes auxquelles il sera taxé pour toutes les tailles ordinaires et extraordinaires; — bail passé au prix de 95 livres par an « des illes, illots et teppes basses » deppendantz dudict hostel-Dieu, rière Sainct-Clément et » Varennes; » — mémoire de tout le blé pesé et moulu pour la consommation de l'Hôtel-Dieu dans l'espace d'une année ; total : 8,010 livres de froment ayant produit 7,922 livres de farine, et 10,385 livres de *blondée* (mélange de froment et de seigle), ayant produit 10,294 livres de farine; « il se treuve que le musnier a prins 89 livres bled ; » — acquisitions d'immeubles; — dons et legs; — règlements de comptes entre les administrateurs et Françoise Prémoyne, veuve du recteur Antoine Ducarruge; — inventaire des meubles, des linges, des titres, etc., fait après l'installation de Vincent Pelletier, reçu recteur avec Françoise Clerc, sa femme, et Charlotte Pelletier, sa fille; — procédures diverses, notamment contre Claudine de Marzé, qui refusait d'acquitter les legs faits au profit de l'Hôtel-Dieu et des PP. Capucins de Mâcon, par Jacques-Gaspard Desbrosses, son fils, seigneur de La Bruyère; — rôle des malades et des pauvres admis de 1647 à 1650, indiquant ceux qui sont morts dans l'établissement et ceux qui en sont sortis; — constitutions de rentes; — baux, etc.

GG. 176. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

**1587-1655.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Requêtes de divers habitants pauvres et infirmes, demandant à être admis dans l'Hôtel-Dieu; — procédures contre certains débiteurs de cens ou servis; — pièces relatives au legs fait par Antoine Delafontaine, d'un contrat de dix livres de rente, au principal de 120 livres, autrefois constitué sur les Aides du Mâconnais; — bail passé au prix de 15 livres par an « du fossé de la ville de Mascon, à » prendre dez le bellouard (boulevard) des Cordeliers » jusques à la tour dicte de la Porcherie, » espace de terrain vague, plus connu sous le nom de Pré-Rambaud; — assignations données à Françoise Demeaux, veuve de Nicolas Moisson, conseiller du Roi au Bailliage, et à Philippe Moisson, son fils, seigneur de Montceau, pour avoir payement d'une rente annuelle de 37 livres 10 sols; — délivrance, moyennant le prix total de 160 livres par an, faite à huit bouchers, « du droit de chorées de tout » bestail bovin, moutons, brebis, pourceaulx et aultres » qui se tuent et mactent en ceste ville; » — dons et legs; — requête des administrateurs, portant « qu'il est dheu, par » forme d'aulmone, aux pauvres dudit Hostel-Dieu, par » chascun officier qui se reçoit en le siége du Bailliage, la » somme de trois livres; » — contrainte décernée contre tous ceux qui refusent d'acquitter cette aumône, selon l'usage qui a été suivi de toute ancienneté; — location de bancs de boucherie, etc.

GG. 177. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1656-1659.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Baux ; — procédures diverses ; — obligation par laquelle

Digitized by Google

un boucher s'engage à payer « à Vincent Pelletier, œconome, » 220 livres tournois et ung quintal de suif de bœuf fondu, » bon, loyal et marchand, pour la permission à luy » donnée de vendre et débiter la chair nécessaire aux » mallades et autres qui en auront despence, pendant le » temps du présent caresme; » — dons et legs ; — conventions faites avec Claude Vaillant, notaire royal de Replonges, et Philibert Tondu, commissaire à terrier de Saint-Jean-des-Aventures, qui sont chargés de percevoir tous les cens, servis et droits seigneuriaux dus à l'hôpital dans la paroisse de Replonges et lieux circonvoisins, à la condition qu'ils en auront la moitié pour leur salaire, y compris les droits de lods; qu'ils renouvelleront le terrier où sont reconnus lesdits cens, et en dresseront une recette incorporée, en bonne et due forme ; — acquisitions d'immeubles ; — assignation donnée aux échevins de Mâcon et aux administrateurs de l'hôpital, par Antoinette Cornu, troisième femme de Vincent Pelletier ; — requête de ladite dame, tendant à obtenir séparation de biens ; — opposition desdits assignés, prétendant que la demanderesse a en sa possession plusieurs meubles et une grande quantité de linges appartenant à l'établissement, et que son mari a été reconnu insolvable ; — procès à ce sujet ; — saisie des biens desdits Vincent Pelletier et Antoinette Cornu ; — accusations de manœuvres frauduleuses et de détournement de valeurs, portées par les échevins contre Jean Pelletier, prêtre, fils dudit Vincent ; — remboursements faits par les administrateurs de l'hôpital, aux créanciers de Louis-Emilien Ducoudret, bourgeois de Mâcon, qui a fait donation générale de ses biens pour être reçu dans la charge d'économe, savoir : 1,200 livres à Eléonor-Gaspard de Marcilly, écuyer, seigneur de Pommey et Varanges ; — 585 livres 16 sols 8 deniers à François Chambre, président au grenier à sel de Mâcon ; — 406 livres 7 sols 9 deniers à Pierre Chesnard, conseiller au Bailliage de Mâcon ; — 1,126 livres 10 sols à Pierre de Rymon, lieutenant particulier audit Bailliage ; — 350 livres à Jeanne Préaud, veuve de François Vernier, procureur ; — 142 livres à Gabriel Privage, avocat ; — 187 livres à Louis Duvernay, receveur des consignations audit Bailliage, et 1,425 livres à Marie Galopin, veuve d'Antoine Delaroue, avocat.

GG. 178. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

**1579-1660.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Reconnaissances de servis, rentes ou pensions, passées par divers débiteurs de l'Hôtel-Dieu, entre autres : par Jean Gatte, sergent royal, et par Pierre Lémonon, praticien, pour certains fonds qu'ils possèdent à Charnay ; — par Jean de Salornay, seigneur dudit lieu, et par Thomas Blanchard, avocat au Bailliage, pour différents biens sis à Montagny, hameau de Chevagny-les-Chevrières ; — quittances d'arrérages de pensions, passées par les recteurs dudit Hôtel-Dieu à Jeanne de Chapponoud, veuve de noble Gaspard de Messey, à Mathieu Colon, avocat au Bailliage, etc.

GG. 179. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

**1656-1666.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Requête de Pierre Delisle, chapelain de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, pour avoir payement d'une rente annuelle de 50 sols ; — procédures contre Pierre Gauthier, curé de Saint-Clément, qui refusait d'acquitter les droits de lods dus sur certains immeubles par lui acquis ; — intervention en sa faveur, du doyen et des chanoines de l'église cathédrale de Mâcon, seigneurs hauts justiciers dudit Saint-Clément ; — le droit des corées est remis aux bouchers de la ville pour 180 livres par an ; — traité par lequel les administrateurs admettent, en qualité de pensionnaire de l'Hôtel-Dieu, Anne Denion, veuve de Mathieu Ramet, chirurgien de Paris, domiciliée à Orléans, à condition qu'elle donnera 1,200 livres en entrant et fera don de tous ses effets mobiliers ; — lettre des échevins de Mâcon à Pierre Chesnard, l'un d'eux étant à Paris, pour le prier de s'informer « de quelle manière les hospitalières se gouver- » nent ; s'il y en a de deux sortes et de quels ordres ; si elles » sont de la direction et dépendance des évesques, etc. ; » — délibération desdits échevins, portant « que voyage sera » fait en la ville de Bourg, pour s'informer des religieuses » hospitalières qui y sont establyes, de la manière qu'elles » agissent à l'endroit des pauvres ; » — permission de desservir l'hôpital de Mâcon, accordée aux religieuses de la Charité de Notre-Dame, établies audit Bourg, par Antoine de Neuville, abbé de Saint-Just, vicaire général de l'archevêque de Lyon, et par Jean de Lingendes, évêque de Mâcon ; — élection faite de trois desdites religieuses pour le service dudit hôpital ; — « estat des frais supportés par » le sieur esleu Simon Dumont, premier eschevin, au » voyage par luy fait en la ville de Bourg, pour rendre » dans ceste ville de Mascon lesdites religieuses de la » Charité Nostre-Dame : » total, 81 livres 15 sols ; — transaction concernant l'établissement desdites religieuses ; — articles ou conditions arrêtées entre elles et les échevins ; — testament de l'évêque Jean de Lingendes, léguant 30,000 livres à l'Hôtel-Dieu, à condition : 1° de faire célébrer un certain nombre de messes, à époques déterminées ; 2° de payer, trois mois après son décès, 200 livres à chacun des couvents des Cordeliers, des Jacobins, des Capucins, des Minimes, des Ursulines, de la Visitation



Digitized by Google

et des Hospitalières; 3° de distribuer chaque année 200 livres pour servir de dot à une fille, et 200 livres pour faire apprendre un métier à un garçon de chacune des deux paroisses de Saint-Étienne et de Saint-Pierre; — quittances des religieux et religieuses susnommés; — rente de 500 livres, au capital de 10,000 livres, constituée au profit de l'Hôtel-Dieu par noble Claude Janin, seigneur de Thoiriat, etc.

GG. 180. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

**1667-1682.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Obligation de 300 livres, souscrite par Charles-Étienne de Boulery, seigneur d'Hullerie; — procédures diverses soutenues par les administrateurs et par Jean Chastelain, prêtre, économe à la place de Louis-Émilien Ducoudret, décédé; — « les nobles doyen, chanoynes et chappitre de » l'église royalle et collégialle de Sainct-Philibert de » Tornus, après avoir invité diverses fois messieurs les » administrateurs et directeurs de l'Hostel-Dieu de la ville » de Mascon, de leur vouloir donner un homme vivant et » mourant, pour l'indemnité de partie des fonds, bapti- » ments et héritages, vendus sur maistre Philibert Dam- » bronay, notaire royal et procureur à Tornus, scitués au » village de Dulphey, qui sont mouvants de la directe » desdits sieurs doyen et chanoynes, auroient passé capi- » tulairement procuration à maistre François Bernard, » notaire royal, leur secrétaire, receveur et agent, pour » et en leurs noms accepter l'homme vivant et mourant, » ou bien se pourvoir pour ce contre lesdits sieurs admi- » nistrateurs; » — on leur désigne Étienne, fils de l'élu Simon Dumont; — testament de frère Pierre Popat, jésuite, instituant l'Hôtel-Dieu pour son héritier; — Fiacre Dauphin est commis à visiter la boucherie, pour s'assurer du nombre des bœufs, des moutons, des veaux, etc., qui sont tués et mis en vente; — procédures contre les bouchers qui refusent de remettre les corées aux serviteurs de l'hôpital; — répartition entre tous les bouchers de la ville de la rétribution annuelle de 180 livres, qui tiendra lieu à l'avenir du droit des corées; — acquisitions d'immeubles à Chevagny-les-Chevrières; — constitutions de rentes au profit de l'hôpital; — dons et legs; — achat d'un pressoir au prix de 215 livres; — contrats d'apprentissage pour divers enfants pauvres de la ville, conformément à la clause du testament de Jean de Lingendes; — remboursement d'un contrat de rente dû à la confrérie d'Arbigny, établie dans l'église Saint-Vincent; — assignation donnée à Jacques Galopin, élu en l'Élection, pour avoir payement d'une rente de 10 livres; — réparations aux bâtiments de l'Hôtel-Dieu; — description desdits bâtiments; — acte par lequel Jean-Christophe Bernard, seigneur de Vaux, Montchanin et Crespigny, maître en la Chambre des comptes de Dijon, fait cession de divers contrats de rentes formant ensemble la somme de 10,000 livres, léguée audit Hôtel-Dieu par Joseph Bernard, écuyer; — ordonnance de l'intendant Bouchu, qui décharge l'hôpital de Mâcon du payement des 45 livres auxquelles il avait été taxé pour nouveaux acquêts, etc.

GG. 181. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

**1682-1726.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Rente de 800 livres, constituée par Claude Bulyon, seigneur de Tramayes et Flacé; — dons et legs, un entre autres de 400 livres fait par l'intendant Bouchu; — délivrance de la boucherie de Carême aux conditions suivantes: 1° de vendre la livre de bœuf, veau et mouton 3 sols 6 deniers aux habitants, 2 sols 6 deniers aux directeurs de la Charité pendant le carême seulement, et aux directeurs de l'Hôtel-Dieu durant toute l'année, et 2 sols la livre de bœuf au casernier de la ville, pendant le carême seulement; 2° de payer 405 livres à l'Hôtel-Dieu, plus cent livres de suif de bœuf fondu et quatre tonneaux de crottes de mouton; — requête de Jean Monteret, curé de Saint-Pierre, pour faire admettre dans l'hôpital un enfant abandonné par ses parents; — le droit des corées est affermé au prix de 600 livres, puis de 700 livres par an; — testament de Louis-Chesnard, chanoine de Saint-Vincent, léguant le tiers de ses biens aux pauvres de l'Hôtel-Dieu; — requêtes adressées à l'intendant de Bourgogne, pour obtenir décharge de taxes diverses; — reconnaissance de servis passée au chapitre de Saint-Vincent, par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, pour le moulin de la Folie, sur la Veyle; — procédures au sujet de certains fonds sis à Varennes, poursuivies contre « Barthélemy de Toery, » docteur de Sorbonne, conseiller et aumônier du Roy, » ministre du couvent royal de l'ordre de la Très-Sainte- » Trinité, fondé au château de Fontainebleau, et en cette » qualité seigneur de Varennes et Beaulieu; » — placet présenté au duc de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, par « la dame d'Albonne, veuve d'un gen- » tilhomme de la province de Lyon, retirée depuis plusieurs » années dans l'Hôtel-Dieu de Mâcon; » se plaignant de ce que, « par une intrigue de couvent, on vouloit la mettre dehors; » — observations des administrateurs portant que la présence de ladite dame dans l'établissement détournerait, pour des raisons inavouées, les charités de certaines personnes riches et influentes; — plaintes desdits administrateurs contre le maire et les échevins, touchant la délivrance de la boucherie de carême, etc.

Digitized by Google

GG. 182. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

**1727-1781.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Testaments portant legs au profit des pauvres : de Jean Pradel, curé de Clessé ; — de Marguerite Robert, veuve de Claude Forêt, bourgeois de Mâcon ; — d'Éléonor-Joseph de Chauvigny de Blot, prévôt du chapitre de Saint-Pierre ; — transaction par laquelle messire Louis de Chambon de Marsillac, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon, Epinassy et dépendances, décharge l'hôpital, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 50 livres, « de l'homme vivant et mourant qu'il étoit en droit » d'exiger à cause d'une maison sise rue de Bourgneuf, » pour au décès dudit homme vivant et mourant recevoir » les lods de ladite maison ; » — quittances de Jean-Baptiste Laurent, supérieur de l'Oratoire, ancien grand-vicaire du diocèse de Mâcon, pour les intérêts du legs de 6,000 livres à lui fait par l'évêque Michel Cassagnet de Tilladet, qui a institué pour ses héritiers les pauvres dudit Hôtel-Dieu et de l'hôpital général de la Charité (la part de l'Hôtel-Dieu fut de 20,000 livres, à la condition de faire dire douze messes par an) ; — droits d'amortissement payés pour legs divers ; — procédures au sujet des réparations que les directeurs des deux hôpitaux étaient tenus de faire dans le palais épiscopal ; — délibérations relatives à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu ; — lettre du comte de Saint-Florentin, qui autorise le transférement des pauvres et des religieuses hospitalières dans le couvent des PP. Cordeliers ; — visite du vieil édifice par Jean-Baptiste Masson et Antoine de Gérando, architectes de Lyon ; — avis de Jacques-Germain Soufflot, architecte du Roi, sur les inconvénients de l'ancien emplacement, sur l'avantage qu'il y aurait à bâtir le nouvel hôpital dans le jardin de La Moussière, sur les précautions à prendre dans la démolition des bâtiments en ruine ; — visite de la portion du couvent cédée par les PP. Cordeliers, et conseils dudit Soufflot sur les aménagements provisoires qu'il conviendra d'y faire, etc. ; — traité avec les PP. Cordeliers, qui recevront 1,000 livres par an ; — baux de diverses maisons contiguës audit couvent, et employées au service de l'hôpital, savoir : celle de Louis Lanier, tanneur, au prix de 250 livres par an ; celle de Thomas Nazareth, bourgeois, 66 livres ; celle d'Antoine Parriat, marchand, 110 livres ; celle de Claude Desroches, marchand, 162 livres ; — arrêt du Parlement de Paris, qui accorde aux curés des trois paroisses de Mâcon, « le droit d'avoir entrée, séance et » présidence, tant au bureau ordinaire de l'administration » de l'Hôtel-Dieu que dans toutes les assemblées ordinaires » et extraordinaires qui doivent s'y tenir ; » — lettre de l'intendant Dupleix, recommandant l'emploi de registres d'inscription pour les pauvres, les femmes en couches, les enfants abandonnés, etc. ; — bail du poids de la ville, passé moyennant le prix annuel de 167 livres au profit de l'Hôtel-Dieu.

GG. 183. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier (3 imprimées).

**1544-1634.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Droits des foires de Mâcon, amendes de police, etc. — Lettres patentes de François Ier, touchant l'aliénation des biens dépendant du Domaine royal ; — contrat de vente, « à pact de réachat perpétuel, » passé par les commissaires du Roi à Claude Bulyon, bourgeois de Mâcon, moyennant 626 livres 9 sols 3 deniers, « de tout le droict, prouffict, » revenu et esmolument de la ferme des foires froides et » chauldes de la ville de Mascon, et tout le droict, » prouffict, revenu et esmolument de la prévosté dudict » Mascon, ensemble tout le droict, prouffict, revenu et » esmolument de la ferme de la chastellenie de Vérizet, » hormys le droict de justice et juridiction, exercice et » exécution d'icelle, que lesdits sieurs commissaires ont » retenu et retiennent au Roy ; » — remise desdits droits consentie par Claude Bulyon à Antoine Morin, notaire royal de Mâcon, moyennant 750 livres ; — arrêt du Parlement de Paris, déboutant de leur appel les échevins de Mâcon, qui prétendaient disposer à leur gré des deniers provenant des amendes de police ; — requête desdits échevins, tendant à obtenir permission de racheter, au profit de l'hôpital Notre-Dame, lesdits droits acquis par Claude Chevillard, orfévre ; — arrêt du Conseil et lettres patentes des rois Henri III et Henri IV, qui permettent d'imposer sur tous les habitants de la ville les deniers nécessaires pour ledit rachat ; — Jean-Baptiste Chevillard-Morin, dernier possesseur desdits droits, les remet pour 1,000 livres aux administrateurs de l'hôpital ; — dénombrement desdits droits, pour lesquels les échevins prêtent hommage au Roi ; — procédures au sujet du recouvrement des amendes ; — signification faite au recteur dudit hôpital d'un arrêt du Conseil, qui, moyennant une taxe, dispense les acquéreurs des droits ou offices héréditaires, de prendre lettres de ratification, etc.

GG. 184. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1522-1776.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Droits divers. — Sentence du Bailliage permettant à Claude Bulyon, seigneur de Layé, acquéreur pour 480 livres 4 sols « des droicts des halles de Mascon, vin » d'aoust et plat bourgeois, de faire lever par ses recep- » veurs, fermiers, admodiateurs, ce qui s'ensuyt, savoir : » de tous cordonnyers vendans à détal marchandises dudict

Digitized by Google

» mestier, d'ung chascun par an, vingtz solz; des drappiers » tenans botticque, aussi la somme de vingtz solz; des » drappiers drappans et faisans les draps, dix solz, et des » merciers semblablement dix solz; des pottyers d'estaing, » deux solz et six deniers; des appothicaires, cinq solz; » des pérolliers et magnins, deux solz; des pelletiers, » deux solz et six deniers; et de ceulx qui n'ont maison en » la ville et font trafficque de marchandise, cinq solz. Et » pour ce est permis aux marchans d'aller vendre ausdictz » hailles leurs marchandises, ès jours de foyres et marchez; » et ores qu'ilz ne vouldroient ailler vendre ausdictz hailles, » ilz sont tousjours tenuz audict payement; » — requête des administrateurs de l'hôpital, pour être déchargés des taxes imposées à raison desdits droits, qui leur ont été cédés par Abraham Vallier, conseiller au Présidial de Lyon, exposant qu'ils n'ont jamais tiré aucun profit du vin d'août ni du plat bourgeois, et que les droits des halles ont été supprimés, depuis que lesdites halles ont été converties en boucherie. — Vente au prix de 300 livres, faite par les commissaires royaux à Philiberte Boulaise, dame de La Tour d'Angelain, « des bancs, ventes, éminages et coppons » que le Roy prend, lève et a accoustumé de faire lever, » prandre et percepvoir par chascun an, en sa ville de » Mascon, » non compris la partie de ces droits appartenant au chapitre de Saint-Vincent; — revente faite à l'hôpital Notre-Dame, moyennant 476 livres, des mêmes droits qui avaient été réunis à la couronne; — « roolle des » marchandz qui ont payez le sol parisis à l'hospital de » Mascon, pour droict de vente, le jour Saint-Michel; » — arrêt du Conseil qui décharge ledit hôpital d'une taxe imposée pour lesdits droits. — Baux, au prix de 30 sols, puis de 3 livres, puis de 5 livres par an, « du droict » appertenant à l'hospital Notre-Dame, de prendre et lever » sur tous estrangers venans en ceste ville pour achepter » denrées et marchandises au poix (poids) du crochet, deux » deniers tournois à chascun jour de marché. »

GG. 185. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1409-1717.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Moulin, anciennement appelé moulin de Charolles, sis hors de la porte Saint-Antoine, sur la levée de Saint-Étienne (route de Paris), du côté de la Saône. — Amazage dudit moulin passé par Étienne Frenoit, *alias* Sigy, citoyen de Mâcon, à Étienne Marchand, meunier; — partage dudit moulin entre Dominique Golain, meunier, et Philibert Perret, aussi meunier; — échange fait entre Bernard et Jacques Golain, frères; — enquête au sujet d'un procès intenté par Jean Burgat, propriétaire dudit moulin, contre Claude et Louis Pollet, bourgeois de Mâcon, accusés d'avoir fait des saignées dans l'écluse pour l'irrigation de leurs prés; — transaction réglant le droit de prise d'eau; — ledit moulin avec ses dépendances, saisi sur Pierre Tiercet, à la requête des Catherins de Saint-Vincent, est adjugé, moyennant 1,050 livres, à Philibert Machoud, procureur au Bailliage, qui fait élection d'ami en faveur de Philibert Berthaud, dit Bouchacourt, charpentier de Mâcon; — accord au sujet des servis portant lods et ventes, dus auxdits Catherins; — donation dudit moulin faite à Jean Chaumont, notaire royal et procureur au Bailliage, par Jeanne Bordat, veuve de Philibert Berthaud; — procédures diverses; — baux dudit moulin, passés par Pierrette Gremelin, veuve de Jean Chaumont; par Jacques Chaumont, procureur au Bailliage; par Claude Guérin, contrôleur aux Aides du Mâconnais, mari d'Antoinette Chaumont; — conventions passées avec Claude Demeaux, écuyer, seigneur de Marbé, Saint-Léger et Fuissé, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon, « auquel appartient ung » moulin despendant de sa maison de Marbé, proche ceste » ville, et au dessoubz d'icelluy, tirant contre matin, une » saugerée entre laquelle les eaux dudict molin s'escoulent » et fluent et vont tomber dans l'escluse du molin desdicts » mariés Guérin; » — traité par lequel les fermiers du seigneur Chesnard de Salornay ont droit de prendre ladite eau deux jours par semaine, pour l'irrigation du pré du Breuil, moyennant 24 livres par an; — quittance donnée aux directeurs de l'Hôtel-Dieu, par Lucrèce et Pernette Peytier, filles majeures, demeurant à Lyon, pour une rente de 165 livres, au principal de 3,300 livres, montant de l'adjudication dudit moulin.

GG. 186. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier.

**1561-1702.** — Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf. — Moulins établis au-dessus ou au-dessous du pont, sur la Saône. — Jugement rendu en la prévôté royale de Mâcon, contre Antoine Chausson, meunier, « suivant certain » amazage à luy fait par les eschevins et habitans de ceste » ville, de pouvoir attacher deux moulins ez pilles du » pont de ceste ville, sur la rivière de Saosne, à la charge, » entre autres d'icelles pilles réparer et entretenir en bonne » et deue réparation des ruynes advenues par le moyen » desdits moulins, à ses despens; » — requête de François Rozan, bourgeois et marchand de Mâcon, pour attacher un moulin à l'une des arches du pont, en payant les rentes et les servis accoutumés (21 puis 24 coupes de froment, au profit de l'hôpital Notre-Dame, et 20 deniers de servis portant lods et ventes); — les échevins lui accordent « qu'il face dresser à ses fraictz ung passage, pour entrer » et sortir de sondit molin sur ledit pont, et par la caze-

Digitized by Google

» matte en l'une des pilles d'icelluy ; » — « en temps de » guerre et éminent péril, ledit Rozan ny aultres possesseurs » d'icelluy molin ne le pourront faire mouldre la nuict » avec son tacquet ou menant bruit, dès que les corps de » garde seront posés et sentinelles sur ledit pont ; » — permission accordée à Martin Galand, charpentier, « de » bastir un molin avec ses appertenances, le tout fondé sur » pilotis plantés deans la rivière de Saosne, soubz le petit » arc joignant du costé de matin au grand arc du pont, et » ce, du costé de bize ; et lequel molin il pourra accomoder » de toutes choses nécessaires, mesmes d'une chambre » haulte sur icelluy, avec son entrée et issue au rebras » (rebord) fait sur ledit pont ; » — ledit moulin ayant été détruit par un incendie, on permet audit Martin Galand d'en bâtir un autre au-dessus de la septième arche, mais à distance telle qu'en cas de nouvel incendie il ne puisse causer aucun dommage au pont, et à condition de payer chaque année à l'Hôtel-Dieu une rente de 2 ânées de froment et 2 ânées de seigle ; — bail de la mouture des blés de l'hôpital, passé à Hugues Martin, meunier dudit moulin, moyennant 42 coupes moitié froment et moitié seigle, à déduire chaque année sur ladite rente ; — traité par lequel Jean Laborier, bourgeois et marchand de Mâcon, a droit d'attacher aux piles du pont deux moulins en un seul bateau, à la charge de payer annuellement 15 livres à l'hôpital et 20 sols de servis au receveur de la ville ; — procédures au sujet desdites rentes, etc.

GG. 187. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1388-1458.** — Léproserie (plus communément les Maladières) ou hôpital Saint-Clair, sis hors de la ville, entre le grand chemin de Saint-Clément et la Saône. — Thévenet Perrusset, de Saint-Trivier, est institué recteur, en remplacement de Laurent de La Reyssouse ; — commission de Jean Chuffaing, lieutenant du bailli Jean Chauveron, chevalier, seigneur de Ris, pour faire remettre audit nouveau recteur les meubles qui avaient été mis sous la sauvegarde du Roi ; — inventaire desdits meubles ; — sentence de l'official, enjoignant audit recteur de ne recevoir aucun lépreux qui ne soit de la ville de Mâcon ; — « de par » les eschevins de la ville de Mascon, Thévenet Perrusset, » maistre et gouverneur de la maison de la maladerie de » ladicte ville, nous volons et consentons, et par ces » présentes vous mandons que vous recevez en ladicte » maladerie Jehannet Aleynés de Chesne (Chânes), lequel » est infez de mezelerie, non obstant ce qu'il ne soit nez de » ladicte ville de Mascon, et lui bailliez et administrez » maison pour son habitacion, vivres et autres alimens » pour sa substancion, excepté le pain lequel il sera tenuz » ou ses parens et amis de ly administrer tant comme il » vivra en ladicte maison, se ce n'est le pain des aumosnes » qui ly seroit donné et érogué pour Dieu, non obstanz » ordonnances et inhibicions à vous sur ce faites au con- » traire, car ainsi l'a voulu et consenti la plus saine partie » de ladicte ville ; » — prise de possession des bâtiments de la maladrerie, faite par Pierre Baillet, procureur-syndic de la ville ; — opposition de l'official ; — un prêtre, soupçonné d'être atteint de lèpre, est cité devant l'official par Jean Crochat, procureur-syndic, pour être soumis à l'examen d'un médecin ; — sentence du bailli Girard Rolin contre les habitants de Saint-Clément, qui, malgré les priviléges d'exemption de Jean Loup, recteur de la maladrerie, l'avaient compris dans le rôle d'une imposition extraordinaire (il s'agissait des 400 saluts d'or payés à une troupe d'écorcheurs, dits Picards, pour les éloigner du Mâconnais, où ils exerçaient d'affreux ravages) ; — transaction portant que ledit recteur jouira de sesdits priviléges, mais que ses frères ou ses associés seront assujettis aux subsides ; — donations faites par des lépreux de Fuissé, pour être admis dans la léproserie ; — un bâtard de Jean de La Porte, écuyer, seigneur de Chevaigneu-en-Dombes, offre 30 livres pour y être admis ; — baux ; — acquisitions ; — échanges de fonds ; — reconnaissances de servis ; — créations de pensions au profit de ladite maladrerie, etc.

GG. 188. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1459-1517.** — Léproserie ou hôpital Saint-Clair. — Institution des recteurs Pierre Thomas et Perrin Loup, habitants de Saint-Clément, faite par les échevins aux conditions suivantes : ils feront dire tous les mercredis une messe dans la chapelle de ladite maison ; ils fourniront à chaque lépreux, outre le potage ordinaire, pour 1 blanc ou 5 deniers de viande par jour gras, et 5 œufs ou quelque chose d'équivalent par jour maigre, 9 coupes de froment par an, un pot de vin à chaque jour de bonne fête, et de l'eau à discrétion ; « *item*, ledit Perrin fera à ses dépens ung » mur de chaz (chaux) pierre et arene, entre la court des » malades et [celle] de la maison dudit maistre ; ouquel » mur sera faicte une fenestre fermant, pour livrer ausdiz » malades leurs prébendes ; *item*, leur baillera à ung » chescun, tous les ans à la feste de Noe (Noël), une » barrotée de boys, et en caresme, oultre leur prébende, » ung pot d'uyle ; » — réceptions de lépreux ; — créations de pensions au profit dudit établissement ; — transaction entre les échevins et l'évêque Etienne de Longvic, au sujet de la visite à faire faire, par les médecins, des personnes atteintes de lèpre, et de leur admission dans la maladrerie ; — « inventaire et déclaracion des biens meubles trouvés

Digitized by Google

» par messieurs les eschevins de Mascon en la maison et » appertenances de la maladière dudit Mascon, et renduz » esdiz eschevins par Guillaume Michiel, jadis recteur et » maistre de ladicte maladière, et par lesdiz eschevins » baillés à Jehan Loup de Saint-Clément; » — requêtes dudit recteur pour obtenir quelques gratifications; — pièces de dépense, etc.

GG. 189. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1518-1552.** — Léproserie ou hôpital Saint-Clair. — Acquisitions d'immeubles; — « inventaire de contraictz et » documens des pensions et rantes dehuz à l'hospital de la » maladerye de la ville de Mascon; » — créations de pensions; — baux de ladite léproserie passés successivement aux recteurs François Grangier, Pierre La Mouche et Claude Villot; — chaque malade a droit à une ânée de blé par an; il reçoit, en outre des fournitures ordinaires, 6 livres de chandelles et 1 cent de fagots; — le prix du bail est de 70 livres payables, chaque année, aux échevins ou au receveur de la ville; — commissions des baillis Pierre de La Guiche, seigneur de Chaumont, et Gabriel de La Guiche, seigneur de Chaumont et Saint-Géran, pour contraindre divers particuliers au payement des pensions qu'ils doivent à la maladrerie; — état des revenus et des charges; — « est dheu par le recteur l'entretenement d'une femme, » pour puiser l'eaue, fere les lictz, les blanchir et fere ce » qu'est requis à telz mallades; *item*, est dheu à tous » lépreux allans et venans par pays, quant ilz passent audit » Mascon, leur nourriture pour le jour qu'ilz y arrivent » avec leur couché, et le lendemain le matin le desjeuné » et quinze deniers pour les passer oultre; » — enquête tendant à prouver qu'une pension de 100 sols est due à la maladrerie sur certains immeubles sis à Saint-Clément; — bref d'excommunication fulminé par le pape Paul III, contre ceux qui ont enlevé ou retiennent certains titres intéressant la léproserie de Mâcon; — sentence de l'Élection, déclarant que le recteur de ladite léproserie ne doit pas être assujetti à l'imposition du gros du vin qui se perçoit à Saint-Clément; — recettes de rentes ou de pensions, faites par les recteurs Antoine Burtin, Jean Misery, etc.

GG. 190. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

**1556-1698.** — Léproserie ou hôpital Saint-Clair. — Lettres patentes du roi Henri II, conférant l'administration de cet établissement à Pierre Burgat, marchand et bourgeois de Mâcon; — opposition des échevins qui soutiennent que ce n'était point au Roi à donner cette charge, attendu que leurs prédécesseurs ont eu de tout temps la direction de la maladrerie, et que cette maison a été fondée aux frais des habitants de la ville; — sentence du Bailliage, envoyant ledit Pierre Burgat en possession de ladite charge; — appel des échevins; — « lettres obtenues par monsieur » le procureur du Roy en la Généralité de la réformation » des maladeryes et hospitaux, contre les eschevins de » Mascon adjournez à rendre compte de la maladerye de » Mascon; » — consentement dudit Pierre Burgat « à estre » délivré de l'effect de la provision par luy obtenue de » ladicte léproserie, et que les fins et conclusions desdiz » eschevins baillées en la cause leur soyent adjugées avec » despens; » — conditions du bail de ladite léproserie passé à François Correlier, qui devra verser chaque année 100 livres dans la caisse de la ville; — délibération des habitants, portant que « messieurs les eschevins bailleront » à pris faict à aulcuns de faire en ladicte malladerye une » maison pour retyrer le foing et autres chouses; » — recettes de rentes et de pensions; — nouveaux baux passés: à Jean Philippe, au prix de 150 livres par an, outre les charges ordinaires; — à Pierre Arnoux, au prix de 60 écus; « attendu que le droict des corées qu'appartenoit à la » malladerie a esté distraict pour le proffit de l'hospital » Nostre-Dame, ledit Arnoux demeure deschargé sur le pris » de sa ferme de la somme de treze escuz et ung tier par » an; » — ladite ferme est donnée successivement à Louis Corraud, à Guyon Bouchot, à Louis Carra, moyennant 180 livres par an, etc.

GG. 191. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

**1374-1384.** — Comptabilité des hôpitaux. — Détail des recettes et des dépenses faites par Jean Charvet, curé de Scissé, recteur de l'hôpital de Bourgneuf; — les recettes consistent en blé, en avoine et autres produits des granges de Replonges et de Crêches; en lard, en épices, etc.; en argent provenant des rentes ou pensions, des servis, des droits de lods, de la vente du bétail, du vin récolté, « des » robes des mors; » — « *item*, de Johan Michel, qui morit en » l'ospital, qui avoit en sa borse et sus luy v frans; » etc. — les dépenses comprennent le blé consommé dans la maison, la viande fraîche, le lard, le poisson, les œufs, le fromage, l'huile, la chandelle, le sel, etc.; le pain blanc et les amandes achetés pour les malades: — « puys le xve jour » du moys de juyl, l'an LXXIIII, entanque l'autre xve » jour dudit moys, courant l'an LXXV, pour sevelir les » poures et enveloper les enfans des femmes gisans, hont » esté gasté LXIII linczeulx; » — dîner donné au procureur du Roi, à l'official et aux échevins; — « à monsei- » gneur le chantre de Mascon, III oyons (oisons) qui cos- » tirent XIIII sols tournois; » — réparations aux bâtiments et au mobilier; — frais de procès; — achats: de toile; —

Digitized by Google

de bois de chauffage; — salaires : des « seyturiers de prés (faucheurs) et fenours; » — des vendangeurs; — souliers, vêtements et gages des serviteurs; — « III livres de cyre pour une torche à sevellir les mors, XI sols; » — frais de sépulture pour les pensionnaires de l'hôpital, etc.

GG. 192. (Portefeuille.) — Cahier in-4°, 8 feuillets; 29 pièces, papier.

**1562-1579.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu « à messieurs les eschevins et auditeurs des comptes » des deniers communs de la ville, par François Correlier, » marchant de Mascon, censier et admodiateur de l'hospital » et maladière Sainct-Clair, » pour neuf années (du 3 février 1562 à février 1571); — recette : 900 livres, à raison de 100 livres par an que ledit fermier devait fournir en vertu de son bail; gratifications extraordinaires, 180 livres; — dépense : versements dans la caisse de Claude Dille, receveur de la ville; — « et pour ce que du temps des premiers » troubles, la maison et grange d'icelle maladerie Sainct-» Clair fut ruynée par ceux de la religion prétendue » réformée, fut ordonné par lesdis eschevins de rebastir » la maison susdicte par ledit Correlier, aux fins de s'aider » en icelle, et y transmettre ce qui luy estoit nécessaire, » et y recepvoir le cas advenant les poures malades, ce » qu'il a fait; » — « luy fut ordonné par les eschevins » verballement de faire boucher les tranchées de la terre » et du pré de ladicte maladière, que furent faictes lors que » le seigneur de Nevers baptoit les coillons de la porte de » Bourneuf, qui luy cousta trente livres; » — fournitures aux corps de garde établis dans la ville, etc.; — mémoires, mandats et quittances à l'appui dudit compte qui fut rendu le 11 mars 1579; le comptable fut reconnu reliquataire d'une somme de 100 livres.

GG. 193. (Cahier.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

**1578-1579.** — Comptabilité des hôpitaux. — État des recettes et des dépenses journalières, tenu par Jean Pollet, recteur de l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf, pour un an, du 3 septembre 1578 au 3 septembre 1579; — recette consistant en foin, froment, seigle, fèves, vesces, orge, millet, pois blancs et rouges, lentilles, avoine, chanvre, noix pour faire de l'huile, vin (37 tonneaux 1 feuillette), argent (631 livres 18 sols 8 deniers); — dépense : achats de poissons, viande fraîche, beurre, fromage; — souliers des serviteurs, payés 26 sols la paire pour homme et 21 sols pour femme; — vingt « ramas » (balais) de genêt, 3 sols 6 deniers; — à une couturière « pour avoir rabillé » les habys des enfans de l'hospital, » 1 sol 6 deniers par jour; — bas-de-chasses pour un serviteur, 25 sols; — « deux petits pourceaux pour norryr en l'hospital, » 4 livres 11 sols; — une livre de gingembre, 16 sols; — une demi-livre de poivre, 12 sols; — un quarteron de noix muscades, 10 sols; — une livre d'huile d'olive, 4 sols 6 deniers; — réparations diverses; — frais de procès, etc.

GG. 194. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

**1578-1581.** — Comptabilité des hôpitaux. — « Compte » que rendent Pierre Pollet, fils feu honorable Jehan » Pollet le jeusne, cohéritier de feu honorable Jehan » Pollet l'ancien, recteur de l'hospital Nostre-Dame de » Bourgneuf, de l'auctorité de dame Denyse de Lableton-» nière, sa mère et curatrice, et icelle de Labletonnière, » comme tutrix de Loys Pollet, son aultre fils, à messieurs » les eschevins, procureur-syndic de la ville de Mascon et » administrateurs dudict hospital, du gouvernement et » administration que ledict deffunct recteur a heu des biens » dudict hospital, dez le troisiesme jour du mois de » septembre jusques au vingt-troisiesme décembre 1580. » — Comptes des recettes et des dépenses faites par ledit Jean Pollet, recteur de l'hôpital Saint-Jacques, de 1578 à 1580 inclusivement; — total des recettes pour les trois années : argent, 117 écus 55 sols 2 deniers; — froment, 10 ânées 12 coupes; — seigle, 7 ânées; — fèves, 5 ânées 5 coupes; — orge, 2 ânées 13 coupes; — vesces, 1 ânée 5 coupes; — avoine, 16 coupes et demie; — noix, 7 coupes; — chanvre, 29 « noinz » ou dizains, composés de dix « naisures » (paquets de chanvre *naisé* ou roui et non tillé); — vin, 21 tonneaux, 1 feuillette; — dépense : « il convient » recepvoir tous pélerins ou pélerines alans et revenans » de Sainct-Jacques de Galice, et leur donner à disné ou » bien a souppé et leur gicte, moyennant qu'ils ayent » lettres de certifficat qu'ils y vont, ou bien certifficat du » commis de Sainct-Jacques qu'ils y ont esté; » — le nombre desdits pèlerins varia de 159 à 178 par an; — gages du recteur des écoles, etc.

GG. 195. (Cahier.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

**1581-1582.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu aux échevins, en présence du lieutenant particulier au bailliage, par Marie Duchailloux, veuve de Denis Chuffain, recteur de l'hôpital Notre-Dame, mort de la peste 3 mois et 22 jours après son installation (du 1er janvier au 22 avril 1581); — recette : froment, 22 ânées 7 coupes; — seigle, 16 ânées; — orge, 3 ânées; — avoine, 5 coupes; — noix, 80 coupes; — chanvre tillé, 212 livres; — fèves, 10 coupes; — vin, 42 tonneaux, « plus deux bottes de despence; » — argent, 48 écus 8 sols 4 deniers; — dépense : froment, 21 ânées 17 coupes et demie; — seigle, 14 ânées 15 coupes; — fèves, 5 ânées 17 coupes; — vesces, 2 ânées

Digitized by Google

13 coupes; — pois blancs, 22 coupes; — lentilles, 5 coupes; — millet, 2 années 6 coupes; — orge, 2 années 9 coupes; — avoine, 4 coupes; — noix, 40 coupes; — vin, 25 tonneaux et 2 tonneaux de dépense; — chair fraîche, 9 écus 16 sols 6 deniers; — autres menues denrées, 14 écus 4 sols 7 deniers; — « pour l'enterrement et frais funéraulx des » morts déceddés audict hospital, » 4 écus 50 sols 4 deniers; — « ladicte comptable dict que dès le huictiesme » d'avril, ledict Chuffain, son mary, et elle feurent enfermés » dans ledict hospital, avec deffense de n'en sortir, avec » Jehan Guyenet et quatre servantes, le résidu ayant esté » mis en l'hospital fors la ville, à cause de ladicte contagion; au moyen de quoy ledict feu Chuffain requist » Ysabeau Bulyon, femme de maistre François Vallier, sa » niepce, de les secourir et ayder de ce qu'ilz auroient » besoing; ce que lesdiz mariés Vallier auroient faict » volontairement; » — on lui alloua 29 livres 15 sols 6 deniers pour excédant de dépense. — « Recepte faicte par » Guillaume Pavallier, Philippe Pillon et Marmet Prisque, » administrateurs de l'hospital Notre-Dame de Bourgneuf, » pendant que le temps de la maladie de contagion a régné » audict hospital, qu'est dès Pasques jusques après la » Sainct Jehan, 1581. »

GG. 196. (Portefeuille.) — Cahier in-folio, 35 feuillets; 34 pièces, papier.

**1582-1584.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Claude Pollet, recteur des hôpitaux de Bourgneuf et de Saint-Jacques, et par Nicole Dacier, sa femme, veuve de Claude Dudeau, « de ce que tant ledict Dudeau, ladicte » Nicole, sa vefve, que ledict Pollet ont administré, » du 15 juillet 1582 au 31 décembre 1583. — Recette en grains, en chanvre, noix, vin, toile, épices, etc.; — argent, 1,627 livres 12 sols 4 deniers; — dépense : argent, 1,605 livres 11 sols 7 deniers; — états comprenant les noms des malades admis par ordonnance des échevins, et ceux des pèlerins qui ont reçu le gîte et la nourriture; — les vendangeurs reçoivent 1 sol par jour; — les laveuses de lessives, 2 sols; — achat d'une jument avec son poulain, 30 livres; — une coupe de noix, 7 sols 2 liards; — une livre de pruneaux, 2 sols; — réparations diverses; — frais de procès; — à maître Alexandre Jacodard, chirurgien, pour ses gages, 3 écus; — une livre d'amandes, 4 sols 6 deniers; — un quarteron de grenouilles, 1 sol; — une douzaine de cuillers de bois, 1 sol 6 deniers; — une livre de sucre, 16 sols 6 deniers; — mémoires, mandats, quittances à l'appui dudit compte; — « est demeuré » redevable ledit comptable pour avoir plus receu » que dispensé : vin, 21 poinsons; froment, 24 asnées » et 7 couppes; seigle, 8 asnées 2 couppes; febves, 4 asnées » 14 couppes; orge, 2 asnées 17 couppes; millet, 2 asnées » 12 couppes; avoyne, 5 couppes; vesses, 2 asnées 13 » couppes; et pour le regard des lentilles, poys blans, » noys, gesses, espisses, chappons, poules, pouletz, œufz, » fromage, longes de veaux et cartiers de moutons, le » tout a esté dispensé audict hospital, tant pour la nourriture des recteurs, serviteurs, ouvriers, que pour l'entretien des pauvres dudict hospital; et quant au chenefve, » a esté rendu faict des toiles, tant pour mectre en linceux, » mantilz, serviettes que panemain (essuie-mains). »

GG. 197. (Cahier.) — In-folio, 332 feuillets, papier.

**1584-1585.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte en recette et dépense rendu par Claude Pollet, recteur des hôpitaux de Bourgneuf et de Saint-Jacques, pour toute l'année 1584; — recette : argent, 1,023 livres 5 sols 8 deniers; vin, 84 tonneaux 1 feuillette; noix, 29 coupes; chanvre, 48 noins ou dizains; céréales diverses, 93 asnées; — « demande ledict comptable estre alloué en dépense » 214 aulnes de thoille qu'il a faict faire ceste année, » lesquelles ont esté emploiez à faire des linceulx, coultres, » coussins donnés aux serviteurs et chambrières, faire des » chemises au recteur et à sa femme, faire des doublures » ès habillemens des enfans; mect en despense quatre » linceulx qui ont esté mis en pièces, tant pour façon des » drappeaux aux enfans que pour ensépulturer ceulx qui » sont déceddés audict hospital; » — état des serviteurs, des malades, des pèlerins, etc.

GG. 198. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

**1586-1588.** — Comptabilité des hôpitaux. — « Compte » que rend dame Nicole Dacier, vefve de feurent honorables » Claude Dudeau, en premières nopces, et Claude Pollet, » en secondes, jadis recteurs des hospitaulx de Nostre-» Dame et Sainct-Jacques avec elle, par-devant vous, » messieurs les eschevins de Mascon et administrateurs » desdictz hospitaulx, du régime et administration des » biens d'iceulx, faict par ledict feu Pollet, dez le premier » janvier jusques au vingtiesme may que ledict Pollet » seroit déceddé, et dez ledict vingtiesme may, par elle, » jusques au dernier de juillet, en l'année 1586; » — recette : 5 écus 6 sols 7 deniers; 29 asnées 11 coupes de froment, seigle, orge, fèves, millet, etc.; 24 tonneaux et 1 feuillette de vin; — dépense : 120 écus 25 sols 3 deniers; 21 asnées 3 coupes et demie de blés divers; 25 tonneaux de vin, etc.

Digitized by Google

GG. 199. (Cahier.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

**1586-1587.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Nicolas Millot, recteur des hôpitaux Notre-Dame et Saint-Jacques, pour une année (du 24 juin 1586 au 24 juin 1587) ; — recette : argent, 971 livres 3 sols 6 deniers ; froment et autres céréales, 42 ânées ; vin, 42 tonneaux et 1 feuillette ; épices, 4 livres et demie ; chanvre, 28 noins et demi ; noix, 20 coupes ; — dépense : argent, 1,487 livres 2 sols 6 deniers ; blés, 37 ânées 6 coupes ; vin, 31 tonneaux, etc. ; — états : des domestiques, au nombre de 6 hommes et 7 femmes, sans compter le maître ou recteur, la maîtresse, la mère de la maîtresse et le « clerc ; » — des pauvres et des malades, au nombre de 42 ; — des pèlerins qui ont reçu la nourriture et le gîte ; — gages : des domestiques mâles, 6 écus par an, plus une paire de souliers, une *blaude* (blouse), une paire de grègues ou hauts-de-chausses et 5 aunes de toile ; — des chambrières, 2 écus, une paire de bas de chausses, une paire de souliers, 5 aunes de toile, un « devantier » (tablier) de droguet, un autre de serge et deux couvre-chef, etc. — Ledit compte est clos et arrêté par les échevins, le procureur syndic de la ville et les administrateurs des hôpitaux, en présence de Philibert Barjot, lieutenant général.

GG. 200. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

**1587-1588.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu aux échevins et aux administrateurs des hôpitaux par le recteur Nicolas Millot, pour une année (du 1er juillet 1587 au 30 juin 1588) ; — recette : argent, 1,721 livres 9 sols 5 deniers ; blés divers, 60 ânées 13 coupes et demie ; noix, 75 coupes ; chanvre, 18 noins ; vin, 45 tonneaux et 1 feuillette ; sel, 2 quartes ; épices, 4 livres et demie ; — dépense en argent, 1,479 livres 2 sols 8 deniers, etc. ; — états des domestiques, des pensionnaires, des pauvres, des malades, des pèlerins ; — « le jeudi vingt-quatriesme du » moys de décembre, est survenuz audict hospital Nostre-» Dame une affluance des pauvres soldatz estrangiers, alle-» mans, reistres et lansquenetz, et quelques Françoys avec » eulx, et aussy quelques goujatz, jusques en nombre de » cent ou six vingts, et y ont demeuré jusques au vingt-» huictiesme dudict moys, et après n'en est demeuré que » douze que sont demeurez malades, ensemble une femme » de reistre avec un petit enfant, ensemble un truchement » que j'ai prins pour entendre leur langaige, et ung aultre » garson françoys pour ayder à lever et coucher iceulx » malades. »

GG. 201. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

**1588-1589.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte en recette et dépense pour toute l'année 1588, rendu aux échevins et aux administrateurs des hôpitaux par Nicolas Millot, recteur, avec un journal de la dépense ; — « ay » faict la despence que s'ensuyt, pour le disné de messieurs » les eschevins et administrateurs qui ont assisté au rendu » compte : en pain blanc, 6 solz ; en vin que j'ay envoyé » querre à la ville, parce qu'il n'y en a poinct de bon » audict hospital, 42 solz ; pour deux pastez d'assiette, » 12 sols ; pour quatre petitz polletz acheptez au marché, » 16 solz ; pour ung choux cabus, 3 solz 9 deniers ; pour » ung levreau, 14 sols 6 deniers ; pour une longe de veau, » 10 solz ; pour ung quartier de mouton, 18 solz ; en » fruictaiges, pour faire le dessert, comme poyres, griottes, » grailfions, amandres et artichaux, 6 sols 10 deniers, et » pour une livre de fromaige d'Auvergne, 4 solz 6 deniers ; » cet article ne fut pas alloué au comptable et il lui fut défendu de faire de semblables dépenses à l'avenir ; — acheté 7 livres et demie de savon, à 4 sols la livre ; — un petit pain de sucre pesant 3 livres et quart, à 21 sols la livre ; — donné à une femme qui a pansé 7 « rachatz » (teigneux) et a fourni de la « pege » (poix) pour leur faire des « plastres, » 6 livres 10 sols ; — pour une paire d'escarpins de maroquin à doubles semelles, pour ledit recteur, 25 sols, etc.

GG. 202. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1589-1590.** — Comptabilité des hôpitaux. — « C'est » le compte que donne et remect honorable Nicolas Millot, » recteur des hospitaux Nostre-Dame de Bourgneuf et » Sainct-Jacques de Mascon, par-devant vous, messieurs » les eschevins de ladicte ville et administrateurs desdicts » hospitaulx, de la recepte par luy faicte au régime et » administration des biens desdicts hospitaulx en une » année entière, commencée au premier jour de janvier et » finie au dernier décembre 1589, tant bledz, trémoys, » vin et aultres denrées, que des deniers de censes, » pensions, louaiges et aultres escheues en ladicte année ; » comme aussy faict estat de la despence et fourniture par » luy faicte pour l'entretenement d'iceulx hospitaulx et » pauvres survenuz en ladicte année ; » — état des malades, dont un certain nombre de soldats blessés venant de Bresse ; — les gages du clerc sont de 6 écus par an, etc.

GG. 203. (Cahier.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

**1591-1592.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte en recette et dépense, pour l'année 1591, présenté par le recteur Nicolas Millot aux échevins de Mâcon et aux admi-



Digitized by Google

nistrateurs des hôpitaux ; — recette en argent, 3,291 livres 15 sols 11 deniers, dont 622 livres 10 sols proviennent des pensions payées pour quelques jeunes filles pensionnaires ; — payé pour l'enterrement d'un pauvre, 5 sols au vicaire de Saint-Pierre, 2 sols 6 deniers à un autre prêtre, et 2 sols à chacun des trois hommes qui l'ont aidé à porter le corps ; — acheté de l'alun, « pour faire pouldre pour » mectre sur les playes des blessez et huyle d'olive pour » mectre aux onguents ; » — fromage d'Auvergne, 3 sols 6 deniers la livre ; — réparation du pavillon du jardin, « que ceulx de la garde avoient tout deffect et emporté le » bois y estant ; » — frais de voitures pour les pierres tirées des démolitions de la citadelle ; — payé 20 sols à un prêtre, « pour avoir confessé les pauvres et les servantes, » avoir dict une messe à la chapelle dudict hospital et les » avoir administrés ; » — gages de François Girard, chirurgien, 6 écus ; — état des malades et des soldats blessés qui ont été admis ; — comptes de la dépense arrêtés à la fin de chaque mois, par les administrateurs délégués *ad hoc*, etc.

GG. 204. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

**1593-1594.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté par le recteur Nicolas Millot, pour l'année 1593 ; — journal de la dépense : acheté 23 tonneaux et une feuillette de vin, 466 livres 10 sols ; — « poix noire, couperoze, » alun, huile d'olive et thoile neuve, pour faire les plastres » à cinq pauvres qui ont la rache (la teigne), » 3 livres 8 sols ; — « envoyé querre ung homme, lequel estoit » malade sur un fumier estant au-devant la maison de » monsieur l'enquesteur ; » — 2 onces de canelle, 20 sols ; — « a esté amené céans sur une borette (char à deux » roues), dès le villaige de Criche (Crèches), ung soldat » blessé en une cuisse ; » — « baillé 15 solz à une pauvre » femme de Lyon, qu'estoit demeurée malade à l'hospital, » pour l'ayder à conduire par eaue jusques audict Lyon, » sçavoir : pour le baptolier 10 solz et pour elle 5 solz, » etc.

GG. 205. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

**1594-1595.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte pour l'année 1594, présenté aux échevins par Nicolas Millot, recteur des hôpitaux de Notre-Dame et de Saint-Jacques ; — recette : grains et légumes, 88 ânées ; chanvre, 86 noins ; noix, 16 coupes trois quarts ; épices, 3 livres et demie ; vin, 57 tonneaux ; argent, 1,380 livres 12 sols 10 deniers ; — journal de la dépense : payé 25 sols à Philibert Beraud, prêtre, pour avoir dit une messe dans la chapelle de l'hôpital, confessé et administré les serviteurs, les chambrières et les pauvres ; — façon d'une paire de chausses et d'un pourpoint pour ledit recteur, 3 livres 5 sols ; — « œufz pour faire cataplasme pour quatre soldatz blessez » devant Brancion et amenez à l'hospital, » 10 sols ; — payé 14 sols 6 deniers au tambour de la ville, « pour avoir » esté à Sainct-Clément pour s'enquérir du bestal de la » grange de l'hospital à Criche, que les trouppes du prince » Du Mayne et du vicomte de Tavanes avoient emmenez, » — « a esté tiré une pierre de la vessie d'un garçon couchant » dez longtemps audict hospital, » etc. ; — total de la dépense en argent, 1,433 livres 15 sols 10 deniers.

GG. 206. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

**1595-1596.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Nicolas Millot, pour l'année 1595 ; — recette en argent, 1,830 livres 8 deniers ; — dépense : 2,079 livres 9 sols 4 deniers ; — journal de la dépense : « cire neufve, alun et autres drogues pour faire onguent » pour guérir bruslure de feu et dartres, » 10 sols ; — achat de vesces et de son, « pour norrir les pourceaulx » de l'hospital et ceulx de la grange de Criche, qui sont » icy retirez à cause de l'armée de monseigneur de Biron, » mareschal de France ; » — frais de sépulture pour un grand nombre de soldats et de goujats de ladite armée, amenés blessés ou malades ; — achat de « tormentine » et de safran, pour faire des onguents ; — « faict ensepvelir » un pauvre homme de Replonges, auquel les soldatz de » ladicte armée avoient couppé une oreille et tout meurtri » de coups ; » — payé 7 écus pour la rançon d'un valet de l'hôpital, « qu'il promist comme contrainct aux soldatz de » Thoissey qui le prindrent en allant à Criche ; » — lits disposés dans les halles, pour remédier à l'encombrement des malades et des blessés, etc.

GG. 207. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

**1598-1599.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Nicolas Millot, pour l'année 1598 ; — recette : en argent, 1,989 livres 7 sols 6 deniers ; grains et légumes, 85 ânées 14 coupes ; vin, 44 tonneaux ; chanvre, 36 noins ; noix, 21 coupes et demie ; — dépense : en argent, 1,374 livres 8 sols 9 deniers ; grains et légumes, 40 ânées 17 coupes et demie ; vin, 29 tonneaux ; « et pour le regard » des noix et chenesve que ledict comptable a juré et » affermé avoir employé à la norriture et sollagement des » pouvres, en demeure quicte et deschargé ; » — journal de la dépense : achats de chair de boucherie, de poissons, de harengs, de légumes, etc. ; — 2 coqs d'Inde, 4 livres ; — « achepté une robbe pour ma femme, pour porter tous les » jours, parce que la sienne est toute deschirée, » 10 livres ; — 8 oranges, 2 sols, etc.

Digitized by Google

GG. 208. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

**1590-1601.** — Comptabilité des hôpitaux — Compte présenté par Antoine de Labletonnière, recteur de l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf, pour toute l'année 1599; — recette : en argent, 2,407 livres 10 sols 11 deniers; grains, 85 ânées 3 coupes et quart; vin, 58 tonneaux 12 quartes 6 pots; chanvre, 38 dizains; noix, 16 coupes et tiers; — dépense : argent, 1,643 livres 14 sols 4 deniers; grains, 56 ânées 15 coupes et demie; vin, 32 tonneaux 1 feuillette 12 quartes 6 pots; — journal de la dépense : réparations à la grange de Replonges et aux bâtiments de l'hôpital; — 2 pintes de miel, 16 sols; — « une paire de souliers de » marroquin à troys semelles pour moy, » 35 sols; — encens, « pour mectre devant l'hospital, pendant la pro- » cession, » 1 sol; — une douzaine de petits oiseaux pour les malades, 2 sols; — 12 plats, 12 assiettes et 12 écuelles, le tout de bois, 19 sols; — gages de Nicolas Dupont, barbier-chirurgien, 18 livres; — fournitures de Pierre Frangy, apothicaire, 36 livres, etc.

GG. 209. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

**1601-1604.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté aux échevins par Antoine Delafontaine, nouveau recteur, pour les six derniers mois de l'an 1601; — recette : argent, 1,817 livres 15 sols 7 deniers; grains, 105 ânées 6 coupes et demie; vin, 54 tonneaux 5 quartes 7 pots; — journal de la dépense : achats de cendres et de chaux, pour faire les lessives; — « pour avoir achepté deux onces » espice et deux cierges, le jour que Monsieur (l'évêque) » de Mascon vint visiter l'hospital, 25 sols; » — 7 mains de papier et un quarteron et demi de colle, « pour faire » faire les chassis, » 12 sols; — un bonnet de nuit pour ledit recteur, 3 livres; — un chapeau, 3 livres 15 sols; — frais de sépulture pour les malades ou les pauvres morts dans l'hôpital; — aumône de 30 sols par mois accordée à certains habitants de la ville; — gages des domestiques; — fournitures d'habits et de souliers; — réparations faites au pressoir, etc.

GG. 210. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

**1603-1604.** — Comptabilité des hôpitaux. — « Compte » que rend par-devant vous, messieurs les eschevins, » procureur-syndicq et administrateurs des hospitaulx » Nostre-Dame de Bourgneuf et Sainct-Jacques de la ville » de Mascon, honorable Anthoine Delafontaine, recteur » desdicts hospitaulx, des receptes par luy faictes, l'année » dernière six cens et trois, du revenu temporel desdicts » hospitaulx, tant en grains, vin, argent, rentes, domaynes, » pensions, censes, légatz testamentaires, aulmosnes judi- » ciaires et autres deniers, comme aussi de la despence par » lui faicte et supportée en ladicte charge; » — ledit compte est rendu en présence de Philibert Barjot, seigneur de Leynes et Lavernette, lieutenant général, prévôt en garde et juge royal de Mâcon; de Benoît Buchet, procureur du Roi au Bailliage, et Jacques Sévert, official et grand-vicaire; — recette en argent, 3,490 livres 1 sol; — dépense, 3,469 livres 4 deniers; — journal de ladite dépense : réparations diverses; — aumônes mensuelles de 30 sols accordées à certains pauvres de la ville; — nourriture des malades; — gages et habillements des serviteurs; — sucre, 27 sols la livre; — huile d'olive, 7 sols; — une poule et deux poulets, 10 sols; — « donné au chasse-coquin, 2 solz, » pour avoir mené ung muet jusques à Baugé (Bâgé-le-Châtel), » etc.

GG. 211. (Cahier.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

**1607-1608.** — Comptabilité des hôpitaux. — « C'est » le compte au vray que rend par-devant vous, monsieur » l'évesque de la ville de Mascon, prévost en garde, advocat » et procureur de Sa Majesté, eschevins et administrateurs » des hospitaulx Nostre-Dame de Bourgneuf, Sainct-Jacques » et la maladière de ladicte ville, honnorable Anthoine » Delafontaine, recteur desdicts hospitaulx, des receptes » par luy faictes, comme aussi de la despence par luy faicte et » supportée en icelle charge de recteur, en l'année 1607; » — recette en argent, 3,216 livres 12 sols; — dépense, 1,803 livres 3 sols 9 deniers; — journal de la dépense : aumônes mensuelles distribuées aux pauvres de la ville; — gages des gardiens mis aux portes de Mâcon, pour empêcher l'entrée des pauvres étrangers; — réparations diverses; — acheté « quatre fiolles pour mettre des eaux » de sauge, d'izope, marjolainne et de bitoinne; » — « rendu à monsieur l'abbé Grattier sept solz qu'il avoit » donnés à des pouvres soldatz à la porte de la Barre; » — mémoire de Pierre Frangy, apothicaire, 61 livres 10 sols, etc.

GG. 212. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

**1607-1609.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Antoine Delafontaine, « concernant la recepte et » despence faicte par le comptable, pour la construction » d'une maison ou maladerie, destinée pour la retraicte » des paouvres affligez en temps de contagion, n'a guères » édifiée au lieu appellé les Petites-Teppes, près le gour » Sateri, en conséquence des résolutions cy-devant prinses, » mesmes pour éviter à l'advenir aux grandz fraiz que l'on » a esté contrainct supporter cy-devant pour loger hors » ceste ville les pauvres malades en temps de contagion, » pour n'avoir aulcune maladerie pour leur retraicte; la

Digitized by Google

» susdicte estant composée de vingt chambres voultées, » tirant de vent en bize, chascune de douze pieds de » carrure deans œuvre, accompaignées de leurs cheminées » et lavoirs, une fenestre et ung larmier des costés de » matin et soir en chascunes d'icelles, avec une porte » dudict costé de matin, le tout de pierre de taille, » fermant à clefz; ladicte maison couverte de pierre lave; » et au-devant icelle, une gallerie de la largeur de troys » toyses deans œuvre, tout au long ladicte maison, y » ayant troys advenues pour entrer et sortir de chambre à » aultre; et au milieu d'icelle gallerie ung puys; » — recette, produite par le remboursement des capitaux de certaines rentes, 4,406 livres; — dépense, 7,160 livres 8 sols 3 deniers.

GG. 213. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

**1608-1609.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté par Antoine Delafontaine, recteur des hôpitaux Notre-Dame et de Saint-Jacques, pour l'année 1608; — recette en argent, 3,324 livres 3 sols 4 deniers, comprenant: le reliquat du compte de l'année précédente; — les produits de la vente de foin recueilli dans les prairies qui appartiennent auxdits hôpitaux; — des locations de banc de boucherie; — des taxes payées par les notaires, les procureurs, les huissiers, les sergents royaux, etc., pour droits de réception; — des lods et mi-lods; — de legs testamentaires; — des cens et servis dus à Mâcon, à Crèches, à Replonges, à Collonge-la-Mâconnaise; — de la vente de grains, vin, têtes de bétail, etc.; — dépense, 1,697 livres 11 sols; — journal de ladite dépense: aumônes mensuelles; — achat « d'ung téteron de fert blanc, pour donner à téter » à des petis enfans, 6 sols; » — sucre, 20 sols la livre; — huile d'olive, 5 sols; — « une romaine toute neuve et » une perche de fert pour la tenir droitte, pour pezer les » farines, 12 livres; » — à un P. Cordelier, « pour avoir » confessé, dire messe et communier ceulx de la maison, » 20 sols; » — à un charpentier, « pour avoir faict une » bière neufve pour ensevellir les pouvres, et y a fourny » ung cent et demy de cloux, 35 sols 6 deniers; plus pour » une poux (planche) de sappin large, pour faire le dessoubz » de la bière, 10 sols; plus au serrurier qui a ferré ladicte » bière, 25 sols, » etc.

GG. 214. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

**1617-1618.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Antoine Delafontaine pour l'année 1617, « en fin » de laquelle ledict recteur est sorty de charge, et en son » lieu receu maistre Antoine Ducarruge; » — recette: en argent, 2,736 livres 5 sols 1 denier 1 picte; en grains et légumes, 85 ânées 13 coupes $\frac{1}{6}$; en vin, 106 tonneaux 18 quartes; — dépense: en argent, 2,063 livres 13 sols; en grains et légumes, 72 ânées 16 coupes $\frac{3}{4}$; en vin, 42 tonneaux 1 feuillette; — journal de la dépense: aumônes mensuelles distribuées aux pauvres de la ville, dont le nombre varie de 38 à 50; — acheté « ung bachat de pierre » pour mettre au porche, pour laver les piedz, en esté, » des pouvres qui viennent coucher à la maison, 15 livres » 8 sols; » — « ay donné la somme de 13 livres 5 solz au » père gardien du couvent des Cordeliers de Clermont, » pour ung habit qu'il a achetté avec trois chemises à frère » Claude Delapierre, lequel avoit prins l'habit en ceste » ville de Mascon, et depuis estoit allé demeurer au » couvent du Pont-de-Vaux, où le gardien luy osta » l'habit, pour quelque disputte qu'il eust avec des reli- » gieux; » — sommes payées aux nourrices des enfants reçus dans l'hôpital; — payé 15 livres à un prêtre, « pour service » qu'il a faict à l'hospital, tant à faire le service à la » chapelle, estudier les enfans, confesser et administrer le » Sainct-Sacrement ès malades; » — mémoire de l'apothicaire, 115 livres, etc.

GG. 215. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

**1620-1622.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Antoine Ducarruge, recteur des hôpitaux de Mâcon, pour l'année 1620; — recette en argent, 2,821 livres 16 sols; — dépense, 2,378 livres 19 sols 4 deniers; — journal de ladite dépense: aumônes distribuées chaque mois aux indigents de la ville; — achat de pain blanc donné chaque semaine aux PP. Cordeliers et Capucins; — lessives du linge de l'hôpital Notre-Dame et de celui desdits Capucins; — « messieurs les administrateurs ayant mandé » à l'hospital les médecins et chirurgiens de ceste ville, » mesme ung chirurgien de Chalon, nommé maistre » Machereaud, pour veoir le bras de Benoist Thomas, » gagnedenier, que l'on voulloit couper, » ledit Thomas fut nourri et pansé, après l'opération, aux frais dudit hôpital; — « achepté six livres pour les petites filles qui vont » à l'escolle aux Ursulines, 1 sol 6 deniers; » — gages d'Abel Lambert, chirurgien, 18 livres; — d'un horloger chargé d'entretenir l'horloge de l'hôpital, 30 sols; — payé au père gardien des Cordeliers 7 livres 16 sols, « pour » la célébration d'une messe audict hospital, tous les » mercredys de l'année présente, » etc.

GG. 216. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

**1621-1622.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Antoine Ducarruge, recteur, pour l'année 1621; — recette en argent, 3,250 livres 10 sols 8 deniers; — dépense, 2,320 livres 1 sol; — « par ordonnance de

Digitized by Google

» messieurs les administrateurs, ay baillé à une fille, » nommée Claude Lestienne, de ceste ville, mallade de la » grosse vérolle, 3 livres, pour faire un voyage à Saincte- » Reyne; » — « a ésté apportée céans Pierrette Garneron, » fille de ceste ville, par ordonnance des sieurs adminis- » trateurs; estant céans a esté visitée; s'est trouvé que son » mal procédoit de grosse vérolle; l'ay faicte communier » à ung prebtre estranger; luy ay donné 3 sols; » — façon de « deux fers, pour brusler les ulcères de la fille » mallade de vérolle, nourrie aux despens de l'hospital, » 16 sols: » — « par ordonnance de M. le Procureur du » Roy, ay payé au maistre des haultes œuvres huict solz, » pour avoir fustigé soubz la courtine Benoist Petit, pour » larrecin; » — « achepté une livre de cyre pour ung » cierge servant lors que les mallades sont en extrémité de » malladie, et pour la façon, 18 solz; » — aumônes mensuelles; — distributions de pains blancs aux PP. Capucins et Cordeliers; — gages des domestiques, etc.

GG. 217. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

**1623-1624.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Antoine Ducarruge, recteur, pour l'année 1623; — recette en argent, 3,579 livres 7 sols; — dépense, 3,535 livres 11 sols 9 deniers; — « estat de la despense » pour la nourriteure, entretenement et éducation des » pauvres estans au nombre de soixente personnes, sans y » comprendre les soldatz mallades revenantz des armées, » pellerins et mallades receuz auxditz hospitaulx, estran- » giers passantz, ausquelz sont distribuez les aulmosnes » pour leurs nécessitez et aux souffreteux d'icelle ville; » — blanchissage du linge des pauvres « de la Charité; » — « a esté donné à une femme qui se tient sur la porte de la » Barre, en considération du service qu'elle faict à ung » prebtre estant tumbé et brizé en plusieurs parties de son » corps, 40 sols; » — vin pur et pains blancs distribués, chaque samedi, aux PP. Cordeliers et Capucins; — « ay achepté » deux livres pour les filles, l'ung *la Vie de Nostre-Sei-* » *gneur* et l'aultre *la Vie de Saincte-Catherine de Sienne;* » coustent 4 sols; » — « Vincelette Symon, fille nourrie » céans, auroit faict un vœu à Sainct-Maheul, à Cluny, » pour une grande enfleure qu'elle a; se seroit achemynée » pour y faire dire une messe, pour la neufveine et ses » despens, outre du pain et de la chair qu'on luy a donné, » luy a esté baillé 12 sols; » — une livre de beurre, 3 sols; — « par ordonnance de M. le Procureur du Roy, ay envoyé » Symon Gauthier, pauvre garçon playé de diversité de » playes, pour aller chercher quelque soullagement à une » fonteyne, près Saint-Amour, au Comté de Bourgogne, où » il a pleu à Dieu estendre ses graces; pour ses despens, » 25 sols, » etc.

GG, 218. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

**1625-1626.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Antoine Ducarruge, pour l'année 1625; — recette en argent, 3,047 livres 19 sols 6 deniers; — dépense, 2,637 livres 13 sols 6 deniers; — journal de ladite dépense : aumônes mensuelles; — distributions de vin pur et de pains blancs aux PP. Cordeliers et Capucins; — lessives du linge desdits hôpitaux et de celui des pauvres de la Charité; — « s'estant présenté ung homme tout nud, » sans chemise, couvert par le bas d'un peu de borrat, » qui estoit troublé de son sens et playé de coups orbes » (meurtrissures); luy a esté offert deux solz pour sa » couche; les a accepté et s'en est voullu aller; » — « j'ay » faict faire un chandellier de bois pour esclairer avec la » chandelle aux mallades, et éviter le péril des lampes que » l'on mettoit au chevet du lict; couste seize solz; » — gages des domestiques, etc.

GG. 219. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

**1626-1627.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Antoine Ducarruge, pour l'année 1626; — recette en argent, 3,016 livres 2 deniers 1 obole; — dépense, 2,874 livres 8 sols 3 deniers; — « seroit » départie Benoiste Morel, fille desbauchée, nourrie à » l'hospital avec son enfant; à son partement luy a esté » donné ung demi-linceulx pour faire drapeaux, et » pour se conduyre, luy a esté baillé dix solz, M. le » Procureur du Roy assistant audict hospital; et le lende- » main, auroit laissé son dict enfant à la porte de Borneuf, » elle s'évadant; a esté ledict enfant mys en nourrice; » — ledit compte fut apuré, comme à l'ordinaire, en présence des officiers du Roy au Bailliage, du vicaire général de l'évêque, des échevins, du procureur-syndic, des administrateurs et des auditeurs députés par l'assemblée des habitants.

GG. 220. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

**1629-1630.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Antoine Ducarruge, pour l'année 1629; — recette en argent, 2,587 livres 19 sols 6 deniers; — dépense, 2,439 livres 17 sols 9 deniers; — les nourrices des enfants exposés reçoivent 50 sols par mois; — achats de merles et de grives pour les malades; — la livre de coton pour faire les chandelles coûte 25 sols; — les aumônes faites aux pauvres de la ville s'élèvent à 60 livres par mois; — le vin pour les domestiques et les malades était mélangé d'un tiers d'eau; — gages de Gabriel Prudhomme, chirurgien, 18 livres; — lessives; — réparations diverses; — achat de bois de chauffage et de charbon de terre, etc.

Digitized by Google

GG. 221. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

**1631-1632.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Antoine Ducarruge, pour l'année 1631; — recette en argent, 2,514 livres 11 sols 6 deniers; — dépense, 3,724 livres 6 sols 9 deniers; — fournitures de vivres et de médicaments aux pauvres atteints de maladie contagieuse et mis en quarantaine hors de la ville; — payé 3 livres par mois pour chaque orphelin nourri chez des particuliers; — « a esté enterrée une fille questant parmy » ceste ville, apportée mallade à l'hospital; luy a esté » baillé ung linceul pour la coudre, deux sols à celluy » qui a faict la fosse, ung sol six deniers à celluy qui » l'avoit apportée mallade, et trois sols à celluy qui l'a » portée sur son col au cymetière Sainct-Pierre, » etc.

GG. 222. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

**1632-1633.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Antoine Ducarruge, pour l'année 1632; — recette en argent, 2,787 livres 18 sols 11 deniers 1 obole; — dépense, 2,393 livres 16 sols 6 deniers; — frais de nourriture pour les pauvres orphelins; — « durant le caresme a esté mangé en potagerie les choses » suyvantes : febves, 3 coupes; pois blancs, 7 coupes; » lentilles, demi-coupe; vesces, 4 coupes; millet, 4 » coupes; » — achat : de cendres pour les lessives; — de thériaque, d'angélique et d'aloès, pour traiter le bétail malade; — mémoire de l'apothicaire, 120 livres, etc.

GG. 223. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

**1637-1638.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Antoine Ducarruge, pour l'année 1637; — recette en argent, 2,461 livres 12 sols 16 deniers; — dépense, 2,445 livres 19 sols 3 deniers; — distributions d'aumônes aux pauvres de la ville, aux passants étrangers, aux soldats revenant de l'armée, etc.; — acheté 6 torches, au prix total de 24 sols, pour l'enterrement de Benoît Buchet, procureur du Roi au Bailliage, et l'un des administrateurs des hôpitaux; — 40 petits enfants sont nourris dans l'hôpital Notre-Dame; — le sucre vaut 38 sols la livre; — les pauvres atteints de maladies contagieuses sont portés dans la maladrerie; — « se seroit présenté pour » loger à l'hospital ung advocat d'auprès Montpellier, » estant mallade; par ordre de messieurs de la santé, luy » a esté baillé 30 solz pour luy ayder à se conduyre, » craignant l'infection, » etc.

GG. 224. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

**1638-1641.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Antoine Ducarruge, pour l'année 1638; — recette en argent, 2,720 livres 5 sols 8 deniers; — dépense, 2,496 livres 4 sols 6 deniers; — « une fille » de Vinzelles, nommée Thoine Bernoud, se seroit présentée » au-devant de l'hospital, icelle mallade de la dissenterie; » après la visite faicte par médecins et chirurgien, seroit » esté mise en une chambre de l'hospital, où elle seroit » décéddée la nuict; » — « pour l'enterrement de deux » hommes tuez, travaillant à porter la terre proche » l'esglise Sainct-Pierre, a esté baillé 24 solz et deux » linceulz pour les coudre; » — achats de bois de chauffage, d'huile de noix, etc.

GG. 225. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

**1639-1641.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Antoine Ducarruge, pour l'année 1639; — recette en argent, 2,914 livres 4 sols 8 deniers 1 obole; — dépense, 2,862 livres 18 sols 6 deniers; — « a esté payé aux pauvres nécessiteux de la ville les » aulmosnes à eulx ordonnées, et à ceulx qui nourrissent » enfants aux despens de l'hospital, par advance de » moys, » — « les vignes estant dépéries au subject de la » gellée, beaucoup de seppes mortes, j'ay achepté, pour » mettre au lieu de celle que l'on tiroit, deux cents » eschevolles (plants d'un an), pourvus de racines ou » cheveux, qui coustent 15 sols; » — acheté 67 paires de sabots, à 9 liards la paire, pour les pauvres nourris à l'hôpital; — pain, vin et argent donnés aux soldats qui sortent guéris, pour rejoindre leurs corps; — réparations diverses; — pain blanc acheté pour les malades, etc.

GG. 226. (Cahier.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

**1642-1645.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Antoine Ducarruge, recteur des hôpitaux de Bourgneuf et de Saint-Jacques, et de la maladrerie Saint-Clair, pour l'année 1643; — recette en argent, 2,816 livres 4 deniers 1 obole; — dépense, 3,178 livres 8 sols 11 deniers; — journal de ladite dépense, « pour la nourriture, » éducation et entretenement des pauvres sédentaires » ausdict hospitaux, mallades receus, pellerins, passantz et » estrangers, ensemble les aulmosnes délivrées aux pauvres » nécessiteux de la ville de Mascon; » — « a esté achepté » un pain de sucre pesant trois livres, à vingt-un solz la » livre, pour servir aux soldatz mallades du régiment du » sieur cardinal Mazarin; » — une livre de coton, pour faire de la chandelle, 24 sols 6 deniers; — « se seroit présenté un » prestre fort ancien et mallade; crainte d'infection, luy a » esté donné 5 sols; » — acheté une balance pour peser l'or et l'argent, 20 sols; — « une demye-livre d'huyle » d'olif, pour faire médicamentz pour trois malades de la

Digitized by Google

» dissenterie, 3 solz 6 deniers,» — « la veille feste de » Toussainctz, a esté prins un père Cordelier, pour » confesser les pauvres de céans; luy a esté baillé 10 » solz; l'ayant prié de dire la messe le lendemain, mesme » prière au père Capucin, tous deux refusans, a esté prié » messire Jacquet, auquel a esté baillé 5 solz, » etc.

GG. 227. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

**1647-1648.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Vincent Pelletier, recteur des hôpitaux et de la maladrerie de Mâcon, pour l'année 1647; — recette en argent, 6,178 livres 15 sols 8 deniers; — dépense, 4,509 livres 12 sols 6 deniers; — « messieurs les administrateurs, » pour la réformation des vies et mœurs des pauvres de » l'Hostel-Dieu, m'auroient ordonné faire dresser des » tables en la chambre haulte, sur la chappelle nouvel- » lement construicte, à celle fin que tous les pauvres dudict » Hostel-Dieu viennent vivre en communaulté, pendant » laquelle reffection lecture seroit faicte de quelques livres » pieux et dévots; à ce subject ay faict accomoder six » tréteaux; » — « pour desraciner l'indévotion des pauvres » et les animer au service de Dieu, on auroit prié un père » Cordellier pour les ouyr en confession, auquel a esté » baillé 10 sols; » — mémoire d'Hugues Roger, apothi- caire, 143 livres 11 sols; — draps fournis pour l'habille- ment des pauvres, 69 livres 12 sols 6 deniers; — répara- tions diverses, etc.

GG. 228. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

**1648-1649.** — Comptabilité des hôpitaux. — « Estat » au vray que présente par-devant vous, monsieur maistre » Brice Bauderon, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat » et privé, lieutenant général au Bailliage et siége Présidial » de Mascon, prévost en garde et juge royal de ladicte ville, » seigneur de Sennecé et Condemines, présence de messire » Jean Dinet, doyen de l'église de Mascon, agissant pour » monseigneur Jean de Lingendes, évesque dudict lieu, » des sieurs eschevins, procureur-syndicq de ladicte ville, » administrateurs de l'Hostel-Dieu et auditeurs des comptes, » sieur Vincent Pelletier, qualité de recteur des hospitaux » Nostre-Dame, Sainct-Jacques, maladrerie et léproserie » dudict Mascon, du régime et gouvernement des biens » desdictz hospitaux, pour une année commencée dez le » premier janvier 1648; » — recette en argent, 4,823 livres 11 sols 10 deniers; — dépense, 3,210 livres 18 sols 4 deniers; — « pour la conservation des papiers et docu- » ments de l'hospital, ont esté faict par le vallet sept » quaisses de bois chesne et noyer, prins des fragments de » vieilz champlictz; » — donné 30 sols à un bouvier, pour conduire à Cluny Suzanne Mestier, de Sens en Bourgogne, « perclue de ses jambes; » — « ladicte Suzanne estant » renvoyée de Cluny à la porte de la Barre, icelle ainsi » exposée auroit esté nourrye par cest hospital pendant » quatre jours, » puis envoyée à Lyon, en bateau, moyennant 20 sols donnés au batelier; — payé 6 sols une livre et demie de plomb, « pour faire des platines, pour » servir aux jambes ulcérées; — 25 sols, une certaine » pouldre particullière, pour se servir contre l'hydropisie » d'un jeune garçon anglois receu malade avec ses père et » mère; » — 32 sols à un batelier chargé de conduire à Tournus sept Anglais malades; — 40 sols, « pour achat » d'une payre de pantoufles doublées de bazane, pour » servir aux prestres et religieux célébrant la saincte » Messe, » etc.

GG. 229. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

**1649-1654.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Vincent Pelletier, pour l'année 1649; — recette en argent, 5,347 livres 17 sols 9 deniers; — dépense, 2,790 livres 3 sols 3 deniers; — payé 5 livres 15 sols à un charretier, « pour avoir esté au village de » Chevagny, avec deux hommes et le vallet de céans, pour » amener à l'hospital messire Jean Bredeau, prestre, curé » dudict lieu, extrêmement malade, dans un brancard avec » deux chevaux; » — « sur l'ordre de messieurs les » administrateurs qui auroient ordonné mettre la moityé » d'eau, veu la cherté du vin, ont esté prins deux poin- » sons vin, desquels en ont été faicts quatre poinsons de » petit vin appellé despence; » — le sucre vaut 26 sols la livre; — payé 24 sols, 6 torches, pour l'enterrement de Thomas Bulyon, capitaine de la ville; — 22 sols, une livre de cierges blancs, « pour servir lorsqu'on chante les » litanies en la chappelle de l'Hostel-Dieu, ce qui se faict » tous les jours; » — 50 sols « un cadre avec son plafond, » pour insérer en icelluy les noms et surnoms des fondateurs » des messes, qui se célèbrent en la chappelle de cest » Hostel-Dieu à perpétuité; » — réparations diverses; — aumônes aux pauvres de la ville, etc.

GG. 230. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

**1650-1655.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Vincent Pelletier, pour l'année 1650; — recette en argent, y compris les reliquats des comptes précédents, 6,682 livres 8 sols 5 deniers; — dépense, 3,198 livres 7 sols; — fourni pour chaque personne morte à l'hôpital, un linceul en toile et 20 sols distribués au curé de Saint-Pierre, à son clerc, au marguillier, « aux » quatre gagnes-deniers qui ont porté le corps et à celui

Digitized by Google

» qui a rapporté la bière; » — enterrement d'un soldat « blessé au ventre d'un coup d'espée à Sennecé; » — payé les cotes des tailles pour ledit recteur et pour Joachim Bonnet, médecin de l'Hôtel-Dieu; — « porté une coupe » froment chez M. le procureur du Roy, père temporel des » RR.-PR. Capucins, pour les hosties qu'ils ont fournyes » pendant l'année; » — achats de pains blancs pour les malades; — lessives; — réparations diverses, etc.

GG. 231. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

**1651-1655.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par le recteur Vincent Pelletier, pour l'année 1651; — recette en argent, y compris les reliquats des comptes précédents, 8,550 livres 1 sol 4 deniers; — dépense, 3,012 livres 18 sols 1 denier; — payé 5 sols « une chopine d'eau » ardante, pour servir aux ulcères; » — trois livres et demie de thériaque, 10 livres 15 sols; — gages des domestiques; — messes pour le repos des âmes des bienfaiteurs de l'hôpital, etc.

GG. 232. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

**1652-1656.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte rendu par Vincent Pelletier, recteur des hôpitaux Notre-Dame et Saint-Jacques et de la léproserie Saint-Clair, pour l'année 1652; — recette en argent, y compris les reliquats des comptes précédents, 8,922 livres 4 sols 4 deniers; — dépense, 2,770 livres 7 sols; — payé 20 sols une demi-livre d'encens fin, « pour parfumer les lieux où sont les malades; » — achat d'huile de noix, « pour servir aux lampes et au ménage; » — les cendres pour faire les lessives se payent 2 livres le tonneau; — pour ensevelir chaque mort, on achète 3 aunes de « canevard, » qui coûtent 15 sols, etc.

GG. 233. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

**1653-1656.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté par Vincent Pelletier, pour l'année 1653; — recette en argent, y compris le reliquat des comptes précédents, 11,646 livres 12 sols 9 deniers; — dépense, 4,547 livres 17 sols 9 deniers; — acheté 6,840 plants d'aubépine, pour clore la partie de la terre de La Boutière (Saint-Clément), qui a été convertie en pré; — les cendres pour les lessives coûtent 36 sols le tonneau; — payé à un boulanger 24 livres, « pour le cuysage des pains et aultres » choses nécessaires à cuyre, pendant l'année; » — « le » jeudy, 22 may, en suitte de l'ordre de messieurs les » administrateurs, les pauvres de cest Hostel-Dieu auroient » marché en la procession généralle faicte en ceste ville, » pour la nécessité du temps, pour la bienséance de » laquelle ont esté acheptez deux livres cierges blancs » qui coustent 52 sols; » — « achepté deux aulnes trois » quarts draps gris de More à huict livres l'aulne, sept » aulnes reverches, aussy gris de More, à dix-huict sols » l'aulne, pour un manteau, et une aulne et quart ratine » rouge, pour une camizole, à six livres l'aulne, le tout » pour l'usage de moy, recteur (le présent article est passé » sans le tirer à conséquence; deffense au comptable ne » tirer ensuyte compte semblable, sans préalablement en » advertir messieurs les directeurs), » etc.

GG. 234. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

**1654-1656.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté pour l'année 1654, par Vincent Pelletier, « recteur » des hospitaux Nostre-Dame, Sainct-Jacques, maladerie » et léprozerie Sainct-Clair de Mascon; » — recette en argent, y compris les reliquats des comptes précédents, 13,369 livres 11 deniers; — dépense, 6,581 livres 12 sols 2 deniers; — journal de ladite dépense : achats de pain blanc, chair de boucherie, de légumes, etc. pour les malades; — payé, chaque veille de grande fête, 10 sols à un Cordelier, pour confesser tous les pauvres de l'hôpital: — acheté du sucre à 32 sols la livre; — payé 14 livres 18 sols des confitures « envoyées à Paris à monsieur Leroux, » procureur, pour gratification des peynes qu'il prend » pour cest Hostel-Dieu; » — gages des domestiques; — réparations diverses, etc.

GG. 235. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

**1655-1656.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté pour l'année 1655; — recette en argent, y compris les reliquats des comptes précédents, 12,863 livres 2 sols; — dépense, 6,483 livres 3 sols 5 deniers; — « estat au » vray de la despence fournye par sieur Vincent Pelletier, » recteur, pour la nourriture, éducation et entretenement » des pauvres sédentaires, malades receus l'année présente, » pèlerins passants revenant de Sainct-Jacques et estrangers, ensemble les aulmosnes deslivrez aux pauvres » nécessiteux de ceste ville; » — « un opérateur oculiste » passant par ceste ville, vint en cest Hostel-Dieu, et leva » les cataractes à la dame Prudence Jacquet, pauvre » vieille femme de céans, présence de M. Bonnet et des » chirurgiens de ceste dicte ville, par charité; et estant » prié de les lever aussi à Chrestienne Chappuis, il en fist » entièrement reffus, ou bien qu'on lui donnast quelque » récompense modicque (on lui accorda 3 livres), » etc.

Digitized by Google

GG. 236. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

**1656-1657.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté par Vincent Pelletier, pour l'année 1656; — recette en argent, y compris les reliquats des comptes précédents, 14,782 livres 15 sols 5 deniers; — froment, 83 ânées 12 coupes 3/4; — blondée (méteil), 25 ânées 5 coupes; — seigle, 82 ânées 3 coupes 1/4; — fèves, 3 coupes; — avoine, 53 coupes; — sarrasin, 32 coupes; — noix, 35 coupes 1/2; — vin, 42 tonneaux 2 quartes 5 pots; — chanvre, 28 dizains; — dépense en argent, 11,004 livres 14 sols 7 deniers; — froment, 26 ânées 12 coupes; — blondée, 21 ânées 7 coupes; — seigle, 7 coupes; — fèves, 6 coupes; — pois, 3 coupes; — orge, 5 coupes; — noix, 3 coupes; — vin, 28 tonneaux 1 feuillette, etc.

GG. 237. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

**1657-1658.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté, pour l'année 1657, par-devant Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage de Mâcon, en présence de Jean Dinet, doyen de l'église cathédrale Saint-Vincent, des échevins et des administrateurs des hôpitaux, par Louis-Émilian Ducaudret, reçu recteur de l'hôpital Notre-Dame et de la léproserie Saint-Clair, avec Olive Mathoud, sa femme; — recette en argent, 3,061 livres 10 sols 1 denier; — dépense, 2,000 livres 5 sols 9 deniers; — journal de ladite dépense; — « payé à Pierrette Vanne, de Vergisson, servante prinse » céans pour faire les pains nécessaires pendant l'année, le » jardin, les lessives et aultres besongnes pénibles, seize » livres pour huict mois de service, » etc.

GG. 238. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

**1658-1659.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté par Louis-Émilian Ducaudret, « recteur des hospi- » taux Nostre-Dame, Sainct-Jacques, maladerie et lespro- » zerie Sainct-Clair, » pour l'année 1658; — recette en argent, 4,634 livres 11 sols 7 deniers; — dépense, 3,085 livres 5 sols 6 deniers; — journal de ladite dépense; — « délivré quatre livres et un linceul neuf à une pauvre » femme estrangère, qui s'est chargée d'un enfant treuvé à » la porte de la Barre; » — les malades atteints de la teigne ou des écrouelles sont traités, logés et nourris chez des particuliers, aux frais de l'hôpital; — « enterré dans » l'église Saint-Pierre Michelette Tondu, fille nourrye céans » dez son enfance; pour couldre laquelle a esté prins le » linge nécessaire à son coffre; pour une bière, payé 4 » livres 10 solz; une livre cierge blanc, 24 solz; au presb- » tre, 5 solz; au marillier, 5 solz; au porte-croix, 1 sol; » aux quatre filles qui l'ont portée, 8 solz; oultre ce, l'on » a faict dire une quarantaine de messes, » etc. (on ne payait que 20 sols en tout pour les enterrements ordinaires).

GG. 239. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

**1660-1661.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté par le recteur Louis-Émilian Ducaudret, pour l'année 1660; — recette en argent, 5,333 livres 16 sols 6 deniers; — dépense, 6,285 livres 3 deniers; — journal de ladite dépense; — « envoyé aux révérends pères Jésuittes » un poinsson vin blanc, provenu de Montceau; » — achat d'une perruque pour un compagnon chirurgien, 30 sols; — habit de camelot violet, pour l'usage de dame Olive Mathoud, rectrice, 39 livres 3 sols; — un chapeau pour ladite dame, 7 livres; — payé aux PP. Cordeliers, 70 livres 15 sols, savoir: 52 livres pour la célébration de messes à l'hôpital, pendant six mois, et 18 livres 15 sols, faisant la moitié des 37 livres 10 sols qu'on leur paie annuellement, pour l'entretien d'une lampe devant le Saint-Sacrement; — levée d'un habit pour ledit recteur, 118 livres 2 sols 6 deniers, etc.

GG. 240. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

**1661-1662.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté par le recteur Louis-Émilian Ducaudret, pour l'année 1661; — recette en argent, 10,186 livres 19 sols 1 denier; — dépense, 10,222 livres 10 sols 6 deniers; — acheté une coupe de lentilles et une coupe de millet, « pour faire potagerie, » 40 sols; — donné 40 sols « pour la » conduite de Jeanne Durand, jeune femme qui avoit esté » cy devant receue pour faire ses couches céans, ce que » n'arrivant pas, a esté congédiée avec son mary; » — 14 livres 8 sols à une femme, « pour 4 mois qu'elle a traicté » de la tigne et guéry parfaictement quatre enfants de » céans, y compris les drogues et aultres choses à ce néces- » saires; » — 15 sols à un batelier de Saint-Laurent, « pour passer et repasser l'eau allant à Replonge; » — 3 livres à une femme, avec du pain, du vin et de la viande, « pour conduire à Lyon un enfant vers son père et sa » mère qui l'avoient abandonné; » — payé 97 livres « une » jument aagée de quatre ans, pour vaquer aux affaires » qui se présentent journellement en cest hospital, et les » diligenter autant que faire se peut, et oultre ce, pour » charrier du meilleurement aux vignes de Chevagny, » etc.

GG. 241. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

**1662-1663.** — Comptabilité des hôpitaux — Compte présenté par le recteur Louis-Émilian Ducaudret, pour l'année 1662; — recette en argent, 6,284 livres 8 sols



Digitized by Google

1 denier 1 obole ; — dépense, 5,459 livres 10 sols 11 deniers ; — « baillé en aulmosne à une pauvre femme de » Lyon, qui, ayant esté visitée, n'a peu estre receue pour » être atteinte de mal dangereux, 5 sols ; » — payé 4 livres 5 sols la copie d'une sentence du présidial de Mâcon « contre certains dualistes, pour envoyer à MM. du grand » hospital de Paris et servir à l'instance contre lesdits » dualistes ; » — « baillé 20 sols à une pauvre estrangère » malade, pour l'ayder à conduire ailleurs, n'ayant peu » estre receue céans, sa maladie estant communicable ; » — « 5 sols à un pauvre passant, pour l'ayder à passer oultre, » ne pouvant séjourner en cest hospital, pour cause ; » — « 20 sols à un pauvre estranger qui n'a peu estre receu, » pour estre atteint de mal vénérien ; » — « 25 sols à un » pauvre passant qui avoit mal aux jambes ; » — envoyé aux PP. Jésuites 4 tonneaux de vin blanc, « pour reco- » gnoissance des bienfaicts qu'ils exercent envers les pau- » vres de cest hospital par leur exhortation au catéchisme, » etc.

GG. 242. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

**1663-1666.** — Comptabilité des hôpitaux. — Compte présenté par le recteur ou économe Louis-Émilian Ducaudret, pour l'année 1663 ; — recette en argent, 11,065 livres 18 sols 11 deniers ; blés divers, 145 ânées 13 coupes ; noix, 21 coupes ; chanvre, 34 dizains ; vin, 112 tonneaux 11 quartes 6 pots ; — dépense en argent, 8,133 livres 13 sols 6 deniers ; blés divers, 62 ânées 15 coupes ; noix, 21 coupes ; chanvre, 34 dizains ; vin, 44 tonneaux 1 feuillette ; — journal de la dépense ; — secours aux pauvres honteux de la ville ; — payé 30 livres 5 sols « à la R. mère prieure » des religieuses hospitallières de céans, pour l'entretien » des trois religieuses fondatrices de leur ordre en ceste » ville, pour le service des pauvres malades, et ce, pour » cinq mois moins dix jours, » etc.

GG. 243. (Cahier.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

**1664-1669.** — Comptabilité des hôpitaux. — Comptes en recette et dépense présentés par le recteur Louis-Émilian Ducaudret, pour 4 années (1664-1667) ; — les recettes, subdivisées en plusieurs chapitres, comprennent : les reliquats des exercices précédents ; — les rentes dues sur les moulins attachés aux arches du pont de Mâcon ; — les blés, le chanvre, les noix, le vin, etc., provenant des fonds qui appartiennent aux hôpitaux ; — les cens des prés, les loyers des maisons ; — les deniers reçus des officiers royaux, lors de leur réception ; — les aumônes et les donations ; — « les poids des marchandises, celui des blez et farines, » marques de mesures, poids, aulnes, que prest de la » benne aux marchands vendans charbons ; » — les rentes, pensions ou servis ; — le produit des amendes de la prévôté et de la police ; — les loyers des bancs de boucherie, etc. ; — recette en argent pour 1664, 11,458 livres 19 sols 5 deniers ; dépense, 9,945 livres 13 sols 7 deniers ; — recette pour 1665, 10,086 livres 16 sols 2 deniers ; dépense, 9,953 livres 16 sols 3 deniers ; — recette pour 1666, 15,808 livres 5 sols 6 deniers ; dépense, 16,062 livres 10 sols ; — recette pour 1667, 7,857 livres 5 sols 5 deniers ; dépense, 5,837 livres 17 sols, etc.

GG. 244. (Cahier.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

**1669-1675.** — Comptabilité des hôpitaux. — Comptes présentés pour 5 années (1669-1673), par Jean Chastellain, prêtre, « demeurant en l'Hostel-Dieu au lieu et place de » deffunct sieur Louis-Émilian Ducaudret, recteur ; » — recette : en 1669, 9,802 livres ; — en 1670, y compris le remboursement de plusieurs principaux de rentes, 48,483 livres 2 sols 11 deniers ; — en 1671, 14,718 livres 3 sols 5 deniers ; — en 1672, 15,604 livres 6 sols 11 deniers ; — en 1673, 14,287 livres 14 sols 6 deniers ; — dépense, comprenant « la despense exercée tant par ledit sieur » Ducaudret que par les religieuses hospitallières de la » ville de Mascon, et joint encore la despence tirée sur le » journal de messieurs les administrateurs : » en 1669, 7,917 livres 5 sols 1 denier ; — en 1670, 44,475 livres 16 sols 4 deniers ; — en 1671, 10,714 livres 2 sols 9 deniers ; — en 1672, 10,217 livres 11 sols 5 deniers ; — en 1673, 15,858 livres 4 sols 9 deniers.

GG. 245. (Cahier.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

**1674-1682.** — Comptabilité des hôpitaux. — Comptes en recette et dépense, présentés par Philibert Lamyn, puis par François Richepance, receveurs des deniers de l'Hôtel-Dieu ; — les recettes varièrent de 18,245 livres à 30,221 livres ; — les dépenses (non détaillées) se décomposent en dépenses desdits receveurs et dépenses des religieuses hospitalières, « joinct encore celles tirées sur le livre journal » de messieurs les administrateurs dudit Hostel-Dieu ; » — « et pour ce qui est du bled, vin et autres denrées, ont » esté retirés par lesdites dames religieuses hospitallières » et employés pour la nourriture des pauvres dudit Hostel- » Dieu, » etc.

GG. 246. (Cahier.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

**1680-1687.** — Comptabilité des hôpitaux. — Comptes que rend Pierre Grenelle, receveur de l'Hôtel-Dieu, pour 3 années (1680 à 1682), par-devant Jacques Grenelle,

Digitized by Google

lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au bailliage de Mâcon, en présence de Philippe Cousinet, vicaire général et official ; de Claude Buchet, écuyer, seigneur de Royer, procureur du Roi ; des échevins et des administrateurs ; — à la fin de la 3e année, le comptable a été reconnu reliquataire de la somme de 1,128 livres 10 sols.

GG. 247. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

**1683-1687.** — Comptabilité des hôpitaux. — État de la recette et des dépenses faites par Antoine Dondin, receveur de l'Hôtel-Dieu, pour 3 années (1683-1685) ; — total de la recette pour lesdites 3 années, 16,480 livres 15 sols 4 deniers ; — total de la dépense, 15,063 livres 7 sols 10 deniers.

GG. 248. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

**1692-1693.** — Comptabilité des hôpitaux. — État de la recette et des dépenses faites par François Rossignol, receveur de l'Hôtel-Dieu, pour les années 1692 et 1693 ; — recette, 19,795 livres 16 sols 1 denier ; — dépense, 19,180 livres 9 sols 4 deniers ; — « la somme de 615 livres » 6 sols 9 deniers (excédant des recettes) a esté payée par » le comptable, et en mesme temps remise au coffre » commun. » Le compte est arrêté le 29 décembre 1693.

GG. 249. (Cahier.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

**1694-1696.** — Comptabilité des hôpitaux — Compte rendu par Benoît Soldat, receveur de l'Hôtel-Dieu, pour les années 1694 et 1695 ; — état des débiteurs de rentes ou pensions, au nombre desquels se trouvent : Claude Colas, chirurgien ; — Jacques de La Fage, seigneur de Clermont ; — Brice Bourgeois, procureur ; — Ursule Pelleterat, veuve de Jacques Galopin ; — François Laborier, bourgeois de Mâcon ; — Claude Poncet, bourgeois ; — les États du Mâconnais ; — les chartreux de Lyon ; — Antoinette Alaberthe, veuve d'Hugues Animé, notaire à Cluny, etc.

GG. 250. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

**1696-1699.** — Comptabilité des hôpitaux. — « Livre » de la recette et de la dépense, que maître Jean Compin, » notaire royal, a fait pour l'hôpital de Mâcon, pendant » les années 1696, 1697 et 1698, qu'il a esté receveur ; » — recette 14,516 livres 17 sols 2 deniers ; — dépense 13,751 livres 13 sols 10 deniers ; — quittance de l'excédant s'élevant à 765 livres 3 sols 4 deniers, signée par les administrateurs.

GG. 251. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier (3 imprimées).

**1592-1762.** — Lèpre, peste et maladies contagieuses. — Sommes payées à maître Guillaume Régnard, « fisicien, » chargé de visiter certains malades, « pour la maladie de » quoy l'on disoit que ils estoyent endéchiez ; » — « lequel » Guillaume a esté retenu à demourer en la ville de » Mascon, à cause de l'espidémie laquelle, n'a guères, a » régnié en ladicte ville ; » — pension annuelle de 10 livres faite par la ville à Annequin Besuts, successeur dudit Guillaume Régnard ; — visites de particuliers, « suspectz » d'estre meselz et condampnez à estre séparez de la con- » versation et compaignie des sains ; » — ordonnances de police, dépenses, etc., à cause de la peste, en 1478, en 1501, en 1507, en 1519, en 1524 ; — traité entre les religieux du couvent de Saint-Pierre et le recteur de l'hôpital de Bourgneuf, pour administrer les sacrements aux malades de la ville, en temps de peste ; — mémoire de Pierre Frangey, apothicaire, pour les médicaments fournis en 1586 « aux pauvres malades de la contagion, en la maladière, es quadoles et dans la ville ; » — sommes payées à Joachim Delanoue et à Jean Vallier, chirurgiens ; — « requeste des marchans de ceste ville de Mascon, aux » fins qu'il leur soit permis d'aller à la foyre Saint-Luc à » Tornus (1602), nonobstant les deffences sur ce faictes, » tout dangier de peste ayant disparu ; » — « les eschevins » de la ville de Mascon, satisfaisans à la commission de » monsieur maistre David Laigneau, conseiller et médecin » du Roy, commissaire à la recherche des lépreux et » séparation d'iceulx d'avec les sains, dient et rapportent » ne sçavoir, pour le présent, aucun lépreux en ladicte » ville, ny aucun soubçonné de maladie de léproserie ; » — payé 18 livres pour les vacations dudit commissaire (1610) ; — lettre du prévôt des marchands et des échevins de Lyon, conseillant de prendre des précautions à cause de la peste qui est à Genève (1615) ; — peste de 1628 à 1632 : « seroit déceddé de contagion ung portefaix revenu mallade » de Lyon ; se seroit jetté en une cadolle, proche la mal- » ladière, icelluy nommé Michaud ; sont estez prins deux » hommes pour faire la fosse ; a esté payé à Gabriel, jeune » homme estant à la malladière, pour attacher ung » harpit fort long au corps dudit Michaud, pour le » tirer à la fosse avec des cordes attachées audict harpit ; » — donné à la femme dudit Michaud, « pour nectoyer sa chambre, » du vinaigre, de l'encens, de l'aloès, de la myrrhe et du soufre ; — fournitures aux pauvres tenus enfermés dans la maladrerie, « de crainte d'infecter la ville ; » — un des échevins va conférer avec ceux de Chalon, « sur » les divers advis du progrès de la maladie contagieuse en » la ville de Lyon ; » — l'entrée de la ville de Mâcon est

Digitized by Google

interdite à tous marchands qui reviennent de Lyon; — ordonnances et jugements rendus par les « esleus directeurs de la santé, » au sujet de la peste qui fait de grands ravages à Mâcon; — dépenses extraordinaires, etc. — Lettre de l'intendant de Bourgogne, Pierre-Arnaud de la Briffe, indiquant les précautions à prendre à cause de la peste, en 1721 et 1722; — mandement de l'évêque Henri-Constance de Valras, ordonnant des processions et des prières publiques au sujet des maladies contagieuses (1762); — « réflexions » sur la nature et le traitement de la maladie épidémique » qui règne à Mâcon, par M. Fournier, médecin envoyé » dans cette ville, par ordre de Monseigneur Dufour de » Villeneuve, intendant de Bourgogne, » etc.

GG. 252. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier (8 imprimées).

**1582-1785.** — Médecins et chirurgiens. — Requêtes: de Michel Delaforest, chirurgien, demandant le payement de 88 livres qui lui sont dues, « comme cessionnaire de » maistre Jehan Joly, barbier, depputé pour médicamenter » les mallades contagieux; » — d'Alexandre Jacodard, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, priant les échevins de lui allouer des gages ou de l'exempter des tailles et du guet; — de Grégoire Guichenon, docteur en médecine, tendant à obtenir modération de sa cote des tailles; — de Guillaume Pascal, chirurgien de Fréjus, demandant à être reçu comme habitant de Mâcon, et produisant des certificats signés par ledit Guichenon, et par Barthélemy de Camelin, évêque dudit Fréjus; — d'André Chabray, citoyen de Genève, proposant de séjourner 4 mois dans Mâcon, « où » il désire faire paroistre les effectz de son art, pour rela- » xation et descente de boïaulx, sans aulcune incision ny » ouverture, ains seullement par amplastres et médicamens » à ce propres et secrets; » — de René Étienne, natif de Châtillon-sur-Seine, élève de Jacques Pélerin, chirurgien de Mâcon, tendant à être admis au nombre des habitants dudit Mâcon; — édits et lettres patentes de Louis XV: « portant désunion des droits et priviléges des chirurgiens- » jurez royaux, et union d'iceux aux lieutenants du premier » chirurgien du Roy; » — concernant la discipline et la police des trois corps de la médecine; — portant règlement pour l'agrégation des maîtres en chirurgie, dans les villes du royaume; — « ordonnant que les maîtres en l'art et » science de la chirurgie du royaume, qui exerceront pu- » rement et simplement leur profession, jouiront en qualité » de notables bourgeois des villes et lieux de leur résidence, » des honneurs, distinctions et priviléges, dont jouissent » les autres notables bourgeois; » — arrêt du Parlement de Paris, « qui fait défenses à tous empiriques, charlatans, » vendeurs d'orviétan et tous autres particuliers, d'exercer » la chirurgie, sous quelque prétexte que ce soit, comme » aussi de vendre et distribuer aucuns remèdes, bau- » mes, onguens, etc., à moins qu'ils ne soient pourvus » de brevets et permissions, revêtus des formes prescrites » par les règlemens; » — instruction sur l'usage et les propriétés: de la poudre purgative de Jean Ailhaud, docteur en médecine; — du Fébrifuge-Alexipharmaque de Jean-Jacques Audiffret, chirurgien; — recette pour faire la Tisane-Royale; — remède contre la rage: — délibération des échevins de Mâcon, portant qu'on achètera des boîtes fumigatoires du sieur Gardanne, pour secourir les noyés, etc.

GG. 253. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

**1573-1635.** — Mendicité. — Ordonnance du Bailliage: « veue l'urgente nécessité et extrême pauvreté des mandians » et pauvres honteux estans en grand nombre, périllans » tant du froid que de la famine, il est faict commande- » ment à tous manans et habitans de ceste ville de Mascon, » lesquelz sont couchez au roolle par le lieutenant général, » eschevins et depputez, pour la nourriture desdis pauvres, » incontinent que leur bulletin leur sera signifié par leur » dixenier ou cinquantenier, de nourrir et alimenter les » pauvres qui leur seront nommez, de pain suffisamment » et, à leur volonté et discrétion, d'aultres vivres et viandes, » tant que lesdis pauvres n'aillent cryer ny mandier par » la ville; » — établissement de gardes aux portes de la ville, « pour empescher l'entrée aux gueux, vagabondz et » pouvres estrangiers; » — gages d'un manœuvre, « com- » mis à expulser et mectre hors ceste ville les pouvres » estrangiers qui y veullent séjourner extraordinairement; » — transaction par laquelle le chapitre de Saint-Pierre s'engage à fournir tous les ans 20 ânées de blé, dont 12 seront distribuées par le recteur de l'hôpital de Bourgneuf, et 8 par les commis dudit chapitre, « aux paouvres honteux » de ladicte ville, natifz d'icelle ou y résidans et domi- » cilliez; » — « instruction comme la Charité se pratique » en la ville de Mascon, pour la nourriture des pauvres » tant valides que invalides, despuis le 26 septembre 1621, » qu'elle y fut establie; » — requête au roi Louis XIII, tendant à obtenir un droit d'octroi, dont les produits serviront exclusivement à ladite Charité; — comptes en recette et dépense, rendus par Valentin Siraudin, receveur « de » l'aulmosne dicte de la Charité, » de 1624 à 1630, et par Jacob Poncet, pour les six premiers mois de 1631; — les recettes provenant soit des cotisations des particuliers, soit de quêtes faites dans les églises par des dames patronnesses, s'élevèrent de 2,000 à 3,000 livres et de 150 à 200

Digitized by Google

années de blé par an ; — chaque dimanche, des distributions d'argent et de pain étaient faites aux pauvres de la ville, assemblés dans l'église Saint-Nizier, etc.

GG. 254. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier (10 imprimées).

**1627-1789.** — Mendicité. — Requêtes adressées aux échevins par divers particuliers, demandant à être reçus portiers des portes de la ville, pour empêcher l'entrée des pauvres étrangers ; — rôles des pauvres de la ville auxquels sont faites des distributions d'aumônes ; — « liste des » particuliers charitables qui ont donné pour le maintien » de l'aumône qui se fait aux portes de cette ville ; » — règlements pour empêcher la mendicité ; — proclamation des échevins, portant « qu'il est essentiel et juste d'expulser » les mandiants étrangers, de même que certaines gens à » peu près de même espèce, comme porteurs de lanternes » magiques, marmottes, lacets, chansons, même quin- » quailleries, qui, sous l'apparence de ces métiers insuf- » fisants, ne vivent que d'aumônes extorquées ou de » rapines ; » — passeport pour un indigent ; — lettres de l'intendant Dupleix, ordonnant d'arrêter « des gens qui se » travestissent en religieux de l'ordre de la Trinité ou de la » Mercy, et qui vont, à l'aide de passeports ou de com- » missions simulées, surprendre aux prélats ou aux ma- » gistrats des permissions pour faire des quêtes, dont ils » gardent ensuite le produit ; » — prévenant que des prêtres ou religieux italiens et polonais, et des marchands forains de différentes nations, sont porteurs de faux papiers, à l'aide desquels ils quêtent ou font des loteries ; — instruction concernant les journaliers renvoyés de Paris dans leurs provinces, en 1789 ; — délibération du bureau de la Charité de Mâcon, consentant à l'établissement d'une société philanthropique, ou association de bienfaisance, et proposant « d'abandonner ses quêtes, si toutefois l'établisse- » ment a lieu, moyennant la somme de 3,600 livres qui » sera versée annuellement dans la caisse de cette maison, » etc.

GG. 255. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1616-1786.** — (1) Construction du nouvel Hôtel-Dieu. — Acquisition du jardin de la Moussière, faite par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier au Bailliage ; — cession dudit jardin faite par Charles de Rymon, avocat en Parlement, seigneur de la Moussière ; — vente de terres et vignes contiguës audit jardin, faite à ladite Charité par Claude Barthelot de Rambuteau, lieutenant-colonel du régiment de Villeroy ; — les administrateurs de la Charité cèdent lesdits fonds à ceux de l'Hôtel-Dieu, moyennant une rente foncière de 590 livres ; — lettres patentes du roi Louis XV, approuvant l'acquisition du jardin de la Moussière, où sera transféré l'hôpital ; — arrêt préparatoire du Parlement de Paris, qui ordonne une information *de commodo et incommodo* ; — procès-verbal de l'enquête ; — rapport de l'entrepreneur Francizet ; — consentement à l'enregistrement desdites lettres patentes, donné par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, ceux de l'hospice de la Charité et par le chapitre de Saint-Pierre ; — arrêt du Parlement qui ordonne d'en référer à l'évêque de Mâcon, au chapitre de Saint-Vincent, aux officiers du Bailliage et aux autres corps ou communautés de la ville ; — notifications dudit arrêt ; — délibérations favorables au projet ; — enregistrement des lettres patentes, etc.

GG. 256. (Registre.) — In-folio, papier, 95 feuillets.

**1759-1782.** — Construction du nouvel Hôtel-Dieu. — Livres des dépenses. — Payé : 600 livres, au sieur Milliet, recteur de l'hôpital, pour frais de voyage à Paris ; — 928 livres, à maître Colin, procureur à Paris, « pour fournir aux frais de l'obtention des lettres patentes, » qui autorisent ladite construction ; — achats de pierres, de chaux, de sable, de briques, de tuiles, etc. ; — prix-faits pour la taille des pierres, la charpente, la menuiserie, pour les grilles du chœur et du parloir, pour les rampes d'escaliers, etc. ; — payé 1,200 livres au sieur Munnet, architecte, pour les plans et les dessins qu'il a produits ; — alloué chaque année 1,000 livres à Michel Minoya, entrepreneur, conducteur des travaux ; — engagements pris par Pierre Lafay, tuilier à Dracé-les-Ollières, de fournir 30 milliers de tuiles vernies, à 30 livres le millier, pour la couverture du dôme ; — travaux de déblais et de remblais, etc.

GG. 257. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

**1761-1766.** — Construction du nouvel Hôtel-Dieu, — Mémoires des journées de travail faites par les maçons, les manœuvres et les tailleurs de pierre ; — contrôle de Michel Minoya, conducteur des travaux ; — fournitures de pierres, etc.

GG. 258. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

**1767-1770.** — Construction du nouvel Hôtel-Dieu. — Mémoires des journées de travail faites par les maçons et les manœuvres employés par Michel Minoya ; — toisés des pierres de taille, etc.

(1) Les documents inventoriés dans cet article et dans ceux qui suivent, sont déposés dans l'hôpital civil et constituent les archives anciennes de cet établissement ; par eux-mêmes, ils ont peu d'importance, mais il a paru convenable d'en placer l'analyse à la fin de la série GG. de nos archives communales, qu'ils servent à compléter.

Digitized by Google

GG. 259. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 123 pièces, papier.

**1761-1789.** — Construction du nouvel Hôtel-Dieu. — Détails des dépenses; — emprunts; — toisés des pierres de taille; — fournitures de briques; — prix-faits, mémoires et reconnaissances de travaux pour les charpentiers, les ferblantiers, les plâtriers, les menuisiers, les serruriers, etc.

GG. 260. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

**1467-1481.** — Terrier ou manuel des rentes, cens et servis dus à l'Hôtel-Dieu de Mâcon, sur des fonds sis en Bresse, à Cormoranche, à Grièges et dans les villages circonvoisins.

GG. 261. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

**1707-1792.** — Dons et legs au profit des pauvres de l'Hôtel-Dieu : de 100 livres, par l'abbé de Tulon, chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon; — de 1,000 livres, par Jean Bernard, seigneur de Châtenay; — de 1,000 livres, par Charles de Rymon, seigneur de la Moussière; — de 300 livres, par François Viard, avocat; — de 400 livres, par un membre de la famille de La Balmondière; — de 200 livres, par Claude Aymard, seigneur de Francheleins; — de 250 livres, par la comtesse de Saint-Mauris; — de 500 livres, par N. Bernard, seigneur de Lavernette; — de 1,500 livres, par François Richepance, curé de Saint-Amour; — de 5,000 livres, par N. de La Porte, vicaire général du diocèse; — de 750 livres, par Nicolas de Bellefont, curé de Varennes; — de 1,000 livres, par l'avocat Siraudin; — de 2,000 livres, par Jacques Cottier, lieutenant du prévôt général de Bourgogne; — de 5,000 livres, par dame N. Du Quesnoy, femme du marquis de Chevriers; — de 1,000 livres, par Nicolas-Théodore de Fussey-Ménessaire, prévôt de Saint-Pierre, etc.

GG. 262. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

**1670-1673.** — Débiteurs de l'Hôtel-Dieu — Rentes constituées : de 66 livres 13 sols 3 deniers par les héritiers d'Antoine de Villarnaux, seigneur de la Chapelle; — de 64 livres 8 sols 6 deniers, par François de Musy, seigneur de Satonnay; — de 1,500 livres, par Claude Damas, seigneur du Rousset; — de 100 livres, par François Chambre, président au grenier à sel de Mâcon; — de 85 livres, par Placidas Descrivieux, seigneur de Charbonnières; — de 22 livres 4 sols 5 deniers, par Jacques de La Fage, seigneur de Clermont, et Léonore de Marcilly, sa femme; — de 250 livres, par Claude Janin, seigneur de Thoiriat, etc.

GG. 263. (Registre.) — In-folio, 263 feuillets, papier.

**1689-1699.** — Débiteurs de l'Hôtel-Dieu — Payements effectués des arrérages d'anciennes rentes constituées; — remboursements de capitaux; — constitutions de nouvelles rentes, savoir : de 800 livres, par Claude Bulyon, seigneur de Tramayes et Flacé; — de 50 livres, par François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine; — de 350 livres, par Jeanne d'Agoust, veuve du seigneur d'Asnières, etc.; — obligations et rentes foncières sur certains immeubles sis à La Chapelle-de-Guinchay, à Nancelle, à Saint-Clément, à Crêches, etc.; — baux à loyer de maisons appartenant à l'Hôtel-Dieu dans la ville de Mâcon; — don fait par le roi Louis XIV aux pauvres dudit Hôtel-Dieu, des biens du consistoire protestant, qui s'élevaient à environ 424 livres de revenu annuel, etc.

GG. 264. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

**1699.** — « Constitutions de rentes racheptables et obligations, y compris le consistoire. » — Rentes dues à l'Hôtel-Dieu : de 1,500 livres, par Claude Damas, seigneur du Rousset, et Huguette de Besseret, sa femme; — de 25 livres, par Charles Colas, chirurgien, et Claudine Aurat, sa femme; — de 50 livres, par François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine; — de 38 livres 17 sols 9 deniers, par l'Hôtel-Dieu de Tournus; — de 50 livres, par Marguerite Belouze, veuve de Louis Bridet, seigneur des Myards; — de 60 livres, par Aimé de Salornay, seigneur de Champerny; — de 400 livres, par les États du Mâconnais; — de 950 livres, par le maire et les échevins de Mâcon; — de 150 livres, par François Barthelot, seigneur d'Ozenay; — de 150 livres, par Christine Voin, veuve d'Abraham Chanorrier de Belleverne; — de 90 livres, par Pierre de Macet, écuyer, seigneur de Sauzay-en-Bresse; — de 40 livres, par messire Éléonor-Joseph de Blot de Chauvigny, chanoine de l'église Saint-Pierre; — de 176 livres 7 sols, par Charlotte-Catherine Renaud, dame de Saint-Quentin, domiciliée à Dijon; — de 150 livres, par Étienne Tuppinier, avocat à Cluny; — de 300 livres, par Emmanuel Chesnard, seigneur de Layé, conseiller du Roi; — de 150 livres, par Joachim Lhuillier, greffier des gabelles du Mâconnais; — « inventaire des biens et rentes » du consistoire du Mâconnais, dont il a plu au Roy faire » don à cet hospital de Mâcon, » etc.

GG. 265. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

**1708-1718.** — Rentes dues à l'Hôtel-Dieu : de 90 livres, par Mathieu Barthelot, seigneur d'Ozenay, lieutenant du Roi à Chalon; — de 200 livres, par Antoinette

Digitized by Google

Mathoud, veuve du président Demeaux ; — de 100 livres, par Nicolas Nazaret, procureur à Mâcon ; — de 40 livres, par Guillaume Brun, notaire ; — de 1,000 livres, par Émilien Dumont, conseiller du Roi, enquêteur et commissaire examinateur en l'Élection de Mâcon, et Antoinette Grandjean de Fouchy, sa femme ; — de 350 livres, par Diane d'Agoust, veuve de Georges de Loriol, seigneur d'Asnières ; — de 160 livres, par Étienne Biollay, procureur, et Anne Thomasset, sa femme ; — de 250 livres, par messire Nicolas de Belleperche, chevalier, seigneur de Chassignolles et Aynard ; — de 83 livres 15 sols, par Jacques Poncet, ancien garde du corps du duc d'Orléans ; — de 100 livres, par messire Christophe de Riccé, chevalier, seigneur de Loize, Cornaton et autres places, et Catherine de Belriant, sa femme ; — de 25 livres, par Marguerite Desbrosses, veuve de Claude Berruyer, avocat du Roi au Bailliage ; — de 50 livres, par la communauté des procureurs de Mâcon ; — de 100 livres, par Jean Bernard, seigneur de Châtenay ; — de 50 livres, par Claude Buchet, seigneur de Royer ; — rentes constituées au profit de l'ancien consistoire, savoir : de 6 livres, par Humbert Perreault, notaire à Chasselas ; — de 6 livres, par Claude Garnier, marchand à Mâcon ; — de 16 livres 13 sols 4 deniers, par Philibert Uchard, avocat à Pont-de-Veyle ; — par Jérémie Perret, avocat audit Pont-de-Veyle, etc. ; — baux à ferme, rentes foncières, etc.

GG. 266. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

**1712-1718.** — Rentes constituées et rentes foncières dues à l'Hôtel-Dieu. — Payement des arrérages ; — remboursements de capitaux ; — inscriptions de nouvelles rentes, entre autres : de 15 livres, par Etienne Henri, notaire royal à Crêches ; — de 60 livres, par les PP. Minimes de La Clayette ; — de 100 livres, par Henri Chavot, avocat en Parlement ; — de 357 livres 10 sols, par le clergé du diocèse de Mâcon ; — de 97 livres 4 sols 6 deniers, par Hugues-François Collet, avocat au Bailliage ; — de 50 livres, par François Perraudin, commissaire à terriers, et Jeanne Farcy, sa femme ; — de 65 livres, par Antoine Machoud, apothicaire, etc.

GG. 267. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

**1739.** — Rentes foncières dues à l'Hôtel-Dieu : de 42 coupes de seigle, par les Chartreux de Lyon, possesseurs des domaines de Loize et de la Bâtie (paroisse de La Chapelle-de-Guinchay) ; — d'un tonneau de vin, par Jacques Dumont, conseiller au Bailliage de Mâcon, sur une vigne à Chazoux (Hurigny), lieu dit au Clos de la Belle-Étoile ; — de 20 livres, par Charles Viard, avocat en Parlement, sur une maison sise à Mâcon, dans la petite rue Morin, vulgairement dite du Tourniquet, etc. ; — rente de 3,001 livres 8 sols, au principal de 150,070 livres, créée au profit dudit Hôtel-Dieu, par arrêts du Conseil du 13 janvier et du 29 septembre 1722, sur les impositions générales de la province de Bourgogne ; — rentes constituées : de 1,000 livres, par Abel-Michel Chesnard, écuyer, lieutenant général audit Bailliage ; — de 270 livres, par Avoie Desbois, veuve de Pierre Vallier, seigneur d'École ; — de 100 livres, par Georges-Archambaud de Boyer, seigneur de Ruffey ; — de 100 livres, par Jean-Baptiste Bernard, écuyer, seigneur de Châtenay, et Françoise de La Porte, sa femme ; — de 100 livres, par Gabriel Guérin, écuyer, secrétaire du Roi, etc.

GG. 268. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

**1739-1749.** — Rentes dues à l'Hôtel-Dieu. — Payements des arrérages ; — remboursements de capitaux ; — constitutions nouvelles : de 200 livres, par Brice Bauderon, seigneur de Condemines, et Marie Chambre, sa femme ; — de 41 livres 4 sols, par Jean-Salomon Bernard, écuyer, et par Philibert Aymard de Montval, président au Présidial du Mâconnais ; — de 300 livres, par Philibert de La Balmondière, Pierrette Pelleterat de Borde, sa femme, et Louis Chesnard, écuyer, seigneur de Montrouge ; — de 80 livres, par Antoine Demeaux, écuyer ; — de 53 livres, par Claude Dumont, avocat du Roi au Bailliage, etc.

GG. 269. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

**1739-1815.** — Payements faits par les débiteurs de l'Hôtel-Dieu (double du précédent registre). — Aux feuillets 103-116, ont été insérées 470 demandes d'admissions pour malades (an III-1815) ; — le feuillet 159 contient un tableau des novices admises, en 1809, à l'hospice de la Providence.

GG. 270. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

**1750-1785.** — Payements des arrérages des anciennes rentes foncières ou constituées au profit de l'Hôtel-Dieu ; — remboursements de capitaux ; — constitutions nouvelles : de 35 livres, par Claude-Joseph Berruyer, bourgeois de Mâcon, et Suzanne Bourdon, sa femme ; — de 50 livres, par Étienne Chesnard de Salornay ; — de 120 livres, par Emmanuel-Aimé Chesnard, écuyer, seigneur des Nuguets ; — de 2,085 livres 18 sols, au principal de 85,436 livres, par l'Hôtel de Ville de Paris ; — de 120 livres, par les PP. Minimes de Mâcon, etc.

Digitized by Google

GG. 271. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

**1784-1814.** — Payements effectués par les débiteurs de l'Hôtel-Dieu, pour contrats d'amazages, baux à ferme, pensions, rentes foncières ou constituées. — A la fin se trouvent quelques actes de réceptions de pensionnaires à l'hospice de la Charité, et des notes sur le service de l'hôpital militaire établi dans l'hôpital civil, de l'an VII à 1814.

GG. 272. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

**1709-1726.** — Baux à ferme et à loyer. — Divers biens sis à Crèches, à Vinzelles et à Chaintré, sont affermés au prix de 660 livres par an; — le moulin Peytier, sur la levée de Saint-Étienne, est amodié à 150 livres; — baux des domaines: de Replonges, à 352 livres; — de Chevagny, 240 livres; — de Loché, 225 livres; — de Flacé, 240 livres; — le vignoble des Bouteaux, à 155 livres; — le droit de corées, la boucherie de carême et un pré au bout du pavé de Bourgneuf (faubourg de Lyon) sont amodiés ensemble au prix de 490 livres; — une vigne, un pré et une maison à Tournus, 90 livres, etc.

GG. 273. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

**1726-1746.** — Renouvellement des baux à ferme et à loyer. — Le domaine de Chevagny-les-Chevrières et celui des Bouteaux sont affermés à Étienne Desburnay, marchand commissionnaire, au prix total de 471 livres; — celui de Saint-Clément, à Aimé Chanorrier, marchand de Mâcon, au prix de 286 livres; — celui de Crèches, 680 livres; — celui de Replonges, 400 livres; — le moulin de Flacé et celui de la Feuillée (ou la Folie) sont amodiés ensemble 785 livres; — le droit de corées, 700 livres, etc.

GG. 274. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

**1746-1784.** — Renouvellement des baux à ferme et à loyer. — La boucherie de carême est affermée à 1,120 livres, puis 1,615 livres par an; — le droit de corées, 400 livres; — un octroi établi sur les boucheries de Mâcon, au profit de l'Hôtel-Dieu, produit annuellement 6,000 livres; — « il a été convenu avec les dames hospitalières » de cette maison que, pendant le temps que l'hôpital » restera dans le couvent des PP. Cordeliers, où il est » actuellement, elles payeront annuellement, par avance » et par forme d'indemnité, pour raison du logement » qu'elles y occupent, la somme de 1,200 livres; » — payements des arrérages desdits baux, etc.

GG. 275. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

**1665-1790.** — Extrait *parte in qua* du testament de l'abbé Charles de Lingendes, choisissant pour lieu de sa sépulture, dans le cas où il mourra à Mâcon, « la place » qui est au-devant l'autel de la grande salle basse de » l'Hostel-Dieu, » et léguant 30,000 livres audit Hôtel-Dieu, à condition que, chaque année, le jour anniversaire de sa mort, un conseil composé de trois administrateurs des hôpitaux, du lieutenant général et du Procureur du Roi au Bailliage, des curés de Saint-Pierre et Saint-Etienne, choisira « deux garçons et deux filles, nés dans Mascon, » sçavoir : un garçon et une fille qui ayent esté baptisés en » l'église de Saint-Pierre, et un garçon et une fille baptisés » en celle de Saint-Estienne, pour estre à chacun d'eux » fourny et distribué deux cens livres, sçavoir : aux deux » garçons, pour leur faire apprendre un mestier, et aux » deux filles, pour les ayder à marier; » — déclaration de Nicolas Bailly, curé de Saint-Étienne, portant qu'il a assisté à la rédaction dudit testament, et que « ledit sieur » de Lingendes n'a point eu la pensée de faire gratifier les » enfants qui ne sont légitimes et procréés en loyal mariage, » non plus que les domestiques; » — distributions annuelles de ladite aumône; — en 1730, les 800 livres furent distribuées à 4 garçons et 4 filles, qui reçurent chacun 100 livres; — de 1731 à 1790, on ne distribua plus que 400 livres à 2 garçons et à 2 filles, sans que rien indique le motif de cette réduction.

GG. 276. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

**1713-1784.** — Rôle des garçons et des filles qui se présentent pour l'aumône de l'abbé de Lingendes; — copies de leurs actes baptistaires, etc.

GG. 277. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

**1721-1776.** — « Contracts et autres dettes actives de » la succession de messire Michel Cassagnet de Tilladet, » évesque de Mascon, dont les pauvres des deux hospitaux » de cette ville sont héritiers. » — Rentes constituées: de 1,080 livres, au principal de 54,000 livres, par le clergé du diocèse; — de 500 livres, par les seigneurs de Chevriers de Saint-Mauris; — de 2,017 livres 10 sols, par les États du Mâconnais; — de 150 livres, par Isaac Perreault, écuyer, seigneur de Montrevost; — de 840 livres, au principal de 28,000 livres, par Claude Trambly, écuyer, et Jeanne Barjaud, sa femme; — de 500 livres, par Émilien Dumont, écuyer, et Antoinette Grandjean, sa femme; — de 200 livres, par Claude-Gabriel-Amédée de Rochefort d'Ailly,

Digitized by Google

marquis de Saint-Point; — de 250 livres, par Jeanne-Marie Yon de Jaunage, veuve du seigneur de Riccé de Loize; — de 300 livres, par Hugues Foillard, président en l'Élection de Mâconnais; — de 100 livres, par Antoine Tuppinier, élu en ladite Élection; — de 50 livres, par Étienne Dauphin, procureur du Roi en ladite Élection; — de 150 livres, par Jeanne Bauderon de Sennecé, femme de Jean-Claude de La Salle, seigneur de Vigousset; — de 400 livres, par Alexandre Dahon, bourgeois de Paris, et Jeanne-Françoise Cusset, sa femme; — de 612 livres 9 sols 8 deniers, par Thomas Paisseaud, écuyer, trésorier général des États du Mâconnais; — de 500 livres, par Jean-Baptiste Bernard, écuyer, seigneur de Châtenay; — de 75 livres, par Brice Bauderon, seigneur de Condemines, colonel de la milice bourgeoise de Mâcon; — de 50 livres, par Marie Demeaux, veuve de Philibert Chesnard, seigneur de Salornay; — de 50 livres, par Antoine Vallier, seigneur d'École; — de 300 livres, par Claude de Barthelot, chevalier, seigneur de Rambuteau; — de 350 livres, par Émery de Cassagnet de Tilladet, chevalier de Fimarcon; — de 176 livres 16 sols, par Antoinette-Claude de Cassagnet de Tilladet, veuve de Gilles Du Bouzet, chevalier, seigneur de Roquépine; — de 50 livres, par Jacques Barjot, écuyer, seigneur de La Combe et Pommier; — de 75 livres, par Lazare de Naturel, écuyer, seigneur de Valetine; — obligations, etc.

GG. 278. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

**1721-1771.** — Emploi des deniers provenant de la succession de l'évêque Michel Cassagnet de Tilladet. — Frais des funérailles dudit évêque; — gages de ses domestiques; — mémoires de fournisseurs; — payé à Marguerite Porchier, 4,000 livres, « à elle léguées par donation entre » vifs; » — honoraires du médecin, 1,500 livres; — 60 livres, au brigadier de la maréchaussée, « pour avoir » gardé le corps dudit seigneur pendant cinq jours, après » l'avoir esté prendre à Romenay et l'avoir accompagné » jusques en cette ville avec quatre cavaliers; » — legs : de 300 livres, à chacun des couvents des Carmélites, de la Visitation, des religieuses hospitalières, des PP. Capucins, Jésuites, Jacobins, Cordeliers; — de 600 livres aux PP. Minimes; — à Jean-Baptiste Laurent, supérieur de l'Oratoire, et à ses confrères, 2,964 livres; — au curé de Prissé, 300 livres; — à Charles Viard, avocat, 3,952 livres; — cierges, « tant pour le deuil que pour le convoi, » 653 livres; — aux Cordeliers, « pour leurs honoraires en qualité d'aumôniers dudit deffunt seigneur évêque, 1,000 livres; » — « à maître Chapuys, notaire, pour ses vacations, » réception des testament et codicille, 700 livres; » — droits de contrôle et d'insinuation, 1,254 livres; — sommes prêtées : à divers particuliers; — aux États du Mâconnais, 60,000 livres, etc.; — lettre de Jean-Jacques de Noblet de Chénelette, chanoine de Saint-Pierre, directeur et président des hôpitaux de Mâcon, s'opposant au projet d'envoyer un député à Paris, pour soutenir le procès intenté par l'abbé de Roquépine, neveu du testateur, qui demandait l'annulation du testament; — dépenses de l'avocat Chesnard, seigneur des Nuguets, qui est délégué deux fois à Paris; — ledit abbé ayant obtenu un arrêt du Parlement de Paris, qui lui adjuge 60,000 livres sur ladite succession, se fait remettre à compte la vaisselle d'argent dudit évêque, estimée 23,573 livres 18 sols; — délibérations relatives à l'emploi des deniers; — apurement des comptes en recette et dépense; — différends suscités par l'évêque Henri de Valras, au sujet de l'état des immeubles de l'évêché, de la prévôté de Prissé, etc.; — partage définitif de ladite succession entre l'Hôtel-Dieu et l'hôpital général de la Charité; — l'actif s'élève à 152,984 livres; le passif, à 25,369 livres 7 sols 3 deniers.

GG. 279. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

**1744**-an VI. — Extrait *parte in qua* du testament de Jean Pradel, prêtre, curé de Clessé : instituant pour ses héritiers universels les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Mâcon; — léguant « chacun an, à perpétuité, la somme de 150 » livres, sçavoir : soixante et quinze livres à un garçon et » pareille somme à une fille, tous deux de la paroisse dudit » Clessé, pour ayder à les établir, lesquels seront choisis et » nommés, chaque dimanche de la my-caresme, par les » sieurs curés dudit Clessé et par quatre des principaux » habitants de ladite paroisse; » — décidant que, pendant les 8 premières années après sa mort, ladite somme de 150 livres sera exclusivement allouée à Jean Moiroud, étudiant à Pont-de-Vaux, « pour luy ayder à faire ses études, ou » luy procurer un établissement; » — procès-verbaux donnant les noms des enfants élus chaque année, etc.

GG. 280. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, papier.

**1729-1763.** — Dettes et charges de l'Hôtel-Dieu. — Pensions viagères payées : de 200 livres, à Benoît Buchet, seigneur de Royer, procureur du Roi au Bailliage; — de 332 livres, à demoiselle Marguerite Rigaud, etc.; — pensions annuelles : de 100 livres, à l'aumônier dudit Hôtel-Dieu, outre sa nourriture; — de 277 livres 10 sols, aux PP. Cordeliers, pour 601 messes et l'entretien d'une lampe dans leur église; — de 324 livres, aux détenus dans les prisons de la ville; — de 150 livres, aux pauvres honteux et aux nouveaux convertis; — de 400 livres, aux chapelains de la chapelle Ste-Catherine, érigée en l'église cathédrale



Digitized by Google

Saint-Vincent, lesquels doivent dire deux messes, chaque jour, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, « pour le repos de l'âme de M. Chesnard; » — de 50 livres, aux Jésuites; — de 50 livres, à Louis Du Chambon, seigneur de Marsillac, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Mâcon; — honoraires du chirurgien, 100 livres; — gages des domestiques, variant de 30 à 60 livres par an; — 80 livres payées à l'hospice des Incurables (ou de la Providence), pour chaque malade envoyé par l'Hôtel-Dieu; — rente de 345 livres, constituée au profit des religieuses hospitalières; — servis dus au chapitre de Saint-Pierre, au seigneur de Chaintré, etc.

GG. 281. (Registre.) — In-folio, 263 feuillets, papier.

**1763-1814.** — Dettes et charges de l'Hôtel-Dieu. — Les mêmes rentes, pensions et servis que dans le registre précédent, avec les dates des payements effectués.

GG. 282. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

**1530-1790.** — Reconnaissances de rentes; — legs; — traité avec le chapitre de Saint-Vincent, touchant le moulin de la Feuillée (ou de la Folie), sur la Veyle; — aliénations d'immeubles; — baux; — droits sur l'ancienne boucherie; — droit des corées; — droits d'octroi, etc.

GG. 283. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1476-1786.** — Requête des échevins adressée à Jean-François Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, tendant à obtenir que les marchandises qui se débarquent au-dessous du pont de Mâcon, pour le service de l'Hôtel-Dieu, demeurent, comme auparavant, exemptes de tous droits d'octroi; — objections du sieur Vaillant, receveur; — avis du sieur Corval, directeur des octrois de la Saône, contenant des propositions d'arrangement; — observations des administrateurs de l'Hôtel-Dieu; — lettre dudit intendant, qui leur conseille de se conformer à certaines formalités consistant en déclarations de la nature des marchandises, de leur qualité, de la quantité, etc., pour continuer à jouir de l'exemption des droits; — requête à l'intendant Antoine-Léon-Anne Amelot de Chaillou, et ordonnance dudit intendant, portant « que les cotes de » taille et capitation, faites à l'hôpital de Mâcon sur les » rôles de la paroisse de Replonges, seront rayées et le » montant d'icelles rejeté sur le général de la province de » Bresse; » — anciens baux dudit domaine, etc.

GG. 284. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

**1600-1762.** — Différends avec François Larochette, marchand à Saint-Clément, au sujet de la plantation des bornes dans la prairie dudit lieu; — actes d'acquisitions, d'échanges, baux, etc., concernant : les fonds que l'Hôtel-Dieu de Mâcon possède audit Saint-Clément; — le moulin de la Roche, à Flacé, et celui de la Folie, sur la Veyle, cédés audit Hôtel-Dieu par Claude Buchet, écuyer, seigneur de Royer; — le domaine des Bouteaux, etc.; — reconnaissances des rentes dues à Loché, à Vinzelles, à Layé, à Flacé, etc.

GG. 285. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

**1741-1766.** — Acte par lequel Brice Bauderon de Sennecé, seigneur de Condemines, et Marie Chambre, sa femme, cèdent à l'hôpital trois prés sis en Bresse, en échange de vignes sises aux Bouteaux et à Chevagny-les-Chevrières; — arrérages de servis et droits de lods réclamés par Marie-Thérèse-Adélaïde de La Rochefoucaud de Lascaris d'Urfé, marquise dudit Urfé et de Bâgé, baronne des Essards, etc.; — refus des administrateurs de l'hôpital; — procès à ce sujet, intenté par Jean-Louis de Lubert, bourgeois de Paris, fermier judiciaire des revenus du marquisat de Bâgé, puis continué par Jeanne Camus de Pontcarré, veuve de Louis-Christophe de La Rochefoucaud de Lascaris d'Urfé, marquis de Langeac et de Bâgé; — consultations d'avocats; — requêtes; — assignations; — arrêt du Parlement de Bourgogne, qui annule ledit acte d'échange.

GG. 286. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

**1749-1767.** — Procès contre Jean-Salomon Bernard, écuyer, au sujet de diverses créances cédées à l'Hôtel-Dieu par Marie Chambre, veuve et héritière de Brice Bauderon de Sennecé, seigneur de Condemines.

GG. 287. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

**1763-1780.** — Procédures diverses. — Requêtes, assignations, sentences du Bailliage, etc., en faveur de l'Hôtel-Dieu : contre Claude Baritel, habitant de Saint-Symphorien-d'Ancelles, débiteur d'une rente foncière de 50 livres; — contre Léonard-François de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, Vauxrenard, Émeringes et autres lieux, au sujet d'une rente de 500 livres, constituée au profit de l'évêque Michel Cassagnet de Tilladet, par Philibert-Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, trésorier du chapitre noble de Saint-Pierre; Léonard de Chevriers de Saint-Mauris, chevalier de l'ordre St-Jean de Jérusalem, et messire Claude-François-Joseph de Chevriers de Saint-Mauris, vicomte du Thil; — contre Christophe Dumont, greffier de la maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais, débiteur d'un billet de 200 livres; — contre Laurent de La Fond de La Rolle, écuyer, qui avait souscrit un billet de 1,050 livres au profit des pauvres de l'Hôtel-Dieu, etc.

Digitized by Google

GG. 288. (Registre.) — In folio, 140 feuillets, papier.

**1691-1700.** — Journal contenant les délibérations prises par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, l'enregistrement des mandats soldés par les receveurs, l'encaisse des sommes reçues, etc. — Congés donnés aux malades qui sont déclarés complétement guéris; — réceptions d'enfants orphelins; — payements faits aux nourrices des enfants exposés; — achats de lits et de couvertures; — prix faits pour réparations diverses; — « la compaignie » ayant esté avertye que les PP. Capucins qui dient les » messes céans, les dient à l'intention des personnes qui » les en ont chargés dans leur couvent, en quoy l'intention » des fondateurs de messes dont nous sommes chargés » n'est pas suivie, lesdits PP. Capucins ouys, qui ont dit » s'estre engagez auxdictes messes sans condition, et ne » pouvoir sortir deux pères de leur couvent pour la rétri- » bution de 5 sols seulement pour chaque messe, a esté » délibéré que lesdictes messes seront payées à raison de » six sols, à la charge qu'elles seront dictes à l'intention » de nos fondateurs; » — prise de possession des biens ayant appartenu au consistoire de Mâcon; — apurement des comptes présentés par la supérieure des religieuses hospitalières; — vérification de la caisse du receveur; — nomination de Pierre Mazière, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, aux gages de 100 livres par an; — perte de 266 livres 10 sols, par suite de la réduction de 5 sols sur la valeur des louis d'or, qui était auparavant de 13 livres 5 sols; — procès-verbal constatant la perte du précédent livre journal; — monitoire publié à ce sujet dans les églises de Saint-Pierre et Saint-Étienne, etc.

GG. 289. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

**1701-1717.** — Journal pour les délibérations, les mandats, etc. — Reconnaissance des deniers « du coffre » commun de l'Hostel-Dieu; » — dépenses diverses; — encaisse des legs, des sommes recueillies par des quêtes ou trouvées dans le tronc de l'hôpital; — apurement des comptes : du receveur comptable; — de la supérieure des religieuses hospitalières; — les directeurs de la Charité ayant remontré que leurs ressources sont insuffisantes, il leur est alloué une somme de 150 livres; — prêté 13,000 livres à Charles Demeaux, seigneur de Bionne; — remise d'un legs de 1,500 livres, faite par Joseph Guérin, seigneur de Guilleranche, héritier de Laurent Moyroud, écuyer, seigneur de la Rochette; — pertes occasionnées par les altérations des valeurs de monnaies; — Thomas Bernard, prêtre, est reçu comme chapelain ou aumônier de l'Hôtel-Dieu, en remplacement d'Antoine Viard, démissionnaire; — ses honoraires furent d'abord fixés à 300 livres; il fut ensuite convenu qu'il serait logé, nourri, chauffé et blanchi aux frais de l'établissement, et qu'il ne recevrait plus que 100 livres par an; — cession du moulin de la Feuillée sur la Veyle et d'un autre sis à Flacé, faite par Claude Buchet, écuyer, seigneur de Royer; — cérémonies observées aux obsèques de Louis Chesnard, chanoine du chapitre de Saint-Vincent, qui a légué le tiers de ses biens audit chapitre, et les deux autres tiers aux hôpitaux de la ville; — prise en charge par la supérieure des religieuses hospitalières, d'une cuvette d'argent, achetée 98 livres 9 sols; — acquisition du moulin Peytier, sur la levée de Saint-Étienne, etc.

GG. 290. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

**1718-1736.** — Journal. — Enregistrement des mandats; — extrait d'une ordonnance royale, relative aux soldats malades, admis dans les hôpitaux; — clôture des comptes des receveurs comptables et de la supérieure des religieuses hospitalières; — délibérations pour la réception de pensionnaires; — les enfants nourris dans l'Hôtel-Dieu seront transférés à la Charité, aussitôt qu'ils auront atteint l'âge de sept ans; — réparations aux domaines des Bouteaux et de Chevagny-les-Chevrières; — refonte de la cloche de l'hôpital; — les malades étrangers ne seront admis qu'en payant, à raison de 15 sols par jour, outre les frais d'opérations et de pansements; — le prix des messes dites par les Cordeliers est fixé à 8 sols; — payé 300 livres, pour subvenir à l'entretien des gardes ou archers, établis à la Charité, « dont les fonctions seront uniquement de par- » courir sans cesse la ville et particulièrement les églises, » d'y faire une recherche exacte des mendiants étrangers » et de les expulser, » etc.

GG. 291. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

**1737-1763.** — Journal pour les délibérations, l'enregistrement des mandats, etc. — Apurement des comptes du receveur; — vérifications de la caisse; — Philiberte Bernard, femme de Pierre Chesnard, lieutenant général au Bailliage, ayant légué 100,000 livres, à la condition, entre autres, qu'on entretiendrait quatre lits pour les pauvres affligés de maladies incurables, il est délibéré que « l'Hôtel-Dieu contribuera « pour trois-cinquièmes au payement des pensions » des pauvres de la Charité, atteints de maladie appelée les » écrouelles, lesquelles pensions sont fixées à cent livres, » à prorata du temps que lesdits malades auront demeuré » à la charge de Monsieur Agut, chevalier de Saint-Pierre, » qui a bien voulu se charger de l'entretien desdits » pauvres et les mettre dans la maison des incurables; » — Antoine Trécourt, procureur au Bailliage, est chargé de

Digitized by Google

l'instruction de tous les procès que l'Hôtel-Dieu aura à soutenir ; — Simon Marin « est continué pour chirurgien » de l'Hostel-Dieu, pendant six années, » aux gages de 100 livres par an ; — suppression des aumônes « qui se » donnent, tous les jours, en pain à chaque pauvre passant, » attendu qu'elles sont trop à charge à la maison, et » qu'elles attirent une infinité de pauvres dans la ville, et » surtout des étrangers ; » — « par deux experts architectes, » qui seront pris et choisis dans la ville de Lyon, il sera » procédé à une visite exacte de l'état des bâtiments de » l'Hôtel-Dieu, lesquels experts examineront s'il est » possible de réparer les ruines, ou, au contraire, s'il » seroit plus convenable d'abandonner l'emplacement ; » — partage de tous les biens, contrats de rentes, etc., appartenant en commun à l'hôpital et à la Charité ; — acceptation de la somme de 10,500 livres placée à fonds perdu et moyennant une rente viagère de 844 livres, par Jean-Baptiste Siraudin, avocat en Parlement ; — l'Hôtel-Dieu contribuera pour 300 livres à l'entretien des gardes de la Charité, et enverra à ladite Charité 300 livres de pain par semaine, pour être distribuées aux pauvres de la ville, etc.

GG. 292. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

**1751-1807.** — Délibérations. — « Il a esté jugé » convenable de nommer deux recteurs de l'Hôtel-Dieu, » pour représenter tous les administrateurs de ladite » maison, en tout ce qui concerne les formalités, les » démarches et les mesures à prendre, pour parvenir à » être pleinement autorisés à construire une maison » nouvelle pour l'Hôtel-Dieu ; » — « lecture ayant été » faite du rapport de Jean-Baptiste Masson et Antoine » Degérando, architectes de la ville de Lyon, experts » nommés et reçus pour procéder à la visite des bâtiments » de l'Hôtel-Dieu, tout le bureau a été d'un avis unanime » qu'il est nécessaire et avantageux de déplacer inces- » samment les pauvres et la communauté des religieuses, » et de les loger, pour un certain nombre d'années, dans » le couvent et enclos des RR. PP. Cordeliers, si le sieur » Soufflot, architecte du Roy, pense, comme il l'a fait » espérer, faire ce placement à peu de frais et en procurant » aux pauvres et aux religieuses les commodités les plus » nécessaires ; » — lettres du comte de Saint-Florentin, relatives audit déplacement ; — conventions passées avec lesdits Cordeliers ; — procès-verbal de visite faite dans leur église, leur couvent et leur enclos ; — travaux d'aménagement ; — enregistrement des lettres patentes qui autorisent la construction du nouvel Hôtel-Dieu dans le jardin de la Moussière ; — mémoire tendant à faire rejeter l'offre de 40,000 livres, faite par les religieuses hospitalières, « pour trouver dans le nouveau bâtiment tout ce qu'elles » jugent nécessaire à leur communauté ; » — la conclusion dudit mémoire est « qu'il seroit doublement avantageux de » bâtir cette maison uniquement pour l'usage des pauvres, et » n'y pas placer une communauté qui, avant qu'elle soit » bâtie, manifeste les vues qu'elle a de s'en emparer ; » — il est résolu qu'on ne réservera que le logement de deux religieuses ; « que le surplus sera tenu de se bâtir, où elles » aviseront bon être, un couvent à l'usage de leur » communauté ; » — transaction par laquelle, moyennant 50,000 livres que lesdites religieuses ont promis de payer, les administrateurs consentent à leur donner, dans les constructions du nouvel Hôtel-Dieu, un emplacement suffisant, à condition, entre autres, « qu'elles seront tenues » de toutes réparations grosses et menues, même des » reconstructions à faire aux lieux qu'elles occuperont » seules, ou qui ne seront que pour leur usage ; » — emprunts contractés pour subvenir aux dépenses desdites constructions ; — dispositions faites dans les casernes de la porte de Bourgneuf, pour y établir une infirmerie, attendu les maladies épidémiques qui règnent dans la ville (1762) ; — convention entre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et ceux de la Charité, pour la fourniture des remèdes aux pauvres de ladite Charité ; — refus signifié par l'abbé Sigorgne, vicaire général du diocèse, d'approuver la nomination que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu avaient faite du sieur Charvet, prêtre, pour aumônier de l'établissement, à la place de Jean Perrin, qu'ils avaient cru devoir destituer, pour s'être absenté de la ville sans en avoir demandé l'autorisation ; — règlement pour la garde des clefs des archives, la signature des mandats et la tenue des registres ; — quête générale pour subvenir aux frais que nécessitera la translation des malades et des religieuses dans le bâtiment neuf ; — procès-verbal de ladite translation (23 septembre 1770) ; — opposition du bureau de l'Hôtel-Dieu à l'enregistrement des lettres patentes obtenues par l'abbé Agut, pour l'érection de la maison par lui construite au faubourg de la Barre, en hôpital général d'incurables ; — critique des moyens employés par ledit abbé, pour se procurer les ressources nécessaires audit établissement ; — bénédiction de la cloche de l'hôpital ; — legs de 6,000 livres, fait par le cardinal de La Roche-Aymon ; — prétentions des curés de Saint-Étienne et de Saint-Pierre, dans l'administration intérieure de l'hôpital ; — état des revenus et des charges ; — règlement pour le service ordinaire de la maison ; — « inventaire des meubles, linges, cuisine et » pharmacie, fait par les dames hospitalières ; » — les gages des nourrices pour les enfants exposés sont portés à 72 livres par an ; — réparations au dôme de l'hôpital, sur

Digitized by Google

lequel est tombé la foudre, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1790, etc. (A la suite sont les délibérations concernant les trois hospices, de l'an IX à 1807.)

GG. 293. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

**1764-1790.** — Sommier ou journal où sont indiquées sommairement les recettes et les dépenses ; — vérifications de la caisse ; — apurement des comptes présentés, soit par le receveur, soit par la supérieure des religieuses hospitalières ; — les sommes encaissées annuellement s'élevaient de 30 à 80 mille livres ; — arrêt du Parlement de Paris, qui maintient les curés des églises de Saint-Étienne, de Saint-Pierre et de Saint-Vincent « dans le droit d'avoir » entrée, voix délibérative, séance et présidence, tant aux » bureaux de l'administration de l'Hôtel-Dieu que dans » toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires qui » doivent s'y tenir, comme curés et administrateurs-nés » (10 août 1769) ; » — « il a été arrêté que, pour le bien » de l'administration, il sera fait, à tour de rôle, deux » visites dans la maison, une le jeudi et l'autre le dimanche, » à l'heure de celle de MM. les médecins et chirurgiens, » etc.

GG. 294. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

**1759-1761.** — Livre de caisse. — Etat des sommes en espèces et des billets souscrits par des particuliers, commis à la garde du receveur ; — renouvellements desdits billets ; — payements des intérêts ; — remboursements des capitaux ; — Claude-Joseph Berruyer, bourgeois de Mâcon, a emprunté 1,050 livres ; — Arcelin fils, apothicaire, doit 1,050 livres, etc. ; — sommes retirées de la caisse, pour le service de l'établissement.

GG. 295. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

**1763-1770.** — Livre de caisse. — État des sommes encaissées et des sommes déboursées ; — billets souscrits : de 3,000 livres, par les Ursulines de Mâcon ; — de 3,037 livres 10 sols, par les administrateurs de la Charité, etc.

GG. 296. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

**1759-An III.** — Livre pour l'inscription des malades admis dans la salle des hommes. — Notes indiquant leurs noms, leur âge, le pays d'où ils viennent, la date de leur entrée, celle de leur décès ou de leur sortie, etc.

GG. 297. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

**1781-1793.** — Livre où sont inscrits les sous-officiers, les soldats, les cavaliers, les dragons, etc., décédés dans l'hôpital de Mâcon. — État indiquant leurs noms, le régiment auquel ils appartiennent, etc., tenu conformément à l'ordonnance royale du 2 mai 1781.

GG. 298. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1778-1789.** — Lettres : de l'intendant Dupleix, portant que des ordres sont donnés « pour faire acquitter, » dans les provinces, les dépenses des lits militaires, des » bois et lumières des hôpitaux, et autres de toute » nature ; » — de l'intendant Amelot, constatant la mauvaise administration des hôpitaux militaires en général, et prescrivant certaines mesures d'ordre ; — du sieur Jacob, secrétaire du trésorier principal de la guerre, à Dijon, au sujet des comptes à fournir pour les soldats malades admis à l'hôpital de Mâcon ; — pièces de comptabilité, etc.

GG. 299. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin (fragments de sceau).

**1668-1669.** — Traité portant établissement dans l'Hôtel-Dieu de Mâcon des religieuses hospitalières de Notre-Dame de la Charité, vivant sous la règle de Saint-Augustin ; — lettres patentes du roi Louis XIV, confirmant ledit traité passé entre les échevins de Mâcon et les religieuses hospitalières établies à Bourg-en-Bresse.

GG. 300. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1732-1783.** — Rentes constituées au profit des religieuses hospitalières de Mâcon : sur les tailles de la province de Bourgogne ; — par les Ursulines de ladite ville ; — par la communauté des procureurs du Bailliage ; — par la compagnie des notaires ; — par les États du Mâconnais ; — bail d'un domaine sis à Chevagny-les-Chevrières, passé à Pierre Mollin, curé dudit lieu ; — arrêt du Parlement de Paris, portant règlement entre lesdites dames et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

GG. 301. (Cahiers.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

**1664-1691.** — Comptes des dépenses journalières pour les pauvres, rendus par sœur Jeanne de l'Assomption, prieure des religieuses hospitalières, et, dans les mêmes cahiers, comptes présentés par Louis-Émilian Ducoudray, économe.

GG. 302. (Cahiers.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

**1673-1692.** — Journal de la dépense faite, en 1673, par sœur Claudine Curtil, prieure, et par sœur Anne de Saint-Alexis, qui lui succéda comme supérieure des religieuses hospitalières ; — états de recettes et de dépenses présentés par sœur Suzanne de Saint-Augustin, prieure.

GG. 303. (Cahiers.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

**1692-1691.** — États de recettes et de dépenses faites pour les pauvres, présentés par sœur Claudine de Saint-Ignace Duvernay, prieure ; — achats de cendres pour les lessives, de beurre, de lait, d'œufs, de légumes, de

Digitized by Google

« tartouffes » (pommes de terre), etc.; — « pour avoir fait relier un missel et ajouter un canon neuf, 1 livre 11 sols; » — enterrements : d'une grande personne, 1 livre; — d'un enfant, 10 sols; — payé 17 douzaines d'escargots, 3 livres de beurre, du lait et des légumes, le tout, 1 livre 16 sols; — 4 livres de beurre et 200 grenouilles, 2 livres, etc.

GG. 304. (Cahiers.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

**1692-1704.** — États de recettes et dépenses, présentés par sœur Claudine de Saint-Ignace Duvernay, prieure; — achats de denrées; — menues réparations, etc.; — « six » vipaires pour la boutique, » 24 sols; — 12 sols de graisse de « taisson » (blaireau), etc.

GG. 305. (Cahiers.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

**1715-1703.** — États des recettes et des dépenses faites pour les pauvres, présentés successivement par les prieures Claudine de Jésus Robert (1705-1707), et Elisabeth de Saint-Jean Girson (1708-1713); — achats de vivres, œufs, fromages, légumes, beurre, lait, etc.; d'ustensiles de ménage, de remèdes, etc.

GG. 306. (Cahiers.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

**1714-1722.** — Etats de la dépense journalière, tenus par les prieures Humberte de Sainte-Dorothée Robert (1714-1720) et Antoinette de Saint-Ignace Aubel (1721 et 1722); — comptes arrêtés par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

GG. 307. (Cahiers.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

**1723-1735.** — États de la dépense journalière, tenus par sœur Marie de Sainte-Ursule Chassipollet, prieure des religieuses hospitalières, de 1723 à 1729; et par sœur Philippe de Sainte-Élisabeth Varenard, prieure, de 1730 à 1735; — achats de vivres; — menues réparations, etc.

GG. 308. (Cahiers.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

**1736-1747.** — Etats de la dépense journalière pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, tenus et présentés aux administrateurs par sœur Marie de Sainte-Ursule Chassipollet, prieure des religieuses hospitalières, de 1736 à 1741, et par sœur Elisabeth de Saint-Augustin Varenard, prieure, de 1742 à 1747.

GG. 309. (Cahiers.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

**1748-1759.** — États des dépenses journalières pour la nourriture des pauvres, tenus par sœur Philippe de Sainte-Elisabeth Varenard, prieure; — acheté 10 livres de beurre, « tant pour la cuisine que pour faire des gateaux » pour le goûter des malades, le jour des Rois, à 12 sols » la livre; » — « dépenses extraordinaires, concernant » l'acquit des basses messes, des grandes messes de fonda- » tions et autres, que l'on a fait dire pour ceux ou celles » qui ont fait des légats à la maison pendant l'année; les » enterremens, les lessives, l'achapt des cendres de » lessive, les journées de manœuvres, les raccomodages » des ustensiles de la cuisine et autres, » etc.

GG. 310. (Cahiers.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

**1760-1771.** — États de la dépense journalière, tenus par sœur Marie-Ursule de Sainte-Dorothée Delarue, prieure des religieuses hospitalières, de 1760 à 1765, et par sœur Claudine de l'Assomption Chandon, de 1766 à 1771.

GG. 311. (Cahiers.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

**1772-1776.** — Dépense journalière inscrite par sœur Marie-Ursule de Sainte-Dorothée Delarue, prieure; — beurre, 8 sols la livre; — œufs, 5 sols la douzaine; — achats de lait « pour l'orge du goûter des malades, » etc.

GG. 312. (Cahiers.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

**1777-1787.** — États de la dépense journalière, tenus par sœur Louise Montangerand, prieure des religieuses hospitalières, de 1777 à 1786, et par sœur Saint-Jean Merle, en 1787; — achats de vivres et de remèdes; — lessives, menues réparations, etc.

GG. 313. (Cahiers.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

**1781-1785.** — Recettes et dépenses faites pour l'apothicairerie de l'Hôtel-Dieu. — Achats de matières premières; — ventes de remèdes préparés pour les malades de la ville; — 2 onces d'onguent de la Mère, 8 sols; — 2 onces de tamarin et une once et demie de sel d'Epsom, 16 sols; — une bouteille d'eau-de-vie de lavande, 4 livres; — « deux médecines et deux potions, avec le kermesse, 12 livres; » — une once « demi-ricoux » (espèce d'emplâtre), 6 sols; — une bouteille d'eau vulnéraire, 3 livres; — 2 onces de thériaque, 24 sols, etc.

GG. 314. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

**1784-1785.** — Journal de l'apothicairerie. — Détails sommaires des remèdes vendus aux habitants de la ville, sans indication de prix.

GG. 315. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

**1788-1791.** — Livre des recettes et des dépenses pour l'apothicairerie. — Les recettes mensuelles s'élevaient de 50 à 60 livres; — les dépenses de 4 à 12 livres.

Digitized by Google

GG. 316. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1596-1758.** — Hôpital général de la Charité. — Ordonnances du roi Henri III, arrêts du Parlement de Paris, édits de Louis XIV, concernant la mendicité, et permettant l'établissement d'hôpitaux généraux dans toutes les villes de France ; — assemblée des notables et des échevins de Mâcon, où il est convenu « qu'il sera incessamment pourveu d'un lieu auquel les pauvres valides et non malades de cette ville seront renfermés, pour estre nourris et entretenus des aumônes et bienfaits des particuliers et communautés (28 août 1680) ; » — lettres patentes de Louis XIV : autorisant la création d'un hôpital général de la Charité dans les villes d'Autun, Chalon et Bourg-en-Bresse ; — confirmant un édit de 1682, qui portait établissement d'un même hôpital à Mâcon, et donnant un règlement pour le mode d'administration (octobre 1685) ; — arrêt du Parlement de Paris ordonnant une enquête *de commodo et incommodo* ; — information ; — opposition des officiers du Bailliage et de l'Élection, de diverses communautés, des échevins et des administrateurs de l'Hôtel-Dieu au sujet dudit règlement ; — arrêt d'enregistrement desdites lettres patentes (21 août 1714) ; — rapports d'architectes, constatant l'état de ruine des bâtiments où ladite Charité a été établie ; — délibération des administrateurs, qui s'opposent au projet de réunir cette maison à l'Hôtel-Dieu ; — toisé des pierres de taille employées à la reconstruction desdits bâtiments, etc.

GG. 317. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

**1692-1715.** — Hôpital général de la Charité. — Cessions de contrats de rentes et d'obligations : par Pierre Chesnard, conseiller au Présidial, et Philiberte Bernard, sa femme ; — par Étienne Demeaux, président audit Présidial, et Charles Demeaux, son frère, avocat ; — rentes constituées : de 30 livres, par Philiberte Blanchard, veuve de Claude de La Roche, écuyer ; — de 200 livres, par les échevins de Mâcon ; — legs de 1,000 livres, fait par Nicolas Reyrolle, chirurgien ; — baux à loyer : de diverses maisons sises dans la ville, près de l'église Saint-Étienne, près des Capucins, rues du Four, de la Baille, de la Sirène, impasse de la Sigonnière ; — de caves et de magasins au-dessous des bâtiments de ladite Charité ; — admissions de pensionnaires payants ; — vente d'un domaine à Crottet, faite par les administrateurs dudit hôpital à François Guénebaud, marchand à Saint-Laurent, moyennant 200 livres de droit d'introge, et une rente annuelle de 65 livres, etc.

GG. 318. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

**1714-1724.** — Hôpital général de la Charité. — Rentes constituées soit au profit dudit hôpital, soit au profit de particuliers qui en ont cédé les contrats : de 3 feuillettes de vin, par Jean Bourdon, chirurgien ; — d'un tonneau de vin, par Nicolas Mothion, avocat ; — de 75 livres, par Maurice-François Vallier, seigneur de Baleine, lieutenant criminel au Bailliage de Mâcon ; — de 50 livres, par Brice Gratier, avocat en Parlement ; — de 80 livres, par Joachim Denamps, conseiller audit Bailliage, et Jacques Poncet, garde du corps de Monsieur ; — de 150 livres, par Philibert de Chambes, écuyer, seigneur de Givry, et Jeanne de Thomassin de Montmartin, sa femme ; — de 100 livres, par Christophe de Riccé, seigneur de Loize ; — de 97 livres 12 sols 6 deniers, par Claude Arcelin, procureur à Cluny ; — de 40 livres, par Lazare de Naturel de Valetine, écuyer ; — obligations ; — baux à ferme ou à loyer, etc.

GG. 319. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

**1724-1738.** — Hôpital général de la Charité. — Comptes ouverts « à chacun des débiteurs, contre lesquels les sieurs recteurs et administrateurs de ladite Charité ont droit de poursuite, à défaut de payement ; » — baux à ferme ou à loyer, rentes foncières, rentes constituées : de 100 livres, par Nicolas Auclerc, procureur au Bailliage de Mâcon ; — de 230 livres, par Thomas Bernard, aumônier de l'Hôtel-Dieu ; — de 351 livres, par Jean Dondin, procureur du Roi en la maréchaussée du Mâconnais ; — de 140 livres, par Sigismond-Rodolphe Moyrod, résidant à Pont-de-Vaux, etc.

GG. 320. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

**1738-1754.** — Hôpital général de la Charité. — Dettes actives. — Rente de 1,561 livres, au principal de 70,000 livres, constituée sur l'Hôtel de Ville de Paris ; — redevance annuelle de 12 ânées de blé, payée par le chapitre noble de l'église collégiale Saint-Pierre ; — bail à ferme du domaine de Besanceuil, passé au prix annuel de 352 livres ; — obligations ; — admissions de pensionnaires payants ; — baux de maisons sises dans la ville, etc.

GG. 321. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

**1754-1770.** — Hôpital général de la Charité. — Obligations, rentes foncières, rentes constituées : d'un tonneau de vin, par François Lemoine, marchand commissionnaire ; — de 22 livres 10 sols, par François Lavalette, procureur fiscal à Cluny ; — admissions de pensionnaires ; — baux à ferme ou à loyer ; — totaux : des rentes constituées, 6,926 livres 2 deniers, formant un capital de

Digitized by Google

228,533 livres 3 sols 4 deniers; — des rentes foncières, 5,582 livres; — des redevances en blé, 14 ânées 10 coupes; en vin, 1 tonneau; — des obligations ou billets, 19,755 livres 13 sols, produisant 980 livres d'intérêts; — des sommes payées annuellement par les pensionnaires, 1,044 livres; — des parts de la Charité dans les rentes communes avec l'Hôtel-Dieu, 3,099 livres 4 sols 6 deniers; — « casuel, les quêtes générales et particulières, » etc.

GG. 322. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

**1771-An III.** — Hôpital général de la Charité. — Rentes foncières; — obligations; — bail d'une maison sise sur la place de la Baille et occupée par François Laporte, procureur, 180 livres; — rente de 100 livres, constituée par Antoine Bouchacourt, greffier de la maréchaussée du Mâconnais; — le bail du domaine de Besanceuil est porté à 1,000 livres; — le domaine de la Massonne est affermé 2,544 livres 19 sols, etc.

GG. 323. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

**1531-1789.** — Hôpital général de la Charité. — Domaine de Besanceuil. — Actes d'acquisitions, d'échanges, etc., passés : par Étienne Dubois, notaire royal à Bonnay, puis à Saint-Gengoux-le-Royal, puis à Tournus; — par Gabriel Dubois, notaire royal et procureur à Mâcon; — par Salomée Pollet, veuve dudit Gabriel; — par Thomas Dubois, praticien à Besanceuil; — reconnaissances de rentes, cens et servis, au profit de Jean de Mincey, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe, Besanceuil et Angoin; — procès-verbaux de visites des bâtiments et des fonds composant le domaine de Besanceuil, légué à la Charité de Mâcon, par ledit Thomas Dubois; — dénombrement dudit domaine, mouvant en partie de la directe de Louis-Aimé de Prisque, chevalier, seigneur de Besanceuil, la Tour-Serville, Vers et Angoin, en partie de la justice de l'abbaye de Tournus; — échanges entre ledit seigneur et les administrateurs de la Charité; — baux, etc.

GG. 324. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 70 pièces, papier; 4 plans.

**1549-1789.** — Hôpital général de la Charité. — Domaine de la Massonne. — Ventes : d'une maison sise à Mâcon, rue de la Barre, et d'une terre à Levigny, lieu dit en Marcus, cédées, moyennant 390 écus d'or « au coing » du souleil, vallans quarante-cinq solz tournois pièce, » à François Philippe, bourgeois et marchand de Mâcon, par Isabelle Duvernay, veuve de Jean Verdet, avocat au Bailliage; — d'une maison, dite la Tour-Trinité, sise à Charnay, sur le grand chemin tendant de Mâcon à Prissé; cédée, moyennant 760 livres, à Jean Hardy, hôtelier à Mâcon, par Claudine Serre, veuve de François Dormy, président des enquêtes au Parlement de Paris; — amodiation de la sixième partie des fruits d'une terre sise à Saint-Martin-des-Vignes, laquelle sixième partie appartient à l'abbé de Cluny; — échanges, acquisitions, etc. : pour Blaise Ducrot, notaire royal et procureur à Mâcon; — pour André Guérin, marchand drapier en ladite ville; — pour Claude Buffet, avocat audit Bailliage; — reconnaissances de servis passées au profit de la grande recette de Saint-Pierre et des Catherins (chapelains de la chapelle Sainte-Catherine, fondée en l'église cathédrale de Saint-Vincent) par Philiberthe Legrand, veuve de Louis Buchet, femme de François Bernard, seigneur de Châtenay, gentilhomme de la grande Fauconnerie; — acquisitions faites par ledit Bernard; — rentes dues à Jacques Grenelle, lieutenant particulier, assesseur criminel audit Bailliage, et à Marguerite Verjus, sa femme; — baux passés par les administrateurs de la Charité, des immeubles à Charnay, légués par lesdites Philiberte Legrand et Marguerite Verjus, y joint le Pré-Verjus, sis dans la prairie de Bresse; — visites des bâtiments et des fonds qui composent le domaine de la Massonne; — échanges entre lesdits administrateurs et Charles-Antoine Brosse, avocat en Parlement, domicilié audit Charnay; — procédures contre les fermiers dudit domaine, etc.

GG. 325. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; 4 plans.

**1479-1785.** — Hôpital général de la Charité. — Jardin et chantiers dans le bastion Saint-Jean (aujourd'hui promenade du quai Sud). — Plans servant à établir qu'autrefois cet emplacement faisait partie de l'île Saint-Jean ou île Gratier; — déclaration d'André Gratier, citoyen de Mâcon, portant qu'il tient en emphytéose perpétuelle, de la directe de Guillaume d'Aubusson, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Mâcon et d'Epinassy, l'île dans laquelle se trouve la chapelle Saint-Jean, dépendant de ladite commanderie de Mâcon, et qui se termine, au nord, près du pont de ladite ville; au sud, près du « gouret de Satery » (ruisseau de Bioux); — vente de ladite île, faite par François Dulyon, premier président de la cour des Monnaies à Paris, à Jean Ligeret, archidiacre, chanoine et official de Mâcon; — cession d'une partie de cette île, pour la construction du bastion Saint-Jean, consentie par Claude de Rymon, écuyer, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier au Bailliage de Mâconnais; — donation faite aux pauvres de la Charité, par Claudine Ducrot, veuve dudit Claude de Rymon, de la partie septentrionale de ladite île, convertie en jardin; — devis pour la construction de murs de clôture; — baux passés à divers particuliers, dudit jardin et de chantiers y attenants, etc.

Digitized by Google

GG. 326. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

**1695-1789.** — Hôpital général de la Charité. — Quittances passées aux administrateurs : de 2,278 livres 18 sols 11 deniers, par les religieuses de la Visitation de Mâcon, pour le principal d'un contrat de rente ; — par divers particuliers, pour legs à eux faits par les testateurs dont les pauvres de la Charité sont héritiers ; — procédures au sujet d'un droit de lods, réclamé par Louis Desportes, curé de l'église paroissiale Saint-Étienne, sur une maison située près de ladite église ; — amazage ou arrentement perpétuel d'une maison sise rue d'Égypte ; — reconnaissance d'une rente de 250 livres, au principal de 5,000 livres, passée, au profit des pauvres de la Charité, par Joachim Denamps, lieutenant général au Bailliage et Siége présidial du Mâconnais ; — sommes léguées auxdits pauvres : de 200 livres, par Philibert Chesnard, chantre et chanoine de Saint-Vincent ; — de 100 livres, par Jean de Thibaut de Tulon, chanoine, etc.

GG. 327. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1705-1784.** — Hôpital général de la Charité. — État général des revenus et des charges annuelles ; — rentes, cens et servis dus, savoir : à l'abbaye de Cluny, 3 livres ; — à la rente noble de l'évêché de Mâcon, 32 sols 2 deniers 1 picte parisis, le quart d'un setier ou 8 pots de vin (le setier valant 32 pots), plus 120 livres par an, « pour droit » d'indemnité de toutes les maisons et fonds possédés dans » la directe dudit évêché ; » — à la rente noble des prairies du Bois-Chétif, appartenant par indivis au chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent et au seigneur d'Asnières, 12 livres 15 sols ; — au chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, 89 livres 12 sols ; — à la rente noble de Sennecé, 6 livres 5 sols ; — au terrier des Catherins, 3 livres 16 sols ; — aux confrères d'Arbigny, 20 livres ; — à la rente noble de Saint-Clément, appartenant audit chapitre de Saint-Vincent, 18 livres, etc.

GG. 328. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1498-1708.** — Hôpital général de la Charité. — Immeubles à Saint-Pierre-le-Vieux, acquis par Jean et Antoine Lamyn frères, domiciliés au hameau d'Écolette ; — partage entre lesdits frères ; — testament dudit Jean, désignant pour ses héritiers François et Guichard, ses fils légitimes ; — acquisitions faites par François Lamyn, praticien audit Saint-Pierre-le-Vieux, de divers immeubles et d'un droit de mouture dans le moulin Mathy ; — partage entre Philibert et Benoît Lamyn, laboureurs audit Saint-Pierre ; — testament de Philibert Lamyn, praticien à Mâcon ; — états des fonds qui appartiennent à François, fils dudit Philibert ; — testament dudit François, écuyer, seigneur du Rompay, ancien garde du corps de Monsieur, frère de Louis XIV, instituant pour ses héritiers universels les pauvres de la Charité de Mâcon.

GG. 329. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 74 pièces, papier.

**1666-1786.** — Hôpital général de la Charité. — Acquisitions, baux, actes d'échanges, etc., concernant un domaine sis à Saint-Albain, légué par Philiberte Legrand, veuve en premières noces de Louis Buffet, avocat en Parlement, en deuxièmes noces de François Bernard de Châtenay, écuyer, femme d'Hugues Foillard, président en l'Élection du Mâconnais ; — inventaire des effets provenant de la succession de ladite dame ; — accord et transaction entre ledit Hugues Foillard et les administrateurs de la Charité ; — quittances des sommes payées par lesdits administrateurs à divers légataires de ladite dame : 600 livres, à Marie Chesnard, veuve de Claude Tuppinier, seigneur de Montillet, conseiller au Présidial de Mâcon ; — 600 livres, à Christine Chuffin, fille majeure ; — 100 livres, à Marguerite Duperron, veuve de Claude Perraud, bourgeois de Mâcon ; — 300 livres, à Philibert Bernard, patron sur la rivière de Saône ; — 40 livres, à Claude Bourguignon, manœuvre, etc.

GG. 330. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1529-1784.** — Hôpital général de la Charité. — Testament de Léonard Delaroche, prêtre, chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, qui institue pour son héritier Léonard Granger, prêtre, et lui substitue, après sa mort, les pauvres de ladite Charité ; — contrats d'acquisitions, baux, etc., concernant un vignoble à Sancé, qui provient de ladite succession ; — amazage ou arrentement perpétuel dudit vignoble, passé par les administrateurs de ladite Charité, à François Bourdon, ancien directeur de la poste aux lettres à Mâcon ; — transaction consentie par Jean-Étienne-Claude Bernard, seigneur de Sennecé, au sujet des droits seigneuriaux à lui dus sur ledit vignoble. — Scellés mis dans la maison où est mort Charles de Lestang, chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre ; — levée desdits scellés, en présence des administrateurs de la Charité, héritiers testamentaires, et du procureur de Claude de Lestang, chevalier, seigneur et baron de Malaval, Virieux, Chavanay, etc., frère dudit Charles ; — vente des meubles et des effets appartenant à ladite succession ; — payements des frais funéraires et des legs faits par le testateur ; — quittance de 2,461 livres 19 sols 6 deniers, reliquat de ladite vente, passée par lesdits administrateurs à Louis



Digitized by Google

Chesnard, prêtre, chanoine de Saint-Vincent, chargé de liquider ladite succession; — mémoire et consultation d'avocats, touchant le droit de collation que ledit Charles de Lestang avait sur une chapelle à Lens-Lestang (Drôme).

GG. 331. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

**1624-1787.** — Hôpital général de la Charité. — Adjudication par décret du domaine de Lantes, à Saint-Clément, tranchée au profit de Jacques Verjus, greffier au Bailliage de Mâcon; — acquisitions, échanges, baux passés par les possesseurs successifs dudit domaine, savoir : ledit Jacques, qui prit dans la suite le titre de seigneur du Thil; — François Verjus, archidiacre et chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent; — Jean-Baptiste Verjus, élu en l'Élection du Mâconnais; — Jacques Grenelle, lieutenant particulier audit Bailliage, et Marguerite Verjus, sa femme; — les administrateurs de la Charité, héritiers testamentaires de ladite dame. — Traité et règlement de comptes entre André-Philibert Anfrie d'Hunière, écuyer, demeurant à Mâcon, et René-Louis Anfrie d'Hunière, son frère cadet, demeurant à Vinzelles; — inventaire et vente des meubles et des effets laissés par ledit André, au profit des pauvres de ladite Charité, etc.

GG. 332. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

**1571-1789.** — Hôpital général de la Charité. — Actes d'acquisitions, d'échanges, baux, etc., relatifs à un petit domaine sis à Loché; — contrats de mariage, pièces de dépenses, etc., concernant la famille de Pierre Viornery, tisserand à Mâcon, dernier propriétaire dudit domaine; — réception dudit Pierre et de sa fille, en qualité de pensionnaires dudit hôpital.

GG. 333. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

**1592-1789.** — Hôpital général de la Charité. — Donations et legs : de divers contrats de rentes, par Madeleine Maire, veuve de Jean-Christophe Bernard, seigneur de Chaintré; — de 300 livres, par Claude Goujon, prêtre, curé de Saint-Léger; — d'une maison sise rue de Loché, à Mâcon, par Benoîte, fille d'Aimé Dalivet, marguillier de l'église Saint-Pierre; — de 3,000 livres, par Anne Viard, veuve de François Lamyn, écuyer, seigneur du Rompay; — de divers immeubles, par François Cointet, prêtre, chapelain et maître du chœur de ladite église Saint-Pierre; — de l'île des Joncs (extrémité sud de l'ancienne île Saint-Jean), par Anne Fournier, veuve de Nicolas Chanuet, conseiller au Bailliage de Mâcon; — anciens baux, actes d'acquisitions, d'échanges, etc., concernant la terre du Billot, paroisse de Flacé, contenant environ 200 coupées, vendue à l'hôpital de la Charité, moyennant 4,300 livres, par Brice Barjot, écuyer, conseiller audit Bailliage; — quittances pour droit d'amortissement, etc.

GG. 334. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

**1691-1790.** — Hôpital général de la Charité. — Procédures relatives : à la succession de Philibert Descombes, vicaire perpétuel de l'église cathédrale Saint-Vincent; — au testament de François Lamyn, seigneur du Rompay, dont la validité était contestée par Archambaud Monnier de Boisfranc, seigneur de Lessard, prêtre, curé de Bussières, prieur de Drompvent, et par Philibert Monnier, seigneur de Boisfranc, ancien lieutenant au régiment de la Roche-Tulon, parents collatéraux du testateur; — à l'hoirie de Marie Grenelle, veuve de Claude Compagnot, maire de Tournus; — à une obligation de 2,400 livres, souscrite par Louis Brutet de Champlevard, ancien officier au régiment de Conty, en faveur de Joachim-Poncet, chanoine en ladite église Saint-Vincent, qui a testé en faveur des hôpitaux de la ville, etc.

GG. 335. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1761-1790.** — Hôpital général de la Charité. — Requête des administrateurs à l'évêque de Mâcon, pour faire procéder à la bénédiction de la chapelle établie dans les nouveaux bâtiments de ladite Charité; — appointement rendu par l'abbé du Sou de Saint-Amour, vicaire général du diocèse, qui décide que ladite requête sera communiquée au curé de la paroisse Saint-Pierre, à cause du caveau construit au-dessous de ladite chapelle; — lettres desdits administrateurs, qui représentent que ledit curé ne peut prétendre à aucun droit sur ladite chapelle; — délibération portant que l'on s'adressera à l'archevêque de Lyon, primat des Gaules; — projet de requête audit archevêque; — procès-verbal de visite faite par Pierre Sigorgne, prêtre, licencié en théologie, chanoine et archidiacre de Saint-Vincent, vicaire général et official du diocèse, qui autorise la bénédiction de la chapelle de la Charité, sous le vocable de Saint-Joseph; — certificat constatant « qu'il a été » fondé en cet hôpital, par M. Millière, curé de Chénas, » une chapelle de la Trinité, sous le revenu annuel de » trois cents livres, » etc.

GG. 336. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

**1691-1694.** — Hôpital général de la Charité. — « Inventaire général des tiltres, enseignemens et autres » papiers concernant ledit hospital. » — Donation d'une maison sise rue de la Baille, par Marie Galopin, veuve

Digitized by Google

d'Antoine Delaroue, et par Philippe-Étienne de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny; — cessions de rentes foncières par Pierre Chesnard, conseiller au Présidial, et par Salomon Chesnard, ancien receveur des aides; — dons et legs faits : par Jean Poncet, marchand; — par Madeleine Maire, veuve de Jean-Christophe Bernard, seigneur de Chaintré; — par Claude Antoine, curé de Saint-Pierre; — par Philibert Morel, doyen de Saint-Vincent; — par François Dauphin, avocat; — par Suzanne Barthelot, veuve de Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay; — par Adrien Ruffin, écuyer, seigneur de Lozier; — « contract de vente » d'un droict de langues dheu en la boucherie de Mascon, » passé à Louis de Genetoux, escuyer, seigneur de » Pierreclos-Bayet, comme héritier de messire Louis Dinet, » évesque de Mascon, par sieur Philibert Machoud, bourgeois de Mascon, en suite du billet de main-privée qu'en » avoit faict ledit sieur Machoud audit seigneur évesque; » — contrats d'acquisitions; — obligations, etc.

GG. 337. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

**1724-1747.** — Hôpital général de la Charité. — Inventaires : des papiers, titres de créances, etc.; — des ornements du culte, des linges, des vases, déposés à la sacristie de la chapelle; — des meubles et des effets qui se sont trouvés dans la chambre de l'aumônier, dans la cuisine, dans les salles, dans la lingerie, etc.

GG. 338. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

**XVIII^e** siècle. — Hôpital général de la Charité. — Inventaire général des titres déposés aux archives particulières de l'établissement, et concernant les fondations pieuses, les propriétés acquises ou échangées, les dons, les legs, les dettes actives et passives, etc.

GG. 339. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

**1681-1711.** — Hôpital général de la Charité. — Délibérations : des échevins et des notables de Mâcon, portant création dudit établissement; — des recteurs ou administrateurs, décidant qu'on fera des quêtes générales, « sur le produit desquelles seront prises et prélevées les » sommes nécessaires pour l'achapt des boys, laines et » thoiles, pour construire incessamment cent lictz garnis, » de quatre pieds de largeur chacun, pour coucher deux » grandes personnes en chacun d'iceux, ou trois petits » enfants; » — Jacques Grenelle, assesseur civil et criminel au Bailliage, cède, pour cinq ans, l'usage d'une maison qu'il possède dans la rue de Bourgneuf, pour l'établissement de la Charité; — statuts et règlements adoptés par les administrateurs; — achats de meubles; — installation du sieur Perreaud, maître d'école, et de sa femme, « pour prendre soin tant de l'éducation que » propreté des garçons et filles, moyennant quoy, seront » nourris et entretenus aux frais de cette maison, tant » sains que malades, sans autres rétributions; » — « visite générale de la ville, pour cognoistre les pauvres » qu'il fault renfermer; » — Philippine Michel, veuve de Benoît Raverot, est reçue en qualité d'économe, « sans » autre condition, quant à présent, que celle de sa » nourriture, entretien, et de ses enfants; » — on lui alloua ensuite 60 livres par an; — bénédiction de la chapelle; — « cérémonie de la closture des pauvres et » procession générale faicte pour ce faict; » — donations et legs; — institutions de deux gardes ou archers, « auxquels on donnera deux casaques aux armes de la Charité, » chacun aux gages de 3 escus par mois, lesquels prendront » soin de ne souffrir aucun mendiant dans les églises, ny » par la ville; » — suppression desdits gardes, « à cause » qu'ils ne faisoient leur devoir, et a esté résolu avec » MM. les Eschevins que la maison de la Charité donneroit » par mois à chascun des quatre portiers de la ville trente » sols, pour les obliger à faire leur devoir, en empeschant » l'entrée d'icelle ville aux pauvres estrangers et les en » expulsant; » — acquisition d'une maison sise rue de Bourgneuf, appartenant à Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, lieutenant général au Bailliage, moyennant la somme de 10,220 livres, qu'Étienne Mathoud, président du Présidial, s'engage à payer de ses propres deniers; — rétablissement de deux archers, à chacun desquels on accorde 70 livres de gages par an; — renouvellement annuel des administrateurs; — reconnaissances de la caisse et récollements des papiers; — distributions des charges entre lesdits administrateurs; — réception de pensionnaires; — expulsion des hommes ou des femmes qui causent du désordre dans la maison; — « le jour de la feste-Dieu » (8 juin 1698), MM. les recteurs et pauvres ont assisté à » la procession du Saint-Sacrement, et les officiers de la » maison, portant un flambeau; l'on a disné et invité » lesdits officiers; le repas se faict aux frais de MM. les » recteurs; » — convention passée avec Thomas Monin, marchand de Cluny, pour l'établissement dans la Charité d'une manufacture de droguet; — disposition d'un ouvroir pour ladite manufacture; — mesures proposées pour empêcher la mendicité publique; — nomination de quatre bedeaux ou gardes : « il a esté arresté qu'on les armera de » sabres et de hallebardes, avec ordre toutefois de ne s'en » jamais servir pour maltraiter les pauvres qu'ils seront » obligez d'arrester ou d'expulser, lesdites armes ne leur » estant données que pour leur attirer de la considération

Digitized by Google

» et donner de la terreur aux mendiants; » — délibération du 5 septembre 1700, portant « qu'on cessera dez à » présent les passades que cette maison avoit commencé » de distribuer, deux fois le jour, aux pauvres estrangers, » attendu que les sieurs maire et eschevins en sont chargez » par ordre du Roy; » — Jacques Busseret, drapier drapant de Cluny, est admis en remplacement de Thomas Monin; — Marin Puget, prêtre, est nommé aumônier; — Simon Marin, chirurgien, reçoit 50 livres par an, etc.

GG. 340. (Registre.) — In-folio, 481 feuillets, papier.

**1711-1733.** — Hôpital général de la Charité. — Délibérations et enregistrement des mandats fournis sur la caisse du receveur; — réception de Gabriel Dumont, prêtre, pour aumônier; — acceptations d'aumônes, de dons, de legs, etc.; — produits des quêtes faites dans les églises; — argent trouvé dans les troncs; — apurements des comptes des receveurs; — reconnaissances des sommes contenues dans la caisse; — récollement des papiers, titres de rentes, etc.; — noms des directeurs élus chaque année; — lettre du duc de La Vrillière, concernant le sieur Perraudin fils, enfermé dans la Charité de Mâcon, « pour son instruction dans la religion catholique, » et recommandant de ne le laisser communiquer avec aucun membre de sa famille, « qui est très-opiniâtre dans la protestante; » — arrêt du Parlement de Paris, qui homologue les lettres patentes autorisant la création de ladite Charité; — les quatre portiers de la ville reçoivent de ladite maison chacun 30 livres par an, pour empêcher l'entrée des pauvres étrangers et prêter, en cas de besoin, assistance aux trois archers qui ont un traitement de 72 livres, outre leur habillement, et porteront désormais une plaque en cuivre avec armes gravées, « qui se blasonneront par un chef » chargé de trois fleurs de lys et à une femme accompagnée » de plusieurs petits enfans, représentant la Charité, autour » desquelles armoiries sera inscrit : *Hôpital général de la* » *Charité de Mascon* (14 mars 1715); » — « visite générale » sera faite dans les maisons des mendiants et nécessiteux » de la ville, pour recognoistre leurs besoings et proportionner à iceux une aulmonne de pain convenable, qu'ils » doivent recevoir tous les lundis; » — don de 4 chapons gras, 4 bouteilles de vin muscat et 4 bouteilles d'hypocras, fait à Pierre Millière, curé de Chénas, qui a testé en faveur des pauvres de la maison; — Esprit Ferrier, prêtre et aumônier de ladite maison, ayant battu et dangereusement blessé un pauvre, nommé Nicolas Achaintre, il est résolu « que ledit sieur Ferrier prendroit son parti ailleurs incessamment, et que, pour ses gages, s'il luy en est dû, l'on » attendra l'événement et maladie dudit Achaintre, pour » délibérer sur ce qui en sera décidé; » — installation de Guillaume Rozier, prêtre, nouvel aumônier, aux gages de 150 livres, avec nourriture, blanchissage, chauffage, etc.; — « on cessera la distribution du pain qui se faisoit aux » pauvres de la ville, de même que les aumônes que l'on » donnoit aux passans, jusqu'à ce que le zèle et la ferveur » du public remette, par ses libéralités, la maison en état » de soutenir une dépense aussi considérable, en consé- » quence de laquelle délibération les bedeaux et portiers » ont été congédiés (18 juin 1716); » — rétablissement des bedeaux (9 juin 1717); — pertes occasionnées par l'altération des monnaies; — nomination d'Abel Bourdon, chirurgien; — les gages de l'aumônier Léonard Allouay sont portés à 250 livres; — audit Allouay succèdent Jean Vazeilles, puis Cosme Leclerc, puis Jean-François Debrie, puis Émilien Ponceblanc; — Marie Bastien est reçue comme économe, aux gages de 100 livres; — « Jean Langet, » maréchal à Azé, s'est chargé de guérir des écrouelles » parfaitement sept enfants de cette maison, lesquels il » visitera, à cet effet, dans les maisons où ils sont présentement, et ce, moyennant le prix et somme de vingt- » quatre livres par chacun enfant, dont il garantit la » parfaite guérison pendant deux années, et en cas que » quelqu'un d'eux fût derechef atteint de la maladie, il » s'engage de restituer ce qu'il se trouvera avoir receu, à » prorata de chaque enfant non guéri, » etc.

GG. 341. (Registre.) — In-folio, 432 feuillets, papier.

**1734-1752.** — Hôpital général de la Charité. — Délibérations et enregistrement des mandats; — acceptation de dons et de legs; — réceptions de pensionnaires, d'enfants abandonnés, etc.; — nomination de Gabriel Simyan, prêtre, aumônier, puis de Nicolas Basset; — deux sœurs de l'Institut de l'Enfant-Jésus de Paris sont reçues en qualité d'économes; — « il a été mis en délibération de prendre des » mesures pour expulser de la ville les mendiants étrangers, » ce qui a paru d'autant plus nécessaire que depuis qu'il » n'y a plus de gardes pour les chasser, ils se sont tellement » multipliés qu'ils causent une incommodité extraordinaire, » soit dans les églises, soit ailleurs, et qu'ils absorbent la » plus grande partie des charités qui devroient être » appliquées aux pauvres de la ville; pour y remédier, il » a été arrêté que l'on établira incessamment quatre gardes » dans la maison de la Charité, dont les fonctions seront » uniquement de parcourir sans cesse la ville et particulièrement les églises, d'y faire une recherche exacte des » mendiants étrangers et de les expulser; et pour y » parvenir avec succès, les quatres portiers de la ville » seront tenus de donner leurs soins, soit pour empêcher

Digitized by Google

» autant qu'ils pourront que les mendiants étrangers » n'entrent dans la ville, soit pour avertir de leur entrée, » soit pour ayder à les expulser ; » — « a été délibéré que » les pauvres qui sont actuellement dans cette maison, » atteints des écrouelles, seront donnés en pension à qui » voudra bien s'en charger, et que pour ladite pension il » sera payé annuellement la somme de 100 livres (dont » 60 livres à la charge de l'Hôtel-Dieu) ; » — discours de l'abbé de Raincourt, prévôt de Saint-Pierre, au sujet du droit prétendu par les officiers du Bailliage, de statuer sur l'emploi du produit des quêtes générales, faites deux fois par an ; — « aucun recteur seul, sans le consentement de » tous les autres, ne pourra faire conduire personnes dans » les prisons de cette maison, à l'exception des mendiants » qui y seront amenés ; » — avis favorable des administrateurs de la Charité, touchant le projet de réunir cette maison à l'Hôtel-Dieu ; — apurements des comptes des receveurs « et de l'aumône générale pour la distribution » du pain ; » — démolition d'une partie des vieux bâtiments qui menacent ruine, etc.

GG. 342. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

**1751-1779.** — Hôpital général de la Charité. — Délibérations. — Acceptations de dons et de legs ; — réceptions de pensionnaires ; — « a été délibéré que la maison » demeurera débitrice à l'aumône générale de la distri- » bution du pain, de la somme de 1,000 livres ; » — démolition des anciens bâtiments qui menacent ruine ; — « en conséquence des précédentes délibérations faites pour » la reconstruction de cette maison, M. Soufflot, architecte » du Roy et de son académie, demeurant à Lyon, s'étant » transporté à Mâcon, pour donner le plan de ladite » maison, il a été délibéré que Michel Minoya, chargé de » la conduite des ouvrages, sera nourri à la première » table, autre que celle des dames œconomes, logé, couché » et chauffé dans ladite maison ; » — prix-faits passés : avec Bernard Francizet et Antoine Rolland, entrepreneurs, pour la fourniture des pierres de taille ; — avec Charles Curvat, marchand de Saint-Laurent, pour la fourniture des bois de charpente ; — capitaux de rentes à fonds perdus : 4,000 livres, prêtées par Philiberte de Champier, veuve de Jacques-Joseph de Feillens, chévalier de Saint-Louis, capitaine de frégate, gouverneur de Châtillon-les-Dombes ; — 6,000 livres, par Marie de Nivières, veuve d'Antoine de Beaumont, avocat en Parlement ; — 14,000 livres, par messire Louis Cachet de Montésan, premier président honoraire au Parlement de Dombes, et 4,000 livres, par Marie-Madeleine-Élisabeth Guérin de Guilleranche, sa femme ; — partage des successions communes à la Charité et à l'Hôtel-Dieu ; — règlement en 13 articles, fait par les administrateurs « assemblés extraordinairement » pour délibérer sur les moyens d'expulser tous les » mendiants étrangers, et de pourvoir au soulagement des » pauvres nécessiteux et de ceux des artisans à qui le » travail journalier ne peut fournir à la nourriture de leur » famille ; » — les fous furieux sont enfermés dans des cachots « destinés à recevoir des gens attaqués de telles » infirmités ; » — distribution des charges entre les dames économes ; — « l'on cessera de porter à manger dans les » chambres des pensionnaires, et lesdits pensionnaires » seront tenus de venir prendre leurs repas dans un réfec- » toire commun, où il y aura trois tables ; il y aura des » tables séparées pour les pauvres, dans un réfectoire » séparé ; il n'y aura que deux pots au feu, sçavoir, un » pour les dames et les pensionnaires de la maison, et un » autre pour les pauvres ; » — « l'on ne recevra dans la » maison aucun pensionnaire qui ne paye deux cents livres » de pension ; » — « il a été représenté que les économes » actuels (trois sœurs de l'Institut de l'Enfant-Jésus) » coûtent plus de douze cents livres par an ; que d'ailleurs » elles ne sont pas propres à l'économat, deux d'entre elles » étant trop jeunes ; que les unes et les autres n'ont ny la » capacité, ny l'expérience pour les emplois auxquels elles » sont destinées ; qu'elles n'ont aucun soin des pauvres, » surtout des malades qui souffrent beaucoup par défaut » de secours et de services ; que dépourvues de prudence » et de modération, elles font des corrections manuelles » qui, souvent réitérées, les font détester de tous les » pauvres de la maison ; qu'elles n'ont aucune déférence » pour le bureau et pour les administrateurs ; qu'elles » tiennent, en conséquence, des discours très-répréhensibles ; » qu'enfin elles ont répondu par des railleries, des ris et » des gestes indécents à quelques observations qui leur ont » été faites ; » — lesdites sœurs sont renvoyées à Paris, et l'on décide que l'économat sera confié à des dames laïques. — Marie et Espérance Vallet, sœurs, acceptent ledit emploi, « et ayant un revenu suffisant pour leur » entretien, elles ne veulent recevoir aucun appointement » (4 août 1763) ; » — règlement pour l'établissement d'une fabrique de cotonnade, sous la direction d'André-Marie Vincent, fabricant de Lyon (29 août 1766) ; — démission desdites sœurs Vallet ; — traité passé avec Louis Agut, supérieur des sœurs du Saint-Sacrement établies à l'hospice de la Providence, « pour prendre en main l'économat intérieur de la maison ; » — réception de cinq desdites sœurs en qualité d'économes (25 octobre 1772) ; — rapport sur la cession de l'emplacement du jardin de la Charité, demandée par les échevins pour l'établissement du quai, etc.

Digitized by Google

GG. 343. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

**1778-an IV.** — Hôpital général de la Charité. — Délibérations. — Enfants mis en apprentissage chez des artisans de la ville; — acceptations de dons et de legs; — admissions de pensionnaires; — sommes prêtées à fonds perdus par divers particuliers; — « les canaux qui sont » pratiqués sous la maison, pour en recevoir les vuidanges, » latrines, puisarts et autres, se terminent seulement à » environ vingt pieds à l'orient de la maison, et se » dégorgent dans deux mares qui sont au matin, sous les » fenêtres de la maison, lesquelles mares étant conti- » nuellement remplies de ces matières, il s'en exhale » nécessairement un air très-infect, dangereux pour la » maison et le voisinage; sur quoy la matière mise en » délibération, il a été arrêté que les deux canaux dont » il s'agit seront réunis en un seul, qui sera prolongé » jusqu'à la rivière, le plus avant que faire se pourra; » — suppression de la manufacture de cotonnade (18 décembre 1779); — ceux qui se chargeront des enfants « pour les élever aux travaux de la campagne, seront » tenus de les nourrir et entretenir en santé et en maladie; » — opposition des administrateurs de la Charité à l'établissement d'un marché aux veaux, le long du mur du bastion Saint-Jean; — le nombre des sœurs économes est réduit à trois; — elle reçoivent annuellement chacune 100 livres pour leur entretien; — règlement portant, entre autres articles, « que lesdites économes seront entièrement subor- » données au bureau, même en ce qui dérogera à leur » prétendue règle, lorsque le bien de la maison l'exigera; » le bureau pourra les changer en tout ou en partie à son » choix, et elles pourront se retirer en avertissant trois » mois d'avance; » — lesdites sœurs refusent de se soumettre audit règlement; — Espérance Vallet consent à être chargée provisoirement de l'économat avec une de ses nièces (14 février 1781); — ledit emploi est confié à Louis Cuisinier, curé de Saint-Victor, à qui l'on donne 400 livres par an, outre la nourriture, le chauffage, l'éclairage, etc. (12 juin 1782); — règlement pour l'admission des pauvres; — mort dudit sieur Cuisinier; — on choisit pour son successeur Antoine Chedez, curé de Champvert-en-Nivernais, dont les gages sont réglés à 300 livres; — détail de ses attributions; — construction d'une infirmerie, etc.

GG. 344. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

**1681-1702.** — Hôpital général de la Charité. — Sommes reçues : de Madame Demeaux, pour habiller un pauvre, 5 livres; — « du provenu des quêtes pendant les » deux semaines du jubilé et feste de Pasques, » 669 livres 14 sols; — du tronc, « pour les aumônes de la dispense de manger de la viande, » 33 livres 16 sols 4 deniers; — quête faite par des dames de la ville, le jour de la Pentecôte (1682), 68 livres; — dons et legs; — quête faite « sur MM. du Clergé, » 287 livres 6 sols 6 deniers; — principaux de rentes remboursés; — vérification de la caisse; — clôture des comptes des receveurs-trésoriers, successivement choisis parmi les administrateurs, entre autres, de Nicolas Gauthier, d'Abel Poncet, de Louis Trambly, de François Goyet, etc.

GG. 345. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

**1703-1726.** — Hôpital général de la Charité. — Recettes faites par les receveurs trésoriers Arnaud Laplatte, Philibert Pollet, Philibert Maugès, Jean-Louis Michaud, etc.; — produits des quêtes et des aumônes particulières: — arrérages de rentes; — sommes payées par les pensionnaires; — dons et legs; — remboursements des billets souscrits par les débiteurs, etc.; — le montant des recettes annuelles varia de 7,000 à 15,000 livres.

GG. 346. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

**1724-1732.** — Hôpital général de la Charité. — Recettes et dépenses. — « Recettes particulières pour les » mendiants, provenues des rescriptions envoyées par » M. l'intendant, » ces recettes s'élevèrent d'abord à environ 16,000 livres par an; en 1732, elles ne furent que de 5,135 livres; — gages et gratifications; — montants des mémoires des bouchers, des boulangers, etc.; — « mémoire » des effets qui sont dans les appartements des pauvres » étrangers. »

GG. 347. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

**1735-1744.** — Hôpital général de la Charité. — Comptes particuliers, ouverts aux créanciers, aux ouvriers, aux domestiques et aux pensionnaires; — rentes dues : de 68 livres, aux PP. Minimes; — de 90 livres, à la fabrique de l'église de Charnay; — de 350 livres, à Étienne Dauphin, avocat; — de 89 livres 12 sols, au chapitre de Saint-Pierre, etc.

GG. 348. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

**1744-1761.** — Hôpital général de la Charité. — Gages : de Jean Braillard, tailleur de la maison, 24 livres, outre sa nourriture et son entretien; — de Claudine Aubry, tailleuse de la maison, 12 livres; — de Catherine Pégu, maîtresse des petites filles, 12 livres; — de Claude Platet, aumônier, 200 livres; — rentes dues : de 50 livres, aux PP. Minimes; — de 27 livres, au chapitre de Saint-Vincent;

Digitized by Google

— de 120 livres, à l'évêque de Mâcon ; — de 300 livres, aux prisonniers de la ville ; — de 55 livres 17 sols 6 deniers, à l'école de la paroisse de Romenay ; — sommes payées pour la nourriture et l'entretien d'enfants placés chez des particuliers ; — pensions viagères, etc.

GG. 349. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

**1761-1770.** — Hôpital général de la Charité. — État des messes fondées dans la chapelle de la maison ; — gages et gratifications ; — mémoires des fournisseurs ; — rentes dues : à l'abbé Agut, fondateur de la Providence, 100 livres ; — aux confrères d'Arbigny, 40 livres ; — au curé de la paroisse Saint-Étienne de Mâcon, 8 livres ; — à Marie-Anne Chanorrier, 10 livres, etc.

GG. 350. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets, papier.

**1771-1814.** — Hôpital général de la Charité. — Livre des créanciers. — « Il a été convenu que l'aumônier » de cette maison sera tenu d'acquitter ou faire acquitter à » ses frais la messe quotidiaine fondée par M. Joseph » Bernard, fondateur de cette maison, et en outre de » chanter et célébrer les messes que le bureau fait célébrer, » pour les personnes pieuses qui font des legs aux pauvres, » et ce, moyennant les honoraires, pour toutes fonctions » de ce ministère, de trois cents livres par an ; » — pensions viagères ; — rentes dues : de 30 livres, aux pauvres de Saint-Clément ; — de 50 livres, aux chapelains de la chapelle du Thil (Chenoves) ; — de 240 livres, aux dames Carmélites de Mâcon, etc.

GG. 351. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

**1758-1763.** — Hôpital général de la Charité. — Journal de la recette et de la dépense, faites par les receveurs trésoriers ; — indications sommaires des sommes reçues ou dépensées ; — apurement des comptes à la fin de chaque année ; — « distribution des clefs à Messieurs les » recteurs, et des jours qu'ils ont choisis pour visiter la maison, » etc.

GG. 352. (Registre.) — In folio, 200 feuillets, papier.

**1764-1774.** — Hôpital général de la Charité. — Journal des receveurs trésoriers Pierre Moiroud, marchand épicier (1764-1765) ; Claude Dufour, épicier (1766-1769), et Pierre Carteron, marchand (1770-1774) ; — les recettes annuelles varièrent de 40,000 à 50,000 livres ; — « vérifi- » cation faite de l'état des greniers, il s'y est trouvé 70 » ânées de blé froment, 10 ânées de farine et 2 de fèves ; » vérification pareillement faite des caves, il s'y est trouvé » 45 tonneaux de vin vieux et 55 tonneaux de vin nouveau » (1765), » etc.

GG. 353. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, papier.

**1774-1788.** — Hôpital général de la Charité. — Journal de la recette et de la dépense, faites par les receveurs trésoriers Jacques-Simon Chambard, négociant (1775-1777), Michel Mornand, marchand (1778-1780), Claude Perraud (1781-1784), Paul Desgranges, marchand (1785-1787), et Michel-Aimé Perrier, marchand, en 1788 ; — états faits, chaque année, de ce qui se trouve dans les caves, les greniers, les écuries ; — inventaire des linges, de la batterie de cuisine, etc.

GG. 354. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

**1776-1779.** — Hôpital général de la Charité. — Recettes extraordinaires : argent laissé par les pauvres qui meurent dans la maison ; — sommes reçues (10 à 15 livres) pour chaque enterrement des bourgeois de la ville, où « assistent douze enfants de la Charité portants manteaux » et écussons ; » — produits : de la vente du son ; — des remèdes débités à l'apothicairerie ; — « du bassin à l'église de la Charité dans la semaine de Pâques ; » — du travail des pauvres, etc.

GG. 355. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

**1777-1780.** — Hôpital général de la Charité — Livre des recettes faites par Claude Dufour, administrateur, receveur-trésorier ; — aumônes ; — dons et legs ; — sommes versées par les pensionnaires ; — prix des fermages ; — arrérages des rentes dues par divers particuliers, etc.

GG. 356. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

**1784-an IV.** — Hôpital général de la Charité. — Journal de la consommation ; — achats des matières premières pour la manufacture de cotonnade ; — recettes provenant de la vente des étoffes fabriquées ; — acquisitions de blé, de provisions de bouche, de charbon, de chandelle, de cendres pour les lessives, de drogues pour l'apothicairerie, etc.

GG. 357. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

**1707-1717.** — Hôpital général de la Charité. — Inventaire : des meubles, des linges, etc., déposés dans la sacristie ; — des vases sacrés et des ornements de la chapelle ; — des toiles, des meubles, des effets qui se trouvent dans les différentes salles ; — des étoffes fabriquées dans la manufacture ; — état des divers immeubles, etc.

GG. 358. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

**1774-an III.** — Hôpital général de la Charité. — Livre de caisse ; — état des obligations souscrites par les débiteurs ; — renouvellement des billets, etc.

Digitized by Google

GG. 359. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

**1784-1794.** — Hôpital général de la Charité. — Réceptions de pauvres, d'enfants trouvés, d'orphelins, de pensionnaires, etc., avec indication de leur âge, de la date de leur entrée, de celle de leur mort, etc.; — règlement pour la tenue du présent livre; — état du personnel : aumônier, Claude Michel, puis Claude Repey; — économe, Antoine Chedez; — sous-économe, Philippe Dufils; — maître d'école, Étienne Descombes, puis Claude Bouquin; — maîtresse des « petites infirmes, » Denise Desburnay, etc.

GG. 360. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

**1786-1790.** — Hôpital général de la Charité. — Livre particulier « pour les enfants au-dessous de sept ans, » contenant les nom et surnom desdits enfants, celui de » leurs parents, quand il sera connu, leur âge ou la date » de leur baptême, le numéro de la marque de l'enfant, » les nom et surnom des nourrices ou sevreuses, de leurs » maris, de leur domicile, le prix de la pension, le temps » de la mort desdits enfants, etc.

GG. 361. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1767-1782.** — Hôpital général de la Charité. — Manufacture de cotonnade; — observations sur le peu d'avantages qu'on en retire, attendu que les enfants manifestent une répugnance invincible pour ce genre de travail, et préfèrent tout autre métier, dont l'apprentissage nécessite leur sortie de la maison; — comptes pour la filature, les chevillères, les ourdissages, les devidages, la teinture, la vente des produits fabriqués, etc.

GG. 362. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1733-1772.** — Hospice de la Providence. — Titres de fondation. — Acte capitulaire, par lequel le chapitre noble de Saint-Pierre permet « à plusieurs personnes de » piété de cette ville de Mâcon, de dresser hors de cette » dicte ville, sur la levée de la Barre, un petit hôpital pour » les incurables qui ne peuvent être reçus dans les hôpitaux » de ladicte ville; » — autorisation, pour ledit établissement, accordée par le sieur Chamonard, prêtre, curé de Charnay; — information *de commodo et incommodo*, faite par Joachim Denamps, lieutenant particulier au Bailliage, le 13 août 1770, en exécution des lettres patentes obtenues au mois de juin de la même année, par Louis Agut, prêtre, chevalier de St-Pierre, fondateur dudit hospice, lesquelles lettres patentes en approuvent et confirment l'établissement, et permettent « de recevoir et acquérir par dons, legs, » donations et dispositions de dernière volonté, jusques et » à la concurrence de 2,000 livres de rentes; » — consentement donné par divers notables de la ville et par les habitants du faubourg; — opposition : des habitants du village de Charnay, qui trouvent le nouvel établissement inutile; — de l'assemblée municipale de Mâcon, qui le regarde comme devant être trop onéreux; — délibération par laquelle le conseil du Tiers-État de la province de Bresse, sur la proposition dudit abbé Agut, recommande aux syndics généraux de ladite province, de solliciter le transfèrement dudit hospice au faubourg de Saint-Laurent; — avis de l'évêque Gabriel-François Moreau et du chapitre de Saint-Pierre, qui se déclarent pour le maintien dudit hospice au faubourg de la Barre, lieu dit hameau de la Madeleine; — arrêts du Parlement de Paris et du Conseil supérieur, ordonnant l'enregistrement desdites lettres patentes; — donation faite par ledit abbé Agut, des maisons déjà occupées par les pauvres et les dames qui en ont soin, avec clos, jardin, vignes, terres, etc.

GG. 363. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

**1771-an VII.** — Hospice de la Providence. — Délibérations. — Assemblées du bureau composé de l'évêque Gabriel-François Moreau, président, de Claude-Marie Naturel de Valetine, député du chapitre de Saint-Pierre, de Louis-Anselme Garnier, avocat en Parlement et juge de Charnay, d'Antoine-Philibert Marillier d'Arcy, curé dudit Charnay, et de Pierre Sigorgne, supérieur ecclésiastique nommé par ledit évêque; — décision prise, sur la proposition de Louis Agut, administrateur perpétuel dudit hospice, portant « que les filles formées par ses soins, qui » depuis l'établissement de cet hôpital, ont travaillé avec » succès au soulagement des incurables, et qui, dès lors, » par une longue expérience et par leur destination, sont » plus propres que toutes autres à cette bonne œuvre, » sont dès maintenant et pour toujours admises à continuer » de régir l'œconomie intérieure de la maison, sous l'ins- » pection et la direction du bureau, sans qu'il soit loisible » d'en confier l'administration à d'autres personnes; qu'elles » demeurent authorisées à recevoir des élèves, pour rem- » placer les places vacantes à temps, et les former à tout » ce qui concerne le service des pauvres, la confection et » l'administration des remèdes et l'œconomie de la maison, » et pourvoir par là à la perpétuité du service des incu- » rables; » — sœur Marie-Stanislas Brunet assiste aux délibérations, en qualité de « supérieure des filles du Saint- » Sacrement, dites de la Providence, économe dudit » hôpital; » — conventions pour la desserte, par des sœurs du Saint-Sacrement, des hôpitaux d'Auxon (Aube),

Digitized by Google

de Sennecey-le-Grand et de la Charité de Roanne; — honneurs funèbres rendus audit abbé Agut; — comptes présentés par ladite sœur Brunet; — acceptations de dons, legs, etc.

GG. 364. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

**1693-1790.** — Hospice de la Providence. — Titres de propriété. — Acquisitions : de la terre et seigneurie de Condal et de la rente noble de Balanoiset, vendues à Gaspard Trebillet, avocat à la cour, par Désiré de Chauvirey, doyen, et les autres religieux de l'abbaye royale de Gigny; — de maisons, avec fonds et dépendances, sises au faubourg de la Barre, paroisse de Charnay, vendues par Jean Pochon, marchand, et par Marie Alamy, sa veuve, à Louis Agut, prêtre, chevalier de l'église Saint-Pierre de Mâcon; — d'une maison sise à Cuisery, vendue audit Agut par Jacques Droin, avocat en Parlement, capitaine et châtelain dudit Cuisery; — échanges d'immeubles entre ledit Agut, Michel et Pierre Dufour, marchands tonneliers au faubourg de la Barre; — testament d'Antoine-Balthazar Colin de Serre, doyen de l'église cathédrale Saint-Vincent, léguant une rente de 200 livres à l'hospice de la Providence, payable moitié par l'Hôtel-Dieu, moitié par la Charité; — donations faites : par Claude-François Fèvre de Saint-Julien, prêtre, chanoine en ladite église; — par Pierre Sigorgne, archidiacre et official; — par Anne-Marie-Sabine Fayolle, fille majeure; — par François Laplatte, prêtre, chevalier en l'église Saint-Pierre; — par Claude Deschizeaux, prêtre, demeurant à Saint-Maurice-lès-Château-Neuf; — convention par laquelle l'abbé Agut s'engage à recevoir annuellement six pauvres malades, envoyés par l'Hôtel-Dieu, moyennant 120 livres de pension pour chacun d'eux; — rente de 16 livres, constituée par ledit Agut, au profit de la manse abbatiale de Bonnevaux, moyennant 400 livres, données par ledit Pierre Sigorgne, abbé commendataire dudit Bonnevaux, etc.

GG. 365. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1733-1784.** — Hospice de la Providence. — Chapelle. — Requêtes adressées à l'évêque de Mâcon, pour obtenir permission de construire ladite chapelle et d'y déposer le Saint-Sacrement; — autorisation accordée par le curé de Charnay, pour inhumer hors de sa paroisse les corps des pauvres décédés dans ledit hospice; — fondations de messes par l'abbé Agut; — testament dudit abbé, portant que son cœur sera déposé dans l'église des Carmélites, et que son corps sera inhumé dans le tombeau qu'il s'est fait « cons» truire et creuser sous le balustre de la chapelle de » l'hôpital des incurables, au pied de l'hôtel du Très» Saint-Sacrement; » — acte de sépulture dudit abbé, mort le 19 juin 1778; — ordonnances de l'évêque Gabriel-François Moreau : réglant l'ordre du service divin dans ladite chapelle; — autorisant l'acceptation de fondations particulières; — établissant « les prières de quarante heures » dans l'église dudit hôpital, pendant les trois derniers » jours gras, » etc.



Digitized by Google

Digitized by Google

Département de Saône-et-Loire.

## VILLE DE MACON.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE HH.

**(Agriculture, Industrie, Commerce. — Taxes des grains, des denrées; foires et marchés; règlements de commerce; corporations d'arts et métiers.)**

HH. 1. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 125 feuillets; 23 pièces, papier.

**1566-1791.** — Taxes des grains, des denrées. — Tarifs faits par Gratian Chandon, lieutenant particulier, et par Jean Boyer, seigneur de Trémolles et Champlecy, lieutenant général au Bailliage de Mâcon : l'ânée de blé, mesure de Mâcon, ou le bichet de Tournus, « qu'est aultant » à dire qu'une asnée de Mascon, » 10 livres 7 sols; le seigle, 6 livres 15 sols; l'avoine, 3 livres 3 sols; le pain blanc, 10 deniers la livre de 16 onces; le pain bis, 6 deniers; « n'est faicte mention de pain de seille (seigle), parce » que au pays de Masconnoys n'y a personne qui en face » pour en vendre; » le vin, « le meilleur et plus friant, » 20 deniers la pinte de Mâcon (double de celle de Paris); la chair de bœuf, premier choix, 12 deniers la livre; deuxième choix, 10 deniers; le mouton, 18 deniers; le veau, 15 deniers; le lard salé, maigre, 3 sols; le gras, 4 sols la livre; le fromage vieux d'Auvergne, de forme (gruyère) et de Tête-de-Moine, 2 sols 6 deniers; la chandelle, 3 sols la livre; le quintal de foin, 12 sols; de paille, 5 sols; le picotin d'avoine, « dont les huict font la coupe, » 6 deniers; le moule de bois, 30 sols; le cent de fagots, 20 sols; la benne de charbon, 2 sols 6 deniers; le pot ou demi-pinte de verjus, 6 deniers; de vinaigre, 8 deniers; d'huile de noix, 3 sols; un œuf, 2 deniers; une poule, 4 sols; un chapon gras, 6 sols; une caille, 15 deniers; une tourterelle, 2 sols; un oison, 3 sols; un poulet, 1 sol; un pigeon, 10 deniers; un chevreau, 5 sols; un lièvre, 6 sols; un levraut, 5 sols; un lapereau, 3 sols; une perdrix, 5 sols; une bécasse, 4 sols; un merle, 8 deniers; — un dîner dans une hôtellerie, 5 sols; un souper, 6 sols; — lettres écrites par les échevins de Chalon, de Cluny, de Tournus, de Bourg, de Villefranche, de Lyon, de Grenoble, etc., au sujet de la taxe de la viande; — mercuriales de 1765 à 1791 : le blé valut 31 livres l'ânée, en 1765; 50 livres, en 1767; 66 livres, en 1775; 29 livres, en 1776; 53 livres, en 1779; 36 livres, en 1781; 56 livres, en 1782; 45 livres, en 1787; 75 livres, en 1789, etc.

HH. 2. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 38 pièces, papier (1 imprimée).

**1303-1781.** — Foires et marchés. — Lettres patentes : de Philippe-le-Bel, accordant aux habitants de Mâcon deux foires annuelles, avec exemption de tous droits ou subsides sur les marchandises qui y seront amenées, et mettant sous la sauvegarde royale tous les marchands qui s'y rendront, ainsi que leurs familles et leurs biens; — du roi Jean, faisant défense aux habitants de Mâcon de vendre des souliers et autres ouvrages de cuir ailleurs que sur la place des Halles, où ces sortes de marchandises ont toujours été



Digitized by Google

assujetties à un droit produisant environ 20 florins par an au profit du trésor ; — du roi Charles VI, ordonnant que les marchands de ladite ville « portent, aux jours de mar- » chié, leurs denrées et marchandises esdictes hales, et » ylec les vendent et exposent en vente doresenavant. affin » que toutes gens qui en vouldront achater, les y puissent » trouver et en achater ce qui leur sera nécessaire ; » — de François Ier, déclarant franche, pendant trois jours entiers, lesdites foires qui se tiennent le jour de Saint-Laurent (10 août) et le jeudi gras ; — du roi Henri II, portant établissement à Mâcon de deux nouvelles foires, également franches pendant trois jours, et dont l'époque fut fixée au 3 novembre et au 20 mai ; — de Louis XIII et Louis XIV, confirmant, pour les quatre foires susdites, « les exemp- » tions de tous droictz d'aydes, péages, barages, droictz » forains, traicte domaniale, transport, resve et hault » passage, et tous autres subsides sans exceptions ; » — ordonnances : des officiers du Bailliage (quinzième siècle), enjoignant « à tous marchands et marchandes, de quelque » estat ou condition qu'ilz soient, que ilz et chascun d'eulx » se viegnent mectre en escript au papier desdictes foyres, » que dureront XV jours ensuivans, et viegnent aussi de- » mander leurs places et loges, et pour espécial ceux qui » s'ensuyvent : drapiers, merciers, espiciers, sauniers, » ferratiers, serrailliers, potiers, baterie, chaussetiers, » pélissonniers, estoffiers, fustailliers, cordiers, saliers » (selliers), freniers, cuteliers, gueyniers, tupiniers, fur- » beyseurs, ognoniers et revendeurs de cher cuyte ; » — de Nicolas Delyon, prévôt royal de Mâcon « et juge des foires » froides et chaudes d'icelle ville, » décidant que, pour la foire de Saint-Michel (29 septembre), qui n'a pas été déclarée franche, Antoine Morin, « maistre des foires, » percevra 12 deniers parisis de chaque marchand étranger, « fors et excepté ceulx qui vendent escuelles de bois et » aultres choses fais de bois, que contraindrez seulement » à poyer quatre deniers parisis ; » — de Philibert Barjot, lieutenant général au Bailliage, « faisant commandement » à tous marchantz vendantz graynes, de en porter et » mectre évidens au lieu de la Grenette, chascun jour de » marché ; » — de l'intendant Jean-François Joly de Fleury, qui fait « défenses à tous marchands en gros, et » boulangers faisant le commerce des grains, d'acheter sur » la place du marché de Saint-Laurent-lès-Mâcon, avant » l'heure de dix du matin ; de faire sortir aucuns bleds des » pays de Mâcon et Bresse, sans en avoir préalablement » fait leurs déclarations ; » — requête des échevins de Mâcon (en 1500), demandant à prendre à leur charge la ferme des Aides, pour éviter les vexations que subissent les gens de la campagne, de la part des fermiers, « qui sont » gens de petite étouffe et la pluspart rogeurs et exacteurs ; » car desjà les gens de Savoye et Bresse, à ceste occasion, » veulent tenir leur marché du costé de Bresse, au bout » du pont de Mascon, et ne veulent entrer en ladicte ville ; » — transaction entre le chapitre de Saint-Vincent et les échevins, portant que les bourgeois et habitants de Mâcon seront exempts, pour le blé provenant de leurs terres, du droit de coponage, auquel seront assujettis tous les autres blés vendus dans la grenette ; « lequel droict se payera, » sçavoir : pour chascune asnée, deux coppons combles ; » pour la demye asnée, ung coppon comble ; de cinq à six » coppes, un coppon raz ; et au-dessoubz de cinq coppes, » ne sera rien payé ; du quel droict les quatre coppons » font la coppe ; icelluy droict demeurant ausdictz sieurs » du chapitre pour une moytié, et à l'hospital Nostre-Dame, » pour l'aultre moytié ; » — procédures : contre les particuliers qui vont acheter sur les routes les marchandises qu'on amène au marché de Mâcon ; — contre ceux qui achètent des denrées pour les revendre hors de la ville ; — observations des officiers municipaux, « au sujet du marché aux veaux qu'ils demandent à établir ; » — mémoire du comte de Montrevel, s'opposant à ce projet ; — délibérations des notables et des échevins ; — information *de commodo et incommodo ;* — avis des officiers de police, qui déclarent ne point s'opposer à la mise à exécution des lettres patentes, « portant permission d'établir à Mâcon, le jeudi de chaque » semaine, un marché sur le quay, près le jardin de la » Charité, pour les veaux, moutons et autres bestiaux, » etc.

HH. 3. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 160 pièces, papier (13 imprimées).

**1404-1789.** — Approvisionnements de blé, de farine. — Mandat signé par les échevins de Mâcon, de la somme de 20 sols, payée à Jean Mercier, licencié en loi, « pour sa » poine d'avoir obtenu lettres de monseigneur de Bour- » gongne, d'avoir du blé de son païs pour la sustentacion » de la vie, tant des habitans de ladicte ville, comme des » bonnes gens du païs d'environ ; » — des chaînes sont tendues sous les arches du pont de Mâcon, pour empêcher le passage des bateaux chargés de grains et forcer les marchands à fournir à l'approvisionnement de la ville (1501) ; — inventaires des blés et des farines trouvés chez les habitants ; — observations des échevins de Mâcon, sur les défenses qui ont été publiées de tirer aucun blé de la Bourgogne (1558) ; — dépenses faites en 1573 : par « les » gagne deniers envoyés au devant de certains bapteaulx, » qui estoient chargés de graynes ; » — par ceux « qui ont » deschargé deux bapteaulx de gros boys, pour sçavoyr » s'il y avoit des graynes cachées ; » — par Philibert Foillard, échevin, envoyé « au-devant de deux bapteaulx

Digitized by Google

» de graynes qui estoient desdiés pour la ville de Mascon, » lesquelz estoient arrestés à Seurre et depuis à Chalon, » voyant la paoureté du temps et craignant que lesdiz » bapteaulx ne fussent arrestés pour cause qu'on les » vouloit destenir; » — permission accordée par le duc de Mayenne, de faire venir de la Bourgogne 300 émines de blé, pour l'approvisionnement de Mâcon (1580); — arrêts : du parlement de Bourgogne, prohibant l'exportation des blés hors de ladite province (1627); — du conseil d'État, permettant aux marchands de Bourgogne de mener leurs blés en Provence et ailleurs, après les avoir laissés trois jours sur les ports de Lyon où ils doivent les vendre de gré à gré; — interdisant l'exportation des blés hors du royaume; — dépenses pour les approvisionnements de blés faits par l'administration municipale pendant les disettes de 1747, de 1758 et 1759; — informations contre « certains mono- » poleurs qui ont fait de mauvaises manœuvres tendantes » à procurer la cherté des bleds et la disette dans le pays; » — « l'hyver qui a rigoureusement commencé à la fin de » novembre 1788, les froids excessifs et les gelées qui ont » suivi, ont mis la misère partout : la sécheresse ayant été » continue pendant l'été et l'autonne de ladite année, les » chantiers n'ont pu être approvisionnés de bois, les bou- » langers et les particuliers n'ont pu l'être de farine; les » glaces ayant mis tous les moulins des environs de la » ville de Mâcon dans un état complet de stagnation, il a » fallu chercher à faire moudre dans les moulins éloignés, » et se procurer à grand frais des farines tirées des provinces » voisines. Ces ressources n'ont pu avoir lieu sans le » concours de l'administration. La ville de Mâcon a entre- » tenu des manœuvres sur la rivière de Veyle, pour » rompre les glaces qui arrêtoient le jeu des moulins, et » ce travail pénible et dispendieux a été abandonné, après » plusieurs jours d'efforts, parce que les nuits détruisoient » l'ouvrage fait le jour; elle a, sous les auspices de » M. l'Évêque, président de la Chambre d'administration, » qui a bien voulu promettre d'avancer des fonds, acheté » des blés et des farines, qui, distribués aux boulangers, » même aux chefs de famille, ont prévenu la disette dont » on étoit menacé. L'administration des États et la ville » ont fait le sacrifice des frais extraordinaires d'achat et de » voitures, afin de ne faire payer aux habitants le pain que » sur un prix raisonnable; » — lettres relatives au commerce du blé, du Consulat de Lyon, du ministre de Villedeuil, de Necker, de l'intendant Amelot, des maires des villes voisines de Mâcon, du marquis de Gouvernet, commandant pour le Roi en Bourgogne, du Comité de Paris, des recteurs des hôpitaux de Lyon; — comptes des fournisseurs; — plaintes contre les accapareurs; — nouveaux approvisionnements ordonnés par le comité de Mâcon; — lettres du comte de St-Priest, de Necker, de l'archevêque de Bordeaux, etc., au sujet de « l'acte de violence commis » par les habitans de Mâcon, envers le juge de Bourg et le » lieutenant de maréchaussée, à l'occasion d'un bateau de » grains destiné pour la ville de Lyon, que l'on a arrêté et » que l'on a fait vendre à un prix au-dessous de sa valeur; » — remarques des officiers municipaux de Clermont-Ferrand, sur le ton impérieux et menaçant de la lettre écrite au maire et aux échevins de Mâcon par ledit marquis de Gouvernet, etc.

HH. 4. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin; 18 pièces, papier (fragments de sceaux).

**1399-1474.** — Approvisionnements de sel. — « Ins- » tructions faites par nous Philippe Giffart, général » conseiller du Roy, nostre Seigneur, sur le fait des Aides » ordenées ou païs de Languedoc et gouvernement du » grenier à sel établi à Lyon, sur le Rhône, et Bailliage de » Mascon; » — payé par les échevins de Mâcon, 25 francs d'or à Pierre Baillet, clerc, envoyé à Paris, « pour le fait » du sel de Bretaigne, duquel nosseigneurs les généraulx » ont ordonné à faire grenier audit lieu de Mascon; » — ordonnance de Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte de Poitou, lieutenant du Roi en Aquitaine, portant règlement pour le commerce du sel de Languedoc; — remise d'amendes, faite par les commissaires du Roi sur le sel, en faveur des habitants du Mâconnais qui avaient acheté des salignons de Bourgogne, malgré les défenses sur ce faites; — relief de l'appel interjeté par Jean Furet, procureur du duc de Bourgogne au Bailliage de Mâconnais, contre les commissaires royaux, « sur le fait du sel, » qui contraignaient fréquemment les habitants dudit Bailliage à comparoir devant leur cour établie à Charlieu; — requête adressée au chancelier du duc de Bourgogne, par « les gens » d'église, nobles et autres habitans de la ville et comté de » Mascon, » représentant qu'ils ont de tout temps usé du sel de Peccais, en Languedoc, avec la liberté d'en acheter où et comme bon leur semblait, et s'opposant à l'établissement d'un grenier en Mâconnais, où ils seraient tenus de s'approvisionner, et où le sel qui aurait déjà payé la gabelle au Roi, à Montpellier ou au Pont-Saint-Esprit, serait une seconde fois gabellé par le duc de Bourgogne; — lettres patentes de Louis XI, interdisant l'usage des salignons de la Franche-Comté; — commission décernée par le visiteur général du sel, contre Antoine Dumoulin, citoyen de Mâcon, « et certains autres ses complices, l'en » ne sçait de quel esperit meuz, » qui ne vendent la coupe de sel que 12 blancs, tandis que les fermiers du tirage sur le Rhône et la Saône sont autorisés à la vendre 14 blancs, « par vertu et auctorité de certains articles et appointemens

Digitized by Google

» faiz entre le Roy et lesdiz ayant ledit tiraige; » — visites faites par ordre de Nicolas Lejaul, lieutenant général au Bailliage, chez tous les marchands de sel à Mâcon, à Cluny, à Saint-Gengoux et à Tournus, pour connaître la quantité de sel qu'ils ont en magasin, et savoir pour combien de temps ils peuvent suffire aux besoins de la consommation; — opposition des officiers du duc de Bourgogne, auxdites lettres patentes de Louis XI; — information tendant à prouver que, depuis 1431, il était permis aux habitants de Mâcon d'employer le sel de Salins, bien que généralement on préférât celui de Languedoc, qui revenait à meilleur marché; — requêtes des États du Mâconnais, démontrant le tort que le duc Charles a fait au pays, en interdisant l'usage du sel de Peccais, et en imposant une gabelle de 10 sols estevenants sur chaque charge de sel prise à Salins; — lettres patentes du duc, maintenant ladite interdiction, et réglant qu'il sera fourni chaque année, pour l'approvisionnement du Mâconnais, la quantité de 6,000 charges de sel de Salins, dit Plaine-Savoie, à raison de 26 sols estevenants la charge, dont 6 sols seulement pour la gabelle; — approuvant le marché passé par lesdits États avec Vincent Perraud, marchand de Mâcon, attendu que « ceulx » qui avoient accoustumés furnir nostredit pays dudit sel, » se sont actendus de lever icellui les ungs au autres, et » tellement qu'il y a eu si grant disette de sel, que quatre » mil lars ou plus ont esté perduz et gastez en nostre dit » pays; » — assemblée desdits Etats (21 décembre 1473), où la fourniture du sel est délivrée au rabais à Jean Trinité, bourgeois de Mâcon, qui a fait prix à 23 gros vieux 4 niquets par charge; « sera entenu de amener et conduyre de Salins » tout le sel qu'est nécessaire oudit pays, et le descharger, » c'est assavoir, la tierce partie en la ville de Tournus et » les aultres deux tiers en la ville de Mascon; » — l'année suivante, le prix de la charge est porté à 34 gros vieux, dont 10 seront prélevés à la Saunerie, pour subvenir à l'aide de 600,000 livres, promise au duc Charles par les États de Bourgogne, etc.

HH. 5. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

**1474-1492.** — Approvisionnements de sel. — Certificat d'Aubry Barbier, trésorier en la saunerie de Salins, faisant connaître les quantités de sel Plaine-Savoie, dirigées sur le Mâconnais; — plaintes des échevins de Mâcon et lettres des officiers de ladite saunerie, s'excusant de ce qu'ils n'ont pu fournir tout le sel demandé; — procédures contre les marchands chargés de l'approvisionnement; — lettres patentes de Louis XI : permettant, après la mort du duc Charles-le-Téméraire, « que tous les manans et » habitans du païs et conté de Masconnoys puissent et leur » loise user de sel tel que bon leur semblera; » — supprimant le grenier à sel que Charles d'Amboise, gouverneur de Bourgogne, avait voulu établir à Mâcon; — procès intentés aux habitants qui usent d'autre sel que celui de Peccais; — marchés passés par les États du Mâconnais, pour l'approvisionnement du pays, moyennant les prix : de 18 florins (le florin pris pour 15 sols tournois), pour chaque sommée ou charge; de 14 sols parisis 6 deniers tournois, par quarte, mesure de Lyon, « et la coupe, » mesure de Mascon, à raison du prix de ladicte quarte; » — bail du tirage du sel sur le Rhône et la Saône, passé par le visiteur des gabelles à des marchands de Valence, qui devront prendre annuellement 1,450 gros muids aux salines de Peccais, de la Vernade et de Notre-Dame-de-la-Mer, et payer aux grènetiers de Pont-Saint-Esprit la gabelle ordinaire de 42 florins par muids; — Humbert Fustaillier, licencié en loi, citoyen de Mâcon, est institué lieutenant du visiteur des gabelles en Mâconnais; — assemblée desdits États du Mâconnais, où est émis l'avis « que mieulx et » chose plus proffitable seroit aux pays et ez villes, obtenir » abolition de tous tiraiges, et que chacun qui vouldroit » aler querre du sel, en payant la gabelle du Roy, en peust » aler querre en Peccays, pour ce que les marchans en » feroient meilleur marchié l'ung sur l'autre, pour expédier » leur marchandise, » etc.

HH. 6. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 86 pièces, papier; 1 sceau.

**1500-1532.** — Approvisionnements de sel. — Doléances présentées au grand conseil par les États du Mâconnais, proposant de supprimer dans ce pays les gabelles qui se perçoivent sur toutes espèces de denrées, et de les remplacer par un droit supplémentaire de 3 sols 7 deniers sur chaque quarte de sel, attendu que « lesdictes gabelles sont baillées » et délivrées à plusieurs particuliers fermiers qui sont en » nombre de sept ou huict vingtz (140 à 160), gens de » petite condicion, de peu d'extime et oiseux, et lesquelz » pour la pluspart n'ont de quoy vivre, et qui font mestier » desdictes gabelles; lesquieulx n'ont honte de fere sur le » peuple pilleries, exactions et concussions; » même après cette augmentation de droits, le sel de Languedoc serait encore d'un tiers meilleur marché que le sel de Salins; — information à ce sujet; — avis favorable des gens de la Chambre des Comptes de Dijon; — lettres patentes de Louis XII, qui suppriment, pour deux ans, en Mâconnais, les traites foraines, le huitième de vin vendu en détail, le sol pour livre de toutes marchandises, et les remplacent par ledit droit de 3 sols 7 deniers, à condition, toutefois, que l'approvisionnement du sel sera d'au moins 15,000 quartes par an, pour compenser le produit desdites impositions supprimées, qui s'élevait annuellement à environ 2,659 livres 6 sols 1 denier; — correspondance, mémoires,

Digitized by Google

requêtes, pour obtenir prolongation de cet arrangement; — lettres patentes qui le maintiennent pour cinq autres années; marché passé par lesdits États avec les fermiers du tirage de la Saône, qui s'engagent à fournir tout le sel nécessaire au pays, moyennant 16 sols la quarte « palée et » mesurée en la manière accoustumée; » — nouvelles requêtes en prolongation dudit arrangement; — lettres missives de Louis XII, relatives au commerce du sel; — procédures contre les fermiers qui veulent augmenter les prix; — requête de l'un d'eux, représentant qu'il n'a pu tenir ses engagements, attendu qu'il a été contraint d'employer ses bateaux et ses équipages au transport des munitions de guerre; — ordonnance de Pierre de La Guiche, chevalier, seigneur dudit lieu et de Chaumont, bailli et juge royal de Mâcon, portant confiscation des nouvelles mesures de sel introduites par Claude de Bourges, visiteur des gabelles, avec défense aux habitants de se servir d'autres mesures que celles qui sont marquées aux armes du Roi et de l'Évêque; — plaintes contre les consuls de Lyon, qui prélèvent un impôt extraordinaire de 10 deniers par quarte de sel embarqué sur la Saône, pour subvenir aux frais des fortifications de leur ville; — procédures à ce sujet, etc.

HH. 7. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin; 42 pièces, papier; 1 sceau.

**1532-1560.** — Approvisionnements de sel. — Lettres patentes de François 1er, défendant aux Lyonnais de prélever 10 deniers par quarte sur le sel qui se charge pour le Mâconnais, et permettant aux échevins de Mâcon de lever ledit droit de 10 deniers, « pour estre convertiz et employés » ès réparations, fortiffications et emparemens de nostre » dicte ville de Mascon et non ailleurs, et dont lesdiz » eschevins et habitans seront tenuz rendre compte; » — ordonnance de Jean d'Albon, chevalier, seigneur de Saint-André et d'Ouches, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, pour la mise à exécution desdites lettres patentes; — concession d'un droit équivalent, faite aux habitants de Tournus; — Jean Maréchal, marchand de Pont-de-Vaux, est contraint de payer ledit droit pour 400 bennes (la benne comptée pour deux quartes); — écritures de Claude Bulyon, seigneur de Layé, marchand et citoyen de Mâcon, prétendant que ledit droit n'est pas dû sur le sel qu'il a fait décharger du côté de Bresse; — commission donnée au bailli de Mâcon, par Jean Poille, seigneur de Saint-Gratien, conseiller du Roi au Parlement de Paris, commissaire *ad hoc*, portant qu'il sera imposé annuellement sur le Mâconnais, la somme de 250 livres, « à prendre sur le sel qui se débite et vend » audit pays, pour l'establissement réel du siége présidial, » ordonné par le Roy en la ville de Lyon; » — procès intenté par les échevins de Mâcon à ceux de Tournus, pour les obliger à rendre compte du droit de 10 deniers par quarte; — transaction entre les États du Mâconnais et noble Guillaume de Contour, contrôleur des finances à Montpellier, fermier du tirage du sel sur le Rhône et la Saône, lequel fermier s'engage à livrer sur le port de Mâcon tout le sel nécessaire à l'approvisionnement du pays, au prix de 25 livres 5 sols la sommée ou 32 sols 7 deniers la quarte (la sommée étant comptée pour 15 quartes), avec une augmentation de 5 deniers par quarte pour le sel qui sera conduit jusqu'à Tournus; — assignations données par ledit fermier aux échevins de la ville de Mâcon, à cause des droits qu'ils prélèvent sur le sel; — procédures contre les habitants de Pont-de-Veyle, qui refusent de payer auxdits échevins le droit de dix deniers par quarte, pour le sel déchargé aux ports de By et d'Arciat; — contrôle des déchargements faits à Mâcon par Vincent Quadre, fermier du tirage, etc.

HH. 8. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1562-1693.** — Approvisionnements de sel. — Requête des échevins de Mâcon au comte de Tavanes, lieutenant général en Bourgogne pendant l'absence du duc d'Aumale, pour obliger Vincent Quadre, fermier du tirage du sel, « grènetier du grenier des pays de Lyonnois, Masconnois » et aultres lieux, » à payer la somme de 550 livres, qu'il doit annuellement à cause du droit de 10 deniers par quarte, établi pour les réparations de la ville, et celle de 318 livres 8 sols 8 deniers, à cause des 6 deniers par quarte, qui servent au payement des gages donnés aux officiers du présidial de Lyon; — défenses dudit Quadre, portant « que » estant survenuz les troubles au royaulme de France, le » tirage du sel auroit esté entièrement discontinué, de » manière que ledict deffendeur n'auroit peu lever lesdiz » seze deniers pour quarte, actendu que aulcun sel n'a esté » vendu ny débité, en quoy ledict deffendeur auroit faict » perte grande et notable, outre laquelle, auroyt perdu » tout le sel qui estoyt au greignier de Mascon, de Belle-» ville et Trévoux, lequel monseigneur de Tavanes auroyt » faict prendre, et valloyt ledict sel plus de douze ou » quinze mil livres; » — il est contraint de payer ladite somme de 318 livres 8 sols 8 deniers; — assignation donnée aux gens des États du Mâconnais, par Barthélemy Mercier, visiteur général des gabelles, pour aller à Lyon assister à la délivrance qui s'y doit faire de la ferme du tirage du sel; — commission de Guillaume de Gadagne, baron de Lunel, seigneur de Saint-Victor, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, pour exiger un cautionnement des échevins de Mâcon, dans le procès qu'ils soutiennent contre le fermier

Digitized by Google

du tirage ; — « nonobstant les défenses publiées de ne plus » vendre la quarte de sel par-dessus le pris de 34 sols » 10 deniers, Guillaume de Contour, commis à la distri- » bution du sel en ceste ville de Mascon, a dict et faict » dire par ses gens, qu'il l'a vendu quarante-huict solz » quatre deniers, et aultant en auroit, et n'en délivreroit » point à moings ; » — contrôles des déchargements de sel faits à Mâcon ; — passeport donné par Jacques de Savoie, duc de Nemours, lieutenant général en Lyonnais, pour « conduire deux barques chargées de sel, lorsque la rivière » de Saosne sera navigable, au pays de Masconnois, pour » lequel ledict sel est destiné, sçavoir est cinq cens bennes » pour le grenier de Tournus et le reste pour le grenier de » la ville de Mascon ; » — règlements pour la vente du sel en gros et en détail ; — sommation signifiée par les échevins de Mâcon aux fermiers du tirage, d'envoyer de Lyon au moins une barque de sel, pour l'approvisionnement du pays, offrant « de bailler pour escorte la compaignie » de gendarmes du sieur de Varennes, gouverneur dudict » Mascon, et cent arquebusiers de pied, pour passer au » droict de Thoissey (novembre 1594) ; » — refus desdits fermiers, alléguant « que ceulx de Mascon se peuvent » pourveoir au grenier de Belleville, par terre, sans » aulcung péril ; » — arrêt du sénat de Chambéry, donnant ordre à Pierre de Joly, baron de Langes, seigneur de Glairans, Choin, etc., bailli de Bresse, Bugey et Valromey, de laisser passer 40 « berrottées » de sel de la Franche-Comté, pour l'approvisionnement de Mâcon, à condition que chaque berrottée (voiture à deux roues) payera un ducat et demi pour droit de péage ; — crues sur le sel établies par les États de Bourgogne, etc.

HH. 9. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier (2 imprimées).

**1567-1645.** — Industrie et commerce. — Ordonnances du roi Charles V, données aux États de Sens, pour assurer la liberté du commerce, au sujet de l'imposition de 12 deniers par livre, mise sur toute espèce de marchandises ; — lettres patentes de Louis XI, portant : « que doresnavant » aucuns marchans du royaume n'yront ne mèneront leurs » denrées ou marchandises aux foires qui ont acoustumé » estre tenues à Genève, ne pareillement n'en y achecteront » aucunes, et aussi que aultres quelxconques marchans » estrangiers ne passeront ne feront passer, allant esdictes » foires ne retournant d'icelles, par les fins et mectes » dudict royaume ; » — « que tous les marchans de » quelque estat, nation ou condition qu'ilz soient, fors et » excepté les Anglois, noz anciens ennemis, puissent aler » aux foires establies en la ville de Lyon ; » — passeport accordé à tous marchands, sujets du duc de Bourgogne, par Nicolas, fils du Roi de Jérusalem, Sicile et Aragon, duc de Calabre et Lorraine, marquis de Pont, etc. ; — permission accordée aux gens de la Bresse par Claude de Guise, gouverneur de Bourgogne, « que ilz pourront venir en ceste » ville de Mascon, aux marchez et autres jours, pour y » achepter des vivres et denrées, ce qui leur en fauldra » pour leur sepmaine, pourveu qu'ilz ne transporteront » vivres d'icelle en quantité, où les officiers du Roy et » eschevins de ladicte ville auront le regard ; » — ordonnance des commissaires députés par le Roi pour l'établissement des bureaux en Mâconnais, décidant « que les petits » marchans et merciers ne pourtans avec eulx sinon que » bien peu de marchandise, pour gaigner leur vie jour- » nellement, et fréquentans les merchés et foyres des villes » et villaiges circonvoisins, ne soyent tenuz de prendre » aulcung acquist à caution au bureau général de Mascon, » et néanlmoings, pour éviter la fraude, est ordonné aux » officiers dudict lieu de les visiter, pour sçavoir s'ilz » pourtent aulcune marchandise prohibée (1552) ; » — sentences du prévôt, juge royal de Mâcon, condamnant à l'amende les marchands qui se servent de fausses mesures ; — requête de Philibert Quinson, sergent de la milice de Mâcon, pour avoir l'autorisation d'établir une verrerie en cette ville ; — opposition des échevins, qui allèguent pour principal motif, « qu'on ne la pourroit dresser sans un » merveilleux dégatz de boys, lequel est desjà bien fort » cher ; » — les États du Mâconnais émettent un avis favorable au projet ; — sentence du Bailliage, qui permet ledit établissement ; — appel interjeté par les échevins ; — arrêt du Parlement de Paris, qui annule ladite sentence et confirme auxdits échevins le droit d'accorder ou de refuser l'entrée de la ville à qui bon leur semble ; — remontrances faites par les officiers de police, sur les abus que commettent les commerçants de ladite ville ; — traité passé par les échevins de Mâcon, avec François Tavan, pourvu de l'office de jaugeur et mesureur de vin dans le Bailliage de Mâconnais (1602) ; — règlement pour la fabrication des tonneaux, dont chacun doit contenir 28 quartes de 8 pots chacune ; — ledit office de jaugeur est acquis par la ville et supprimé ; — arrêts : du Parlement de Paris, qui exempte de l'impôt du sol pour livre les draperies et les manufactures de laine ; — du Parlement de Dijon, qui interdit l'exportation du merrain hors de la Bourgogne, et l'importation dans cette province des vins de Dauphiné, de Provence, de Languedoc, etc. ; — du Parlement de Dôle, qui prohibe l'entrée des vins de France en Franche-Comté ; — du Conseil d'État, qui accorde au Beaujolais la liberté de commerce avec le Mâconnais et la Bourgogne ; — lettre du prévôt des marchands et des échevins de Paris, relative à l'éta-

Digitized by Google

blissement d'une chambre générale du commerce maritime; — rétablissement de l'office de jaugeur; — la jauge des tonneaux est portée à 30 quartes, etc.

HH. 10. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier (28 imprimées).

**1658-1789.** — Commerce et industrie. — Règlement fait par les officiers de police en la ville de Mâcon, pour déterminer la largeur et la profondeur de la coupe, dont un étalon sera déposé à l'hôpital de Bourgneuf, l'ânée valant toujours 18 coupes, la première seule étant comble; — requêtes des échevins s'opposant à la perception du droit de jauge, qui a été aboli; — plaintes des marchands de la ville contre les marchands forains; — arrêt du Conseil d'État, ordonnant que les indiennes ou toiles peintes, qui proviennent de la Compagnie des Indes, seront retirées du commerce et que le prix en sera remboursé aux marchands; — édit du Roi, portant création de charges d'essayeurs, contrôleurs et marqueurs des ouvrages d'étain, dans toutes les villes du royaume; — visites des poids et des mesures dont se servent les marchands de Mâcon; — édits, ordonnances, lois, contre les colporteurs; — traités passés par les échevins avec des marchands de charbon, pour l'approvisionnement de la ville, au prix de 36 sols le voyage; — défense aux rouliers et aux voituriers de laisser en entrepôt les marchandises dont ils ont pris charge; — « instruction sur les précautions à prendre et les formalités » à remplir de la part des voyageurs françois ou étrangers, » sans exception, qui voudront sortir du royaume par la » Flandre françoise ou le Hainaut (1779); » — « considérations sur les inconvéniens de la liberté illimitée du » commerce en général, et en particulier sur les dangers » de celui par la voie du colportage (1783); » — arrêts du Conseil, concernant la marque des étoffes de laine, de soie et de coton, ainsi que celle des toiles; — observations sur le commerce du tabac, et notamment sur le tabac râpé dans les manufactures de la ferme générale, etc.

HH. 11. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier (7 imprimées); 1 volume in-4° de 302 pages.

**1691-1782.** — Arts et métiers. — Édits des rois Louis XIV et Louis XV, portant création : de maîtres gardes et jurés, syndics des corps des marchands et des arts et métiers, dans toutes les villes du royaume où il y a maîtrise et jurande; — de syndics des marchands et artisans, dans les villes et les bourgs clos qui n'ont ni maîtrise ni jurande; — d'inspecteurs et contrôleurs pour les maîtres gardes dans les corps des marchands, et pour les jurés dans les communautés d'arts et métiers; — arrêt du Conseil d'État, portant règlement « pour les » professions d'arts et métiers et autres qui intéressent le » commerce et qui ne sont pas en jurande, avec l'état de » fixation de la finance qui sera payée une fois seulement » par ceux qui exercent lesdites professions dans les villes » et les bourgs au-dessus de 250 feux; » — recueil de règlements concernant les corps et les communautés d'arts et métiers, la suppression des jurandes, la perception des droits, etc.; — jugement du Bailliage de Mâcon contre les « garçons du devoir; » — statuts des « gavots, » contenant le cérémonial adopté pour la réception des compagnons; — chansons des gavots contre les garçons du devoir; — déclarations des habitants de Mâcon qui veulent faire partie des communautés d'arts et métiers, nouvellement reconstituées; — procès-verbaux de réceptions des maîtres; — élections des syndics et des adjoints, etc.

HH. 12. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier.

**1616-1785.** — Corporations d'arts et métiers. — Apothicaires : requête de Philibert Garnier, Claude et Guillaume Clerc frères, Jean Bauderon, Jean Frangey et Nicolas Avril, tous apothicaires de Mâcon, priant les échevins de ladite ville « d'avoir agréable la résolution » qu'ils ont prinse, d'introduire la maistrise en leur art et » profession de pharmacie, selon les règles et prescriptions » observées par le corps des apothicaires de la ville de » Lyon. » — Architectes : statuts de la communauté des architectes, entrepreneurs, tailleurs de pierre, maçons, plâtriers, couvreurs et blanchisseurs, « confrères de la » confrérie des saints quatre couronnés. » — Barbiers : lettres patentes de Louis XIV et arrêts du Conseil, créant des places héréditaires de barbiers et perruquiers, baigneurs et étuvistes; — réception de Laurent Auzeraye dans l'une des six places réservées pour Mâcon; — nomination de Jean-François Dupont; — procédures contre les barbiers ou perruquiers qui enfreignent les statuts de la communauté.

HH. 13. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin; 78 pièces, papier (3 imprimées).

**1399-1790.** — Corporations d'arts et métiers. — Bouchers : — Requête adressée au roi Charles VI par les habitants de Mâcon, représentant que, « comme la boucherie » et escorcherie de ladicte ville soit assise en la plus notable » rue d'icelle, appellée les Changes, et que l'en y escorche » bien souvent et de jour en jour les bestes et chars que » l'en vent à ladicte boucherie, sans la nettoyer et » mondifier si souvent comme il appartient, et qu'il en est » besoing et neccessité, par quoi ladicte rue en est si » empunaisiée et mal sentant, que à paine il puet demourer

Digitized by Google

» personne; » — lettres patentes ordonnant au bailli de Mâcon de prendre toutes mesures pour remédier à cet état de choses; — ordonnances sur la police de la boucherie, rendues par les baillis Aimé de Virey et Philibert de Saint-Léger, et par le gouverneur Aimé Macet, écuyer, seigneur de Trévernois; — « l'on deffend, de par le Roy, à tous » bochiers et toutes aultres manières de gens, qu'ilz ne » soyent si hardiz de vendre ni exposer à vendre aulcunes » chars, sinon en la grand ancienne bocherie; *item*, de » vendre en ladicte bocherie aulcunes chers morveuses, » infectes et mal flerans, pors grenés, coillars, berbis, » chièvres ne boches (boucs), lesqueulx berbis, coillards, » chièvres, boches et pors grenés se vendront sur deux bans, » devant la petite maison de l'ospital de Bourneufz; *item*, » de tuer ou fayre tuer aulcunes bestes, sinon en l'escor- » cherie et de jour, entre soloil levant et soloil couchant, » et que icelles bestes ayent esté premièrement visitées par » les commissaires à ce députés de ceulx qui ont les » langues desdictes bestes; *item*, l'on fait commandement » à tous bochiers qui tueront aulcunes chairs en l'escor- » cherie, que incontinent ils nestoyent la place de ladicte » escorcherie, sur peine de soixante sols parisis (14 » décembre 1493); » — procédures au sujet des corées dues à l'hôpital; — arrêt des Grands-Jours tenus à Riom, faisant défense aux bouchers des villes, « de tuer et abbatre » leurs chairs ès grans rues et places publiques desdictes » villes, et de souffler lesdictes chairs; aussi enjoinct à tous » manens et habitans desdictes villes, tenir les rues nectes » et faire vuyder les pourceaulx desdictes villes (1546); » — appel interjeté par les bouchers de Mâcon, d'une ordonnance du bailli Gabriel de La Guiche, chevalier, seigneur dudit lieu et de Chaumont, qui leur défendait « de souffler ny avantager la chair de veaulx, moutons, » ny aultres chairs qu'ilz exposeront en vente; fondre » saing, suifz ny aultres gresses, despuis Pasques jusques » à la Sainct-Michiel, sans permission du sieur prévost; » vendre aucune chair ès jour de feste Nostre-Dame, des » quatre Évangellistes et feste Dieu; » — « de par le Roy » et nous Philibert Barjot, conseiller du Roy, lieutenant » général, civil et criminel au Bailliage de Mascon, prévost » en garde et juge royal dudit lieu, il est inhibé et deffendu » à tous bouchiers, hostes et cabaretiers, de ne vendre ny » exposer en vente aulcunes chairs, pendant ce saint temps » de caresme, publiquement ny aultrement, fors et excepté » ceulx qui auront permission de ce faire, pour survenir » aux nécessités des malades; » — ordre signifié à 18 bouchers de la ville, « de tenir prest leurs montures, pour » la vènue du Roy (janvier 1575); » — baux de la boucherie de carême, passés par les échevins à 90 livres, puis à 120 livres, puis à 220 livres tournois et 70 livres de suif au profit de l'hôpital, puis à 250 livres et 100 livres de suif, puis à 300 livres, 100 livres de suif, « comme encore » quatre tonneaux catelles (crottes) de moutons, » puis à 800 livres, enfin à 1,300 livres; — plaintes des bouchers de la ville contre ceux de Saint-Laurent; — défense de tuer et d'écorcher ailleurs que dans la nouvelle tuerie, construite sur le bord de la Saône, près de la tour des Serpents; — taxes du prix de la viande, etc.

HH. 14. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

**1368-1559.** — Corporations d'arts et métiers. — Boulangers : essai fait par des notables de la ville, pour reconnaître ce qu'une ânée de blé peut produire en pain, et, par suite, ordonnance d'Étienne Du Fay, chevalier, bailli de Mâcon pour Jean, duc de Berri et d'Auvergne, comte dudit Mâcon, prescrivant aux boulangers de faire leurs pains blancs du poids de 19 onces en pâte et leurs pains bis du poids de 25 onces, lesquels pains, après la cuisson, devront peser 16 et 21 onces, le prix de chaque pain étant fixé au douzième du prix de la coupe de blé; — appel des boulangers de Mâcon, condamnés à des amendes par sentence du Bailliage, pour mauvaise qualité de leur pain, prétendant qu'ils ne sont passibles que de la confiscation dudit pain au profit des pauvres; — arrêt du Parlement de Paris, qui confirme lesdites sentences; — défenses signifiées aux boulangers de la ville par le bailli Lancelot de Luyrieu, d'aller au-devant de ceux qui amènent du blé au marché, et de faire aucun achat avant onze heures du matin; — procédures à ce sujet; — il leur est interdit provisoirement de vendre du vin en détail, attendu que « de présent l'on ne peut ne n'a-l'on peu » trouver, sont quinze jours passés ou environ, une seule » miche de pain en la ville de Mascon, qui est chouse » pitéable, et affin que le pain que lesdiz bollengiers » distribuent secrètement en leurs hostelz, pour l'entre- » tenement de leurs tavernes, soit distribué au peuple » (6 avril 1457); » — mémoire des échevins, tendant au maintien de cette interdiction; — ordonnances portant que le pain ne peut être vendu que par les boulangers, et qu'ils doivent « le tenir sur leurs estaulx et bans sur une belle » et blanche nappe; » — condamnations prononcées contre les boulangers qui ne tiennent pas leur ouvroir garni, ou dont le pain ne porte pas leur marque, n'a pas le poids requis, est de mauvaise qualité, etc.

HH. 15. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 90 pièces, papier (6 imprimées); 1 sceau.

**1546-1789.** — Boulangers. — Arrêt de la cour des Grands-Jours, tenue à Riom, qui confirme l'ordonnance du prévôt de Mâcon, portant que, d'après un essai nouvelle-

Digitized by Google

ment fait, la coupe de blé valant 9 sols, le prix du pain blanc ne sera que de 8 deniers, et celui du pain bourgeois, 4 deniers 1 obole la livre de 16 onces; — amende de 3 livres, prononcée contre un boulanger qui avait acheté 30 coupes de blé, qu'on amenait à la grenette, et confiscation de trois desdites coupes, au profit des pauvres de l'hôpital; — requête des boulangers de la ville, représentant qu'ils sont obligés, sous peine de grosses amendes, de tenir leurs boutiques fournies pour les besoins des habitants et des étrangers, sans pouvoir faire leurs provisions de blé à la grenette; « qu'ung grand nombre de menuz artisantz, » femmes, laboureurs et aultres pauvres et misérables » personnes, cuisent et détalent en public du pain tant » blanc que bis, très-mal conditionné pour l'inexpérience » et peu de moyens de ceulx qui le vendent, qu'est » l'occasion qu'ilz le débitent à meilleur marché, faisant » mesme leur provision et fourniture à la grenette, de » marché à marché, qui revient à la foule du pauvre » peuple; » ils demandent donc « de faire ériger leur » mestier en maîtrise jurée, avec inhibition et deffence à » toutes personnes de s'y entremettre sans deub appren- » tissage, permission et licence des maistres, » ou bien, si les échevins ne veulent y consentir, « d'estre quictes et » deschargés de la provision et forniture ordinaire de la » ville, leur permettant, comme à tous aultres, de cuire et » vendre aux taux ordinaires, à leur commodité, sans » y estre perpétuellement astreintz; » — ordonnance des échevins, qui les déboute « des fins et conclusions d'icelle » requeste; » — jugements et condamnations contre les boulangers délinquants; — taxes du pain; — essais faits à Beaune, pour déterminer le prix de la livre des trois qualités de pain, d'après celui de la coupe de blé; — nouvel essai fait à Mâcon, en 1692, et nouveaux tarifs d'après le prix de l'Ânée; — règlement fait par sentence du Bailliage; — « méthode très-facile pour faire les deux » sortes de pain ordonnées par ledit règlement (5 avril » 1754); » — procès soutenus par la ville contre la communauté des boulangers; — lettre-circulaire de l'intendant de Bourgogne, concernant les moutures économiques; — nouvelles requêtes, nouveaux essais, nouveaux règlements, etc.

HH. 16. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier (4 imprimées).

**1426-1782.** — Corporations d'arts et métiers. — Bonnetiers, drapiers, merciers, quincailliers, toiliers : — Requête adressée aux échevins de Mâcon par les drapiers et les merciers de la ville, s'opposant à la réception au nombre des habitants « de certains estrangiers, subjectz » originaires de Son Altesse de Savoye, boittiers et contre- » porteurs associez, en nombre de huict, faisant train et » profession de suivre les foires et marchez; » — liste des marchands quincailliers, toiliers et merciers, établis dans la ville; — arrêt du Conseil d'État, « qui accorde à tous ceux » qui auront fabriqué ou fait fabriquer dans le royaume » des bonnets à l'imitation de ceux de Tunis, une gratifi- » cation de dix sols par chaque douzaine desdits bonnets; » — jugements de police contre ceux qui font le commerce de draperie, de mercerie, etc., sans avoir acquitté les droits de maîtrise. — Portefaix : requête présentée aux officiers de police par la communauté des portefaix et des gagnedeniers, pour que les marchands de charbon soient tenus de payer 25 sols par jour à chaque mesureur, « et » outre de ce, faire payer par les habitans 2 sols 6 deniers » par chaque voyage de charbon et 4 sols par chaque » asnée de bled; » — tarif réglant le salaire des portefaix, des voituriers ou charretiers et des maîtres de bateaux à laver (1699). — Tanneurs : Plaintes des habitants, au sujet de la cherté et de la mauvaise qualité des cuirs; — ordonnance du bailli Lancelot de Luyrieu, seigneur de Rochefort, qui permet provisoirement au tanneur d'exercer en même temps le métier de cordonnier, et prescrit la nomination de deux visiteurs pour marquer les cuirs (1426); — François Méziat et Philibert Devoluet sont nommés, l'un syndic; l'autre adjoint de la communauté « des tanneurs, » corroyeurs, trongeayeurs, paussiers, mégissiers et autres » fabricants en cuir et en peaux (1778); » — Tisserands : Requêtes tendant à ce que la place de la Filaterie soit conservée à la communauté des tisserands de la ville (ce qui ne fut pas accordée), et ensuite que les étrangers ne puissent étaler sur la place de la Tannerie, pour laquelle ladite communauté paye la rente annuelle de 30 livres; — délibération des échevins portant que ladite rente sera supprimée, et que chaque tisserand qui vendra sur ladite place payera 1 sol par jour de marché et 2 sols par jour de foire. — Tonneliers : Statuts et règlements en 17 articles, pour les maîtres tonneliers de la ville de Mâcon; — lettres patentes de Louis XV, érigeant leur métier en jurande, et confirmant lesdits statuts; — opposition des échevins et du syndic des États du Mâconnais à l'enregistrement desdites lettres patentes; — « ordonnance » pour le commerce des merrains, cercles et osiers dans » la ville de Mâcon et province du Mâconnois, » etc.



Digitized by Google

Digitized by Google

Département de Saône-et-Loire.

## VILLE DE MACON.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE II.

**(Documents divers.)**

II. 1. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier (3 imprimées).

**1698-1789.** — Documents divers. — Rôle des communautés et des particuliers de la ville de Mâcon et du Bailliage de Mâconnais, qui doivent faire enregistrer leurs armoiries, entre autres les États du Mâconnais, qui payeront pour droit d'enregistrement 111 livres 10 sols; — les corps ou communautés d'officiers (Bailliage, Élection, Maréchaussée, Grenier à sel, etc.), l'évêché, les couvents, les abbayes, les prieurés, les corporations d'arts et métiers, taxés chacun à 56 livres 10 sols; — les ecclésiastiques de la ville, ceux de la campagne qui ont des bénéfices, les curés de toutes les paroisses du diocèse, les nobles, ainsi que les roturiers qui possèdent des fiefs, les officiers de robe, leurs femmes ou leurs veuves, les procureurs et les notaires, taxés chacun à 23 livres 10 sols; — ordonnance de Louis XV, relative à l'enregistrement des armoiries. — Lettre du ministre Bertin, concernant le projet « de réunir dans un » dépôt général toutes les richesses diplomatiques qui » peuvent servir de preuves à notre histoire, et perfec- » tionner notre droit public (1769). » — Déclarations des députés de la noblesse du Mâconnais, de l'évêque Gabriel-François Moreau, des chapitres de Saint-Vincent et de Saint-Pierre, portant qu'ils renoncent à tous leurs terriers et aux droits seigneuriaux ou communaux qui en dépendent.

II. 2. (Cahiers.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

**1519-1672.** — Terre et seigneurie de Flacé-lès-Mâcon. — Quittance d'un servis annuel de 14 coupes de froment dû sur une terre dite le Champ-des-Amariers, passée par Antoine Godet, notaire, « recepveur, censier, » juge, procureur et admodiateur de la terre, juridicion et » seignorie de Flacié, » pour noble Antoine de Lugny, chevalier, seigneur d'Igé et dudit Flacé; — reconnaissances de rentes, cens et servis portant lods et ventes, en toute justice haute, moyenne et basse, au profit dudit seigneur de Lugny; — renouvellement desdites reconnaissances : au profit de noble Antoine de Pise, seigneur de Flacé, président en l'Élection de Mâconnais; — au profit de Jeanne de Pise, fille et héritière dudit Antoine, veuve de Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, président au Bailliage et capitaine de la ville de Mâcon; — au nombre des censitaires se trouvent : Pierre Chambre, commissaire et receveur aux saisies réelles du Mâconnais; — Catherin Debrye, prêtre, curé dudit Flacé et chapelain des Ursulines de Mâcon; — Pierre Desvignes et François Chambre, receveurs pour le Roi au pays de Mâconnais; — François Desvignes, avocat du Roi, Claude Buchet, procureur du Roi, et Pierre Chesnard, avocat audit Bailliage; — Jeanne Decret, veuve de Jean Buchet, avocat du Roi en l'Élection;



Digitized by Google

— Marguerite Desvignes, veuve de François Vuiron, élu du Roi au pays de Bresse, etc.

II. 3. (Portefeuille.) — Cahier in-folio, 89 feuillets; 15 pièces, papier.

**1700-1785.** — Seigneurie de Flacé. — Reconnaissances de rentes, cens et servis, passées au profit d'Antoinette de Pise, dame dudit Flacé, veuve d'Émilien Tuppinier, lieutenant criminel au Bailliage de Mâcon : par les Carmes déchaussés de Lyon; — par Claude Chambre, receveur des États du Mâconnais; — par Jacques Reyrolles, élu en l'Élection de Mâcon; — par Claude Dauphin, procureur du Roi en ladite Élection, etc.; — servis reconnus au profit de Marie Vallier de Baleine, dame dudit Flacé, veuve de Joseph Paisseaud, avocat en Parlement : par Benoît Daugy, procureur audit Bailliage, et François Trambly, ancien capitaine au régiment Lyonnais infanterie; — par Antoine Circaud, procureur, au profit de Marie-Antoinette Paisseaud, dame de Flacé, veuve et héritière de messire Ignace-Bruno Colin de Serre, chevalier de Saint-Louis; — nouvelle lièvre du terrier de Flacé, pour messire Jean-Eustache-Marie-Alexandre, comte d'Escorailles, seigneur dudit Flacé et de Liman, prévôt de Saint-Romain, et Marie-Antoinette-Balthazar de Royer de Saint-Micaud, sa femme, demeurant ensemble à Autun; — livres de recettes, etc.

II. 4. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1591-1730.** — Familles mâconnaises : Auger, Aujas, Barjot, Barthelot, Bauderon, Bayard. — Baux de l'étang Crestin et de celui de la Folie (Romenay), avec moulins et dépendances, passés par Antoine Auger, écuyer, seigneur de Cornon et Lissiat, conseiller et secrétaire des finances du duc d'Orléans, régent du royaume. — Constitution de rentes au profit de Jean Aujas, avocat au Bailliage. — Vente aux enchères d'immeubles à Leynes, appartenant à Jean Barjot, avocat en Parlement, et adjugés, moyennant 5,900 livres, à Jean Barjot, chanoine de Beaujeu. — Rentes constituées au profit de Claude Barthelot, seigneur d'Ozenay et Gratay, conseiller en l'Élection de Mâcon; — obligations souscrites au profit de noble Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay, conseiller au Bailliage et siége présidial de Mâconnais. — Procédures au sujet de biens sis à Sancé, acquis judiciairement par Brice Bauderon, docteur en médecine, bourgeois de Mâcon. — Testament de Jean Bayard, de Tarascon en Provence, domicilié à Mâcon, ancien valet de pied de messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Sercy, Sancenier et Saint-Hippolyte, gouverneur de ladite ville de Mâcon; — quittance de 450 livres, passée par ledit Bayard à Anne de Rochefort, veuve dudit seigneur.

II. 5. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier (1 imprimée).

**1317-1789.** — Familles mâconnaises : Berchard, Bernard, Berthet de Gorze. — Testament de Guillaume Berchard, citoyen de Mâcon, qui choisit pour lieu de sa sépulture le cimetière des Frères-Prêcheurs, fait un grand nombre de legs pieux, et distribue ses biens meubles et immeubles aux divers membres de sa famille. — Baux à cens ou à ferme, rentes constituées : pour Emmanuel Bernard, avocat du Roi en l'Élection du Mâconnais; — pour Vincent Bernard, chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon; — testament dudit chanoine; — quittances données par Jean-Christophe Bernard, conseiller du Roi, maître en la Chambre des Comptes de Dijon, seigneur de Vaux et Montchanin; — par François Bernard, avocat, seigneur de Châtenay; — par Joseph Bernard, écuyer; — dénombrement de la terre et seigneurie de Châtenay; — Claude Bernard, lieutenant particulier au Bailliage de Mâconnais, vend, moyennant 11,500 livres, à Henri Laborier, clerc-commis à l'audience de la Chancellerie présidiale, la charge de conseiller audit Bailliage, qu'avait occupée Jean Bernard, son père, seigneur de Châtenay et des Écuyers; — mariage de messire Jean-Étienne-Claude Bernard de Sennecé, chevalier, officier au premier régiment de chasseurs à cheval, fils de Jean-Salomon Bernard, seigneur de Sennecé, Veyré, Senétrière, Moranchin, Chaniot, etc., avec Élisabeth-Charlotte, fille de messire Louis-Marie Michet de Sanville, chevalier, seigneur d'Illiat, de Saint-Loup et autres places; — testament de Claude-Philibert Bernard, seigneur de Lavernette, de Gorze, de Germolles et de La Serrée, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi en Mâconnais. — Sentence dudit Bailliage, condamnant Antoine Berthet, seigneur de Gorze et de Combes, fils de Jean Berthet, notaire et procureur à Beaujeu, à payer les arrérages d'une rente constituée par son dit père au profit de messire Jean de La Chambre, comte de Savigny et Montfort, etc.

II. 6. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 23 pièces, papier.

**1610-1783.** — Familles mâconnaises : Bonnard, Bonnet, Bordet, Boton, Bourdon, Boyvin, Buchet, Bullion, Chambre, Chanuet, Chesnard. — Immeubles à Chénas vendus par Jean Bonnard, libraire et imprimeur à Mâcon, et Marie Descombes, sa femme; — quittances passées audit Bonnard par Jean-Adrien Desaint, son beau-frère, aussi libraire et imprimeur en ladite ville. — Sentence du Bailliage en faveur de Joachim Bonnet, docteur en médecine, « demandeur et requérant estre maintenu et

Digitized by Google

» gardé en la possession et jouissance du moulin appellé le » moulin des Champs, sur la rivière dicte Mauvaise. » — Contrat de rente au profit de Bénigne Bordet, bourgeois de Mâcon. — Vente d'immeubles sis à La Salle, faite à Pierre Boton, président en l'Élection de Mâconnais, par noble Zacharie Pelez, lieutenant en ladite Élection, seigneur de Marigny. — Jardin et bâtiments hors de la porte Saint-Antoine, acquis par François Bourdon, marchand tanneur; — accord entre Philippe Bourdon, maître tonnelier à Vinzelles, et Jacques Bourdon, son frère, marchand à Mâcon; — vente faite par Philibert Bourdon, boucher, « d'une place ou banc à vendre trippes, scitué dans la » boucherie de cette ville. » — Rentes constituées : au profit de Nicolas Boyvin, bourgeois; — au profit de Jean Buchet, avocat du Roi en ladite Élection; — de Gabriel Bullion, marchand; — maisons acquises : dans la rue de Bourgneuf, par noble Philibert de Bullion, seigneur de Serrières, président en ladite Élection; — dans la rue Saint-Nizier, par Jean Chambre, bourgeois. — Immeubles à Champagne (Saint-Mauris-de-Satonnay), donnés en amodiation par Françoise Bury, femme de messire Claude Chanuet de Sagy, ancien lieutenant au régiment de Picardie. — Contrats de rentes : au profit de noble Thomas Chesnard, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Cluny; — au profit de Salomon Chesnard, avocat en Parlement; — une maison dans la rue de Bourgneuf est vendue 7,000 livres, par Antoine-François Sévert, chanoine de Saint-Vincent, à Antoinette Aujas, dame de Saint-Léger et Fuissé, veuve dudit Salomon Chesnard, ancien lieutenant général au Bailliage; — quittances de ladite somme, passée à ladite dame par messire Aimé-Jean-Jacques Sévert, chevalier, etc.

II. 7. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 31 pièces, papier (1 imprimée).

**1584-1774.** — Familles mâconnaises : Dandelot, Dauphin, Delaporte, Denamps, Desbois, Descousu, Dormy, Drée (de), Dubost. — Maisons acquises à Mâcon par Claude Dandelot, maître de grammaire et d'écriture, et Jeanne-Marie Armand, sa femme. — Contrat de rente au profit de Claude Dauphin, conseiller et procureur du Roi en l'Élection de Mâconnais. — Vignes et terre à Franclieu (Charnay et Hurigny), achetées par Nicolas Delaporte, major de la morte-paie en la ville de Mâcon. — « Une pièce de terre » vaine, scitué en la paroisse de La Chapelle-de-Guinchay, » territoire des Blémonts, contenant environ vingt-deux » meyterées, la meyterée faisant six coupées de Mâcon et » trois mesures de Beaujeu, » est vendue par les chanoines de l'église Notre-Dame dudit Beaujeu, à Joachim Denamps, conseiller du Roi, lieutenant particulier au Bailliage et siége présidial de Mâconnais, moyennant la somme de 400 livres et le servis annuel et perpétuel d'un denier viennois, portant lods, ventes et autres droits seigneuriaux. — Testament de Pierre-Salomon Desbois, grand bailli de Mâcon, léguant tous les biens qu'il possède à La Vineuse à Pierre-Salomon-Antoine, son fils, et instituant pour son héritière universelle Marguerite Fabri, sa femme; — mariage dudit Pierre-Salomon-Antoine Desbois, grand bailli de la noblesse du Mâconnais, seigneur de Choizeau, La Cailloterie et autres lieux, avec Catherine, fille de Claude Rousselot, maître en la Chambre des Comptes de Bourgogne, ancien maire de Dijon, secrétaire en chef des États de ladite province. — Testament de Nicolas Descousu, apothicaire à Mâcon; — partage entre Antoine Descousu, prêtre, habitué en l'église cathédrale Saint-Vincent, et Philippe Descousu, cordonnier, fils et héritiers dudit Nicolas. — Testament de messire François Dormy, chevalier, baron de Vinzelles et Beauchamp, élu de la noblesse du Mâconnais. — Acquisitions et échanges pour Guillaume de Drée, seigneur de la Serrée et de la Bécherie; — arrêt de la Chambre des Comptes de Dijon, portant compulsoire dans les archives de la ville de Mâcon, au sujet d'un échange d'immeubles convenu entre le Roi et messire Gilbert de Drée, chevalier. — Acquisitions : pour Claude Dubost, marchand et bourgeois de Beaujeu; — pour autre Claude Dubost, conseiller du Roi, contrôleur puis président au grenier à sel dudit Beaujeu; — pour noble Antoine Dubost, seigneur du Petit-Bourg, premier président en l'Élection de Beaujolais; — pour Laurent Dubost, seigneur de Rotheval, etc.

II. 8. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 28 pièces, papier (1 imprimée).

**1532-1723.** — Familles mâconnaises : Forest, Fropier, Fustaillier, Gratier, Guérin. — Acquisitions : pour Denis Forest, marchand à Mâcon; — pour Guillaume Forest, notaire et procureur; — pour Claude Forest, bourgeois de ladite ville; — testament dudit Claude. — Mariage d'Abel Fropier, demeurant à Manziat, puis bourgeois de Mâcon, avec Anne Corton, de Bâgé; — règlement de comptes entre ledit Abel, Claude, son frère, et Antoinette, sa sœur, femme d'André Debereysiac, notaire royal, châtelain de la baronnie de Lange; — testament de Jean-François Fropier, bourgeois dudit Manziat; — partage entre les enfants et héritiers dudit Abel, savoir : Denis Fropier, « absent pour le service du Roy; » Joseph Fropier, lieutenant au régiment de Perche; Alexis Fropier, demeurant audit Manziat; Anne Fropier, femme d'Antoine

Digitized by Google

Gallet, maître chirurgien à Feillens, et Joseph de Feillens, écuyer, seigneur de Montiernoz, veuf de Claudine Fropier; — commission de capitaine audit régiment de Perche, pour ledit Joseph Fropier, seigneur de Montjouvent; — brevet de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, pour ledit capitaine, qui teste en faveur de l'Hôtel-Dieu de Mâcon. — Foi et hommage présentés au duc de Savoie par noble Jean Fustaillier, citoyen de Mâcon (auteur de la chronique intitulée *De urbe et antiquitatibus Matisconensibus liber*), et par Antoinette Boisserat, sa femme, pour certains immeubles qu'ils possèdent à Monts, paroisse de Saint-Jean-sur Reyssouze. — Reconnaissances de cens et servis, au profit de Claude Gratier, bourgeois de Mâcon, sur des fonds sis à Berzé-la-Ville, à Montceaux, à Saint-Sorlin, à Sommeré, à Hurigny et à Varennes. — Procès soutenus contre divers particuliers, par noble Abel Guérin, greffier en chef au Bailliage de Mâcon; — rentes constituées au profit de Jacques Guérin, avocat, etc.

II. 9. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

**1608-1784.**— Familles mâconnaises : Laborier, Morel, Patissier, Pelleterat de Borde, Perrier. — Bail de biens sis à La Salle, passé par noble François Laborier, écuyer, seigneur en partie de Serrières; — mariage de Jean-Cyr-Théodose Simorre, capitaine de grenadiers au régiment de Berri, avec Anne, fille de Claude-Antoine Laborier, ancien avocat. — Constitutions de rentes pour la veuve et les enfants de Jean Morel, notaire royal et procureur à Mâcon; — une maison sise en ladite ville, rue Paradis, est acquise, au prix de 3,570 livres, par Aimé Morel, conseiller du Roi au Bailliage et siége présidial de Mâconnais. — Rentes constituées au profit de noble Antoine Pâtissier, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi. — Lettres patentes accordées par le roi Henri IV, à la requête du curé et des prêtres sociétaires en l'église paroissiale Notre-Dame de Cluny, pour le rachat des biens de ladite église aliénés pendant les troubles civils, et, en vertu desdites lettres, assignation donnée à Antoine Pelleterat, bourgeois dudit Cluny, qui avait acquis à vil prix certains cens, rentes et servis à Azé, à Igé, à Saint-Mauris, etc.; — procédures diverses soutenues par noble François Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde; — ledit François, « désirant profiter des encouragements » accordés par la déclaration du Roi, du 13 août 1766, à » ceux qui défrichent et mettent en rapport les landes, » teppes et terres incultes, » déclare au greffe dudit Bailliage qu'il a défriché « un canton de teppes, » d'environ 6 coupées, à Igé, et un autre canton, contenant 4 coupées, à Saint-Pierre-de-Lanque; — bail d'un domaine sis à Péronne, passé par Louis-Gérard de Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde, la Douze et autres lieux. — Prix-faits convenus par Hiérémie Perrier, notaire royal, secrétaire de la ville de Mâcon, pour faire nettoyer les latrines de la maison qu'il occupe, rue de la Tavernerie; — rentes constituées au profit de Louis Perrier, praticien à Cluny; — procédures diverses soutenues par Nicolas Perrier, bourgeois de Mâcon.

II. 10. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1613-1787.**— Familles mâconnaises : Pollet, Poncet, Sévert, Sevré, Tuppinier, Verjus, Viard. — Quittances données à Philibert Pollet, avocat en Parlement, par Philippine Testenoire, veuve d'Antoine Pollet, conseigneur de Pouilly. — Baux passés : par Pierre Poncet, notaire royal et procureur, et par Abraham Poncet, son frère, « marchand de draps de soye à Mascon; » — par Joachim Poncet, chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent. — Acquisition d'une maison dans la rue de Bourgneuf, faite par Antoine-François Sévert, avocat en Parlement. — Mariage d'Edme-Jean-Nicolas Sevré, trésorier des États du Mâconnais, fils de Jean-Claude Sevré, trésorier de France au bureau des finances de Bourgogne et Bresse, avec Jeanne-Marie, fille de François Noly. — Obligations souscrites au profit de Claude Tuppinier, seigneur de Montillet, conseiller du Roi au Bailliage et siége présidial du Mâconnais. — Droits de lods réclamés aux religieuses de la Visitation, par Claude Verjus, conseiller et assesseur criminel audit Bailliage; — vente du domaine de Malcus (Charnay), faite, moyennant 10,500 livres, à Jean-Baptiste Verjus, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Mâcon, par François Descrivieux, écuyer, seigneur de Chemillat, et Claudine de Châtillon, sa femme. — Rentes constituées au profit de Charles Viard, avocat en Parlement, syndic des États du Mâconnais; — transaction et règlement de comptes entre Marie-Suzanne de La Porte, veuve d'Emmanuel Viard, procureur du Roi audit Bailliage, mère d'Antoine Viard de Sercy, et Pierre-Marie-Félicité Dezoteux, aide-maréchal-des-logis des armées du Roi, agissant au nom de Geneviève-Henriette-Sophie Verne, sa femme, veuve en premières noces et tutrice des enfants dudit Antoine.

II. 11. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, papier.

**1744.** — « Inventaire général et raisonné des registres, » titres, papiers et documens des archives des États du » Mâconnais. » — Copie d'un ancien inventaire dont l'origine est aux archives départementales de Saône-et-Loire.

Digitized by Google

II. 12. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

**1549.** — « C'est l'inventaire des tiltres, lectres, » privilleiges et aultres enseignementz, faict par moy » Jehan Decrivieux, garde du scel royal du Bailliage et » judicature royaulx de Masconnoys et procureur scindic » de la ville de Mascon, faisans au proffict des habitans de » ladicte ville de Mascon, estans au trésor de la mayson » commune de ladicte ville, tant aux quesses que ès coffres; » avec aussi l'inventayre des tiltres, recongnoissances et » aultres pièces des hospitaulx de Nostre-Dame de » Bourgneuf, Sainct-Jacques et la maladière des ladres. » — Informe et incomplet.

II. 13. (Registre.) — In-folio, 323 feuillets, papier.

**1739-1743.** — « Inventaire général et raisonné des » chartres, titres, papiers et documens des archives de » l'Hôtel de Ville de Mâcon, distribué par ordre de » matière et chronologique. » — Cet inventaire est dû à Claude Bernard, ancien lieutenant au Bailliage de Mâcon, qui a divisé lesdites archives en 60 liasses. Ces divisions sont peu méthodiques; on peut reprocher à l'auteur certaines inexactitudes, des erreurs de dates, etc. Son travail n'en offre pas moins un très-grand intérêt; il a surtout le mérite incontestable de nous avoir conservé l'analyse des pièces malheureusement trop nombreuses qui ont été soustraites au dépôt.

II. 14. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

**1346-1737.** — « Annales et mémoires tirés des » registres secrétariaux de l'Hôtel de Ville de Mâcon, » depuis l'établissement de l'Échevinat. » — L'auteur (Claude Bernard) ne s'est pas contenté d'analyser lesdits registres; souvent il ajoute des notes explicatives qu'il a puisées à d'autres sources. Pour les dernières années, il donne des détails assez intéressants sur les personnages qu'il a connus, sur les événements contemporains; il aime à rappeler les cérémonies dans lesquelles il a joué un rôle, ou même dont il a été simple témoin.

II. 15. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

**1737.** — Table du précédent registre. L'auteur y a ajouté « la succession des évêques, baillis, gouverneurs, » leurs lieutenants, capitaines-lieutenants et enseignes de » la ville; des échevins, procureurs-syndics, secrétaires, » officiers de police, administrateurs de l'Hôtel-Dieu, » électeurs du Tour, fabriciens de Saint-Pierre et adminis- » trateurs de la Charité de la ville de Mâcon. »

II. 16. (Registre.) — In-folio, 527 feuillets, papier.

**1600-1650.** — « Tables et recueil général des actes » contenuz aux livres secrétariaulx de la ville de Mascon, » tenuz par maistre Hiérémie Perrier, notaire royal et » secrétaire d'icelle. »

II. 17. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

**1700-1789.** — Table des registres secrétariaux, contenant le sommaire des délibérations prises en l'Hôtel de Ville de Mâcon, depuis l'an 1700 jusqu'à 1789 inclusivement.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES NOMS DE LIEUX.

## A


Aisnes ou Vésines, FF 32.
Aix-en-Provence, BB 449.
Allemagne, BB 432, 449, 453, 454, 465, 485.
Amérique, BB 222.
Amiens, BB 64.
Anes (rue des), DD 35.
Angleterre, BB 1, 4, 448, 462; CC 65; EE 39.
Anse, EE 6, 40.
Anvers, BB 497.
Arbigny, en Bresse, DD 9.
Arciat (port d'), BB 35; HH 7.
Arnay-le-Duc, EE 6.
Arras, BB 46, 98, 409; CC 434; EE 44.
Arvière-en-Valromey, CC 455.
Asnières, EE 8; GG 453.
Asti, BB 87.
Aumusse (commanderie de l'), GG 467.
Autun, BB 49, 57; CC 74; EE 6, GG 83, 84, 346; II 3.
Auvergne, EE 34.
Auxon, en Champagne, GG 363.
Auxonne, AA 3, 5; BB 94; CC 89, 449; EE 6.
Avenas, GG 447.
Avignon, BB 3; CC 77; DD 42; GG 456.
Azé, FF 67; GG 340; II 9.
Azines (place des), DD 30; FF 4.


## B.


Bacquencourt (rue), BB 220, 229; DD 28, 36.
Bagé-le-Chatel, DD 2 à 5, 9, 12, 14; EE 24, 35, 49, 54; FF 46, 47, 67; GG 12, 23, 48, 82, 467, 240; II 8.
Baille (cul-de-sac de la), DD 35.
— (place de la), GG 322.
— (rue de la), DD 34, 35; GG 347, 336.
Banson, FF 3.
Barlet (port du) ou Malmaison, DD 5.
Barre (boulevard de la), CC 73; EE 8.
— (faubourg, levée ou chaussée de la), BB 214, 222; CC 57; EE 36; FF 22, 23; GG 292, 362, 364.
— (fossés de la), CC 430.
— (porte de la), BB 18, 165, 215, 216, 223, 225, 227; CC 95, 113, 121, 125; DD 1, 27, 29, 34; EE 9, 10, 11, 14, 15, 16, 29, 46; FF 22; GG 211, 217, 228, 238.
— (puits de la), DD 24.
— (rue de la), BB 88; CC 3; DD 24, 34, 35; FF 32, 34; GG 92, 99, 140, 324.
Bassy, FF 3.
Bavière, GG 15.
Beaujeu, EE 35; GG 54; II 4, 5, 7.
Beaujolais, BB 12, 13, 83; CC 23; EE 43; FF 29, 34; GG 83, 137; HH 9.
Beaune, BB 105; CC 82, 138, 142; EE 6, 48; GG 85; HH 15.
Beaurepaire, en Dauphiné, EE 47.
Belleville, CC 93, 116, 126; EE 50; GG 79, 122; HH 8.
Belley, FF 14.
Berzé-la-Ville, DD 12; GG 160; II 8.
Berzé-le-Chatel, BB 78; DD 12.
Berzé (château de), BB 57; EE 47, 52.
Besanceuil, GG 320, 322, 323.
Besançon, BB 127; GG 22, 102.
Bioux (ruisseau de), DD 11.
Bissy, CC 39.
Blanot, GG 159.
Blany, EE 8.
Blémonts (les), II 7.
Blois, AA 10; BB 53; CC 75.
Bois-Chétif (prairie du), BB 24; CC 76; DD 2, 3, 9; GG 327.
Bois-de-Bagé (prairie du), DD 5.
Bois-Sainte-Marie, CC 75, 93; EE, 26; FF 2, 11, 15.
Bon-Arrivoir, CC 122; DD 5.
Bonnay, GG 323.
Bonnevaux (abbaye de), GG 364.
Bon-Pasteur (maison du), FF 43, 45.
Boucherie (porche de la), DD 28.
Boulemard (boulevard), EE 8.
— (rue), DD 36.
Bourbonnais, EE 43.
Bourg-en-Bresse, BB 68, 69; CC 100, 106, 107, 110, 117, 122, 123; DD 6, 10, 15, 37; EE 6, 15, 50; FF 11, 67; GG 10, 78, 80, 83, 115, 127, 179, 299, 316; HH 1, 3.
Bourges, BB 202.
Bourgneuf (bastion de), CC 155; FF 53.
— (boulevard de), CC 102.
— (faubourg, pavé ou levée de), BB 214; CC 57; DD 12, 34; EE 36; GG 272.
— (porte de), BB 26; CC 69, 70, 71, 97, 99, 102, 110, 116; DD 12, 22, 24, 29, 34; EE 4, 8, 11, 12, 15, 16, 29; GG 192, 219, 292.
— (quartier de), CC 3.
— (rue de), DD 24, 28, 31, 32,


Digitized by Google

34, 35; GG 110, 154, 157, 160, 161, 165, 167, 182, 339; II 6, 10.
Bourgogne (comté de) ou Franche-Comté, AA 7; BB 49, 123; HH 4, 8, 9.
— (duché ou province de), BB 9, 57, 83, 96, 174, 191; CC 12, 14, 15, 22, 34 à 38, 75, 82, 83, 87 à 95, 103, 118, 122, 124, 126, 138 à 155; DD 1 à 23; EE 1, 2, 4, 12, 13, 21, 22, 24, 33, 35, 43, 44, 51; FF 18, 25, 29, 47, 65; GG 20, 24, 72, 132, 267, 285, 300; HH 3, 4, 8, 9.
Bout-du-Monde (rue du), DD 36.
Bouteaux (les), GG 272, 273, 284, 285, 290.
Boutière (terre de la), à Saint-Clément, GG 233.
Boyer, FF 3.
Brancion, GG 205.
Bresse, AA 7, 10; BB 17, 62, 63, 69, 141; CC 2, 54, 61, 86, 155; DD 2 à 10, 15, 16, 21; EE 8, 11, 21, 45, 52, 54; FF 10, 34, 47, 48; GG 4, 9, 32, 36, 42, 65, 75, 103, 129, 139, 147, 148, 149, 161, 162, 202, 260, 283, 285, 324, 362; HH 2, 7, 9; II 2.
Breuil (pré du), AA 4; BB 140; DD 11, 12; EE 35; GG 185.
Brou (monastère de), CC 122.
Bruailles, GG 142.
Bruxelles, BB 197.
Bugey (le), FF 14.
Burgy, FF 3.
Bussière (château de la), BB 14.
— (péage de la), CC 38.
Bussy et Bussières, EE 20; GG 160, 334.
By (port de), CC 1, 61; DD 4 à 8; GG 163; HH 7.

## C

Calais, BB 12; EE 41, 44.
Campane (rue de la), FF 32.
Carmagnolles, EE 51.
Carmélites (couvent des), GG 114.
Catalogne, CC 129; EE 32.
Celliers (rue des), BB 219; CC 105; DD 1, 17.
Cercy, CC 83.
Cévennes (les), BB 155.
Chagny, FF 51.
Chaintré, EE 19, 20, 35; GG 158, 160, 272.
Chalon, BB 29, 57, 60, 94, 123, 179; CC 2, 3, 94, 100, 108, 132, 138, 157; DD 2; EE 6, 14, 21, 35, 36, 39, 40, 44, 46, 48 à 52; FF 16, 19 à 23, 67; GG 21, 45, 82, 165, 167, 215, 251, 316; HH 1, 3.
Chambéry, DD 6, 9; EE 6, 49; HH 8.
Champagne (province de), BB 32; CC 82.
Champagne (hameau de Saint-Mauris), II 6.
Champs (moulin des), II 6.
Champvent, FF 3.
Champvert, GG 343.
Chandon, FF 13.
Chanes, EE 8, 20; FF 67; GG 132, 137, 148, 149, 155, 156, 187.
Change (rue du), CC 57, 153; DD 1, 28, 35; FF 47; GG 117; HH 13.
Chapelle-de-Bragny (la), EE 14.
Chapelle-de-Fissy (la), FF 3.
Chapelle-de-Guinchay (la), GG 132, 138, 145, 155, 156, 160, 161, 263; II 7.
Chapuyset (rue), CC 103.
Charbonnières, EE 52; GG 114, 147.
Chardonnay, FF 3; GG 163.
Charité (hospice de la), AA 5; BB 119; DD 15; FF 42, 46, 47; GG 316, 335, 339 à 343.
Charité (jardin de la), BB 216; DD 15, 16; GG 342; HH 2.
Charité-sur-Loire (la), EE 44.
Charleroy, BB 197.
Charlieu, BB 56; CC 129; EE 40; FF 13; GG 17; HH 4.
Charnay, BB 1, 3; CC 116; EE 8; FF 48; GG 99, 147, 148, 153, 155, 157 à 159, 173, 178, 324, 347, 362 à 365.
— (hameau de Berzé), BB 78, 80; CC 38, 107, 112; FF 16.
Charollais, BB 17, 18, 60; CC 72, 115; EE 9, 23, 43, 52.
Charolles, BB 60; CC 129; FF 67; GG 45.
— (porte de), EE 8.
— (tour de), CC 96, 137; EE 11.
Chartres, GG 9.
Chasselas, EE 10; GG 57, 265.
Chateau, BB 15.
Chateau-Chinon, EE 43.
Chateauneuf, EE 3, 26; FF 1, 2.
Chatenay, II 5.
Chatillon (rue), DD 28, 34; FF 14, 28.
Chatillon-les-Dombes, CC 126; GG 42, 55, 69.
Chatillon-sur-Seine, CC 138, 142, 147, 153; FF 19; GG 252.
Chaumont (château de), CC 151.
Chavanes (rue de), DD 1.
Chazoux, GG 116, 160, 165, 267.
Chénas, GG 335, 340; II 6.
Chesnard (porche), DD 33, 34.
Chevagny-les-Chevrières, EE 8; GG 116, 117, 174, 180, 229, 240, 272, 273, 285, 290, 300.
Chevignes (château de), EE 17, 18.
— (doyenné de), FF 17.
Chiroubles, GG 160.
Chize (la), EE 20.
Clayette (la), CC 93, 129; EE 26; GG 266.
Clermont-Ferrand, HH 3.
Clessé, CC 39; FF 3, 67; GG 182, 279.
Cluny, AA 10; BB 50, 60, 93, 96; CC 15, 77, 93, 96; DD 12, 20; EE 6, 9, 14, 39, 46, 49 à 53; FF 11, 14, 17, 67; GG 9, 42, 53, 57, 67, 77, 139, 217, 228, 249, 264, 318, 321, 327, 339; HH 1, 4; II 6, 9.
Collége (tour du), BB 225.
Collonges, hameau de Prissé, EE 8, 19, 20; GG 155, 156, 160.
Collonges-la-Maconnaise, GG 155, 158, 159, 160, 163, 164, 165, 167, 172, 213.
Condal, GG 364.
Condé, AA 5.
Condemines, GG 139.
Constantinople, EE 39.
Corcelles, FF 7.
Cordeliers (boulevard des), EE 46; GG 176.
— (église et couvent des), BB 137, 207; EE 8, 10; FF 67; GG 110, 119, 182, 274, 292.
Cormatin, FF 67.
Cormoranches, BB 60; EE 49; GG 154 à 158, 160, 162, 163, 260.
Couches, EE 6.
Cour-au-Prévot (place de la), CC 3; DD 32; EE 4; FF 44, 48.
Cours-l'Évêque (promenade du), DD 29.
Coutances, GG 91.
Crêches, BB 48; CC 10, 72; DD 14; EE 8, 20, 44; FF 2; GG 73, 149, 154 à

Digitized by Google

462, 467, 473, 494, 204, 205, 206, 213, 263, 266, 272, 273.
Crèvecœur (bastion de), BB 444; CC 128, 434, 436, 438, 439; DD 46, 26; EE 44, 46; FF 53; GG 445.
Crèvecœur (tour de), CC 82, 443; EE 6, 43, 44, 22, 54.
Croix-Saint-Girard (rue de), DD 35.
Crottet, CC 76; DD 2 à 5; GG 439, 347.
Cruzilles, GG 465.
Cruzilles (château de), BB 55; EE 52.
Cuiseaux, BB 57; CC 438, 442.
Cuisery, CC 75, 83; EE 49, 52; GG 73, 364.
Curtafond, GG 462, 463.

## D

Damas (tour de), EE 9.
Dauphiné, CC 90, 92; EE 34; GG 76, 424; HH 9.
Davayé, BB 46; CC 59; DD 44; EE 4, 8, 49, 43; FF 2; GG 460.
Dijon, AA 3; BB 45, 49, 27, 83, 423, 427, 466, 493; CC 48, 37, 55, 64, 74 à 458; DD 25; EE 6, 44, 25, 34, 35, 48, 54; FF 44, 43, 49, 44; GG 45, 34, 47, 74, 78, 84, 423, 480, 264, 298; HH 6, 9; II 5, 7.
Dole, BB 427; FF 20, 47; GG 75; HH 9.
Dombes (les), BB 38, 56, 80; FF 45; GG 75.
Dompierre-les-Ormes, GG 432.
Dondin (château de), BB 60; EE 52.
Douai, BB 463.
Dracé-le-Pannoux, GG 456, 458, 460, 464.
Dracé-les-Ollières, EE 8, 35; GG 449, 453, 456, 458, 460, 464, 256.
Dulphey, EE 54; GG 480.
— (château de), BB 63.
Dunkerque, BB 402.

## E

Écoles, EE 8.
Écolette, GG 328.
Écorcherie (porche de l'), CC 440; DD 36.
— (rue de l'), BB 88.
Égypte, GG 22.
— (puits d'), DD 24.
Égypte (rue d'), FF 53; GG 326.
Encombroux (bief ou port), DD 7.
Épée (hôtellerie de l'), FF 8, 44, 45.
— (porche de l'), CC 404, 406; FF 28.
Épinassy (commanderie d'), DD 45; GG 482.
Escrivieux, FF 44.
Espagne, BB 22, 27, 35, 95, 432, 448, 462, 470; CC 82, 435; EE 54.
Esserteaux, GG 460.
Estours (château d'), BB 48; EE 20, 44.
Étrez, BB 42.
Évêché (rue de l'), DD 36.

## F

Farges, FF 3, 4.
— (port de), BB 40; EE 40.
Fay (bois du), DD 43.
Feillens, EE 35; FF 35; II 8.
Filaterie (place de la), AA 3, CC 443; DD 28; HH 46.
— (puits de la), CC 405.
— (rue de la), DD 35.
Fissy, FF 3.
Flacé, AA 4; BB 4, 3, 230; CC 73, 74; DD 2, 3, 4, 27; EE 8; GG 93, 94, 434. 272, 273, 284, 289, 333; II 2, 3.
Flandres; BB 454, 463, 495, 496; HH 40.
Flavigny, EE 54.
Fleurville, BB 52; EE 45.
Fleury, EE 20; GG 6.
Folie ou Feuillée (moulin de la), GG 484, 273, 282, 284, 289.
Fontainebleau, GG 484.
Forez (le), EE 43.
Four (rue du), CC 70; GG 465, 347.
Franche (rue), CC 3; DD 33, 35; FF 44, 28, 47.
Franche-Comté, voir Bourgogne (comté de).
Franclieu, II 7.
Franklin (rue), BB 88.
Fréjus, GG 252.
Frères-Prêcheurs (couvent des), voir Jacobins.
Fribourg, BB 464.
Fromagerie (rue de la), GG 465.
Fuissé, GG 467, 487.

## G

Gênes, CC 83.
Genève, BB 38, 79; EE 46; GG 422, 254, 252; HH 9.
Germolles (château de), BB 43.
Gions, DD 8; FF 40.
Grange-du-Bois, GG 400.
Gravière (place de), EE 6; GG 445.
— (rue de), BB 97; DD 36.
Gray, BB 427.
Grèce, EE 39.
Grevilly, FF 3, 4.
Griéges, BB 37, 57; DD 4, 8, 9; GG 454, 458 à 462, 466, 467, 260.

## H

Hainaut (le), HH 40.
Halles (place des), FF 48; HH 2.
— (porche des), CC 443.
— (tour des), EE 8.
Havre-de-Grace, CC 429.
Héritan (fontaine de l'), CC 68; DD 42, 24; GG 406.
Hirondelles (puits des), DD 24.
Hongrie, BB 200.
Hôtel-Dieu, GG 255 à 259, 292.
Hurigny, BB 4, 3; CC 59; EE 8, 43; FF 2; GG 460; II 8.

Digitized by Google

## I

Igé, CC 97; FF 2, 9; GG 155, 156, 158, 160, 174; II 9.
Italie, BB 96, 153, 156, 185, 195, 196; EE 34.

## J

Jacobins ou Frères-Prêcheurs (église et couvent des), EE 10, 46; GG 2, 111.
Joncs (île des), GG 333.
Jugy, FF 3.
Julliénas, GG 131, 132, 137, 141, 145.

## L

Lacrost, FF 1.
Lancié, EE 20; GG 160.
Landau, BB 164.
Langres, CC 74; EE 6, 40.
Languedoc, BB 83, 105; CC 90; HH 3, 6, 9.
Lantes (domaine de), GG 331.
Lausanne, GG 14.
Layé, GG 284.
— (château de), GG 123.
Lens-Lestang, GG 330.
Lessard-en-Bresse, EE 15.
Levigny, BB 36; EE 8, 19; GG 324.
Leynes, EE 10; GG 9, 14; II 4.
Leynes (château de), BB 13, 18.
Loché, EE 8, 19; GG 272, 284, 322.
— (rue de), DD 36; GG 333.
Loire (fleuve), CC 65, 109.
Loize (domaine de), GG 267.
Lons-le-Saunier, EE 6.
Lorient, EE 54.
Lorraine, CC 98.
Loudun, BB 80.
Louhans, BB 57; EE 6, 52; GG 89.
Lourdon (château de), BB 45, 82, 83; CC 23, 54; EE 49.
Lugny, CC 39; FF 3, 67; GG 15, 72.
Lyon, BB 1, 3, 4, 11, 38, 44, 50, 51, 55, 59, 60, 68, 80, 94, 96, 100, 105, 113, 127; CC 38, 64, 65, 83, 89 à 92, 95, 96, 99 à 102, 107, 112, 114, 115, 121 à 125, 132, 145; DD 3, 5, 15, 25, 34, 37; EE 1, 6, 14, 16, 21, 39, 40, 43, 46 à 52; FF 9, 11, 13, 18, 20, 21, 31, 32, 40, 67; GG 3, 9, 12, 15, 18, 39, 94, 110, 115, 122, 126, 127, 128, 132, 134, 143, 147, 156, 165, 179, 181 à 184, 204, 228, 240, 241, 251, 267, 291, 292, 342; HH 1, 3 à 9; II 3.
Lyonnais, AA 7; BB 56, 83; CC 106; EE 51; GG 14, 18, 65, 66.

## M

Madeleine (bateau de la), au faubourg de la Barre, GG 362.
Magniens (rue ou porche des), BB 88; DD 32.
Mahon, BB 202.
Mailly-le-Chatel, EE 14.
Maladière (léproserie), BB 15, 27, 33, 179; CC 84, 85 (voir Saint-Clair).
Malessart (bois de), AA 3; BB 27.
Malcus, II 10.
Manziat, II 8.
Marandon (tour), BB 85, 117; CC 37, 68, 79, 105, 115, 121; EE 7, 11, 12.
Marans (pré des), DD 11.
Marbé, CC 68; GG 21, 149, 153, 185.
Marboz, DD 12,
Marcigny, CC 71; EE 26; FF 11.
Mariottes (terre et maison des), GG 136, 145.
Marmite (tour), GG 115.
Marseille, BB 171.
Massonne (la), GG 322, 324.
Maubert (place), DD 30; FF 31, 32.
Maure (porche du), DD 16, 32, 34; EE 4.
Mayence, EE 32.
Mazille, BB 15; GG 172.
Metz, CC 115; GG 15.
Milan, BB 185; CC 83.
Milly, EE 20.
Minimes (rue des), CC 111; FF 51.
Moncel (le), à Saint-Clément, CC 59; FF 12.
Monnaie (hôtel de la), AA 3; FF 9; GG 99.
Mons, BB 111, 197.
Montagny (Chevagny-les-Chevrières), GG 178.
Montaigu (château de), EE 52.
Montbellet, BB 52; EE 11, 15; FF 3; GG 9.
Montceaux (Prissé), BB 1, 3; EE 8, 17, 18, 19; GG 117, 239; II 8.
Monterrau, EE 12.
Montferrand, FF 13.
Montluel, EE 6.
Montmédy, BB 112; CC 133.
Montmeillan, BB 68, 115.
Montpellier, GG 223; HH 1.
Montrevel, DD 12; EE 6.
Morin (ruelle), FF 32, 34; GG 267.
Morteau, DD 38.
Mouge (hameau de), GG 153.
Mouhy, BB 1; CC 1; EE 8, 17; GG 160, 161.
Moulins-sur-Allier, BB 97; FF 10.
Moussière (jardin de la), BB 165, 201; GG 182, 255, 292.
Moutons (rue des), BB 225; DD 36; EE 30.
Namur, BB 115, 197.
Nancelle, AA 3; BB 1; EE 8; GG 16, 163, 263.
Neuchatel, CC 71.
Nice, BB 111.
Noisaterie (rue de la), DD 32.
Notre-Dame ou de Bourgneuf (hôpital), BB 21, 26, 33, 36, 43, 49, 51, 61, 69, 71, 82, 101, 102, 118; CC 109; GG 151 à 186, 192 à 250.
Notre-Dame (île), BB 75; CC 76.
Notre-Dame-de-la-Mer, HH 5.
— des-Vignes (chapelle de), DD 12, 31; GG 108.
Nourrice (puits de la), DD 21.

## N

Digitized by Google

## O

Orléanais, BB 198.
Orléans, AA 10; BB 19, 57; CC 124; EE 12, 14; GG 179.
Ozenay, FF 3.

## P

Pagny, CC 92, 94.
Palais-Royal (auberge du), GG 95.
Paradis (rue), II 9.
— (tour), EE 8.
Paray, BB 60; CC 129; GG 125.
Paris, BB 8, 10, 22, 33, 82; CC 25, 67, 74, 75, 85, 97, 99, 101, 104, 108, 110, 129, 140, 157; DD 2, 5, 9, 12, 15, 37, 38; EE 3, 20, 41, 42, 46, 54, 53; FF 4, 9 à 17, 26, 28, 63; GG 9, 14, 21, 24, 48, 91, 104, 105, 106, 121, 123, 124, 128, 131, 133, 135, 141, 142, 143, 164, 179, 182, 183, 234, 252 à 256, 270, 277, 278, 285, 293, 300, 316, 320, 324, 325, 342; HH 1, 4, 9, 14.
Paroisse (rue de la), CC 3; DD 35.
Pavée (rue), DD 30, 32, 34; GG 154, 160, 163, 165.
Pays-Bas, BB 131.
Peccais (le), HH 4, 5.
Pêcherie (porche de la), DD 33; EE 12.
Pénitents (puits des), DD 24.
Pénitents (rue des), FF 51.
Périgueux, GG 129.
Péronne, en Mâconnais, BB 52; II 9.
Perrières (les), DD 12; FF 18; GG 118, 153.
Peytier (moulin), GG 185, 272, 289.
Philisbourg, BB 141.
Picardie, BB 97.
Piémont, BB 80; EE 31.
Pierreclos, EE 20.
— (château de), EE 16.
Pierre-Encize, EE 51.
Plottes, FF 3, 4.
Poissonnière (place), BB 220.
Poitou, GG 124.
Pologne, BB 43, 211; CC 15, 87; EE 19.
Poncin, EE 50.
Pont (porte du), BB 5, 228; EE 4, 9, 13; FF 16, 28.
— (rue du), DD 28, 32.
— (tour du), EE 23.
Pont-de-Vaux, CC 124; DD 6; EE 6, 19; FF 67; GG 71, 211, 279, 319; HH 7.
Pont-de-Veyle, DD 3 à 9, 11; EE 13, 19, 51; FF 10; GG 20, 59, 156, 265; HH 7.
Pont-Jeu (place sur), BB 70, 89; DD 23; GG 111.
Ponts (moulin des), DD 12.
Pont-Saint-Esprit, HH 4, 5.
Porcherie (boulevard de la), EE 8.
— (place de la), BB 125; CC 75; DD 23, 30; FF 29, 32; GG 130, 140.
— (tour de la), EE 9; GG 176.
Porto, en Portugal, GG 21, 22.
Pouilly (Solutré), BB 16; EE 19; GG 150.
Pré-Blondel, DD 11.
Pressy-sous-Dondin, GG 161.
Prêty, FF 1.
Prissé, BB 90; CC 76; EE 8, 10, 17, 19, 13; FF 2; GG 118, 150, 158, 160, 167, 278.
Provence, BB 83; EE 15; HH 9.

## Q

Quesnoy (le), BB 163.

## R

Rambeau (pré), BB 225; DD 29; GG 176.
Rempart (place ou promenade du), BB 131, 219; CC 111, 112, 113; DD 29, 33; EE 16, 21.
Replonges, BB 37; DD 2 à 6, 9, 10; EE 8, 35; GG 154, 156, 158 à 163, 166, 177, 191, 206, 208, 213, 240, 272, 283.
Rhône, HH 4, 5, 7.
Riom, HH 13, 14.
Ripeneuve (bois de), DD 5.
Roanne, EE 19; GG 363.
Roche (moulin de la), GG 284.
Rochette (rue de la), CC 110; DD 34.
Rocroy, BB 100.
Romanèche, CC 59, 76; GG 155, 158, 160.
Rome, BB 87, 121; GG 134, 143.
Romenay, BB 8, 57; CC 12, 81, 83; EE 19, 52; FF 11; GG 128, 136, 278, 318; II 4.
Rouen, CC 9, 101; EE 12; FF 13.
Roussillon (le), BB 97.

## S

Saint-Albain, BB 52, 191; EE 35, 15; GG 12, 153, 170, 329.
Saint-Amour, en Comté, CC 124; GG 78, 135, 170, 217.
Saint-Amour, en Mâconnais, EE 10; GG 137, 261.
Saint-André-le-Désert, AA 10; FF 2.
Saint-Antoine (bastion de), BB 96, 111, 116; CC 128, 131; EE 6, 11, 16; GG 113.
— (blanchisserie de), GG 131, 136.
Saint-Antoine (commanderie de), BB 26; DD 8.
— (faubourg de), BB 211, 220; voir Saint-Étienne (levée de).
— (pâquier de), DD 23.

Digitized by Google

Saint-Antoine (porte de), BB 59, 204, 223; CC 64, 68, 70, 97, 100, 108, 111; DD 1, 21, 34; EE 8, 14, 29; GG 6, 111, 136, 185; II 6.
— (rue), CC 111; DD 24.
Saint-Brice (clos de), BB 217.
Saint-Clair (hôpital ou maladrerie), BB 66; CC 87, 93; DD 22; FF 12; GG 187 à 192, 211, 212, 228, 232, 234, 237, 238, 251.
Saint-Claude, en Franche-Comté, BB 21.
Saint-Clément, BB 3, 9; CC 59, 69, 122, 127; DD 11, 12, 29, 34; EE 4, 8; FF 12, 22, 48; GG 147, 149, 153 à 157, 160, 166, 167, 173, 175, 179, 187, 188, 189, 205, 263, 273, 284, 327, 350.
Saint-Clément-sur-Guye, GG 9, 151.
Saint-Cyr-en-Bresse, GG 172.
Saint-Didier-d'Aussiat, GG 74, 162, 163.
Saint-Étienne (cimetière de), DD 27; EE 16.
— (église de), BB 110, 125; CC 105, 132, 137, 139, 140; DD 21; GG 92, 94, 118, 119, 317.
— (levée de), AA 12; BB 221; CC 29; DD 11; EE 36; FF 49; GG 185, 272, 289.
— (place), DD 28, 33, 35.
— (porche ou rue), BB 209; CC 106; DD 24, 30.
Saint-Étienne-hors-les-Murs (église de), BB 81; EE 10.
Saint-Gengoux-le-Royal, AA 1, 10; BB 3, 120, 129; CC 72, 93, 96; EE 9, 26, 40, 51; FF 11, 67; GG 42, 323; HH 4.
Saint-Germain-en-Laye, AA 10.
Saint-Haon-en-Forez, CC 69.
Saint-Jacques (hôpital), BB 20, 26, 38, 52; CC 79, 92; DD 23; GG 125, 130, 147 à 153, 158, 194 à 202.
Saint-Jacques-en-Galice, GG 171, 194.
Saint-Jean (bastion de), BB 119, 213, 216, 221; CC 139; DD 15, 26, 33; EE 22; GG 325, 343.
— (église), GG 111.
— (île), DD 15; EE 11, 12; GG 325.
— (porche ou rue), CC 110, 111; DD 33; FF 53.
Saint-Jean-de-Losne, BB 60; CC 123.
Saint-Jean-des-Aventures ou Saint-Jean-sur-Veyle, DD 7; GG 11, 88, 91, 153, 170, 172, 177.
Saint-Jean-le-Priche, BB 75; CC 76, 105, 116; EE 35, FF 11, GG 162, 163.
Saint-Jean-sur-Reyssouze, II 8.
Saint-Julien-sur-Reyssouze, BB 57.
Saint-Just-lès-Lyon, EE 11.
Saint-Laurent, BB 24, 35, 69, 72, 91, 111, 122, 124, 126; CC 80, 82, 97; DD 5, 8, 9; EE 13, 26; FF 25, 27, 30, 31, 32, 34, 66; GG 9, 96, 240, 317, 342, 362; HH 2, 13.
Saint-Laurent-de-la-Roche, BB 49.
Saint-Léger, EE 8, 10; FF 17; GG 153, 333.
— (château de), EE 53.
Saint-Loup-de-Varennes, CC 38.
Saint-Martin-de-Senozan, EE 35; GG 151, 153.
Saint-Martin-des-Vignes, DD 11, 34; GG 108, 134, 139, 145, 324.
Saint-Martin-le-Chatel, GG 158, 160, 162, 163.
Saint-Maur-des-Fossés, EE 12.
Saint-Maurice-lès-Chateauneuf, GG 364.
Saint-Maurs, II 9.
Saint-Nizier (église de), BB 6, 10, 23; CC 107; GG 97, 103, 111, 116, 117, 119, 253.
— (puits de), CC 138.
— (rue), DD 35; FF 51; GG 157, 165; II 6.
Saint-Oyen, FF 3.
Saint-Pierre (bastion de), CC 128.
— (cimetière de), CC 24; DD 27; GG 103, 221.
— (église de), BB 7, 8, 9, 16, 19, 20, 21, 48, 69, 71, 76, 77, 89, 99, 110, 111, 118, 128, 151, 204, 207; CC 60, 66, 67, 72, 129, 133, 136, 137 à 142, 145; DD 19, 20, 36; EE 4, 7, 9, 12 à 15; FF 10, 13; GG 76, 77, 96 à 107, 115 à 120, 123, 225.
— (place de), DD 32.
Saint-Pierre-de-Lanque, II 9.
Saint-Pierre-hors-les-Murs (couvent de), AA 3; BB 18, 31, 35; CC 72 à 80, 84, 87, 90, 105, 106, 107, 115, 121, 124, 125; DD 1, 12, 13, 19; EE 7, 8, 9, 21; FF 9, 11; GG 96, 98, 147, 148, 155.
Saint-Pierre-le-Vieux, GG 328.
Saint-Rambert, FF 45.
Saint-Romain-des-Iles, CC 76, 132.
Saint-Sorlin, EE 8, 10, 20; II 8.
— (château de), EE 17, 18.
Saint-Symphorien, GG 3, 287.
Saint-Trivier, CC 126; GG 187.
Saint-Verand, CC 76, GG 132.
Saint-Vincent (cloître de), BB 32; CC 119; DD 36; FF 22; GG 87.
— (église de), BB 29, 78, 96; CC 105, 112; GG 86, 87, 107, 123.
Sainte-Reine, GG 216.
Salins, HH 4, 5, 6.
Salle (la), CC 38, 39; GG 149, 151, 153, 155; II 6, 9.
Salornay (château de), EE 17, 18.
Sancé, BB 1, 3, 221; DD 11, 12; EE 8, 22, 35, 52; GG 92, 93, 156, 330; II 4.
Saône (rivière), BB 8, 9, 56, 59, 99, 103, 134, 140, 209; CC 4, 61, 62, 63, 71, 78, 86, 87, 90, 91, 97, 105, 109, 113, 114, 115, 119 à 128, 131, 134, 136, 139, 142; DD 2 à 7, 12 à 15, 21, 30, 33, 35, 36; EE 7, 9, 16, 30, 31, 35, 38, 45, 49, 50, 51; FF 13, 22, 25, 27, 32, 40, 43, 47, 49, 52, 53, 56, 66; GG 4, 5, 9, 11, 12, 18, 78, 81, 147, 151, 157, 185, 186, 187, 283, 329; HH 4 à 8, 13.
Satonnay, FF 67.
Saveron ou Savoureux (bourg), CC 3, 68; GG 147.
Savoie, BB 63, 66, 68, 147; DD 2, 3, 4; EE 51; GG 135; HH 2.
Semur-en-Auxois, CC 138, 142.
Semur-en-Brionnais, GG 12.
Sennecé, BB 3, 26; EE 8, 20, 35; FF 11; GG 151, 230, 327.
Sennecey-le-Grand, GG 142, 363.
Senozan, CC 59; EE 35, 52; GG 149, 151, 153.
Sens, GG 228; HH 9.
Serpents (tour des), BB 117; DD 25; HH 13.
Serrières, EE 10, 20.
Seurre, BB 105, 107, 108; CC 110; EE 53; HH 3.
Sigonnière (impasse de la), GG 317.
— (puits de la), DD 24.
Sirène (porche de la), DD 33, 35; GG 317.
Sologny, EE 10.
Solutré, BB 16; DD 11; EE 1, 8, 10 19.
— (château de), BB 12, 14 16; CC 71; EE 19, 21 43.
Sommeré, FF 11; GG 10, 96; II 8.
Strasbourg, GG 16, 23.
Suisse, GG 15.
Suze, BB 158.

Digitized by Google

## T


Tannerie (place de la), HH 16.
Tarascon, II 4.
Tavernerie (rue de la), CC 113; II 9.
Thil (le), GG 350.
Thionville, BB 100.
Thizy, GG 156.
Thoissey, BB 63; FF 33; GG 122, 206; HH 8.
Thomas (rue), DD 33.
Tortose, BB 159.
Toulon-sur-Mer, BB 119; EE 54.
Toulouse, GG 40.
Tour (moulin de la), DD 12.
Tourneloup (rue), EE 29; FF 51; GG 158.
Tourniquet (rue du), DD 35.
Tournus, AA 10; BB 13, 52, 55, 62, 108; CC 36, 72, 89, 96, 97, 108, 123, 146, 157; DD 10, 27; EE 6, 26, 34, 35, 36, 39, 46, 49 à 53; FF 3, 11, 19, 67; GG 14, 22, 48, 74, 83, 90, 117, 122, 126, 165, 180, 228, 251, 264, 272, 323, 334; HH 1, 4, 7, 8.
Tours, BB 106, 164.
Trévoux, CC 116, 124; HH 8.
Troyes, AA 10; CC 16; EE 42.
Truchère (la), EE 54.
Tunis, HH 16.
Tupinerie (rue), DD 26, 28, 33, 35; FF 53.


## U


Uchizy, BB 62; CC 39; DD 9; FF 3, 11; GG 163, 164.
Uchizy (château d'), EE 51.
— (port d'), CC 95.
Uchizy (île d'), EE 53.


## V


Varennes-lès-Macon, EE 8, 10, 17; GG 138, 163, 167, 175, 184, 264; II 8.
Vaux-Verzé, EE 8.
Vecours, DD 13.
Venise, CC 87; EE 49.
Verchizeuil, AA 3.
Verdun-sur-le-Doubs, BB 59; CC 62; EE 6, 52; FF 23.
Vergisson, BB 16, DD 14; EE 8, 10, 19; GG 237.
Vérizet, BB 52, 71; CC 39; DD 12; EE 14; FF 2 à 7, 67; GG 17, 156, 183.
Vernade (la), HH 5.
Verneuil, GG 97.
Vertpré, EE 3.
Versailles, CC 149.
Vervins, BB 65.
Verzé, EE 8; GG 155, 158, 174.
Vésines, voyez Aisnes.
Veyle (rivière), CC 1; DD 4, 5, 7, 8; GG 181, 282, 284, 289.
Vieille-Batie ou Batie-de-Vers, GG 147, 148, 150, 153, 267.
Vieille-Tuerie (place de la), FF 34.
Vienne (en Dauphiné), CC 91; EE 52; GG 126.
Villars, FF 3.
Villars (prieuré du), EE 51; GG 115.
Villars-en-Bresse, BB 69.
Villefranche, BB 100; CC 105; EE 6, 35, 43; FF 50, 67; HH 1.
Villiers, GG 160.
Vimy, BB 17.
Vineuse (la), II 7.
Viré, BB 52; FF 3, 7, 67.
Visitation (couvent de la), BB 121; GG 124, 130.
Vinzelles, EE 8, 20; GG 160, 162, 224, 272, 284, 331; II 6.
— (château de), BB 13, 18.
— (rue de), DD 34, 35.


Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES NOMS DE PERSONNES.

## A


Abzac de Marzac (François d'), FF 22; GG 405.
Achaintre (Claude), EE 6.
— (François), GG 50, 76.
— (Jacques), GG 74.
— (Jean-François), GG 52.
— (Nicolas), GG 340.
— (Philibert), GG 31.
— (Jeanne), GG 39.
— (Marguerite), GG 43.
— (Marie), GG 45.
Achary (Claude), GG 7.
— (Michel), CC 84.
Adrets (baron Des), EE 46.
Agoust (Diane d'), GG 265.
— (Jeanne d'), GG 263.
Aguesseau (chancelier d'), BB 196.
Agut (Louis), GG 22, 294, 292, 342, 349, 362 à 365.
Ailhaud (Jean), GG 252.
Alabernarde (Georges), GG 18.
Alabertre (Antoinette), GG 249.
Alacoque (N.), curé du Bois-Sainte-Marie, FF 45.
— (N.), maire du Bois-Sainte-Marie, FF 45.
— (Marguerite), GG 11.
Alais (comte d'), BB 87.
Alamanni (Baptiste), BB 36; DD 9; GG 87, 117.
— (Luc), BB 49; GG 122.
Alamartine (Benoît), BB 88; CC 45; GG 25.
— (Étienne), GG 25, 39.
Alamy (Marie), GG 364.
Albert (Abel), GG 64.
— (Antoine), GG 26, 30.
— (Anne), GG 45.
Albert (Charlotte), GG 53.
— (Françoise), GG 44, 70.
— (Marie-Anne), GG 47.
Albon (Guichard d'), seigneur de Saint-Forgeux, EE 43.
— (Jean d'), seigneur de Saint-André et Ouches, HH 7.
Albonne (dame d'), GG 181.
Alby (seigneur d'), CC 73.
Alençon (duc d'), CC 77.
Aleyné (Jeannet), GG 187.
Alincourt (seigneur d'), CC 106; EE 34.
Allouay (Léonard), GG 340.
Alzias (N.), GG 90.
Amanzé (N., seigneur d'), CC 73.
— (Jacques d'), chanoine, GG 48.
— (Jacques d'), lieutenant de Roi, AA 3; CC 132.
Amblart (Amédée), FF 15.
Amboise (Charles d'), HH 5.
— (Georges d'), BB 21.
Amelot (Antoine-Jean), seigneur de Chaillou, BB 210, 211; CC 58, 63, 152, 153; DD 10, 16, 18, 21, 23, 33; EE 2, 22, 36, 38; HH 3.
— (Antoine-Léon-Anne), BB 225, 227; CC 64, 157, 158; DD 1, 29, 37; FF 23; GG 283, 298.
Amydieu (Jean), EE 22.
Andrié (Jean d'), BB 7.
Anfrie d'Hunière (André-Philibert d'), GG 334.
— (Jean-Louis d'), GG 84.
— (René-Louis d'), GG 334,
Ange (Michel), GG 19.
Angoulême (duc d'), BB 98; GG 172.
Animé (Hugues), GG 249.
Anjou (duc d'), AA 7; BB 42, 137, 161, 181, CC 15, 133; EE 26, 32, 40.
Anlezy (marquis d'), CC 151.
Anne d'Autriche, GG 115, 127.
Anne de Bretagne, BB 21.
Annebaud (maréchal d'), BB 32.
Anselme (André), EE 13.
Antoine (Claude), GG 37, 38, 45, 49 à 63, 138, 336.
— (Étienne), CC 119; GG 138.
— (Orianne), GG 45.
Anymé (André), GG 9.
— (Isaac-Thomas), GG 9.
Aquitaine (Louis d'), CC 65.
Archange (N.), BB 71.
Arcelin (N.), apothicaire, CC 33; GG 294.
— (N.), avocat, BB 77.
— (Claude), GG 348.
— (Geoffroy), GG 67.
— (Marin), CC 88.
— (Nicolas), GG 74, 75, 81.
— (Pierre), GG 67, 69.
— (Pierre-Nicolas), FF 51.
— (Anne-Marie), GG 82.
— (Jeanne), GG 64.
Arcelot (François), CC 147, 153.
Archambault (N.), EE 48.
Arcis de Valadous (Marie-Catherine d'), GG 24. (Voir Valadous.)
Arconcey (Jean d'), GG 155, 156.
Ardax (Jean-Baptiste), GG 16.
Argenteuil (N.), EE 35.
Arlincourt (seigneur d'), CC 115.
Armagnac (comte d'), BB 140, 144; CC 25, 38, 43, 140; FF 17, 18.
— (comtesse d'), CC 43.


Digitized by Google

ARMAND (Jeanne-Marie), II 7.
ARNAUD (Jean), GG 96, 97.
— (Joseph), FF 54.
ARNAULT (N.), EE 32.
ARNOUD (N.), CC 96.
— (Gabriel), GG 89.
— (Pierre), GG 87, 90.
ARNOUX (Pierre), GG 190.
ARPAJON (vicomte d'), CC 124.
ARTOIS (comte d'), BB 203.
ASTURIES (prince des), BB 158.
ATIE (Pierre), CC 70.
ATTAINVILLE (Oudard d'), BB 5; CC 65; EE 17; GG 124, 148.
AUBE (Laurent de L'), baron de Corcelles, GG 36.
AUBEAU (Charles), GG 119.
AUBEAUFILS (Marie), GG 45.
AUBEL (Antoine), chirurgien, GG 4, 9, 33.
— (Antoine), élu en l'Élection, GC 74.
— (Claude), GG 7.
— (Étienne), DD 17; GG 18, 73.
— (François-Constance), GG 86.
— (Jacques), BB 150; CC 57.
— (Jean), GG 38.
— (Nicolas), DD 21; GG 1, 5, 54.
— (Thomas), GG 7.
— (Antoinette), GG 306.
— (Catherine), GG 3.
— (Henriette-Marie), GG 7.
— (Louise), GG 6, 15.
AUBEL DE LA GENETTE (François), GG 84.
AUBEPIERRE (Guillaume d'), DD 14.
AUBÉPIERRE (Pierre), DD 30.
AUBESPIN (Antoine de L'), GG 87, 117, 125.
— (Jean de L'), seigneur de Chigy, BB 49.
AUBIGNY (seigneur d'), AA 4.
AUBINEAU (N.), CC 153.
AUBRY (N.), CC 155; DD 16, 18, 21, 26, 28.
— (Claudine), GG 348.
AUBUSSON (Guillaume d'), DD 15; GG 325.
AUCAIGNE (Benoît), GG 65.
— (Philibert), GG 74.
— (Jeanne-Marie), GG 79.
AUCLERC (Nicolas), GG 319.
AUDIFFRET (Jean-Jacques), GG 252.
AUGER (Antoine), seigneur de Cornon et Lissiat, II 4.
AUJAS (Benoît), CC 126.
— (Claude), GG 6, 27, 39, 44.
— (Henri), GG 90.
— (Jean), GG 42, 57; II 4.
— (Louis-Aimé), BB 206, 207; GG 75, 78, 86.
— (Antoinette), dame de Saint-Léger et Fuissé, GG 44; II 6.
— (Marguerite), GG 6.
AULAS (Denis), BB 205; FF 26.
— (Marie-Claudine), GG 83.
AUMALE (duc d'), BB 30, 34; CC 82; DD 9; EE 48; GG 122; HH 8.
AUMONT (seigneur d'), BB 24, 57.
AUMUSSE (commandeur de l'), CC 95; EE 40.
AURAT (Philibert), DD 20; GG 4, 9.
— (Claudine), GG 264.
AUSSY (seigneur d'), BB 120.
AUZERAGE (Laurent), HH 12.
AVENAT (François), BB 160.
AVENIÈRES (Francon d'), FF 2.
AVERDY (seigneur de L'), BB 234; CC 36, 152; FF 26.
AVRIL (Nicolas), HH 12.
AYGUET (Jean), BB 20, 21.
AYMARD (Claude), seigneur de Buyat et Francheleins, CC 50, 128; GG 45, 53, 264.
— (Jacques-Antoine), seigneur de Francheleins et Montval, GG 67.
— (Josserand), GG 154.
— DE FRANCHELEINS (Philibert), FF 54; GG 83.
— — (Jeanne-Thérèse), GG 20.
— — (Marguerite-Jacqueline-Antoinette), GG 84.
— DE MONTVAL (Mathieu), seigneur de Marbé, GG 21, 76, 80.
— — (Philibert), GG 268.
— — (Marie-Anne), GG 23.
— — (Marie-Jeanne), GG 85.
— — (Marie-Thérèse-Claudine), GG 24, 84.


## B


BABILLON (Jacques), GG 5.
BACHELARD (Pierre), BB 37.
BACHET (Jean), GG 162.
— (Pierre), DD 6.
BACHEY (Jean-Joseph), GG 85.
BACONIAU (Nicolas), CC 66.
BADEFOL (Seguin de), EE 40.
BAGAY (Jean), FF 7.
BAGÉ (marquis de), BB 126; CC 120; EE 13; FF 16.
— (Jean de), DD 4; EE 25.
BAILLET (Philippe), BB 55.
— (Pierre), BB 9, 10, 11; CC 67, 68; DD 13; EE 3; GG 161, 187; HH 4.
BAILLI (Jean), GG 98.
BAILLIEUL (Girard de), GG 125.
BAILLIF (Nicolas), GG 6, 7, 275.
BAILLY (Guillaume), CC 44.
BAJAZET (le sultan), EE 39.
BALAY (Claude), GG 43.
— (Jeanne), GG 45.
BALEINE (Louis de), GG 82.
BALME (seigneur de La), EE 33.
BALMONDIÈRE (seigneur de La), EE 38.
— (Claude de La), GG 82.
— (Étienne de La), GG 78, 86.
— (François de La); GG 64, 65, 69.
— (Joseph de La), BB 223; GG 67, 86.
— (Philibert de La), GG 83, 268.
— (Marguerite de La), GG 64.
— (Marie de La), GG 65.
— (Marie-Anne de La), GG 83.
BANNENS (Hugues de), GG 154.
BAR (duchesse de), BB 16.
— (Guy de), EE 42.
— (Nicolas de), GG 155.
BARAUD (Bastien), GG 6.
BARBERIE DE SAINT-CONTEST (François-Dominique), CC 149; DD 38. (Voir SAINT-CONTEST.)
BARBERIN (cardinal), BB 87.
BARBIER (Aubry), HH 5.
— (Jean), GG 148.
BARIL (Martin), EE 53.
BARITEL (Claude), GG 287.
BARJAUD (Charles), GG 48.
— (Jean), GG 70.
— (Pierre), CC 139, 148; GG 36, 54, 55, 66, 67.
— (Françoise), GG 74.
— (Jeanne), GG 11, 277.
— (Marie-Antoinette), GG 74.
BARJOT (Antoine), CC 47; FF 47; GG 40.
— (Benoît), GG 27, 48.
— (Brice), GG 58, 64, 74, 333.
— (François), GG 50, 54.


Digitized by Google

Barjot (Guillaume), seigneur de la Palud, BB 34; CC 45.
— (Jacques), GG 66.
— (Jean), avocat, II 4.
— (Jean), chanoine, II 4.
— (Philibert), seigneur de La Salle, Leynes et Lavernette, AA 8; BB 41, 53, 59, 77; CC 83, 84, 89, 90, 91, 94, 97, 98, 104; DD 31; EE 50; FF 12, 13, 24; GG 47, 240; HH 2, 13.
— (Philibert), substitut, CC 134; GG 36, 55.
— (Claudine), GG 47.
— de La Combe (Brice), DD 32.
— — (Jacques), GG 277.
— — (Jacques-Marie), BB 187, 190, 193, 199; GG 67, 77.
— — (Avoye-Marie-Thérèse), GG 84.
Barolet (Pierre), GG 14.
Baroli (Guillaume), BB 1.
Barra (Pierre de), CC 104.
Barthelot (Claude), seigneur d'Ozenay, GG 47; II 4.
— d'Ozenay (Claude), seigneur de Rambuteau, BB 159; GG 69, 70, 84, 255, 277.
— — (François), GG 264.
— — (François-Laurent), GG 70, 76.
— — (Henri), seigneur de Rambuteau, GG 36, 65.
— — (Jean-Baptiste-François), GG 24.
— — (Mathieu), GG 265.
— — (Philibert), seigneur de Rambuteau, BB 132; GG 27, 40, 44, 53, 54, 64, 84.
— (Henriette), FF 16.
— (Marguerite), GG 50.
— (Suzanne), GG 336.
— d'Ozenay (Anne-Françoise), GG 83.
— de Rambuteau (Claudine), GG 66, 77.
Barville (seigneur de), EE 37.
Basset (Nicolas), GG 341.
Bastien (Marie), GG 340.
Bastier (Étienne), seigneur de Villers, DD 17.
Bastière (Jeanne), dame du Fief et de Magny-sur-Thille, DD 17.
Baud (Antoine), GG 61.
Bauderon (Brice), BB 47, 60; GG 110; II 4.
Bauderon (Gratian), seigneur de Sennecé, CC 109; GG 28, 39.
— (Jean), GG 48; HH 12.
— (Pierre), GG 48.
— (Claudine), GG 53.
— de Sennecé (Antoine), GG 57.
— — (Brice), seigneur de Condemines, BB 107, 132, 173; CC 127, 128, 134, 136, 137, 139; GG 41, 42, 43, 55, 65, 68, 73, 127, 128, 228, 237, 268, 277, 285, 286, 339.
— de Condemines (Jeanne-Marie), GG 73.
— de Sennecé (Constance), GC 64.
— — (Jeanne), GG 64, 66, 70, 277.
— — (Suzanne), GG 53, 60.
Baudet (N.), BB 3.
Baudricourt (Jean de), EE 25.
Bauffremont (Georges de), comte de Cruzilles, AA 8; BB 49, 50, 55, 60, 62, 63; CC 92, 93, 95, 97; EE 23, 50, 54, 53.
— (N. de), baron de Sennecey, BB 55; CC 109; EE 52.
— (Claude-Charles-Roger de), BB 94.
— (N. de), comtesse de Fleix, GG 114.
Baulat (Jean de), DD 3, 4.
Baume (Charles-François de La), marquis de Saint-Martin, Montrevel, Lugny et Lessard, EE 15.
— (Jacques de La), seigneur de l'Abergement et Marboz, DD 2.
— (Jean de La), seigneur du Martray, GG 117.
— (Joachim de La), comte de Châteauvilain, CC 13.
— de Montrevel (Esprit-Melchior de La), GG 72, 81.
— — (Florent-Alexandre-Melchior de La), DD 18.
— — (Jean de La), CC 61, 136; DD 6.
Bayard (Barthélemy), GG 46.
— (Jean), GG 173; II 4.
— (Nicolas), GG 25.
— (Nicole), GG 44, 45.
Bazan (Jacques), GG 3, 4, 5, 94.
Bazile (P.), CC 105.
Bazin (Louis), GG 35.
Bé (Thomas), FF 43.
Béatrix (N.), EE 18.
Beaufort (duc de), CC 136; EE 49.
Beaujeu (Édouard de), FF 8.
— (Marguerite de), DD 12.
Beaulieu (Jean de), GG 89.
Beaumont (Antoine de), GG 342.
— (Pierre), GG 77.
— (dame de), EE 38.
Beauregard (seigneur de), EE 27.
Beauvoir (André de), seigneur de Chaintré, GG 27.
Béchet (Claude), GG 2.
— (Eulalie), GG 4, 12.
Bécie (Verain de La), EE 43.
Béguat (Jean), FF 11.
Bellecombe (Jacques de), seigneur de Chasselas, GG 29, 39.
— (Jean), seigneur de Chasselas, BB 129; FF 18; GG 64.
Bellefont (seigneur de), EE 44.
— (Nicolas de), GG 264.
Bellegarde (Roger, duc de), BB 76, 78, 80, 87, 91; CC 101, 105, 107; EE 5; FF 16.
Bellier (seigneur Du), EE 27, 53.
Belle-Isle (maréchal de), BB 201.
Belleperche (Nicolas de), seigneur de Chassignolles, GG 265.
Bellon (Jacques), GG 21.
Belot (Toussaint), CC 25.
Belouet (Mathey), GG 1.
Belouze (Claude), GG 43, 61.
— (Pierre), DD 18.
— (Madeleine), GG 57.
— (Marguerite), GG 264.
— (Marie-Philiberte), GG 85.
Belriant (Catherine de), GG 265.
Bennes (comte de), CC 84, 88; EE 49.
Benoît XIV, pape, GG 119.
— (Georges), GG 143.
— (Pierrette), GG 21.
Béquillon (Hugonin), CC 70.
— (Jean), GG 162.
Béranger (Benoîte), GG 11.
Bérard (Pierre), FF 42.
Bérardet (Étienne), CC 4; EE 7; GG 161.
Beraud (Guillaume), BB 6.
— (Philibert), GG 205.
— (Robert), CC 74.
Berbizey (N. de), seigneur de Belleneuve, DD 5.
— (Bernard de), seigneur de Vantoux, EE 13.
Bercaut (Jean), CC 68; FF 9.
— (Pierre), FF 1.
Berchard (Antoine), BB 8.
— (Guillaume), CC 65, 69; II 5.
— (Guyonnet), BB 14.


Digitized by Google

Bergh (baron de), EE 36.
Bergier (Marie), CC 48.
Bernard (N.), DD 38.
— (Abraham), GG 47.
— (Amédée), GG 150.
— (André), GG 88.
— (Antoine), marchand, GG 8.
— (Antoine), receveur du Roi, CC 53, 76.
— (Antoine), seigneur de Chaintré, GG 165.
— (Claude), GG 64, 67, 69, 74, 87, 88; II 5, 13, 14.
— (Emmanuel), GG 32, 44; II 5.
— (François), seigneur de Châtenay, CC 141; GG 52, 324, 329; II 5.
— (François), notaire, GG 180.
— (Gratian), CC 107, 109 à 119, 123; GG 88.
— (Jean), châtelain de Davayé, EE 1.
— (Jean), seigneur de Châtenay, CC 72, 122; EE 1; GG 38, 44, 45, 46, 264, 265; II 5.
— (Jean-Baptiste), seigneur de Châtenay, GG 8, 267, 277.
— (Jean-Christophe), seigneur de Chaintré, GG 333, 336.
— (Jean-Christophe), seigneur de Vaux, GG 180; II 5.
— (Jean-Salomon), seigneur de Joux et le Vignaux, FF 51; GG 73, 77, 85, 268, 286; II 5.
— (Joseph), écuyer, GG 180, 350; II 5.
— (Joseph), prêtre, GG 54, 55.
— (Mathieu), FF 11.
— (Nicolas), seigneur de Châtenay, GG 25, 44, 87, 336.
— (Nicolas), seigneur de Marbé, BB 42, 46, 47, 54, 68; CC 80, 89, 100; DD 23; EE 4, 5, 27; GG 87.
— (Philibert), avocat, CC 116; FF 16; GG 44, 45.
— (Philibert), batelier, GG 329.
— (Philippe), GG 87.
— (Thomas), GG 289, 349.
— (Vincent), chanoine, II 5.
— (Vincent), élu en l'Élection. BB 62, 68, 77, 78; CC 94; GG 87.
— (Chrestienne), CC 49; GG 87, 170.
— (Françoise), GG 40.
— (Jeanne-Louise), GG 70.
— (Marie-Charlotte), GG 69.
— (Nicole), GG 54.
Bernard (Orianne), GG 47.
— (Philiberte), EE 1; FF 13; GG 39, 47, 294, 347.
— (Suzanne), GG 64.
— de Chatenay (Marie), GG 73.
— de Lavernette (Abel-Michel), EE 24.
— — (Claude-Philibert), BB 222, 223; EE 24; GG 73, 86; II 5.
— — (Jacques-Antoine), GG 24.
— — (Philibert), BB 182, 184, 192, 193; EE 24, 36; GG 15, 69.
— — (Éléonore), GG 64.
— — (Françoise), GG 67.
— — (Marie-Claudine-Philiberte), GG 22, 83.
— — (Marie-Louise), GG 84.
— de Sennecé (Jean-Étienne-Claude), GG 330; II 5.
— — (Antoine), seigneur de Condemines, GG 139.
— — (Marie-Charlotte-Eugénie), GG 83.
Bernardin (Nicolas), CC 74.
— (Jeanne), CC 44, 46.
Bernardon (Pierre), GG 53.
Bernaton (Claire), GG 48.
Bernoud (Claude), GG 35.
— (Thoine), GG 224.
Berri (duc de), BB 139; CC 65.
— (prince de), BB 152.
Berrichon (Jean), GG 15.
Berruyer (Claude), CC 130, 139; GG 38, 44, 50, 65, 69, 265.
— (Claude-Antoine), CC 154, 156; DD 35.
— (Claude-Joseph), GG 270, 294.
— (François), GG 61.
— (Philibert), CC 19, 99; GG 25.
— (Marie-Marguerite), GG 69.
Berthaud (Jean), GG 73.
— (Philibert), GG 185.
Berthauld (Pontus), GG 45.
Berthelon (Jean), GG 6.
— de la Vennerie (Aimé-Marie), GG 85.
Berthet (Antoine), seigneur de Gorze et Combes, II 5.
Berthet (Claude), GG 16.
— (Claude-Joseph), marquis de Gorze, EE 35; GG 90.
— (Jean), II 5.
— (Marie-Anne), GG 18.
— de Gorze (Jean-Joseph), seigneur de La Salle et Germolles, GG 64.
— — (Joseph), BB 162.
Berthon (Baptiste), CC 62.
Berthoud (Olivier), BB 8.
Bertier (François), GG 134.
Bertin (N.), II 5.
Berto (Joseph), GG 3.
Bertrand (Jacques), GG 107.
— (Jean), GG 78, 84.
— (Louis), GG 18.
Berzé (comte de), EE 13; FF 16.
— (Guyonnet de), EE 39; FF 9.
Bessac (Claude de), seigneur de Grandmaison, GG 53.
— (François de), seigneur de Grandmaison et Varennes, BB 78, 79, CC 142; GG 28.
Besseret (Charles de), CC 19.
— (Claude de), seigneur de Marillac; GG 50.
— (Huguette de), GG 264.
Besuts (Annequin), CC 68; GG 251.
— (Jean), CC 70.
Beugre (Claude de), seigneur de La Chapelle-de-Bragny, GG 69.
Bidoud (Guillaume), GG 87.
Bierson (Jean-Baptiste), DD 35.
Biez (baron de), EE 25.
Bigonnet (Adrien), CC 156; DD 10; GG 76, 90.
Billet (Baptiste), FF 12.
— (Girard), seigneur de Vaubresson, GG 66.
Billion (Abraham), DD 32.
Biolay (Claude), GG 34.
— (Étienne), GG 265.
— (Pierre), BB 133.
Biron (Charles de Gontault de), AA 8; BB 63 à 68; CC 97 à 100; EE 27, 49, 53, 54; GG 206.
Bissoinnes (Pierre), CC 89.
Blamont (seigneur de), BB 14; CC 71; EE 14 (voir Neuchâtel).
Blampoix (Jean-Baptiste), GG 144.
— (Catherine), GG 77.
Blanc (Claude), GG 12, 15.
— (Jean), EE 13.
— (Claudine), GG 19.
Blanchard (Claude), seigneur de Saint-Martin et Dulphey, CC 19; GG 4, 40.
— (Pierre), CC 84.


Digitized by Google

Blanchard (Thomas), GG 178.
— (Anne), GG 43, 44.
— (Claudine), GG 3, 50.
— (Philiberte), FF 17; GG 347.
Blanchet (Jean), GG 27.
— (Louis), GG 17.
Blancmesnil (seigneur de), AA 5.
Blandin (Bonaventure), GG 8, 21.
— (Pierre), GG 12, 14.
— (Hélie), GG 6.
Bleton (Benoît), GG 79.
Bletterens (Ymbaud ou Humbert de), CC 8, 69; EE 17, 19, 40; GG 155.
Blévin (Alexandre-Marie de), marquis de Penhoët, GG 83.
Blondeau (Louis), CC 138.
Blondel (Benoît), FF 1.
— (Étienne), DD 35.
Blondet (Pierre), GG 137.
Blonnay (Marie-Anne de), GG 115.
Blot de Chouvigny (Éléonor-Joseph), GG 70, 182, 264.
Bochiers (Perrenin), CC 1.
Bocquin (Baptiste), GG 170.
Bodin (N.), GG 142.
— (Nicolas), BB 202, 206; GG 80.
— (Pierre), CC 65; DD 35.
— de Vetdel (Nicolas), GG 86.
Bois (Antoine Du), seigneur de Loize, GG 161.
— (Barthélemy Du), EE 3; GG 160.
— (Louis Du), seigneur de Prissia, AA 4; EE 9.
Boisserat (Antoinette), II 8.
Boissier de Saint-Georges (N.), FF 60.
Boisson (Thevenet), CC 65.
Boissy (Jean de), BB 5.
Bolangier (Claude), GG 41.
Bonnard (Jean), BB 154; GG 63, 70; II 6.
— (Joseph), CC 37, 157.
— (Simon), GG 37, 55.
— (Anne), GG 64.
Bonnardel (Jacques-Rolland), GG 78.
Bonnay (Philippe de), BB 12; EE 19, 43.
— (Robert de), BB 11, 12; EE 41.
Bonne (Antoine), marquis de Régnault de Parcieu, GG 84.
Bonnet (Claude), CC 97; EE 6; FF 13.
— (Joachim), médecin, GG 30, 49, 230, 235; II 6.
— (Joachim), receveur, GG 64.
— (Françoise), GG 58, 60.
— (Hélène), GG 64.
— (Philiberte), GG 45.
Bonnetain de Lessard (Jean-Baptiste), GG 84.
Boqueaux (Charles de), EE 44.
Bordat (Jeanne), GG 185.
Bordet (Bénigne), II 6.
Bordet (Jacques), GG 57.
Born (seigneur de), EE 54.
Borsary (N.), FF 64.
Botte (Catherine), DD 25.
Bouchacourt (Antoine), CC 54; GG 70, 232.
Bouchard (N.), EE 20.
— (Jean), GG 30, 49.
— (Nicolas), BB 203; GG 74.
Boucher (Mlle), AA 5.
Bouchier (Jean), EE 43.
Bouchot (Guyon), GG 190.
Bouchoux (Jean), FF 10.
Bouchu (Claude), BB 120, 124, 130; CC 140; DD 10; EE 38; GG 180, 181.
Bouillard (N.), EE 18.
Bouillet (Jean-Baptiste), GG 72.
— (Marie), GG 77, 169.
Boulaise (Philiberte), GG 184.
Boulaye (marquis de la), CC 114 (voir Rochefort).
Boulery (Charles-Étienne de), seigneur d'Hullerie, GG 180.
— (Marc-Antoine de), seigneur de l'Hôpital, GG 37, 44.
Boullefroy (Firmin), GG 107.
Bouquin (Claude), GG 359.
Bourbon (duc de), BB 202.
— (Charles, cardinal de), BB 56.
— (Charles, duc de), AA 5; BB 17; CC 75; EE 25.
— (Guillaume de), seigneur de Claissé, BB 6; EE 17.
— (Louis, duc de), baron de Beaujeu, BB 7; CC 67, 69, 71; EE 43.
— (Marie, duchesse de), EE 43.
Bourbon-Busset (comte de), AA 8.
Bourcier (Jean-Baptiste), GG 14.
Bourdeaux (Pierre de), EE 43.
Bourdon (Abel), GG 72, 340.
— (André), GG 73.
— (Eustache), GG 167.
— (François), chirurgien, BB 169; GG 11, 66.
— (François), directeur de la poste, GG 330.
— (François), tanneur, GG 14; II 6.
— (Jacques), FF 40, 45; II 6.
— (Jean), chirurgien, GG 55, 348.
— (Jean), notaire, BB 130 à 175; FF 19; GG 53, 60.
— (Jean-Baptiste), FF 23.
— (Joseph), CC 148.
— (Louis), BB 175 à 202; CC 28; GG 72.
— (Philibert), II 6.
— (Philippe), secrétaire de la ville, BB 106 à 129.
— (Philippe), tonnelier, II 6.
Bourdon (Pierre), GG 18, 19, 21.
— (Anne), GG 80.
— (Marie), GG 58.
— (Marie-Pierrette), GG 83.
— (Suzanne), GG 270.
Bourgeois (Barthélemy), BB 5.
— (Brice), GG 17, 62, 249.
— (Hippolyte), CC 44.
— (Odet), BB 7; CC 65, 66, 67; EE 3.
— (Palamède), seigneur de Molleron, CC 44; GG 26, 47.
Bourges (Claude de), HH 6.
— (Isabeau de), GG 165.
Bourgogne (Baudoin, bâtard de), BB 18.
— (duc de), BB 135, 152, 158; CC 151; EE 8, 44.
— (maréchal de), CC 73.
Bourguignon (Claude), GG 329.
— (Pierre), FF 32.
— (Jeanne-Aimée), GG 80.
— (Léonarde), GG 172.
Bourlier (Jean), CC 88, 94.
Bourrelier (Guillaume), BB 15.
Boussières (Clément de), CC 124, 137, 143.
Boussin (Paul), CC 117.
Boutaric (Jean-Baptiste), BB 212; DD 15, 16.
Boutelier (N.), EE 18.
Bouthillon de La Servette (Claude-François-Nicolas), GG 84.
Bouton (Alexandre), GG 10.
— (Claude), FF 16; GG 26, 41, 42, 48.
— (Philibert), seigneur de Salornay, GG 43, 49.
— (Pierre), CC 46, 49; II 6.
— (Claudine), GG 50.
Bouzet (Gilles Du), seigneur de Roquépine, GG 277.
Boville (Jean), DD 12.
Boyat (Louis), GG 58.
Boyer (Archambaud de), seigneur de Trades, GG 36, 43, 64, 67.
— (Georges-Archambaud), seigneur de Ruffey, GG 71, 267.
— (Humbert), GG 39.
— (Jean), seigneur de Trémolles et Champlecy, BB 33, 34, 39, 40, EE 10, 47; FF 2, 11, 24; GG 113, 117; HH 1.
— (Jean de), BB 81.
— (Pierre de), seigneur de Trades, GG 71, 83.
— (Thomas de), seigneur de Trades, GG 40, 44.
— (Marie), FF 16.
— (Marie-Claudine de), GG 77.


Digitized by Google

Boyer (Marie-Françoise de), GG 77.
Boysvier (Clément), CC 121; EE 12.
Boyvin (capitaine), EE 46.
— (Claude), CC 122.
— (Jacques), CC 21, 46, 107.
— (Jean), GG 96.
— (Laurent), CC 19, 101; GG 26.
— (Nicolas), II 6.
— (Philibert), CC 85; GG 47.
— (Marguerite), GG 89.
Bozonier de L'Espinasse (Gabriel), GG 76.
Brac (Antoine), BB 169.
— (Jean), GG 37.
Bracognié (Jean), GG 80.
— (N.), FF 67.
— (Anne), GG 82.
Braillard (Jean), GG 348.
Brancion (Claude de), seigneur de Visargent, GG 40.
Branges (Étienne de), FF 14.
— (Louis de), GG 100.
Bras-de-Fer (Jean), DD 27.
Bredeau (Jean), GG 229.
Brenot (Claude), GG 50, 56.
— (Anne), GG 11.
Bret (Perronet), GG 148.
Bretagne (duc de), BB 155.
Brideault (Jean), GG 174.
Bridet (Louis), seigneur des Myards, GG 264.
— (Thomas), seigneur des Myards, GG 57.
Brie (Philibert de), GG 37.
Briffe (Pierre-Arnaud de La), BB 166, 185, 188; EE 29, 36, 37; FF 19; GG 254.
Briord (Claude de), EE 28.
Brisolles (seigneur de), CC 87.
Brissard (abbé), CC 43.
Broissant (Guillaume), GG 125.
Brondeau (Guillaume), GG 13.
Brosse (Charles-Antoine), GG 324.
— (Étienne), BB 192; GG 21.
— (Jean-Baptiste), BB 203; CC 51; GG 19, 77.
— (Marie-Couronne), GG 20.
Brouillat (baron de), CC 91.
Brouilly (seigneur de), BB 93; CC 118; EE 28.
Bruland (Marie-Fleurie), GG 69.
Brun (Claude), GG 31, 52.
— (Guillaume), GG 89, 265.
— (Hector), GG 57.
— (Nicolas), GG 64.
Brun (Théophile), GG 12.
Brunet (Antoine), BB 37.
— (Gabriel), GG 45.
— (Marie-Stanislas), GG 363.
Brutet de Champlevard (Louis), GG 334.
Bruyère (Pierre), EE 46.
Bruyn (Alexandre), GG 47, 169.
— (Guillaume), FF 41; GG 10.
— (Jean-Baptiste), GG 16.
— (Nicolas), GG 35.
— (Pierre), CC 123; GG 29.
— (Philippine), DD 24.
Bruys (N.), GG 19.
Buchalet (Claude), DD 35.
Buchet (Benoît), CC 98, 102, 107, 108, 117; GG 210, 223, 280.
— (Claude), seigneur de Royer, CC 123, 127, 130, 136, 139; GG 41, 51, 70, 246, 265, 284, 289; II 2.
— (Jean), GG 29, 48; II 2, 6.
— (Christine), GG 44.
Buffard (N.), EE 18.
Buffet (Claude), GG 31, 324.
— (François), CC 128, 132.
— (Louis), GG 324, 329.
— (Nicole), GG 42.
Bugnon (Claude), CC 94; GG 46.
— (Marguerite), GG 40.
Buissonnat (Antoinette), GG 19, 21.
Bullioud (Pierre), GG 127.
Bullyon (N.), FF 12.
— (Claude), dit de Lyon, CC 76, 77.
— (Claude), seigneur de Layé, BB 36; CC 54; DD 25; FF 2; GG 123; HH 7.
— (Claude), seigneur de Tramayes et Flacé, GG 44, 56, 181, 183, 184, 263.
— (François), seigneur de Tramayes, BB 33; EE 4; GG 166.
— (Gabriel), II 6.
— (Jean), BB 39.
— (Mathurin), seigneur de Tramayes et Serrières, GG 39, 46.
— (Philibert), seigneur de Serrières, DD 32; GG 31, 41, 51; II 6.
— (Thomas), seigneur de Tramayes, BB 104; GG 31, 41, 48, 229; II 2.
— (Françoise), GG 87.
— (Isabeau), GG 195.
— (Marie), GG 48.
Burdeau (Étienne), FF 47; GG 11.
Burdeau (Marie), GG 70.
Burgat (Guillaume), CC 73, 75.
— (Jean), GG 185.
— (Pierre), GG 190.
Burlot (Jacques), EE 38.
— (Jean-Jacques), GG 77.
— (Simon), FF 47.
Burnet (Philibert), BB 35.
Burnot (Jean-François de), GG 60.
— (Henriette de), GG 57.
Burreau (Pierrette), GG 17.
Burry (Françoise), II 6.
— (Marie), GG 64.
Burtin (N.), DD 34.
— (Antoine), GG 189.
— (César), GG 5,
— (Claude), GG 163.
— (Denis), FF 30; GG 5.
— (François), CC 140; GG 5.
— (Guillaume), DD 8.
— (Guy), GG 4.
— (Philibert), GG 9.
— (Pierre), FF 61; GG 11.
— (Avoie), FF 45.
— (Catherine), GG 9.
— (Françoise), GG 9.
— (Jeanne), GG 10.
— (Thoine), GG 4.
Bury (Claude de), CC 97.
— (Marie de), FF 18.
Busserey (Jacques), GG 339.
— (Joachim), GG 79.
Busseul (Charles de), seigneur de Saint-Sernin, BB 48; EE 23; GG 166.
— (Guillaume de), seigneur du Parc, GG 160.
— (Henri-François de), seigneur de Saint-Sernin); GG 37.
— (Marc-Antoine de), baron de Saint-Sernin, GG 49.
Bussière (Régnaud de La), EE 17, 43.
— (Jeanne-Angélique de), GG 79.
Bussy (abbé de), DD 20.
— (comte de), CC 131.
— (Jean), GG 96.
Butaud (Claude), CC 72.
Buteaud (Marie-Catherine), GG 90.
Butet (Louis), seigneur de la Bourdonnière, GG 39.
Buy (Philibert), DD 35.
— (Pierrette), BB 191.
Buyat (Claudine), GG 66.
Buyer (Pierre), CC 67, 68.


Digitized by Google

# C


Caboud (N.), CC 43, 144; FF 18.
Cabuchet (N.), GG 142.
Cacheboud (Jeanne), FF 15.
Cachet de Montésan (Louis), GG 342.
Cadot (Antoine), GG 74.
— (Claude), BB 179; CC 448; GG 50, 63.
— (Philippe), GG 35.
— (Claudine), GG 45.
— (Marguerite), BB 194.
Caillant (Jacques), EE 14.
— (Jean), CC 40, 56, 144.
Caillat (Jacques), GG 7.
Caillot (Antoine), GG 172.
Cajetan (cardinal), AA 9; BB 55.
— de Raincourt (Charles), GG. 84.
Cajon (N.), AA 12.
— (Antoine), GG 9, 57, 174.
— (Claude), chirurgien, GG 9.
— (Claude), enquêteur, GG 48.
— (Ferdinand), GG 3.
— (Jean), GG 6, 9, 44, 45.
— (Pierre), GG 28, 54.
— (Scipion), GG 39, 47.
— (Antoinette), GG 44.
— (Jeanne), GG 44.
— (Marie), GG 42, 47.
— (Marie-Philiberte), GG 78.
— (Thérèse), GG 6.
Cambon (Antoine), GG 65.
Camelin (Barthélemy de), GG 252.
Campan (Fabien), EE 52.
Campi (seigneur de), BB 100.
Camus de Pontcarré (Jeanne), GG 285.
Candale (duc de), BB 113; CC 133.
Canillac (marquis de), BB 90.
Canoby (Pierre), FF 61.
Canteperdrix (Guillaume), EE 26.
Carlat (Antoine de), AA 10.
— (Jean de), CC 71.
Carlot (N.), BB 108.
Carpe (N.), CC 145.
Carpentier (N.), EE 12.
Carquelevaut (capitaine), CC 75; EE 25.
Carra (Louis), GG 27, 190.
— (Philiberte), GG 68.
Carrel (Jean), FF 10.
Carteron (Charles), GG 17, 79.
— (François), CC 48.
— (Jean), GG 33.
— (Pierre), GG 352.
— (Philiberte), GG 15.
Cartillier (Philippe), GG 23.
Cassagnet de Tilladet (Émery de), GG 277.
Cassagnet de Tilladet (Michel de), BB 130, 182; DD 21; FF 19; GG 90, 93, 118, 120, 182, 277, 278, 287.
— (Antoinette-Claude de), GG 277.
Castille (Pierre), CC 75.
Catherlot (Antoine), CC 73.
— (Jean), CC 72.
Catin (Jérôme), GG 13.
Caumont (Jean-Baptiste), FF 60.
Cavalier (Jacques), BB 155.
Cellard (Jean-Marie), GG 76, 77, 81.
— (Marie-Agathe), GG 85.
— de Chasselas (Étienne), CC 88; GG 85.
Cerclet (Claude), FF 50.
— (Jacques), FF 49.
Chabanes (seigneur de), EE 21.
Chabeu (N. de), CC 86, 94.
— (Lucrèce de), GG 39.
Chabot (Éléonor), comte de Charny, AA 6, 9; BB 44, 49, 50, 51, 53, 55; CC 38, 85, 86, 88, 92, 94, 102, 110; EE 11, 21, 49, 50; GG 124.
— (Marguerite), duchesse d'Elbeuf, BB 79 (voir Elbeuf).
Chabray (André), GG 252.
Chabut (Prudent), CC 38.
Chagrin (Clément), FF 11.
Chailly (N.), EE 48.
Chaintré (seigneur de), EE 47.
— (Claude de), EE 1.
Chalamont (Guyonnet de), CC 68.
Chalandat (Jean), GG 161.
Chalandon (Pierre-Étienne), BB 207; GG 72.
Chalenda (N.), FF 10.
Chales (Pierre de), BB 12.
Challemoux (François), GG 9.
Challes (seigneur de), seigneur de Chasselas, EE 20.
Chambard (N.), DD 28.
— (Jacques-Simon), GG 353.
Chamberam (Pierre de), seigneur de la Bretonnière, GG 9.
Chambes (Emmanuel de), seigneur de Givry, GG 12.
— (Philibert de), seigneur de Givry, GG 9, 55, 348.
— (René-Emmanuel de), seigneur de Givry, GG 45.
Chambon (Jean), FF 14.
— (Pierre), GG 107.
— de Marsillac (Louis de), GG 182, 280.
Chamborre (Claude-Louis), GG 77.
Chambosse (Louis), GG 82.
Chamboux (Zacharie), CC 147.
Chambre (Antoine), GG 45.
— (Claude), avocat, BB 136; CC 92; GG 54, 64, 67; II 3.
— (Claude), capitaine, BB 172, 189; GG 70.
— (François), CC 19, 100, 101, 117, 132, 137; GG 25, 33, 42, 48, 64, 177, 262; II 2.
— (Jean), CC 23; II 6.
— (Pierre), GG 44; II 2.
— (Isabeau), GG 42.
— (Marianne), GG 61.
— (Marie), GG 68, 268, 285, 286.
— (marquis de La), EE 26.
— (Jean de La), comte de Savigny, seigneur d'Esteurs, EE 20; II 5.
Chamilly (comte de), CC 136.
Chamonard (N.), GG 362.
— (Benoît), GG 6.
— (Claude), GG 76.
— (Jean), GG 82.
— (Philippe), GG 30.
Champanay (Philibert), GG 138.
Champanel (Perceval de), CC 67.
Champefroy (Martin de), BB 9; GG 160.
Champerny (seigneur de), BB 60.
Champier (Georges-Melchior de), comte de Chigy, GG 74.
— (Gilbert de), seigneur de Feillens, GG 8, 45, 55.
— (Philiberte de), GG 135, 342.
Champlatreux (seigneur de), EE 32.
Chanal (Anne), CC 44.
— (Catherine), CC 48.
Chanay (Georges de), BB 94.
— (Claudine de), CC 44.
Chandé (Guillaume de), GG 154.
Chandet (Guillaume), GG 48.
Chandon (Catherin), GG 58, 64, 66.
— (Claude), GG 82, 83.
— (Gratian), BB 37, 40; CC 90; DD 30; EE 1, 40; FF 13; HH 1.
— (Hubert), BB 176; GG 69, 80.
— (Jean), seigneur de Briailles, GG 88.


Digitized by Google

CHANDON (Nicolas), CC 108, 111, 117, 118, 119; FF 13; GG 88.
— (Pierre), FF 13; GG 17.
— (Robert), BB 28.
— (Thomas), BB 64, 72; CC 97, 98, 100, 101, 106; GG 18.
— (Claudine), GG 310.
CHANEYS (N.), EE 18.
CHANGET (N.), CC 96.
CHANNITE (comtesse de), CC 126.
CHANOBRIER (Aimé), GG 273.
— (Barthélemy), CC 75.
— (Claude), GG 4, 29, 40, 174.
— (Étienne), GG 20.
— (Eustache), GG 68, 70.
— (Joseph), GG 79.
— (Philibert), CC 17; GG 25.
— (Salomon), GG 37, 50.
— (Antoinette), GG 13.
— (Charlotte), GG 57.
— (Marie), GG 51, 65.
— (Marie-Anne), GG 349.
— (Pierrette), EE 13.
— DE BELLEVERNE (Abraham), GG 264.
CHANTEMERLE (Louis de), seigneur de La Clayette, AA 6; BB 14, 16, 17; CC 52, 71; FF 24; GG 119.
CHANUET (Archambaud), CC 76; GG 19.
— (Nicolas), aumônier, GG 16.
— (Nicolas), conseiller, FF 25; GG 36, 53, 333.
— (Thomas), GG 15, 50.
— (Françoise-Catherine), GG 115.
— (Thérèse), GG 65.
— DE SAGY (Claude), GG 73; II 6.
CHAPELLE (chevalier de La), EE 51.
CHAPOTIN (Claude), BB 175; GG 64.
CHAPPES (seigneur de), EE 31.
CHAPPON (Isabeau), GG 8.
— (Suzanne), GG 7.
CHAPPONOUD (Jeanne de), GG 178.
CHAPUIS, CHAPPUIS ou CHAPUYS (Claude), EE 16.
— (François), BB 132, 133, 136, 137; GG 37, 89.
— (Georges), GG 7.
— (Jean-Camille-Louis), GG 23.
— (Joachim), FF 21.
— (Juste), GG 9.
— (Mathieu), GG 9, 11.
— (Nicolas), FF 61.
— (Chrestienne), GG 235.
— (Françoise), GG 72.
— (Marguerite), GG 65.
— (Marie-Anne), GG 19, 77.
CHARASSIN (Claude-François de), GG 23.
CHARAVET (Jean), EE 16.
CHARBONNEL (Charles), GG 78.
CHARBONNIER (Claude), GG 129.
CHARBOZ (Anet de), GG 36.
CHARDON (Jean), BB 117, 231; FF 18.
CHARLES V, roi de France, AA 1; BB 1, 3; CC 2, 52, 65; DD 2, 12, 19; EE 17, 39, 40; FF 8; HH 9.
CHARLES VI, AA 5, 10; BB 6, 8, 9, 10, 12, 13; CC 2, 3, 9, 52, 60, 66, 68; DD 11, 12; EE 3, 7, 17, 19, 40, 11, 12, 13; FF 1, 8; GG 121, 148; HH 2, 13.
CHARLES VII, AA 5; BB 12; DD 2, 11; EE 39, 12, 13, 11; GG 113, 119.
CHARLES VIII, AA 5, 11; BB 19, 20; CC 11, 53; DD 11; EE 9, 31; GG 150.
CHARLES IX, AA 5, 9, 10, 11; BB 38, 39, 11, 12, 13; CC 15, 51, 79; DD 9, 22, 31; EE 6, 27, 17, 18, 19; FF 2, 21; GG 117, 122, 166.
CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne, AA 1, 3, 11; BB 18; CC 39; EE 1, 11; GG 98, 99; HH 1, 5.
CHARLET (Louis), GG 11.
CHARLIEU (Geoffroy de), GG 117.
CHARNAY (Antoine), GG 11, 18.
— (Philippe), GG 28.
— (Anne), GG 19, 65.
— (Françoise), GG 65.
CHAROLLES (André de), CC 1; EE 39; GG 158.
CHARPY (Émilian), GG 28.
— (Jacques), GG 90.
— (Antoinette), GG 61.
— (Philiberte), GG 13.
CHARRETON (Léonard), GG 7.
CHARRIER (Eustache), seigneur de la Roche, GG 137.
CHARTIER (Étienne), CC 10.
CHARTRAIRE DE MONTIGNY (Antoine), BB 197; EE 35.
CHARVET (Jean), GG 191.
— (Joseph-Marie), GG 90, 113, 292.
CHASOT (Philibert), FF 10.
CHASSEPOT (Nicolas), GG 55.
CHASSIPOLLET (Simon), GG 77.
— (Antoinette), GG 66.
— (Marie-Antoinette), DD 18.
— (Marie de Sainte-Ursule), GG 307, 308.
CHASTELAIN (Jean), GG 180, 244.
CHASTELLIER (N.), CC 92.
CHASTELUX (Jean de), seigneur de Vivant, BB 10; EE 3, 17, 18, 19, 12.
— (comte de), EE 28.
CHASY (Claude), GG 1.
CHATEAUNEUF (Robert de), GG 160.
CHATEAUTHIERS (seigneur de), CC 38.
CHATEAUVIEUX (seigneur de), CC 91.
CHATEL (Pierre), BB 62.
— (Pierre Du), évêque, CC 12; DD 6, 8, 11.
CHATELAIN D'ESSERTINE DE BELLEROCHE (Jacques-André), GG 83.
CHATELARD (seigneur Du), AA 7.
CHATELET (Marie-Florence Du), GG 81.
CHATELMORANT (Jean de), BB 10.
CHATENAY (Antoine), seigneur de Saint-Vincent, EE 18, 19.
CHAUCHEPOULLET (Benoîte), GG 3.
CHAUDERON (Jean), GG 6.
— (Girarde), GG 10.
CHAUGY (Michel de), seigneur de Chissey, BB 18; EE 8.
CHAULMONT (Jean), BB 91.
CHAUMET (Louis), GG 86.
CHAUMONT (Jacques), GG 185.
— (Jean), GG 31, 185.
— (Antoinette), GG 185.
— (Marguerite), GG 6, 11.
CHAUNE (duc de), BB 121.
CHAUSSON (Antoine), GG 186.
CHAUVERON (Jean), seigneur de Ris, BB 7, EE 17; GG 187.
CHAUVIRET (Désiré de), GG 361.
CHAVANE (Joseph), GG 12.
CHAVANEL (Claude), GG 11.
— (Suzanne), GG 71.
CHAVANNES (Jacques), CC 117.
CHAVEROT (Henri), DD 27; GG 71 à 81, 105, 106.
— (Louis), GG 18.
— (N.), FF 67.
CHAVET (Jean), GG 11.
CHAVOT (Henri), GG 266.
CHAVY (André-Balthazar), GG 20.
CHEDEZ (Antoine), GG 313, 359.
CHESNAL (Jacqueline), GG 1.
CHESNARD (Claude), jésuite, GG 21.
— (Claude), procureur des gabelles, GG 65, 66.
— (Jean), seigneur de Mercey, GG 11.
— (Louis), CC 116; GG 181, 289, 330.
— (Philibert), GG 326.
— (Pierre), BB 82; CC 111, 117; GG 1, 5, 6, 7, 9, 27, 33, 12, 177, 179, 291, 317, 336; II 2.
— (Salomon), prêtre, GG 18.
— (Salomon), receveur, BB 89; FF 16; GG 1, 1, 61, 91, 336.
— (Salomon), seigneur de Saint-Léger et Fuissé, EE 5; GG 12, 11, 67; II 6.
— (Thomas), BB 101, CC 127; GG 11, 12; II 6.


Digitized by Google

Chesnard (Anne), GG 45.
— (Claudine), GG 55.
— (Constance), GG 64.
— (Françoise), GG 44.
— (Madeleine), GG 3.
— (Marie), GG 6, 44, 45, 64, 62, 329.
— (Marie-Anne), GG 68.
— de Layé (Abel-Michel), GG 45, 267.
— — (Claude-Emmanuel), GG 434.
— — (Emmanuel), GG 44, 47, 134, 264.
— — (Pierre-Albert), GG 70, 74, 74, 80.
— — (Pierre-Anne), DD 48.
— — (Jeanne), GG 45.
— de Loché (Marianne), GG 76.
— de Montrouge (Claude), GG 64, 67.
— — (Louis), GG 70, 268.
— — (Salomon), GG 73.
— Des Nugueys (Claude), GG 60.
— — (Emmanuel-Aimé), GG 270.
— — (Emmanuel-Aimé-Marie), BB 184, 187.
— — (Louis-Salomon), GG 72, 278.
— de Salornay (Étienne), GG 67, 77, 170.
— — (Philibert), GG 54, 277.
— — (Pierre), BB 118, 123, 136, 146, 156; GG 37, 66.
— de Sillery (Pierre), GG 73.
— de Vesvres (Gérard-Anne), GG 24, 84.
Chevalier (François), seigneur de Franclieu, GG 23, 85.
— (Louis), GG 17.
Chevillard (Claude), orfévre, GG 183.
— (Claude), peintre, GG 134.
— (Claude-Marie), GG 71.
— (Jean-Baptiste), GG 70.
— (Michel), GG 46.
Chevillard-Morin (Jean-Baptiste), FF 2; GG 183.
Chevriel (Robert), CC 2.
Chevrier (Barthélemy), GG 147.
— (Humbert), GG 156.
— (Louis), AA 3; BB 177.
Chevrières (seigneur de), CC 88, 96.
Chevrières de Saint-Maurs (seigneur de), CC 8; DD 32; GG 277.
— (Claude-Joseph de), vicomte Du Thil, GG 56, 65.
— (Claude-Joseph-François de), comte Du Thil, GG 68, 70, 287.
— (Gabriel de), GG 47.
— (Honoré de), CC 48, 44; EE 43; GG 36.
— (Laurent de), GG 27.
— (Léonard de), BB 120; CC 130, 134; GG 287.
— (Léonard-François de), chevalier de Malte, FF 19; GG 70.
— (Léonard-François de), marquis, BB 240; FF 22; GG 23, 264, 287.
— (Philibert de), GG 153.
— (Philibert-Alexandre de), EE 16; GG 17, 287.
Chevrolat (Antoine), GG 21.
— (Claude), GG 19.
— (Denis), GG 13.
Chevrot (Philibert), GG 153.
Chiras (Augustin), CC 122.
Chivrolat (Jacques), GG 149.
Choing (seigneur de), CC 122.
Choiseul (duc de), EE 54.
— (Catherine-Simone de), GG 80.
Choisy (Régnauld de), EE 43.
Chollois (Nicolas), GG 57.
Chontaigne (Humbert de), BB 15.
Chossat de Montburon (Jean-Philibert), GG 69.
Chrestien (Claude), GG 34.
— (Philibert), GG 3.
Christine, reine de Suède, BB 111.
Christini (Jean), BB 10.
Christol (N. de), DD 34.
Chuffin ou Chuffaing (Antoine), lieutenant du bailli, BB 7; CC 3; EE 3; FF 1.
— (Antoine), prévôt, BB 23; EE 20; FF 2.
— (Antoine), marchand, GG 12.
— (Benoît), GG 21.
— (Claude), GG 9.
— (Denis), GG 167, 195.
— (Étienne), FF 29, 30; GG 30, 49.
— (François), GG 29.
— (Henri), CC 36; GG 80.
— (Jean), GG 54, 59, 187.
— (Antoinette), GG 13.
— (Christine), GG 329.
— (Louise), GG 7.
— (Marie-Philippine), GG 76.
Cibière (Charles), GG 11.
Circaud (Antoine), GG 71; II 3.
Clairanson (N.), FF 66.
Clairautet (Georges), BB 202.
Clairval (Jean), BB 3.
Clamart (Vincent), GG 1.
Clavaison (seigneur de), EE 34.
Clémencet (François), GG 76.
Clément VII, pape, GG 160.
Clément X, pape, BB 125.
Clément (Charlotte), GG 4.
— (Jacqueline), GG 11.
Clerc (N.), FF 67.
— (Claude), HH 12.
— (François), CC 104; GG 2, 126.
— (Guillaume), GG 27; HH 12.
— (Françoise), GG 175.
— (Marguerite), GG 3.
Clermont (comte de), BB 17.
Clessé (seigneur de), EE 53.
Clèves (Engilbert de), comte de Nevers, DD 3.
Clugny (comte de), CC 153.
— (abbé de), BB 20.
Cochard (Denis), GG 1, 28.
— (Étienne), GG 47.
— (Laurent), GG 12.
Cochet (Charles), CC 138.
— (Guy), EE 6.
— (Pierre), GG 172.
— de Saint-Vallier (Melchior), CC 142; GG 70.
— — (Avoye), GG 74.
Coindé (Jacques), CC 151, 154, 156, 157.
Cointet (Benoît), GG 83.
— (François), GG 104, 333.
— (Christine), GG 84.
Colas (Charles), GG 9, 264.
— (Claude), GG 249.




Digitized by Google

Colas (Gabriel), GG 53, 54.
— (Gauthier), GG 162.
— (Louis), apothicaire, GG 4.
— (Louis), notaire, GG 29.
— (Anne), GG 62.
— (Christine), GG 12, 64.
— (Constance), GG 58.
Colbert (Michel de), BB 121, 122; GG 118, 129.
Colin (N.), GG 256.
— (Jean-Baptiste), CC 136, 139; GG 50.
— de Serre (Antoine-Balthazar), GG 90, 364.
— — (Bruno-Ignace), seigneur de Flacé, GG 79; II 3.
Collabeau (Pierre), baron de Châtillon, GG 137.
Collet (Claude), GG 66.
— (Hugues-François), CC 145; GG 12, 266.
— (Chrestienne), GG 64.
— (Françoise), GG 60.
Collin (Julien), GG 17.
Collon (David), GG 16.
Colomb (Pierre), CC 66.
Colombet (Laurence), GG 165.
Colon (Mathieu), GG 29, 42, 87, 178.
— (Nicolas), GG 12.
Comoy (Augustin), DD 35; FF 23, 63; GG 84.
Compagnot (Claude), GG 334.
Compasseur (Claude Le), CC 17, 18.
Compasson (Jean-François), DD 38.
Compin (François), DD 26, 36.
— (Jean), GG 250.
Condé (prince de), CC 88; EE 49, 50.
— (Henri de Bourbon, prince de), AA 8, 9; BB 78, 79, 80, 89, 92, 93, 95, 98, 99, 100, 102; CC 23, 118, 120, 122, 123, 126; EE 14; GG 15, 127.
— (Henri-Jules de Bourbon, prince de), BB 132, 133, 134, 145, 160; CC 144; GG 181.
— (Louis de Bourbon, duc d'Enghien, prince de), AA 8, 9; BB 103, 104, 105, 118, 122, 126, 140; CC 31, 61, 129, 135, 143; EE 32, 33.
— (Louis-Henri de Bourbon, prince de), BB 164, 166, 175, 187, 189; EE 24, 29, 56.
— (princesse de), CC 118.
Condeminal (Antoine), GG 66.
— (Jean-Baptiste), CC 51; GG 18.
Condette (Antoine-Valois de), GG 14.
Conte (Gaspard-Eugène), seigneur de Grevilly, GG 73.
— (Jean-François), BB 155; EE 29, 35, 36; GG 64, 68.
— (Henriette), GG 74.
Conti (prince de), BB 109, 113, 118, 120; CC 131, 133, 135.
— (princesse de), BB 120, 121; CC 135.
Contour (Guillaume de), EE 47; HH 7, 8.
Coppe (Jean), CC 69, 78; EE 45; FF 11.
Corcelles (Guillaume de), GG 152.
— (Jean de), CC 71.
— (Philippe de), BB 22.
Cordier (Jean), GG 6.
Corent (N.), GG 50, 51, 52.
Cornaton (Georges), GG 74.
Corneloup (Claude), GG 49.
Cornier (Léonard), DD 35.
— (Pierre), GG 12.
Cornillon (capitaine), CC 75; EE 25.
Cornon (Pierre de), seigneur de Montferrand, GG 40.
Cornu (Antoinette), GG 177.
Corraud (Gabriel), GG 7.
— (Jean), FF 12.
— (Louis), GG 190.
— (Philiberte), GG 15.
Correlier (François), CC 84; FF 12; GG 167, 190, 192.
— (Thibaut), FF 11, 12.
Corrier (Jeanin), CC 70.
Corsin (Benoît), GG 22.
— (Claude), GG 7.
Cortambert (N.), AA 12; DD 35.
— (François), GG 70.
— (Jacques-Antoine), GG 74.
— (Henri-Louis), GG 83.
— (Louis), GG 80.
Corteys (Pierre), BB 194; CC 63, 150.
Cortiambles (Jacques de), EE 43.
Corton (Anne), II 8.
Corval (N.), GG 283.
Costa (Ludovic de), EE 1.
Cottier (Jacques), lieutenant de maréchaussée, FF 19; GG 72, 261.
— (Jacques), orfèvre, EE 35.
Cottin (N.), CC 141.
— (Jean-Baptiste), CC 148; EE 29; GG 15.
Couchoud (Philibert), CC 127.
Coudreau (seigneur de), EE 31.
Coullan (Jeannette), GG 47.
Couppet (baron de), EE 28, 31.
Couraud de La Roche-Chevreuse (Marie-Anne-Catherine), GG 21.
Courbon (Louis-André de), GG 85.
Courenq (Jean-Baptiste), GG 82.
Coursant (abbé de), BB 93.
— (baron de), CC 122.
— (Philippe de), CC 75.
Courtavel (Françoise de), comtesse d'Entragues, EE 23.
Courtois (Jean), GG 23.
Cousinet (Philippe), GG 246.
Coutault (Hugues), GG 71.
— (Marie-Anne), GG 90.
Coutereau (N.), DD 14.
Couturier (Claude), BB 200.
Couvert (Pierre), CC 64.
Craon (seigneur de), AA 6.
Crémeaux (Camille-Joseph de), marquis d'Entragues, BB 130; CC 44.
— (Claude de), seigneur de Brulliolles, CC 44: GG 37, 42.
— (Jean-Baptiste-Victor-Amédée), marquis d'Entragues, BB 109, 118, 124, 125, 128, 129, 186; CC 131, 132, 139; DD 32; EE 23; FF 22; GG 36, 53.
— (Jules-César), marquis d'Entragues, BB 206; EE 23, 24; GG 130.
— (Marc de), seigneur de Brulliolles, GG 9, 45, 51, 64.
Crépet (Antoine), GG 22.
Crespin (Jean), GG 55.
— (Jean-Baptiste), BB 226.
Cromorant (Philibert de), EE 43.
Crotet (Thevenin), CC 67.
Croysant (Philippe), GG 87.
Cruzilles (comte de), voir Bauffremont.
Cuisinier (Louis), GG 343.
Culat (Claude), FF 12.
Curaillat (Marie), GG 17.
Curat (Jérémie), GG 13.
Curtil (Claudine), GG 302.
Curueur (Claude), GG 87.
Curvat (Charles), GG 342.
Cusset (Jean-Claude), GG 90.
— (Jeanne-Françoise), GG 277.


Digitized by Google

# D


Dacier (Nicole), GG 196, 198.
Dagalier (Claude), DD 17.
Dagoneau (Gabriel), BB 39.
— (Jean), BB 35.
— (Olivier), BB 35; CC 54, 55, 80, 85; EE 47; GG 123.
Dahon (Alexandre), GG 277.
Dalivet (Aimé), GG 333.
Dallavoine (Jean-Joseph), FF 48.
Damas (Claude), marquis d'Antigny, GG 36.
— (Claude), seigneur du Rousset, 36, 262, 264.
— (Jean de), seigneur de Clessy et Saint-Amour, AA 3, 4; BB 18, 134; CC 72; DD 1, 2; EE 1, 9; GG 162.
— (Jean-Léonor de), seigneur de Dompierre, GG 66.
Dambronay (Philibert), GG 180.
Dames (Antoine), GG 107.
Dandelot (Claude), BB 198; CC 54; II 7.
— (Joachim), EE 36.
Darpoix (Louise-Angèle), GG 11.
Darras (Jean), EE 46.
Darus (Charles), FF 47.
Daugy (André-Placide), BB 213, 229, 230; DD 35.
— (Benoît), GG 70; II 3.
— (Jean), GG 45, 52.
Dauphin (Antoine), BB 26, 151.
— (Claude), CC 138; GG 44, 53, 61, 62, 69, 76; II 3, 7.
— (Étienne), GG 67, 277, 347.
— (Fiacre), GG 180.
— (François), CC 141; GG 45, 56, 346.
— (Guillaume), GG 15.
— (Jacques), GG 31, 41, 49.
— (Jean), GG 31.
— (Nicolas), BB 22; DD 4; GG 48.
— (Barbe), GG 46.
— (Marie-Anne), GG 67.
— (Marie-Suzanne-Pierrette), GG 86.
Daupias (Gabriel-Jean-Laurent), GG 22.
Daussoir (Pierre), AA 10.
Debéreysiac (André), II 8.
Debolo (Pierre), CC 96.
Debrie (Edme-François), GG 85.
— (Jean-François), GG 340.
— (Louis), GG 49.
Debrye (Catherin), GG 134; II 2.
Dechat (Claude), GG 59.
Deciergues (Nicolas), CC 84; GG 168.
Declessy (Marguerite), GG 71.
Decrozet (Jean), EE 13.
Decourt (Balthazar), GG 9.
— (Pierre), GG 49.
Decret (Jeanne), II 2.
Decrez (Humbert), GG 147.
Dedieu (Jacques), GG 75.
Defranc (François), GG 22.
— (Guillaume), GG 26.
— (Nicolas), GG 19.
Degerando (Antoine), GG 292.
Degoelles (Thérèse), GG 89.
Degojat (Michelette), GG 2.
Delachize (Mathelin), GG 149.
Delaclef (Benoît), GG 169.
Delacoste (Antoine), GG 8, 9.
Delacroix (Abraham), GG 3.
— (Antoine), GG 4.
— (Guillaume), FF 7.
— (Marc), CC 49.
Delafarge (Michel), GG 9.
Delafay (François), GG 57.
Delafond (Claudine), GG 134.
Delafontaine (Antoine), BB 69, CC 22; DD 22; GG 169, 175, 176, 209 à 214.
Delaforest (François), CC 46; GG 47.
— (Jean), EE 43.
— (Michel), GG 252.
— (Philibert), EE 13; GG 4.
Delafougère (Marie), GG 52.
Delagombaude (Michel), GG 6.
Delamarque (Arnaud), CC 102, 104; GG 4, 126.
Delange (Jean), AA 10.
Delanaytrie (Philibert), GG 44.
Delanoux (Joachim), GG 251.
Delapierre (Claude), GG 214.
Delaporte (Nicolas), II 7.
Delaroche (Guillaume), CC 69.
— (Guy), EE 43.
— (Henri), CC 46.
— (Léonard), GG 330.
Delarochette (Antoine), chirurgien, GG 5.
— (Antoine), notaire, BB 49; CC 45.
— (Jacques), FF 12.
— (Jean), GG 116.
Delaroue (Antoine), GG 177, 336.
— (Claude), CC 49.
— (Jacques), GG 4.
— (Louis), GG 29.
Delarue (Marie-Ursule), GG 340, 344.
Delatourrette (N.), CC 15.
Delaval (Claude), GG 11.
— (Gaspard-Eugène), DD 10; GG 83.
— (Gilbert), GG 74.
Delavigne (N.), FF 18.
— (Claude), GG 50, 53.
— (Jean-Baptiste), s. de Gournay, GG 64, 134, 139.
— (Marie), GG 63.
Delaville (François), GG 36.
— (Thomas), GG 11.
Delespinasse (Pierre), GG 67.
Delisle (Pierre), GG 179.
Delucenay (Alexandre), GG 83.
Delyon (Nicolas), HH 2 (voir Lyon).
Demarest (Joseph-Marie), GG 83.
Demeaux (Aimé), CC 117, 118, 119, 123, 130; GG 88, 134.
— (Antoine), GG 268.
— (Charles), GG 65, 66, 289, 347,
— (Claude), s. de Marbé, BB 89, 97; EE 5, 23; FF 17; GG 11. 49, 185.
— (Étienne), GG 64, 66, 347.
— (Hugues), s. de Châtillon, GG 38, 44, 50.
— (Jacques), s. de Châtillon, CC 49, 50, 91; GG 34, 41, 47, 170.
— (Jean-Étienne), CC 51.
— (Pierre), avocat, GG 26.
— (Pierre), procureur-syndic, BB 28.
— (Chrestienne), GG 11.
— (Claudine), GG 64.
— (Françoise), GG 176.
— (Marie), GG 54, 277.
— (Marie-Thérèse), GG 21.
Demiége (Jean-Baptiste), GG 22.
Demolins (Robert), GG 3.
Denamps (Jean-Baptiste), FF 51; GG 71, 72.
— (Joachim), GG 64, 81, 85, 318, 326, 362; II 7.
— (Louis), GG 53.
— (Nicolas), GG 6, 35, 88, 91.
Denion (Anne), GG 179.
Denis (Jean), BB 16, 17.
Deray (abbé), CC 154.
Deroche (N.), FF 37.
— (Françoise), GG 60.
Desahuc (Martin), GG 11.
Desaint (Jean), BB 194; GG 73, 76.
— (Jean-Adrien), BB 154, 191, 194, GG 64; II 6.


Digitized by Google

Desbois (Antoine), s. de Choiseau, GG 46, 66.
— (François), GG 48.
— (Gabriel), s. de Choiseau, GG 37, 50, 51, 54.
— (Pierre), BB 102; FF 16; GG 26 41.
— (Pierre-Salomon), s. de Choiseau; GG 74, 79; II 7.
— (Pierre-Salomon-Antoine), BB 230; II 7.
— (Avoie), GG 267.
— de Pise (Antoine-Gabriel), GG 12, 65.
— — (Marie), GG 70.
Desbrosses (Antoine), FF 10.
— (Claude), s. d'Escrots et Maleval, BB 141; CC 44, 116; GG 34, 35, 45, 52, 87.
— (Jacques-Gaspard), s. de la Bruyère, GG 175.
— (Jean), s. de Chaintré et Pouilly, GG 53.
— (Marguerite), GG 44, 265.
— (Marianne), GG 45.
— (Marie), GG 44.
Desburnay (Étienne), GG 15, 16, 273.
— (François-Joseph), GG 18.
— (Joseph), GG 79.
— (Pierre), BB 175; EE 29; FF 45, 46.
— (Denise), GG 359.
Deschamps (Mathieu), CC 98; EE 6.
— (Jeanne-Louise), GG 20.
Deschizeaux (Claude), GG 364.
— (Jacques), GG 60.
— (Jean), GG 60.
Descombes (Étienne), GG 359.
— (Georges), CC 46.
— (Louis), CC 149, 151; DD 17.
— (Nicolas), GG 27.
— (Philibert), GG 89, 90, 334.
— (Marie), GG 63; II 6.
Descousu (Antoine), II 7.
— (Nicolas), GG 26; II 7.
— (Philippe), II 7.
Descrivieux (Antoine), CC 46; GG 27.
— (Charles), BB 64, 70, 71; CC 45, 73, 80, 97, 100, 101, 102; EE 48; FF 14, 15; GG 5, 46, 150.
— (Claude), s. de Charbonnières, CC 23, 116, 121; GG 25, 40, 41.
— (Claude), s. de Genost, GG 64.
— (François), s. de Chemillat, II 10.
— Hugues), FF 14.
Descrivieux (Jacques), BB 34; FF 15.
— (Jean-François), s. de Genost, GG 23.
— (Pierre), GG 35, 42.
— (Placidas), s. de Charbonnières, GG 262.
— (Françoise), GG 38, 114.
— (Jeanne), GG 47.
Desfosses (Antoine), FF 11.
Desgranges (Paul), GG 353.
— (Madeleine), GG 77.
Desgrets (Marie-Charlotte), GG 90.
Deshaires (Denis), DD 17.
Deshayes (N.), BB 116.
Desir (Louis), GG 6.
Desmeures (Claudine), GG 57.
Desmigneux (Louise), DD 17.
Desmoulins (N.), DD 4.
Desmurs (Pierre), GG 62.
Despiney (Pierre), GG 86.
Desplaces (René), FF 59, 64.
Desportes (Louis), DD 21; GG 16, 17, 326.
Després (capitaine), EE 46.
— (Benoît), GG 5.
Desrayaux (Joseph), GG 82.
Desréaux (N.), CC 119; EE 54.
Desroches (Benoît), GG 25.
— (Claude), GG 182.
Dessaignes (Antoine), GG 66.
— (Claude), GG 48.
— (Georges), GG 94.
— (Marie), GG 70.
— (Marie-Humberte), GG 66.
Destorbes (Barthélemy), CC 67.
Desvernois (François), GG 107.
Desvignes (capitaine), EE 46.
— (Antoine), EE 48.
— (Claude), capitaine de la marine, GG 71.
— (Claude), notaire, GG 40.
— (François), BB 104; CC 127; 128, 130; GG 31, 42, 49, 111; II 2.
— (Jacques), CC 126, 127; GG 29, 43, 49.
— (Jean), CC 22, 114.
— (Philibert), GG 1, 2.
— (Pierre), BB 123, 126, 140, 146, 154, 166, 178; CC 135, 146; FF 21, 44; GG 43, 64, 92; II 2.
— (Claudine), GG 42, 64.
— (Marguerite), II 2.
— de La Cerve (Claude-François-Joseph), FF 21; GG 69, 79.
— de Davayé (Pierre-Abel), GG 77, 86.
— — (Jeanne-Marie-Claudine), GG 69, 76.
Detournes (N.), CC 85.
Deux-Ponts (Guillaume de), EE 42
Devaugré (Isaac), CC 120, 122.
Deville (François-Alexis), comte de la Croix, GG 82.
— (Gilles), CC 46.
— (Pierre), GG 46.
Devoluet (Philibert), HH 16.
Dezoteux (Pierre-Marie-Félicité), II 10.
Dille (Antoine), CC 96.
— (Claude), CC 79; FF 13; GG 192.
— (Michel), BB 36.
Dinet (Gaspard), BB 68, 82; CC 39, 100, 101, 102, 107, 111, 112, FF 16; GG 47, 87, 91, 92, 102, 109, 128, 169.
— (Hugonin), DD 11.
— (Jacques), GG 127.
— (Jean), CC 130; GG 88, 228, 237.
— (Louis), BB 84, 92; GG 45, 88, 92, 111, 127, 128, 129, 136, 336.
— (Philippe), GG 39.
— (Pierre), GG 47, 87.
— (Marie-Madeleine), GG 129.
Doisy (Hennequin), DD 14; GG 161.
Dombey (capitaine), EE 21.
— (Denis), GG 20, 79.
— (Guyenon), CC 65.
— (Pierre), GG 7.
— (Jeanne-Marie), GG 79.
— (Marie), GG 76.
Dommartin (Claude), s. de Bellefont, BB 18.
Donat (Jean), FF 7.
Dondin (Antoine), GG 28, 52, 247.
— (François), CC 50.
— (Henri), CC 50.
— (Jacques), GG 61.
— (Jean), BB 155, GG 319.
— (Nicolas), CC 148; GG 83.
— (Anne), GG 50.
— (Étiennette), GG 39.
— (Françoise), GG 70.
— (Marie-Anne-Louise), GG 78.
Donnet (Jeanne-Françoise), GG 16.
Doré (Jeanne), BB 201.
Dorey (Jean), GG 13.
Doria (marquis de), DD 28.
Dormy (Charles-François), baron de Vinzelles, GG 38.
— (Claude), s. de Loché, GG 40, 47.
— (François), baron de Vinzelles, CC 39, 78; GG 324; II 7.
— (François), notaire, GG 167.
— (Pierre), baron de Vinzelles, BB 62; CC 97, 100.
— (Claudine), GG 39.
— (Marie), GG 41.
Dorrier (Claude), GG 165.


Digitized by Google

Dory (Jeanne), GG 12.
Drée (comte de), BB 230.
— (Gilbert de), II 7.
— (Guillaume de), II 7.
Droin (Jacques), CC 152; GG 364.
Dronvent (Aymard de), CC 69.
Drouhin (Philippine), GG 18.
Dubief (Jean), CC 70.
— (Nicolas), GG 3.
— (Pierre), CC 66.
— (Anne), GG 40.
Dubois (Colin), CC 72.
— (Étienne), GG 323.
— (Gabriel), GG 323.
— (Girard), GG 18.
— (Louis), CC 43, 143, 146.
— (Pierre), CC 51.
— (Thomas), GG 34, 42, 323.
— (Marguerite), GG 50.
— (Orianne), GG 44, 45.
— (Ursule), GG 56.
Dubost (Antoine), II 7.
— (Claude), marchand, II 7.
— (Claude), président, II 7.
— (Laurent), II 7.
Dubois (Geoffroy), EE 26.
Dubreuil (Claude), GG 6.
Duc (Pierre), EE 18; GG 6, 52.
Ducarruge (Antoine), DD 25; GG 175, 214 à 226.
Ducaudret (Louis-Émilian), BB 112; GG 177, 180, 237 à 244, 301.
Duchailloux (Marie), GG 195.
Duchassaing (Lazare), curé, GG 1, 2, 3, 92.
— (Lazare), notaire, BB 62; GG 36, 46.
— (Pierre), GG 26.
Ducher (Antoine), CC 157.
Ducosse (Dominique), FF 67.
Ducôté (Jacques), GG 22.
Ducroisy (N.), FF 43.
Ducrot (Blaise), CC 45; GG 324.
— (Anne), GG 22.
— (Claudine), GG 42, 64, 325.
— (Jeanne-Baptiste), GG 21.
Dudrau (Claude), GG 167, 196, 198.
Dufils (Philippe), GG 359.
Dufour (N.), DD 35.
— (Claude), GG 352, 355.
— (François), CC 92.
— (Michel), GG 364.
— (Pierre), GG 364.
— (Antoinette), GG 57.
— de Villeneuve (N.), BB 209; CC 151; EE 36; FF 26; GG 251.
Dufresne (Anne), GG 74.
Dulyon (François), GG 325.
— (Jean), DD 15.
Dumaresq de La Pérouse (N.), GG 16.
Dumonceau (Jean), FF 7.
Dumonet (Jean-Baptiste), FF 52.
Dumonnay (Jean), CC 71.
Dumont (Antoine), GG 4, 5, 62.
— (Blaise), GG 9.
— (Christophe), GG 287.
— (Claude), BB 225; CC 157; DD 18; GG 73, 76, 268.
— (Émilian), GG 73; 138, 275, 277.
— (François), FF 18, 34, 35, 36; GG 60.
— (Gabriel), GG 340.
— (Jacques), CC 56; GG 267.
— (Jean), CC 115; GG 89.
— (Louis), GG 9.
— (Mathieu), GG 124.
— (Simon), BB 108; CC 50; DD 35; GG 35, 179, 180.
— (Anne), GG 72.
— (Antoinette), GG 74.
— (Françoise-Aimée), GG 115.
— (Jeanne), GG 54, 67, 72.
— (Jeanne-Marie), GG 74.
— (Louise), GG 76.
— (Marguerite), GG 67.
— (Marie), GG 45.
— (Philiberte), GG 138.
— de Sermaise (Jean-Baptiste), CC 157.
— Du Sordet (demoiselle), BB 218.
Dumorey (Jean-Thomas), CC 155; DD 15.
Dumoulin (Antoine), CC 73; HH 44.
— (Marie), GG 14.
Dupasquier (Claude), GG 84.
Duperron (Antoine), GG 7.
— (François), GG 12, 47.
— (Pierre), CC 46; GG 25.
— (Marguerite), GG 329.
Duplan (Philibert), EE 4.
— (Françoise), GG 72.
Duplancy (Nicolas), EE 39.
Dupleix (Guillaume-Joseph), BB 217; CC 58, 64, 154, 155; DD 1, 18, 26, 28, 34; EE 36; GG 182, 254, 298.
Dupont (N.), CC 145.
— (Jean-François), HH 12.
— (Nicolas), GG 208.
Dupré (Bénigne), GG 68.
— (Jean), EE 4.
— (Pierre), AA 10; CC 70.
Duprez (Claude), EE 38.
Dupuis (Catherine), GG 147.
Dupuy (Archange), CC 112; GG 46.
— (Claude), GG 55.
Durand (Antoine, GG 137.
— (Claude), GG 137.
— (Philibert), s. d'Auxy, FF 20.
— (Jeanne), GG 240.
Duretal (Gaspard), GG 9.
Duruisseau (François-Marie), GG 24.
Durut (Étienne), GG 21.
Dusoleil (Pierre), GG 6.
Dusollier (Vincent), CC 49.
Dutroncy (N.), DD 33; GG 95.
Duval (Joseph), GG 19.
Duvernay (Jacques), GG 56.
— (Jean-Baptiste), GG 79.
— (Laurent), GG 143.
— (Louis), CC 135; GG 35, 61, 177.
— (Salomon), GG 90.
— (Claudine), GG 303, 304.
— (Isabelle), GG 324.
Duvivier (Claude), CC 133.
Dyo (commandeur de), CC 95.
— (Claude de), comte palatin, EE 47, 49.
— (Georges de), s. de Montperroux, BB 38.
— de Montmort (François-Marie), GG 83.

## E

Édouard (Jean-Baptiste), DD 16.
Elbeuf (duc d'), CC 40.
— (duchesse d'), BB 83; CC 38, 39, 40, 56; FF 16.
Émery (s. d'), EE 49.
Énghien (duc d'), BB 96, 97, 99, 100; CC 126, 127; EE 14, 28, 32 (voir Condé).
Enjobrant (Claude), GG 18, 68, 78.
Enjobrant (François), GG 19.
— (Georges), DD 12.
— (Nicolas-Thomas), GG 85.
— (Thomas), EE 38; GG 137, 141, 142.
Entragues (marquis d'), voir Crémeaux.
— (madame d'), CC 142.
Entraigue (capitaine), EE 46.
Épernon (duc d'), AA 9; BB 106, 107, 109, 111, 112, 113; CC 130 à 133.
Épinac (Pierre d'), EE 26, 52.
Ernfeld (N.), FF 65.
Escluse (s. de l'), CC 85.
Escorailles (Jean-Eustache-Marie-Alexandre, comte d'), II 3.
Escrivieux (Claude d'), FF 14, 15.

Digitized by Google

Escrivieux (Guillaume d'), FF 14, 15.
— (Jean d'), FF 14.
— (Guigue d'), FF 14.
— (Guigonne d'), FF 15.
Escrots (s. d'), CC 142 (voir Desbrosses).
Espinasse (Raymond de L'), GG 100.
Essarts (s. des), EE 32.
Estaimbal (François), GG 16.
Estang (Louis de L'), CC 74; EE 47.
Este (cardinal d'), BB 118; CC 88.
Este (Francisque d'), BB 37; EE 26.
Estrat (Paul d'), CC 74.
Étang de Richemont (Jean-Augustin de L'), GG 69.
Étienne (René), GG 252.

# F

Fabert (s. de), EE 31.
Fabri (Pierre), GG 107.
— (Marguerite), GG 74; II 7.
Fage (Jacques de La), GG 35, 245, 262.
— (Victor-Amédée de La), GG 66, 71.
— (Marie de La), GG 73.
Fangeau (Jean-Germain), GG 21.
Faraud (N.), EE 18.
Farcy (Jeanne), GG 266.
Fardel (Bénigne), CC 156.
— de Verrey (Félix-Marie), CC 156, 158.
Farget (Jacques), BB 231; CC 78; FF 49.
Faure (Antoine), GG 30 à 35; 40 à 43, 48.
— (Claude), GG 43, 59.
— (Catherine), GG 78.
— (Madeleine), GG 47.
Favre (N.), EE 18.
Fay (Étienne du), BB 1, 3, 4, 5; DD 19; EE 3, 7; FF 9; GG 148; HH 14.
Faydi (Jean), CC 36.
Fayette (s. de La), BB 12.
Fayolle (Anne-Marie-Sabine), GG 364.
Fayun (N.), FF 66.
Feillens (s. de), BB 65.
— (Jacques-Joseph de), GG 69, 135, 342.
— (Joseph de), II 8.
— (Léonard de), GG 37, 51.
— (Louis de), EE 28.
Fémigny (s. de), EE 32.
Féron (s. du), EE 31.
Ferrand (Antoine-François), BB 150, 155; DD 15; EE 35; GG 132.
— (Philibert), EE 49.
Ferrare (duc de), CC 95.
Ferret de Fontice (Barbe-Charlotte), GG 83.
Ferrier (Esprit), GG 340.
— (Vincent), BB 12.
Ferron (Antoine), BB 71; GG 25, 26, 39, 40, 46, 47, 48.
Ferté (Philibert de La), DD 4.
Fervaques (s. de), AA 6; EE 51.
Fétigny (Perraudin de), GG 164.
Feurs (Bérard de), GG 148, 159.
— (Claude de), GG 153.
— (Durand de), GG 155.
Feurs (Étienne de), GG 157.
— (Georges de), BB 27; GG 151, 153, 163.
— (Louis de), AA 3, 4; CC 72; EE 19, 44; GG 150.
— (Philiberte de); GG 117, 153.
Fèvre de Saint-Julien (Claude-François), GG 364.
Feydeau (N.), DD 1, 18; EE 2, 36.
Fichet (Claude), GG 22.
— (Mathieu), GG 59.
— (Antoinette), GG 7.
Fiffer (colonel), BB 55; EE 31.
Filleau (Jean), GG 127.
Flachot (Claude), GG 69.
Flahault (N.), EE 37.
Flandin (Jean-François-Victor), FF 52.
Fleutelot de Chaseau (Jean-Baptiste), GG 78.
Fleury (cardinal de), BB 186.
Fley (comte de), voir Foix.
Florenges (s. de), CC 75.
Florette (Philibert), CC 75.
Focard (N.), DD 35.
— (Antoine-Nicolas), FF 51.
— (Claude), CC 148; GG 72.
— (François), GG 18, 19.
— (Nicolas), curé, GG 84, 85, 86, 90.
— (Nicolas), marchand, CC 146; GG 62.
— (Huberte), GG 69.
Foderé (Jacques), GG 107.
Foillard (N.), FF 16.
Foillard (Abel-Hugues-Marie), GG 74, 75.
— (Antoine), GG 14.
— (Claude), BB 77; EE 5; GG 28.
— (Hugues), conseiller, GG 49, 66, 69, 75, 277, 329.
— (Hugues), GG 60.
— (Hugues), lieutenant général, BB 77, 90, 91; CC 50, 99, 107, 108; EE 12; FF 16; GG 26, 41, 48.
— (Hugues-Marie), GG 81.
— (Mathieu), GG 45, 51, 89.
— (Philibert), CC 90; HH 3.
Foillard (Anne), CC 50.
— (Marie-Claudine), GG 75.
Foix (Gaston de), comte de Fley, BB 99, 104, 106; EE 25.
Follin (Marie), GG 59.
Folye de Lorcy (Claude de La), GG 76.
Fombon (Antoine), DD 27.
Font de La Rolle (Laurent de La), GG 20, 74, 287.
— (Louis de La), GG 75.
— (Dorothée de La), GG 85.
Fontaines (Jean de), AA 5; BB 7; CC 4, 67; DD 12; EE 3; 7, 17; FF 9; GG 159.
Fontanes (Marguerite de), GG 55, 69.
Force (maréchal de La), BB 90; CC 117.
Forest (Antoine), GG 49,
— (Claude), GG 182; II 8.
— (Denis), II 8.
— (Guillaume), II 8.
— (Jacques), GG 53, 56.
— (Thomas), CC 147; EE 6; FF 21.
— (Aimée), GG 64.
— (Jeanne), GG 66.
— (Marie), GG 79.
— (François de La), GG 39.
Fornier (Antoine), GG 52.
— (Barthélemy), CC 70.
— (Benoît), GG 48.
— (Bertrand), CC 75.
— (Guyot), CC 91.
— (Pierre), CC 70.
Foudras (s. de), CC 77; EE 37.
— (François de), GG 37.
— (Théodore de), GG 46.
Fougères (Girard de), BB 42; CC 82, 95; EE 21, 26; GG 123.
Fouinat (N.), FF 67.
Fouquerolles (s. de), EE 31.
Foubat (Charles), FF 49.
Fourneaux (s. des), EE 32.
Fournier (N.), GG 251.
— (Aymonet), GG 147.
— (Dominique), GG 29.
— (Pierre), DD 3; GG 4.
— (Anne), GG 333.
— (Thérèse), GG 44.
Frachet (N.), EE 18.

Digitized by Google

Franc (Claude-Marie de), GG 18, 73.
— (François de), GG 59.
— (Jean de), GG 33.
— (Louis de), EE 52.
— (Nicolas de), GG 122.
Franchelleins (Isabelle), BB 7; GG 96.
Franchizet (Barthélemy), DD 18.
— (Bernard), CC 156; DD 20; GG 81, 255, 342.
François Ier, roi de France, AA 5; BB 27, 29, 231; CC 12, 53, 78; DD 5, 6, 25; EE 22, 45; FF 10; GG 111, 183; HH 2, 7.
François II, AA 5; CC 54; FF 11.
François de Salle (saint), BB 121.
François (Jean), EE 3.
Frangey (Abraham), GG 26.
— (Jean), HH 12.
— (Pierre), CC 97; GG 208, 211, 251.
Franqueville (Pierre), EE 38.
Frène (François), FF 23.
Frenoit (Étienne), GG 185.
Freybert (N.), EE 37.
Fricaud (Jean), GG 53.
Frippier (Sébastien), DD 19.
Fromont (François), DD 12.
Fropier (Abel), GG 8; II 8.
— (Alexis), II 8.
— (Denis), II 8.
— (François-Louis), GG 75.
— (Jean-François), II 8.
Fropier (Joseph), II 8.
— (Anne), II 8.
— (Claudine), II 8.
Furet (Jean), EE 1; HH 1.
— (Louis Le), GG 17.
Furtin (Pierre), GG 12.
Fusier (Jean), FF 7.
Fussey (Claude-Nicolas de), GG 80.
— (Jacques de), EE 28.
— Menessaire (Nicolas-Théodore de), GG 83, 261.
Fustaillier (Antoine), BB 8; CC 66; EE 13; GG 97.
— (Humbert), HH 5.
— (Jean), CC 76, EE 1; II 8.

## G

Gabory (Guillaume), FF 18; GG 67.
Gabriel (Jacques), GG 125.
— (Michel), CC 18; GG 1.
Gacon (Claude-Philibert), GG 76.
Gadagne (Guillaume de), HH 8.
— (Gabrielle de), BB 85; GG 115.
— d'Autun (Louis de), GG 36.
— de Bouthéon (N.), AA 7; BB 55.
Gagnereaux (N.), EE 36.
Gaillard (Pierre), GG 150.
— (Thoine), GG 17.
Gaillon (Julien de), FF 11.
Gaillot (Jean-André), GG 84.
Galand (Martin), GG 186.
Galay (Pierrette), GG 1.
Galien (Georges), GG 128, 129.
Galland (Jean), GG 108.
— (Philippe de), comte de Chavannes), GG 55, 69.
Gallas (général), CC 123.
Gallay (Antoine), GG 66.
— (Marie-Suzanne), GG 70.
Gallet (Antoine), II 8.
Gallichon (Jacques), GG 19.
Galliffet (Joseph de), GG 134.
— (Philippe-Christophe-Amateur, comte de), BB 202, 206; EE 23; GG 130.
Galopin (Antoine), GG 77.
— (Daniel), GG 59.
— (Jacques), GG 37, 44, 89, 180, 249.
— (Pierre), GG 17.
— (Salomon), GG 65.
— (Marie), GG 19, 177, 336.
— (Ursule), GG 71.
Gamaches, (s. de), EE 31.
Garadot (Étienne), GG 21.
Garcin (Jacques), GG 10 à 16, 120.
— (Pierre), GG 83.
— (Thomas), GG 15.
Garde (Guillemot de La), CC 66.
— (Jean de La), receveur), CC 2, 65.
— (Jean de La), s. de Varenges, EE 51.
Gardon (François), GG 36.
Garin (Jean), CC 117.
Garlandière (Catherine La), GG 160.
Garneron (Pierrette), GG 216.
Garnier (N.), EE 18.
— (Claude), GG 265.
— (Louis-Anselme), GG 78, 363.
— (Philibert), BB 194; CC 57; HH 12.
— (Philippe), CC 105.
— (Pierre), CC 98.
— (Michelette), FF 31.
Garnoud (Antoine), GG 36, 37, 43, 44, 48.
Garron (Jean-Baptiste), GG 15.
Gaspard (Jean), DD 17.
— de Marcilly (Louis-Éléonor), GG 44, 177.
— du Sou de Fonterreine (Claude de), GG 79.
— du Sou de Saint-Amour (Antoine de), DD 7; GG 79, 335.
— — — (Marie-Sibille de), GG 75.
Gastellier (Perrin), CC 71.
Gatte (Jean), GG 178.
Gaucelin de Campanis, FF 2.
Gaucher (N.), CC 122.
Gaudeffroy (Jacob), GG 10.
Gauthier (N.), EE 6.
— (André), CC 132, 133; GG 52.
— (Jean), ingénieur, CC 124, 128; EE 14.
— (Jean), procureur, CC 139, 145; GG 92.
— (Joachim), BB 198.
— (Nicolas), GG 344.
— (Pierre), GG 179.
— (Simon), GG 217.
— (Catherine), GG 53.
— (Louise), GG 66.
— (Marguerite), GG 64, 75.
Gay (Charles), CC 115.
Gayaud (Philippe), AA 10.
Gelière (Humbert de La), GG 100.
Gelin (Jean-Baptiste), BB 189, 207, 211; GG 74.
— (Philibert), GG 61.
Genelay (Pierre de), EE 3.
Genestier (François), GG 66.
Genetet (Hugues-François), GG 83, 90.
Genetoux (Louis de), GG 129, 336.
Genevoys (Thomas), DD 1.
Genost (s. de), CC 8; EE 10.
Genty (Abraham), DD 34.
Geoffroy (Bernard), CC 36.
Georges (Marie), GG 81.
Gerando (Antoine de), GG 182.
Gerbet (Claudine), GG 3.
Germain (Jean), GG 149.
— (Joseph), GG 12.
Germanan (Thomas), GG 62.
Germolles (André de), CC 89.

Digitized by Google

GERMOLLES (Pierre de), EE 23.
GERVAIS (François), CC. 106.
— (Guillaume), GG 4.
GESVRES (marquis de), EE 32.
GIFFART (Philippe), HH 4.
GIGNAN (s. de), EE 34.
GILET (Antoine), GG 22.
— (Antoinette), GG 88.
GIMARAY (Marie), GG 56, 58.
GIRARD, fils du comte de Mâcon, GG 154.
— (N.), DD 34.
— (Barthélemy), BB 39.
— (Charles), GG 8, 55.
— (François), GG 203.
— (Pierre), GG 16.
— (Pierre-Isaac), GG 15.
GIRARDE (Jean), BB 25, 26.
— (Simon), BB 29, 34, 35, 234; FF 11, 12.
GIRARDON (Jeanne), GG 9.
GIRARDOT (Isidore), GG 16.
— (Pierre), GG 5.
— (Antoinette), GG 8.
GIRAUD (Louis), GG 17.
— (Nicolas), GG 69.
GIROUD (N.), EE 18.
— (Laurence), GG 21.
GIBSON (Élisabeth de), GG 305.
GIVRY (s. de), EE 38.
GLATOUX (Nicolas), GG 18.
GLETEYNS (Guichard de), EE 13.
— (Louis de), EE 13.
GODARD (Antoine), GG 20.
GODET (Antoine), II 2.
GODRAN (Jacques), DD 25.
GOERY (Jean-Philippe), BB 203; FF 52; GG 77, 141.
GOLAIN (Bernard et Jacques), GG 185.
— (Dominique), GG 185.
GONARD (Aimé), GG 132.
GONDELAIN (Claude), GG 40.
GONDRAS (s. de), AA 8; BB 49; CC 86, 91, EE 49 (voir Serpents).
GORREMONT (Jean), BB 3; CC 72.
GORREVOD (Claude de), DD 2.
— (Laurent de), DD 4.
GORZE (s. de), CC 142 (voir Berthet).
GOUJON (Benoît), GG 28.
— (Claude), GG 333.
— (François), GG 12.
— (Jean), CC 129; GG 54.
GOUVERNET (marquis de), AA 8; HH 3 (voir Tour-du-Pin).
GOUX (Étienne de), EE 9.
GOY (N. de), EE 53.
— (Élisabeth), GG 82.
GOYARD (Thomasse), GG 17.
GOYET (Clériade), GG 75.
— (François), CC 146; GG 344.
GOYON (Adrien), GG 9.
— (Antoine), GG 15.
— (François), BB 207, 210; DD 32.
— (Guillaume), EE 38.
— (Jean), BB 200.
— (Geneviève), GG 7, 12.
GRAMMONT (Mlle de), BB 212.
GRANCEY (comte de), BB 99; CC 127.
GRANDIS (Pierre de), BB 23.
GRANDMAISON (s. de), EE 27 (voir Bessac).
GRANGER (Léonard), GG 330.
GRANGIER (Denis), GG 9.
— (François), GG 189.
— (Philibert), CC 93; GG 17.
GRANDJEAN (N.), GG 111.
— (Jean), BB 155.
— (Louis), GG 122.
— (Claudine), GG 11.
— DE FOUCHY (Antoinette), GG 265, 277.
GRANNON (Laurent), GG 128.
GRATIER (André), CC 16, 18; DD 15, 22; GG 30, 325.
— (Brice), CC 110; FF 12; GG 11, 318.
— (Claude), CC 103; II 8.
— (François), s. de Condemines, CC 11, 91; GG 39.
— (Guillaume), BB 23.
— (Guyot), BB 1, 3, 4.
— (Thomas), GG 15.
— (Vincent), CC 38, 87; GG 16.
— (Antoinette), GG 4.
— (Jeanne), GG 10.
— (Suzanne), CC 109.
GRATTIER (abbé), GG 211.
GREMELIN (Pierrette), GG 185.
GRENELLE (Jacques), CC 112; GG 131, 216, 321, 331, 339.
— (Jean), GG 33.
— (Pierre), BB 110; CC 113; GG 52, 53, 216.
— (Marie), GG 331.
— DE PIMONT (Claude), BB 116, 168; GG 51, 60, 65, 68.
— — (François), GG 83.
— — (Jacques), BB 168, 205; CC 28; DD 28; FF 19, 21; GG 68.
— — (Jeanne), GG 73.
GRESSARD (Perronnet), EE 11.
GRESSIER (Jean-Baptiste), GG 18.
GRILLET (Albert de), comte de Saint-Trivier, GG 18.
— (Antoine), BB 91, 97; CC 50, 117, 119, 121; GG 11, 18.
— (Jacques), GG 8.
GRILLET (Joachim), BB 78; CC 97; EE 52; FF 16; GG 11.
— (Louis), GG 4.
— (Humberte), GG 9.
— DE GONDY (Péronne de), BB 116; GG 19.
GRIS (César), GG 9.
— (Jean), GG 6.
— (Joseph), GG 4.
GRISEAUD (Antoine), FF 21.
GROILLET (N.), EE 18.
GROLÉE (Guy de), CC 8.
— (Humbert de), EE 13.
— (Jean de), EE 7.
— (Béatrix de), GG 87.
GROLIER (Imbert de), GG 57.
— (Marianne), GG 58.
GROMON (Denis), FF 28.
GROS (Nicolas), GG 21.
GROSBUY (Louis), GG 72.
GUDIN (Philiberte), GG 152.
GUENEBAULT (François), FF 17; GG 317.
— (Jérôme), GG 6.
GUÉRIN (Abel), BB 13; CC 15, 88, 110; EE 50; GG 17; II 8.
— (André), GG 324.
— (Charles), GG 36, 13.
— (Claude), CC 83; GG 53, 185.
— (Étienne), FF 52.
— (Gabriel), BB 168, 175; GG 67,
— (Jacques), GG 29; II 8.
— (Jean), fermier des aides, CC 137
— (Jean), jacobin, GG 111.
— (Joseph), GG 289.
— (Pierre), GG 50.
— (Claudine), GG 39.
— (Louise), GG 71.
— DE GUILLEBRANCHE (Marie-Madeleine-Élisabeth), GG 312.
GUEYSIN (Jean), EE 51.
GUICHARD (N.), EE 18.
— (Marie), GG 11.
GUICHE (comte de La), BB 209; CC 151, 152.
— (Claude de La), GG 100.
— (Gabriel de La), AA 8; BB 231; DD 7, 8; FF 27; GG 153, 189; HH 13.
— (Girard de La), BB 12; EE 19.
— (Jean de La), CC 75; EE 11.
— (Philibert de La) AA 8; CC 81, 97; DD 9, 30; EE 21, 27.
— (Pierre de La), BB 25, 26, 27; CC 12; DD 1, 5, 30; EE 9; GG 111, 189; HH 6.
GUICHENON (Grégoire), CC 15, 17; GG 252.
— (Jacques), GG 12.
— (Samuel), CC 15.


Digitized by Google

Guietan (Jean), FF 7.
Guillaume, comte de Mâcon, GG 154.
Guillaume II, roi d'Angleterre, EE 54.
Guillaume, évêque d'Amiens, GG 147, 154.
Guillemardet (Marguerite), GG 83.
Guillemin (Claude), GG 18.
Guillerand (César de), EE 46.
Guillermin de L'Assurance (Claude-Simon), GG 72.
— — (Cléria de), GG 13, 14.
— — (Michel), GG 42, 53.
Guillermin de L'Assurance (Simon), GG 11, 13, 23.
— — (Renée), GG 14.
Guillet (Louis-Amable), DD 34.
Guillon (Benoît), GG 153.
— (Jean), CC 1.
Guillot (Philippe), GG 4.
Guise (prince de), CC 132.
— (Claude de), abbé de Cluny, AA 8; BB 82, 83.
— (Claude de), gouverneur de Bourgogne, AA 6; BB 28, 29, 31, 32; CC 78, 114; DD 6 à 9; EE 25, 26, 31; HH 9.
Guise (Henri, duc de), BB 53, 55.
— (madame de), CC 103.
Guitry (s. de), CC 124.
Guy (Claude), GG 17.
Guyard (Claude), EE 45.
Guyenard d'Andelot (Joachim), GG 80.
Guyenet (N.), FF 33.
— (Jean), GG 195.
Guyenne (duc de), AA 3; EE 11.
Guyon (Étienne), GG 64.
— (Mathieu), GG 100.
Guyonnet (N.), DD 34; EE 18.
Guyot (Alexandre de), CC 62.
— (Barthélemy), FF 31.
— (Suzanne), GG 13.


## H


Hanin (Guillaume-Emmanuel), CC 156.
Hanon (Huet), BB 2.
Harcourt (Henri de Lorraine, comte d'), BB 117; CC 40, 41.
— (madame d'), FF 17.
Hardy (Jean), GG 324.
Harlay (Nicolas-Auguste de), BB 137, 139, 140.
Harle (s. de), EE 33.
Harson (Pierre), GG 125.
Harteloire (s. d'), BB 127.
Haudry (Antoine), CC 68.
Hazart (Jean), FF 8.
Hébrard (Élisabeth), GG 15.
Henri II, roi de France, AA 5, 9; BB 31, 32, 35; CC 13, 54, 78; DD 7; EE 22, 25, 45; FF 11; GG 100, 190; HH 2.
Henri III, AA 1, 5, 10; BB 43, 44, 46, 47, 50 à 53, 55; CC 15, 17, 54, 87, 89, 92; DD 12; EE 11, 23, 31, 50, 51; GG 124, 183, 316.
Henri IV, AA 1, 5, 9, 10; BB 57, 62, 63, 65, 68, 73, 76; CC 18, 55, 97, 100, 105; EE 6, 23, 53, 54; FF 13; GG 109, 183; II 9.
Henri (Étienne), GG 73, 266.
Henrion (Henri), GG 102.
Herbigny (s. de), FF 18.
Hérot (Guillaume), GG 13.
Hervey (Pierre), CC 70.
Hochbert (Philippe de), BB 20; FF 9.
Homme de Courbière (A. de L'), EE 36.
Hôpital (Madeleine-Élisabeth de L'), GG 68.
Hospital (Michel de L'), AA 10.
Housset (N.), CC 128.
Hubert (N.), FF 43.
— (Charles), CC 146; EE 29; FF 45; GG 60.
Hubert (Nicolas), FF 47.
— (René), GG 65.
Hugand (Guillaume), CC 75, 77, 105.
Hugonet (cardinal), CC 73; FF 14; GG 97, 120, 162.
— (Guillaume), chancelier de Bourgogne, AA 3; FF 14; GG 98, 99.
— (Joseph), GG 20.
— (Philibert), FF 14.
— (Pierre), CC 74.
Hugonin (Simon), CC 90; GG 107.
Huguet (N.), FF 10.
Humbert (Jean), DD 33; FF 49; GG 18, 21.
— (Claudine), GG 20, 21.
Hunier (Thibaud), CC 47.
Hunsmann (Jean), GG 125.
Hurault (Jacques), CC 53.
Husson (Abraham-Louis), GG 15.


## I


Innocent XI, pape, GG 130.
Isabeau de Bavière, reine de France, AA 10; BB 6, 12; EE 11.
Isabelle, duchesse de Bourgogne, BB 12, 15, 17; CC 10, 71.
Isle (s. de L'), EE 27, 48.
Isle-Adam (s. de L'), EE 12.
Itier (Pierre), GG 13.


## J


Jacob (N.), GG 298.
Jacodard (Alexandre), EE 46; GG 196, 252.
Jacquard (Benoît et François), GG 137.
Jacquelin (Antoine), GG 58.
Jacques (Jacques), CC 17.
— (Nicolas), GG 4.
Jacquet (N.), GG 226.
— (Claude), GG 14.
— (Jacques), GG 12.
Jacquet (Louise), GG 4.
— (Prudence), GG 235.
Jacquot (Philibert), GG 123.
Jaillet (Pierre), EE 13.
Jambon (Jean), GG 23.
Jamet (Claude-François-Pierre), GG 85.
Janichon (Jean), GG 27.
Janin (Claude), s. de Juliénas, GG 137, 179, 262.
— (François), GG 68.
Janin (Françoise), GG 9.
Jannel (Aimé), GG 49.
— (Claude), CC 114, 126; GG 2, 3, 4, 126.
— (Gaspard), CC 135, 137, 140.
— (Jean), GG 128; GG 146.
— (Claudine), GG 6.
Janoire (Louis), EE 4.
Janthod (Claude), GG 87.
Jaquot (Jean), CC 83; DD 8.




Digitized by Google

JAQUOT (Pâris), DD 7.
JARRE (Claude), GG 5.
— (Jean-Baptiste), GG 86.
JAUCOURT (Hardi de), BB 28; CC 78.
JAY (Jean), GG 6, 37.
— (Marie), GG 56.
JAYAT (Pierre), GG 159, 163.
JEAN, comte de Fribourg, EE 44.
— comte de Mâcon, AA 1, 2; BB 1; CC 2; DD 12; EE 3, 39, 40, 41; FF 1, 9; GG 148; HH 1, 14.
— dauphin de Vienne, BB 12.
— duc de Bourgogne, EE 41, 42.
JEAN LE BON, roi de France, BB 1; CC 65; EE 39; GG 121; HH 2.
JEAN (François), BB 7.
JEANNIN (président), BB 57, 62, 73; CC 96.
JEHANNOT DE BARTILLAT (Étienne), CC 136.
JOBERT (N.), EE 20.
— (Joseph), GG 107.
— (Philibert), GG 3.
— (Thomas), GG 3.
JOBREDEAU (Claude), EE 2.
JOGUET (François), GG 9.
— (Jeanne), GG 17.
JOLY (Jean), GG 252.
— (Pierre de), HH 8.
— (Aimée), GG 67.
— (Pierrette), GG 67.
— DE FLEURY (Jean-François), BB 204; CC 33, 34, 63, 150; DD 20; EE 16, 36; GG 283; HH 2.
JOUBERT (Jean), GG 124.
— (Élisabeth), GG 90.
— (Jeanne), GG 4, 7, 62.
JOURDAN (Jean), FF 47; GG 14, 15, 20.
— (Jean-Baptiste), GG 20.
— (Nicole), GG 11.
JOUX (Étienne de), CC 72.
JOYE (Jean), CC 70.
JOYEUSE (s. de), CC 77.
— (Antoine), GG 10.
— (Simon), GG 3.
JUGIANE (André), DD 20.
JUGLER (Philibert), DD 13.
JULIEN (Humbert), GG 147.
JUSSEAUD (Jean-Baptiste), FF 47.

## K

KÉRIMEL (Louis-Marie de), EE 54.
KLEITS (Jean-Jacques), GG 23.

## L

LABALME (Jean de), GG 4.
LABASTIDE (Claude de), GG 50.
LABAUME (capitaine), EE 46.
LABERTHE (N.), BB 162.
LABLETONNIÈRE (Abel de), s. d'Igé, GG 68, 69, 73.
— (Antoine de), GG 168, 169, 208.
— (François-Charles-Albert de), s. d'Igé, DD 32; FF 54.
— (Jean de), GG 9, 59.
— (Louis de), GG 53, 65.
— (Anne de), GG 17, 62.
— (Denise de), GG 194.
— (Marianne de), GG 67.
— D'IGÉ (Françoise de), GG 66.
— — (Marie-Charlotte de), GG 69, 73.
— — (Marie-Claudine-
— — (Gabrielle de), GG 84.
LABORIER (Antoine), apothicaire), GG 33.
— (Antoine), avocat, BB 153; CC 139, 144; GG 58, 67.
— (Claude-Antoine), GG 75, 82; II 9.
— (Claude-François), s. de Serrières, GG 66.
— (François), GG 55, 56, 57, 63, 249; II 9.
— (Henri), GG 140; II 5.
— (Jean), marchand, CC 129; 132; GG 30, 186.
LABORIER (Jean), procureur, GG 38, 45, 53, 68.
— (Jean-Baptiste), GG 69, 70.
— (Anne), GG 85.
— (Jeanne), GG 73.
— (Jeanne-Louise), GG 79.
— (Marie), GG 69.
— (Marie-Anne), GG 66.
— (Marie-Louise), GG 70, 75.
— DE SERRIÈRES (Abel-Louis), BB 230; GG 74, 76.
LABOURON (Antoinette), GG 48.
LABRUYÈRE (Marie de), GG 167.
LACHAIZE (Claude), GG 16.
LACHARD (Antoine), CC 51; GG 53.
— (Claude), CC 144; GG 32, 50.
— (Claudine), GG 66, 71.
LACHARME (Jacques), CC 47; DD 35.
— (Jeanne), GG 23.
LACHAUME (Jean-Baptiste), GG 85.
LACHAUX (capitaine), CC 82, 85; EE 27.
LACHENAL (Guillaume de), EE 43.
LACOMBE (Henri), GG 22.
LACORNE (Guy de), FF 10.
LACOSTE (Nicole de), GG 53.
— DUPUY (Benoît-Marie de), GG 20.
LACOUDRAY (N.), EE 37.
LACOURTABLAISE (Claude), DD 35.
LACROIX (Edouard-Esprit), GG 15.
— (Marianne), GG 16.
LAFAY (Pierre), GG 256.
LAFÈVE (Péronnet), GG 158.
LAFONT (Jeanne de), GG 65.
LAFORGE (capitaine), EE 52.
LAFORTUNE (capitaine), EE 53.
LAGARDE (capitaine), EE 27.
— (Jeanne-Marie), GG 83.
LAGLACE (Gaspard de), EE 15.
LAGNEAU (capitaine), CC 49; CC 93; GG 167.
LAGRANGE (N. de), BB 93; CC 118; EE 31.
— (Étienne), GG 18.
— (Gilbert), CC 155; DD 28.
— (Louis), lieutenant au bailliage, GG 86.
— (Louis), marchand, GG 15.
— (Pierre), BB 212; GG 79, 90.
— (René), GG 20.
— (Jeanne-Marie), GG 23.
LAIGNEAU (David), GG 254.
LAIZ (Geoffroy de), CC 70.
LALIVE (Jean), CC 133.
LALLEMANT (Germain), EE 2.
LAMARTINE (s. de), BB 230; CC 142; DD 24.
— (Albert de), GG 49.
— (Antoine de), GG 37.
— (Étienne de), GG 71.
— (François de), capitaine, DD 33.
— (François de), doyen, BB 203; GG 90.
— (François-Louis de), BB 194; GG 75.
— (Jean-Baptiste), s. d'Hurigny, BB 180; FF 51; GG 64, 71, 86.
— (Jean-Baptiste), conseiller, BB 142, 144; GG 44, 50, 53.
— (Philippe de), s. d'Hurigny, GG 74.

Digitized by Google

LAMARTINE (Philippe-Étienne de), s. d'Hurigny, GG 53, 67, 336.
— (Anne de), CC 50; GG 74.
— (Charlotte de), GG 74, 77.
— (Jeanne-Sibille-Philippine de), GG 76.
— (Marie-Anne de), GG 67, 77.
— (Ursule de), GG 64, 74, 80.
LAMBERT (Abel), GG 26, 215.
— (Charles), GG 18.
— (Anne), GG 65.
LAMBERTOD (Yves), BB 76; GG 94, 111, 170, 171, 174.
LAMOIGNON (Charles de), AA 5; CC 82; 84; EE 49.
LAMOUCHE (Pierre), GG 189.
LAMY (Edme), CC 143.
— (Joseph), CC 141.
LAMYN (Antoine et Jean), GG 328.
— (Benoît et Philibert), GG 328.
— (François et Guichard), GG 328.
— (François), docteur en médecine, GG 51.
— (François), praticien, GG 328.
— (François), s. du Rompet, GG 67, 328, 333, 334.
— (Philibert), GG 35, 58, 245, 328.
— (Henriette), GG 53.
LANCASTRE (Henri de), CC 68.
LANFREY DE LISLE (Joseph), GG 106.
LANGE (s. de), EE 28.
LANGET (Jean), GG 340.
LANGLOIS (Claude), GG 65.
LANIER (Louis), GG 182.
LANON (Gilet), AA 10.
LANQUES (baron de), EE 28.
LAPASSE (s. de), EE 34.
LAPIAT (Gengoux), CC 82.
LAPIERRE-SAINT-HILAIRE (Antoine-Joseph), GG 9.
LAPLATTE (Arnaud), CC 147, 148; GG 345.
— (François), DD 27; GG 364.
— (Louis), GG 14.
— (Élisabeth-Françoise), GG 18.
LAPORTE (Alexandre de), BB 111; FF 39; GG 35, 42, 45.
— (Barthélemy de), CC 3, 67, 71; EE 7.
— (Claude), EE 23; GG 13.
— (Damas), EE 43.
— (François de), chanoine, CC 134; GG 89.
— (François de), conseiller, DD 32; FF 12; GG 14, 40, 47, 48, 49, 52.
— (François), marchand, GG 9.
— (François), procureur, GG 70, 322.
LAPORTE (François de), s. des Islars, GG 57.
— (Guillaume de), CC 74, 76.
— (Jacques de), archidiacre, GG 90.
— (Jacques de), avocat du roi, CC 102; GG 27.
— (Jacques de), s. de Marnay, BB 133, 173; CC 149; GG 54, 67, 70.
— (Jean de), avocat, EE 39; GG 57, 63.
— (Jean de), s. de Chevaigneu, GG 187.
— (Jean de), s. des Islars, BB 174.
— (Nicolas de), s. de Marnay, GG 68.
— (Pierre de), CC 71; GG 97.
— (Françoise de), GG 68, 267.
— (Henriette de), GG 90.
— (Marie-Suzanne de), II 10.
LARGE (Jean), CC 47.
LARIVIÈRE (capitaine), CC 80; EE 26.
LARME (Claude), GG 67.
— (Jean-Baptiste), FF 1, 47; GG 67.
— (Nicolas), EE 6; GG 25, 37.
— (Philibert), FF 29, 30, 31.
— (Philippe), GG 47.
LARMERAT (Pierre), GG 6.
LARMINAT (N.), EE 2.
LAROCHE (Claude), FF 34.
LAROCHETTE (François), GG 284.
LARTUSIE (s. de), EE 51.
LATOUR (capitaine), EE 52.
LAURENCIN DE PAFFI (Jean de), GG 67.
LAURENT (Daniel), CC 101, 102, 104, 106; GG 88.
— (Jacques), FF 34; GG 140.
— (Jean), FF 16; GG 47.
— (Jean-Baptiste), DD 21; GG 182, 278.
— (Louis), BB 63; CC 97, 98, 99; GG 25, 40, 48, 87.
— (Françoise), GG 42.
— (Henriette), GG 41.
— (Marie), GG 40.
— (Philiberte), GG 140.
LAUTREC (madame de), CC 77.
LAUVERGNÉ (Théode), DD 4.
LAUZIERS (s. de), EE 34.
LAVALETTE (François), GG 321.
LAVARDIN (maréchal de), CC 101.
LAVARENNE (Claude), BB 180 (v. Rouillet).
LAVYNIR (Pierre), GG 107.
LAYÉ (Antoine de), GG 97, 98.
— (Claude-Emmanuel de), GG 22.
— (Étienne de), GG 154, 156.
— (Pierre de), GG 156.
— (Claudine de), GG 40.
— (Isabeau de), GG 40.
— (Sibille de), GG 154.
LEBAULT (François), GG 19.
LEBEAULT (N.), CC 123.
LEBOUX (Guillaume), GG 129.
LEBRETON (N.), FF 66.
LECAMUS (Nicolas), GG 47.
LECLERC (N.), EE 18.
— (Cosme), GG 340.
— (François), BB 74.
LEFEBVRE (N.), EE 12.
LEGRAND (Nicolas), FF 11.
— (Philiberte), GG 52, 66, 324, 329.
LEGROS (François), GG 14.
— (Humbert), GG 13.
LEGUAT (Nicolas), GG 50.
— DES ILLETTES (Gabriel), GG 22, 83.
— DU MASSOT (Antoine de), GG 19.
LEJAUL (Nicolas), AA 3; HH 4.
LEJAY (Salomon), GG 64, 66.
LELOUP (Pierre), GG 103.
LEMAIRE (Girard), CC 68.
LEMENESTRIER (N.), EE 21.
LEMOINE (Étienne), DD 33.
— (François), GG 321.
— (Marie-Antoinette), GG 84.
LÉMONON (Pierre), marchand, GG 23.
— (Pierre), praticien, GG 178.
LEMOYNE (Marie), GG 78.
LEMULIER (Jacob), CC 138.
LENOT (Pascal-Jean), CC 64.
LENOIR (N.), DD 37.
LERICHE (Jean), CC 99; GG 126.
— (Toussaint), GG 7.
LEROUX (N.), GG 234.
LEROY (Nicolas), GG 6.
LERVE (s. de), CC 74.
LESCURE (capitaine), EE 2.
LESCUYER (N.), CC 73.
LESDIGUIÈRES (connétable duc de), BB 86.
LESMARS (Antoinette), GG 13.
LESNE (Marie-Anne), GG 83.
LESTANG (s. de), CC 99.
— (Charles de), GG 330.
— (Claude de), GG 330.
LESTIENNE (Jean), CC 68, 70.
— (Claudine), GG 216.
LESTRAT (Paul de), EE 44.
LETELLIER (abbé), CC 138.
— (Michel), marquis de Louvois, BB 139; GG 129.
LETISSE (Guillaume), FF 9.
LETTRE (François de), GG 48.
LEVASSEUR (Richard), GG 94.
LHEUREUX (Jean-Claude), GG 10.
LHUILLIER (Abel), GG 64.
— (Antoine), GG 63.
— (François), BB 104; GG 49.
— (Jean-Baptiste), GG 79.


Digitized by Google

Lhuillier (Joachim), CC 140; GG 69, 264.
— (Joseph), BB 175.
— (Pierre), CC 127; GG 33.
— (Jeanne), GG 86.
Lième (Pierre de), GG 160.
Lièvre (Françoise), GG 20.
Ligeret (Jean), DD 15; GG 87, 325.
Ligny (s. de), BB 23.
Ligonet (Philibert), GG 13.
— (Pierre-Nicolas), GG 77.
Lingende (Charles de), BB 120; GG 129, 275, 276.
— (Jean de), BB 109, 120; GG 88, 118, 128, 129, 179, 180, 228.
Livry (s. de), EE 28.
Logerot (Bonaventure), EE 34.
Loisel (René), GG 58, 132.
Lombard (Jacques), GG 90.
— (Jean), GG 90.
Longepierre (baron de), CC 124.
Longjumeau (marquis de), CC 117.
Longueville (duc de), BB 120, 121; CC 124; EE 28, 54; FF 32.
Longvic (Claude de), BB 25; DD 14.
— (Étienne de), GG 163, 188.
Loppin (Jean-Claude), CC 148.
Lorain (Antoine), marchand, GG 6.
Lorin (Antoine), chirurgien, GG 64.
— (Barthélemy), GG 153.
Lorin (Benoît), DD 24.
— (Claude), CC 86, 91; GG 9, 131.
— (Anne), GG 14.
Loriol (Georges de), GG 265.
Lorraine (Charles, cardinal de), AA 6; CC 84, 87.
— (chevalier de), CC 133.
— (duc de), BB 20, 25.
— (duchesse de), BB 25.
Lort de Sérignan de Valras (Henri-Constance de), GG 93, 104, 135, 136, 251, 278.
Louis IX, roi de France, GG 154.
Louis XI, AA 1, 3, 4; BB 14; CC 9, 39, 53, 60, 73; EE 44; GG 98, 108, 162; HH 4, 5, 9.
Louis XII, AA 5; BB 21, 22, 24; CC 11, 12, 53, 74; DD 3; EE 45; GG 151; HH 6.
Louis XIII, AA 5, 9; BB 79 à 83, 87, 88, 90, 91, 93, 96 à 100; CC 23, 55, 56, 60, 61, 106, 112, 114, 116; FF 30; GG 91, 114, 127, 172, 253; HH 2.
Louis XIV, AA 5, 9; BB 100 à 168, 231; CC 26, 37, 56, 61, 62, 133; EE 5, 23, 38; FF 25; GG 91, 124, 127, 263, 346; HH 2, 11, 12.
Louis XV, AA 5; BB 173, 174, 192, 198, 209; CC 32, 36, 63, 152; DD 27; EE 2, 16, 36, 54; FF 1, 19, 25; GG 91, 141, 252, 255; HH 11, 16; II 1.
Louis XVI, AA 12; BB 215, 216, 221, 228; CC 43, 63, 64; EE 16, 21, 54.
Louis, roi de Sicile, BB 9.
Loup (Jean), GG 187, 188.
— (Perrin), GG 188.
Louvant (Claudine), GG 16.
Loysel (Marie), GG 73.
Lubert (Jean-Louis de), GG 285.
Lude (comte du), BB 127.
Lugny (Antoine de), II 2.
— (Jean de), FF 6, 7.
— (Claudine de), GG 47.
Luiseys (Jean de), CC 65.
Luquet (Marie), GG 10.
Lurcinge (s. de), CC 88.
Lusignan de Lezay (Hugues de), GG 21.
Lux (baron de), BB 64, 73, 75; CC 100, 104, 105; EE 5.
Luyat (Hugonin du), BB 6.
Luyrieu (Lancelot de), BB 14, 15; EE 19; HH 14, 16.
Lyon (Antoine de), BB 18.
— (Claude de), CC 82.
— (Étienne de), CC 104.
— (Guillaume de), CC 66.
— (Jean de), CC 72, 73, 74; DD 12.
— (Louis de), BB 24.
— (Nicolas de), DD 9; FF 2, 11.
— (Suzanne de), GG 6.


## M


Macaire (Jean-François), GG 19.
— (Léonard), GG 21.
— (Marie-Charlotte), GG 20.
Macet (Aimé), sieur de Trévernois, HH 13.
— (Henri de), s. de Davayé, BB 140; CC 57.
— (Jean), évêque, BB 16, 17; GG 162.
— (Jean), recteur de l'Hôpital, GG 159.
— (Jean de), s. de Sauzey, GG 11.
— (Jean-Baptiste), s. de Davayé, GG 65, 66.
— (Pierre de), GG 264.
Machault (Louis de), CC 123, 124, 125, 128.
Machereaud (N.), GG 215.
Machinot (André), FF 18.
Machoud (Antoine), GG 89, 266.
— (Jean), GG 11, 12, 45, 68.
— (Philibert), CC 51, 132; GG 7, 32, 42, 185, 336.
— (Pierre), GG 89.
— (Valentin), GG 78.
Machoud (Christine), CC 51.
Macon (Jean de), GG 46.
Maconay (Gaspard), BB 93, 105.
Magnin (Antoine), BB 122, 132, 142; GG 13, 14.
Magny (s. de), BB 43; CC 77, 91.
Maillard (Jean), GG 111.
— (Pierre), CC 15, 88.
Maillet (Claude), GG 21.
— (Françoise), GG 79.
— (Henriette), EE 46.
Mailly (Jean), BB 222; DD 16.
Maine (Claude de Lorraine, duc du), AA 7.
— (Éléonor Du), GG 67.
Maire (Madeleine), GG 333, 336.
Maistre-Martin (N.), EE 18.
Maizières (Benoît-Charles de), GG 82.
Malabd (Louis), GG 24.
Malherbe (Thomas), FF 18.
Mallogé (N.), EE 34.
Malpierre (s. de), EE 32.
Mandelot (François de), AA 7; BB 44, 51, 53; CC 38, 89, 94; EE 51.
Mandrin (Louis), CC 150.
Manger (Laurent), EE 14.
Maniguet (Antoine), GG 9, 10, 11.
— (Avoye), GG 17.
Mansfeld (Charles, comte de), CC 86.
Mantellier (Claude-Marie-François), GG 78.
Marcelin (N.), GG 109.
Marchand (Claude), DD 21; GG 8, 9, 11.
— (Étienne), GG 185.
— (Henri), BB 21.
— (Pierre), EE 4, 11, GG 161.
Marché (Claude Du), GG 35, 36, 43.
Marcilly (Pierre de), GG 10.
— (Léonore de), GG 262.
Marcoux (Denis), GG 23.
Maréchal (François), DD 4.
— (Geoffroy), BB 3.
— (Jacques), EE 4.
— (Jean), prévôt, BB 9; DD 30; GG 161.
— (Jean), marchand, HH 7.
— (Joseph), DD 20.
Mareschal (N.), FF 16.
— (Jean), FF 19.


Digitized by Google

Maresgot (Guillaume), BB 78, 79; CC 39, 108; FF 16.
Mareste (Claude de), FF 15.
Margeran (Marc), GG 19.
Margeret (Mathie), GG 169.
Margnard (Claude), GG 90.
Margot (François), s. de la Villière, GG 169.
— (François), vicaire général, DD 14.
— (Humbert), CC 73, 74.
— (Philippe), CC 74.
Margue (Claude), FF 19.
— (Jean), GG 13.
Marguerite, duchesse de Bourgogne, EE 41, 42.
Marie-Thérèse, reine de France, BB 136.
Mariette (Jean), BB 85.
Marigny (s. de), DD 34 (v. Perrier).
Marillac (maréchal de), BB 92; CC 119; EE 54.
— (Jean de), GG 3.
Marillier d'Arcy (Antoine-Philibert), GG 363.
Marin (Hugues), BB 2; CC 65.
— (Jean), FF 8.
— (Michel), GG 7, 8.
— (Philibert), GG 38.
— (Simon), chirurgien, BB 169; GG 291, 339.
— (Simon), curé, DD 21; GG 19 à 22, 108, 142.
Marinon de Rémondanges (Sébastien), GG 74.
Mark (s. de La), CC 75.
Marlau (Gabriel), DD 25.
Marlet (Claude), GG 29.
— (Jean Le), DD 7, 8; EE 48.
Marlou (s. de), EE 36.
Marmy (Françoise), GG 11.
Marnay (s. de), DD 33, 38 (v. Laporte).
Marot (Clément), GG 122.
Marsillac (prince de), BB 113; CC 133.
Marsin (s. de), EE 32.
Marsonnat (capitaine), EE 37.
Martel (s. de), BB 75.
Martin (abbé), GG 143.
— (André), GG 14.
— (Étienne), GG 17.
— (Hugues), GG 186.
— (Pierre), GG 9, 11, 12, 64.
— (Marie-Anne), GG 75.
Martinando (comte), EE 50.
Marzé (Claudine de), GG 175.
Massicot (Philibert-Louis), GG 22, 76.
Masson (Jean), GG 97.
— (Jean-Baptiste), GG 182, 292.
Matégotte (N.), DD 29.
Mathafelon (Jean de), CC 73.
Mathias (Pierre), DD 34.
— (Jacqueline), GG 173.
Mathieu (François), GG 19.
— (Philibert), FF 11.
Mathoud (Baptiste), CC 48.
— (Benoît), CC 45.
— (Claude), BB 81; GG 29, 32, 48.
— (Étienne), GG 42, 66, 339.
— (Henri), GG 43.
— (Philibert), GG 47.
— (Antoinette), CC 50; GG 44, 265.
— (Olive), GG 237, 239.
Matraire (Joseph), GG 82.
Maubuisson (Gilles de), AA 1; GG 155, 156.
Maugès (Philibert), GG 345.
Maugiron (s. de), EE 31, 46, 47.
Maulevrier (s. de), CC 74.
Maumont (Lancelot de), GG 160.
Maupin (N.), CC 121, 128; EE 12, 13, 14.
Mayenne (Charles de Lorraine, duc de), AA 7, 9; BB 43, 47, 48, 50, 53, 55, 56, 57, 59; CC 89 à 94; EE 4, 21, 22, 23, 27, 49, 50, 52, 53; HH 3.
— (duchesse de), CC 90, 94.
— (Henri de Lorraine, prince de), AA 7; BB 60, 62; CC 96, 97; DD 23; EE 27, 52; GG 205.
Maynraud (Amable-Antoine), GG 45.
Mayssonnier (Suzanne), CC 46.
Mazarin (cardinal), AA 5; BB 99, 113; CC 133; EE 28, 32, 33; GG 226.
Mazarini (duc), BB 121.
Mazière (Pierre), GG 288.
Mazilles (Jean de), CC 66.
Mazornay (Guichard de), GG 156.
Mazoyer (Claude), EE 52.
— (Philiberte), CC 49.
Médicis (Catherine de), AA 9; BB 38, 43; CC 78; DD 9.
— (Marie de), BB 78.
Mégevan (François), GG 135.
Meraud de Bourg (N.), EE 43.
Mercier (Antoine), DD 14.
— (Barthélemy), HH 8.
— (Denis), CC 47; GG 1.
— (Jean), AA 10; BB 27; HH 3.
— (Louis), GG 131.
Merle (André), GG 86.
— (Emmanuel-Bernard), GG 18.
— (Étienne), BB 211.
— (Julien), GG 57.
— (Marie-André), AA 12; BB 229.
— (Philibert), BB 194.
— (Antoinette), GG 13.
— (sœur Saint-Jean), GG 312.
Merlon (s. de), BB 60.
Merly (Pierre), GG 3.
Merzé (Guillaume de), GG 155.
Mesnil (s. du), CC 84.
Mesplier (Guy), GG 1,
Messé (s. de), BB 164; CC 131.
Messey (Gaspard de), GG 178.
Mestier (Suzanne), GG 227.
Meunier (Jacques), DD 18.
— (Benoîte-Françoise), GG 81.
Meylle (comte de), EE 32.
Meynard (Pierre), GG 142, 144.
Meziat (N.), FF 67.
— (François), HH 16.
Michalet (Cyprien), FF 67.
— (Étienne), CC 115.
Michaud (Jean-Louis), GG 345.
— (Marc), CC 64.
Michault (Hugues), GG 125, 153.
Michel (N.), avocat, DD 34; EE 24, 36.
— (N.), curé, FF 67.
— (Antoine), GG 77.
— (Charles), GG 5.
— (Claude), GG 359.
— (Étienne), GG 13.
— (Guillaume), GG 188.
— (Jean), GG 191.
— (Marie), GG 54.
— (Philippine), GG 339.
Michelet (Pierre), BB 35 à 48; FF 12.
Michet de Sanville (Louis-Marie), II 5.
Michon (N.), CC 92.
— (Aimé-Gabriel), comte de Berzé, GG 73.
— (Jean-Baptiste), s. de Pierreclos, GG 81.
Millet (Louise), GG 17.
Milleville (Henri de), CC 49.
— (Jean de), CC 48, 96, 97; GG 125.
Millière (Pierre), GG 335, 340.
Milliet (N.), GG 256.
— (Joseph), BB 193, 203; GG 75.
— (René), GG 77.
Millot (Nicolas), GG 167, 168, 199 à 205, 207, 208.
— (Pierre), BB 97, 102; CC 126; GG 127, 146.
— (Françoise), GG 4.
Milon (Jean), GG 23.
Mincet (Jean de), GG 323.
Minoya (Michel), DD 15, 20; GG 256, 257, 342.
Mioland (Claude-Joseph), BB 202 à 215; GG 15.
— (Jean), GG 75.
— (Josèph), GG 15, 17.
— (Françoise), GG 13, 77.
Miolans (comte de), CC 122.
— (Jacques de), BB 85; GG 115.


Digitized by Google

Mirault d'Harveley (Joseph), CC 153.
Miremont (s. de), EE 32.
Mirepoix (maréchal de), BB 203; FF 52.
Miroménil (s. de), CC 124.
Miron (s. de), CC 84.
Misery (Jean), GG 189.
Misson (Pierre), GG 125.
Mitaine (François), GG 119.
— (Jean), CC 129.
Mizeret (Victor de), GG 135.
Moiroud (N.), EE 22.
— (Antoine), GG 82.
— (Benoît), GG 77.
— (Jean), GG 279.
— (Philibert), CC 34.
— (Pierre), GG 352.
Moisson (Antoine), GG 67.
— (Claude), BB 127, 136, 146; GG 63, 65.
— (Humbert), CC 89, 90; GG 47.
— (Nicolas), CC 108, 117, 123; GG 32, 47, 176.
— (Philippe), BB 118, 122; GG 44, 49, 176.
— (Anne), GG 50, 57.
— (Charlotte), GG 43, 44.
— (Françoise), GG 73.
— (Louise), GG 54.
— (Marie) GG 45.
— de la Douze (Marie-Charlotte), GG 72.
Moisy (Jean), GG 126.
Mollan (Claudine-Catherine de), GG 69.
Mollard (Claudine), GG 61.
Molleron (s. de), CC 113; EE 23 (voir Bourgeois).
Mollet (Claude), GG 7.
Mollin (Antoine), EE 46.
— (Pierre), GG 300.
Monin (Thomas), GG 339.
Monnery (Jean), GG 74.
Monnier (Archambaud), FF 18; GG 53, 334.
— (Philibert), GG 334.
Monnot (Jean-Baptiste), GG 76, 79.
Monsigny (N.), FF 66.
Montagnat (Humbert de), CC 65.
Montagny (Perronet de), GG 148, 160.
Montaigu (Jean de), BB 9; CC 69.
Montalambert (Madeleine de), CC 74.
Montangerand (Louise), GG 312.
— (Marie), DD 18.
Montarby (s. de), EE 32.
Montaudry (Guillaume de), CC 68, 70.
— (Louis), EE 4.
Montbon (Jean de), CC 3, 67; EE 44; GG 161.
Montchanin (N.), EE 53.
— de La Garde-Marzac (N.), BB 120.
Montconseil (s. de), BB 106.
Montcroc (Nicolas-Maximilien de), GG 83.
Monteil (Agimonde de), GG 121.
Montel (Georges-François de), GG 83.
Monteret (Jean), GG 58 à 65, 181.
Montespin (Pierre-Joseph de), GG 6.
Montferrand (Jean-Claude de), GG 36.
— (Jacqueline de), GG 115.
Montfort (s. de), CC 89.
Montgriffon (capitaine), EE 27.
Montherot (Pierre de), GG 76.
Montigny (Jean de), GG 154.
Montillet (Claude), GG 57.
— (Sibille de), GG 72.
Montilliet (N.), GG 65.
Montmartin (s. de), CC 142.
Montmorency (Henri, duc de), AA 8; BB 62, 63, 77; CC 106; EE 53.
— (Charlotte-Marguerite de), GG 114.
Montot (Philibert), GG 46.
Montotrier (Jean de), CC 71.
Montperroux (s. de), BB 39.
Montpesant (s. de), EE 31.
Montpir (Louis), GG 85.
Montréol (Joseph de), GG 58.
Montrevel (comte de), AA 8; BB 103, 212, 213, 230; DD 33; FF 56; HH 2 (voir Baume).
Montrevost (s. de), CC 88 (voir Perreault).
Montrichard (N.), GG 19,
Montrond (s. de), FF 50.
Montrouge (s. de), BB 230 (voir Chesnard).
Mora (Estienna), GG 8.
Moras (Falcon de), BB 1; EE 1.
Morat (N.), DD 38.
— (Joseph), FF 47.
Mordeille (N.), GG 143.
Moreau (Adrien), GG 79.
— (Gabriel-François), BB 210, 218; CC 152; DD 15; FF 67; GG 91, 105, 119, 142, 143, 362, 363, 365; II 1.
— (Henri), GG 22, 23, 24.
— (Jacques), CC 57; GG 71.
Moreau (Jacques-Étienne), FF 50.
— (Jacques-Marie), GG 135.
— (Jean-Baptiste), GG 23.
— (Julienne), GG 4.
Morée (prince de), CC 70.
Morel (Aimé), GG 42, 49; II 9.
— (Hector), CC 20, 101; GG 25.
— (Jean), notaire, II 9.
— (Jean), peintre, GG 151.
— (Philibert), GG 89, 336.
— (Benoîte), GG 219.
— (Henriette), GG 89.
— (Marguerite), GG 44.
Morelet (Pierre), s. de Salornay, EE 48, 44.
Morestel (Pierre), CC 101; GG 126.
Moreton (major), EE 37.
Morier (Marie), GG 86.
Morillon (Louis), GG 67 à 74, 80, 104.
Morin (N.), AA 12.
— (Antoine), FF 2; GG 183; HH 1.
— (Jean), AA 12; GG 23.
Morinet (Jeanin), CC 70.
Mornand (François), GG 18.
— (Jean), GG 18.
— (Jean-Baptiste), GG 37, 58.
— (Joseph), GG 45.
— (Michel), GG 353.
— (Simon-Joseph), GG 52.
Mostellier (Guillaume), GG 154.
Mothe (Bertrand de La), FF 11.
— (Hardi de La), BB 51; CC 93.
Mothion (Michel), CC 99; EE 53.
— (Nicolas), GG 26, 348.
— (Aimée), GG 41.
— (Jeanne), GG 42.
Motte (s. de La), EE 28.
Moulin-Conte (Ferréol), GG 90.
Moussaye (marquis de La), EE 32.
Moussière (Nicolas), CC 63; FF 51.
Moyrod (Joseph-Marie de), GG 49, 77.
— (Sigismond-Rodolphe), GG 319.
— (Marie-Suzanne de), GG 84.
Moyroud (Laurent), GG 289.
Moyseau (N.), FF 63.
Muneret (Joseph), EE 22.
Munnet (N.), GG 256.
Murard (Guillaume-Louis de), GG 81.
Mure (Jean-Baptiste), GG 22.
Murgeon (Jean), GG 19.
Musard (Gauthier), CC 67.
Musset (Jean), FF 11.
Musy (François de), GG 262.
Myttre (s. de), CC 88,


Digitized by Google

## N


NAGU DE MEREZÉ (N.), EE 21.
NAGU (Jean de), s. de Varennes, BB 55, 60, 62; CC 17, 95; EE 21, 22, 23, 27, 54; HH 8.
NAMARIN (Charles), GG 2.
NANTON (François de), BB 48; EE 20; GG 153.
— (Jean, bâtard de), GG 155.
NARBAUD (Abel), GG 34.
— (Christine), GG 53.
NARBOT (François), GG 17.
NARBOUD (Louis), BB 120, 129.
NARDOT (Pierre-Bernard), CC 157, 158.
NATUREL DE VALETINE (Claude-Marie de), GG 363.
— — (Lazare de), GG 277, 348.
NAUDIN (Anne), GG 80.
NAVARRE (reine de), BB 3.
NAVILLY (s. de), CC 72.
NAZARET (Nicolas), GG 37, 265.
— (Thomas), BB 220; GG 182.
— (Eulalie), GG 79.
NECKER (ministre), HH 3.
NEMOURS (Charles de Savoie, duc de), AA 7; BB 55, 63; CC 95, 96; EE 14, 21, 23, 26, 48, 54, 52.
NEMOURS (Jacques de Savoie, duc de), HH 8.
NEUCHATEL (Thibaud de), s. de Blamont, BB 17 (voir Blamont).
NEUVILLE (Antoine de), GG 179.
NEVERS (comte de), BB 22; CC 74.
— (comtesse de), BB 22.
— (duc de), CC 84, 83; GG 192.
NICÉTY (dame), FF 56.
NICKEL (Goswin), GG 128, 129.
NICOLAS, fils du roi de Jérusalem, HH 9.
NIVIÈRES (Marie de), GG 342.
NOBIS (Louis), GG 3.
— (Nicole), GG 87.
NOBLET (Abraham), CC 21, 108; FF 16; GG 27.
— (Étienne), DD 25.
— (Jean), échevin, CC 88.
— (Jean de), archidiadre, CC 102; GG 89.
— (Jeanne), GG 14, 17.
— (Madeleine), GG 14.
— DE CHENELETTE (Georges de), GG 72.
NOBLET DE CHENELETTE (Jean-Éléonor de), GG 69.
— — (Jean-Jacques), GG 75, 278.
NOINVILLE (Marie-Cécile de), CC 147.
NOLLIN (abbé), GG 143.
NOLY (Benoît), GG 3, 4.
— (Claude-Joseph), GG 65.
— (Émilian), GG 77.
— (François), GG 71, 80; II 10.
— (Jean), FF 18.
— (Louis), CC 51; GG 3, 9.
— (Pierre), GG 32.
— (Jeanne-Marie), GG 76, 85.
— (Marie-Anne), GG 70.
— (Philiberte), GG 23, 72.
NORMAND (Pierre), GG 6, 9.
— (Antoinette), DD 18.
NORMANDIE (duc de), BB 226.
NOYERS (s. des), CC 85.
NOYTOLON (Pierre), DD 5.
NUGUE (Jean), DD 30.
— (Laurence), GG 86.
NUITS (Robelin de), GG 147.


## O


ODDE (Colin), CC 65.
ODET DE MUYSONS (Richard), CC 1.
ODRY (Claude), GG 8.
OGIER (Jean), BB 2.
OLIVIER (Antoine), CC 93.
— (Claude), GG 69.
— (Claude-Marie), GG 71.
— (François), GG 14, 18.
— (Henri), CC 50, 95, 124; GG 29, 35, 80.
OLIVIER (Aimée), GG 18.
— (Françoise), GG 43.
— (Jeanne), GG 43.
— DE SENOZAN (N.), GG 93.
OLLIER (N.), BB 171.
ONCIEUX (s. d'), EE 27.
— (Aimé d'), CC 87.
— (Claude d'), CC 102; GG 47.
— (Hiéronyme d'), GG 48.
ONFROY (Jean-Baptiste), GG 83.
ONGNY (Jean d'), GG 53.
ORANGE (prince d'), BB 13.
ORGEMONT (s. d'), CC 124; FF 32.
ORLÉANS (duc d'), BB 9, 93; CC 118; EE 11; FF 18.
— (mademoiselle d'), BB 113; CC 133.
ORNANO (Alphonse d'), AA 8; BB 55, 62; EE 53.
OYN (Nicolas), BB 1.
OYSON (s. d'), BB 21.


## P


PAFFY (Philippe de), BB 44; EE 49.
PAGALDE (Bernard de), CC 80; EE 48.
PAGEAUT (Jean-Baptiste), GG 78.
PAGEZ (Melchior de), GG 36.
PAILLIER (Pierre), DD 33; GG 17.
PAILLOT (Valentin), GG 143.
PAISSEAUD (Antoine), GG 14, 38, 44.
— (François), BB 89, 104, 118, 138; EE 5; GG 30, 49, 54, 55, 56.
— (Humbert), GG 46.
— (Joseph), FF 45; GG 62; II 3.
PAISSEAUD (Philibert), GG 60.
— (Thomas), GG 66, 74, 277.
— (Vincent), CC 94, 98; GG 47.
— (Marguerite), GG 43.
— (Marie-Antoinette), II 3.
— (Pierrette), GG 42.
PALATIN (N.), GG 110.
PALISSE (maréchal de La), EE 45.
PANETIER (Philibert), CC 80; EE 4, 48.
PAQUIER (N.), EE 46.
PARC (s. du), CC 8.
PARDON (Pierre), BB 219.
PARENT (Étienne), CC 157, 158.
PARIS (Étienne), GG 151.
PARISET (Étienne), GG 110.
PARISOT (Joseph), GG 70.
— (Nicolas), GG 49.
PARIZET (Simon), CC 130, 134, 135, 137, 140.
PARRIAT (Antoine), GG 182.
PASCAL (N.), EE 37.
— (Guillaume), CC 117; GG 252.
PASQUIER (Marie-Louise de), GG 111.
PATIN (N.), EE 18.


Digitized by Google

PATISSIER (Antoine), BB 179; GG 54, 79, II 9.
— (Benoît), GG 137.
— (Louis), GG 6.
— (Claudine), GG 63.
— (Philiberte), GG 85.
— DE LA FORESTILLE (Antoine), GG 80, 90; II 9.
— — (Philibert), DD 35; GG 71, 86.
— DE RATY (Jean), GG 131.
PATOUD (N.), EE 18.
PAUL III, pape, GG 189.
PAUL IV, BB 35; GG 100.
PAUL V, BB 75; GG 91.
PAULE (s. de), CC 142.
— (Bruno de), GG 53.
PAULEVILLIERS (N.), EE 45.
PAULMY (marquis de), BB 201.
PAVALLIER (N.), EE 24.
— (Antoine), GG 27.
— (Benoît), GG 49.
— (Claude-Joseph), BB 205; CC 63, 147, 149 à 154, 156, 158; GG 18.
— (Guillaume), GG 195.
— (Jacques-Benoît), CC 155, 157, 158.
— (Jean), EE 53.
— (Jean-Baptiste), GG 7, 51.
— (Nicolas), GG 62.
PÉAGEUR (Guillaume), GG 154.
PÉCHIN (Chatard du), BB 1, 2; FF 9.
— (Ymbaud du), BB 231; EE 17.
PÉGUT (Joseph), EE 38.
— (Catherine), GG 348.
PEIGNÉ (N.), CC 153.
PELEZ (Zacharie), II 6.
PÉLISSON (Jean-François), GG 8.
PELLEGRIN (Ferdinand), GG 18.
PELLERIN (Jacques), CC 48, 129; GG 30, 252.
PELLETERAT (N.), CC 38.
— (Antoine), GG 40, 47; II 9.
— (François), BB 231; CC 126; GG 41, 48.
— (Jean), bourgeois, GG 39.
— (Jean), chevalier de Malte, GG 49.
— (Pierre), CC 46; GG 26, 40.
— (Charlotte), GG 57.
— (Ursule), GG 44, 249.
— DE LA BALMONDIÈRE (dame), DD 28.
— DE BORDE (François), GG 48, 73; II 9.
— — (Louis-Girard), GG 83; II 9.
PELLETERAT DE BORDE (Philippe), FF 42; GG 38, 53, 55.
— — (Marie-Caroline), GG 85.
— — (Pierrette), GG 74, 268..
PELLETIER (Jean), prêtre, GG 87, 88, 177.
— (Jean), procureur, EE 43.
— (Jean), receveur, CC 78.
— (Laurent), CC 74.
— (Philibert), fermier, CC 72.
— (Philibert), prêtre, DD 31.
— (Vincent), CC 132; GG 27, 175, 177, 227 à 236.
— (Charlotte), GG 175.
— (Philiberte), GG 88.
PELLISSIER (Jean-Baptiste), DD 35; GG 24.
— (Pierre), GG 75, 79.
— (Jacqueline), GG 41.
PENET (Claude), BB 19.
— (Pierre), GG 3.
— DU CHATELARD (Antoine-Élisabeth), GG 83.
PENNET (Claude), CC 73.
PENTHIÈVRE (duc de), BB 202.
PEPIN (Guillaume), GG 7.
PERCEVAL (Catherine), GG 43.
PERÈS (baron de), CC 91.
PÉRICAULT (Antoine), GG 1.
PÉRIER (Aimé), GG 22.
— (Antoine), CC 144; FF 10.
PERNATON (Jean-Baptiste), BB 130.
PERNOT (Marianne), BB 191.
PERRACHON (Isaac), GG 27.
— (Vincent), GG 6.
— (Élisabeth), GG 16.
— (Marthe), GG 41.
PERRATON (Jean), CC 72.
PERRAUD (Antoine), GG 26.
— (Claude), confiseur, GG 19.
— (Claude), médecin, GG 12, 64, 329, 353.
— (Daniel), GG 11.
— (François), GG 17.
— (Vincent), CC 72, 73; HH 4.
PERRAUDIN (N.), GG 340.
— (François), GG 62, 266..
— (Jonas), CC 49.
PERREAU (Claude), GG 1.
PERREAUD (N.), GG 339.
— (François), BB 76.
— (Joseph), BB 226.
— (Pierre), GG 57.
PERREAULT (Humbert), GG 265.
— (Isaac), s. de Montrevost, GG 277.
PERRENIN (Étienne), CC 70.
PERRENON (N.), EE 18.
PERRET (André), GG 72.
PERRET (Claude), FF 47.
— (Daniel), GG 137.
— (Gilbert), GG 12.
— (Hélie), CC 50, 125.
— (Jérémie), GG 265.
— (Philibert), GG 13, 185.
— (Simon), GG 25, 47.
— (Thomas), CC 67.
— (Marie), GG 45.
— (Marie-Philiberte), GG 16.
PERRIER (N.), GG 135.
— (Abel), GG 34.
— (Claude), GG 44.
— (Girard), GG 51, 53.
— (Guillaume), CC 116.
— (Hiérémie), BB 68 à 105; GG 26; II 9, 16.
— (Jacob), CC 46.
— (Jean), GG 30.
— (Louis), II 9.
— (Michel-Aimé), GG 353.
— (Nicolas), II 9.
— (Françoise), GG 69.
— (Hélène), GG 45.
— DE MARIGNY (Gérard), FF 20; GG 72.
— — (Thomas), FF 20; GG 66.
— — (Claudine-Antoinette), GG 70.
PERRIÈRE (Hugues), EE 1.
PERRIN (Jean), GG 292.
PERROTTIN DE SAINT-SULPICE (Joseph), GG 72.
PERRUQUET (Claude-François), GG 75.
PERRUSSET (Thévenet), GG 187.
PERSAN (s. de), EE 32, 33.
PERSY (s. de), EE 31.
PESMES (Jean de), BB 9; DD 11; GG 160, 161.
PETIOT (Françoise), GG 18.
PETIT (Antoine), BB 215 à 230.
— (Benoît), GG 216.
— (Claude), BB 101.
— (Jean), FF 10.
— (Vincent), CC 65.
— (Jeanne-Louise), GG 81.
PETITGONNET (Jean), FF 32.
PETITJEAN (N.), député, AA 12.
— (N.), procureur, FF 26.
PÉTRÉ (Jean), GG 98.
PEYRIEU (Benoît de), FF 15.
PEYSSELAY (Jacques de), EE 21.
PEYSSON (Jean), CC 68.
PEYSSONNAT (Jean), BB 9.
PEYTIER (Antoine), GG 9.
— (Guillaume), GG 9.
— (Lucrèce et Pernette), GG 185.
PHILIPPE-LE-BEL, roi de France, GG 115; HH 2.


Digitized by Google

PHILIPPE-LE-HARDI, roi de France, GG 154.
PHILIPPE-LE-LONG, roi de France, GG 156.
PHILIPPE DE VALOIS, roi de France, AA 1, 2; BB 1; CC 2, 60; GG 156.
PHILIPPE II, roi d'Espagne, EE 45.
PHILIPPE, duc de Bourgogne, AA 10, 11; BB 2, 7, 12 à 17; CC 2, 9, 10, 52, 53, 60, 71, 72; DD 2; EE 1, 9, 19, 40; FF 10.
PHILIPPE (François), GG 324.
— (Jean), GG 190.
PIAJARD (André), GG 133.
PIC (Étienne), GG 63.
— (Philibert), GG 17.
PICAND (Pierre), GG 18, 19.
PICOLIER (Claude), GG 64.
— (Nicolas), CC 99, 103, 131; GG 43, 62.
— (Philibert), CC 22, 46, 113.
— (Simon), DD 31; GG 26.
— (Antoinette), GG 52.
— (Louise), GG 54.
— (Marguerite), GG 42, 57.
— (Nicole), GG 53.
PICQUET (N.), GG 18.
PIDOUX (N.), EE 38.
PIERRECLOS (s. de), CC 8, 112.
PIGET (Robert), BB 154; GG 60, 61.
PILLES (Guillaume), EE 19.
PILLON (Philippe), CC 96; GG 195.
PIMONT (s. de), CC 117.
PINON (Anne), BB 161.
PINTARD (Étienne), GG 11.
— (Françoise), GG 15.
PIQUAND (Pierre), FF 17.
PIROMONT (Jean de), CC 69.
PISE (Antoine de), BB 78, 89, 104, 118, 136; CC 85, 132; EE 5; GG 25, 33, 39, 48, 55; II 2.
— (François de), chanoine, CC 101; GG 87.
— (François de), receveur, CC 66, 67, 75, 76.
— (Jean de), BB 74; FF 11; GG 87.
— (Mathelin de), CC 73.
— (Moïse de), GG 48.
— (Pierre de), GG 2, 27, 39, 47, 48.
— (Antoinette de), GG 42; II 3.
— (Chrestienne de), GG 41.
— (Jeanne de), GG 41; II 2.
PIZAY (s. de), EE 49.
— (Laurent), FF 32.
PLANET (Jean Du), GG 26.
PLASSARD (Antoine), DD 20; GG 90.
PLATET (Claude), GG 348.
PLEMME (Girard de), DD 17.
PLESSIS-PRASLIN (maréchal Du), BB 107; CC 136; EE 32, 34.
PLOMION (Antoine), GG 95.
PLOTTES (Jean de), GG 155.
PLUVAULT (s. de), CC 112 (voir Rochefort).
PLUVIERS (Jacques de), s. de Saint-Michel, BB 87.
— (Louis de), s. de La Roque et Saint-Michel, EE 2, 5; GG 32, 41.
— (Jeanne de), GG 44.
POCHON (Jean), GG 364.
POILLE (Jean), HH 7.
POIPE (François de La), GG 43.
— (Pierre de La), GG 40.
POIVRE (Louis), GG 66.
— (Jeanne-Nicole), GG 70.
POIZAT (Jérôme), DD 20.
POLLET (N.), AA 12.
— (Antoine), docteur en médecine, BB 128; GG 89.
— (Antoine), marchand, CC 50; GG 46, 53.
— (Antoine), procureur, CC 155, 158.
— (Antoine), s. de Pouilly, II 10.
— (Claude), avocat en parlement, BB 214; CC 155; DD 35; GG 21, 61.
— (Claude), recteur de l'hôpital, GG 153, 185, 196, 197, 198.
— (Étienne), GG 90.
— (François), BB 128; GG 34.
— (Jean), BB 43; GG 167, 193, 194.
— (Louis), CC 92; GG 185, 194.
— (Philibert), CC 133; GG 41, 54, 88, 345; II 10.
— (Pierre), GG 194.
— (René), GG 12.
— (Claudine), GG 3.
— (Marie-Constance), GG 75.
— (Marie-Philippe), GG 70.
— (Salomée), GG 323.
POMMIER (Pierre), GG 85.
POMPADOUR (comte de), CC 84.
PONCEAU (N.), EE 18.
PONCEBLANC (Émilien), GG 340.
PONCENAC (capitaine de), EE 47.
PONCET (Abel), CC 46; FF 39; GG 43, 171, 344.
— (Abraham), CC 50, 118; GG 29; II 10.
— (Benoît), BB 142, 143; GG 7, 54.
— (Claude), GG 249.
— (François), CC 145; GG 51, 71, 90.
— (Isaac), CC 50.
— (Jacob), CC 120, 132; GG 253.
— (Jacques), GG 265, 318.
— (Jean), CC 141; GG 336.
— (Jean-Baptiste), GG 90.
PONCET (Joachim), DD 34; GG 334; II 10.
— (Nicolas), GG 70.
— (Pierre), GG 2, 45; II 10.
— (Aimée), GG 60, 61.
— (Antoinette), BB 225; CC 157; GG 73.
— (Barthélemie), CC 51.
— (Chrestienne), GG 42.
— (Élisabeth), GG 68.
— (Esther), GG 45.
— (Marie), GG 51, 53.
— (Marie-Anne), GG 56.
— DE BLÉMONT (Abel), GG 15.
PONSARD (Jean), CC 117; GG 4, 32.
PONT-DE-VAUX (comte de), CC 91.
PONTDEVAUX (Jean-Baptiste), DD 28.
— (Claudine), GG 79.
POPAT (Pierre), GG 180.
PORCHIER (François), CC 45; FF 12; GG 122, 168.
— (Marguerite), GG 278.
PORNAY (Nicolas), GG 51.
PORTANIER (Antoine), CC 144.
— (François), CC 144.
— (Honoré), FF 48.
POTEL (Robin), CC 70; DD 1, 11.
POTIER (François), CC 149, 151; GG 80.
— (Nicolas), CC 82.
POULAIN (Jean), GG 169.
POULET (Bonaventure), GG 7.
POULLARD (Jean), GG 35, 36, 37, 43.
POUPON (Claude), EE 4.
POUSANGE (s. de), EE 32.
PRADEL (Jean), GG 182, 279.
PRASLIN (s. de), BB 100.
PRAT (Antoine Du), DD 4.
PRÉAUD (Benoît), FF 17.
— (François), CC 133, 134; GG 38, 50.
— (Maurice), CC 19, 100.
— (Nicolas), GG 53.
— (Paul), CC 102.
— (Pierre), CC 104; GG 26.
— (Jeanne), GG 177.
— (Louise), GG 41.
— (Marguerite), CC 51; GG 9.
— (Marie), GG 43.
PRÉMOYNE (Françoise), GG 175.
PRÉVOST (Humbert), CC 69, 70.
PRISQUE (Louis-Aimé de), EE 2; GG 323.
— (Marmet), GG 17, 195.
— (Avoye), GG 168.
— (Françoise), GG 46.
PRIVAGE (Gabriel), GG 177.
PROST (Antoine), GG 14.
— (Françoise), GG 70.
PROTAT (Antoine), FF 67.
PROUSSARD (N.), EE 18.
PROVENCE (comte de), BB 202.



Digitized by Google

Prudhomme (Gabriel), CC 49 ; GG 28, 220.
Puget (Marin), GG 339.
Pule (Amé), CC 66.
Pule (Pierre), CC 44.
Putmod (Benoît-Jean-Baptiste), FF 55 ; GG 48.
Puthod (Henri), CC 54 ; FF 47 ; GG 60, 84.
— (Jean-Baptiste), GG 84.
Puy (Hugues Du), DD 5.

## Q

Quadre (Vincent), BB 36 ; HH 7, 8.
Quarré (Joseph), s. de Champvigy, GG 77.
— du Plessis (Claude), GG 84.
Quenot (N.), DD 24.
Quesnel (N.), BB 163.
Quesnes (Karados Des), BB 8, 9 ; CC 4, 8 ; DD 1, 11, 36 ; EE 3, 7, 17, 18 ; FF 9 ; GG 161.
Quesnoy (N. Du), GG 261.
Quiclet (Jacques), GG 25.
— (Jean), EE 27.
— (Claudine), GG 70.
— (Marie-Françoise), DD 34 ; GG 90.
Qui-Dort (Perronin), CC 65.
Quillon (Jean), EE 45.
Quinson (Philibert), FF 33 ; GG 28, 128 ; HH 9.
— (Pierre), BB 77 ; EE 1, 5, 52 ; GG 47.
Quiny (Charles), GG 32, 42.

## R

Rabutin (s. de), CC 123.
— (Guillaume de), GG 154.
Raclet (Antoine), GG 7.
— (Jean), GG 6.
— (Philibert), GG 27, 39.
Raffet (Jean), GG 172.
Ragny (marquis de), CC 39, 107, 115.
Raincourt (abbé de), GG 341.
Rambuteau (s. de), BB 139, 165, 182 ; CC 142 ; EE 36 (voir Barthelot.)
— (Étienne), GG 148.
Rameau (Lazare), GG 86.
Ramet (Mathieu), GG 179.
Rancé (Philippe de), EE 43.
Randon (cardinal de), CC 104, 107.
Ranucci (cardinal), BB 142.
Raoulin (Nicolas), AA 5.
Rat (Claude), GG 4.
Ratelier (s. de), BB 57.
Ratton (Jacques), DD 28 ; GG 22.
— (Anne), GG 22.
— (Françoise), GG 22.
— (Sophie), GG 24.
Ravachol (Jean) GG 37, 44, 45, 49.
Ravebot (Benoît), GG 339.
— (Henri), FF 32.
Ravier (Jean), GG 157.
— (Françoise), GG 48.
Ravinet (Claude), GG 137.
Ray (Jacques), GG 54.
— (Ursule), GG 23.
Raymond (N.), EE 46.
— (Étienne), FF 2.
Rébé (Claude), DD 29.
— (François de), CC 101, 106, 108, 110, 113 ; GG 48.
— (Jean de), CC 104, 114.
— (Zacharie de), GG 25.
Reboud (Antoine), CC 135, 137, 140.
Régnard (Guillaume), BB 8 ; CC 67 ; GG 251.
Régnard de Montmoyen (Marguerite de), GG 64.
Régnault (Étienne), FF 12.
— (Gilbert), AA 10.
— (Mathieu), EE 44.
Régnien (s. de), CC 122.
Régnier (N.), CC 15.
Régnoud (N.), FF 27.
— (Charles), GG 6.
— (Jean), GG 48.
Reignier (N.), AA 12.
Remilly (François de), CC 45.
Renaud (Pierre-Nicolas), GG 15.
— (Charlotte-Catherine), GG 264
Renauld (Blaise), GG 70.
Renibert (Anne), GG 52.
Reynoud (Jean), GG 100.
Repey (Charles), GG 17.
— (Claude), aumônier, GG 359.
— (Claude), perruquier, GG 16.
— (Denis), GG 13.
— (Étienne), EE 49.
— (Guillaume), GG 3.
— (Jean), GG 3, 10, 136.
— (Jean-Baptiste), GG 19, 20.
— (Jean-François), GG 23.
— (Jean-Philibert), EE 49.
— (Michel), blanchisseur, GG 4.
— (Michel), diacre de l'église réformée, GG 124.
— (Pierre), GG 5.
— (Claudine), GG 1.
— (Louise), GG 4, 60.
— (Marie), GG 19.
Replonges (Jean de), GG 154.
Réty (Philibert), GG 4, 32.
— (Marianne), GG 61.
Reverdy (Joseph), GG 21.
Revillon (Claude), FF 66 ; GG 82.
— (Louise), GG 165.
Revol (Charles), GG 143.
— (Hélie), GG 4.
Revol (Marie), DD 35.
Rey (François), BB 204 ; CC 64 ; DD 1 ; GG 19, 21.
— (Geoffroy), GG 2.
— (Jeanne), GG 19.
— (Marie-Toussaint), GG 23.
Reynold de Chauvancy (Louis-Philibert de), GG 83.
Reyrolle (Jacques de), GG 64 ; II 3.
— (Jean-François), GG 36, 54.
— (Nicolas), GG 347.
— (Catherine-Charlotte), DD 32, GG 45, 89.
Reyssié (Jean-Baptiste), DD 18.
— (Françoise), GG 19.
Reyssouze (Laurent de La), GG 187.
Riboud (N.), DD 10.
Riccé (Charles de), GG 66.
— (Christophe de), GG 265, 318.
— (Claude-Melchior-Balthazar de), GG 70.
Richard (Humbert), GG 122.
— (Richard), GG 165, 166.
Richelieu (cardinal de), BB 90, 91 ; CC 116, 126.
— (duc de), BB 201.
Richepance (François), curé, GG 261.
— (François), procureur, GG 37, 245.
— (Denise-Pierrette), GG 82.
Richon (Charles), GG 13.
— (Marguerite-Nicole), GG 15.
Rigaud (Claude), BB 101 ; CC 129 ; GG 35.
— (Guillaume), BB 150.
— (Louis), GG 51.
— (Marguerite), GG 281.
Rigault (N.). FF 16.
Rigoley (Denis), BB 197 ; CC 138, 142, 146 ; EE 36.
— de Mypon (N.), CC 30, 36.
Rigotat (Ogier), CC 65.
Rivat (Benoît), DD 29.

Digitized by Google

Rivat (Joseph), GG 13.
Rivet (Victor), DD 35.
Robbejot (N.) GG 84.
— (Louise), GG 84.
Robert (N.), CC 84; EE 48.
— (Étienne), CC 96.
— (Pierre), CC 64.
— (Claudine), GG 305.
— (Humberte), GG 306.
— (Marguerite), GG 182.
— (Suzanne), GG 43.
Robin (N.), FF 10.
— (Simon), GG 48.
Robinet (Étienne), GG 80.
— (Laurent), GG 69.
Roch (Jacques), BB 177; FF 20, 21.
— (Joseph), DD 20.
Rochay-Quengo (Jean Du), BB 79, 96; CC 101, 118; GG 28, 40.
Roche (Claude de La), FF 17; GG 35, 52, 171, 317.
— (François de La), GG 171.
— (Guy de La), AA 10.
— (Jean de La), AA 6; BB 19 à 23; CC 11, 44, 74, 75; FF 9.
— (Pierre), BB 185.
— -Aymon (cardinal de La), GG 292.
Rochebaron (s. de), BB 48, 55, 78, 80, 82; CC 38, 107, 110, 111; FF 16.
— (René de), EE 20.
Rochebonne (s. de), EE 27.
Rochebrune (capitaine de), EE 37.
Rochechouart (Jean-Léonor de), GG 37.
— (Renée-Louise de), GG 53.
Rochefort (s. de) CC 84.
— (Charles de), s. de St-Angel, AA 8; BB 63, 64, 71; CC 98 à 101; EE 5, 23, 27; GG 109.
— (Guy de), DD 3.
— (Anne de), II 4.
— (Antoinette de), GG 111.
— d'Ailly (Claude-Gabriel-Amédée), GG 277.
— de Pluvault (N.), BB 83.
Rochefoucauld (cardinal de La), BB 202; CC 39.
— (Marie de La), GG 115.
— de Gondras (Charles-Louis de La), GG 67.
— de Lascaris d'Urfé (Louis-Christophe de La), GG 285.
— (Marie-Thérèse-Adélaïde), GG 285.
Rochepot (s. de), CC 77.
Rochette (Antoine), GG 4.
Rocques (s. de), EE 27.
Rodde (Claude de La), GG 45.
Rodet (Charles), GG 57.
— (Jean-Joseph), GG 72.
Roger (Hugues), GG 227.
Rogier (Jean), CC 111.
Rohier (s. de), EE 27.
Roillet (Catherine de), GG 13.
Roland (N.), CC 28.
— (Claude), GG 25.
— (François), DD 23.
— (Louis), BB 169; GG 50, 132.
— (Pierre), GG 9, 37.
Rolin (Girard), BB 15, 16; EE 11; GG 162, 187.
— (Vincent), EE 19.
Rolland (abbé), DD 35.
— (Antoine). DD 16, 26; GG 312.
Ronzière (Philippe de La), GG 87.
Roquerolle (s. de), CC 97.
Roslin (Louis), GG 3.
Rosseau (Guillaume), BB 14.
Rosset (Aimé), EE 52.
— (Jean-Claude), FF 15.
Rossey (s. de), EE 33.
Rossignol (N.), FF 39.
— (François), GG 218.
— (Philibert), CC 116; GG 11.
— (Suzanne), GG 72.
Rosson (Guillaume), CC 77.
Rostaing (Mathieu de), EE 27.
Rothelin (marquis de), AA 5; EE 25.
Rougemont (Antoine de), EE 20; GG 87.
— (Hugues de), GG 29, 88.
— (Jean de), GG 40.
— (Thibaud de), BB 7.
— (Claudine de), GG 87.
Rouget (Jean), CC 31.
Rouillet (Claude), dit Lavarenne, GG 70.
Roussel (Benoît), GG 126.
— de La Tour (N.), GG 111, 114.
Rousselot (Claude), II 7.
Rousset (François Du), CC 112; GG 32, 70, 98, 263, 264.
Roussillon (Guillaume de), EE 11.
Rouvray (s. de) BB 81,
Roux (N.), laboureur, EE 18.
— (N.), avocat, DD 10.
— (Philibert), BB 110.
— (Philippe), BB 111.
— -Perret (N.), CC 67.
Roy (Olivier), CC 72.
Royer (François de), GG 4.
— (Jacques), GG 69.
— de Saint-Micaud (Henri-Bernard de), GG 69.
— de Saint-Micaud (Marie-Antoinette de), II 3.
Rozan (François), GG 186.
Rozet (N.), EE 14.
Rozier (Guillaume), GG 340.
— (Marguerite), EE 22.
— de La Cardonnière (Benoît), GG 86.
Rubat (Étienne), AA 12; GG 22.
— (François), avocat, BB 192; FF 20; GG 66, 70, 78, 139.
— (François), marchand, CC 128, 137; GG 32, 41, 49.
— (Henri), GG 53, 64, 92.
— (Jean-Baptiste), EE 29; GG 65.
— (Jean-François), GG 75.
— (Anne), GG 71.
— (Françoise), GG 91.
— Du Mérac (François-Marie), DD 34, 35.
Ruffin (Adrien), GG 336.
Ruolz (Louis-Félix de), GG 134.
Ruyllat (Marie), CC 110.
Rymon (Aimé de), BB 59, 64; CC 44, 46; EE 53.
— (Charles de), BB 130; GG 67, 255, 264.
— (Claude de), archidiacre, GG 87.
— (Claude de), s. de Champgrenon, BB 130; CC 130; DD 15; GG 34, 42, 55, 64, 325.
— (François de), CC 115.
— (Moïse de), GG 3, 4, 48.
— (Pierre de), CC 123, 142; GG 28, 39, 49, 177, 255.
— (Chrestienne de), GG 42.
— (Jeanne de), GG 87.
— (Marie de), GG 53, 69.

Digitized by Google

# S


Sachet (Louis), CC 72.
Sagie (Antoine de), CC 71.
— (Nicolas de), BB 19.
— (Pierre de), CC 66, 106; DD 6; GG 25.
— (Jeanne de), GG 40.
— (Philiberte de), CC 44.
Saguet (Raymond), FF 2.
Saint-Aignan (duc de), BB 193; CC 34.
Saint-Alexis (Anne de), GG 302.
Saint-Amour (Geoffroy de), BB 12; DD 14; EE. 4.
— (Guillaume de), GG 159.
— (Humbert de), EE 19, 43.
Saint-André (N.), CC 152; DD 15.
Saint-Angel, voir Rochefort.
Saint-Augustin (Suzanne de), GG 302.
Saint-Contest (s. de), BB 195; EE 36. (Voir Barberie.)
Saint-Didier (Pierre), FF 49.
Saint-Ferréol (s. de), CC 97.
Saint-Florentin (comte de), BB 191, 231; GG 182, 292.
Saint-Georges (Claude de), GG 32.
Saint-Gerand (s. de), CC 84.
— (Gailler de), FF 66.
— (Olivier de), FF 54, 63.
Saint-Haon (Amphor de), EE 3.
Saint-Hilaire (Jean de), EE 42.
Saint-Joard (s. de), EE 1.
Saint-Léger (N. de), FF 64.
— (Philibert de), BB 10, 13; CC 9; EE 4, 43; GG 116; HH 13.
Saint-Loup (François de), CC 91.
— (Vincent de), CC 48; GG 25.
Saint-Martin (Marie), GG 19.
— de Chenevière (Étienne), EE 8, 25.
Saint-Mauris (Sr de), BB 170; CC 142. (Voir Chevriers.)
Saint-Mégrin (s. de), EE 31.
Saint-Paul (s. de), EE 32.
Saint-Pierre (s. de), CC 73.
— (Jean de), BB 9; CC 67.
Saint-Point (Guillaume de), BB 38; EE 26.
— (Jacques de), EE 43.
Saint-Priest (comte de), EE 30; HH 3.
Saint-Quentin (Jean de), CC 66.
Saint-Sateur (s. de) CC 84.
Saint-Sorlin (marquis de), BB 60; EE 51.
Saint-Trivier (N.), GG 67.
— (Jean de), CC 71.
Saint-Verand (Jean de), GG 160.
Saint-Vidal (s. de), CC 95.
Saint-Vincent (s. de), CC 80, 84.
Sainte-Colombe (Guy-Georges de), GG 48.
Saix (Anne Du), GG 154.
Salignac (Pierre de), s. de Rochebaron, EE 45.
Saligny (Jean de), GG 157, 158.
Salle (Jean-Claude de La), GG 66, 277.
Salmon (François), GG 9.
— (Richarde), GG 9.
Sarrazin (N.), CC 124.
Salornay (Antoine de), GG 28.
— (Claude de), CC 107; EE 23; GG 48.
— (Geoffroy de), EE 18.
— (Guichard de), GG 148.
— (Jean de), GG 178.
— (Philippe de), BB 18.
— (Pierre de), CC 75.
— de Champerny (Aimé de), GG 62, 90, 264.
— de Champerny (Ferdinand de), GG 11.
— de Champerny (Robert de), GG 90.
Samion (André), EE 6.
— (Gabriel), EE 6.
— (Jean), GG 3.
Samson (N.), CC 129.
Sancé (Didier de), CC 84.
Sancier (Barthélemy), GG 158.
Sancy (Charles), FF 52; GG 78.
Sandelion (N.), GG 67.
Sangouard (Claude), EE 4.
Sans-Baron (N.), EE 9.
Sapin (Jean), EE 45; GG 12.
Sarie (Laurent), GG 158.
Sarre (Robert de La), EE 51.
Sarron (Jacques-Hugues de), GG 70.
Saubeuf (s. de), EE 31.
Saule (s. de), EE 26.
— (Bernard de La), CC 65.
Saulnier (Jean-Baptiste), AA 12; FF 61.
— de Curtieux (Claudine-Émilienne), GG 85.
Saulo de Bospin (N.), CC 37.
Saulvaige (Olivier), FF 10.
Saulx (Claude de), s. de Vantoux, BB 38; CC 80; EE 10, 27.
Saulx-Tavanes (Claire-Françoise de), EE 15. (Voir Tavanes.)
Sausset (Jean-François), AA 12; GG 85.
Sauvet (Michel), GG 6.
Sauzay (Françoise de), GG 8.
Savoie (comte de), DD 2.
Savoie (Amé VIII, comte de), BB 9; DD 14.
— (duc de), BB 13, 65, 68, 91; CC 71, 72; DD 2, 3, 4, 8, 9; EE 26, 51.
— (Emmanuel-Philibert, duc de), BB 35, 37.
— (prince de), CC 80.
— (Thomas, prince de), EE 32.
— (madame de), CC 67.
— (Louise de), AA 5.
Savoret (Philibert), GG 101.
Scépeaux (François de), GG 123.
Scipion (Joseph), FF 52.
Sedaine, auteur dramatique, FF 66.
Séguier (Pierre), BB 113; DD 9.
Seguin de Brouin (N.), CC 35.
Seizeval (Charles-Louis de), GG 9.
Semeraire (Gilbert), GG 70, 79.
— (Jeanne), GG 75, 86.
Semur (Antoine de), AA 10; BB 10; CC 81, 82, 83; EE 10, 23, 49; GG 122.
— (Léonard de), BB 71, 77, 78, 79, 84, 87; CC 21, 39, 103, 105; FF 16; GG 114; II 4.
Sennecé (s. de), CC 142. (Voir Bauderon.)
Sennecey (marquis de), AA 9; BB 78; CC 39, 96, 113, 114, 119; EE 5. (Voir Bauffremont.)
— (marquise de), BB 94, 98; CC 126.
Serpents (Gilbert Des), s. de Gondras, BB 42. (Voir Gondras.)
— (Gabrielle Des), GG 49.
Serre (Bénigne), DD 25.
— (Noël), GG 80.
— (Vincent), DD 37.
— (Claudine), GG 324.
Serbières (s. de), CC 8.
Sessac (s. de), BB 52; EE 31.
Sève (Maurice), DD 3.
Severt (Aimé-Jean-Jacques), II 6.
— (Antoine-François), II 6, 10.
— (François), CC 50, 117, 142; GG 31, 41.
— (Jacques), CC 101 à 113; GG 169. 210.
Sevré (Edme-Jean-Nicolas de), GG 76; II 10.
— (Jean-Claude), GG 71; II 10.
— (Jeanne-Aimé de), GG 76.
— (Jeanne-Antoinette de), GG 75.
Seyturier (Alexandre de), CC 123; GG 48.
— (Jean de), CC 111; GG 49.
— (Pierre de), GG 43.


Digitized by Google

Sigorgne (Pierre), BB 227; EE 38; GG 104, 292, 335, 363, 364.
Simon (Vincelette), GG 217.
Simonin (N.), EE 18.
Simonin, comédien du roi, GG 6.
Simorre (Jean-Cyr-Théodore de), GG 85; II 9.
Simyan (Gabriel), GG 344.
— (Henri), GG 9.
Sion (Esther), GG 42.
Siraudin (Claude), CC 147; GG 11, 65.
— (François), GG 72, 83, 138.
— (Jean), FF 17.
— (Jean-Baptiste-Valentin), GG 83, 294.
— (Pierre), BB 193; CC 142; GG 36.
— (Valentin), avocat; FF 34; GG 29, 43, 65, 74.
Siraudin (Valentin), marchand, CC 20, 22, 48, 102, 109, 129; GG 39, 41, 46, 253.
— (Claudine), GG 13.
— (Jeanne-Marie), GG 83.
— (Marie-Anne), GG 79.
— (Pierrette), CC 51; GG 42.
Siredey (Daniel), CC 138.
Sixte IV, pape, GG 98.
Soldat (Benoît), GG 11, 249.
— (Claude), CC 47, 144; EE 29; FF 19, 47; GG 53, 63.
— (Jérôme), GG 71.
— (Anne), GG 78.
— (Benoîte), GG 43.
— (Étiennette), GG 12.
— (Marguerite), GG 82.
Solvy (Jean), BB 155,
Solvy (Vincent), CC 145.
— (Madeleine), GG 74.
Sombernon (s. de), DD 2.
Sorbier (Louis), GG 73.
— (Nicolas), CC 108, 123; GG 39.
— (Anne-Philiberte), GG 84.
— (Étiennette), GG 168, 169.
Sornay (Gauthier de), EE 7.
Souche (Pierre de La), GG 65.
Soufflot (Jacques-Germain), GG 182, 292, 342.
Sousselier (Claude), GG 79.
Subtillet (Jean), CC 67.
Suffolk (comte de), BB 13.
Sully (Maximilien de Béthune, duc de), CC 103.
Survilliers (s. de), CC 118.

## T

Tabellion (Guillaume), CC 65.
Talleyrand (comte de), EE 2.
Talmont (prince de), CC 75. (Voir Trémouille.)
Tamburini (Michel-Ange), GG 134.
Tamiset (Anne), GG 6,
Tanel (François), BB 24; FF 27.
Tannais (colonel), BB 55; EE 31.
Tannolt (Marie), GG 88.
Tardet (Louis), FF 48.
Tardy (Jean), curé, GG 158.
— (Jean), échevin), BB 8.
— (Louis), GG 132.
— (Gabrielle de), CC 44.
— Saint-Pierre (Charlotte de), GG 11.
Tasniot (s. de), EE 32.
Tavan (François), HH 9.
Tavanes (Gaspard de Saulx, comte de), AA 6; BB 38, 42, 44; CC 79, 80, 86; DD 22; EE 6, 10, 11, 26, 46, 47, 49; HH 8.
— (Guillaume de Saulx, comte de), AA 6; CC 115, 122; EE 32.
— (Henri-Charles de Saulx, comte de), BB 173, 195, 196, 198, 203; CC 149, 151; EE 28, 30, 33.
— (Charles-Henri-Gaspard de Saulx, vicomte de), BB 170, 172, 176, 178; EE 23; FF 48; GG 130.
— (Jean de Saulx, vicomte de), AA 6; BB 59, 60, 62; CC 96; EE 52, 53; GG 205.
Teinturier (Étienne), GG 148.
Teinturier (Jean), BB 93.
Tenay (s. de), CC 87.
— (Philiberte de), GG 50.
Tenet (Jean), EE 43.
Tenise (baron de), CC 96.
Termes (s. de), CC 105, 111, 114.
Terraillon (Jean), GG 87.
Terrel (N.), AA 12.
Teste (Jean), GG 2.
Testenoire (N.), DD 35.
— (Benoît), GG 4.
— (Jean), GG 25.
— (Louis), DD 18.
— (Théophile), GG 20, 21.
— (Marie), GG 54.
— (Marie-Jeanne), GG 86.
— (Philippine), II 10.
Tête (Pierre), GG 19.
Teyras (François), CC 140; GG 54, 66.
Teysonnière (s. de La), EE 36.
Thénard (Claude), CC 84.
Théode (N.), EE 25.
Thevenet (Claude), FF 57.
— (Marie), GG 7.
Thevenin (Pierre), GG 34.
— (Catherine), GG 50.
Thevenon (Pierre), GG 131.
Thevin (s. de), BB 81.
Thézut (Jean de), CC 145.
— (Léonard de), GG 163.
Thianges (s. de), CC 96, 120, 124.
Thibaud (s. de Neuchâtel, Épinal, etc.), EE 8.
Thibaud (François de), GG 40.
— (Jean de), GG 44.
Thibaud (Jean-Chrysostôme de), GG 45.
— de Noblet Des Prés (Claude de), GG 53.
— de Tulon (Jean de), GG 326.
Thierry (N.), CC 146.
Thivert (Antoine), GG 101.
Thoaillier (Claude), CC 94; GG 125.
Tholon (Louis), EE 22.
Thomas (Benoît), GG 215.
— (Jean), GG 169.
— (Pierre), GG 188.
— (Pierre-François), GG 144.
Thomasset (Anne), GG 265.
Thomassin de Saint-Barthelemy (Michel de), BB 133; GG 40, 50, 55.
— de Montmartin (Jeanne de), GG 318.
Thomont (maréchal de), BB 204.
Thurey (Girard de), BB 6; CC 3; EE 3, 17.
Thy (Philibert-Joseph de), GG 84.
Thyard (Josserand), CC 72; EE 9.
Tibert (Philiberte), GG 18.
Tiercet (Pierre), GG 185.
Tiffet (N.), CC 37.
Tilladet, évêque. (Voir Cassagnet.)
Tillier (Isaac), GG 39.
— (Marie de), GG 124.
Tisserand (Jean), GG 110.
Tixier (Barthélemy), GG 152, 153.
— (Claude), CC 134; GG 118, 129.
Torry (Barthélemy de), GG 181.
Tondu (Antoine), BB 172, 176; CC 29; GG 65.
— (Balthazar), CC 130; GG 31.

Digitized by Google

Tondu (Étienne), GG 36, 89.
— (Jean), GG 42.
— (Nicolas), GG 44.
— (Philibert), marchand, CC 136, 143; GG 43, 50.
— (Philibert), notaire, GG 37, 41, 88, 177.
— (Claudine), GG 74.
— (Eulalie), GG 54.
— (Françoise), GG 54.
— (Marie), GG 64.
— (Michelette), GG 238.
— Des Jonchères (Claude-Antoine), BB 192.
Tonnelier (Claude-Étienne), GG 24.
Tonnerre (Louis de Chalon, comte de), BB 10; EE 10.
Tortillier (François), GG 46.
Touillon (Étienne), BB 19; CC 75.
— (François), FF 11.
Toulonjon (Antoine de), BB 13, 15; EE 1, 4, 42, 43.
— (Pernette), GG 3.
Toulouse (comtesse de), BB 200.
Tour (s. de La). EE 53.
— (Claude de La), EE 28.
— du Pin (Philippe-Antoine-Gabriel-Victor de La), marquis de Gouvernet, BB 211; CC 35, 152, 154; DD 32; EE 2, 30; FF 51 65, 66.
Touraine (Louis, duc de), BB 7.
Tourette (N. de La), CC 84.
Tournade (Étienne), GG 17.
Tournay (Claude de), CC 103.
Tournon (s. de), CC 77.
Tournus (Léonard), GG 87.
Tourville (s. de), BB 99.
Tralier (Antoine), BB 33.
Trama (Philibert), CC 75; FF 10.
Tramard (Étienne), BB 33.
Trambly (Claude), colonel de milice, BB 161; GG 67, 277.
— (Claude), notaire, CC 146; GG 11, 33.
— (François), II 3.
— (François-Marie-Thérèse), GG 86.
— (Jacob), GG 9.
— (Louis), CC 145; GG 14, 344.
— (Charlotte), GG 12.
— (Hélie), GG 44.
Traytorens (François de), EE 12.
Trebillet (Gaspard), GG 364.
Trécourt (Antoine), BB 179, 189; GG 72, 291.
— (Aubin), BB 169, 170; GG 57.
Treffort (marquis de), CC 96; EE 31, 52.
Trémouille (Louis de La), prince de Talmont, AA 6; CC 12; EE 9, 25, 38, 45.
Trémont (s. de), voir Semur.
— (madame de), CC 81, 83.
Tressan (chevalier de), EE 32.
Trèves (Pierre, duc de), CC 74.
Trinité (Jean), CC 72; HH 4.
Trolieux (N.), GG 66, 67.
Trotedant (s. de), EE 47.
Truchet (Pierre), GG 10.
— (Thomas), BB 177; FF 20, 21.
— (Élisabeth), GG 10.
Trudaine (Charles), BB 161, 162; CC 27.
Trudelle (Albin), CC 85.
Tuffet (Bernard), GG 84.
— (Joachim), DD 29.
Tulon (abbé de), GG 264.
Tuppinier (Antoine), GG 277.
— (Claude), GG 50, 54, 62, 66, 68, 69, 134, 329; II 10.
— (Émilian), CC 138; GG 35, 42, 56; II 3.
— (Étienne), GG 70, 264.
— (Jean), GG 58.
— (Antoinette), GG 55.
— (Étiennette), GG 74.
— (Marie), GG 44.
Turenne (vicomte de), BB 128; CC 140; EE 31.
Turin (Claude), GG 46.
Tyard (Jean de), BB 28 à 32; EE 9.
Tyrant (François), CC 67.


## U


Uchard (Charles-Joseph), GG 38.
— (Étienne), GG 70.
— (François), GG 64.
— (Jean), GG 59.
— (Joseph), GG 44.
Uchard (Philibert), GG 265.
— des Garrossons (Marie-Charlotte), DD 28; GG 68.
— —(Marie-Constance), GG 79.
Urbain V, pape, EE 40; GG 158.
Urfé (marquis d'), FF 17. (Voir Rochefoucaud.)
— (Claude d'), CC 78.
Uxelles (s. d'), CC 39; EE 33.
Uzie (Guy d'), AA 3.


## V


Vachier (Nicolas), GG 163.
Vaillant (Claude), GG 177.
— (Nicolas), GG 20, 78, 79.
— (Philibert), BB 199, 201, 202.
— (Pierre), GG 70, 145.
Vaillot (Jacques), GG 59.
— (Jean), GG 37.
Vailly (Claude), FF 21.
Valadous (Antoine de), s. d'Arcis, GG 83.
— (Claude-Marie-Hubert de), GG 74.
— (Jacques de), GG 70, 74.
Valée (Jean), CC 44.
Valence (Guillaume de), GG 97.
Valette (cardinal de La), BB 84.
— (Jacques), GG 11.
Vallet (Marie et Espérance), GG 342, 343.
Vallier (Abraham), BB 80; DD 25; GG 184.
— (Claude), GG 16.
— (Étienne), CC 99; GG 126.
— (François), BB 50 à 67, 231; CC 99; GG 195.
— (Jean), GG 251.
— (Marie), FF 45; GG 62.
Vallier de Baleine (Émiland), BB 178. 184; FF 19; GG 74.
— de Baleine (Maurice-François), GG 37, 44, 90, 348.
— de Baleine (Marie), II 3.
— d'Écoles (Abraham-Thomas), DD 32; GG 38, 45.
— d'Écoles (Antoine), BB 195; GG 72, 277.
— d'Écoles (Pierre), FF 48; GG 64, 67, 267.
— d'Écoles (Thomas), BB 126, 127.
Vallin (César de), GG 63.


Digitized by Google

Vallin (Guy de), GG 68.
— (Joseph de), GG 57, 58.
— de Beauvivier (Melchior-Joseph de), GG 78.
Valmont (N.), FF 59.
Valois (François de), EE 49.
Valras (Henri de), BB 183, 196; CC 34; DD 27; EE 38. (Voir Lort.)
Valville (N.), FF 57.
Vanne (Pierrette), GG 237.
Vanterol (capitaine de), EE 27.
Vantoux (s. de), CC 83. (Voir Saulx.)
Varax (comte de), EE 26.
Varembon (s. de), BB 45; CC 38.
Varenard (Philippine), GG 307, 308, 309.
Varenne (Michel), DD 20.
Varennes (Philibert de), CC 102.
— (Renaud de), CC 112, 117, 118; GG 48.
— Grandmaison (s. de), BB 127. (Voir Bessac.)
Varennes-Nagu (s. de), AA 8; EE 53. (Voir Nagu.)
Varey (Jean de), GG 147, 148.
— (Louis de), GG 147.
Varillat (Étienne), FF 47.
— (Nicolas), FF 61.
Vassey (baron de), EE 26.
Vaulgré (Isaac de), GG 146.
Vaulgrenan (s. de), CC 95.
Vaulpré (Gabriel-Étienne), GG 78.
Vaulx (baron de), EE 31.
— (s. de), AA 4.
Vaurion (Antoine de), EE 23; GG 48.
Vaux (Gauthier de), EE 19.
Vazeilles (Jean), GG 340.
Vendôme (chevalier de), BB 76; CC 105.
— (duc de), BB 105; EE 33.
Venières (s. de), EE 51.
Verchère de Corson (Joseph-Marie), GG 23.
Verdet (Jean), GG 324.
Verjus (André), EE 38.
— (Claude), CC 132; GG 30, 40; II 10.
— (François), CC 132; GG 331.
— (Jacques), BB 82; CC 112; GG 48, 331.
— (Jean-Baptiste), GG 49, 174, 331; II 10.
Verjus (Nicolas), GG 43, 44, 49.
— (Philibert), GG 44.
— (Marguerite), GG 134, 135, 324, 331.
— (Ursule), GG 135.
Verne (Geneviève-Henriette-Sophie), II 10.
Verneuil (Jean de), BB 7, 10, 13; CC 68, 69, 70; EE 3; FF 8.
— (Pierre de), FF 8.
Vernier (François), GG 177.
— (Marianne), GG 11.
Vernus (Jean), GG 120.
Verrier (Pierre), BB 177; FF 20, 21.
Vers (Girard de), GG 148.
— (Jean de), GG 147.
Versault (Alexis), GG 10.
Verseau (Jean), FF 67.
Versoris (s. de), EE 32.
Veyle (Ponce de), GG 156.
Veyre (Guillaume de), EE 43.
Viard (Antoine), aumônier, GG 289.
— (Antoine), avocat, CC 50, 144; GG 31, 51, 53.
— (Charles), GG 69, 72, 267, 278; II 10.
— (Claude), GG 42.
— (Emmanuel-François), GG 67, 70, 90; II 10.
— (François), CC 135, 136; GG 264.
— (Gabriel), GG 9, 12.
— (Jean), GG 53.
— (Louis), GG 75.
— (Thomas), CC 139, 140, 141; FF 17; GG 45.
— (Anne), GG 333.
— (Françoise), GG 72.
— (Henriette), GG 65.
— (Jeanne), GG 45.
— (Marie), GG 66.
— de Sercy (Antoine), GG 85; II 18.
Vicet (Jean), EE 39, FF 9.
Videt (Pierre), FF 19; GG 14.
Vieille (Jean-François), GG 22.
Vielleville (maréchal de), AA 5; BB 41; CC 84; EE 49.
Vienne (Jacques de), CC 2; EE 40.
Vierde (Jean de), GG 98.
Vigoureux (Antoinette), GG 19.
Vijault (Martin), CC 71, 72; GG 162, 163.
Viu (Thibaud), DD 25, 30.
Villarnaux (Antoine de), GG 262.
Villars (Amery de), EE 31.
— (François-Xavier), GG 84.
Villaulme (Léonard), GG 5.
Ville (s. de), EE 33.
Villedeuil (N. de), HH 3.
Villedieu (Claude), FF 16.
— (Huguette), GG 19.
Villefrancon (s. de), EE 45.
Villejuif (Étienne), GG 70.
Villemot (Jean), CC 145.
Villemoustier (s. de), EE 12.
Villeneuve de Vence (Jacques de), GG 75.
Villequiers (s. de), BB 116, 117.
Villeroy (marquis de), CC 126.
— (s. de), BB 100; CC 97.
Villers (Arduyn de), CC 1.
Villod (Philippe), CC 117; GG 32.
— (Aimée), GG 43.
Villon (Nicolas), E 6.
Villot (Marie), GG 89.
Vincent (André-Marie), GG 342.
— (Pierre), GG 34.
— (Claudine), GG 123.
— de Paul (Saint), BB 84.
Vincheguerre (s. de), EE 32.
Vinzelles (s. de), CC 73; FF 2.
Violette (Jean-Jacques), GG 86.
— (Anne), GG 80.
Vionnet (Jean), GG 41.
Viorneby (Pierre), GG 332.
Virey (Louis de), GG 156.
Virieux (Jeanne-Marie), GG 22.
Viry (Jean de), BB 10; GG 116; HH 13.
Vistamberg (duc de), CC 78.
Viveret (François), CC 45, 46, 95; GG 39, 47.
Vivier (Antoine), FF 11.
Voin (Christine), GG 264.
Voisin (N.), BB 164.
Voituret (N.), EE 36.
Volant (Vincent), GG 9.
Vondière (Claude), DD 34.
Vrillière (duc de La), AA 8; GG 340.
Vuiron (Charles), GG 9.
— (François), GG 35, 43; II 2.
— (René), CC 145.


## W


Weberin (Sybille-Dorothée), GG 16.


## Y


Ynard (Claude), DD 32.
Yon de Jaunage (Jeanne-Marie), GG 277.


## Z


Zolla (Antoine), DD 20, 24.


Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES.


## A

Abjurations, GG 2, 14, 15, 16, 21, 23, 41.
Accapareurs, HH 3.
Accouchement (cours d'), BB 224; FF 60.
Administrateurs des hôpitaux, GG 64 et suiv.
Agrégation de chirurgie, GG 252.
Aides (droits d'), BB 117, 120, 133, 135; CC 39 à 43, 108, 137; FF 16.
Alignements, CC 105; DD 29 à 35.
Almanach de macon, FF 52.
Ambassadeurs, BB 172, 192; CC 71, 73.
Amendes de police, FF 36.
Amortissement (droit d'), CC 37.
Angélique, plante; GG 222.
Anniversaire, BB 76.
Apothicaires, CC 33; FF 52; GG 208, 211, 214; HH 12.
Approvisionnements, BB 105, 280; EE 48; HH 3 à 8.
Aqueducs, DD 28.
Arbalète (jeu de l'), BB 26, 63; CC 20; EE 6.
Arbalétriers, BB 6.
Arc-a-jalet (jeu de l'), BB 31, 63, 73, 146; CC 120; EE 6.
Architectes, HH 12.
Archives, CC 99, 102; EE 47; II 1.
Argent (ouvrages d') donnés en présent, CC 96 à 101.
Argenterie des églises, GG 91.
Armée du duc de Biron, GG 206.
Armement contre les Anglais, CC 2.
Armes et munitions de guerre, BB 18, 20, 78; EE 21; FF 27.
Armoiries, BB 149; II 1.
Arquebuse (jeu de l'), BB 42, 63, 76, 126, 127, 166, 179, 181, 182, 207; CC 120, 139, 140, 141, 144; EE 6; GG 115.
Arquebuses, CC 82.
Arrosage des rues, FF 56.
Arsenal, BB 6, 91.
Artillerie, AA 4; BB 10, 18, 20, 28, 29, 66, 85, 106, 116, 120, 121, 127; CC 70, 80, 86, 91, 93, 95, 106, 131; EE 21.
Arts et métiers, FF 43, 44, 47; HH 11 à 16.
Assemblées, BB 141.
Assesseurs de l'Hôtel de Ville, BB 154.
Association de femmes charitables, BB 142.
Aubergistes, FF 61.
Auge de pierre, GG 214.
Aumônes, BB 108; GG 209 à 229.
Avénement de Louis XVI, BB 215.
Aventuriers, EE 45.
Avocat du roi, BB 160.

## B

Bague donnée en présent, CC 73.
Bailli de la Basoche, GG 53.
Bailliage royal, AA 4, 5; BB 3; FF 1, 9.
Bains publics, FF 53.
Balance, GG 226.
Balayage des rues, FF 46.
Bals publics, FF 48, 49, 65.
Ban d'août, BB 33; FF 36.
Bande de Mandrin, EE 54.
Banlieue, BB 1, 3, 5, 18, 52; EE 17 à 20.
Baptêmes, GG 1 à 38, 50 à 90.
Barbiers, FF 48; HH 12.
Barricades, CC 123.
Bateaux de blé, FF 66.
Bateliers, FF 27.
Bénédiction de maisons, GG 21.
Bétail, FF 48.
Beurre, GG 217.
Bichet, HH 1.
Bière de l'hôpital, GG 213.
Blanque ou loterie, FF 27, 55.
Blasphémateurs, FF 27, 49.
Bohémiens, BB 12.
Bois et charbons, BB 227; FF 18, 40, 49.
Boîtes ou mortiers, BB 112.
Boîtes fumigatoires, GG 252.
Bonnetiers, HH 16.
Bordes (feux des), FF 38.
Boucherie, BB 82, 88; CC 115; DD 25, 26; HH 13.
— de carême, BB 44, 232; FF 30 à 65; HH 13.
Bouchers, BB 27, 29; FF 27, 29, 33 à 64; HH 13.
Boueurs, BB 157; FF 45, 48, 49, 54.
Boulangers, BB 1, 7, 14, 68, 123; CC 66; FF 10, 27, 30, 36, 40, 44, 48, 49, 52, 54; HH 14, 15.
Boules de neige, FF 49, 64.
Bourgeois de Lyon, FF 18.
Bourguignons et Armagnacs, BB 12, 13, 14; EE 41, 42, 43.
Bourreau ou exécuteur de la haute justice, BB 31, 189, CC 149, 151, 157; FF 28; GG 114.
Bulle unigenitus, GG 134.
Bureau de bienfaisance, BB 229.
Buvettes (frais de), CC 81, 133.


Digitized by Google

## C


Cabaretiers, FF 23, 29, 38, 45, 52, 66.
Cabinet de physique, GG 144.
Cadastre, CC 36.
Capetiers, CC 33; FF 46.
Camisards, BB 155.
Camp, EE 35.
Canaux, BB 225, 229.
Canon trouvé, BB 219.
Canonnier blessé, CC 106.
Capitaine de la ville, BB 2, 3, 7, 8, 10, 19, 23, 33, 42, 46, 47, 51, 68, 77, 78, 89, 104, 118, 136, 195; EE 3, 4, 5.
Capitaine de la santé, BB 85; CC 116.
Capitation (impôt), CC 26 à 31.
Captivité du roi Jean, BB 1, 4; EE 39, 45.
Carcan, BB 219.
Carpes offertes et refusées, CC 143.
Cartes a jouer, CC 26.
Casernes, BB 145, 153, 223; CC 146; EE 29, 30.
Cataracte (opération de la), GG 235.
Cavaliers de la maréchaussée, BB 212.
Cendres pour lessive, GG 232, 233.
Centenaires, GG 47, 48, 57.
Cérémonial pour l'entrée des évêques, AA 9.
Cérémonies funèbres pour le grand Condé, BB 140.
Cerf-volant, CC 66.
Chaînes du pont, EE 11; HH 3.
Chambre des Comptes, CC 89 à 95, 114, 120.
Chanay (plant de), CC 114.
Chandelle, FF 31, 40, 46, 49.
Changeur, BB 176.
Chanson contre les échevins, BB 130.
Chapelains du Tour ou Tournistes, BB 19 à 121, 128.
Chapelle de la Santé, CC 116.
Chapelles des églises paroissiales, GG 108.
Chapelle Notre-Dame-des-Vignes, GG 108.
Chapitre de Saint-Pierre, BB 183; FF 19, 22.
— de Saint-Vincent, AA 4; BB 8, 35, 53, 86, 87; GG 21.
Charabara (foire de), FF 41.
Charbon, BB 200, 209; FF 20, 29 à 62; HH 10.
Charges de la ville, BB 134, 139; CC 143.
Charité (aumône dite de la), BB 84, 85, 86; GG 253.
Charivaris, FF 52.
Charnier pour les pestiférés, CC 116.
Charpentiers, DD 13.
Charretiers, FF 47, 49.
Chasse (droit de), BB 18, 22.
Chassis de fenêtres, GG 209.
Chatellenie de Vérizet, FF 2 à 7.
Chaussées, BB 8, 16, 27, 154; CC 10, 66 à 69; DD 12.
Chevalets et râteliers sur les murs de la ville, CC 109.
Chiens (ordonnance de police sur les), BB 218; FF 48, 49, 51, 52, 56, 60, 63, 64, 66.
Chiffons, FF 29.
Chirurgiens, BB 39, 101, 166, 203; CC 116, 117; GG 196, 203, 215, 220, 252, 291.
Cimetière de Saint-Étienne, CC 102; GG 6, 11, 21.
— de Saint-Pierre, BB 10, 97, 218, 220; CC 24; DD 27; GG 103.
Cinquantaines de la milice, BB 168.
Citadelle, BB 50, 51, 70; CC 53, 93; EE 11.
Clefs de la ville, BB 11, 49, 50, 129.
Clerc du guet, BB 130.
Clergé, BB 26, 28 à 31, 47, 52, 59, 64, 69; CC 106 à 133, 141; FF 9.
Cloche d'alarme, BB 99.
Cloches (refonte des), BB 9, 48; CC 67, 90, 129, 137.
Cloître de Saint-Vincent, FF 22.
Cloutiers, FF 48.
Coches sur la Saône, BB 209.
Collége, BB 52, 64, 65, 66, 70, 71, 74, 75, 97, 102, 208, 210; CC 92, 94, 96, 99, 101 à 104, 107, 110, 112, 114, 122, 126, 151; DD 23; G 125 à 145 (voir école et jésuites).
Colonel de la milice, BB 195.
Colporteurs, FF 50, 51; HH 10.
Comédiens, FF 43, 50, 51, 54, 56, 57, 59, 60, 63, 64, 66.
Commissionnaires, Chargeurs et Courtiers, FF 61.
— en vins, CC 33.
Compagnons du devoir, FF 52, 54.
Comptabilité communale, CC 65 à 158.
Comté du Maconnais, AA 1; BB 3, 14.
Concierge de l'Hôtel de Ville, BB 34.
Conférences de Loudun, BB 80.
Confitures données en présents, CC 70, 72, 91 à 148.
Confréries, BB 34; GG 92, 116 à 120.
Conquête de la Bresse, BB 63; EE 54.
Contrebandiers, CC 150.
Contribution volontaire, CC 143.
Contrôle (droit de), CC 37, 157.
Convertis (nouveaux), BB 139, 141.
Convois militaires, BB 220.
Caponage (droit de), HH 2.
Cordonniers et Savetiers, BB 216; FF 28, 45, 49, 54.
Corées (droits de), BB 26, 170, 176; GG 154, 164, 166.
Corps de garde, CC 83 à 124, 148; FF 50.
Corvée des chemins, DD 12.
Cotignac offert en présent, CC 81 à 143.
Coupe de Macon, HH 10.
Courrier de la poste, BB 117.
Couvent de Bénédictines, BB 104; GG 114.
— de Bernardines, GG 114.
— de Capucins, BB 70, 71, 75; CC 103 à 139; GG 109, 215 à 218, 230, 288.
— de Carmélites, BB 88, 89, 104; GG 114.
— de Clarisses, GG 115.
— de Cordeliers, BB 9, 23, 40, 71, 137, 183; CC 69, 82, 101, 115; DD 1; GG 110, 215 à 218, 239, 290.
— de Dominicains (Frères-Prêcheurs ou Jacobins), BB 24, 76, 83, 88, 90, 104, 136; GG 111.
— de Minimes, BB 86, 88; CC 120; GG 112.
— de Récollets, BB 111.
— d'Ursulines, BB 80, 114, 128.
— de la Visitation, BB 85, 94, 95, 97; GG 115.
Crocheteurs, FF 50.
Croix bénite, GG 114.
Curés (voir Église de Saint-Étienne et Église de Saint-Pierre).


## D


Dais de cérémonie, CC 118.
Décès (registres des), GG 1 à 24, 46 à 90.
Démolition du château de Lourdon, CC 23.
— du château de Solutré, BB 16.
Dénombrement de la population, BB 18, 234; CC 4, 18; EE 4; FF 58.
Denrées (commerce des), FF 28.
Dépenses extraordinaires, CC 79, 126.
Députations, CC 91, 92.
Dessin (école de), GG 144.
Dimanches et jours fériés, FF 29.
Dîners et repas, CC 96, 146, 147, 148.
Disette, BB 42, 64, 89, 91, 145, 198; CC 115; FF 40, 45.
Dixième d'industrie, CC 27, 31, 32, 33.
Docteurs médecins, BB 203.
Domestiques des hôpitaux, GG 199.
Don gratuit, BB 205, 206; CC 11, 12.
Dorures, FF 45.
Dotation de filles pauvres, CC 151.
Dragées données en présent, CC 74, 81, 83.
Drapeau de la milice, BB 119, 230; EE 5.
Draperies et manufactures de laine, HH 9.


Digitized by Google

Drapiers et merciers, HH 16.
Draps d'or et de soie, BB 20.
Droguet d'Angleterre, FF 45.
Droits patrimoniaux, BB 139, 176, 177, 185, 194, 214, 227, 228; CC 52 à 58.
Droits seigneuriaux, GG 91; II 1.
Duel (édit contre le), BB 131.

## E

Eau jetée par les fenêtres, FF 27.
Eau bénite, GG 91.
Eau-de-vie, GG 231.
Ecclésiastiques, CC 23, 36, 104; EE 4; GG 91 (voir Clergé).
Échelle de l'étiage, FF 56.
Échelles pour les incendies, DD 38.
Échevins, BB 1 à 230; CC 22, 149; FF 18; GG 156.
Éclairage de la ville, BB 214; DD 37.
Eclipse, BB 19.
École publique, BB 3, 38, 47, 70, 180; CC 17, 78, 79, 89; GG 125 (voir Collége).
Ecoliers, FF 33.
Écorcheurs, BB 14, 16, 17: CC 10, 71; EE 44.
Écrouelles, GG 238.
Écuries de la ville, BB 143, 178; CC 143, 148.
Église de Saint-Étienne-hors-les-murs, BB 81.
— fabrique et cure de Saint-Étienne, BB 110, 125; CC 105, 132, 139, 140, 143; DD 21; GG 6, 7, 20, 23, 92 à 95.
— de Saint-Nizier, BB 6, 10, 23; CC 107; GG 103, 114, 116.
— cure et fabrique de Saint-Pierre, BB 5, 7, 8, 9, 16, 18 à 21, 34, 69, 76, 77, 99, 110, 111, 151, 204, 207; CC 60, 66, 67, 69, 72, 75, 76, 77, 80 à 85, 87, 93 à 97, 103, 105 à 110, 132, 133, 137, 139, 142, 143, 145; DD 19, 20; GG 76, 77, 96 à 106.
Électeur du tour, BB 64 et suiv.
Élection du Mâconnais, CC 15; FF 10, 16.
Élections municipales, BB 1 à 230.
Émeutes, BB 78, 133; CC 108.
Emprunts, CC 109, 116, 117, 146 à 149, 153, 155, 157.
Encens fin, GG 232.
Enfants exposés, GG 219, 238.
Enrôlements militaires, EE 2.
Enterrements, GG 203, 238, 251.
Entrées solennelles, AA 9; BB 1, 5, 7, 10, 12, 14, 16, 17, 22, 24, 25, 28, 36, 39, 43, 47, 49, 68, 84, 90, 93, 104, 107, 111, 113, 122, 152, 210; CC 66, 75, 78, 89, 90, 100, 104, 118, 119, 130 à 133, 152; GG 91.
Épiciers, CC 33.
Épizooties, FF 38, 49.
Épousailles (droit d'), BB 10.
Essayeurs, contrôleurs et marqueurs des ouvrages d'étain, HH 10.
Étapes, BB 161, 178; CC 144, 145; EE 31 à 36.
Étapier, BB 145.
États généraux, AA 10, 12; BB 19, 45, 48, 53, 57, 78, 106, 229.
États de Bourgogne, AA 10; BB 27, 44, 76, 99, 101, 103, 108, 111, 113, 120, 122, 123, 126, 129, 135, 138, 144, 148, 151, 157, 163, 169, 175, 181, 187, 193, 196, 203, 206, 209, 211, 212, 219, 228; CC 11, 89.
— du Mâconnais, AA 1, 4, 11; BB 16, 17, 19 à 25, 60, 81, 88, 111, 120, 132, 160, 172, 178, 190, 201; CC 9, 76; FF 11.
Étrangers expulsés, CC 80; FF 27, 28.
Étrennes, BB 115, 121, 146, 210, 229.
Évêque de Mâcon, BB 5, 7, 10, 12, 16, 17, 25, 26, 27, 30, 36, 49, 68, 84, 122, 210; CC 100, 102, 148, 149, 152; EE 4; FF 9; GG 91.
Excommuniés, BB 9.
Exemption des tailles, BB 7; CC 44 à 50, 142; FF 47.
Exportation des blés, BB 8, 88, 114, 130, 229; HH 3.

## F

Fabriques (voir Église Saint-Étienne et Église Saint-Pierre).
Faïence (fabrique de), BB 204; CC 64; DD 1.
Familles mâconnaises, II 4 à 10.
Famine, BB 51, 160; FF 10; GG 13, 67.
Farines imposées, BB 144.
Faubourgs, BB 214; CC 154; FF 23.
Fébrifuge, GG 252.
Femmes du peuple, FF 28.
— de mauvaise vie, FF 28, 38, 40, 45, 61.
Fêtes et jours fériés, BB 199.
Feux de joie, CC 139, 140.
Filaterie (place de la), CC 113; HH 16.
Filles débauchées, FF 43, 45.
Flacon d'or offert par la ville, CC 118.
Foin est taxé, FF 40.
Foires, AA 3; BB 48, 69, 72, 73; CC 12, 42, 80; FF 27, 28, 29, 34, 66; HH 2, 9.
Fontaine de vin, CC 66.
Forêts du roi, BB 227; FF 23.
Fortifications, AA 4; BB 1, 4, 5, 6, 9, 18, 22, 23, 28, 29, 30, 37, 40, 46, 89, 96, 111; CC 3, 8, 9, 10, 24, 60 à 139; EE 7 à 16.
Fournitures extraordinaires, BB 105, 108.
Fouages (impôt des), CC 2, 3, 5, 7.
Fourrage (achat de), CC 138.
Frégate sur la Saône, EE 51.
Frères de la doctrine chrétienne, BB 162.
Fromage fort, FF 48.
Fumier, FF 27.
Fusées, FF 52.

## G

Gabelles supprimées, CC 39.
Galériens, BB 214; CC 104, 122, 124; GG 11, 18.
Garçons du Devoir, FF 51; HH 11.
Garde bourgeoise, FF 65.
Gardes des portes, CC 98.
Garnisons, AA 4; BB 13, 15, 17, 18, 21, 25, 27, 28, 32, 37, 38, 90, 91, 93, 94, 96, 98, 99, 103 à 107, 230; CC 11, 74 à 77, 80 à 85, 97, 99, 117, 118, 134; EE 25 à 30.
Gavots, FF 54; HH 11.
Gens de guerre (voir soldats, guerres, troupes).
Gibet, BB 219.
Gibier offert en présent, CC 73; vente du gibier, FF 55.
Gingembre, GG 193.
Glacière, BB 180, 200; CC 29, 148; FF 22.
Glandée, AA 3.
Gouverneurs de Bourgogne, AA 9; BB 28, 43, 47, 93, 104, 107, 111; CC 75, 89, 90, 101, 118, 130.
— de Mâcon, AA 9; BB 11, 49, 50, 81, 110, 124, 125, 129, 139, 172, 176, 184, 202, 206; CC 98, 100, 119, 131, 132, 139, 143, 149, 151; EE 23, 24, 50.
Grandes-Compagnies, BB 1; CC 65; EE 40.
Grands-Jours, CC 16.
Greffiers de l'Hôtel de Ville, BB 155.
Grenette, BB 88; CC 115; DD 1, 25; HH 2.
Grenier a sel, BB 16.
Grives, GG 220.
Guerres, AA 5; BB 12, 13, 14, 18, 55 à 63, 66, 68, 69; CC 9; EE 39 à 44, 49 à 54.
Guet et garde de la ville, BB 20, 78, 79, 107; CC 88.
Guette ou sentinelle, CC 69 à 124.

Digitized by Google

## H


Habillements (achats d'), GG 239.
Habitants (recensement des), BB 234 ; réceptions, FF 32.
— de la Bresse, HH 9.
Halles, BB 32, 42, 82; DD 25; HH 2.
Haras, BB 140.
Hiver rigoureux, HH 3.
Hospice de la Charité, BB 119, 125, 133, 182; GG 316 à 361.
— de la Providence, GG 291, 362 à 365.
Hôpital Notre-Dame ou de Bourgneuf, BB 21, 33, 36, 43, 49, 51, 52, 64, 69, 71, 81, 82, 101, 112, 118; GG 154 à 186, 191 à 250 (voir Hôtel-Dieu).
— Saint-Clair (voir Maladrerie).
— Saint-Jacques, BB 20, 26, 38; CC 79, 92; DD 23; GG 147 à 153.
Hôpitaux (comptabilité des), GG 191 à 250.
Horloges, BB 5, 6, 49; CC 128; GG 110, 215.
Horloger de la ville, CC 143.
Hospitalières (religieuses), BB 118; GG 242, 244, 245, 299 à 312.
Hôtel de Ville, BB 125, 192, 219; CC 37, 74, 76, 132, 137, 140, 141, 149, 156; DD 1, 17, 18; EE 21.
Hôtel-Dieu, BB 135, 140, 149, 157, 164, 169, 189, 195, 204, 207, 212; GG 81, 253 à 275, 283 à 295, 298, 313 à 315.
Hôtelier condamné à l'amende, FF 41.
Huguenots (voir Protestants).
Huile de noix, GG 232.
— d'olive, GG 193, 210, 213, 226.
Huitième (droit du), voir droits patrimoniaux.
Huttes pour les pestiférés, CC 116.
Hypocras offert en présent, CC 74, 77, 81, 83, 92.


## I


Immaculée conception, GG 135.
Impositions, BB 1 à 230; CC 1 à 36, 97; FF 11.
Imprimeurs, BB 154, 190, 191, 194, 203.
Incendies, BB 122, 127, 228; DD 38; FF 45, 62.
Indiennes ou toiles peintes, HH 10.
Indulgences, BB 25, 29; CC 102, 114; DD 14; GG 91.
Industrie et commerce, HH 9, 10.
Inondations, BB 57.
Inspecteur des boucheries, BB 232.
Insurrection de paysans, FF 67.
Inventaires, BB 1, 2, 3; II 11 à 15.


## J


Jansénistes, BB 123.
Jauge mâconnaise, BB 106; HH 9.
Jaugeur juré, BB 70; CC 102; HH 9.
Jésuites, BB 90, 94, 95, 105, 109, 114, 118, 125, 126, 129, 208; CC 129 à 131, 136, 140, 143; GG 127 à 141, 239, 241 (voir Collège).
Jeu de paume, BB 82; FF 32.
Jeux de cartes, BB 162; FF 45.
— de hasard, FF 27, 29, 30, 48, 49, 51, 63.
Joyeux avénements, BB 177; CC 11.
Jubilés, BB 56, 57, 75; GG 91.
Juifs, GG 18, 36, 121.
Juments et chevaux entiers, BB 138, 176.
Juré crieur, BB 147, 231.
Justice rendue par les citoyens, BB 22 à 26; FF 24.


## L


Lampe volée, CC 115.
Lansquenets (passages de), CC 77, 78, 93.
Lanternes magiques, FF 51.
Lapins, FF 27.
Laquais, FF 51.
Latrines, DD 30.
Laveuses de lessive, GG 196.
Lèpre, lépreux et léproserie, BB 7 à 18, 27; CC 70; GG 251 (voir Maladrerie).
Lettres missives, AA 5, 6, 7.
Libraire forain, FF 51.
Lieutenants de roi (voir Gouverneurs de Mâcon).
— du gouverneur, BB 159, 182, 184, 193, 222, 223.
Lieutenant du maire, BB 153, 154.
Lieux saints déclarés asiles, AA 3.
Ligue (troubles et guerres de la), BB 46, 51 à 63; EE 50 à 53.
Linges usés à l'usage des blessés, CC 123.
Livres, FF 47; GG 217.
Lods (droits de), FF 17.
Logement des gens de guerre, AA 4, 5; BB 131, 137, 150, 167, 187, 192; EE 38; FF 52.
Loteries interdites, FF 27, 55.
Luminaire de l'église Saint-Pierre, BB 2, 20; CC 106; GG 98, 100.


## M


Maçons, DD 13; FF 48.
Maires de Macon, BB 178, 183, 184, 187, 199, 201, 202, 206, 207, 211, 213, 229; CC 149.
Maisons de débauche, FF 54.
Maîtres d'école, BB 16, 92; CC 130 à 146; GG 146 (voir école).
Maître des postes, BB 194.
Malades anglais, GG 228.
Maladies, CC 129; FF 45, 46; GG 246, 251, 292.
Maladrerie ou maladières, léproserie ou hôpital Saint-Clair, BB 9, 21, 25, 27, 33, 38, 66, 73, 74, 179; CC 87, 148; DD 22; GG 187 à 192, 223.
Manifestes, AA 3; EE 54.
Manœuvres, CC 92, 98; DD 13; FF 53, 60.
Marchands, CC 33; FF 27, 42, 45.
Marchés, BB 221; DD 30; FF 53; GG 343; HH 2.
Mare d'eau, BB 225.
Maréchaux ferrants, FF 48, 49.
Marguillerie de Saint-Pierre, BB 34, 35 (voir église Saint-Pierre).
Mariages (registre des), GG 1 à 24, 39 à 45, 50 à 90.
— de Louis XIII et de Louis XIV, CC 109, 135.
Marine, EE 54.
Marque des marchandises, BB 144, 167
Mascarades, FF 38.
Maugoguets, CC 116.
Médecins, BB 3, 8, 47, 128; CC 67, 68; FF 52; GG 252.
Mégissier, FF 47.
Mendiants, BB 45, 52, 75, 76, 140, 151, CC 85, 98, 99, 130; FF 40 à 48; GG 253, 254.
Ménétriers, BB 25; CC 75, 76; FF 27; GG 107.
Menuisiers, FF 52.
Mercuriales, FF 29 à 39; HH 1.
Merles, GG 220.
Merrain, HH 9.
Mesures, BB 25.
Meuniers, BB 1; FF 39, 48.
Milice bourgeoise, BB 77, 124, 127, 158, 161, 168, 173, 223, 230; CC 116; EE 4, 5.
Miliciens, BB 111, 142, 144, 152, 153, 159, 177, 180; CC 146; FF 49.
Mineurs (enfants), CC 14.
Ministre protestant, BB 176.
Miracle, GG 46.
Mitoyenneté, DD 30.
Modérations de cotes, CC 45 à 51.
Monnaie (hôtel de la), AA 3; BB 7, 8, 9, 13, 14, 15; CC 6, 9; EE 42; FF 9.
Monnaies, AA 1; BB 47; CC 142.
Montres ou revues militaires, AA 3; BB 34; EE 1.
Morts de François Ier et de Louis XIII, BB 29, 100.
Mouleurs de bois et mesureurs de charbons, CC 25.


Digitized by Google

Moulins, BB 64; CC 123; GG 186.
Mousquets, CC 83.
Moutures économiques, HH 5.
Munitions de bouche, EE 45, 48.
— de guerre, BB 45; CC 69, 78, 88, 95.

## N

Nobles, EE 140, 149.
Noblesse, BB 64, 65, 230; FF 13, 14, 15.
Notables, BB 210, 211, 231.
Nourrices, GG 214, 219.
Noyés, BB 217; FF 55.
Numérotage des maisons, DD 32.

## O

Objets trouvés, FF 56.
Octrois, BB 82, 87, 103, 116 à 118, 124, 134, 156, 169, 179, 188, 194, 219, 228; CC 60 à 64; FF 19.
Officiers de justice, CC 24; FF 28.
— de la milice, BB 146 (voir Milice).
— de l'élection, BB 78, 101, 125, 126 (voir Élection).
— de police, BB 43, 64 à 152; FF 37, 38, 39 (voir Police).
— du bailliage, BB 31, 128, 146, 185 (voir Bailliage).
Offrandes de Pâques, BB 71.
Oies, FF 27.
Ordres de route, EE 37.
Orgues, BB 9; CC 67; GG 102.
Ornements d'église, CC 123 (voir Églises Saint-Étienne et Saint-Pierre).
Orviétan, FF 52.
Otages, BB 1, 4; CC 65.

## P

Pacification (édits de), BB 45; EE 47, 49.
Pain, BB 1; FF 30 à 65; HH 14, 15 (voir Boulangers).
Pain bénit, BB 81, 107; 110; FF 49.
Paix (publications de), BB 16, 22, 34, 65, 115, 131, 149; CC 135; EE 45.
Palais épiscopal, BB 92; GG 129.
Pantoufles, GG 228.
Parementiers de l'Hôtel de Ville, CC 110.
Parfums, CC 116.
Passages de rois et de grands seigneurs, BB 6, 91, 97, 188, 201 à 204; CC 116, 126, 132; FF 30.
— de troupes, AA 4, 5, 7; BB 3, 105, 134, 135, 139, 145, 153, 162, 211; CC 75, 76, 118, 122, 124 à 127, 131, 138.
Passeports, FF 51; GG 254.
Passion (représentation de la), CC 74.
Patrouilles, BB 196, 229.
Paturage (droit de), BB 24, 37, 224; CC 68, 76; DD 2 à 10; FF 10.
Pauvres, GG 13, 21 (voir Mendiants).
Pavage des rues, BB 150; CC 80, 103, 114, 119, 133, 134, 137, 140; DD 36; FF 48, 63.
Péages, BB 56, 59, 78, 80, 124; CC 38, 107; FF 16.
Pêche des fossés, BB 36, 41.
Pêcheurs, FF 27, 31, 34, 39, 60.
Pèlerinages, BB 168; GG 91, 215, 216.
Pèlerins, GG 149, 153, 194.
Pénitents blancs, BB 56; GG 114, 119.
Perruque, GG 239.
Peste, BB 18 à 28, 33, 39, 42, 46, 51, 52, 64, 70, 72, 79, 90 à 100, 119, 171 à 173; CC 17, 94, 116 à 125; FF 30; GG 164, 165, 172, 195, 221, 223, 251.
Picotin, mesure d'avoine, HH 1.
Pierre (opération de la), GG 205.
Pigeons, FF 33, 36.
Pillards, AA 5; BB 2, 8, 10, 11, 22, 60, 63.
Pinte de Mâcon, HH 1.
Pionniers, BB 29.
Places publiques, DD 23, 28; FF 29.
Plan de Mâcon, BB 220; CC 151; DD 34.
Plomb, CC 122; GG 228.
Poème latin, GG 3.
Poids et mesures, BB 74; FF 29, 33, 35, 38, 39, 41, 57; GG 154.
Poissons offerts en présent, CC 133.
Police (droit de), BB 22 à 48, 126, 210, 215, 217, 224; FF 22 à 66.
Pompe, DD 24.
Pompes à incendie et pompiers, BB 194; DD 38.
Pont, BB 8, 9, 13, 14, 16, 24, 25, 29, 44 à 49, 141; CC 4, 59, 67, 68, 71, 72, 81, 86, 107; DD 13, 14; FF 52.
Porc (chair de), FF 29.
Porches, CC 86, 87, 91, 109, 113, 114.
Port d'armes, BB 167.
Portefaix, BB 122; FF 37, 46, 47, 52, 60; HH 16.
Portes murées, CC 97.
Portiers, BB 95.
Portraits, CC 116, 135.
Possédée du démon, GG 91.
Potiers d'étain, FF 45.
Pots de pommade donnés en présent, CC 87, 90.
Poudre à canon, CC 93, 95, 97, 98, 121, 123, 131, 134; EE 22.
— purgative, GG 252.
Poulies, FF 63.
Pourceaux, FF 27.
Prairie d'Arbigny, DD 9.
— de Bresse (voir Pâturage).
— de Saint-Clément, DD 11.
Pré du Breuil, AA 4; DD 11.
Prédicateurs, BB 12; CC 96, 104, 112, 113, 122, 132, 143, 148; GG 107.
Présents faits par la ville (voir Argenterie, Bague, Carpes, Confitures, Cotignac, Dragées, Étrennes, Flacon, Hypocras, Pots de pommade, Serviettes, Vaisselle d'argent, Vin).
Présidial, BB 103; FF 1.
Prétentions à la noblesse, BB 7; FF 8, 13, 14, 15.
Prévôt royal, BB 68; FF 2, 24.
Prieuré de Saint-Pierre, AA 3; BB 8, 18, 31, 35; CC 73; DD 1; FF 9, 13; GG 96 à 100, 155.
Prise de la ville de Seurre, BB 108.
Prison de l'Hôtel de Ville, FF 25.
Prisonniers de guerre, BB 108, 155 à 158, 163, 197, 198; CC 124; EE 54.
Priviléges de Mâcon, AA 1, 2.
— accordés aux Suisses, BB 187.
Procès soutenus par la ville, BB 1 à 230; FF 8 à 23.
Processions, BB 34, 114, 118, 121, 175 à 177, 183, 202, 208, 210, 227; CC 76, 104; FF 28, 29; GG 233.
Procureur du roi en l'Hôtel de Ville, BB 231.
Procureur-syndic de la ville, BB 35, 205.
Procureurs du bailliage, CC 36.
Promenades publiques, BB 131; CC 136, 139 à 142; DD 29.
Propriétaires de maisons, BB 233.
Protestants, BB 36 à 39, 42 à 50, 77, 88, 136, 138, 139, 231; CC 15, 84, 94; EE 46, 47; GG 122 à 124.
Puits publics, BB 180; CC 115, 138, 141; DD 24; FF 48, 52.

## Q

Quais, BB 112, 114, 208 à 213, 215, 227; CC 151, 152, 155; DD 15, 16, 36; FF 52, 54.
Quartiers d'hiver pour les troupes, BB 107.
Quincailliers, CC 33.
Quinquina, BB 140.

## R

Rage, GG 22, 252.
Réceptions d'habitants, BB 81.
Receveur de la ville, BB 205, 217, 231.
Recrues militaires, EE 2.
Reîtres (passages de), BB 45, 52, 56; CC 86, 87, 88, 94.

Digitized by Google

Réjouissances publiques, BB 97 (voir Entrées, Paix).
Religieux quêteurs, AA 3.
— de Saint-Antoine, BB 26; GG 13.
Reliques, BB 16, 96.
Repas, CC 151; GG 201 (voir Dîner).
Rétribution scolaire, GG 125 (voir École).
Réveille-matin, BB 27; GG 107.
Revendeurs, FF 27, 55, 61.
Revenus de la ville, CC 153.
Réverbères, BB 219, 225; CC 156, 157; DD 37.
Romaine a cadran, BB 223; CC 156.
Routes, DD 12.
Rues, DD 32; FF 28.

## S

Sacre de Louis XIV, CC 134.
Safran, GG 205.
Salpêtre, AA 5.
Salpêtriers, CC 151.
Savon, GG 201.
Sculpteur en ivoire, GG 9.
Seaux de cuir pour les incendies, BB 110; CC 158; DD 38.
Secrétaire de la ville, BB 1 à 132.
Secrétaires du roi, BB 196.
Seizième du vin, FF 10 (voir Droits patrimoniaux).
Sel, BB 18 à 36, 171; HH 4 à 8.
Serments prêtés, AA 3, 9; BB 46; CC 73.
Sermons, FF 37 (voir Prédicateurs).
Serruriers, FF 49, 54.
Service funèbre pour la mère de Louis XIV, BB 121.
Serviettes achetées par la ville, CC 100.
Siége du chateau de Solutré, BB 12, 14.
Soldats, AA 3; CC 95; EE 1, 2; FF 54, 56; GG 200, 205, 223, 225 (voir Armées, Gens de guerre).
Soldats provinciaux, BB 228 (voir Miliciens).
Souliers, GG 193, 201, 208 (voir Cordonniers).
Soumission de Mâcon à Henri IV, AA 1, 5.
Sous, monnaie, BB 132.
Statue de Saint-Nicolas, GG 22.
Subdélégué, BB 155.
Subventions extraordinaires, CC 88, 91 (voir Don gratuit, Joyeux avénement).
Sucre, GG 196, 210, 213, 223, 226, 229, 234.
Suif, FF 28, 31, 46, 49.

## T

Tabac, HH 10.
Tables des registres secrétariaux, II 16, 17.
Tailles AA 4; BB 1 à 230; CC 1 à 36 (voir Impositions).
Tailleurs d'habit, FF 52.
Tambours de la ville, CC 80, 87.
Tanneurs, FF 31; HH 16.
Tapisserie, BB 111.
Tavernes, FF 27 à 66.
Taxe des denrées, BB 44; FF 27 à 66; HH 1.
Te Deum, AA 5, 9; BB 64, 95 à 216; CC 153; EE 54.
Teigneux, GG 201, 238, 240.
Terriers de Flacé, II 2, 3.
Testament de l'évêque de Tilladet, GG 277, 278.
Théatre du comte de Montrevel, DD 33; FF 53, 54, 56, 66.
Thériaque, GG 222.
Tiers-État du Mâconnais, BB 230.
Tilleuls, CC 136, 139; DD 29.
Tisane royale, GG 252.
Tisserands, HH 16.
Toile, GG 197.
Tonneaux, DD 38 (voir Jauge).
Tonneliers, FF 49, 51, 52; HH 16.
Tourneurs (voir Chapelains du Tour).
Tours, CC 118.
Traité d'Arras, EE 44.
— avec les Suisses, CC 12; EE 45.
— sur l'art poétique, GG 3.
Trèves, BB 12, 13; EE 43.
Tripiers, FF 49.
Troubles civils, AA 5; BB 78 à 83, 156, 230.
Troupes, CC 105; EE 1 (voir Armées).
Turbie, BB 85, 111, 213, 217; CC 155; DD 25, 26; FF 53.
Tuiliers de Saint-Laurent, BB 72.
Tuyaux de descente, FF 53.

## V

Vaisselle d'argent donnée par la ville, AA 5; CC 66, 71.
— de bois, GG 208.
Vendangeurs, FF 28; GG 196.
Vernes, DD 13.
Verrerie, BB 49; FF 24; HH 9.
Vers français, BB 13, 14.
Vicaire de Saint-Pierre, GG 82.
Vignes, BB 16; FF 28; GG 225.
Vin distribué aux communiants le jour de Pâques, BB 109; CC 59, 89; FF 12; GG 96, 100.
— offert par la ville, CC 65 à 149.
— (taxe et commerce du), BB 7, 9, 83; CC 1, 18, 36; HH 9.
Vingtième d'industrie, CC 26, 32 à 34.
Vitriers, FF 49.
Volaille, FF 48, 55.
Voirie (police de la), BB 69, 72, 76, 81, 118; DD 29 à 35; FF 22, 42.

Digitized by Google

Digitized by Google

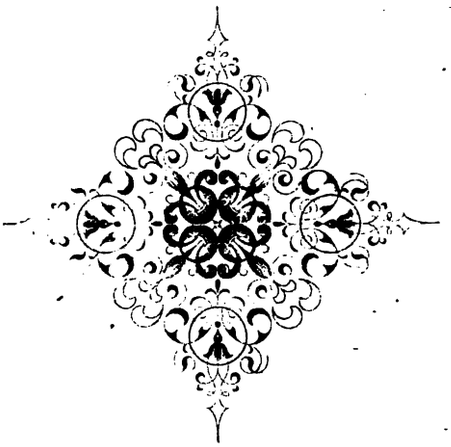

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

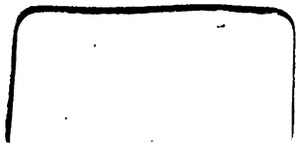

Digitized by Google